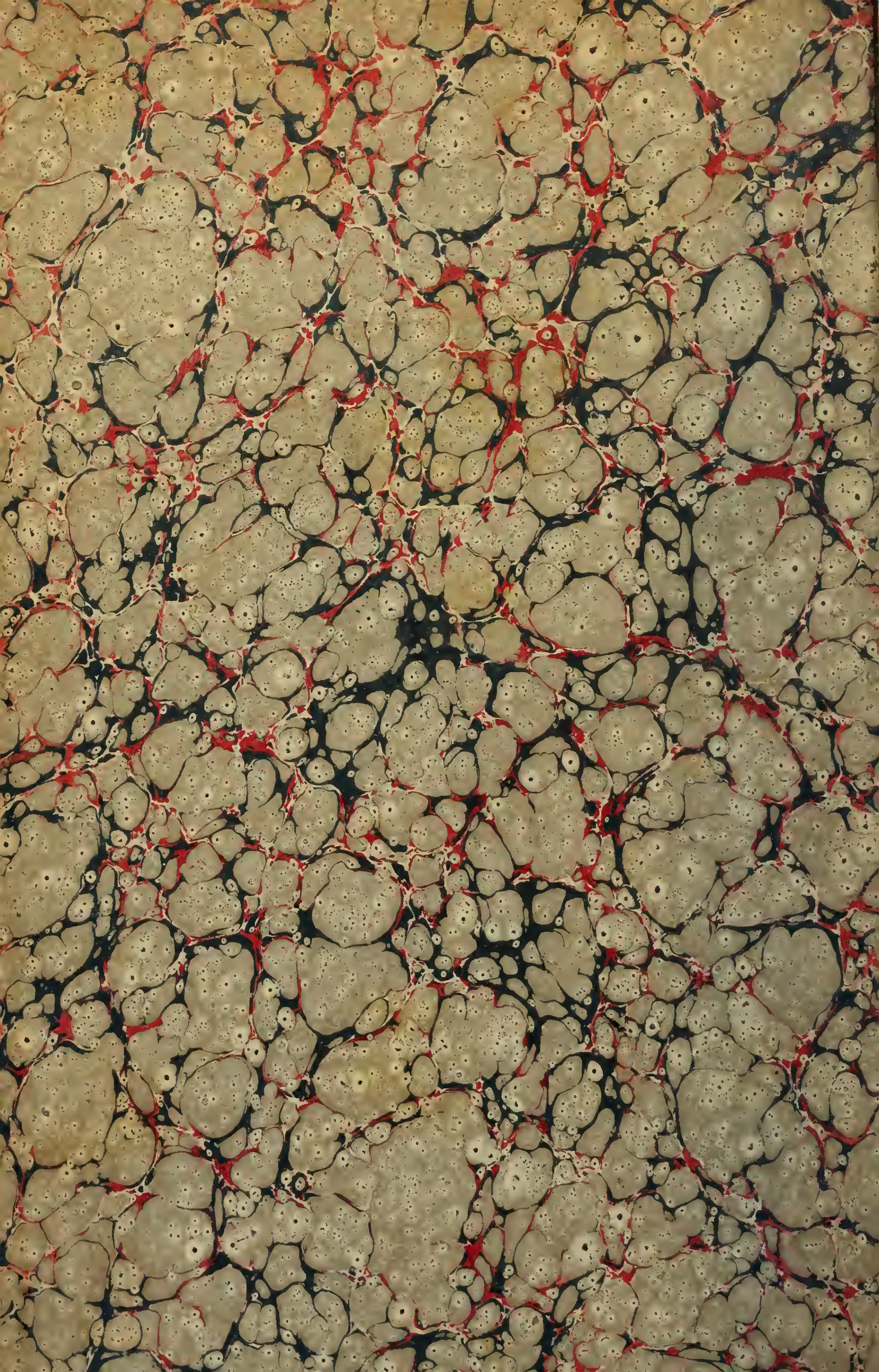








ANNALES

CATHOLIQUES

NOUVELLE SÉRIE

III

JUILLET-SEPTEMBRE

1888

ANNALES CATHOLIQUES

REVUE HEBDOMADAIRE

PUBLIÉE AVEC L'APPROBATION ET L'ENCOURAGEMENT
DE LEURS ÉMINENCES Mgr LE CARDINAL-ARCHEVÊQUE DE ROUEN
ET LE CARDINAL-ARCHEVÊQUE DE CAMBRAI,
DE LL. EXC. Mgr L'ARCHEVÊQUE DE REIMS, ET LES ARCHEVÊQUES DE TOULOUSE,
DE BOURGES, D'AIX ET DE BESANÇON, ET DE NN. SS. LES ÉVÊQUES D'ARRAS,
DE BEAUVAIS, D'ANGERS, DE BLOIS, DE CAHORS, D'ÉVREUX, DU MANS,
DU PUY, DE LIMOGES, DE CHALONS, DE MEAUX, DE MENDE, DE NANCY,
DE MARSEILLE, DE NANTES, DE NEVERS, DE NIMES, D'ORLÉANS, DE PAMIERS,
DE SAINT-CLAUDE, DE SAINT-DIÉ, DE TARENTAISE, DE TROYES, D'AUTUN,
DE VANNES, DE SÉEZ, DE FRÉJUS, D'ANNECY, DE CONSTANTINE, D'HÉBRON,
DE CARACAS, DE CARTHAGÈNE, D'OLINDA, DE LÉON DU MEXIQUE, ETC.

RÉDACTEUR EN CHEF

P. CHANTREL

CHEVALIER DE L'ORDRE DE L'IMMACULÉE-CONCEPTION

TOME III

JUILLET-SEPTEMBRE
1888



(TOME LXV DE LA COLLECTION)



PARIS
114, RUE BLOMET, 114.

PARIS. — IMP. G. PICQUOIN, 51, RUE DE LILLE, 51

# ANNALES CATHOLIQUES

DE LA LIBERTÉ HUMAINE (1)

Lettre encyclique

DE N. T. S. P. LE PAPE LÉON XIII PAR LA PROVIDENCE DIVINE

A tous les patriarches, primats, archevêques et évêques du monde catholique en grâce et en communion avec le Saint-Siège apostolique.

A tous nos vénérables frères les patriarches, primats, archevêques, évêques du monde catholique en grâce et communion avec le Saint-Siège apostolique.

LÉON XIII, PAPE

VÉNÉRABLES FRÈRES,

Salut et bénédiction apostolique.

La liberté, bien excellent de la nature et apanage exclusif des êtres doués d'intelligence ou de raison, confère à l'homme une dignité en vertu de laquelle il est mis *entre les mains de son conseil* et devient le maître de ses actes. — Ce qui, néanmoins, est surtout important dans cette prérogative, c'est la manière dont on l'exerce, car de l'usage de la liberté naissent les plus grands maux comme les plus grands biens. Sans doute, il est au pouvoir de l'homme d'obéir à la raison, de pratiquer le bien moral, de marcher droit à sa fin suprême ; mais il peut aussi suivre toute autre direction, et, en poursuivant des fantômes de biens trompeurs, renverser l'ordre légitime et courir à une perte volontaire. — Le Libérateur du genre humain, Jésus Christ, est venu restaurer et accroître l'ancienne dignité de notre nature; mais c'est à la volonté même de l'homme qu'il a fait sentir surtout son influence, et, par sa grâce

(1) Traduction de l'*Univers*.

dont il lui a ménagé les secours, par la félicité eternelle dont il lui a ouvert la perspective dans le ciel, il l'a élevée à un état meilleur. Et, pour un motif semblable, l'Église a toujours bien mérité de ce don excellent de notre nature, et elle ne cessera pas d'en bien mériter, puisque c'est à elle qu'il appartient d'assurer aux bienfaits que nous devons à Jésus-Christ leur propagation dans toute la suite des siècles. Et, pourtant, on compte un grand nombre d'hommes qui croient que l'Église est l'adversaire de la liberté humaine. La cause en est dans l'idée défectueuse et comme à rebours que l'on se fait de la liberté. Car, par cette altération même de sa notion, ou par l'extension exagérée qu'on lui donne, on en vient à l'appliquer à bien des choses dans lesquelles l'homme, à en juger d'après la saine raison, ne saurait être libre.

Nous avons parlé ailleurs, et notamment dans l'Encyclique *Immortale Dei,* de ce qu'on nomme *les libertés modernes;* et, distinguant en elles le bien de ce qui lui est contraire, Nous avons en même temps établi que tout ce que ces libertés contiennent de bon, tout cela est aussi ancien que la vérité, tout cela l'Église l'a toujours approuvé avec empressement et l'a admis effectivement dans la pratique. Ce qui s'y est ajouté de nouveau apparaît à qui cherche le vrai comme un élément corrompu, produit par le trouble des temps et par l'amour désordonné du changement. Mais, puisque beaucoup s'obstinent à voir dans ces libertés, même en ce qu'elles ont de vicieux, la plus belle gloire de notre époque et le fondement nécessaire des constitutions politiques, comme si, sans elles, on ne saurait imaginer de parfait gouvernement, il Nous a paru nécessaire pour l'intérêt public, en face duquel Nous Nous mettons, de traiter à part cette question.

Ce que Nous avons directement en vue, c'est la liberté *morale,* considérée soit dans les individus, soit dans la société. Il est bon cependant de dire tout d'abord quelques mots de la liberté *naturelle,* laquelle, bien que tout à fait distincte de la liberté morale, est pourtant la source et le

principe d'où toute espèce de liberté découle d'elle-même et comme naturellement. Cette liberté, le jugement et le sens commun de tous les hommes, qui certainement est pour nous la voix de la nature, ne la reconnaissent qu'aux êtres qui ont l'usage de l'intelligence ou de la raison, et c'est en elle que consiste manifestement la cause qui nous fait considérer l'homme comme responsable de ses actes. Il n'en saurait être autrement; car, tandis que les animaux n'obéissent qu'aux sens et ne sont poussés que par l'instinct naturel à rechercher ce qui leur est utile ou à éviter ce qui leur serait nuisible, l'homme, dans chacune des actions de sa vie, a la raison pour guide. Or, la raison, à l'égard des biens de ce monde, nous dit de tous et de chacun qu'ils peuvent indifféremment être ou ne pas être, d'où il suit qu'aucun d'eux ne lui apparaissant comme absolument nécessaire, elle donne à la volonté le pouvoir d'option pour choisir ce qui lui plaît. — Mais, si l'homme peut juger de la *contingence,* comme on dit, des biens dont Nous avons parlé, c'est qu'il a une âme simple de sa nature, spirituelle et capable de penser; une âme qui étant telle ne tire point son origine des choses corporelles, pas plus qu'elle n'en dépend pour sa conservation, mais qui, créée immédiatement de Dieu et dépassant d'une distance immense la commune condition des corps, a son mode propre et particulier de vie et d'action : d'où il résulte que, comprenant par sa pensée les raisons immuables et nécessaires du vrai et du bien, elle voit que ces biens particuliers ne sont nullement des biens nécessaires. Ainsi, prouver pour l'âme humaine qu'elle est dégagée de tout élément mortel et douée de la faculté de penser, c'est établir en même temps la liberté naturelle sur son plus solide fondement.

Or, cette doctrine de la liberté, comme celle de la simplicité, de la spiritualité et de l'immortalité de l'âme humaine, nul ne la prêche plus haut ni ne l'affirme avec plus de constance que l'Église catholique; elle l'a de tout temps enseignée, et elle la défend comme un dogme. Bien plus, devant les attaques des hérétiques et des fauteurs d'opinions nou-

velles, c'est l'Église qui a pris la liberté sous son patronage, et qui a sauvé de la ruine ce grand bien de l'homme. A cet égard, les monuments de l'histoire témoignent de l'énergie avec laquelle elle a repoussé les efforts des Manichéens et autres; et, dans des temps plus récents, personne n'ignore avec quel zèle et quelle force, soit au concile de Trente, soit plus tard contre les sectateurs de Jansénius, elle a combattu pour la liberté de l'homme, ne laissant en aucun temps et en aucun lieu prendre le pied au *Fatalisme*.

Ainsi, la liberté est, comme nous l'avons dit, le propre de ceux qui ont reçu la raison ou l'intelligence en partage; et cette liberté, à en examiner la nature, n'est pas autre chose que la faculté de choisir entre les moyens qui conduisent à un but déterminé; en ce sens, que celui qui a la faculté de choisir une chose entre plusieurs autres, celui-là est maître de ses actes. — Or, toute chose acceptée en vue d'en obtenir une autre appartient au genre de bien qu'on nomme l'utile; et le bien ayant pour caractère d'agir proprement sur l'appétit, il faut en conclure que le libre arbitre est le propre de la volonté, ou plutôt que c'est la volonté même en tant que, dans ses actes, elle a la faculté de choisir. Mais il est impossible à la volonté de se mouvoir, si la connaissance de l'esprit, comme un flambeau, ne l'éclaire d'abord : c'est-à-dire que le bien désiré par la volonté est nécessairement le bien en tant que connu par la raison. Et cela, d'autant plus que dans toute volition le choix est toujours précédé d'un jugement sur la vérité des biens, et sur la préférence que nous devons accorder à l'un d'eux sur les autres. Or, juger est de la raison, non de la volonté; on n'en saurait raisonnablement douter. Étant donc admis que la liberté réside dans la volonté, laquelle est, de sa nature, un appétit obéissant à la raison, il s'ensuit qu'elle-même, comme la volonté, a pour objet un bien conforme à la raison. — Néanmoins, chacune de ces deux facultés ne possédant point la perfection absolue, il peut arriver, et il arrive souvent, que l'intelligence propose à la volonté un objet qui, au lieu d'une bonté réelle, n'en a que l'apparence, une ombre de bien, et que la volonté

pourtant s'y applique. Mais de même que pouvoir se tromper, et se tromper réellement, est un défaut qui accuse l'absence de la perfection intégrale dans l'intelligence, ainsi s'attacher à un bien faux et trompeur, tout en étant l'indice du libre arbitre, comme la maladie l'est de la vie, constitue néanmoins un défaut de la liberté. Pareillement la volonté, par le seul fait qu'elle dépend de la raison, dès qu'elle désire un objet qui s'écarte de la droite raison, tombe dans un vice radical qui n'est que la corruption et l'abus de la liberté. Voilà pourquoi Dieu, la perfection infinie, qui, étant souverainement intelligent et la bonté par essence, est aussi souverainement libre, ne peut pourtant en aucune façon vouloir le mal moral ; et il en est de même pour les bienheureux du ciel, grâce à l'intuition qu'ils ont du souverain bien. C'est la remarque pleine de justesse que saint Augustin et d'autres faisaient contre les Pélagiens : Si la possibilité de faillir au bien était de l'essence et de la perfection de la liberté, dès lors, Dieu, Jésus-Christ, les anges, les bienheureux chez qui ce pouvoir n'existe pas, ou ne seraient pas libres, ou du moins ne le seraient pas aussi parfaitement que l'homme dans son état d'épreuve et d'imperfection. Le Docteur angélique s'est occupé souvent et longuement de cette question ; et de sa doctrine il résulte que la faculté de pécher n'est pas une liberté, mais une servitude. Très subtile est son argumentation sur ces mots du Sauveur Jésus : *Celui qui commet le péché est l'esclave du péché* (1). « Tout être est ce qui lui convient d'être selon sa nature. Donc, quand il se meut par un agent extérieur, il n'agit point par lui-même, mais par l'impulsion d'autrui, ce qui est d'un esclave. Or, selon sa nature, l'homme est raisonnable. Donc, quand il se meut selon la raison, c'est par un mouvement qui lui est propre qu'il se meut, et il agit par lui-même, ce qui est le fait de la liberté ; mais quand il pèche, il agit contre la raison, et alors c'est comme s'il était mis en mouvement par un autre et qu'il fût retenu sous une domination étrangère ; c'est pour cela que *celui qui commet le péché est l'esclave*

(1) Joann. VIII. 34.

du péché. » — C'est ce qu'avait vu assez nettement la philosophie antique, celle notamment dont la doctrine était que nul n'est libre que le sage, et qui réservait, comme on sait, le nom de sage à celui qui s'était formé à vivre constamment selon la nature, c'est-à-dire dans l'honnêteté et la vertu.

La condition de la liberté humaine étant telle, il lui fallait une protection, il lui fallait des aides et des secours capables de diriger tous ses mouvements vers le bien et de les détourner du mal ; sans cela, la liberté eût été pour l'homme une chose très nuisible. — Et d'abord une *Loi*, c'est-à-dire une règle de ce qu'il faut faire ou ne pas faire, lui était nécessaire. A proprement parler, il ne peut pas y en avoir chez les animaux, qui agissent par nécessité, puisque tous leurs actes, ils les accomplissent sous l'impulsion de la nature, et qu'il leur serait impossible d'adopter par eux-mêmes un autre mode d'action. Mais les êtres qui jouissent de la liberté ont par eux-mêmes le pouvoir d'agir ou de ne pas agir, d'agir de telle façon ou de telle autre, attendu que l'objet de leur volonté, ils ne le choisissent que lorsqu'est intervenu ce jugement de la raison dont nous avons parlé. Ce jugement nous dit non seulement ce qui est bien en soi ou ce qui est mal, mais aussi ce qui est bon, et par conséquent à réaliser, ou ce qui est mal, et par conséquent à éviter. C'est, en effet, la raison qui prescrit à la volonté ce qu'elle doit chercher ou ce qu'elle doit fuir pour que l'homme puisse un jour atteindre cette fin suprême, en vue de laquelle il doit accomplir tous ses actes. Or, *cette ordination de la raison*, voilà ce qu'on appelle la loi. — Si donc la loi est nécessaire à l'homme, c'est dans son libre arbitre lui-même, c'est-à-dire dans le besoin qu'il a de ne pas se mettre en désaccord avec la droite raison, qu'il faut en chercher, comme dans sa racine, la cause première. Et rien ne saurait être dit ou imaginé de plus absurde et de plus contraire au bon sens que cette assertion : L'homme étant libre par nature doit être exempté de toute loi ; car, s'il en était ainsi, il s'ensuivrait qu'il est nécessaire pour la liberté de ne pas s'accorder avec la raison, quand c'est tout

le contraire qui est vrai, à savoir, que l'homme doit être soumis à la loi précisément parce qu'il est libre par nature. Ainsi donc, c'est la loi qui guide l'homme dans ses actions, et c'est elle aussi qui, par la sanction des récompenses et des peines, l'attire à bien faire et le détourne de pécher. — Telle est, à la tête de toutes, la loi naturelle qui est écrite et gravée dans le cœur de chaque homme, car elle est la raison même de l'homme lui ordonnant de bien faire et lui interdisant de pécher. Mais cette prescription de la raison humaine ne saurait avoir force de loi, si elle n'était l'organe et l'interprète d'une raison plus haute à laquelle et notre esprit et notre liberté doivent obéissance. Le rôle de la loi étant, en effet, d'imposer des devoirs et d'attribuer des droits, elle repose tout entière sur l'autorité, c'est-à-dire sur un pouvoir véritablement capable d'établir ces devoirs et de définir ces droits, capable aussi de sanctionner ses ordres par des peines et des récompenses ; toutes choses qui ne pourraient évidemment exister dans l'homme, s'il se donnait à lui-même, en législateur suprême, la règle de ses propres actes. Il suit donc de là que la loi naturelle n'est autre chose que la loi éternelle, gravée chez les êtres doués de raison, et les inclinant vers *l'acte et la fin* qui leur conviennent, et celle-ci n'est elle-même que la raison éternelle de Dieu, créateur et modérateur du monde. — A cette règle de nos actes, à ces freins du péché, la bonté de Dieu a voulu joindre certains secours, singulièrement propres à affermir, à guider la volonté de l'homme. Au premier rang de ces secours excelle la puissance de la *grâce divine*, laquelle, en éclairant l'intelligence et en inclinant sans cesse vers le bien moral la volonté salutairement raffermie et fortifiée, rend plus facile à la fois et plus sûr l'exercice de notre liberté naturelle. Et ce serait s'écarter tout à fait de la vérité que de s'imaginer que par cette intervention de Dieu les mouvements de la volonté perdent de leur liberté ; car l'influence de la grâce divine atteint l'intime de l'homme et s'harmonise avec sa propension naturelle, puisqu'elle a sa source en Celui qui est l'auteur et de notre âme et de notre

volonté et qui meut tous les êtres d'une manière conforme à leur nature. On peut même dire que la grâce divine, comme le remarque le Docteur angélique, par là même quelle émane de l'auteur de la nature, est merveilleusement et naturellement apte à conserver toutes les natures individuelles et à garder à chacune son caractère, son action, son énergie.

Ce qui vient d'être dit de la liberté des individus, il est facile de l'appliquer aux hommes qu'unit entre eux la société civile. Car ce que la raison et la loi naturelle font pour les individus, *la loi humaine* promulguée pour le bien commun des citoyens l'accomplit pour les hommes vivant en société. — Mais, parmi les lois humaines, il en est qui ont pour objet ce qui est bon ou mauvais naturellement, ajoutant à la prescription de pratiquer l'un et d'éviter l'autre une sanction convenable. De tels commandements ne tirent aucunement leur origine de la société des hommes; car, de même que ce n'est pas la société qui a créé la nature humaine, ce n'est pas elle qui fait que le bien soit en harmonie, et le mal en désaccord avec cette nature; mais tout cela est antérieur à la société humaine elle-même, et doit absolument être rattaché à la loi naturelle, et partant à la loi éternelle. Comme on le voit, les préceptes de droit naturel compris dans les lois des hommes n'ont pas seulement la valeur de la loi humaine; mais ils supposent avant tout cette autorité bien plus élevée et bien plus auguste qui découle de la loi naturelle elle-même et de la loi éternelle. Dans ce genre de lois, l'office du législateur civil se borne à obtenir, au moyen d'une discipline commune, l'obéissance des citoyens, en punissant les méchants et les vicieux, dans le but de les détourner du mal et de les ramener au bien, ou du moins de les empêcher de blesser la société et de lui être nuisibles. — Quant aux autres prescriptions de la puissance civile, elles ne procèdent pas immédiatement et de plain-pied du droit naturel; elles en sont des conséquences plus éloignées et indirectes, et ont pour but de préciser les points divers sur lesquels la nature

ne s'était prononcée que d'une manière vague et générale. Ainsi, la nature ordonne aux citoyens de contribuer par leur travail à la tranquillité et à la prospérité publiques : dans quelle mesure, dans quelles conditions, sur quels objets, c'est ce qu'établit la sagesse des hommes et non la nature. Or, ces règles particulières de conduite, créées par une raison prudente et intimées par un pouvoir légitime, constituent ce que l'on appelle proprement une loi humaine. Visant la fin propre de la communauté, cette loi ordonne à tous les citoyens d'y concourir, leur interdit de s'en écarter ; et, en tant qu'elle suit la nature et s'accorde avec ses prescriptions, elle nous conduit à ce qui est bien et nous détourne du contraire. Par où l'on voit que c'est absolument dans la loi éternelle de Dieu qu'il faut chercher la règle et la loi de la liberté, non seulement pour les individus, mais aussi pour les sociétés humaines. — Donc, dans une société d'hommes, la liberté digne de ce nom ne consiste pas à faire tout ce qui nous plaît : ce serait dans l'Etat une confusion extrême, un trouble qui aboutirait à l'oppression ; la liberté consiste en ce que, par le secours des lois civiles, nous puissions plus aisément vivre selon les prescriptions de la loi éternelle. Et pour ceux qui gouvernent, la liberté n'est pas le pouvoir de commander au hasard et suivant leur bon plaisir : ce serait un désordre non moins grave et souverainement pernicieux pour l'Etat ; mais la force des lois humaines consiste en ce qu'on les regarde comme une dérivation de la loi éternelle et qu'il n'est aucune de leurs prescriptions qui n'y soit contenue comme dans le principe de tout droit. Saint Augustin dit avec une grande sagesse (1): « Je pense que vous voyez bien aussi que, dans cette loi temporelle, il n'y a rien de juste et de légitime que les hommes ne soient allés puiser dans la loi éternelle. » Supposons donc une prescription d'un pouvoir quelconque qui serait en désaccord avec les principes de la droite raison et avec les intérêts du bien public : elle n'aurait aucune force de loi, parce que ce ne serait pas une règle de justice et

(1) De Lib. Arb. 1, cap. 6, n. 15.

qu'elle écarterait les hommes du bien pour lequel la société a été formée.

Par sa nature donc et sous quelque aspect qu'on la considère, soit dans les individus, soit dans les sociétés, et chez les supérieurs non moins que chez les subordonnés, la liberté humaine suppose la nécessité d'obéir à une règle suprême et éternelle et cette règle n'est autre que l'autorité de Dieu nous imposant ses commandements ou ses défenses; autorité souverainement juste, qui, loin de détruire ou de diminuer en aucune sorte la liberté des hommes, ne fait que la protéger et l'amener à sa perfection. Car la vraie perfection de tout être, c'est de poursuivre et d'atteindre sa fin : or, la fin suprême vers laquelle doit aspirer la liberté humaine, c'est Dieu.

Ce sont les préceptes de cette doctrine très vraie et très élevée, connus même par les seules lumières de la raison, que l'Église, instruite par les exemples et la doctrine de son divin Auteur, a propagés et affirmés partout et d'après lesquels elle n'a jamais cessé de mesurer sa mission, et d'informer les nations chrétiennes.

En ce qui touche les mœurs, les lois évangéliques, non seulement l'emportent de beaucoup sur toute la sagesse païenne, mais elles appellent l'homme et le forment vraiment à une sainteté inconnue des anciens, et, en le rapprochant de Dieu, elles le mettent en possession d'une liberté plus parfaite. — C'est ainsi qu'a toujours éclaté la merveilleuse puissance de l'Église pour la protection et le maintien de la liberté civile et politique des peuples. Ses bienfaits en ce genre n'ont pas besoin d'être énumérés. Il suffit de rappeler l'esclavage, cette vieille honte des nations païennes, que ses efforts surtout et son heureuse intervention ont fait disparaître. L'équilibre des droits, comme la vraie fraternité entre les hommes, c'est Jésus-Christ qui l'a proclamé le premier ; mais à sa voix a répondu celle de ses Apôtres déclarant qu'il n'y a plus ni Juif, ni Grec, ni barbare, ni Scythe, mais que tous sont frères dans le Christ. Sur ce point, l'ascendant de l'Église est si grand et si

reconnu que, partout où elle pose le pied, on en a fait l'expérience, la grossièreté des mœurs ne peut subsister longtemps ; à la brutalité succède bientôt la douceur, aux ténèbres de la barbarie la lumière de la vérité. Et les peuples même cultivés et adoucis par la civilisation, l'Église n'a jamais cessé de leur faire sentir l'influence de ses bienfaits, résistant aux caprices de l'iniquité, détournant l'injustice de la tête des innocents ou des faibles, et s'employant enfin à établir dans les choses publiques des institutions qui pussent par leur équité se faire aimer des concitoyens, ou se faire redouter des étrangers par leur puissance.

C'est, en outre, un devoir très réel de respecter le pouvoir et de se soumettre aux lois justes : d'où vient que l'autorité vigilante des lois préserve les citoyens des entreprises criminelles des méchants. Le pouvoir légitime vient de Dieu, et *celui qui résiste au pouvoir résiste à l'ordre établi de Dieu;* c'est ainsi que l'obéissance acquiert une merveilleuse noblesse, puisqu'elle ne s'incline que devant la plus juste et la plus haute des autorités. — Mais, dès que le droit de commander fait défaut, ou que le commandement est contraire à la raison, à la loi éternelle, à l'autorité de Dieu, alors il est légitime de désobéir, nous voulons dire aux hommes, afin d'obéir à Dieu. Ainsi, les voies à la tyrannie se trouvant fermées, le pouvoir ne rapportera pas tout à soi : ainsi sont sauvegardés les droits de chaque citoyen, ceux de la société domestique, ceux de tous les membres de la nation ; et tous enfin participent à la vraie liberté, celle qui consiste, comme Nous l'avons démontré, en ce que chacun puisse vivre selon les lois et selon la droite raison.

Que si, dans les discussions qui ont cours sur la liberté, on entendait cette liberté légitime et honnête, telle que la raison et Notre parole viennent de la décrire, nul n'oserait plus poursuivre l'Église de ce reproche qu'on lui jette avec une souveraine injustice, à savoir qu'elle est l'ennemie de la liberté des individus ou de la liberté des États. — Mais il en est un grand nombre qui, à l'exemple de Lucifer, de

qui est ce mot criminel : *Je ne servirai pas*, entendent par le nom de liberté ce qui n'est qu'une pure et absurde licence. Tels sont ceux qui appartiennent à cette école si répandue et si puissante et qui, empruntant leur nom au mot de liberté, veulent être appelés *Libéraux*.

Et, en effet, ce que sont les partisans du *Naturalisme* et du *Rationalisme* en philosophie, ces fauteurs du *Libéralisme* le sont dans l'ordre moral et civil, puisqu'ils introduisent dans les mœurs et la pratique de la vie les principes posés par les partisans du *Naturalisme*. — Or, le principe de tout rationalisme, c'est la domination souveraine de la raison humaine, qui, refusant l'obéissance due à la raison divine et éternelle, et prétendant ne relever que d'elle-même, ne se reconnaît qu'elle seule pour principe suprême, source et juge de la vérité. Telle est la prétention des sectateurs du *Libéralisme* dont Nous avons parlé ; selon eux, il n'y a, dans la pratique de la vie, aucune puissance divine à laquelle on soit tenu d'obéir, mais chacun est à soi-même sa propre loi. De là procède cette morale que l'on appelle *indépendante*, et qui, sous l'apparence de la liberté, détournant la volonté de l'observation des divins préceptes, conduit l'homme à une licence illimitée. — Ce qui en résulte finalement, surtout dans les sociétés humaines, il est facile de le voir. Car, une fois cette conviction fixée dans l'esprit, que personne n'a d'autorité sur l'homme, la conséquence est que la cause efficiente de la communauté civile et de la société doit être cherchée, non pas dans un principe extérieur ou supérieur à l'homme, mais dans la libre volonté de chacun, et que la puissance publique émane de la multitude comme de sa source première ; en outre, ce que la raison individuelle est pour l'individu, à savoir la seule loi qui règle la vie privée, la raison collective doit l'être pour la collectivité dans l'ordre des affaires publiques ; de là, la puissance appartenant au nombre, et les majorités créant seules le droit et le devoir. — Mais l'opposition de tout cela avec la raison ressort assez de ce qui a été dit. En effet, vouloir qu'il n'y ait aucun lien entre l'homme ou la société

civile et Dieu créateur et, par conséquent suprême législateur de toutes choses, répugne absolument à la nature, et non seulement à la nature de l'homme, mais à celle de tout être créé ; car tout effet est nécessairement uni par quelque lien à la cause d'où il procède ; et il convient à toute nature et il appartient à la perfection de chacun qu'elle reste au lieu et au rang que lui assigne l'ordre naturel, c'est-à-dire que l'être inférieur se soumette et obéisse à celui qui lui est supérieur. — Mais, de plus, une pareille doctrine apporte le plus grand dommage tant à l'individu qu'à la société. Et en réalité si l'on fait dépendre du jugement de la seule et unique raison humaine le bien et le mal, on supprime la différence propre entre le bien et le mal ; le honteux et l'honnête ne diffèrent plus en réalité, mais seulement dans l'opinion et le jugement de chacun : ce qui plaît sera permis ; dès que l'on admet une semblable doctrine morale, qui ne suffit pas à réprimer ou apaiser les mouvements désordonnés de l'âme, on ouvre l'accès à toutes les corruptions de la vie. Dans les affaires publiques, le pouvoir de commander se sépare du principe vrai et naturel auquel il emprunte toute sa puissance pour procurer le bien commun ; la loi qui détermine ce qu'il faut faire et éviter est abandonnée aux caprices de la multitude plus nombreuse, ce qui est préparer la voie à la domination tyrannique. Dès que l'on répudie le pouvoir de Dieu sur l'homme et sur la société humaine, il est naturel que la société n'ait plus de religion, et tout ce qui touche à la religion devient dès lors l'objet de la plus complète indifférence. Armée pareillement de l'idée de sa souveraineté, la multitude se laissera facilement aller à la sédition et aux troubles, et, le frein du devoir et de la conscience n'existant plus, il ne reste plus rien que la force, la force qui est bien faible, à elle seule, pour contenir les passions populaires. Nous en avons la preuve dans ces luttes engagées entre les *Socialistes* et autres sectes séditieuses qui travaillent depuis si longtemps à bouleverser l'État jusque dans ses fondements. Qu'on juge donc et qu'on prononce, pour peu qu'on ait le juste

sens des choses, si de telles doctrines profitent à la liberté vraie et digne de l'homme, ou si elles n'en sont pas plutôt le renversement et la destruction complète.

Sans doute, de telles opinions effraient par leur énormité même, et leur opposition manifeste avec la vérité, comme aussi l'immensité des maux dont nous avons vu qu'elles sont la cause, empêchent les partisans du Libéralisme d'y donner tous leur adhésion. Contraints même par la force de la vérité, nombre d'entre eux n'hésitent pas à reconnaître, ils le professent même spontanément, qu'en s'abandonnant à de tels excès, au mépris de la vérité et de la justice, la liberté se vicie et dégénère ouvertement en licence; il faut donc qu'elle soit dirigée, gouvernée par la droite raison, et, ce qui est la conséquence, qu'elle soit soumise au droit naturel et à la loi divine et éternelle. Mais là ils croient devoir s'arrêter, et ils n'admettent pas que l'homme libre doive se soumettre aux lois qu'il plairait à Dieu de nous imposer par une autre voie que la raison naturelle. — Mais en cela ils sont absolument en désaccord avec eux-mêmes. Car s'il faut, comme ils en conviennent eux-mêmes (et qui pourrait raisonnablement n'en pas convenir?), s'il faut obéir à la volonté de Dieu législateur, puisque l'homme tout entier dépend de Dieu et doit tendre vers Dieu, il en résulte que nul ne peut mettre des bornes ou des conditions à son autorité législative, sans se mettre en opposition avec l'obéissance due à Dieu. Bien plus, si la raison humaine s'arroge assez de prétention pour vouloir déterminer quels sont les droits de Dieu et ses devoirs à elle, le respect des lois divines aura chez elle plus d'apparence que de réalité ; et son jugement vaudra plus que l'autorité et la providence divine. — Il est donc nécessaire que la règle de notre vie soit par nous constamment et religieusement empruntée, non seulement à la loi éternelle, mais à l'ensemble et au détail de toutes les lois que Dieu, dans son infinie sagesse, dans son infinie puissance, et par les moyens qui lui ont plu, a voulu nous transmettre, et que nous pouvons connaître avec assurance par des marques

évidentes et qui ne laissent aucune place au doute. Et cela d'autant mieux que ces sortes de lois, ayant le même principe, le même auteur que la loi éternelle, ne peuvent nécessairement que s'harmoniser avec la raison et perfectionner le droit naturel; d'ailleurs, nous y trouvons renfermé le magistère de Dieu lui-même, qui, pour empêcher notre intelligence et notre volonté de tomber dans l'erreur, les conduit l'une et l'autre et les guide par la plus bienveillante des directions. Laissons donc saintement et inviolablement réuni ce qui ne peut, ne doit être séparé, et qu'en toutes choses, selon que l'ordonne la raison naturelle elle-même, Dieu nous trouve soumis et obéissants à ses lois.

D'autres vont un peu moins loin, mais sans être plus conséquents avec eux-mêmes : selon eux, les lois divines doivent régler la vie et la conduite des particuliers, mais non celle des États; il est permis dans les choses publiques de s'écarter des ordres de Dieu et de légiférer sans en tenir aucun compte; d'où naît cette conséquence pernicieuse de la séparation de l'Église et de l'État. — Mais l'absurdité de ces opinions se comprend sans peine. Il faut, la nature même le crie, il faut que la société donne aux citoyens les moyens et les facilités de passer leur vie selon l'honnêteté, c'est-à-dire selon les lois de Dieu, puisque Dieu est le principe de toute honnêteté et de toute justice : il répugnerait donc absolument que l'État pût se désintéresser de ces mêmes lois, ou même aller contre elles en quoi que ce soit. — De plus, ceux qui gouvernent les peuples doivent certainement à la chose publique de lui procurer, par la sagesse de leurs lois, non seulement les avantages et les biens du dehors, mais aussi et surtout les biens de l'âme. Or, pour accroître ces biens, on ne saurait rien imaginer de plus efficace que ces lois dont Dieu est l'auteur; et c'est pour cela que ceux qui veulent, dans le gouvernement des États, ne tenir aucun compte des lois divines, détournent vraiment la puissance politique de son institution et de l'ordre prescrit par la nature. Mais une remarque plus importante et que Nous avons Nous-même rappelée plus

d'une fois ailleurs, c'est que le pouvoir civil et le pouvoir sacré, bien que n'ayant pas le même but et ne marchant pas par les mêmes chemins, doivent pourtant, dans l'accomplissement de leurs fonctions, se rencontrer quelquefois l'un et l'autre. Tous deux, en effet, exercent leur autorité sur les mêmes sujets, et, plus d'une fois, sur les mêmes objets, quoique à des points de vue différents. Le conflit, dans cette occurrence, serait absurde et répugnerait ouvertement à l'infinie sagesse des conseils divins : il faut donc nécessairement qu'il y ait un moyen, un procédé pour faire disparaître les causes de contestations et de luttes, et établir l'accord dans la pratique. Et cet accord, ce n'est pas sans raison qu'on l'a comparé à l'union qui existe entre l'âme et le corps, et cela au plus grand avantage des deux conjoints, car la séparation est particulièrement funeste au corps, puisqu'elle le prive de la vie. (*A suivre.*)

LA POLITIQUE DU MINISTRE CRISPI

On ne peut pas en douter : M. Crispi, en prenant la succession de feu M. Depretis, a formulé dans son esprit un programme de gouvernement, avec la ferme résolution de le mettre à exécution.

Ce programme, il l'a exposé dans son discours de Turin ; quant à sa réalisation, elle va se manifestant de plus en plus par les projets de loi soumis au Parlement, par l'ingérence gouvernementale dans les administrations municipales. On peut le formuler ainsi : faire la guerre à l'Eglise ; réduire à l'inaction quiconque croit à l'Église.

Mais ce but, que beaucoup peuvent prendre pour le but final poursuivi par le ministre, n'est, à notre avis, qu'un moyen pour atteindre à une fin plus éloignée et plus haute. Si nous examinons les actes de M. Crispi, ce but se révèle dans toute sa crudité : *il veut contraindre le Pape à s'en aller de Rome.*

Que ce soit là le but de M. Crispi, cela nous est confirmé par les informations qui nous viennent de membres considérables du parti libéral. En dehors de ces preuves, il suffirait de se rap-

peler ses antécédents. Le 11 février 1871, on discutait à la Chambre italienne la *loi des garanties*. Le ministre des affaires étrangères était alors M. Visconti-Venosta, lequel défendait le projet contre les membres de l'opposition. Et ceux-ci le combattaient avec tant d'acharnement, que le ministre finit par dire : Eh bien ! en continuant dans cette voie, vous finirez par envoyer le Pape à Malte, par exemple, ou à Cologne. — Tant mieux, répondit une voix sur les bancs de la gauche ; et c'était la voix du député Crispi. Ce qui montre bien que, alors déjà, M. Crispi désirait voir le Pape s'en aller de Rome. Le cours du temps — près de dix-huit années — n'a fait que renforcer, chez le ministre, le désir exprimé par le député ; et il n'y a pas lieu de s'en étonner.

Dans cette même séance du 11 février 1871, M. Visconti-Venosta disait que l'occupation de Rome avait résolu une partie seulement du problème, à savoir le problème de la *question romaine*. Il aurait été davantage dans le vrai s'il avait reconnu qu'elle ne l'avait pas résolu du tout. Mais ce que M. Visconti-Venosta n'a pas eu le courage d'avouer, le député Crispi a bien dû le reconnaître ; devenu ministre, il voit que depuis ce jour-là la solution du problème n'a point fait un seul pas, et que la *question romaine* existe encore dans toute son intégrité, avec tous ses périls. C'est de cette situation qu'il veut se tirer maintenant à tout prix.

Les hommes qui l'ont précédé au pouvoir ont peut-être vu, eux aussi, combien anormal et dangereux était, pour le gouvernement italien, cet état de choses ; mais, soit manque d'audace ou crainte de pis, ils n'ont pas osé y mettre les mains et ont vécu au jour le jour, laissant au temps et au hasard le soin de les tirer d'embarras. M. Crispi, lui, ne manque pas d'audace, surtout depuis l'aumône d'une entrevue qui lui a été faite à Friedrichsruhe. Une expérience de dix-huit ans lui dit que le but poursuivi par le gouvernement italien en enfonçant les portes de Rome est encore aussi loin d'être atteint qu'il l'était le 19 septembre 1870. Aussi veut-il tenter un autre moyen. Crispi n'est pas homme à se faire illusion, il y a une chose qu'il a pour ainsi dire touchée de la main : le Pape à Rome, cela veut dire encore Rome au Pape, et les fêtes du Jubilé en ont été pour lui la démonstration. Donc, il faut chasser le Pape ; il sortira quelque chose de cela. — De là les articles du projet de loi relatifs aux abus du clergé ; de là l'émeute sur la place

publique excitée sous main par le gouvernement; de là les insultes quotidiennes de la presse contre le Pape, tolérées et souvent même ordonnées par le ministre lui-même.

Peut-être Crispi se dissimule-t-il les dangers que pourrait courir l'Italie, si le Pape la quittait; mais peut-être aussi a-t-il confiance dans cette fameuse étoile qui a donné à la Révolution italienne un succès après chaque faute, un agrandissement après chaque défaite.

Toutefois, le plus grand péril pour le gouvernement italien ne réside pas dans un départ possible du Pape quittant Rome, le ministre Crispi, qui a peut-être basé ses calculs sur les éventualités de ce départ, n'a pas pesé suffisamment les probabilités d'une résistance à tout prix de la part du Pape.

Une opposition active est peut-être difficile à vaincre; mais, une fois vaincue, elle est brisée, et il ne reste plus au vainqueur qu'à recueillir les fruits de sa victoire. La résistance passive est tout autre chose. On ne la fait pas plier, on ne la brise pas; elle met l'agresseur dans la nécessité de pousser toujours en avant pour atteindre un but qui lui échappe toujours.

Jusqu'à ce jour le ministre Crispi n'a pas osé s'en prendre directement au Pape; il a commencé à prendre le clergé comme point de mire de ses coups. La persécution est proclamée, et si quelqu'un n'y met obstacle — ce qui peut bien arriver — elle ne s'arrêtera pas à moitié chemin. Après cette première loi viendront d'autres lois, plus injustes encore : mais la voix du Pape tonnera dans le Vatican contre les persécuteurs. Le jour viendra — et peut-être il n'est pas éloigné — où l'on voudra faire taire cette voix, où l'on traînera le Pape sous le droit commun. Mais le Pape protestera encore, comme il proteste aujourd'hui, comme il protestait hier, comme il a toujours protesté, et cette figure gigantesque, que Crispi voudrait voir disparaître de Rome, se lèvera, plus sévère et plus ferme, en haut du Vatican.

Que fera alors M. Crispi? Enverra-t-il ses agents de la questure dans l'intérieur du Vatican, pour qu'ils traînent le Pape hors du territoire italien et l'enferment dans le fort de Fenestrelle? — Napoléon Ier l'a fait, mais il s'en est mal trouvé.

Que M. Crispi y fasse bien attention : le Pape n'est jamais si près de Rome que lorsqu'on l'en a expulsé.

(*Osservatore romano.*)

LES SÉMINARISTES A LA CASERNE

Dans sa séance du 28 juin, le Sénat a repoussé un amendement de M. Chesnelong, qui constituait un dernier effort en faveur des instituteurs et élèves ecclésiastiques, dont le passage à la caserne est établi par la nouvelle loi en discussion. Voici le compte rendu *in extenso* de cette discussion :

M. LE PRÉSIDENT met en discussion l'article 32.

Il y a sur cet article un amendement de M. Chesnelong, ainsi conçu :

« Remplacer tout ce qui, dans cet article, a trait soit aux jeunes gens qui se destinent à l'enseignement, soit à ceux qui se destinent à exercer le ministère dans l'un des cultes reconnus par l'Etat, par les dispositions suivantes, extraites de l'article 20 de la loi du 27 juillet 1872 :

« Sont, à titre conditionnel, dispensés du service militaire :

« 1° Les membres de l'instruction publique, les élèves de l'Ecole normale supérieure de Paris, dont l'engagement de se vouer pendant dix ans à la carrière de l'enseignement aura été accepté par le recteur de l'Académie avant le tirage au sort, et s'ils réalisent cet engagement ;

« 2° Les membres et novices des associations religieuses vouées à l'enseignement reconnues comme établissements d'utilité publique, et les directeurs, maîtres-adjoints, élèves-maîtres des écoles fondées ou entretenues par les associations laïques, lorsqu'elles remplissent les mêmes conditions ; pourvu, toutefois, que les uns et les autres, avant le tirage au sort, aient pris devant le recteur de l'Académie l'engagement de se consacrer pendant dix ans à l'enseignement, et s'ils réalisent cet engagement dans un des établissements de l'association religieuse ou laïque, à condition que cet établissement existe depuis plus de deux ans ou renferme trente élèves au moins ;

« 3° Les jeunes gens qui, sans être compris dans les paragraphes précédents, se trouvent dans les cas prévus par l'article 79 de la loi du 15 mars 1850 et par l'article 18 de la loi du 10 avril 1867, et ont, avant l'époque fixée pour le tirage, contracté devant le recteur le même engagement et aux mêmes conditions.

« L'engagement de se vouer pendant dix ans à l'enseignement peut être réalisé par les instituteurs et par les instituteurs-adjoints mentionnés au présent paragraphe 6, tant dans les écoles publiques que dans les écoles libres désignées à cet effet par le ministre de l'instruction publique, après avis du conseil départemental.

« Les élèves ecclésiastiques désignés à cet effet par les arche-

vêques et par les évêques, et les jeunes gens autorisés à continuer leurs études pour se vouer au ministère dans les cultes salariés par l'Etat, sous la condition qu'ils seront assujettis au service militaire s'ils cessent les études en vue desquelles ils auront été dispensés ou si, à vingt-six ans, les premiers ne sont pas entrés dans les ordres majeurs et les seconds n'ont pas reçu la consécration. »

M. Chesnelong. — Messieurs, l'amendement que j'ai présenté avec plusieurs de mes honorables amis, a été défendu en première délibération avec la vigueur éloquente de sa parole par mon honorable collègue M. Fresneau, et bien que vous n'ayez pas cru devoir l'adopter, je vous demande la permission de le reprendre et de le défendre jusqu'au bout. Il est des causes qui peuvent être momentanément vaincues, mais dont la défense ne doit jamais être abandonnée. (Très bien ! très bien ! à droite.)

Je parlerai d'abord des instituteurs publics. Voici un instituteur-adjoint ou près de le devenir, dont la carrière, aux termes du projet de la Chambre, sera suspendue pendant trois ans. Que reste-t-il de ses connaissances au bout de ces trois ans de caserne?

Je ne sais si vous aurez formé le soldat, mais ce que je sais bien, c'est que vous aurez déformé le maître. (Très bien ! très bien, à droite.)

Si vous avez des doutes à cet égard, vous n'avez qu'à vous reporter aux déclarations de M. Paul Bert, rapporteur d'une loi discutée il y a quatre ans devant la Chambre des députés, et qui n'est pas venue devant le Sénat. Si vous supprimez toute immunité, disait-il, si vous n'admettez pas que le service à l'école sera l'équivalent du service à la caserne, vous troublerez le recrutement du personnel enseignant... et ce n'était pas seulement l'opinion de M. Paul Bert, c'était aussi celle de M. Jules Ferry.

En vérité, je suis étonné que vous me laissiez à moi la tâche de défendre l'immunité de cet enseignement public auquel nous pourrions faire tant de reproches, et à qui l'État concède tant de privilèges exorbitants.

Mais je m'élève au-dessus de tout ressentiment, de toute répugnance, et je m'étonne et je m'afflige de la contradiction que vous signalait encore M. Paul Bert lui-même, quand il vous montrait le péril de courir le risque de diminuer vos ressources au moment où vous en avez le plus besoin en personnel enseignant.

M. Paul Bert, sans doute, concluait au service d'un an. Mais ce n'est pas assez de diminuer le risque, il faut l'empêcher de naître. Il faut revenir à la loi de 1872. (Approbation à droite.)

Il ne faut pas que vous l'ignoriez, après avoir presque détruit les ressources de l'enseignement libre, vous portez un coup mortel à son recrutement.

Voulez-vous que je vous dise toute ma pensée ? Je crois bien que

s'il ne s'était agi que des instituteurs publics, on n'eût pas soulevé la question ; mais, en frappant les maîtres de l'enseignement libre, on a voulu surtout frapper les maîtres congréganistes, et en atteignant les ministres du culte, on a voulu surtout atteindre les prêtres catholiques. En un mot, on enveloppe cette immolation dans une mesure soi-disant générale. (Très bien ! très bien ! à droite.)

A l'égard de l'enseignement libre, la commission du Sénat s'est montrée aussi implacable que la Chambre des députés. Elle ne lui a pas accordé d'immunité. Elle l'a traité comme s'il n'existait pas. Vous direz, je le sais, que la loi de 1886 avait déjà prononcé. Oui, mais elle a mal prononcé. Et c'est pour cela que je viens de nouveau faire une nouvelle tentative en faveur de la cause du droit et de l'équité, au moment où il est question d'y porter une atteinte nouvelle. (Très bien ! très bien ! à droite.)

Si vous votez l'article qui vous est soumis, l'enseignement libre n'existera plus en France. Il ne pourra plus se recruter que parmi les instituteurs publics fatigués ou mis à la retraite. Quant à faire sa carrière dans l'enseignement libre, ce sera désormais une impossibilité flagrante.

Les adversaires de l'enseignement libre le savent bien, et nous, nous le savons aussi. C'est pour cela que nous protestons (Très bien ! très bien ! à droite !)

Pour les instituteurs publics, vous subordonnez la dispense qui leur est accordée à un service de dix ans dans l'enseignement public. Par la loi de 1886, vous avez exclu les congréganistes de l'enseignement public.

Aujourd'hui vous les frappez de nouveau. Qu'est-ce, en effet, qu'un frère ? C'est un religieux qui, s'il n'a pas le caractère du prêtre, ni la même mission, est tenu de prononcer les mêmes vœux et d'avoir les mêmes vertus. Personne ne peut soutenir que ce soit dans les camps et dans les casernes qu'il pourra les acquérir. (Très bien ! très bien ! à droite.)

Or, dans trois ans les frères ne pourront plus remplir les fonctions d'instituteurs publics et, dès lors, en tant que maîtres libres, ne jouiront plus d'aucune immunité.

L'on verra ainsi disparaître ceux qui ont fondé l'enseignement populaire et qui depuis deux cents ans n'ont cessé de le propager glorieusement.

Ce serait là une injustice indigne du caractère national, une ingratitude indigne de la générosité française. (Très bien ! très bien ! à droite.)

Mais ce ne sont pas seulement les frères que vous frappez.

A côté d'eux, vous frappez aussi les familles chrétiennes. Lorsque, en 1882, vous avez décrété l'obligation et la laïcité de l'enseignement primaire, vous avez obligé les parents chrétiens à envoyer

leurs enfants dans des écoles dont vous avez exclu toute idée religieuse.

A nos plaintes, vous répondiez alors : Les parents qui ne voudront pas de l'enseignement public pourront envoyer leurs enfants dans les écoles libres. Vous laissiez ainsi un dernier asile à la liberté de conscience.

Aujourd'hui les catholiques ont dépensé des millions pour fonder des écoles libres, et c'est alors qu'en faisant disparaître pour les catholiques la faculté de recruter les maîtres de ces écoles, vous leur enlevez la dernière garantie et la dernière sauvegarde de leur liberté de conscience. (Très bien ! très bien ! à droite.)

Oui, ne l'oubliez pas, il ne s'agit pas seulement de plusieurs centaines de frères, il s'agit de plusieurs milliers de familles chrétiennes dont vous blessez les convictions les plus chères. Il y a là une destruction barbare qui viole de la façon la plus grave notre droit à nous, citoyens catholiques et français. (Très bien ! très bien ! à droite.)

Je sais bien sur quels sophismes on s'appuie pour justifier ces deux immolations.

On dit que les instituteurs de l'Etat accomplissent une fonction publique, tandis que les instituteurs libres ne l'accomplissent pas et ne représentent qu'une entreprise particulière.

L'argument est sans doute spécieux, mais il repose sur une équivoque, sur cette erreur qu'il n'y a pas de service public en dehors des fonctions de l'Etat, qu'on ne peut servir l'intérêt social qu'avec l'attache de l'Etat.

La vérité, messieurs, est que la France étant toujours une nation chrétienne, l'enseignement chrétien y répond à une nécessité et à une fonction sociale. (Très bien ! très bien ! à droite.)

Et si vous réservez toutes vos libéralités pour l'enseignement d'Etat, nous vous demandons du moins de ne pas soumettre l'enseignement libre à des conditions qui équivalent à un arrêt de mort. (Nouvelle approbation à droite.)

Ce que nous demandons, c'est la reproduction de la loi de 1872, qui accorde l'immunité aux élèves ecclésiastiques qui contractent un engagement de dix ans.

Cette disposition équitable, nous la demandons au nom du droit, de la justice, de l'intérêt social, et j'ajoute au nom de l'intérêt de l'armée.

Vous ne nierez pas que le sentiment du devoir, reposant sur la foi soit quelque chose dans la constitution, dans la force morale de l'armée, et vous reconnaîtrez avec moi que les prêtres, en entretenant ces sentiments, travaillent pour elle et avec elle. (Applaudissements à droite.)

J'arrive maintenant à la seconde partie de mon amendement et ici j'aborde une question plus haute, plus sacrée.

Il s'agit des immunités ecclésiastiques au point de vue militaire.

J'envisage seulement les prêtres catholiques, car malgré tout le respect que je professe à l'égard des autres cultes, je n'ai pas qualité pour parler pour eux. Mais je serais heureux que ce que je demande leur profite aussi, car la cause de principe est la même. Je me place d'abord en face du projet de la Chambre qui assujettit les élèves ecclésiastiques à toutes les obligations du service militaire.

Eh bien! je dis que c'est là une énormité. (Très bien! très bien! à droite.)

Jamais dans l'antiquité païenne, jamais dans les temps barbares on n'a imposé au sacerdoce le métier des armes.

La première Constituante avait respecté ces immunités, et la Convention elle-même, qui déporta, qui guillotina les prêtres, les plaçant entre l'apostasie et la mort, n'y a pas touché. Elle a eu, dans sa haine, ce respect de ne pas imposer au prêtre un service incompatible avec le sacerdoce.

Le 24 février 1793, la Convention déclarait que tous les hommes valides, jusqu'à quarante ans, étaient astreints au service militaire, et le 24 mars elle excluait de cet appel les curés et les vicaires.

Il y a là, messieurs, un précédent imposant, un préjugé légitime et considérable. Son caractère de perpétuité et d'universalité témoigne d'un sentiment invincible du cœur humain, d'un principe né de la nature et de la force des choses, qui s'est imposé à la conscience de tous les temps, à la conscience chrétienne dans tous les lieux, qui a traversé intact les erreurs du paganisme et les rudesses de la barbarie. (Très bien ! et applaudissements à droite.)

Sans doute, ces dernières années, en Allemagne et en Italie, le service militaire a été imposé aux prêtres. Mais c'était au fort de la lutte entre le sacerdoce et l'Empire entre le royaume d'Italie et le Pontificat. Mais ce sont là des mesures de colère, qui ne font pas honneur aux gouvernements qui les ont prises, et les mœurs plus fortes que les lois les ont obligés d'avoir recours à des expédients pour échapper à l'odieux des obligations qu'ils avaient créées.

En tout cas ces mesures ne peuvent prévaloir contre le sentiment universellement admis que la mission du prêtre est une mission de paix et non de guerre, que le prêtre peut et doit verser son sang pour sa patrie et son Dieu, mais non le sang des autres, en un mot que le prêtre ne peut pas être soldat.

Non qu'il n'y ait entre le prêtre et le soldat des analogies glorieuses pour l'un et pour l'autre.

L'un sert son Dieu, l'autre sert sa patrie, aussi, quand ces deux sacrifices se rencontrent, ils s'honorent et se saluent fraternellement. (Très bien! très bien! à droite.)

Le soldat aime le prêtre et le prêtre aime le soldat, dont il anime le courage.

Oh ! ce n'est pas nous qui voulons les séparer.

Mais, s'il y a des analogies entre eux, il y a aussi des différences profondes, et vous ne pouvez pas, sans faire violence au sentiment humain, à la conscience chrétienne, transformer le prêtre, qui bénit, en un soldat qui combat.

Je me suis arrêté un instant sur ces considérations générales parce qu'elles dominent tout le débat.

J'arrive maintenant aux mesures édictées par le projet de loi.

Quel service demandez-vous aux séminaristes?

La Chambre disait trois ans, sans préjudice des services supplémentaires dans la réserve de l'armée active et de l'armée territoriale. Et ses orateurs ajoutaient que cette mesure rendrait service au clergé en le débarrassant des vocations équivoques et en fortifiant les vocations sincères.

Messieurs, si je voulais savoir comment on forme les vocations militaires, je m'adresserais à ceux d'entre nous qui peuvent en rendre témoignage. J'en vois plusieurs sur les bancs mêmes de la commission.

Mais lorsqu'il s'agit des vocations ecclésiastiques, je suis obligé de récuser leurs avis. (Sourires à droite.)

C'est aux évêques que je m'adresse, parce que seuls ils savent comment on fait un prêtre et ce qu'il faut pour faire un bon prêtre. (Approbation à droite).

Eh bien ! ils sont tous unanimes pour déclarer que le service de trois ans arrêterait dans une large mesure les vocations, compromettrait le recrutement du clergé.

Ici je m'adresse au sentiment intime de tous mes collègues. Pour former un prêtre, ne faut-il pas un milieu de recueillement, de foi et de prière ; des exemples, des enseignements de tous les jours ? Ne faut-il pas écarter de l'aspirant au sacerdoce tout ce qui peut ternir la pureté de son âme.

Je ne fais là qu'une simple constatation.

Le futur prêtre est appelé à être un jour le soutien des consciences le consolateur des peines les plus intimes, l'ami des malheureux.

Un jour il réconciliera l'homme avec Dieu.

Ne lui faut-il donc pas des vertus en quelque sorte réservées, comme le seront les fonctions dont il se trouvera chargé ? (Nouvelle approbation à droite.)

J'en appelle à vous tous. Quand vous rencontrez un saint prêtre, n'avez-vous pas l'idée que vous êtes en présence d'un être au-dessus de la condition commune ? de même qu'en face du mauvais prêtre, vous n'avez que les sentiments qu'inspirent les grandes déchéances aggravées des grandes profanations ! (Applaudissements à droite.)

Donc, la mission du prêtre est une chose infiniment délicate qui veut être entourée d'une protection particulière.

Eh bien ! que faites-vous ? Que veut du moins la Chambre ?

Elle veut qu'on prenne un séminariste de 20 ans, qu'on l'arrache à son milieu de piété et d'austérité pour le jeter d'emblée dans le milieu de la caserne.

J'admets qu'il gardera sa foi, sa vocation même. Mais que deviendra cette fleur de pureté qui fait la beauté de son âme et sans laquelle il ne pourra plus tard passer impunément à côté des défaillances où les autres succombent ?

C'est là ce que les évêques se demandent avec une anxieuse sollicitude.

Avons-nous donc trop de prêtres ?

Dans quelques diocèses, il est vrai, le nombre des vocations dépasse les besoins. Mais dans la plupart beaucoup de postes demeurent vacants faute de personnel.

Il conviendrait donc d'encourager plutôt que de restreindre les vocations, sous peine de mettre en souffrance le service religieux. Et il tient trop de place dans nos mœurs pour que vous vous exposiez à blesser ainsi les sentiments des populations.

D'autre part, pouvez-vous être indifférents à la qualité des prêtres? Ne vous importe-t-il pas qu'ils soient les meilleurs possible?

Ah ! une loi qui ne maintiendrait pas le sacerdoce français à cette hauteur de vertu et de dignité morale qui lui a valu le respect universel serait une détestable loi ! (Applaudissements à droite.)

Il est vrai, la commission va beaucoup moins loin que la Chambre. Elle ne demande aux ecclésiastiques qu'un an de service.

Lors de la première délibération, M. de Pressensé a fait entendre à ce sujet des paroles auxquelles je rends volontiers hommage. Mais je ne crois pas méconnaître ses sentiments, en disant qu'il demandait que cette année de service fût faite exclusivement dans les hôpitaux, non à la caserne, et que le séminariste fût exercé au métier d'infirmier, non à celui de soldat.

En sera-t-il ainsi? Vous avez entendu M. le ministre de la guerre. D'après ses déclarations, le séminariste sera traité comme les autres. Il vivra à la caserne et on lui enseignera le maniement des armes autant que le service d'infirmier.

Sauf la durée, le péril est le même que dans le système de la Chambre.

Sans doute, si vous repoussez notre amendement, nous voterons le service d'un an. De deux maux nous choisirons le moindre. Mais nos objections sont les mêmes dans les deux cas.

Ce qu'exige à nos yeux la vocation ecclésiastique, c'est l'immunité totale dans les conditions de la loi de 1872.

Et maintenant il y a deux questions à résoudre : si on se trouve à l'état de guerre, quand l'ecclésiastique sera-t-il appelé et quelle nature de services lui demanderez-vous ?

Dans le projet adopté par la Chambre des députés, tous devront

rejoindre l'armée, leur corps d'armée. Mais alors, les paroisses vont donc rester sans prêtres; sans prêtres pour baptiser les enfants, sans prêtres pour les préparer à la première communion; sans prêtres pour assister les mourants, sans prêtres pour bénir les tombes! (Vif mouvement. — Applaudissements à droite. — Réclamations à gauche), et elle ne les place pas, quand ils auront rejoint, dans une catégorie particulière : c'est une chose trop déplorable pour l'accepter.

Voilà le projet de la Chambre. J'arrive à celui de votre Commission. La Commission admet que les ministres des cultes ne seront pas appelés en cas de mobilisation, pourvu qu'ils ne fassent pas partie de la réserve de l'armée active. Ce sont donc seulement ceux qui font partie de la réserve de l'armée territoriale qui pourront assurer les services paroissiaux.

Le peuvent-ils? Non, tant que le service religieux des populations n'aura pas d'autre garantie que le bon plaisir du ministre, à la disposition duquel restent les ministres des cultes dont je viens de parler. Ce service des paroisses sera assuré s'il s'en préoccupe, compromis s'il n'en a souci.

A part les ministres des cultes chargés des services paroissiaux, tous les autres devront rejoindre leurs corps.

Et les aumôniers des prisons, des hôpitaux, des maisons d'enseignement, et ces prêtres missionnaires partis pour les contrées lointaines, pour l'Extrême-Orient, afin d'y porter le rayonnement de leur foi religieuse et de leur dévouement patriotique; ces missionnaires que tous les gouvernements admirent et protègent, qu'en ferez-vous? Votre loi n'en parle pas.

En cas de guerre, vous les rappellerez sans doute, vous réservant de punir comme réfractaires ces volontaires du martyre. (Nouveaux applaudissements à droite.)

Vous nous avez dit que vous étiez les défenseurs de la loi, mais que vous n'étiez pas les ennemis de la liberté religieuse; s'il en est ainsi, pourquoi donc n'accordez-vous pas aux professeurs de l'enseignement libre ce que vous accordez aux professeurs de l'enseignement de l'État?

Enfin, en cas de guerre, le prêtre partira, le sac au dos, se mettre à côté des combattants et se battra avec eux, au mépris des lois canoniques; eh bien! permettez-moi de vous rappeler, en cette circonstance, les paroles prononcées par Mgr Dupanloup à l'occasion d'une loi semblable discutée dans le parlement italien : « Le même homme, disait-il, ne peut pas quitter l'autel pour aller au feu, le confessionnal pour la caserne et envoyer la mort de la même main qui donne la bénédiction. » (Vif mouvement à droite. — Très bien! très bien!) (*A suivre*).

AVIS IMPORTANT

Nous prions instamment ceux de nos lecteurs dont l'abonnement expire le 30 juin de ne pas attendre plus longtemps pour le renouveler. Cette exactitude aura un double avantage pour eux : elle diminuera les chances d'erreur et elle évitera des frais.

Il est nécessaire de joindre à toute lettre, quel qu'en soit l'objet, une des dernières bandes d'adresse imprimées, rectifiée s'il y a lieu.

Chaque demande de changement d'adresse doit être accompagnée de 50 cent. en timbres-poste.

LA QUESTION DU TESSIN

Les nouvelles de Suisse nous apprennent que la question du Tessin vient de recevoir sa solution définitive, conforme à la convention négociée, il y a quelques mois, entre le gouvernement helvétique et le nonce de Belgique, Mgr Ferrata, que le Saint-Père avait chargé de cette délicate mission.

On n'a pas oublié quelles étaient les bases de l'arrangement conclu par ce prélat avec les autorités suisses, qui ont apporté dans le règlement de cette affaire un esprit juste et conciliant en même temps qu'une grande loyauté. D'après cette convention, le canton du Tessin est, quant à son administration spirituelle, réuni canoniquement et à égalité de droits au diocèse de Bâle dont l'évêque portera désormais le titre d'évêque de Bâle et de Lugano. A la tête du clergé tessinois est placé un évêque spécial portant le nom d'administrateur apostolique et choisi par le Saint-Siège parmi les prêtres de ce canton. Mgr Molo, qui a été chargé l'année dernière de cette juridiction, est maintenu à ce poste. Ainsi est réglée une question restée pendante depuis un demi-siècle et qui, les préjugés antireligieux aidant, avait été, pour les pouvoirs publics, une cause permanente de conflits, un prétexte de persécution, et pour les populations tessinoises une

source intarissable de misères et d'entraves dans l'accomplissement de leurs devoirs religieux.

Mais, pour avoir force de loi, cette convention du 16 mars devait recevoir la sanction des Chambres de la Confédération suisse. Au Conseil national, elle fut ratifiée par 97 voix contre 8, les derniers tenants du Kulturkampf, le petit groupe de sectaires dont M. Carteret est le chef et l'interprête. Mais, par une concession regrettable aux radicaux et malgré l'opposition du Conseil fédéral, le Conseil national avait introduit une clause perfide et ambiguë « réservant les droits de l'État quant à la nomination par le Pape de l'administrateur politique du Tessin ! »

M. Droz avait cependant relevé contre l'adoption de cet amendement proposé par MM. Bezzela et Comtesse des motifs de l'ordre constitutionnel le plus élevé. « La Confédération est compétente, disait-il, en ce qui concerne le nombre, la circonscription et le démembrement des évêchés suisses, y compris les vicariats apostoliques; elle est incompétente pour ce qui concerne les rapports des cantons avec les évêques reconnus par elle, par conséquent elle n'a rien à leur prescrire quant à la nomination des évêques.

« Vouloir imposer fédéralement l'exercice du placet au Tessin, conduirait nécessairement à prescrire la même condition à tous les autres cantons, ce qui est inadmissible. L'adoption de l'amendement devait donc être une atteinte inconstitutionnelle aux droits de souveraineté du Tessin. »

La majorité du Conseil national ne s'était pas rendue à ces raisons si sages, d'une logique si serrée. Fort heureusement, le Conseil des États, plus prévoyant et plus sage, a écarté l'amendement voté au Conseil national et s'est contenté de viser la déclaration du Conseil fédéral du 26 juin 1888. L'œuvre conclue avec Rome demeure donc ainsi entière, grâce à Dieu !

A part un petit groupe d'incorrigibles sectaires, l'opinion publique en Suisse se montre très satisfaite de ce dénouement. Nous n'en voulons pour preuve que le témoignage d'un organe protestant, le *Journal de Genève*, qui s'est exprimé à ce sujet dans des termes sur lesquels nous aurions bien quelques réserves à faire, mais marqués, il faut le reconnaître, au coin du bon sens et du patriotisme. Nous citons :

Hier, notre Conseil national, dont les séances sont plus animées que de coutume, a assisté à une discussion qui semblait nous ramener à plusieurs années en arrière et qui nous a fait entendre les

derniers échos du Kulturkampf. A propos du diocèse tessinois, question sur laquelle, par grand miracle, toutes les parties intéressées, le Conseil fédéral, le Pape, le Tessin, les cantons diocésains, étaient tombées d'accord, il s'est produit une opposition tardive, chagrine et, selon nous, déraisonnable. On a essayé, en ressuscitant de vieilles querelles, d'enrayer une solution acceptable et, ce qui vaut mieux, acceptée. On a transformé une négociation faite entre gens de bonne foi et désireux de s'entendre, en une bataille rangée dans laquelle le Conseil fédéral se serait laissé battre par le délégué du Pape, au profit des « catholiques romains apostoliques foncés. »

Qu'est-ce pour une Chambre suisse que des « catholiques romains apostoliques » foncés ou non? C'est là une question de dogme et de catéchisme qui ne la concerne point. On a beau faire, et vouloir nous ramener au moyen âge, on ne fera pas que tout le mouvement de l'esprit moderne n'aille à écarter ce genre de discussion des assemblées politiques ; le protestantisme, qui n'en est plus au calvinisme, car il a marché, lui aussi, depuis le XVIe siècle, a contribué pour sa large part à cet affranchissement des consciences. C'est son honneur et sa gloire.

Aussi est-ce avec un sentiment très pénible que nous voyons un député de Genève se faire le porte-parole de cette doctrine et de ces haines surannées qui ne sont plus, Dieu merci ! ni de notre temps, ni de notre pays. On croirait en l'écoutant entendre la prose de M. Pobedonoszew.

Qu'est-ce que cela peut faire à l'Etat qu'un prêtre catholique s'engage, même par serment, à combattre l'hérésie, alors que ce prêtre n'a plus à son service le bras séculier, qu'il ne peut agir que par l'exemple et par la parole? Si l'hérésie est le nom théologique de l'erreur, n'est-ce pas son droit strict et même son devoir de la combattre, et n'est-il pas aussi absurde de le lui défendre qu'il le serait d'interdire à un pasteur protestant de discuter l'infaillibilité du Pape ou l'utilité de la confession auriculaire?

Demandons la liberté pour tous, toujours plus de libertés, veillons à ce que ces libertés, dans les luttes qu'elles se livrent entre elles, n'empiètent jamais l'une sur l'autre, qu'elles restent dans les limites de la loi, empêchons les monopoles et les tyrannies.

Mais ne mêlons pas l'Etat dans des querelles où il n'y a que faire, ne lui imposons pas de faux droits qui sont des entraves et des servitudes. Laissons-le dans son rôle d'arbitre impartial qui consiste à maintenir la paix entre les diverses confessions, en leur permettant de se combattre à outrance en paroles, mais en veillant à ce qu'elles ne se fassent aucun mal en fait et ne se gênent pas mutuellement.

Voilà ce que nous avions à dire sur cette question depuis si longtemps pendante du diocèse tessinois, et cela afin d'empêcher qu'on n'accuse le peuple de Genève d'approuver ce point de vue théolo-

gique étroit et sectaire auquel s'est placé un de ses députés. Il y a évidemment plusieurs sortes de protestantisme : la plus vieille et la moins bonne est celle où il se montre tracassier et intolérant.

En ratifiant à une belle majorité la convention diocésaine, avec un amendement de forme accepté par le Conseil fédéral, le Conseil national a montré qu'il ne partageait pas ces rancunes d'un autre âge et qu'il ne voulait pas, même par la voie indirecte, rouvrir la porte au Kulturkampf. Nous ne pouvons que l'en féliciter.

Ainsi s'exprime un journal conservateur et protestant; quant aux catholiques, l'*Observateur français* nous paraît avoir parfaitement résumé leur opinion dans les lignes suivantes, que nous aimons à reproduire comme un légitime hommage rendu au prélat distingué qui, en cette occurrence comme en plusieurs autres, a si bien justifié la confiance de Sa Sainteté Léon XIII :

Voilà donc enfin une question des plus graves pour les intérêts catholiques suisses ainsi définitivement résolue grâce au large esprit de conciliation du Conseil fédéral, et surtout à la diplomatie fine, droite, ferme, de l'éminent nonce à Bruxelles, Mgr Ferrata, que le Pape avait chargé de lever les difficultés réputées jusqu'alors insolubles que présentait ce problème ardu. Tâche délicate à laquelle il a réussi au delà de toute espérance, et en ce sens M. Carteret, dans son langage grossier et violent, a, pour une fois, touché juste, quand il a dit qu'en toute cette négociation « la victoire appartient au représentant du Saint-Siège, à Mgr Ferrata. » S'il n'avait pas été injuste et brutal, au lieu de se répandre en folles injures contre les catholiques, il aurait ajouté que le nonce de Bruxelles, avec un tact parfait, n'avait poussé sa victoire que jusqu'au point seulement où elle ne pouvait alarmer ses anciens adversaires et provoquer des réactions.

Le Kulturkampf suisse a vécu : c'est aux catholiques, grâce à leur dévouement aux œuvres sociales, à leur prudence, à leur fermeté, d'en extirper les dernières racines à Genève et ailleurs. Nous sommes assurés, par les grandes choses qu'ils ont déjà réussies, qu'ils ne failliront pas à ce devoir.

Nous nous associons au vœu de notre confrère de Paris, et nous espérons que la paix religieuse rétablie en Suisse, comme elle le sera bientôt en Allemagne, apportera de nouvelles et précieuses consolations au cœur magnanime de Léon XIII.

DÉCLARATION DES ÉVÊQUES D'IRLANDE

SUR LA QUESTION AGRAIRE

L'assemblée générale des évêques d'Irlande, réunie à Maynooth, les 27 et 28 juin dernier, a adopté avant de se séparer la déclaration suivante :

Ayant appris par les derniers commentaires de beaucoup d'organes importants de l'opinion en Europe que des impressions fausses sont très répandues au sujet de la législation agraire en Irlande, nous jugeons de notre devoir de publier sur la matière la déclaration suivante :

Nous ne voulons pas énumérer tous les griefs dont les tenanciers agricoles de l'Irlande peuvent se plaindre justement. Nous reconnaissons pleinement l'impossibilité de remédier à beaucoup d'entre eux en cette session du Parlement. Mais, à notre avis, il y a certains griefs très pressants qui, dans l'intérêt de l'ordre public et de la justice, réclament impérieusement un remède légal immédiat.

I. — La demande fondamentale des tenanciers agricoles d'Irlande en matière de rente est et a en substance toujours été celle d'un tribunal public et impartial, appelé à prononcer entre le *landlord* et le tenancier. Les tenanciers ne réclament nullement le droit de fixer eux-mêmes le prix de leur rente. Ce contre quoi ils protestent, c'est que ce prix soit fixé arbitrairement par le landlord.

II. — Il n'est pas nécessaire d'énumérer ici les conditions spéciales du système agraire en Irlande, lesquelles mettent hors de question en cette matière la justice de la réclamation du tenancier. Le principe en vertu duquel les tenanciers agricoles d'Irlande doivent être protégés contre l'infliction de rentes exorbitantes et contre l'éviction par suite de non payement de ces rentes-là, a été depuis longtemps reconnu par le Parlement. C'est le principe fondamental du *Land act* de 1881 et de divers statuts subséquents.

III. — Ce que demandent donc les tenanciers, c'est la pleine et sérieuse application de ce principe, même au regard de ces catégories de tenanciers auxquels le droit de faire fixer leurs rentes par un tribunal public a été conféré par des actes du Parlement, la « Législature » ayant laissé des obstacles qui dans un très grand nombre de cas rendent pratiquement ces actes inutiles.

IV. — De ces obstacles, le plus sérieux de beaucoup est celui qui est résulté de l'accumulation des arriérés de rentes exorbitantes. Dans l'état actuel de la loi, les tenanciers accablés de ce fardeau — et on les compte par milliers dans le pays — voient exclure sans espoir pour eux toute possibilité d'obtenir justice devant les tribu-

naux. Leurs lourdes dettes permettent à un *landlord* exigeant d'employer la menace de l'éviction pour les empêcher de s'adresser aux tribunaux ; et même dans le cas où l'intervention du tribunal est obtenue, le tribunal, en raison de son incapacité légale pour alléger la dette des arriérés, n'a pas le pouvoir de garantir le tenancier contre le danger de l'éviction. Il a juridiction à la vérité pour réduire la rente si elle est exorbitante ; mais il est sans pouvoir pour alléger la lourde dette qui accable le tenancier par suite de son impuissance à payer cette rente exorbitante dans le passé. Aussi longtemps que cette dette existe, le tenancier est à la merci du *landlord*.

V. — Ensuite il y a dans le pays des milliers de tenanciers qui ont été déboutés du droit d'avoir recours aux tribunaux, parce qu'ils ont reçu des significations légales d'éviction, lesquelles leur ont enlevé leur état légal de tenanciers.

VI. — On ne saurait alléguer, pour excuser le manque de protection légale où on laisse les tenanciers dans les cas que nous venons de mentionner et en nombre d'autres cas inutiles à énumérer ici, on ne saurait alléguer qu'il existe des difficultés sérieuses pour appliquer un remède suffisant.

Par exemple, au sujet de la question des arriérés, c'est un fait de notoriété publique qu'un acte du Parlement destiné à protéger les tenanciers écossais à cet égard fonctionne dans le moment en Ecosse.

Le fonctionnement actuel de l'acte écossais auquel nous faisons allusion nous est suffisamment révélé par le fait qu'établit le rapport officiel de la commission chargée d'appliquer cet acte. Les réductions judiciaires accordées par la commission montent à un peu plus de 30 0/0 sur les rentes et à au moins 60 0/0 sur les arriérés dans les cas jugés par elle.

Une proposition faite pour étendre à l'Irlande les bénéfices de cette loi a été rejetée par le Parlement dans cette session. Nous sommes absolument incapables de comprendre par quel principe on peut justifier une différence de traitement si notable au détriment des tenanciers irlandais.

VII. — Nous croyons devoir ajouter qu'à moins que le Parlement ne veuille sans retard adopter une mesure efficace de protection en faveur des tenanciers irlandais contre des exactions oppressives et des évictions arbitraires, les conséquences les plus désastreuses pour l'ordre public et pour le salut du peuple surviendront presque inévitablement.

La déclaration est signée par les quatre archevêques métropolitains des quatre provinces religieuses de l'Irlande et par vingt-sept évêques d'Irlande. C'est donc l'épiscopat entier d'Irlande qui, par cet acte solennel, saisit le gouvernement anglais et l'opinion catholique du monde entier de la situation de

l'Irlande, pour laquelle le cabinet Salisbury ne veut connaître qu'un remède : « la coercition », à moins que les Irlandais ne renoncent à leur programme national.

LES CHAMBRES

Sénat.

Jeudi 28 *juin.* — Après le dépôt des projets de loi sur les sucres, sur les crédits à ouvrir pour combattre les sauterelles et les criquets, le Sénat prend en considération la proposition de M. Lisbonne, ayant pour objet d'indiquer au consommateur la nature du produit livré sous le nom de vin et de prévenir les fraudes en matière de vente de ce produit.

Puis on passe à la suite de la discussion en seconde délibération du projet de loi de recrutement militaire.

M. CHESNELONG demande le rétablissement des immunités qui étaient accordées, dans la loi de 1872, aux instituteurs et aux ecclésiastiques. Inutile de dire qu'il n'obtient pas gain de cause, bien qu'il ait, dans un très remarquable discours, rappelé les nombreux arguments déjà apportés en faveur de sa proposition. Nous reproduisons ce discours *in-extenso.*

L'amendement de M. Chesnelong est repoussé à une majorité de 150 voix.

Vendredi 29 *juin.* — Le Sénat sort de son repos. Après avoir tout toléré, tout accepté, tout subi, il montre une décision et une énergie qu'on ne lui soupçonnait plus. La raison en est bien simple : la majorité de la Chambre haute est opportuniste, tandis que le ministère est radical, et, par surcroît, ce ministère radical a inscrit la revision dans son programme. Or, chaque fois qu'on prononce le mot de revision, le Sénat a peur et devient un mouton enragé.

C'est l'affaire de Carcassonne qui a mis le feu aux poudres. On sait que le maire de cette ville, M. Jourdanne, est un radical mâtiné de boulangisme qui fraudait, avec une rare impudence, les scrutins qu'il présidait. Les électeurs ne voulant plus de lui, ni comme conseiller municipal, ni comme maire, il corrigeait les résultats du vote comme certains joueurs peu scrupuleux corrigent la fortune. L'impunité dont il avait longtemps joui lui fit commettre quelques imprudences, et on le prit la main dans le sac. Condamné à un mois de prison, il déclara qu'il entendait rester libre ; et il le resta, en effet, jusqu'au jour où un substitut, ayant à choisir entre sa fonction et une lâcheté, fit son devoir, ce qui lui valut une révocation.

M. MARCOU, bien que radical, estime que le préfet « aurait dû

révoquer un maire qui s'était déshonoré. » Non seulement il n'en fit rien, mais lorsque le maire fut chassé par la porte, cet étrange préfet le fit rentrer par la fenêtre.

Nous glisserons sur la réponse du ministre, M. Ferrouillat. Il a plaidé les circonstances atténuantes, sans produire, nous ne dirons pas un argument, mais un prétexte dont le ministériel le plus endurci pût se contenter.

Dans un discours serré, vigoureux, coupé à chaque instant par les bravos du Sénat, M. Léon Renault a montré au garde des sceaux, où étaient véritablement, dans cette affaire, le droit et la justice. Un garde des sceaux n'aurait jamais dû frapper un substitut qui faisait son devoir, l'immoler à des considérations vraiment inadmissibles, à des préoccupations parlementaires et électorales, qu'on n'avoue ni ne peut avouer.

Après ce réquisitoire, il ne restait plus qu'à voter.

A l'unanimité, le Sénat adopte l'ordre du jour suivant : « Le Sénat regrette la mesure frappant un magistrat qui, couvert par les ordres réitérés de ses chefs, a fait exécuter les décisions de la justice. » Des applaudissements prolongés — et significatifs — saluent la proclamation de ce vote.

Lundi 2 *juillet*. — On reprend la suite de la seconde délibération sur le projet de loi organique militaire concernant le recrutement, adopté par la Chambre des députés.

M. de Freycinet n'est pas là. Le ministre de la guerre estime sans doute que cette discussion ne le regarde pas.

Sur l'article 32 M. Paris développe un amendement aux termes duquel seront dispensés du service d'activité, après un an de présence au corps, les membres et novices des associations religieuses vouées à l'enseignement, et les directeurs, maîtres-adjoints et élèves-maîtres des écoles fondées ou entretenues par les associations laïques.

L'orateur n'a pas de peine à démontrer que l'assimilation des membres de l'enseignement privé aux membres de l'enseignement public est une mesure d'équité et de justice. Ce sont les Frères des Écoles chrétiennes qui profiteront surtout de cette disposition, mais on ne doit pas oublier les services nombreux qu'ils ont rendus à l'enseignement primaire depuis plus de soixante ans. M. de Montalivet, M. de Tocqueville, M. Gambetta lui-même leur ont rendu hommage. Le Sénat n'oubliera pas non plus les ambulanciers de la rue Oudinot, les brancardiers de Champigny ! En repoussant l'amendement il porterait atteinte à la liberté de l'enseignement, car le recrutement du personnel de l'enseignement libre serait gravement compromis.

Impossible d'être plus logique, mais nous croyons fort que c'est précisément cette logique qui a déterminé le Sénat à repousser

l'amendement. Songez donc, avoir la certitude de frapper l'œuvre des Frères des Écoles chrétiennes, quelle aubaine ! Excité par le général Deffis et par M. Tolain, le Sénat n'a eu garde de laisser échapper l'occasion.

Il s'est trouvé 86 voix pour les Frères, c'est-à-dire pour la liberté. 186 bons républicains ont voté contre. C'est beau, les principes !

M. Léon Renault est venu plaider ensuite la cause des licenciés en droit que le projet ne classe pas parmi les exemptés.

152 voix contre 122 ont donné tort à ses clients.

M. Sébline s'est vu refuser également une augmentation pour les jeunes gens adonnés aux études agricoles.

M. Bardoux a été plus heureux. Il s'agissait de jeunes gens qui auront été admis en loge afin de concourir pour le prix de Rome et de ceux qui auront obtenu une médaille, un prix ou une première mention dans le concours de l'école des Beaux-Arts.

L'amendement a obtenu les honneurs du renvoi à la commission.

Mardi 3 juillet. — On reprend la suite de la seconde délibération sur le projet de loi relatif au recrutement.

M. Bardoux annonce qu'il est d'accord avec la commission et présente une nouvelle rédaction.

L'amendement est adopté.

Le paragraphe 3 est adopté.

M. Duclerc demande que l'on ajoute au paragraphe 4 les mots : « soit en France, soit dans les missions françaises en Orient ou dans l'Extrême-Orient. »

L'orateur pense qu'il est nécessaire de développer les missions, qui rendent de si grands services à la civilisation ; le nombre des religieux allemands et italiens augmente en Orient, tandis que le nombre des nôtres diminue. L'adoption de l'amendement n'entraînera aucune diminution de nos forces militaires, tandis que les missionnaires rendent de si grands services au pays.

L'orateur cite l'opinion de M. Paul Bert et demande au Sénat, comme Français et comme patriote, de voter l'amendement ; un règlement d'administration publique réglerait les détails d'exécution de la loi. (Très bien ! très bien ! sur un grand nombre de bancs.)

M. le général Deffis. — La commission était favorable à l'amendement de M. Duclerc, mais la commission a trouvé des difficultés d'application ; elle pense d'ailleurs que cet amendement ne doit pas figurer à l'article en discussion, mais à l'article 33.

La commission demande que les missionnaires visés par l'amendement soient désignés nominativement par le ministre des affaires étrangères.

Voix à droite. — La commission accepte alors l'amendement.

M. Goblet s'élève contre les dispenses à accorder aux missionnaires.

M. Trarieux appuie l'amendement pour maintenir notre influence en Orient. Il représente les missionnaires comme les agents et les collaborateurs du ministère des affaires étrangères.

M. Goblet dit qu'on cherche à faciliter le recrutement des missions.

M. Léon Renault considère les missionnaires comme des soldats qui portent au loin la gloire de la France.

M. le général Deffis demande le renvoi de la discussion à l'article 33.

Le scrutin est ouvert sur l'amendement de M. Duclerc.

L'amendement est repoussé par 134 voix contre 132.

M. Bardoux propose un amendement dispensant les professeurs des écoles établies par l'Alliance française en Orient.

M. Goblet constate qu'il s'agit des novices de congrégations reconnues. Ils ont pris un engagement de douze ans dans des établissements subventionnés. L'amendement ne vise pas les professeurs laïques et est contraire au principe de l'équité. Il demande son renvoi à la commission.

M. Arnaudeau développe un amendement demandant que les élèves ecclésiastiques ne soient pas astreints à loger à la caserne ni à se nourrir à l'ordinaire.

M. de Freycinet combat l'amendement comme tendant à créer une nouvelle catégorie : celle des militaires externes. (Rires.)

M. Arnaudeau insiste sur son amendement qui est repoussé par 187 voix contre 172.

Chambre des Députés.

Jeudi 28 *juin.* — M. Piou demande que la commission du budget puisse délibérer seulement si les deux tiers de ses membres sont présents, et, en outre, que tout député ait le droit d'assister à la séance, sans prendre part à la discussion.

M. Loustalot vient, dès le début de la séance, déposer son rapport sur cette proposition. M. Loustalot, quoique membre de la Gauche, reconnaît que les délibérations des dernières commissions du budget ont été scandaleuses, que les décisions les plus graves ont été prises à la majorité d'*une voix*, sur *quatre ou cinq membres présents*, alors qu'il y avait *trente-trois membres* dans cette commission.

Mais la commission, malgré cela, n'accepte pas les propositions de M. Piou. Elle modifie simplement l'article 21 du règlement de la manière suivante :

« La présence de la moitié plus un des commissaires, soit 17, est nécessaire à la validité des votes dans la commission du budget.

« Au cas où le *quorum* ne serait pas atteint, le scrutin sera renvoyé

à une séance ultérieure. A ce second tour, le vote sera valable quel que soit le nombre des membres présents.

« Les noms des présents, des absents et des excusés seront insérés à l'*Officiel.* »

M. Floquet, mal inspiré, monte à la tribune ; il déclare inadmissible qu'on introduise l'exigence du *quorum* dans les travaux d'une commission. Et, avec un certain *toupet*, il affirme que M. Piou, en qualité de droitier, veut entraver les travaux budgétaires.

M. Piou a facilement gain de cause en venant démontrer que la commission du budget n'est pas une commission ordinaire. Elle a un rôle capital. Elle refait les budgets, elle organise les réformes. L'opinion est révoltée par la légèreté avec laquelle sont accomplis ces travaux.

Personne n'est d'ailleurs obligé d'entrer dans la commission du budget. Que ceux qui sont élus assistent donc régulièrement aux séances !

Après M. Piou vient M. Rouvier, qui est de l'avis de M. Floquet. On se « chamaille » un peu. Puis on procède au scrutin sur le texte présenté par la commission. Sur 510 votants, *la proposition est adoptée par* 273 *voix contre* 237.

Puis on vote l'article 1er de la loi sur les accidents du travail.

Lundi 30 *juin.* — Suite de la discussion sur les accidents de travail.

Lundi 2 *juillet.* — Suite de la même discussion.

Mardi 3 *juillet.* — Interpellation sur l'affaire de Carcassonne.

C'est M. Flourens qui a ouvert le feu. Il a prononcé un discours très modéré, contre lequel l'Extrême-Gauche s'est immédiatement insurgée; il a présenté de courtes observations, plutôt qu'il n'a prononcé un réquisitoire.

M. Floquet lui a répondu. De l'affaire de Carcassonne, il n'a pas dit grand'chose, et les explications qu'il a fournies n'ont pas dû modifier sensiblement les convictions. Il a fait mieux que prouver son bon droit et sa justice ; il l'a pris de haut avec les trembleurs du centre et a brandi sur leur têtes courbées son grand fouet. « Il faut bien que vous le sachiez, messieurs les modérés... » et messieurs les modérés n'ont point demandé leur reste. Aplatis, effarés, prosternés, ils ont léché cette main menaçante.

Lorsque M. Waldeck-Rousseau est monté à la tribune, ses amis lui en ont su le plus mauvais gré. Cet imprudent n'allait-il point leur attirer une nouvelle, et plus humiliante, et plus dure correction ? Glacés de terreur, ils s'affaissaient sur leurs pupitres, n'osant ni applaudir, ni donner la moindre marque d'approbation. Quand donc ce fâcheux descendrait-il de la tribune ?

Il en est descendu enfin, après un discours qui n'est pas de ses

meilleurs, et, pour toute réponse, M. Floquet lui a dit : « Je suis sûr de ma conscience, ce que je ferai sera bien fait ! »

Les opportunistes n'en demandaient pas davantage pour lui donner un vote de confiance.

Le témoignage de cette confiance, le président du conseil l'a réclamé, impérieusement exigé.

L'ordre du jour pur et simple ne lui suffisant pas, la Chambre l'a repoussé par 339 voix contre 193 ; après quoi, elle a tenu à affirmer sa confiance la plus entière par 326 voix contre 172.

Les opportunistes ont, dans ces deux scrutins, voté avec l'Extrême-Gauche. Quelques rares audacieux ont eu cependant le courage de s'abstenir.

Les radicaux, qui n'ont pas le triomphe modeste, ont répondu à ces deux votes par des applaudissements prolongés; puis, se tournant vers le centre, dont l'abdication ressemble à un suicide, ils ont applaudi encore, avec de grands éclats de rire, en montrant du doigt ceux dont ils acceptent les services, mais dont ils méprisent profondément la lâcheté.

C'est avec une joie de cannibales qu'ils ont jeté, dans la fosse où l'opportunisme est désormais enfoui, les dernières pelletées de terre.

CHRONIQUE DE LA SEMAINE

L'Encyclique. — Élections du 1er juillet. — Le Banquet des Maires. — Procès de Leipzig. — Allemagne et Russie. — Pérou.

5 juillet 1888.

On a commencé à lire plus haut l'Encyclique sur la *Liberté humaine*, magnifique couronnement donné par Léon XIII aux fêtes et aux solennités de son jubilé sacerdotal.

L'Église agit toujours opportunément. A propos du *Syllabus* et lors du Concile, bon nombre de catholiques, oubliant ce témoignage de l'histoire, eurent le tort de parler d'inopportunité. L'Encyclique *Libertas præstantissimum* n'encourra de personne, pas même de ceux qu'elle pourrait contrarier, cette sorte d'opposition. Il est manifeste pour tous, en effet, qu'elle paraît à son heure. Si les questions qu'elle vient résoudre sont moins vivement débattues qu'avant le Concile, les tendances doctrinales, les intérêts politiques, les illusions dont elles sont nées agitent toujours les esprits et font toujours leur mauvais travail.

Dans ce splendide document, ajouté à tant d'autres remarquables, Léon XIII fixe magistralement d'un côté, les principes généraux dans toute leur ampleur et toute leur synthèse ; et, de l'autre, il les applique à toutes les manifestations du *naturalisme* et du *libéralisme*. Dans la première partie, c'est la doctrine, la science, dans la seconde, c'est l'homme d'État et de gouvernement, avec son tact et son coup d'œil, qui montre aux hommes le chemin à suivre à travers le labyrinthe des théories et des faits modernes. Il distingue non seulement le droit et le fait, la thèse et l'hypothèse ; ce qui est permis et ce qui est absolument illicite ; le Pape mesure l'étendue et le nombre de ces fameuses *libertés*, et nomme celles qui sont la gloire, l'épanouissement naturel de l'Église : les libertés civiles et politiques. Cette première distinction met fin à beaucoup de malentendus au dedans et aux injustifiables récriminations du dehors. Quant aux libertés religieuses et intellectuelles, Léon XIII multiplie les distinctions et donne aux catholiques les clefs de solution nécessaires, soit pour l'intelligence des principes, soit pour la règle de conduite à affirmer et à tenir dans la lutte et la vie pratique.

Voilà la portée de ce document. Venu à un moment où l'école rationaliste a fait faillite, complétant l'œuvre doctrinale des Papes et l'œuvre apologétique des docteurs, l'Encyclique *Libertas præstantissimum naturæ bonum* est à la fois un monument de science et un code politique, qui fixera les esprits dans la certitude des principes et la sécurité des applications. Comme œuvre philosophique, elle est le dernier terme de la science théologique, car jamais la liberté humaine n'a été l'objet d'une exposition aussi synthétique et aussi profonde. Comme règle politique, l'Encyclique est le guide le plus sûr et constitue un commentaire clair, précis, indiscutable des fameuses libertés et « licences » modernes.

On voit ainsi quelle place occupera ce document dans les œuvres de Léon XIII. Il appartient à ces Encycliques générales qni forment un cycle merveilleux d'idées et de doctrines et qui vont de la première à la dernière Encyclique *Immortale Dei*, et en même temps sont le point de départ d'une nouvelle série dont l'Encyclique actuelle est une partie particulièrement importante et opportune. Il y a là comme une Somme doctrinale, majestueux édifice intellectuel, qui ressemble à ces œuvres de saint Augustin, de saint Thomas et de Bossuet, expression des

idées de toute une époque, adaptation sûre et lumineuse des éternels principes de l'Église aux conditions changeantes de l'époque contemporaine. Telle est la marque providentielle des œuvres du Pape, : elles sont à notre époque ce qu'étaient les Sommes au moyen-âge : la synthèse et le point d'arrivée du développement scientifique et politique du siècle. Dans sa belle étude sur la *Mission de Léon XIII*, Mgr Keane, l'éminent recteur de l'Université de Washington, caractérisait admirablement ce rôle du Pontificat actuel : « A Léon XIII, dit-il, Dieu a assigné la tâche d'inaugurer l'adaption de l'Église à l'état nouveau de la société, et la Providence l'avait admirablement préparé pour cette importante et délicate mission. »

—

L'élection de la Charente, dont le second tour a eu lieu dimanche, donne les résultats que nous avions prévus. M. Gellibert des Séguins est élu : il a sept mille voix de plus qu'au premier tour; M. Weiller, candidat du gouvernement malgré ses origines opportunistes, a également sept mille voix de plus qu'il y a quinze jours ; quant à M. Déroulède, qui s'était désisté moins nettement à Angoulême qu'à Paris, il a dix mille voix de moins que le 17 juin, mais il en a encore onze mille. Les officieux diront peut-être que, si ces onze mille voix étaient allées à leur propriétaire vraisemblable, M. Weiller eût été élu. En quoi ils feront un raisonnement suspect, car il ne leur est pas permis d'affirmer ainsi au gré de leurs besoins quelle est la nuance originelle des électeurs boulangistes. Quand M. Boulanger est élu dans le Nord, il l'est, à les entendre, par des voix réactionnaires, et cela ne compte pas ; puis, quand M. Weiller est battu dans la Charente, c'est, expliqueraient-ils, que onze mille républicains lui ont été soustraits par M. Déroulède! Pourquoi n'y aurait-il pas eu de républicains boulangistes dans la Charente? Une présomption vaut l'autre, et ici l'une et l'autre ne valent rien. Une chose demeure, c'est que les conservateurs peuvent, par eux-mêmes, et sans aucun masque boulangiste ou autre, réunir des majorités sur le programme dissolutionniste et revisionniste. Quant au boulangisme, le voilà cette fois bien fini, et nous déclarons que ce n'est pas dommage. En paraissant capable d'entraîner les masses, ce nouveau parti avait fait une telle peur aux républicains, qu'ils s'étaient concentrés, au moins négativement. Le boulangisme mort, la dislocation républicaine va reprendre son œuvre, et avec un succès d'autant plus certain

qu'il a été retardé. Aussi bien, le régime ne manque pas d'ennemis résolus, en dehors de M. Boulanger, et la victoire doit tôt ou tard revenir à ces ennemis, en tête desquels marche, par droit et par mission comme par caractère, M. le comte de Paris.

—

Une élection avait également lieu dimanche dans le Loiret. Elle n'est guère plus glorieuse que celle de la Charente pour le gouvernement : le conservateur, M. Dumas, a 24.000 voix; le radical, M. Lacroix, en a près de 22.000; l'opportuniste, M. d'Eichtal, n'en a que 20.500. D'où l'on peut conclure que 46.000 électeurs réclament la revision, qui n'en a que 20.000 contre elle. Comment dans ces conditions, le gouvernement peut-il encore affirmer sans rire que le pays est avec lui?

—

Battu vendredi au Sénat, le gouvernement a subi un échec bien plus grave samedi à la Chambre, dans le nomination de la commission du budget. Ont été élus : MM. Ribot, Félix Faure, républicains centre-gauche; Gerville Réache, Raynal, Jules Roche, Rouvier, Jean Casimir Périer, Monis, Leroy, Jamais, Leygues, Compayré, Mérillon, Chavoix, Lalande, Albert Ferry, Antonin Dubost, Baïhaut, Viger, Gomot, Saint-Prix, opportunistes; Maurice Faure, Sarrien, Fernand Faure, Blatin, Steenackers, Sabatier, Bastid, de la gauche radicale; Andrieux, radical indépendant; Sigismond Lacroix, Henry Maret, Yves Guyot et Salis, membres de l'extrême-gauche. Or, la majorité des élus est absolument opposée au projet de M. Peytral.

C'est d'un mauvais augure pour le cabinet Floquet.

—

C'est décidé, les maires de tous les cantons de France banquetteront le 14 de ce mois, au Champ-de-Mars. A quelle occasion? On a dit que ce serait une sorte de commémoration de la fête de la Fédération de 1790. Pourquoi la célébrer deux ans à l'avance? On dit aussi qu'on veut donner aux maires de France une sorte d'avant-goût de l'Exposition universelle. Et quel avant-goût en auront-ils, au milieu des chantiers du Champ-de-Mars, lorsque l'exposition est encore dans les limbes? Pourquoi n'avoir pas attendu l'année prochaine pour les convier, lorsque l'Exposition sera dans tout son éclat?

La vérité, c'est que le cabinet radical a voulu, par ce moyen,

donner une sorte de satisfaction au dessein formé, l'année dernière, par le conseil municipal de Paris, tendant à convoquer dans la capitale un congrès de toutes les communes de France. On sait que la délibération prise à cet égard fut annulée, comme elle devait l'être. C'eût été une tentative pour constituer une sorte d'État révolutionnaire dans l'État légal. Mais M. Floquet a des trésors de bienveillance pour le conseil municipal de Paris; ne pouvant lui donner le congrès des communes, il lui donne le banquet des maires, en forme d'à-compte pour le faire patienter.

A son tour, le conseil municipal organise pour le lendemain une fête à l'Hôtel-de-Ville, où il s'emparera de tous ces représentants des municipalités de France et tâchera d'enflammer en leurs âmes le feu sacré de la Révolution. Voilà tout ce que sait faire et à quoi est bon le ministère radical qui nous gouverne.

—

Lundi a commencé, devant le tribunal suprême de Leipzig, le procès en haute trahison intenté à deux Allemands, M. et Mme Dietz, et à un Alsacien M. Appell. L'employé Max Dietz est prévenu d'avoir, depuis juin 1883 : 1° Livré à un gouvernement étranger des documents et des nouvelles dont il ne pouvait ignorer que la communication serait préjudiciable à la sécurité de l'empire allemand; 2° Détourné des pièces originales et des objets qui étaient conservés officiellement dans un endroit déterminé, et cela dans un but intéressé. La femme Dietz est prévenue d'avoir servi sciemment de complice à son mari. Le teinturier Appell est prévenu : 1° D'avoir incité, de mars 1883 à février 1887, l'employé de la mairie de Strasbourg, Cabannes, un Allemand, à trahir ses devoirs et à lui fournir des pièces et des documents pour les livrer à un gouvernement étranger, alors que ces pièces et documents concernaient la sécurité de l'empire allemand; 2° D'avoir agi de même à l'égard de l'employé Dietz. C'est l'employé de mairie Paul Cabannes, condamné le 19 décembre 1887 par le tribunal suprême de Leipzig, qui, dans sa prison, a fait des révélations à la suite desquelles des poursuites ont été intentées contre les trois prévenus actuels.

—

Ce sont aujourd'hui les avances de l'Allemagne à la Russie, le rapprochement signalé entre ces deux puissances, qui forment le gros événement de la politique extérieure. Le correspondant du *Times* à Saint-Pétersbourg n'écrit-il pas que des renseigne-

ments autorisés, de source allemande, lui font supposer que, si un voyage de Guillaume II dans la capitale russe n'avait pas lieu, il ne tarderait pas à se produire quelque autre événement qui convaincrait le monde « des excellentes relations unissant de nouveau les deux empires, relations cimentées par quelque chose de plus fort qu'une simple visite de souverain à souverain. »

D'après un télégramme de Buda-Pesth, la lettre de Guillaume II, apportée à François-Joseph par le général de Waldersee, exprimerait l'espoir d'un rapprochement prochain entre la Russie et les deux empires germaniques, et donnerait à entendre que le gouvernement russe prendrait sous peu l'initiative de propositions concernant la péninsule des Balkans. S'il faut en croire la *Gazette de Woss*, l'ambassadeur de Russie à Londres aurait déjà remis à lord Salisbury une note de son gouvernement, contenant de nouvelles propositions pour la Bulgarie. La Russie ne demanderait plus la déchéance du prince de Cobourg, mais exigerait que le ministère de la guerre bulgare fût confié à un général russe. Naturellement, de semblables affirmations inquiètent les Autrichiens. Ils appréhendent les conséquences pour eux d'une visite de l'empereur allemand à Saint-Pétersbourg ; ils redoutent qu'on ne leur demande de nouvelles concessions au czar, comme offrande propitiatoire.

Ces craintes sont d'autant plus fondées qu'une provenance officieuse est attribuée à l'article de la *Gazette nationale*, qui somme les Hongrois de cesser de contrecarrer les visées de la Russie sur la Bulgarie. Au surplus, de même que les Bulgares, les Autrichiens paraissent disposés, non à résister, mais à se soumettre. Les télégrammes de Vienne nous les montrent prêts à faire bon accueil à tout candidat sérieux présenté par la Russie et par l'Allemagne et revenus à l'ancien programme : « L'Autriche doit avoir la suprématie en Serbie, et la Russie en Bulgarie. » Telle n'était pas la maxime des Autrichiens, il y a seulement quinze jours, quand la réconciliation de l'Allemagne et de la Russie n'était pas encore dessinée.

Comme fiche de consolation, on compte absolument, à Vienne, que l'empereur d'Allemagne ira visiter l'empereur d'Autriche à son retour de Saint-Pétersbourg, et on dit que Gastein a été fixé pour cette entrevue. En ce qui concerne une visite au roi d'Italie, on ne sait rien de nouveau. Mais il paraît peu probable que Guillaume II, allant voir un de ses alliés, ne fasse pas à l'autre la même politesse. Il passerait, dit-on, par Dresde et

par Munich, à son retour, et serait reçu solennellement par le roi de Saxe et le régent de Bavière.

—

Le démembrement du Pérou par le Chili aura été plus complet qu'il n'apparaissait au lendemain même de la longue guerre qui a ensanglanté les deux pays pendant trois années. On sait qu'aux termes du traité de paix, le Chili devait occuper les provinces péruviennes d'Arica et de Tacna pendant dix ans, à l'expiration desquels ces territoires devaient rester chiliens ou faire retour au Pérou, d'après le résultat d'un plébiscite de la population et moyennant le payement de dix millions de dollars en argent à celui des deux pays qui en serait dépossédé.

L'occupation d'Arica et de Tacna dure maintenant depuis cinq ans. Mais elle va apparemment devenir permanente et définitive, cela avec le consentement du gouvernement de Lima et sans consultation préalable des habitants de ces deux provinces. On assure, en effet, que le Pérou, dont les finances sont depuis la guerre, dans un état des plus critiques, va renoncer dès maintenant à tout droit sur Arica et Tacna et abandonner définitivement ces provinces au Chili, en échange d'une indemnité que le gouvernement de Santiago lui payerait immédiatement.

C'est un sacrifice qui doit coûter beaucoup à sa dignité et même à des interêts éventuels, puisqu'il lui enlève un port magnifique sur la côte du Pacifique et une province très riche en mines d'argent. Mais les suites de la guerre ont réduit la puissance vaincue à une situation qui la met absolument à la merci des vainqueurs.

NOUVELLES RELIGIEUSES

Rome et l'Italie.

La nouvelle de la mort de Frédéric III a été transmise directement au Souverain Pontife par une dépêche du prince Guillaume de Prusse, maintenant empereur d'Allemagne. Sa Sainteté s'est empressée de répondre, également par dépêche, au nouvel Empereur, pour lui exprimer ses sentiments de profonde condoléance ainsi que le désir et l'espoir de voir s'affermir sous son règne la paix religieuse.

On a remarqué à ce propos un étonnant contraste entre les

louanges démesurées que la presse libérale de Rome et d'Italie a prodiguées à la mémoire de Frédéric III, et la froide réserve, voire même les appréhensions atteignant chez quelques-uns la forme de l'irritation déclarée, à l'endroit du nouvel empereur Guillaume II. Ces organes libéraux craignent, paraît-il, d'après les antécédents du jeune empereur, qu'il n'accentue une politique tellement conservatrice que celle de l'Italie officielle et sectaire s'en trouverait fort embarrassée. Ce qui alarme surtout les libéraux italiens, c'est l'éventualité d'un rapprochement plus étroit entre l'Allemagne et le Saint-Siége, sur la base des déclarations que Guillaume II aurait faites à Mgr Galimberti lorsque ce prélat se rendit à Berlin il y a trois mois.

On assure que pour répondre à ces déclarations et en faciliter l'application pratique, le Souverain Pontife va faire parvenir au nouvel Empereur une lettre autographe, par l'entremise du nonce apostolique à Vienne, Mgr Galimberti, ou du nonce de Munich, Mgr Ruffo-Scilla.

—

Il résulte d'informations parvenues au Vatican de plusieurs points de la Péninsule que les protestations si formelles du Pape et de l'épiscopat contre les articles du nouveau Code qui attentent au droit suprême du Saint-Siége de revendiquer sa pleine indépendance et à la liberté du ministère des âmes, ont produit dans la masse des populations italiennes une impression des plus profondes. Cette impression se traduit par un mouvement très général et très accentué de réaction contre la tyrannie sectaire. On a pu remarquer que le premier écho de ce mouvement a gagné la Chambre elle-même où les six voix d'opposition, les seules qui aient protesté, lorsqu'il s'est agi de de rejeter les pétitions des évêques, sont devenues trente-et-une lorsque le reste de la Chambre a repoussé la motion du modéré Peruzzi, proposant de mitiger les articles contre le clergé, et enfin soixante-sept au moment du vote définitif au scrutin secret du projet du nouveau Code, sans compter une vingtaine de députés qui ont quitté la salle des séances au moment du vote.

Entre autres protestations contre les articles odieux de ce Code, on peut signaler la suivante :

Vu le projet du nouveau Code pénal, que l'on discute à la Chambre des députés, et, notamment, les articles 101, 173, 174, 175 et 176;

Considérant que la première et la plus pure de toutes les gloires de notre patrie est d'avoir au milieu d'elle le Pontificat romain ;

Que l'Italie ne saurait jamais jouir de tranquillité à l'intérieur et de puissance au dehors, tant que n'aura pas cessé le conflit entre l'Église et l'État ;

Que c'est chose contraire à la justice et à l'amour de la patrie de punir par les peines les plus atroces toute tentative de faire cesser ce conflit ;

Que le sacerdoce chrétien a été institué par Jésus-Christ indépendamment du pouvoir séculier ;

Que, partant, l'État ne peut en investiguer et en punir les actes sans attenter aux droits sacrés de l'Église et violer la liberté religieuse ;

Qu'une action qui, d'après les règles de la loi naturelle ou de la loi divine, est illicite et immorale, ne saurait jamais devenir licite et morale par le seul fait qu'une loi humaine la commande ou la permet ;

Pour toutes ces raisons et pour d'autres encore, le Conseil supérieur de la Jeunesse catholique italienne déplore vivement que les articles précités aient été compris dans le projet du nouveau Code pénal ;

Il adhère de tout cœur aux principes affirmés dans l'allocution pontificale du 1er juin courant et dans les diverses protestations du vénérable épiscopat italien ;

Et il invite tous les Cercles de la Société à faire de même et à s'unir d'autant plus étroitement à leurs pasteurs, que ceux-ci sont menacés de nouvelles persécutions. — Adopté dans la séance du 9 juin 1888.

Philippe Tolli, président ; François De Angelis, secrétaire ; Guillaume Alliata, vice-président ; Jules Saccheti, vice-président ; Jules Massini, trésorier.

—

En réponse aux observations respectueuses que quelques évêques d'Irlande, notamment celui de Limerik, ont adressées au Saint-Siège sur le document qui a condamné le « plan de campagne et le boycottage », le Souverain Pontife a fait écrire à ces évêques que indépendamment de la valeur objective, quelle qu'elle soit, des motifs exposés dans ce document, la condamnation n'en subsiste pas moins en sens absolu, en tant qu'elle porte sur des moyens d'action ouvertement contraires à la justice et à la morale. Au reste, la réponse du Saint-Siège confirme qu'il ne s'agit nullement de condamner la cause nationale en Irlande et les justes griefs qu'elle peut faire valoir par

les moyens légitimes, mais plutôt d'en faciliter le succès en la dégageant de toute action qui l'entacherait de l'immoralité des moyens condamnés.

—

L'*Observateur français* détache les lignes suivantes d'une lettre personnelle qu'il reçoit de Rome.

Les élections de Rome et les démonstrations qui ont suivi ont été observées avec le plus vif intérêt par le monde diplomatique d'ici, tant auprès du Vatican que du Quirinal. Il est certain que les manifestations antipontificales ont surtout impressionné les ambassadeurs, les diplomates et les hommes politiques. On regarde ces incidents comme des précédents fâcheux. On me rapporte, à ce sujet, une conversation qui aurait eu lieu entre un diplomate étranger et un des chefs du gouvernement. Le premier aurait dit : « Vous ne craigniez rien de ces scandales? Croyez-vous que si les catholiques allemands et autrichiens, effrayés de cette aggravation de la lutte, se plaignent auprès de leurs gouvernements respectifs, vous n'ayez rien à redouter? » Le ministériel aurait répondu : « Rien. Nos alliances nous permettent de faire, au sujet de la question romaine, tout ce que nous voulons. » Il est probable que ce Monsieur a singulièrement interprété le sens de la triple alliance, mais sa réponse absolue, tranchante, affirmative, est digne d'être notée.

—

On sait que dom Michel Rua a succédé à dom Bosco ; voici quelques détails sur le nouveau supérieur de toutes les œuvres salésiennes :

Né en 1837, à Turin, il y fit en 1845 la rencontre du grand apôtre de la charité italienne, qui lui voua dès ce jour une affection paternelle. En 1852 dom Michel Rua entra comme interne à l'oratoire Saint-François de Sales. Ordonné prêtre en 1860, il prit la direction du collège de Mirabello-Monferrato, puis il fut nommé préfet de l'oratoire de Turin, et en 1885 le Souverain Pontife l'institua vicaire de dom Bosco, avec future succession.

France.

Paris. — S. E. le cardinal Lavigerie, primat d'Afrique, est dans le moment à Paris, où l'éminent prince de l'Eglise qui ne connaît pas le repos, prépare le grand mouvement de la rédemption des esclaves du « noir continent » pour lequel il a reçu les plus précieux encouragements du Saint-Siège. C'est à toute l'Europe chrétienne que le cardinal Lavigerie compte s'adresser pour mener à bonne fin cette grande œuvre de l'apostolat chrétien.

— Nous avons le plaisir d'apprendre que M. Victor de Marolles, rédacteur en chef de la *Corporation*, organe des Cercles catholiques d'ouvriers, vient d'être élevé par Notre Saint-Père le Pape à la dignité de commandeur de l'ordre pontifical de Saint-Grégoire le Grand. M. de Marolles est l'un des aides de camp les plus actifs et les plus ardents de M. le comte de Mun. Peu ont donné plus de zèle et plus de dévouement que lui à l'œuvre des Cercles catholiques d'ouvriers, cette œuvre par excellence de notre relèvement social et national. C'est donc de tout cœur que nous félicitons M. de Marolles de l'insigne distinction qu'il a si bien méritée, et qui n'est point sans rejaillir sur l'œuvre dont il est un des plus vaillants piliers.

Aire. — Mgr Gassiat a adressé la lettre suivante à la misérable feuille intitulée la *Tribune libre* :

A M. le Directeur du Journal *La Tribune libre du Clergé.*

Estibeaux, par Habas (Landes), le 2 juin 1888.

Monsieur le Directeur,

On me communique à l'instant plusieurs numéros de votre journal, notamment celui du dimanche 20 mai, dans lequel un soi-disant chanoine s'occupe inconsidérément de mon humble personne, parle du mauvais vouloir de « deux évêques français dont je serais la victime », et cherche à les « apitoyer », spécialement l'un d'entre eux, sur ce qu'il lui plaît d'appeler mon « infortune imméritée ».

Je proteste énergiquement contre l'abus qui a été fait de mon nom, à mon insu, et même contre les éloges qu'on me décerne.

Après avoir combattu le bon combat pendant trente ans, écrit la valeur de 15 volumes in-8° en l'honneur de la pure doctrine catholique; après avoir défendu, béni et exalté, *corde, voce et calamo* tout ce que votre feuille hélas! attaque et blasphème, je ne vous reconnais pas le droit de me prendre sous votre protection, et de laisser croire ainsi aux simples ou aux malveillants que moi ou mes amis pactisons d'une manière quelconque avec votre erreur ou votre révolte...

Je vous prie donc, M. le Directeur, et, au besoin je vous requiers de publier la présente lettre dans votre plus prochain numéro.

J'ai bien l'honneur de vous saluer.

B. Gassiat,
du clergé de Versailles,
Protonotaire apostolique *ad instar.*

Cambrai. — Par une lettre datée du 23 juin, M. le Préfet a informé M. le Maire d'Hazebrouck qu'à partir du 1er juillet,

toutes les écoles de la ville, écoles de garçons, écoles de filles, écoles maternelles, seront confiées à des instituteurs et à des institutrices laïques.

Dans sa séance du 25 juin, le Conseil municipal d'Hazebrouck a rédigé la protestation suivante :

Considérant que si, aux termes de l'article 18 de la loi du 30 octobre 1886 qui supprime pour les communes toute liberté au point de vue de l'enseignement primaire, il a été décidé que pour les écoles de garçons la substitution du personnel laïque au personnel congréganiste devra être complète dans un délai de cinq ans, après la promulgation de la présente loi, il résulte des discussions qui ont eu lieu au Parlement aussi bien que des circulaires ministérielles que la substitution d'un personnel à un autre ne devait se faire, sauf pour les cas exceptionnels, que lorsque des vacances se produiraient dans le personnel en fonctions.

Que M. Goblet lui-même s'exprimait ainsi dans sa circulaire ministérielle du 3 décembre 1885 : « Le législateur a voulu que la laïcité du personnel enseignant fût établie *sans violence*, mais le plus promptement possible : immédiatement partout où l'état du personnel le permet, *partout ailleurs graduellement*, par un progrès incessant et dont il a marqué le terme au moins pour les écoles de garçons. L'opinion publique ne saurait se méprendre sur le caractère de ce régime légal remplaçant le *régime d'arbitraire administratif* qui l'avait précédé. »

Considérant que pour les écoles des Frères, aucune vacance ne s'est produite jusqu'à présent dans le personnel enseignant, que le Conseil municipal ainsi que l'immense majorité de la population sont hostiles à la laïcisation qui atteint la commune dans ses intérêts les plus respectables.

Considérant qu'il existe une école de garçons tenue par un personnel laïque qui permet aux parents qui ont des préférences pour ce genre de personnel de lui confier leurs enfants.

Que dès lors rien ne motive de la part de l'administration la mesure arbitraire qu'elle vient de prendre en ce qui concerne l'école des Frères.

Considérant en ce qui concerne les écoles tenues par les Dames de la Sainte-Union (école de Madame Emmanuel) et par les Sœurs de la Charité (école primaire et asile de la Sœur Vincent), que l'arbitraire est encore plus évident. Que, pour ces écoles, la loi n'a pas marqué le terme en dedans duquel la laïcisation doit s'opérer.

Qu'aucune vacance ne s'est effectuée dans aucune d'elles. Qu'il existe également pour les filles comme pour les garçons une école primaire et un asile tenus par des laïques donnant aux parents toutes les facilités désirables.

Que par conséquent la mesure violente qui vient d'être prise par l'autorité supérieure a tous les caractères d'une pure vexation.

Que les services rendus à Hazebrouck par les Frères aussi bien que par les Sœurs à toutes les classes de la population sont inappréciables.

Que les inspecteurs d'académie leur ont décerné à différentes reprises les distinctions les plus flatteuses.

Que les résultats obtenus dans les examens pour le certificat d'instruction primaire prouvent que leur enseignement ne laisse rien à désirer.

Que la tenue intérieure des écoles et asiles congréganistes d'Hazebrouck a toujours été irréprochable, et que le concours considérable d'élèves que les locaux insuffisants ont peine à contenir, témoigne hautement de la confiance des familles.

Considérant que ce qui aggrave encore la mesure contre laquelle le Conseil proteste, c'est sa brutalité absolument inexplicable.

Qu'en effet c'est à la fin de l'année scolaire que l'expulsion des congréganistes a lieu.

Que c'est un délai de 8 jours à peine qui leur est donné pour évacuer les locaux qu'ils occupent, pour la plupart, depuis 40 ans et où plusieurs d'entre eux sont logés.

Que tous les usages du pays dont l'administration aurait dû tenir compte sont froissés par des procédés aussi sommaires...

Que le conseil municipal, mandataire attitré de la population, manquerait à son devoir s'il ne protestait avec la dernière énergie contre cette violence et cet arbitraire, qui ne devraient être ni de notre temps ni dans nos mœurs ;

Que, du reste, les dispositions de la loi de 1886 sont suffisamment contraires à la liberté pour qu'on ne se plaise pas à les aggraver par une exécution violente que les pouvoirs publics n'ont pu exiger de leurs représentants ;

C'est pourquoi le conseil à l'unanimité proteste contre la laïcisation de toutes les écoles congréganistes communales d'Hazebrouck, qui intervient à la veille des vacances scolaires.

Adresse ses dernières félicitations et ses derniers remerciements aux instituteurs et institutrices dévoués, dont les représentants de la commune ne se séparent que contraints et forcés par l'autorité administrative.

Tous ces considérants, si fermes et si amplement justifiés, sont autant de soufflets sur la face de M. le préfet Saisset-Schneider, et c'est justice. Il ne restait plus ensuite aux catholiques habitants d'Hazebrouck qu'à sanctionner la protestation du conseil municipal en laissant vides les écoles où le despotisme installe ainsi de force à la fin de l'année scolaire un enseignement abhorré. C'est chose faite maintenant.

Reims. — Le 24 juin s'est terminé à Reims un triduum solennel en l'honneur du bienheureux Jean-Baptiste de la Salle, fondateur de l'Institut des Frères des Écoles chrétiennes, et originaire de cette ville. Il y a eu de magnifiques cérémonies à la cathédrale. Le panégyrique du bienheureux a été prononcé le vendredi par Mgr Péchenard, vicaire général de Reims; le samedi, par Mgr d'Hulst, recteur de l'Institut catholique de Paris, et le dimanche par Mgr Freppel.

Tarbes. — Dernièrement la Loge a tenté de s'emparer de la municipalité de Lourdes. On sait quel a été le pitoyable avortement de cette tentative. Pour se venger de cet échec, les Loges ont résolu de choisir Lourdes, célèbre par les pèlerinages, pour y tenir un *convent*.

Cette décision a été prise sur l'initiative des FF.·. maçons de Tarbes.

Le but de la Loge maçonnique de Tarbes est de travailler à la réalisation des vœux émis ou appuyés, l'année dernière, au Congrès maçonnique de Toulouse, par trois membres de cette Loge, les FF.·. Joucla, Montaubéry, Dazet :

1° Propagation des enterrements civils, par l'obligation du testament sans Dieu fait lors de l'initiation d'un nouveau frère à la maçonnerie;

2° Égalité devant la loi de succession des enfants naturels et des enfants légitimes, premier pas vers l'abolition du mariage, pour arriver progressivement, suivant l'expression du F.·. Naquet, « à la suppression complète du foyer conjugal et à la communauté de la femme »;

3° Séparation de l'Église et de l'État, avec ses conséquences funestes à la religion et à la société;

4° Suppression des ordres religieux et des couvents et, par suite, de l'enseignement et de l'éducation dont ils sont le foyer fécond et salutaire.

Sur la proposition du F.·. Dazet, vice-président, l'assemblée a décidé, avant de se séparer, la réunion d'un grand congrès maçonnique à Lourdes, pour l'année 1889, à l'époque des pèlerinages, en vue de faire contre-poids aux manifestations catholiques et, s'il est possible, d'en arrêter le cours.

Déjà une Loge s'y constitue sur un mode exceptionnel, avec le titre de : *Vœu national*, et la devise : *Ceci tuera cela*, c'est-à-dire : « La franc-maçonnerie tuera les pèlerinages ! »

REVUE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

La semaine a été mouvementée. Les vendeurs à découvert ont déployé de tristes et déloyales manœuvres pour étrangler l'émission de Panama. Ils n'y ont pas réussi. En revanche, ils sont parvenus à précipiter le marché, pendant deux ou trois jours, dans une sorte de débâcle, laquelle n'a pas duré, mais a dû faire d'assez nombreuses victimes. Aujourd'hui, le marché a repris la même tenue qu'avant l'incident, et il faut d'autant plus s'en féliciter qu'en dépit de celle des places étrangères qui se maintient à la hausse, ni les circonstances ni l'époque où nous sommes ne se prêtent au relèvement des cours.

C'est du 1er au 31 juillet que les actionnaires du Crédit foncier seront admis à exercer leur droit de souscription aux 31,000 actions nouvelles dont la création a été décidée par le conseil d'administration dans sa séance du 30 mai dernier.

Les 31,000 actions nouvelles font partie des 90,000 que la Société est autorisée à émettre par l'article 4 de ses statuts, pour porter son capital à 290 millions.

Les 31,000 actions nouvelles devant ajouter 15 millions et demi au capital actuel de 155 millions, le pouvoir d'émission de la Société se trouvera élargi de 310 millions.

Bourse du 3 juillet 1888.

3 0/0		83 15	C. F. foncières 1879		482 »
3 0/0 amortissable		85 80	— commun. 1879		478 »
4 1/2 0/0		105 90	— — 1880		471 50
Crédit foncier..	Actions	1.455 »	— foncières 1883		390 »
Est	—	780 »	Est	Oblig.	388 50
Lyon	—	1.260 60	Lyon	—	396 »
Midi	—	1.170 »	Midi	—	398 »
Nord	—	1.570 »	Nord	—	405 »
Orléans	—	1.320 »	Orléans	—	400 »
Ouest	—	900 »	Ouest	—	400 »
Panama	—	290 »	Panama 4 0/0	—	209 »
Suez	—	2.160 »	— 6 0/0	—	370 »

Pour répondre à un désir qui nous a été souvent exprimé, le rédacteur financier des Annales Catholiques se charge de faire exécuter tout achat ou vente de titres au comptant.

Le montant approximatif des titres devra être envoyé par lettre chargée ou valeur à vue sur Paris en même temps que l'ordre d'achat.

Le gérant : P. Chantrel.

Paris. — Imp. G. Picquoin, 51, rue de Lille.

ANNALES CATHOLIQUES

DE LA LIBERTÉ HUMAINE

Lettre encyclique

DE N. T. S. P. LE PAPE LÉON XIII PAR LA PROVIDENCE DIVINE

A tous les patriarches, primats, archevêques et évêques du monde catholique en grâce et en communion avec le Saint-Siége apostolique.

(Suite et fin. — Voir le numéro précédent.)

Mais, pour mieux mettre en lumière ces vérités, il est bon que nous considérions séparément les diverses sortes de libertés que l'on donne comme des conquêtes de notre époque. — Et d'abord, à propos des individus, examinons cette liberté si contraire à la vertu de religion, *la liberté des cultes*, comme on l'appelle, liberté qui repose sur ce principe qu'il est loisible à chacun de professer telle religion qui lui plaît, ou même de n'en professer aucune. — Mais, tout au contraire, c'est bien là, sans nul doute, parmi tous les devoirs de l'homme, le plus grand et le plus saint, celui qui ordonne à l'homme de rendre à Dieu un culte de piété et de religion. Et ce devoir n'est qu'une conséquence de ce fait que nous sommes perpétuellement sous la dépendance de Dieu, gouvernés par la volonté et la providence de Dieu, et que, sortis de lui, nous devons retourner à lui. — Il faut ajouter qu'aucune vertu digne de ce nom ne peut exister sans la religion, car la vertu morale est celle dont les actes ont pour objet tout ce qui nous conduit à Dieu considéré comme notre suprême et souverain bien; et c'est pour cela que la religion qui « accomplit les actes ayant pour fin directe et immédiate l'honneur divin » (1), est la reine à la fois et la règle de toutes les vertus. Et si l'on

(1) S. Th. II-II. Qu. LXXXI, a. 6.

demande, parmi toutes ces religions opposées qui ont cours, laquelle il faut suivre à l'exclusion des autres, la raison et la nature s'unissent pour nous répondre : celle que Dieu a prescrite et qu'il est aisé de distinguer, grâce à certains signes extérieurs par lesquels la divine Providence a voulu la rendre reconnaissable, car, dans une chose de cette importance, l'erreur entraînerait des conséquences trop désastreuses. C'est pourquoi offrir à l'homme la liberté dont nous parlons, c'est lui donner le pouvoir de dénaturer impunément le plus saint des devoirs, de le déserter, abandonnant le bien immuable pour se tourner vers le mal : ce qui, nous l'avons dit, n'est plus la liberté, mais une dépravation de la liberté, et une servitude de l'âme dans l'abjection du péché.

Envisagée au point de vue social, cette même liberté veut que l'État ne rende aucun culte à Dieu, ou n'autorise aucun culte public ; que nulle religion ne soit préférée à l'autre, que toutes soient considérées comme ayant les mêmes droits, sans même avoir égard au peuple, lors même que ce peuple fait profession de catholicisme. Mais, pour qu'il en fût ainsi, il faudrait que vraiment la communauté civile n'eût aucun devoir envers Dieu, ou qu'en ayant elle pût impunément s'en affranchir : ce qui est également et manifestement faux. On ne saurait mettre en doute, en effet, que la réunion des hommes en société ne soit l'œuvre de la volonté de Dieu, et cela qu'on la considère dans ses membres, dans sa forme qui est l'autorité, dans sa cause, ou dans le nombre et l'importance des avantages qu'elle procure à l'homme. C'est Dieu qui a fait l'homme pour la société et qui l'a uni à ses semblables, afin que les besoins de sa nature, auxquels ses efforts solitaires ne pourraient donner satisfaction, pussent la trouver dans l'association. C'est pourquoi la société civile, en tant que société, doit nécessairement reconnaître Dieu comme son principe et son auteur, et, par conséquent, rendre à sa puissance et à son autorité l'hommage de son culte. Non, de par la justice, non, de par la raison, l'État ne peut être athée, ou, ce qui reviendrait à

l'athéisme, être animé à l'égard de toutes les religions, comme on dit, des mêmes dispositions et leur accorder indistinctement les mêmes droits. — Puisqu'il est donc nécessaire de professer une religion dans la société, il faut professer celle qui est la seule vraie et que l'on reconnaît sans peine, au moins dans les pays catholiques, aux signes de vérité dont elle porte en elle l'éclatant caractère. Cette religion, les chefs d'État doivent donc la conserver et la protéger, s'ils veulent, comme ils en ont l'obligation, pourvoir prudemment et utilement aux intérêts de la communauté. Car la puissance publique a été établie pour l'utilité de ceux qui sont gouvernés, et quoiqu'elle n'ait pour fin prochaine que de conduire les citoyens à la prospérité de cette vie terrestre, c'est pourtant un devoir pour elle de ne point diminuer, mais d'accroître, au contraire, pour l'homme, la faculté d'atteindre à ce bien suprême et souverain dans lequel consiste l'éternelle félicité des hommes : ce qui devient impossible sans la religion.

Mais Nous avons dit ailleurs tout cela plus en détail : la seule remarque que Nous voulons faire pour le moment, c'est qu'une liberté de ce genre est ce qui porte le plus de préjudice à la liberté véritable, soit des gouvernants, soit des gouvernés. La religion au contraire lui est merveilleusement utile, parce qu'elle fait remonter jusqu'à Dieu même l'origine première du pouvoir ; qu'elle impose avec une très grave autorité aux princes l'obligation de ne point oublier leurs devoirs, de ne point commander avec injustice ou dureté et de conduire les peuples avec bonté et presque avec un amour paternel. D'autre part, elle recommande aux citoyens, à l'égard de la puissance légitime, la soumission comme aux représentants de Dieu ; elle les unit aux chefs de l'État par les liens, non seulement de l'obéissance, mais du respect et de l'amour, leur interdisant la révolte et toutes les entreprises qui peuvent troubler l'ordre et la tranquillité de l'État, et qui, en résumé, donnent occasion de comprimer par des restrictions plus fortes la liberté des citoyens. Nous ne disons rien des services rendus par la religion aux

bonnes mœurs et, par les bonnes mœurs, à la liberté même. Un fait prouvé par la raison et que l'histoire confirme, c'est que la liberté, la prospérité et la puissance d'une nation grandissent en proportion de sa moralité.

Et maintenant, poursuivons ces considérations au sujet de la *liberté* d'exprimer par la *parole* ou par la *presse* tout ce que l'on veut. Assurément, si cette liberté n'est pas justement tempérée, si elle dépasse le terme et la mesure, une telle liberté, il est à peine besoin de le dire, n'est pas un droit. Car le droit est une faculté morale, et, comme Nous l'avons dit et comme on ne peut trop le redire, il serait absurde de croire qu'elle appartient naturellement et sans distinction ni discernement, à la vérité et au mensonge, au bien et au mal. Le vrai, le bien, on a le droit de les propager dans l'État avec une liberté prudente, afin qu'un plus grand nombre en profite ; mais les doctrines mensongères, peste la plus fatale de toutes pour l'esprit, mais les vices qui corrompent le cœur et les mœurs, il est juste que l'autorité publique emploie à les réprimer sa sollicitude, afin d'empêcher le mal de s'étendre pour la ruine de la société. Les écarts d'un esprit licencieux, qui, pour la multitude, deviennent facilement une véritable oppression, doivent justement être punis par l'autorité des lois, non moins que les attentats de la violence commis contre les faibles. Et cette répression est d'autant plus nécessaire que, contre ces artifices de style et ces subtilités de dialectique, surtout quand tout cela flatte les passions, la partie sans contredit la plus nombreuse de la population ne peut en aucune façon, ou ne peut qu'avec une très grande difficulté se tenir en garde. Accordez à chacun la liberté illimitée de parler et d'écrire, rien ne demeurera sacré et inviolable ; rien ne sera épargné, pas même ces vérités premières, ces grands principes naturels que l'on doit considérer comme un noble patrimoine commun à toute l'humanité. Ainsi, la vérité est peu à peu envahie par les ténèbres, et l'on voit, ce qui arrive souvent, s'établir avec facilité la domination des erreurs les plus pernicieuses et les plus diverses. Tout ce que la licence y gagne,

la liberté le perd ; car on verra toujours la liberté grandir et se raffermir à mesure que la licence sentira davantage le frein. — Mais s'agit-il de matières libres que Dieu a laissées aux disputes des hommes, à chacun il est permis de se former une opinion, et, cette opinion, de l'exprimer librement ; la nature n'y met point d'obstacle : car, par une telle liberté, les hommes ne sont jamais conduits à opprimer la vérité, et elle est souvent une occasion de la rechercher et de la faire connaître.

Quant à ce qu'on appelle la *liberté d'enseignement*, il n'en faut pas juger d'une façon différente. — Il n'y a que la vérité, on n'en saurait douter, qui doit entrer dans les âmes, puisque c'est en elle que les natures intelligentes trouvent leur bien, leur fin, leur perfection ; c'est pourquoi l'enseignement ne doit avoir pour objet que des choses vraies, et cela, qu'il s'adresse aux ignorants ou aux savants, afin qu'il apporte aux uns la connaissance du vrai, et que, dans les autres, il l'affermisse. C'est pour ce motif que le devoir de quiconque se livre à l'enseignement est, sans contredit, d'extirper l'erreur des esprits et d'opposer des protections sûres à l'envahissement des fausses opinions. Il est donc évident que la liberté dont nous traitons, en s'arrogeant le droit de tout enseigner à sa guise, est en contradiction flagrante avec la raison, et qu'elle est née pour produire un renversement complet dans les esprits ; le pouvoir public ne peut accorder une pareille licence dans la société qu'au mépris de son devoir. Cela est d'autant plus vrai que l'on sait de quel poids est pour les auditeurs l'autorité du professeur, et combien il est rare qu'un disciple puisse juger par lui-même de la vérité de l'enseignement du maître.

C'est pourquoi cette liberté aussi, pour demeurer honnête, a besoin d'être restreinte dans des limites déterminées ; il ne faut pas que l'art de l'enseignement puisse impunément devenir un instrument de corruption. — Or, la vérité qui doit être l'unique objet de l'enseignement est de deux sortes : il y a la vérité naturelle et la vérité surnaturelle.

Les vérités naturelles, auxquelles appartiennent les principes de la nature et les conclusions prochaines que la raison en déduit, constituent comme le commun patrimoine du genre humain ; elles sont comme le solide fondement sur lequel reposent les mœurs, la justice, la religion, l'existence même de la société humaine ; et ce serait dès lors la plus grande des impiétés, la plus inhumaine des folies, que de les laisser impunément violer et détruire. — Mais il ne faut pas mettre moins de scrupule à conserver le grand et sacré trésor des vérités que Dieu lui-même nous a fait connaître. Par un grand nombre d'arguments lumineux, souvent répétés par les apologistes, certains points principaux de doctrine ont été établis, par exemple : Il y a une révélation divine ; le Fils Unique de Dieu s'est fait chair pour rendre témoignage à la vérité ; par lui une société parfaite a été fondée, à savoir, l'Eglise dont il est Lui-même le Chef, et avec laquelle il a promis de demeurer jusqu'à la consommation des siècles. A cette société il a voulu confier toutes les vérités qu'il avait enseignées, avec mission de les garder, de les défendre, de les développer avec une autorité légitime : et, en même temps, il a ordonné à toutes les nations d'obéir aux enseignements de son Eglise comme à Lui-même, avec menace de la perte éternelle pour ceux qui y contreviendraient. D'où il ressort clairement que le maître le meilleur et le plus sûr pour l'homme, c'est Dieu, source et principe de toute vérité, c'est le Fils unique qui est dans le sein du Père, voie, vérité, vie, lumière véritable qui éclaire tout homme, et dont l'enseignement doit avoir tous les hommes pour disciples : *Et ils seront tous enseignés de Dieu* (1). — Mais pour la foi et la règle des mœurs, Dieu a fait participer l'Eglise à son divin magistère, et lui a accordé le divin privilège de ne point connaître l'erreur. C'est pourquoi elle est la grande, la sûre maîtresse des hommes et porte en elle un inviolable droit à la liberté d'enseigner. Et de fait, l'Eglise, qui dans ces enseignements reçus du ciel trouve son propre soutien,

(1) Joann. VI. 45.

n'a eu rien plus à cœur que de remplir religieusement la mission que Dieu lui a confiée, et, sans se laisser intimider par les difficultés qui l'environnent de toutes parts, elle n'a cessé en aucun temps de combattre pour la liberté de son magistère. C'est par ce moyen que le monde entier, délivré de la misère de ses superstitions, a trouvé dans la sagesse chrétienne son renouvellement. Mais s'il est vrai, comme la raison elle-même le dit clairement, qu'entre les vérités divinement révélées et les vérités naturelles il ne peut y avoir de réelle opposition, de sorte que toute doctrine contredisant celles-là soit nécessairement fausse, il s'ensuit que le divin magistère de l'Eglise, loin de faire obstacle à l'amour du savoir et à l'avancement des sciences, ou de retarder en aucune manière le progrès de la civilisation, est au contraire pour ces choses une très grande lumière et une sûre protection. Et par la même raison, le perfectionnement même de la liberté humaine ne profite pas peu de son influence, selon cette maxime, qui est du Sauveur Jésus-Christ, que l'homme devient libre par la vérité : *Vous connaîtrez la vérité, et la vérité vous rendra libres* (1). — Il n'y a donc pas de motif pour que la vraie liberté s'indigne, ou que la science digne de ce nom s'irrite contre des lois justes et nécessaires, qui doivent régler les enseignements humains, ainsi que le réclament ensemble et l'Eglise et la raison. Il y a plus, et, comme bien des faits l'attestent, l'Eglise tout en dirigeant principalement et spécialement son activité vers la défense de la foi chrétienne, s'applique aussi à favoriser l'amour et le progrès des sciences humaines. Car c'est quelque chose de bon en soi, de désirable, que les bonnes études ; et, de plus, toute science qui est le fruit d'une raison saine et qui répond à la réalité des choses, n'est pas d'une médiocre utilité pour éclairer même les vérités révélées. Et, de fait, quels immenses services l'Eglise n'a-t-elle pas rendus par l'admirable soin avec lequel elle a conservé les monuments de la sagesse antique, par les asiles qu'elle a, de toutes parts, ouverts aux sciences,

(1) Joann. VIII. 32.

par les encouragements qu'elle a toujours donnés à tous les progrès, favorisant d'une manière particulière les arts mêmes qui font la gloire de la civilisation de notre époque. — Enfin, il ne faut pas oublier qu'un champ immense reste ouvert où l'activité humaine peut se donner carrière et le génie s'exercer librement : Nous voulons parler des matières qui n'ont pas une connexion nécessaires avec la doctrine de la foi et des mœurs chrétiennes, ou sur lesquelles l'Eglise, n'usant pas de son autorité, laisse aux savants toute la liberté de leurs jugements. — De ces considérations il ressort comment les partisans du *Libéralisme* entendent, sur ce point, et se représentent cette liberté qu'ils réclament et proclament avec une égale ardeur. D'une part, ils s'arrogent à eux-mêmes, ainsi qu'à l'Etat, une licence telle qu'il n'y a point d'opinion si perverse à laquelle ils n'ouvrent la porte et ne livrent passage ; de l'autre, ils suscitent à l'Eglise obstacles sur obstacles, confinant sa liberté dans les limites les plus étroites qu'ils peuvent, alors cependant que de cet enseignement de l'Eglise aucun inconvénient n'est à redouter, et que au contraire on en doit attendre les plus grands avantages.

Une autre liberté que l'on proclame aussi bien haut est celle que l'on nomme *liberté de conscience*. Que si l'on entend par là que chacun peut indifféremment à son gré rendre un culte à Dieu, les arguments qui ont été donnés plus haut suffisent à le réfuter. — Mais on peut l'entendre aussi en ce sens que l'homme a, dans l'Etat, le droit de suivre, d'après la conscience de son devoir, la volonté de Dieu, et d'accomplir ses préceptes, sans que rien puisse l'en empêcher. Cette liberté, la vraie liberté, la liberté digne des enfants de Dieu, qui protège si glorieusement la dignité de la personne humaine, est au-dessus de toute violence et de toute oppression, et elle a toujours été l'objet des vœux de l'Église et de sa particulière affection. C'est cette liberté que les apôtres ont revendiquée avec tant de constance, que les apologistes ont défendue dans leurs écrits, qu'une foule innombrable de martyrs ont consacrée

de leur sang. Et ils ont eu raison : car la grande et très juste puissance de Dieu sur les hommes, et, d'autre part, le grand et suprême devoir des hommes envers Dieu, trouvent l'un et l'autre dans cette liberté chrétienne un éclatant témoignage. Elle n'a rien de commun avec des dispositions factieuses et révoltées, et, d'aucune façon, il ne faudrait se la figurer comme réfractaire à l'obéissance due à la puissance publique ; car ordonner et exiger l'obéissance aux commandements n'est un droit de la puissance humaine qu'autant qu'elle n'est pas en désaccord avec la puissance divine et qu'elle se renferme dans les limites que Dieu lui a marquées. Or, quand elle donne un ordre qui est ouvertement en désaccord avec la volonté divine, elle s'écarte alors loin de ces limites, et se met du même coup en conflit avec l'autorité divine : il est donc juste alors de ne pas obéir.

Mais les partisans du *Libéralisme,* qui, en même temps qu'ils attribuent à l'État un pouvoir despotique et sans limites, proclament qu'il n'y a aucun compte à tenir de Dieu dans la conduite de la vie, ne reconnaissent pas du tout cette liberté dont Nous parlons, et qui est unie intimement à l'honnêteté et à la liberté ; et ce qu'on fait pour la conserver, ils l'estiment fait à tort et contre l'État. S'ils disaient vrai, il n'y aurait pas de domination si tyrannique qu'on ne dût accepter et subir.

Le plus vif désir de l'Église serait sans doute de voir pénétrer dans tous les ordres de l'État et y recevoir leur application ces principes chrétiens que Nous venons d'exposer sommairement. Car ils possèdent une merveilleuse efficacité pour guérir les maux du temps présent, ces maux dont on ne peut se dissimuler ni le nombre ni la gravité, et qui sont nés, en grande partie, de ces libertés tant vantées, et où l'on avait cru voir renfermés des germes de salut et de gloire. Cette espérance a été déçue par les faits. Au lieu de fruits doux et salutaires, sont venus des fruits amers et empoisonnés. Si l'on cherche le remède, qu'on le cherche dans le rappel des saines doctrines, desquelles seules on peut attendre avec confiance la conservation de l'ordre

et, par là même, la garantie de la vraie liberté. — Néanmoins, dans son appréciation maternelle, l'Église tient compte du poids accablant de l'infirmité humaine, et elle n'ignore pas le mouvement qui entraîne à notre époque les esprits et les choses. Pour ces motifs, tout en n'accordant de droits qu'à ce qui est vrai et honnête, elle ne s'oppose pas cependant à la tolérance dont la puissance publique croit pouvoir user à l'égard de certaines choses contraires à la vérité et à la justice, en vue d'un mal plus grand à éviter, ou d'un bien plus grand à obtenir ou à conserver. Dieu lui-même dans sa Providence, quoique infiniment bon et tout-puissant, permet néanmoins l'existence de certains maux dans le monde tantôt pour ne point empêcher des biens plus grands, tantôt pour empêcher de plus grands maux. Il convient, dans le gouvernement des États, d'imiter Celui qui gouverne le monde. Bien plus, se trouvant impuissante à empêcher tous les maux particuliers, l'autorité des hommes doit *permettre et laisser impunies bien des choses qu'atteint pourtant et à juste titre la vindicte de la Providence divine* (1). Néanmoins, dans ces conjonctures, si, en vue du bien commun et pour ce seul motif, la loi des hommes peut et même doit tolérer le mal, jamais pourtant elle ne peut ni ne doit l'approuver ni le vouloir en lui-même ; car étant de soi la privation du bien, le mal est opposé au bien commun, que le législateur doit vouloir et doit défendre du mieux qu'il peut. Et en cela aussi la loi humaine doit se proposer d'imiter Dieu qui, en laissant le mal exister dans le monde, *ne veut ni que le mal arrive, ni que le mal n'arrive pas, mais veut permettre que le mal arrive. Et cela est bon* (2). Cette sentence du Docteur angélique contient, en une brève formule, toute la doctrine sur la tolérance du mal. — Mais il faut reconnaître, pour que Notre jugement reste dans la vérité, que plus il est nécessaire de tolérer le mal dans un État, plus les conditions de

(1) Saint Augustin, de Lib. Arb. lib. I, cap. 6, num. 14.
(2) Saint Th. p. 1 qu. XIX, a. 9 ad 3.

cet État s'écartent de la perfection; et, de plus, que la tolérance du mal, appartenant aux principes de la prudence politique, doit être rigoureusement circonscrite dans les limites exigées par sa raison d'être, c'est-à-dire par le salut public. C'est pourquoi, si elle est nuisible au salut public ou qu'elle soit pour l'État la cause d'un plus grand mal, la conséquence est qu'il n'est pas permis d'en user, car, dans ces conditions, la raison du bien fait défaut. Mais si, en vue d'une condition particulière de l'État, l'Église acquiesce à certaines libertés modernes, non qu'elle les préfère en elles-mêmes, mais parce qu'elle juge expédient de les permettre, et que la situation vienne ensuite à s'améliorer, elle usera évidemment de sa liberté en employant tous les moyens, persuasions, exhortations, prières, pour remplir, comme c'est son devoir, la mission qu'elle a reçue de Dieu, à savoir, de procurer aux hommes le salut éternel. Mais une chose demeure toujours vraie, c'est que cette liberté accordée indifféremment à tous et pour tout, n'est pas, comme nous l'avons souvent répété, désirable par elle-même, puisqu'il répugne à la raison que le faux et le vrai aient les mêmes droits. Et en ce qui touche la *tolérance*, il est étrange de voir à quel point s'éloignent de l'équité et de la prudence de l'Église ceux qui professent le *Libéralisme*. En effet, en accordant aux citoyens, sur tous les points dont nous avons parlé, une liberté sans bornes, ils dépassent tout à fait la mesure, et en viennent au point de ne pas paraître avoir plus d'égards pour la vertu et la vérité que pour l'erreur et le vice. Et quand l'Église, colonne et soutien de la vérité, maîtresse incorruptible des mœurs, croit de son devoir de protester sans relâche contre une *tolérance* si pleine de désordres et d'excès, et d'en écarter l'usage criminel, ils l'accusent de manquer à la patience et à la douceur ; en agissant ainsi, ils ne soupçonnent même pas qu'ils lui font un crime de ce qui est précisément son mérite. D'ailleurs, il arrive bien souvent à ces grands prôneurs de tolérance d'être, dans la pratique, durs et serrés quand il s'agit du catholicisme : prodigues de libertés

pour tous, ils refusent souvent de laisser à l'Église sa liberté.

Mais afin de récapituler brièvement, et pour plus de clarté, tout ce discours, avec ses conséquences, Nous disons en résumé que l'homme doit nécessairement rester tout entier dans une dépendance réelle et incessante à l'égard de Dieu, et que par conséquent il est absolument impossible de comprendre la liberté de l'homme sans la sommission à Dieu et l'assujettissement à sa volonté. Nier cette souveraineté de Dieu ou refuser de s'y soumettre, ce n'est pas la liberté, c'est abus de la liberté et révolte ; et c'est précisément d'une telle disposition d'âme que se constitue et que naît le vice capital du *Libéralisme.* On peut, du reste, en distinguer plusieurs espèces ; car il y a pour la volonté plus d'une forme et d'un degré dans le refus de l'obéissance due à Dieu ou à ceux qui participent à son autorité divine.

S'insurger complètement contre l'empire suprême de Dieu et lui refuser absolument toute obéissance, soit dans la vie publique, soit dans la vie privée et domestique, c'est à la fois, sans nul doute, la plus grande dépravation de la liberté et la pire espèce de *Libéralisme.* C'est sur elle que doivent tomber sans restriction tous les blâmes que Nous avons jusqu'ici formulés.

Immédiatement après vient le système de ceux qui, tout en concédant qu'on doit dépendre de Dieu, auteur et maître de l'univers, puisque toute la nature est régie par sa Providence, osent répudier les règles de foi et de morale qui, dépassant l'ordre de la nature, nous viennent de l'autorité même de Dieu ; ou prétendent, du moins, qu'il n'y a pas à en tenir compte, surtout dans les affaires publiques de l'État. Quelle est la gravité de leur erreur et combien peu ils sont d'accord avec eux-mêmes, Nous l'avons pareillement vu plus haut. C'est de cette doctrine que découle, comme de sa source et de son principe, cette pernicieuse erreur de la séparation de l'Église et de l'État ; quand au contraire il est manifeste que ces deux pouvoirs, quoique

bien différents dans leur mission et leur dignité, doivent néanmoins s'entendre dans la concorde de leur action et l'échange de leurs bons offices.

A cette erreur comme à un genre se rattache une double opinion. — Plusieurs, en effet, veulent entre l'Église et l'État une séparation radicale et totale : ils estiment que, dans tout ce qui concerne le gouvernement de la société humaine, dans les institutions, les mœurs, les lois, les fonctions publiques, l'instruction de la jeunesse, on ne doit pas plus faire attention à l'Église que si elle n'existait pas ; tout au plus laissent-ils aux membres individuels de la société la faculté de vaquer en particulier, si cela leur plaît, aux devoirs de la religion. Contre eux gardent toute leur force les arguments par lesquels Nous avons réfuté l'opinion de la séparation de l'Église et de l'État, avec cette aggravation qu'il est complètement absurde que l'Église soit, en même temps, respectée du citoyen et méprisée par l'État.

Les autres ne mettent pas en doute l'existence de l'Église, ce qui leur serait d'ailleurs impossible : mais ils lui enlèvent le caractère et les droits propres d'une société parfaite et veulent que son pouvoir, privé de toute autorité législative, judiciaire, coercitive, se borne à diriger par l'exhortation, la persuasion, ceux qui se soumettent à elle de leur plein gré et de leur propre vouloir. C'est ainsi que le caractère de cette divine société est, dans cette théorie, complètement dénaturé ; que son autorité, son magistère, en un mot toute son action se trouve diminuée et restreinte, tandis que l'action et l'autorité du pouvoir civil est par eux exagérée jusqu'à vouloir que l'Église de Dieu, comme toute autre association libre, soit mise sous la dépendance et la domination de l'État. — Pour les convaincre d'erreur, les apologistes ont employé de puissants arguments, que Nous n'avons pas négligés Nous-même, particulièrement dans Notre encyclique *Immortale Dei;* et il en ressort que, par la volonté de Dieu, l'Église possède toutes les qualités et tous les droits qui caractérisent une société légitime, supérieure et de tous points parfaite.

Beaucoup enfin n'approuvent pas cette séparation de l'Eglise et de l'État, mais il estiment qu'il faut amener l'Église à céder aux circonstances, obtenir qu'elle se prête et s'accommode à ce que réclame la prudence du jour dans le gouvernement des sociétés. Opinion honnête si on l'entend d'une certaine manière équitable d'agir, qui soit conforme à la vérité et à la justice : à savoir que l'Église, en vue d'un grand bien à espérer, se montre indulgente et concède aux circonstances de temps ce qu'elle peut concéder sans violer la sainteté de sa mission. Mais il en va tout autrement des pratiques et des doctrines que l'affaissement des mœurs et les erreurs courantes ont introduites contre le droit. Aucune époque ne peut se passer de religion, de vérité, de justice : grandes et saintes choses que Dieu a mises sous la garde de l'Église, à qui il serait dès lors étrange de demander la dissimulation à l'égard de ce qui est faux ou injuste, ou la connivence avec ce qui peut nuire à la religion.

De ces considérations il résulte donc qu'il n'est aucunement permis de demander, de défendre, ou d'accorder sans discernement la liberté de la pensée, de la presse, de l'enseignement, des religions, comme autant de droits que la nature a conférés à l'homme. Si vraiment la nature les avait conférés, on aurait le droit de se soustraire à la souveraineté de Dieu, et nulle loi ne pourrait modérer la liberté humaine. Il suit pareillement que ces diverses sortes de liberté peuvent, pour de justes causes, être tolérées, pourvu qu'un juste tempérament les empêche de dégénérer jusqu'à la licence et au désordre. — Là enfin où les usages ont mis ces libertés en vigueur, les citoyens doivent s'en servir pour faire le bien et avoir à leur égard les sentiments qu'en a l'Église. Car une liberté ne doit être réputée légitime qu'en tant qu'elle accroît notre faculté pour le bien ; hors de là, jamais.

Quand on est sous le coup ou sous la menace d'une domination qui tient la société sous la pression d'une violence injuste, ou prive l'Église de la liberté légitime, il est permis de chercher une autre organisation politique, sous laquelle

il soit possible d'agir avec liberté. Alors, en effet, ce que l'on revendique, ce n'est pas cette liberté sans mesure et sans règle, mais c'est un certain allégement en vue du salut de tous; et ce que l'on cherche uniquement, c'est d'arriver à ce que, là où toute licence est donnée au mal, le pouvoir de faire le bien ne soit pas entravé.

En outre, préférer pour l'État une constitution tempérée par l'élément démocratique n'est pas en soi contre le devoir, à condition toutefois qu'on respecte la doctrine catholique sur l'origine et l'exercice du pouvoir public. Des diverses formes de gouvernement, pourvu qu'elles soient en elles-mêmes aptes à procurer le bien des citoyens, l'Église n'en rejette aucune ; mais elle veut, et la nature s'accorde avec elle pour l'exiger, que leur institution ne viole le droit de personne et respecte particulièrement les droits de l'Église.

C'est louable de prendre part à la gestion des affaires publiques, à moins qu'en certains lieux, pour des circonstances particulières de choses et de temps, ne soit imposée une conduite différente. L'Église même approuve que tous unissent leurs efforts pour le bien commun, et que chacun, selon son pouvoir, travaille à la défense, à la conservation et à l'accroissement de la chose publique.

L'Église ne condamne pas non plus que l'on veuille affranchir son pays ou de l'étranger ou d'un despote, pourvu que cela puisse se faire sans violer la justice. Enfin, elle ne reprend pas davantage ceux qui travaillent à donner aux communes l'avantage de vivre selon leurs propres lois, et aux citoyens toutes les facilités pour l'accroissement de leur bien-être. Pour toutes les libertés civiles exemptes d'excès, l'Église eut toujours la coutume d'être une très fidèle protectrice ; ce qu'attestent particulièrement les cités italiennes, qui trouvèrent sous le régime municipal, la prospérité, la puissance et la gloire, alors que l'influence salutaire de l'Église, sans rencontrer opposition aucune, pénétrait toutes les parties du corps social.

Ces enseignements, inspirés par la foi et la raison tout ensemble, et que le devoir de Notre charge apostolique Nous

a porté, Vénérables Frères, à vous transmettre, seront, grâce surtout à l'union de vos efforts avec les Nôtres, utiles à un grand nombre, Nous en avons la confiance. — Pour Nous, dans l'humilité de Notre cœur, Nous élevons vers Dieu nos regards suppliants, et Nous le conjurons instamment de vouloir bien répandre sur les hommes la lumière de sa sagesse et de son conseil, afin que, par la vertu de ces dons, ils puissent, sur des points d'une telle importance, voir la vérité, et que, comme il est raisonnable, en toutes conjonctures et avec une inébranlable constance, ils sachent conformer leur vie, soit privée, soit publique, à cette vérité. — Comme gage de ces faveurs célestes et en témoignage de Notre bienveillance, Nous vous accordons, avec une tendre affection, à vous, Vénérables Frères, ainsi qu'au clergé et au peuple dont chacun de vous a la direction, la bénédiction apostolique dans le Seigneur.

Donné à Rome, près de Saint-Pierre, le 20 juin de l'année 1888, de Notre Pontificat la onzième.

LÉON XIII, PAPE.

LETTRE DE M. LE COMTE DE PARIS

AUX MAIRES DES COMMUNES DE FRANCE

Sheen-House, le 4 juillet 1888.

Monsieur le Maire,

Le vote indépendant des électeurs et du Conseil municipal vous a placé à la tête de votre commune. La tâche qu'il vous impose est grande. Vous avez à protéger les finances et les franchises municipales contre une administration dépensière et tyrannique. Le parti dont cette administration est l'instrument docile a compromis la République ; il l'entraînera dans sa chute. Le jour viendra bientôt sans doute où nous devrons tous nous unir pour refaire le gouvernement de la France et l'établir sur des bases durables.

Dans cette pensée je m'adresse à vous, le représentant de

l'une de ces Communes que la Monarchie a constituées, émancipées, et qui l'ont aidée à fonder l'unité nationale. Je viens à vous directement pour dissiper les calomnies perfidement répandues par ceux qui veulent nous empêcher de nous entendre.

Laissez-moi vous le dire sans réticences, comme je le ferais face à face si un cruel exil ne me tenait pas éloigné de cette France que je veux servir avec vous.

La République n'a pas donné aux communes la liberté qu'elle leur avait promise. Tous les moyens sont bons aux républicains pour s'assurer la majorité dans les conseils. La commune, cette grande famille, est divisée en oppresseurs et en opprimés. Soumise au régime des budgets obligatoires, elle n'est plus indépendante dans la gestion de sa fortune; les parents n'y sont plus les maîtres de l'éducation de leurs enfants. Un gouvernement d'occasion vous promettra peut-être la restitution de ces libertés perdues. N'espérez pas qu'il puisse vous les rendre. Son premier soin sera de détruire celles qui vous restent.

Ces libertés, la Monarchie les garantira, étant assez forte pour ne pas les craindre. Loin d'être hostile à la démocratie communale, elle seule peut sauvegarder ses intérêts et respecter ses droits. Elle mettra l'ordre dans la commune comme dans l'État.

Le prêtre à l'Église, l'instituteur à l'école, pourront se dévouer à leur mission sans être les instruments ni les victimes de la politique. Ils travailleront ensemble à une œuvre vraiment patriotique en développant chez les jeunes générations, avec la connaissance de leurs droits, le sentiment de leurs devoirs.

Le Maire, enfin, ne tiendra ses pouvoirs ni de la faveur, ni de la naissance, ni de la richesse. Quelle que soit sa situation personnelle, il ne devra l'écharpe tricolore qu'au libre choix de ses égaux.

Croyez, Monsieur le Maire, à mes sentiments bien sincères.

PHILIPPE, COMTE DE PARIS.

UNE PRISE D'HABIT

CHEZ LES SŒURS AVEUGLES DE SAINT-PAUL

Il y a quelques jours, en plein mois de mai, je fus invité à une prise d'habit qui devait avoir lieu chez les Sœurs aveugles de Saint-Paul, rue Denfert-Rochereau. Le quartier est excentrique; j'étais prié pour sept heures : il fallut se mettre en route de bon matin. A mon passage, j'assistai donc au départ des premiers omnibus, à l'arrivée des ouvriers au chantier, au nettoyage des boutiques de l'avenue du Maine et à l'ouverture des portes du cimetière Montparnasse. Cela manquait de gaieté, tout au moins de poésie; mais le temps était splendide, le soleil déjà piquant, l'air frais et embaumé.

En marchant sur les fleurs des grands arbres du boulevard qui jonchaient le sol, on se croyait à un matin de Fête-Dieu.

Je n'avais jamais assisté à une prise d'habits, mais je me rappelais cette page parfumée, elle aussi, où Augustin Cochin décrit cette cérémonie au Sacré-Cœur.

« Une église haute, élégante et claire; au milieu, dans des stalles, quarante religieuses et un essaim de jeunes filles; dans les côtés, des parents, des amis. Le silence animé par un orgue solennel et mélancolique; et sur tous ces figurants secondaires ce reflet mêlé des lumières et du jour qui donne aux églises une teinte particulière, sorte d'image du combat de la nature et de la foi dans nos âmes à l'attente de la cérémonie; devant l'autel orné de fleurs, un prie-Dieu de satin bleu, *mais un seul;* une corbeille élégante contenant un voile de lin...

« Une Sœur a amené la fiancée au prie-Dieu : elle était souriante, colorée, tranquille, belle, avec la guirlande de mariée, la robe et les souliers de satin, les gants blancs, les cheveux charmants, la démarche élégante. Vous souvient-il de ce gracieux visage, un peu moqueur, observant tout sans se livrer, et comme une abeille qui passerait sur les fleurs en leur disant : Je vous aime, mais, vous n'avez pas encore le miel que je veux. »

Tout d'abord, il semble qu'il y ait antinomie entre cette cérémonie telle que Cochin nous la représente et les aveugles : on trouve émouvant qu'une jeune fille idéale, pleine de beauté et d'espérances, ait touché dès sa vingtième année le fond de la vie; que, sentant le sol manquer sous son pied, elle dise adieu au monde et cherche ailleurs le point d'appui; mais, pour la jeune

fille aveugle, la vie a-t-elle des promesses?... Y a-t-il du mérite à la quitter?... Mais pourquoi s'enfermer au couvent? N'a-t-elle pas dans la cécité un voile assez épais? Non, paraît-il, le voile mystique de la religieuse est recherché par beaucoup de jeunes filles aveugles; car la communauté de la rue Denfert, où j'arrivai, est fort peuplée.

*
* *

La cour du couvent est prudemment séparée de la rue par deux grandes portes; ce matin elles sont ouvertes et l'on pénètre tout de suite dans la partie de la chapelle réservée aux étrangers.

C'est l'ancien salon de Mme de Chateaubriant, à qui appartenait le jardin du couvent, ainsi que celui de Marie-Thérèse. La chapelle est modeste, rien de mondain, bien entendu, et même rien d'élégant; une minutieuse propreté en est le seul luxe. Une soixantaine de jeunes filles aveugles, d'âges très divers, sont déjà agenouillées; deux rangées de stalles vides attendent les religieuses.

Un grand silence, coupé seulement par le gazouillement des oiseaux du jardin, règne : c'est ce silence tout mystique, particulier, qu'on ne trouve que dans les chapelles de couvent et dans les églises de campagnes lorsqu'elles sont isolées du village. L'attente se prolonge, elle est fortuite; mais elle contribue à augmenter l'impression mystérieuse que l'on éprouve en entendant, tout à coup, dans le lointain, le chant solennel du *Lœtatus sum.*

Les voix se rapprochent, puis s'éloignent, puis se rapprochent encore; enfin, la porte, entrebâillée discrètement par chacun des nouveaux arrivants, est ouverte à deux battants, et toutes les religieuses, aveugles et clairvoyantes, entrent en procession, conduisant à l'autel deux jeunes filles en toilette de mariée.

L'une est aveugle, l'autre clairvoyante; elles se donnent la main. Six petites filles en blanc suivent, portant des bouquets, et, dans une corbeille parée, les voiles et les guimpes.

Tout cela est d'une modeste élégance qui aspire à créer une antithèse entre le religieux et le mondain. Ces religieuses, aveugles et clairvoyantes, marchent côte à côte, les premières à peine guidées par les secondes. On voit qu'elles sont adroites et quelles se meuvent avec assurance; les religieuses se rangent dans les stalles, et la messe commence. Elle est célébrée par l'abbé Caron, grand-vicaire, supérieur général de la congréga-

tion ; un chœur d'aveugles et de clairvoyantes (ces deux éléments sont toujours unis ici) exécute, avec beaucoup d'ensemble et de goût, *Kyrie*, *Gloria*, etc., en musique fort bien accompagné à l'harmonium par un organiste aveugle.

Après la messe se fait la cérémonie proprement dite, le célébrant demande aux deux postulantes ce qu'elles désirent, et celles-ci répondent : « Le saint habit de la Congrégation. » Alors on leur dit : « Promettez-vous de vous consacrer aux aveugles et d'être fidèles à remplir toutes les obligations qu'exige leur éducation ? » Celles-ci le promettent, et on leur accorde l'habit. On leur met ensuite à la main un cierge, en disant : « Recevez cette lumière matérielle, emblème de la lumière de la grâce qui doit vous éclairer » ; touchant symbole pour ces aveugles.

La cérémonie terminée et avant que tout le monde se retire en chantant le psaume *Ecce quam bonum,* les nouvelles Sœurs viennent, revêtues du voile et de l'habit de la congrégation donner le baiser de paix à toute la communauté, baiser qui ne se renouvelle que dans les grandes circonstances.

*
* *

Il y a quelques jours, me racontait la supérieure, femme charmante et pleine de délicatesse, une jeune religieuse aveugle, ange de piété et édification du couvent, se mourait de la poitrine. Le jour de sa prise d'habit, la novice qui lui donnait la main n'était autre que sa mère, pieuse veuve qui voulait entrer au couvent en même temps que son unique fille.

Depuis ce jour, la mère et l'enfant se disaient « ma Sœur » et n'avaient entre elles extérieurement que les rapports que leur tâche réciproque pouvait leur fournir ; mais, depuis que la pauvre poitrinaire était plus malade et que le ciel s'entr'ouvrait pour elle, chaque soir la supérieure montait à l'infirmerie avec la mère de la malade, et, après un entretien dans lequel les choses de ce monde devaient tenir peu de place et où l'on se nommait *ma Sœur*, avant de se retirer, la supérieure disait à la pauvre mère : « Allons, embrassez votre fille ! » et à la fille : « Embrassez votre mère ! »

Et ainsi ces deux admirables créatures pouvaient encore dans ces suprêmes instants, se donner le nom de « mère et de fille ». Aujourd'hui, la pauvre mère n'a plus d'efforts à faire pour dire « ma Sœur » à toute la communauté, et ce n'est plus qu'au Ciel qu'elle redira « mon enfant ».

Une prise d'habit chez les Sœurs aveugles, est moins émouvante peut-être qu'une prise d'habit au Sacré-Cœur ; mais elle fait autant penser, et cela me suffit. Sans doute, on ne peut comparer les débris de la modeste retraite de Chateaubriand au magnifique hôtel des Gontaut-Biron.

Il ne faut pas chercher là l'élégante chapelle, le prie-Dieu de satin bleu, les fleurs rares, les ornements d'or, l'assistance aristocratique et tout ce luxe pieux. Non, les deux couvents diffèrent comme les deux quartiers. La rue Denfert-Rochereau n'est pas la rue de Varenne : ici, c'est le faubourg Saint-Germain ; près du pensionnat où s'élèvent, gaies et insouciantes, des essaims de brillantes jeunes filles, qu'attend une vie plus ou moins heureuse, mais toujours élégante et abritée, sont les vieux hôtels du noble faubourg, les Dames de la retraite, l'Abbaye-au-Bois, les Oiseaux. Là, c'est Montrouge ; les couvents sont des lieux de pénitence : le Carmel ; des asiles pour la souffrance : Marie-Thérèse, où les prêtres vieux et infirmes viennent mourir ; la maison des Enfants-Assistés, dont les six cents berceaux ont reçu tant de générations, et qui ne sont point remplis des larmes de ces pauvres abandonnés, parce que tout ce qui est humain passe si vite que les larmes s'évaporent presque comme des sourires.

MAURICE DE LA SIZERANNE.

LES COMMUNES ET LES ÉCOLES LIBRES

Par suite des élections municipales, qui ont heureusement modifié dans beaucoup de communes la composition des conseils municipaux, il est opportun de faire ressortir les conséquences que ces changements peuvent avoir pour la situation des écoles libres. A cet effet, nous croyons bon de reproduire la communication suivante du comité pour la défense de la liberté religieuse :

Les élections du mois de mai dernier ont très sensiblement augmenté le nombre des conseils municipaux sympathiques à l'enseignement chrétien et désireux de le soutenir dans toute la mesure de leurs moyens et de leur pouvoir. Mais on connaît toutes les dispositions habilement prises par les lois scolaires pour entraver ce bon vouloir des municipalités conservatrices. La laïcisation a considérablement diminué le nombre des écoles congréganistes, qui à titre

d'écoles publiques, ont droit aux subsides des communes et qu'il est par conséquent facile de favoriser. Au contraire, les écoles libres dirigées par les frères, par les sœurs, ou par des instituteurs ou les institutrices laïques chrétiens se sont multipliées; celles-là n'ont aucun droit à figurer au budget communal ; mais, ne vivant que des sacrifices de leurs fondateurs et des familles qui leur confient leurs enfants, la plupart ont une existence très dure, que les subventions de la commune, même en restant modestes, adouciraient très efficacement. Et d'ailleurs, alors même que les subventions ne seraient pas indispensables pour permettre aux écoles libres de vivre, elles auraient toujours l'avantage de montrer que la municipalité ne se désintéresse pas de l'instruction des enfants qui ne fréquentent pas les écoles publiques, d'apporter aux écoles libres des témoignages de sympathie et des encouragements qui les stimuleraient et les rehausseraient encore dans l'estime publique.

Il n'est donc pas surprenant que beaucoup de communes se demandent si elles peuvent *subventionner* des écoles libres, et dans quelle mesure.

La dernière loi scolaire, celle du 30 octobre 1886, n'a point résolu cette question. Elle a bien décidé, dans son article 2, que les établissements d'enseignement *fondés et entretenus* par l'État, les départements ou les communes sont des *écoles publiques*, et qu'au contraire ceux qui sont fondés et entretenus par des particuliers ou des associations sont des *écoles privées ;* mais si par cet article elle a expressément interdit aux communes, comme cela ressort encore très nettement de la discussion dans les Chambres et du rejet de divers amendements, *de prendre à leur charge des écoles libres*, elle ne s'est opposée nulle part, ni explicitement ni implicitement, à ce que ces dernières reçoivent les encouragements et les subventions des communes.

Elle n'aurait pu le faire, d'ailleurs, qu'à la condition d'abroger expressément, tout au moins en matière d'instruction primaire, l'article 145 de la loi municipale du 5 avril 1884. Cet article porte en effet que, lorsque le budget communal « pourvoit à toutes les dépenses obligatoires et qu'il n'applique aucune recette extraordinaire aux dépenses soit obligatoires soit facultatives, ordinaires ou extraordinaires, *les allocations* portées audit budget pour les dépenses facultatives *ne peuvent être modifiées par l'autorité supérieure.*

La commune est donc maîtresse de ses dépenses facultatives lorsqu'elle a fait face, sans recourir aux recettes extraordinaires : 1° aux dépenses obligatoires ordinaires; 2° aux dépenses obligatoires extraordinaires. De plus, elle ne peut appliquer aucune recette extraordinaire aux dépenses facultatives, qui doivent être acquittées avec les recettes ordinaires.

On remarquera les termes très généraux dont se sert l'article 145 en parlant d'allocations et de dépenses facultatives ; il ne songe à faire aucune spécification, aucune limitation, c'est-à-dire que, pour l'emploi de leurs fonds libres, les communes ont la plus large liberté d'appréciation, elles peuvent affecter ces fonds aux objets les plus divers, et même les dépenser de la façon la plus excentrique (les exemples ne manquent pas, malheureusement, et pour sa part le conseil municipal de Paris en donne de très retentissants), sans que l'autorité supérieure ait le droit d'opposer la moindre résistance ou de formuler la moindre critique. Pourquoi donc, en l'absence de tout texte, même obscur, voudrait-on introduire une exception *unique* à l'article 145, lorsqu'il s'agit d'enseignement libre ?

Pour notre part, nous ne saurions trop engager les municipalités conservatrices à user de la faculté que leur confère cet article, et à résister énergiquement aux interprétations arbitraires produites, dans quelques départements, par l'administration, qui ne les formule d'ailleurs que très timidement.

LES RETRAITES FERMÉES

Parmi les moyens de régénération chrétienne, l'un des plus efficaces est incontestablement l'usage des retraites.

Nous ne parlons point précisément ici de celles qui consistent en une ou deux prédications pour chaque jour, sans arracher autrement l'homme au courant ordinaire de ses habitudes et de sa vie ; telle qu'est, par exemple, la retraite préparatoire à la communion pascale, à Notre-Dame de Paris, et dans beaucoup de paroisses; ces retraites sont bonnes, mais elles ne sont que des diminutifs de retraites.

Celles dont nous voulons parler sont les vraies retraites, les retraites *fermées,* qui, selon l'étymologie même du mot, *retirent* l'homme du cercle de ses occupations et de ses préoccupations habituelles, le font sortir du milieu où s'écoule sa vie ordinaire, pour lui faire passer quelques jours dans la solitude, la prière et la réflexion devant Dieu, en le soustrayant à toute autre influence.

Si la Bretagne a conservé plus que nos autres provinces l'attachement à la vie chrétienne, cela a tenu surtout à deux grandes causes :

D'une part, ces retraites, faites individuellement ou collecti-

vement, dans des maisons disposées à cet effet; le P. Huby, de la Compagnie de Jésus, qui vivait au I[er] siècle, a eu la gloire d'en être le principal promoteur;

D'autre part, les missions dans les paroisses, missions qui sont elles-mêmes des sortes de retraites, et qui, en effet, par le nombre et la continuité des prédications prolongées durant plusieurs semaines, méritent beaucoup plus ce titre que les sermons de quelques jours dont nous parlions en commençant.

Or, dans ces dernières années, il s'est produit parmi les âmes qui sentent le besoin de réagir contre cet affaiblissement de la vie chrétienne auquel la masse se laisse de plus en plus entraîner, — il s'est produit un heureux mouvement de retour à l'usage de ces retraites *fermées*, de ces vraies retraites, qui, dans les siècles précédents, avaient donné de si précieux fruits.

Des maisons ont été ouvertes spécialement pour les retraites collectives, avec exercices faits en commun. Citons, — pour ne parler que des hommes — la maison du Château-Blanc, près Lille, celle de Saint-Laurent-sur-Sèvre (Vendée) élevée à l'ombre du tombeau du B. Montfort, celles de Clamart près Paris (rue Fauveau, 5), de Saint-Joseph du Tholonet près Aix, de Notre-Dame de Prime-Combe (Gard), une autre près Reims, (s'adresser au P. Watrigant, rue des Chapelains), etc., etc., (1).

C'est un titre d'honneur pour l'œuvre des Cercles d'ouvriers que d'être pleinement entrée dans ce mouvement salutaire et d'avoir mis les retraites *fermées* au nombre des points qu'elle recommande particulièrement à ses membres. On nous permettra de citer à ce sujet la circulaire qui était envoyée naguère pour une de ces retraites par le président d'une des sections de la zone Sud-Est.

« J'ai l'honneur de vous inviter à une retraite qui sera donnée aux membres de notre Œuvre et aux catholiques qui voudront bien se joindre à nous, au THOLONET, près Aix.

« Les bienfaits d'une retraite sont de toute évidence; quelle œuvre en effet plus utile, pour refaire le tempérament chrétien des âmes?

(1) Nous devons le dire, du reste, indépendamment de ces maisons organisées pour retraites collectives, les laïques comme les prêtres ont été reçus de tout temps, pour faire des retraites individuelles, dans les couvents de Chartreux, de Trappistes, de Jésuites et de divers autres ordres religieux.

« Personne n'ignore le triste état de notre société. Les âmes apostoliques, les chrétiens véritables, les hommes font même défaut. Tout le monde en convient et tout le monde en gémit.

« Eh bien! la retraite forme des *hommes*, *des chrétiens*, *des apôtres*.

« Elle met en liberté l'intelligence humaine et, après avoir dissipé les erreurs et vaincu les passions, elle assure à *l'homme* la complète possession de lui-même, le plein usage de toutes ses facultés, toute sa force et toute sa grandeur.

« La retraite forme le *chrétien* à la pratique des devoirs religieux. Devenu passionné pour Notre-Seigneur et pour la défense de ses droits, il ne regarde plus comme un heureux progrès des temps modernes l'art de transiger avec l'ennemi. Armé par les exercices spirituels, il ne craint plus de combattre ouvertement les deux grands ennemis de l'Église : l'*esprit libéral* et l'*esprit de révolution*.

« Mais ce n'est pas assez de faire des *chrétiens* ; il faut former des *apôtres* qui veuillent, comme disait saint Vincent de Paul, « aimer Dieu à la sueur de leur front, et, par la parole et par « l'action, promouvoir les intérêts des âmes, de Dieu et de « l'Église. »

« Ce sera l'œuvre de la retraite.

« C'est du *cénacle* que sont sortis les premiers apôtres ; c'est des *cénacles nouveaux* que sortiront pour les œuvres, pour les paroisses, pour les diocèses, pour la France, de vaillants chrétiens qui seront comme une avant-garde à la fois obéissante et intrépide au service de l'Église, sous la conduite des pasteurs.

« Je sais qu'il est parfois difficile de déterminer une âme à faire une retraite sérieuse. Les conviés de la retraite répètent les excuses des conviés évangéliques : *Ils sont trop occupés !...* Ils ne voient pas que Notre-Seigneur n'admet point cette raison, ou plutôt ce vain prétexte. La peur du surnaturel les retient. Bossuet l'a dit : « L'homme est le fuyard de Dieu et ses yeux, habi- « tués à l'obscurité, ont peur d'un lever de soleil. »

« Mais les cœurs généreux comprendront l'appel de Dieu et l'on verra se renouveler le spectacle plein d'espérance que donnaient le XVIe et le XVIIe siècles, d'hommes nombreux allant dans la solitude se préparer à combattre le bon combat.

« La retraite du Tholonet sera prêchée par le R. P. Alet, aumônier du Comité de l'Œuvre des Cercles catholiques d'ouvriers. Ce sera un attrait de plus pour tous nos confrères qui

seront heureux de saisir cette occasion pour venir solliciter des conseils et s'éclairer sur les difficultés qui entravent leur action.

« Nous osons compter sur votre présence et sur votre zèle pour nous recruter des adhérents. »

LES SÉMINARISTES A LA CASERNE

(Suite et fin. — Voir le numéro précédent.)

M. Chesnelong. — M. le rapporteur de la commission reconnaît que la loi n'a pas le pouvoir de faire un combattant d'un prêtre et que les membres du clergé doivent en temps de guerre être appelés à des services spéciaux.

Mais, d'abord, je ne suis pas bien sûr qu'à la Chambre le gouvernement défendra bien énergiquement l'opinion de votre commission, et je ne me rappelle pas, sans quelque inquiétude à ce sujet, les paroles prononcées à la tribune par l'honorable général Campenon, lorsqu'il disait que les infirmiers pourraient être obligés de faire le coup de feu.

M. le général Campenon. — Je ne nie rien de ce que j'ai dit : Oui ! il me semble inadmissible qu'un infirmier accompagnant un convoi, si ce convoi est attaqué, se croise les bras. Mais il ne s'agissait pas de brancardiers.

M. Chesnelong. — Il s'agissait de savoir si vous laisseriez les élèves ecclésiastiques dans les hôpitaux, et vous répondiez qu'il était indispensable de les faire passer par la caserne pour leur apprendre le maniement des armes. Vous voulez donc en faire des combattants, et c'est ce qui fait mon inquiétude.

Non! ce qu'il faut, c'est l'immunité en faveur des aspirants au sacerdoce aussi bien en temps de paix qu'en temps de guerre. C'est ce que nous demandons par notre amendement.

Aussi bien, j'estime qu'en temps de guerre il faut des prêtres auprès des familles, auprès des mères surtout pour les consoler et les soutenir pendant que leurs fils combattent et meurent. Il faut des prêtres aussi auprès des blessés pour les encourager et les consoler. Là est leur vraie place, leur place naturelle, et, si en cas de nécessité vous manquiez d'infirmiers et de brancardiers, vous n'aurez qu'à faire un appel aux volontaires du clergé, soyez persuadés que votre appel sera entendu. (Très bien ! très bien ! à droite.)

Vous parlez de noviciat préalable ! Est-ce qu'en 1870 les Frères de la Doctrine chrétienne ont eu besoin de ce noviciat pour se prodi-

guer sur les champs de bataille, et ramasser, au péril de leur vie, et vous savez si cela a été un vain mot, les blessés et les morts? (Très bien! très bien! à droite.)

L'habitude de vivre sans cesse à côté de la souffrance et de la mort, voilà leur noviciat à eux.

Vous revendiquez pour eux l'obligation légale, je la repousse. Je ne reconnais pas à la loi le droit d'arracher le prêtre à son sacerdoce, ni le droit de lui imposer un office de combattant. (Réclamations à gauche.)

C'est dans cet esprit que nous avons présenté notre amendement. Quelles sont les objections qu'on lui fait? Je dois constater que le rapport de la commission est très sobre, et M. le rapporteur lui-même, quand il a eu à répondre à mon collègue M. Fresneau, l'a fait d'une façon très sommaire. Mais, en dehors de la commission, devant la Chambre des députés notamment, on a formulé quatre objections principales.

On a dit : le ministre du culte travaille pour l'Eglise et non pour l'Etat; il n'accomplit pas son œuvre pour l'intérêt social, il n'accomplit qu'une œuvre de sauvetage individuel.

Ah! vous croyez que vous pouvez vous passer de la religion, qu'elle vous est inutile pour le maintien de l'ordre et des bonnes mœurs, pour la sécurité du travail, la protection du malheur!

C'est là votre erreur.

Vous avez besoin de la religion pour donner une force à l'autorité, une base à la justice.

Vous pouvez chasser le christianisme de la loi, il se réfugie et règne dans les mœurs.

A l'appui, l'orateur cite Mgr Dupanloup, M. Thiers et M. Guizot.

La deuxième objection que l'on nous oppose est celle-ci : Nul, dit-on, n'a le droit de se soustraire à la défense de la patrie. L'impôt du sang n'a pas d'équivalent. Lorsqu'un homme travaille pour lui-même et pour son foyer, lorsqu'il ne se sacrifie pas tout entier à la cause et à l'intérêt d'autrui, rien n'est plus vrai.

Mais, lorsqu'il vit pour les autres, lorsque son sacrifice n'est pas le sacrifice d'un jour, mais de tous les jours, lorsqu'il donne aux autres et surtout aux malheureux tout son zèle, tout son dévouement, toute son ardeur, ne peut-on pas dire qu'il paye à sa manière l'impôt du sang, puisqu'il ne recule jamais devant un danger dès qu'il s'agit de remplir un devoir? (Très bien! très bien! à droite.)

Il y a une troisième objection: Vous risquez, nous dit-on, d'affaiblir par cette exemption nos forces militaires. Je pourrais répondre que tout ce qui concourt à la force morale du pays, concourt par cela même à la force de l'armée. Je me bornerai à faire observer que le nombre de ces exemptés ne s'élèverait qu'à 1,800 sur un contingent de 278,000 hommes, à peine un demi pour cent.

Savez-vous ce que le ministre de la guerre italien répondait dans une circonstance semblable ?

« Loin d'ajouter à la force de l'armée, disait-il, vous me créez un embarras. »

A droite. — Il avait du bon sens.

M. Chesnelong. — On a invoqué enfin contre nous l'égalité ! La véritable égalité, messieurs, ce n'est pas celle qui s'applique à faire passer sous le niveau toutes les grandeurs morales. C'est celle qui respecte tout ce qui est noble, tout ce qui est élevé, et qui permet à tout ce qui est moralement fécond de se développer et de s'épanouir. (Très bien ! à droite.)

A côté du sacrifice du soldat, il y a le sacrifice du prêtre. Il faut savoir les respecter tous les deux. Ce sont là de glorieuses équivalences. Ce n'est pas ajouter à la force de l'une que de diminuer la force de l'autre. (Très bien ! très bien ! à droite.)

J'ai une dernière considération à soumettre à la haute équité du Sénat. On parle parfois de la séparation de l'Eglise et de l'Etat.

Je sais même qu'elle est inscrite dans le programme d'avenir du ministère. (Rires à droite.)

Je ne crois pas beaucoup m'avancer en disant que le cabinet actuel tombera et sera suivi de plusieurs autres avant que cette séparation ne soit un fait accompli.

Nous avons donc à vivre pendant longtemps encore sous le régime du Concordat.

Dès lors, nous devons l'observer avec loyauté, car il n'y a pas de milieu entre sa dénonciation et son application sincère. (Très bien ! très bien ! à droite.)

Un jour, — permettez-moi de rappeler ces paroles, — Napoléon Ier disait à Fontanes, alors grand-maître de l'Université :

« Fontanes, il faut me faire des hommes. L'homme sans Dieu, je l'ai vu à l'œuvre depuis 93 ; j'en ai assez. »

Eh bien ! messieurs, cette pensée qui animait le premier consul, je vous demande de vous en inspirer. Ne l'oublions pas non plus, l'article 1er du Concordat stipule et garantit l'existence et le libre exercice du culte catholique en France. En empêchant le recrutement de ses ministres, vous violez virtuellement l'article 1er du Concordat.

Vous me direz, il est vrai, que le Concordat n'assure pas explicitement aux élèves ecclésiastiques l'exemption du service militaire.

Mais comment, messieurs, pourrait-on comprendre le libre exercice du culte catholique, si on ne lui accorde pas la garantie du libre recrutement de ses ministres et si l'on met ainsi en péril jusqu'à l'existence du culte lui-même ? (Très bien ! très bien ! à droite.)

Il y a là une vérité qui me paraît évidente.

Je ne vois point comment vous pourriez faire sortir la persécu-

tion de ce qui fut un grand acte de pacification morale et religieuse.

M. Thiers disait :

« Avant tout, l'Etat doit être honnête homme. Il ne doit ni manquer ouvertement à ses engagements, ni les éluder subrepticement. Il est dans la situation d'un honnête homme qui a donné sa parole d'honneur, et, à aucun prix, sous aucun prétexte, il ne doit la violer. » (Très bien ! très bien ! à droite.)

Mais je vais plus loin, et je dis qu'alors même que le Concordat n'existerait pas, vous auriez à faire des lois pour la population chrétienne de la France.

Est-ce que la loi peut passer sur une nation comme un char aveugle qui broie toutes les consciences, toutes les libertés? (Très bien ! très bien ! à droite.)

Eh bien ! vous nous blessez dans notre conscience, vous nous blessez dans notre droit.

Et l'abus est d'autant plus grave que les catholiques forment la majorité du pays ; mais, quand même ils ne seraient qu'une infime minorité, vous n'auriez pas le droit de froisser ainsi leurs âmes.

Je supplie donc le Sénat de ne pas imposer aux ministres des cultes des obligations que rien ne justifie.

Le pays en souffrirait dans sa foi et son respect pour des croyances qui font partie de son cœur, de sa vie. (Applaudissements à droite.)

Je me plais cependant à reconnaître que la commission a donné un gage de ces sentiments de respect toujours témoignés par le Sénat, en atténuant, dans une mesure, malheureusement insuffisante, le texte de la Chambre des députés.

La disposition qu'on nous proposait faisait partie du programme qui, sans attaquer directement l'Eglise, la froisse et la meurtrit incessamment.

Aujourd'hui, c'est le recrutement du clergé qu'on veut entraver et que notre amendement protège.

Le Sénat s'honorerait beaucoup en accueillant cet amendement, et j'ose dire que le pays lui en saura gré. (Applaudissements répétés à droite.)

La séance est suspendue à trois heures cinquante-cinq minutes.

Elle est reprise à quatre heures quinze minutes.

M. de Pressensé. — Je reconnais que le projet adopté par la Chambre des députés n'est pas en harmonie avec le Concordat, dont M. Chesnelong se montre le partisan par son amendement.

Il serait cependant impossible de ne point protester contre les incriminations formulées par M. Chesnelong au sujet de la politique anti-religieuse de la république.

Oh ! je reconnais qu'il y a eu dans la politique républicaine des fautes commises, je les ai moi-même signalées ; mais il est injuste de prétendre qu'il y a un plan de campagne dirigé par la république contre la religion.

Oui, il y a eu une fraction du parti républicain qui aurait voulu établir l'irréligion d'Etat, mais M. Chesnelong me permettra de lui faire remarquer que l'irréligion d'Etat aurait rencontré moins de partisans si, il y a quelques années, la religion n'avait pas eu des partisans trop zélés. (Très bien ! très bien ! à gauche.)

Si M. Chesnelong lui-même ne s'était pas montré partisan résolu de la doctrine de la liberté du bien, doctrine qui est la pire ennemie de la liberté de conscience. (Très bien ! très bien ! à gauche.)

On a représenté tout ce que nous avons fait pour l'instruction populaire comme une atteinte à la religion. Eh bien ! je le déclare très haut, tout ce qu'on a fait pour séculariser le pouvoir civil a été un immense progrès. (Très bien ! à gauche.)

Oui ! Il y a eu, non ici, mais dans certaines assemblées communales, des tendances regrettables contre la religion de la part d'une fraction du parti républicain.

Ç'a été de leur part du cléricalisme retourné (Très bien ! au centre) ; mais ce n'était pas là, je le repète, la politique du parti républicain.

L'honorable M. Chesnelong nous a cité un passage de M. Paul Bert, qui disait que demander trois ans de service aux instituteurs ce serait empêcher le recrutement des écoles normales.

Il ne s'agit plus de trois années, il s'agit d'une seule année, et l'assimilation n'est pas possible. (Très bien ! très bien ! à gauche.)

A un point de vue plus élevé, permettez-moi d'ajouter que ce serait faire à l'enseignement public un triste cadeau que d'exempter complètement du service militaire les hommes qui doivent enseigner aux enfants à remplir leur devoir envers la patrie et à ne reculer devant aucun sacrifice.

Alors que leurs pères seraient partis pour s'acquitter de ce devoir, ces enfants verraient leurs instituteurs rester chez eux les bras croisés et rappeler ainsi ce mot de Sosie : « Je prends du courage pour mes gens qui se battent. » (Rires.)

Il ne faut pas l'oublier, d'ailleurs, les instituteurs ont demandé unanimement à servir.

A droite. — Pour leurs successeurs.

M. de Pressensé. — Il ne faut pas dire, d'ailleurs, que seuls les instituteurs congréganistes sont visés par cette disposition. Ce n'est pas exact, et je puis d'autant plus l'affirmer que j'ai toujours professé pour ceux-ci un grand respect et reconnu le bien qu'ils ont fait dans le passé. Les instituteurs laïques libres sont compris dans la même catégorie, et je crois que cela répond victorieusement à l'ar-

gumentation de M. Chesnelong. (Très bien! très bien! à gauche.)

J'arrive à présent au point qui touche le plus mon honorable contradicteur; je veux parler de la situation des élèves ecclésiastiques. Permettez-moi de rappeler que je n'ai pas accepté que le prêtre prît le fusil. J'ai voté le paragraphe 19 de l'article 32 sous la forme et avec le sens qui lui avaient été attribués lors de la première délibération. (Bruit et interruptions à droite.)

J'ai voté cette disposition en lui attribuant cette signification que les élèves ecclésiastiques ne seraient pas tenus de servir dans la caserne.

Je suis de ceux qui pensent que l'opinion des catholiques a sur ce point une réelle importance et qu'il convient d'en tenir compte.

Dans la communion à laquelle j'appartiens, les élèves ecclésiastiques n'ont pas contre le service militaire proprement dit, les mêmes objections. Cela tient à la différence des idées que l'on s'y fait du sacerdoce. Quoi qu'il en soit, je suis d'avis qu'on ne fasse pas servir les élèves ecclésiastiques à la caserne. Je ne vois, au contraire, aucun inconvénient à les faire servir pendant une année en qualité d'infirmiers.

Je termine, Messieurs, par une considération politique. M. Chesnelong sait combien je suis d'accord avec lui pour déclarer qu'une démocratie sans Dieu est une démocratie condamnée.

Cette devise « Ni Dieu ni Maître » est de celles que nous repoussons tous deux avec une égale horreur.

Quand il n'y a pas de maître en haut, il y a des maîtres en bas. (Vive approbation.)

Je désire ardemment, dans l'intérêt de la république, dans l'intérêt de la paix sociale, dans l'intérêt de la patrie, que le Sénat n'adopte pas ce que la Chambre a voté.

Je respecte l'opinion de mes collègues qui défendront ici le projet de la Chambre des députés; mais je répète que l'adopter serait une grande faute, et je ne pense pas que malgré l'intervention de M. le chef du cabinet, la cause soit perdue.

Un pareil égalitarisme est contraire à l'égalité. Mais, messieurs, n'en demandez pas trop à la Chambre.

Il est évident que si vous lui apportiez l'amendement de M. Chesnelong, vous courriez à une éclatante défaite, et c'est ce grand malheur qu'il faut éviter.

Ce que nous devons chercher, c'est une transaction basée sur tous les intérêts et surtout sur l'intérêt de la patrie. (Très bien! très bien!)

L'heure est sérieuse. Travaillons à la pacification, et pour y parvenir, dans les circonstances présentes, je crois que ce que nous vous proposons est ce qu'il y a de plus sage. (Applaudissements répétés à gauche.)

(L'orateur est félicité par un grand nombre de ses collègues.)

M. Chesnelong. — Il y a un premier reproche que nous adresse M. de Pressensé et auquel j'ai été très sensible.

Il nous a dit qu'à l'époque où nous étions en majorité à l'Assemblée nationale, nous n'étions pas partisans de la liberté religieuse pour tous.

Les souvenirs sont récents, les faits sont encore présents à tous les esprits et je demande à M. de Pressensé de nous faire connaître la mesure qu'a prise la droite en vue de constituer un privilège pour elle seule et ses amis. (Très bien! très bien ! à droite.)

Nous nous honorons de deux choses, d'avoir rétabli l'aumônerie militaire et d'avoir institué la liberté de l'enseignement au profit de tous.

Jamais nous n'avons demandé la liberté pour nous seuls. (Vive approbation à droite.)

Voilà quel a été notre rôle.

Et si je me rappelle tous nos actes, toutes nos paroles, je me rappelle aussi les actes, les paroles de M. de Pressensé, et je ne tiens pas à changer nos responsabilités.

M. de Pressensé. — A charge de revanche !

M. Chesnelong. — L'honorable M. de Pressensé nous reproche aussi d'avoir été toujours les apôtres de ce qu'il appelle ironiquement la liberté du bien.

Oui, pour mon compte, j'ai toujours pensé que dans une société bien ordonnée, la liberté du bien ne devait subir aucune entrave et que la liberté du mal devait être limitée par les nécessités de l'ordre public.

C'est la seule façon de concevoir la liberté. (Vive approbation à droite.)

M. de Pressensé serait-il, par hasard, l'apôtre de la liberté illimitée? (Très bien ! à droite.)

Existe-elle donc cette liberté? Aucun homme raisonnable l'a-t-il jamais revendiquée?

Que vaut cette accusation de M. Pressensé? Vous le déciderez.

Il a dit encore que, dans ces derniers temps, s'était accomplie une œuvre de sécularisation qui changeait la face des choses, œuvre à laquelle il était fier de s'être associé.

Si c'est la laïcisation de l'enseignement qu'il a voulu glorifier je le reconnais, nous sommes séparés par des abîmes ! (Applaudissements à droite.)

Mais quand il prend texte de mes paroles pour nous représenter comme les revenants d'un autre âge, il commet d'étranges confusions. (Bruits à gauche. — Approbation à droite.)

C'est l'honneur de l'Église de n'avoir jamais tenté ce dont on l'accuse, de n'avoir jamais voulu ni se subordonner l'État, ni se

laisser subordonner à lui, mais d'avoir soutenu au contraire le principe de l'union des deux pouvoirs dans la distinction.

M. Berthelot. — C'est la négation de l'histoire!

M. Chesnelong. — Les plus glorieux combats qu'elle a livrés ont eu précisément pour but d'écarter d'elle la main-mise de l'État, tout en laissant au pouvoir civil sa sphère d'action. (Protestations à gauche).

Je n'ai pas cherché à passionner le débat. Ce n'est pas moi qui y ai introduit ce ferment de discorde. (Réclamations à gauche.)

J'ai traité la question avec trop de tristesse pour n'avoir pas gardé toute la modération requise. Mais il m'est bien permis de répondre à des reproches comme ceux qui nous sont faits. (Approbation à droite).

J'entre maintenant dans le détail de la discussion.

Aux yeux de M. de Pressensé, le service militaire imposé aux instituteurs n'offre aucun inconvénient. Il n'a pas manqué de dire que les citations apportées par moi à la tribune, celle de M. Paul Bert entres autres, ne pouvaient avoir ici d'application. M. Paul Bert, en effet, condamnait le service de trois ans, tandis que la commission ne soumet les instituteurs qu'à un an de présence sous les drapeaux.

Les objections de M. Paul Bert ont cependant la même force dans l'un et l'autre système. Je rappellerai d'ailleurs que j'avais fait une autre citation, empruntée, celle-là, à M. Jules Ferry, qui déclarait que le service d'un an suffisait pour constituer un véritable péril contre le recrutement du personnel enseignant.

J'ai rempli vis-à-vis des instituteurs publics un devoir de justice. Votre sympathie pour eux plus grande que la mienne, se trouve encore au-dessous de ma justice. (Applaudissements à droite.)

Quant à l'enseignement libre, M. de Pressensé s'est dérobé à mes arguments. Il m'a opposé une fin de non-recevoir tirée de la loi de 1886.

« Cette loi, dit-il, a fait de l'enseignement libre une chose absolument privée; nous n'avons pas à nous en occuper aujourd'hui, puisque la loi militaire n'accorde d'exemptions qu'à certains fonctionnaires des services publics. »

Permettez-moi de vous le dire, c'est là une mauvaise défaite. La loi de 1886 ne pouvait statuer sur les obligations militaires des membres de l'enseignement libre. La loi militaire seule peut les définir.

Cette loi nous la faisons. C'est le moment ou jamais d'examiner la question. Vous ne pouvez vous y refuser que par une objection procédurière. (Nouvelle approbation à droite.)

Je vous le demande, la situation des instituteurs libres n'est-elle pas telle que je l'ai dépeinte?

Voici, par exemple, les congréganistes.

Vous les avez exclus de l'enseignement public.

Ils n'auraient même plus le droit de contracter l'engagement

décennal, puisqu'ils sont écartés d'office des fonctions de l'enseignement. Dès lors, c'est pour eux et dans tous les cas le service de trois ans obligatoire. Vous trouvez cela juste? Vous appelez cela l'égalité? (Vifs applaudissements à droite.)

Eh bien! avec ce système c'en est fait des frères des écoles chrétiennes. Vous détruisez un institut qui est un honneur pour notre pays! (A droite. — C'est vrai!)

Sans parler des services que les frères ont rendus sur le sol même de la patrie, sans parler de ce qu'ils ont fait pour la cause de l'enseignement populaire lorsqu'au début de ce siècle on eut recours à eux, vous rappellerai-je que partout où sont allés nos missionnaires, les frères les ont suivis; que partout ils ont établi des écoles françaises et se sont vus encouragés dans cette œuvre par les sympathies de tous les gouvernements, même des gouvernements républicains?

Vous rappellerai-je les encouragements que leur a donnés notre honorable et respectable collègue M. Barthélemy Saint-Hilaire, et aussi Gambetta, qui proposait au frère Irlide une subvention considérable pour établir en Orient des écoles françaises.

Et pourquoi? Parce que ces hommes d'État comprenaient que c'était le moyen de faire connaître la France dans nos régions lointaines, d'y étendre le rayonnement de l'influence française par l'honneur que ces écoles attachaient à son nom. (Approbation à droite.)

Eh bien, votre loi détruit tout cela; elle détruit cette œuvre qui a rendu tant de services à ce pays; ah! n'espérez pas éviter, par une échappatoire, à la responsabilité qui pèsera sur vous; non, vous n'y échapperez pas! (Applaudissements à droite.)

Vous dites que vous n'êtes pas partisan du système voté par la Chambre des députés et je vous en remercie; mais après cela je m'étonne de vous entendre déclarer que vous parlez ici au nom de la commission et que vous acceptez ses impressions sans avoir même fait de réserves.

Vous avez demandé que le prêtre fût soumis au service militaire, mais à la condition qu'il ne fût jamais placé dans les rangs des combattants et qu'on l'affectât au service spécial des hôpitaux, et vous avez fait adopter ce système. Mais voici qu'actuellement la commission l'abandonne et qu'il n'est plus question pour elle que du service d'un an, et vous acceptez ce changement, avec l'espoir qu'on y apportera des modifications.

Nous ne l'espérons pas, nous; aussi nous n'acceptons pas l'état de choses que vous défendez; nous nous résignons; nous le subissons, mais nous ne le glorifions pas. (Très bien! très bien! à droite.) C'est la différence entre vous et nous!

Nous n'acceptons pas que le mal l'emporte sur le bien et qu'on se borne à accepter une certaine portion de bien à côté du mal. (Très bien! à droite.)

Je ne dirai rien de vos ministres ; j'ignore les conditions de leur préparation ; mais je connais notre clergé, et si vous lui imposez un an de service à la caserne, je maintiens que vous compromettez gravement son caractère.

Certes, je n'attaque pas la caserne, je sais quels nobles et patriotiques enseignements on peut y trouver ; mais autre chose est de préparer un prêtre ou de préparer un soldat. (Très bien ! à droite.)

Il faut, pour un prêtre, une grande pureté d'âme !

Il ne lui faut pas seulement une innocence reconquise ; il faut pour le prêtre une innocence conservée, une innocence virginale, que ne comporte guère l'existence de la caserne. (Nouvelle et vive approbation à droite.)

Un prélat que je ne puis nommer, il ne m'y a pas autorisé, mais un de nos prélats les plus éminents par ses grandes qualités, me disait, en me faisant confidence de ses douleurs :

« Avec le service de trois ans, — sauf la grâce de Dieu qui ne manquera pas à cette Église, mais à juger les choses humainement, — avec le service de trois ans, il y aura dans le recrutement du clergé une déperdition de 70 pour 100 ; avec le service d'un an, la déperdition sera de 50 pour 100. »

Il y a donc là, vous le voyez, messieurs, à la fois une violation du Concordat et une violation du droit des catholiques. (Très bien ! à droite.)

L'honorable M. de Pressensé dit ensuite qu'il n'y avait pas incompatibilité entre les devoirs du prêtre et celui du brancardier ou d'infirmier ? Je suis d'accord avec lui ! J'ai déclaré et je répète que ce que les frères ont fait en 1870 ils sont prêts à le refaire ; mais je proteste de toutes les forces de mon âme contre une obligation qui aurait pour résultat d'arracher le prêtre à son ministère, de lui imposer un costume qui n'est pas le sien et des devoirs qui ne peuvent s'accorder avec ceux de son ministère. Voilà l'incompatibilité que je vous ai signalée, et non pas une autre.

Je remercie M. de Pressensé des efforts qu'il a faits pour amender le projet de la Chambre mais il m'est impossible de l'entendre glorifier comme un grand progrès le projet que nous propose la commission.

En 1872, nous étions l'un et l'autre membres de l'Assemblée nationale, nous avons suivi de près la discussion de la loi actuellement en vigueur.

Eh bien ! je le lui demande ? Qui alors, monta à la tribune pour dire que la religion et l'armée seraient en péril si on n'adoptait pas les dispositions qu'on nous propose aujourd'hui ?

Quel militaire se fit l'écho de ces revendications ?

Quel républicain protesta contre les immunités que je réclame ? (Très bien ! très bien ! à droite).

Et aujourd'hui vous exaltez des théories que vous auriez vous-même répudiées alors ! (Nouvelle approbation sur les mêmes bancs.)

Croyez-vous que parmi les généraux distingués qui faisaient partie de la commission, aucun n'eût réclamé si la loi de 1872 lui avait paru de nature à compromettre la solidité de l'armée ?

Ils avaient cependant souci de leur responsabilité autant que la commisssion d'aujourd'hui. Mais la responsabilité, ils la plaçaient ailleurs. Certes ils comprenaient que, dans la lutte d'où nous sortions vaincus, le nombre nous avait fait défaut, et ils demandaient le nombre ; mais ils se souvenaient que, malgré son infériorité numérique, l'armée vaincue avait vaillamment soutenu l'honneur du drapeau.

Ils se souvenaient des légendaires combats de Reischoffen, de Gravelotte et de Saint-Privat, et avec le nombre ils voulaient aussi la qualité ; aussi proposaient-ils le service de cinq ans, qui devait assurer le nombre et la qualité. (Très bien ! très bien ! à droite.)

Mais la question des dispenses ecclésiastiques ne fut l'objet d'aucun débat, n'arrêta personne. C'est que ce n'est pas là une mesure de défense, mais, dans la pensée de ceux qui en réclament la suppression, une machine de guerre contre la religion. (Protestations à gauche.)

Si, en vérité, vous n'avez pas l'intention de ruiner l'Eglise, pourquoi cette mesure ?

Et si vous voulez la détruire, ce qui, Dieu merci ! est au-dessus de votre pouvoir ! si, dis-je vous vouliez la détruire, prenez garde ! Car ce n'est pas seulement l'Eglise catholique que vous auriez détruite, c'est l'une des grandes forces sociales que vous auriez ruinée ; c'est la grandeur et l'unité de la patrie qui seraient irrémédiablement compromises. (Très bien ! très bien ! Applaudissements à droite.)

(L'orateur reçoit en descendant de la tribune les félicitations d'un grand nombre de ses collègues.)

M. de Freycinet à son tour combat l'amendement puis on passe au scrutin.

M. Chesnelong et les autres signataires de l'amendement demandent que le vote ait lieu par division et porte sur les trois premiers paragraphes de l'amendement.

Le scrutin donne les résultats suivants :

Pour	78
Contre	209

Les trois premiers paragraphes de l'amendement ne sont pas adoptés.

M. le Président. — Je consulte le Sénat sur le paragraphe 4 de l'amendement de M. Chesnelong relatif aux élèves ecclésiastiques.

Le scrutin donne le résultat suivant :

Pour..............................	82
Contre..............................	194

Le Sénat n'a pas adopté.

NÉCROLOGIE

M. de Segesser, membre du conseil national et président du Conseil d'État, vient de mourir à Lucerne. C'était un homme de bien, un juriste distingué et un historien fort remarqué.

Pendant plus de quarante ans, M. de Segesser a fait partie du gouvernement de Lucerne. Sa carrière a offert cette circonstance rare qu'il n'a jamais appartenu aux partis extrêmes et que cependant son pays ne s'est jamais privé de ses services. C'est ainsi que M. de Segesser n'était pas d'avis de la résistance en 1846, au moment de la guerre du Sonderbund. Il aurait voulu une transaction. Il avait opiné pour que les jésuites quittassent Lucerne.

Toujours fidèle aux opinions modérées, plus tard il opposa une résistance encore plus vigoureuse aux desseins du radicalisme, et ses efforts furent pour beaucoup dans le retour d'un gouvernement conservateur à Lucerne.

Continuellement envoyé à l'Assemblée fédérale par son canton, M. de Segesser aurait dû, depuis longtemps, devenir conseiller fédéral. L'intransigeance radicale et protestante ne l'a pas permis. Sa qualité de catholique l'a toujours fait exclure. Il en a été de même pour M. de Weck Reynold, de Fribourg.

Cependant à la longue l'influence modératrice de M. de Segesser s'est fait sentir dans le gouvernement fédéral. Elle a été très marquée dans le mouvement de réparation et de justice qui s'est accompli à l'égard des cantons catholiques depuis quelques années.

M. de Segesser a traité dans divers ouvrages des questions litigieuses de la politique contemporaine en Suisse. Il a écrit sur le concile du Vatican, sur la guerre du Sonderbund, sur les vieux-catholiques. Le plus remarquable peut-être de ses écrits est son histoire de Casimir Pfytter et des régiments suisses au service de la France pendant le seizième siècle.

Le nom de M. de Segesser restera attaché de la manière la

plus honorable à la résurrection des cantons catholiques après l'écrasement de la guerre du Sonderbund.

—

Nous avons le regret d'annoncer la mort de M. *Sébastien* Laurentie, ancien rédacteur en chef de l'*Union*. C'était un royaliste fidèle et un chrétien convaincu.

—

Vient également de mourir M. le vicomte de Lorgeril, sénateur inamovible. Poète élégant, écrivain distingué, M. de Lorgeril n'avait que des amis. Il est mort, comme il avait vécu, en catholique sincère.

LES CHAMBRES

Sénat.

Jeudi 5 *juillet.* — On pouvait penser que le Sénat adopterait un amendement tendant à ce que les missionnaires ne fussent astreints qu'à une seule année de service militaire.

Malgré un très beau discours de M. Léon Renault, 134 voix contre 132 ont repoussé cette proposition que tout — la cause de la religion comme la cause de la patrie — commandait d'adopter.

M. Goblet s'est escrimé avec rage pour obtenir ce rejet. Il se refuse à considérer les missionnaires comme pouvant compter dans l'élite intellectuelle de la France !

« Le Sénat désire — a-t-il dit — sauvegarder l'élite intellectuelle du pays; or, les missionnaires ne peuvent être considérés comme en faisant partie. Le Sénat désire aussi assurer les services publics ; or, le missionnaire n'est chargé d'aucun service public : il n'est pas fonctionnaire comme un ministre du culte. »

Ce ministre ignare ne sait pas que, pour tenir tête aux mandarins, il faut beaucoup de savoir, une forte culture d'esprit, une aptitude et une préparation spéciales. Souvent, les congrégations envoient en Chine leurs sujets les plus brillants.

Non seulement les missionnaires appartiennent à « l'élite intellectuelle » de l'humanité et particulièrement de la France, mais comme l'a dit avec éloquence M. Léon Renault, ils en sont « l'élite morale » ils sont l'exemple vivant du sacrifice volontaire et obscur, ce qui est le sacrifice héroïque par excellence. Ils rendent à la France d'incommensurables services.

Leurs services sont tellement manifestes, tellement éclatants, qu'un gouvernant républicain — pourtant enragé contre le christianisme et ses ministres — avait été obligé de les reconnaître.

Avant son départ pour le Tonkin, Paul Bert était violemment hostile aux missions, aux missionnaires. Au bout de peu de temps, il avait changé de sentiment et d'attitude. Et à ceux qui s'en étonnaient, il répondait : « Je ne les sers pas; je m'en sers. »

Le dernier prétexte invoqué par M. Goblet, n'est pas moins pitoyable que les autres.

« L'État, a-t-il objecté, ne peut dispenser comme missionnaires des jeunes gens qu'il ne connaît pas en tant que congréganistes. »

Mais s'il les connaît comme missionnaires, il pourrait les traiter comme tels, sans s'occuper de la congrégation à laquelle ils sont associés.

La raison militaire ne saurait être invoquée, puisque cette mesure de violence imbécile donne à peine cent soldats par an.

Mais la loi de MM. Floquet, Freycinet et Goblet n'est pas une loi militaire.

Elle n'a nullement pour objet de défendre la France; elle a pour but unique de détruire tous les éléments de recrutement des œuvres chrétiennes.

Vendredi 6 *juillet.* — On continue la discussion de la loi militaire; M. Bardoux fait triompher, malgré la résistance de M. Goblet, un amendement relatif aux membres des congrégations reconnues employées dans les écoles françaises en Orient; l'évidence de l'intérêt français l'a emporté sur les préventions antireligieuses. D'autres sénateurs, notamment MM. le marquis de Carné et le général Robert, sont moins heureux. M. Trarieux, républicain, fait prendre en considération l'amendement, repoussé la veille, de M. Duclerc, en le limitant aux membres des congrégations reconnues par l'État. C'était enlever au rageur Goblet l'argument dont il s'était armé avec une rare mauvaise foi pour obtenir une majorité de deux voix.

Par 133 voix contre 132, le Sénat, pris de remords à la suite de ses derniers votes sur les missionnaires, a donc décidé de faire rentrer ces derniers — du moins ceux qui appartiennent aux congrégations « reconnues » — dans la catégorie des dispensés ecclésiastiques qui se destinent en France au service du culte, c'est-à-dire qu'ils seront exonérés du service militaire, après un an de présence effective sous les drapeaux. Étant donné les dispositions haineuses de la majorité républicaine des deux Chambres, il faut se féliciter de cette décision, laquelle sauve les missions d'une ruine à peu près complète. Le Sénat se fût honoré si, reprenant pour son compte la parole de Gambetta que « le cléricalisme n'est pas un article d'exportation », il avait largement favorisé le recrutement des missionnaires, mais du moment où il se contente de ne pas détruire ce facteur puissant de l'influence française à l'étranger, il faut savoir gré au Sénat de son libéralisme relatif et de sa clairvoyance patriotique.

Samedi 7 *juillet.* — On s'occupe de la taxe militaire à prélever sur

les hommes qui, pour une cause quelconque bénéficient de l'exonération du service dans l'armée active.

Lundi 9 juillet. — Sur l'article 37, M. Oscar de Vallée développe un amendement tendant au maintien du service de cinq ans.

Il est combattu par le général Deffis, mais M. le maréchal Canrobert lui apporte l'appui de sa haute autorité.

« Je n'apporterai, dit-il, pas de passion dans ce débat. En appliquant à la loi de 1872 les perfectionnements que votre commission veut y apporter vous aurez le nombre raisonnable, je ne parle pas du nombre incommensurable qui est ingouvernable. »

Il termine ainsi :

« J'ai commandé depuis une compagnie jusqu'aux armées de mon pays, je vous demande de rejeter le service de trois ans. Vous avez parlé de Saint-Privat, le nombre ne m'a pas manqué dans cette sanglante hécatombe. Et puisque je parle de cette armée, laissez-moi vous rappeler qu'à mon retour de captivité M. Thiers m'a dit : L'Empereur d'Allemagne a été si impressionné par les batailles de Saint-Privat et de Gravelotte qu'il a voulu absolument que ces deux champs de bataille devinssent territoire allemand. Il ne voulait pas que ce champ de bataille, qui avait vu périr sa garde, et vous savez si elle était vaillante ! demeurât terre française. M. Thiers ajouta cette parole : M. le maréchal, Belfort a été sauvé par l'héroïsme de vos soldats. » (Applaudissements prolongés sur tous les bancs du Sénat).

C'est M. de Freycinet qui répond en affirmant de nouveau au Sénat que la loi nouvelle donnera le nombre, sans compromettre la qualité de l'armée.

M. Margaine vient à son tour plaider la cause du service de cinq ans.

Après quelques observations de M. le général Campenon, M. Buffet prend la parole.

« Chacun doit accepter les responsabilités qui lui incombent ; c'est aux ministres et non aux membres du Parlement, qu'il appartient de trancher la question de savoir quel est le meilleur des deux systèmes en présence.

« Il faut donc laisser au ministre de la guerre et aux hommes compétents le soin de fixer la durée du service dans les termes de la loi de 1872. Ils tenteront l'expérience, et, si elle ne réussit pas, il leur sera facile de revenir à l'ancien état de choses.

« Le moment n'est pas heureusement choisi pour bouleverser notre organisation militaire ; c'est une suprême imprudence, et je conjure le Sénat de bien réfléchir avant de prendre la décision qu'on lui demande. » (Applaudissements à droite.)

M. le général Campenon demande ce que dira M. Buffet le jour où le ministre de la guerre appellera sous les drapeaux tous les dispensés même les élèves ecclésiastiques.

Ça n'a aucun rapport avec la discussion, mais tous les arguments du général Campenon sont de cette force.

Il y a scrutin et par 135 voix contre 75 le Sénat repousse l'amendement de M. Oscar de Vallée.

M. le général Billot développe un amendement portant que tout Français doit rester un an dans la disponibilité après ses trois ans de service actif.

Adopter le service de trois ans sans ce correctif serait d'après l'orateur, dont on ne saurait nier la haute compétence, porter le coup mortel à la cavalerie française.

Il cite les exemples de l'Autriche, de l'Allemagne et de l'Italie où existent des mesures analogues.

Le vote de la loi, sans cette précaution serait aussi imprudent qu'impolitique.

M. de Freycinet et le général Campenon combattent naturellement cette sage disposition.

M. le général Billot insiste, mais c'est en vain, le Sénat effrayé par les considérations politiques et électorales que fait miroiter devant lui le ministre de la guerre, repousse par 149 voix contre 124 l'amendement de M. le général Billot.

Mardi 10 *juillet*. — M. Huon de Penanster combat l'article 37 de la loi militaire qui frappe le pays dans ses œuvres vives. Il engage vivement le Sénat à songer aux dépenses qu'entraînera la nouvelle loi et à la situation économique du pays.

Les articles 37 et 38 sont adoptés.

L'article 39 l'est aussi après quelques observations de M. Blavier.

M. le colonel Tezenas défend un amendement ainsi conçu :

« Le nombre d'hommes entretenus sous les drapeaux, en cas d'excédent sur le chiffre fixé par la loi des cadres et effectifs, est ramené à l'effectif normal par le renvoi dans leurs foyers, après un an de service, des hommes auxquels sont échus les numéros les plus élevés du tirage au sort. »

Le général Campenon combat l'amendement. Après un scrutin donnant lieu à pointage, par 130 voix contre 126, l'amendement du colonel Tezenas est adopté.

M. Barbey défend un amendement tendant à rétablir dans une certaine mesure, la disponibilité pendant la première année de réserve de l'armée active. Il fait valoir surtout, les besoins du ministre de la marine et les difficultés du rapatriement à dates exactes, des hommes de l'infanterie et de l'artillerie de la marine servant aux colonies.

Malgré l'opposition de l'amiral Jaurès et de M. de Freycinet, l'amendement défendu par le général Billot est pris en considération et renvoyé à la commission.

Un amendement complémentaire de M. le général Robert sur le même sujet est également pris en considération.

Chambre des Députés.

Jeudi 5 *juillet.* — Suite de la discussion sur la loi relative aux accidents.

Samedi 7 *juillet.* — La Chambre, entre deux questions, l'une de M. Paul Deschanel sur le cimetière français de Sébastopol, l'autre de M. Thomson sur les ravages causés par les sauterelles en Algérie, continue la discussion des accidents industriels. Elle vote l'article 13, y compris les deux derniers paragraphes, auxquels on reprochait justement d'étendre en d'excessives proportions la responsabilité patronale. Par une heureuse exception, la commission, puis la Chambre elle-même, ont accepté un amendement de Mgr Freppel, aux termes duquel la responsabilité du chef d'entreprise ne sera entière que lorsqu'il aura éprouvé une condamnation à plus de huit jours de prison.

Lundi 9 *juillet.* — On se bat un peu autour des contributions directes et la péréquation de l'impôt inspire divers discours que le bruit des conversations nous empêche d'entendre. Toutes les fois que des questions sérieuses se débattent, la Chambre n'écoute plus et les députés, lorsqu'ils ne se sauvent pas dans les couloirs, se livrent bruyamment aux charmes d'un entretien vif et animé.

Mardi 10 *juillet.* — Après avoir entendu la lecture d'un rapport de M. de Mahy, sur la défense de nos ports de guerre et en avoir fixé la discussion à jeudi, la Chambre revient à la loi sur les accidents.

Pendant qu'elle la discute, la commission du budget se réunit d'urgence pour examiner le projet de loi qui vient de faire l'objet du rapport de M. de Mahy. Il s'agit d'une dépense de 67.900.000 fr.

Le ministre de la marine donne à la commission tous les renseignements qu'elle réclame mais en lui demandant le secret le plus absolu.

CHRONIQUE DE LA SEMAINE

La lettre du comte de Paris. — Effarement du gouvernement. — La saisie. — Sommation au préfet de police. — Situation financière. — M. Boulanger en Bretagne. — Etranger.

12 juillet 1888.

On a lu plus haut la lettre de Monseigneur le comte de Paris.

Cette lettre est faite d'un souvenir et d'une promesse. Le

souvenir est celui-ci : « C'est la monarchie française qui a constitué et émancipé les communes. »

L'histoire de France crie cette vérité par toutes ses pages.

La promesse est celle-ci : la monarchie française reconstituera et émancipera à nouveau les communes aujourd'hui absorbées par le pouvoir central, mises en tutelle et incapables de disposer de leurs propres deniers sans l'autorisation préfectorale.

Souvenir et promesse sont exposés dans un langage d'une ampleur et d'une hauteur véritablement royales.

Au lendemain de la constitution des nouvelles municipalités, l'heure a été admirablement choisie par Monsieur le Comte de Paris pour rappeler aux communes qu'elles ont dû leur émancipation à la Monarchie, et que la Monarchie seule, fidèle à ses glorieuses traditions, pourra leur rendre les libertés et les garanties dont la république les a dépouillées.

Monsieur le Comte de Paris s'adresse directement aux représentants autorisés du corps municipal. Fidèle au rôle des rois de France, il renoue les liens que la Révolution a brisés et qui unissaient jadis les communes à la Monarchie.

Nous comprenons l'émotion que cet acte a causé dans les sphères gouvernementales.

Le pouvoir central, livré aux coteries, n'ayant ni autorité morale, ni prestige gouvernemental, n'exerce plus d'action politique sur le pays parce qu'il ne représente aucun droit, aucun principe, aucun intérêt social et national.

C'est surtout à la commune, là où est le foyer de famille, là où se trouvent l'église, l'école, la mairie, que tous les bons Français, un moment abusés, sentent le besoin de se ressaisir et de protester contre les abus dont ils sont les victimes.

« C'est au sein de la commune que nos pères ont commencé l'acte héroïque de leur affranchissement », a écrit Proudhon.

Cet acte, ils ont pu l'accomplir grâce au concours de la Monarchie ; c'est par l'action et au sein des communes, avec la Monarchie continuant son œuvre d'émancipation, que s'achèvera l'affranchissement du pays et que seront reconquis les droits et restaurées les libertés de la nation.

—

Le Gouvernement n'a connu l'existence de la lettre du Prince que par le dépôt qui en a été fait le 6 juillet au soir. On sait, en effet, que tout imprimé est communiqué au ministère de l'in-

térieur et soumis à la règle du « dépôt légal ». Mais ce dépôt, à l'heure où il a été fait, ne pouvait plus déjà fournir au Gouvernement qu'une indication trop tardive pour être utilisée.

C'est à cinq heures et demie seulement que les agents de la préfecture se mettaient en mouvement.

Ils se présentèrent d'abord à l'imprimerie Paul Dupont. L'imprimeur leur répondit qu'il avait livré depuis la veille tous les exemplaires commandés, au nombre de vingt-sept mille, à la Librairie Nationale, 104, avenue Victor Hugo. Le commissaire se borna à faire une perquisition dans l'imprimerie, s'empara de la forme qui avait servi à l'impression et partit pour la Librairie Nationale.

Là il apprit de M. Vitasse, gérant de la librairie, que celui-ci n'avait plus dans ses magasins un seul exemplaire. Tous les autres avaient été transportés en masse chez M. Dufeuille, 42, rue d'Anjou-Saint-Honoré. Le commissaire se rendit en conséquence à la hâte chez M. Dufeuille.

M. Dufeuille accueillit avec une bonne grâce peut-être un peu ironique M. le commissaire de police Duchanoy. Celui-ci lui fit part de l'objet de sa visite :

— Je suis vraiment fâché, répondit M. Dufeuille, de ne pas vous être agréable. Les vingt-sept mille exemplaires en question ont été tous expédiés hier matin, et peut-être sont-ils déjà dans les mains des destinataires.

— Comment cela, puisque le dépôt légal n'a été fait qu'hier soir ?

— Le dépôt réglementaire n'a été fait qu'à la dernière heure, pour pouvoir faire l'expédition en toute sécurité. Vous arrivez trop tard.

M. Dufeuille s'empressa toutefois d'ajouter qu'il avait encore un reste de huit cents exemplaires, dont il n'avait plus besoin, et qu'il remit lui-même de bonne grâce entre les mains du commissaire, « très heureux pour ce dernier, ajouta-t-il en souriant, qu'il ne se fût pas dérangé pour rien. »

Là-dessus le commissaire se retira, emportant pour tout potage les seuls exemplaires qui n'eussent pas été expédiés. Il avait mis du reste les meilleures formes dans l'accomplissement de son mandat. Un seul moment il s'est montré indiscret et a interrogé M. Dufeuille sur la façon dont les lettres avaient été expédiées. Et M. Dufeuille de lui répondre en souriant : « Vous savez « sans doute qu'il existe une administration des postes et des

« chemins de fer qui emportent les lettres que l'administration « leur confie. »

—

N'ayant pu empêcher leur départ, le gouvernement a essayé de rattrapper en route les lettres du comte de Paris qu'il avait eu la maladresse de laisser partir de Paris.

Voici d'abord le texte des deux dépêches envoyées par le ministre à tous les receveurs et receveuses des postes de France.

La première, expédiée le 7 juillet dans la nuit, portait :

Il y a lieu d'arrêter des plis destinés aux maires, qu'elle qu'en soit la provenance et alors même qu'ils porteraient une adresse nominative, quand ces plis de même format arrivent en nombre suffisant pour laisser supposer qu'ils contiennent une circulaire.

Quelques heures plus tard, à une heure du matin, dimanche, partait cette seconde circulaire :

Conformément à ma dépêche de ce soir, vous devrez continuer à retenir les plis contenant une adresse nominative, mais à partir de la réception du présent télégramme vous distribuerez ceux sur lesquels le nom n'est pas suivi de la qualité de maire.

L'auteur des deux circulaires avait eu, paraît-il, un scrupule. L'idée était entrée dans cette forte tête que peut-être bien le gouvernement n'avait pas sur la correspondance des simples citoyens les mêmes droits que sur la correspondance des maires. Cette théorie républicaine ne peut manquer de flatter infiniment les hommes investis de l'écharpe municipale par la confiance de leurs concitoyens. Ils savent maintenant que ce qui, à d'autres époques, était un honneur, devient, sous le régime actuel, une condition de servitude. Quiconque est maire tombe sous la tutelle de M. Floquet, et ne peut plus recevoir une lettre sans qu'elle soit au préalable soumise à la censure de ce Monsieur.

Cette constatation venant justement à l'occasion d'un document dans lequel le comte de Paris prouve aux maires l'importance qu'il attache à leurs droits et aux droits du suffrage universel dont ils sont les représentants, cette constation *tombe à pic*, comme on disait à l'Elysée du temps de M. Grévy.

—

Un certain nombre d'exemplaires ont été interceptés par ce moyen où l'illégalité le dispute à la maladresse, car rien n'était plus capable de donner du retentissement à la lettre que les

efforts stupides de M. Floquet pour l'empêcher d'arriver à destination, alors qu'impunément les journaux conservateurs et républicains la publient à des millions d'exemplaires !

En saisissant, il est probable que le gouvernement comptait sur une interpellation de la droite pour y répondre par un discours qu'on aurait affiché dans toutes les communes.

Ses calculs ont été d'autant mieux déjoués qu'en interceptant les lettres dans certains bureaux de postes, il a prêté le flanc à une action judiciaire. Celle-ci ne s'est pas fait attendre et dès le 9 juillet, M. Dufeuille faisait au préfet de police la sommation suivante :

L'an mil huit cent quatre-vingt-huit, le neuf juillet ;

A la requête de M. Dufeuille (François-Eugène), publiciste, demeurant à Paris, rue d'Anjou-Saint-Honoré, 42. Pour lequel domicile est élu à Paris, Avenue de l'Opéra, 4, en l'étude de Me Benoist, avoué.

J'ai, Henri-Marie-François Gillet, huissier près le tribunal civil de la Seine, séant à Paris, y demeurant rue Saint-Antoine, n° 110 *bis*, soussigné, substituant mon confrère maître Le Breton, huissier à Paris, rue de Rivoli, n° 9.

Dit et déclaré à M. Lozé, préfet de police, en ses bureaux sis à Paris, boulevard du Palais où étant et parlant à un employé du Contentieux qui a visé le présent.

Que le vendredi 6 juillet présent mois, vers neuf heures et demie du matin, un commissaire de police porteur d'un mandat délivré par Monsieur le préfet de police, disant agir en vertu des pouvoirs d'officier de police judiciaire que lui confère l'article 10 du code d'instruction criminelle, s'est présenté au domicile de mon requérant, et y a procédé à la saisie et à l'enlèvement de neuf cent soixante-quinze exemplaires d'un écrit commençant par les mots : « Monsieur le Maire, » terminé par ceux-ci : « Croyez, Monsieur le Maire, à mes sentiments bien sincères, » portant la signature : « Philippe, comte de Paris » ; lesquels exemplaires sont la propriété de mon requérant;

Que le même jour, le même commissaire de police a saisi de même et enlevé, dans les ateliers de la maison Dupont à Clichy, les clichés et griffes ayant servi à l'impression dudit écrit, qui appartiennent également à mon requérant qui les avait commandés et gardés chez l'imprimeur en vue de tirages ultérieurs ;

Que lesdites saisies sont radicalement nulles et de nul effet ;

Qu'en effet, ledit écrit ne contient ni crime ni délit ; qu'il en serait ainsi, lors même que cet écrit serait susceptible d'une incrimination quelconque; qu'en effet l'article 49 de la loi du 29 juillet 1881, dérogeant expressément à la législation antérieure, aujourd'hui abolie, et aux articles 37, 39, 47 et 61 du Code d'instruction criminelle, a for-

mellement interdit toute saisie préventive d'un écrit incriminé, hors le cas d'omission du dépôt prescrit par les articles 3 et 10 de la même loi ; que dans ce cas même qui ne se rencontre pas dans la cause, le dépôt légal ayant été régulièrement opéré, la saisie est limitée par la loi à quatre exemplaires de l'écrit et ne peut être ordonnée que par un juge d'instruction ;

Qu'en supposant même que le droit de saisie appartienne au préfet de police, ces pouvoirs sont nécessairement et à fortiori renfermés dans les mêmes limites que ceux du juge d'instruction ; qu'il ne pouvait donc saisir aucun exemplaire du dit écrit, ni moins encore les clichés ayant servi à l'impression et que ces saisies ne sauraient être considérées que comme voies de fait arbitraires et illégales.

Pourquoi, j'ai, huissier soussigné, aux mêmes requêtes que dessus fait sommation à M. le préfet de police d'avoir à remettre entre mes mains, immédiatement et sans délai : 1° Tous les exemplaires de l'écrit ci-dessus désigné indûment saisis et enlevés au domicile du requérant rue d'Anjou ; 2° les griffes et clichés saisis dans les ateliers Dupont à Clichy; faute de quoi mon requérant se réserve de poursuivre par toutes les voies de droit la restitution desdits objets.

Sous toutes protestations et réserves.

A ce qu'il n'en ignore ;

Et je lui ai, étant et parlant comme dessus, laissé copie du présent.

Coût : sept francs 35 centimes.

Employé pour la copie une feuille de papier spécial à 1 fr 20 cent.

Signé : GILLET.

N° 1828. Préfecture de Police.
Visé et reçu copie.
Paris, le 9 juillet 1888.

Le chef de la comptabilité,
Signature illisible.

La sommation que nous venons de reproduire étant restée infructueuse, nous apprenons que M. Eugène Dufeuille vient de faire assigner M. le préfet de police devant le tribunal civil de la Seine.

—

Plus la situation budgétaire se dessine et plus les faits montrent combien la Chambre s'est abusée lorsqu'elle a adopté pour règle la formule « ni impôts ni emprunt. »

M. le ministre des finances a présenté un projet de budget ordinaire dont les dépenses dépassent de 35 millions celles de 1888. Il ne parvient à couvrir ce surcroît de dépenses que par des expédients que tout le monde juge, avec raison, déplorables. Ces expédients consistent à escompter les plus-values, encore

incertaines, que doit procurer l'Exposition universelle de 1889, et à supprimer ce qui reste de la dotation affectée à l'amortissement des obligations à court terme.

La commission du budget a apprécié sévèrement ces combinaisons et croit qu'il serait possible de compenser ces nouvelles dépenses par des économies équivalentes. C'est une simple présomption ; mais, à supposer qu'elle se réalise, l'équilibre qu'on obtiendrait ne serait pas stable. Cet équilibre disparaîtrait même complètement si, selon le vœu de la commission, les dépenses extraordinaires de la guerre et de la marine étaient désormais comprises au budget ordinaire.

On ne serait plus alors en présence d'un excédent de dépenses de 35 millions, mais d'un chiffre bien autrement élevé. Il faut avoir le courage de dire la vérité au pays et de lui demander des sacrifices devenus inévitables.

La Chambre vote presque au hasard une multitude de lois qui occasionnent des charges. Le développement de nos services publics comporte, d'ailleurs, des crédits sans cesse croissants.

Les recettes qui suffisaient jusqu'à présent sont aujourd'hui trop faibles ; il est urgent d'en créer de nouvelles. Il y a quelque puérilité à ne pas reconnaître que l'impôt seul peut les fournir.

Le budget ordinaire de 1889, dressé par le gouvernement, n'existe pas. Les devis qu'il a arrêtés sont à refaire.

De nouveaux impôts sont non seulement indispensables à l'équilibre des budgets courants, mais on ne saurait chercher dans d'autres combinaisons le gage du prochain emprunt dont le ministre des finances vient de reconnaître la nécessité.

C'est un jonrnal républicain, le *Siècle*, qui fait ces lamentables aveux et établit la nécessité d'un emprunt d'un milliard !

—

Les voyages se suivent et ne se ressemblent pas. M. Boulanger vient de s'en apercevoir en Bretagne. Si à Rennes où on a beaucoup banqueté et chanté, l'accueil a été à peu près passable, il n'en a pas été de même à Saint-Malo et ailleurs. Le prestige baisse et ce ne sont pas les discours comme celui de Rennes qui le relèveront. Décidément ce charlatan n'est pas fort !

—

Le tribunal suprême de Leipzig vient de rendre son arrêt dans le procès de haute trahison.

Dietz a été condamné à 10 ans de travaux forcés et à la perte de ses droits pour 10 ans; Mme Dietz à 4 ans de travaux forcés et à la perte de ses droits pour 5 ans ; Appel à 9 ans de détention dans une forteresse et à 1 an de prison.

Les considérants sur lesquels est basé le jugement de la cour suprême établissent « que de l'avis des experts militaires, les documents livrés par Dietz étaient d'une nature telle qu'il importait absolument que dans l'intérêt de l'empire d'Allemagne, ils fussent tenus secrets ; que Dietz, un Allemand, a offert ces documents au gouvernement français ; que de son propre aveu il se les était, en partie, procurés par un vol ; que Dietz était complètement à même de juger de leur importance, attendu que le gouvernement français, ou plus exactement, le colonel Vincent lui en indiquait clairement la valeur. Le crime commis par Dietz est de la plus haute gravité ; le dommage qu'il a causé est incalculable, aucune circonstance atténuante ne saurait donc être reconnue en faveur du coupable. On ne saurait tenir compte pour lui que de deux faits à savoir : son aveu et les dures nécessités de sa situation pécuniaire. La culpabilité de la femme Dietz est également prouvée.

« La prévenue a été la première à s'entremettre dans les négociations avec le gouvernement français. Il est probable que sans elle la trahison n'aurait pas été commise. Dans sa comparution devant la Cour elle a montré qu'elle était intelligente et pleine d'activité. On ne saurait admettre que son mari ait eu des secrets pour elle. Elle aussi a reçu de l'argent. Aucun bénéfice de circonstance atténuante ne saurait non plus lui être accordé.

« En ce qui concerne Appel, le tribunal a acquis la certitude de sa faute, non pas en se basant uniquement sur la déposition de Cabannes, déposition à laquelle on n'accorde pas de valeur, mais en constatant qu'elle coïncide exactement avec celle de la femme Cabannes, alors que l'idée d'une entente entre les époux Cabannes est totalement exclue. De plus, les contradictions relevées dans les déclarations mêmes d'Appel constituent une sorte de demi-aveu. »

Le bénéfice des circonstances atténuantes a été accordé à Appel parce qu'il est de nationalité française, et que « son dévouement exalté à la France l'a poussé à la trahison, à corrompre des fonctionnaires. »

—

On dit maintenant qu'avant de se rendre en Russie, l'empereur Guillaume s'arrêtera à Copenhague où se trouvent actuellement le roi et la reine de Saxe.

La flotte allemande accompagnera l'empereur jusqu'à la limite des eaux allemandes. A partir de ce point le yacht impérial ne sera plus escorté que par deux navires de guerre. Le czar, qui s'est rendu ces jours derniers en Finlande, ira au-devant de Guillaume à bord du yacht *Derjawa*, qui sera également escorté de deux vaisseaux de guerre.

Le grand-duc héritier de Russie accompagnera son père. Si la première rencontre a lieu, comme on le croit, en pleine mer, l'empereur Guillaume montera à bord de la *Derjawa*, qui arborera à l'instant même les couleurs allemandes. De son côté, le czarewitch se rendra à bord du yacht *Hohenzollern*, qui arborera de son côté le pavillon russe. M. de Giers fera partie de la suite du czar Alexandre.

Toutes ces dispositions peuvent naturellement être changées au dernier moment.

—

Le ministre italien Magliani vient de préparer le budget de l'année prochaine qui boucle par un déficit de vingt millions. Ce serait bien peu si ce n'était que cela. Mais chacun sait à quoi s'en tenir : la franchise des ministres italiens vaut tout juste celle de leurs collègues les ministres des finances de la République française. Les déficits des précédents exercices se sont accumulés au point d'exiger prochainement l'émission d'un emprunt de consolidation. Le dernier emprunt, émis soi-disant pour retirer le papier monnaie et mettre fin au cours forcé, a passé tout entier ailleurs, et les sales chiffons de papier continuent d'être la seule monnaie courante dans l'heureux royaume que gouvernent Humbert et Crispi. Cette situation fausse tout le régime de l'union monétaire latine : en Suisse, en France, et même en Belgique, on est inondé des monnaies divisionnaires italiennes. Mais l'Italie est en grâce auprès des banquiers juifs et des hommes d'État francs-maçons ; c'est pourquoi l'on supporte un état de choses inique. Quelle différence avec les rigueurs dont fut l'objet, il y a bientôt vingt ans, le Pape Pie IX pour avoir frappé un peu au delà des limites prévues à la convention de Paris, de bonnes et loyales pièces d'argent?

On mit ses monnaies hors de cours et par dessus le marché on le traita de faux monnayeur dans toute la presse libérale des

deux mondes ; tandis qu'on ne dit rien au roi Humbert qui, lui, sort complètement des termes et de l'esprit de l'union latine en émettant pour plusieurs centaines de millions de monnaie de papier dont le cours est obligatoire.

PETITE CHRONIQUE

Le tribunal correctionnel de la Seine a rendu son jugement dans l'affaire des journaux poursuivis pour publication diffamatoire et calomnieuses contre les Ursulines de Grenoble. Le *XIX*e *Siècle* et le *Radical* ont été condamnés chacun à 100 fr. d'amendes et 100 fr. de dommages-intérêts ; le *Petit Parisien*, l'*Intransigeant*, *Paris*, la *Rue*, le *Cri du Peuple*, chacun à 50 fr. d'amende et 50 fr. de dommages-intérêts ; l'*Echo de Paris* (contre lequel M. Didio, avocat des religieuses, n'avait demandé que les dépens) a été condamné à 16 fr. d'amende. Chaque journal a été condamné à une insertion dans un de ses numéros et aux dépens. A Amiens, le *Progrès de la Somme* vient d'être condammé, sur la plaidoirie de Me Didio, à 50 fr. d'amende, 100 fr. de dommages-intérêts et à l'insertion dans deux journaux, l'un d'Amiens, l'autre de Grenoble.

— M. Eiffel vient d'offrir un dîner aux représentants de la presse parisienne sur la plate-forme du deuxième étage de la tour de fer. Cette plate-forme est à 115 mètres de hauteur et l'on y arrive par 347 marches d'escalier.

— L'excédent des naissances sur les décès est d'environ cinq cent mille par an en Allemagne, tandis qu'il n'est qne de cinquante-deux mille en France.

— Il vient d'être décidé que, dans le courant du mois d'août prochain, auront lieu à bord d'un des plus grands navires de la division navale française du Nord, en haute mer, des expériences d'arrêt instantané des navires en détresse, avec le frein pour navires : le câble-ancre Pagan.

— Il paraît que les projets relatifs à l'etablissement d'un tunnel sous la Manche troublent le sommeil des conservateurs et des généraux anglais, qui voient déjà l'Angleterre envahie par ce terrible tunnel. La discussion qui vient d'avoir lieu à la Chambre des communes nous en apporte un nouveau témoignage. Sir E. Watkin et M. Gladstone demandaient le vote, en deuxième lecture, du bill relatif aux travaux d'étude pour la construction du tunnel. Sir Michaël Hicks Beach, au nom du gouvernement, a prononcé un discours effrayé dans lequel il évoquait les « horreurs de l'invasion ». Cette ridicule fantasmagorie a produit son effet : la seconde lecture du bill a été repoussée par 305 voix contre 165.

— Une commission nommée par le laboratoire municipal de Paris pour étudier la question de la saccharine a pris les conclusions suivantes :

« En présence des observations qui établissent que la saccharine peut provoquer des troubles gastro-intestinaux ; se fondant sur ce fait que la saccharine n'est pas un aliment, puisqu'elle est éliminée en nature et ne subit dans l'économie aucune modification, la commission est unanime à considérer la saccharine comme un médicament ; elle est, en outre, convaincue que la saccharine ne servira qu'à multiplier les falsifications alimentaires, déjà si nombreuses ; elle émet l'avis qu'on doit la repousser de l'alimentation générale, comme pouvant avoir des dangers pour la santé publique. »

— M. de Herrfurth, sous-secrétaire d'Etat au ministère de l'intérieur en Prusse, est nommé ministre d'Etat au même département, en remplacement de M. de Puttkamer.

La *Gazette de Cologne* explique à ses lecteurs qu'en appelant M. Herrfurth au ministère l'empereur Guillaume a su tout à la fois rendre justice à M. de Puttkamer, puisqu'il choisit pour lui succéder un des collaborateurs du ministre déchu, et rendre un hommage pieux à la mémoire de son père, puisque cette nomination exclut définitivement le rappel de M. de Puttkamer.

L'abondance des matières et la place occupée par la reproduction de l'Encyclique *Libertas præstantissimum* nous obligent à renvoyer au prochain numéro le compte rendu du Congrès Eucharistique.

NOUVELLES RELIGIEUSES

Rome et l'Italie.

Le *Moniteur de Rome* résume en ces termes la dernière Encyclique.

Si nous jetons un regard d'ensemble sur les enseignements, les conseils et les règles pratiques que Léon XIII dispense à la société contemporaine, nous pourrions peut-être les résumer dans cette formule :

« *Voir ce qui est, faire ce qu'on peut, préparer ce qui doit être.* »

C'est la science du Docteur unie à la sagesse de l'homme d'État.

—

L'œuvre de la Propagation de la Foi est heureuse de saluer par avance le premier de ses missionnaires qui va être appelé aux honneurs de la Béatification. Le vénérable Perboyre, parti

pour la Chine en 1835, c'est-à-dire treize années après la fondation de l'œuvre, est, on peut le dire, de *la Famille*, et chacun de nos associés peut revendiquer pour lui une part de ses mérites et de ses prières.

France.

Cahors. — Les journaux du Lot nous apportent le récit des manifestations qui viennent d'avoir lieu à Cahors pour la célébration des noces d'or de Mgr Grimardias. En raison même de l'opposition qu'avaient voulu faire quelques énergumènes à cette fête d'un caractère tout religieux, la démonstration a pris des proportions telles qu'on peut dire que la personnalité du vénérable prélat disparaissait pour faire place à la glorification du caractère de sa haute fonction. C'est à l'évêque que s'attaquaient les libres-penseurs. C'est l'évêque, c'est l'Eglise, par conséquent, c'est la religion qui a fait éclater ces manifestations d'un enthousiasme que les journaux du Lot se déclarent impuissants à rendre.

Nous empruntons le récit du *Clairon du Lot*, du *Courrier du Lot* et du *Journal du Lot :*

Mardi soir, ont commencé les fêtes des noces d'or de la prêtrise de Mgr Grimardias. Dès la veille du jour fixé pour la grande cérémonie religieuse, deux cents prêtres avaient tenu à renouveler à leur évêque les témoignages de respect et de dévouement que lui avaient attirés les vingt-deux années de ce long et fécond épiscopat.

C'était à 9 heures du soir que le chapitre de la cathédrale devait offrir à l'éminent prélat la crosse d'honneur que le clergé du diocèse lui léguait en souvenir.

Tous les prêtres réunis attendaient avec impatience le moment désiré. La musique des Carmes jouait avec un ensemble admirable les morceaux choisis de son répertoire ; huit évêques rehaussaient par leur présence l'éclat de cette fête de famille.

A 9 heures, le chapitre s'avance, et le doyen adresse à Sa Grandeur un compliment à plusieurs reprises vivement applaudi.

Il retrace toute la vie sacerdotale de Mgr Grimardias comme vicaire et comme curé de la cathédrale de Clermont.

M. le doyen rappelle ensuite en traits rapides la vie épiscopale de vingt-deux années si fécondes en grandes œuvres et en vertus ; il remercie NN. SS. les évêques d'avoir bien voulu accepter l'humble invitation du clergé de Cahors et d'avoir donné à notre évêque bien-aimé ce témoignage d'estime et d'affection.

Monseigneur remercie, en termes émus, le doyen dû chapitre des

compliments qu'il lui a adressés et des vœux que le clergé a formés pour sa conservation.

Mgr l'archevêque d'Albi remercie le doyen du chapitre et fait l'éloge de Mgr l'évêque de Cahors. Monseigneur, avec NN. SS. les évêques, visite le parc, adressant aux prêtres des paroles aimables, comme son cœur sait en trouver.

Cette belle soirée laissera dans le cœur de Mgr Grimardias de bien doux souvenirs du dévouement et de l'attachement filial du clergé du diocèse de Cahors.

Aussitôt que la réception à l'évêché a été close, MM. les membres du clergé sont passés dans le parc, où un spectacle vraiment féerique les attendait.

Une quantité innombrable de lanternes vénitiennes étaient habilement distribuées en bordure sur les allées et au milieu du feuillage des arbres. Ces cordons de lumières multicolores se mariaient à ravir avec les godets qu'on avait placés dans le gazon.

Sur une des pentes du parc, les illuminations avaient parfaitement dessiné, grâce à des godets multicolores, les armes de Mgr Grimardias.

Vue de la terrasse de l'évêché, l'illumination produisait un effet féerique.

L'excellente fanfare de l'école des Petits-Carmes jouait sur la terrasse de l'évêché. C'était le spectacle touchant d'une immense famille réunie par un père plein d'amour et de dévouement pour elle autour de sa personne vénérée.

En ville, on préparait tout pour le lendemain.

Les maisons bordant les rues où doit passer la procession sont toutes garnies et littéralement recouvertes de verdure, de tapisseries ou d'oriflammes.

La rue de la Liberté est un vrai dôme de verdure. Des guirlandes de buis et de mousse, enlacées de la façon la plus gracieuse et plus élégante, la recouvrent dans toute sa longueur.

La décoration de la cathédrale est riche et sévère, comme il convient au style du monument.

La procession a été superbe :

Les élèves du grand séminaire ouvraient la marche ; puis venaient les membres du clergé, les chapelains de Rocamadour, MM. les membres du Chapitre et huit prélats qui sont venus, féliciter, eux aussi, Mgr Grimardias à l'occasion de ses noces d'or.

Ce sont NN. SS. Fonteneau, archevêque d'Albi ; Bourret, évêque de Rodez ; Rougerie, évêque de Pamiers ; Fiard, évêque de Montauban ; Coste, évêque de Mende ; Cœuret-Varin, évêque d'Agen ; Besson, évêque de Nîmes ; Sourieu, évêque de Châlons.

On évalue à près de cinq cents le nombre des ecclésiastiques qui assistaient à la procession et qui chantaient le *Veni Creator*.

La foule est énorme sur tout le parcours.

Il y a des curieux jusque sur les toits des maisons et les boulevards sont littéralement encombrés.

Sur le passage de ce beau et pieux cortège, les applaudissements éclatent spontanément, mêlés aux cris de : « Vive Monseigneur ! »

A la cathédrale, la grand'messe a été chantée au milieu d'une foule émue et recueillie.

Mgr Bourret, évêque de Rodez, a prononcé un admirable discours sur Mgr de Cahors, rappelant cette glorieuse carrière toute consacrée à la charité, à la vertu et au bien de l'Eglise.

Le Souverain Pontife a envoyé par dépêche sa bénédiction à Mgr l'évêque de Cahors.

La joie était générale et de toutes parts éclataient les témoignages de respect et d'affection pour le vénérable Mgr Grimardias.

Il est midi. Dès ce moment la fête a repris son caractère intime et nous ne pouvons que répéter ce que les échos nous ont apporté.

A la fin du dîner, monseigneur s'est levé pour remercier les autres évêques de l'honneur et de la joie que leur présence apportait à ses noces d'or. Il a trouvé dans son cœur des pensées et des sentiments d'une délicatesse exquise, exprimés en un langage simple, touchant, facile, gracieux. Il était admirable, notre vieil évêque s'épanchant avec émotion devant ses éminents collègues, entouré dans ce moment de cinq cents prêtres debout, heureux et enthousiasmés.

Mgr l'archevêque d'Albi, Mgr de Nîmes et M. Barrière, chanoine de Clermont, ont pris tour à tour la parole et ont charmé leurs auditeurs par des allocutions toute spirituelles, chaleureuses, ravissantes.

A cinq heures a eu lieu, dans la salle des exercices, la séance académique donnée en l'honneur de Monseigneur. Cette partie de la fête n'a pas été la moins brillante. Excellente musique due à la fanfare des Petits-Carmes ; chants superbement réussis des élèves du séminaire et de ceux de la maîtrise ; compositions littéraires variées, bien choisies, bien écrites, bien débitées. On a entendu successivement de la prose et des vers en latin, en français et même en patois. Nous regrettons qu'il ne nous soit pas possible de parler un peu plus de ces pièces, qui ont obtenu des applaudissements unanimes ; nous voudrions aussi en nommer les auteurs, qui tous, a-t-on dit, méritent le laurier.

Après la séance, les prélats et le clergé se sont rendus à la chapelle dont l'autel s'est trouvé splendidement décoré et illuminé, et la solennité a été terminée et comme consommée par le salut du Très Saint-Sacrement.

REVUE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

La hausse reste toujours la note dominante de notre marché. Elle semble devoir être aussi celle des autres grandes places du continent, notamment des marchés allemands. Depuis l'avènement de Guillaume II au trône d'Allemagne, les places de Berlin et de Francfort n'ont cessé de se bien comporter. Il y a bien eu quelques hésitations, dues surtout à des réalisations de spéculateurs soucieux de mettre à couvert leurs bénéfices ; mais ces hésitations, ont été de courte durée. Les cotes que nous recevons depuis quelques jours témoignent de dispositions à l'optimisme.

En présence de ce désir, de ce besoin de paix qu'affirment de plus en plus les gouvernements, les capitaux se rassurent et ne demandent qu'à s'employer. Quant aux spéculateurs qui prétendaient que la mort de Frédéric III serait le signal d'une violente agitation sur les marchés financiers, ils s'aperçoivent aujourd'hui que leurs prévisions étaient fausses. L'optimisme et la tendance à la hausse ont repris leur empire avec plus de vigueur que jamais. Évidemment l'Europe économique sent vivement le besoin d'une longue période de calme et de repos.

— D'une lettre de M. de Lesseps à ses actionnaires, il résulte que lors de la dernière émission des obligations à lots du Panama, 350,000 souscripteurs ont pris 800,000 obligations, soit 290,000,000 de francs. Les 1,200,000 obligations restant à souscrire ont été prises par un groupe financier composé de grands établissements de crédit et de banquiers qui se chargent de les placer progressivement.

Bourse du 10 *juillet* 1888.

3 0/0		83 30	C. F. foncières 1879		480 »
3 0/0 amortissable		85 95	— commun. 1879		478 50
4 1/2 0/0		106 60	— — 1880		473 »
Crédit foncier..	Actions	1.430 »	— foncières 1883		385 »
Est	—	785 »	Est	Oblig.	388 »
Lyon	—	1.260 »	Lyon	—	396 »
Midi	—	1.155 »	Midi	—	397 50
Nord	—	1.547 50	Nord	—	406 »
Orléans	—	1.320 »	Orléans	—	401 »
Ouest	—	910 »	Ouest	—	400 »
Panama	—	282 50	Panama 4 0/0	—	205 »
Suez	—	2.130 »	— 6 0/0	—	365 »

Le gérant : P. Chantrel.

Paris. — Imp. G. Picquoin, 51, rue de Lille.

ANNALES CATHOLIQUES

L'ENCYCLIQUE « LIBERTAS »

ET LES « LIBERTÉS MODERNES ».

Le *Moniteur de Rome* publie une remarquable étude sur la partie de l'Encyclique relative aux libertés modernes. Nous la reproduisons presque *in extenso* à cause de l'importance du sujet et de la façon lumineuse dont il est traité.

Ces libertés modernes dont Léon XIII fait la critique dans la seconde partie de son Encyclique, sont le résultat historique de la rupture de l'unité religieuse. Lorsque la République chrétienne, œuvre du catholicisme, fut déchirée par le schisme et l'hérésie, et que diverses confessions se disputèrent l'empire dans plusieurs pays, les libertés modernes apparurent comme les tristes et néfastes conséquences d'une décadence de la société chrétienne.

Dès la fin du XVI[e] siècle et au commencement du XVII[e], les idées et les formules dites de tolérance devinrent l'objet d'ardentes discussions. Le premier, Bossuet distingua la tolérance *dogmatique* et la tolérance *civile*, mais les apôtres de l'indifférentisme ne tardèrent pas à élever la prétendue tolérance à la hauteur d'un dogme, d'un idéal supérieur que l'humanité devait désirer et appliquer comme le dernier terme du progrès humain. Ces doctrines sont d'importation éminemment anglaise et allemande ainsi que le développement naturel du protestantisme. Vagues encore et à peine esquissées par Spinoza et Bayle, elles trouvèrent bientôt en Locke et en Lessing des prophètes et des docteurs. Des disciples nombreux vulgarisèrent ces idées, et bientôt ce fut dans la littérature européenne une telle confusion qu'il est impossible de dresser la nomenclature de toutes les opinions mises en cours. Tolérance est devenue, comme libéralisme, un mot, une formule vague, que tout le monde prononce, mais que peu comprennent et expliquent dans sa juste acception.

Les mots *libéral* et *libéralisme* sont de date plus récente encore. S'il est facile de suivre la genèse historique et politique

du libéralisme, il est impossible de découvrir la paternité, l'origine précise de la formule. Aucun historien n'a su jusqu'ici indiquer la provenance exacte. Il est sûr cependant que cette terminologie est venue de l'Angleterre en France ; de là, elle s'est répandue, à partir de la Restauration, dans les différents pays de l'Europe, ici acclamée comme une recette magique, là abhorrée comme une incarnation de la Révolution française. *Libéral* et *libéralisme* ont pris, à travers ce siècle, diverses significations. Au début, le grand parti libéral était surtout un parti politique qui paraissait respecter l'Eglise et la religion. Peu à peu, à mesure que la lutte des influences devenait plus âpre, le libéralisme a commencé à prêcher la séparation des deux pouvoirs, puis la guerre à l'Eglise, enfin la destruction du sentiment religieux, dernier obstacle, à ses yeux, du triomphe d'une *civilisation* nouvelle. Dans son livre : *Vingt ans de polémique*, M. Woeste a parfaitement décrit ces *évolutions* successives du *libéralisme* belge, et comme la Belgique a été regardée comme la terre classique des libertés dites modernes, on peut appliquer ses expériences à tout le continent. *Libéral*, dans ces derniers temps, est devenu presque partout si synonyme d'anticatholique et d'antireligieux, qu'un publiciste renommé a défendu à ses adversaires politiques d'accoler à son nom cette épithète qu'il réputait injurieuse. De nos jours, en Amérique et en Angleterre, il y a encore des libéraux sincères et respectueux des droits historiques et des croyances surnaturelles. Mais, historiquement et philosophiquement parlant le libéralisme signifie généralement *naturalisme*, c'est-à-dire l'indifférence religieuse, la libre-pensée, la morale évolutionniste et indépendante, la guerre à Dieu, à la religion et à l'Eglise.

C'est dans ce sens supérieur et dogmatique que Léon XIII expose et condamne le *naturalisme* et le *libéralisme*, d'après lequel « il n'y a, dans la pratique de la vie, aucune puissance divine à laquelle on soit tenu d'obéir, mais chacun est à soi-même sa propre loi ». Autonomie absolue de la volonté, autonomie absolue de la société : voilà l'essence philosophique et dogmatique de cette doctrine. Il y a de par le monde des libéraux qui ne partagent pas ces excès, mais c'est là, d'après les derniers apologistes du naturalisme, l'idéal du parti.

Pris dans ce sens, le libéralisme est une aberration ; et les libertés *modernes*, qui en découlent, sont théoriquement l'an-

tithèse de la vérité, du droit et de la justice. Sous ce rapport, la liberté des cultes, la liberté de penser, la liberté de la presse, la liberté de conscience, la liberté d'enseignement, prises dans leur signification philosophique et illimitée, sont des erreurs graves. Aussi bien, Léon XIII réfute cette théorie avec une puissance de dialectique et une précision logique si rares, qu'il est impossible d'analyser ces quelques pages. Il faut les lire. C'est un modèle d'exposition et de critique philosophique.

Ces « libertés modernes » sont la négation de Dieu, de la morale, de l'Eglise, considérées dans leur nature, à l'état d'abstractions. Si, de la théorie, nous descendons à l'application pratique, si, du domaine des idées, nous pénétrons dans le domaine des faits, quelle conduite tenir ? Dans quelle mesure peut-on les accepter et les appliquer ?

Voici où commence la difficulté. Tous, au moins les catholiques sont d'accord sur les principes, mais les divergences se déclarent dès que l'on en vient à l'application pratique. Une revue catholique, la *Civilta cattolica*, a distingué jadis entre la *thèse* et l'*hypothèse*, mais cette distinction très juste n'a pas épuisé la question ni imposé silence aux passions et aux incertitudes. D'un côté, les adversaires nous reprochaient l'hypocrisie et l'inconséquence, quand nous invoquions la protection des libertés modernes ; d'un autre côté, parmi les catholiques eux-mêmes, la lutte continuait sur la question de savoir dans quelle mesure ces libertés étaient permises et dans quel cas on pouvait et même il fallait s'en servir.

L'Encyclique *Immortale Dei* a déterminé les règles de conduite générales. Dans son Encyclique *Libertas*, Léon XIII distingue jusqu'aux nuances mêmes du débat.

Prenons d'abord la *liberté des cultes*, pour suivre l'ordre même du raisonnement du Pontife Docteur.

Léon XIII fait d'abord, au point de vue social et politique, une distinction essentielle entre l'unité de foi religieuse et l'hypothèse d'un pays séparé en plusieurs confessions. La confusion des idées a été si grande, surtout parmi nos adversaires, parce que l'on n'a pas établi cette délimitation nécessaire. Dans son beau livre sur l'*Eglise et l'Etat*, réponse éloquente et péremptoire aux accusations des vieux-catholiques, l'illustre archiviste du Vatican, le cardinal Hergenroether, a constaté ce principe d'erreurs.

La liberté des cultes, dans un pays catholique homogène, n'est pas seulement une erreur, mais un non-sens, un crime social. L'État a non seulement le devoir de professer la religion, mais il a le droit de défendre contre toute attaque l'unité religieuse, car cette unité est une force, un bien, une garantie de l'ordre et de la sécurité. Aucun esprit éclairé ne saurait désapprouver ces gouvernements et ces pays qui ont sauvé ou cherché à sauver ce privilège incomparable contre l'assaut ou du protestantisme ou d'autres sectes. Pendant les débats sur les changements à introduire dans la Constitution espagnole, le diplomate M. Castillo y Ayensa écrivait avec un grand sens : « L'interdiction des autres cultes est une conséquence naturelle de la reconnaissance de la religion catholique comme la seule vraie, dans un pays catholique. On ne saurait modifier cet état de choses que dans les cas où les faits l'exigent, faits où le législateur n'a eu aucune part. C'est alors qu'il est permis de respecter et de maintenir les divers cultes, qui existent de *facto* dans un pays ; mais ce serait un *crime*, une *folie* et une *illusion* de la part du législateur d'altérer lui-même l'*unité religieuse*. Chose curieuse ! Les inventeurs et les partisans de toutes les unités constitutionnelles, administratives, commerciales, etc., ne combattent que l'unité religieuse. »

Dans cette hypothèse, le naturalisme et le libéralisme doivent être absolument condamnés sur le terrain de la liberté des cultes.

Mais prenons le cas où diverses confessions vivent en présence, appliquons ces principes à un pays, à une époque où le catholicisme, le protestantisme, le judaïsme, la libre-pensée, les partis les plus opposés se coudoient dans la société, la question change d'aspect, non pas philosophiquement, mais socialement et politiquement.

On peut distinguer le cas où un pays compte une majorité catholique et une minorité protestante ou libre-penseuse; ou encore un pays où le protestantisme forme la majorité. Dans le premier cas, il est arrivé que l'Eglise catholique reste religion d'Etat, mais que les autres confessions jouissent de la tolérance ou de la liberté. Dans le second cas, c'est généralement le droit commun qui régit les rapports entre les différentes confessions ; dans le troisième, on a, hélas ! trop souvent persécuté l'Eglise catholique, et, si cela n'a pas eu lieu, on a toujours donné au protestantisme ou à une autre confession une situation privilé-

giée, bien que le catholicisme ait joui d'une liberté assez considérable.

Le Pape ne peut pas distinguer toutes ces nuances, si diversifiées dans leur application pratique, mais elles sont insinuées, et, après avoir supposé l'état d'unité religieuse, il prend le cas d'une société divisée, partagée en divers partis.

Dans cette hypothèse, socialement et historiquement parlant la *liberté des cultes* peut « être tolérée ». Politiquement, la « loi des hommes », c'est-à-dire l'Etat, « peut et même *doit* tolérer le mal, » tout en ne « l'approuvant ni en le voulant ». Enfin, « là où les usages ont mis ces libertés en vigueur, les citoyens *doivent* s'en servir pour faire le bien ».

Ces deux dernières distinctions sont très importantes. Ailleurs, quand le Pape discute l'idée de tolérance, il complète sa pensée, en disant que l'Eglise « peut acquiescer à certaines libertés modernes ». Il ajoute : « Si la situation vient ensuite à s'améliorer, l'Eglise usera évidemment de sa liberté, en employant tous les moyens, persuasions, exhortations, prières, pour remplir la mission qu'elle a reçue de Dieu. »

Ainsi donc, *si les catholiques, dans l'hypothèse présente, ne peuvent pas réclamer la liberté des cultes comme un droit absolu et philosophique: il doivent s'en servir comme de droits politiques*, comme de garanties mêmes de la liberté de l'Eglise.

Cette affirmation est capitale. C'est pour les citoyens, dit le Pape, un devoir, une obligation d'en user pour le bien de l'Église. En promulguant cette règle de conduite, toutes les incertitudes tombent. Après l'Encyclique *Mirari vos* et la publication du *Syllabus*, plusieurs députés et publicistes belges et français s'étaient adressés aux évêques, pour demander s'il leur était permis de continuer à défendre la liberté de l'Eglise, au moyen des libertés modernes. On persistait à critiquer les catholiques militants ; certains préféraient la protestation aisée et les anathèmes faciles à la lutte, à la vie publique. Les paroles du Pape sont la justification la plus glorieuse pour ces catholiques vaillants, qui ont profité, à la tribune et ailleurs, de toutes les libertés modernes, pour faire triompher la cause de Dieu, de l'Eglise et du Pape. Ces libertés n'étaient pas des principes, mais des faits, des garanties constitutionnelles de la liberté catholique.

Après la déclaration pontificale, nous marchons dorénavant dans une voie droite et connue.

Selon Léon XIII, l'Eglise *acquiesce* à certaines libertés modernes et quand sa situation s'améliorera, elle usera non de violence, mais de tous les moyens pacifiques qu'il énumère. Cette indication, elle aussi, est très précieuse.

A propos de la *thèse* et de l'*hypothèse*, nos adversaires ont accumulé les ironies et les attaques contre l'attitude des catholiques. Ils prétendaient que l'Eglise ne tolèrerait la liberté des cultes et les autres qu'aussi longtemps qu'elle-même était opprimée, mais quelle se hâterait de les supprimer toutes, si jamais elle venait à reconquérir la prépondérance. Cette accusation était fortuite, car jamais et nulle part, l'Eglise n'a fait ce double jeu.

Léon XIII ne parle ni de violence, ni de suppression. Il n'indique que les moyens moraux, tels qu'ils sont permis et en usage dans notre société contemporaine. Le cardinal Dechamps écrivait jadis à ce sujet : « L'erreur par elle-même n'a pas de droits ; mais les âmes trompées ont des droits, surtout lorsqu'elles sont héritières des erreurs qui les trompent, et parmi ces droits il faut compter celui d'être détrompées comme doivent l'être des intelligences libres, des consciences sincères. Quand donc l'unité religieuse a été brisée, la liberté n'est-elle pas alors le droit commun de ceux qui possèdent la vérité et de ceux qui la cherchent sincèrement? » Et, en 1875, le cardinal Manning, répondant à un pamphlet de M. Gladstone sur le Concile du Vatican, n'hésitait pas à s'écrier : « Si les catholiques arrivaient demain au pouvoir en Angleterre, pas l'ombre de contrainte ne serait exercée contre la foi de personne. Nous ne fermerions pas aux protestants une seule de leurs églises, pas un collège, pas une école ; ils auraient les mêmes libertés dont nous jouissons aujourd'hui comme minorité. »

Eh bien, est-ce que nos adversaires nous promettent ces mêmes garanties que le Pape et les cardinaux proclament d'un commun accord?

LA SUPPRESSION DE L'ESCLAVAGE

C'est au milieu d'une foule immense à peine contenue dans la vaste église de Saint-Sulpice, que S. Em. le cardinal Lavigerie a commencé la série des conférences devant lesquelles n'a pas reculé son zèle pour remplir la mission qu'il a reçue

naguère du Souverain Pontife. Le 24 mai dernier, Léon XIII, en effet, s'adressant au cardinal, qui lui présentait les pèlerins africains et lyonnais, disait, avec les accents d'une paternité douloureusement émue par la considération des maux de l'esclavage :

Ce qui, par-dessus tout, n'a cessé de remplir Notre âme de tristesse et de commisération, c'est la pensée de ce grand nombre de créatures humaines réduites par la force et la cupidité à un esclavage honteux et dégradant. — Dans ces jours mêmes, Nous avons publié la Lettre Encyclique dont vous venez de parler tout à l'heure, Monsieur le cardinal, adressée aux évêques du Brésil. Après les avoir félicités de l'heureux événement qui vient de se produire en leur pays, après avoir exposé la doctrine de l'Église catholique et rappelé la constante sollicitude des Pontifes romains à ce sujet, suivant l'exemple de Nos Prédécesseurs, Nous avons invité et vivement engagé tous ceux qui ont le pouvoir entre les mains de mettre un terme au hideux trafic appelé « la traite des nègres » et à employer tous les moyens pour que cette plaie ne continue pas davantage à déshonorer le genre humain. Et puisque le continent africain est le théâtre principal de ce trafic et comme la terre propre de l'esclavage, dans cette même lettre Nous recommandons à tous les missionnaires qui y prêchent le saint Évangile de consacrer toutes leurs forces, leur vie même, à cette œuvre sublime de rédemption, à l'exemple du glorieux Pierre Claver, que nous avons récemment canonisé. A ces missionnaires nous recommandons aussi de racheter autant d'esclaves qu'il leur sera possible, ou du moins de leur procurer tous les soulagements de la plus tendre charité de pères et d'apôtres. Mais c'est sur vous surtout, Monsieur le cardinal, que nous comptons pour le succès des difficiles œuvres et missions d'Afrique. Nous connaissons votre zèle actif et intelligent; Nous savons tout ce que vous avez fait jusqu'à ces jours, et Nous avons la confiance que vous ne vous lasserez pas avant d'avoir mené à bonne fin vos grandes entreprises.

Qui résisterait à un tel appel? Pour sa part, l'éminent cardinal n'a pas hésité. Malgré les fatigues d'un apostolat qui l'a blanchi avant l'âge, il s'est résolu sur l'heure à entreprendre, en France et sur tous les points accessibles de l'Europe catholique, cette nouvelle croisade contre un fléau qui dévore chaque année en Afrique deux millions de vies humaines, sacrifiées au lucre ou à la luxure de trafiquants infâmes. Mais pour cela, afin de rendre plus efficaces les moyens de le bien combattre, il faut d'abord le bien connaître, tel était le but de l'émouvant discours que prononçait hier le cardinal.

A cet égard, nul ne peut être mieux renseigné, car ses missionnaires sont entrés depuis plusieurs années, au péril de leur vie, dans le centre de cette Afrique, où déjà plusieurs d'entre eux ont versé leur sang pour la foi. Eh ! bien, que résulte-t-il de leur témoignage établi sur les données les plus graves? C'est que « la chasse au gibier humain » s'exerce depuis plusieurs années surtout avec une férocité sans égale.

Autrefois c'étaient les hommes qui étaient principalement l'objet de cette poursuite et de ce trafic. Mais on a remarqué que les hommes, qui pouvaient s'enfuir, étaient d'une capture plus difficile et d'un profit moins sûr; aussi sont-ce aujourd'hui les femmes et les enfants surtout qui sont les victimes de ces rapts odieux. Quant aux hommes, on les tue, en sorte qu'on peut dire d'une façon générale que, pour une femme ou un enfant emmenés en esclavage, il reste cinq hommes tués dans les parages où s'est fait l'enlèvement.

On devine avec quels accents d'horreur et de tristesse l'illustre cardinal dénonçait ces infamies. Du haut de cette chaire où il apparaissait avec tant de majesté dans ses habits pontificaux, mitre en tête, et sa crosse à portée de la main, sa voix grave s'élevait avec de vrais frémissements, qui se communiquaient à son vaste auditoire quand il parlait des 400,000 esclaves qui sont vendus chaque année sur les marchés des rives de l'Océan. Que si l'on songe aux massacres provoqués par les résistances des populations sur lesquelles on prélève par la force ce sanglant tribut, aux morts qui sont la suite de traitements barbares, aux ruines qui succèdent partout à ces razzias, ce n'est pas à moins de deux millions de créatures humaines qu'il faut chiffrer le nombre des victimes de la traite des nègres. Et il en est ainsi tout à côté de nos possessions africaines. C'est par bandes de quinze cents que ces malheureux sont enlevés

dans l'Afrique australe, sur les rives du Zambèze, autour des lacs Nyanza et Tanganyka, depuis les rivages de la mer jusqu'aux plateaux les plus élevés.

Le cardinal, à ce point de son discours, dépeint une de ces chasses à l'homme dont rien ne saurait exprimer l'horreur. Il parle des torches allumées pendant la nuit, des coups de feu qui réveillent les populations indigènes en jetant le tumulte parmi elles, de la fuite des malheureux et de leur poursuite, des scènes déchirantes qui se multiplient à chaque pas, les familles étant violemment dispersées, et leurs membres arrachés les uns aux autres. Et que dire des traitements que l'on fait subir aux captifs, une fois en marche leur triste caravane?

Le cardinal cite une lettre d'un de ses missionnaires qui raconte ce qui s'est passé le 3 décembre dernier dans une mission du centre de l'Afrique. Les habitants de la mission voient accourir de tous côtés des bandes d'hommes, de femmes et d'enfants qui fuyaient éperdus. Ils se présentent devant la mission en criant : « Les marchands d'esclaves ! Secourez-nous ! » Le nombre augmentait sans cesse. Bientôt on entendit des cris perçants : les esclavagistes atteignaient les fugitifs. Le supérieur de la mission s'avance vers les poursuivants et parvient à sauver un certain nombre de nègres qui s'étaient réfugiés dans la mission. « Parmi ceux qui avaient été pris, dit Mgr Lavigerie, se trouvait une femme qu'on séparait de son mari et de ses enfants. Elle était enceinte. Elle se débattait et résistait. Un de ces brigands saisit un pistolet et fit feu. La femme tomba. C'était pour faire un exemple et intimider les autres. »

« N'est-il pas douloureux, reprend le cardinal, de voir des pays jadis aussi peuplés que les plus peuplés de nos départements français, aujourd'hui déserts et silencieux par suite de la chasse infâme à laquelle se livrent des bandits qui souvent portent le nom de chrétiens ? »

Sans doute, de généreux efforts ont été faits pour l'abolition de l'esclavage, et l'éminent cardinal n'omet pas de citer le Brésil, à l'éloge duquel, pour ce fait, le Souverain Pontife faisait naguère entendre de si hauts enseignements. Les missionnaires d'Afrique s'emploient aussi de leur mieux à cette œuvre de miséricorde. Mais hélas ! la moitié de ceux qui sont partis sont morts à la peine. Toutefois le nombre est grand des esclaves rachetés par les missions.

« On ne doit pas aujourd'hui se borner à constater le mal, continue le cardinal. Il faut chercher le moyen d'y remédier. La France, l'Angleterre, l'Italie, ont déjà beaucoup fait pour l'abolition de l'esclavage. Il ne faut pas s'arrêter en route. Le Saint-Père a fait appel à la charité en faveur du rachat des esclaves. Il ne fait pas appel seulement à ceux qui peuvent apporter leurs faibles ressources, il fait appel à tous ceux qui ont la puissance et il leur demande de prendre les moyens nécessaires.

« Autrefois, quand les chrétiens étaient exposés à la servitude en Orient, des croisades, des ordres militaires se sont formés pour les défendre. Qu'une nouvelle croisade, pacifique celle-ci, commence aujourd'hui; que les jeunes gens qui ont au cœur des sentiments généreux partent et aillent organiser la défense contre l'esclavage. Je me ferai l'apôtre de cette croisade. Aujourd'hui en France, demain en Belgique, je parlerai aux millions de chrétiens, je parlerai à l'opinion publique et je la soulèverai par le spectacle de tant de misère. Il n'y a pas seulement des âmes à sauver; il ne faut pas que ce grand continent africain devienne un désert: il faut le sauver. Et vous, agissez, répandez la bonne parole, vous rendrez service à vos frères. Parlez à tous, chrétiens ou non chrétiens, à ceux qui le sont comme à ceux qui ne le sont pas, et dites-leur que la cause à défendre est celle de l'humanité. »

Et comme il parlait en la fête de saint Paul, le cardinal évoque éloquemment le souvenir de la vision qu'eut le grand apôtre lorsqu'il vit en songe un Macédonien qui lui disait : « Passe en Macédoine et viens à notre secours ! » Aujourd'hui aussi, non plus en songe, mais en réalité, ce sont les malheureux esclaves de l'Afrique qui s'adressent aux catholiques d'Europe, et ils leur crient : « Levez-vous, passez en Afrique et venez à notre secours ! »

Sera-t-il dit, s'écrie le cardinal, que nous résisterons à cet appel? Puis, s'adressant aux élèves du séminaire de Saint-Sulpice rangés devant la chaire, il les adjure éloquemment, à la veille de leurs vacances, de promettre que, pendant ces quelques mois de repos, ils se feront les zélateurs de l'œuvre de la libération des esclaves. Il y a cinquante ans, dit-il, j'étais sur ces mêmes bancs que vous êtes, et qui m'eût dit alors que je viendrais, comme évêque d'Afrique, plaider dans cette église une pareille cause? Mais il en est des évêques comme du prophète

Habacuc, soulevé par un ange pour porter secours à Daniel dans la fosse aux lions. Contre les fauves à face humaine qui se disputent la chair des millions d'esclaves africains, c'est le Pape, ange de Dieu, qui pousse de sa main puissante les envoyés libérateurs.

Qui sait, ajoutait le cardinal, s'il ne se trouverait pas parmi vous quelque missionnaire qui se dévouera plus particulièrement à cette œuvre? En attendant, soyez volontairement, vous aussi, des Habacuc, et avec vous tous les fidèles qui m'entendent, car la cause pour laquelle je plaide, c'est la cause de l'humanité rachetée par le sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

L'émotion était grande dans tout l'auditoire, et l'illustre apôtre des esclaves doit s'assurer après ce premier discours que sa parole, répétée par tant d'échos, ne sera pas inféconde. Elle suscitera des dévouements personnels; elle fera lever des moissons d'aumônes pour le rachat des captifs, dont l'âme connaîtra la liberté divine quand leur corps ne sera plus en proie à la plus honteuse des servitudes. *(Univers).*

—

Voici l'émouvante lettre à laquelle il a été fait allusion plus haut :

Kibanga, 3 décembre 1887.
Fête de saint François Xavier.

La matinée se passe comme à l'ordinaire; vers midi nous commençons à voir sur les collines qui entourent notre station des nègres qui semblent fuir en se dirigeant vers notre tembé. (C'est une vaste enceinte en pisé qui entoure la maison des missionnaires et est destinée à donner asile à leurs nègres en cas de péril.) Les premiers arrivés nous apprennent qu'un chef métis esclavagiste (1) de l'est du Tanganika vient fondre sur la contrée. Beaucoup d'indigènes éloignés de la mission se sauvent chez nous avec tout ce qu'ils possèdent.

Tout d'abord nous croyons que ce n'est qu'une fausse alerte, comme il en arrive souvent dans ces contrées, mais vers trois heures nous voyons défiler au loin, vers l'est, une troupe de métis et de nègres armés, sur les hauteurs qui se trouvent en deçà de la rivière

(1) La plupart des esclavagistes qui font avec leurs troupes infernales la chasse à l'esclave sont des métis de nègres et de musulmans arabes, qui n'ont eux-mêmes de musulman que le nom, et dont la cruauté est proverbiale dans toute l'Afrique. « Dieu a fait les blancs, disent les indigènes, *Dieu a fait les noirs, mais c'est le démon qui fait les métis.* »

Louvou, limite du terrain de notre mission. Tous nos néophytes fuient en toute hâte chez nous.

En effet, ce sont les soldats de Mohammed, qui viennent faire leur razzia, comme ils en font dans tous les pays qui nous environnent ; nous apprenons qu'ils viennent de saisir deux de nos enfants. Aussitôt toutes les mesures de prudence sont prises; le tembé est fermé et des munitions sont distribuées aux nègres de notre village, dont une vingtaine vont avec le T. R. P. supérieur et le P. Vyncke au-devant des pillards pour les arrêter et leur demander compte de leur invasion sur le terrain de la mission, pendant que les autres, avec le P. Guillemé et le F. Jérôme, gardent la maison et rassurent les fugitifs. Arrivée à environ 250 mètres de notre enceinte, notre avant-garde se trouve en présence des Rouga-Rouga (brigands) qui ont passé, drapeau rouge en tête, à travers les villages, fait main-basse sur tout ce qu'ils ont trouvé, choses et gens, et sont en train de poursuivre quelques fuyards éperdus dans les hautes herbes d'une vallée.

On leur crie de s'arrêter, de venir parlementer, de dire pourquoi et de la part de qui ils viennent; mais au lieu de répondre, ils changent de direction et vont vers un autre village du côté du Tanganika. Mais bientôt des renforts arrivaient aux brigands ; une bande d'une cinquantaine d'hommes sort du côté des collines du Louvou et vient se joindre à l'avant-garde.

Nous étions alors à une dizaine de minutes de la maison. Ne voulant pas commettre l'imprudence de nous éloigner davantage, et voulant empêcher les chasseurs à l'homme d'entrer dans notre enceinte, — ce qui serait arrivé certainement sans cette première sortie, — le père donne le signal de se replier. La retraite s'effectue en bon ordre. Grâce à l'arrivée de quelques-uns de nos nègres chrétiens envoyés par le T. R. P. provicaire, qui faisaient entendre le feu de la fusillade, les Rouga-Rouga n'osèrent pas poursuivre nos tirailleurs, qui entrèrent tranquillement dans la *boma* (ou tembé) sans être inquiétés. Durant ces premiers incidents, tous les pauvres sauvages du pays qui avaient confiance en nous (d'autres s'étaient enfouis sur le lac ou dans les hautes herbes) étaient venus se blottir sous nos ailes protectrices, bien assurés qu'au dehors ils seraient, comme toujours, pris comme esclaves ou massacrés impitoyablement. La panique était grande parmi les femmes et les enfants de nos chrétiens, mais ils avaient confiance en Dieu et ils priaient. Les enfants de l'orphelinat disaient le chapelet à la chapelle, les femmes récitaient en pleine cour du tembé toutes les prières de leur répertoire. Les hommes de nos villages chrétiens reçurent d'abondantes munitions, mais ordre était donné de ne pas sortir et de s'en tenir à défendre l'accès de notre *boma* en cas de nouvelle attaque et à brûler jusqu'à la dernière cartouche à travers les meurtrières de notre

enceinte heureusement terminée, plutôt que de laisser tomber entre les mains des brigands arabes les femmes et les enfants dont nous avons racheté les corps et les âmes, ainsi que les pauvres indigènes qui cherchaient leur salut chez nous. En attendant, nous essayons de parlementer avec l'ennemi, de savoir si vraiment Mohammed, qui se disait notre ami, a commandé à ses gens de piller la mission, s'il n'a pas reçu d'instructions de Saïd Bargash pour nous respecter (on ne connaissait pas encore sa mort à ce moment).

L'effectif de notre personnel dans notre enceinte murée se composait d'environ cent hommes armés de fusils (dont une dizaine à tir rapide, mais avec peu de cartouches), près de deux cents sauvages avec des lances, de trois à quatre cents femmes et d'autant d'enfants y compris notre orphelinat, total : environ mille personnes.

Nous voilà donc sur le qui-vive et à garder notre colline, nous mettant nous-mêmes sous la garde de Dieu. Mais la nuit approche ; les Wangwana, ne trouvant plus personne sur leur passage occupaient sans coup férir les villages environnants, et immédiatement ils se mettaient à faire main basse sur tous les objets qui se trouvent à leur portée. Nous les voyons du haut de notre hutte attraper les volailles, arracher les cultures et voler tout ce qu'ils trouvent dans cases, et que les pauvres habitants n'ont pu emporter dans leur fuite précipitée. Nous aurions pu les inquiéter dans leur pillage en leur envoyant quelques projectiles avec les fusils à longue portée, mais nous préférions savoir enfin à quoi nous en tenir pour nos chrétiens et parlementer avec eux. Ils répondirent à notre appel cette fois-ci et dirent qu'ils étaient bien les hommes de l'Arabe Mohammed et que leur chef de troupe n'allait pas tarder d'arriver. En effet, ce lieutenant arriva vers six heures et demie, et ne pouvant venir lui-même jusque près de nous, à cause d'un mal de jambe vrai ou prétexté (on ne sait trop ce qu'il faut croire quand un Mgwana parle), il nous envoyait un billet pour nous dire que son maître avait reçu de Saïd Bargash des instructions pour ne pas piller chez les blancs, et que sa troupe venait simplement battre les nègres du pays. En même temps il nous envoyait une femme indigène (la belle-mère d'un de nos chrétiens) qui avait été capturée dans un des villages, et nous disait que le lendemain, de bonne heure, on arrangerait bien toutes les affaires.

Enfin, nous savons à quoi nous en tenir pour nos gens, et nous les rassurons en leur disant de bien prier pour qu'il n'y ait pas de guerre; mais nous faisons bonne garde avec nos hommes et prenons toutes les précautions possibles pour être à l'abri d'un coup de main ou de la trahison, dont ces sauvages métis mahométans seraient bien capables.

Dimanche, 4 décembre.

Dieu soit béni ! la nuit a été calme, les sentinelles n'ont rien eu à

signaler, aucune alerte n'est survenue. Nous disons nos messes de bon matin, ajoutons un *Pater* et un *Ave* à la prière pour demander a la sainte Vierge, saint Joseph, saint Michel et tous nos anges gardiens de nous tirer d'embarras ; puis, vers sept heures, le T. R. P Provicaire et le P. Vyncke vont trouver le chef dans son campement, un de nos hameaux abandonnés dans l'invasion d'hier. Ce lieutenant de Mohammed est un métis de petite taille, de vingt-cinq à trente ans. petite barbe noire, teint très bronzé. A peine introduit dans la case, le T. R. P. Provicaire demande si c'est ainsi, en venant saccager le pays jusque sous les murs de notre habitation, qu'on tient compte des ordres de Sa Hautesse le sultan de Zanzibar. L'autre se confond en excuses, il dit avoir donné ordre à ses gens de ne rien piller chez nous, de ne pas se battre contre nos enfants, etc. ; qu'il venait seulement d'après les ordres de son chef, après avoir battu le *Mténis* (chef nègre de la presqu'île), battre également le *Moami* (roi nègre) (ce sont les deux chefs voisins de la Mission), pendant que lui, commandant des troupes, se trouvait avec ses *nyampara* (capitaines) à l'arrière de la colonne, ses Rouga-Rouga, indisciplinés, ayant faim après dix jours d'expédition, ayant pu ne pas distinguer entre le pays de Poré et le nôtre, et qu'ainsi quelques déprédations avaient pu être commises contre sa volonté. Le T. R. Père exige qu'on restitue immédiatement les deux enfants qu'ils ont saisis chez nos néophytes, ce à quoi on fait droit. Enfin tout s'arrange à l'amiable, grâce à la fermeté du T. R. Père. Le chef des troupes défend à ses hommes de piller n'importe quoi dans nos cultures, et dit à nos gens de chasser tous les maraudeurs.

En reconduisant les Pères qui quittent le campement, Bwana Masoudi nous promet une visite pour l'après-midi. Il vient effectivement avec sa suite, une dizaine de brigands ; nous empêchons le reste de sa tourbe d'entrer dans l'enceinte, par mesure de prudence. Le pauvre chef a revêtu pour la circonstance, sa grande tenue, une longue veste rouge comme en portent les laquais ou les suisses chez les grands seigneurs en Europe. Il cause beaucoup et répond à nos nombreuses questions sur les pays qu'il a saccagés, sur le Ruando du Nord, sur les lacs Kiro et Kangaro, le Manyéma, l'Ounyabemba, l'Ouboudjwé, etc. Il est mendiant comme tous les gens de cette race de métis-arabes-nègres ; nous écartons poliment ses demandes de cartouches et le contentons avec une paire d'espadrilles, de vieux souliers et une bouteille vide qu'il nous demande avec instance.

Mais, au soir, nous assistons dans le pays qui nous environne au triste spectacle d'une razzia d'esclaves ; partout on voit flamber les villages, les gens se sauver sur le lac. Les Rouga-Rouga reviennent chargé de poulets, de chèvres, de paquets de poissons, de moutama, etc., etc. Une troupe d'une trentaine de brigands parcourt sous nos yeux les collines et les bas fonds de la rivière Maongolo, où sont

cachés de pauvres fuyards; *ils reviennent au soir, avec les femmes et les enfants liés!*

C'est un spectacle affreux! On voudrait pouvoir fusiller ces ignobles bandits sans foi ni loi, qui volent ainsi des créatures humaines pour les plonger dans le double esclavage de l'âme et du corps. Nous aurions peut-être la chance de délivrer beaucoup de malheureux en permettant à nos gens armés de sauter sur cette troupe de démons incarnés, mais ce serait la guerre ouverte, et la Mission serait perdue.

Hélas! quand donc un pouvoir européen quelconque voudra-t-il détruire cette maudite traite des esclaves et tous les maux qui en sont le triste cortège! Il suffirait d'un détachement de cinquante soldats européens bien armés et acclimatés pour anéantir, en quinze jours de temps, toute cette vilaine troupe (un ramassis de deux à trois cents brigands) qui font la terreur de tous les pays depuis Tabora par Oujiji jusqu'au Manyéma, et sur tout le Tanganika jusqu'à l'Albert-Nyanza.

Si la conférence de Berlin et les démarches des consuls n'ont pu amener que de si maigres résultats, il faut reconnaître que le prestige de l'Europe ne doit guère briller aux yeux des indigènes, qui espéraient voir disparaître les traitants avec toutes leurs infamies.

Mais qu'y pouvons-nous faire, pauvres missionnaires, sinon prier Dieu pour la pauvre race noire et pour ses pires ennemis, qui sont les arabes et les métis! Mais qu'il est horrible de voir ces chasses à l'homme!

Au soir de ce triste dimanche qui ne s'effacera jamais de notre mémoire, le cœur plein de ces pensées, le T. R. P. Supérieur envoie le P. Vyncke au camp arabe pour demander qu'on mette au plus tôt fin à ces indignes vexations, que la troupe déguerpisse au plus vite et qu'on laisse rentrer nos nègres chrétiens dans leurs villages, où on a détruit presque toutes les plantations. Le chef arabe qui est incapable de faire respecter l'ordre dans les rangs de ses coquins, promet de partir demain matin de bonne heure, et nous laisse racheter parmi les victimes de la chasse de cet après-midi les femmes et les enfants dont nous pouvons payer la rançon. Tout ce que nous avons y passe. Jugez de la joie des élus qui peuvent rentrer dans leurs foyers, mais aussi du désespoir des pauvres malheureux qui ne peuvent participer à la délivrance et qui sont emmenés de force enchaînés à leurs cangues, au milieu de leurs cris de désespoir! Oh! que n'avions-nous de quoi les délivrer tous!

Lundi, 5 décembre.

Encore une fois, Dieu soit loué!... Ce matin, à sept heures, les oppresseurs, les meurtriers infâmes de notre paisible population sont partis et nous ont quittés à travers une pluie battante, emportant l'exécration de tous les indigènes. Ils étaient près de trois cents en tout, une troupe comme celles qui viennent de la côte avec tambour

et drapeau, portefaix, femmes et enfants, etc... La caravane des esclaves suivait tristement. Une pauvre vieille emmenée en captivité, passant à côté du bon Frère Jérôme, veut s'attacher à ses habits et lui crie de la sauver ; mais il n'y peut rien, et elle est entraînée comme une bête de somme, la corde au cou... Il ne restait plus rien pour la racheter... Le défilé a été assez long, l'arrière-garde est restée jusqu'après la pluie : nous ne leur souhaitons ni adieu ni au revoir. Ces horribles sangsues sont tombées maintenant sur l'Oubembé, où on voit de loin s'allumer les tristes incendies.

Ces tristes expéditions sont de véritables pompes pneumatiques de l'enfer; elles font le vide autour de nous ; tous les villages où nous allions encore hier faire le catéchisme sont maintenant de vastes déserts.

Une pauvre femme, de celles que les Rouga-Rouga avaient prises, vient de mourir sous nos yeux. Elle s'était débattue en criant lorsqu'on l'avait arrêtée, ne voulant pas se laisser enchaîner; alors un de ces brigands lui avait déchargé un coup de pistolet dans le sein. Elle tomba mortellement blessée. Peu après elle mettait au monde un enfant mort ! Elle-même se tordait dans d'atroces douleurs ; nous la prîmes et l'emportâmes dans le tembé. Elle connaissait déjà un peu la religion ; nous lui parlâmes du ciel et du baptême. Elle accepta celui-ci, le reçut et cessa de se plaindre. Elle est morte ! O Dieu ! qui nous délivrera de tant d'horreurs !...

SATAN ET Cie

La Franc-Maçonnerie est partout une association secrète dont le but vrai est de faire la révolution qui doit détruire l'ordre chrétien, l'ordre social, par la corruption et par l'anéantissement de la Religion.

Etablie pour pratiquer sur la plus vaste échelle l'exploitation la plus éhontée des imbéciles et des orgueilleux au profit des athées et des anarchistes, elle développe de jour en jour son enseignement basé sur la glorification du vice, de l'athéisme, de l'anarchie, de la vengeance, du mal, de la perversion, du naturalisme, de l'hypocrisie et finalement de Satan.

Pour glorifier le *Vice*, la Loge exploite la curiosité, l'ambition et l'orgueil. Pour glorifier l'*Athéisme* et l'*Anarchie*, elle prêche la guerre à toute religion, à toute autorité.

Les *Vengeances secrètes par trahison* et les assassins, qu'elle qualifie de « vengeurs », sont les moyens favoris de la Loge.

Pour glorifier le *Mal*, elle impose la guerre à la vertu, à la

loyauté, au droit social et à la propriété; elle favorise la corruption du patriotisme, le rationalisme, le collectivisme et le communalisme. Assoiffée de *Perversion*, elle fomente les éléments dissolvants de la société par tous les moyens, même les plus indignes, dans les masses populaires, parmi les classes dirigeantes, dans les institutions, le tout sous le masque de la Liberté, de l'Egalité et de la Fraternité.

Pour glorifier le *Naturalisme*, la Loge remplace Dieu par la raison humaine et le Créateur par la nature. Elle prêche l'*Hypocrisie* en avilissant la justice et la légalité.

Enfin, elle divinise *Satan* et compose avec toutes les passions, les haines, les vices et les infamies, le poison le plus terrible qui ait jamais déchiré les entrailles de l'humanité et menacé de mort la société.

Protégés sous le voile du secret le plus épais, le plus strict, ce but et les moyens employés pour l'atteindre sûrement, étaient restés dans l'ombre la plus propice et le seraient encore, si un des chefs les plus puissants de l'Association, reculant devant le crime de lèse-humanité qu'il était appelé à commettre, n'eût jeté le cri d'alarme et déchiré tous les voiles, *tous* SANS AUCUNE EXCEPTION, pour signaler le danger et le montrer dans toute son hideuse réalité.

Il en est résulté un livre d'une importance sans pareille et d'une valeur sans égale, que la maison Casterman, de Tournai, vient d'éditer sous le titre : **Satan et Cie**. Association universelle pour la destruction de l'ordre social. — *Révélations complètes et définitives de tous les secrets de la Franc-Maçonnerie*, par le Très Illustre Souverain Grand Inspecteur Général du 33e et dernier degré de la Franc-Maçonnerie, Paul Rosen (1).

Cet ouvrage documentaire, très probant, met en évidence l'arsenal satanique dont font un si criminel usage les adeptes de la Franc-Maçonnerie, avec une autorité si indiscutable et si réelle qu'on reste tremblant et abasourdi en présence de ses foudroyantes révélations des dangers mortels que courent les familles, la propriété et la patrie.

Satan et Cie est divisé en trois parties qui dévoilent : 1° Le but de la Franc-Maçonnerie, 2° son histoire; 3° son enseignement.

M. Rosen a bien mérité de l'humanité tout entière et si jamais

(1) Beau volume in-8° de 408 pages. Prix : 5 fr.

il venait à disparaître, victime de son dévouement conscient, son nom devrait figurer parmi ceux des martyrs du devoir, dans la plus large acception sociale du mot.

M. Rosen nous montre la Franc-Maçonnerie en son satanique travail, dans son œuvre maudite de DESTRUCTION et de CORRUPTION, cherchant à établir par tous les moyens la *Liberté sans frein pour le mal*, l'*Egalité de sa tyrannie* et la *Fraternité dans l'anarchie.*

Œuvre de salut social, *Satan et C*ie renferme des révélations si mortelles pour la Franc-Maçonnerie, que sa publication sera pour les fils de la veuve un coup terrible dont ils ne se relèveront pas.

Illustré de précieuses gravures qui ajoutent l'enseignement des yeux à l'enseignement de l'esprit dans les explications si développées qu'il donne de tous les signes, attouchements et moyens de contrôle employés par les francs-maçons pour se reconnaître entre eux, *Satan et C*ie est un livre dont la propagande s'impose.

Il est tellement complet que M. Woeste, président de la Fédération des Cercles catholiques belges, en a accepté la dédicace. Son auteur le présente ironiquement au concours pour l'obtention d'un prix de 10,000 francs, ouvert en 1889 par le Grand Orient de Belgique pour récompenser le meilleur livre publié sur la Franc-Maçonnerie.

Il est hors de doute qu'il remportera ce prix haut la main, s'il est décerné à la vérité tout entière, dépouillée de tout artifice.

Jamais peut-être pareille révélation ne fut faite depuis deux siècles que dure la Franc-Maçonnerie, et jamais les mystères dont elle s'enveloppe et qui sont le secret de sa vie n'ont été dissipées d'une main aussi autorisée et aussi hardie.

*Satan et C*ie est plus qu'un livre. C'est une arme toute puissante pour délivrer la société du joug des misérables qui cherchent à la détruire. Nous sommes heureux de pouvoir l'annoncer à nos lecteurs : ce livre ouvre une ère nouvelle à la défense de la religion, de la famille, de la propriété et de la société.

*
* *

Quand on accuse les francs-maçons de vouloir l'anéantissement de la religion, de la propriété, de l'organisation sociale, ils crient à la calomnie. Ecoutez cependant les instructions données aux frères élevés au plus haut grade, le 33e :

« Ni la loi, ni la propriété, ni la religion ne peuvent s'imposer à l'homme... De ces trois ennemis infâmes, c'est la religion qui doit être le souci constant de nos attaques meurtrières, parce qu'un peuple n'a jamais survécu à sa religion et parce que c'est en établissant sur le cadavre de ces assassins la religion maçonnique, la loi maçonnique, la propriété maçonnique, que nous pouvons régénérer la société. »

Les francs-maçons sont les promoteurs avoués et bruyants de la guerre contre les Jésuites, et le grief calomnieux allégué pour tromper les simples, c'est que les disciples de Loyola professent que la fin justifie les moyens. Mais, pour savoir si on calomnie les francs-maçons quand on leur attribue cette doctrine, lisez les instructions que reçoivent les 33es.

« Le 33e doit travailler à anéantir le catholicisme, qui est un abus de confiance criminel contre lequel *tous les moyens d'action sont bons également* .. Quant aux moyens à employer pour atteindre notre but, *tous sont bons pourvu qu'ils réussissent;* car soldats enthousiastes et dévoués au bien, à la vertu et à la vérité, notre triomphe est le triomphe du bien, de la vertu et de la vérité. » (p. 293.)

Les francs-maçons se défendent souvent d'être une société secrète, et de s'occuper de politique. On ridiculise volontiers leurs oripeaux, leurs titres et leurs simagrées. Écoutez les mêmes instructions :

« La Maçonnerie n'étant autre chose que la révolution en action, autre chose qu'une conspiration permanente contre le despotisme politique et religieux, la Maçonnerie ne s'est pas affublée elle-même de ces décors ridicules.

« Mais les princes et les prêtres, ne pouvant vaincre une institution qui leur est hostile et qui leur est si redoutable, ont eu, à diverses époques, la perfidie de passer dans le camp ennemi, de se faire maçons eux-mêmes et d'introduire dans la Maçonnerie ces usages, ces formules, ces titres, ces légendes absurdes, qui devaient fausser l'esprit de l'institution, qui en dénaturaient les tendances et qui, à la place des doctrines libérales et démocratiques, semblaient favoriser des principes religieux et aristocratiques.

« Nos chefs, en présence de ce danger, *resserrèrent les liens des vrais membres de cette Société secrète par excellence qui est la Maçonnerie,* et, désirant s'assurer sinon la protection, au moins la tolérance des puissants de ce monde, ils les laissèrent

prendre part aux travaux maçonniques, dont ils ne leur révélèrent que ce qu'ils voulurent bien leur révéler. Voyant sans sourciller la Maçonnerie transformée, en apparence, en une Société, aussi insignifiante que possible, de bienfaisance et de charité, dont ces puissants de la terre croyaient tenir le haut bout, *nos chefs leur laissèrent déclarer que la politique et la religion étaient complètement étrangères à la Maçonnerie.*

« Il y a donc lieu pour vous, Frère, de subir et d'accepter toutes ces absurdités ridicules, qui sont pour notre institution le pavillon protecteur sous lequel elle peut, *acceptée partout*, *travailler dans l'ombre et le secret* au sublime but qu'elle est destinée à atteindre.

« Je ne saurais trop vous recommander, Frère, de tenir la main à ce que les serments de tous les grades, ainsi que le serment de secret qui doit clore toute réunion maçonnique, soient prêtés dans des termes précis et d'une manière telle qu'ils constituent, pour nos maçons, des liens réellement indissolubles; cela doit nous permettre d'être sûrs des utiles et d'écarter sans danger les inutiles. » (p. 194.)

*
* *

Mgr l'évêque de Grenoble vient d'adresser la lettre suivante à l'auteur du livre : *Satan et Cie* :

Evêché
de
Grenoble

Grenoble, le 9 juin 1888.

Monsieur,

Je vous rends grâces de l'attention que vous avez eue de m'envoyer l'ouvrage que vous venez de publier : *Satan et Cie*. Vous n'avez pas craint de le signer de votre nom et d'ajouter que vous étiez « très illustre souverain grand inspecteur général du 33e et dernier degré de la franc-maçonnerie ». C'est loyal et courageux ; c'est chrétien. Je vous en félicite bien sincèrement.

Nulle part, monsieur, je n'avais vu les secrets de la franc-maçonnerie dévoilés avec autant d'autorité.

C'est que vous les avez puisés à leur source maçonnique et dans leurs propres livres, que vous citez avec une abondance surprenante, laquelle a exigé de votre part un immense labeur.

Je trouve votre ouvrage bien conçu. Il se lit facilement, va droit au but, montre la secte dans sa honteuse nudité : panthéiste en doctrine, épicurienne en pratique.

« Le but de la franc-maçonnerie est double, dites-vous. Elle se propose de renverser partout, d'une manière définitive, et sans pos-

sibilité de retour, le régime monarchique, qui est pour elle la négation de la liberté, de l'égalité et de la fraternité. Elle se propose d'écraser et d'anéantir partout le catholicisme, seul soutien véritable et seule raison d'être de la royauté. »

Tout cela est tiré des auteurs et des rituels de l'ordre.

« Le véritable triangle suprême, emblème souverain de la Franc-Maçonnerie, ajoutez-vous, synthèse précieuse de ses aspirations et formule unique du bonheur réel de l'humanité, est donc :

« 1° Guerre à mort à la royauté ;

« 2° Guerre à mort au catholicisme ;

« 3° Par tous les moyens quels qu'ils soient. »

L'anarchie sociale en est le résultat certain.

Après vingt pages consacrées à l'histoire très sommaire de la secte, vous montrez d'une façon invincible que son enseignement glorifie :

1° Le vice ; 2° l'athéisme et l'anarchie ; 2° la vengeance ; 4° le mal ; 5° la perversion ; 6° le naturalisme ; 7° l'hypocrisie ; 8° Satan.

Ces huit catégories expliquent à fond les divers grades maçonniques, symboliques et universels, les grades de l'Illuminisme allemand, israélites et bibliques, templiers, hermétiques et cabalistiques administratifs, enfin le grade suprême, 33e degré, qui n'est pas autre que la *Glorification de Satan.*

Tout cela, monsieur, montre clairement la vérité du tableau placé en tête de votre ouvrage, où nous lisons : « L'emblème suprême de la franc-maçonnerie veut dire que c'est en enserrant l'humanité dans la franc-maçonnerie, — pour lui enseigner que le seul Dieu, c'est l'homme ; le seul Dieu, c'est Satan ; le seul Dieu qui est en Jésus, c'est Satan ; que l'homme a le droit absolu de tuer tout prêtre et tout roi, que l'on parviendra à établir dans le monde la toute-puissance de Satan, le but suprême et le secret suprême de la franc-maçonnerie. »

De pareilles impiétés font frémir, et les détails où vous entrez pour dire les impudeurs de la secte font monter le rouge au front.

Quoi qu'il en soit, monsieur, vous avez dévoilé d'une façon magistrale les secrets de la Maçonnerie, qui veut tuer le catholicisme, non avec le poignard, mais en Italie avec un nouveau code pénal, en France avec des lois antireligieuses ; partout par l'hypocrisie.

Le Souverain Pontife proteste et n'est point écouté, les évêques réclament vainement, les catholiques restent désarmés devant l'arbitraire, et la secte triomphe.

Ces choses, monsieur, étaient prévues, et vous ne faites que jeter, à votre tour, un cri d'alarme qui se perdra dans la conspiration du silence.

Je me trouve d'accord avec vous, et vos conclusions, monsieur, sont d'accord avec celles que j'ai publiées en 1883 dans le *Secret de la franc-maçonnerie,* dont vous me permettrez de citer ici le passage suivant :

« Evidemment la Révolution ébauchée en 1848, reprise en 1871, n'est que le prélude de celle qui se prépare à l'heure présente, d'un bout de l'Europe à l'autre, et l'on pourrait dire dans le monde entier. Celle de 1793 n'aurait-elle été en vérité que l'avant-courrière de la nôtre? L'avenir nous le dira. En tout cas, il est évident qu'en ce moment la maçonnerie, mère de toutes les sociétés secrètes, lance au combat ses légions d'adeptes, d'affiliés et de dupes. Déjà elle a choisi et elle occupe les meilleures positions, elle déploie son armée, elle attend le signal : à quand l'heure marquée pour la conflagration qui doit nous doter de la république universelle ou mieux de la Commune européenne?

« Quelqu'un des survivants, méditant alors sur les ruines amoncelées par la révolution maçonnique, pourra dire : Depuis un siècle nous avons vu la puissance aux mains de la monarchie et de la noblesse, de la bourgeoisie, de la démocratie couronnée, de la démocratie sans couronne, de la *voyoucratie* et de la *nouméocratie*, et toutes ces couches sociales ont disparu les unes après les autres pour avoir fait la guerre à Dieu, au Christ et à son Église. Et maintenant le Sauveur des hommes, rappelé de nouveau par son peuple, répare les ruines et relève la France abattue... »

Il y a cinq ans je parlais ainsi, et voici que la *nouméocratie* est arrivée.

Plaise à Dieu que la suite n'arrive pas! Mais nous en sommes bien menacés, vu que l'Italie donne le mot d'ordre et que la France est prête une fois encore à l'exécuter, croyant marcher en *avant*, tandis qu'elle ne fait qu'exécuter *bêtement* des plans conçus par les étrangers contre l'Église catholique et contre elle-même. Dieu, finalement, lui fait miséricorde, après ces luttes insensées, parce que, agissant en aveugle, elle est la moins coupable sans doute.

En résumé, monsieur, vous avez rendu un service signalé à la cause de la vérité, et pour ma part je vous en remercie bien sincèrement.

† AMAND-JOSEPH,
évêque de Grenoble.

LA QUESTION DU TESSIN

Pour l'intelligence de l'arrangement intervenu en ce qui concerne l'organisation diocésaine du Tessin, nous croyons devoir reproduire les extraits suivants du rapport présenté au Conseil fédéral par MM. Théraulaz et Arnold, rapport dont les conclusions ont prévalu, ainsi que nous l'avons dit :

Par message du 23 mai 1888, le Conseil fédéral soumet à la ratification de l'assemblée fédérale la convention passée, à

Berne, entre le Conseil fédéral et le représentant du Saint-Siège, à la date du 16 *mars* 1888, et destinée à régler définitivement la situation religieuse des paroisses catholiques du canton du Tessin.

En suite de l'arrangement intervenu entre le Conseil fédéral agissant au nom du canton du Tessin, et Mgr Ferrata, le représentant du Saint-Siège, le canton du Tessin est pour les affaires religieuses catholiques, réuni canoniquement et à égalité de droits au diocèse de Bâle, dont l'évêque portera désormais le titre d'évêque de *Bâle* et de *Lugano*. L'Église réunie sera administrée par un évêque spécial ayant le titre d'administrateur apostolique qui sera choisi par le Saint-Siège, d'entente avec l'évêque diocésain de Bâle, parmi les prêtres ressortissants tessinois. Le canton du Tessin, supportant seul les frais de son administration spéciale, n'aura à contribuer ni à la mense de l'évêque diocésain de Bâle, ni aux autres frais de l'administration générale du diocèse. Si les autres cantons y consentent, celui du Tessin pourra être admis à participer à la nomination de l'évêque de Bâle. L'administrateur actuel, Mgr Molo, nommé le 20 septembre 1887, demeure au bénéfice de cette nomination.

Voilà, dans ses traits généraux, la convention du 16 mars 1888, qui est soumise à votre approbation. Elle est complétée par un protocole final portant : « Qu'il est entendu, 1° que l'église cathédrale réunie ne prendra aucune part à l'administration du diocèse de Bâle que celle dont l'article 3 fait mention ; 2° que la mise en vigueur et la pleine application de la convention ne sont pas subordonnées à l'extension des dispositions de la convention du 26 mars 1828 (organisation de l'évêché de Bâle), prévue par ledit article 3, ni à l'usage éventuel de la faculté découlant de cette extension. »

Il résulte donc de ces explications, aussi bien que du texte même de la convention, que l'article 3, prévoyant l'admission par les cantons diocésains de Bâle du canton du Tessin à participer à la nomination de l'évêque de Bâle n'est pas essentiel; qu'il peut être appliqué ou négligé sans exercer aucune influence quelconque sur le reste de la convention, et que cet article, s'il n'est pas appliqué aujourd'hui, pourra l'être, dans l'avenir, selon la volonté des parties. Ceci est un point à noter pour la suite de la discussion.

Mais ce résultat, que l'on doit qualifier d'avantageux, n'a pas

été obtenu du premier coup. De longues et nombreuses négociations l'ont précédé, que nous devons rappeler brièvement.

Dès la constitution du Tessin en canton indépendant, c'est-à-dire dès 1803, les autorités tessinoises firent connaître à la diète leur vœu d'avoir un évêque particulier et de former un évêché spécial. Comme on le sait, les paroisses catholiques du Tessin dépendaient alors : 54 du diocèse de Milan, et les autres, soit 183, du diocèse de Côme. Cette demande demeura sans suite. La question ne fut reprise sérieusement qu'en 1855, par le nouveau Grand Conseil du Tessin qui, dans sa première séance, affirma sa volonté de régler la question diocésaine dans le sens du rattachement du Tessin à un évêché suisse déjà existant.

A la suite de cette décision et par communication du 22 décembre 1855, le Conseil d'État du Tessin demanda au Conseil fédéral de prendre lui-même *l'affaire en mains dans son ensemble.*

Des négociations furent ouvertes alors entre le Conseil fédéral et le Saint-Siège, et le 31 juillet 1858, l'assemblée fédérale déclarait, par un arrêté, approuver la marche suivie par cette autorité et l'invitait, en même temps, à poursuivre avec énergie l'œuvre commencée. Enfin, le 22 juillet 1869, la même assemblée adoptait l'arrêté qui a été la première étape vers la solution définitive de la question qui nous occupe, prononçant que : *toute juridiction épiscopale étrangère sur le territoire suisse est supprimée.* Le Conseil fédéral était, de plus, chargé des négociations relatives à la solution définitive.

De 1860 à 1871, les pourparlers demeurèrent sans résultat pour le Tessin, sauf en ce qui concerne les biens de la mense épiscopale de Côme, dont le partage fut définitivement réglé par la convention internationale du 30 novembre 1862, ratifiée par les Chambres fédérales, le 3 août 1863. En 1871, les négociations furent reprises, à la suite d'une pétition du clergé tessinois, mais sans amener de résultat, la curie romaine s'opposant, d'entrée de cause, à l'annexion à un évêché suisse existant, pour exiger la constitution d'un évêché spécial ou d'un vicariat apostolique.

Jusqu'en 1883, nouveau temps d'arrêt, bien facile à expliquer du reste, en présence des événements politiques et religieux qui se déroulèrent en cet espace de temps; mais cette fois-ci, du moins, les négociations aboutirent à un résultat positif, c'est-à-dire à la convention du 1er septembre 1884, dite « convention

de Berne », en vertu de laquelle Mgr Lachat, évêque de Bâle, fut créé administrateur apostolique du Tessin. Cette organisation était, du reste, déclarée provisoire, en attendant la solution définitive de la question. L'arrêté de 1859 trouva ainsi son application pratique, et l'on peut affirmer que c'est alors seulement que la séparation, *en fait*, des diocèses de Milan et de Côme fut réalisée.

A la mort de ce prélat, survenue le 1er novembre 1886, le gouvernement du Tessin s'empressa de demander au Conseil fédéral de bien vouloir prendre l'initiative de nouvelles négociations, en vue de la prolongation de l'administration provisoire créée en 1884.

En réponse à cette communication, le Conseil fédéral exprimait au gouvernement du Tessin son « vif désir de voir l'état provisoire faire place à un règlement définitif, dans le sens poursuivi constamment par la Confédération : le rattachement à un diocèse suisse. »

Le 15 janvier 1887, le gouvernement du Tessin annonçait au Conseil fédéral qu'il s'en tenait à sa première demande d'une administration spéciale, au besoin provisoire, et exprimait derechef le désir que les négociations fussent reprises, conformément à l'article 3 de la convention de Berne.

Ce sont ces négociations, ouvertes à Berne entre le Saint-Siège, représenté par Mgr Ferrata, nonce à Bruxelles, le 27 février 1888, et le Conseil fédéral, représenté par MM. Droz et Ruchonnet, qui aboutirent à la convention du 16 mars, soumise présentement à votre ratification et qui règle définitivement la question diocésaine tessinoise.

Un des points saillants de cette convention, c'est que le Saint-Siège et le canton du Tessin ont renoncé, dans l'intérêt d'une solution amiable, à leur propre point de vue, formulé déjà dès 1803, de la constitution d'un évêché distinct ou d'un vicariat apostolique, pour se rendre aux vœux du Conseil fédéral et accepter le rattachement à un diocèse suisse déjà existant, qui est le diocèse de Bâle, moyennant toutefois certains tempéraments...

Non seulement la convention n'est contraire ni à la constitution, ni aux lois fédérales et cantonales, mais encore elle n'est que la conséquence et l'exécution définitive des arrêts fédéraux des 22 juillet 1859 et du 31 juillet 1858, ainsi que de la convention avec le Saint-Siège du 1er septembre 1884. Loin de léser

les intérêts politiques et religieux des citoyens de la Suisse, elle leur donne entière satisfaction, en faisant cesser l'incertitude d'un provisoire qui, à chaque occasion, pouvait tout remettre en question. Désormais, le peuple et le clergé tessinois, rattachés à un centre religieux déterminé et permanent, sont rassurés sur l'avenir de la religion catholique dans le canton, bien que la solution adoptée ne soit pas exactement celle qu'ils avaient pu espérer ; mais, satisfaits d'être mis au bénéfice d'une situation définitive, ils acceptent sans opposition les faits accomplis.

Le Grand Conseil du canton du Tessin a, dans sa séance du 26 avril 1888, approuvé la convention à l'unanimité moins deux voix et quatre abstentions, et sans réserve d'aucune sorte, affirmant ainsi, d'une façon non équivoque, qu'il envisage l'arrangement intervenu comme absolument favorable aux intérêts religieux et politiques du canton.

La Confédération, de son côté, trouve dans la convention du 16 mars, ainsi que nous l'avons fait ressortir déjà, l'application définitive, *en fait et en droit*, de la clause principale de l'arrêté fédéral du 28 juillet 1859 statuant que : « toute juridiction épiscopale étrangère sur le territoire suisse est supprimée. » Jusqu'en 1884, ce résultat n'avait pu, en effet, être complètement atteint. Sans doute les biens de la mense épiscopale de Côme situés sur le territoire tessinois avaient été attribués au canton du Tessin par la convention du 30 novembre 1862, ratifiée par les Chambres fédérales du 3 août 1863, mais le clergé et les catholiques tessinois, sans lien épiscopal avec un évêché suisse, avaient continué, par la force même des choses, à dépendre pour le spirituel des évêques de Milan et de Côme. Laissons à cet égard parler le Conseil fédéral lui-même. « La situation des paroisses tessinoises », dit-il dans son message, « se ressentait gravement de cet état de choses : malgré l'arrêté fédéral de 1859 supprimant toute juridiction épiscopale étrangère, les prêtres tessinois continuaient à entretenir des rapports avec leurs anciens évêques ; le clergé manquait de discipline ; la confirmation des enfants devait se faire, pour ainsi dire, en contrebande. » Aujourd'hui, toutes ces questions sont définitivement réglées et les inconvénients qui résultaient nécessairement d'un état de fait aussi anormal en présence de la législation fédérale, disparaissent complètement.

Si la ratification était repoussée par l'assemblée fédérale ou si les réserves proposées étaient repoussées ensuite par le Saint-

Siège et le canton de Tessin, la conséquence immédiate serait évidemment le retour au régime de la convention provisoire de 1884, à moins que, poussant la logique jusqu'à ses dernières limites, les opposants ne demandent également l'approbation d'un acte qu'ils déclarent inconstitutionnel. Ce serait alors la suppression de l'administration apostolique provisoire elle-même et, pour le canton du Tessin, le retour à un état pareil à celui qui a précédé la convention de 1884. L'assemblée fédérale désire-t-elle un pareil résultat? Évidemment non! L'ère des luttes religieuses paraît définitivement close, et ce n'est que justice, car il serait extrêmement difficile de démontrer en quoi ces luttes religieuses ont été profitables à la nation, mais fort aisé d'établir que, sur un grand nombre de points, elles ont nui à la Suisse au dedans et au dehors.

Nous estimons donc que ce n'est pas le moment où les catholiques tessinois et ceux de la Suisse entière expriment au Conseil fédéral et au Saint-Siège leur satisfaction de l'arrangement intervenu, grâce à la largeur de vues et à l'esprit de conciliation de l'un et de l'autre, qu'il conviendrait que l'assemblée fédérale choisît pour refuser directement ou indirectement l'approbation sollicitée.

LE BIENHEUREUX J. B. DE LA SALLE (1).

Qui ad justitiam erudiunt multos fulgebunt quasi stellæ in perpetuas æternitates.

Ceux qui instruisent les multitudes pour les conduire dans les voies de la justice, brilleront comme des étoiles dans l'éternité.

(Daniel, xii, 3.)

Eminentissime Seigneur, (2)
Mes frères,

Lorsqu'un homme a traversé l'histoire laissant derrière lui de grandes œuvres, les peuples reconnaissants célèbrent sa mémoire dans toutes les contrées qui ont recueilli ses bienfaits.

(1) Discours prononcé par Mgr l'évêque d'Angers dans la cathédrale de Reims à l'occasion de la Béatification de Jean-Baptiste de la Salle le 24 juin 1888.

(2) Le Cardinal Langénieux.

Mais il en est une où ces témoignages d'admiration et de respect prennent une forme plus particulièrement touchante, parce qu'ils se rattachent à des choses qui tiennent la première place dans la vie humaine. Aussi quoi que l'on puisse faire ailleurs pour exalter un héros ou un saint, rien de tout cela n'épuise son éloge ; et il semble même que tous ces honneurs réunis n'aient d'autre effet que de venir se refléter sur les lieux qui l'ont vu naître, pour former au-dessus de son berceau une couronne incomparable de gloire et d'immortalité.

C'est la pensée qui se présente à mon esprit devant ce qui s'est passé dans les églises de France depuis le jour où Léon XIII, continuant l'œuvre de Pie IX, plaçait sur nos autels le bienheureux Jean-Baptiste de la Salle. Cinq mois durant, nous avons vu se succéder d'un diocèse à l'autre les démonstrations d'une sainte allégresse. Paris, Lyon, Rouen, Bordeaux, Marseille, vingt autres villes, autrefois honorées de la présence du serviteur de Dieu ou recueillant aujourd'hui les fruits de son zèle, ont été les témoins de ces fêtes auxquelles n'auront manqué ni les magnificences de la liturgie, ni les splendeurs de l'éloquence sacrée, ni le pieux enthousiasme du peuple chrétien. Et, cependant, toutes ces manifestations si éclatantes de la France catholiques eussent été incomplètes si elles n'avaient trouvé leur couronnement dans un dernier et solennel hommage là même où nous saluons avec bonheur l'origine et le point de départ d'une si haute sainteté.

Vous l'avez compris de la sorte, Monseigneur, avec la délicatesse du jugement et le sens élevé que vous savez porter en toutes choses. De là cette solennité à laquelle vous m'avez appelé à prendre part. C'est à Reims, en effet, auprès du tombeau de saint Remi, où il passait en prières une partie de ses journées et de ses nuits mêmes, que le bienheureux de la Salle a médité les grandes lignes de son œuvre. C'est à Reims, d'où saint Bruno était parti pour fonder la contemplation sur la pénitence, que son émule du XVIIe siècle a posé la mortification comme base de la vie active. C'est à Reims par où avait passé le Pape des croisades, Urbain II, que le fondateur des écoles chrétiennes a conçu l'idée de sa croisade contre l'ignorance, source de tous les maux. C'est à Reims où Jeanne d'Arc était venue achever la délivrance du pays, que ce libérateur des âmes a entrepris de faire reluire au front de chaque enfant du peuple la royauté spirituelle du chrétien. Admirables harmonies

de la divine Providence! Pour ajouter un dernier trait à ces souvenirs de l'histoire, vous avez voulu, Monseigneur, que tout dans cette fête, et jusqu'au jour même, vînt rappeler un passé si glorieux pour la ville de Reims. N'est-ce pas, en effet, à pareil jour, en 1681, que Jean-Baptiste de la Salle réunissait dans sa demeure les premiers éléments de son Institut? N'est-ce pas le 24 juin de l'année suivante qu'il sortait de la maison paternelle pour aller là où Dieu l'appelait, pour préparer les voies du Seigneur, à l'exemple du saint précurseur dont il portait le nom? C'est donc bien en ce jour et au milieu de vous, mes très chers frères, qu'il convient de redire les grandeurs d'une œuvre née dans votre cité, et dont la France et le monde entier devaient apprendre à bénir les bienfaits.

Mais quelle est cette œuvre? Par où est-elle entrée dans la vie de l'Église? Qu'est-ce qui en fait le caractère propre et distinctif? Un artiste de génie vous le disait ce matin, dans le magnifique langage propre à son art, quand il faisait monter vers le ciel toutes ces voix d'enfants bénissant leur bienfaiteur. Oui, Jean-Baptiste de la Salle a été le bienfaiteur de l'enfance chrétienne : c'est son mérite devant Dieu et son titre de gloire aux yeux des hommes, suivant les paroles qui m'ont servi de texte : « *Qui ad justitiam erudiunt multos fulgebunt quasi stellæ in perpetuas æternitates.* Ceux qui instruisent les multitudes pour les conduire dans les voies de la justice, brilleront comme des étoiles dans les siècles des siècles. » Pour apprécier l'œuvre de cet homme si simple et pourtant si extraordinaire, il suffit de se demander comment l'Église a compris de tout temps la question de l'école, et quelle forme le bienheureux de la Salle a su donner à la plus élémentaire et à la plus universelle de toutes les institutions. La réponse à cette double question fera tout le sujet de mon discours.

I

Ce fut un grand jour pour l'humanité que celui où le Christ disait à ses apôtres, et dans leur personne à tous leurs successeurs : « Allez et instruisez toutes les nations. *Euntes, docete omnes gentes.* » Ce jour-là, il proclamait, avec son autorité souveraine, le droit essentiel, le droit inaliénable et imprescriptible de l'Église sur l'enseignement. Sans doute, l'objet de cet enseignement est avant tout et par-dessus tout la révélation divine, c'est-à-dire ce qui domine toutes choses. Mais est-ce que l'homme

peut se diviser? Est-il possible de placer, d'un côté, l'intelligence, et de l'autre le cœur et la volonté, sans les unir à leur base comme à leur sommet, dans le vrai et dans le bien? Est-ce que toutes ces puissances intellectuelles et morales ne forment pas un tout indivis et complet? Et si la révélation divine est la règle suprême de la pensée, du sentiment et de l'action, si la fin dernière de l'homme est une fin surnaturelle, est-ce que le bon sens et la logique n'obligent pas à conclure que tout, dans la formation de l'âme humaine, doit converger vers ce but, la culture de l'esprit comme tout le reste, par la raison indiscutable que les choses d'un ordre inférieur sont nécessairement subordonnées à celles d'un ordre supérieur, le corps à l'âme, la nature à la grâce, le temps à l'éternité? Y a-t-il moyen de contester cette hiérarchie des devoirs et des intérêts, cette harmonie et cette connexité de toutes les vérités entre elles, cette gradation d'idées s'étayant et se fortifiant les unes par les autres, cette échelle ascendante de la connaissance qui prend pied dans la conscience humaine et dont le haut plonge dans l'infini, cette gamme de lumières qui va depuis la science de l'alphabet jusqu'à la vision béatifique; y a-t-il moyen de contester tout cela sans détruire par là-même l'unité de la vérité, l'unité de la nature humaine, l'unité du plan divin? Et, par conséquent, dans l'économie du christianisme, qui est celle du monde où nous sommes, est-ce que l'école, cette première station de la vie humaine, peut être autre chose que le portique de ce temple merveilleux où la foi doit introduire la raison pour la conduire jusqu'au sanctuaire où Dieu réside, à travers les sciences humaines se déployant autour de l'édifice sacré comme une magnifique ceinture et se rejoignant à leur sommet dans la révélation divine pour y trouver leur faîte et leur couronnement?

L'Église l'avait compris de la sorte dès le premier instant; et c'est vers le peuple qu'elle était allée tout d'abord pour exercer son droit sur l'enseignement, vers le peuple alors délaissé de tous et méprisé par tous. Assurément, avant elle, il y avait eu par le monde bien des écoles. Depuis des siècles déjà, l'Inde avait vu ses brahmanes cacher leur science mystérieuse dans l'ombre de ses vieilles forêts; les mages de l'Orient avaient enfoui les débris de leur érudition dans les antres de la Chaldée. Héritière du Portique et du Lycée, Rome avait vu s'ériger l'une après l'autre ses deux académies, et, autour de la chaire de Moïse, Hillel et Shammaï attiraient au bruit de leur parole les

beaux esprits de la Palestine. Dans toutes ces écoles, on discourait, on parlait savamment. Mais les petits, les ignorants, mais le peuple, c'est-à-dire l'humanité en masse, ces millions d'esclaves s'élevant à peine au-dessus de l'animalité, le peuple, affamé de doctrine et de vérité, se tenait à la porte de ces écoles : il était là qui regardait sans voir, qui écoutait sans comprendre : et, de la table de ces riches de l'intelligence, il ne tombait pas même une miette de pain pour rassasier les pauvres d'esprit. Ah ! je comprends que, à la fin du siècle dernier, Voltaire et La Chalotais n'aient pas eu assez de sarcasmes pour reprocher aux disciples du bienheureux La Salle leur zèle à répandre l'instruction parmi le peuple. Mais, est-ce que, au deuxième siècle déjà, leurs devanciers et leurs maîtres en impiété n'avaient pas articulé le même grief contre l'Église? Est-ce que, dans leur dédain pour les classes populaires, ils ne disaient pas aux nouveaux instituteurs de l'humanité : « Quand on cherche votre chaire quelque part, on est toujours sûr de la trouver au milieu d'une troupe de cordonniers, de cardeurs de laine et de foulons. »

Ainsi parlait le monde païen par la bouche de Celse, l'un des premiers coryphées de la libre-pensée; et il faut voir dans Origène avec quelle noble fierté et quelle haute contenance il accepte pour le christianisme un reproche qui fait sa gloire (1). Quel beau spectacle, en effet, que de voir l'Eglise, dès son apparition sur la scène du monde, mettre en pratique la maxime de l'instruction pour tous, ouvrir ses didascalées aux enfants du peuple, s'incliner vers les humbles de la terre pour les faire participer au bienfait de l'éducation chrétienne, et descendre jusque dans les dernières couches sociales, afin de n'exclure du patrimoine commun de la vérité aucun de ces déshérités de la science jusqu'alors réputés incapables de toute culture intellectuelle et morale. Que j'aime à voir ses plus grands esprits rivaliser de zèle dans cette œuvre de l'enseignement populaire ! Ici, c'est Clément d'Alexandrie qui, dans un admirable traité, expose les grandes lignes de cette divine pédagogie à l'influence de laquelle aucune âme humaine ne doit plus rester étrangère (2); là, c'est saint Augustin faisant trêve un instant à ses grandes controverses pour s'appliquer à l'art d'instruire les simples : *de catechizandis rudibus*. Partout, c'est l'enfance que l'Église entoure de ses soins et couvre de sa protection. Ah ! il a disparu

(1) *Traité d'Origène contre Celse*, III, 55.
(2) *Le Traité du Pédagogue.*

pour toujours dans le lointain de l'histoire, ce mont Taygète du haut duquel, à Sparte, une politique barbare précipitait d'innocentes créatures estimées impropres au service de l'État. Elles sont brisées à jamais ces idoles auxquelles, comme à Carthage, une impiété superstitieuse immolait des victimes que leur âge et leur faiblesse auraient dû défendre contre une telle aberration du sens moral. Il va succomber sous l'idée chrétienne, ce droit de vie et de mort dont la Rome païenne armait un pouvoir d'autant plus cruel qu'il abusait du caractère de la paternité. Avec l'Évangile, l'enfance, comme la pauvreté, est devenue chose sainte et sacrée ; et, pour opérer dans le monde cette révolution, l'une des plus merveilleuses de toutes, il aura suffi de deux mots tombés d'une bouche divine : « Laissez les petits enfants venir à moi. » *sinite parvulos ad me venire.* — « J'ai pour mission d'évangéliser les pauvres, » *evangelizare pauperibus misit me Dominus* (1).

Cependant un monde nouveau allait surgir, un monde où le flot des invasions barbares devait submerger œuvres et institutions, tout, excepté l'Église. Elle seule restait debout sur les eaux de ce nouveau déluge, comme une arche sainte recueillant dans ses flancs, pour le transmettre aux générations futures, le dépôt de la justice et de la vérité. Et quelle est l'œuvre préliminaire, l'institution préparatoire par où elle fera passer son enseignement sur ces races nouvelles pour y faire pénétrer la lumière et la vie? L'école, encore l'école, toujours l'école. Et alors, la voilà qui, comme aux premiers jours de son histoire, va droit aux masses populaires pour élever leur niveau intellectuel et moral. Écoles cathédrales, écoles paroissiales, écoles monastiques, une foule d'établissements surgissent comme par enchantement sur tous les points de l'Europe, accessibles par leur gratuité à l'enfant du pauvre comme à l'enfant du riche. Pour multiplier ces foyers d'instruction populaire, pour en établir dans chaque ville, dans chaque bourgade, et jusque dans le dernier village, l'Église emploiera tous les moyens dont elle peut disposer : elle parlera d'autorité par la voix de ses conciles : elle stimulera le zèle des empereurs et des rois ; elle provoquera les édits des princes, et, au besoin, leurs mesures de rigueur ; à défaut de maîtres laïques, elle appliquera à cette œuvre capitale ses clercs, ses prêtres, ses religieux. Pendant dix siècles — ses

(1) Saint Marc, x, 14 ; saint Luc, IV, 98.

adversaires en conviennent — « le catholicisme a été le promoteur le plus efficace du développement populaire de l'esprit humain (1). D'où sortaient, sinon des écoles primaires fondées par l'Église et par elle seule, d'où sortaient, avec leur science du dessin, de l'écriture, de la perspective, de la géométrie pratique, ces générations d'artistes et d'artisans qui, à l'exemple de Herber et de Roger, de Reims, ont orné nos manuscrits, enrichi nos cathédrales gothiques de cette flore et de cette faune qui s'imposent aujourd'hui à notre admiration, décoré nos basiliques de ces vitraux dont l'art contemporain se déclare impuissant à reproduire le merveilleux éclat? Et ce que je dis de l'art sous toutes ses formes, du métier dans toutes ses branches, ne pourrais-je pas l'appliquer à la politique, à la science sociale, au gouvernement des hommes? On parle beaucoup en ce moment de démocratie, de mouvement ascensionnel des classes inférieures par l'instruction populaire. Mais est-ce que l'union intime de l'Eglise et de l'école n'avait pas fait germer au sein du peuple les grands talents et les grands caractères? C'est le fils d'un charpentier de Toscane qui, sortant de l'une de ces écoles monastiques, atteindra le faîte de la grandeur intellectuelle et sociale sous le nom de Grégoire VII. C'est l'enfant d'un humble cordonnier de Cahors qui, grâce aux moyens d'instruction répandus autour de lui, portera sur le premier trône du monde le nom de Jean XXII. C'est le jeune pâtre de Montalte qui partira d'une école de Cordeliers pour devenir Sixte-Quint. Ouvrir des écoles aux enfants du peuple, pour tirer de cette mine féconde les richesses que la main de Dieu y a rassemblées, pour susciter et mettre en relief toutes les aptitudes, toutes les vertus, tous les mérites, tel a été le travail constant de l'Église; et ce travail de tous les âges est l'un de ses plus beaux titres de gloire.

Et ne vous étonnez pas, mes frères, de ce zèle infatigable de l'Église pour la diffusion de l'enseignement primaire. « L'instruction pour tous », avait dit Innocent III; « l'ignorance est la source de tous les maux », répétera Benoît XIII. Et pourquoi? Ah! c'est que l'Église, plus encore que la famille et que l'État lui-même, est intéressée à trouver dans les âmes un champ cultivé au lieu d'une terre en friche. Sans doute, si la religion chrétienne ne s'adressait qu'à un petit nombre d'intelligences, on concevrait jusqu'à un certain point qu'elle pût rester indiffé-

(1) Auguste Comte, *Cours de philosophie positive*, t. V. p. 258.

rente au progrès de l'instruction populaire. Mais non, sa mission, comme son honneur, c'est de confondre tous les rangs dans l'égalité de la lumière et d'admettre les esprits les plus infimes au banquet de la vérité. Elle se croit, elle se sent redevable à tous; et quand elle place entre les mains de l'enfant ce livre à la fois sublime et populaire qui apprend à l'homme d'où il vient, où il va et par où il doit marcher, ce bréviaire de la doctrine qui est la Bible aussi, qui est la Bible encore, mais la Bible éclaircie, formulée, résumée, mise à la portée de tous; quand elle respecte assez cette intelligence à peine éclose pour l'initier à un ensemble de faits et d'idées que Platon et Cicéron ne soupçonnaient même pas, et qui ravissait d'admiration le génie des Augustin et des Thomas d'Aquin, elle n'entend pas que ce manuel des âmes demeure pour personne une lettre close et une énigme indéchiffrable.

Or, mes frères, cet enseignement le plus élevé et le plus nécessaire de tous, comment le faire pénétrer bien avant dans un esprit enveloppé de ténèbres et qui ne présente point de surface à la lumière; dans un esprit où l'absence des premiers éléments de la vie intellectuelle ne lui permet de trouver aucun point de contact ni aucune ligne de soudure? C'est le rayon du jour qui s'arrête à l'entrée de la caverne; c'est la semence étouffée parmi les ronces et les épines. Pour qui n'a pas le sens des mots, pour qui n'entend rien au jeu merveilleux des signes de la pensée, la parole est un vain bruit qui frappe l'air sans arriver à l'âme, et l'écriture, un hiéroglyphe impossible à deviner. Or, en dehors de la parole et de l'écriture, la vérité religieuse n'a pas de véhicule qui puisse la porter au plus profond de l'homme pour y faire germer la foi et la vertu.

Voilà pourquoi l'école, sous une forme ou sous une autre, avait toujours été pour l'Église la première et la plus nécessaire de toutes les institutions. A l'époque où m'amène mon sujet, seize siècles d'histoire étaient là pour témoigner de cette vérité irréfragable. Et cependant, pouvait-on dire, à ce moment-là, que toutes les formes de l'éducation populaires fussent épuisées? De nouvelles créations n'allaient-elles pas répondre à de nouveaux besoins? L'humanité chrétienne ne venait-elle pas de traverser l'une des épreuves les plus redoutables qu'elle eût subies jusqu'alors? La renaissance païenne du quinzième siècle n'avait-elle pas affaibli dans beaucoup d'âmes le sens du surnaturel, de même que la révolte protestante du seizième siècle allait ébranler en

tout lieu le principe d'autorité? Qui, plus que les masses populaires, avait souffert de ces misères intellectuelles et de ces ruines morales accumulées avec le temps? Si, par suite de l'immortelle vigueur de l'Eglise, toutes les institutions du passé vont se rajeunir et se renouveler, la plus universelle de toutes restera-t-elle en dehors de ce mouvement de réforme dont le concile de Trente a été l'origine et le point de départ? Après les Ignace de Loyola, les Charles Borromée, les Thomas de Villeneuve, les Pierre d'Alcantara, les Philippe de Néri, les Gaëtan de Thienne, les Jérôme Emilien, les Jean de Dieu, les Camille de Lellis, les César de Bus, après tous ces grands restaurateurs des mœurs et de la discipline, ne verra-t-on pas surgir leur émule et leur continuateur, quelque bienfaiteur insigne de l'enfance chrétienne? Et, pour exprimer d'un mot toute ma pensée, l'enseignement populaire aura-t-il, comme la charité, son Vincent de Paul? La réponse à cette question est dans l'œuvre du bienheureux Jean-Baptiste de la Salle. (*A suivre*).

NOUVELLES RELIGIEUSES

Rome et l'Italie.

Le mardi 12 juin 1888, la Sacrée Congrégation des Rites a tenu, au Vatican, en la présence de Sa Sainteté Léon XIII, la Congrégation générale appelée à donner son vote sur le doute suivant: « *An constet de martyrio et de causa martyrii, necnon de signis et miraculis, in casu et ad effectum de quo agitur?* Le martyre, ainsi que les signes et miracles, dans le cas et pour l'effet dont il s'agit, sont-ils constatés? »

Le soir même, M. le supérieur général des lazaristes recevait de Rome un télégramme signé par M. Valentini, procureur général des lazaristes près le Saint-Siège; il était ainsi formulé: « Triomphe complet. »

Une lettre suivit bientôt la dépêche et donnait les détails de la cérémonie qui précède la décision prochaine du Souverain Pontife :

Vers dix heures et demie, le Saint-Père entrait dans la salle du Trône; après les prières d'usage, les cardinaux allèrent s'asseoir autour de lui; les consulteurs et les officiers de la Congrégation res-

tèrent debout. Les membres de la Postulation, savoir : le postulateur, l'avocat et le procureur, étaient à la porte de la salle, prêts à entrer si l'on désirait quelques éclaircissements.

Vous connaissez le sujet dont on devait s'occuper : *An constet de martyrio et signis*, etc. Cette congrégation est très solennelle : d'abord, le Saint-Père en est le président; puis, les cardinaux, aussi bien que les consulteurs, donnent leur vote par écrit ; de plus, le vote est nécessairement affirmatif ou négatif, tandis que, dans les autres congrégations, il peut être suspensif ou dubitatif. Si le vote était négatif, *actum esset de causa usque ad tempus*, la cause serait perdue pour un temps. De là l'importance souveraine de cette congrégation et, pendant qu'elle se tient, la très vive préoccupation des personnes qui y sont intéressées.

A onze heures trois quarts, les portes de la salle s'ouvrent, et nous voyons sortir les consulteurs, car ils ne doivent pas assister au dépouillement des votes des cardinaux. Comme ils sont tenus au secret, ils passent devant les membres de la Postulation sans dire mot ; à peine les saluent-ils, mais leur physionomie trahit la joie : c'est de bon augure, et pourtant le cœur tremble encore.

Trois quarts d'heure après environ, les portes de la salle s'ouvrent une seconde fois, et le Saint-Père fait appeler les membres de la Postulation. Le cardinal Laurenzi s'empresse de venir à notre rencontre. Il voulait nous parler ; mais nous ne prenons pas le temps de l'écouter, tant nous avons hâte de nous prosterner aux pieds du Saint-Père, d'entendre de sa bouche quelques paroles qui nous laissent entrevoir l'issue de la cause.

Prosternés à ses pieds, je le remercie au nom de la congrégation, au nom du frère et des sœurs encore vivants du vénérable martyr, de ce qu'il avait eu la bonté de tenir cette séance si ardemment désirée. Le Saint-Père prit aussitôt la parole et, en présence de tous les cardinaux, il dit que depuis longtemps notre congrégation soupirait après cette cause.

« En 1846, ajouta-t-il, en revenant de Belgique, je descendis dans votre maison de Monte-Citorio. M. François Aspetti en était alors le supérieur. On avait placé dans les escaliers le tableau du vénérable Perboyre. Le supérieur, qui m'accompagnait, me dit qu'il espérait le voir un jour inscrit au nombre des bienheureux. Ce jour est venu, dit le Saint-Père, mais nous nous réservons la décision de la cause. »

Toutefois, le Saint-Père, dans l'audience donnée aux évêques avant la séance, pendant plus d'une demi-heure, avait raconté la vie du vénérable Perboyre, descendant même en des particularités de détail, glorifiant son martyre, exaltant ses vertus ; en un mot il avait fait son panégyrique. Il avait même ajouté que, pour les martyrs, on n'exigeait pas de miracles, mais que l'éclatant martyre de notre vénérable Perboyre était son plus grand miracle.

La Sacrée-Congrégation des Rites n'a plus à répondre qu'au doute suivant : « *An tuto procedi possit ad beatificationem?* Peut-on, en toute sûreté, procéder à la béatification? » Ne demandant ni discussion ni procédure judiciaire, ce vote aura lieu dans une congrégation générale qui se tiendra pour traiter toute autre cause.

Quand la Sacrée Congrégation des Rites aura ainsi épuisé la longue série de ses procédures, le Souverain Pontife donnera l'ordre de rédiger et de publier le décret de béatification, puis fixera le jour de la cérémonie solennelle.

Sa Sainteté aurait, nous dit-on, l'intention de couronner l'année jubilaire de son ordination sacerdotale par la béatification du vénérable martyr, qui serait, de tous les missionnaires ayant évangélisé la Chine et de tous ceux que l'œuvre de la Propagation de la Foi a entretenus dans le monde entier, le premier placé sur les autels.

Nous pouvons donc espérer que l'heure du glorieux triomphe de Jean-Gabriel Perboyre ne tardera pas à sonner (1).

Jean-Gabriel Perboyre appartient par sa naissance au Midi de la France. Le diocèse de Cahors l'a vu naître. Sa famille, famille de modestes cultivateurs, continue de donner, à Mongesty, près de Cattus, l'exemple des vertus héréditaires. Deux frères du futur Bienheureux l'avaient suivi à Saint-Lazare; trois sœurs entrèrent chez les Filles de la Charité. Deux de ces dernières vivent encore sous la cornette, l'une à Naples, l'autre dans le pays que le martyre a rougi de son sang. Un seul frère jouit encore de la vie, en la maison-mère de la rue de Sèvres. Là, dans un pieux recueillement, il attend le jour où, après avoir célébré la messe en l'honneur de l'intrépide apôtre, il n'aspirera plus qu'à le rejoindre dans la patrie.

—

Le pape prépare une bulle confirmant l'Ordre de Malte avec tous ses anciens privilèges. Sa réorganisation serait appropriée aux temps actuels. L'ordre devrait surtout s'occuper du rachat des esclaves en Afrique. Dans son dernier voyage à Rome, Mgr Lavigerie a conféré, à ce sujet, avec le grand maître de l'ordre.

(1) On n'oubliera pas que, jusqu'à ce que les cérémonies de la béatification aient eu lieu, il est absolument interdit de rendre aucun culte public au serviteur de Dieu. Toute infraction à cette loi pourrait créer les plus graves difficultés pour le succès final de la cause.

France.

Paris. — Dimanche 8 juillet, a eu lieu à la chapelle des religieuses de Sion, rue Notre-Dame-des-Champs, le sacre de Mgr Bridoux, de la Société des missionnaires d'Alger, évêque titulaire d'Utique et vicaire apostolique du Tanganika dans l'Afrique équatoriale.

S. Em. le cardinal Lavigerie, archevêque d'Alger et de Carthage, assisté de NN. SS. les évêques de Constantine et de Luchon et de Mgr Brincat, a procédé à la belle cérémonie du sacre, à l'issue de laquelle Son Eminence a donné la bénédiction pontificale et entonné le *Te Deum.* Le nouvel évêque a ensuite parcouru la chapelle pour donner sa première bénédiction épiscopale.

Avant de quitter la chapelle, S. Em. le cardinal Lavigerie, parlant au nouvel évêque de ses futurs labeurs apostoliques, a retracé à grands traits les maux et les souffrances entraînés par l'esclavage africain, et a exposé dans des paroles émouvantes combien les simples fidèles peuvent participer à l'œuvre entreprise par les missionnaires, en les aidant par leurs prières et leurs aumônes.

La *Vraie France* donne sur le nouveau vicaire apostolique de l'Afrique équatoriale les renseignements que voici :

Il n'y a que quelques jours, nous apprenions la fin douloureuse de Mgr Charbonnier, mourant de langueur et de fatigues accumulées, sous le climat terrible du lac Tanganyka. Son successeur, un enfant de la région du Nord, vient de recevoir l'institution canonique du Saint-Siège, sur la présentation de S. Em. le cardinal Lavigerie, primat d'Afrique, délégué du Soudan et des régions équatoriales.

Le nouveau vicaire apostolique du Tanganyka porte un nom bien connu dans notre contrée; il s'appelle Mgr Bridoux. Par sa ville d'origine, Hénin-Liétard, et par le petit séminaire d'Hazebrouck, où il fit ses études secondaires, il appartient aux deux diocèses d'Arras et de Cambrai. Notre province ecclésiastique, toute une pieuse famille a donc l'honneur de donner un apôtre à la mission du Haut Congo.

C'est à Hénin-Liétard que Mgr Bridoux vit le jour en 1852.

Dès sa première jeunesse, le futur évêque fut l'un des élèves les plus distingués du petit séminaire d'Hazebrouck. Ses études secondaires terminées, il devait entrer au grand séminaire d'Arras; mais il voulut employer les loisirs de ses dernières vacances à la préparation de grades qui devaient rendre son ministère plus utile. Bien

qu'à peu près livré à ses seuls efforts, dans sa petite ville natale, sa volonté fut si tenace, son intention si soutenue, qu'il était à même de se présenter, à la rentrée du grand séminaire, muni du double diplôme de bachelier ès-lettres et de bachelier ès-ciences.

C'est durant ses années de formation sacerdotale à Arras, et encore sous l'impression toute vive des secousses qui venaient d'ébranler notre patrie, que le jeune séminariste sentit naître en lui un attrait irrésistible pour les missions. Il était à peine âgé de vingt et un ans, lorsqu'il vint frapper à la porte du noviciat de la Maison-Carrée d'Alger, d'où sortent les Pères Blancs, pour évangéliser le Nord et le Sud de l'Afrique. Le nouveau missionnaire devint bientôt un arabisant de première force; cette langue, pleine d'aspérités, lui fut même, en peu de temps, si familière, qu'il fut appelé à l'enseigner dans l'Aveyron, à la maison de Saint-Laurent d'Olt, séminaire apostolique de la Congrégation. C'est au cours de ce premier professorat qu'il rédigea une grammaire arabe, à laquelle le monde savant fit le meilleur accueil.

Au moment où S. Em. le cardinal fit appel à ses enfants pour les missions de l'intérieur de l'Afrique, le P. Bridoux fut l'un des premiers à s'offrir. Mais l'heure du départ et de la consommation du sacrifice n'était pas encore venue; il fut tour à tour supérieur de Saint-Eugène d'Alger, puis, à son grand regret, supérieur général des missionnaires d'Afrique, malgré ses supplications, malgré ses gémissements. En dernier lieu, il avait été promu provincial de Tunisie et supérieur du grand séminaire de Saint-Louis de Carthage, où il comptait bien finir ses jours, en formant des apôtres dans une piété forte et dans l'étude des langues. Dieu en a disposé autrement.

Aix. — On nous prie d'insérer l'avis suivant :

Il nous revient que plusieurs individus, dont quelques-uns portent le costume religieux, se présentent dans les communautés, chez les prêtres et les pieux laïques au nom des Prémontrés de Saint-Michel de Frigolet. ..

Nous informons nos lecteurs que non seulement ces personnes n'appartiennent pas à notre Congrégation, mais encore qu'elles n'ont aucun mandat de nous, pour recevoir des dons ou des honoraires de messe, et nous les engageons, dans le cas où ils recevraient la visite de ces individus, de signaler leurs agissements à qui de droit.

Cambrai. — Nos lecteurs savent en quels termes le conseil municipal d'Hazebrouck a répondu à la dernière provocation du préfet du Nord. Fier d'avoir pu intimider ou corrompre un certain nombre de délégués lors de la récente élection sénatoriale, M. Saisset-Schneider s'était figuré réussir aussi facilement auprès des élus du suffrage universel direct. Il a pu voir qu'il se trompait.

La population a voulu témoigner par son attitude qu'elle était en complète communauté de sentiment avec ses conseillers municipaux. A l'heure fixée par l'arrêté préfectoral pour le départ des maîtres respectés auxquels M. Saisset-Schneider avait donné leurs huit jours comme à des laquais, les portes des écoles s'ouvrent, et neuf cents élèves, leur sac de classe sous le bras, sortent deux par deux, accompagnés de leurs maîtres. Une immense acclamation retentit : « Vivent les Frères ! Vivent les Sœurs ! » Tout le monde se découvre. Puis les divers cortéges se forment avec un ordre parfait et se dirigent vers les nouveaux locaux scolaires mis à la disposition des expulsés par de généreux habitants.

Dans la spacieuse rue de l'Eglise, on a élevé des arcs de triomphe, où on lit des inscriptions de ce genre : *Vivent les Frères ! Soyez les bienvenus ! Honneur et reconnaissance au savoir de nos instituteurs et institutrices bien-aimés !*

Le lundi, 2 juillet, s'ouvraient les écoles laïcisées... Quatre garçons seulement s'y sont présentés.

Dans les écoles de filles de la ville, les résultats ont été les mêmes. *Deux* élèves sur 341 sont restées à l'école laïcisée des dames de la Sainte-Union.

A l'asile, il demeure *deux* enfants sur 402. Enfin à l'école anciennement tenue par les sœurs de charité, sur 250 élèves, pas une seule n'accepte l'instruction laïque.

Au total, huit enfants fréquentent les écoles laïques sur 1,403 élèves qui suivaient autrefois les cours des écoles laïcisées.

Les républicains sont dans une rage extraordinaire de ce résultat, et leur fureur ne connaît pas de borne. Le *Nouvelliste du Nord* raconte que plusieurs patrons, connus par leurs idées opportunistes, n'ont pas hésité à expulser plusieurs ouvriers qui ont refusé de retirer leurs enfants de chez les Frères ou les Sœurs pour les confier aux instituteurs et institutrices laïques.

Le Puy. — Dans une trentaine de chefs-lieux de département, les processions de la Fête-Dieu ont eu lieu cette année publiquement, nous devons signaler parmi ceux-là le Puy. M. Verd-Delandine, le nouveau maire, vient, en effet, de rétablir les processions par l'arrêté suivant, qui rappelle les anciennes traditions de la ville :

Nous, ancien magistrat, maire de la ville du Puy.

Vu l'arrêté pris par un de nos prédécesseurs, le 14 septembre 1831,

approuvé le même jour par l'autorité préfectorale, interdisant les processions dans la ville du Puy;

Considérant que les causes qui avaient motivé cet arrêté n'ont eu et ne pouvaient avoir aucun caractère de permanence ;

Que de nombreuses pétitions de commerçants et d'habitants de toutes les classes de la ville réclament instamment le rétablissement de ces cérémonies religieuses qui sont dans l'esprit de la population, qui ont une origine aussi ancienne que la ville elle-même et ont contribué au développement de son commerce et de son industrie par les nombreux pèlerinages qui lui apportaient les richesses non seulement de la France et de ses rois, mais de toutes les nations de l'Europe;

Considérant que de tous les renseignements recueillis, il n'y a à craindre, dans le rétablissement du permis des processions, aucun trouble, aucune manifestation dangereuse pour l'ordre public;

Vu les lois, règlements et arrêtés sur la matière, notamment les articles 91 et 97 de la loi du 5 avril 1884;

Attendu qu'il n'y a pas au Puy d'église consistoriale d'un autre culte ayant une importance réglementaire suffisante pour faire obstacle au vœu de la population catholique, aux termes de l'article 16 de la loi organique des cultes protestants;

ARRÊTONS :

Article 1er. — L'arrêté du 14 septembre 1881, interdisant les processions dans la commune du Puy, est rapporté.

Art. 2. — M. le commissaire de police est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera soumis à l'approbation de M. le préfet.

Au Puy, en mairie, le 23 juin, 1888.

Le Maire,
Signé : VERD-DELANDINE.

LES CHAMBRES

Sénat.

Mercredi 11 *juillet*. — Suite de l'examen de la loi sur le recrutement. Les sénateurs étaient si peu nombreux, qu'il a été question, un moment, de lever la séance. Néanmoins, vingt-deux articles ont été adoptés, ainsi qu'un amendement dispensant de l'appel, en cas de mobilisation, les aumôniers des prisons et établissements pénitentiaires, ainsi que les missionnaires appartenant aux congrégations reconnues par l'Etat.

Ont été exclus de cette disposition les aumôniers des lycées.

Jeudi 12 *juillet*. — Suite de la même discussion, et adoption de l'ensemble du projet.

Lundi 16 *juillet.* — M. LE PRÉSIDENT annonce au Sénat la mort de M. Allou, sénateur inamovible, et de M. Dreux, sénateur d'Eure-et-Loir. Il retrace leur vie et exprime les regrets que leur perte cause au Sénat.

L'ordre du jour appelle la seconde délibération sur le projet de loi organique militaire concernant le rengagement des sous-officiers.

Les trente-quatre articles et l'ensemble du projet sont adoptés.

L'ordre du jour appelle la première délibération sur le projet de loi relatif au régime des sucres.

L'urgence est déclarée.

Mardi 17 *juillet.* — On s'occupe de nouveau du régime des sucres, et on vote plusieurs lois urgentes et sans importance.

Chambre des Députés.

Jeudi 12 *juillet.* — Le général Boulanger assiste à la séance, et sa présence provoque une certaine émotion, car on sait qu'il va prendre la parole.

Un député radical, M. LAFFON, à propos de prétendus scandales qui auraient eu lieu dans la colonie pénitentiaire de Cîteaux, demande la suppression immédiate des congrégations et produit des arguments qui gagneraient beaucoup à être traduits en latin, cette langue ayant le privilège de braver impunément l'honnêteté.

Mgr FREPPEL est descendu courageusement dans l'arène ; il a produit des arguments, donné des raisons ; on ne l'a pas écouté. Nous publierons l'écrasant discours de l'illustre prélat. Non seulement on a refusé de l'entendre, mais de toutes les banquettes partaient en fusées des apostrophes qu'il faudrait également traduire dans la langue de Pétrone.

Ceux que la haine n'égare pas, demandent en vain la clôture « au nom de la propreté » ; on la leur refuse, et M. Laffon continue. En fin de compte, il demande l'urgence et elle est votée par 264 voix contre 219.

A peine est-il descendu de la tribune que le général BOULANGER y monte pour réclamer la dissolution.

Il fait remarquer qu'on ne saurait avoir en même temps des élections générales et une exposition ; il faut ou convoquer immédiatement les électeurs ou ajourner en 1890 la consultation de la France. « Prolonger par un coup de désespoir l'existence de la Chambre actuelle, personne n'oserait jeter un pareil défi à la patience du pays ; on l'oserait d'autant moins que le gouvernement n'a qu'un crédit contesté. »

L'orateur ajoute que ce discrédit risque fort de s'étendre jusqu'à la République elle-même. Le personnel ministériel est épuisé ; la

Chambre a renversé cinq cabinets, et le sixième n'est qu'une déception de plus.

« C'est pourquoi je vous demande de vous dissoudre, et je vous le demande au nom d'un demi-million d'électeurs. »

Il serait quelque peu contraire à la vérité de prétendre que les républicains ont accueilli avec enthousiasme cette poignée de dures vérités et cet impérieux : « allez-vous-en ! » Non ; ils ont d'abord essayé de sourire ; puis ils ont fait la grimace. Ils ont fini par écumer.

Le Président du conseil leur est apparu comme un vengeur, et ils l'ont acclamé avant même qu'il eût ouvert la bouche.

M. Floquet a tenu, naturellement, à mériter la confiance que les gauches mettaient en lui. Il a répondu au discours, très serré, très vigoureux, de son adversaire, par un certain nombre d'ironies qui se résument en ce coup de boutoir : « Vous êtes sorti des sacristies pour entrer dans les antichambres princières. » On a fort applaudi. Du reste, chaque phrase de ce discours est soulignée par de vigoureux applaudissements.

La réponse du général Boulanger a été courte, mais violente : « Pendant votre réponse, que vous avez essayé de rendre spirituelle et qui est celle d'un pion de collège, je vous ai crié par trois fois : « Vous en avez impudemment menti ! » comme vous avez feint de ne pas m'entendre, je vous le répète une cinquième fois. »

On juge aisément de l'effet que cette provocation a produit sur la Chambre. Toutes les gauches debout, hurlantes, exaspérées, réclament, exigent la censure. Elle va être votée, lorsque le général jette sa démission de député à la figure de la Chambre.

Il sort, et, dans les couloirs, son état-major l'entoure, l'acclame. Quelques protestations et quelques sifflets se mêlent aux cris de : « Vive Boulanger ! » et le général sort dans un tourbillon.

Il a, une fois de plus, la chance de voir ses fautes et ses maladresses réparées, presque effacées par les maladresses et les fautes plus grosses, plus lourdes des républicains. Ceux-ci ont bien pu lui infliger la censure, c'est une médiocre parade ; la République va s'apercevoir qu'elle n'est pas encore débarrassée du boulangisme. C'est un mal, né de son sang corrompu, qui la ronge et la mine.

Lundi 16 *juillet*. — Séance de liquidation. On vote, au pas de course, divers crédits demandés par le gouvernement. Les 67 millions pour la défense des ports militaires arrêtent un instant la Chambre et provoquent un débat assez vif. Cette discussion a naturellement perdu de son intérêt lorsque le gouvernement, qui réclamait d'abord l'urgence, y a renoncé prestement ; la commission du budget, n'ayant plus d'adversaire devant elle, a cessé le feu et le seul M. de Mahy a combattu jusqu'au bout avec un courage tenace et une indignation patriotique. En somme, la bataille sérieuse est ajournée jusqu'à la seconde lecture.

M. Bourgeois a déposé son projet de révision.

Et Mgr Freppel un projet de répression du duel pour lequel il a demandé l'urgence. Bien entendu on la lui a refusée.

Mardi 17 *juillet*. — Vote en première lecture du projet pour la défense des ports.

LES « SCANDALES » DE CITEAUX

On a vu, au compte-rendu des Chambres qu'il avait été question, le 12 juillet, de prétendus scandales dont la colonie pénitentiaire de Cîteaux aurait été le théâtre. Dans le discours qu'il a prononcé en réponse au radical Laffon, Mgr Freppel a victorieusement réfuté la thèse du député rouge, mais il n'a pas voulu discuter les faits en eux-mêmes. Admettons, disait-il en substance, que ces faits soient établis : alors même, ils ne justifieraient aucunement l'odieuse proposition Laffon.

Or, aujourd'hui, grâce à l'enquête dirigée par le *Nouvelliste de Lyon*, la vérité se fait jour, et il en résulte que tous les récits de la presse rouge sont démontrés faux et calomnieux.

La thèse de Mgr Freppel se trouve dès lors singulièrement fortifiée, et nous avons le droit de dire que, de cette déplorable affaire, il reste, en définitive, une iniquité préparée par un mensonge. Pour arriver à la suppression des congrégations religieuses d'hommes, on a créé de toutes pièces « les scandales de Cîteaux », et le plus hardi prôneur de cette infernale invention a été, comme toujours, le juif Mayer, de la *Lanterne*.

Voici donc ce qu'on écrit de Dijon au *Nouvelliste de Lyon* :

Les cinq prêtres qui, à Cîteaux, accomplissent avec le directeur la plus pénible des missions et le plus difficile des sacerdoces, doivent être écartés au débat qui s'agite en ce moment autour de la colonie. A ce propos, rectifions de suite l'affirmation de *Lyon républicain*, qui disait, hier, qu'un Père Barnabé était détenu dans la prison de Beaune.

Il n'y a point de Père emprisonné, ni menacé de l'être ; nous l'affirmons contrairement aux assertions qui se sont produites.

Les ecclésiastiques de Cîteaux — Pères de la Congrégation de Saint-Joseph — soumis à une règle sévère, sont nourris et couchés comme les enfants de la colonie. Levés plus tôt qu'eux, ils n'ont point un instant de la journée à consacrer au repos, et ce n'est que grâce à de prodigieux efforts, qu'ils parviennent à triompher des bandes indisciplinées et vicieuses dont ils ont la principale charge.

Ce qu'ils dépensent de patience, de soins laborieux, d'intelligence, de savoir et d'assiduité est inouï.

Et tout cela sans rémunération aucune, sans autre récompense que la satisfaction du devoir accompli.

On a cherché, cependant, nous devons le dire ici, à compromettre un de ces hommes. Un enfant, le premier parmi les plus dissipés, cédant on ne sait à quelles sollicitations intéressées, a dénoncé au parquet de Beaune l'un des Pères, comme coupable d'un délit honteux.

Pressé de questions par M. le juge d'instruction, le petit misérable a désigné l'un de ses camarades comme la victime du prêtre, *affirmant* avoir été le témoin des faits qu'il avançait.

L'enfant désigné fut interrogé ; — il faut remarquer que cet enfant n'est plus à Cîteaux depuis quelques jours. — Mais aux premières questions du magistrat instructeur, il s'éleva avec indignation contre l'accusation dont le Père était l'objet. Confronté avec le dénonciateur, il fit surprendre celui-ci en flagrant délit de mensonge; les circonstances dans lesquelles le fait incriminé se serait produit démontraient clairement la fausseté des allégations, émises cependant avec un imperturbable aplomb.

Il convient d'ajouter que ce faux témoin, ce dangereux petit jeune homme, est comme le pivot sur lequel tourne toute l'accusation dirigée contre le personnel de la colonie.

Laissons donc de côté les pères de Cîteaux ; aussi bien le plus vulgaire respect de la vérité devait-il les tenir éloignés de si déplorables querelles...

Les religieuses de la Congrégation de Saint-Joseph, attachées à la colonie, ont échappé jusqu'ici aux attaques de la tourbe anticléricale et aux dénonciations des enfants.

Nous dirons d'elles ce que nous avons dit des pères; qu'elles sont des modèles de charité, de patience et de vertu, entièrement consacrées aux soins à donner aux colons, petits et grands ; elles mènent une vie toute de privations volontaires et de fatigues telles qu'aucune domestique de ferme ne pourrait la supporter.

Donc, il n'y a pas de pères en cause. Mais qu'en est-il des frères?

Nous abordons maintenant un sujet que les feuilles radicales nous défient de traiter. — Il s'agit du personnel de Cîteaux en dehors des pères et des religieuses, et des accusations qui pèsent sur une partie de ce personnel.

Ils veulent, ces journaux, que les *laïques* qui, à Cîteaux, sont chargés des travaux agricoles et industriels et de la surveillance d'une partie des colons, soient des *frères*.

Nous acceptons la dénomination ; — tous les francs-maçons ne se désignent-ils pas avec cette appellation, chrétienne plutôt qu'athée

alors que, moins que tous autres, ils ne sauraient avoir le droit de monopoliser la fraternité, eux dont l'œuvre néfaste ne fait qu'engendrer les divisions et la discorde.

Frère soit! — frère, on l'a vu, ne veut pas dire religieux.

Et ils ne le sont pas, *religieux*, dans le sens qu'on voudrait leur appliquer, les frères de Cîteaux; ils ne sont préparés ni par un long noviciat, ni par des vœux, à la vie et à la pratique imposées aux membres de n'importe quel ordre ou quelle congrégation.

On exige à Cîteaux, de la part de ceux qui demandent à faire partie du personnel de la colonie, de se soumettre à certaines règles, tout comme un fermier, un négociant, un industriel, peut l'exiger de ceux qu'il emploie.

Les frères de Cîteaux sont des domestiques ou des employés, qui s'en vont lorsqu'ils veulent, sans transgresser la règle ni violer le serment.

Que l'on ne s'y trompe point, cependant, ces réserves ne sont pas faites pour les braves gens qui, à Cîteaux ou ailleurs, se consacrent avec tant de dévouement à la charge qui leur est assignée. — Non, pas plus que nous ne songeons à dire que les détenus de Beaune sont coupables, mais qu'ils ne sont pas des religieux.

Rien de tout cela; nous maintenons seulement que les personnes qui mènent contre Cîteaux une si vigoureuse campagne ont mal choisi leurs titres à sensation. Il ne s'agit ni de *scandale clérical* — si scandale il y a — ni de *monstres en soutanes*, il n'y a pas de soutanes dans l'affaire.

Après cette distinction essentielle, le *Nouvelliste* passe à l'examen des faits :

Depuis quarante-deux ans, c'est la première fois que de telles accusations se produisent.

A Cîteaux, où n'entraient que des enfants flétris par un jugement de vagabondage, de vol, de meurtre, d'attentats aux mœurs, d'incendie, où n'entrent encore que des enfants repoussés de leurs familles comme méchants et indisciplinés, aucun d'eux, parmi les milliers qui en sont sortis, n'avait porté cette monstrueuse accusation.

Comment, voilà des enfants, des adultes qui ont été victimes d'horribles attentats, et il ne s'en trouve pas un seul, un seul entendez bien, une fois libre, pour aller dénoncer le monstre en blouse, pas en soutane, dont il a été victime? — C'est étrange.

Et à l'heure présente, quels sont ceux qui accusent? Ah! il ne s'en trouve pas beaucoup; ils sont cinq, dix peut-être, parmi les plus horriblement tarés, entre ceux qui ont grouillé jusqu'à quatorze ans dans le ruisseau du vice.

Dans quelle circonstance ont-ils songé à porter leurs doléances à la justice? Sont-ce les mauvais traitements qui les ont décidés à s'en

aller? ne pouvaient-ils pas quitter la colonie pour échapper aux attentats dont ils se plaignent? Sortir de la colonie, rien de plus facile.

Cîteaux est ouvert à tous les vents; l'établissement n'est pas enserré de hautes murailles ; il confine de tous côtés avec des routes publiques ; les colons peuvent partir lorsqu'ils veulent, de jour et de nuit ; voyons à quel moment ils ont quitté la colonie.

La division des grands venait de faucher du foin; le surveillant, pendant la soirée, avait remarqué des faits d'insubordination assez graves ; il avait dû intervenir énergiquement pour réprimer les mutins; au réfectoire, les mêmes scènes de désordre se produisant, le même surveillant crut devoir mettre au pain et à l'eau les principaux coupables — car on ne frappe pas à Cîteaux. — Ceux-ci se concertèrent alors et, dans la nuit, quittèrent la colonie; le petit complot fut ourdi et le lendemain, un colon frappait à la porte de M. le procureur de la République de Beaune.

Là, on peut deviner ce qui se passa.

Le *Nouvelliste* ajoute :

L'accusation fut d'abord vague ; mais le magistrat, devant la persistance que mettait l'enfant à désigner le coupable, crut devoir ouvrir une enquête. — C'était son droit et son devoir.

Cependant, la déclaration du colon devait paraître évidemment suspecte ; elle s'était produite dans de singulières circonstances ; de plus, il est inadmissible que le surveillant eût agi avec rigueur à l'égard d'un enfant qui possédait contre lui une arme redoutable.

L'instruction, dirigée avec soin, traînait un peu cependant; les éléments de culpabilité manquaient, lorsque des enquêteurs extrajudiciaires arrivèrent à la rescousse. Ces zélés pourvoyeurs de parquets dénichèrent d'anciens colons qui vinrent, pour peu de chose, grossir l'accusation.

Une descente du parquet eut lieu à Cîteaux ; plusieurs enfants furent entendus; vingt-cinq d'entre eux désignèrent ceux, parmi les surveillants, desquels ils avaient le plus à se plaindre.

Une dizaine se déclarèrent victimes — il y a loin de ce chiffre à celui de deux cent cinquante cité par les journaux.

Le magistrat instructeur, à la suite des témoignages reçus et en présence des *clameurs intéressées* de la presse, ordonna dix arrestations.

Voilà les faits impartialement racontés, sans réserve ni atténuation.

Eh bien ! conclut avec raison le *Nouvelliste*, quand on songe au caractère des dénonciateurs, parmi lesquels se trouvent, nous l'avons dit, des raffinés dans l'art du vice et de la méchanceté, des enfants, de grands enfants, capables de tout, ayant tenté d'empoisonner leurs petits camarades, ayant coupé des

des arbres, ravagé des récoltes; des enfants capables de se marquer d'un fer rouge pour faire croire qu'ils ont été victimes de traitements inhumains, on a le droit de se demander jusqu'à quel point leurs dires méritent croyance.

Lyon républicain consentait, hier, à annoncer la mise en liberté de deux détenus à la prison de Beaune, à la suite des dénonciations que l'on sait.

Il reste à notre confrère à déclarer que, contrairement à son dire, aucun Père n'a été arrêté.

C'est quatre, et non deux personnes mises en liberté à Beaune, pour l'affaire de Cîteaux, et cela n'est pas fini.

Naturellement ni la *Lanterne*, ni aucun des journaux qui, à sa suite, ont si singulièrement grossi et dénaturé les faits ne publient aucune des rectifications auxquelles a dû se résigner le *Lyon républicain*.

CHRONIQUE DE LA SEMAINE

La fête du 14 juillet. — Duel Boulanger-Floquet. — Erection de statues.

19 juillet 1888.

C'est à un journal républicain, le *Parti national*, que nous empruntons l'appréciation générale de la journée du 14 juillet. Ce témoignage ne paraîtra pas suspect.

L'attitude de la population parisienne a été plus soucieuse que gaie, plus réfléchie qu'enthousiaste, plus sceptique que confiante. Les divisions ardentes des partis, le souci des élections prochaines, les tendances radicales du gouvernement en opposition si évidente avec le sentiment public, jetaient sur tout le tableau une ombre redoutable. Les feux d'artifice eux-mêmes, qui ont toujours pour effet de dérider les fronts les plus moroses, n'ont pas excité la joie bruyante des autres années. La foule y était moins compacte, et les rires moins communicatifs et moins nombreux.

Il est inutile de rien ajouter, et nous passons à la description sommaire des principaux incidents de la journée.

—

Elle a commencé par la *revue des bataillons scolaires* sur la place de l'Hôtel-de-Ville. Rien à dire de cette parade ridicule à laquelle a présidé le général Jeanningros qui a fait un éloge emphatique de ses minuscules soldats. (M. Lockroy a même salué en eux l'armée de l'avenir.)

Simultanément il y a eu *défilé* d'un grand nombre de sociétés, drapeau en tête, *devant la statue de Strasbourg et le nouveau monument de Gambetta.* A ce dernier endroit, M. Deroulède, présidant une nombreuse délégation de la Ligue des Patriotes, a prononcé le petit discours que voici :

Citoyens patriotes,

Nous sommes partis ce matin de la place de la République, nous nous sommes rendus à la statue de Strasbourg, symbole de l'Alsace et de la Lorraine ; nous voici devant le monument du grand Gambetta, de celui qui fut l'âme de la Défense nationale et le vaillant serviteur de la démocratie.

Ce pèlerinage nous dit mieux que tous les discours d'où nous venons, ce que nous cherchons et où nous allons.

Patriotes !

Pour la République, pour l'Alsace-Lorraine, pour la patrie ! honneur à Gambetta !

Vive Boulanger !

L'*Intransigeant* dit que vingt mille personnes ont crié alors : Vive l'Alsace ! Vive Boulanger ! Vive la République ! Mais il doit forcer un peu les chiffres.

—

A onze heures, *inauguration*, place Saint-Germain l'Auxerrois, du *monument de la Révolution*, sous la présidence de M. Desmons, député du Gard, et la direction de M. Baudot, maire du Ier arrondissement. M. Desmons, qui est un dignitaire des Loges, a prononcé un discours franc-maçonnique. Puis il a été lu une poésie de M. Armand Silvestre, qui est une série de mensonges poétiques en l'honneur de la Révolution. Un vieillard est allé déposer au pied du monument un drapeau de 1789.

—

Dans l'après-midi, le grand spectacle, c'est la *Revue*, annoncée pour trois heures et qui, dès le matin, a fait converger vers le bois de Boulogne des quantités innombrables de curieux, qui sont venus y déjeuner sur l'herbe en attendant l'arrivée des troupes. Chemin faisant on crie un peu, par amusement autant que par conviction : *Vive Boulanger ! A bas Boulanger ! Vive Floquet ! A bas Floquet ! Vive Carnot !* Cependant les cris de *Vive Boulanger !* dominent surtout vers la cascade, où se sont groupés en assez grand nombre les partisans du général. Il y a par endroits diverses altercations, suivies d'arrestations — une centaine — mais rien de grave. Quand M. Carnot arrive dans

sa tribune, vers trois heures, avec son ministère et les personnages officiels, le public des tribunes reste absolument silencieux et il en est ainsi pendant toute la revue. En revanche, nos troupes sont acclamées.

La revue est passée rapidement par le général Saussier, et le défilé montre successivement la belle tenue de l'école polytechnique (celle-ci, qui prenait part pour la première fois à la revue, a pourtant laissé un peu à désirer), de l'école d'artillerie et de génie de Versailles, de l'école Saint-Cyr, des pompiers, des chasseurs, des régiments d'infanterie, des ambulances, des troupes de cavalerie et d'artillerie, et surtout des 18e et 34e régiments de l'armée territoriale. Sur tout le parcours, le public salue cette belle armée au passage par ses applaudissements redoublés.

—

A peine rentré de la revue, M. Carnot se rend au Champ de Mars pour présider le fameux *banquet des maires*. On a pourtant remarqué que le président a manqué d'exactitude. Le dîner étant indiqué pour sept heures, il n'est arrivé qu'à sept heures et demie. Ce retard a donné lieu à un assez amusant quiproquo. M. Méline, à cause de sa figure allongée, ayant été pris pour le président par quelqu'un des organisateurs, celui-ci a donné l'ordre aux musiques de saluer son arrivée et le chef de service de bouche, qui n'attendait que ce signal, a fait servir le potage. Quand on s'est aperçu de la méprise, quelques bouillons avaient été déjà avalés par les plus heureux des invités.

Détail statistique complaisamment rapporté par plusieurs journaux.

On sait que, dans le menu, se trouvaient des dindonneaux nouveaux rôtis et des pâtés de gibier. Il a fallu au moins 360 dindonneaux et 114 pâtés. Le potage a absorbé 300 kilogrammes de viande. Pour ce même potage ou pour les garnitures, il a été employé 360... bottes de carottes ! Et les maires invités, au nombre de 4,000, n'étaient que 1,200, pour avaler toutes ces carottes. A la dernière heure, pour ne pas trop faire ressortir le vide des tables, on avait enlevé plusieurs tables et transformé leur emplacement en salon de réception.

Grâce au mobilier et aux tapisseries fournis par le garde-meuble national, la décoration était d'ailleurs superbe. M. Carnot était entre les présidents du Sénat et de la Chambre. Les convives se placèrent sans trop d'encombre, et le banquet s'est

passé sans incident, mais au milieu de conversations bruyantes, qu'on n'a pu faire cesser quand, au dessert, M. Carnot a prononcé le discours que nous reproduisons ailleurs. On sait d'ailleurs que le président a la voix assez maigre. Il n'a été entendu que de son entourage immédiat.

Dernier détail statistique. — Il y avait 2,425 banqueteurs servis par 300 employés; on a bu 4,525 bouteilles de vins variés.

—

Une ligue nationale en faveur du général Boulanger avait convoqué pour neuf heures — sur la place de la Concorde — les partisans du général Boulanger. A partir de cette heure-là très nombreuse et pour ainsi dire innombrable était la foule sur cette place et aux abords, mais la manifestation annoncée a été à peine ébauchée. Tous les curieux étaient au spectacle des illuminations qui, de cet endroit présentaient un assez beau coup d'œil.

—

Restait pour terminer la soirée le fameux *feu d'artifice* qui devait être tiré de la tour Eiffel. Mais le bouquet a manqué par suite d'un accident, une pièce d'artifice ayant mis le feu à un tas de bois du second plancher de la tour. On a immédiatement ouvert les réservoirs d'eau préparés en cas d'incendie, et en un clin d'œil tout danger avait disparu, mais l'eau qui rafraîchit les bouquets de fleurs, est très préjudiciable aux bouquets de feux d'artifices et les fusées ayant été inondées, on a été forcé d'en rester là; nonobstant, on avait pu faire jaillir de la tour quelques cascades de feu qui, se déversant sur ses quatre faces, ont produit un certain effet. D'autres feux d'artifices ayant lieu sur divers points, le ciel par instants en paraissait tout illuminé.

—

A la suite de la honteuse séance du 12 juillet à la Chambre, M. Floquet, président du conseil des ministres, s'est battu en duel avec le général Boulanger. Le général a reçu, dans la gorge, un coup d'épée qui le contraindra, pendant plusieurs semaines, au repos et au silence. Le voilà sauvé du ridicule pendant quelque temps.

Singulier pays que le nôtre! Voilà M. Floquet qui est le président du conseil des ministres, c'est-à-dire l'homme le plus puissant de France. Il est le chef du gouvernement. Sa première qualité publique doit être le sang-froid; son premier devoir,

c'est d'observer les lois qu'il est chargé de faire respecter. A la Chambre, il a manqué de toute réserve : au lieu de parler en homme politique et de ne défendre que la chose publique, il a foncé brutalement sur un adversaire, brutal, il est vrai, mais qui, lui, n'est pas tenu à la même correction qu'un chef de gouvernement.

Si M. Floquet avait eu le sentiment de sa situation, de son rôle de chef d'Etat, il eût apporté à la tribune des paroles calmes, fermes, et opposé aux vivacités du général l'exposé tranquille d'un programme de gouvernement. Il eût surtout cherché à apaiser les députés s'agitant comme des forcenés à la seule pensée qu'ils pourraient être renvoyés devant leurs électeurs avant l'échéance obligatoire, mais M. Floquet n'a été préoccupé que de trouver les mots les plus blessants, les plus injurieux, les plus outrageants pour le chef de la faction rivale. Puis, il se bat en duel avec son adversaire de la veille. Le duel est-il reconnu par la loi ? Non. M. Floquet a donc commis un délit. Si le général Boulanger mourait de sa blessure — ce qu'à Dieu ne plaise ! — il faudrait traduire le président du conseil en cour d'assises, tout comme on l'a fait pour M. Habert qui tua le peintre Dupuis en duel. Quelle singulière idée on doit se faire à l'étranger de nos mœurs politiques et de notre façon d'interpréter le code !

Ce qu'il y a de plus bizarre dans cette aventure, c'est que chacun des deux partis s'en trouve raffermi. M. Floquet a beaucoup fait pour la concentration républicaine en dégorgeant sa bile sur le compte du général. Par contre, le boulangisme, qui était à la veille de sombrer dans l'indifférence et l'oubli, est remis à la mode. M. Boulanger, blessé, est intéressant plus encore qu'il ne l'était après sa démission.

Le général ne renonce pas à la lutte, loin de là. Les journaux jettent, au contraire, des cris de guerre. Si le sort des armes a prononcé entre M. Floquet et le général Boulanger, il reste une question politique à vider entre le général et la majorité républicaine. L'ancien député du Nord sera-t-il plus heureux, dans ce duel d'une nouvelle espèce, qu'il ne l'a été dans sa rencontre avec le président du conseil ?

Que va-t-il faire ? La foule a les yeux sur lui, mais la foule est exigeante envers ses favoris. Il lui faut du nouveau. Elle commence à se fatiguer des ovations faites autour du célèbre landau, ainsi que des acclamations proférées dans les gares ou

dans les salles de banquet. Elle exigera bientôt un spectacle nouveau, et l'on cherche ce que le général pourra bien lui offrir.

On lui prête l'intention de se présenter dans tous les collèges vacants et de se soumettre ainsi, à chaque élection partielle, à une sorte de plébiscite en abrégé. C'est un plan de campagne qui peut avoir ses avantages, mais qui peut avoir aussi ses inconvénients. Le général a été élu dans la Dordogne et dans le Nord, mais il a été battu dans la Charente, sous le nom de M. Déroulède. Ce seul échec lui a plus fait de tort que ses succès ne lui ont fait de bien. L'élection de l'Ardèche a lieu dimanche. Nous verrons si l'étoile du général pâlit.

—

Bien que le duel Boulanger-Floquet ait pu suffire pour marquer la journée du 13 juillet, il n'en a pas été cependant la pièce principale.

Le morceau de résistance de la journée, c'était l'inauguration de la statue de Gambetta, sur la place du Carrousel.

Nous devons reconnaître que ç'a été froid, les discours sans éloquence; il n'est pas jusqu'à une pièce de vers de Sully-Prudhomme, récitée par l'acteur Mounet Sully, qui n'ait paru glaciale.

Cinq ou six discours interminables ont été prononcés devant sa statue : aucun n'a expliqué ce qui est vraiment inexplicable dans la vie politique de cet homme, savoir : Pourquoi, ayant en mains la plénitude du pouvoir après le 16 mai, il s'y est dérobé, et comment, quatre ans plus tard, alors qu'il était déjà fourbu, il s'y est laissé porter. Est-ce raffinement d'ambition? Est-ce candeur? Le fait est que si Gambetta, en décembre 1877, avait pris la présidence du conseil, il eût décroché peu après la présidence de la République et y aurait fait ses sept ans, comme un simple Grévy, si la mort n'était pas venue lui couper les ailes.

Mais trêve de conjectures. Gambetta est descendu dans la tombe, voilà le fait brutal, et sa tradition elle-même semble perdue. La République est devenue jacobine, violente; c'est irrévocable et définitif. Quelques amis liront encore les discours du maître et l'invoqueront au besoin comme une autorité : mais rien ne relèvera son nom de l'indifférence où il est tombé. La démocratie ne dévore pas seulement ses enfants, elle les oublie.

Il y a une statue de plus dans Paris, voilà tout.

—

Mais la *statuomanie* ne s'est pas arrêtée à l'érection du monument de Gambetta.

En même temps qu'un hommage mérité était rendu au courage militaire par l'inauguration du monument élevé par souscription nationale au sergent Bobillot et à ses compagnons d'armes, morts comme lui pour la défense du drapeau national dans l'Extrême-Orient, la statue d'Etienne Marcel, ce bourgeois vaniteux, traître et assassin, recevait elle aussi l'honneur d'une cérémonie officielle.

Quelle leçon et quelle preuve de la dépravation morale et intellectuelle où nous précipite le régime actuel!

PETITE CHRONIQUE

Les journaux russes engagent les gouvernements russe et anglais à faire la jonction de leurs réseaux respectifs en Asie. En effet, dit le *Journal de Saint-Pétersbourg*, toute l'Europe industrielle et commerciale y gagnerait énormément. Au fait, les Indes fournissent annuellement à l'Europe environ 450 millions de kilogrammes de coton, pour 40 millions de francs de soie, sans compter le thé, les peaux, les céréales et les denrées coloniales.

La Chine achète, à son tour, à l'Angleterre pour 300 millions de francs de cotonnade.

En moyenne, environ 300,000 voyageurs font annuellement le trajet entre l'Europe et l'Asie. En admettant qu'un tiers de ces personnes voyagent en 1re classe, on peut estimer que le service des voyageurs donnerait à la ligne des Indes une recette par verstes (1.1 de kilom.) de 5000 roubles. Au lieu de rester vingt jours en mer et de dépenser de 1616 à 2164 francs pour se rendre de Paris à Calcutta, on ferait ce voyage en douze jours, en ne dépensant que 1387 francs.

— Ces jours derniers, le marquis de Ripon, ancien vice-roi des Indes, et, comme on le sait, fervent catholique, recevait dans son hôtel tous les instituteurs et institutrices des écoles catholiques primaires de Londres. Cette fête unique dans son genre est bien faite, dit le *Catholic Times*, pour opérer entre les catholiques un rapprochement de cœur, sans égard à la différence de rang. La magnifique résidence du marquis était brillamment illuminée pour la circonstance, et chaque visiteur, à l'arrivée, recevait de ses hôtes le plus cordial accueil. Le cardinal Manning et le duc de Norfolk étaient là,

au milieu de la foule, et témoignaient vivement du plaisir que leur faisait éprouver cette réunion.

— Le Tribunal de Toulon vient de juger, après cinq jours d'audiences tumultueuses, une affaire qui avait fait beaucoup de bruit. Un propriétaire de grands vignobles dans le Var, M. le comte de Villeneuve, avait vendu des vins qui ont causé de graves accidents : maux d'yeux, paralysie des membres, et même la mort à plusieurs des clients. Il a été constaté par analyse chimique que ces vins contenaient une certaine dose d'arsenic.

Comment cet arsenic avait-il été introduit? Voilà le fait mystérieux. On ne saurait évidemment accuser M. de Villeneuve d'avoir voulu empoisonner les gens. Il avait acheté une barrique d'arsenic pour essayer un traitement de ses vignes contre le phylloxera. Le traitement n'ayant pas réussi, le reste de la barrique avait été mis de côté. Y a-t-il eu méprise et a-t-on pris de l'arsenic au lieu de plâtre pour mettre dans les cuves de vendanges? Ou bien une main criminelle par vengeance contre M. de Villeneuve, a-t-elle mis intentionnellement cet arsenic dans le vin ? C'est à cette supposition que s'est attaché son avocat.

Quoi qu'il en soit, on s'accorde à dire que le jugement rendu par le tribunal de Toulon est trop sévère, les considérants étant tous en faveur du comte de Villeneuve. La foule est restée silencieuse en attendant la décision du tribunal, qui acquitte M. de Villeneuve sur le chef d'homicide involontaire et tromperie sur la marchandise vendue, mais le déclare atteint et convaincu d'avoir à Hyères, par maladresse, imprudence, et surtout par défaut de précaution, occasionné des blessures à un très grand nombre de personnes, le condamne par suite à vingt jours de prison, cent francs d'amende et ordonne que les vins reconnus arséniqués se trouvant encore dans les caves du domaine du Pin et du Galoubet seront répandus sur la voie publique. Après le prononcé du jugement, de nombreux amis du comte de Villeneuve sont allés lui serrer la main.

M. de Villeneuve fait appel à la Cour d'Aix.

AVIS IMPORTANT

Chaque demande de changement d'adresse doit être accompagnée de 50 cent. en timbres-poste.

Il est nécessaire de joindre à toute lettre, quel qu'en soit l'objet, une des dernières bandes d'adresse imprimées, rectifiée s'il y a lieu.

REVUE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

Le calme est profond, il n'y a pour le moment ni raison de monter beaucoup, ni raison de perdre les cours acquis : nous entrons d'ailleurs dans la morte saison, et la clientèle du marché diminue de jour en jour.

Il en est de même sur les places étrangères ; les cotes de Londres, de Vienne et de Berlin sont presque immobiles.

Ce calme peut durer quelque temps, la politique a cessé de préoccuper notre marché ; il compte sur la paix et sur une longue suite de liquidations favorables.

Bourse du 18 *juillet* 1888.

3 0/0		83 35	C. F. foncières 1879		482 »
3 0/0 amortissable		106 70	— commun. 1879		480 »
4 1/2 0/0		85 90	— — 1880		474 »
Crédit foncier..	Actions	1.410 »	— foncières 1883		384 »
Est	—	785 »	Est	Oblig.	389 »
Lyon	—	1.265 »	Lyon	—	395 »
Midi	—	1.153 75	Midi	—	400 »
Nord	—	1.550 »	Nord	—	411 »
Orléans	—	1.331 25	Orléans	—	403 »
Ouest	—	915 »	Ouest	—	401 »
Panama	—	290 »	Panama 4 0/0	—	211 »
Suez	—	2.125 »	— 6 0/0	—	370 »

Pour répondre à un désir qui nous a été souvent exprimé, le rédacteur financier des Annales Catholiques **se charge de faire exécuter tout achat ou vente de titres au comptant.**

Le montant approximatif des titres devra être envoyé par lettre chargée ou valeur à vue sur Paris en même temps que l'ordre d'achat.

Le gérant : P. Chantrel.

Paris. — Imp. G. Picquoin, 51, rue de Lille.

ANNALES CATHOLIQUES

LÉON XIII ET L'IRLANDE

A nos vénérables Frères les Évêques d'Irlande,

LÉON XIII, PAPE

Vénérables Frères, salut et bénédiction apostolique.

Du faîte de Notre charge apostolique, Nous avons souvent tourné Nos préoccupations et nos pensées vers vos concitoyens catholiques ; et, plus d'une fois, Nous avons manifesté Nos sentiments dans des lettres publiques, où tout le monde a pu voir clairement de quelles dispositions Nous sommes animé envers l'Irlande. Outre les décrets rendus en Notre nom les années précédentes par la S. Congrégation de la Propagande chrétienne, au sujet des affaires irlandaises, les lettres que Nous avons adressées à plusieurs reprises à Notre vénérable frère le cardinal Mac-Cabe, archevêque de Dublin, parlent assez haut ; il en est de même du discours que Nous avons récemment adressé à un assez grand nombre de catholiques de votre nation, de qui Nous avons reçu non seulement des félicitations et des souhaits de salut, mais encore des remerciements pour l'affection que Nous avions témoignée aux Irlandais. Dans ces derniers mois même, lorsqu'il a paru bon d'élever dans cette Ville maîtresse un temple en l'honneur de saint Patrice, le grand apôtre de l'Irlande, Nous avons encouragé ce projet de toute l'ardeur de Notre âme et Nous en favoriserons l'exécution dans la mesure de nos forces.

Et maintenant, avec cette même tendresse paternelle que Nous ne cessons d'avoir pour vous, Nous ne pouvons dissimuler les soucis et les peines que nous ont causés les derniers événements de votre pays. Nous voulons parler de cette surexcitation inattendue des esprits, née tout à coup à

la suite du décret du Saint-Office interdisant d'user dans les représailles contre les ennemis de l'Église de ce moyen de lutte qu'on appelle *plan de campagne* ou *boycottage*, et dont plusieurs avaient commencé à se servir. Il est surtout à déplorer qu'il y ait tant de meneurs pour provoquer le peuple à des assemblées tumultueuses, où des idées inconsidérées et dangereuses sont lancées, sans respect même pour l'autorité du décret, qu'on détourne, par des interprétations fallacieuses, bien loin du but auquel il tend en réalité. On va même jusqu'à nier qu'il oblige à l'obéissance, comme si la fonction propre et véritable de l'Église n'était pas de juger de la bonté ou de la malice des actions humaines. Cette manière d'agir s'éloigne considérablement de la profession du nom chrétien, qui ne va pas sans être accompagnée des vertus de modération, de respect et de déférence à l'autorité légitime. En outre, il ne convient pas, dans une cause bonne, de paraître imiter en quelque manière ces hommes qui prétendent obtenir tumultuairement ce qu'ils demandent sans droit. Et cela est d'autant plus grave que Nous avons tout examiné soigneusement par Nous-même, pour pouvoir connaître à fond et sans erreur l'état de vos affaires et les motifs des griefs populaires. Nous avons pour garants des hommes dignes de foi ; Nous vous avons interrogés vous-mêmes directement ; et, de plus, l'an dernier, Nous vous avons envoyé comme légat un personnage recommandable et grave, chargé de s'enquérir avec le plus grand soin de la vérité, et de Nous en faire un rapport fidèle ; tellement que le peuple irlandais a voulu Nous rendre de publiques actions de grâce pour Notre sollicitude. N'y a-t-il donc pas de témérité à dire que Nous n'avons pas suffisamment jugé en connaissance de cause ; surtout lorsque Nous avons réprouvé des choses que s'accordent à condamner les hommes justes, quels qu'ils soient, qui, n'étant pas mêlés à vos litiges, peuvent juger de la question avec plus d'impartialité ?

Ce n'est pas non plus une moindre injustice d'insinuer que la cause de l'Irlande Nous touche peu et que Nous Nous

mettons peu en peine de la condition de votre peuple. Au contraire, l'état de l'Irlande nous affecte plus que personne, et Nous ne désirons rien plus vivement que de voir les Irlandais respirer enfin, après avoir acquis la paix et la juste prospérité qu'ils ont méritées. Nous ne leur avons jamais contesté le droit de chercher à améliorer leur condition; mais peut-on permettre qu'on recoure comme moyen au crime? Bien loin de là, par cela même qu'avec l'irruption des passions et des intérêts politiques de parti, le bien et le mal se trouvent mêlés dans la même cause, Nous Nous sommes constamment appliqué à distinguer ce qui était honnête de ce qui ne l'était pas, et à détourner les catholiques de toute chose que la règle de la morale chrétienne n'approuverait pas. C'est pourquoi, par des conseils opportuns, Nous avons averti les Irlandais de se souvenir de leur foi catholique, de ne rien faire qui fût contraire à la loi naturelle, rien qui ne fût permis par la loi divine. Le récent décret ne doit donc pas les avoir surpris, d'autant plus que vous-mêmes, Vénérables Frères, réunis à Dublin en 1881, vous avez recommandé au clergé et au peuple de s'abstenir de tout ce qui serait contraire à l'ordre public et à la charité, comme de ne pas vouloir rendre ce qui est dû et de ne pas permettre qu'on le rende ; de léser la personne et les biens du prochain ; d'opposer la force aux lois ou à ceux qui remplissent une charge publique ; de former des associations clandestines, et autres choses du même genre. Or, ces recommandations pleines d'équité et tout à fait opportunes, ont eu tous Nos éloges et toute Notre approbation.

Néanmoins, comme le peuple se trouvait entraîné par l'ardeur invétérée des passions dont il était pénétré, et comme il ne manquait pas de gens pour attiser quotidiennement le feu, Nous avons compris qu'il fallait des prescriptions plus définies que les principes généraux sur la justice et la charité que Nous avions rappelés précédemment. Notre charge Nous interdisait de souffrir que tant de catholiques, dont le salut Nous est principalement confié, continuassent à suivre la voie périlleuse et glissante qui menait

plutôt à un bouleversement des choses qu'au soulagement des misères. Il faut donc juger l'affaire selon la vérité : il faut que l'Irlande, dans ce décret même, reconnaisse ce sentiment d'affection dont Nous sommes animé pour elle, et qui tend à la prospérité si désirée de ce pays, parce qu'une cause, si juste qu'elle soit, ne rencontre jamais tant d'obstacles que quand elle est défendue par la violence et l'injustice.

Ce que Nous vous écrivons ainsi, Vénérables Frères, que l'Irlande le connaisse par votre ministère. Nous avons la confiance qu'unis comme il le faut par la communauté d'idées et de volontés, et appuyés non seulement sur votre autorité, mais aussi sur la Nôtre, vous obtiendrez beaucoup, et, en particulier, que les ténèbres des passions n'enlèvent plus le vrai jugement des choses, et surtout aussi que les excitateurs du peuple se repentent d'avoir agi témérairement.

Comme il en est beaucoup qui semblent rechercher des prétextes pour déserter leurs devoirs, même les plus certains, ayez soin de ne laisser place à aucune ambiguïté sur la valeur de ce décret. Que tous comprennent qu'il n'est aucunement permis d'user d'aucun des moyens dont Nous avons interdit l'emploi. Qu'ils cherchent honnêtement un bien honnête, et toujours, comme il convient à des chrétiens, en gardant intactes la justice et l'obéissance au Siège apostolique; car c'est dans la pratique de ces vertus que l'Irlande a trouvé de tout temps la force d'âme avec la consolation.

En attendant, comme gage des dons célestes et en témoignage de Notre bienveillance, Nous vous donnons très tendrement du fond du cœur la bénédiction apostoliqne, à vous, Vénérables Frères, à votre clergé et au peuple irlandais.

Donné à Rome, près de Saint-Pierre, le XXIV juin de l'année MDCCCLXXXVIII, la onzième de Notre Pontificat.

LÉON XIII, PAPE.

DE LIBERTATE HUMANA

SANCTISSIMI DOMINI NOSTRI LEONIS DIVINA PROVIDENTIA PAPÆ XIII

Litteræ encyclicæ

Ad patriarchas, primates, archiepiscopos et episcopos universos catholici orbis gratiam et communionem cum apostolica sede habentes.

Venerabilibus fratribus patriarchis, primatibus, archiepiscopis et episcopis universis catholici orbis gratiam et communionem cum apostolica sede habentibus

LEO PP. XIII

VENERABILES FRATRES,
Salutem et apostolicam benedictionem.

Libertas, præstantissimum naturæ bonum, idemque intelligentia aut ratione utentium naturarum unice proprium, hanc tribuit homini dignitatem ut sit *in manu consilii sui*, obtineatque actionum suarum potestatem. — Verumtamen ejusmodi dignitas plurimum interest qua ratione geratur, quia sicut summa bona, ita et summa mala ex libertatis usu gignuntur. Sane integrum est homini parere rationi, morale bonum sequi, ad summum finem suum recta contendere. Sed idem potest ad omnia alia deflectere, fallacesque bonorum imagines persecutus, ordinem debitum perturbare, et in interitum ruere voluntarium.

Liberator humani generis Jesus Christus, restituta atque aucta naturæ dignitate pristina, plurimum ipsam juvit hominis voluntatem ; eamque hinc adjunctis gratiæ suæ præsidiis, illinc sempiterna in cœlis felicitate proposita, ad meliora erexit. Similique ratione de hoc tam excellenti naturæ bono et merita est et constanter merebitur Ecclesia catholica, propterea quod ejus est, parta nobis per Jesum Christum beneficia in omnem sæculorum ætatem propagare. — Nihilominus complures numerantur, qui obesse Ecclesiam humanæ libertati putent. Cujus rei caussa in perverso quodam præposteroque residet de ipsa libertate judicio. Hanc enim vel in ipsa sui intelligentia adulterant, vel plus æquo opinione dilatant, ita ut pertinere ad res sane multas contendant, in quibus, si recte dijudicari velit, liber esse homo non potest.

Alias Nos, nominatimque in Litteris encyclicis *Immortale Dei*, de *modernis*, uti loquuntur, *libertatibus* verba fecimus, id quod honestum est secernentes ab eo quod contra : simul demonstravimus, quidquid iis libertatibus continetur boni, id tam esse vetus, quam est veritas : illudque semper ecclesiam libentissime probare et re usuque recipere solitam. Id quod accessit novi, si verum quæritur, in parte quadam inquinatiore consistit, quam turbulenta tempora ac rerum novarum libido nimia peperere.

Sed quoniam sunt plures in hac opinione pertinaces, ut eas libertates, in eo etiam quod continent vitii, summum ætatis nostræ decus et constituendarum civitatum fundamentum necessarium putent ita ut, sublatis iis, perfectam gubernationem reipublicæ cogitari posse negent, idcirco videtur, publica Nobismetipsis utilitate proposita, ejusmodi argumentum pertractari separatim opportere.

Libertatem *moralem* recta persequimur, sive in personis ea singulis, sive in civitate spectetur. — Principio tamen juvat aliquid de libertate *naturali* breviter dicere, quia quamquam a morali omnino distinguitur, fons tamen atque principium est unde genus omne libertatis sua vi suaque sponte nascitur. Hanc quidem omnium judicium sensusque communis, quæ certissima naturæ vox est, in iis solum agnoscit, qui sint intelligentiæ vel rationis compotes, in eaque ipsa caussam inesse apparet, cur auctor eorum, quæ ab eo aguntur, verissime habeatur homo. Et recte quidem : nam quando ceteri animantes solis ducuntur sensibus, soloque naturæ impulsu inquirunt quæ sibi prosint, fugiuntque contraria, homo quidem in singulis vitæ factis rationem habet ducem. Ratio autem, quæcumque habentur in terris bona, omnia et singula posse judicat esse, et æque posse non esse ; et hoc ipso nullum eorum decernens esse necessario sumendum, potestatem optionemque voluntati facit ut eligat, quod lubeat.

Sed *de contingentia*, ut appellant, eorum bonorum, quæ diximus, ob hanc caussam judicare homo potest, quod animum habet naturâ simplicem, spiritualem cogitationisque participem : qui idcirco quod est ejusmodi, non a rebus corporeis ducit originem, neque pendet ex eis in conservatione sui ; sed, nulla re intercedente, ingeneratus a Deo, communemque corporum conditionem longo intervallo transgrediens, suum et proprium habet vivendi genus, suum agendi : quo fit ut, immutabilibus

ac necessariis veri bonique rationibus judicio comprehensis, bona illa singularia nequaquam esse necessaria videat. Itaque cum animos hominum segregatos esse statuitur ab omni concretione mortali eosdemque facultate cogitandi pollere, simul naturalis libertas in fundamento suo firmissime constituitur.

Jamvero sicut animi humani naturam simplicem, spiritualem atque immortalem, sic et libertatem nemo nec altius prædicat, nec constantius asserit Ecclesiâ catholicâ, quæ scilicet utrumque omni tempore docuit, sicque tuetur ut dogma. Neque id solum: sed contra dicentibus hæreticis novarumque opinionum fautoribus, patrocinium libertatis Ecclesia suscepit, hominisque tam grande bonum ab interitu vindicavit. In quo genere, litterarum monumenta testantur, insanos Manichæorum aliorumque conatus quanta contentione repulerit; recentiori autem ætate nemo est nescius quanto studio quantaque vi tum in Concilio Tridentino, tum postea adversus Jansenii sectatores, pro libero hominis arbitrio dimicaverit, nullo tempore nulloque loco *fatalismum* passa consistere.

Libertas itaque, ut diximus, eorum est, qui rationis aut intelligentiæ sunt participes, propria: eademque, natura ejus consideretur, nihil est aliud nisi facultas eligendi res ad id, quod propositum est, idoneas, quatenus qui facultatem habet unum aliquod eligendi e pluribus, is est factorum suorum dominus. — Jamvero quia omne, quod rei cujuspiam adipiscendæ caussa assumitur, rationem habet boni, quod utile dicitur: bonum autem hoc habet naturâ, ut proprie appetitionem moveat, idcirco liberum arbitrium est voluntatis proprium, seu potius ipsa voluntas est, quatenus in agendo habet delectus facultatem. Sed nequaquam voluntas movetur, nisi mentis cognitio velut fax quædam præluxerit: videlicet bonum, voluntati concupitum, est necessario bonum quatenus rationi cognitum. Eo vel magis quod in omnibus voluntatibus delectum semper judicatio præit de veritate bonorum, et quodnam sit anteponendum ceteris. Atqui judicare, rationis esse, non voluntatis, nemo sapiens dubitat. Libertas igitur si in voluntate inest, quæ natura sua appetitus est rationi obediens, consequitur ut et ipsa, sicut voluntas, in bono versetur rationi consentaneo.

Nihilominus quoniam utraque facultas a perfecto abest, fieri potest ac sæpe fit, ut mens voluntati proponat quod nequaquam sit reapse bonum, sed habeat adumbratam speciem boni, atque in id sese voluntas applicet. Verum sicut errare posse

reque ipsa errare vitium est quod mentem non omni parte perfectam arguit, eodem modo arripere fallax fictumque bonum, esto indicium liberi arbitrii, sicut ægritudo vitæ, est tamen vitium quoddam libertatis. Ita pariter voluntas, hoc ipso quod a ratione pendet, quando quidquam appetat quod a recta ratione dissideat, vitio quodam funditus inquinat libertatem, eâdemque perverse utitur. Ob eamque caussam Deus infinite perfectus, qui cum sit summe intelligens et per essentiam bonitas, est etiam summe liber, malum culpæ velle nulla ratione potest ; nec possunt, propter contemplationem summi boni, beati cœlites. Scite Augustinus aliique adversus Pelagianos hoc animadvertebant, si posse deficere a bono secundum naturam esset perfectionemque libertatis, jam Deus Jesus Christus, Angeli, beati, in quibus omnibus ea potestas non est, aut non essent liberi, aut certe minus perfecte essent, quam homo viator atque imperfectus. De qua re Doctor Angelicus multa sæpe disputat, ex quibus effici cogique potest, facultatem peccandi non libertatem esse, sed servitutem. Subtilissime illud in verba Christi Domini (1), « Qui facit peccatum servus est peccati » : « Unumquodque est illud, quod convenit ei secundum naturam. Quando ergo movetur ab aliquo extraneo, non operatur secundum se, sed ab impressione alterius, quod est servile. Homo autem secundum suam naturam est rationalis. Quando ergo movetur secundum rationem, proprio motu movetur et secundum se operatur : quod est libertatis ; quando vero peccat, operatur præter rationem et tunc movetur quasi ab alio, retentus terminis alienis : et ideo « qui facit peccatum servus est peccati ».

Quod satis perspicue ipsa viderat philosophia veterum, atque ii præcipue quorum est doctrina, nisi sapientem, liberum esse neminem : sapientem vero, uti exploratum est, nominabant, qui constanter secundum naturam, hoc est honeste et cum virtute vivere didicisset.

Quoniam igitur talis est in homine conditio libertatis, aptis erat adjumentis præsidiisque munienda, quæ cunctos ejus motus ad bonum dirigerent, a malo retraherent : secus multum homini libertas nocuisset arbitrii. — Ac primo quidem *lex,* hoc est agendorum atque omittendorum norma, fuit necessaria ; quæ quidem proprie nulla esse in animantibus potest, qui necessitate agunt, propterea quod quidquid agant, naturæ agunt impulsu, nec

(1) Joann. VIII, 34.

alium ullum sequi ex se possunt in agendo modum. Verum eorum, qui libertate fruuntur, ideo in potestate est agere, non agere, ita vel secus agere, quia tum, quod volunt, eligunt, cum antecessit illud quod diximus rationis judicium. Quo quidem judicio non modo statuitur quid honestum naturâ sit, quid turpe, sed etiam quid bonum sit reque ipsa faciendum, quid malum reque ipsa vitandum : ratio nimirum voluntati prescribit quid petere, et a quo debeat declinare, et homo tenere summum finem suum aliquando possit, cujus caussa sunt omnia facienda. Jamvero hæc *ordinatio rationis* lex nominatur.

Quamobrem cur homini lex necessaria sit, in ipsa ejus libero arbitrio, scilicet in hoc, nostræ ut voluntates a recta ratione ne discrepent, prima est caussa, tanquam in radice, quærenda. Nihilque tam perversum præposterumque dici cogitarive posset quam illud, hominem, quia natura liber est, idcirco esse oportere legis expertem : quod si ita esset, hoc profecto consequeretur, necesse ad libertatem esse non cohærere cum ratione : cum contra longe verissimum sit, idcirco legi oportere subesse, quia est natura liber. Isto modo dux homini in agendo lex est, eumdemque præmiis pœnisque propositis ad recte faciendum allicit, a peccando deterret.

Talis est princeps omnium *lex naturalis*, quæ scripta est et insculpta in hominum animis singulorum, quia ipsa est humana ratio recte facere jubens et peccare vetans. Ista vero humanæ rationis præcriptio vim habere legis non potest, nisi quia altioris est vox atque interpres rationis, cui mentem libertatemque nostram subjectam esse oporteat. Vis enim legis cum ea sit, officia imponere et jura tribuere, tota in auctoritate nititur, hoc est in vera potestate statuendi officia describendique jura, item pœnis præmiisque imperata sanciendi ; quæ quidem omnia in homine liquet esse non posse, si normam actionibus ipse suis summus sibi legislator daret. Ergo consequitur, ut naturæ lex sit ipsa *lex æterna*, insita in iis qui ratione utuntur, eosque inclinans *ad debitum actum et finem*, eaque est ipsa æterna ratio creatoris universumque mundum gubernantis Dei.

LE BIENHEUREUX JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE

(Suite et fin. — Voir le numéro précédent.)

II

Si les vertus communes du chrétien suffisent pour lui faire opérer son salut, les œuvres extraordinaires exigent un genre de vie plus parfait. Il faut y apporter un détachement complet des choses d'ici-bas et une consécration totale de l'être humain à Dieu. C'est une loi fondamentale et dont l'application se poursuit indéfiniment à travers l'histoire de l'Eglise. Voilà pourquoi toute idée de progrès spirituel se réalise tôt ou tard dans un ordre religieux qui en devient l'incarnation vivante ; et, tant qu'elle n'y a pas trouvé une expression concrète et, pour ainsi dire, sociale, il est permis de penser qu'elle n'a pas reçu sa forme définitive. C'est la vie monastique arrivant à l'état d'institut avec saint Benoît; la fonction de Frère prêcheur avec saint Dominique ; l'apostolat de la pénitence avec saint François d'Assise ; les exercices de la contemplation avec sainte Thérèse ; l'activité de la vie militante avec saint Ignace de Loyola ; l'organisation de la charité avec saint Vincent de Paul. A chaque aspect du christianisme, à chaque besoin des âmes, doit correspondre un ordre religieux, fondé selon l'Evangile sur la pauvreté, la chasteté et l'obéissance, et spécialement dirigé vers ce point particulier de l'économie surnaturelle et divine. Admirable plan de la Providence, suivant lequel toutes ces institutions sont destinées à former autant de corps d'élite, toujours au service de l'Eglise, et prêts à se porter sur tous les flancs menacés pour couvrir de leurs ailes la grande armée de la foi !

C'est l'immortel honneur, comme c'est le mérite de Jean-Baptiste de La Salle d'avoir compris que l'instruction et l'éducation populaires devaient avoir leur ordre religieux, spécial et distinct. Voilà, mes frères, l'idée caractéristique, le côté absolument neuf et original de son œuvre, car rien de pareil ne s'était fait avant lui. Cette idée était-elle apparue à son esprit par une de ces illuminations soudaines qui expliquent parfois la puissance créatrice des saints et des hommes de génie ? Ou bien y était-il arrivé par l'expérience des essais plus ou moins infructueux tentés à côté de lui, et dans d'autres voies, pour

l'enseignement des classes populaires ? Peu importe. Le fait est que, cette idée une fois conçue par le pieux et docte chanoine de Reims, rien n'est plus capable de l'en faire dévier. On vous a dit dans d'éloquents panégyriques que je n'entends pas refaire — car c'est à l'œuvre que je m'attache en ce moment plus encore qu'à l'homme — on vous a dit toutes les contradictions qu'il a rencontrées sur son chemin, à Reims comme à Paris, à Rouen, à Marseille, en vingt endroits divers, de la part de sa famille, de ses amis, de ses confrères, de ses premiers protecteurs devenus ses adversaires les plus ardents. Rien n'a manqué à ses épreuves : ni les censures d'une aristocratie préoccupée d'idées mondaines, ni les ingratitudes d'une populace ameutée contre lui, ni les calomnies de corporations jalouses de conserver les privilèges d'un monopole odieux, ni l'infidélité et la trahison de quelques-uns de ses propres disciples, ni les arrêts iniques de la juridiction séculière, ni même les sentences d'une autre autorité, plus prompte, cette fois, à sévir qu'à se faire éclairer. Je ne connais qu'un homme dont l'œuvre ait été traversée par autant d'obstacles, à la fin du dix-septième siècle, celui-là même dont je célébrais, il y a quelques jours seulement, à Saint-Laurent-sur-Sèvre, la grande et sainte mémoire : le bienheureux Grignon de Montfort ; et il semble que l'Eglise ait voulu associer aux mêmes honneurs ces deux serviteurs de Dieu, pour montrer que les saints trouvent leur grandeur et leur gloire dans ce qui fait sur la terre leur bassesse et leur humiliation.

Mais, laissons là ces détails, pourtant si propres à faire ressortir le calme et la sérénité de cet homme, vraiment admirable qui, à chaque croix nouvelle venant peser sur ses épaules se contentait de répondre par ce mot sublime de résignation chrétienne : « Dieu soit béni ! » Ce que je veux en retenir, c'est la constance inébranlable avec laquelle, fort de la mission que Dieu lui a confiée, Jean-Baptiste de la Salle maintient contre toutes les résistances l'idée fondamentale de son œuvre. S'il avait cédé aux offres bienveillantes de l'archevêque de Reims, Le Tellier, son institut se renfermait dans les limites d'un diocèse. S'il s'était laissé entraîner par les vues étroites des curés de Saint-Sulpice, à Paris, le caractère de sa fondation se modifiait d'une paroisse à l'autre. Or, ce qu'il fallait, pour répondre aux besoins du présent, et, plus encore, à ceux de l'avenir, c'était un ordre enseignant, soumis assurément au pouvoir des

pasteurs légitimes, mais sachant garder, avec ses règles inaltérables, le jeu normal de sa vie propre et intime, à travers toutes les variations locales, afin d'échapper au morcellement et à la division, à la pression de l'erreur comme aux entreprises de la force, et se rattachant à la tête et au cœur de l'Église, pour trouver dans l'autorité suprême comme dans les bénédictions du Saint-Siège un principe indestructible d'unité et d'universalité.

Ainsi agissent les hommes véritablement supérieurs, quand il plaît à Dieu d'ajouter les lumières de la grâce aux intuitions de l'esprit. Mais quoi, mes frères! si, comme je viens de le dire, l'idée même de l'œuvre est admirablement conçue, où trouver les éléments nécessaires pour la mettre en pratique? Est-ce que la rareté des vocations et les défections de la première heure n'ont pas montré à Jean-Baptiste de la Salle tout ce que son entreprise présentait de difficultés? Quoi! enlever au monde et à leurs familles des jeunes hommes, dans toute la force de l'âge, pour les vouer, leur vie durant, à la tâche la plus ingrate et la plus obscure, sans même leur offrir les consolations du sacerdoce, les secours spirituels que l'Eglise assure à ses ministres dans la célébration quotidienne du saint sacrifice de la messe, dans la récitation journalière du saint office, dans ce contact permanent des âmes, où tout devient un rappel incessant à la foi, à la piété, aux vertus chrétiennes; les priver de ces moyens de persévérance, pour ne leur laisser, comme au reste des chrétiens, que le crucifix et le chapelet, avec la sainte communion : n'était-ce pas leur demander un sacrifice au-dessus de leurs forces, et condamner à disparaître sous peu une institution trop faible par elle-même pour pouvoir se promettre une plus longue durée?

Mais que les vues de Dieu sont différentes de celles des hommes! Ce qui paraissait une faiblesse allait devenir une force et là où ses détracteurs signalaient un défaut de clairvoyance, j'aperçois le triomphe de La Salle, la marque de son grand bon sens et de sa profonde pénétration d'esprit. Quelques années auparavant, un autre fondateur qui, lui aussi, était un homme de génie, avait dit aux Filles de la Charité, sous le regard de ses contemporains étonnés d'une telle hardiesse : « Vous n'aurez point d'autres monastères que les maisons des pauvres, point d'autres cloîtres que les rues des villes et les salles des hôpitaux, point d'autre clôture que l'obéissance, ni d'autre voile que la modestie. » Su-

blime audace, qui allait recueillir la louange des hommes et les bénédictions de Dieu ! Mais je n'admire pas moins le bienheureux de La Salle disant à ses disciples : « Vous ne porterez que le nom de frère, sans jamais prétendre au titre que la paternité spirituelle peut conférer à d'autres religieux ; unis à Dieu par le genre de vie le plus parfait, vous n'en resterez pas moins dans les conditions ordinaires des simples fidèles; sous aucun prétexte, ni de talent, ni de science, ni de vertu, vous ne pourrez aspirer au sacerdoce, et la seule fonction qu'il vous sera permis de remplir dans l'église, c'est de pouvoir servir une messe basse ; rien qui doive vous détourner de votre vocation, pas même l'étude de cette langue que l'Eglise a faite sienne pour l'usage de ses ministres et de sa liturgie. L'instruction et l'éducation chrétiennes des enfants du peuple, voilà votre mission : c'est ce que Dieu demande de vous, rien que cela, mais tout cela. »

Ah ! ne soyez pas humiliés, pieux disciples du bienheureux La Salle, de la condition qu'il vous a faite avec cette rectitude de jugement, cette sûreté de coup d'œil et cette limpidité d'un regard qui voit le fond de tout; avec ce tact, cette sagesse de conduite, ce don du discernement et cette expérience des âmes par où il a pris place parmi les grands fondateurs. Est-il une plus belle tâche que la vôtre? Prendre à ses débuts cette intelligence qui vient de s'ouvrir à la lumière, la dégager peu à peu des sens qui l'enveloppent, et l'initier à la connaissance du vrai par le jeu élémentaire des signes de la pensée ; rendre cette jeune âme attentive à elle-même pour lui faire démêler la voix de la conscience à travers les cris désordonnés et confus de l'instinct et de la passion ; élever cet esprit toujours prêt à se laisser choir dans la matière, et le soutenir dans sa lutte avec la chair et le sang, par l'idée du devoir, par l'attrait de la vertu, par l'amour de Dieu ; cultiver cette fleur divine, pour la conduire, au prix de mille soins, jusqu'à son complet épanouissement; et, pour tout résumer d'un mot, tailler dans cette nature en apparence si vulgaire ce qu'il y a de plus noble et de plus élevé, un chrétien, enfant de Dieu et candidat de l'éternité : quel travail et quelle œuvre !

J'ai dit l'idée de l'institut, ses éléments ; mais où seront ses ressources? Si Jean-Baptiste de La Salle s'était laissé guider par les maximes de la prudence humaine il aurait appliqué à son œuvre naissante, outre sa propre fortune, le prix d'un travail dont la rémunération écartait à l'instant même toute inquiétude

pour l'avenir. On l'y pressait de toute part avec une ardeur qui s'impatientait d'une résistance estimée une folie. Mais non, ce n'est pas ainsi que procèdent les saints, quand Dieu veut faire éclater par leur ministère sa puissance souveraine.

Non content de renoncer à son titre, de se dépouiller de ses biens pour les distribuer aux pauvres et se réduire lui-même à l'état de mendiant, La Salle veut encore que ses disciples témoignent à leur tour de leur abandon à la Providence par la gratuité absolue de leur enseignement. C'est dans la mort de ce qui est purement terrestre et humain qu'il cherche un principe de vie pour son institut, selon le mot Tertullien : *de morte vita.* N'a-t-il pas lu et profondément médité ces paroles de l'Évangile : « *Nisi granum frumenti, cadens in terram, mortuum fuerit, ipsum solum manet :* Si le grain de blé ne meurt pas, après avoir été jeté en terre, il reste stérile ; mais sitôt qu'il est mort, c'est alors que sa germination commence, que ses éléments tressaillent et s'agitent, qu'une force intime le pousse, le soulève, le développe, et qu'ainsi se multipliant par lui-même, il s'épanouit dans la splendeur de sa fécondité : *Si autem mortuum fuerit, multum fructum affert* (1).

Fonder son œuvre sur la pauvreté et sur l'abandon à Dieu, c'est le dernier trait par où il achève de lui donner une forme définitive. Et maintenant qu'elle est sortie de votre cœur, marquée au coin du génie et de la sainteté, cette université du peuple, dont vous avez conçu l'idée et tracé les grandes lignes, que vous importent, ô vénérable serviteur de Dieu, les injustices et les contradictions humaines? Ah ! je vous vois bien, près d'un demi-siècle durant, ballotté en mille sens divers, méconnu et persécuté comme peu d'hommes l'auront été ici-bas ; errant de ville en ville et dans la même cité d'un quartier à l'autre ; réduit à fermer vos écoles pour les rouvrir et les refermer encore ; aujourd'hui à Vaugirard de Paris, demain à Saint-Yon de Rouen, puis obligé de fuir en Provence, et de là dans le Dauphiné, victime de toutes les trahisons et de tous les abus d'autorité ; tantôt déposé par un archevêque janséniste, tantôt remplacé par un prêtre étranger à l'institut : sans cesse à la veille d'assister à la ruine de vos fondations d'autant plus menacées que l'ennemi de tout bien en comprend davantage l'importance et la grandeur. Mais ne craignez pas : vous avez

(1) S. Jean, XIII, 24 et suiv.

taillé votre œuvre dans ce granit du surnaturel que nulle force humaine ne parvient à briser. Et lorsqu'enfin, au terme de vos épreuves et de vos luttes, dans ce noviciat de Saint-Yon, devenu le second berceau de votre institut, vous jetterez un regard en arrière, et, mieux encore, un regard prophétique en avant, vous pourrez dire ces dernières paroles, résumé d'une d'une carrière si tourmentée et si féconde : « J'adore en toutes choses la conduite de Dieu à mon égard. »

Elle a été adorable, en effet, Mes Très Chers Frères, la conduite de Dieu à l'égard de Jean-Baptiste de La Salle; et nous pouvons répéter ces paroles avec un profond sentiment d'admiration et de reconnaissance, nous qui, à un siècle et demi de là, voyons son œuvre répandue dans toutes les parties du monde. Suscité de Dieu au milieu d'une monarchie qui déjà penchait sur son déclin, à la veille des grands mouvements populaires qui allaient changer la face des choses, prévoyait-il, avec cette supériorité de lumières réservées aux saints, qu'il arriverait un temps où, contrairement à toutes les traditions du monde chrétien, on chercherait à séparer l'école de l'Église, où l'âme de l'enfant du peuple deviendrait le principal théâtre de la lutte entre le christianisme et l'athéisme, et où les destinées de la France se joueraient sur cette question, la plus redoutable de toutes? Songeait-il, en vue d'éventualités si menaçantes, à créer une phalange de maîtres chrétiens pour faire face à des périls qui déjà s'annonçaient dans le lointain? Je l'ignore; mais ce que je ne crains pas de dire, c'est que si, comme je l'espère, malgré mes inquiétudes et mes appréhensions, nous traversons cette crise sans y laisser le moral du pays; si les masses populaires échappent à une propagande d'impiété qu'aucune nation n'avait jamais connue; si la liberté de l'enseignement chrétien parvient à combattre et à détruire des influences qui, sans elle, amèneraient la ruine des âmes; si, en dépit de tous les efforts contraires, il se refait une France digne des grandeurs et des gloires de son passé, l'honneur et le mérite en reviendront, pour une large part, au B. Jean-Baptiste de La Salle.

Voilà pourquoi, avec ce sens profond des besoins du peuple chrétien, avec cette sagesse qui lui fait trouver pour chacun de ses actes l'heure opportune, l'Église a choisi le moment actuel pour placer sur ses autels le vénérable fondateur de l'institut des frères des écoles chrétiennes. Dans un document à jamais

célèbre, Pie IX avait hautement proclamé le droit de l'Église sur l'enseignement populaire, en face des novateurs de notre époque. Ce droit, son successeur Léon XIII vient de l'affirmer avec non moins de solennité en béatifiant l'homme de Dieu qui en avait fait au milieu de nous une application si féconde. A vous, mes frères, de mettre à profit ces graves leçons parties de la chaire apostolique; à vous de comprendre que la religion constitue la base essentielle de l'éducation; que, vouloir édifier quoi que ce soit en dehors de cette assise première, c'est bâtir sur le sable; que rien ne se soutient, que tout chancelle dans l'âme humaine si l'éternelle vérité n'y est présente comme le fondement inébranlable de la connaissance, et la justice infinie comme la règle souveraine de nos actes. A vous de comprendre que si l'instruction peut servir à tout, elle ne suffit à rien; qu'elle n'ajoute à la valeur morale des peuples, comme des individus, qu'autant qu'elle va de pair avec la dignité de la vie et des mœurs; et que c'est peu de chose d'assouplir et de façonner l'esprit de l'homme si on ne lui met au cœur des croyances qui deviennent des vertus et si on ne lui apprend à gouverner sa vie pour la fin que Dieu lui a marquée. Aux familles et à l'État de comprendre que leur intérêt suprême est de former des générations fortes parce qu'elles seront vertueuses, et vertueuses parce qu'elles seront chrétiennes. Oui, des écoles chrétiennes, dirigées par des maîtres chrétiens, servant Dieu et la patrie sous la livrée du sacrifice, voilà ce qu'il faut à la France pour lui préparer un meilleur avenir. Que ce soit là, mes frères, la conclusion de ces belles fêtes où, en associant dans une gloire commune Reims et Jean-Baptiste de La Salle, nous avons voulu resserrer et fortifier les liens qui unissent dans une immortelle alliance l'Église et l'école!

Mgr Freppel.

SAINT PIERRE CLAVER, L'APOTRE DES ESCLAVES

A propos de l'Encyclique
sur l'esclavage et des appels du cardinal Lavigerie.

Le 30 juin, les *Annales catholiques* ont publié un extrait étendu d'une lettre pastorale de l'éminent archevêque de Malines sur la vie et sur la canonisation de saint Jean Berchmans.

Cette glorification de l'humble jeune homme de Diest est un titre de gloire décerné à cette vaillante Belgique, qui a conquis de haute lutte la liberté contre l'oppression maçonnique; elle est aussi un nouveau secours providentiellement offert à la jeunesse, qui, dans ce triste temps, est exposée à de si grands périls.

Mais, parmi les serviteurs de Dieu que Léon XIII a inscrits avec Jean Berchmans au catalogue des saints, il en est un autre dont la glorification est marquée d'un signe d'opportunité non moins manifeste; nous voulons parler de Pierre Claver.

L'intérieur de l'Afrique, qui est principalement le lieu d'où sont tirés les esclaves nègres, était resté jusqu'ici à peu près inconnu aux explorateurs comme aux missionnaires; il était réservé à notre siècle, par un mouvement qui s'est accentué dans ces dernières années surtout, d'ouvrir aux recherches des uns et au dévouement des autres ces vastes régions; et l'élan qui, cette année même, s'est produit au Brésil, pour l'abolition de l'esclavage dans ce pays, l'Encyclique admirable que Léon XIII a donnée, le 5 mai, à ce propos, le pèlerinage des nègres qu'il a reçu le 24, au moment où cette Encyclique venait d'être publiée, enfin la généreuse campagne que le cardinal Lavigerie, chef de ce pèlerinage, a entreprise, à la suite, pour faire connaître les horreurs de la chasse aux esclaves en Afrique et pour y porter remède ; — tout cela donne évidemment un caractère très spécial d'opportunité à la canonisation de Pierre Claver, qui était membre, comme Jean Berchmans, de la Compagnie de Jésus, et qui vivait au même temps, mais qui fut attiré, lui, à se faire le serviteur et l'apôtre des esclaves noirs.

Aussi, N. S. P. Léon XIII n'a-t-il pas manqué de rappeler les exemples de cet apôtre héroïque des nègres dans le discours qu'il adressa au cardinal Lavigerie lors de l'audience du 24 mai ; et il les rappelait pareillement dans l'Encyclique qu'il venait d'adresser aux évêques du Brésil, et où il signalait déjà ces horreurs dont l'Afrique est le théâtre pour la chasse aux esclaves.

Nous allons donner une esquisse de la vie de cet illustre Pierre Claver; nous la prenons dans l'*Histoire de l'Église*, par Rohrbacher (1).

(1) Livre LXXXVII. — Rohrbacher indique qu'il a emprunté lui-

Cet auteur raconte la conquête pacifique que firent les Jésuites espagnols, des tribus sauvages du Paraguay, et l'établissement, qui a été si célèbre, d'une République chrétienne, administrée par eux, au sein de ces tribus ; puis il continue ainsi :

« Le Nouveau Monde voyait alors une autre merveille plus étonnante encore que celle du Paraguay : ce fut un jésuite esclave des nègres.

« Né à Verdu, dans la Catalogne, vers l'année 1581, Pierre Claver pouvait, par la noblesse de son origine, prétendre aux dignités de l'Eglise ou aux honneurs militaires. Il embrassa l'Institut des Jésuites et acheva ses études au collège de Majorque.

« Dans cette maison habitait un vieillard nommé Alphonse Rodriguez, qui, après avoir passé une partie de sa vie dans les affaires commerciales, s'était retiré du monde pour vivre plus intimement avec Dieu. Simple frère coadjuteur et portier du collège, Rodriguez (que Léon XII a béatifié et que Léon XIII vient d'associer à Pierre Claver, dans les honneurs de la canonisation) s'était lié avec celui-ci d'une étroite amitié. Il ne prétendait point révéler à son jeune disciple les mystères de la science, mais il l'initia à ceux de la sainteté. Alphonse Rodriguez avait si bien disposé le novice aux vertus de l'apostolat, que les fatigues, les périls réservés aux missionnaires ne purent répondre à son amour pour les souffrances ni à l'immensité de son zèle. Claver vit que sur la terre il existait une race d'hommes encore plus à plaindre que les Sauvages : ce fut à elle qu'il dévoua sa charité.

« Dans le mois de novembre 1615, il arriva à Carthagène, dans l'Amérique méridionale. Cette cité, dont le port était l'entrepôt du commerce de l'Europe, se trouvait le bazar général où l'on trafiquait des noirs. On les achetait, puis on les surchargeait de travaux, on les faisait descendre au fond des mines, on les livrait à toutes les tortures de la chaleur, du froid, de la faim et de la soif, pour accroître la source de ses richesses. Quand, sous ce soleil de plomb, sous ces tempêtes qui usent si

même la substance de cette notice à l'*Histoire de la Compagnie de Jésus*, par Crétineau-Joly.

Pour une étude plus complète, on peut voir la *Vie de saint Pierre Claver*, apôtre de Carthagène, d'après ses anciens historiens, revus et complétés par le P. Van Aken, s. j. — Gand (Belgique), chez Leliaert, 1888 ; prix : 3 fr.

vite les complexions les plus robustes, ces pauvres esclaves avaient usé leurs forces pour fertiliser un sol ingrat, leurs maîtres les abandonnaient à des infirmités précoces ou au désespoir d'une vieillesse anticipée; et ils mouraient sans secours, de même qu'ils avaient vécu sans espérance.

« Le Père de Sandoval avait précédé Claver sur ce rivage, et, comme lui, né dans la grandeur, il s'était imposé le devoir de consoler, de soulager tant d'infortunes. Alphonse Rodriguez avait enseigné à Claver la théorie de l'abnégation chrétienne, Sandoval lui en fit connaître la pratique. A peine l'eut-il formé à la vie qu'il embrassait, à cette continuité de maux qu'il fallait endurer d'un côté pour les adoucir de l'autre, que le Jésuite, vieilli dans les bonnes œuvres, sentit qu'il pouvait résigner aux mains de Claver son sceptre d'humiliation. Sandoval se mit à parcourir le désert, à fouiller les bois, pour annoncer aux nègres la bonne nouvelle de Jésus-Christ; puis, cet homme dont la famille était si opulente, mourut couvert d'ulcères volontairement conquis par la charité.

« Quant à son successeur, voici quelle fut pendant quarante ans, sa vie à Carthagène. Dès qu'un navire chargé de nègres entrait au port, Claver accourait avec une provision de biscuits, de limons, d'eau-de-vie et de tabac. A ces esclaves abrutis par les supplices d'un long voyage et toujours sous le poids des menaces ou du bâton, il prodiguait ses caresses. Leurs parents ou leurs princes les avaient vendus ; lui leur parlait d'un père et d'une patrie qu'ils avaient dans le ciel. Il recevait les malades entre ses bras, il baptisait les petits enfants, il fortifiait les valides, il se faisait leur serviteur; il leur disait, par signes, que toujours et partout il serait à leurs ordres, disposé à les instruire, prêt à partager leurs douleurs et ne reculant jamais quand ils lui demandaient le sacrifice de ses jours.

« En présence des maux dont ils avaient soufferts, en face de ceux qui les attendaient, les nègres, ne voyant que dédain ou indifférence sur la physionomie des blancs, se prenaient à avoir foi en cet homme que leurs compatriotes, déjà habitués au joug européen, saluaient comme un ami. Claver s'était insinué dans leur cœur ; il songea à y faire pénétrer l'Evangile; mais il fallait, pour cela, vaincre des obstacles de plus d'une sorte, trouver des interprètes, les payer et leur enseigner à devenir missionnaires par substitution. Claver se mit à mendier de porte en porte, à tendre la main sur les places publiques. Après

avoir arraché aux colons l'autorisation de visiter les noirs dans leurs cases ou dans les mines, on apercevait ce jésuite toujours les yeux chargés de fièvre, toujours pâle, toujours exténué par d'inénarrables maladies, cheminer à travers champs pour porter aux esclaves l'espérance et le salut.

« Un bâton à la main, un crucifix de bronze sur la poitrine, et les épaules pliées sous le poids des provisions qu'il va leur offrir, le Père parcourt d'un pas que la charité rend agile, les routes brûlées par le soleil. Il franchit les fleuves, il affronte les pluies torrentielles ainsi que les âpres variations du climat. A peine parvenu à une case où l'agglomération des esclaves épaissit l'air et l'infecte par l'entassement de tant de corps, le jésuite se présente au quartier des malades. Ils ont besoin de plus de secours, de plus de consolations que les autres ; sa première visite leur appartient de droit. Il leur lave lui-même le visage, il panse leurs plaies, il leur distribue des médicaments et des conserves; il les exhorte à souffrir pour Dieu qui est mort sur la croix afin de les racheter.

« Quand il a calmé toutes les peines du corps et de l'esprit; il réunit les esclaves autour d'un autel que ses mains ont dressé ; il suspend sur leurs têtes un tableau de Jésus-Christ au calvaire, de Jésus-Christ dont le sang coula pour les nègres. Il place les hommes d'un côté, les femmes de l'autre, sur des sièges ou des nattes qu'il a disposés lui-même ; et au milieu de ces êtres dégradés, sans vêtements, couverts de vermine, il commence d'un air radieux les enseignements qu'il sait mettre à la portée de leur abâtardissement intellectuel.

« Outre les noirs publiquement esclaves, il y en avait d'autres que la cupidité tenait cachés dans Carthagène, et que, pour ne pas payer la dîme due au roi d'Espagne, on vendait en secret à des marchands qui les destinaient aux sucreries. Ceux-là étaient, s'il est possible, encore plus misérables que les autres. Le gouvernement ne connaissait pas cette contrebande; Claver la pressentit. Ce ne fut pas pour la dénoncer, mais ces esclaves ne devaient pas être plus privés que leurs frères des bienfaits de l'Evangile. Claver jura le secret, à condition qu'il lui serait permis de les instruire et de les baptiser. Ce secret, il l'emporta dans la tombe.

« Il ne suffisait pas au Jésuite d'avoir fait chrétiens tant d'infortunés, il essaya de leur inculquer les premiers principes de la morale. Quand il fut appelé à prononcer ses vœux solennels,

aux quatre d'usage, il en ajouta un cinquième. La Compagnie le faisait esclave de Jésus-Christ, il voulut s'astreindre à un joug plus pesant il signa ainsi sa profession : *Pierre*, *esclave des nègres pour toujours.* Il se donnait tout entier à ces multitudes grossières, et ne s'en sépara plus.

« Ils étaient faibles, tremblants devant leurs maîtres : il aspira à les relever devant Dieu. Leurs maîtres fuyaient leur contact, car ce contact seul engendrait des exhalaisons fétides ; mais ils étaient chrétiens. Claver exige que, dans l'église des jésuites au moins, l'égalité règne comme au ciel ou dans la tombe. Son zèle paraît outré, on menace de déserter le temple ; Claver répond que s'ils ont été achetés par les hommes, les nègres n'en sont pas moins enfants de Dieu, qu'il y a pour eux obligation de satisfaire aux commandements de l'Eglise, et que lui, leur pasteur, doit leur rompre le pain de la parole de vie. Les noirs purent donc, comme les blancs, venir dans le sanctuaire, et il leur fut permis de se mêler aux européens.

« De grands vices régnaient au milieu de tant de désolations. l'immoralité y apparaissait sans voile; elle y produisait une honteuse dégradation, des maladies non moins honteuses, et jamais un remords. La pudeur était un mot dont les nègres n'avaient pas l'intelligence. Claver les conduisit par degrés à la connaissance, puis à la pratique de la vertu. A force de tendresse et d'affectueuses leçons, il leur apprit à redevenir purs, chastes et sobres.

« Pendant 40 ans, il se résigna à cette existence, dont nous n'avons esquissé qu'une journée : les lépreux, les pestiférés furent ses enfants de prédilection ; mais ce vieillard qui avait vu l'humanité sous tant de faces hideuses, finit par succomber lui-même aux douleurs qu'il avait si souvent apaisées. Il perdit peu à peu l'usage de ses jambes et de ses bras; puis enfin, il expira le 8 septembre 1654.

« Il avait confondu dans le même amour le colon et l'esclave, le blanc et le noir. On les vit se réunir dans un même sentiment d'admiration, de regret et de piété autour de son tombeau. Les magistrats de Carthagène, le gouverneur Don Pedro de Zapata, à leur tête, sollicitèrent l'honneur de faire aux frais de la ville les obsèques de l'humilité. Les nègres, les marrons eux-mêmes ou esclaves fugitifs, se joignirent à la pompe funèbre, et de chaque palais comme de chaque case, il ne s'échappa qu'un cri de vénération et de reconnaissance pour ce jésuite qui avait

tant glorifié l'humanité. En 1747, Benoît XIV confirma le décret de la Congrégation des rites qui proclame l'héroïsme des vertus que pratiqua Pierre Claver. Pie IX vient de le béatifier. »

Ici s'arrête ce que Rohrbacher écrivait il y a près de quarante ans. Le 15 janvier de cette année, Léon XIII achevait l'œuvre de Pie IX en canonisant Pierre Claver — avec Alphonse Rodriguez et Jean Berchmans — et en fixant sa fête au 9 septembre.

Puissent, comme le Pontife en a formulé le vœu, les exemples et le patronage du saint apôtre des nègres, être, pour les missionnaires qui évangélisent l'Afrique, un secours et un stimulant! Puissent-ils, comme Mgr Lavigerie en a exprimé le vœu à son tour, susciter, en faveur des noirs de l'Afrique, des dévouements militaires et, mettant la force des armes au service de la justice, provoquer, afin de repousser ces violences qui ont les Musulmans pour auteurs, ce mouvement qui autrefois fit naître les croisades et créa les Ordres militaires pour repousser la même barbarie musulmane! Puissent-ils, enfin, porter tous les chrétiens à aider par leurs prières, par leurs aumônes, par tous les moyens, ces missionnaires et ces nouveaux chevaliers, à délivrer les malheureux noirs, pour les amener à la religion chrétienne après leur en avoir fait sentir les bienfaits (1)!

CONGRES EUCHARISTIQUE DE PARIS

La série des réunions du Congrès des Œuvres eucharistiques s'est ouverte le lundi soir 2 juillet, à Notre-Dame, par une manifestation des plus imposantes.

Malgré un temps affreux, l'immense basilique était envahie, bien avant l'heure indiquée pour le commencement de la cérémonie, par une foule qui ne tarda pas à se trouver à l'étroit dans les vastes nefs. Prêtres et laïques accourus de tous les points

(1) On sait qu'un courageux Vendéen, ancien capitaine des zouaves pontificaux, a déjà organisé, sur le théâtre de ces violences, une troupe de 600 nègres, pour résister aux attaques des esclavagistes. Mais ce généreux dévouement, à lui seul, ne peut suffire; sera-t-il dit qu'il ne trouvera pas des imitateurs? N'y a-t-il pas là une admirable carrière ouverte à l'activité de ces jeunes hommes qui se consument dans un repos oisif et qui, même avec de nobles aspirations,

de Paris, et aussi de tous les points de la France ; hommes et femmes appartenant aux classes les plus diverses de la société, représentants des Œuvres multiples qui ont couvert la capitale et le pays tout entier d'une végétation si vivace et si variée ; notabilités du clergé de la plupart des diocèses ; religieux des différents Ordres entre lesquels se partagent de nos jours l'admiration et la reconnaissance des catholiques ; illustrations de la politique ; humbles ouvriers entourés de leur famille, offraient l'image admirable de la société chrétienne réunie au pied des autels pour rendre hommage au Dieu de l'Eucharistie.

Le *Veni Creator* alternativement chanté par la maîtrise et par la foule, ouvre la cérémonie. Puis Mgr l'Archevêque de Paris se rend au banc d'œuvre, accompagné de Mgr Mermillod, des chanoines du chapitre et d'un grand nombre de chanoines de divers diocèses, et le R. P. Monsabré apparaît dans la chaire.

Les titres de la royauté de Jésus-Hostie, l'adoration à laquelle Il a droit et qu'un congrès comme celui-ci a pour but de rendre plus éclatante et plus générale, telles sont les deux idées que l'illustre Dominicain développe avec l'abondante richesse de sa science doctrinale, avec l'inépuisable variété de son langage si clair et si élevé, avec la splendeur de sa foi et l'émotion de son zèle.

Le chœur profond de l'antique église s'est soudain illuminé ; les hautes draperies du dais royal suspendu sur l'autel font resplendir sous l'éclat des lustres leurs vives couleurs. Dans la grande nef, mille et mille cierges s'allument ; la procession se met en marche, guidée par la bannière du Très Saint-Sacrement. Laïques, religieux, prêtres, suivent confondus sur quatre files d'abord, mais bientôt ce quadruple cordon de feu a fait le tour des longues nefs, et il faut se mettre sur six rangs pour permettre au clergé de prendre sa place. Le *Pange lingua,* puis la marche triomphale du *Lauda Sion*, font tressaillir les vieilles voûtes et y réveillent les échos des acclamations enthousiastes d'autrefois. L'attitude grave, modeste, profondément pieuse de cette procession émeut vivement la foule massée sur son passage.

ne savent peut-être à quoi les exercer? Cette carrière n'est-elle pas, comme le montre l'initiative de cet intrépide capitaine Joubert, spécialement ouverte au dévouement des zouaves pontificaux? En attendant qu'ils puissent reprendre auprès du Chef même de l'Eglise leur poste militant, ils pourraient avoir l'assurance de contribuer par là à la réalisation d'un de ses plus chers désirs. C'est, au XIXe siècle, une continuation des croisades.

Les physionomies ne réflètent pas la joie qui rayonne dans les processions de la Fête-Dieu : l'impression qu'elles expriment a quelque chose d'austère, et l'on sent que tout ce peuple comprend que cet imposant acte de foi est en même tempe une véritable et solennelle réparation.

Et tous se prosternent lorsque s'approche le dais qui abrite le divin Triomphateur. Le radieux ostensoir est porté par Monseigneur l'Archevêque de Paris, et la piété du vénérable prélat semble rendre plus abondantes et plus suaves les bénédictions qui s'échappent de la blanche Hostie.

Mais la procession est de retour. Les rangs serrés des cierges embrasent le transept, qui rivalise avec le chœur étincelant. L'invocation à la sainte Vierge, la prière pour le Pape et pour la France, enfin le *Tantum ergo*, le dernier chant de l'adoration, puis le silence ! Dieu se lève et répand sur son peuple une féconde bénédiction.

Mardi 3 juillet, les réunions de travail ont été inaugurées dans la grande salle du séminaire de l'Institut catholique. Mgr Mermillod, directeur de l'assemblée, a ouvert la première séance, dont il a ensuite cédé la présidence à M. l'abbé Le Rebours, curé de la Madeleine.

Dans la séance du matin et dans celle de l'après-midi, le Congrès s'est particulièrement occupé des Confréries du Très Saint-Sacrement et de la dévotion au Sacré-Cœur, dans ses rapports avec le culte de la sainte Eucharistie. Les nombreux exemples qui ont été produits ont démontré que même dans les paroisses rurales, il est possible de rétablir nos antiques confréries, ralliant une fois par mois les bons chrétiens pour la procession du Très Saint-Sacrement. Le premier noyau de la confrérie peut être formé avec les enfants de la première communion ou avec les hommes qu'on aura commencé par décider à prendre part à l'adoration nocturne, ou avec ceux auxquels une mission aura rendu des sentiments plus vifs de foi et de piété. Ces divers moyens sont également efficaces, et beaucoup de membres du Congrès se sont promis de les mettre en œuvre.

M. l'abbé Gerbier, de Poitiers; le R. P. Delaporte, et après eux un Père jésuite, délégué de S. Em. le cardinal Alimonda, archevêque de Turin, ont prouvé, et souvent avec une haute éloquence, que la dévotion au Sacré-Cœur est un des plus puissants stimulants de la piété eucharistique, qui en reçoit son complet épanouissement.

A quatre heures, a eu lieu la première séance générale, dans la chapelle des Œuvres de Saint-Sulpice, splendidement ornée. Mgr l'archevêque de Paris présidait, assisté de Mgr Mermillod, de Mgr Coullié, évêque d'Orléans; de Mgr Doutreloux, évêque de Liége, et de l'archevêque de Carthagène (Espagne).

Après la proclamation des bureaux du Congrès et des sections, Mgr Richard a expliqué, dans un discours plein d'onction et de charme, les raisons qui l'ont décidé à accueillir la proposition de réunir à Paris le sixième Congrès des Œuvres eucharistiques. Il lui a semblé que ce serait le meilleur moyen de remercier Dieu des mémorables manifestations du jubilé sacerdotal de S. S. Léon XIII, et que la France, qui est toujours, comme le Souverain Pontife s'est plu à le répéter en ces derniers temps, la fille aînée de l'Eglise, avait droit, entre toutes les nations, de provoquer ces solennelles actions de grâces. D'autre part, le Congrès eucharistique donnera une impulsion nouvelle à l'Œuvre du vœu national au Sacré-Cœur et concourra à en assurer l'achèvement. Des compliments délicats à l'adresse des évêques présents et de ceux qui prendront part aux réunions du Congrès ont terminé cette allocution.

Mgr Mermillod, invité par Mgr l'archevêque de Paris à prendre ses fonctions de directeur du Congrès, a félicité à son tour le vénérable chef de l'Eglise de Paris et tous ceux dont l'activité et le zèle ont assuré le succès de ce beau congrès.

On a entendu ensuite un intéressant rapport de Me Cazeaux, avocat sur l'Œuvre de l'adoration nocturne dans les pays étrangers. L'Espagne, la Belgique, l'Angleterre, l'Allemagne, la Syrie, le Canada, les Etats-Unis, le Mexique et le Brésil, répondant tour à tour aux sollicitations parties de l'œuvre centrale établie à Paris en 1848, et se rattachant à l'Œuvre-mère fondée à Rome en 1588 et restaurée en 1810, travaillent à étendre la pieuse coutume qui, dans un nombre déjà considérable de diocèses, a rendu véritablement perpétuelle l'adoration du Très Saint-Sacrement.

M. le curé de Saint-Jean-Saint-François présente à son tour un rapport sur le miracle eucharistique dont, au XIVe siècle, la chapelle des Billettes, aujourd'hui devenue la paroisse Saint-Jean-Saint-François, a été le théâtre, comme l'attestent des pratiques de dévotions conservées jusqu'à nos jours.

Il était plus de six heures quand l'auditoire s'est séparé pour se retrouver à huit heures dans la grande église Saint-Sulpice, trop étroite cette fois pour la foule qui l'envahit.

Après le chant du *Magnificat*, le R. P. Matignon monte en chaire. Comme son confrère dominicain qui avait parlé la veille à Notre-Dame, il ne peut s'empêcher d'exhaler son enthousiasme à la vue de cette foule frémissante d'amour et d'adoration. Il constate que, malgré tous les abaissements de Notre-Seigneur dans l'Eucharistie, c'est encore sous ces modestes apparences qu'il jouit d'un triomphe perpétuel à travers les siècles.

Le programme de la veille, à Notre-Dame, s'est renouvelé à Saint-Sulpice : même foule d'hommes tenant un cierge à la main pendant la procession et précédés des bannières du Saint-Sacrement et du Sacré-Cœur, même chants unanimes alternés avec ordre, même attitude pieuse de la foule, même affluence du clergé.

Sous un dais magnifique, l'ostensoir était porté par Mgr l'évêque de Versailles. Il était immédiatement suivi de Mgr l'archevêque de Paris et de NN. SS. les évêques de Lausanne et Genève, et de Guayaquil.

Dans la deuxième journée du congrès, le mercredi matin, à neuf heures, M. Bonjean a lu un très intéressant rapport sur les Œuvres eucharistiques existant dans le diocèse de Paris. A une heure et demie, a eu lieu la première réunion sacerdotale. Un grand nombre d'ecclésiastiques s'y étaient rendus. Plusieurs rapports ont été lus sur l'adoration du Très Saint-Sacrement, sur le chant liturgique, sur les maisons de retraite pour les ecclésiastiques.

La séance solennelle eut lieu à quatre heures. Mgr Mermillod, en présidant, doublait l'intérêt de chaque rapport, par les réflexions édifiantes qu'il y ajoutait. La cérémonie du soir eut lieu à Saint-Jean-Saint-François, où Mgr Gay montra dans l'Eucharistie, Jésus-Christ nous prêchant l'humilité, la résignation, la générosité, la charité; se donnant tout à nous pour que nous nous donnions tous et tout entiers à nos frères.

Dans sa dernière réunion de travail, jeudi 5 juillet, le Congrès s'est surtout occupé des Œuvres de catéchisme.

La dernière séance générale a brillamment couronné la série des réunions du Congrès. Elle était présidée par Mgr l'archevêque de Paris, assisté de NN. SS. les évêques de Genève, de Liége, de Blois et de Guayaquil. Après quelques avis donnés par Mgr Richard et par Mgr Mermillod, le R. P. Voirin, supérieur des chapelains du Sacré-Cœur, a présenté sur l'œuvre du Vœu national, envisagée au point de vue du culte eucharistique, un

rapport qui a profondément intéressé et touché l'assistance. Le R. P. Voirin ne consent pas à dater seulement du vœu formé à Poitiers, pendant la guerre de 1870-1871, l'origine de l'œuvre de Montmartre; il veut encore la faire remonter à cette année 1689, au jour où le Sacré-Cœur demandait lui-même à son humble servante qu'un temple lui fût érigé, et il met en relief les faits historiques qui établissent ce qu'on pourrait vraiment appeler la vocation de cette colline de Montmartre. Sanctifiée par le martyre des fondateurs de l'église de Paris, témoin de la naissance des ordres religieux les plus illustres, elle devança même les révélations de la B. Marguerite-Marie, car dès 1670 elle voyait célébrer la fête du Sacré-Cœur dans la royale abbaye où s'étaient succédé tant de saints !

Le R. P. Voirin avait, en terminant, émis le vœu que la fête du Sacré-Cœur pût être rendue encore plus solennelle et qu'un jour d'hommages et de réparation en l'honneur du Sacré-Cœur fût fixé, cette année, comme conclusion des manifestations du jubilé sacerdotal de Léon XIII. Mgr Mermillod s'est empressé d'annoncer que les évêques réunis pour le Congrès eucharistique venaient à cet effet de signer, sur l'initiative de Mgr Richard, une supplique au Saint-Père que le Congrès a accompagnée de ses vœux les plus pieux.

La dernière réunion du soir a eu lieu jeudi à Notre-Dame-des-Victoires. Cette cérémonie a été ce qu'on pouvait espérer qu'elle serait, dans un sanctuaire si cher à la piété parisienne. Mgr Richard présidait encore, assisté de NN. SS. les évêques d'Orléans, de Liège et de Guayaquil.

Le sermon avait été confié au R. P. Tesnière, supérieur général de la congrégation du Très Saint-Sacrement. Le R. P. Tesnière était là à l'honneur, on peut le dire, et c'était bien juste, car il avait été à la peine — une peine bien douce à son cœur — en préparant le Congrès eucharistique. Suivant une comparaison ingénieuse et juste de Mgr Mermillod, le R. P. Tesnière a été le gond de la porte du Congrès. On ne voit pas le gond, mais c'est grâce à lui cependant que la porte s'ouvre facilement. Avec quelle joie il a vu le Congrès s'ouvrir, on le devine à l'enthousiasme qui déborde de ses lèvres en parlant de l'Eucharistie, du Sacré-Cœur et de la gloire que les Congrès eucharistiques procurent à l'un comme à l'autre. Son éloquence était à l'aise et se déployait joyeusement en un sujet qui lui est favori et qui était si sympathique à l'auditoire.

Un salut magnifique a suivi cette admirable allocution. La bénédiction du Saint-Sacrement a été donnée par Mgr Coullié.

Vendredi, le Congrès eucharistique a terminé ses réunions à Montmartre par une journée tout entière consacrée à la prière et à la réparation.

Le matin, la messe pontificale a été célébrée en grande pompe par Mgr l'archevêque de Paris, dans la nef principale de la basilique du Sacré-Cœur, décorée avec magnificence et recouverte d'une immense tenture.

Plus de trois mille personnes assistaient à la cérémonie, qui a été très imposante. Beaucoup de membres du Parlement, les représentants de toutes les grandes Œuvres parisiennes étaient mêlés à l'immense foule. NN. SS. les évêques de Versailles, de Blois, de Guayaquil avaient pris place auprès des trônes réservés à Mgr Richard et à Mgr Mermillod.

A l'Evangile, ce dernier a prononcé un émouvant discours, où il s'est élevé aux plus beaux mouvements d'éloquence et qui a causé une profonde impression.

Plus de la moitié de l'assistance s'est approchée de la sainte table au moment de la communion.

Le soir, à la cérémonie de clôture, l'édification n'a pas été moindre. Neuf prélats étaient présents ; c'étaient Mgr Rotelli, nonce apostolique ; Mgr l'archevêque de Paris ; NN. SS. les évêques de Genève, d'Orléans, de Blois, de Carthagène, de Châlons et de Guayaquil, et Mgr Lamaze, évêque d'Olympe, vicaire apostolique de l'archipel des Navigateurs.

Après les vêpres, qui ont été chantées par la maîtrise et les chœurs de Notre-Dame, Mgr l'archevêque de Paris est monté en chaire, pour exprimer les actions de grâces qui débordaient de son cœur. Il les a adressées d'abord à Dieu, de qui émane tout don parfait ; à N.-S. Jésus-Christ, dont les Congrès eucharistiques ont pour but de glorifier la présence réelle dans le tabernacle ; au regretté cardinal Guibert, dont l'âme a dû tressaillir de joie du haut du ciel à la vue de cette glorification de Notre-Seigneur à Montmartre qu'il appelait de tous ses vœux ; à NN. SS. les évêques, dont le concours a apporté au Congrès tant de gloire et d'utilité ; aux prêtres dont le Seigneur doit être l'unique héritage, *Dominus pars hæreditatis meæ*, enfin aux fidèles, dont le zèle et la piété ont donné tant d'édification.

La procession s'organise ensuite. Deux reposoirs avaient été dressés, l'un dans la crypte, à la chapelle Saint-Pierre, l'autre

sur l'esplanade qui est au midi de la basilique. A peine la bénédiction venait-elle d'être donnée au second reposoir, que l'orage a éclaté, mais le Saint-Sacrement, les prélats et la plupart des fidèles étaient déjà rentrés.

Après l'acte de consécration prononcé par Mgr l'archevêque de Paris, le dernier salut a été donné. Il ne restait plus qu'à chanter le *Te Deum,* et c'est par cette hymne d'actions de grâces que le Congrès s'est terminé.

LE P. JEAN D'ARBAUMONT

ET LE P. LACORDAIRE

Les *Annales catholiques* ont donné dans les numéros du 7 avril au 5 mai, un abrégé de la vie du P. Jean d'Arbaumont écrite par M. Timon-David.

Cet abrégé vient d'être publié par l'Œuvre de Saint-Paul, en une brochure à part (1) et on l'a envoyée à un certain nombre de prêtres et de religieux éminents.

L'un d'eux, supérieur général de Congrégation, répond : « Le P. Jean a été un saint, un héros d'esprit de pénitence et de réparation » ; il manifesta le désir de faire lire en lecture publique cet abrégé de sa vie, et en outre d'en avoir un exemplaire pour chaque membre de sa Congrégation. Un autre, qui est Provincial de son Ordre, après avoir parlé d'un opuscule différent qui est assez généralement goûté, dit qu'*il a été frappé surtout de la Vie du P. Jean.*

Aux articles que nous avons donnés sur cette Vie, on a ajouté, dans la brochure, un Appendice sur *les pénitences du P. Lacordaire.* Il y a en effet des traits de ressemblance assez marqués entre les pénitences du célèbre dominicain et celles du P. Jean, du reste, ce n'est pas le seul point de contact qui ait existé entre ces deux serviteurs de Dieu dans notre siècle. L'un et l'autre étaient nés dans le diocèse de Dijon ; l'un et l'autre furent élevés dans des carrières libérales, et durant leur jeunesse s'éloignèrent de Dieu, plutôt par un égarement de l'esprit que par un désordre des passions du cœur ; l'un et l'autre se convertirent, à peu près au même âge, et renonçant

(1) 48 pages in-18 ; à l'Œuvre de Saint-Paul, Paris, rue Cassette 6 ; — prix, 25 cent.

à une position honorable selon le monde, entrèrent pareillement à Saint-Sulpice ; l'un et l'autre, après avoir vécu plusieurs années dans le clergé séculier, furent attirés à la vie monastique ; l'un pour restaurer en France un Ordre ancien, l'autre pour tenter d'en créer un nouveau ; l'un et l'autre enfin, exercèrent dans l'état religieux un ministère de prédication fécond et étendu, bien qu'assurément au point de vue de la célébrité, on ne puisse établir entre eux de comparaison.

Puisque nous avons publié la Vie du P. Jean, nous allons reproduire aussi l'Appendice qui la complète dans la brochure dont nous venons de parler.

« Nous avons mentionné en deux endroits les pénitences du P. Lacordaire, qui ont plus d'un rapport avec celles du P. Jean. Nous éprouvons le besoin, en terminant, de revenir sur ce sujet. Les exemples qu'a donnés à cet égard le grand conférencier de Notre-Dame peuvent impressionner d'autant plus qu'il a brillé davantage par l'éclat du génie et qu'il semblait personnifier davantage les aspirations de notre siècle.

« Ces faits ne sont plus un mystère depuis que le P. Chocarne les a fait connaître en écrivant sa *Vie*. Mais au moment où parut ce livre, quelle révélation inattendue ne fut-ce pas ? Combien peu les admirateurs du P. Lacordaire se doutaient que cet homme qui les tenait suspendus à ses lèvres allait plus avant dans les voies de l'âpre pénitence des ascètes que dans celles de l'éloquence ! Et aujourd'hui encore, de quelle émotion n'est pas saisi quiconque lit pour la première fois le récit de ces scènes héroïques, que rien presque ne surpasse dans la vie des saints !

« Nous renvoyons pour les détails à l'ouvrage du P. Chocarne (1) ; mais nous résumons ici, d'après lui, les principaux traits. Sans doute, dans leur forme même, la plupart ont quelque chose d'extraordinaire, et l'on doit plutôt les admirer que chercher à les imiter ; mais, dans l'esprit qui en est le fond, ils sont un enseignement salutaire au plus haut degré pour tous. Voici donc ce résumé.

« L'illustre prédicateur a raconté souvent que, dès sa conversion, la vision du Fils de Dieu mourant sur la croix ne lui laissait aucun repos. Un Dieu et une croix ! Ce fut, entre tous les dogmes, celui qui pénétra le plus profondément cette fière

(1) Chap. XVIe. — 2 vol. in-8 ou in-12, librairie Poussielgue.

nature. Aussi, dès lors, ce vœu d'un grand saint, *souffrir et être méprisé*, fut-il son désir intime. Tous les instruments de pénitence lui étaient familiers : haires, disciplines, fouets, etc.; et non seulement il se flagellait tous les jours, mais pour ajouter l'humiliation à la douleur, il exigeait très souvent que ses Frères ou de simples novices lui infligeassent ce supplice. Les grandes journées des conférences de Notre-Dame se terminaient toujours par une flagellation de ce genre, qu'il se faisait donner malgré son extrême fatigue.

« Souvent, après sa messe et son action de grâces, il allait trouver un religieux dans sa cellule, il se mettait à genoux devant lui, lui baisait humblement les pieds, se découvrait les épaules, et, bon gré, mal gré, on devait le frapper. Il se relevait tout meurtri, restait longtemps les lèvres collées sur les pieds du religieux, en lui exprimant sa reconnaissance, ou bien, le faisant remettre à sa table, il demeurait sous ses pieds même.

« Tout cela lui coûtait d'autant plus qu'il avait une complexion très sensible et qu'il frémissait sous les moindres coups ; mais il suppliait qu'on n'y eût point égard. « Lorsque vous me « voyez trop souffrir, vous vous arrêtez, disait-il ; mais lorsque « Jésus-Christ se tordait sous les coups, ses bourreaux frappaient « plus fort. »

« Il ne pardonnait en lui aucune faiblesse à la nature. Une chose à laquelle il ne pouvait s'habituer, c'était d'être interrompu dans son travail. « Chaque fois qu'on frappe à ma porte, « avouait-il, je ne puis dominer un mouvement de contrariété. » Pour se vaincre sur ce point, il pria son directeur d'entrer dans sa cellule à toute heure et sans frapper, puis s'il apercevait sur son visage le plus léger signe, de lui donner la discipline. Et ce fut fait ainsi.

« Durant les voyages qu'il accomplissait comme Provincial, à peine arrivé en un couvent, il allait tout d'abord à ses pénitences. Dans une salle de celui de Flavigny se trouvait une colonne : un de ses premiers soins était de s'y faire lier et flageller par deux novices. A Paris, un jour de vendredi saint, il se fit attacher avec des cordes à une croix et y resta suspendu trois heures.

« Son désir d'être humilié l'eût porté aux pénitences publiques faites devant la Communauté ; mais son directeur les lui permettait rarement. Un jour cependant, après avoir fait

aux religieux une allocution sur l'humilité, il se sentit extrêmement pressé de leur donner l'exemple ; il descendit de son siège ; se mettant les épaules à nu, il se prosterna devant eux, leur demandant de le traiter comme il le méritait ; et il reçut de chacun vingt-cinq coups de discipline.

« Il éprouvait à un degré incroyable le besoin de l'expiation par l'aveu réitéré de ses fautes, et la soif de trouver des ministres de la justice de Dieu contre lui. Dans chaque couvent il avait un Frére correcteur, et il lui disait à genoux, après lui avoir baisé les pieds, toutes les fautes qu'il avait commises depuis la dernière entrevue, afin d'en recevoir la pénitence.

« Il avait spécialement une passion extraordinaire pour les confessions générales ; il les renouvelait souvent, avec les circonstances qui pouvaient les rendre plus pénibles, et il obligeait, même des Frères convers, à entendre le récit de ses fautes passées les plus humiliantes, pour qu'ils le châtiassent ensuite ; il disait qu'ils étaient bien destinés à savoir tout cela au jugement dernier. On ne pourrait exprimer tout ce qu'il fit pour s'humilier devant un de ces Frères convers. « Si vous m'ai-
« miez un peu pour Jésus-Christ, lui disait-il, vous me trai-
« teriez comme un vil esclave et vous me châtieriez sans
« pitié. »

« Il disait de même à un de ses amis : « Quand vous viendrez
« me voir..., vous me tutoierez et vous me parlerez comme à
« un vil esclave..., vous m'imposerez les plus dures péni-
« tences ; il nous faut arriver à ce que notre corps accepte sur
« l'heure tout ce que l'esprit de Jésus-Christ commande. » Un jour, il se mit une courroie au cou et contraignit, pour ainsi dire son confesseur à le traîner par terre ou à le fouler aux pieds après l'accusation de chaque faute grave, puis à lui cracher au visage et à l'accabler des noms les plus humiliants ; et tout cela dura une heure.

C'est dans ces humiliations et ces souffrances qu'il trouvait le moyen d'assurer la paix à son âme, en la faisant triompher de tous ses ennemis intérieurs et régner en souveraine sur le corps ; c'est là surtout qu'il trouvait l'élan de l'amour pour Dieu et le secret de se raviver dans l'union avec Jésus-Christ. Cette union avec le divin Maître était si intime qu'elle dissipait presque les ombres de la foi ; il le voyait, pour ainsi dire, et il vivait avec lui. Or, c'est la douleur, plus que tout le reste, qui le lui rendait présent ; c'est pour cela qu'il ne pouvait se passer

d'elle ; elle lui tenait lieu de tout, en lui donnant Celui qu'il préférait à tout.

« Aussi, après ces scènes d'immolation, quand il se relevait, le corps brisé et le visage en pleurs, son âme avait des accents sublimes d'amour : « Jésus-Christ s'est fait tuer pour nous, « s'écriait-il, et nous n'y pensons pas... Pour moi, comment « vivrais-je si je ne l'aimais point ?... Ah ! si le monde savait ce « qu'il y a de bonheur à se sentir flagellé pour Celui qu'on « aime ! Lorsqu'il me vient quelque vilaine pensée, je me figure « être entouré de bourreaux et mourant pour Jésus-Christ. « Aucune félicité ne me paraît comparable à celle-là. »

« Dans sa dernière maladie, il voulut se faire donner encore la discipline, n'ayant plus la force de se frapper de sa main. Ce désir de souffrir était le fond de sa vie, dit le P. Chocarne : *souffrir pour expier*, *souffrir pour prouver son amour*.

« Toute sa mystique se réduisait à ce principe. « Pour moi, « déclarait-il lui-même, *ma dévotion*, *c'est Jésus-Christ en « croix ;* je ne sors pas de là. La croix est le chemin du ciel et « de l'amour. Jésus-Christ n'en a pas connu d'autres..... je « m'en tiens là ; j'y vis et j'y meurs. »

« De cet amour pour Jésus crucifié, de cette sainte « montagne « où il avait assis sa vie », toutes ses autres vertus découlaient comme de leur source. Dans l'Eucharistie il trouvait la victime du Calvaire. Il conçut et ambitionna le sacerdoce comme « une « immolation de l'homme ajoutée à celle de Dieu. » Rarement il disait la messe sans avoir fait quelqu'une de ses pénitences favorites ; alors, l'âme satisfaite, il se préparait à monter à l'autel ; puis il y montait, continuait là le sacrifice commencé dans ces expiations du matin ou de la veille, et se disposant à des expiations nouvelles. Nous avons vu que c'est après la messe et l'action de grâces que, pour soulager le feu de l'amour divin, il faisait ses principales pénitences, recourant pour cela au ministère de ses religieux. Du reste, il disait la messe chaque fois d'un air aussi pénétré que le premier jour de son ordination, et son visage transfiguré impressionnait les assistants.

« De même qu'il trouvait dans ce culte de la croix la force pour lui personnellement, il y trouvait aussi la consolation pour les autres et le secret de les soutenir dans leurs épreuves cette « montagne de l'amour crucifié », était, comme dit son biographe, « son unique Thabor ».

LES OUVRIERS PARISIENS A SHEEN-HOUSE

Le mardi 17 juillet, à deux heures, M. le comte de Paris a reçu dans le salon de Sheen-House trente et un ouvriers parisiens représentant la plupart des métiers et des quartiers de la capitale, qui lui ont présenté une adresse.

Voici le texte de l'Adresse lue par les ouvriers parisiens :

Monseigneur,

Comme citoyens, notre patriotisme souffre cruellement des humiliations et des dangers auxquels la République nous expose.

Comme ouvriers, nous sommes les premières victimes de toutes les fautes qui se commettent et qui frappent d'abord l'industrie parisienne.

Les ambitieux qui ne cessent pas de nous promettre la liberté et le bonheur, sans jamais nous les donner, nous ont lancés à l'assaut de tous les gouvernements. Une fois les maîtres ils n'ont rien fait pour nous. Ils ont dissous nos anciennes associations et nous ont interdit d'en former de nouvelles. Puis ils nous ont accablés d'impôts qui allongent notre journée de travail et qui grevant l'industrie nationale nous condamnent souvent au chômage, c'est-à-dire à la misère.

La République nous a trompés. Nous ne voulons pas de nouvelle aventure, et pourtant il faut que le peuple trouve enfin un rempart contre ceux qui l'oppriment et l'exposent à tous les périls.

On nous a dit que la monarchie a été et sera ce rempart, que, fils de nos Rois, vous avez étudié les questions qui nous touchent, que vous êtes disposé à nous entendre et préparé à comprendre nos besoins.

Nous sommes donc venus, Monseigneur, comme des Français, libres de préjugés, désireux de travailler au relèvement de la patrie, nous demandant, au milieu de nos épreuves, ce que nous avons le droit d'espérer.

Pouvons-nous attendre de la Monarchie l'indépendance de nos consciences et de notre foyer? Nous donnera-t-elle la liberté d'association qui nous permettra de pourvoir nous-mêmes, avec l'aide spontanée de nos patrons et de nos anciens camarades, à toutes les misères provenant des accidents, des maladies, des chômages et de la vieillesse? La Monarchie assurera-t-elle à nos intérêts les légitimes satisfactions que nous réclamons en vain depuis si longtemps.

C'est avec une respectueuse indépendance, Monseigneur, que nous vous tenons ce langage. Nous sommes les enfants dévoués de la patrie que vos ancêtres ont faite, et si vous voulez être le protecteur du peuple, l'ami de l'ouvrier, le chef de notre société démocratique, nos bras et nos cœurs vous appartiendront pour refaire une France libre, prospère et forte.

Monsieur le comte de Paris a répondu en ces termes :

Mes amis,

Je vous remercie d'être venus me trouver dans l'exil pour me parler des ouvriers parisiens, de leurs souffrances, de leurs besoins, de leurs espérances. Vous avez raison de croire que mes regards sont tournés sans cesse vers notre patrie, que je vis par la pensée au milieu de vous, m'associant à vos souffrances, recherchant vos besoins, me préparant à réaliser vos espérances.

Vous avez longtemps fait crédit à ceux qui, vous abusant par de vaines promesses, n'ont songé qu'à satisfaire leur ambition personnelle.

Que vous ont-ils donné? Le suffrage universel. Mais il ne peut seul assurer votre indépendance et votre bonheur. Il a besoin de la liberté d'association, et, comme vous me le rappelez, cette liberté vous a été impitoyablement refusée.

Lorsque d'anciennes institutions ont disparu devant l'œuvre d'une société nouvelle, on vous a dénié les moyens de grouper vos forces pour la défense de vos intérêts. Les prescriptions rigoureuses du Code contre les associations subsistent encore aujourd'hui.

Le gouvernement actuel, il est vrai, en a proposé l'abrogation. Mais il a écarté de son projet la garantie nécessaire pour protéger l'ouvrier contre les chefs occultes qui le courbent sous la main de fer d'un despotisme anonyme : c'est-à-dire l'obligation pour toutes les sociétés de rendre publiquement compte de leur gestion financière. Néanmoins vous tirerez parti de cette loi : le succès des syndicats agricoles prouve comment les conservateurs savent employer, pour le bien général, les armes mêmes qui avaient été forgées contre eux.

Vous avez vu l'impuissance des hommes qui nous gouvernent à guérir vos maux. Vous avez compris qu'il fallait à votre pays un pouvoir assez stable pour être prévoyant, assez fort pour s'élever au-dessus des partis. Ce pouvoir saura développer le respect de la famille qui, seul, conserve les forces vives d'un peuple laborieux et donner à vos

intérêts les légitimes satisfactions que vous réclamez. Il lui faudra sans exagérer son ingérence, encourager ou soutenir les combinaisons destinées à assurer l'ouvrier et sa famille contre la maladie, le chômage forcé, les accidents de tout genre et les misères de la vieillesse.

Vous pouvez juger de ce que sera sa sollicitude par la large part que les conservateurs, dans la Chambre actuelle, prennent à la discussion des lois touchant à ces intérêts.

Mais ni l'assurance ni la limitation fort sage du travail des femmes et des enfants ne suffiront à soulager les souffrances de l'ouvrier des villes et des campagnes.

Il souffre parce que la prospérité nationale est profondément atteinte. La Monarchie pourra mieux que tout autre régime travailler à la relever. Sans doute, elle ne pourra pas en un jour rendre à la France cette prospérité dont elle ne possède plus que le souvenir. Mais la confiance qu'elle inspirera stimulera la reprise des affaires. Elle inspirera cette confiance non seulement à l'intérieur mais aussi à l'extérieur.

Quand l'Europe verra qu'elle ne compromet pas, comme il arrive maintenant, les intérêts les plus graves de l'industrie et de l'agriculture nationales par des calculs personnels ou par simple ignorance, elle l'écoutera davantage. Quand elle verra que la parole de la France ne risque plus d'être désavouée par un caprice des électeurs ou des élus, elle traitera avec nous les graves questions économiques et sociales qui l'intéressent tout entière si vivement.

Le gouvernement actuel n'est pas assez sûr de lui-même et de son crédit pour les aborder. Aussi n'a-t-il pas répondu aux avances d'une vieille République amie proposant l'étude des règlements nationaux relatifs aux heures de travail des adultes dans certaines professions. En effet, on ne pourra chercher la solution de ces questions si délicates que le jour où la plupart des nations européennes seront d'accord pour assurer en même temps à certains produits de leur travail une protection commune.

Il est également évident que la meilleure manière de

favoriser le travail national serait d'alléger les charges militaires qui pèsent sur notre population et sur notre budget et qu'une pareille mesure ne saurait être appliquée sans une entente préalable de la France avec ses puissants voisins.

L'instabilité des institutions lui enlève cette initiative si longtemps acceptée par l'Europe, même à l'époque de ses plus grands revers. Dépouillée de ce glorieux privilège, qui l'a tant de fois consolée au milieu de ses épreuves, elle contemple avec tristesse les vaines querelles qui divisent ses enfants. Elle attend le gouvernement réparateur qui saura les réconcilier et qui fécondera leur énergie en la mettant au service de la patrie.

Cette tâche sera d'autant plus facile qu'aucun intérêt sérieux ne sépare aujourd'hui ce que l'on appelle les différentes classes de la société. Il n'y a ni barrières à rompre, ni privilèges à détruire, ni droits politiques à conquérir. Le triomple de telle ou telle forme de gouvernement ne sera plus jamais celui d'une classe sur une autre. Aussi les esprits impartiaux reconnaissent-ils chaque jour davantage la solidarité étroite qui unit les patrons et les ouvriers.

Pourquoi faut-il que cette vérité trouve encore tant d'incrédules et que la démonstration n'en soit faite le plus souvent que par la communauté des souffrances?

Toutefois, il y a de nombreuses exceptions, trop nombreuses, Dieu merci! pour que je puisse citer tous les exemples de concorde et de paix sociale donnés par l'Industrie française, depuis ces mondes qu'on appelle le Creusot et Baccarat, jusqu'aux établissements plus modestes dont les noms sont présents à tous les esprits.

Le jour où, s'appuyant sur le renouvellement du pacte national, le représentant de la tradition monarchique entreprendra cette œuvre de réconciliation, il sait qu'il ne fera pas inutilement appel au patriotisme de tous ceux qui composent le grand peuple de France. Ce jour-là, nous nous inspirerons tous des paroles qui ont changé la face du monde, il y a dix-neuf siècles. Nous nous souviendrons que notre premier devoir est de souhaiter la « paix sur la terre aux hommes de bonne volonté! »

Après s'être entretenu avec chacun des ouvriers, Monseigneur les a invités à passer dans la salle à manger, où Mme la comtesse de Paris et Mme la princesse Hélène sont venues et où un lunch leur a été offert.

Après avoir bu au retour du prince dans la patrie, les ouvriers se sont retirés emportant d'une réception si cordiale le plus sérieux enseignement et les plus touchantes espérances.

LA STATUE DU P. LACORDAIRE

De grandes fêtes ont eu lieu le 23 juillet à Sorèze, à l'occasion de l'érection de la statue du P. Lacordaire. Elles ont été vraiment imposantes, tant par la grandeur des souvenirs qu'elles évoquaient, que par le choix des invités qui y avaient été conviés. On y remarquait, en effet, l'archevêque d'Albi, les évêques de Montpellier et de Cahors, le duc de Broglie, des députés et des sénateurs, d'anciens membres de nos Assemblées, d'anciens conseillers d'Etat, d'anciens élèves de Sorèze, des religieux de divers ordres, des officiers, des avocats, des magistrats, tous attirés par d'ineffaçables souvenirs, par la fidélité des affections à la mémoire du P. Lacordaire.

Tout le collège s'était porté au-devant des invités sur la belle avenue ombragée de platanes qui conduit de la station de Revel à l'ancienne abbaye bénédictine : les élèves de la première division formant cavalcade ; d'autres, l'arme au bras, faisant militairement la haie, et, en avant, la musique de l'école avec tambours et clairons.

Le drapeau de l'école, qui s'est incliné jadis sur le cercueil du P. Lacordaire, était porté par le sergent-major et salué par tous au passage.

Les invités ont été reçus dans le grand salon des Tapisseries, ainsi appelé à cause des tapisseries merveilleuses qui le décorent depuis cent cinquante ans, et dont on ne connaît pas les pareilles, même dans nos musées.

Dans une vaste galerie, on peut lire la liste des élèves de toute nation formés à Sorèze depuis un siècle et demi. C'est le livre d'or de la maison et on y trouve dès le début le nom de Lapeyrouse, de l'immortel navigateur dont le bronze domine la grande promenade d'Albi.

Le matin, une messe pontificale a été célébrée dans le parc de dix hectares, qui s'étend derrière l'école, par l'archevêque d'Albi. L'autel, dressé sous un dôme de verdure, était entouré d'une assistance innombrable, après l'Evangile, l'éminent prélat a prononcé l'éloge du P. Lacordaire avec un accent et une élévation qui ont profondément ému l'auditoire.

Après un magnifique carrousel donné par les élèves, a lieu la cérémonie d'inauguration de la statue du P. Lacordaire, élevée par une souscription dont l'initiative est due à M. Lacointal, un ancien élève de Soréze, qui a donné sa démission d'avocat général à la cour de cassation à la suite des décrets.

La statue est due au ciseau d'un jeune sculpteur lyonnais de grand talent, M. Girard. Le P. Lacordaire, très ressemblant, y est représenté debout, avec un élève de Soréze auprès de lui ; le groupe est exquis, d'une poésie suave, pénétrante, et quand le voile qui recouvrait la statue est tombé, toute l'assistance a éclaté en applaudissements.

Après la bénédiction du monument par Mgr l'archevêque d'Albi, le duc de Broglie, successeur du P. Lacordaire à l'Académie française, a prononcé son éloge avec une éloquence digne de celui qu'il célébrait et en glorifiant les nobles inspirations qui ont été la flamme de son génie.

L'éminent orateur nous montre d'abord le P. Lacordaire ayant pour l'Eglise et la France une double et profonde affection, « sans que jamais en lui ni le patriote ni le chrétien n'aient eu rien à se disputer, ni à se sacrifier l'un à l'autre », puis il continue :

Je n'ai pas souvenir d'avoir assisté dans ma vie à une séance d'une émotion plus saisissante que le jour où, paraissant pour la première fois dans la chaire de Notre-Dame, vêtu de cette robe blanche de dominicain que personne ne connaissait plus, il ouvrait la bouche pour célébrer la vocation de la nation française et les services rendus par cette race élue, à travers les siècles, à la cause de la vérité et de la civilisation !

Jamais parole plus inattendue n'était tombée de la chaire chrétienne. Un murmure de surprise, où se mêlait un peu de juste fierté, s'éleva alors de tous les coins de l'assistance et fit frémir les vitraux de la vieille cathédrale. On eût dit que les échos du lieu saint luimême s'associaient à l'hommage rendu à la vieille France chrétienne convertie à Tolbiac, victorieuse des Maures à Poitiers et portant au front le reflet de l'auréole de saint Louis. Mais il aimait aussi la France de nos pères, la France de notre âge, la France moderne, plus

démocratique et plus populaire, qu'avec la permission de Dieu le temps et les révolutions nous ont faite, non qu'il assistât sans regret à la chute ou au déclin des grandeurs passées, non qu'il ait jamais été ingrat pour ces huit siècles de monarchie nationale, pendant lesquels il n'y a pas eu un accroissement de la puissance royale qui n'ait coïncidé avec un projet d'unité et de gloire pour notre patrie. Mais il jugeait que d'une commotion aussi profonde que celle qui venait d'ébranler le sol de la France, de nouvelles conditions sociales avaient dû nécessairement sortir et, dans celles que la Providence imposait désormais à notre vie publique, il ne voyait rien qui ne pût être ou pénétré ou corrigé et épuré par l'esprit chrétien.

Aussi quel souci de faire voir à la France que sa vieille foi pouvait s'accorder avec ses mœurs et ses aspirations nouvelles et de dissiper ainsi le nuage de préventions élevé autour de l'Eglise par une fausse science, pendant la confusion de nos troubles révolutionnaires. Quel soin de dégager l'Eglise elle-même de toute solidarité compromettante avec un passé qui ne pouvait revivre !

Cette conciliation de la France moderne et de l'Eglise, c'était sa pensée la plus chère et l'un des thèmes favoris de ses instructions. A ceux, amis ou ennemis, qui exprimaient à cet égard un doute découragé ou intéressé et paraissaient espérer ou craindre de voir l'Eglise ensevelie sous les ruines de l'ordre ancien, il eût volontiers répondu, comme l'ange assis sur la pierre du Saint-Sépulcre : « Ne cherchez pas parmi les morts celui qui est vivant... »

Se méfiant, dans les jours où nous vivons, de la puissance du désintéressement et de la stabilité des pouvoirs publics, il réclamait d'eux moins de protection que de liberté.

C'était à la liberté de la parole qu'il dut le retentissement de la sienne. C'était la liberté de l'enseignement qui avait rendu à la famille le droit d'élever religieusement l'enfance. C'est de la liberté d'association qu'il attendait l'établissement définitif des ordres religieux, dont il avait pris généreusement l'initiative. Toutes ces libertés, le droit public nouveau de la France les avait promises, il ne lui demandait que de tenir parole et d'en assurer la tranquillité.

Après une page saisissante sur les odieux décrets dont la brutale violence eût tant soulevé l'âme du Père Lacordaire, l'éminent orateur a ajouté :

Or, la vraie manière de l'honorer, c'est de l'imiter, de faire comme lui. En présence de l'abandon ou de l'hostilité des pouvoirs humains, ne pas se consumer en regrets stériles et en vœux impuissants qui n'ont jamais relevé ce qui a péri, mais, par des efforts isolés et collectifs, user hardiment, pour la cause de la foi, de toutes les armes qu'on tourne habituellement contre elle : presse, parole, suffrage populaire, droits civiques et politiques de toute espèce et de

tout degré, ne pas cesser de faire appel à la justice de la France qui sommeille parfois, mais qui a aussi de brusques réveils. Se souvenir enfin que si Dieu permet souvent que son Eglise soit tenue à l'écart des prospérités de la terre, il ne souffre pas qu'on porte longtemps atteinte à sa liberté.

Tel est le conseil que Lacordaire aurait donné au nom de sa propre expérience à ceux qui veulent le prendre pour modèle.

Le duc de Broglie a terminé en rappelant que le Père Lacordaire avait évité tous les écueils de sa vie en ayant toujours le regard tourné vers l'autorité souveraine et le cœur docile à ses enseignements.

Toute cette dernière partie du discours du duc de Broglie, d'une touche aussi délicate que d'une rare élévation, a transporté l'auditoire, dont les acclamations prolongées ont salué l'orateur pendant plusieurs minutes.

Avant lui, le président de la commission avait, dans un chaleureux langage, exalté la mémoire du rénovateur de Sorèze. Après lui, Mgr de Cabrières, évêque de Montpellier, a tracé un magistral tableau des vertus de l'illustre dominicain, en adressant au duc de Broglie, à son talent hors de pair, à ses services comme homme d'Etat un hommage qui a vivement frappé l'assistance.

Le soir, un banquet de trois cents couverts a réuni les anciens élèves de Sorèze, et, à la nuit, un feu de joie colossal a été allumé au sommet de la montagne.

Le maire et le conseil municipal de la ville ont pris part aux fêtes de Sorèze. L'autorité civile et les dominicains vivent en paix et en amitié. Le Père Lacordaire avait été élu membre du conseil municipal, et y avait constamment siégé.

NOUVELLES RELIGIEUSES

Rome et l'Italie.

Le *Journal des Débats* publie la dépêche suivante :

Rome, le 23 juillet.

Le Sénat a terminé sa session en votant tous les projets de loi que la Chambre lui envoyait ; il a chargé une commission de 9 membres d'examiner la loi sur la réforme communale et provinciale. Cette commission fera son travail pendant les vacances, et il est dès à pré-

sent certain que la loi sera acceptée par le Sénat, sauf quelques modifications de détail sans importance. La session, qui n'est que prorogée, sera close au mois de décembre, après le vote de cette loi et de quelques autres de moindre importance.

La nouvelle session sera ouverte en janvier par un discours du trône ; M. Crispi compte présenter une série de lois anticléricales dont le but sera d'enlever à l'Eglise l'influence qu'elle exerce encore sur les écoles, les œuvres pies, etc. Le Pape est naturellement fort inquiet et fort irrité de ce projet de loi.

Le but de cette campagne est d'obliger Léon XIII à capituler, à accepter en fait sinon en droit la loi des garanties et à autoriser la participation des catholiques aux élections, où le gouvernement, armé comme il l'est, a la certitude de les battre. La cour et l'ancien parti modéré désirent beaucoup ce concours des catholiques, afin de former un parti conservateur monarchique, et on dit qu'ils ont l'appui de M. de Bismarck. Malgré ces menaces d'un côté et ces caresses de l'autre, il est douteux que Léon XIII capitule, parce qu'il craint de compromettre le prestige universel de la Papauté, ce qui arriverait presque infailliblement. Néanmoins, cette lutte méritera d'être suivie avec attention.

En ce qui concerne les dispositions et les projets du ministre Crispi, le correspondant du *Journal des Débats* ne dit certainement rien de trop, le gouvernement italien ayant montré en ces derniers temps qu'il est capable de tout pour donner cours à sa haine de sectaire contre le Saint-Siège. Mais le correspondant du *Journal des Débats* se trompe gravement quand il représente le Pape hésitant à déterminer la conduite que doivent tenir les catholiques italiens en présence de tout ce qui se fait et de tout ce qui se prépare. A cet égard, M. Crispi, s'il a fait des calculs, doit les refaire. Car ils seront trompés.

France.

Constantine. — Mgr l'évêque ajoute le *Post-Scriptum* suivant à une lettre qu'il vient d'adresser à l'occasion des désastres causés dans son diocèse par les sauterelles :

Déjà le bétail ne trouve plus de nourriture. Des tribus entières souffrent la faim.

On peut voir sur la route de Sétif à Constantine des indigènes fouillant la terre dans l'espoir d'y trouver quelques racines.

Des milliers d'Arabes, habitués à vivre au jour le jour, marchent à une mort certaine. Deux mois, trois mois encore, ils tomberont sous la tente, dans les champs. Ils viendront mourir sous nos yeux,

dans les villes. Ils y apporteront le typhus, ce compagnon inséparable des longues privations et des dures misères. La famine arrive lamentable.

Ceux qui se souviennent de 1867 se rappellent ces invasions d'hommes hâves, épuisés par la longue torture de la faim, tombant le long des routes, couchés dans les rues ou sur les places publiques.

Au nom de l'humanité, il ne faut pas revoir les scènes si tristement émouvantes de l'année qui porte dans nos annales le nom d'année *de la faim*, comme l'appellent encore les Arabes, de cette année qui fit près de 500,000 victimes dans toute l'Algérie.

Le temps presse. Les indigènes souffrent et la faim va commencer son œuvre.

A tous les Français, à tous les étrangers qui s'intéressent à nous, nous adressons un suprême appel.

Malgré toutes les charges qui pèsent actuellement sur les catholiques de France, cet appel sera certainement entendu.

Nos lecteurs, pour leur part, voudront y répondre tout de suite.

Etranger.

Allemagne. — Les journaux d'Aix-la-Chapelle constatent que la *monstrance* septennale des grandes reliques, attire des milliers de pèlerins de l'Allemagne, de la Belgique, de la Hollande, de la France du Nord, de l'Autriche et des pays slaves. Dimanche dernier on a compté, aux portes d'octroi, plus de 100,000 pèlerins franchissant l'enceinte de la ville.

L'*Echo der Gegenwart*, organe catholique d'Aix-la-Chapelle, annonce, sous réserve d'examen de l'autorité ecclésiastique, trois guérisons miraculeuses, obtenues par l'attouchement des saintes reliques.

Une jeune fille de la ville voisine de Bourcette a été guérie en touchant le linge ensanglanté qui ceignit les reins de Notre-Seigneur sur la croix.

Une autre jeune fille, sourde et muette et paralysée, a retrouvé l'usage de ses jambes et sa langue s'est déliée.

Un membre d'une congrégation religieuse établie en Belgique a été guéri d'une paralysie partielle.

Le nombre des malades qui accourent ou qui sont apportés journellement est très grand.

La *monstrance* finira cette année-ci par une procession générale avec les reliques par toute la ville, ce qui n'a pas eu lieu depuis 21 ans.

Angleterre. — Le dimanche 1er juillet, S. Em. le cardinal

Manning a prononcé, dans l'église de Sainte-Marie-de-Morfields, à Londres, en présence d'un auditoire aussi nombreux que choisi, un éloquent discours sur les tristes conditions créées au chef de l'Eglise dans la ville de Rome, notamment sur les mesures odieuses proposées par le nouveau Code pénal.

Son Eminence a énergiquement protesté contre la qualification de « puissance étrangère » que le gouvernement italien a donné à la papauté, alors que non seulement le pape, mais tout catholique, à quelque pays qu'il appartienne, ne saurait être appelé étranger par rapport à Rome. Parlant ensuite de l'article 173 du nouveau Code pénal italien, l'éminent cardinal s'est exprimé en ces termes :

Maintenant aussi, chers auditeurs, je vous déclare que Rome est sacrée, parce qu'elle a été donnée par la divine Providence au chef de l'Eglise de Jésus-Christ. Depuis le jour où saint Pierre souffrit le martyre dans les jardins de Néron, ses successeurs n'ont jamais cessé d'exercer leur autorité sur Rome. Pendant les trois premiers siècles cette autorité fut de fait spirituelle, bien qu'elle contînt virtuellement le pouvoir qui s'en dégagea plus tard. Un pape après l'autre, vingt-neuf sur les trente premiers, moururent martyrs.

Quand l'empire devint chrétien et que la paix fut donnée à l'Eglise le premier acte du premier empereur chrétien fut de transférer son trône de Rome sur les rives du Bosphore. Rome devait être désormais le siège d'une seule autorité suprême. On peut dire avec une scrupuleuse vérité historique que lorsque Dieu entra à Rome, le trône des Césars devint vacant. A partir d'alors, pendant cinq siècles, les Vicaires de notre divin Maître furent l'unique autorité, les seuls protecteurs de Rome. Ils la sauvèrent des armées ennemies, ils la protégèrent contre la fureur des barbares. Ils gouvernèrent Rome avec une autorité patriarcale, jusqu'à ce que, vers la fin du neuvième siècle, leurs droits souverains furent reconnus, après la création de l'empire d'Occident, dans toutes les formes de droit strict que nous attachons de nos jours à la souveraineté. Les papes étaient maîtres de Rome en vertu d'une prescription beaucoup plus longue que celle en vertu de laquelle notre reine occupe le trône d'Angleterre...

Ce que je dis maintenant ne pourra plus être librement répété à Rome, lorsque le nouveau Code pénal aura été promulgué. Mais, vive Dieu ! sur les rives de la Tamise, elle pourra retentir librement cette parole que le gouvernement italien veut enchaîner sur les bords du Tibre. J'ai été impatient de fournir mon témoignage comme homme libre, comme chrétien, comme catholique, contre une loi qui est orientale par sa tyrannie et atroce par son caractère.

J'ai dit que la souveraineté des pontifes romains a la sanction des siècles. Rome a été assaillie neuf fois par des hordes envahissantes, qui n'ont jamais pu s'y établir d'une manière stable. Trois fois elle a été prise et saccagée au milieu des plus terribles cruautés. Deux fois elle a été détruite et les papes l'ont réédifiée avec les secours de tout le monde chrétien, qui a voulu y avoir des églises et des hospices spéciaux portant les noms des diverses nations, pour prouver ainsi que Rome n'appartient entièrement à aucune d'elles. Aussi n'ai-je pas dit que Rome n'a jamais été violée ; mais je dis et je répète qu'elle s'est toujours manifestée inviolable. Le siège immuable de Pierre a vu changer bien des choses d'ici-bas, et ce qui est arrivé peut se répéter encore. Si les auteurs du nouveau Code pénal italien croient imposer silence au chef de l'Eglise et à tous ceux qui lui restent fidèles, ils ne font que renouveler la folle erreur qui s'est si souvent répétée dans l'histoire. Il n'y aura de stable à Rome que l'autorité du vicaire de Notre-Seigneur. Aucune arme fabriquée contre elle n'a été solide, aucune autorité n'a combattu contre elle sans courir à sa ruine. Les hommes souffrent et meurent ; mais l'Eglise triomphera et règnera, parce que son chef est le fils de Dieu et que l'Esprit-Saint est sa vie sur la terre. Simon était homme, mais il reçut le nom de Pierre lorsqu'il fut constitué Roche de vérité. Simon mourut, mais Pierre vit toujours !

LES CHAMBRES

Sénat.

Mercredi 18 *juillet.* — Clôture de la session.

Chambre des Députés.

Mercredi 18 *juillet.* — Cette dernière séance n'aurait offert aucun intérêt si M. Félix Pyat n'avait fourni au gouvernement et à la Chambre une nouvelle occasion d'étrangler résolument le droit, la justice et la liberté. Sous prétexte d'obtenir quelques explications sur l'inexplicable et injustifiable saisie de la lettre adressée par Monsieur le Comte de Paris aux maires, M. Félix Pyat a réclamé la confiscation de tous les biens appartenant aux princes exilés et aux princes de la Maison de France. Venant d'un tel homme, une telle proposition ne saurait surprendre, lorsqu'on a, comme M. Félix Pyat, envoyé à la mort, d'un cœur léger, tant de pauvres diables égarés, en se tenant soigneusement à l'abri des balles, loin des barricades et à proximité d'un bateau de charbon ; lorsqu'on a, dans une longue existence, accumulé tant de crimes et tant de preuves de défaillance ; lorsqu'on a fait assassiner par les malheureux qu'on lance en avant

les soldats qui défendent l'ordre, on ne doit pas hésiter bien longtemps à mettre la main sur la fortune d'autrui, surtout lorsque autrui est un prince. En 1793, la guillotine servait, selon un mot célèbre, à battre monnaie; M. Félix Pyat trouve fort naturel de faire servir au même usage cet exil, qu'un autre révolutionnaire appelait la guillotine sèche. Aussi lorsqu'un pareil homme formule une pareille motion, nous ne sommes ni surpris ni indignés.

Ce qui est plus grave, c'est que la majorité tout entière, du centre à l'extrême-gauche, a approuvé, applaudi, acclamé cette provocation au vol. Les républicains qui se prétendent modérés ont paru trouver cette proposition excellente; ils l'ont écoutée avec recueillement et saluée de leurs bravos. Cet acheminement vers le partage des biens a causé aux radicaux un enthousiasme que les opportunistes ont éprouvé au même degré.

Le Président du Conseil n'a pas pris l'engagement de dépouiller les princes exilés; il n'a dit ni oui ni non, mais il a déclaré qu'en perdant le droit de résider en France, les princes avaient perdu aussi tous leurs droits de citoyens et que la police gouvernementale décachetait leurs lettres, lisait leurs dépêches, en même temps qu'elle décachetait et lisait aussi les lettres et les dépêches des princes non encore bannis.

Les républicains, qui protestaient autrefois avec une indignation qui semblait sincère contre le cabinet noir, ont trouvé tout naturel qu'il fonctionnât contre des exilés. Ils ont applaudi le président du conseil presqu'autant que M. Félix Pyat.

La session est close.

Nous donnons ci-après le texte du discours prononcé par Mgr Freppel en réponse à la proposition de M. Laffon à la séance du 12 juillet :

Mgr Freppel. — Messieurs, si j'ai demandé la parole pour combattre l'urgence de la proposition qui vient de vous être présentée, ce n'est pas que je veuille me plaindre le moins du monde du zèle de M. Laffon et de ses collègues à défendre les principes de la morale publique ou privée; au contraire, je regarde comme un devoir de les en remercier. Seulement, tout louable qu'il puisse être, ce zèle me paraît, dans l'espèce, quelque peu hâtif et prématuré; il y entre, pour le moins, autant de précipitation que de bonne volonté (Sourires approbatifs à droite.)

Et, en effet, nos collègues ne sauraient oublier qu'il ne s'agit jusqu'à présent, dans l'affaire de Cîteaux, que de simples prévenus... (Rumeurs à gauche.)

Mgr Freppel. — ...et par conséquent, l'équité la plus élémentaire nous oblige d'attendre que la justice se soit prononcée sur leur

compte, avant de venir les dénoncer du haut de cette tribune à l'indignation publique et d'appeler sur leurs têtes les foudres du gouvernement. (Très bien ! très bien ! à droite.)

Ce sont là je le répète, les principes de l'équité la plus élémentaire.

Je n'ai pas besoin d'ajouter que, si les faits énoncés par certains organes de la presse et rappelés par M. Laffon sont établis, nous n'aurons les uns et les autres pas assez de sévérités...

M. Benjamin Raspail. — Allons donc !

Mgr Freppel. — Pour flétrir les malheureux... (Applaudissements à droite.)

M. Calès. — Les mêmes faits se passent dans tous vos couvents !

Mgr Freppel. — ...qui auraient été assez oublieux des préceptes de leur religion, pour mettre en pratique les excès de la morale indépendante. (Vifs applaudissements à droite. — Rires et exclamations ironiques à gauche).

Mgr Freppel. — Mais encore une fois, il convient d'attendre que la justice se soit prononcée avant d'ouvrir un débat sur les faits dont il n'appartient qu'aux tribunaux, et aux tribunaux seuls, d'établir la vérité ou la fausseté. (Très bien ! très bien ! à droite).

Lorsque, il y a quelque temps, un journal républicain signala les faits monstrueux qui se seraient passés à la colonie agricole de Bologne (Haute-Marne), dirigée par des laïques et qui, chose autrement grave...

M. Dethou. — C'est une exception ! (Exclamations à droite.)

Mgr Freppel. — Alors, je reprends. (Vives interruptions à gauche.)

Vous ne faites qu'allonger le débat fort inutilement, parce que vous devez bien comprendre que j'irai jusqu'au bout, sans me laisser arrêter par vos clameurs. (Très bien ! très bien ! à droite.)

Lorsque, il y a quelque temps, un journal républicain signala les faits monstrueux qui se seraient passés à la colonie de Bologne (Haute-Marne)...

M. Benjamin Raspail. — Parlez donc de Cîteaux ! Tout ce qui s'y passe se passe dans les autres congrégations.

M. Wickersheimer. — C'est un prêtre qui a commis ces faits !

Mgr Freppel. —... dirigée par des laïques, et qui chose autrement grave, reçoit des orphelins de l'assistance publique, est-ce que nous avons fait comme vous ? Est-ce que nous nous sommes précipités à cette tribune pour demander la fermeture de l'établissement ? Non, nous avons attendu comme nous attendons encore les résultats que l'enquête administrative a dû instituer à cet effet. (Très bien ! très bien ! à droite.)

Veuillez donc user du même procédé à l'égard de l'établissement dont il s'agit. Rappelez-vous l'affaire des Ursulines de Grenoble, à laquelle une certaine presse avait donné une créance trop facile. Cinquante journaux ont été condamnés depuis lors pour s'être faits

les organes de ces calomnies. Il ne faut donc pas se hâter de prévenir les arrêts de la justice dans ce temps où la délation semble érigée en système.

Voilà ma première observation ; et je crois que la Chambre tout entière devra en comprendre la justesse. (Très bien ! très bien ! à droite.)

J'en ajoute une seconde.

M. Roret. — Je demande la parole.

Mgr Freppel. — Notre honorable collègue, dans sa précipitation à demander des sévérités administratives, a oublié que, dans ce pays de France, un prévenu est présumé innocent tant qu'il n'est pas déclaré coupable. (Interruptions à gauche. — Très bien ! très bien ! à droite.)

Mgr Freppel. — Dans sa précipitation à s'emparer des faits qui, je le répète, ne sont pas encore juridiquement établis...

M. Colfavru. — Mais il y a des aveux !

Mgr Freppel. — Monsieur, si jamais vous étiez prévenu, admettriez-vous que l'on appliquât un pareil procédé ? (Applaudissements à droite. — Rires ironiques à gauche.)

Dans cette ardeur excessive que je viens de signaler, M. Laffon et ses collègues prétendent envelopper non seulement la congrégation tout entière de Cîteaux...

M. Dethou. — Elles sont toutes pareilles.

A droite. — A la tribune, monsieur Dethou !

Mgr Freppel. — ... mais toutes les congrégations religieuses dans le discrédit qui viendrait frapper quelqu'un de leurs membres.

M. Laffon n'est cependant pas tellement avancé en âge qu'il ait pu oublier qu'autrefois, au lycée, on lui apprenait en philosophie à ne pas conclure du particulier au général. (On rit.)

Lorsque des condamnations judiciaires nombreuses, très nombreuses, sont venues frapper des instituteurs laïques... (Vives exclamations à gauche.)

Lorsque des condamnations nombreuses, très nombreuses, trop nombreuses, sont venues frapper des instituteurs laïques, a-t-on jamais vu un membre de la droite monter à cette tribune pour demander la fermeture des écoles normales, où ces instituteurs avaient été formés ? (Applaudissements à droite. — Bruit à gauche.)

M. Maurice Faure. — La statistique prouve le contraire.

Mgr Freppel. — La statistique prouve le contraire dites-vous ? C'est ce que nous allons voir. Je prétends au contraire que si M. Laffon était admis à demander la suppression des écoles congréganistes, je serais autorisé trois fois davantage à demander la fermeture de toutes les institutions laïques. (Exclamations à gauche) Car voici, d'après le compte général de la justice criminelle, publié tous les ans à l'imprimerie nationale par le ministère de la justice...

M. René Laffon. — Je vous mets au défi d'apporter aucun chiffre à la tribune. Vous savez parfaitement que ces faits sont excessivement rares parmi le personnel laïque.

M. Loranchet. — Nous ferons votre bilan, à vous !

Mgr Freppel. — J'accepte votre défi et je le relève à l'instant même. (Très bien ! très bien ! à droite.)

D'après le compte général de la justice criminelle, au tableau intitulé : « Profession des accusés, nos 23 et 24, » la criminalité proportionnelle des laïques et des congréganistes. (Interruptions à gauche.)

Vous m'obligez malgré moi à apporter à la tribune des chiffres que j'aurais mieux aimé passer sous silence.

Plusieurs voix à gauche. — Allons donc !

Mgr Freppel. — Ce sont les statistiques officielles de la justice criminelle que je vais vous opposer.

M. Ferroul. — La justice impériale !

Mgr Freppel. — Vos interruptions ne m'arrêteront pas. Le tableau dont je vais donner lecture figurera au *Journal officiel*. Le voici :

Professeurs ou instituteurs condamnés :

Années.	Laïques.	Congréganistes.
1867	23	2
1868	21	4
1869	19	6
1870	»	»
1871	»	»
1872	16	4
1873	19	6
1874	18	5
1875	18	7
1876	26	5
1877	23	3
1878	26	11
1879	22	5
1880	21	8
1881	16	6
	268	72

Sur 73,906 laïques, 268 condamnés forment une proportion de 33 sur 10,000 en 13 ans.

Sur 49,745 congréganistes, 72 condamnés forment une proportion de 13 sur 10,000 en 13 ans. — Environ 1 par an sur 10,000. Je prends le chiffre des professeurs et instituteurs soit laïques soit congréganistes, tel qu'il est fourni par les rapports du ministère de l'instruc-

tion publique publiés au *Journal officiel* des 15 septembre et 19 décembre 1879.

Le chiffre proportionnel des instituteurs laïques condamnés est donc presque trois fois plus fort que celui des congréganistes condamnés! (Vifs applaudissements à droite. — Bruit à gauche et au centre.)

Par conséquent, je le répète, si M. Laffon était admis à demander la suppression des instituteurs congréganistes, je serais autorisé trois fois davantage, en vertu même de son argumentation, à demander la fermeture de toutes les institutions laïques. (Exclamations à gauche.)

Eh bien! je ne demande la fermeture ni des unes ni des autres; je réclame pour toutes la justice et l'impartialité! (Applaudissements à droite).

Vous avez parlé plus particulièrement de la maison de Cîteaux.

Eh bien! puisqu'il vous a plu de dénoncer ainsi au mépris public cette colonie pénitentiaire, vous me permettrez bien d'en dire quelques mots à mon tour. (Bruit à gauche.)

M. Henri de Lacretelle. — Elle s'est dénoncée elle-même.

Mgr Freppel. — Comment? Est-ce que par hasard la tribune française n'est plus faite pour permettre aux orateurs de prendre la défense des absents et des faibles? (Très bien! très bien! à droite.)

Je ne m'occupe pas des faits que vous avez signalés. C'est affaire à la justice. Quand elle aura prononcé, nous verrons. Vous n'avez ni compétence ni qualité pour juger des procès. (Interruptions à gauche.)

Mais ce que je ne puis pas admettre, c'est que vous veniez dénoncer cette colonie à l'indignation publique, sans même la connaître. (Vives interruptions à gauche.)

Vos indignations sont vertueuses, mais elles le seraient encore davantage, si vous vouliez bien y mêler un peu plus de justice et d'équité. (Très bien! très bien! et rires à droite.)

Je dis qu'il ne faut pas oublier les services que la colonie de Cîteaux a rendus dans le passé. (Exclamations à l'extrême gauche.) Vous ne savez même pas, vous qui m'interrompez, ce que c'est que la maison de Cîteaux! (Bruit.)

M. Gustave Rivet. Nous ne voulons pas le savoir.

Mgr Freppel. Eh bien! si vous ne voulez pas le savoir, n'en parlez pas! Je ne puis pas, dans l'état d'esprit où je vous vois, vous engager à lire le travail si intéressant de M. Michel, employé à la préfecture de la Seine, sur la colonie de Cîteaux. Vous vous garderiez bien de vous donner cette peine.

Je voudrais cependant vous lire quelques lignes empruntées au grand et bel ouvrage de M. d'Haussonville, dont M. Millerand lui-même avait invoqué l'autorité dans son rapport sur le budget pénitentiaire...

M. Millerand. — Pas à ce point de vue là!

Mgr Freppel. — C'est possible; mais enfin vous me permettrez bien de citer le témoignage si autorisé de M. d'Haussonville sur la colonie de Cîteaux, et je ne le fais absolument, croyez-le bien, que parce qu'il me paraît aussi généreux que juste de prendre la défense de gens que l'on enveloppe pêle-mêle dans une réprobation générale et qui ne sont pas ici pour se défendre. (Interruptions à gauche. — Très bien ! très bien ! à droite.)

M. Emmanuel Arène. — Nous ne sommes pas à la cour d'assises.

Mgr Freppel. — « Nous serions injustes pour les colonies dirigées par des congrégations religieuses si, à côté des établissements laïques que nous venons de citer, nous ne mentionnions pas celles qui peuvent également, dans un genre différent, servir de spécimen. » (Interruptions.)

« Personne ne s'étonnera que nous mettions en première ligne la colonie de Cîteaux... » (Interruption à gauche.)

M. de Mortillet. — Nous savons ce qui s'y passe.

Mgr Freppel. — Allons, voilà M. de Mortillet qui, à Saint-Germain-en-Laye, prétend mieux connaître les affaires de Cîteaux que M. d'Haussonville, qui s'est donné la peine de s'instruire sur place ! (Rires ironiques à gauche. — Très bien ! très bien ! à droite.)

« Cette colonie est antérieure à la Révolution de 1848. Son fondateur, le vénérable abbé Rey, mort tout récemment, l'avait créée tout d'abord pour être une succursale de la colonie d'Oullins, ouverte par lui dans le département du Rhône; mais par l'importance qu'elle a prise, par les agrandissements qu'elle a reçus, elle est devenue le siège principal de la congrégation qui s'est réunie autour de M. l'abbé Rey, qui a été, en effet, l'un des prêtres les plus méritants de cette époque.

« La colonie de Cîteaux présente un caractère particulier que nous devons signaler. Elle ne reçoit pas seulement des enfants condamnés ou envoyés en correction, mais aussi des enfants vagabonds, abandonnés ou malheureux, du département de la Côte-d'Or, qui lui sont confiés par des municipalités ou par les parents. En un mot, elle réunit ce double caractère d'établissement de répression et d'asile de bienfaisance dont nous avons déjà signalé les heureux résultats dans certains pays étrangers, en Belgique, en Hollande et en Suisse. (Interruptions et bruit à gauche.)

Plusieurs membres à gauche. — Parlez en face !

Mgr Freppel, s'adressant à la gauche. — Quand vous écouterez, je parlerai de votre côté :

« En reconnaissance du service qui était ainsi rendu au département par la colonie de Cîteaux, le conseil général de la Côte-d'Or lui attribuait autrefois une subvention. Mais cette subvention a été supprimée au lendemain de la révolution du 4 septembre ; depuis elle n'a jamais été rétablie. Si, par suite de ce double caractère qu'affecte

la colonie, l'effectif y est très nombreux, trop nombreux suivant nous, le personnel surveillant y est du moins en proportion du nombre des enfants. Ce personnel d'élite est composé de pères et de frères.

« Ces derniers sont associés aux travaux des enfants et se font laboureurs, charrons, maçons avec eux. Ajoutons que, dans cette colonie, une combinaison intelligente est faite de ce que nous avons appelé la discipline religieuse avec la discipline militaire. Les habitudes martiales qu'on s'efforce de faire prendre aux enfants, la marche au pas, l'usage de la musique militaire, l'autorité du commandement, combattent avec fruit les inconvénients qui s'attachent parfois à l'éducation exclusivement congréganiste. »

M. Camille Sabattier. — Je demande la parole.

Mgr Freppel. — « Nous avons trouvé cette même alliance de la discipline militaire et de la discipline religieuse à la maison des jeunes détenus de Namur, et nous avions été vivement frappé des avantages qu'elle semblait présenter. La colonie de Cîteaux mérite donc d'être mise au premier rang des colonies dirigées par des congrégations. »

Voilà, messieurs, cette maison de Cîteaux que l'on voudrait dès aujourd'hui vouer au mépris public, sans tenir compte de ses services passés. Il me semble qu'il ne faudrait pas se hâter de porter un jugement aussi défavorable sur la congrégation tout entière à cause de certains faits imputés à quelques-uns de ses membres. Voilà pourquoi, moi aussi, je m'adresse à la justice et à l'impartialité de M. le président du conseil, ministre de l'intérieur convaincu d'avance, comme il l'est d'ailleurs lui-même, que ce qu'il fera sera bien fait. (Rires à droite.)

Que si cependant il vous plaisait, contrairement aux notions les plus vulgaires de l'équité, d'envelopper dès maintenant la congrégation tout entière dans le discrédit qui vient d'être jeté sur quelques frères convers, — car il ne s'agit que de cela, dans l'espèce, — les auteurs de l'interpellation m'autoriseraient à leur dire que ce qui les guide, ce qui les inspire, ce n'est pas l'intérêt de la morale, mais la haine de la religion. (Vifs applaudissements à droite.)

CHRONIQUE DE LA SEMAINE

Les élections du 22 juillet. — Boulanger battu dans l'Ardèche. — Le voyage de M. Carnot. — L'entrevue des Empereurs.

26 juillet 1888.

L'élection de l'Ardèche qui avait lieu dimanche aboutit à l'échec de M. Boulanger. Les conservateurs de ce département, dont les forces électorales sont assez puissantes pour balancer

toujours et vaincre parfois les forces gouvernementales, n'ont pas tous voulu suivre le conseil que M. Paul de Cassagnac leur donnait inconsidérément l'autre jour. Si vingt mille électeurs ont voté pour M. Boulanger, il s'en est trouvé vingt-cinq mille qui ont préféré s'abstenir, n'ayant pas malheureusement de candidat conservateur, plutôt que d'aller, sous prétexte d'un bon tour à jouer au gouvernement, risquer de rendre quelque vitalité à cette chose indéfinissable qu'on appelle le boulangisme. Ainsi battu, M. Boulanger est décidément réduit à rien. Lui qui avait fait les électeurs de l'Ardèche juges de son cas, doit aujourd'hui reconnaître qu'ils le condamnent, et la compassion qu'il espérait exciter à l'aide de sa blessure, aujourd'hui presque guérie, se traduit, en somme, par un formidable dédain. C'est tout ce que mérite un personnage qui a bien pu, aux yeux des mécontents, symboliser, à un moment donné, l'opposition contre le régime, mais qui, par ses antécédents ondoyants, par ses palinodies répétées, par ses desseins vagues ou pervers, enfin par sa nullité grotesque, méritait de tomber sous les coups mêmes de ce suffrage qu'il a si sottement flagorné. Chassé de la Chambre après l'avoir été de l'armée, il faudra bien qu'il renonce à cette action néfaste par laquelle il désorientait, désagrégeait, déclassait les électeurs, sans profit pour aucune cause juste. Il peut survivre à sa blessure, mais le boulangisme ne survivra pas aux échecs répétés de la Charente et de l'Ardèche. et c'est tant mieux.

—

C'est d'autant mieux, que, pour être débarrassée de l'appoint boulangiste, l'opposition dirigée contre le gouvernement n'en sera ni moins sérieuse ni moins efficace. Témoin l'élection de la Dordogne, où M. Taillefer, peu suspect de faiblesse en son opposition conservatrice, l'emporte sur l'opportuno-radical Clerjounie. Nous ne parlons pas, bien entendu, de l'élection du Rhône, où les idées révolutionnaires ont fait tant de ravages qu'il y faut bien laisser les diverses fractions du parti se disputer entre elles, sauf à se concentrer, comme le 22 juillet, sur le nom d'un officieux, tel que M. Chépié. Mais les résultats de la Dordogne prouvent que l'opposition conservatrice n'a rien à perdre à combattre sous ses propres couleurs. Que ne l'a-t-on compris également dans l'Ardèche, où passe aussi l'opportuno-radical, M. Beaussier? Espérons qu'on le comprendra bientôt partout, maintenant que le boulangisme est malade.

—

Le voyage du Président Carnot en Savoie et dans le Dauphiné où il a assisté aux fêtes données à Vizille en souvenir de l'Assemblée de 1788, est terminé sans avoir donné lieu à de notables incidents.

Notons cependant que les voyages ne réussissent pas à M. Carnot. C'est de la façon la plus inconvenante qu'il a répondu à l'allocution de l'évêque de Grenoble. Cette allocution est d'une parfaite correction; elle rappelle les paroles émues par lesquelles le souverain pontife a accueilli, en janvier dernier, la lettre de félicitations du nouveau président de la république, les vœux formés par Léon XIII pour la prospérité de la France et ses bénédictions à l'adresse de M. Carnot, de sa famille et de notre chère patrie. L'évocation de ces souvenirs a été, pour Mgr Fava, une occasion toute naturelle pour assurer M. le président de la république de son respect et pour ajouter que lui et son clergé demanderaient à Dieu : « que les bénédictions du vicaire de Jésus-Christ assurassent à sa personne, à sa famille et à la France le bonheur et la paix. »

L'éminent prélat ne pouvait mieux dire assurément; aussi s'étonnera-t-on partout, même dans les milieux libres-penseurs, où l'on pratique le respect des croyances et de la politesse, de la réponse grossièrement menaçante (la *Justice* la trouve seulement assez sèche) du président de la république. Oui ! c'est le doux M. Carnot qui n'a pas craint de déclarer publiquement : que « chef d'un gouvernement de conciliation qui pratiquait en même temps le respect de toutes les lois, il avait la conviction que l'évêque de Grenoble et son clergé ne l'oublieraient pas. »

Pourquoi cette mercuriale ou plutôt cette algarade ? Serait-ce parce que Mgr Fava a eu maille à partir avec M. Goblet alors que celui-ci était ministre des cultes?

Quoi qu'il en soit, M. Carnot vient de se faire connaître sous un nouvel aspect; il était insignifiant, le voilà sur le point de passer pour un intolérant et, de plus, pour un homme mal élevé.

—

L'empereur Guillaume a dû quitter le czar Alexandre III. Guillaume se rend directement à Stockholm.

Les témoignages d'amitié que se sont prodigués les deux souverains pendant tout le cours de leur entrevue donnent une importance toute particulière aux résolutions politiques qu'ils ont arrêtées, et qui ne peuvent être révoquées en doute après les entretiens que chacun d'eux a eus avec le ministre des affaires

étrangères de l'autre. Seulement, l'on continue à ignorer complètement la nature et la portée de ces résolutions. Ce qu'il est permis de constater, c'est que l'orientation nouvelle de la politique russo-allemande n'est pas vue de bon œil par les panslavistes aussi bien que par l'Angleterre. En tous cas, elle ne paraît pas, si elle touche à la solution de la question bulgare, de nature à nous inquiéter autrement. La France n'aurait donc pas été visée par les projets délibérés à Peterhof ou à bord de l'*Hohenzollern*.

Quoi qu'il en soit, c'est l'Angleterre, sur laquelle se déverse maintenant la bile de tous les organes à la solde du chancelier. Ils prennent prétexte de l'accueil plus que froid qui aurait été fait au général de Winterfeld, chargé de notifier officiellement à Sa Majesté britannique l'avènement du nouvel empereur, pour attaquer sous toutes les formes le gouvernement et la cour d'Angleterre.

Sans chercher à exagérer la portée de ces attaques, il est impossible de n'y pas voir l'indice d'un refroidissement entre les deux gouvernements, coïncidant avec un refroidissement entre les deux cours au sujet duquel le départ précipité du prince de Galles de Berlin, le jour même de l'arrivée du jeune empereur dans sa capitale, ne laissait depuis longtemps aucun doute.

Les journaux britanniques n'ont pas parlé jusqu'ici, que nous sachions, de cet incident. Mais il est clair qu'en l'état actuel des relations des deux familles souveraines, il n'y a pas apparence que les deux gouvernements se rapprochent, alors surtout que la nouvelle combinaison constitue un si grand échec pour la politique anglaise.

REVUE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

La Bourse est languissante. Le cercle d'affaires se retrécit de plus en plus. Les cours n'en restent pas moins bien tenus, en dépit de cette inactivité des transactions.

Cette somnolence du marché ne surprend personne. Le fait se produit d'ordinaire chaque année à pareille époque. Ce n'est pas au moment où les vides sont nombreux à la Bourse, où la banque est en villégiature, qu'on peut compter sur des séances mouvementées. Puis qu'escompterait, du reste, en ce moment la spéculation ? Les Chambres sont en vacances, l'agitation boulan-

giste a disparu, tout est calme à l'intérieur. Il y a bien l'entrevue des deux empereurs, mais quelles en seront les conséquences? On continue à se perdre en hypothèses de toutes sortes, sans qu'on puisse dégager la vérité.

Ce n'est donc pas cet événement qui peut servir de prétexte à une revanche des baissiers, non plus qu'à des excès des haussiers. Comme on paraît convaincu que l'entrevue de Péterhof aura d'heureuses conséquences au point de vue du maintien de la paix, il n'y a pas de raison pour que la spéculation s'alarme, mais il n'y a pas non plus de raisons majeures pour qu'on salue par une poussée vigoureuse de la cote les résultats futurs de la rencontre des deux monarques.

Ce que notre marché constate avec satisfaction, c'est que les cotes de Berlin, de Francfort et de Vienne sont satisfaisantes. Les valeurs internationales sont bien tenues. C'est la tenue de ces places qui sert surtout en ce moment d'exemple à notre marché.

Bourse du 24 *juillet* 1888.

3 0/0		83 70	C. F. foncières 1879		481 25
3 0/0 amortissable		86 15	— commun. 1879		482 »
4 1/2 0/0		106 90	— — 1880		474 25
Crédit foncier..	Actions	1.350 »	— foncières 1883		386 »
Est	—	790 »	Est	Oblig.	390 75
Lyon	—	1.261 25	Lyon	—	400 »
Midi	—	1.152 50	Midi	—	399 »
Nord	—	1.545 »	Nord	—	409 50
Orléans	—	1.331 25	Orléans	—	401 50
Ouest	—	910 »	Ouest	—	400 »
Panama	—	287 50	Panama 4 0/0	—	212 »
Suez	—	2.155 »	— 6 0/0	—	380 »

Pour répondre à un désir qui nous a été souvent exprimé, le rédacteur financier des ANNALES CATHOLIQUES **se charge de faire exécuter tout achat ou vente de titres au comptant.**

Le montant approximatif des titres devra être envoyé par lettre chargée ou valeur à vue sur Paris en même temps que l'ordre d'achat.

Le gérant: P. CHANTREL.

Paris. — Imp. G. Picquoin, 51, rue de Lille.

ANNALES CATHOLIQUES

DEUX PAYS AU POUVOIR DES LOGES

Nos lecteurs n'auront certainement pas manqué de remarquer cette coïncidence : une guerre acharnée est menée contre l'Église et les catholiques en Italie et en France en même temps. Dans les deux pays on constate la publication de faux rapports sur le fonctionnement des écoles libres et catholiques, et la fausseté de ces rapports est démontrée par des documents irréfragables et par les aveux mêmes des fonctionnaires intéressés. Dans les deux pays les fureurs anticléricales se donnent libre carrière dans les Assemblées législatives, sans raison apparente, sous la seule impulsion de l'intolérance et de la passion sectaire. Des deux côtés, on mène tambour battant, au milieu du désordre, la discussion de lois injustes et mal bâclées, visant à détruire impudemment tout principe d'égalité, et décrétant au détriment des seuls catholiques des mesures d'une iniquité peu ordinaire. A ce point de vue, l'Italie a donné un spectacle encore plus triste et plus révoltant; ce qu'il faut attribuer au bas niveau moral de ceux qui se trouvent à la tête du gouvernement, et à la docilité caractéristique d'une Chambre à plat ventre devant celui qui la traite comme un maître. Aussi a-t-on pu entendre partir des bancs ministériels de la Chambre italienne d'indignes railleries et de basses insultes contre l'auguste chef de l'Église, et des imputations calomnieuses contre les catholiques italiens.

Et ces railleries, ces insultes, ces imputations, au lieu de soulever des protestations, ont été accueillies avec des applaudissements par une Chambre servile et pleine de préventions.

Ce comble d'audace et de mensonge réussit mal, cependant, à dissimuler le véritable état politique des choses en Italie, c'est-à-dire la domination d'une secte sans conscience ni loyauté, qui confisque à son profit la liberté, les ressources et l'honneur même du peuple italien.

Mais on ne peut s'empêcher de remarquer, comme nous venons de le dire, la simultanéité de la recrudescence des passions anticléricales en France et en Italie. Cette recrudescence trouve son

explication dans les ordres péremptoires donnés par la franc-maçonnerie, qui a concentré ses forces dans ces deux Etats et qui — c'est un fait patent, incontestable — les tient sous son empire.

La raison de la haine, de la rage maçonnique est évidente. Chaque jour est signalé par un nouveau triomphe de l'Église catholique. Depuis que celle-ci s'est vue entourée de nouvelles splendeurs, depuis qu'elle a vu son prestige grandir et son pouvoir s'accroître par l'action même de ce grand État d'Europe en qui les athées, les sectaires et les pires ennemis de l'Église croyaient reconnaître le futur auteur de sa ruine finale, elle n'a plus interrompu sa marche victorieuse. Dirigée par le très sage Pontife qui occupe présentement la Chaire de saint Pierre, elle a parcouru, on peut le dire, l'une après l'autre toutes les contrées de l'Europe, recueillant partout des témoignages de respect et de vénération, et recouvrant cet ascendant dont les longs efforts et les honteuses manœuvres de la secte maçonnique avaient réussi à la dépouiller. On comprend aisément combien cet état de choses doit exaspérer la Franc-Maçonnerie, dont la rage s'accroît, d'ailleurs, par la certitude, dans laquelle elle peut se confirmer tous les jours, que les adversaires contre lesquels elle se sert de ses armes les plus cruelles, les plus déloyales — c'est-à-dire l'Église et les catholiques — sont ceux qui se rient le plus de ses efforts; même au milieu de traitements injustes et douloureux, ils sont fermement convaincus que, à l'heure où il plaira à Dieu, l'astre de la justice et de la paix recommencera à resplendir sur le monde.

Des symptômes très consolants les confirment, d'ailleurs, dans cette certitude. Parmi ces symptômes, nous signalons la sagesse et la prudence indéfectibles du Chef de l'Eglise, la fermeté et le courage inexpugnables des honnêtes gens, le discrédit toujours plus grand dans lequel est tombée la maçonnerie, et le mépris toujours plus profond qu'elle encourt. Pour le moment, elle est pour ainsi dire astreinte à un domicile forcé en France et en Italie; mais il y a lieu d'espérer que les aveugles d'aujourd'hui ne tarderont pas à ouvrir les yeux à la lumière. D'importants journaux allemands l'ont dit dernièrement; pour terminer, il nous semble utile de répéter leurs déclarations : « Le côté ridicule et odieux de la franc-maçonnerie apparaît au grand jour. Maintenant la Loge est discréditée non seulement aux yeux des chrétiens, mais aussi aux yeux des radicaux, des socialistes et

du peuple. Ils savent que le voile maçonnique couvre la corruption et la domination au profit de la bourgeoisie impie. » La Franc-Maçonnerie est un mélange si horrible d'athéisme, de juiverie et d'intérêts particuliers, qu'un chrétien n'en peut absolument point faire partie, ni se soumettre à sa tyrannie.

(L'Osservatore Romano.)

LA QUESTION RELIGIEUSE EN RUSSIE

Au moment où la Russie, à grand renfort de cérémonies officielles, célèbre le neuvième centenaire de sa conversion au christianisme, tout ce qui se rapporte à la question religieuse dans ce pays offre un caractère réel d'actualité.

Il y a quelques mois un Russe, aussi savant que profondément religieux, M. Soloviev, publiait dans son pays une vingtaine de thèses tendant toutes à amener la réunion de de l'Église russe à l'Église catholique, sous l'obéissance du successeur de saint Pierre. Il n'a pas été annoncé, dans la suite, qu'aucune des sommités de l'Église nationale, qui se dit seule « orthodoxe », ait entrepris de réfuter ces thèses et de convaincre d'erreur leur auteur. Aurait-on usé contre celui-ci des moyens si chers à M. Pobedonoszeff, le président du Saint-Synode, et aurait-il été persuadé par des arguments sans réplique qu'il devait quitter la Russie? Nous l'ignorons absolument ; toujours est-il qu'il se trouve depuis quelque temps à Paris, et que, il y a une quinzaine de jours, il y a fait, dans un Cercle très distingué, devant un auditoire d'élite, une conférence sur ce qui fait l'objet de ses vœux les plus ardents de chrétien et de patriote. Notre correspondant de Paris nous a parlé de cette conférence qui a laissé une profonde impression. M. Soloviev vient de la publier en une grande et belle brochure in-8° que nous avons sous les yeux et qui nous semble remarquable à tous égards. Nous reproduisons quelques passages saillants de ce travail, aussi intéressant par les opinions qu'il exprime que par les citations sur lesquelles il s'appuie. M. Soloviev écrit :

Le peuple russe est un peuple chrétien, » et par conséquent, pour connaître la vraie idée russe, il ne faut pas se demander ce que la Russie fera par soi et pour soi, mais ce qu'elle *doit faire* au nom du principe chrétien qu'elle reconnaît et pour le bien de la chrétienté universelle à laquelle elle est censée appartenir. Elle doit, pour remplir vraiment sa mission, entrer de cœur et d'âme dans la vie commune du monde chrétien et employer toutes ses forces nationales à réaliser, d'accord avec les autres peuples, cette unité parfaite et universelle du genre humain, dont la base immuable nous est donnée dans l'Église du Christ. Mais l'esprit de l'égoïsme national ne se laisse pas sacrifier aussi facilement. Il a trouvé chez nous un moyen de s'affirmer sans renier ouvertement le caractère religieux inhérent à la nationalité russe. Non seulement on admet que le peuple russe est un peuple chrétien, mais on proclame avec emphase qu'il est le peuple chrétien par excellence et que l'Église est la vraie base de notre vie nationale ; mais ce n'est que pour prétendre que l'*Église est seulement chez nous,* que nous avons le monopole de la foi et de la vie chrétienne. De cette manière l'Église, qui est en vérité la roche inébranlable de l'unité et de la solidarité universelles, devient pour la Russie le palladium d'un particularisme national étroit et souvent même l'instrument passif d'une politique égoïste et haineuse.

Notre religion, en tant qu'elle se manifeste dans la foi du peuple et dans le culte divin, est parfaitement orthodoxe. L'Église russe, en tant qu'elle conserve la vérité de la foi, la perpétuité de la succession apostolique et la validité des sacrements, participe essentiellement à l'unité de l'Église universelle fondée par le Christ. Et si malheureusement cette unité n'existe chez nous que dans un état latent et ne parvient pas à une actualité vivante, c'est que des chaînes séculaires tiennent le corps de notre Eglise attaché à un cadavre immonde, qui l'étouffe en se décomposant.

L'institution officielle qui est représentée par notre gouvernement ecclésiastique et par notre école théologique, et qui maintient à tout prix son caractère particulariste et exclusif, n'est pas certes une partie vivante de la vraie Église universelle fondée par le Christ. Pour dire ce qu'elle est en réalité nous laissons la parole à un auteur dont le témoignage a dans cette occasion une valeur exceptionnelle. L'un des chefs les plus émi-

nents du « parti russe », ardent patriote et orthodoxe zélé, en sa qualité de slavophile ennemi déclaré de l'Occident en général et de l'Église de Rome en particulier, ayant la papauté en horreur et la compagnie de Jésus en abomination, J. S. Aksakov, ne pourrait pas être soupçonné d'avoir eu des idées préconçues défavorables à notre Église nationale comme telle. D'un autre côté, quoique partageant les préjugés et les erreurs de son parti, Aksakov était au-dessus des panslavistes vulgaires non seulement par son talent, mais aussi par sa bonne foi, par la sincérité de sa pensée et la franchise de sa parole. Longtemps persécuté par l'administration, condamné enfin au mutisme pendant douze ans, ce n'est que dans les dernières années de sa vie qu'il obtint, comme privilège personnel et toujours précaire, la liberté relative de publier ce qu'il pensait.

Notre Église, du côté de son gouvernement, apparaît comme une espèce de bureau ou de chancellerie colossale qui applique à l'office de paître le troupeau du Christ tous les procédés du bureaucratisme allemand avec toute la fausseté officielle qui leur est inhérente. Le gouvernement ecclésiastique étant organisé comme un département laïque, et les ministres de l'Église étant mis au nombre des serviteurs de l'État, l'Église elle-même se transforme bientôt en une fonction du pouvoir séculier ou tout simplement elle entre au service de l'État. En apparence on n'a fait qu'introduire l'ordre nécessaire dans l'Église, au fond c'est son âme qu'on lui a enlevée. A l'idéal d'un gouvernement vraiment spirituel on substitua celui d'un ordre purement formel et extérieur. Il ne s'agit pas seulement du pouvoir séculier, mais surtout des *idées séculières* qui entrèrent dans notre milieu ecclésiastique et s'emparèrent à un tel point de l'âme et de l'esprit de notre clergé que la mission de l'Église dans son sens véritable et vivant leur est devenue à peine compréhensible. Nous avons des ecclésiastiques « éclairés » qui prétendent que notre vie religieuse n'est pas assez réglementée par l'État, et ils demandent à celui-ci un nouveau code de lois et de règles pour l'Église. Et cependant, dans le code actuel de l'Empire, on trouve plus de mille articles déterminant la tutelle de l'État sur l'Église et précisant les fonctions de la police dans le domaine de la foi et de la piété.

Le gouvernement séculier est déclaré par notre code « le conservateur des dogmes de la foi dominante et le gardien du bon ordre dans la sainte Église. » Nous voyons ce gardien, le glaive levé, prêt à sévir contre toute infraction à cette orthodoxie établie moins avec l'assistance du Saint-Esprit qu'avec celle des lois pénales de l'Empire. *Là, où il n'y a pas d'unité vivante et intérieure, l'intégrité extérieure ne peut être soutenue que par la violence et la fraude.*

Les défenseurs les plus sincères et les plus raisonnables de l'Église russe (par exemple l'historien Pogodine, cité avec beaucoup d'autres par Aksakov, avoue franchement que la liberté religieuse une fois admise en Russie, la moitié des paysans passeront au *raskol* (schisme des vieux croyants très nombreux déjà malgré toutes les persécutions), *tandis que la moitié des gens instruits deviendra catholique.* (Nous croyons, pour notre part,que le peuple russe, en très grande majorité, reviendrait du jour au lendemain à l'Unité catholique, si son clergé lui en donnait l'exemple.)

Que veut dire un aveu semblable? demande Aksakov : que la moitié des membres de l'Église orthodoxe n'y appartient qu'en apparence, que ces hommes ne sont retenus dans son sein que par la crainte des peines temporelles. Tel est donc l'État actuel de notre Église! État indigne, affligeant et affreux! Quelle surabondance de sacrilèges dans l'enceinte sacrée, de l'hypocrisie qui remplace la vérité, de la terreur au lieu de l'amour, de la corruption sous l'apparence d'un ordre extérieur, de la mauvaise foi dans la défense violente de la vraie foi, quelle négation, dans l'Église même, des principes vitaux de l'Église, de toute sa raison d'être, le mensonge et l'incrédulité là où doit être, vivre et se mouvoir la vérité et la foi... Cependant le danger le plus grave ce n'est pas que le mal a pénétré dans le milieu des croyants, c'est qu'il y a reçu *droit de cité*, que cette position de l'Église est créée par la loi, qu'une anomalie semblable n'est qu'une conséquence nécessaire de la règle acceptée par l'État et par notre société elle-même.

En général, chez nous en Russie, dans les cercles de l'Église, comme dans les autres, c'est l'apparence, le *decorum* qu'on tient surtout à garder, et cela suffit à notre amour pour l'Église, à notre amour paresseux, à notre foi fainéante. Nous fermons volontiers les yeux et, dans notre crainte puérile du scandale, nous nous efforçons de cacher à nos propres regards ainsi qu'à ceux du monde entier le grand mal qui sous un voile convenable dévore comme un cancer la substance vitale de notre organisme religieux.

Nulle part ailleurs on n'a la vérité tellement en horreur que dans le domaine de notre gouvernement ecclésiastique, nulle part ailleurs la servilité n'est plus grande que dans notre hiérarchie spirituelle, nulle part « le mensonge salutaire » n'est appliqué sur une échelle plus large que là où tout mensonge devrait être abhorré. Nulle part ailleurs on n'admet, sous le prétexte de la prudence, autant de compromis qui rabaissent la dignité de l'Église et lui enlèvent son autorité. Et la cause principale de tout cela, c'est qu'on n'a pas une foi suffisante dans la puissance de la vérité.

Tous ces maux de notre Église, — et c'est là le point le plus important, — nous les avons sus et nous les savons, nous nous sommes arrangés avec eux et nous vivons en paix. Mais cette paix honteuse, ces compromis déshonorants ne peuvent pas sauvegarder la paix de l'Église, et dans la cause de la vérité ils signifient une défaite sinon une trahison.

S'il faut en croire ses défenseurs, notre Église est un troupeau grand mais infidèle, dont le pasteur est la police qui par force, à coup de fouet, fait entrer dans le bercail les brebis égarées. Une image semblable répond-elle à la vraie idée de l'Église du Christ ? Et si non, notre Église n'est plus l'Église du Christ, et alors qu'est-elle donc ? Une institution d'État qui peut être utile aux intérêts de l'État, à la discipline des mœurs. Mais l'Église, il ne faut pas l'oublier, est un domaine où aucune altération de la base morale ne peut être admise, où aucune infidélité au principe vivifiant ne peut rester impunie, où, si l'on ment, on ne ment pas aux hommes mais à Dieu. Une Église infidèle au testament du Christ est du monde entier le phénomène le plus stérile et le plus anormal, condamné d'avance par la parole de Dieu.

Une Église qui fait partie d'un État, d'un « royaume de ce monde », a abdiqué sa mission et devra partager la destinée de tous les royaumes de ce monde. Elle n'a plus en elle-même aucune raison d'être, elle se condamne à la débilité et à la mort.

La conscience russe n'est pas libre en Russie, et la pensée religieuse reste inerte, l'abomination de la désolation s'établit au lieu saint, le souffle de la mort remplace l'esprit vivifiant ; le glaive spirituel — la parole — se couvre de rouille, supplanté par le glaive matériel de l'État, et près de l'enceinte de l'Église, au lieu des anges de Dieu gardant ses entrées et ses issues, on voit des gendarmes et des inspecteurs de police — ces gardiens des dogmes orthodoxes, ces directeurs de notre conscience.

Et voici enfin la dernière conclusion de cet examen rigoureux :

L'esprit de vérité, l'esprit de charité, l'esprit de vie, l'esprit de liberté — c'est son souffle salutaire qui fait défaut à l'Église russe.

Commentant ces aveux si hautement significatifs, M. Soloviev dit fort bien :

Il est inutile de répéter sans cesse que notre organisme national est plein de santé et de viguenr, comme s'il fallait précisément être faible et malade pour pouvoir être étouffé.

Quelles que soient les qualités intrinsèques du peuple russe, elles ne peuvent pas agir d'une manière normale tant que sa conscience et sa pensée restent paralysées par un régime de

violence et d'obscurantisme. Il s'agit avant tout de donner libre accès à l'air pur et à la lumière, d'enlever les barrières artificielles qui retiennent l'esprit religieux de notre nation dans l'isolement et l'inertie; il s'agit de lui ouvrir le chemin droit vers la vérité complète et vivante.

Mais on a peur de la vérité parce que la vérité est catholique, c'est-à-dire universelle. On veut à tout prix avoir une religion à part, une foi russe, une Église impériale. On n'y tient pas pour elle-même, mais on veut la garder comme attribut et comme sanction du nationalisme exclusif. Mais ceux qui ne veulent pas sacrifier leur égoïsme national à la vérité universelle ne peuvent pas être et ne doivent pas s'appeler chrétiens.

DE LIBERTATE HUMANA

(Suite. — Voir le numéro précédent).

Ad hanc agendi regulam peccandique frenos singularia quædam præsidia, Dei beneficio, adjuncta sunt, ad confirmandam hominis regendamque voluntatem aptissima. In quibus princeps est atque excellit divinæ virtus *gratiæ;* quæ cum mentem illustret, voluntatemque salutari constantia roboratam ad morale bonum semper impellat, expeditiorem efficit simulque tutiorem nativæ libertatis usum. Ac longe est a veritate alienum, interveniente Deo, minus esse liberos motus voluntarios: nam intima in homine et cum naturali propensione congruens est divinæ vis gratiæ, quia ab ipso et animi et voluntatis nostræ auctore manat, a quo res omnes convenienter naturæ suæ moventur. Immo gratia divina, ut monet Angelicus Doctor, ob hanc caussam quod a naturæ opifice proficiscitur, mire nata atque apta est ad tuendas quasque naturas, conservandosque mores, vim, efficientiam singularum.

Quæ vero de libertate singulorum dicta sunt, ea ad homines civili inter se societate conjunctos facile transferuntur. Nam quod ratio lexque naturalis in hominibus singulis, idem efficit in consociatis *lex humana* ad bonum commune civium promulgata. — Ex hominum legibus aliæ in eo versantur quod est bonum malumve naturâ, atque alterum sequi præcipiunt, alterum fugere adjuncta sanctione debita. Sed istiusmodi decreta nequaquam ducunt ab hominum societate principium, quia so-

cietas sicut humanam naturam non ipsa genuit, ita pariter nec bonum procreat naturæ conveniens, nec malum naturæ dissentaneum : sed potius ipsi hominum societati antecedunt, omninoque sunt a lege naturali ac propterea a lege æterna repetenda. Juris igitur naturalis præcepta, hominum comprehensa legibus, non vim solum habent legis humanæ, sed præcipue illud multo altius multoque augustius complectuntur imperium, quod ab ipsa lege naturæ et a lege æterna proficiscitur. Et in isto genere legum hoc fere civilis legumlatoris munus est, obedientes facere cives, communi disciplina adhibita, pravos et in vitia promptos coercendo, ut a malo deterriti, id quod rectum est consectentur, aut saltem offensioni noxæque ne sint civitati.

Alia vero civilis potestatis præscripta non ex naturali juri statim ex proxime, sed longius et oblique consequuntur, resque varias definiunt, de quibus non est nisi generatim atque universe naturâ cautum. Sic suam conferre operam cives ad tranquillitatem prosperitatemque publicam natura jubet : quantum operæ, quo pacto, quibus in rebus non naturâ sed hominum sapientiâ constituitur. Jamvero peculiaribus hisce vivendi regulis prudenti ratione inventis, legitimaque potestate propositis, lex humana proprii nominis continetur. Quæ quidem lex ad finem communitati propositum cives universos conspirare jubet, deflectere prohibet : eademque quatenus pedisequa et consentiens est præscriptionibus naturæ, ducit ad ea quæ honesta sunt, a contrariis deterret. Ex quo intelligitur, omnino in æterna Dei lege normam et regulam positam esse libertatis, nec singulorum dumtaxat hominum, sed etiam communitatis et conjunctionis humanæ.

Igitur in hominum societate libertas veri nominis non est in eo posita ut agas quod lubet, ex quo vel maxima existeret turba et confusio in oppressionem civitatis evasura, sed in hoc ut per leges civiles expeditius possis secundum legis æternæ præscripta vivere. Eorum vero qui præsunt non in eo sita libertas est, ut imperare temere et ad libidinem queant, quod pariter flagitiosum esset et cum summa etiam reipublicæ pernicie conjunctum, sed humanarum vis legum hæc debet esse, ut ab æterna lege manare intelligantur, nec quidquam sancire quod non in ea, veluti in principio universi juris, contineatur. Sapientissime Augustinus (1) : « *Simul etiam te videre arbitror, in illa temporali*

(1) De Lib. Arb. I, cap. 6, n. 15.

(lege) nihil esse justum atque legitimum quod non ex hac æterna (lege) sibi homines derivarint. » Si quid igitur ab aliqua potestate sanciatur, quod a principiis rectæ rationis dissideat, sitque reipublicæ perniciosum, vim legis nullam haberet, quia nec regula justitiæ esset, et homines a bono cui nata societas est, abduceret.

Natura igitur libertatis humanæ, quocumque in genere consideretur, tam in personis singulis quam in consociatis, nec minus in iis qui imperant quam in iis qui parent, necessitatem complectitur obtemperandi summæ cuidam æternæque rationi, quæ nihil est aliud nisi auctoritas jubentis, vetantis Dei. Atque hoc justissimum in homines imperium Dei tantum abest ut libertatem tollat aut ullo modo diminuat, ut potius tueatur ac perficiat. Suum quippe finem consectari et assequi, omnium naturarum est vera perfectio : supremus autem finis, quo libertas aspirare debet humana Deus est.

Hæc verissimæ altissimæque præcepta doctrinæ, vel solo nobis lumine rationis cognita, Ecclesia quidem exemplis doctrinaque divini Auctoris sui erudita passim propagavit, asseruit : quibus ipsis et munus suum metiri, et christianas informare gentes nunquam destitit. In genere morum leges evangelicæ non solum omni ethnicorum sapientiæ longissime præstant, sed plane vocant hominem atque instituunt ad inauditam veteribus sanctitatem, effectumque propiorem Deo simul efficiunt perfectioris compotem libertatis.

Ita semper permagna vis Ecclesiæ apparuit in custodienda tuendaque civili et politica libertate populorum. Ejus in hoc genere enumerare merita nihil attinet. Satis est commemorare servitutem, vetus illud ethnicarum gentium dedecus, operâ maxime beneficioque Ecclesia deletam. Æqualitatem juris, veramque inter homines germanitatem primus omnium Jesus Christus asseruit : cui Apostolorum suorum resonuit vox, non esse Judæum, neque Græcum, neque barbarum, neque Scytham, sed omnes in Christo fratres. Tanta est in hac parte tamque cognita Ecclesiæ virtus, ut quibuscumque in oris vestigium ponat, exploratum sit, agrestes mores permanere diu non posse, sed immanitati mansuetudinem, barbariæ tenebris lumen veritatis brevi successurum. Item populos civili urbanitate excultos magnis afficere beneficiis nullo tempore Ecclesia desiit, vel resistendo iniquorum arbitrio, vel propulsandis a capite innocentium et tenuiorum injuriis, vel demum operâ dandâ ut rerum

publicarum ea constitutio valeret, quam cives propter æquitatem adamarent, externi propter potentiam metuerent.

Præterea verissimum officium est vereri auctoritatem, justisque legibus obedienter subesse : quo fit ut virtute vigilantiaque legum ab injuria improborum cives vindicentur. Potestas legitima a Deo est, et *qui potestati resistit, Dei ordinationi resistit :* quo modo multum obedientia adipiscitur nobilitatis, cum justissimæ altissimæque auctoritati adhibeatur. — Verum ubi imperandi jus abest, vel si quidquam præcipiatur rationi, legi æternæ, imperio Dei contrarium, rectum est non parere, scilicet hominibus, ut Deo pareatur. Sic præcluso ad tyrannidem aditu, non omnia pertrahet ad se principatus : sua sunt salva jura singulis civibus, sua societati domesticæ, cunctisque reipublicæ membris, data omnibus veræ copia libertatis, quæ in eo est, quemadmodum demonstravimus, ut quisque possit secundum leges rectamque rationem vivere.

Quod si cum de libertate vulgo disputant, legitimam honestamque intelligerent, qualem modo ratio oratioque descripsit, exagitare Ecclesiam nemo auderet propter illud quod per summam injuriam ferunt, vel singulorum libertati, vel libere reipublicæ esse inimicam. — Sed jam permulti Luciferum imitati, cujus est illa nefaria vox *non serviam*, libertatis nomine absurdam quamdam consectantur et meracam licentiam. Cujusmodi sunt ex illa tam late fusa tamque pollenti disciplina homines, qui se, ducto a libertate nomine, *Liberales* appelari volunt.

Revera quo spectant in philosophia *Naturalistæ*, seu *Rationalistæ*, eodem in re morali ac civili spectant *Liberalismi* fautores qui posita a *Naturalistis* principia in mores actionemque vitæ deducant.

Jamvero totius *rationalismi* humanæ principatus rationis caput est : quæ obedientiam divinæ æternæque rationi debitam recusans, suique se juris esse decernens, ipsa sola efficitur summum principium et fons et judex veritatis. Ita illi, quos diximus, *Liberalismi* sectatores in actione vitæ nullam contendunt esse, cui parendum sit, divinam potestatem, sed sibi quemque esse legem : unde ea philosophia morum gignitur, quam *independentem* vocant, quæ sub specie libertatis ab observantia divinorum præceptorum voluntatem removens, infinitam licentiam solet homini dare.

Quæ omnia in hominum præsertim societate quo tandem evadant, facile est pervidere. Hoc enim fixo et persuaso, homini

antistare neminem consequitur caussam efficientem conciliationis civilis et societatis non in principio aliquo extra aut supra hominem posito, sed in libera voluntate singulorum esse quærendam : potestatem publicam a multitudine velut a primo fonte repetendam, prætereaque, sicut ratio singulorum sola dux et norma agendi privatim est singulis, ita universorum esse oportere universis in rerum genere publicarum. Hinc plurimum posse plurimos : partemque populi majorem universi juris esse officiique effectricem.

Sed hæc cum ratione pugnare ex eis quæ dicta sunt apparet. Nullum siquidem velle homini aut societati civili cum Deo creatore ac proinde supremo omnium legislatore intercedere vinclum, omnino naturæ repugnat, nec naturæ hominis tantum, sed rerum omnium procreatarum : quia res omnes effecta cum caussa, a qua effectæ sunt, aliquo esse aptas nexu necesse est : omnibusque naturis hoc convenit, hoc ad perfectionem singularum pertinet, eo se continere loco et gradu, quem naturalis ordo postulat, scilicet ut ei quod superius est, id quod inferius subjiciatur et pareat.

Sed præterea est hujusmodi doctrina tum privatis hominibus tum civitatibus maxime perniciosa. Sane rejecto ad humanam rationem et solam et unam veri bonique arbitrio, proprium tollitur boni et mali discrimen : turpia ab honestis non re, sed opinione judicioque singulorum differunt : quod libeat, idem licebit; constitutâque morum disciplinâ, cujus ad coercendos sedandosque motus animi turbidos nulla fere vis est, sponte fiet ad omnem vitæ corruptelam aditus. In rebus autem publicis, potestas imperandi separatur a vero naturalique principio, unde omnem haurit virtutem efficientem boni communis : lex de iis quæ facienda fugiendave sunt statuens, majoris multitudinis permittitur arbitrio, quod quidem est iter ad tyrannicam dominationem proclive. Imperio Dei in hominem hominumque societatem repudiato, consentaneum est nullam esse publice religionem referantur, incuria maxima consequetur. Similiter opinione principatus armata, facile ad seditionem turbasque labitur multitudo, frenisque officii et conscientiæ sublatis, nihil præter vim relinquitur; quæ tamen vis tanti non est, ut populares cupiditates dimicatio propemodum quotidiana contra *socialistas*, aliosque seditiosorum greges, qui funditus permovere civitates diu moliuntur.

Statuant igitur ac definiant rerum æqui æstimatores, tales

doctrinæ proficiantne ad veram dignamque homine libertatem, an potius ipsam pervertant totamque corrumpant.

Certe quidem opinionibus iis vel ipsa immanitate sua formidolosis, quas a veritate aperte abhorrere, easdemque malorum maximorum caussas esse vidimus, non omnes *Liberalismi* fautores assentiuntur. Quin compulsi veritatis viribus, plures eorum haud verentur fateri, immo etiam ultro affirmant, in vitio esse et plane in licentiam cadere libertatem, si gerere se intemperantius ausit, veritate justitiaque posthabita : quocirca regendam gubernandamque recta ratione esse, et quod consequens est, juri naturali sempiternæque legi divinæ subjectam esse oportere. Sed hic consistendum rati, liberum hominem subesse negant debere legibus, quas imponere Deus velit, alia præter rationem naturalem via.

Id cum dicunt sibi minime cohærent. Etenim si est, quod ipsi consentiunt nec dissentire potest jure quisquam, si est Dei legislatoris obediendum voluntati, quia totus homo in potestate est Dei et ad Deum tendit, consequitur posse neminem auctoritati ejus legiferæ fines modumve præscribere, quin hoc ipso faciat contra obedientiam debitam. Immo vero si tantum sibi mens arrogarit humana, ut quæ et quanta sint tum Deo jura, tum sibi officia, velit ipsa decernere, verecundiam legum divinarum plus retinebit specie quam re, et arbitrium ejus valebit præ auctoritate ac providentia Dei.

Necesse est igitur, vivendi normam constanter religioseque, ut a lege æterna, ita ab omnibus singulisque petere legibus, quas infinite sapiens, infinite potens Deus, qua sibi ratione visum est, tradidit, quasque nosse tuto possumus perspicuis nec ullo modo addubitandis notis. Eo vel magis quod istius generis leges, quoniam idem habent, quod lex æterna, principium, eumdemque auctorem, omnino et cum ratione concordant et perfectionem adjungunt ad naturale jus : eædemque magisterium Dei ipsius complectuntur, qui scilicet, nostra ne mens neu voluntas in errorem labatur, nutu ductuque suo utramque benigne regit. Sit igitur sancte inviolateque conjunctum, quod nec dijungi potest nec debet, omnibusque in rebus, quod ipsa naturalis ratio præcipit, obnoxie Deo obedienterque serviatur.

Mitiores aliquanto sunt, sed nihilo sibi magis constant, qui aiunt nutu legum divinarum dirigendam utique vitam ac mores esse privatorum, non tamen civitatis : in rebus publicis fas esse a jussis Dei discedere, nec ad ea ullo modo in condendis legibus

intueri. Ex quo perniciosum illud gignitur consectarium, civitatis Ecclesiæque rationes dissociari oportere. — Sed hæc quam absurde dicantur, haud difficulter intelligitur. Cum enim clamet ipsa natura, oportere civibus in societate suppetere copias opportunitatesque ad vitam honeste, scilicet secundum Dei leges, degendam, quia Deus est omnis honestatis justitiæque principium, profecto illud vehementer repugnat, posse iisdem de legibus nihil curare, vel etiam quidquam intense statuere civitatem.

Deinde qui populo præsunt, hoc omnino rei publicæ debent, ut non solum commodis et rebus externis, sed maxime animi bonis, legum sapientiâ, consulant. Atqui ad istorum incrementa bonorum ne cogitari quidem potest quidquam iis legibus aptius, quæ Deum habeant auctorem : ob eamque rem qui in regendis civitatibus nolunt divinarum legum haberi rationem, aberrantem faciunt ab instituto suo et a præscriptione naturæ politicam potestatem. Sed quod magis interest, quodque alias Nosmetipsi nec semel monuimus, quamvis principatus civilis non eodem, quo sacer, proxime spectet, nec iisdem eat itineribus, in potestate tamen gerenda obviam esse interdum alteri alter necessario debet. Est enim utriusque in eosdem imperium, nec raro fit, ut iisdem de rebus uterque, etsi non eadem ratione, decernat. Id quotiescumque usuveniat, cum confligere absurdum sit, sapientissimæque voluntati Dei aperte repugnet, quemdam esse modum atque ordinem necesse est, ex quo, caussis contentionum certationumque sublatis, ratio concors in agendis rebus existat. Et hujusmodi concordiam non inepte similem conjunctioni dixere, quæ animum inter et corpus intercedit, idque commodo utriusque partis : quarum distractio nominatim est perniciosa corpori, quippe cujus vitam extinguit.

Quæ quo melius appareant, varia libertatis incrementa, quæ nostræ quæsita ætati feruntur, separatim considerari oportet. — Ac primo illud in singulis personis videamus, quod est tantopere virtuti religionis contrarium, scilicet de *libertate*, uti loquantur, *cultus*. Quæ hoc est veluti fundamento constituta, integrum cuique esse, aut quam libuerit, aut omnino nullam profiteri religionem. — Contra vero ex omnibus hominum officiis illud est sine dubitatione maximum ac sanctissimum, quo pie religioseque Deum colere homines jubemur. Idque necessario ex eo consequitur, quod in Dei potestate perpetuo sumus, Dei numine providentiaque gubernamur, ab eoque profecti, ad eum reverti debemus.

Huc accedit, virtutem veri nominis nullam esse sine religione posse : virtus enim moralis est, cujus officia versuntur in iis quæ ducunt ad Deum, quatenus homini est summum atque ultimum bonorum ; ideoque religio quæ *operatur ea quæ directe et immediate ordinantur in honorem divinum* (1), cunctarum princeps est moderatrixque virtutum. Ac si quæratur, cum plures et inter se dissidentes usurpentur religiones, quam sequi unam ex omnibus necesse sit, eam certe ratio et natura respondent, quam Deus jusserit, quam ipsam facile homines queant notis quibusdam exterioribus agnoscere, quibus eam distinxisse divina providentia voluit, quia in re tanti momenti summæ errorem ruinæ essent consecuturæ. Quapropter oblata illa, de qua loqimur, libertate, hæc homini potestas tribuitur, ut officium sanctissimum impune pervertat vel deserat, ideoque ut aversus ab incommutabili bono sese ad malum convertat; quod, sicut diximus, non libertas sed depravatio libertatis est, et abjecti in peccatum animi servitus.

Eadem libertas si consideretur in civitatibus, hoc sane vult, nihil esse quod ullum Deo cultum civitas adhibeat aut adhiberi publice velit : nullum anteferri alteri, sed æquo jure omnes haberi oportere, nec habita ratione populi, si populus catholicum profiteatur nomen. Quæ ut recta essent, verum esse oporteret, civilis hominum communitatis officia adversus Deum aut nulla esse, aut impune solvi posse : quod est utrumque aperte falsum. Etenim dubitari non potest quin sit Dei voluntate inter homines conjuncta societas, sive partes, sive forma ejus spectetur quæ est auctoritas, sive caussa, sive earum, quas homini parit, magnarum utilitatum copia. Deus est, qui hominem ad congregationem genuit atque in cœtu sui similium collocavit, ut quod natura ejus desideraret, nec ipse assequi solitarius potuisset, in consociatione reperiret. Quamobrem Deum civilis societas, quia societas est, parentem et auctorem suum agnoscat necesse est, atque ejus potestatem dominatumque vereatur et colat. Vetat igitur justitia, vetat ratio, atheam esse vel, quod in atheismum recideret, erga varias, ut loquuntur, religiones pari modo affectam civitatem, eademque singulis jura promiscue largiri.

Cum igitur sit unius religionis necessaria in civitate professio, profiteri eam oportet quæ unice vera est, quæque non difficulter, præsertim in civitatibus catholicis, agnoscitur, cum in ea

(1) S. Th. II-II. Qu. LXXXI. a. 6.

tamquam insignitæ notæ veritatis appareant. Itaque hanc, qui rempublicam gerunt, conservent, hanc tueantur, si volunt prudenter atque utiliter, ut debent civium communitati consulere. Publica enim potestas propter eorum qui reguntur utilitatem constituta est: et quamquam hoc proxime spectat, deducere cives ad hujus, quæ in terris degitur, vitæ prosperitatem, tamen non minuere, sed augere homini debet facultatem adipiscendi summum illud atque extremum bonorum, in quo felicitas hominum sempiterna consistit: quo perveniri non potest religione neglecta.

Sed hæc alias uberius exposuimus: in præsentia id animadverti tantum volumus, istiusmodi libertatem valde obesse veræ cum eorum qui regunt, tum qui reguntur, libertati. Prodest autem mirifice religio, quippe quæ primum ortum potestatis a Deo ipso repetit, gravissimeque principes jubet, officiorum suorum esse memores, nihil injuste acerbeve imperare, benigne ac fere cum caritate paterna populo præesse. Eadem potestati legitimæ cives vult esse subjectos, ut Dei ministris: eosque cum rectoribus reipublicæ non obedientia solum, sed verecundia et amore conjungit, interdictis seditionibus, cunctisque inceptis quæ ordinem tranquillitatemque publicam perturbare queant, quæque tandem caussam afferunt cur majoribus frenis libertas civium constringatur. Prætermittimus quantum religio bonis moribus conducat, et quantum libertati mores boni. Nam ratio ostendit, et historia confirmat, quo sint melius moratæ, eo plus libertate et opibus et imperio valere civitates.

Jam aliquid consideretur de *libertate loquendi*, formisque litterarum quodcumque libeat exprimendi. Hujus profecto non modice temperatæ sed modum et finem transeuntis libertatis jus esse non posse, vix attinet dicere. Est enim jus facultas moralis, quam, ut diximus sæpiusque est dicendum, absurdum est existimare, veritati et mendacio, honestati et turpitudini promiscue et communiter a natura datam. Quæ vera, quæ honesta sunt ea libere prudenterque in civitate propagari jus est, ut ad quamplures pertineant; opinionum mendacia, quibus nulla menti capitalior pestis, item vitia quæ animum moresque corrumpunt, æquum est auctoritate publica diligenter coerceri, ne serpere ad perniciem reipublicæ queant. Peccata licentis ingenii, quæ sane in oppressionem cadunt multitudinis imperitæ, rectum est auctoritate legum non minus coerceri, quam illatas per vim imbecillioribus injurias. Eo magis quod civium pars

longe maxima præstigias cavere captionesque dialecticas præsertim quæ blandiantur cupiditatibus, aut non possunt omnino, aut sine summa difficultate non possunt. Permissa cuilibet loquendi scribendique infinita licentia nihil est sanctum inviolatumque permansurum : ne illis quidem parcetur maximis verissimisque naturæ judiciis, quæ habenda sunt velut commune idemque nobilissimum humani generis patrimonium. Sic sensim obducta tenebris veritate, id quod sæpe contingit, facile dominabitur opinionum error perniciosus et multiplex. Qua ex re tantum capiet licentia commodi, quantum detrimenti libertas : eo enim est major futura libertas ac tutior, quo frena licentiæ majora.

At vero de rebus opinabilibus disputationi hominum a Deo permissis utique quod placeat sentire, quodque sentiatur libere eloqui concessum est, non repugnante natura : talis enim libertas nunquam homines ad opprimendam veritatem, sæpe ad indagandam ac patefaciendam deducit. *(A suivre).*

SUR LES CONFINS DE LA TERRE ET DU CIEL

(Extrait de Mgr Gerbet.)

Le Congrès eucharistique de Paris vient d'attirer, — à bien juste titre, sous tous rapports, — l'attention des catholiques. En mémoire de lui, nous mettons sous les yeux de nos lecteurs une page de Mgr Gerbet, l'un des grands évêques du milieu de ce siècle. De toutes celles qui ont été écrites sur l'Eucharistie, cette page est l'une des plus belles, des plus élevées, des plus profondément senties. Elle est tirée de l'ouvrage qui a pour titre : *Considérations sur le dogme générateur de la piété catholique* (1).

Parmi les preuves de la présence réelle, il n'en est guère qui puisse nous pénétrer davantage, qui nous mette mieux en état, avec l'aide de la grâce, de dissiper en notre esprit tout nuage et d'y établir invinciblement la foi, que la constatation des effets qui sont produits dans notre âme même par l'adorable Eucharistie.

Les effets dont nous voulons parler ici, ce ne sont point précisément, malgré leur sublimité, ceux qui nous sont certifiés

(1) 1 vol. in-12, Aug. Vaton, éditeur. — Chap. VIII, p. 133.

par l'enseignement du Sauveur ou de l'Église, mais dont nous n'avons point conscience, d'après les lois de la Providence ordinaire; ce sont ceux que nous pouvons, au contraire, reconnaître, ceux que toute âme, qui a reçu l'Eucharistie avec une bonne volonté sincère, a éprouvés au moins quelquefois et dans une certaine mesure, ceux enfin dont le souvenir, évoqué du jour de la première communion, ouvre souvent, sur le seuil de l'éternité, une voie au repentir dans le cœur même qui s'était depuis longtemps privé de ces saintes joies.

Mais, si ces effets divins se sont heureusement fait sentir à chacun de nous, il s'en faut que, pour cela, on puisse les décrire aisément. Ils sont si délicats et si intimes ! Par leur élévation tout à la fois et leur profondeur, ils surpassent tellement les opérations vulgaires de l'âme! Pour les dépeindre, il faut une lumière spéciale, lumière donnée directement par Dieu ou émanant d'un grand esprit assisté par son secours ; et c'est cette lumière qui éclaire admirablement la page qu'on va lire. L'illustre évêque que nous avons nommé s'exprime donc ainsi :

« Pour comprendre (l'action de ce principe d'amour qui est l'Eucharistie), il faut la sentir... Je prête l'oreille aux sons que rendent les âmes saintes... L'Eucharistie, disent-elles, est une partie intégrante des deux mondes, un temple placé sur les confins de la terre et du ciel. Là se trouve leur point de contact, là s'opère la jonction des symboles de l'une et des réalités de l'autre, et la communion s'accomplit comme sous le vestibule entr'ouvert du sanctuaire invisible où se consomme l'éternelle union. Tandis que les sens restent dans l'ordre actuel, l'âme ressent la présence de l'autre ordre; elle y entre, elle prend possession de sa substance, comme un homme transporté aux limites de cet univers visible, étendant sa main au delà, saisirait les prémices d'un plus vaste monde.

« Alors il se passe en elle de ces choses que la parole craint de profaner en les exprimant. Au murmure confus..., dernier bruit des agitations de la vie, succède tout à coup un grand silence. Bientôt une commotion également douce et forte annonce la présence d'un Dieu ; et, soudain, les saints désirs et la prière, la patience et l'esprit de sacrifice, souvent languissants, se raniment : tout ce qu'il y a de divin en elle s'allume à la fois. Son regard s'épure et reçoit quelques rayons de cette lumière qui éclaire ce qui est au delà du cœur. Des émotions indéfinissables, vives comme des sensations, calmes comme des

idées, attestent l'harmonie renaissante de l'esprit et des sens. On éprouve dans mille autres circonstances les joies de la vertu; c'est là seulement qu'on en savoure toute la volupté.

« Vous cherchez ensuite cet ordre de sentiments, et vous ne le retrouvez plus; il a passé sur l'âme pour lui laisser entrevoir le sens suprême de ce mot de bonheur qui appartient à une langue perdue, dont l'idiome parlé par les enfants d'Adam ne contient plus que des ruines.

« Mais mieux elle comprend ce mot, plus elle comprend qu'il n'est pas de ce monde... Tant qu'il ne sera pas venu ce moment où elle sera libre enfin, même de l'espérance, l'âme captive ne connaîtra que des joies souffrantes. L'allégresse de la terre soupire, son bonheur pèse; et, pour qui connaît à fond cette vie, le plus grand miracle de la communion est de la rendre légère.

« Ces ravissements de l'amour, mêlés de tristesse, donnent en ce moment à la physionomie une expression sublime. Celle de la joie l'est rarement; c'est que la joie est si fausse qu'elle communique bien souvent à la figure humaine je ne sais quoi de l'air d'un insensé. La douleur, au contraire, ennoblit presque toujours la physionomie. Mais l'instinct de notre destinée primitive, froissé par ce contraste, cherche une autre dignité que celle du malheur. La vraie condition de l'homme est la réparation de sa misère; et sa figure ne revêt son plus beau caractère terrestre que lorsqu'elle reçoit l'empreinte d'une joie divine descendue dans l'abîme de nos souffrances. Contemplez ce chrétien qui adore en lui son Sauveur, ne diriez-vous pas que, si cette bouche, fermée par le recueillement, s'ouvrait tout à coup, une voix en sortirait, essayant d'un ton plaintif encore le cantique des cieux? Elle chanterait comme un ange gémit, elle gémirait comme chante un mortel. »

N'est-il pas vrai qu'elle est admirable, cette page? Et, par cela même qu'elle dépeint ce que chacun de nous a éprouvé, elle nous aide à reconnaître qu'effectivement nous avons ressenti tout cela. Par suite, plus on la méditera, plus elle contribuera à produire en notre âme cet affermissement de la foi qui doit naître de l'expérience de ces effets surhumains. En nous les faisant mieux apprécier, par la description de leur réalité ineffable et vivante, elle nous portera aussi à désirer de les ressentir davantage; elle nous poussera, en conséquence, à recourir plus souvent au sacrement auguste qui en est la source,

elle nous fera travailler à écarter les obstacles que les préoccupations de l'esprit ou les attaches du cœur opposent, dans la réception même de ce sacrement, à ces impressions divines ; et ainsi elle nous disposera à ressentir avec une plénitude plus grande ce qu'elle a décrit si admirablement.

LA MUSIQUE RELIGIEUSE

Ceux de nos lecteurs qui se rendent compte de l'importance du chant sacré et de la musique en général dans le culte divin, nous sauront gré de reproduire en grande partie le rapport présenté au Congrès eucharistique de Paris par M. Paul Lapeyre.

La musique religieuse est un hommage du chrétien à Dieu et spécialement à l'Eucharistie. Cet hommage doit être digne de Dieu et, tout en revêtant une forme matérielle, emprunter son modèle à l'ordre des exemplaires divins. Elle est en outre un moyen de faire pénétrer dans les populations le sentiment religieux ; il faut donc qu'elle soit comme un écho du ciel, où tout est harmonie, ordre, beauté. Elle sert encore à donner une ampleur particulière et un caractère prestigieux à la voix de l'Église et à graver plus profondément dans la mémoire des fidèles les textes liturgiques. Enfin elle est une des formes de la prière en donnant à nos aspirations vers Dieu une expression artistique qui ajoute sa poésie particulière à l'élévation de la pensée et à la beauté du langage. Par là elle contribue à faire disparaître de nos relations avec Dieu tout ce qu'il pourrait y avoir d'humain, de trivial et de prosaïque ; elle achève d'idéaliser jusqu'à notre voix.

Si la musique qui se fait dans nos églises répond partout et constamment à ce programme, ma tâche est finie et je n'ai plus qu'à me féliciter avec vous de voir que sur ce point, par exception unique, la réalité est adéquate à la perfection.

Je crains bien que nous n'ayons à faire une constatation un peu différente.

Pour mettre quelque clarté dans ce rapport, j'examinerai successivement, mais très sommairement le plain-chant, puis le chant moderne et enfin l'instrumentation.

D'abord le plain-chant.

Vous avez tous certainement assisté quelquefois dans une

église de village à une messe chantée, et peut-être avez-vous fait en sortant les réflexions suivantes : Quelles voix fausses, nasillardes! quel chant lourd, monotone, insipide! quels efforts désastreux et infructueux d'ailleurs, pour remplacer l'insuffisance numérique des chantres par le volume de la voix!

Si de l'église du village nous passons aux paroisses urbaines, notre impression sera un peu différente, mais pas beaucoup. Les voix sont moins désagréables, le chant est un peu plus juste, soutenu qu'il est par un harmonium ou un orgue d'accompagnement ; mais les chantres sont en nombre insuffisant pour produire un bon effet musical, et leur façon barbare d'interpréter le plain-chant lui enlève tout caractère, toute mélodie, toute expression musicale.

D'ailleurs, sauf dans quelques pays privilégiés comme la Bretagne ou le Rouergue, le peuple ne s'associe pas à ces chants. Comment s'y associerait-il? Personne ne le lui a appris, il n'en a pas le texte sous les yeux ; ce chant est difficile à retenir, vu l'absence complète d'accent et de signification, et enfin on n'éprouve le besoin de s'associer à un chant que s'il a par lui-même un attrait particulier.

Aussi le résultat obtenu par des offices de ce genre est-il faible au double point de vue de l'art et de l'édification, si toutefois ce n'est pas un résultat inverse que l'on atteint.

Aussi, dans les paroisses où les fidèles ont le choix entre les messes basses et les messes chantées, ce sont les premières qui sont presque universellement préférées ; les messes chantées peuvent être dépeintes par ce mot de l'Évangile : une voix qui crie dans le désert.

Tel est le mal. Les causes sont celles-ci :

Premièrement, le plain-chant, généralement inconnu des fidèles, n'est même pour la plupart des chantres qu'un système hiéroglyphique dont la clef n'est pas encore bien trouvée. De là cette barbarie d'exécution qui ressemble à la lecture d'un enfant qui épèle et qui ne comprend pas ce qu'il lit.

Aussi ne trouve-t-on que des chantres gagés — et quels chantres! — pour exécuter une musique aussi mal comprise. Les ressources de la fabrique étant fort limitées, on ne peut avoir que peu de chantres, et ceux-ci, pour que leur voix arrive aux extrémités de l'église, sont obligés de la grossir démesurément, de la dénaturer, et par suite de la rendre encore plus désagréable.

D'un diocèse à l'autre, et souvent d'une paroisse à l'autre dans le même diocèse, les éditions de plain-chant varient, en sorte que les fidèles qui vont d'une paroisse à l'autre ne se reconnaissent plus dans des chants si différents entre eux. Si malgré cela ils veulent s'associer au chant dans les parties communes, il en résulte un désaccord qui dégénère parfois en véritable cacophonie.

Aussi émettons-nous les vœux suivants :

1° Qu'une édition unique du plain-chant, conforme à la tradition, soit universellement adoptée, sous la direction de l'autorité ecclésiastique, et qu'une bonne méthode d'interprétation, partout généralisée, rende au plain-chant, dont le caractère est si éminemment hiératique, sa primitive beauté.

2° Que le plain-chant soit enseigné soigneusement et à fond à tous les élèves des écoles chrétiennes et des collèges catholiques, et spécialement dans les petits et grands séminaires.

3° Que les personnes du monde qui ont de la voix et des notions de musique, soient exhortées à se joindre aux chœurs du lutrin.

4° Que les paroissiens notés se répandent de plus en plus, de façon à faciliter la participation des fidèles à une bonne exécution du plain-chant.

5° Que des cours de plain-chant destinés à former de bons chantres soient organisés dans les grandes villes et dans toutes les paroisses où cela sera possible.

Je passe maintenant à la musique moderne. Je suppose que tous mes auditeurs connaissent la différence constitutive qui la sépare du plain-chant. Celui-ci ne diffère pas seulement de la première par le style. L'introduction dans la musique moderne d'une mesure rigoureuse, d'un rhythme généralement plus accentué, de tonalités particulières, de modulations inconnues jusqu'alors et de relations harmoniques spéciales lui ont donné un caractère tout différent de la musique ancienne.

Et comme l'apparition de la musique moderne a coïncidé avec la réapparition du paganisme dans les arts, les bons esprits se sont demandé s'il ne fallait pas proscrire entièrement la tonalité moderne comme ayant un caractère essentiellement profane.

Pour répondre à cette question, il faut examiner si la musique moderne rentre, oui ou non, dans le domaine de l'art. La réponse, à notre avis, étant affirmative, il en résulte que le nouveau système musical doit avoir quelque chose à dire à Dieu, puisque c'est Dieu qui l'a créé. Si, d'autre part, tout le monde

est d'accord pour reconnaître que ses qualités expressives peuvent se plier à traduire tous les sentiments, les compositeurs actuels n'ont qu'à se placer en face des sentiments religieux les plus élevés pour en trouver l'expression dans le langage musical qu'ils ont appris à connaître et à parler.

Mais ce sentiment religieux a-t-il réellement inspiré les auteurs de toutes les compositions dites religieuses exécutées dans nos églises? Il faut déclarer ici que tout, à coup sûr, n'est pas recommandable, et que l'on ne saurait être trop difficile dans le choix des compositions.

Nous ne parlons que pour mémoire des airs de romances ou d'opéras adaptés à des textes sacrés. La culpabilité de ceux qui profanent ainsi le temple de Dieu et la présence de l'Eucharistie est sans excuse. Car aujourd'hui le nombre des morceaux de musique, bons ou mauvais, composés expressément sur des paroles religieuses, est tellement considérable qu'on n'a que l'embarras du choix.

Il ne saurait entrer dans mon dessein de dresser ici le catalogue des œuvres qui offrent véritablement le caractère de l'art religieux. Le temps et l'autorité me manquent à la fois. Mais j'inviterai le congrès à renouveler le vœu déjà émis par le congrès spécial pour la restauration du plain-chant et de la musique d'église tenu à Paris en 1860, sous la présidence de M. l'abbé Victor Pelletier, chanoine d'Orléans.

Ce vœu est ainsi conçu :

« Nous demandons qu'il soit formé dans chaque diocèse une commission liturgique et musicale, à laquelle seront soumises les compositions qui devront être exécutées, sans que le maître de chapelle ait le droit de faire chanter ou exécuter, dans son chœur, une musique vocale ou instrumentale qui n'aura pas obtenu l'approbation de ladite commission (1). »

Nous ne terminerons pas ce qui concerne le chant sans parler des artistes qui l'exécutent. Sur ce point, deux sortes de regrets peuvent être exprimés : le premier, que l'on fasse appel aux chanteurs de théâtres pour exécuter de la musique dans les

(1) Ce vœu pourrait être changé en un autre qui aurait l'avantage d'atteindre le même but avec moins de difficultés pratiques ; il consisterait à faire dresser par une commission compétente un catalogue des œuvres vraiment religieuses et dans lequel les maîtres de chapelle seraient invités à choisir de préférence les morceaux qu'ils veulent faire exécuter.

églises. A cet égard, plus l'artiste a de célébrité, plus le scandale est grand; car presque toujours le public n'est attiré à la cérémonie que par la renommée de l'acteur et tout devient profane dans cette représentation : l'attitude de l'auditoire, son attention, dont aucune idée religieuse n'est plus l'objet, l'interprétation du chanteur, qui se croit toujours sur les planches.

Tout attire alors dans la maison de Dieu, excepté Dieu lui-même, et l'on y voit, en effet, des gens peu accoutumés à venir dans son temple adorer l'Eternel, comme leur tenue le laisse trop deviner.

Personne ne peut servir deux maîtres, dit l'Evangile. Semblablement, personne, à notre avis, ne peut chanter à la fois les louanges de Dieu et celles de Satan, car c'est bien de Satan qu'au théâtre on chante les louanges. Il faut choisir entre les deux et assurément l'Eglise ne perdra rien à renoncer à ces représentations qui affligent les gens dévots sans édifier ceux qui ne le sont pas.

Le second regret que nous avons à exprimer se rapporte au nombre presque toujours trop petit de chanteurs chargés d'exécuter les messes et motets solennels en musique. Il y a un rapport nécessaire entre le volume des sons musicaux et la grandeur du vaisseau dans lequel ils doivent se faire entendre. Lorsque ces sons sont trop faibles, ce qui est presque toujours le cas dans nos églises, l'auditeur éprouve un malaise particulier, une impression de faiblesse et d'impuissance, de vide, qui annule tous les bons effets de la meilleure musique. Si, croyant atténuer le mal, les chanteurs forcent leurs voix, l'expression disparaît, les voix perdent leur charme et risquent de détonner, ce qui achève de tout gâter. On peut affirmer qu'en moyenne, pour former des chœurs suffisants, quarante ou cinquante chanteurs sont nécessaires dans une église ordinaire, et au moins le double dans une cathédrale. Pour remédier aux deux inconvénients que nous venons de signaler, nous proposerons que chacun des membres du congrès eucharistique s'efforce de travailler au développement de l'association de Sainte-Cécile, destinée à grouper toutes les personnes qui doivent contribuer au progrès de la musique religieuse.

Aucun catholique ayant quelque notion de musique ne devrait rester en dehors de cette association. Ceux qui ont du loisir et de la fortune ont particulièrement le devoir de s'y faire inscrire.

Les membres de cette association, organisée hiérarchiquement

par diocèses et par paroisses, s'engageraient à coopérer par tous les moyens, et spécialement par leur voix, à la bonne exécution du chant religieux. Les paroisses auraient de la sorte des lutrins excellents et au besoin de bons chœurs de musique, sous la direction d'un chef qu'il serait si facile de trouver avec un peu de bonne volonté. Le chef diocésain de l'association pourrait, en prévision de certaines solennités, envoyer aux associations paroissiales certains morceaux à étudier. Puis, au jour et au lieu convenus après une répétition générale, plusieurs centaines de voix exercées exécuteraient en parties les morceaux appris d'avance et obtiendraient ainsi un effet musical absolument grandiose, sans faire aucune concession à l'art et au personnel profanes.

N'avez-vous pas été frappés de voir que, dans les familles les plus chrétiennes, un temps et des sommes considérables sont généralement consacrés à l'éducation musicale des jeunes gens et des jeunes filles, sans que la moindre attention soit donnée par eux à la musique religieuse ?

Un jeune homme, sortant peut-être d'un collège catholique, chantera à première vue tous les airs d'opéra que vous voudrez ; il sera impuissant et muet devant un graduel ou un vespéral. Le piano n'aura pas de secrets pour lui ; mais l'orgue restera plein de mystères. Nos jeunes filles chantent les romances à ravir ; les valses ou les polkas les plus difficiles ne les embarrassent pas ; proposez-leur d'accompagner un cantique sur l'harmonium, voilà qui est plein de difficultés. « L'harmonium, répondront-elles, est un instrument peu employé dans les soirées, et puis les jeunes filles qui chantent les cantiques sont si peu musiciennes ! — Mademoiselle, si vous leur appreniez à chanter ? — Vous croyez ? Mais cela doit être fort ennuyeux. Et puis je n'aime pas beaucoup à prendre de la peine et à me mêler à ces grossières petites paysannes. — Pardon, mademoiselle ; en disant que vous n'aimez pas à prendre de la peine, vous faites erreur. Vous en prenez, et beaucoup lorsque votre petite vanité est en jeu. Alors rien ne vous ennuie. Cependant vous voulez aller au ciel, puisque vous ne négligez pas les pratiques extérieures de la religion. Eh bien ! en y entrant, vous y verrez ces petites paysannes occupant peut-être une meilleure place que vous et chantant les louanges de Dieu mieux que vous. Pourquoi ne commenceriez-vous pas dès ce monde-ci à chanter ensemble ces louanges ?

Ces observations s'adressent aussi à nos jeunes gens, que nous

aimerions mieux voir au lutrin de nos églises que dans les cafés-concerts.

Enfin nous suggérerons une idée aux gens du monde. Beaucoup d'entre eux sont amenés, dans un jour d'angoisse et de danger, à faire un vœu. On promet à Dieu de se priver de ceci ou de cela, d'accomplir tel sacrifice, de faire tel travail pénible; pourquoi n'offrirait-on pas à Dieu de lui consacrer exclusivement sa voix et son talent musical? On renoncerait à l'opéra, à la danse, à la romance, pour s'adonner au cantique, au motet, au plain-chant, à l'oratorio.

J'imagine que ce vœu, par lui-même, en vaudrait un autre, et qu'au point de vue des résultats pratiques il serait préférable à bien d'autres.

J'arrive à l'instrumentation.

L'instrument par excellence de la musique religieuse est l'orgue. Cet instrument a fait depuis quelques années de très grands progrès que l'on doit encourager, pourvu qu'ils n'aillent pas jusqu'à en dénaturer le caractère. Les fabriques consacrent à l'achat et à l'entretien des orgues des sommes importantes, et bientôt il n'y aura plus une seule paroisse rurale, si pauvre qu'elle soit, qui n'ait au moins un harmonium. Ce serait parfait si les facteurs d'orgue, en vous fournissant un bon instrument, vous procuraient en même temps un bon organiste; mais cela est plus difficile à trouver.

Cette difficulté serait en partie résolue si, comme je le disais plus haut, les jeunes gens qui apprennent le piano se donnaient en même temps la peine d'acquérir quelques notions d'orgue. Le nombre des organistes pourrait en être multiplié, mais il resterait à se préoccuper de la formation d'organistes vraiment religieux.

Le meilleur moyen serait d'annexer à chacune de nos universités catholiques un conservatoire de musique religieuse. Ces établissements formeraient des organistes, des maîtres de chapelle, des chefs de lutrin et de chorales, des chantres distingués.

L'orgue doit-il être le seul instrument admis dans l'Eglise? Le psalmiste a dit :

Laudate Dominum in sono tubæ; laudate eum in psalterio et cithara; laudate eum in tympano et choro; laudate eum in chordis et organo; laudate eum in cymbalis benesonantibus; laudate eum in cymbalis jubilationis.

Ce texte est décisif. Il ne permet pas de refuser l'entrée de

l'église aux trompettes, aux instruments à corde et aux cymbales en leur qualité d'intruments de musique. C'est Dieu qui fait vibrer les cordes harmonieuses, les tambours sonores et le souffle puissant de l'homme dans les trompettes d'airain. Qu'ils vibrent donc à l'unisson des voix célestes sous l'impulsion de nos doigts !

Mais en pratique et en réalité, que de réserves à faire ! Ces instruments, il faut le reconnaître, ne sont pas restés toujours au service de Dieu, qui en avait inspiré l'invention à nos pères. Ils se sont presque exclusivement voués au culte de Baal, et lorsqu'ils entrent dans une église, leur étonnement de s'y voir ne doit pas être moindre que celui que nous éprouvons de les y entendre. Ces instruments sont redevenus païens; il importe donc, en leur faisant franchir le seuil de nos édifices sacrés, de leur conférer une sorte de baptême et de les asperger largement d'eau bénite.

Qu'ils viennent donc, mais qu'ils laissent dehors leurs mélodies langoureuses, leurs rhythmes saccadés, leurs expressions fiévreuses. Notre pure et sainte religion ne connaît pas ces accents désespérés, ces badinages folâtres, ces airs mondains : *Nova sint omnia, corda, voces et opera.* Tout dans nos saints temples doit rester le calme, la confiance et la pureté. Le repentir n'y ressemble pas au remords; la joie n'y veut pas de désordre. Les sentiments qu'on y exprime n'y sont pas monotones, mais leurs variations sont bornées entre la simplicité et la majesté, entre la force et la douceur. *Suaviter et fortiter,* c'est la devise de l'art religieux.

Après ces considérations, il semble superflu d'insister sur la réprobation que mérite un abus qui s'est glissé à de rares, mais trop fréquents intervalles, dans quelques églises : celui de les transformer en salles de concert, et de célébrer des messes en musique où les places sont cotés à des prix élevés. Quand on a le sens chrétien un peu développé, il est facile de comprendre ce que le Dieu du tabernacle doit souffrir de se voir relégué à un rang si inférieur, si même il n'est pas entièrement oublié, dans une cérémonie dont il devrait être le principal objet. Ne doit-il pas être affligé de voir impitoyablement écartés de lui les pauvres qu'il aimait tant, j'allais dire qu'il aimait exclusivement à évangiliser?

Parfois dans ces sortes de concerts des désordres sérieux et même de véritables scandales se sont produits. Quelques évê-

ques les ont interdits. Espérons qu'on n'en entendra plus parler.

J'ai fini. Puissé-je avoir réussi à vous rappeler l'importance du chant religieux, partie si capitale du culte catholique que certaines congrégations en font leur occupation principale.

Comme l'a dit l'éloquent évêque de Perpignan, Mgr Gerbet : « C'est sous la forme de la musique que la religion nous représente l'état supérieur de la parole dans le monde futur. Le chant est le commencement de la régénération de la parole terrestre, c'est l'élan de la voix humaine vers le mode céleste de l'expression de la pensée. »

Et puisque Dieu est auprès de nous dans ce tabernacle, et qu'il nous invite à célébrer ses bienfaits et ses grandeurs, n'est-il pas naturel et attrayant que nous commencions ici-bas notre paradis et que nous fassions dès maintenant, avec toute la perfection possible, ce que nous sommes appelés à faire durant toute l'éternité avec une perfection céleste : chanter les louanges de Dieu.

Paul Lapeyre.

QUESTIONS SOCIALES

C'est dans un exposé développé à la tribune helvétique, le 27 juin dernier, par un conseiller national, M. Decurtins, que nous avons puisé les éléments de l'étude suivante sur deux questions fort intéressantes, le travail des femmes et le repos du dimanche.

Les nations de l'antiquité ont péri par la destruction de la famille. L'industrialisme moderne menace aussi, à notre époque, par la dissolution des liens familiaux, d'entamer le principe vital de l'organisme social, et d'ébranler les bases de l'Etat lui-même. Qu'on ne se fasse point d'illusion ; moins l'Etat et la société s'efforceront de rendre la mère à la famille, moins nous devrons être surpris de voir certaines tendances subversives se propager de plus en plus dans les couches populaires. C'est avec raison que Le Play dit : « La base de toute amélioration dans la condition des classes ouvrières est la moralisation du foyer domestique. »

« Le travail des enfants (à la fabrique) est mauvais », dit le rapport du ministère du travail au Connecticut, « mais le travail des femmes est peut-être encore plus pernicieux. »

La famille est la première nécessité de la vie sociale, et tout système industriel qui détruit le foyer nous menace des plus grands maux, contre lesquels nous ne pourrons pas même nous défendre. Aucune méthode scolaire ne peut suppléer à la famille ni échapper à cette alternative inévitable : ou bien les enfants, privés de la surveillance des parents, deviennent la proie de la fabrique, ou bien ils tombent à la rue.

Chose singulière, les législations de tous les États ne contiennent encore que des dispositions très insuffisantes pour la protection de la femme mariée, de la mère de famille. Ce n'est que pour les femmes en couches que quelques lois prévoient des mesures protectrices spéciales. Ainsi, la loi suisse sur les fabriques interdit d'occuper les femmes dans les fabriqnes huit semaines avant et après les couches. L'Autriche a prescrit un temps libre de quatre semaines, l'Allemagne, trois semaines. La Suisse et l'Autriche ont défendu le travail de nuit de la femme. Et cela à juste titre. Car si le travail de nuit est déjà préjudiciable à l'organisme plus fort de l'homme, les suites en sont encore bien plus funestes pour la femme. Les Etats américains du Nord: le Massachusetts, l'Ohio, le Minnesota et le Wisconsin, ont mis les femmes sur le même pied que les enfants de 18 ans et ont fixé à 10 heures la journée maximale de travail.

Passons au repos hebdomadaire :

C'est un phénomène déplorable que dans les États chrétiens l'on ait en vain revendiqué la sanctification du dimanche. Et cependant l'homme éprouve comme un besoin profond de sa nature d'élever de temps en temps son âme vers Dieu.

Tous les peuples ont obéi à cette impulsion (1). De même qu'ils ont tous un culte pour la divinité, de même aussi ont-ils consacré des jours spéciaux et des époques déterminées à ce culte. C'est donc par un acte répondant à un besoin de la nature humaine que Dieu s'est réservé un jour, le sabbat, qui est devenu le dimanche dans le christianisme. Et c'est aussi pourquoi la société, en tant qu'elle veuille encore prétendre au titre de « chrétienne », a le devoir de sanctifier le dimanche d'une manière particulière et en communauté, afin d'attester ainsi l'adoration publique de Dieu par la société.

(1) S. Thom. 2 II, 122 ad 4.

Point n'est besoin de longues dissertations pour démontrer l'action bienfaisante du repos du dimanche sur l'âme et le corps de l'homme. Quiconque a observé en quelque manière la vie du peuple est obligé de constater ce fait, quelles que soient ses convictions religieuses, chrétiennes ou non. Aussi les démocrates-socialistes d'Allemagne, à l'occasion des débats sur la loi industrielle, ont-ils réclamé déjà en 1869 l'interdiction du travail du dimanche. Et c'est là un des points principaux du programme de Gotha. Le programme des ouvriers français revendique aussi un jour de repos hebdomadaire.

Il va sans dire que ceux-là patronneront avec un double enthousiasme l'interdiction du travail du dimanche qui attendent de l'affermissement de la famillle une amélioration de l'état social. Car avons-nous besoin de rappeler combien la famille prospère lorsque le chef et les membres de cette communauté primordiale fêtent ensemble le dimanche ?

Nous ne pouvons que trouver excellente aussi la disposition de la loi anglaise qui accorde encore le congé du samedi après-midi à l'ouvrière de la fabrique. Car bien souvent la femme de l'ouvrier est obligée de liquider le dimanche matin l'arriéré des travaux du ménage auxquels elle n'a pu se vouer pendant la semaine. Le congé du samedi permet ainsi de faire vraiment du dimanche un jour de repos.

Le travail du dimanche est prohibé par la législation de l'Angleterre, de la Suisse et de l'Autriche. A plusieurs reprises, des propositions ont été faites au Reichstag d'Allemagne pour obtenir une interdiction efficace du travail du dimanche ; la réalisation de ce vœu sur le terrain légal n'est sans doute plus qu'une question de temps.

Dans la dernière partie de son exposé l'honorable conseiller justifie l'intervention de l'Etat en faveur de l'ouvrier et préconise, pour certains points d'intérêt commun, une réglementation du travail industriel internationale. Voici d'abord comment il justifie l'intervention de l'Etat dans les contrats relatifs au travail :

Quel est le germe intime, le fondement juridique de l'intervention de l'État dans le contrat de l'ouvrier ? Est-ce que l'État a le droit et le devoir de poser des barrières dans les limites desquelles les droits et les devoirs sont réglés contractuelle-

ment entre le patron et l'ouvrier? Il est certain que le droit de l'ouvrier à être protégé ne se concilie pas avec le système de la vieille école libérale. Cette école abandonne la réglementation de la journée de travail et du salaire à la pleine liberté des contractants, cela avec la même sérénité avec laquelle elle a rayé les lois sur l'usure comme incompatibles avec les principes du droit. L'erreur fondamentale qui préside à cette opinion est double. Ce n'est point seulement une certaine quantité de travail qui forme l'objet du contrat de travail; mais c'est plutôt la capacité de travail elle-même, par conséquent l'homme tout entier qui est embrassé par le contrat comme la chose sur laquelle on traite. Car à chaque instant l'ouvrier met au service de la machine sa force vitale et son existence, l'existence de sa famille. Est-il vraiment libre l'ouvrier qui offre ses services au fabricant? Peut-on dire que c'est une liberté cette alternative de travailler au prix offert par le patron ou bien de mourir de faim? Et ne point intervenir dans de tels contrats, les abandonner au pur arbitraire de l'une des parties, proclamer le marché des forces humaines et des existences familiales libre comme le marché aux choux ou aux raves, est-ce là la mission morale de l'Etat?

La vieille école libérale invoque souvent aussi le droit romain. Rien de plus faux. Le droit romain n'était point cette forme rigide et invariable que certains s'imaginent. Aucun peuple, comme le peuple romain, n'a su plier l'idée du droit aux développements des temps. Si les Romains avaient connu l'industrialisme sous l'aspect que nous lui connaissons, nous aurions certainement des dispositions plus étendues sur la *locatio et conductio operarum* que celles qui nous sont offertes par le *Corpus juris*. On oublie trop que les ouvriers de l'époque romaine n'étaient pas libres et que le travail des hommes libres était effectué généralement sans salaire. Mais ce que les Romains savaient, c'est le principe que tous les contrats qui pèchent *contra bonos mores* ne méritent pas la protection du droit. Or, qu'y a-t-il de plus immoral, qu'y a-t-il qui appelle plus l'intervention de l'État que la destruction des forces naissantes de l'enfant par l'exploitation industrielle? Quoi de plus contraire aux bonnes mœurs que de livrer à la spéculation les forces de la mère qui appartiennent à ses enfants et à la famille, et de prolonger, par d'aveugles convoitises, la journée du travail de l'homme au delà des limites que la nature a posées?

Ce principe posé — et nous croyons, nous, qu'il ne doit être accepté que sous certaines réserves — le savant économiste n'hésite pas à demander qu'il soit appliqué selon certaines règles qui pourraient être étendues aux divers pays par voie de conventions, à l'instar de la convention monétaire, de la convention postale, etc. En d'autres termes, il réclame une législation internationale portant sur les mesures protectrices des travailleurs. Les motifs qu'il invoque à l'appui de cette motion méritent considération et examen. Nous citons :

Jusqu'ici nous avons mis sous vos yeux, dans un exposé sommaire il est vrai, le développement des faits se rapportant à cette matière et l'état des législations européennes sur la protection du travail.

Pourquoi s'élève-t-il maintenant des voix pour réclamer un droit international et pourquoi notre motion ? Est-ce que la législation des divers États n'est pas suffisante pour régler les choses de manière à les mettre en harmonie avec la situation et les besoins de chacun de ces États? Ne serait-il pas plus juste même de laisser chaque pays suivre ses propres voies, prendre souci de ses ouvriers, remédier aux inconvénients de la situation selon les circonstances locales?

Quiconque est au courant des conditions économiques de l'époque présente n'ignore point un fait bien avéré aujourd'hui, c'est que l'industrialisme a pris partout la même forme. Les fabriques d'Angleterre et celles de l'Autriche ou de Suisse se présentent essentiellement dans les mêmes conditions ; cette similitude est du reste forcée, puisque les mêmes lois économiques président à leur développement.

Il n'y a donc point de motifs pour n'adapter et n'approprier qu'à tel ou tel pays les principes fondamentaux de la législation sur la protection du travail. D'autre part, les conditions économiques des pays civilisés se touchent et s'emboîtent de tous les côtés. L'industrialisme a fait du monde travailleur un fleuve mouvant qui ne connaît point de rivages. L'ouvrier qui ne trouve point d'ouvrage en Suisse ou en Belgique passe demain en Allemagne, après-demain en Angleterre. L'échange entre la production et la consommation ne s'accomplit point dans les étroites limites d'un État, malgré les barrières fiscales des

douanes. La production d'un pays influe sur le marché d'un autre, et il n'est point indifférent dès lors pour une nation de savoir dans quelles conditions la production s'opère chez la nation voisine, en d'autres termes comment y sont réglées les questions de salaires et de journée.

En présence de la production toujours croissante, il est hors de doute que des dispositions très précises doivent être prises en ce qui concerne le temps du travail, le salaire et la protection de l'ouvrier. Le législateur devra en venir à des mesures qui imposeront de lourdes charges au patron. Et ici nous ne devons pas perdre de vue que le fabricant isolé n'a pas créé la situation que le législateur vise à corriger. Ce fabricant sera donc tenté de considérer comme injustes toutes les dispositions que l'on édictera pour protéger l'ouvrier; il y verra un coup funeste porté à l'industrie de son pays, une atteinte qui empirera les conditions de la production pour le patron et lui rendra difficile, voire même impossible la lutte avec la concurrence étrangère. Les fabricants autrichiens et suisses pourraient, en présence de la loi sur les fabriques, se plaindre avec apparence de raison de ce qu'on entrave par là, au détriment de leur propre pays, leur concours sur le marché du monde.

Ces objections ne cesseront de se faire entendre; elles se suspendront comme des poids de plomb à tous les essais que l'on tentera pour développer le droit ouvrier, tant que celui-ci restera sur le terrain national. C'est pourquoi la régularisation internationale de cette question est une condition *sine qua non* du développement du droit ouvrier en général.

Mais il est encore un côté de la question que nous croyons devoir toucher. Où se trouve le principal danger de notre situation économique? Évidemment dans la production déréglée et illimitée. L'industrie ne gardera pas sa forme actuelle. On ne manquera pas d'inventions qui augmenteront la production et rendront inutiles une quantité de bras. Il ne faut point se dissimuler non plus que l'Orient commence à fournir son marché de ses propres produits et essaie de disputer à l'industrie européenne ses vieux débouchés. Comment éviter des crises, et des crises terribles, si les peuples de l'Europe ne mettent pas la main à l'œuvre pour empêcher la production démesurée?

La législation internationale pour la protection du travail peut frayer la voie à la lutte contre l'anarchie de la production.

Les peuples européens modernes ne sont plus si éloignés les

uns des autres, comme l'étaient les états du moyen âge et de l'antiquité. Unis par une même civilisation, par une législation commerciale presque identique, ils ont assumé des devoirs communs. Plusieurs d'entre eux se sont mis d'accord pour résoudre certaines questions. Nous rappellerons, par exemple, les conventions postales et monétaires, l'adoption de l'unité de mesure métrique, la protection des brevets d'invention et des marques de fabrique, la protection de la propriété littéraire et artistique.

Pourquoi ne serait-il pas possible d'aboutir à la même entente sur le terrain du droit ouvrier? Elle est d'autant plus facile aujourd'hui que la plupart des pays européens ont déjà introduit dans leurs législations les principes fondamentaux de ce droit et que les divergences sont peu sensibles.

L'idée d'une législation internationale pour la protection de l'ouvrier s'est propagée de plus en plus pendant ce dernier quart de siècle, et l'étude de ce droit a enfanté une littérature spéciale, très abondante. Aussi n'est-il point surprenant que cette idée toujours plus puissante se soit fait jour dans les divers parlements, en Autriche, par l'organe de MM. Ritter et Schœnerer, en Allemagne, par l'organe de M. le Dr Lieber, en France, par l'organe de M. le comte de Mun. Ces manifestations ne sont-elles pas la meilleure preuve que le besoin d'une législation internationale sur la protection de l'ouvrier est ressenti de plus en plus profondément par la généralité des peuples?

La Suisse, cette République neutre, qui réunit dans son sein des fragments de plusieurs nations, a en Europe la haute mission de favoriser, sur le terrain de la paix, l'entente des peuples dans l'accomplissement de leur mission civilisatrice. Elle n'a point cessé depuis longtemps d'avoir constamment en vue ce noble but. Et de même que la Suisse a été le berceau de cette convention internationale qui a arboré la croix rouge sur le fond blanc pour protéger les guerriers blessés, de même puisse-t-elle donner une efficace impulsion pour faire naître une convention qui protège l'humanité luttant sur les champs de bataille du travail!

LA RÉPRESSION DES DUELS

Texte de la proposition de loi présentée par Mgr Freppel.

Messieurs,

Le 21 février de la présente année, j'ai eu l'honneur d'appeler votre attention sur une grave lacune qui existe, selon moi, dans la législation française. Partout ailleurs, le Code pénal renferme des dispositions particulières concernant le duel : en Belgique, en Prusse, en Autriche, dans tous les Etats allemands, en Espagne, en Italie, aux Etats-Unis, en Angleterre, du moins, pour ce dernier pays, en ce qui concerne l'armée. Tout récemment encore, en 1878, la Hongrie et la Hollande en 1881, ont légiféré sur ces matières avec autant de sagesse que de fermeté. Et c'est grâce à ces lois spéciales, où tout est prévu, depuis les actes préparatoires jusqu'à la perpétration du fait, que l'on doit de ne pas voir dans ces différents pays la répression osciller entre une sévérité dont l'excès même ferait manquer le but et une faiblesse compromettante pour les intérêts des familles et de la société.

Est-ce à dire que, tout en ne contenant pas un titre spécial sur le duel, le Code des délits et peines de 1791, le Code de brumaire an IV et le Code de 1810 aient voulu laisser la société désarmée devant un si grave abus de la force ? Tel n'est pas mon sentiment, J'ai toujours estimé, au contraire, qu'il n'est pas possible de prêter un seul instant au législateur français la pensée d'avoir voulu innocenter juridiquement un acte qui est la négation même de tout ordre social régulier, qui consiste à se faire justice soi-même et qui constitue, par conséquent, un empiètement manifeste, une usurpation flagrante sur la justice souveraine, sur la justice nationale ; un acte précédé d'une convention par laquelle deux hommes prétendent, de leur autorité privée, transformer un crime ou un délit qualifié en action indifférente ou licite, et s'attribuer le pouvoir de disposer réciproquement de leur vie ; un acte par lequel un individu s'institue législateur et juge dans sa propre cause, en attachant de son seul et unique chef la peine de mort ou la peine de mutilation à une offense qui peut être en soi la plus frivole et la plus légère du monde ; un acte frappé dans tout le cours des siècles par les édits des rois, par les arrêts des Parlements, par les anathèmes de l'Eglise, par les protestations des philosophes — et l'on sait si Jean-Jacques Rousseau a été le moins véhément — c'est-à-dire par tout ce qu'il y a eu au monde d'autorités légales, morales et sociales.

Non, il ne me paraissait pas possible de faire au législateur français l'injure de croire que, sur un point aussi grave. il avait voulu rompre avec le sentiment de tous les peuples civilisés. S'il n'a pas

édicté des dispositions spéciales contre le duel ; si comme le disait Treilhard, il n'a même pas voulu faire au duel l'honneur de prononcer son nom, c'est parce qu'il entendait tout simplement le ranger sous le droit commun pour lui appliquer les articles 295, 296 et suivants du code pénal sur l'homicide, sur les coups et blessures volontaires.

C'est ainsi que l'entendait la Cour de cassation, lorsque, en 1837, elle rendait son mémorable arrêt, aux termes duquel le duel quel qu'il soit, tombe sous le coup des articles du Code pénal, non seulement lorsqu'il y a eu déloyauté et perfidie, mais alors même que tout s'est passé avec loyauté et conformément aux conventions des parties, du moment qu'il y a eu soit mort d'homme, soit blessures faites, soit coups portés. Cet arrêt, suivi d'autres semblables, avait fixé la jurisprudence et acquis force de loi.

Néanmoins, on ne saurait se le dissimuler, depuis plusieurs années, la jurisprudence a fléchi devant la fréquence des duels. Sauf le cas de perfidie ou de déloyauté, les parquets ne mettent plus l'action publique en mouvement ; plus de poursuites contre les duellistes ni devant le jury ni devant la police correctionnelle : plus de demandes d'application aux témoins des lois sur la complicité ; la justice sommeille, le gouvernement laisse faire quand ses membres ne sont pas les premiers à donner l'exemple de la violation des lois. De là ces duels, devenus plus nombreux de jour en jour et engagés sous les prétextes les moins sérieux, au risque de plonger des familles entières dans le deuil.

Il est impossible de laisser durer plus longtemps cet état de choses à moins de vouloir placer la France dans un état d'infériorité morale par rapport aux autres pays. Lorsque, au mois de février dernier, je réclamai sur ce point l'application du droit commun, on me disait de divers points de la Chambre : « Présentez une proposition de loi spéciale. » J'en avais pris l'engagement dès ce moment-là, et cet engagement, je viens le remplir aujourd'hui devant des faits récents qui ont vivement ému l'opinion publique. Il n'est que temps, en effet, de demander à une loi nouvelle la répression efficace d'une coutume déraisonnable qui n'est pas autre chose qu'un reste de barbarie, un recul vers des mœurs grossières, un trouble apporté dans l'ordre social, une injure faite au bon sens, à la morale, et à la conscience publique, un défi jeté à la civilisation chrétienne.

En conséquence, j'ai l'honneur de soumettre aux délibérations de la Chambre, la proposition de loi suivante :

Article premier.

La provocation en duel et l'acceptation de la provocation constituent un délit et seront punies d'un emprisonnement de deux mois à six mois.

Art. 2.

La même peine sera applicable à ceux qui auront accepté d'assister au duel en qualité de témoin.

Art. 3.

Celui qui excite directement un tiers à se battre en duel, ou qui, parce que le tiers ne provoque pas une autre personne en duel ou n'accepte pas une provocation, lui fait des reproches en public, le menace de mépris ou l'expose à la raillerie, sera puni d'un emprisonnement de six jours à un mois et d'une amende de 16 fr. à 200 fr.

Art. 4.

Le duel, même s'il n'est résulté de la rencontre ni mort ni blessure, sera puni d'un emprisonnement de six mois.

Art. 5.

Celui qui aura blessé son adversaire en duel sera puni d'un emprisonnement de deux à trois ans, selon la gravité des blessures, sans préjudice des dommages-intérêts qui pourront être accordés au blessé, à ses ascendants ou à ses descendants.

Art. 6.

Celui qui aura tué son adversaire en duel sera puni de la détention pour une durée de six à douze ans, sans préjudice des dommages-intérêts qui pourront être accordés à la veuve, aux descendants ou ascendants de la victime.

Art. 7.

Celui qui, usant de déloyauté et de perfidie, aura tué ou blessé son adversaire en duel, sera passible des peines de droit commun portées contre le meurtre, les blessures et coups volontaires aux sections I et II du titre II du Code pénal.

Art. 8.

Dans tous les cas qui précèdent, les règles concernant la complicité seront appliquées aux témoins du duel, conformément aux articles 59 et suivants du Code pénal.

Art. 9.

Des offenses, injures ou atteintes à l'honneur, donnant lieu ou prétexte à une provocation en duel, pourront être soumises par les parties à l'arbitrage.

Les arbitres seront au nombre de cinq, deux au choix de chaque partie, présidés par un cinquième au choix des quatre premiers.

Le jugement arbitral sera définitif et sans appel.

Il devra être reproduit par tous les organes de la presse qui auront sanctionné les actes soumis à l'arbitrage. Le refus d'insertion sera puni d'une amende de 500 à 1,000 fr.

Art. 10.

Tout compte-rendu d'un duel par la voie de la presse sera puni d'un emprisonnement de six jours à trois mois et d'une amende de 16 fr. à 500 fr.

LE PÉNITENCIER DE BRIGNAIS

Il n'y a plus à en douter : une campagne judaïco-maçonnique a été montée contre les maisons pénitentiaires dirigées par les Pères de Saint-Joseph. Bien longtemps avant que M. Lockroy ne fût ministre de l'instruction publique, Carnot régnant et Floquet gouvernant, le grand fabuliste avait dit :

Toujours par quelque endroit fourbe se laisse prendre.

La fourberie est aujourd'hui tout à fait démasquée, le fourbe est pris, et il faut manquer de bon sens autant que de bonne foi pour ne pas voir très clair dans le jeu des infâmes détracteurs qui ont ouvert et qui mènent la campagne à laquelle s'associent nos journaux « libéraux ».

Comme le disait naguère un journaliste bien renseigné, toutes les maisons dirigées par les Pères de Saint-Joseph y passeront. Cette fois-ci, il s'agit de la colonie pénitentiaire de Brignais, située à douze kilomètres de Lyon. Voici le récit des faits, tel que nous le trouvons dans les journaux locaux :

La colonie pénitentiaire de Brignais se compose de deux cent cinquante enfants détenus ou indisciplinés, qui y apprennent différents métiers, sous la direction du Père Bancillon. Pas une seule accusation n'a été formulée contre les auxiliaires de cet homme de bien, vénéré dans la contrée; le juif Mayer (de Francfort), rédacteur de la *Lanterne*, n'a pas travaillé ce terrain. N'importe; il arrive tout droit du gouvernement au Père Bancillon l'ordre d'avoir à remettre les enfants détenus (devenus chez lui, et grâce à son dévouement de chaque instant, de libres travailleurs) à des fonctionnaires chargés de les conduire dans les prisons de l'État.

Le Père Bancillon court à la Préfecture (du Rhône); il apprend, du secrétaire général, qu'après avoir fouillé tous les dossiers, cet employé supérieur n'a que des éloges à adresser à la maison de Brignais. Mais il y a un ordre supérieur. M. Floquet a bien dû, à son corps défendant, donner cet ordre. Qui est-ce qui a pu le lui arracher, si ce n'est la Franc-Maçonnerie gouvernante, dont le président du cabinet est le fils chéri, à la condition qu'il exécute ses ordres?

Le Père directeur s'incline devant cet ordre. Il ne pouvait faire autrement, ces enfants et jeunes gens lui étant confiés par l'État et pouvant lui être retirés à toute heure par le gouvernement. Seulement, dans l'intérêt des enfants et de l'ordre public, il demanda avec

instances que ses malheureux pensionnaires ne fussent pas informés du changement de régime qui les attendait en temps inopportun. Il craignait des désertions en masse, car ces pauvres enfants n'étaient chez lui que des prisonniers volontaires, en bonne voie de réhabilitation par le travail et la vie chrétienne.

Mais voici qu'un M. Barthès, « directeur de la colonie publique des Douaires, » délégué, dit une pièce officielle, pour surveiller les détails de l'opération, se présente à Brignais. Il réunit les jeunes gens, il leur fait entendre que, dans huit jours, « ils seront heureux ». Au Père directeur, il avait dit qu'il voulait interroger lui-même les détenus, afin, disait-il, *de pouvoir les classer plus facilement dans les diverses colonies pénitentiaires de l'État.*

La vérité, c'est que M. Barthès, outrepassant ses droits, se livra à une véritable enquête auprès des enfants sur leurs maîtres, leur posant les questions les plus délicates, voulant leur faire avouer des méfaits, insistant d'une façon tellement grossière qu'un de ces enfants, indigné et devinant le piège, lui cria devant ses camarades :

— *Monsieur, vous êtes un cochon!*

Mot bien typique, et qu'il faudra retenir.

Le délégué du gouvernement comprit qu'il avait fait fausse route et s'esquiva, mais pas pour longtemps.

On aurait dit que cet homme avait une double mission, et que la plus importante consistait à bâtir sur les lieux mêmes une vilaine histoire qui eût pu expliquer les procédés du gouvernement.

Il revint le samedi, à deux heures, et se présenta chez le Père Bancillon.

Outré des faits qui s'étaient passés la veille et qui lui avaient été rapportés, le directeur de Brignais dit à M. Barthès :

— Avez-vous un mandat vous autorisant à faire une enquête?

— Non, répondit, embarrassé, M. Barthès.

— Et pourtant, monsieur, vous en avez fait une hier, et vous avez posé aux enfants des questions que je me contenterai de qualifier de délicates, et, de plus, vous leur avez déclaré que vous aviez mission de les délivrer, et que, dans quinze jours, ils seraient heureux. Je vous préviens, monsieur, que vous serez seul responsable des incidents que pourra produire votre imprudence. J'avais prévenu la Préfecture d'agir avec discrétion; vous avez monté la tête à ces enfants. Je dégage une fois de plus ma responsabilité.

Quoi qu'il en soit, monsieur, vous avez reçu mission de prendre possession des détenus et non de les interroger, ou, si vous avez un mandat, montrez-le-moi.

— Le voici, répliqua le délégué.

Et, se penchant, il donna lecture d'une phrase finissant par ces mots : « prendre possession des enfants *et de les interroger.* »

— Où lisez-vous cela? dit le Père, en saisissant la pièce. Vous inventez, monsieur, et votre mandat ne contient rien de semblable.

— Alors, je n'ai plus qu'à prendre mon chapeau?

— Comme vous voudrez, répondit le directeur ; mais je m'oppose ici à ce que vous interrogiez les enfants, vous n'en avez pas le droit.

M. Barthès sortit, mais il arriva ce qui était prévu.

Instruits par les explications et les confidences du délégué, mis en fureur par l'idée d'être conduits en prison, les détenus avaient envahi les ateliers, s'étaient munis de barres de fer, de pioches, d'outils de toutes sortes, et, massés dans la cour, attendaient la sortie de M. Barthès.

A sa vue, des cris éclatent, les prévenus se précipitent en proférant des menaces; mais, devant les exhortations des Pères, ils se dispersèrent, ou du moins on le croyait.

Pour éviter à M. Barthès l'ennui de les rencontrer, le Père directeur le conduit vers la sortie par un autre chemin; mais, au détour de la route, des cris s'élèvent, les jeunes gens, armés de bâtons, menaçaient M. Barthès et, sans l'intervention du Père Bancillon, Dieu sait ce qu'il fût advenu du malheureux délégué qui, plus mort que vif, cherchait encore aux fenêtres si on ne pouvait l'accabler de projectiles.

— Vous voyez, lui dit le Père, le résultat de votre imprudence. Veuillez me dire, monsieur, quand vous devez venir prendre les enfants.

— Il est peu probable que ce soit demain; mais ce sera probablement pour lundi matin.

Après le départ du directeur des Douaires, le P. Bancillon réunit les colons au réfectoire, leur annonça qu'il avait demandé la grâce de soixante d'entre eux et les exhorta au calme.

— Je sais, mes enfants, leur dit-il, combien vous nous aimez; vous ne voudrez donc pas nous faire de la peine; je compte sur vous, n'est-ce pas? Vous voudrez être sages et nous donner cette dernière marque d'affection.

— Oui! oui! Vive le P. Bancillon! crièrent les colons.

Néanmoins, par mesure de prudence, le Père fit appeler une dizaine d'adjudants et leur confia le soin de veiller sur leurs camarades et de se relayer pendant la nuit pour empêcher tout désordre.

Mais les enfants avaient promis au Père Bancillon, et il faut connaître la douce influence qu'exerce le vénéré directeur de Brignais sur les colons pour comprendre la soumission avec laquelle ils acceptent ses ordres.

La nuit fut donc tranquille.

L'évacuation ne devant se faire que le lendemain, on suivit, le dimanche 22, le règlement habituel.

Les enfants furent d'abord conduits en classe, puis à la messe qu'ils entendirent avec recueillement.

En nous faisant ce récit, de grosses larmes roulaient dans les yeux du Père directeur, qui pensait sans doute au départ de ces enfants, dont il avait travaillé l'âme, et qu'il cherchait chaque jour à rendre meilleurs.

Après la messe, les enfants s'éparpillèrent comme d'habitude dans les champs. C'était le moment de la récréation. Les clairons d'un côté, les tambours de l'autre, la fanfare plus loin, chacun se distrayait à sa fantaisie.

Il était dix heures, lorsque les enfants aperçurent, descendant la route nationale, les *voitures de la prison*. Aussitôt les tambours battent aux champs, les colons se précipitent chez le Père directeur en s'écriant :

— Nous ne voulons pas partir ! nous ne partirons pas !

Les gardiens arrivent, précédant douze voitures et demandant où est M. Barthès.

— Il n'est pas là, répond un Père.

— C'est épouvantable ! dit l'un d'eux. Il nous a dit qu'il y serait.

Néanmoins, ils veulent faire l'appel des enfants ; malheureusement, ils nomment ceux dont on avait demandé la grâce. Les colons, déjà rendus furieux en voyant quelques-uns des leurs *attachés avec des menottes*, crient : On nous a trompés !

C'est alors une débandade.

Cent d'entre eux réussissent à s'échapper, traversent la propriété, franchissent les murs, défoncent les portes et se sauvent. Courir après eux est impossible ; on pare au plus pressé en poussant dans les « paniers à salade » ceux qu'on a sous la main.

Ce sont alors des scènes déchirantes. Les colons se jettent au cou des Pères, les embrassant en pleurant et en criant :

— Nous ne voulons pas partir ! Laissez-nous ici ! nous n'avons rien fait.

Enfin, deux heures après, M. Barthès fait son entrée. Il veut renouveler l'appel, mais la moitié des colons s'est sauvée. Force est donc de s'en tenir là, et les voitures, garnies des colons qu'on a pu prendre, filent sur Lyon.

—

Le gouvernement prend prétexte des actes d'immoralité qui se seraient commis à Cîteaux pour expliquer la mesure radicale par laquelle il a ordonné l'évacuation subite de tous les enfants placés dans les colonies agricoles religieuses. C'est parce que, dans le personnel inférieur de Cîteaux, deux coupables se seraient trouvés, — coupables qui, remarquons-le, ne sont encore que des accusés ; car la justice n'a pas prononcé sur leur compte, et

tout fait prévoir même que personne ne sera pas condamné; sauf par la *Lanterne* qui condamne, elle, les magistrats républicains autant que les frères lais; — c'est parce qu'il a plu à un journal révolutionnaire de chercher à émoustiller ses lecteurs en publiant une série d'articles pornographiques dans lesquels, afin de donner plus de piquant aux scènes graveleuses décrites, il empruntait les noms de personnages vivant à Cîteaux, que tous les colons ont été enlevés, non seulement à Cîteaux, mais à Brignais et ailleurs; que des centaines d'hectares ont été tout à coup, en pleine saison de récolte, privés des bras qui les cultivaient; que tant de fourrages et de grains sont perdus; que tant de ruines sont accumulées; que tant d'enfants, vivant précédemment en plein air, dans des conditions saines, sont maintenant enfermés dans des pénitenciers, au grand préjudice de leur santé morale et physique, comme du budget de l'État.

Puisqu'on prend un pareil prétexte, on ne s'étonnera pas que nous mettions en parallèle avec la faute unique et non encore prouvée qui a eu de telles conséquences, quelques-unes des fautes beaucoup plus nombreuses et beaucoup mieux établies ayant eu pour théâtre des établisssments laïques, sans que l'on songe pour cela, non seulement à les faire tous évacuer, mais même à fermer l'établissement où les faits se sont passés.

Nous ne remonterons pas jusqu'à la trop célèbre affaire de Porquerolles dont les héros n'étaient pas des cléricaux mais bien des membres choisis de l'état-major opportuniste; nous ne parlerons pas non plus du procès jugé mercredi dernier par la cour d'assises de Versailles : ce jeune homme de dix-huit ans conduit au crime par une infirmière laïque et condamné à mort pour assassinat; nous nous en tiendrons à quelques faits de la semaine.

Lejeune, âgé de trente-trois ans, instituteur laïque à Saint-Léger, dans l'Oise, est accusé d'avoir commis de nombreux attentats à la pudeur sur de jeunes enfants de sa classe. Les actes reprochés à ce prévenu sont tellement ignobles, que le huis-clos est ordonné par la cour d'assises de Beauvais, qui le juge. Reconnu coupable par le jury, Lejeune vient d'être *condamné* à huit années de travaux forcés.

Dans cette même session de la cour d'assises de l'Oise, on a jugé un autre instituteur laïque, le nommé Joseph-Armand-Émile François, âgé de 25 ans, instituteur à Golancourt, accusé d'attentat à la pudeur sur des enfants de moins de 13 ans. Con-

vaincu de culpabilité, François a été *condamné* à quatre ans de prison.

A Laval, c'est l'instituteur laïque de Saint-Michel-la-Roë qui passe en cours d'assises. Les enfants de son école ont été aussi ses victimes. Ce misérable, dont les journaux de la Mayenne ne donnent que l'initiale, mais qui est suffisamment désigné (Auguste-Henri M..., né en 1823, à Sainte-Colombe (Sarthe), instituteur laïque à Saint-Michel-la-Roë depuis le 18 avril 1884), a été *condamné* à cinq ans de prison.

Pour être logique M. Laffon devrait donc présenter le projet de loi suivant :

« L'instruction laïque est supprimée dans toutes les écoles communales du territoire français. »

Et le gouvernement devrait les faire toutes évacuer.

NOUVELLES RELIGIEUSES

Rome et l'Italie.

La dernière période des fêtes jubilaires commencera en septembre par une série de nouveaux pèlerinages qui continueront jusqu'à la fin de l'année, époque où le Souverain Pontife couronnera ces fêtes de la foi et de la piété filiale par la béatification solennelle des deux martyrs Perboyre et Chanel et du vénérable Ancina, l'un des premiers disciples et des plus fidèles imitateurs de S. Philippe de Néri. L'Église triomphante sera ainsi particulièrement associée, comme elle l'a été au commencement de cette année jubilaire, aux fêtes et aux prières de l'Eglise militante. C'est aussi, on le sait, pour associer aux bienfaits de ces prières, en vertu de la communion des Saints l'église souffrante, que le Souverain Pontife a fixé à la date du dernier dimanche de septembre la célébration d'une messe solennelle pour les défunts.

—

C'est aussi pendant la dernière période des fêtes jubilaires qu'aura lieu un double Consistoire pour la préconisation des évêques aux sièges vacants et pour la création de nouveaux cardinaux. Il n'est pas encore décidé si les deux Consistoires auront lieu à quelques jours de distance, vers la Noël, ou si le Pape tiendra d'abord en septembre le Consistoire pour la préconisation

des évêques en réservant pour la Noël celui où seront créés les nouveaux cardinaux.

Cela dépendra du nombre d'évêchés vacants, et de l'urgence plus ou moins grande qu'il y aura de les pourvoir, comme aussi du temps où seraient prêtes les informations canoniques à transmettre selon l'usage au Saint-Siège relativement aux nouveaux évêques. Dans tous les cas, si le Consistoire des préconisations épiscopales ne pouvait avoir lieu en septembre, plusieurs nouveaux évêques déjà désignés, notamment le titulaire du siège de Bâle et Lugano, Mgr Hass, seraient nommés dès à présent par brefs de la Propagande, en attendant leur préconisation consistoriale en décembre.

—

Malgré les chaleurs et les fatigues, la santé du Saint-Père est toujours excellente. Le Pape, depuis que la période des fêtes jubilaires est terminée, peut de nouveau vaquer à ses occupations ordinaires. Les audiences ont été reprises pour les affaires des Congrégations. Elles seront cependant suspendues prochainement pour permettre à Sa Sainteté de prendre un repos absolu comme cela a lieu chaque année vers ce temps-ci.

—

On a annoncé ces jours derniers que le Saint-Père allait charger, par une bulle spéciale, les Chevaliers de Malte de s'occuper du rachat des esclaves, particulièrement en Afrique. On peut dire que ce sont là les vœux du Saint-Père et qu'à ce sujet il y a eu des pourparlers entre S. Em. le cardinal Lavigerie et le Grand-Maître de l'Ordre souverain de Malte.

Lors des premières ouvertures faites à cet effet par le grand cardinal apôtre de l'Afrique, l'Ordre de Malte a soulevé quelques difficultés qui, dans la suite, seront aplanies et permettront ainsi d'arriver à un accord qui sera certes accueilli par tout le monde civilisé. L'Ordre de Malte reprendra ainsi une de ses prérogatives les plus splendides, la défense de l'humanité, du pauvre et de l'opprimé.

France.

Cambrai. — Le conseil municipal, dans sa séance du 17 juillet, considérant que les conseils départementaux sont appelés à déterminer, après avis des conseils municipaux, et sous réserve de l'approbation ministérielle, le *nombre*, la *nature* et *le siège des écoles primaires* publiques qu'il y a lieu d'établir ou de

maintenir dans chaque commune, ainsi que le nombre des maîtres qui y sont attachés, a désigné les écoles publiques qu'il est d'avis de maintenir tant pour les garçons que pour les filles et pour les petits enfants, et a décidé que, dès qu'une solution serait intervenue, des dispositions seraient prises pour assurer la location ou l'emploi des autres locaux scolaires, devenus disponibles par suite du peu de fréquentation des écoles publiques laïcisées et de l'ouverture des écoles libres.

Constantine. — A la date du 16 juillet, *l'Escaut*, journal d'Anvers, donne le résumé d'une prédication de Mgr Combes, évêque de Constantine et d'Hippone.

Comme nous l'avons annoncé, Sa Grandeur a parlé hier dans l'église Saint-Augustin.

Le diocèse de Constantine comprend sur son territoire Hippone, illustre entre toutes les cités africaines par l'épiscopat du Maître des docteurs.

Après avoir salué cette grande mémoire, l'évêque d'Hippone, le successeur de saint Augustin, expose le motif de sa présence en Belgique.

Le fléau qui dévaste actuellement son diocèse a désolé l'Algérie, il y a vingt ans.

En quelques mots, Monseigneur retrace l'historique de la charité du monde chrétien et plus particulièrement de la nation belge, en cette circonstance; il rappelle les œuvres qu'elle est parvenue à fonder sous l'impulsion de l'Apôtre de l'Afrique, le cardinal Lavigerie; il rappelle la multitude d'orphelins arabes recueillis, l'éducation qui leur a été donnée, les villages qui ont été bâtis pour assurer leur avenir.

Il rappelle la création de sociétés religieuses pour diriger ces œuvres admirables; puis l'élan héroïque des missionnaires qui ont abordé les oasis du désert, ont pénétré dans l'intérieur de l'Afrique et travaillent aujourd'hui à conquérir à l'Église et à la civilisation tout un continent, encore inconnu au commencement du siècle.

Après ce coup d'œil rétrospectif, Mgr Combes montre le retour du fléau, il le prend à sa naissance, le suit dans son développement ; il énumère les moyens employés pour l'arrêter; il avoue l'impuissance de tous les efforts humains; il entre dans des détails incroyables sur les ravages de cette effroyable invasion.

Il raconte simplement ce qu'il a vu, ce qu'il a entendu; il place sous les yeux de son auditoire les nouvelles de plus en plus graves que lui apporte chaque courrier.

A son témoignage vient s'ajouter la constatation officielle du savant envoyé sur place par le Gouvernement français. La science, on va l'entendre, n'est pas moins alarmante :

« J'ai toujours devant les yeux les scènes de dévastation auxquelles j'ai assisté ; j'ai, présentes à l'esprit, les mille péripéties de la lutte contre les insectes envahisseurs ; j'ai vu le désespoir des colons, la morne tristesse des Arabes, ruinés et affamés ; j'ai parcouru les marchés et j'ai suivi les malheureux offrant à vil prix, moutons, bœufs, chevaux qu'ils ne pouvaient plus nourrir : les moissons étaient tombées sous la mandibule impitoyable des Acridiens, la sécheresse avait anéanti ce que les insectes avaient respecté. Partout la misère et bientôt la famine. Il n'y a pas d'imagination, quelles que soient sa hardiesse et sa puissance, qui soit capable de représenter les désastres qu'entraîne à sa suite une pareille invasion (1). »

Mgr Combes peint alors l'état navrant des familles de cultivateurs sur leurs terres dévastées ; il représente les indigènes condamnés aux souffrances de la faim et des maladies contagieuses qui la suivent partout.

Au nom de l'humanité, il ne veut pas revoir les tristes, les honteuses scènes de 1867, de cette épouvantable année qui a enregistré un demi-million de victimes ; il sait ce que lui impose sa tâche d'évêque et d'évêque d'Hippone ; il veut se dévouer corps et âme, avec la confiance, la certitude qu'il sera compris et soutenu dans sa mission de dévouement.

Venu en Europe pour prendre du repos que réclame sa santé, il ne s'accordera point de répit avant d'avoir trouvé les ressources nécessaires pour secourir au moins les misères les plus urgentes.

Mgr Combes renouvelle son appel à la charité ; le premier, il a poussé le cri d'alarme. Ce cri, il l'a jeté d'abord à la France et les évêques de sa patrie l'ont entendu ; il le jette, en passant, à la Belgique et à la ville d'Anvers, si noblement appelée la Métropole de la charité.

Sa Grandeur termine son émouvante allocution en remerciant M. le Curé de l'accueil fraternel et généreux qu'il a daigné lui faire et en le priant de vouloir bien recevoir les offrandes destinées à nourrir les affamés de la terre d'Augustin.

CHRONIQUE DE LA SEMAINE

Les élections. — Grève à Paris. — Statue du général Meusnier. — Au Salon des familles. — Le grand concours. — Italie. — Allemagne. — Suède.

2 août 1888.

Pendant cette période de calme parlementaire, on se préoccupe de la date des élections prochaines. Auront-elles lieu au

(1) J. Künchel d'Herculais. Rapport adressé à M. le gouverneur général de l'Algérie.

mois d'octobre 1889, après l'Exposition ou avant, au mois de février prochain ? Evidemment, le cabinet Floquet tiendrait à faire les élections, les opportunistes aussi : mais de part et d'autre on se rend compte qu'une crise ministérielle, qui serait la dernière de la législature, creuserait un fossé tel entre les deux grandes fractions du parti républicain, qu'il risquerait d'être comblé par le triomphe des conservateurs et des boulangistes. Aussi songe-t-on à s'entendre et à couper la poire en deux, en introduisant, à l'automne, des éléments opportunistes dans le cabinet qui, ainsi remanié, pourrait, dit-on, marcher longtemps encore.

Mais il y a des objections : D'abord, de la part des radicaux, qui veulent la revision et n'admettent pas de compromission avec l'opportunisme. En second lieu, il y a le courant boulangiste sur l'intensité duquel il est bon d'attendre les élections du 19 avant de le déclarer fini. Assurément, si le boulangisme a encore perdu du terrain, les républicains chercheront à profiter de l'occasion pour faire les élections générales à bref délai.

Mais le budget ? A la rigueur on pourrait bâcler un budget en trois mois, mais ce ne serait qu'un budget d'expédients, comme les autres ; or, il y a beaucoup de républicains qui entendent ne revenir devant leurs électeurs qu'après avoir fait un budget de réformes ; un tel travail ne saurait être effectué d'ici au mois de janvier. En résumé, pour que les élections eussent lieu en février 1889, il faudrait que le cabinet Floquet — remanié ou non — parvînt à faire voter deux budgets avant la dissolution, à doubler le cap de la revision que les radicaux — surtout ceux du Midi — réclament énergiquement, et à écraser le boulangisme. C'est beaucoup.

—

La grève des terrassiers prend des proportions inquiétantes. Des manifestations ont eu lieu dans divers quartiers de Paris.

Depuis plusieurs jours, le gouvernement a laissé les grévistes parcourir les divers chantiers de la capitale et débaucher les ouvriers qui travaillaient encore. On a laissé les feuilles socialistes ouvrir des souscriptions en faveur de la grève. On a beaucoup parlé jadis de la liberté du travail ; où et comment existe-t-elle aujourd'hui ?

Le conseil municipal de Paris a beaucoup fait pour le développement des grèves, et le gouvernement républicain s'est employé de son mieux à les rendre plus fréquentes et plus faciles.

Le conseil municipal avait bien envie d'envoyer 10,000 fr. aux terrassiers. Il a reculé. Il se borne à leur affirmer que «l'exemple» donné par lui d'une augmentation de paye pour les travaux de la ville est un encouragement suffisant.

Les travaux de la ville ! — c'est superbe vraiment. Mais qui donc les solde, ces travaux ? — Le contribuable. Or, est-ce le contribuable qui verse de l'argent dans les caisses des patrons ? La vérité est que le conseil municipal, le gouvernement et la *Société des Droits de l'Homme* font une œuvre détestable en combinant leurs efforts pour encourager les grèves.

Le gouvernement, en poussant l'administration préfectorale à approuver le nouveau cahier des charges pour les travaux de la ville, s'est fait indirectement l'instigateur de la grève qui trouble en ce moment les conditions du travail à Paris. Le gouvernement a oublié que l'État ne doit jamais intervenir par voie de réglementation dans les rapports entre patrons et ouvriers. Par cette coupable condescendance, il est responsable de ce qui se passe en ce moment.

—

On vient d'inaugurer à Tours, un monument au général Meusnier. A cette occasion, on a beaucoup péroré et banqueté et M. Floquet en a profité. Dans tous ces flots d'éloquence nous noterons seulement ce passage d'un petit discours prononcé par le président du Conseil en réponse au président du Grand-Cercle républicain de Tours, qui l'avait sommé de dire où en étaient les projets relatifs à la loi militaire, aux associations, à la séparation de l'Église et de l'État.

Nous voulons, je le sais, les mêmes progrès. Aux trois questions que me posait votre président tout à l'heure, ma réponse n'est pas douteuse.

Nous ferons tous nos efforts — et je suis convaincu que nous réussirons — pour faire voter la loi militaire qui vous intéresse et qui intéresse la nation tout entière. (Longs applaudissements.) La fête d'aujourd'hui est un grand argument pour ce vote, car, par cette solennité en l'honneur de la mémoire d'un vieux général républicain, vous avez consacré l'union qui existait déjà dans les cœurs, l'union des républicains sincères et des valeureux soldats de notre armée.

Vous m'avez demandé aussi que la loi sur les associations fût votée le plus tôt possible.

Vous savez que, dans le programme que j'ai eu l'honneur de proposer aux Chambres au moment de la constitution du ministère, j'avais indiqué la présentation du projet de loi sur les associations,

et je l'ai présenté, en effet, dans le plus bref délai, quoique mon temps fût disputé aux préoccupations législatives par la nécessité de défendre la République insolemment attaquée. (Double salve d'applaudissements.)

De cette loi, déposée par nous aussitôt que nous l'avons pu, nous presserons la discussion. C'est à la fois une loi de liberté, donnant à toutes les opinions le droit de se protéger, de s'affirmer, de s'unir pour la conquête de ce qui leur paraît désirable, et aussi une loi donnant satisfaction à la nécessité de courber sous le joug du droit commun ceux qui prétendent maintenir à l'état de privilèges les pires traditions du passé. (Longs applaudissements.)

Vous savez, d'autre part, que lorsque j'ai fait devant les Chambres la promesse de soumettre à leurs délibérations une loi sur les associations, j'ai signalé cette loi comme devant être le préliminaire indispensable en vue de la laïcisation définitive de l'État français. (Applaudissements prolongés.)

Vous avez dit tout à l'heure, monsieur le président, une grande parole : vous avez dit que vous auriez la patience. Oui, ayez la patience, car c'est à nous à avoir l'initiative de la responsabilité. (Longues salves d'applaudissements.)

M. Floquet achève de donner sa mesure. C'est celle d'un persécuteur qui à la violence joint l'hypocrisie.

—

Bien qu'il soit habituellement le théâtre des agapes les plus hétéroclites, le Salon des Familles n'avait pas encore entendu de langage aussi étrange que celui du ministre de l'Instruction publique. Dans le banquet donné en son honneur, l'autre jour, par la Société des instituteurs et institutrices de la Seine, M. Lockroy a voulu établir qu'il n'a rien de commun avec ses prédécesseurs de la vieille école : il l'a dit et il l'a prouvé.

Dès les premiers mois, le doute n'était plus possible. En admirant ce spectacle nouveau, d'un homme de gouvernement déclamant avec violence contre les institutions religieuses du pays, on a bien compris que le grand maître actuel de l'Université n'a pas, sur les devoirs de sa charge, les mêmes idées que M. de Salvandy ou M. Guizot. En écoutant ses plaisanteries sur les curés d'autrefois, « qui faisaient révoquer les instituteurs s'il leur échappait des fausses notes au lutrin », on a bien senti que l'orateur avait raison de s'écrier : « Les temps ont changé! » La chose est sûre. Avant de régner sur l'Université, Cousin avait donné *le Vrai, le Beau et le Bien;* Villemain, son cours de littérature; Guizot, ses travaux sur l'histoire d'Angleterre;

M. Lockroy a écrit *Le Zouave est en bas!* On le devine sur-le-champ. Les temps ont changé.

Mais les facéties de l'exorde n'étaient qu'un moyen adroit de capter l'attention de l'auditoire et de ramener à des sujets plus graves les esprits égayés par le festin. Les déclarations que M. Lockroy a faites sérieusement sont encore plus dignes d'attention que ses quolibets; elles fournissent quelques renseignements sur les projets financiers et sur l'état d'esprit politique du ministère.

Au point de vue budgétaire, M. Lockroy a donné à penser que les sacrifices consentis par l'État au profit des instituteurs, quelque énormes qu'ils soient, ne sont pas à leur terme. Il a trouvé « discutable », c'est-à-dire insuffisante, la loi sur les traitements de l'enseignement primaire, que le Sénat n'a pas encore votée, et qui doit grever à bref délai le budget d'une nouvelle charge de 80 millions.

Au point de vue politique, M. Lockroy a résumé en quelques propositions très nettes ses conceptions sur le fonctionnement de l'instruction publique : — Il faut imposer partout la laïcité de l'enseignement. — Il faut dresser l'école en face de l'église. — Il faut faire de l'enseignement une fonction d'État. — Il faut soustraire l'instituteur aux fantaisies et aux caprices des conseils municipaux. — L'enseignement est un instrument de combat.

Et de combat contre qui? Contre la religion, d'abord, il est inutile de le répéter; puis contre toutes les idées saines, honnêtes, libérales, qui ont fait leur temps et sont entachées de réaction; enfin contre les opinions mêmes des républicains modérés. Car « le radicalisme seul à la confiance du pays ».

Il ne restait plus après cela, pour clore dignement l'année scolaire, qu'à procéder aux distributions de prix où, sous la présidence des divers Jourdannes désignés par l'administration, on remettra aux futurs électeurs des exemplaires de l'*Insurgé*, des *Chants révolutionnaires*, de *La femme et la Révolution*. Car il est à présumer que la courageuse initiative de la municipalité de Saint-Ouen aura porté ses fruits, sous le gouvernement que patronne le communard Félix Pyat.

A Paris, c'est encore M. Lockroy qui a présidé la distribution des prix du Grand Concours. Ce lui a été une nouvelle occasion de débiter, avec son aplomb de vaudevilliste et de fat une nouvelle série d'insanités.

L'Italie continue à faire *faccia feroce* à la France qui l'a si bêtement faite de toutes pièces, à propos de l'incident de Massaouah. Il ne serait pas impossible que le feu fût mis aux poudres de ce côté, ni étonnant qu'il fût dans les vues de la Providence que la République française reçût le coup de pied de l'âne de la monarchie subalpine, sa complice sacrilège. Le tour de la monarchie subalpine elle-même viendra bientôt après de recevoir la digne récompense de ses mérites.

—

Il est né un cinquième fils à l'empereur Guillaume II : Ce n'est qu'un peu plus tard que l'on comptait le voir venir au monde; mais son père n'en reviendra pas plus tôt chez lui, et il achèvera son tour d'Europe selon le devoir qu'il s'est imposé.

Ce voyage entrepris, dès son avènement, par ce jeune souverain, chef de la plus puissante nation qui soit aujourd'hui dans monde, auprès de ses aînés dans la carrière royale, respire un certain parfum de courtoisie; mais, après comme avant, nous n'avons pas lieu de supposer que la situation politique s'en doive trouver très sensiblement modifiée, et nous persistons à croire que Guillaume II, représenté d'avance comme un aveugle foudre de guerre, a voulu surtout réagir sur l'opinion publique par ses premières démarches, et rejeter le rôle d'agresseur dans le conflit qui se prépare, en dépit de tous les onguents dont la diplomatie cherche à couvrir la plaie vive de la question d'Orient.

C'est ce qui doit, en quelque sorte, rassurer l'Autriche, et même l'Angleterre, si curieusement maltraitée par l'Allemagne en ces derniers temps. Le nouvel empire, malgré tous ses ménagements à l'égard de la majesté tzarienne, d'accord avec laquelle la monarchie prussienne a fait plus d'une méchante besogne jadis, sera conduit par la force des choses à prendre position contre l'empire du Nord.

La nation à laquelle rien ne peut profiter actuellement, c'est notre pauvre France : c'est à elle que le voyage de l'empereur allemand pourrait avoir nui davantage.

—

Après sa visite au Czar, Guillaume II s'est rendu en Suède. Mais il y a été reçu d'une façon glaciale. Il y avait 60,000 personnes, au bas mot, derrière les soldats de la garnison qui formaient la haie lors de l'arrivée du souverain allemand à Stockholm. On n'a pas entendu un seul cri.

Beaucoup d'espérances s'attachent, en Allemagne, à la visite

de l'Empereur Guillaume II à Stockholm. C'est la première fois qu'un empereur d'Allemagne paraît dans cette capitale; car Frédéric III était prince impérial quand il s'y est rendu en 1873 pour saluer le roi Oscar, récemment monté sur le trône. La presse allemande n'avait pas, un an auparavant, dissimulé sa satisfaction de voir un souverain, auquel on se plaisait à prêter des inclinations germaniques, succéder au roi Charles XV, suspect par l'attachement que le souvenir de son origine lui inspirait pour la France, pour son sentiment aussi très vif de la solidarité scandinave qu'il n'avait pas plus dissimulé lors de la guerre danoise que sa sympathie pour la France en 1870. Ceux des journaux allemands qui traitent la question conviennent qu'à cette époque le récent changement de règne n'avait pas encore suffi pour modifier les inclinations du peuple suédois, en harmonie avec celles de son dernier souverain, et que l'accueil du populaire à l'auguste visiteur fut moins chaleureux que celui de la Cour. On compte sur l'affaiblissement des souvenirs par le temps, le prestige prolongé de la grandeur germanique, sur les liens de famille qui unissent l'héritier du trône à l'empereur Guillaume et l'intimité entre les deux Cours qui en est résultée, pour avoir, cette fois à enregistrer un plus satisfaisant résultat. Néanmoins la *Gazette de Francfort*, en manifestant cet espoir, ne dissimule pas que la non-exécution de l'article 5 du traité de Prague, si elle a été consentie par l'Autriche, n'a pas été ratifiée par le sentiment public, non seulement, dit-elle, en Danemarck, mais dans tout le nord scandinave.

—

Un autre déplacement royal donne lieu, dans la presse allemande, non à des prévisions d'avenir, mais à des considérations rétrospectives. Le couple royal de Saxe vient de faire un séjour à la cour de Stockholm, et ce fait est considéré comme effaçant les restes d'inimitié entre la maison régnante de Suède et la branche de cette dynastie dépossédée, en 1809, par le renversement de Gustave-Adolphe IV, dont la reine Caroline de Saxe est le représentant. Ce changement de règne avait entraîné un changement de dynastie en Suède, le nouveau roi Charles XIII ayant, à défaut d'héritiers directs, adopté Bernadotte ; un exil perpétuel avait été prononcé contre le roi déchu et sa descendance. Un premier pas dans la voie de la réconciliation fut l'abrogation de cette mesure prononcée à son avènement, par le roi Oscar Ier, fils de Bernadotte. L'ex-roi était mort dans la

gêne, dans un coin des Grisons, et son fils, chef de la maison de Wasa ne compte plus de représentant mâle ; la reine de Saxe en est le chef, et sa venue à Stockholm est saluée comme une fête de famille, complétant l'œuvre de réconciliation ébauchée par le mariage du prince-héritier de Suède avec une princesse de Bade, petite-fille d'une sœur du dernier Wasa.

PETITE CHRONIQUE

La mort a frappé la semaine dernière deux membres du Sénat :

M. Michaux, sénateur républicain de la Martinique, et M. Duclerc, sénateur inamovible, ancien président du Conseil.

Né en 1812 à Bagnères-de-Bigorre, M. Duclerc débuta au *National* en 1840. Nommé adjoint au maire de Paris, en 1848, il fut envoyé à l'Assemblée constituante par les électeurs des Landes. Devenu ministre des finances, il résista courageusement à l'émeute du 15 mai. Après la dissolution de la Constituante et pendant l'Empire, il demeura dans la vie privée.

En 1871, il fut envoyé à la Chambre par les Basses-Pyrénées et les Landes.

Vice-président de l'Assemblée nationale en 1875, il fut élu sénateur inamovible le 10 décembre de la même année, le cinquième sur 75. Il devint vice-président du Sénat.

On avait souvent parlé d'un ministère Duclerc, et jamais le ministère ne paraissait, lorsqu'en juillet 1882, M. Grévy appela enfin son ami Duclerc pour contenir opportunistes et radicaux, qui se faisaient la guerre depuis la chute du ministère Gambetta.

Le ministère Duclerc fut un ministère de transition, sans grande couleur, mais aussi sans persécutions.

Depuis son ministère, M. Duclerc n'était plus que l'ombre de lui-même. On parlait, dans toutes les crises difficiles, d'avoir recours à lui ; mais toujours on reculait devant cette extrémité.

Les obsèques ont eu lieu à Bayonne.

— Un essai de mobilisation partielle de la 11e division d'infanterie doit avoir lieu dans le courant d'août. La 11e division, qui a son quartier général à Nancy, est commandée par le général de Boisdenemecz. Elle se compose de la 21e brigade (général Quénot) et de la 22e brigade (général Hugot).

Il est probable qu'en outre des quatre régiments de ligne de la 11e division, d'autres troupes, stationnées dans la région, mais indépendantes du commandement du 6e corps, prendront également part à l'opération.

Ces troupes sont : Le 146e et le 156e de ligne, à Toul ; le 2e batail-

lon de chasseurs à pied, à Lunéville; le 4e bataillon, à Saint-Nicolas; le 5e hussards, à Pont-à-Mousson, et le 10e hussards, à Nancy.

— Voici par ordre de nomination, les différents résultats pour les lycées et collèges de Paris et de Versailles du concours général dont la proclamation a eu lieu à la Sorbonne :

	Prix.	Accessits.	Nominations.
Louis-le-Grand.	11	36	47
Stanislas.......	4	31	35
Condorcet......	10	19	29
Henri IV.......	4	10	14
Janson.........	4	9	13
Saint-Louis	3	7	10
Versailles......	2	5	7
Charlemagne...	0	7	7
Rollin	0	5	5
Lakanal	2	2	4
Michelet.......	1	3	4

Les prix d'honneur sont ainsi répartis

Janson : Mathématiques spéciales :

Condorcet : Philosophie.

Henri IV : Rhétorique.

Le succès obtenu par le collège Stanislas, auquel le nombre des nominations donne le second rang, est à rapprocher du chiffre de sa population scolaire, qui est très inférieure à celle de Louis-le-Grand et de Condorcet.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE (1)

Vie de Dom Bosco, fondateur de la Société Salésienne, par J. M. Villefranche. — Un beau vol. in-8°. — Paris, 1888, chez Bloud et Barral. Prix franco : 4 fr. 50.

Si ce volume n'était point signé d'un nom avantageusement connu dans le royaume des lettres, nous l'eussions ouvert avec quelque prévention, car, paraissant quatre mois après la mort du héros, il a dû être préparé et rédigé à la hâte. Cette appréhension est bien vite dissipée. Les premières lignes déjà captivent, attendrissent le cœur et obligent à poursuivre la lecture avec un intérêt croissant jusqu'au dernier chapitre. On oublie aussitôt et l'auteur et son style, on ne voit plus que Dom Bosco et l'on ne voudrait plus s'en séparer. Bien convaincu que l'on n'est pas en présence d'un personnage ordinaire, on se plaît à l'étudier de près, à considérer ses exploits, à le suivre du berceau à la tombe sur ce long chemin du dévouement dont il ne s'est jamais écarté. Disons mieux en-

(1) Il est rendu compte de tout ouvrage dont *deux exemplaires* ont été déposés dans les bureaux des *Annales catholiques*. MM. les auteurs et MM. les éditeurs sont priés d'indiquer le prix des livres qu'ils envoient. — L'administration des *Annales* se charge de fournir, au prix de librairie, les ouvrages dont il est rendu compte dans ce bulletin.

core : on s'attache à cet homme de Dieu, on le vénère et on l'aime; il y a des pages qui ne peuvent être lues que les larmes aux yeux, parce qu'elles retracent les plus beaux actes de la charité chrétienne.

Que de tableaux charmants et variés se succèdent dans cette biographie ! C'est la tendresse d'une sainte femme qui ne savait pas lire dans les livres, mais seulement dans l'âme de son fils et qui lui disait avant de l'envoyer au séminaire : Si, par impossible, tu devenais riche, si tu parvenais aux hautes dignités ecclésiastiques, il me semble que je ne mettrais jamais les pieds chez toi, par crainte de diminuer la part des pauvres. » C'est l'état de dénûment de Dom Bosco s'installant à Turin avec sa mère en vue de son œuvre favorite et n'ayant à sa disposition que « deux chambres à coucher, dont l'une devait servir aussi de cuisine, deux petits lits, deux chaises, un coffre, une table, une marmite et quatre assiettes. » Ce sont les succès de cette vaste Institution salésienne se propageant avec une rapidité surprenante et versant bientôt dans la société plus de vingt mille sujets par année.

C'est le caprice des foules s'insurgeant un jour contre ce prêtre jusqu'à vouloir l'enfermer dans une maison d'aliénés, parce qu'il s'entourait de quelques centaines d'enfants sauvages recueillis dans tous les carrefours, puis bientôt l'acclamant comme un saint et envahissant l'église de Notre-Dame *della Consolata* pour demander à Marie de rendre la santé à ce bienfaiteur de l'humanité.

C'est l'attitude de l'autorité civile, tantôt méfiante à l'égard des attroupements d'une jeunesse turbulente soumise aveuglément à cet abbé qui pourrait bien n'être qu'un révolutionnaire, et tantôt confiante à l'excès jusqu'à lui permettre d'ouvrir pour un jour les portes de plus de trois cents détenus et de conduire ces malfaiteurs hors de ville en promenade, sans fusil et sans gendarme.

Ce sont les merveilles de la protection divine envers cet homme extraordinaire poursuivi tant de fois par des meurtriers, dans la solitude et au milieu de la nuit, puis échappant toujours comme par miracle, grâce à l'intervention subite d'un chien mystérieux qui survenait on ne sait d'où et disparaissait ensuite on ne sait comment.

Rappeler des faits semblables, choisis entre cent autres, n'est-ce point prouver l'intérêt rare, persévérant et émouvant de cet ouvrage? Mais ce qu'il faut ajouter, c'est que l'écrivain est à la hauteur de sa tâche. M. Villefranche, il le dit et on le sent, s'est passionné pour son sujet. Il y a mis toute son âme, tout son talent aussi bien que toute son activité. On trouve dans ce volume les qualités qui ont valu à la *Vie de Pie IX* l'honneur d'atteindre à la 16e édition. Pas de longueurs, pas de hors-d'œuvre, pas de considérations superflues, mais des faits, des anecdotes, des récits délicieux, voilà ce qui fait le charme de cette publication. L'auteur fait causer les autres presque autant qu'il écrit lui-même. Ceux qui composent ce livre, c'est moins ce publiciste distingué que Dom Bosco lui-même, sa pieuse mère, ses premiers collaborateurs, ses chers élèves et les témoins des phénomènes qu'il a accomplis. On devine que ce genre de narration assure à la biographie variété et naturel, vigueur et clarté.

Notons aussi que notre héros nous apparaît sous plusieurs aspects différents, mais tous admirables : homme de prière, espérant en Dieu même contre toute espérance ; homme d'œuvres, ne s'arrêtant jamais dans ses entreprises tant qu'il restait du bien à faire ; homme de bon conseil

et confesseur émérite, toujours réclamé et se prêtant toujours pour ce ministère des âmes, au point que nul autre peut-être, à notre époque, excepté le curé d'Ars, n'a entendu autant de confidences intimes ; homme d'apostolat par la plume comme par la parole trouvant dans une existence si surchargée, malgré les courriers qui entassaient jusqu'à cent lettres par jour sur son bureau, des loisirs suffisants pour donner au peuple plus de soixante volumes.

Nous le voyons même comme diplomate s'inspirant de son zèle et de sa franchise pour obtenir du pouvoir sinon les bonnes grâces, du moins la tolérance. Nous le saluons enfin comme éducateur traçant pour la formation de l'enfance abandonnée des règles constamment dictées par l'esprit le plus chrétien et tendant directement à procurer des élus pour le ciel et non seulement de bons citoyens pour la patrie.

Mais suspendons là cette froide analyse. Dom Bosco mérite d'être connu, sa *Vie* doit donc être lue. C'est le saint Vincent de Paul du XIXe siècle, c'est le vrai philanthrope apparu ici-bas pour résoudre par actes et non par déclamations, le redoutable problème social. Nous remercions M. Villefranche de nous avoir ménagé la jouissance d'une lecture aussi réconfortante ; nous garantissons le même noble plaisir à quiconque — ayant lu cet article — s'empressera de demander à la librairie l'étude biographique que nous signalons.

J. GENOUD.

REVUE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

Le mois finit en légère réaction.

Les cours faiblissent ; on parle beaucoup de la conduite provocante de l'Italie à notre égard et des notes étranges de M. Crispi relatives à l'incident de Massaouah. La Bourse s'inquiète un peu de cette persistance de nos voisins à entretenir les dissentiments accidentels auxquels donnent lieu presque nécessairement les relations entre les deux peuples ; elle se demande si le but de l'Italie, secrètement excitée par l'Allemagne, n'est pas de nous faire perdre patience.

Bourse du 31 *juillet* 1888.

3 0/0		83 50	C. F. foncières 1879		484 50
3 0/0 amortissable		86 10	— commun. 1879		482 »
4 1/2 0/0		106 70	— — 1880		477 »
Crédit foncier..	Actions	1.405 »	— foncières 1883		390 »
Est	—	790 »	Est	Oblig.	390 »
Lyon	—	1.265 »	Lyon	—	395 »
Midi	—	1.152 50	Midi	—	401 »
Nord	—	1.562 50	Nord	—	409 »
Orléans	—	1.337 50	Orléans	—	403 »
Ouest	—	915 »	Ouest	—	400 »
Panama	—	291 25	Panama 4 0/0	—	211 »
Suez	—	2.177 50	— 6 0/0	—	380 »

Le gérant : P. CHANTREL.

Paris. — Imp. G. Picquoin, 51, rue de Lille.

ANNALES CATHOLIQUES

LA SOUVERAINETÉ PONTIFICALE

I. — *Légitimité historique de la souveraineté temporelle des Souverains Pontifes.*

La souveraineté temporelle des Papes date des catacombes. « On est assez communément porté à croire, dit le comte de Maistre, que les papes passèrent subitement de l'état particulier à celui de souverain et qu'ils durent tout aux Carlovingiens Rien cependant ne serait plus faux que cette idée. Avant ces fameuses donations qui honorèrent la France plus que le Saint-Siège, les Papes étaient souverains de fait et le titre seul leur manquait. » Dans Rome encore païenne, le Pontife romain gênait déjà les Césars. Il n'était que leur sujet; ils avaient tout pouvoir contre lui, il n'avait pas le moindre contre eux : cependant ils ne pouvaient tenir à côté de lui. « On lisait sur son front, dit Bossuet, le caractère d'un sacerdoce si éminent, que l'empereur qui portait parmi ses titres celui de Souverain Pontife, le souffrait dans Rome avec plus d'impatience qu'il ne souffrait, dans les armées, un César qui lui disputait l'empire. » La parole de l'empereur Decius en est une preuve ; c'est le cri de la haine et de l'envie : « Il préfère avoir à côté de lui un anti-César qu'un Pape. » Aussi voyons-nous qu'au sortir des Catacombes, les Papes devinrent souverains de droit : c'est Constantin le Grand, le premier empereur chrétien, comme on sait, qui leur conféra ce titre par un acte authentique; il leur enjoint de porter une couronne d'or et de pierreries, il leur confère le domaine de la ville de Rome, de toute l'Italie et des provinces, lieux et châteaux de l'Occident, dont les noms étaient marqués ; « car nous avons jugé à propos, dit-il, de transférer notre empire en Orient et d'y fonder une ville de notre nom; par la raison que là où le Roi des Cieux a établi le sacerdoce principal et le chef de la religion chrétienne, il est injuste que le roi terrestre ait aucune puissance. » C'est la teneur de cet acte de donation impériale, que les Grecs eux-mêmes ont consignée dans leur droit canon. Il n'y a rien de si évidemment juste dans son origine que cette

souveraineté extraordinaire acquise sans combats, sans intrigues, sans usurpation, mais librement, de la part d'un empereur qui renonce à son droit de propriété pour le céder à un autre qu'il investit de toute la plénitude de la juridiction temporelle. Cependant, quelque légitime que fût cet acte de cession de propriété, il devint, à travers les siècles, l'objet de bien des difficultés, de luttes et de combats. Astulphe, roi des Lombards, le contesta tout d'abord : il prit et reprit le patrimoine de Pierre ; mais Pépin le Bref, roi des Francs, écouta le *Salva nos perimus* du pape Étienne II, battit le fier Lombard et l'obligea à restituer le bien mal acquis. Les Lombards revinrent à la charge, sous le règne de leur roi Désiré. Adrien Ier éleva la voix une seconde fois, et il fut secouru dans sa détresse par Charlemagne. Depuis lors, l'épée des rois francs, comme plus tard celle des empereurs germanico-romains, resta au service de l'Église et de ses possessions. Charlemagne augmenta le trésor des Papes de quelques dotations, et la princesse Mathilde mit le comble aux largesses royales en ajoutant, sous le règne si fécond et si puissant de Grégoire III, dit le Grand, quelques autres domaines. Par les lettres et la vie de Grégoire, on en compte vingt-trois, à savoir : trois en Sicile, onze en Italie, un dans l'Istrie, dans la Dalmatie, dans l'Illyrie, dans la Sardaigne, dans la Corse, dans la Ligurie; un qui comprenait la ville de Gênes et la côte maritime jusqu'à la frontière des Gaules. Comme plusieurs autres de ces anciens patrimoines étaient situés en Afrique, en Égypte, en Phénicie, à Antioche, que l'administration et la perception en étaient difficiles, surtout depuis l'invasion des Barbares, les empereurs de Constantinople payèrent annuellement à l'Église romaine, sous le titre de patrimoines de princes des Apôtres, une somme équivalente au rendement de ces domaines.

Le principat civil ainsi légué et augmenté par les mains libérales des têtes couronnées, fut sanctionné, dans le courant des siècles, par le suffrage des peuples ou par la volonté nationale. Toutes les générations qui passèrent vinrent tantôt se placer, tantôt se remettre sous la tutelle du Saint-Siège, avec les démonstrations les plus éclatantes de fidélité et de dévouement. On peut être surpris de ce fait que Rome ait paru tant de fois lasse du gouvernement des papes, et qu'elle en ait, néanmoins, tant de fois réclamé le rétablissement; car toutes les fois que les Papes ont été expulsés de la Ville sainte ou bien forcés de la quitter, par suite d'autres complications, d'élections ou de poli-

tique, les peuples réclamèrent leur présence dans la métropole à grands cris et les acclamèrent avec enthousiasme au retour de leur exil. Ainsi, Alexandre III, chassé de Rome par Frédéric Barberousse, qui rêvait le souverain Pontificat, y fit son entrée solennelle au milieu des vivats et des bénédictions d'un peuple qui n'a cessé de le demander; ainsi Jean XXII, expatrié à Viterbe, par Frédéric II, l'empereur plus musulman que chrétien, fut accueilli avec non moins d'enthousiasme. Et pendant la durée du grand schisme d'Occident, pendant cette captivité de Babylone des Papes à Avignon, loin du centre de la catholicité et du trône élevé par les siècles aux successeurs de Pierre, qu'a fait le peuple romain, qu'ont-ils fait, les saints, les orateurs et les poètes? Ils n'ont cessé de les appeler à Rome, et Grégoire XI eut enfin le bonheur de revoir son peuple qui soupirait après lui. Innocent VIII fut proclamé l'ami de la patrie, Alexandre VI l'homme du peuple, Jules II le libérateur de la Péninsule, Léon X le père de la Renaissance et de la religion; Pie IX, de glorieuse mémoire, eut l'occasion de recueillir trois fois les suffrages unanimes de son peuple : en 1846, en 1850 et en 1857, à son avènement, à son retour et dans la visite de ses Etats, et en 1870, lorsque le fameux Garibaldi, d'accord, ouvertement avec le gouvernement du Piémont, et secrètement avec Napoléon III, devait avec ses 13,000 hommes tomber sur la petite armée des zouaves pontificaux, les mettre hors de combat pour ensuite se jeter sur Rome par la porta Pia, s'en emparer, comme en 1861 des Marches et de l'Ombrie, y assassiner et voler, et que 30,000 hommes de troupes italiennes devaient ensuite envahir le territoire de l'Eglise et proclamer Rome la capitale de l'Italie, le peuple romain, du moins la majorité, loin d'accepter le fait accompli, maudissait les envahisseurs et, depuis, la foule des candidats de la revendication papale n'a fait que grossir. « On ne saurait affirmer, écrivit M. Bonghi il y a trois ans, que, dans Rome, la majeure partie des habitants soit contraire au Pape. »

Rome et le territoire qui l'entoure sont, de plus, la propriété des Papes, par le droit du temps et de la prescription. « Il y a, dit le cardinal Mathieu dans son beau livre *le Pouvoir temporel des Papes justifié par l'histoire*, plus de dix-huit siècles qu'ils y habitent, plus de quinze siècles qu'ils y règnent de fait, plus de dix siècles que leur possession a été universellement reconnue et acceptée, même par leurs ennemis. Cette prescription a été acquise au milieu des souffrances, des luttes, des contradictions.

Les règnes des Papes ont été troublés très souvent au dedans et au dehors, sans que la longanimité, la patience et le courage des Papes aient laissé interrompre une souveraineté toujours combattue et toujours victorieuse.

Rome et tous les Etats qui en dépendent sont donc la propriété des Papes à des titres si multiples qu'aucun autre prince d'aujourd'hui n'en pourrait produire d'aussi légitimes pour attester et légitimer sa souveraineté. C'est pourquoi les Souverains Pontifes, Pie IX et Léon XIII en particulier, n'ont cessé d'en revendiquer la possession, soit dans leurs encycliques, soit dans les conciles, et de lancer les foudres de leurs anathèmes contre tous ceux qui ont osé mettre une main sacrilège « sur le principat civil que l'Eglise a possédé, à des titres légitimes si multiples, pendant le cours de tant de siècles (concile du Vatican) ». Léon XIII, n'étant encore qu'évêque de Pérouse, défendit la thèse de la légitimité historique du pouvoir temporel, justement au moment où la franc-maçonnerie se concertait pour préparer la campagne de 1859 ; il n'est donc pas étonnant si, comme chef suprême, il réclame dans ses lettres à son secrétaire d'Etat, le cardinal Nina, à son nonce, le cardinal Rampolla, dans ses discours, partout où il peut, la restitution de la même souveraineté, qui est devenue depuis sa chose, sa propriété, son droit imprescriptible. Oui, la question romaine est, pour ainsi dire, le centre vers lequel convergent tous les actes de son fécond pontificat. Aussi les envahisseurs de 1870 ne sont-ils pas possesseurs paisibles de leurs injustes acquisitions ; ils vivent dans des appréhensions continuelles, comme d'ailleurs tout possesseur de mauvaise foi. Crispi, le premier ministre, voit dans son imagination tourmentée une armée française au Capitole ; il fait insérer au Code pénal l'article 101, par lequel est condamné aux travaux forcés « quiconque commet un acte tendant à soumettre l'Etat ou une partie de l'Etat à un pouvoir étranger (au Saint-Siège) ou à en altérer l'unité. » Un an avant sa mort, Victor-Emmanuel affirmait : « Il y a ici un prisonnier, et ce n'est pas le Pape. » Tout nous fait voir combien la souveraineté temporelle de l'Eglise est légitime. *(A suivre.)*

LA PAPAUTÉ ET LA DÉMOCRATIE

La *Nouvelle Revue* a inséré dans sa dernière livraison une lettre de Vienne, faisant suite à la chronique politique de Mme Juliette Adam. Cette lettre, consacrée à S. S. Léon XIII et à l'influence sans cesse grandissante de la Papauté dans le monde moderne, mérite quelque attention. Nous croyons devoir en reproduire quelques extraits avec les judicieuses réflexions qu'y ajoute la *Liberté*, de Fribourg.

L'occasion qui a donné lieu à cette étude est l'Encyclique sur « la liberté humaine ». Tandis que beaucoup ont envisagé dans ce document pontifical le côté politique ou philosophique; que les uns y ont admiré ou blâmé la fixité de la doctrine romaine à travers les vicissitudes des systèmes et des hommes; que d'autres y ont spécialement recherché les tempéraments indiqués par le Saint-Père dans le but de concilier l'adhésion aux principes immuables avec les besoins, les institutions et, si l'on veut, les préjugés de l'époque contemporaine; le correspondant de la *Nouvelle Revue,* se plaçant à un point de vue tout nouveau, signale dans l'Encyclique *Libertas prœstantissimum* une avance hardie de Léon XIII à la démocratie.

Les démocraties, dit-il, se soucient assez peu des libertés philosophiques, elles ont facilement la foi du charbonnier; les communes du moyen âge en Italie, la Ligue en France, l'insurrection des *communeros* en Espagne, sont là pour en témoigner. En revanche, elles sont affamées de justice sociale, de progrès et de libertés politiques. Les Ketteler, les Manning, les Newman, l'avaient déjà compris et avaient cherché, dans leurs écrits, à donner cette satisfaction aux instincts populaires; mais aucun d'eux ne l'avait fait avec la netteté, l'ampleur, la hauteur des vues de Léon XIII. Pour la première fois, un Pape déclare que « préférer pour l'État une constitution tempérée par l'élément démocratique n'est pas en soi contre le devoir, à condition, toutefois, qu'on respecte la doctrine catholique sur l'origine et l'exercice du pouvoir public. Des diverses formes de gouvernement, pourvu qu'elles soient en elles-mêmes aptes à procurer le bien des citoyens, l'Église n'en rejette aucune; mais elle veut, et la nature s'accorde avec elle pour l'exiger, que leur institution ne viole le droit de personne et respecte particulièrement les droits de l'Église. »

Le correspondant de la *Nouvelle Revue* cite encore le pas-

sage de l'Encyclique où Léon XIII déclare que « l'Église ne condamne pas non plus que l'on veuille affranchir son pays ou de l'étranger, ou d'un despote, pourvu que cela puisse se faire sans violer la justice ». Il reproduit, en outre, le passage relatif aux libertés municipales et à l'éloge des « cités italiennes, qui trouvèrent sous le régime municipal la prospérité, la puissance et la gloire, alors que l'influence salutaire de l'Église, sans rencontrer opposition aucune, pénétrait toutes les parties du corps social ».

Tout cela n'est pas aussi nouveau que beaucoup le croient. Dans l'Encyclique de Léon XIII, la forme est de notre temps, l'exposition est merveilleusement adaptée aux préoccupations et à l'ordre d'idées des sociétés modernes, mais le fond est aussi vieux que le christianisme. Le Pape a fait un beau, un admirable bouquet ; mais, les fleurs, il les a prises dans le jardin des traditions.

Le correspondant le reconnaît :

Vous me direz, poursuit-il, que c'est la pure doctrine de saint Thomas et de Suarez, et qu'en tenant ce langage Léon XIII mettait lui-même en pratique les conseils qu'il donnait aux débuts de son pontificat dans l'Encyclique *Immortale Dei :* c'est vrai ; mais combien cette *pure et vivifiante doctrine* avait été mise en oubli par les théologiens de ces deux derniers siècles ! combien elle était devenue étrangère à la vie du catholicisme dans les sociétés modernes ! Le mérite éminent du Pape actuel, ce n'est point seulement d'avoir traduit la pensée du moyen âge en pur langage du XIX[e] siècle, c'est d'avoir forcé une société religieuse, où le gallicanisme royal et le joséphisme impérial avaient laissé une si forte empreinte, à se ressouvenir qu'en ses origines le christianisme avait été démocratie.

Il ne l'a pas été seulement dans ses origines, mais dans les quinze premiers siècles de son histoire, jusqu'à ce que les nations lui échappent, il y a bientôt quatre cents ans, par la renaissance du césarisme et par la Réforme. De Maistre a dit avec une profonde vérité : C'est la liberté qui est ancienne, et le despotisme qui est nouveau. L'Église, créatrice et organisatrice des fortes et prospères démocraties qui arrivèrent à leur apogée vers la fin du moyen âge, l'Église n'a jamais répudié ni son passé, ni ses principes d'égalité humaine. Mais les sociétés se sont éprises des souvenirs et des exemples du césarisme païen ; les légistes ont ramené les peuples au droit et aux institutions de l'ancienne Rome et du Bas-Empire. L'Église n'a

pas pu empêcher cette déviation de la civilisation chrétienne. Les sociétés lui échappant, les pouvoirs déclarant ne plus relever que de Dieu et de leur épée, elle a dû se préoccuper de sa mission essentielle, qui est de sauver les âmes. Sans répudier la thèse, elle a subi l'hypothèse, et, l'hypothèse, ç'a été cette échelle descendante qui est allée de la Renaissance à la Réforme, de la Réforme au pouvoir absolu, du pouvoir absolu à la Révolution, de la Révolution au naturalisme et à l'anarchisme contemporains.

Tout cela, ni l'Église ni la Papauté ne l'ont jamais admis; elles ont même résisté dans la mesure du possible; mais cependant en préférant plier plutôt que de rompre. Le correspondant de la *Nouvelle Revue* en convient :

Le libéralisme, tel que nous l'entendons, c'est-à-dire l'indifférence religieuse, la libre pensée, la morale évolutionniste, est chose incompatible avec les croyances et la vie sociale du catholicisme. L'autonomie absolue de la volonté, l'autonomie absolue de la société, ce double idéal de la réforme religieuse au sein du protestantisme et des classes moyennes depuis la Révolution, n'est pas seulement antipathique à l'Église, il est la négation même de ses principes et de sa constitution.

En même temps que le droit et la politique chrétienne reculaient devant une restauration des idées et des institutions d'un paganisme archéologique, l'on voyait mettre au rebut la grande philosophie de saint Thomas. Elle était condamnée sous le nom honni de la scolastique : un mot qui remplaçait bien des raisons. Descartes créait de toutes pièces une philosophie nouvelle, adaptée à l'ensemble des idées admises en son temps, et l'on vit, comme le dit la *Nouvelle Revue,* cette philosophie envahir jusqu'aux écrits de certains théologiens; on la vit sous la plume et dans la pensée de ceux qui firent la Déclaration de 1682, le Synode de Pistoie et tant d'autres bassesses pour flatter le pouvoir et légitimer sa rupture d'avec le peuple. Alors, les pouvoirs devinrent absolus; il n'y eut en haut que des droits absolus, et en bas que des dépendances non moins absolues. Le souverain put *uti et abuti* de son autorité, comme le particulier de ses propriétés.

L'Église, comme l'observe très bien la *Liberté* de Fribourg, a subi cet état de choses, mais en le répudiant toujours, en le combattant autant que le permirent les nécessités du temps et les règles de la prudence. Suarez est un moderne. Ce n'est pas

dans l'Encyclique de Léon XIII qu'il faut chercher les origines de l'opportunisme dans l'Église ; le véritable opportunisme remonte bien plus haut. Il date de cette parole de l'Écriture, qu'il y a un temps pour se taire et un temps pour parler.

Le point de vue développé par le correspondant de la *Nouvelle Revue* peut être contesté dans quelques détails. C'est l'appréciation d'un étranger cherchant à pénétrer les secrets de la maison ; mais il ne s'est pas trop écarté de la vérité. Ses jugements sont justes dans les grandes lignes.

Il a raison de dire que les principes de 1789, la déclaration des droits de l'homme, flattent les instincts jaloux et les aspirations des classes moyennes, mais qu'ils n'ont rien de démocratique. La preuve en est que le libéralisme perd du terrain à mesure que la démocratie sent sa force et cherche à profiter à son tour des avantages sociaux. L'évolution des sociétés modernes replace aussi l'Église en face des peuples.

Depuis quatre siècles, cela ne s'était pas vu. L'Église avait eu à compter avec les royautés devenues absolues, avec les aristocraties toujours tentées de mettre la main à l'encensoir. C'est une chose remarquable que dans le monde latin du moins, il n'est pas une hérésie qui ne soit descendue des trônes ou des châteaux. Le peuple les a subies, souvent après une longue résistance.

Comme le dit le correspondant de la *Nouvelle Revue*, « les démocraties se soucient assez peu des libertés philosophiques, elles ont facilement la foi du charbonnier ». Aussi fallait-il s'attendre à voir l'Église rentrer par le peuple au sein des sociétés. On l'en avait exclue depuis bientôt quatre siècles, ou du moins on ne lui avait laissé une place qu'en l'enchaînant aux trônes, en la mettant à la merci des Parlements, des Grands et des Petits Conseils. On l'avait empêchée de remplir sa mission sociale ; mais néanmoins, les nations n'ont point cessé d'être l'héritage du Christ, et cette part de son héritage, on a pu l'enlever quelque temps à l'Église, mais non l'y faire renoncer. Dès que le peuple reparaît comme un élément distinct dans nos organisations politiques, la Papauté se hâte de s'adresser à lui, de lui porter son concours pour le soutenir, ses enseignements pour le guider, ses bénédictions pour l'encourager.

Les libéraux, pour qui tout ce qui s'écarte de l'économisme de Manchester est du socialisme, n'ont pas manqué de traiter de socialistes les évêques, les orateurs, les publicistes qui se

préoccupent de la solution chrétienne des questions sociales. Le correspondant dit qu'on a appliqué à Léon XIII lui-même cette qualification; il ne s'en étonne pas, tout en convenant qu'elle est un peu forcée :

« Pour être un peu forcée, l'expression a sa part de vérité. Qui plus que Léon XIII a favorisé ce magnifique mouvement, qui a entraîné les catholiques d'Allemagne, d'Autriche, de Russie, de Belgique, à se mettre à la tête du mouvement de réforme sociale? Qui a plus encouragé de ses conseils et de son exemple les Liechtenstein, les de Mun, les Hilt, les Szeup, les Beernaert et les Woeste ?...

« La vie de la démocratie n'a rien qui l'effraie ; il recommande expressément aux catholiques la participation aux affaires publiques, le souci de la défense des intérêts nationaux, des franchises et des libertés communales ; il condamne l'abstention si chère trop souvent aux hommes d'œuvre, il veut que le parti catholique se fasse vivant et peuple pour dompter la Révolution.

« C'est d'après les conseils du Vatican que M. Decurtins, député catholique des Grisons, s'est associé à un député radical genevois, M. Favon, pour proposer aux Chambres fédérales de réclamer *une législation internationale sur le travail dans les fabriques*, fixant les règles générales auxquelles les industriels de l'Europe entière devront se soumettre en ce qui concerne le travail des femmes dans les fabriques, le repos hebdomadaire et la durée normale de la journée de travail.

« Il ne manquera pas de gens pour crier au socialisme ; c'est pourtant ainsi que Léon XIII compte reconquérir les classes ouvrières délaissées par les classes bourgeoises, trop souvent bercées de rêves irréalisables par les socialistes révolutionnaires. Se trouve-t-il l'objet d'une illusion ? Il serait bien téméraire celui qui oserait l'affirmer : en tout cas, l'illusion, si illusion il y a, est noble et généreuse...

«... La parole de Léon XIII fructifiera, soyez-en sûr ; secondée par la majorité des catholiques, la transformation sociale triomphera ; que les classes aristocratiques et bourgeoises prennent garde de l'apprendre bientôt à leurs dépens. »

C'est le mot de la fin, et ce mot est malheureux ; il gâte ces remarquables appréciations de la *Nouvelle Revue*. Aucun des éléments qui entrent dans la formation normale des sociétés ne doit appréhender un mouvement inspiré et dirigé par la Papauté. Car la direction sera sage, prudente, équitable. La fermeté de Léon XIII dans la question irlandaise en est un garant sûr pour ceux qui savent voir et comprendre

Les classes supérieures et moyennes ont des comptes à rendre. Elles se trouvent en présence du socialisme qui les leur

réclame avec colère et s'apprête à les exiger par la révolte, le pétrole et la dynamite. Trouvez en dehors de l'Église et de la Papauté un autre pouvoir modérateur qui puisse et veuille s'interposer entre les deux camps ennemis, indiquer ce qui est juste et possible, et poser les conditions de la paix ! Il n'en existe point d'autre. Si l'Église parvient à se faire écouter des classes ouvrières de l'Europe continentale, comme elle l'a obtenu des pauvres Irlandais, et des Chevaliers du Travail en Amérique, les bourgeois de la *Nouvelle Revue*, enrichis à la fin du siècle passé par la confiscation des fondations destinées au peuple, peuvent se rassurer. On ne leur demandera que ce qui sera juste. Mais malheur à eux si les efforts de Léon XIII venaient à échouer, car alors le règlement des comptes se ferait dans les orgies et les colères d'une révolution prolétaire. La bourgeoisie y perdrait, le peuple y perdrait davantage encore, car les convulsions sociales entraînent la ruine des nations.

Souhaitons donc avec notre confrère de Fribourg, que la démocratie travailleuse sache saisir la main qui lui est tendue pour son relèvement dans la justice morale et dans la vérité chrétienne.

LA MESSE POUR LES DÉFUNTS

PRESCRITE PAR LE SAINT-PÈRE

On se rappelle que le Souverain Pontife, voulant faire participer les âmes du purgatoire aux bienfaits des fêtes jubilaires qui marqueront la présente année, a daigné disposer qu'il serait célébré une messe solennelle pour les défunts le dernier dimanche du mois de septembre prochain.

Quelques difficultés liturgiques ayant été proposées sous forme de questions à la Sacrée-Congrégation des Rites, cette congrégation y a fait la réponse que voici :

A. SS. N. D. Leone PP. XIII litteris editis in die solemni Paschali vertentis anni quum præceptum fuerit, ut in cunctis catholici orbis Ecclesiis Patriarchalibus, Metropolitanis et Cathedralibus ultima dominica proximi venturi mensis septembris specialis Missa Defunctorum, majori quo fieri potest solemnitate celebretur, simulque data fuerit facultas ejusdem Missæ celebrandæ in omnibus aliis Ecclesis Parochialibus et Collegialibus, et ab omnibus sacerdotibus, dummodo ne omittatur Missa Officio diei respondens ubicumque est obligatio, in

sequentia dubia super ejusmodi mandato Sanctitatis Suæ pro opportuna declaratione posita sunt nimirum :

I. An concessa sit dispensatio, seu commutatio obligationis tum Missæ pro populo, tum Missæ cujuscumque omnino diei affixæ ita ut minime transferri valeat?

II. An verba « dummodo ne omittatur Missa officio diei respondens, ubicumque est obligatio » intelligenda sint tantummodo de Ecclesiis in quibus ea die fit Officiatura Choralis?

III. An ubi occurrit festivitas ex solemnioribus, ex. gr. Patroni Titularis et Dedicationis Ecclesiæ, sufficiat Missam pro Defunctis applicare, servando ritum festivitati cohærentem?

Hisce porro dubiis a S. R. C. ejusdem SS. D. N. rite perpensa, Sacra ipsamet Congregatio rescribendum censuit : *Affirmative in omnibus.*

Die 6 junii 1888.

A. Card. Bianchi, S. R. C. Præf.
Laurentius Salvati, S. R. C. Secret.

L'ESCLAVAGE AFRICAIN (1)

Où et à qui se fait en ce moment, en Afrique, la vente des esclaves? — Affreux détails sur le mépris de la vie des femmes esclaves. — Premières demandes d'enrôlement pour une croisade contre l'esclavage.

Paris (11, rue du Regard), 23 juillet 1888.

Monsieur le rédacteur en chef,

Plusieurs de ceux qui ont lu la conférence sur l'esclavage africain à laquelle vous avez récemment donné l'hospitalité de vos colonnes, m'adressent une question à laquelle je dois répondre; mais comme elle peut s'être présentée à d'autres esprits et qu'une réponse nette me paraît utile à la croisade que j'entreprends contre l'esclavage, je vous serais particulièrement reconnaissant si vous vouliez me permettre de répondre dans votre excellent journal.

Ma lettre est peut-être un peu longue, mais les renseignements qu'elle contient auront, je crois, pour vos lecteurs, un réel et poignant intérêt.

On me demande donc comment on peut vendre chaque année,

(1) Lettre adressée par Mgr Lavigerie à la presse.

ainsi que je l'ai dit, d'après nos missionnaires et d'après les explorateurs, *cinq cent mille esclaves* sur les marchés de l'Afrique, puisque la traite coloniale ne se fait plus par mer et qu'on ne voit pas où et à qui on peut vendre, dans l'intérieur, un si grand nombre de créatures humaines.

J'ai bien donné dans ma conférence la solution de cette difficulté, mais, n'ayant eu qu'un temps restreint pour traiter d'aussi nombreux détails, je n'ai pu donner sur chacun d'eux, et sur celui-ci en particulier, que des indications rapides et par conséquent insuffisantes.

J'ai dit, en effet : « Les marchés à esclaves ne sont plus nulle part sur les rivages ; mais on les trouve *partout* dans l'intérieur des terres, *dans les villes lointaines du Maroc*, *dans les oasis du Sahara*, *à Tombouctou*, *au sud du Niger*, et même *au sud du Zambèze,* et plus encore *sur les plateaux des grands lacs.* »

J'avais déjà dit plus haut : « De proche en proche, des bandes esclavagistes ont avancé dans l'intérieur, venant du Maroc, du pays des Touaregs, de la Tunisie sur Tombouctou et les contrées qui entourent le Niger, de l'Egypte et de Zanzibar sur la région des lacs, et enfin aujourd'hui jusqu'au delà du Haut-Congo et presque aux confins des possessions anglaises et des colonies du Cap. » Ces données sont suffisantes pour des lecteurs familiarisés avec notre continent ; mais pour ceux qui n'ont pas suivi de près l'histoire des récentes explorations africaines, ou qui n'ont pas le temps nécessaire pour les étudier à fond, il faut des détails plus circonstanciés.

Les voici : les marchés à esclaves dans l'intérieur de l'Afrique se trouvent donc en ce moment :

1° Dans toutes les villes de l'intérieur du Maroc, où des caravanes sont régulièrement amenées plusieurs fois chaque année des diverses régions qui entourent le Niger et le lac Tsad. Sur ces marchés, les esclaves sont publiquement vendus et achetés par les musulmans et par les juifs.

2° Ils le sont également et de la même manière, par les musulmans, dans les oasis du Sahara situées au sud des possessions françaises, de la Tunisie et de la Tripolitaine.

3° Tombouctou est, en outre, le grand marché central de toute cette région et comme le point de ravitaillement commun du nord de l'Afrique et des provinces qui sont au sud et à l'ouest du Sénégal.

4° Un commerce actif d'achats et de ventes se fait au sud de

l'Égypte, dans les régions qui bordent la mer Rouge, depuis la hauteur de Souakim jusqu'à celle d'Aden et de Périm. Là, les caravanes d'esclaves arrivent des contrées situées au sud du Wadai, du Darfour, du Kordofan, ainsi qu'à l'est et au nord du Nyanza. Des barques arabes viennent les prendre, la nuit, sur le littoral pour les passer, à la faveur des ténèbres et en trompant la surveillance des trop rares croiseurs anglais et français, aux côtes de l'Arabie, d'où on les envoie ensuite dans toute l'Asie musulmane. Les esclaves, il est vrai, ne sont plus vendus dans ces dernières régions sur des marchés publics, depuis les arrangements internationaux conclus avec la Turquie, mais on les introduit en secret dans les villes, où les acheteurs viennent les voir et les acquérir dans des maisons connues d'eux.

5° Le même drainage de bétail humain se continue sur un grand nombre de points situés entre les grands lacs et les côtes du Zanguebar, depuis Ibo et Lindi au Sud, jusqu'à la rivière Jub et Mukdishu dans le Nord. Vendus là, les esclaves sont transportés en Asie sur des barques arabes par les mêmes procédés employés le long des bords de la mer Rouge.

6° A l'Est des contrées situées sur l'Océan Atlantique et sur les frontières mêmes du Benguela, on vend publiquement les esclaves enlevés dans les vallées du Liba et du Kassai.

7° Enfin, on a commencé, depuis la suppression par le Portugal des marchés établis sur le Zambèze, à transporter et à vendre, en grand nombre, les esclaves au pays des Zoulous.

Mais tout ceci n'est rien en comparaison du commerce qui se fait à l'intérieur de l'Afrique équatoriale et sur les hauts plateaux des grands lacs. Ailleurs et sur les marchés que je viens de désigner, on vend les noirs aux musulmans; ici le commerce se fait partout et avec tous. L'effroyable exemple que les noirs ont sous les yeux depuis des années a complètement perverti chez eux le sens moral. J'ai dit dans ma conférence que les esclavagistes en étaient venus, par leurs excitations intéressées, à décider des tribus entières à s'associer à eux pour la chasse des tribus voisines, sauf à se retourner ensuite contre leurs alliés de la veille et à en faire leur proie. Mais les noirs ne chassent pas seulement les esclaves, ils les achètent. Ceux-ci sont, en effet, vendus le plus souvent aujourd'hui dans l'intérieur aux roitelets qui se partagent la domination du pays, ou même à tout indigène qui a en main les ressources nécessaires pour un achat. Les négriers, après leurs expéditions, conduisent

donc leurs caravanes jusqu'aux régions où l'on n'a plus à craindre la fuite des femmes et des enfants. Dès qu'on a passé deux ou trois rivières, le bétail est à vendre dans chacun des villages qu'il traverse, et c'est là qu'il est acheté en détail.

Il semble, il est vrai, qu'une telle vente ne puisse être indéfinie; mais j'ai dit que ce commerce de femmes et d'enfants avait allumé partout les habitudes d'une luxure bestiale; j'ajoute ici qu'il inspire, par un phénomène moral bien connu de ceux qui ont étudié à fond le cœur humain et l'histoire de l'antiquité, le mépris et, dès lors, le gaspillage de la vie humaine.

Les récits des explorateurs africains nous en donnent la preuve récente. Moi-même j'en ai, d'après les lettres de nos missionnaires, cité de nombreux exemples. Il est bon d'y revenir néanmoins pour persuader ceux qui douteraient encore de cette destruction sans limites de tant de victimes infortunées.

En voici un choisi aux derniers rangs de l'échelle sociale, chez un noir pauvre. C'est un de nos Pères qui me le raconte dans une de ses lettres et je l'ai déjà moi-même publié, il y a deux ans.

« Durant les pluies de la Masika, dit-il, les terrains de la plaine voisine (de Tabora) étaient devenus un marécage. Impossible d'y avancer sans enfoncer dans la boue. Malgré cela, un nègre du village voisin ordonna à sa femme esclave d'aller y ramasser du bois pour cuire le repas du soir. Elle partit ; mais, à peine entrée dans les champs, elle commença d'enfoncer et bientôt elle se trouva enfoncée jusqu'aux bras sans pouvoir se dégager et obligée de rester immobile pour ne pas enfoncer et périr. Sa voix plaintive appelait à l'aide, mais ceux qui passaient près de là ne faisaient qu'en rire. Le mari, ne la voyant pas revenir, se mit à sa recherche avec un bâton, sans doute pour l'assommer. Il la trouva dans cet état pitoyable et, sans rien faire pour la secourir, il lui jeta de loin son bâton pour qu'elle pût se défendre, si elle le voulait, lui dit-il avec une atroce ironie, contre les hyènes qui allaient venir la nuit. Il rentra ensuite chez lui tranquillement. Le lendemain toute trace de la malheureuse femme avait disparu. »

Montons les degrés de l'échelle. Un de nos Pères rapporte avec horreur qu'un roitelet du Bukumbi lui disait un matin, de l'air le plus tranquille du monde : « *J'ai tué cinq de mes femmes pendant la nuit,* » sans même paraître croire que cela pût être extraordinaire.

Allons enfin jusqu'aux puissants. Voici ce que je dis moi-même du roi de l'Ouganda, dans la lettre dont j'ai extrait les citations précédentes : « Le Révérend Père Lévesque, ancien missionnaire de l'Ouganda, m'a raconté que, se trouvant à la cour du roi Mtéça et attendant, dans l'enceinte extérieure, l'audience de ce prince, tout à coup il vit les portes du *brazah* ou salle royale s'ouvrir avec fracas pour livrer passage à deux soldats armés traînant par les pieds une pauvre femme esclave. Celui-ci venait de la condamner à avoir les oreilles, le nez et enfin la tête coupés à l'instant, pour avoir parlé trop haut avant l'ouverture de son audience. La sentence fut exécutée sur le lieu même, devant la foule. Aux cris de l'infortunée qui navraient le cœur des missionnaires, les assistants répondaient par une hilarité bruyante. »

Ces horreurs sont confirmées, on va voir dans quelles proportions, pour cette même cour de l'Ouganda, où se trouvent de mille à douze cents femmes esclaves pour tous les caprices du tyran, par un témoin oculaire, l'explorateur Speke.

« Voici déjà quelque temps, dit-il dans ses *Sources du Nil*, que j'habite l'enceinte de la d meure royale, et que, par conséquent, les usages de la cour ne sont plus pour moi lettre close. Me croira-t-on cependant si j'affirme que depuis mon changement de domicile *il ne s'est pas passé de jour où je n'aie vu conduire à la mort, quelquefois une, quelquefois deux*, et *jusqu'à trois de ces malheureuses femmes* qui composent le harem de Mtéça? Une corde roulée autour du poignet, traînées ou tirées par le garde du corps qui les conduit à l'abattoir, ces pauvres créatures, les yeux pleins de larmes, poussent des gémissements à fendre le cœur : — Hai Minangé! (ô mon Seigneur); Kbakka (mon roi); hai N'yawio! (ô ma mère); — et malgré ces appels déchirants à la pitié publique, pas une main ne se lève pour les arracher au bourreau, bien qu'on entende çà et là préconiser à voix basse la beauté de ces jeunes victimes. »

Mais je me lasse moi-même, comme je l'ai déjà dit, de raconter tant d'infamies. Cela suffit, je pense, car c'était le seul but de cette lettre, pour montrer comment, chaque année, cinq cent mille esclaves au MINIMUM peuvent être, ainsi que l'affirme Cameron, vendus dans l'intérieur de l'Afrique, depuis l'établissement des croisières de mer.

On voit par là que ce qu'il faut songer à empêcher et à rendre impossible, ce n'est pas seulement la chasse, c'est encore la

vente et surtout l'achat des esclaves par les musulmans, par les métis et aujourd'hui par les noirs, entraînés désormais, eux aussi, à ces cruautés fratricides.

On voit qu'à un tel mal, je veux dire à ces perpétuelles boucheries qui, en cinquante ans, au plus tard, auront dépeuplé l'Afrique, il n'y a plus d'autre remède que la force : la force de bras et de cœurs chrétiens, qui mettra fin à tant de dépravations et de cruautés.

Laissez-moi vous dire, en terminant, que mon premier appel à peine formulé soulève déjà des enthousiasmes héroïques. Il n'est pas un seul jour où je ne reçoive plusieurs demandes d'enrôlement pour notre future milice religieuse, si elle est plus tard constituée. Ces demandes viennent de toutes les classes sociales. Quelques-unes sont signées de noms illustres, d'autres de noms plus humbles d'ouvriers chrétiens, d'anciens soldats qui demandent à reprendre l'épée pour servir l'humanité après avoir servi la France. Mais ce qui est plus touchant encore, ce sont les sentiments que ces lettres expriment. Elles sont de nature à réconcilier avec notre temps. Que je regrette de n'être pas autorisé à les publier !

Veuillez agréer, monsieur le rédacteur, l'expression de mes sentiments les plus reconnaissants et les plus distingués.

† Ch. cardinal Lavigerie,
Archevêque de Carthage et d'Alger.

DE LIBERTATE HUMANA

(Suite et fin. — Voir le numéro précédent.)

De ea, quam *docendi libertatem* nominant, oportet non dissimili ratione judicare. — Cum dubium esse non possit quin imbuere animos sola veritas debeat quod in ipsa intelligentium naturarum bonum est et finis et perfectio sita propterea non debet doctrina nisi vera præcipere, idque tum iis qui nesciant, tum qui sciant, scilicet ut cognitionem veri alteris afferat, in alteris tueatur. Ob eamque caussam eorum, qui præcipiunt, plane officium est eripere ex animis errorem, et ad opinionum fallacias obsepire certis præsidiis viam. Igitur apparet, magnopere cum ratione pugnare, ac natam esse pervertendis funditus

mentibus illam, de qua institutus est sermo, libertatem, quatenus sibi vult quidlibet pro arbitratu docendi licentiam : quam quidem licentiam civitati dare publica potestas, salvo officio, non potest. Eo vel magis quod magistrorum apud auditores multum valet auctoritas, et verane sint, quæ a doctore traduntur, raro admodum dijudicare per se ipse discipulus potest.

Quamobrem hanc quoque libertatem, ut honesta sit, certis finibus circumscriptam generi necesse est : nimirum ne fieri impune possit, ut ars docendi in instrumentum corruptelæ vertatur. — Veri autem, in quo unice versari præcipientium doctrina debet, unum est naturale genus, supernaturale alterum. Ex veritatibus naturalibus, cujusmodi sunt principia naturæ, et ea quæ ex illis proxime ratione ducuntur, existit humani generis velut commune patrimonium : in quo, tamquam fundamento firmissimo, cum mores et justitia et religio, atque ipsa conjunctio societatis humanæ nitatur, nihil tam impium esset tamque stolide inhumanum, quam illud violari ac diripi impune sinere.

Nec minore conservandus religione maximus sanctissimusque thesaurus earum rerum, quas Deo auctore cognoscimus. Argumentis multis et illustribus, quod sæpe Apologetæ consueverunt, præcipua quædam esse a Deo divinitus tradita : Unigenitum Dei Filium carnem factum, ut testimonium perhiberet veritati : perfectam quamdam ab eo conditam societatem, nempe Ecclesiam, cujus ipsemet caput est, et quacum usque ad consummationem sæculi se futurum esse promisit. Huic societati commendatas omnes, quas ille docuisset, veritates voluit, hac lege, ut eas ipsa custodiret, tueretur, legitima cum auctoritate explicaret : unâque simul jussit, omnes gentes Ecclesiæ suæ, perinde ac sibimetipsi, dicto audientes esse : qui secus facerent interitu perditum iri sempiterno. Qua ratione plane constat, optimum homini esse certissimumque magistrum Deum, omnis fontem ac principium veritatis, item Unigenitum, qui est in sinu Patris, viam, veritatem, vitam, lucem veram, quæ illuminat omnem hominem, et ad cujus disciplinam dociles esse omnes homines oportet : *Et erunt omnes docibiles Dei* (1).

Sed in fide atque in institutione morum, divini magisterii Ecclesiam fecit Deus ipse participem, eamdemque divino ejus beneficio falli nesciam : quare magistra mortalium est maxima ac

(1) Joann. VI, 45.

tutissima, in eâque inest non violabile jus ad magisterii libertatem. Revera doctrinis divinitus acceptis se ipsa Ecclesia sustentans, nihil habuit antiquius, quam ut munus sibi demandatum a Deo sancte expleret : eademque circumfusis undique difficultatibus fortior, pro libertate magisterii sui propugnare nullo tempore destitit. Hac via orbis terrarum, miserrima superstitione depulsa, ad christianam sapientiam renovatus est.

Quoniam vero ratio ipsa perspicue docet, veritates divinitus traditas et veritates naturales inter se oppositas esse revera non posse, ita ut quodcumque cum illis dissentiat, hoc ipso falsum esse necesse sit, idcirco divinum Ecclesiæ magisterium tantum abest ut studia discendi atque incrementa scientiarum intercipiat, aut cultioris humanitatis progressionem ullo modo retardet, ut potius plurimum afferat luminis securamque tutelam. Eademque causa non parum proficit ad ipsam libertatis humanæ perfectionem, cum Jesu Christi servatoris sit illa sententia, fieri hominem veritate liberum : *Cognoscetis veritatem, et veritas liberabit vos* (1).

Quare non est caussa, cur germana libertas indignetur, aut veri nominis scientia moleste ferat leges justas ac debitas quibus hominum doctrinam contineri Ecclesia simul et ratio consentientes postulant. Quin imo Ecclesia, quod re ipsa passim testatum est, hoc agens præcipue et maxime ut fidem christianam tueatur, humanarum quoque doctrinarum omne genus fovere et in majus provehere studet. Bona enim per se est et laudabilis atque expetenda elegantia doctrinæ : prætereaque omnis eruditio, quam sana ratio pepererit, quæque rerum veritati respondeat, non mediocriter ad ea ipsa illustranda valet, quæ Deo auctore credimus. Revera Ecclesiæ hæc beneficia debentur sane magna, quod præclare monumenta sapientiæ veteris conservarit : quod scientiarum domicilia passim aperuerit ; quod ingeniorum cursum semper incitaverit studiosissime has ipsas artes alendo, quibus maxime urbanitas ætatis nostræ coloratur.

Denique prætereundum non est, immensum patere campum, in quo hominum excurrere industria, seseque exercere ingenia libere queant : res scilicet quæ cum doctrina fidei morumque christianorum non habent necessariam cognationem, vel de quibus Ecclesia, nulla adhibita sua auctoritate, judicium eruditorum relinquit integrum ac liberum. — His ex rebus intel-

(1) Joann. VIII, 32.

ligitur, quæ et qualis illa sit in hoc genere libertas, quam pari studio volunt et prædicant *liberalismi* sectatores. Ex una parte sibi quidem hac reipublicæ licentiam adserunt tantam ut cuilibet opinionum perversitati non dubitent aditum januamque patefacere : ex altera Ecclesiam plurifariam impediunt, ejusque libertatem in fines quantum possunt maxime angustos compellunt, quamquam ex Ecclesiæ doctrina non modo nullum incommodum pertimescendum sit, sed magnæ omnino utilitates expectandæ.

Illa quoque magnopere prædicatur, quam *conscientiæ libertatem* nominant : quæ si ita accipiatur, ut suo cuique arbitratu æque liceat Deum colere, non colere, argumentis quæ supra allata sunt, satis convincitur. — Sed potest etiam in hanc sententiam accipi, ut homini ex conscientia officii, Dei voluntatem sequi et jussa facere, nulla re impediente, in civitate liceat. Hæc quidem vera, hæc digna filiis Dei libertas, quæ humanæ dignitatem personæ honestissime tuetur, est omni vi injuriaque major : eademque Ecclesiæ semper optata ac præcipue cara. Hujus generis libertatem sibi constanter vindicavere Apostoli, sanxere scriptis Apologetæ, Martyres ingenti numero sanguine suo consecravere. Et merito quidem : propterea quod maximam justissimamque Dei in homines potestatem, vicissimque hominum adversus Deum princeps maximumque officium, libertas hæc christiana testatur. Nihil habet ipsa cum animo seditioso nec obediente commune : neque ullo pacto putanda est, velle ab obsequio publicæ potestatis desciscere, propterea quod imperare atque imperata exigere, eatenus potestati humanæ jus est, quatenus cum potestate Dei nihil dissentiat, constitutoque divinitus modo se contineat. At vero cum quidquam præcipitur quod cum divina voluntate aperte discrepet, tum longe ab illo modo disceditur, simulque cum auctoritate divina confligitur : ergo rectum est non parere.

Contra *Liberalismi* fautores, qui herilem atque infinite potentem faciunt principatum, vitamque nullo ad Deum respectu degendam prædicant, hanc de qua loquimur conjunctam cum honestate religioneque libertatem minime agnoscunt : cujus conservandæ caussa si quid fiat, injuria et contra rempublicam factum criminantur. Quod si vere dicerent, nullus esset tam immanis dominatus cui subesse et quem ferre non oporteret.

Vehementer quidem vellet Ecclesia, in omnes reipublicæ ordines hæc, quæ summatim attigimus, christiana documenta re

usuque penetrarent. In iis enim summa efficacitas inest ad sananda horum temporum mala, non sane pauca nec levia, eaque magnam partem iis ipsis nata libertatibus, quæ tanta prædicatione efferuntur et in quibus salutis gloriæque inclusa semina videbantur. Spem fefellit exitus. Pro jucundis et salubribus acerbi et inquinati provenere fructus. Si remedium quæritur, sanarum doctrinarum revocatione quæratur, a quibus solis conservatio ordinis, adeoque veræ tutela libertatis fidenter expectari potest.

Nihilominus materno judicio Ecclesia æstimat grave pondus infirmitatis humanæ : et qualis hic sit, quo nostra vehitur ætas, animorum rerumque cursus, non ignorat. His de caussis, nihil quidem impertiens juris nisi iis quæ vera quæque honesta sint, non recusat quominus quidpiam a veritate justitiaque alienum ferat tamen publica potestas, scilicet majus aliquod vel vitandi caussa malum, vel adipiscendi aut conservandi bonum. Ipse providentissimus Deus cum infinitæ sit bonitatis, idemque omnia possit, sinit tamen esse in modo mala, partim ne ampliora impediantur bona, partim ne majora mala consequantur. In regendis civitatibus rectorem mundi par est imitari : quin etiam cum singula mala prohibere auctoritas hominum non possit, debet *multa concedere atque impunita relinquere*, *quæ per divinam tamen providentiam vindicantur*, *et recte* (1).

Verumtamen in ejusmodi rerum adjunctis, si communis boni caussâ et hac tantum caussâ, potest vel etiam debet lex hominum ferre toleranter malum, tamen nec potest nec debet id probare aut velle per se ; quia malum per se, cum sit boni privatio, repugnat bono communi, quod legislator, quoad optime potest, velle ac tueri debet. Et hac quoque in re ad imitandum sibi lex humana proponat Deum necesse est, qui in eo quod mala esse in mundo sinit, *neque vult mala non fieri*, *sed vult permittere mala fieri*, *et hoc est bonum* (2). Quæ Doctoris Angelici sententia brevissime totam continet de malorum tolerantia doctrinam.

Sed confidendum est, si vere judicari velit, quanto plus in civitate mali tolerari pernecesse est, tanto magis distare id genus civitatis ab optimo : itemque tolerantiam rerum malarum, cum pertineat ad politicæ præcepta prudentiæ, omnino circumscribi iis finibus oportere, quos caussa, idest salus publica

(1) Saint August. de Lib. Arb. lib. I, cap. 6, num. 14.
(2) Saint Th. p. 1 qu. XIX, a. 9. ad 3.

postulat. Quare si saluti publicæ detrimentum afferat et mala civitati majora pariat, consequens est eam adhiberi non licere quia in his rerum adjunctis abest ratio boni. Si vero ob singularia reipublicæ tempora usuveniat, ut modernis quibusdam libertatibus Ecclesia acquiescat, non quod ipsas per se malit, sed quia permissas esse judicat expedire, versis in meliora temporibus, adhibitura sane esset libertatem suam, et suadendo, hortando, obsecrando studeret, uti debet, munus efficere sibi assignatum a Deo, videlicet sempiternæ hominum saluti consulere.

Illud tamen perpetuo verum est, istam omnium et ad omnia libertatem non esse, quemadmodum pluries diximus expetendam per se, quia falsum eodem jure esse ac verum, rationi repugnat. Et quod ad *tolerantiam* pertinet, mirum quantum ab æquitate prudentiaque Ecclesiæ distant, qui *Liberalismum* profitentur. Et enim permittenda civibus omnium earum rerum, quas diximus, infinitâ licentiâ, omnino modum transiliunt, atque illuc evadunt, ut nihilo plus honestati veritatique tribuere, quam falsitati ac turpitudini videantur. Ecclesiam vero columnam et firmamentum veritatis, eamdemque incorruptam morum magistram quia tam dissolutum flagitiosumque *tolerantiæ* genus constanter, ut debet, repudiat, idemque adhiberi fas esse negat, criminantur esse a patientia et lenitate alienam ; quod cum faciunt, minime sentiunt, se quidem, quod laudis est, in vitio ponere. Sed in tanta ostentatione *tolerantiæ*, re persæpe contingit, ut restricti ac tenaces in rem catholicam sint : et qui vulgo libertatem effuse largiuntur, iidem liberam sinere Ecclesiam passim recusant.

Et ut omnis oratio unâ cum consectariis suis capitulatim breviterque, perspicuitatis gratiâ, colligatur, summa est, necessitate fieri, ut totus homo in verissima perpetuaque potestate Dei sit : proinde libertatem hominis, nisi obnoxiam Deo ejusque voluntati subjectam, intelligi minime posse. Quem quidem in Deo principatum aut esse negare, aut ferre nolle, non liberi hominis est, sed abutentis ad perduellionem libertate : proprieque ex animi tali affectione conflatur et efficitur *Liberalismi* capitale vitium. Cujus tamen distinguitur forma multiplex : potest enim voluntas non uno modo, neque uno gradu ex obtemperatione discedere, quæ vel Deo, vel iis, qui potestatem divinam participant, debetur.

Profecto imperium summi Dei funditus recusare atque omnem obedientiam prorsus exuere in publicis, vel etiam in privatis

domesticisque rebus, sicut maxima libertatis perversitas, ita pessimum *Liberalismi* est genus : omninoque de hoc intelligi debent quæ hactenus contra diximus.

Proxima est eorum disciplina, qui utique consentiunt, subesse mundi opifici ac principi Deo oportere, quippe cujus ex numine tota est apta natura : sed iidem leges fidei et morum, quas natura non capiat, ipsa Dei auctoritate traditas, audacter repudiant, vel saltem nihil esse aiunt, cur earum habeatur, præsertim publice in civitate, ratio. Qui pariter quanto in errore versentur, et quam sibimetipsis parum cohæreant, supra vidimus. Et ab hac doctrina, tamquam a capite principioque suo, illa manat perniciosa sententia de rationibus Ecclesiæ a republica disparandis : cum contra liqueat, geminas potestates, in munere dissimili et gradu dispari, oportere tamen esse inter se actionum concordia et mutatione officiorum consentientes.

Huic tamquam generi subjecta est opinio duplex. — Plures enim rempublicam volunt ab Ecclesia sejunctam et penitus et totam, ita ut in omni jure societatis humanæ, in institutis, moribus, legibus, reipublicæ muneribus, institutione juventutis, non magis ad Ecclesiam respiciendum censeant, quam si esset omnino nulla ; permissa ad summum singulis civibus facultate, ut privatim, si libeat, dent religioni operam. Contra quos plane vis argumentorum omnium valet, quibus ipsam de distrahendis Ecclesiæ reique civilis rationibus sententiam convicimus : hoc præterea adjuncto, quod est perabsurdum, ut Ecclesiam civis vereatur, civitas contemnat.

Alii quominus Ecclesia sit non repugnant, neque enim possent : ei tamen naturam juraque propria societatis perfectæ eripiunt, nec ejus esse contendunt facere leges, judicare, ulcisci, sed cohortari dumtaxat, suadere, regere, sua sponte et voluntate subjectos. Itaque divinæ hujusce societatis naturam opinione adulterant, auctoritatem, magisterium, omnem ejus efficientiam extenuant et coangustant, vim simul potestatemque civilis principatus usque eo exaggerantes, ut sicut unam quamvis e consociationibus civium voluntariis, ita Ecclesiam Dei sub imperium ditionemque reipublicæ subjungant. — Ad hos plane refellendos argumenta valent Apologetis usitata, nec prætermissa Nobis, nominatim in Epistola encyclica *Immortale Dei*, ex quibus efficitur, divinitus esse constitutum, ut omnia in Ecclesia insint, quæ ad naturam ac jura pertineant legitimæ, summæ, et mnibus partibus perfectæ societatis.

Multi denique rei sacræ a re civili distractionem non probant; sed tamen faciendum censent, ut Ecclesia obsequatur tempori, et flectat se atque accomodet ad ea, quæ in administrandis imperiis hodierna prudentia desiderat. Quorum est honesta sententia, si de quadam intelligatur æqua ratione, quæ consistere cum veritate justitiaque possit : nimirum ut, explorata spe magni alicujus boni, indulgentem Ecclesia sese impertiat, idque temporibus largiatur, quod salva officii sanctitate potest. — Verum secus est de rebus ac doctrinis, quas demutatio morum ac fallax judicium contra fas invexerint. Nullum tempus vacare religione, veritate, justitia potest : quas res maximas et sanctissimas cum Deus in tutela Ecclesiæ esse jusserit, nihil est tam alienum quam velle, ut ipsa quod vel falsum est vel injustum dissimulanter ferat, aut in iis quæ sunt religioni noxia conniveat.

Itaque ex dictis consequitur, nequaquam licere petere, defendere, largiri, cogitandi, scribendi, docendi, itemque promiscuam religionum libertatem, veluti jura totidem, quæ homini natura dederit. Nam si vere natura dedisset, imperium Dei detrectari jus esset, nec ulla temperari lege libertas humana posset. — Similiter consequitur, ista genera libertatis posse quidem, si justæ caussæ sint, tolerari, definita tamen moderatione, ne in libidinem atque insolentiam degenerent. — Ubi vero harum libertatum viget consuetudo, eas ad facultatem recte faciendi cives transferant, quodque sentit de illis Ecclesia, idem ipsi sentiant. Omnis enim libertas legitima putanda, quatenus rerum honestarum majorem facultatem afferat, præterea nunquam.

Ubi dominatus premat aut impendeat ejusmodi, qui oppressam injusta vi teneat civitatem, vel carere Ecclesiam cogat libertate debita, fas est aliam quærere temperationem reipublicæ, in qua agere cum libertate concessum sit: tunc enim non illa expetitur immodica et vitiosa libertas. sed sublevatio aliqua, salutis omnium caussa, quæritur, et hoc unice agitur ut ubi rerum malarum licentia tribuitur, ibi potestas honeste faciendi ne impediatur.

Atque etiam malle reipublicæ statum populari temperatum genere, non est per se contra officium, salva tamen doctrina catholica de ortu atque administratione publicæ potestatis. Ex variis reipublicæ generibus, modo sint ad consulendum utilitati civium per se idonea, nullum quidem Ecclesia respuit : singula tamen vult, quod plane idem natura jubet, sine injuria cujusquam, maximeque integris Ecclesiæ juribus, esse constituta.

Ad res publicas gerendas accedere, nisi alicubi ob singularem

rerum temporumque conditionem aliter caveatur, honestum est. immo vero probat Ecclesia singulos operam suam in communem afferre fructum, et quantum quisque industriâ potest, tueri, conservare, augere rempublicam.

Neque illud Ecclesia damnat, velle gentem suam nemini servire nec externo, nec domino, si modo fieri, incolumi justitia, queat. Denique nec eos reprehendit qui efficere volunt, ut civitates suis legibus vivant, civesque quam maxima augendorum commodorum facultate donentur. Civicarum sine intemperantia libertatum semper esse Ecclesia fautrix fidelissima consuevit : quod testantur potissimum civitates italicæ, scilicet prosperitatem, opes, gloriam nominis municipali jure adeptæ, quo tempore salutaris Ecclesiæ virtus in omnes reipublicæ partes, nemine repugnante, pervaserat.

Hæc quidem, Venerabiles Fratres, quæ fide simul et ratione duce, pro officio Nostro apostolico tradidimus, fructuosa plurimis futura, vobis maxime Nobiscum adnitentibus, confidimus. — Nos quidem in humilitate cordis Nostri supplices ad Deum oculos tollimus, vehementerque petimus, ut sapientiæ consiliique sui lumen largiri hominibus benigne velit, scilicet ut his aucti virtutibus, possint in rebus tanti momenti vera cernere, et, quod consequens est, convenienter veritati, privatim, publice omnibus temporibus immotâque constantiâ vivere. — Horum cœlestium munerum auspicem et Nostræ benevolentiæ testem vobis, Venerabiles Fratres et Clero populoque, cui singuli præestis, Apostolicam Benedictionem peramanter in Domino impertimus.

Datum Romæ apud S. Petrum die xx Junii An. MDCCCLXXXVIII. Pontificatus Nostri Undecimo.

LEO PP. XIII.

LE PÈRE LACORDAIRE

Voici le texte du remarquable discours prononcé par S. E. Mgr Fonteneau, archevêque d'Albi, à l'inauguration de la statue du P. Lacordaire à Sorèze :

Messieurs,

Ce n'est pas une petite tâche que de parler du Père Lacordaire. Plus une nature est riche, plus il est difficile de la décrire; on court le risque de rester en deçà de la vérité, et n'est-ce point une injustice de ne pas donner à un personnage illustre

sa réelle grandeur? Lacordaire n'a pas été un homme moyen, ou, si vous le .voulez, un homme de juste milieu, dans lequel l'équilibre de facultés ordinaires aurait rétabli une beauté, sans doute, mais une beauté commune. Dès sa jeunesse, il a aspiré aux grandes choses; l'éloquence fut son fonds ; or, une âme éloquente veut toujours monter, il lui faut des sommets. Quiconque a étudié cette vie ne supposera jamais que le célèbre orateur eût pu servir le monde, l'Eglise et Dieu dans les travaux réglés d'un simple sacerdoce. Lacordaire prêtre devait être moine et moine d'action : c'était sa destinée; nous savons avec quel éclat il l'a remplie.

Aussi, c'est avec juste raison que nous ne voulons pas tenter un éloge complet de cet homme merveilleux. Lacordaire a tout été : orateur, écrivain, polémiste, religieux, restaurateur, académicien, fondateur : il a dirigé des moines, enfin il a dirigé la jeunesse; nous avons choisi ce dernier ministère ; aussi bien nous avions nos motifs. Si l'orateur appartient à la France, l'éminent directeur de Sorèze appartient à notre diocèse. Nous laissons donc à d'autres le soin de montrer cette belle intelligence trop peu connue, ce grand cœur si français et si chrétien, cet orateur unique, tant de gloires accumulées sur une seule tête et, après avoir fermé les yeux sur trente ans d'une vie si pleine d'éclatants succès, nous le trouvons assis à l'ombre des grands arbres de Sorèze, continuant sa mission de relèvement, passionné pour les âmes, plus passionné pour Dieu.

Etait-ce là, messieurs, un découragement ou la déviation d'un fleuve qui paraissait devoir couler encore à travers la France et l'arroser de ses flots bienfaisants? Peut-on croire que l'orateur chrétien, comme écrasé par ses lauriers, soit venu, dans cette solitude, assurer son immortalité et jouir d'une gloire sans déclin? Non, messieurs, les forces physiques ont pu s'affaiblir avec les années ; la vigueur intellectuelle et morale est restée la même ; cette nature a toujours été jeune. Lacordaire voulait continuer à Sorèze la passion de toute sa vie : l'apostolat.

L'œuvre des Conférences de Notre-Dame fut un signal retentissant; le réveil suivit. Autour de sa chaire, le grand orateur avait groupé toutes les illustrations de la France ; la jeunesse s'était montrée plus avide d'une éloquence dont le passé ne lui avait fourni aucun exemple. Ce flambeau s'était promené partout : à Bordeaux, Nancy, Grenoble, Lyon, Marseille, Dijon,

Toulouse. Quel était l'empressement des foules pour entendre le Père, l'histoire ne le dira jamais assez : nous en avons été témoin, et c'est un des plus purs bonheurs de notre vie. Fallait-il continuer à marcher ainsi de triomphe en triomphe? Le P. Lacordaire ne le crut pas, et il eut raison.

La régénération d'un peuple est un problème dont la solution est difficile. Il en coûte de faire remonter un courant auquel on s'est abandonné depuis un siècle; les habitudes se modifient si rarement ! Ne nous étonnons pas que les vrais politiques, laissant une société vieillie, se tournent vers la jeunesse; l'action y est plus efficace, le fruit plus durable; celui qui aura captivé la jeunesse pourra dire : l'avenir est à moi.

C'est pour cela que, dans notre chère patrie, la question de l'enseignement a eu toujours le privilège de passionner les âmes : là est le cœur de la France.

Lacordaire, en instituant le Tiers Ordre enseignant et en se livrant lui-même à cet apostolat, s'il changeait de milieu, ne changeait pas sa destinée. Quel instrument entre les mains de la Providence ! Quelquefois, Dieu choisit ce qui est faible; d'autres fois, il va chercher un roi sur son trône, et il s'en sert pour ses merveilles. A cette époque, Lacordaire était, sans contredit, le roi de l'éloquence ; Dieu l'appela, lui montra des enfants dont il fallait faire des hommes, des chrétiens ; le religieux obéit ; il était devenu éducateur.

L'œuvre avait ses difficultés. Quelles allaient être les vues de ce nouveau maître? Depuis des années, un travail s'opérait dans notre pays. L'enseignement ne pouvait échapper aux projets de réforme; on quittait donc les sentiers battus pour entrer dans des idées nouvelles. Nous n'avons pas à juger ici ces tentatives ; disons en passant que, rarement, les réformes se sont faites dans la juste mesure de la sagesse. Lacordaire avait vu le mouvement littéraire spiritualiste du commencement de ce siècle ; il avait vécu dans l'intimité des grands hommes du jour ; il contemplait avec bonheur la marche et les progrès envahissants des sciences d'observation ; le duel entre ces dernières et les lettres qui avait rempli le siècle précédent semblait recommencer; quelques esprits se demandaient : que tentera cette intelligence si vive, impatiente de tout frein, passionnée d'idéal? Ne va-t-elle pas lancer la jeunesse dans un monde nouveau? Non, messieurs, lui, si ardent en politique, ne craignant rien de personne, sera presque timide dans l'ensei-

gnement; il ne sera l'homme ni des réformes, ni des essais.

Le passé a eu des gloires et des succès, il revient au passé; quelques-uns l'ont condamné, laissez-nous l'absoudre. En fait d'éducation, il faut marcher sûrement: on ne traite pas toute une jeunesse intelligente comme une vile matière dont les savants peuvent même abuser sans danger. Voici le programme : la religion au premier rang, une très large place aux lettres, les sciences, les arts; vieille méthode, elle a droit à quelque respect.

Les principes d'éducation avaient un caractère plus personnel: Lacordaire a réalisé l'éducation virile, chevaleresque, fortement chrétienne. Le propre des vastes intelligences est d'aller au but simplement et directement, semblables à la Providence, qui produit de grandes choses par de petits moyens. Les esprits médiocres multiplient les détails, compliquent les situations et s'épuisent en efforts le plus souvent stériles. Lacordaire appartenait à la famille des esprits d'élite ; son ambition était de former des hommes, des chrétiens ; nous le verrons à l'œuvre.

Tout le monde connaît avec quelle hardiesse, au lendemain de la proclamation de l'Empire, il parlait dans son *discours de Saint Roch:* « Il est bon que nous sachions ce que nous entendons faire en voulant former des chrétiens, que nous sachions si, pour nous, l'homme est l'*homo* que les anciens dérivaient d'*humus* (la terre, la boue), — ou le *vir*, celui qui a de l'âme, du courage, de la vertu (*virtus*). » A Sorèze, ces paroles furent un programme fidèlement suivi : on commençait par l'homme, on finissait par le chrétien. « En recherchant le surnaturel, disait-il, gardez-vous de perdre le naturel. »

Mais ce naturel n'est pas une vie vulgaire, une médiocrité de sentiment à laquelle toute âme peut aspirer ; Lacordaire plane dans les hautes régions de la pensée ; pour lui, l'éducation est un apostolat, un anoblissement moral, une impression de caractère sagement fier, une élévation ; or, pour élever les hommes, il faut soi-même être élevé.

Autrefois, le travail des mains était un déshonneur ; le christianisme l'a divinisé. A une époque de notre histoire, même le travail de l'esprit était regardé comme une déchéance ; il n'en sera plus ainsi. Par l'étude, par la réflexion, l'homme élargit sa sphère ; il échappe à un monde qui voudrait le retenir captif ; il vole avec les ailes de la pensée au-dessus du créé, jusqu'à des hauteurs d'où il embrasse d'un coup d'œil tout l'univers. Qu'on

le veuille ou non, le savant s'impose; sa royauté est acceptée. C'est l'esprit qui conduit la matière : *Mens agitat molem*; ce sont les idées qui gouvernent les peuples; le monde appartiendra aux travailleurs.

Ecoutez le Père : « Messieurs, nous sommes à une époque où la noblesse, c'est le travail. Gentilshommes, vous n'avez plus la guerre, mais vous avez la paix; vous n'avez plus les arts du sang, mais vous avez ceux de l'esprit. Vous n'avez plus des hommes à tuer, mais vous avez des erreurs à vaincre et le monde à gouverner par l'ascendant de l'intelligence et du dévouement... Savez-vous ce qui fait l'honneur du baccalauréat: c'est que c'est un certificat de travail. »

Ajoutez à cela l'obéissance, et vous avez des âmes qui se forment; pendant que le travail façonne l'esprit, l'obéissance agit sur la volonté. Cet apprentissage est nécessaire pour quiconque veut commander noblement et utilement. L'obéissance que prescrivait Lacordaire n'était pas cette activité mécanique qu'on demande parfois à des libertés humaines au grand détriment de la noblesse de notre nature; c'était l'obéissance dans ce qu'elle a de plus pur et de plus élevé.

On accuse le religieux de se charger de chaînes; en réalité, il se donne des ailes; il n'a pas lié sa volonté à celle d'un homme, Dieu seul est son maître. Nous expliquons ainsi, messieurs, la beauté du caractère des âmes vraiment chrétiennes, leur sainte indépendance du côté de la terre. Vous ne voulez pas de Dieu, vous n'avez pas de droit à la soumission, parce que nous sommes tous égaux; mais, si vous me parlez au nom de Dieu, je m'incline, j'obéis et je suis roi : *Cui servire regnare est.* « Obéir, c'est vaincre; l'obéissance identifie la volonté de l'homme à celle de Dieu; en nous rendant tout puissants sur nous-mêmes, elle nous fait participants de la puissance de Dieu pour vaincre le mal : *Vir obediens loquetur victorias.* »

Ces théories, messieurs, ne sont pas nouvelles, nous ne les devons pas au génie de Lacordaire; on accordera toutefois que les comprendre et les appliquer, c'est monter très haut dans des régions où la multitude n'habite pas.

Voyons ce qu'est le Maître dans cet apostolat : « Vos maîtres sont au milieu de vous comme des pères et des mères dont la sollicitude est toujours en éveil pour vous préserver, pour prévenir la faute, afin de n'avoir pas à la punir. Surveiller, c'est, avant tout, un acte d'affection. » Le succès est là seulement,

messieurs ; si le dévouement est payé, il perd sa beauté, son efficacité, son auréole. Cela vous montre la supériorité de la direction sacerdotale ou religieuse pour l'élévation des âmes. Dieu nous garde de déprécier les carrières libérales qui se consacrent à l'enseignement ; nous préférons l'apostolat gratuit du religieux qui s'immole par dévouement et par amour : *Fortis est ut mors dilectio :* l'amour est fort, il triomphe de tout, véritable incendie qui embrase tout autour de lui.

En dehors de là, si vous avez des résultats, vous n'aurez jamais de merveilles.

Aussi, admirez comment, sous l'influence de cette direction, des âmes devaient s'élargir. Dans la marche de la maison, rien n'était étroit, resserré ; l'éloquence agissait partout avec ses attraits et sa persuasion ; pas de mobiles communs, l'honneur était mis de préférence sous les yeux de cette jeunesse destinée à monter ; dans Lacordaire, c'était une conviction d'esprit qui passait dans la pratique : admirable logique d'une âme captive de la vérité. Educateurs, si vous restez sur la terre, on y restera avec vous, et vous n'aurez façonné que des âmes petites.

Lacordaire comptait avant tout sur la vie commune. Laissez aller à lui ces jeunes gens, il se charge de les former. Lui, l'écrivain illustre, l'orateur porté sur les bras de la France entière, plus tard l'académicien, si digne de cet honneur, il vit avec les enfants, partage leurs récréations, leurs promenades ; père de famille, il ne peut se séparer des siens. Quand vous avez traversé des jardins embaumés, il n'est pas surprenant que vous portiez avec vous des flots de parfum : ainsi était Sorèze avec Lacordaire. Ce contact des âmes est peut-être, dans la formation de la jeunesse, le moyen le plus puissant mis à la disposition de l'homme par la divine Providence. Sans qu'elles s'en doutent, les âmes influent les unes sur les autres, elles se pénètrent, et, lorsqu'on a le bonheur de rencontrer des cœurs nobles, on grandit auprès d'eux.

Et tout n'est pas dit : là est seulement le naturel. Que de prodiges pour le surnaturel ! Lacordaire recevant les confidences de la jeunesse et communiquant à ces âmes son âme toujours plus jeune d'une jeunesse que le saint puise en Dieu ! Voici un trait, une parole qui est tout un panégyrique :

Le Père se trouvait à Paris, et de Montalembert voulait le retenir pour un motif important : « Non, je ne puis, répondit-il, cela ferait peut-être manquer la confession de quelques-uns de

mes enfants qui se préparent à la fête prochaine. On ne peut calculer l'effet d'une communion de moins dans la vie d'un chrétien. » Avec de telles convictions, rien n'est impossible, rien n'étonne.

C'était surtout par ses prédications que Lacordaire s'emparait des enfants. Quel malheur pour les lettres et pour la piété que ces brillantes improvisations soient pour toujours perdues! Quand une nature est si riche, elle se manifeste plus grande dans ses élans spontanés que dans ses œuvres de travail réfléchi. Du reste, à Sorèze, l'orateur était favorisé; s'il n'avait pas devant lui un immense auditoire entassé dans une vaste basilique, il voyait près de sa chaire, il sentait près de son cœur une jeunesse qu'il connaissait, une famille qu'il élevait, des enfants aimants et aimés; or, si l'amour fait l'éloquence, nous pouvons juger quels accents pathétiques sortaient de ce cœur. Il est intéressant d'étudier, nous ne dirons pas ces ruines majestueuses, mais ces matériaux incomparables qu'a conservés la piété filiale.

Les témoins de ces fêtes de l'âme n'oublieront jamais ces triomphes de l'éloquence chrétienne!

Nous n'en doutons pas, Lacordaire, à Sorèze plus qu'ailleurs peut-être, avait son plan, parce qu'ici il avait une œuvre à achever. Dieu seul connaît par quelle voie le Père voulait arriver à cette formation complète du chrétien. La Providence le guidait, et il semble qu'en avançant vers la tombe, il entrait davantage dans le cœur de Dieu.

Pendant les premières années, l'orateur établissait sur des bases solides l'enseignement catholique; il exposait la doctrine fondamentale, faisait entendre les grandes et terribles vérités de la religion, et peu à peu il marchait vers les régions les plus sereines de l'espérance et de l'amour. Avait-il quelque vision de l'autre vie qui approchait? Nous ne pouvons le dire. Qui sait si des rives de l'éternité, quelque parfum n'était pas venu embaumer les rives du temps?

Ce sont ces élans, cette foi, que nous retrouvons dans les *Lettres à un jeune homme du monde :* car ce chef-d'œuvre est sorti de Sorèze. Nous ne voulons pas parler des qualités de l'esprit que nous y admirons plus solides que dans tous ses autres écrits : l'originalité des aperçus, la vigueur du raisonnement, la mâle beauté du style; c'est l'âme qui nous subjugue et sa passion pour la jeunesse. L'*Emmanuel* des lettres est toute

la jeunesse française, comme le *saint Jean* du Calvaire est toute l'Eglise.

Ecoutez ces conseils : « Le caractère est l'énergie sourde de la volonté, je ne sais quoi d'inébranlable dans les desseins, de plus inébranlable encore dans la fidélité à soi-même, à ses convictions, à ses amitiés, à ses vertus ; une force intime, qui jaillit de la personne, inspire à tous cette certitude que nous appelons la sécurité. On peut avoir de l'esprit, de la science, même du génie, et ne pas avoir de caractère. »

« Emmanuel, suivez dans votre sommeil, comme dans tous vos actes, l'ordre sacré de la nature. Ce n'est pas en vain que vous en violerez la majesté... Le matin est le réveil du monde, qu'il soit aussi le vôtre. Consacrez-en l'aube virginale à la méditation de cette aube plus splendide encore et plus pure qui est la parole de Dieu...

« La sortie du sommeil est comme celle du tombeau, et, quand Jésus-Christ s'élança du sien au jour de sa résurrection, ce fut un ange qui renversa la pierre du sépulcre. »

« La patrie est notre Eglise du temps, comme l'Eglise est notre patrie de l'éternité, et, si l'orbite de celle-ci est plus vaste que l'orbite de celle-là, elles ont toutes deux le même centre qui est Dieu, le même intérêt qui est la justice, le même asile qui est la conscience, les mêmes citoyens qui sont le corps et l'âme de leurs enfants... Arrêtons-nous, Emmanuel, je sens que mon cœur n'est plus maître de lui. »

Vous nous permettrez, Messieurs, de vous laisser sous l'impression de ce sublime langage. Il nous est doux d'avoir rempli, en vous parlant de notre grand Lacordaire, ce que nous appelons un devoir de reconnaissance. Un dernier mot : l'astre, après avoir brillé sur toute la France, a eu son couchant en ces lieux ; il ne nous appartient pas de dire où il a jeté le plus vif éclat, mais vous avouerez bien que la vie du Père à Sorèze a été le soir d'un beau jour.

Mgr Fonteneau.

MANIFESTE DE DON CARLOS

Sous ce titre : « Document très important », le *Correo catalan* du 14 juillet publie un manifeste annoncé de don Carlos. En voici la traduction :

A mes loyaux,

Le même au lendemain de nos triomphes qu'après nos désastres, je vous ai adressé la parole, un jour pour modérer votre enthousiasme, et un autre jour pour exciter vos espérances, toujours pour inculquer en vos cœurs la foi en l'immortalité de notre cause dont le mien est pénétré.

Hier, jai dû prendre contre certains journaux une mesure très pénible, mais inévitable, étant donnée l'attitude où ils s'étaient placés. Si douloureux qu'il m'ait été d'agir contre des hommes qui, jusqu'à ces derniers temps, ont combattu comme de bons soldats sous notre bannière, je n'ai pas hésité à le faire, trouvant un soulagement dans ce fait que c'est leur volonté plus que la mienne qui les expulse de nos rangs. Je ne me suis décidé à exercer la justice qu'après que leur obstination m'a empêché d'user plus longtemps de miséricorde.

Imbus de l'esprit révolutionnaire, en dépit de leurs protestations de fausse intransigeance, ils ont répondu à mes affectueux avis publics et privés par les plus odieuses inventions contre les serviteurs dont j'ai le mieux éprouvé la confiance. Tantôt, ils ont supposé que je m'érigeais en juge de la doctrine catholique, tantôt que j'intervertissais les termes de notre devise sacro-sainte (Dieu, patrie et roi),tantôt que je cherchais des accommodements avec la Révolution. Finalement ils ont poussé leur inconcevable aberration jusqu'à qualifier de libéraux mes manifestes. Les légions de martyrs que j'ai vus, moissonnés en leur fleur, tomber à mes côtés sur les champs de bataille protestent contre cette monstrueuse fausseté. La soutenir, c'est profaner leurs cendres sacrées. Ces héros sont morts en mêlant, dans leur dernier soupir, mon nom aux noms de Dieu et de l'Espagne, parce qu'ils voyaient en moi avec raison le champion du droit, se donnant au service de Dieu et de la Patrie. J'ai donné sans réserve toute la lumière de mon entendement à Dieu et à son Eglise, comme j'ai offert sans réserve tout le sang de mes veines à mon Espagne bien-aimée, et dans ces deux cultes de ma vie je n'admets pas qu'on prétende l'emporter sur moi. C'est pour cela plus que pour toute autre chose que je suis le Roi ; et à personne je ne cède le premier rang.

Je m'adresse à vous, mes loyaux de toujours, pour que vous resserriez de plus en plus vos rangs, après l'amputation douloureuse, mais nécessaire que les rebelles m'ont imposée.

Leur conduite politique, dont je suis l'unique juge, a été la plus propre à vous troubler et à vous affliger. Maintenant ils sont arrachés de notre camp et notre communion n'est plus responsable ni de leurs paroles, ni de leurs actes.

L'Espagne est altérée de justice, d'ordre, de liberté pour le bien, d'autorité morale et droite. Notre parti est la réserve, qui, bien organisée et disciplinée, peut la doter de tous ces bienfaits. Pour que nos travaux ne soient pas stériles, il est indispensable que, de ma part, il y ait une inflexible énergie à défendre les principes que j'ai toujours proclamés, et de la vôtre une confiance illimitée dans le chef qui vous a consacré son existence entière.

Je place toute ma confiance en Dieu, et après Dieu en votre loyauté. Avec elle, je compte aussi sur la grâce d'état que le Ciel accorde toujours à qui, ayant de hauts devoirs à remplir, la demande avec une foi ardente.

Il est temps que cessent les tristes spectacles des misérables discussions personnelles qu'ont donnés les rebelles, et que je suis résolu à réfréner d'une main ferme, quelque part qu'elles se produisent. Il est temps que nous appliquions notre vitalité à d'autres sujets et que nous utilisions ces moments d'attente, pendant lesquels il ne nous convient pas d'entrer d'une façon militante dans la politique de notre patrie, en nous préparant mûrement à chercher la solution des grandes questions que je tiens à résoudre, en un jour peut-être non éloigné, avec le concours du royaume et l'aide de vos bras, de vos cœurs et de vos intelligences.

Voici qu'approche l'anniversaire de deux événements fameux : celui de la conversion de Récarède avec l'établissement de l'unité catholique en Espagne, et celui de la Révolution française. C'est l'anniversaire d'une affirmation catholique qui a duré en notre patrie jusqu'à il y a peu de temps ; et d'autre part, celui d'une négation, en France, qui continue à couvrir le monde de ruines morales.

Nul plus que moi n'a le droit et le devoir sacré d'élever la voix en face de ces deux anniversaires. Le premier rappelle la gloire de ces rois catholiques qui luttèrent pour la foi, à l'ombre de la même bannière qui flotte en mes mains. Successeur de leur royauté, je le suis de leur mission. Le second rappelle l'intronisation de l'idole moderne qui a fait fléchir le genou à tant de pouvoirs pour l'adorer, et que je combattrai toujours.

Je veux rétablir cette unité perdue et je veux vaincre cette Révolution qui s'asservit les peuples et les rois.

Pour cette entreprise gigantesque, je compte sur l'appui de l'Espagne catholique et traditionnelle, qui désire et réclame la même chose que moi ; je compte sur la grâce de Dieu qui, par une faveur toute spéciale, a sauvé les miens de la contagion générale, en conservant en eux la foi immaculée de nos ancêtres. On dirait que la divine Providence a voulu unir le droit à la pureté des principes pour désigner le représentant de la légitimité comme prédestiné à prêter à l'Eglise le secours du bras séculier.

Il n'est pas nécessaire que je vous signale la convenance qu'il y a pour vous de célébrer le premier desdits centenaires comme une des glorieuses dates de notre histoire, et de protester contre le second comme les dignes fils des héros qui, en battant les soldats de Napoléon, battirent les soldats de la Révolution cosmopolite.

Je recommande à votre zèle individuel la forme que vous jugerez la plus propre à cette double manifestation, pour laquelle je serai avec vous de toute mon âme.

Et maintenant, comme aux jours où j'étais parmi vous, comptez sur votre très affectionné.

CARLOS.

Palais Lorédan, à Venise, le 10 juillet 1888.

LE NOUVEAU CODE PÉNAL ITALIEN

ET L'ÉPISCOPAT ÉTRANGER

Nous lisons dans le *Moniteur de Rome :*

La lettre pastorale de l'évêque de Madrid, où l'éminent prélat proteste énergiquement contre les dispositions du récent Code pénal attentatoire aux droits et aux libertés de l'Eglise et de la Papauté, a eu le don de mettre en fureur la presse libérale d'Espagne et d'Italie. Aux diatribes du *Libéral*, font écho les récriminations de la *Riforma*. Ce dernier journal, commentant le document en question, « déclare ignorer si le gouvernement italien relèvera la provocation de l'évêque de Madrid. »

Est-ce que par hasard le gouvernement italien, non content d'étouffer en Italie les revendications du clergé et des catho-

liques en faveur de l'indépendance pontificale, prétendrait obliger les gouvernements étrangers à en faire autant? A en entendre les organes de M. Crispi, on dirait qu'il veut appliquer le récent Code pénal italien aux catholiques des autres pays.

En protestant contre les dispositions oppressives et agressives du Code pénal italien, l'évêque de Madrid n'a fait que remplir un des devoirs les plus élémentaires de son ministère. Il serait vraiment étrange que l'évêque de la capitale d'une des grandes puissances catholiques n'eût plus même le droit d'élever la voix en faveur de la liberté et de l'indépendance du Saint-Siège !

M. Crispi pousse-t-il la prétention et l'audace jusqu'à vouloir bâillonner l'épiscopat et le clergé étrangers, comme il déclare vouloir bâillonner l'épiscopat et le clergé italiens?

L'évêque de Madrid n'a pas tenu, au reste, un autre langage que ses collègues des autres pays. En France, en Angleterre, en Autriche, partout, l'épiscopat a fait entendre les protestations les plus fermes et les plus énergiques contre l'œuvre d'intolérance élaborée par le gouvernement italien. S. Em. le cardinal Manning, dans un discours public prononcé à Londres, s'exprimait naguère en ces termes au sujet du Code pénal italien : « Si cette loi était en vigueur en Angleterre je ne sais combien de fois j'eusse été emprisonné et frappé d'amende... *Tout cœur anglais se révolte à la pensée des violences que le gouvernement italien propose contre les ministres du culte.* Qui est-ce qui jugera en quoi le ministre de la religion dépasse les limites de ses fonctions? Si le chef vénéré de l'Église me disait : Vous excédez vos devoirs, je courberais la tête sans parler. Mais si un ministre d'Etat me le disait, ah ! certes non, *je ne courberais pas la tête.* Dans l'exercice de mon ministère, je ne dois obéissance qu'à mon supérieur spirituel.

« Tout l'épiscopat d'Italie, tout le sacerdoce, le Chef même de l'Eglise seraient assujettis à qui ? Au ministre du jour, quel qu'il soit, et bien qu'ennemi des institutions les plus inviolables ! *Une loi de cette nature ne peut être dictée que par la peur, par une conscience troublée, par la persuasion que l'on est dans le tort.* Je l'ai toujours dit et je ne me lasserai jamais de le répéter : *Rome est sacrée*, et ses profanateurs ne peuvent avoir la conscience tranquille.

« Maintenant aussi, chers auditeurs, je vous déclare que

Rome est sacrée parce qu'elle a été donnée par la divine Providence au Chef de l'Eglise de Jésus-Christ. Depuis le jour où saint Pierre souffrit le martyre dans les jardins de Néron, ses successeurs n'ont jamais cessé d'exercer leur autorité sur Rome. Pendant les trois premiers siècles, cette autorité fut de fait spirituelle, bien qu'elle contînt virtuellement le pouvoir qui s'en dégagea plus tard. Un Pape, après l'autre, vingt-neuf sur les trente premiers moururent martyrs. Quand l'empire devint chrétien et que la paix fut donnée à l'Eglise, le premier acte du premier empereur chrétien fut de transférer son trône de Rome sur les rives du Bosphore. *Rome devait être désormais le siège d'une seule autorité suprême.*

« On peut dire avec une scrupuleuse vérité historique que lorsque Dieu entra à Rome, le trône des Césars devint vacant. A partir d'alors, pendant cinq siècles, les Vicaires de notre divin Maître furent l'unique autorité, les seuls protecteurs de Rome. Ils la sauvèrent des armées ennemies, ils la protégèrent contre la fureur des barbares. Ils gouvernèrent Rome avec une autorité patriarcale, jusqu'à ce que, vers la fin du neuvième siècle, leurs droits souverains furent reconnus, après la création de l'empire d'Occident, dans toutes les formes de droit strict que nous attachons de nos jours à la souveraineté. *Les Papes étaient maîtres de Rome en vertu d'une prescription beaucoup plus longue que celle en vertu de laquelle notre Reine occupe le trône d'Angleterre.*

« J'ai dit, il y a dix ans, et je répète maintenant que la prise de Rome a été un vol d'après la loi divine. Ça été une usurpation, parce qu'elle a enlevé autant que les hommes peuvent le faire, la souveraineté du Vicaire de notre divin Maître. Ça été un sacrilège, parce que Rome avait été donnée par la divine Providence pour un usage sacré, à une personne sacrée. J'ajoute que ç'a été l'œuvre de la Révolution et non du peuple italien. »

Dans un autre passage de son discours que nous sommes forcé d'abréger, le cardinal Manning n'hésite pas à qualifier le nouveau Code pénal italien de *loi orientale par sa tyrannie et atroce par son caractère.* »

Voilà le langage tenu à Londres, en plein pays protestant, par le primat de l'Eglise catholique anglaise, un prélat entouré des sympathies et de l'estime universelles, et au caractère duquel la reine d'Angleterre aussi bien que le gouvernement

anglais n'ont cessé de prodiguer les témoignages du plus profond respect.

Et le gouvernement italien croirait pouvoir interdire à l'évêque de Madrid, résidant dans la capitale d'un pays catholique entre tous, le droit de faire entendre les mêmes plaintes et les mêmes protestations !

C'est à croire, vraiment, que la passion anticléricale a fait perdre à nos gouvernants non seulement le sens politique mais encore le sens commun.

M. Crispi prétend fermer la bouche aux évêques étrangers. Eh bien, qu'il essaie. Nous sommes curieux de voir le résultat de cette campagne entreprise par le premier ministre de la monarchie italienne contre les représentants de la hiérarchie catholique revendiquant, comme ils en ont le droit et le devoir, l'indépendance et la liberté pontificale.

NÉCROLOGIE

Mgr Hasley, archevêque de Cambrai, est mort le 7 août au matin, presque subitement d'une hémorragie de poitrine.

Mgr Hasley était né à Sainte-Mère-Eglise (Manche), le 11 mai 1825. Nommé évêque de Beauvais par décret du 4 juin 1878, sacré le 4 septembre suivant, il fut promu à l'archevêché d'Avignon par décret du 12 février 1880 et transféré à l'archevêché de Cambrai par décret du 31 décembre 1884.

Si court qu'ait été son passage dans le grand diocèse de Cambrai, la mémoire de Mgr Hasley y sera fidèlement gardée, comme celle d'un prélat rempli de piété, vrai père des pauvres, attaché au plus petit de ses devoirs, et, sur toutes choses, ayant à cœur, pour le bien, le triomphe de la paix.

NOUVELLES RELIGIEUSES

France.

Angers. — Parmi les 420 communes du département de Maine-et-Loire, Saumur tient une place à part, et malheureusement ce n'est pas à son honneur : car c'est la seule commune de ce beau et chrétien département où n'aient pas lieu les processions publiques.

C'est cette situation qui a inspiré à Mgr Freppel, présidant la distribution des prix du collège Saint-Louis de Saumur, la vigoureuse allocution que voici :

Messieurs, chers élèves,

En terminant par le collège Saint-Louis de Saumur la série de nos distributions de prix, je ne vous livrerais pas le fond de ma pensée si je disais que ma joie n'est mélangée d'aucun sentiment de tristesse. Je ne saurais oublier, en effet, que, sur les 420 communes du département de Maine-et-Loire, celle de Saumur est la seule où la liberté religieuse n'existe plus, la seule où, contrairement au Concordat, le catholicisme soit privé de l'exercice du culte extérieur et public, la seule où la franc-maçonnerie ait acquis assez de pouvoir pour faire peser sur les consciences son joug despotique. Il y a dans cette situation si humiliante pour vous un tel contraste avec le reste de l'Anjou, qu'un évêque d'Angers arrivant à Saumur, peut se demander non sans raison s'il est encore dans son diocèse. Et dire que, depuis cent ans, l'on a fait dix révolutions et rédigé vingt constitutions pour en arriver à un point de liberté tel qu'à Saumur 13,000 catholiques, tenus en échec par une poignée de sectaires, n'ont pas le droit de professer publiquement la religion de leurs pères ! Mais, à l'époque la plus néfaste de votre histoire religieuse, alors que Duplessis-Mornay avait fait de Saumur la citadelle du protestantisme, jamais on n'aurait osé faire un pareil outrage aux catholiques. Vous n'aurez donc pas de difficulté à comprendre combien il est pénible à l'évêque d'Angers de reparaître dans une commune où, par l'apathie, par l'indifférence des uns et par l'hostilité des autres, il trouve un état de choses qu'il ne rencontre sur aucun autre point de son diocèse.

Aussi ai-je besoin, pour me consoler, de faire abstraction du présent, de me réfugier par la pensée dans un meilleur avenir. Sans doute, je pourrais être ébranlé dans mes espérances, si je me bornais à considérer un collège municipal où il n'y a plus un signe de religion, et un lycée de filles dans lequel aucune famille chrétienne ne devrait envoyer son enfant. Ce sont là deux établissements pleins de menaces et de dangers pour l'avenir religieux et moral de Saumur. Mais enfin, malgré tout cela, j'aime à espérer que le bien triomphera du mal. Oui, je veux espérer que du pensionnat de la Retraite sortiront des mères chrétiennes sachant inspirer à leurs fils l'énergie et la vaillance qui font défaut dans le présent. Je veux espérer que du collège Saint-Louis sortiront des jeunes hommes armés pour la lutte, s'inspirant de cette devise, que Dieu ne nous a pas ordonné de vaincre, mais de combattre ; jamais découragés, en appelant de chaque défaite à une victoire future, ne manquant aucune occasion

pour affirmer les droits de Dieu et de l'Eglise, et arrivant ainsi au but à force de calcul et de persévérance.

C'est parce que j'espère ces choses que je suis revenu à Saumur présider votre distribution des prix, malgré toute la douleur que me cause la situation d'une commune où la liberté religieuse n'est plus qu'un vain mot. Saumur restera-t-il le seul endroit de l'Anjou où la franc-maçonnerie tiendra le catholicisme sous le joug? La solution de ce problème est au collège Saint-Louis; car si je ne suis nullement rassuré pour le présent, j'ai dans l'avenir, grâce à vous, messieurs et chers élèves, une confiance illimitée.

Bourges. — Lundi a eu lieu, dans la cathédrale de Bourges, le sacre de Mgr Auguste Marchal, évêque de Sinope, frère de Mgr l'archevêque de Bourges, en présence de sept évêques, d'un nombreux clergé et d'une brillante assistance de fidèles.

Quand le cortège a fait son entrée dans la cathédrale, le nouvel évêque, précédé du R. P. abbé de Fontgombaut, de Mgr Ayodo, évêque auxiliaire de Babylone, de Mgr Denéchau, évêque de Tulle, avait comme assistants Mgr l'évêque de Clermont et Mgr Lamaze, évêque d'Olympe, préfet apostolique des îles Wallis.

Mgr l'archevêque de Bourges s'avançait le dernier.

Après la cérémonie du sacre, Mgr l'évêque d'Olympe, pris d'un enrouement subit, n'a pu prononcer le discours qu'on attendait de lui; c'est Mgr de Clermont qui, des marches du chœur, en a annoncé la nouvelle à l'assistance, l'accompagnant d'un bref commentaire des paroles *Ad multos annos* que venait de prononcer par trois fois Mgr de Sinope, les adressant au prélat consécrateur.

La solennité s'est terminée par une cérémonie imposante; rangés sur les marches de l'autel, les sept prélats, la mitre en tête et la crosse à la main, ont béni la foule pieusement prosternée, tandis que chacun répétait au fond de son cœur : *Ad multos annos !*

Coutances. — La fête anniversaire du couronnement de la statue de saint Michel a été célébrée avec une solennité tout à fait exceptionnelle.

La foule était énorme : de toutes parts les pèlerins arrivaient par milliers; les chemins de Courtils, de Pontorson, d'Avranches et de Genêts étaient couverts de voitures et de piétons.

La grand'messe a été célébrée pontificalement par S. G. Mgr Germain, évêque de Coutances, qui a également officié aux

vêpres, en présence de plusieurs prélats et de plus de deux cents ecclésiastiques.

M. le curé archiprêtre d'Avranches a prononcé une éloquente et touchante allocution, puis une splendide procession a eu lieu sur les remparts, qui viennent d'être en partie restaurés; ensuite, après le salut, Mgr Germain a donné la bénédiction du très Saint-Sacrement à la foule agenouillée. Spectacle édifiant et grandiose, qui a laissé dans tous les cœurs de touchants souvenirs.

Le couronnement de la statue du Mont-Saint-Michel eut lieu le 3 juillet 1877, sous la présidence de Mgr de Bonnechose, cardinal archevêque de Rouen, entouré d'une dizaine d'évêques.

Limoges. — L'*Univers* a consacré un important et intéressant article à la question des menses épiscopales. Une loi du premier Empire, après le Concordat, autorisait le gouvernement, en cas de vacance d'un siège, à nommer un administrateur provisoire, chargé de gérer les biens de la mense diocésaine. Mais la disposition avait uniquement pour but de sauvegarder les intérêts du diocèse. Du moment que ces intérêts n'étaient pas en souffrance — et ils ne pouvaient guère l'être puisqu'en prenant leurs fonctions les vicaires capitulaires prenaient en main l'administration de la mense — le gouvernement n'intervenait point. En outre son intervention, ou du moins l'intervention de l'administrateur choisi par lui était strictement limitée. Il ne pouvait ni aliéner, ni acheter, ni faire un acte de nature à modifier gravement les intérêts de la mense, sans recourir lui-même à une autorisation de justice. Rien n'était plus sage assurément de la part d'un gouvernement désireux de sauvegarder les intérêts d'un diocèse sans vouloir pourtant y intervenir indûment. Loyalement appliquée, la loi ne pouvait créer aucune difficulté. C'est pourtant de cette loi que les maîtres de la République actuelle ont prétendu s'emparer pour désorganiser les diocèses. Dès qu'une vacance se produit, le gouvernement nomme son administrateur qui, sans tenir compte des vicaires capitulaires, met la main sur les biens du diocèse. S'il se bornait à inventorier, à payer et à recevoir, ce ne serait rien. Mais il entend faire acte d'administrateur, écarter certaines valeurs, en acquérir d'autres. En général, la manie dominante de ces administrateurs républicains de menses épiscopales est de vendre tous les immeubles de la mense pour convertir le prix des ventes en rentes sur l'Etat. La manœuvre,

vous le comprenez, est des plus suspectes. Outre que la mense n'a en général aucun intérêt à se défaire par ce temps de crise immobilière des immeubles diocésains, les biens de cette nature jetés ainsi sur le marché ne peuvent tenter que les non-catholiques, c'est-à-dire les frères et amis désireux de faire une bonne affaire au risque d'encourir les peines de l'Eglise. Voici donc, pour l'administrateur laïque, un double résultat. Il fait faire une mauvaise affaire à la caisse diocésaine, et il en offre une excellente aux frères et amis. En outre, il trouve de nouveaux souscripteurs pour les fonds d'Etat. Est-ce tout? Non assurément. Dans tous les diocèses, il y a des œuvres qui ont besoin d'un immeuble : séminaires, asiles, maisons de retraite pour le clergé. Souvent ces œuvres sont installées dans des immeubles appartenant à la mense épiscopale. Le diocèse perçoit alors un loyer très peu élevé, parfois un loyer purement nominal, et il trouve encore à garder l'immeuble un intérêt sérieux, puisque s'il n'avait pas cet immeuble, il serait obligé d'en louer un autre. Mais des considérations de ce genre n'arrêtent point l'administrateur laïque, puisque c'est pour lui une bonne occasion de faire la guerre à des œuvres cléricales au profit de la République.

Bref, ces tripotages de l'administration civile dans les caisses épiscopales deviennent un abus d'autant plus intolérable que messieurs les administrateurs provisoires y mettent aujourd'hui un manque de forme révoltant. Ainsi, pour ne citer qu'un exemple, le plus récent de tous, on devait vendre aux enchères, à Limoges, deux biens immeubles de la mense épiscopale. Intentionnellement ou non, l'administrateur provisoire avait précisément choisi pour la vente le jour même du sacre de l'évêque, Mgr Renouard. Mais cette fois le gouvernement, ou plutôt l'administrateur, avait mal pris ses mesures. Prenant immédiatement en main les intérêts du diocèse, Mgr Renouard a introduit en toute hâte un *référé* au tribunal qui, sans se prononcer sur le fond, a donné ordre de surseoir à la vente. Il reste maintenant à attendre la suite du référé. L'administrateur provisoire ne démordra pas de son affaire, car il n'est qu'un instrument. Il sait qu'il peut compter sur le conseil d'Etat en dernier ressort.

La conclusion future et peut-être prochaine de tout cela, c'est que la République fera main basse en grand sur la propriété des diocèses. Des immeubles, cela ne se confisque pas

aisément. Il y a des questions d'hypothèques, des droits de tiers à débattre. Mais quand tous les biens des diocèses seront convertis en rentes sur l'Etat un trait de plume suffira pour une confiscation générale. Le péril est grave et il n'est que temps de le signaler. C'est ce qu'on appelle dans le parti radical : « La préparation habile de la séparation de l'Église et de l'Etat. »

Lyon. — Le maire de la ville de Saint-Étienne vient de prendre un arrêté, sanctionné par le préfet de la Loire, enjoignant à M. le curé de Saint-Ennemond de fermer les portes de son église, en raison du mauvais état de la toiture.

Cet arrêté a produit dans la ville de Saint-Étienne une émotion extrême. Il y a dix ans, paraît-il, que le conseil de fabrique adresse sans succès au conseil municipal des instances pressantes pour la réfection de la toiture de l'église. Ce conseil, qui dépense avec tant de prodigalités les finances de la ville pour la construction de palais scolaires, s'est refusé avec une obstination toute radicale à fournir un centime pour des réparations dont la nécessité et l'urgence ne pouvaient être contestées. Il ne s'agissait pourtant que d'une demande de cinq ou six mille francs, d'autant plus justifiée que la loi de 1884 sur les communes met obligatoirement à la charge des municipalités la réparation des édifices communaux.

Grâce à l'incurie et à la mauvaise volonté du conseil municipal, le mal s'est aggravé, et le conseil de fabrique, devant une menace d'effondrement, écrivait, à la date du 11 juillet, au maire, qu'il regardait comme « un impérieux devoir de se décharger de toutes responsabilités morales et matérielles, si un malheur public arrivait dans le quartier de Polignais, déjà frappé par de douloureuses et récentes catastrophes. »

Qu'a fait le maire? Le *Mémorial* de la Loire nous l'apprend en ces termes :

Il a envoyé sur les lieux l'architecte de la ville ; celui-ci a reconnu et a confirmé dans un rapport l'absolue exactitude des déclarations du conseil de fabrique. Et qu'a fait M. le maire? Il a prescrit purement et simplement la fermeture de l'église, pour cause de sécurité publique.

Et hier soir, pendant la séance du conseil municipal, il a présenté la demande de réparations formulée par le conseil de fabrique. Cette demande a été renvoyée à la commission compétente. On sait ce que cela veut dire. La commission prendra le temps qu'il lui plaira pour

examiner et étudier une question pourtant bien simple. Et pendant ce temps, l'église restera fermée à ses 17,000 paroissiens.

Si ce procédé se généralisait, les catholiques, sous prétexte de sécurité publique, pourraient se trouver peu à peu mis à la porte de tous leurs temples.

NANTES. — Voici le texte de l'arrêté qui a été pris, le 13 juin dernier, par M. le sénateur Guibourd pour autoriser les processions :

Nous, sénateur, maire de la ville de Nantes, chevalier de la Légion d'honneur,

Vu les articles 91, 94, 96 et 97 de la loi municipale du 5 avril 1884 ;

Considérant que la sortie des processions sur la voie publique, aux dates et fêtes consacrées par l'usage, nous est demandée ;

Considérant que ces antiques solennités religieuses constituent l'exercice d'une liberté ; qu'elles donnent satisfaction à la grande majorité de la population, et qu'elles ne sauraient compromettre la paix publique dans la cité ;

ARRÊTONS :

Article 1er. — La sortie des processions sur la voie publique est autorisée dans toute l'étendue de la commune de Nantes, aux dates et fêtes d'usage.

Art. 2. — MM. les curés des paroisses nous feront connaître, huit jours à l'avance, l'heure de la sortie, le parcours projeté et les travaux à exécuter sur la voie publique, le tout à fin d'autorisation. — Les réparations qu'il serait nécessaire de faire aux rues de la Ville, par suite de ces travaux, seront exécutées aux frais des paroisses.

Art. 3. — M. le commissaire central de police et M. l'architecte en chef de la ville sont chargés, chacun en ce qui le concerne, d'assurer l'exécution du présent arrêté.

En l'Hôtel-de-Ville à Nantes, le 13 juin 1888.

Le Sénateur-Maire,
Signé : E. GUIBOURD.

QUIMPER. — Le Souverain Pontife vient d'adresser à S. G. Mgr Lamarche, évêque de Quimper, la lettre suivante, tout à l'éloge de la Bretagne :

LÉON XIII, PP.

Vénérable frère,

Salut et bénédiction apostolique.

Ils sont nombreux certainement les témoignages de la piété et de la vertu de Vos Bretons ; mais, de tous ces témoignages, le plus

noble c'est que, dans la fidélité et le dévouement au Siège Apostolique, ils n'ont jamais voulu rester en arrière de qui que ce soit. Cette fidélité et ce dévouement se sont affirmés d'une façon admirable dans le cinquantième anniversaire de Notre Sacerdoce : il n'est aucune marque de respect, d'affection et de libéralité qu'ils n'aient désiré Nous donner généreusement en cette occasion.

A la vérité, il ne Nous a pas été possible, au milieu de cet immense concours de fidèles, accourus de toutes parts autour de Nous, d'accorder une audience particulière au groupe de pèlerins que Vous conduisiez ; d'un autre côté, par suite du mauvais état de Votre santé, Nous n'avons pu, à Notre grand regret, Vous revoir avant Votre départ de Rome. C'est donc avec joie que, rappelant ce que Nous avons déjà dit, à Vous et à Nos chers fils de la France, en audience publique, Nous Vous exprimons de nouveau et par cette lettre Notre vive satisfaction et l'affection avec laquelle Notre cœur se porte vers Vous. Nous prions Dieu avec ardeur que, pour Votre prospérité, il Vous comble de ses faveurs ; qu'il conserve et défende ce profond dévouement à la religion qui anime Votre clergé et Votre peuple. Comme gage des biens célestes et comme témoignage de Notre bienveillance particulière, Nous accordons très affectueusement la bénédiction apostolique, à Vous, Vénérable Frère, à tout Votre diocèse et aussi à tous les catholiques de Votre Bretagne.

Donné à Rome, à Saint-Pierre, le 27 juin de l'année 1888, de Notre Pontificat la onzième.

LÉON, P. P. XIII.

Etranger.

Allemagne. — Le gouvernement allemand vient d'entrer en négociation avec le Saint-Siège au sujet de la nomination d'un nouvel aumônier général de l'armée.

Le titulaire de ces fonctions a le titre et le rang d'évêque. Le candidat proposé par le gouvernement serait M. Assman, prévôt-curé à Sainte-Hedwige de Berlin, et délégué du prince-évêque de Breslau pour la province de Brandebourg.

Dans l'armée, l'aumônier général fait partie de l'état-major général en temps de guerre ; il est attaché au quartier général de l'empereur, et peut visiter tous les camps. Il est pourvu, en sa qualité d'officier supérieur, de deux chevaux, et deux ordonnances sont attachées à sa personne.

Mgr Krementz, archevêque de Cologne, a procédé, le 12 juin, à la consécration solennelle de quatorze calices et quarante-deux vases et patènes divers servant à la célébration de la

messe et au culte en général, et destinés à l'armée en temps de guerre.

Tous ces objets sacrés vont être remis, sans retard, aux chefs de la quatorzième division d'infanterie prussienne, en même temps qu'un grand nombre de tables d'autels et linges qui ont été consacrés par Mgr Krementz, à la Pentecôte.

— La *monstrance* des reliques d'Aix-la-Chapelle vient d'être close par une procession des plus solennelles, comme on n'en a pas vu depuis 1867. L'affluence des pèlerins durant le temps de la *monstrance* a été extraordinaire. Plus de 100,000 étrangers étaient accourus à Aix-la-Chapelle, mais il y a eu surtout beaucoup de campagnards, venus des pays wallons, lorrains et allemands, pour assister à une solennité religieuse, célébrée avec le même éclat, tous les sept ans, depuis le grand empereur Charlemagne.

Les journaux rhénans nous apprennent que les reliques de toutes les églises d'Aix-la-Chapelle et de la ville contiguë de Bourcette étaient portées à côté des grandes reliques de la vénérable basilique de Charlemagne.

Dans la procession figuraient le clergé séculier et régulier de la ville et des faubourgs, les membres du vénérable chapitre de la collégiale, les arquebusiers de la corporation caroline, les membres de toutes les congrégations et confréries religieuses.

On remarquait, à côté des grandes reliques dont nous avons déjà énuméré le nombre et la qualité, le magnifique *reliquaire-buste*, renfermant une partie du crâne de Charlemagne, buste couronné de la couronne de Richard de Cornouailles ; le buste en grandeur naturelle de saint Léon III, Pape, qui, le jour de Noël 800, a couronné Charlemagne ; les magnifiques reliquaires catholiques donnés par Charles IV d'Allemagne et Charles II d'Espagne, et renfermant des parcelles d'instruments de la Passion.

Six ecclésiastiques portaient le reliquaire de Charlemagne, dans lequel Frédéric II fit déposer en 1215 les restes de cet empereur. Ce reliquaire, couvert de joyaux et de pierres précieuses, est une merveille. Des inscriptions latines en relief rappellent les grands épisodes du règne de Charlemagne et le devant du reliquaire est orné de seize statues de rois romains. Le reliquaire lui-même contient les ossements de Charlemagne enveloppés dans de précieuses étoffes d'Orient.

En dernier lieu venait le reliquaire de Notre-Dame, renfermant les grandes reliques, c'est-à-dire celles qui ont été l'objet de la *monstrance*.

Derrière ce reliquaire marchaient, mitre en tête, la crosse à la main, NN. SS. Korum, évêque de Trèves, et Koppes, évêque de Luxembourg, donnant leur bénédiction à la foule agenouillée.

Dans la procession figuraient en outre cinq corps de musique, plusieurs sociétés chorales ecclésiastiques, etc. Un soleil splendide éclairait la cérémonie.

Le soir à six heures eut lieu, à la collégiale, l'encensement et la dernière *monstrance*, en présence des évêques et des autorités civiles , militaires et municipales.

La cérémonie finie, on procéda à la clôture et au scellement des reliques, auxquels assistèrent les autorités y ayant leur rang traditionnel ; après la signature du procès-verbal, le clergé et les autorités retournèrent à l'église, où les évêques entonnèrent le cantique ambrosien et donnèrent une dernière fois leur bénédiction.

RUSSIE. — Le 900me anniversaire de l'introduction du christianisme en Russie a été célébré le 27 juillet dans tout l'empire russe.

Les fêtes ont été particulièrement solennelles à Kiew et au Vieux Cherson, le lieu de baptême de Vladimir-le-Grand ; une splendide église y a été inaugurée.

Les journaux font ressortir le caractère religieux du jubilé qui doit provoquer, disent-ils, de vives sympathies bien loin au delà des frontières russes, dans l'Eglise « orthodoxe » et chez tous les amis de la civilisation religieuse et des progrès historiques.

Nous ne méconnaissons certes pas le caractère religieux d'un pareil jubilé, et dans une certaine mesure, nous nous associons aux sentiments du peuple russe en cette circonstance, tout en faisant des vœux pour que la Russie revienne prochainement à ce christianisme qu'elle a embrassé, il y a neuf cents ans.

SUISSE. — Mgr Haas, l'évêque élu de Bâle, est né en 1833 à Horw, bourg lucernois situé non loin du lac des Quatre-Cantons. Après avoir fait ses études classiques et une partie de ses études théologiques à Lucerne, il se rendit à l'Université de Louvain, puis il suivit les cours du Séminaire de Saint-Georges

à Saint-Gall. En 1858, il reçut l'ordination sacerdotale. Il remplit les fonctions de vicaire à Zurich, puis celles de curé à Dietikon, autre paroisse zuricoise. En 1870, il est appelé à diriger l'importante paroisse de Hitzkirch, dans son canton d'origine. Mais déjà en 1875, sa science et ses mérites le désignent aux fonctions de professeur à la Faculté théologique de Lucerne. Enfin, Mgr Lachat, appréciant les hautes qualités, les vertus et l'expérience de ce savant ecclésiastique, le mit à la tête du séminaire diocésain en 1878. La même année, le gouvernement lucernois le nommait chanoine de la collégiale de Saint-Léger.

Mgr Haas jouit d'un grand renom d'orateur ; chacun se rappelle le discours remarquable qu'il prononça au jubilé de Sempach, en 1886, devant les magistrats de la Confédération et des cantons, en présence de milliers d'auditeurs venus de tous les points de la Suisse. Il prononça également un discours remarquable aux fêtes du pèlerinage de 1881 au tombeau du P. Canisius, à Fribourg.

CHRONIQUE DE LA SEMAINE

Les grèves en France. — Le citoyen Eudes. — Une statue à Mirabeau. — Etranger.

8 août 1888.

Depuis huit jours, la grève des ouvriers terrassiers a pris des proportions inquiétantes. On n'en est plus à compter les atteintes portées par les grévistes à la liberté du travail, les sévices exercés contre les ouvriers qui veulent continuer à travailler et sur plusieurs points de la Capitale l'ordre a déjà été troublé. Du côté de la police, comme du côté des grévistes il y a déjà eu des blessés et rien ne peut encore faire prévoir la fin d'une agitation qui s'étend au contraire de jour en jour et atteint un grand nombre de métiers.

Les garçons de café, les maçons, les limonadiers ont suivi l'exemple des terrassiers et tiennent réunion sur réunion, puis se massent en bandes dont la police ne vient plus à bout et qui parcourent les rues brisant et pillant tout sur leur passage.

Il y a de plus des coïncidences malheureuses. La mort subite de l'ex-général communard Eudes, au milieu d'un discours incendiaire dans une réunion de grévistes, est une de ces coïncidences. L'enterrement de l'ex-général ayant lieu au moment où Paris est ainsi troublé, où les partis socialistes s'agitent furieusement,

constitue un véritable danger. Nul ne sait ce qui se passera aujourd'hui à cette occasion et les inquiétudes sont grandes et justifiées. Le gouvernement aurait voulu que l'enterrement eût lieu jeudi, et non aujourd'hui, où tous les grévistes et manifestants de toutes les corporations sont convoqués à un grand meeting au cirque d'Hiver. Il est évident que les révolutionnaires tenteront une grande manifestation. Hier matin, leurs journaux nous apprenaient que les anciens membres de la Commune s'étaient réunis pour aviser aux mesures à prendre. Tout le ban et l'arrière-ban des socialistes est mobilisé.

Ce qui est significatif, et ce qui tendrait à faire croire qu'un mot d'ordre a été donné, c'est que le mouvement s'étend en province. Grève à Paris, grève dans le bassin de la Loire, grève à Amiens, grève à Lyon, grève à Lille, telle est la situation. Bien que les détails soient encore incomplets en ce qui concerne Saint-Étienne, Amiens et Lyon, il est facile de constater, par la similitude des procédés, que l'augmentation des salaires n'est qu'un prétexte et que c'est une révolution de classe que poursuivent, au fond, les meneurs du mouvement.

Les grévistes d'Amiens poussent fort loin l'imitation des procédés parisiens. Ils ont envahi une usine, détruit les métiers, pillé les marchandises et mit le feu aux bâtiments. A Saint-Étienne, autre spectacle qui donne également à réfléchir. Le maire fait cause commune avec les grévistes et les encourage à la lutte contre l'infâme patronat ! On a vu la même chose à Decazeville, et l'on en sait les conséquences tragiques.

Y a-t-il lieu, du reste, de s'étonner de cette effervescence ? Il est naturel qu'après avoir semé le vent, on récolte la tempête. Comment les révolutionnaires ne se sentiraient-ils pas encouragés par la présence, à la tête du gouvernement, des hommes qui composent le ministère actuel, et par le passé des chefs des grands partis républicains ? Quelques-uns ont fait partie de la Commune, comme M. Méline. D'autres ont été mêlés, comme M. Clémenceau, à la terrible journée du 18 mars. Plusieurs marchaient derrière le cercueil de Victor Noir, comme MM. Vacquerie et Camille Pelletan. Un autre, M. Lockroy, envoie sa carte et ses sympathies à Cyvoct, l'assassin du café Bellecour, à Lyon. Depuis plusieurs années, on a laissé parler les énergumènes, on a permis les excitations au vol et au pillage ; on a même cédé aux exaltés, on s'est abaissé en face des exigences, toujours croissantes, de la classe ouvrière.

On ne lui a ménagé ni les adulations, ni les mensonges, ni les promesses qu'on savait ne pouvoir tenir. On lui a fait entrevoir un bien-être chimérique, simplement pour accaparer son vote : on lui a promis des réformes impossibles. Aux ouvriers, on a donné ce mirage d'une ère prochaine où l'on travaillerait peu, où l'on gagnerait beaucoup. On a stimulé les appétits ; on a montré le propriétaire, le bourgeois, le patron, comme des ennemis et des accapareurs. On a ainsi avivé les plus viles passions. Lorsque des désordres se sont produits, on ne les a pas réprimés ; le gouvernement a paru donner raison aux fauteurs de troubles contre les ouvriers sages. La liberté du travail n'existe plus. La tranquillité de la rue est profondément troublée et nul ne peut dire quand elle sera rétablie. Les gardiens de la paix sont contraints de dégaîner et de faire usage de leurs armes.

La place de l'Opéra, la place de la Bourse, le quartier des Halles, celui du Château-d'Eau et du Sentier sont envahis par les révolutionnaires, qui y livrent des combats à la police. Hier soir, un manifestant, au coin de la rue de Cléry, a reçu un coup de sabre qui l'a très dangereusement blessé. S'il meurt, voilà encore un enterrement dangereux et une « journée » possible. Hier, en parlant du mouvement, on disait : la grève à Paris ; aujourd'hui, on dit : les grèves en France. Demain, il faudra peut-être dire : la révolution. Voilà où nous ont amenés ceux qui nous gouvernent, voilà où la France en est réduite, à ne pouvoir posséder la confiance dans le lendemain, par suite des exigences des radicaux, des faiblesses des modérés et de l'insuffisance de tous.

—

Né dans la Manche en 1844, Eudes vint à Paris pour faire ses études en pharmacie et devint l'élève du docteur Poudereau; il prit part à toutes les manifestations révolutionnaires de la jeunesse républicaine en 1870, notamment dans l'échauffourée dirigée contre la caserne des pompiers de la Villette; il fut, pour ce fait, condamné à mort. Délivré le 4 septembre, il devint l'élève de Blanqui dont il partagea toutes les théories. Il s'engagea énergiquement dans le mouvement révolutionnaire du 18 mars et fut nommé, par la Commune, général et membre du comité de Salut public. Il approuva les mesures les plus violentes, comme l'assassinat des otages.

Condamné par contumace, pour sa participation à la Commune,

il se réfugia à Londres, et après avoir bénéficié de l'amnistie, il revint se fixer à Paris.

C'est sous sa présidence qu'au concert de la rue de Lyon se tint le premier meeting des revenants de Commune.

Il s'était présenté, à deux reprises différentes, dans le quartier de Charonne, comme conseiller municipal. La première fois à une élection partielle pour le remplacement de M. Amouroux nommé député de Saint-Etienne, et la seconde aux élections générales dernières.

La mort du citoyen Eudes va probablement amener une modification très importante dans la direction du parti blanquiste. La fraction violente va perdre une partie de son influence prépondérante au bénéfice de la direction tout aussi énergique, mais beaucoup plus calculée, de M. Vaillant, conseiller municipal.

—

Pendant que l'agriculture est aux abois, que les calamités publiques nous accablent, que la société, inquiète du lendemain, est aux prises avec la ruine, le monde officiel, lui, indifférent aux souffrances de la Patrie, se livre de toutes parts à des réjouissances, court à des banquets plantureux et se délecte dans des toasts étonnants.

A travers le prisme d'une imagination en délire, il débite, avec aplomb, les assertions les plus fantaisistes tendant à faire croire que nous touchons à l'âge d'or.

Dimanche dernier 5 août, il y a eu grande fête à Montargis, dans le Loiret. Il s'agissait de l'inauguration de la statue de *Mirabeau* sous la présidence de M. Carnot, président de la République.

M. Floquet devait y servir un discours de sa façon, depuis longtemps renfermé; mais M. Carnot a jugé prudent d'en dispenser son fougueux ministre, qui aurait pourtant trouvé de chaleureuses périodes en face de la statue du célèbre tribun. On l'a remplacé par le calme Deluns-Montaud qui a encore trouvé le moyen de débiter suffisamment de sottises.

Mirabeau, était, en effet, un orateur de premier ordre, surnommé à bon droit le Démosthène français; mais le don de l'éloquence, quelque admirable qu'il soit, ne constitue pas plus tout le mérite de l'homme que ne le ferait une belle dorure à l'égard d'un objet : les principes et les actes voilà la pierre de touche qui en fait apprécier la valeur.

Or Mirabeau, fils d'un homme qui, tyran de sa famille, se montra mauvais époux et mauvais père, ne voyait que des despotes partout. Cette mauvaise impression du premier âge eut malheureusement une grande influence sur les actions de sa vie. N'ayant pas connu les joies de la famille, cet esprit haineux, comprimé, se laissa aller à toutes les débauches ; et ne se signala que par une vie scandaleuse qui lui valut d'être renfermé pour rapt et adultère.

Voilà le plus grand homme de la Révolution. Qu'on juge de la valeur morale des autres.

Cet esprit audacieux avait besoin d'entrevoir un but pour l'explosion de sa verve aigrie, pour la satisfaction de son immense ambition. Il s'attaqua donc à la Royauté. Envoyé aux Etats-Généraux de Versailles, le 5 mai 1789, il se signala par une violence de langage d'un effet retentissant. A sa voix, les masses inconscientes se déchaînent ; et alors surgissent les excès révolutionnaires dont on connaît la lamentable suite.

Toutefois, Mirabeau, effrayé lui-même de ses dangereux succès, se prit à réfléchir, chercha à se rapprocher de cette digne Royauté méconnue qu'il avait tant outragée, et que maintenant, mieux inspiré, il aurait voulu défendre ; mais il était trop tard : c'était l'heure lugubre des passions déchaînées et la France devait s'effondrer dans les horreurs et le sang.

Voilà Mirabeau et voilà son œuvre. L'un et l'autre sont dignes de l'admiration de nos républicains.

—

L'affaire de Massaouah fait désormais l'objet d'un débat diplomatique dont il est difficile de prévoir l'issue. S'il continue sur le ton où il a été engagé par l'Italie, il ne saurait rester longtemps sur ce terrain. Il semble, au reste, que le gouvernement italien ait moins en vue de se justifier que d'irriter la France. C'est une raison de plus pour M. Goblet de garder tout le sang-froid que la situation comporte, sans d'ailleurs rien abandonner des justes réclamations de la France.

L'affaire de Massaouah s'aggrave en raison de l'occupation par les Italiens du poste de Zoulah. Ce poste, en effet, a été jadis cédé à la France par l'Abyssinie, et si le gouvernement français a négligé d'en prendre possession effective, il ne s'ensuit pas que l'Italie ait eu le droit de s'en saisir comme elle l'a fait. Ajoutons que le gouvernement italien n'avait en aucune façon

avisé de ses projets le ministre des affaires étrangères de France; il s'est borné à notifier, conformément à l'acte de Berlin, l'installation d'une garnison à Zoulah. Le procédé est essentiellement incorrect et discourtois.

—

Un coin du voile qui dérobait aux yeux des profanes les secrets de la politique allemande vient d'être brusquement écarté. La *Nouvelle Revue* nous fournit, en effet, les indications les plus précises sur la direction que M. de Bismarck entend donner aux affaires de son pays et aussi sur les difficultés qui ont inquiété le chancelier, en publiant le rapport secret adressé par le prince de Bismarck à l'empereur Frédéric III sur le projet de mariage de la princesse Victoria avec le prince Alexandre de Battenberg.

Ce document met particulièrement en lumière deux points : l'omnipotence de M. de Bismarck en Allemagne et sa très grande crainte de voir la Russie devenir l'adversaire de son pays. Le chancelier n'a pas voulu que ce mariage se fît, et il s'est employé à en ajourner la célébration avec toute la vigueur qu'on lui connaît. Il parle non en serviteur, mais en maître habitué à être écouté et à traiter comme futilités les désirs et les inclinations des princes. La politique de l'Allemagne doit suivre une voie déjà tracée, dit-il, et « il ne peut dépendre d'une question d'inclination respectable à tous égards, *mais d'ordre secondaire*, de déranger l'équilibre voulu et nécessaire. »

Et avec son profond mépris pour toutes les passions humaines, fussent-elles princières, le prince de Bismarck n'admet pas un instant que sa volonté puisse n'être pas obéie. Nous nous trompons : il entrevoit cette possibilité, mais c'est pour indiquer qu'elle entraînerait sa démission. Le véritable empereur d'Allemagne s'appelait von Bismarck, et nul plus que lui n'a mis virtuellement en pratique l'adage : « Le roi règne et ne gouverne pas. »

En ce qui concerne la Russie, l'inquiétude du prince de Bismarck perce à chaque ligne du document que nous analysons. C'est pour amadouer le czar qu'il s'oppose au mariage Battenberg. Le czar est déjà mal disposé vis-à-vis de l'Allemagne. « Je ne puis cacher à Votre Majesté, dit le chancelier que les derniers mois de la vie de son glorieux père ont été péniblement affectés par la conduite personnelle du czar, qui, au mépris des convenances qu'il devait à l'âge et au rang de son grand oncle,

a répondu avec dédain à l'invitation que notre défunt empereur lui avait adressée de venir le voir, à l'époque des grandes manœuvres de Stettin. Le czar ne s'est arrêté ensuite à Berlin que forcé par les circonstances, et toute la cour a pu remarquer combien avaient changé les dispositions du czar à l'égard de l'Allemagne. » Ne trouverait-on pas dans cette déclaration l'explication de l'entrevue de Peterhof ?

—

Cette entrevue, il faut bien le reconnaître, a amené, entre la Russie et l'Allemagne une détente réelle, une détente qui a son prix, une détente que des finances intelligentes ont aussitôt traduite par la hausse du rouble ; mais, une détente qui ne suppose aucun accord sur aucune question.

Il suffit, en effet, d'examiner les questions qui les divisent, pour se persuader que ni Alexandre, ni Guillaume ne peuvent rien abandonner des positions qu'ils occupent. Il n'y a aujourd'hui en Europe que deux problèmes : les relations de la France avec l'Allemagne, et la rivalité de la Russie avec l'Autriche dans les Balkans. Nous supposons — sans l'admettre en réalité un seul moment — que l'empereur Guillaume eût demandé à la Russie de lui laisser les mains libres dans une action éventuelle contre la France : croit-on que le tsar eût pu lui céder sur une question qui intéresse la balance des forces en Europe et, par suite, la sécurité et l'indépendance de l'empire russe tout le premier ? Tout au plus les deux souverains seront-ils tombés d'accord pour assister de loin, l'un avec une satisfaction cachée, l'autre avec une tristesse inquiète, au spectacle que nous donnons en ce moment au monde, à l'épreuve que nous abordons si témérairement pour la troisième fois : Le radicalisme est-il en état de fonder un gouvernement ? n'est-il pas éternellement condamné à se dévorer lui-même ?

L'entente entre la Russie et l'Allemagne n'est pas moins impraticable en ce qui regarde les prétentions rivales de Vienne et de Pétersbourg dans la Turquie d'Europe. Il y a là des posiprises que ni l'une ni l'autre des deux puissances ne saurait abandonner. Ce sont comme deux données à la fois contraires et irréductibles. Je l'ai souvent rappelé, mais on ne saurait assez s'en pénétrer, les vues de la Russie sur l'héritage du Turc ne sont pas une politique, elles sont une mission, elles reposent sur des aspirations à la fois ethniques et religieuses auxquelles un

tsar ne saurait se montrer infidèle sans abdiquer le caractère sacré dont il est revêtu aux yeux de ses sujets. La politique orientale de l'Autriche, de son côté, est dominée par des intérêts qui, pour être d'un autre ordre, n'en sont pas moins impérieux. Rejetée depuis 1866 hors de l'Allemagne, poussée, par le traité de Berlin, à chercher des compensations et des agrandissements au sud du Danube, l'Autriche a été forcée de changer l'orientation de sa politique; elle est, bon gré mal gré, devenue une puissance slave; elle le deviendra fatalement de plus en plus, et à ce titre elle est engagée dans une lutte tantôt ouverte, tantôt secrète, mais inéluctable avec l'autre empire slave, le vieux, le vrai. Il faut que l'Europe en prenne son parti : couvert ou flambant, il y a là un foyer d'incendie que le Congrès de Berlin a inconsidérément allumé, et qui ne s'éteindra plus.

A cela toutes les visites qu'échangeront les souverains ne peuvent rien. L'Allemagne elle-même, avec toute sa puissance, est condamnée à prêcher vainement une paix qu'elle ne saurait imposer. Indifférente comme elle l'est, au fond, du conflit, elle ne demanderait pas mieux que de laisser la Russie arriver à Constantinople; M. de Bismarck paierait avec joie de ce prix le rétablissement de cette alliance entre les deux empires à laquelle il avait autrefois rattaché toute sa politique; mais en réalité il n'est pas libre. Si une guerre entre l'Autriche et la Russie ne rentre pas nécessairement dans les cas prévus par la triple alliance; si l'Allemagne, en théorie, reste libre de laisser les deux rivaux vider leur différend par les armes sans y intervenir elle-même, il est trop clair qu'elle y serait tôt ou tard entraînée. L'Allemagne ne peut pas plus admettre un affaiblissement notable de l'Autriche, que la Russie ne saurait consentir à celui de la France, parce que la Russie sans la France et l'Allemagne sans l'Autriche se trouveraient réduites à un tête-à-tête également inquiétant pour l'une et pour l'autre. Nous ne croyons donc pas nous tromper en disant que ni Guillaume II n'a demandé, ni Alexandre III n'a consenti aucune concession de fond dans les affaires Bulgarie ou, en général, dans les questions qui concernent l'avenir des Balkans. Là aussi, là surtout, s'il peut y avoir détente, il ne saurait exister d'entente. La paix de l'Europe peut durer plus ou moins longtemps, mais elle est condamnée à l'état d'équilibre instable.

PETITE CHRONIQUE

Le 16e corps d'armée, qui a été désigné cette année, ainsi que le 3e, pour exécuter des manœuvres d'ensemble, sera composé, pour les opérations qui auront lieu cette automne de la façon suivante :

1° Huit régiments d'infanterie : les 17e et 122e, formant la 61e brigade, dont l'état-major est à Montpellier; les 81e et 142e 62e brigade, dont le général est à Rodez; les 12e et 100e (63e brigade, Perpignan); les 5e et 143e composant la 64e brigade, avec Albi pour quartier général.

Ces quatre brigades forment les 31e et 32e divisions d'infanterie, commandées par les généraux Borzon et Bézard, le premier à Montpellier, le second à Perpignan.

2° Deux brigades de cavalerie : celle du 17e corps d'armée, comprenant ensemble deux régiments de dragons, les 10e et 17e, en garnison à Montauban et à Carcassonne, et deux régiments de chasseurs, les 9e et 13e en garnison à Auch et à Béziers.

3° Vingt-six batteries et sections de munitions d'artillerie de Castres, Tarbes, Toulouse, Nîmes et Clermont-Ferrand.

4° Le régiment du génie de Montpellier.

5r Le 160e régiment d'infanterie de création récente.

Au total 25,000 hommes environ, y compris le personnel de l'ambulance, des hôpitaux de campagne, de la trésorerie des postes et des télégraphes.

Les manœuvres du 16e corps auront lieu du 4 au 11 septembre, sous la direction du général Berge, entre Castelnaudary et Castres.

Elles commenceront par des exercices de brigade contre brigade, exécutés dans les environs d'Alzonne.

Le 5 septembre, les deux divisions du corps d'armée manœuvreront l'une contre l'autre vers Saint-Martin-Lalande.

Le 6, le corps d'armée tout entier marchera sur Castelnaudary.

Le 7, bataille de Tréville, au nord de Castelnaudary, suivie d'une journée de repos ; les 9 et 10, bataille de Lagardiole et du mont de Saix, et le 11, revue passée au champ de tir du Causse, près de Castres.

Pendant ces opérations, l'ennemi sera figuré par le 160e régiment d'infanterie, neuf compagnies du génie, deux escadrons de cavalerie et cinq batteries d'artillerie, sous le commandement du général Lallemand.

REVUE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

Les variations du marché ont en ce moment peu d'importance ; voici plusieurs jours que le Trois discute le cours de 83 60 sans pouvoir s'y établir ; les autres fonds d'Etat et les valeurs sont aussi impuissants à renouer leur progrès interrompu. Le marché ou plutôt la haute banque qui le dirige ne veut pas s'engager avant de savoir la vérité sur le futur emprunt.

Il serait d'ailleurs fort inutile de noter tous les petits mouvements qui se produisent depuis l'ouverture jusqu'à la clôture des séances ; leur importance est nulle. Deux ou trois Bourses successives laissent la cote au point où elle se trouvait quelques jours auparavant.

Les seules grandes différences sont rares ; depuis la liquidation nous n'en trouvons à constater que sur certaines valeurs favorisées, un peu plus vivantes et remuantes que les autres.

De ce nombre est la Banque de France qui depuis le commencement du mois a gagné une centaine de francs ; les vendeurs à découvert la rachètent et la poussent vers 3,800.

Bourse du 7 *août* 1888.

3 0/0....		83 60	C. F. foncières 1879.....		476 »
3 0/0 amortissable.......		86 10	— commun. 1879.....		481 »
4 1/2 0/0................		105 25	— — 1880.....		475 »
Crédit foncier..	Actions	1.340 »	— foncières 1883.....		390 »
Est...........	—	795 »	Est.............	Oblig.	394 »
Lyon..........	—	1.275 »	Lyon...........	—	396 50
Midi...........	—	1.152 50	Midi............	—	401 »
Nord..........	—	1.575 »	Nord...........	—	412 »
Orléans........	—	1.345 »	Orléans.........	—	403 »
Ouest..........	—	920 »	Ouest...........	—	402 »
Panama.......	—	281 25	Panama 4 0/0...	—	210 »
Suez..........	—	2.215 »	— 6 0/0...	—	380 »

Pour répondre à un désir qui nous a été souvent exprimé, le rédacteur financier des ANNALES CATHOLIQUES se charge de faire exécuter tout achat ou vente de titres au comptant.

Le montant approximatif des titres devra être envoyé par lettre chargée ou valeur à vue sur Paris en même temps que l'ordre d'achat.

Le gérant : P. CHANTREL.

Paris. — Imp. G. Picquoin, 51, rue de Lille.

ANNALES CATHOLIQUES

LE PAPE ET LE ROSAIRE

L'*Osservatore Romano* nous apporte un important décret de la Sacrée Congrégation des Rites par lequel Sa Sainteté institue un office et une messe propres pour la fête du Saint Rosaire.

Voici comment l'*Osservatore Romano* annonce cette grande faveur faite au monde catholique :

La guerre de plus en plus féroce qui est faite à l'Église a poussé le Saint-Père, depuis le commencement de son Pontificat, à raviver parmi les fidèles la dévotion à la Vierge du Rosaire.

Les catholiques répondirent avec un admirable élan à l'Encyclique du 1er septembre 1883, et Sa Sainteté elle-même en rendait témoignage dans une autre encyclique du 30 août 1884.

Puis firent suite aux encycliques pontificales les décrets de la Sacrée Congrégation des Rites du 20 août 1885, du 26 août 1886 et du 11 septembre 1887, par lesquels aux exhortations adressées aux fidèles se joignaient des faveurs spirituelles spéciales et des prescriptions pour rendre cette fête plus solennelle.

Aujourd'hui, désireux de donner un nouvel accroissement au culte de la Vierge bénie invoquée sous ce titre, le Saint-Père, par un décret de la Sacrée Congrégation des Rites, dont nous donnons le texte ci-après, établit pour la fête du Rosaire, un office et une Messe propres.

Voici le texte du décret :

DECRETUM

URBIS ET ORBIS

Diuturnis Ecclesiæ acerbitatibus, ac temporum quotidie invalescente difficultate commotus, Sanctissimus Dominus Noster LEO Papa XIII cunctos a sui Pontificatus exordiis ubique christianos excitare non destitit ad Deiparam Virginem Mariam sacri Rosarii ritu colendam atque implorandam. Inter cetera quæ præclare edocuit in sua prima de Rosario Encyclica (1 Sep-

tembr. 1883) ait : *Divini necessitas auxilii haud sane est hodie minor, quam cum magnus Dominicus, ad publica sananda vulnera, Marialis Rosarii usum invexit. Ille vero cœlesti pervidit lumine, ætatis suæ malis remedium nullum præsentius futurum, quam si homines ad Christum, qui* via, veritas et vita est, *salutis per Eum nobis partæ crebra commentatione rediissent; et Virginem illam, cui datum est cunctas hæreses interimere, deprecatricem apud Deum adhibuissent. Idcirco sacri Rosarii formulam ita composuit, ut et salutis nostræ mysteria ordine recolerentur, et huic meditandi officio mysticum innecteretur sertum ex angelica salutatione contextum, interjecta oratione ad Deum et Patrem Domini Nostri Jesu Christi. Nos igitur non absimili malo idem quærentes remedium, non dubitamus quin eadem hæc a beatissimo viro, tanto cum orbis catholici emolumento, inducta precatio, momenti plurimum habitura sit ad levandas nostrorum quoque temporum calamitates.* Pontificiæ voluntati permagna animorum alacritate et concordia ubique locorum obtemperatum est, *ut luculenter apparuerit quantus religionis et pietatis ardor exstet in populo christiano, et quantam in cœlesti Mariæ Virginis patrocinio spem universi reponant* (Encyclica 30 Augusti 1884) Hujusmodi porro spei veluti præclarus fructus, jure nunc accenseri debet memorabile factum quod hoc anno, sacerdotii ejusdem Sanctissimi Domini Nostri quinquagesimo, Deus ostendit : mirandum profecte publicæ religionis et fidei exemplum, pulcherrimum honestissimumque pietatis certamen in toto christiano orbe inter omnigenas lætitiæ significationes exhibitum. Omnes hominum ordines, vel ex dissitis terrarum partibus, gestierunt prosequi Pontificem Summum, beati Petri successorem, omni genere officii : legationibus, litteris, peregrinationibus etiam longinquis ultro susceptis, oblatisque ingenti numero et effusa magnificentia muneribus, de quibus verissime dictum est, materiam et opus propensione superari voluntatis. *Qua* scilicet *in re admirabiliter fulget Dei benignitas et virtus, qui in magnis Ecclesiæ laboribus vires ejus confirmat ac fulcit : qui pro nomine suo certantibus solatia tribuit; qui providentiæ suæ consilio ex malis ipsis uberem bonorum messem educit : fulget item Ecclesiæ gloria, quæ originis vitæque suæ vim divinam ostendit, ac divinum quo regitur vivitque, spiritum : quo fit, ut fidelium mentes et voluntates uno eodemque vinculo invicem, itemque cum*

supremo Ecclesiæ Pastore jungantur (Allocut. Consistor. 25 novembr. 1887.)

Jamvero id perpendentes Catholicorum gentes, dum inferorum portæ quotidie audaciores fiunt in bello adversus Ecclesiam urgendo, probe sentiunt quantopere oporteat in potentissimam Dei Matrem augere fervorem, augere fiduciam, ut per Rosarii preces exorata, nomini Christiano et Apostolicæ Cathedræ propitia succurrat : memores velle Deum donorum suorum continuationem atque implementum *non solum bonitatis suæ, sed etiam perseverantiæ nostræ esse fructum.* (Breve Apost. 24 Decemb. 1883.)

Quapropter ad gratias agendas pro acceptis beneficiis, et pro concedendis enixius deprecandum, Beatissimus Pater quæ superioribus annis per Suas Encyclicas, et per Sacrorum Rituum Congregationis Decreta (20 Augusti 1886 — 26 Augusti 1886 — 11 Septembris 1887) de salutaris sacri Rosarii ritu, præsertim toto mense octobri celebrando, statuit et hortatus est; eadem omnia hoc vertente anno fieri mandat ac vehementer hortatur. Et quoniam plura de ampliori cultu liturgico magnæ Virgini sub titulo Rosarii exhibendo jam decrevit ; novum addere adhuc volens incrementum, sacrum festum ejusdem Rosarii solemnitatis, Dominicæ primæ Octobris adsignatum, OFFICIO PROPRIO CUM MISSA decoravit, illudque ab utroque Clero in posterum recitari præcepit, juxta superius schema quod, a Se recognitum et probatum, per eamdem Sacrorum Rituum Congregationem hac ipsa die edi mandavit.

Nonis Augusti, in festo Beatæ Mariæ Virginis ad Nives anno 1888.

A. cardinalis BIANCHI,
S. R. C. Præfectus.

L. † S.

LAURENTIUS SALVATI,
S. R. C. Secretarius.

—

Voici la traduction de ce Bref.

DÉCRET *URBIS ET ORBIS.*

Ém並 par les longues souffrances de l'Eglise et par la difficulté des temps chaque jour croissante, Notre Saint-Père le Pape Léon XIII n'a pas cessé depuis le commence-

ment de son Pontificat, d'exciter tous les chrétiens partout à honorer et à implorer la Vierge Marie, Mère de Dieu, par le culte du Saint Rosaire. Parmi les enseignements qu'il a mis en pleine lumière dans la première Encyclique sur le Rosaire (1er septembre 1883), il disait :

« Nous avons, de nos jours, autant besoin du secours divin qu'à l'époque où le grand Dominique leva l'étendard du Rosaire de Marie à l'effet de guérir les maux de son époque. Ce grand saint, éclairé par la lumière céleste, entrevit clairement que, pour guérir son siècle, aucun remède ne serait plus efficace que celui qui ramènerait les hommes à Jésus-Christ, qui est *la voie*, *la vérité et la vie*, et les pousserait à s'adresser à cette Vierge, à qui il est donné *de détruire toutes les hérésies*, comme à leur patronne auprès de Dieu. La formule du Saint-Rosaire a été composée de telle manière par Saint Dominique, que les mystères de notre salut y sont rappelés dans leur ordre successif, et que cette matière de méditation est entremêlée et comme entrelacée par la prière de la Salutation angélique, et par une oraison jaculatoire à Dieu, le père de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Nous, qui cherchons un remède à des maux semblables, nous avons le droit de croire qu'en nous servant de la même prière qui a servi à Saint Dominique pour faire tant de bien à tout le monde catholique, Nous pourrons voir disparaître de même les calamités dont souffre notre époque. »

De toutes parts on a obéi à la volonté pontificale avec un si grand élan des cœurs et une si grande concorde, « qu'on a vu clairement de quelle ardeur pour la religion et la piété était pénétré le peuple chrétien et quelle grande espérance tout le monde fait reposer sur le patronage céleste de la Vierge Marie. » (Encyclique du 30 août 1884). Or, on peut à bon droit considérer comme un fruit éminent de cet espoir le fait mémorable que Dieu a montré en cette année, la cinquantième du sacerdoce de Notre Très Saint-Père, à savoir cet admirable exemple de la religion et de la foi publique, cette lutte si belle et si honorable qui s'est établie

dans le monde catholique tout entier entre tous les témoignages de tout genre de la joie universelle. Les hommes de tout rang, jusque dans les contrées lointaines, se sont ingéniés à entourer le Souverain Pontife, successeur de Saint-Pierre, de toutes sortes de marques de respect : ambassades, lettres, pèlerinages venant même de très loin et spontanément entrepris, présents d'une abondante munificence offerts en très grand nombre, et dont on a dit en toute vérité que la matière et le travail étaient encore dépassés par la générosité du cœur de ceux qui les offraient. « Aussi en cela éclatent admirablement la bonté et la puissance de Dieu, qui dans les grandes épreuves de l'Eglise soutient et relève ses forces ; qui accorde des consolations à ceux qui combattent pour son nom ; qui, dans les desseins de sa providence, tire du mal lui-même une ample moisson de bien. Et elle brille là aussi la gloire de l'Eglise qui montre le caractère divin de son origine et de sa vie, et l'esprit divin qui la gouverne et dont elle vit, et qui fait que les esprits et les cœurs des fidèles sont unis entre eux et au Pasteur suprême de l'Eglise par un seul et même lien... » (Allocution consistoriale du 25 novembre 1887.)

Or, les nations catholiques qui réfléchissent à cela et qui voient en même temps que, dans la guerre pressante poussée contre l'Eglise, les portes de l'enfer deviennent plus audacieuses tous les jours, sentent profondément combien il est nécessaire d'accroître la ferveur envers la très puissante Mère de Dieu, et aussi d'accroître la confiance que, si on lui adresse les prières du Rosaire, elle donnera un secours propice au nom chrétien et à la Chaire apostolique ; elles n'oublient pas en effet que Dieu veut faire de la continuation et du complément de ses dons « le fruit non seulement de sa bonté, mais aussi de notre persévérance. » (Bref apostolique du 24 décembre 1883).

C'est pourquoi, afin de rendre grâce pour les bienfaits reçus et de prier avec plus de force pour en obtenir d'autres, le Très Saint-Père ordonne et exhorte vivement que

l'on fasse encore cette année tout ce que, par ses encycliques et par les décrets de la Congrégation des Saints Rites (10 août 1886, 26 août 1886, 11 septembre 1887) il a ordonné et conseillé les années précédentes au sujet de la salutaire dévotion du Saint Rosaire, surtout dans le mois d'octobre. Et comme il a déjà décrété beaucoup de dispositions en vue d'étendre davantage le culte liturgique de la Grande Vierge, sous le titre du Rosaire, il a voulu y ajouter encore un nouveau complément, en décorant d'*un office propre avec messe* la fête sainte de la solennité de ce Rosaire, fixée au premier dimanche d'octobre, et en ordonnant que dorénavant cet office sera récité par le clergé séculier et le clergé régulier, conformément au modèle qui, examiné et approuvé par Sa Sainteté, a été publié ce même jour, d'ordre de la même Congrégation des Saints Rites.

A. Cardinal Bianchi,
Préfet de la Congrégation des Saints Rites.

Place † du sceau.

Laurent Salvati,
Secrétaire de la Congrégation des Saints Rites.

LA SOUVERAINETÉ PONTIFICALE

(Suite et fin. — Voir le numéro précédent.)

II. — *Son utilité à l'Église.*

Que le principat civil est d'abord utile à l'Eglise elle-même, cela découle, comme corollaire, de la thèse précédente; car, s'il n'avait pas été utile, même nécessaire à l'Eglise pour son bien-être et la liberté de son action, les empereurs et les rois ne l'en auraient pas dotée; ils ne se seraient pas donné tant de peines pour l'agrandir ou l'affermir par les armes, et les peuples ne l'auraient pas sanctionné par leurs suffrages. Si les Souverains Pontifes revendiquent leurs droits sur le principat civil, ce n'est certes point par ambition, mais bien pour avoir le moyen de sauvegarder efficacement leur liberté et leur indépendance

dans l'exercice régulier de leurs sublimes fonctions. Que si les sectes révolutionnaires ont renversé le pouvoir temporel, ils en ont visé un autre : le pouvoir spirituel ; car pour tuer celui-ci, il faut d'abord détruire celui-là, et, par leur acte de vandalisme, les ennemis prouvent eux-mêmes dans quel sens le pouvoir temporel est utile à l'Eglise. Cependant, précisons davantage et disons que, d'après la constitution actuelle des Etats modernes, la souveraineté temporelle est nécessaire à l'Eglise, non pas, sans doute, pour son existence même ; mais, pour sa prospérité spirituelle et la liberté de son action apostolique. Les évêques assemblés à Rome en 1862 pour la canonisation des martyrs du Japon, répondant à une allocution de Pie IX, dans laquelle le grand Pontife parle de ses droits inaliénables sur le principat civil et de sa nécessité pour le bien de son Église, développèrent comme suit la doctrine qu'elle renferme :

« Il fallait assurément que le Pontife romain, chef de toute l'Église, ne fût ni le sujet, ni même l'hôte d'aucun prince; mais qu'assis sur son trône et maître dans son domaine et son propre royaume, il ne reconnût de droit que le sien, et pût, dans une noble, paisible et douce liberté, protéger la foi catholique, défendre, régir et gouverner toute la république chrétienne..... Comment donc, ajoutaient-ils un peu plus loin, et de quelle manière aurait-il pu se faire que les prélats de l'Église, venant de tous les points de l'univers, représentant tous les peuples et toutes les contrées, arrivassent ici en sécurité pour conférer avec votre Sainteté des plus graves intérêts, s'ils y eussent trouvé un prince quelconque dominant sur ses bords, qui eût eu en suspicion leurs propres princes ou qui eût été suspecté par eux, à cause de son hostilité? » Et cependant voilà la situation actuelle du Souverain Pontife; il est devenu le sujet d'un autre. Depuis l'usurpation de Rome et des États pontificaux; il est de fait, comme il le dit lui-même, « dans un état de vraie et réelle dépendance » il ne peut plus mander les Évêques du monde catholique pour conférer avec eux ou pour les convoquer en concile, il ne peut plus librement communiquer avec eux, avec les princes ou les peuples, publier des bulles et des encycliques; qu'on se rappelle l'odieux espionnage auquel M. Crispi soumet la correspondance du Vatican! Et pourtant la loi des garanties est là! Il n'est pas libre d'empêcher les hérésies de se répandre, d'envoyer des nonces et des ambassadeurs, conclure des concordats, appliquer les censures, en un mot de remplir tous les devoirs inhé-

rents à son sacerdoce suprême. Avouez qu'une situation pareille, faite au Pape en plein XIXe siècle est une situation purement intolérable et concluez combien la souveraineté temporelle est nécessaire à l'Église. Aussi, Léon XIII dans ses allocutions, dans ses lettres à ses hommes d'État, dans ses discours officieux et officiels où il revendique, avec tant d'énergie les droits du Saint-Siége, en allègue en même temps les raisons d'utilité et de nécessité pour le bien de son Église, pour qu'Il soit à même de remplir tous les devoirs attachés à sa charge de Pontife suprême, pour qu'Il puisse régler, sans contrôle, avec une liberté extérieure pleine et entière, les consciences des deux cents millions de catholiques dispersés sur tout le globe et confiés à sa sollicitude de père. D'ailleurs les adversaires de la revendication papale reconnaissent eux-mêmes cette nécessité. « Le Pontife romain, a dit M. Crispi en 1864, tel qu'il est constitué à présent, ne peut devenir citoyen d'un grand État, descendant du trône où le vénère toute la catholicité. Il faut qu'il soit prince et maître chez lui, n'étant subordonné à personne. »

Gino Capponi, le fameux patriote italien, disait de même que « le Pape doit posséder une ville où il n'y ait personne au-dessus de lui; et cette ville doit être Rome. » Et Massino d'Azeglio, un autre homme d'Etat italien et mangeur de Pape écrivait : « Le chef de l'Eglise doit avoir, et l'Italie veut qu'il ait le nom, l'indépendance, la grande et exceptionnelle situation d'un souverain; il doit résider seul à Rome. » Ajoutons tout de suite que si ces hommes politiques mettaient en pratique ce qu'ils admettent en théorie. ils feraient du bien non seulement à l'Eglise, mais à l'Italie d'abord et puis à toutes les autres nations.

III. — *Son utilité à la société civile.*

Le maintien ou la restitution de la souveraineté temporelle serait d'un grand profit pour l'Italie. — Au commencement du XVIe siècle vivait à Grenade un homme; on l'appela le grand ami des pauvres; il parcourait naïvement les rues de la ville, une hotte sur le dos et deux paniers aux mains et au lieu de dire : Donnez-moi l'aumône! il disait : mes frères, faites-vous du bien « *Fat ben!* » Aujourd'hui, le monde catholique contemple un autre saint Jean de Dieu, non moins admirable dans sa résignation, son courage et sa longanimité que le premier pour

sa charité, muré dans son palais du Vatican : n'ayant plus comme autrefois, la liberté de parcourir les rues de sa Capitale et de visiter ses Etats ; il est prisonnier par devoir et par sentiment de dignité, laissant à entendre à ses ennemis qu'aussi longtemps que Rome ne lui sera pas rendue il sera privé de la liberté civile la plus élémentaire. Eh bien! lui aussi, au lieu de demander l'aumône à ses spoliateurs, ne cesse de faire retentir à leurs oreilles le « *non possumus non loqui* » qui le caractérise, en leur disant : « Rendez-moi ce que vous me devez et faites-vous du bien. »

Et, en effet, ils feraient du bien à l'Italie, pour l'indépendance de laquelle les papes ont tant lutté, car il reste et restera vrai que tant que l'on ne restituera pas le bien mal acquis, l'Italie ne prospérera pas et ne jouira pas d'une paix solide. Nous n'avons qu'à considérer ce qui s'y passe. A l'intérieur que voyons-nous? la désunion des citoyens dont la bonne majorité réclame à outrance la restitution de Rome et des Etats pontificaux, le dissentiment des partis révolutionnaires eux-mêmes, qui sont, au fond, les adversaires nés de la monarchie, qui n'existe, en attendant, que parce qu'elle favorise leurs desseins; à l'extérieur le mécontentement des catholiques du monde entier, à cause de la situation intolérable faite à leur père. Ajoutez à ces tristes conséquences la dislocation de la famille par une législation qui prône le divorce; l'irréligion enseignée officiellement à l'école et les désordres moraux qui en sont malheureusement la suite, la lutte entre le capitaliste et l'ouvrier que l'égoïsme et l'envie dévorent, parce qu'ils se sont éloignés des principes de l'Eglise, qui dès le début a si bien résolu la question sociale. Ah! comme on se rappelle avec bonheur les bienfaits de l'administration pontificale d'un Grégoire VII par exemple ! comment le grand pape s'occupait du plus petit de ses sujets; comment il distribuait ou faisait distribuer, par ses diacres ou prêtres administrateurs, les rentes de ses immenses domaines et comment il protégeait par là les paysans et les colons! comme on est heureux de se transporter par la pensée au temps du moyen âge, qu'on a appelé l'âge de fer et qui en réalité était l'âge d'or pour les peuples et les souverains, où les Papes étaient universellement regardés comme les juges et les arbitres des princes et des sujets, des peuples et des Etats, mais aussi et surtout, comme les pères et les amis du pauvre, comme les soutiens des malheureux en liberté et dans les fers!

Ils ont passé, l'histoire est là pour le prouver, à travers les siècles en faisant le bien et ils pouvaient faire le bien parce qu'ils jouissaient des bénéfices du principat civil et si aujourd'hui ils en jouissaient encore les Papes ne manqueraient pas d'en faire, à l'avenir, comme dans le passé, une des institutions les plus aptes à assurer la prospérité des sujets, selon la déclaration de Léon XIII dans sa mémorable lettre au cardinal Rampolla. Il est donc hors de doute que la restitution du pouvoir temporel est la condition *sine quâ non* de la pacification en Italie, et les hommes politiques italiens eux-mêmes avouent que le dissentiment avec le Saint-Siège n'est pas utile, mais nuit à l'Italie. « Si la chute du pouvoir temporel, a dit Cavour, devait entraîner pour le Souverain Pontife une perte considérable en dignité et en indépendance, la réunion de Rome au royaume sera fatale non seulement au catholicisme, mais à l'Italie. »

Oui, l'occupation de Rome est fatale au catholicisme et par conséquent la restitution du bien mal acquis serait utile au bien-être et à la tranquillité des nations. En effet, tant qu'on respecte les droits les plus anciens et les plus augustes du vicaire de Jésus-Christ, l'idée du devoir et de la justice gagne aux yeux des générations, le respect pour la loi grandit ; tandis que si on viole ces droits sacrés, que le suffrage populaire a sanctionnés dans le courant des siècles, tout idéal disparaît; la justice qui, selon le sage, fait la grandeur des nations, s'étiole; le respect pour la loi s'affaiblit et l'ordre social est menacé d'un bouleversement épouvantable. Non, non, les catholiques du globe terrestre ne peuvent fermer leurs yeux et dormir tranquilles tant que leur Père, le Pontife suprême, ne sera point réintégré dans ses droits, tant qu'il n'aura pas cette liberté et cette indépendance pleine, extérieure, visible, qu'il revendique sans cesse. Et cette manifestation immense partie de tous les coins de l'univers catholique à l'occasion des fêtes jubilaires de sa Sainteté Léon XIII, n'est-elle pas une protestation solennelle en faveur du prisonnier du Vatican? Oui, ces deux cents millions de catholiques n'ont qu'une seule voix pour proclamer, « le Pape libre dans Rome libre. » Plaise à Dieu que ce vœu national catholique s'accomplisse bientôt ! l'Italie n'en sera que plus forte et plus stable, plus grande et plus florissante, et le monde entier bénéficiera, de nouveau, dans toute la plénitude, des bienfaits de la Papauté.

UN HÉROIQUE MARTYR D'ANGLETERRE

Le B. Edmond Campion.

Dans ce temps où tout est affaibli, nous aurions un immense besoin de recouvrer cette vertu de *force* qui a fait les héros du christianisme. L'exemple des martyrs qui ont poussé cette vertu de force jusqu'à donner leur vie, et qui ont porté au degré le plus haut la résistance pour la vérité, nous est donc un enseignement particulièrement salutaire.

Nous écrivons ces lignes durant l'octave du diacre saint Laurent, qui, parmi ces martyrs, a été l'un des plus admirables, et nous voudrions mettre sous les yeux de nos lecteurs quelques traits des luttes qu'a soutenues un autre martyr, qui peut lui être associé dans notre admiration. Il appartient manifestement à la même famille de héros, et sur son âme avait passé le même souffle qui élevait celle du glorieux diacre de Rome, de saint Étienne, de saint Vincent de Saragosse et des plus illustres confesseurs du Christ, au-dessus des craintes de la terre.

L'année dernière, Léon XIII a, comme on le sait, déclaré bienheureux un certain nombre de martyrs, qui, en Angleterre, ont versé leur sang pour la foi catholique durant la persécution du XVI[e] siècle. C'est de l'un d'eux, le B. Edmond Campion ou Campian, membre de la Compagnie de Jésus, que nous voulons parler.

Il était resté longtemps dans notre France, à Douai, et l'on a célébré dans cette ville un grand *Triduum* en son honneur. Le dernier panégyrique prononcé durant ces fêtes l'a été par M. Jaspar, curé-doyen de l'église où elles avaient lieu.

C'est à ce discours qu'est emprunté le récit suivant ; nous le reproduisons d'après une très estimable Revue :

« Sous le règne d'Élisabeth, il y avait peine de mort pour tout prêtre de l'Eglise romaine qui osait habiter sur le sol britannique. Campion, envoyé en Angleterre par ses supérieurs, aborde à Douvres le 24 juin 1580. Il est arrêté dès son débarquement, mais il parvient à s'échapper, et, pendant treize mois, il peut donner libre cours à son zèle apostolique. Il envoie aux conseillers royaux une protestation triomphante contre les calomnies déversées sur son œuvre et celle de ses collègues ; il établit que le souci de la vérité religieuse et l'in-

térêt des âmes ont seuls inspiré leur mission, et termine son apologie par ce défi sublime :

« Sachez que nous, membres de la Compagnie de Jésus, nous « avons tous juré de supporter avec courage tous vos supplices, « et que nous ne déserterons point la lutte. Ne restât-il sur le « sol anglais qu'un seul Jésuite, pour celui-là aussi votre « Tyburn aura des charmes, et il ne craindra pas d'être broyé « par vos tortures ou de mourir de faim et de misère dans vos « cachots. »

« Un jour, Edmond passait devant ce Tyburn, qui était le lieu des exécutions. Il s'arrête soudain, s'incline profondément et passe, front découvert, sous la potence. Son supérieur en marquant sa surprise :

« Je salue, répondit Edmond, le lieu où j'aurai le bonheur « de mourir. »

« La tête de l'infatigable apôtre avait été mise à prix. La persécution faisait rage, et la cruelle Élisabeth avait fait incarcérer, en un mois et demi, cinquante mille de ses sujets. Des espions sont chargés de suivre et d'arrêter Campion, qui est obligé de changer chaque matin de déguisement et de nom. Un jour qu'il était réfugié au château de Lyford, un apostat, Georges Elliott, y arrive ; ses mensonges le font recevoir. Il entend hypocritement la messe, et, dans le prêtre qui la dit, il reconnaît l'insaisissable Campion. Pareil au tigre qui vient de dépister une proie ardemment convoitée, Elliott court prendre des renforts à la ville voisine pour s'emparer du grand Jésuite. Pendant deux jours, il cherche inutilement la cachette où l'on a contraint le Père à se blottir, lorsque, averti par la sonorité particulière d'une muraille encore inexplorée, il fait tomber à grands coups de pioche les pierres qui lui dérobaient sa victime.

« L'heure de Dieu venait de sonner pour Edmond ! Élisabeth, informée sur-le-champ de cette capture inespérée, ordonne que le prisonnier soit amené garrotté à Londres, suivi de quatorze de ses compagnons, et portant sur son chapeau cette inscription tracée en grands caractères :

« *Edmond Campion, séditieux jésuite!*

« Chemin faisant, le confesseur de la foi est accablé d'avanies par la populace ameutée : il les reçoit en silence, joyeux d'avoir été jugé digne de souffrir pour le Nom de Jésus. Arrivé

à la Tour de Londres, il pardonne aux auteurs de son arrestation, sans en exempter le traître Elliott; il leur promet ses prières, puis les portes de la prison se referment sur lui. Élisabeth fait appeler le valeureux champion de la foi, qui naguère l'avait haranguée au nom de l'université d'Oxford : elle tente de le corrompre par la prière, les promesses, l'intimidation; rien n'y fait.

« Alors, la féroce reine essaie des supplices. Trois fois Edmond est mis sur le chevalet jusqu'à ce qu'on l'en retire, gisant par terre et baignant dans son sang. Sortant à peine du supplice, on le met aux prises avec les coryphées les plus fameux de la secte anglicane. Elle ne doute pas que, broyé comme il l'est, Edmond restera muet devant leurs sophismes. La controverse doit avoir lieu dans une vaste enceinte, où toute l'élite des protestants s'est donné rendez-vous, pour jouir de la défaite présumée de leur redoutable antagoniste.

« Malgré les conditions odieusement inégales qui sont faites au Jésuite, privé de tous livres et réduit à parer les coups sans pouvoir prendre l'offensive, l'épreuve, répétée six fois et prolongée durant d'interminables heures, tourne à l'entière confusion des suppôts d'Élisabeth.

« Pour venger leur échec, les sectaires s'acharnent sur le noble prisonnier. Ils lui font arracher les ongles; ils avivent toutes ses plaies par de nouvelles meurtrissures. De guerre lasse, ils le traduisent en jugement. Le 20 novembre, fête d'Edmond, celui-ci est traîné devant le banc de la reine, et, lorsqu'on l'invite à prêter serment, c'est un de ses coaccusés qui est obligé de dégager le bras fracturé du martyr des linges ensanglantés qui l'enveloppent et l'empêchent de le lever.

« Le verdict était connu d'avance : la sentence de mort fut prononcée. A peine eut-elle retenti dans l'enceinte, qu'Edmond, rayonnant d'allégresse, récite tout haut le *Te Deum*, tandis que ses compagnons, animés d'un même courage, lui répondent par cette exclamation empruntée à la liturgie pascale :

« — Voici le jour que le Seigneur a fait; accueillons-le par
« nos transports et livrons-nous à la joie ! »

« Cette séance avait duré onze heures; elle convertit plus de quatre mille personnes. Après dix jours d'attente, les bourreaux paraissent, le martyr les reçoit à genoux en disant :

« — Mon Dieu, je remets mon âme entre vos mains ! »

« Pendant qu'il est traîné sur la claie, un prédicant lui crie :

« — Songez à bien mourir !

« — Et vous, riposte Edmond, songez à bien vivre ! »

« Le martyr trouve encore l'incroyable force de haranguer la foule. Interrompu par l'un des conseillers royaux, il profite de la circonstance pour jeter à la foule cette protestation suprême, qu'il réitère tant qu'on le lui permet :

« — Jamais je n'ai conspiré contre la reine ni contre l'État ;
« mais je suis prêtre catholique, et c'est en témoignage de ma
« foi que je vais subir la mort. »

« Des larmes d'admiration coulaient de tous les yeux. On jugea qu'il était à propos d'en finir. Sur un signal, le tombereau se mit en mouvement, laissant le Père suspendu. L'agonie commença, puis vint le dernier soupir. Alors, le bourreau trancha la corde, décapita le corps, en fit quatre tronçons, et cloua ces trophées sanglants aux portes de Londres. »

Le sang des martyrs est une semence de chrétiens ; demandons au B. Campion que son sang et celui de ses compagnons de douleur féconde de plus en plus le sol de l'Angleterre pour hâter le retour de cette nation au catholicisme ; en même temps, conjurons-le de nous obtenir, à nous catholiques de France et à tous les catholiques du monde, une participation à cet indomptable courage qui a brillé en lui et qui nous serait si nécessaire pour lutter contre les ennemis de notre foi.

LE LIBÉRALISME

D'après l'encyclique « LIBERTAS ».

Le *Messager des Fidèles*, revue bénédictine paraissant à l'abbaye de Maredsous, publie sous ce titre une très remarquable étude. Nous la recommandons à l'attention de nos lecteurs.

Depuis un siècle, tous les Pontifes qui se sont succédé sur la chaire de saint Pierre, ont dû s'occuper de ce qu'on est convenu d'appeler les *libertés modernes*. La lettre de Pie VI au cardinal de la Rochefoucauld, les encycliques de Grégoire XVI et de Pie IX surtout sont restées célèbres. Léon XIII vient de donner à tous ces actes de ses prédécesseurs le plus magnifique couronnement par une magistrale exposition de la doctrine catholique et une réfutation aussi puissante que lumineuse des

fausses maximes qui ont cours depuis trop longtemps. Que de choses il y aurait à relever dans ce précieux document, que d'enseignements sur lesquels nous voudrions attirer l'attention des hommes instruits ! Nous devons nous contenter aujourd'hui d'y chercher en quoi consiste le *Libéralisme* condamné par l'Église, quel est son caractère général, quelles en sont les principales formes.

*
* *

L'erreur dominante de notre époque, c'est le *naturalisme*, ou si l'on pouvait ainsi parler, l'*humanisme*, qui nie le souverain domaine du Créateur sur la créature, et met l'autorité de l'homme à la place de celle de Dieu (1) : l'homme se suffisant pleinement à lui-même et n'ayant d'autre maître que lui-même; l'homme étant à lui-même sa fin, sa lumière et sa loi, voilà le résumé de l'hérésie naturaliste.

Les deux formes principales du naturalisme sont le *rationalisme* et le *libéralisme*. Le rationalisme se rapporte à la science : il proclame l'indépendance de la raison humaine, refuse soumission à la raison divine et rejette la révélation. Le libéralisme se rapporte à la conduite : il proclame l'indépendance de la volonté humaine, refuse soumission à la volonté de Dieu et rejette la loi divine. Ils sont donc l'un et l'autre la négation de l'autorité divine soit enseignante, soit dirigeante (2) : on a appelé justement le rationalisme un libéralisme scientifique, et le libéralisme un rationalisme pratique : logiquement le libéralisme découle du rationalisme.

Le rationalisme ainsi que le libéralisme existent à différents degrés ; ces degrés forment deux séries parfaitement parallèles, sur lesquelles nous désirons attirer l'attention du lecteur.

*
* *

Voici, dans une première série, les principaux degrés du rationalisme ou du libéralisme scientifique.

Le rationalisme complet est celui des athées et des déistes, qui regardent la raison humaine comme l'unique juge du vrai et du faux, nient toute révélation divine et répudient toute

(1) « Stabilire in societate principatum, posthabito Deo. » Leo XIII, Encycl. *Immortale Dei*.

(2) « Quo spectant in philosophia Naturalistæ, eodem in re morali ac civili spectant *liberalismi* fautores, qui posita a *Naturalistis* principia in mores actionemque vitæ deducunt. » Encycl. *Libertas*.

autorité doctrinale. Ce rationalisme a été dénoncé dans les premières propositions du *Syllabus* (1) et il a été solennellement condamné par le concile du Vatican (2); Léon XIII s'en est occupé aussi à plusieurs reprises, notamment dans l'encyclique *Humanum genus* (3).

Le protestantisme est un rationalisme incomplet : il admet la révélation, au moins en partie, mais il soumet toutes les questions religieuses au jugement de chaque particulier ; il reconnaît l'autorité divine elle-même, mais il rejette l'autorité doctrinale communiquée par Dieu à l'Eglise.

Vient ensuite un rationalisme *mitigé*, qui consiste non pas dans la négation, mais dans la *diminution* de l'autorité doctrinale, divine ou ecclésiastique. On tombe dans ce rationalisme de différentes manières : d'abord, pour ce qui concerne les rapports de la foi et de la science, de la révélation et de la raison, en les séparant l'une de l'autre, et surtout en subordonnant la révélation et la foi à la raison et à la science ; — ensuite, pour ce qui concerne l'objet de l'autorité doctrinale, en ne l'admettant que dans les choses strictement révélées, nullement dans les vérités connexes à la révélation ; — enfin, pour ce qui concerne l'organe de l'autorité, en ne la reconnaissant que dans le concile, non dans le Souverain Pontife, comme faisaient les Gallicans, ou si on la reconnaît dans le Pontife, en ne se soumettant que quand il parle *ex cathedra*, en ne tenant pas compte des décisions des Congrégations romaines. C'est ce rationalisme mitigé que Pie IX avait voulu atteindre dans les fameuses lettres à l'archevêque de Munich, et qui est dénoncé dans le second paragraphe du *Syllabus* ; il est aussi visé dans la première constitution du concile du Vatican (4).



Voici maintenant, dans une seconde série, les principaux degrés du libéralisme ou rationalisme pratique.

(1) Voy. les prop. 1-7.
(2) Const. *Dei Filius*, c. 2.
(3) « Naturalistarum caput est, humanam naturam humanamque rationem cunctis in rebus magistram esse et principem oportere... Negant enim quidquam esse a Deo auctore traditum, nullum probant de religione dogma, nihil veri quod non hominum intelligentia comprehendat, nullum magistrum cui proptor auctoritatem officii sit jure credendum. »
(4) Const. *Dei Filius*, c. 4.

Le libéralisme complet rejette toute loi divine, surnaturelle : « Les sectateurs du libéralisme, dit Léon XIII, prétendent qu'il n'y a aucune autorité divine de laquelle relève notre conduite, mais que chacun est à soi-même sa propre loi. De là procède cette morale que l'on appelle *indépendante*, et qui, sous le couvert de la liberté, éloignant sa volonté de l'observation des préceptes divins, mène l'homme à une licence sans limite. » Et plus loin : « S'insurger complètement contre l'autorité suprême de Dieu et lui refuser absolument toute obéissance, soit dans la vie publique, soit dans la vie privée et domestique, c'est à la fois sans nul doute la plus grande corruption de la liberté, et la pire espèce de libéralisme. » Tel est, par exemple, le libéralisme des Positivistes et des Kantistes partisans de la volonté *autonome*.

Un libéralisme moins radical consiste à rejeter la loi divine surnaturelle tout en admettant la loi naturelle. On le rencontre sous deux formes : sous la première, il rejette la loi surnaturelle tant pour la conduite de la vie privée que pour le gouvernement de la société; sous la seconde, il rejette la loi surnaturelle pour le gouvernement de la société, mais il l'admet pour la conduite de la vie privée. Voici en quels termes le Pontife caractérise l'une et l'autre : « Tous les partisans du libéralisme ne vont pas jusqu'à cette énormité (de la négation absolue) ; nombre d'entre eux, contraints par la force de la vérité, ne craignent pas d'avouer, ils proclament même spontanément, que le libre arbitre doit être dirigé par la droite raison, et que par conséquent, il doit être soumis au droit naturel et à la loi divine et éternelle. Mais ils croient devoir s'en tenir là, et ils n'admettent pas que l'homme libre doive se soumettre aux lois qu'il plairait à Dieu de nous imposer par une autre voie que la raison naturelle... D'autres vont un peu moins loin, mais sans être plus conséquents avec eux-mêmes : selon eux, les lois divines doivent régler la vie et la conduite des particuliers, mais non celles des Etats ; il est permis dans les choses publiques de s'écarter des ordres de Dieu et de légiférer sans en tenir compte : d'où naît cette conséquence pernicieuse de la séparation de l'Eglise et de l'Etat. »

Au-dessous de ce libéralisme vient s'en placer un autre, très grave aussi, qui consiste à répudier l'autorité de l'Eglise et à refuser l'obéissance aux lois ecclésiastiques, soit que l'on nie absolument la divine institution de l'Eglise, soit qu'on ne lui

reconnaisse pas les prérogatives de société parfaite. Encore une fois ce libéralisme se présente sous deux formes : sous la première, il répudie l'autorité ecclésiastique aussi bien dans la vie privée que dans la vie publique ; tel est le libéralisme des protestants ; sous la seconde, il répudie la loi ecclésiastique dans la vie publique, mais s'y soumet dans la vie privée : tel est le libéralisme de certains politiques. « Plusieurs, dit Léon XIII, veulent entre l'Eglise et l'Etat une séparation radicale et totale : ils estiment que dans tout ce qui concerne le gouvernement de la société humaine, dans les institutions, les mœurs, les lois, les fonctions publiques, l'instruction de la jeunesse, on ne doit pas plus faire attention à l'Eglise que si elle n'existait pas : tout au plus laissent-ils aux membres individuels de la société la faculté de vaquer en particulier, si cela leur plaît, aux devoirs de la religion. D'autres ne mettent pas en doute l'existence de l'Eglise... ; mais ils lui enlèvent les caractères et les droits propres d'une société parfaite, ne lui reconnaissant aucun pouvoir législatif, judiciaire et coërcitif, mais seulement la faculté de diriger par la persuasion ceux qui le veulent bien. C'est ainsi que le caractère de cette divine société est, dans cette théorie, complètement dénaturé, que son autorité, son magistère, en un mot, toute son action se trouve diminuée et restreinte, tandis que l'action et l'autorité du pouvoir civil est par eux exagérée, jusqu'à vouloir que l'Eglise de Dieu, comme tout autre association volontaire, soit mise sous la dépendance et la domination de l'Etat. »

Il y a encore un libéralisme *mitigé*, qui consiste non pas à nier l'autorité de l'Eglise, mais à la restreindre : soit quant à son organe, en ne l'attribuant dans sa plénitude qu'au concile œcuménique : tel était le libéralisme des Gallicans ; — soit quant à son objet, en ne lui soumettant que les choses de foi et de mœurs, mais non les choses extérieures et de discipline : tel était le libéralisme des Jansénistes et des Régalistes ; — soit quant à son action, en faisant dépendre la force obligatoire des prescriptions ecclésiastiques de l'acceptation des fidèles ou des gouvernements : tel est le libéralisme des partisans du *Placet* et de l'*Exequatur*. Gallicans, Jansénistes, Régalistes, tenaient tous également à se mettre à l'aise vis-à-vis du pouvoir religieux, et ce n'est pas sans juste motif qu'ils sont aussi agréables à nos modernes libéraux que les ultramontains leur sont odieux.

Un genre de libéralisme, aujourd'hui fort répandu, consiste à

rejeter l'origine divine du pouvoir civil, à le faire dépendre du bon vouloir du peuple, à lui méconnaître son caractère d'instrument pour le bien, à lui refuser la faculté d'empêcher le mal moral et religieux, notamment d'empêcher l'exercice d'un culte faux, la propagation de doctrines perverses, la formation de sociétés illicites, etc. Les partisans de ce libéralisme prétendent que l'homme a, sinon le droit absolu de penser, de dire et de faire tout ce qu'il lui plaît, au moins le droit de n'être pas empêché dans toutes les manifestations de sa pensée et de son activité qui ne nuisent pas à autrui ; ils affirment que la meilleure condition de la société est celle dans laquelle on ne reconnaît pas au pouvoir le droit de punir ceux qui violent les préceptes de l'Eglise, à moins que la tranquillité publique ne le demande ; que la liberté de conscience et des cultes est un droit propre à chaque homme, que l'Etat doit proclamer et garantir; en un mot, qu'il faut accorder à tous les citoyens, à titre de *droits* et non à titre de simples *concessions*, les libertés de conscience, de culte, d'enseignement, de presse, d'association.

Enfin, il faut rapporter au libéralisme la négation ou la dimition de l'autorité paternelle ; car, d'après la doctrine catholique, cette autorité est communiquée aux parents par le Père qui est dans les cieux, et elle emprunte de lui sa force, sa nature, son caractère (1).

*
* *

On le voit, le libéralisme condamné par l'Eglise « consiste dans la négation plus ou moins accentuée de la dépendance de l'homme envers Dieu et envers ceux qui participent à son autorité souveraine... Il suffit en effet de nier la juste dépendance de l'homme à l'égard de l'autorité divine ou de l'autorité humaine, ou de contester l'un des droits qui compètent à l'une ou l'autre autorité, pour être entaché d'erreur libérale ; et il suffit de reconnaître la juste dépendance de l'homme à l'égard de toute autorité qui a le droit de lui intimer des ordres ou des lois, et de ne contester aucun droit appartenant à une autorité légitime pour être exempt d'erreur libérale. D'après cela, on pourrait distinguer autant d'espèces de libéralisme qu'il y a

(1) « Secundum catholica documenta in parentes et dominos cœlestis Patris ac Domini dimanat auctoritas, quæ idcirco ab ipso non solum originem ac vim sumit, sed etiam naturam et indolem necesse est mutuetur. » Léon XIII, Encycl. *Quod Apostolici*, contre les socialistes.

d'autorités légitimes auxquelles l'homme doit être soumis : ainsi on appellerait libéralisme *athée* le libéralisme qui nie Dieu et son autorité ; libéralisme *antichrétien* ou *anticatholique*, le libéralisme qui nie l'autorité de Jésus-Christ incarnée dans l'Eglise catholique ; libéralisme *antisocial*, le libéralisme qui nie l'autorité politique, fondement de la société civile ; et libéralisme *antidomestique*, celui qui nie l'autorité conjugale ou paternelle. Et comme on peut nier la dépendance ou de l'*individu* ou de la *société* elle-même à l'égard de l'autorité légitime, il importe de distinguer aussi le libéralisme *individuel* du libéralisme *social*, je veux dire libéralisme qui consiste dans l'affranchissement illicite de l'individu à l'égard de l'autorité divine ou humaine d'avec le libéralisme qui consiste dans l'affranchissement illicite de la société ou du gouvernement en qui elle se personnifie, à l'égard de l'autorité investie du droit de lui commander (1). » Remarquons ici, en passant, que le libéralisme belge est aujourd'hui, en général, un libéralisme antichrétien et anticatholique : par conséquent les noms donnés aux deux partis qui divisent la nation expriment parfaitement le caractère de chacun d'eux ; les libéraux n'ont pas le droit de s'appeler *progressistes* et les catholiques auraient grand tort de s'appeler *conservateurs*.

On ne peut donc, en aucune façon, taxer de libéralisme, au sens mauvais du mot, ceux qui réclament la juste indépendance de leur nation, la participation du peuple au gouvernement de la société, le régime constitutionnel et parlementaire, les franchises communales, les garanties individuelles, pourvu qu'ils restent fidèles à la doctrine catholique sur l'origine et l'exercice du pouvoir public. — On ne peut pas davantage taxer de libéralisme, ceux qui pensent que, dans une situation donnée, il y a lieu de tolérer plus ou moins le mal, et de laisser aux citoyens certaines libertés, notamment la liberté de conscience et des cultes, la liberté de la presse et d'enseignement, la liberté d'association, à condition néanmoins que le mal toléré ne soit pas approuvé, et que les libertés soient accordées comme des dispositions légales, non comme des droits naturels et absolus. — Mais il y aurait libéralisme condamnable à proclamer d'une manière générale que le régime de liberté est plus favorable à l'Église que celui d'une juste coërcition du mal, et qu'en tout

(1) Sauvé, *Questions religieuses et sociales*, ch. II.

cas c'est le seul qui désormais convienne aux peuples civilisés (1); à mépriser et à dénigrer les institutions du passé qui avaient pour objet la répression des crimes commis contre l'ordre moral et religieux (2); à présenter le régime de liberté comme un progrès social, et les peuples qui le possèdent, comme supérieurs par là même aux autres, tandis que, tout au contraire la nécessité de laisser libre cours à l'erreur et au mal, est l'indice d'une situation que l'on ne saurait assez déplorer : c'est ce que Léon XIII nous rappelle avec tant d'opportunité : « *Pour rester dans le vrai, il faut reconnaître que plus il est nécessaire de tolérer le mal dans un état, plus les conditions de cet état s'écartent de la perfection.* » Que l'on glorifie donc comme un chef-d'œuvre une constitution libérale, mais qu'il soit bien entendu, que c'est comme un chef-d'œuvre approprié à un état social malheureux; que l'on s'attache à cette constitution, tant par raison que par fidélité à des engagements pris (3), mais qu'en même temps on travaille à créer une situation qui comporte et impose une législation plus parfaite : c'est encore ce que Léon XIII nous inculque en ces termes : « Que la situation vienne à s'améliorer, l'Église usera évidemment de sa liberté, en employant tous les moyens, persuasions, exhortations, prières, pour remplir, comme c'est un devoir, la mission qu'elle a reçue de Dieu, à savoir : procurer aux hommes le salut éternel. »

*
* *

On ne peut être à la fois vraiment catholique et libéral, pas plus qu'on ne peut être catholique et rationaliste, tout libéra-

(1) Voyez les quatre dernières propositions du *Syllabus*. — A plusieurs reprises Léon XIII s'est plaint de la liberté laissée aujourd'hui à Rome, par le régime Piémontais, aux impies et aux hérétiques : voyez, par exemple, ses lettres du 27 août 1878, au cardinal Nina, du 25 mars 1879, au cardinal Monaco, la lettre apostolique *Militans* du 12 mars 1881, etc.

(2) On a été jusqu'à faire un crime à certains catholiques d'oser défendre le tribunal de l'Inquisition !

(3) Pour des motifs suffisants de bien public, il peut donc être permis de promulguer des lois plus ou moins libérales, d'en promettre l'exécution et de leur jurer fidélité : de telles promesses et de tels serments doivent être observés loyalement et religieusement. Cette question a été examinée et résolue par les théologiens non seulement à l'occasion des constitutions modernes, mais dès le XVIe siècle, aussitôt que le déchirement des nations de l'Europe par le Protestantisme fut accompli.

lisme, au sens où nous l'avons expliqué, comme tout rationalisme, contenant soit une hérésie manifeste, soit une erreur grave contre la foi. Il y a eu néanmoins à notre époque des catholiques qui ont professé un semi-libéralisme et d'autres qui ont professé un semi-rationalisme.

Les catholiques plus ou moins *libéraux* se rattachaient à l'école de Lamennais. A prendre leurs déclarations *prout verba sonant*, ils croyaient pouvoir retenir de la Révolution française « les institutions libres, *la liberté de conscience*, la liberté politique, la liberté civile, la liberté individuelle, la liberté des familles, *la liberté des opinions*, l'égalité devant la loi, l'égale répartition des impôts et des charges publiques. » Ils s'écriaient d'une manière trop générale et sur un ton trop absolu : « Tout cela, nous le prenons au sérieux, nous l'acceptons franchement, nous l'invoquons au grand jour des discussions publiques. Ces libertés si chères à ceux qui nous accusent de ne pas les aimer, nous les proclamons, nous les invoquons pour nous comme pour les autres (1). » — Ajoutons qu'à côté du libéralisme de conviction on a pu rencontrer quelquefois un libéralisme d'affection et de *tendance*, qui porte à accéder à toute transaction, à tout accommodement sans motif suffisant, à sacrifier toujours l'intérêt moral et religieux à l'intérêt matériel et politique. Ce libéralisme est dû, soit à une certaine faiblesse de caractère, soit à une fausse appréciation des conditions dans lesquelles se trouve la société, soit principalement à un scepticisme inconscient, puisé en quelque sorte dans l'atmosphère qui nous entoure, et qui fait que l'on n'est plus capable d'apprécier l'importance de la vérité, ni de concevoir une haine vigoureuse du mal.

Les catholiques plus ou moins rationalistes se rattachaient surtout à Hermes; voici le portrait qu'en faisait le cardinal Meglia, jadis nonce à Munich : « La science! voilà l'objet des vives et continuelles aspirations de tous : mais hélas ! ils n'en saisissent bien souvent que l'ombre. De la foi il en est peu et rarement question... On admet les dogmes parce que la science et l'histoire les approuvent et les confirment : mais si la science, se pliant au goût de quelque savant, demandait la modification de telle ou telle définition dogmatique, on n'en concevrait aucun scrupule. Aussi les vérités définies par l'Église sont-elles considérées comme un joug imposé à la science ; on repousse

(1) Dupanloup, *Pacification religieuse*, 1884.

l'idée de nouveaux dogmes, et l'on fait son possible pour en atténuer le nombre et la portée. Voici un principe professé en théorie et suivi dans la pratique. On peut en toute sécurité, sans cesser d'être catholique, nier tout ce qui n'a pas été expressément défini par l'Église ; par conséquent, toute opinion qui n'a pas été déclarée dangereuse, scandaleuse ou *fidei proxima*, est considérée comme libre ; et ce qu'il y a de plus triste, c'est que dans les matières libres ou regardées comme telles, on penche plutôt vers le sens protestant que vers le sens catholique. »

Ainsi les catholiques rationalistes ne comprenaient pas que toute définition, toute proposition autorisée de la vérité, est un bienfait pour l'esprit, un appui pour la vraie science (1) ; et les catholiques libéraux oubliaient que toute loi juste est un bienfait pour la volonté et favorise la vraie liberté. Le catholicisme libéral et le catholicisme rationaliste nés à peu près à la même époque, se sont développés parallèlement, le premier en France, en Belgique, en Italie, le second surtout en Allemagne (2) ; ils trouvèrent leur expression la plus éclatante dans de solennelles assises tenues la même année, 1864, mais dans un esprit tout différent, à Malines et à Munich ; ils furent atteints tous les deux par le même acte pontifical, le *Syllabus ;* au temps du concile du Vatican leurs partisans se coalisèrent pour empêcher la définition de l'infaillibilité pontificale.

(1) Il n'est pas rare de rencontrer des écrivains catholiques qui semblent ne pas comprendre ceci. Ainsi on peut lire dans un recueil de Droit can., que « un jugement dogmatique décapite, pour ainsi parler, la raison et l'intelligence humaine, lui enlève la liberté d'opinion dont l'homme est en possession ». *Anal. Jur. pont.*, 1878, p. 334. Naguère il y en a qui n'ont vu, dans la condamnation des propositions Rosminiennes, qu'une dure épreuve, qu'ils auraient voulu conjurer.

(2) Écoutons encore le Nonce de Munich : « On est, je crois, dans le vrai, disait-il, lorsqu'on soutient que, dans les différentes parties de l'Allemagne, la distinction entre les catholiques simples et les catholiques libéraux n'est pas aussi tranchée qu'ailleurs. Malheureusement on y constate une autre division plus pernicieuse, parce qu'elle s'attaque à l'une des principales marques de la vraie Église, c'est-à-dire, à sa qualité de *romaine*. *Romanisme* et *germanisme* sont en réalité les deux termes caractéristiques de cette division. Ainsi les uns, les catholiques romanistes, se montrent en tout et pour tout soumis aux enseignements de l'Église ; les autres, au contraire, les ennemis du romanisme, marchent d'accord avec Rome seulement dans les choses d'absolue nécessité. Hors de là, ils restent libres et indépendants, pour ne pas dire pis. Gardez-vous de croire

Désormais, il ne restera plus rien de cette double erreur qui a troublé l'Église pendant tout ce siècle. Grâces immortelles soient rendues au savant Pontife, qui a mis toute la vérité dans une nouvelle lumière, qui a dissipé tous les malentendus, qui a assuré la paix entre tous les catholiques et établi l'harmonie dans leur action politique. T. B.

L'ESCLAVAGE AFRICAIN (1)

Le mardi 31 juillet, a été tenu à Londres, dans Princess's-Hall, un meeting anti-esclavagiste présidé par S. Exc. lord Granville, ancien ministre des affaires étrangères, et auquel assistaient S. Em. le cardinal Manning, archevêque de Westminster, et un grand nombre d'autres personnages illustres de l'Angleterre. Parmi ceux-ci, on remarquait des voyageurs et explorateurs africains et, à leur tête, l'un des plus célèbres, le commandant Cameron, qui a employé sept ans à visiter l'intérieur africain et à combattre l'esclavage, et qui a composé sur ses voyages un ouvrage excellent, depuis longtemps traduit en français.

Le *Times* rapporte que l'honorable président du meeting, lord Granville, a ouvert la séance par une allocution entremêlée de fréquents applaudissements, et dans laquelle il a présenté le cardinal Lavigerie à l'assemblée comme le porte-drapeau de l'anti-esclavagisme français. Il a rappelé que la cause de l'abolition de l'esclavage avait toujours été chère à l'Angleterre, et qu'elle s'intéresse encore pratiquement à sa répression dans l'océan Indien. Mais il a constaté également que, dans ces derniers temps, l'esclavage, à peu près supprimé sur le littoral, s'est accru dans l'intérieur d'une incroyable manière, et il a annoncé que l'archevêque de Carthage et d'Alger, primat d'Afrique, venait faire connaître à l'Angleterre cette situa-

que cette dernière distinction de romanistes et de germanistes soit l'équivalent de celle de catholiques et de catholiques libéraux... Le germanisme n'est pas, comme le libéralisme de certains catholiques, une simple condescendance pour les idées modernes, ou bien une tentative faite, en s'armant des nouveaux principes, pour soustraire l'Église à la servitude des gouvernements ; c'est bien plutôt une tentative avouée pour les méthodes et les systèmes protestants, et une tentative dirigée, non contre les gouvernements, mais contre l'influence doctrinale de Rome et des congrégations romaines. »

(1) Discours prononcé au meeting tenu à Londres le 31 juillet 1888, sous la présidence de lord Granville, ancien ministre des affaires étrangères d'Angleterre, par S. Em. le cardinal Lavigerie.

tion. Il a hautement reconnu que c'était un devoir pour les nations civilisées de se préoccuper d'une telle situation; qu'en 1815, au congrès de Vienne, et en 1822, à la conférence de Vérone, les gouvernements de l'Europe avaient pris des engagements formels à cet égard; qu'à la vérité, le congrès de Berlin n'avait pas cru pouvoir traiter cette question à nouveau, dans l'ignorance où il était de l'état exact des choses, mais qu'aujourd'hui le moment semblait venu de donner à une telle question toute l'importance qu'elle doit avoir. Enfin, il a terminé par l'hommage le plus flatteur rendu au cardinal Lavigerie, qui a pris la parole en ces termes :

MYLORD,

Permettez-moi de vous remercier tout d'abord de l'extrême bienveillance de vos paroles. Ce sera l'un des plus précieux souvenirs de ma vie que celui d'avoir été présenté à cette assemblée par un homme dont le nom est l'honneur de l'Angleterre, devant son propre pays et devant tous les gouvernements du monde civilisé. (*Applaudissements*).

Veuillez aussi me permettre de remercier mon éminent collègue, le cardinal Manning, de l'appui que me donnent aujourd'hui sa présence et son nom, que rendent si vénérable les souvenirs d'une noble vie, consacrée tout entière au service de son pays et à celui de l'Eglise dont il est le Pasteur. (*Applaudissements*).

Mesdames, Messieurs,

Ce n'est pas un homme politique qui se présente à vous aujourd'hui. Je ne me suis jamais préoccupé et je ne me préoccupe, en ce moment, d'autres intérêts que de ceux des âmes, de l'humanité et de la religion.

Ce n'est pas non plus un orateur. Absorbé, depuis près d'un quart de siècle, par les œuvres de mon ministère dans un continent à demi-sauvage, j'y ai presque oublié ma langue maternelle. J'ai, aujourd'hui, le double regret de ne point y avoir appris la vôtre et de ne pouvoir vous communiquer les sentiments qui m'animent que par l'accent de ma voix et, comme on vient de vous le dire avec tant de grâce, par les liens d'affection qui m'attachent à ceux de vos frères qui viennent chaque année, en grand nombre, prendre place au soleil de notre Algérie. (*Applaudissements.*)

Je ne suis donc qu'un vieux pasteur, à demi brisé par les fatigues et par les années, qui veut plaider devant vous la cause

d'une portion de son troupeau, vouée à d'affreux supplices e menacée d'une complète destruction.

Je vais vous parler des horreurs de l'esclavage africain.

J'ai déjà deux fois pris solennellement la parole pour les flétrir, la première fois à Rome aux pieds du Souverain Pontife, le grand Léon XIII, mon père comme celui de tous les chrétiens ; la seconde en France, ma terre natale ; mais ce double devoir de respect filial et de patriotisme accompli, c'est vers vous que je viens, chrétiens de l'Angleterre. Malgré ce qui nous sépare, je suis certain d'avance que nos sentiments seront les mêmes dans une cause qui est celle de l'humanité, de la justice et de la liberté. (*Applaudissements prolongés.*)

Je viens donc à vous, parce que les premiers vous avez, dans ces sentiments, déclaré la guerre à l'esclavage des Indes Occidentales. Il opprimait depuis trois siècles des millions de créatures humaines enlevées à l'Afrique. Il était soutenu par tous les sophismes de la cupidité, et semblait dès lors invincible. C'est vous, ce sont vos pères qui, sans vous laisser effrayer par aucun obstacle, avez entrepris de l'anéantir. Le monde connaît les noms des écrivains qui menèrent cette noble croisade et des hommes d'État qui les secondèrent, les noms des Wilberforce, des Clarkson, des Buxton. (*Applaudissements.*) Et je ne puis oublier, en prononçant ce dernier nom, qu'il est celui du fondateur de votre Société, de cette Ligue contre l'esclavage sous les auspices de laquelle nous sommes réunis en ce moment. Durant plus d'un demi-siècle, elle a noblement combattu pour cette cause. Elle vient de constater son triomphe en voyant Cuba d'abord, le Brésil ensuite se rendre aux idées et aux sentiments que, de concert avec les écrivains de la France et des États-Unis d'Amérique, elle a vulgarisés partout. Or, selon le proverbe qui nous est commun, « Noblesse oblige », et dès lors l'Angleterre, qui a tout fait pour détruire l'esclavage colonial, ne peut se désintéresser de l'esclavage africain, cent fois plus horrible.

C'est elle, du reste, qui, par les récits de ses explorateurs, a, la première, soulevé cette question nouvelle. Les premiers, ils ont fait connaître à l'Europe les atrocités qui se passaient, à son insu, au cœur de notre continent.

Après avoir aboli l'esclavage en Amérique, après avoir établi dans la mer Rouge et dans l'océan Indien les croisières qui devaient empêcher le transport des esclaves en Asie, le zèle des nations chrétiennes s'était refroidi. L'indignation généreuse,

qui avait forcé la main aux princes comme à l'opposition forcenée des traitants, était tombée. On ne semblait plus se souvenir que l'esclavage existât encore sur la terre. On oubliait même l'esclavage musulman qui, dans les pays plus voisins de nous, durait encore sous une forme qui semblait moins cruelle, lorsque tout d'un coup, il y a quinze années, on a su par vos voyageurs qu'il régnait, avec des fureurs sans nom, dans le centre, à peu près inconnu jusque-là, de notre Afrique. Ils l'ont dit, et ils ont demandé au monde chrétien d'intervenir en faveur de créatures infortunées, qui sans doute n'ont pas la même foi que nous, mais qui sont, comme nous, les créatures de Dieu.

A la tête de ceux qui déclaraient cette guerre nouvelle était l'intrépide, le noble Livingstone (*Vifs applaudissements.*) J'ai voulu, en ma qualité de vieil Africain, visiter la tombe du grand explorateur, sous les voûtes de Westminster. Vous l'avez enseveli au milieu de vos plus grands hommes. Vous avez eu raison, car Livingstone, par son courage, par sa haute intelligence, par l'abnégation de sa vie, est la gloire de ce siècle et de votre pays. (*Applaudissements prolongés.*) Mais, si vous êtes les héritiers de sa gloire, vous devez être les exécuteurs de ses derniers vœux. (*Applaudissements.*) Aussi est-ce avec une émotion qui a fait monter les larmes jusqu'à mes yeux que j'ai lu les dernières paroles que sa main a tracées, et que l'Angleterre a fait officiellement graver sur sa tombe par l'ordre de ses gouvernants :

« Je ne puis rien faire de plus, a-t-il écrit dans l'abandon où il allait mourir, que de souhaiter que les bénédictions les plus abondantes du Ciel descendent sur tous ceux, quels qu'ils soient, Anglais, Américains ou Turcs, qui contribueront à faire disparaître de ce monde la plaie affreuse de l'esclavage. » (*Applaudissements.*)

Je vous remercie de ces applaudissements. Ils sont pour moi l'augure du succès de nos communs efforts. (*Nouveaux applaudissements.*)

Enfin, je suis ici non pas seulement pour solliciter votre pitié et vous rappeler les obligations qu'un tel passé vous impose, j'y suis pour faire un appel à votre justice, car l'Angleterre, par les empires nouveaux qu'elle vient de fonder ou de conquérir en Afrique, a contracté, vis-à-vis d'elle, des obligations sacrées.

Telles sont les raisons de ma confiance ! mais, avant d'entrer dans le cœur même de mon cœur, j'ai à rectifier l'une des

paroles que je vous ai dites en commençant. J'ai dit que je venais *plaider* la cause des pauvres noirs : cette expression ne répond pas exactement à ma pensée et je la retire, pour une double raison :

La première, parce que la cause des esclaves n'a pas besoin d'être plaidée devant des chrétiens, elle est déjà gagnée dans leurs cœurs. (*Applaudissements répétés.*)

La seconde, parce que cette cause se trouve plaidée, avec une éloquence que rien ne peut atteindre, par les faits eux-mêmes et par les récits qu'en font vos explorateurs.

Ce ne sont pas des avocats qu'il faut à l'Afrique, ce sont simplement des témoins, et c'est comme un témoin nouveau que je parais devant vous. Je ne me propose donc pas de revenir sur rien de ce que vous connaissez par vos écrivains ou par ceux de l'Allemagne. Je n'ai l'intention ni de résumer leurs récits ni de revenir sur les sentiments qu'ils inspirent. Mais, devant de telles horreurs, on peut douter quelquefois de leur exactitude, et Livingstone a lui-même exprimé la crainte qu'on ne le taxât d'exagération. Or, le doute dans une telle cause, c'est la perte, parce que le doute amène l'hésitation, et l'hésitation en ce moment, c'est la fin de l'Afrique intérieure. Si nous laissons s'achever le massacre de ses habitants, il ne sera plus temps de rien faire. Ce qu'il faut, c'est porter la conviction dans les esprits, et, pour rendre cette conviction inébranlable, produire des témoins nouveaux d'accord avec les premiers.

Je viens donc vous porter mon témoignage pour la portion de l'Afrique dont l'évangélisation m'est confiée.

Mais ce témoignage n'est pas seulement le mien. J'ai dans les régions dont je vais vous parler toute une légion de témoins oculaires. Ce sont mes fils, les missionnaires d'Alger, ou, comme les a nommés en Afrique la langue populaire, « les *Pères blancs de l'Algérie.* » (*Applaudissemcnts*).

Lorsque je suis arrivé dans ce pays, il y a maintenant plus de vingt années, j'ai vu qu'à moins de vouloir borner mon ministère aux pays musulmans, jusqu'ici à peu près inaccessibles à l'Évangile, il fallait pénétrer dans l'intérieur auprès des populations païennes, et que, quelles que fussent mes forces, je succomberais bientôt, si j'étais seul, à une telle entreprise. J'ai réuni autour de moi quelques jeunes hommes qu'animait le feu le plus pur de l'apostolat. Ils se sont liés par des serments qui les obligeaient à vivre de la vie des indigènes, et à souffrir pour

eux jusqu'à la mort. Ils n'étaient que trois en commençant; mais c'est la gloire de la nature humaine, que l'héroïsme est, pour elle, contagieux comme le mal; ils sont aujourd'hui trois cents (*Applaudissements*) à des titres divers, pères, frères, novices ou auxiliaires; trois cents vivants. Cent sont morts, les plus glorieux. Onze d'entre eux ont versé leur sang par le martyre, le reste a succombé au climat, aux maladies, aux privations, aux fatigues. Si j'en parle ainsi devant vous, ce n'est pas par un sentiment de complaisance qui serait misérable, c'est pour donner le sceau du sacrifice à leur témoignage, et ne plus laisser, enfin, subsister de doute sur les horreurs qu'ils nous révèlent. Je me rappelle le mot d'un philosophe chrétien de mon pays qui, parlant de la fondation du christianisme et des objections dirigées contre son histoire, y répondait par cette raison simple et sublime du martyre des apôtres et des évangélistes : « Il faut croire, disait Pascal, à des témoins qui se font égorger. » C'est le récit de témoins qui se font égorger que je vais vous faire entendre aujourd'hui après tout ce que vous connaissez déjà. (*Applaudissements*).

Pour ne rien confondre et bien préciser les parties de l'Afrique auxquelles se rapportent ces témoignages, il faut dire tout d'abord dans quelles régions mes missionnaires sont établis. Il occupent, depuis plus de dix ans, le Sahara et la région des grands lacs, depuis les sources du Nil jusqu'au sud du Tanganika, ainsi que le Haut Congo belge. C'est de là qu'ils m'écrivent et c'est aussi de ces régions, immenses du reste, que je veux vous entretenir, laissant aux voyageurs ou aux missionnaires, qui vivent sur d'autres points de notre continent, à instruire l'Europe de ce qu'ils voient.

Pour parler tout d'abord des premiers, je veux dire des missionnaires du Sahara, ils témoignent donc, malgré ce que d'autres en ont pu dire, que l'esclavage règne toujours avec les mêmes proportions qu'autrefois, dans toutes les contrées de l'Afrique du Nord qui sont au sud des possessions européennes. La chasse à l'esclave, pour ces contrées, se fait jusqu'à la hauteur du Niger, dans toutes les régions où les nègres n'ont pas encore été soumis, de fait, aux rites de la religion musulmane. La vente, au contraire, a lieu publiquement dans toutes les provinces mahométanes. Ainsi, toutes les villes de l'intérieur du Maroc ont des marchés où arrivent les caravanes esclavagistes. Il y a quelques années, cinq ans à peine, ces marchés existaient

dans les villes du littoral, et jusqu'à Tanger, en face même de votre Gibraltar. S'ils ont fui, depuis, loin de nos regards pour se réfugier dans les villes de l'intérieur, vous savez à qui on le doit : c'est l'honorable Secrétaire de l'Association qui nous réunit aujourd'hui (1) qui, par ses plaintes éloquentes et indignées, a forcé ces marchands infâmes à cacher du moins leur œuvre (*Applaudissements prolongés*). Mais, dans l'intérieur, les marchés se tiennent encore et l'on y voit les musulmans s'approvisionner ouvertement, plusieurs fois chaque année, du misérable bétail humain. Il en est de même des oasis sahariennes, c'est-à-dire de toutes celles qui se trouvent aux frontières de l'Algérie, de la Tunisie, de la Tripolitaine et jusqu'à l'Égypte.

A la vérité, et pour ne rien dire que d'exact, ainsi que m'y oblige mon titre de témoin, l'esclavage domestique n'a point dans cette région le caractère de boucherie constante qu'il a pris, comme je vous le prouverai, sur les hauts plateaux du cœur de l'Afrique. Une fois achetés et reçus dans l'intérieur des familles musulmanes, ils y sont traités avec assez de douceur. C'est l'intérêt des maîtres de ne point faire périr des esclaves qui leur reviennent cher, à cause de la distance. Peut-être, aussi, le voisinage des Européens effraie-t-il les esclavagistes. Ils craindraient que les gémissements et les cris des victimes ne vinssent jusqu'à nos oreilles...

Mais une condition spéciale donne cependant à ce commerce transsaharien un caractère d'atrocité : c'est la traversée du désert qui, avec le troupeau de femmes et d'enfants que les caravanes traînent après elles, exige des mois entiers de voyage. Voyage affreux, où il faut marcher à pied sur un sable aride, sous un soleil brûlant, dans un pays où les aliments manquent souvent, et l'eau plus encore. Il y en a pour les marchands esclavagistes, mais les enfants et les femmes ne reçoivent que juste ce qu'il faut pour ne pas mourir, car ils frustreraient, en mourant, leurs bourreaux du gain qu'ils en attendent. Les Touaregs sont le plus souvent les convoyeurs de ces troupeaux humains. Leurs cœurs sont aussi durs que le fer de leurs lances, et une poignée de sorgho cru, chaque soir, une gorgée d'eau, c'est tout ce qu'ils donnent aux esclaves, qui cheminent chargés de l'horrible fourche. Ceux-ci tombent, c'est la mort. L'œil

(1) M. Allen, secrétaire de l'*Anti-Sclavery Society*.

exercé du marchand sait reconnaître si la victime doit lui échapper avant la fin du voyage. S'il le constate, d'un coup de barre il l'achève. Les hyènes, les chacals viennent dévorer leurs chairs, laissant les squelettes blanchis, pour marquer le chemin des marchés du Maroc ou du Fezzan.

Mais le commerce des esclaves dans le Sahara et les provinces du Nord, dont Tombouctou est le centre, n'est rien à côté de celui des hauts plateaux de l'intérieur. C'est de celui-là surtout que je dois vous parler. C'est là que nos missionnaires sont, en ce moment, les témoins des faits dont agonise tout un continent.

On ne savait pas bien encore, il y a vingt années, ce qu'était le cœur de notre Afrique. On en parlait comme d'un désert inhabitable et stérile. Il s'est trouvé, au contraire, et mes missionnaires me le confirment chaque jour, que c'en était la portion la plus belle, la plus riche et la plus heureuse. On ne l'avait jugée que d'après les terres du littoral. Là, en effet, le climat est malsain, souvent mortel; le travail difficile, presque impossible pour l'Européen. Les traditions antiques, dont les traces se trouvent jusque dans Hésiode et dans Hérodote, semblaient annoncer pourtant que l'intérieur de l'Afrique ne ressemblait point à ses rivages, et ce qui ne l'annonçait pas moins, c'était l'existence de ses grands fleuves : le Niger, le Congo, le Zambèze, le Nil surtout qui excitaient à bon droit la curiosité et les conjectures des géographes, des historiens, des philosophes. Ils ne se trompaient pas, comme on l'a vu depuis, sur l'importance de ces cours d'eau mystérieux.

Après les terres basses du littoral, on a donc constaté que le centre de l'Afrique s'élève sur deux plateaux : l'un des deux à trois mille pieds anglais plus haut que le niveau de l'Océan; l'autre immense, mesurant des milliers de milles de longueur et superposé au premier de deux à trois mille pieds, en moyenne, ce qui lui donne une altitude totale de quatre à cinq mille pieds au-dessus des mers. Ces deux plateaux, inondés chaque année, à des époques fixes, par des pluies torrentielles que leur portent les nuages formés sur l'Océan Atlantique et l'Océan Indien, sont comme constellés de grands lacs ou, pour parler plus justement, de mers intérieures ; réservoirs immenses que la nature a creusés. De ces mers ou de ces grands lacs, comme on les appelle, sortent les quatre fleuves de l'Afrique avec leurs affluents innombrables. C'est ce qui rend ces contrées si belles et si fécondes. Une imagination trop vive et les quatre grands fleuves

aidant, quelques-uns y ont même, en ces derniers temps, voulu voir l'antique paradis terrestre. L'altitude y tempère les ardeurs du soleil. Au bord du Nyanza et du Tanganika, la chaleur du jour ne dépasse pas 32 degrés centigrades, et chaque nuit la température descend à 17 ou 18 degrés. La terre est d'une richesse rare. Je ne parle pas des mines nombreuses dont on voit les indices et qui promettent des trésors à l'industrie, je ne parle que de l'agriculture. Aidée par les eaux et par le soleil, elle produit sans peine tout ce qui est nécessaire à la vie. Partout où l'eau coule, quatre moissons sont possibles chaque année. C'est l'expérience que nos missionnaires en ont faite eux-mêmes pour le blé qu'ils cultivent afin de se procurer la matière du sacrifice eucharistique. Les bois sont d'une beauté, d'une force qui excitent l'admiration des explorateurs. Toutes ces richesses réunies devaient naturellement attirer et fixer une population nombreuse. C'est ce qui est arrivé dans le cours des temps. Nulle part, dans l'Afrique, on ne voyait de villages plus nombreux et plus peuplés. La paix y régnait, les familles étaient patriarcales; les armes à feu inconnues; on ne les trouvait que vers le littoral, ou sur les bords du Zambèze où les Portugais les avaient importées.

Coïncidence douloureuse, c'est au moment même où les grands explorateurs et les premiers missionnaires pénétrèrent, il y a vingt-cinq ans, dans ces régions pour y porter la civilisation et la foi, que les marchands esclavagistes, instruits peut-être par ceux-là mêmes qui avaient servi de guides aux voyageurs, y firent invasion à leur tour. Leurs points de départ furent l'Egypte et le royaume de Zanzibar.

Leurs chefs principaux, les métis : race horrible, issue d'Arabes et de noirs du littoral, musulmane de nom, juste ce qu'il en faut pour professer la haine et le mépris de la race nègre qu'ils mettent au-dessous des animaux, et à qui, pour lui donner ce qui lui est dû, on ne doit que l'esclavage, et, si elle résiste, les supplices et la mort. Hommes affreux, sans conscience comme sans pitié, également infâmes pour leur corruption bestiale et pour leur cruauté, ils justifient le proverbe africain : « Dieu a fait les blancs, Dieu a fait les noirs; c'est le démon seul qui fait les métis. » *(Applaudissements.)* *(A suivre)*

LA PERSÉCUTION RELIGIEUSE

Il devient bien évident que le ministère Floquet-Goblet cherche dans la persécution religieuse le moyen de se maintenir. La politique de réformes économiques, qu'il n'a d'ailleurs que bien timidement suivie, ne lui a guère réussi : tout le monde est mécontent des lois sur les accidents et sur la réglementation du travail qui ont été votées par la Chambre, et chacun espère que le Sénat les amendera profondément, s'il n'ose les rejeter.

Quant à la politique proprement dite, elle est toujours de nature à diviser les multiples fractions de la majorité républicaine; il n'y a, pour celle-ci, d'autre terrain d'entente que la persécution religieuse, et M. Floquet y entraîne une fois de plus le gouvernement de la France.

Son passé, ses liens avec la secte maçonnique l'y condamnaient, et ce ne sont assurément pas les collègues qu'il s'est donnés qui seraient hommes à le retenir. La fatale impulsion qui précipite dans cette voie le parti républicain est tellement irrésistible que le président Carnot l'a subie à son tour et a cru devoir, lui aussi, donner des gages aux frères et amis en leur montrant qu'il savait répondre d'une façon impertinente et inconvenante à des évêques. Voilà qui lui donnera du prestige !

Rien de tout cela ne doit nous étonner. Nous avons mieux à faire que de rechercher si nos gouvernants ne commettent pas, au point de vue de la politique et de l'avenir de la république, la faute la plus mortelle, si leurs actes d'aujourd'hui ne sont pas en contradiction avec leurs prétentions au libéralisme et leurs vieilles déclamations en faveur de la paix sociale et de la liberté. On a déjà cent fois recouru à cette démonstration, qui n'a rien changé à l'état des choses et qui est d'ailleurs absolument impuissante à arrêter l'évolution d'une loi inéluctable.

Ce qui nous importe et nous intéresse véritablement, c'est de nous rendre compte du caractère de la persécution, c'est de nous demander si nous nous résignerons indéfiniment au rôle de victimes et d'aviser aux moyens de nous défendre enfin efficacement.

Il n'y a rien de nouveau dans les procédés que nos adversaires mettent en œuvre, si ce n'est que, cette fois, ils essayent de les appliquer sur une plus large échelle et avec plus d'audace que jamais. L'affaire de Cîteaux qu'ils ont *inventée*, — cela ne peut

plus faire aujourd'hui doute pour personne, — leur a donné le prétexte d'attaquer, par la même arme de la calomnie la plus infâme, un certain nombre d'établissements religieux renommés par leur bonne tenue et leurs services.

Si l'on n'avise pas à les arrêter net dans cette odieuse campagne, ils s'attaqueront à de nouvelles institutions et avec un succès qui sera en proportion de la terreur qu'ils sauront inspirer. Par ailleurs, ils multiplieront les laïcisations d'écoles, qui s'annoncent comme devant être nombreuses pendant la période des vacances; ils saisiront toutes les occasions favorables de s'attaquer aux droits des catholiques, et ils arriveront à la rentrée du Parlement ayant créé dans leur milieu un état d'opinion dont ils s'autoriseront pour édicter de nouvelles lois oppressives.

Allons-nous les laisser faire ? C'est notre habitude, car, à part les protestations de la presse et de nos défenseurs autorisés dans le Parlement, la masse a coutume de se taire. Malgré tant de faits qui, depuis dix ans surtout, l'ont édifiée sur la tactique suivie par nos ennemis, elle se laisse toujours ébranler par leurs calomnies ; il lui faut du temps pour démasquer leur imprudence et quand elle est arrivée à se rendre compte de leurs manœuvres, elle hésite encore à manifester son sentiment : les faits sont déjà si loin, et les protestations semblent tellement inutiles !

Les persécuteurs de nos Congrégations déploient la plus fébrile activité ; ils usurpent les fonctions administratives et judiciaires pour fausser l'action de l'autorité et de la justice et rendre inévitables les condamnations qu'ils exploitent d'avance.. Les journalistes de la *Lanterne* et autres feuilles se conduisent effrontément en commissaires de police et en juges d'instruction ; pour un peu, ils arrêteraient eux-mêmes les gens, les jugeraient et les exécuteraient séance tenante. Nous nous laissons faire ; nous nous tenons dans le silence, effarés, plus portés à blâmer les victimes qu'à prendre leur défense, peu disposés à soutenir le petit nombre d'hommes résolus qui ont eu le courage d'intervenir dans le but de les protéger.

Certes, si nous devons persévérer dans cette attitude, malgré toutes nos lamentations, le mal se consommera, nos œuvres seront ruinées et nos adversaires triompheront isolément et brutalement de leur impunité.

Mais que faire? dira-t-on. Comment que faire ! Mais il faut arrêter dès le début toute entreprise de calomnie ou de diffa-

mation ; tous nous devons apporter à celui qu'elle vise le concours de notre témoignage et de notre indignation. Nous nous défions de la justice : raison de plus pour l'obliger à entendre la vérité, avec une telle abondance, un tel éclat que, si elle devait la fausser, l'opinion publique n'en puisse être dupe. Après tout, la justice n'est pas tellement rebelle à nos légitimes revendications.

Les revendications obtenues contre la presse antireligieuse par les Ursulines de Grenoble, les décisions, aujourd'hui nombreuses, qui condamnent les communes à restituer les biens qu'elles n'avaient reçus qu'à la condition d'en faire profiter des écoles congréganistes, sont autant de preuves qu'il y a encore, quoi qu'on ait fait, des juges en France, autant d'encouragement à nous défendre.

Eh bien ! défendons-nous !

TERRIBLE STATISTIQUE

Le suicide est un des signes les plus caractéristiques des civilisations en décadence et des époques où sévit l'impiété avec sa compagne obligatoire l'immoralité.

Voici une lugubre statistique sur les suicides en France et notamment à Paris. Elle fait frémir et montre d'une façon significative les ravages du désespoir dans un pays où la foi est battue sans cesse en brèche par la libre pensée et l'irréligion :

Le nombre des suicides, en 1887, dans les 87 départements de la France est de 7,572, *sur lesquels le département de la Seine* (Paris) *seul, figure pour 1,420, soit pour près d'un cinquième,* alors que, normalement, eu égard à sa population, il ne devrait figurer que pour un quinzième.

Le mois qui a fourni le plus de suicides est le mois de juillet, dont le total a été de 790, alors que la moyenne des autres mois est de 550 à 600.

La proportion du nombre des femmes qui se donnent la mort est très inférieure à celle des hommes. *Ainsi, sur ces* 7,572 *suicides, on compte* 5,964 *hommes et* 1,608 *femmes seulement.* Dans le département de la Seine, sur les 1,420 morts volontaires, les femmes ne figurent que pour 295, c'est-à-dire un sixième du total environ. Les femmes, pourrait-on en conclure, supportent mieux les tristesses de la vie que les hommes, parce que ceux-ci sont en plus grand nombre la proie du vice et de l'impiété.

A quel âge sévit le suicide ? C'est, d'après la statistique officielle,

de 50 à 60 ans. En effet, le chiffre des gens qui se sont donné la mort, entre ces limites, a été, dans toute la France, de 1,508, tandis que de 30 à 40 ans, il n'a été que de 992. Mais de 40 à 50 ans, la proportion se relève et atteint 1,394.

La période où les suicides sont le moins fréquents est l'extrême vieillesse. On ne compte que 166 suicidés âgés de plus de 80 ans.

Voyons les causes les plus fréquentes du suicide. La statistique officielle a pris soin de les relever. Nous les lui empruntons, avec les chiffres en regard, aboutissant toujours à ce même lugubre total de 7,572 morts volontaires pour toute la France.

Misère et revers de fortune.		
Misère (ou crainte de la),	483	888
Embarras de fortune,	305	
Perte d'emploi, de procès, perte au jeu,	100	
Chagrins de famille.		
Douleur causée par la perte d'ascendants, de conjoints, d'enfants,	56	1,031
Chagrins domestiques non spécifiés,	975	
Amour, jalousie, débauche.		
Affection contrariée,	200	1,125
Jalousie,	27	
Honte d'une mauvaise action,	89	
Ivrognerie, alcoolisme,	809	
Peines diverses.		
Désir de se soustraire à des poursuites judiciaires (*délits*),	202	1,785
Suicide d'auteurs d'assassinats, de meurtres, d'empoisonnements, d'incendies,	27	
Désir de se soustraire à des peines disciplinaires militaires,	16	
Désir de se soustraire à des souffrances physiques,	1.228	
Dégoût du service militaire,	25	
Dégoût de la vie et contrariétés diverses,	287	
Maladies cérébrales.		
Aliénation mentale,	1,975	2,168
Hypocondrie,	109	
Monomanie,	70	
Idiotisme,	14	
Motifs inconnus,		575
Total général,		7,572

On remarquera que de toutes les causes de suicides, groupées

sous des rubriques générales *c'est la misère qui fournit, au total, le moindre contingent.*

Ce sont au contraire la débauche, le crime et la lâcheté devant la souffrance physique qui produisent le plus grand nombre de suicides.

Sur les cas de folie se terminant par le suicide, il serait intéressant de chercher les causes de folie qui sont imputables aux aliénés. Trop souvent la débauche et l'alcoolisme conduisent à l'aliénation mentale.

Cette statistique vraiment effrayante devrait servir de sujet de méditation aux peuples et aux individus. Rien ne montre davantage la nécessité de la foi religieuse et du frein salutaire qu'elle apporte aux passions et des consolations qu'elle assure aux malheureux.

Oter aux hommes la foi sublime dans l'autre vie, la crainte des châtiments éternels, le sentiment de leur dignité et de leur responsabilité morale par la propagande matérialiste et athée, c'est les pousser fatalement au suicide.

La somme des épreuves ici-bas dépasse notablement pour le plus grand nombre la somme des jouissances et du bonheur; si la religion ne vient pas au secours de l'homme pour le soutenir, le relever, lui rendre l'espérance, lui donner la patience et la résignation, le malheur ou les passions le détermineront à en finir avec la vie et à faire aussi peu de cas de la sienne que de celle des autres.

La libre-pensée a donc pour conséquence logique le suicide et l'on peut dire qu'elle est pour beaucoup dans l'épouvantable accroissement que constate officiellement la statistique.

NÉCROLOGIE

Une dépêche annonce le décès de Mgr Touvier, évêque de Massouah; les journaux italiens disent qu'il est mort, le 5, d'une insolation, sur la route de Massouah à Archico, pendant qu'il se rendait à Akrur.

—

Le lieutenant-général *Philippe* Sheridan, qui vient de mourir, a joué un grand rôle dans la guerre de sécession de l'Amérique du Nord, où il s'est fait remarquer par l'emploi d'une nouvelle tactique, par sa ténacité sur le champ de bataille. C'est

lui qui a amené la défaite définitive des confédérés et la reddition du général Lee.

En 1881, la *Revue militaire de l'étranger* a publié un article fort intéressant sur ce véritable entraîneur de cavalerie qui commença en 1865, la fameuse expédition qui devait terminer la guerre. Ce qui a contribué beaucoup à ses succès, c'est l'emploi judicieux qu'il a fait des Sioux, véritables limiers qui employaient tous les stratagèmes pour se renseigner sur les forces et la position des armées du Sud.

La veille du raid de Shenandoah, Sheridan avait réuni tous les officiers pour une partie de chasse à courre et, au lieu de se mettre à la poursuite de la bête, entreprenait le grand raid qui devait achever l'écrasement du Sud. Ses dix mille cavaliers étaient armés du sabre, de la carabine Spencer à sept coups et du revolver. Dès qu'il avait affaire à de l'infanterie, il faisait mettre pied à terre à sa troupe. Le corps marchait tout entier sur une seule route à la vitesse ordinaire, ou de 15 à 16 milles par jour. Le convoi ne transportait que des munitions. Chaque homme avait sur son cheval quatre jours de vivres, deux d'avoine, sa tente, son manteau, sa brosse à cheval et sa couverture, mais aucun effet de rechange.

On bivouaquait presque toujours. Trouvant que l'artillerie gênait ses mouvements, il en avait beaucoup réduit l'effectif et, dans le raid de Schenandoah, il ne s'est presque pas servi de canon.

Sheridan laisse, en Amérique, la réputation d'un soldat plein de bravoure, d'un capitaine audacieux, d'un chef n'ayant jamais reculé devant la responsabilité. Il a été le digne adversaire de Morgan et de Forrest et a su donner à son pays une tactique nouvelle dans l'emploi des troupes à cheval ; aussi il est impossible, en Europe, d'admettre avec lui que les armes blanches aient fait leur temps.

NOUVELLES RELIGIEUSES

Rome et l'Italie.

Les scènes scandaleuses de pression et de corruption électorale qui ont marqué les dernières élections municipales de Rome et assuré la victoire aux libéraux viennent, en s'aggravant encore,

de se renouveler à Naples. Grâce aux manœuvres les plus éhontées, la liste libérale triomphe.

Ces élections de Naples constituent une véritable honte pour le parti libéral italien. Il faut lire dans les journaux de Naples les détails incroyables de cette élection pour voir à quelles basses manœuvres politiques n'a pas craint de recourir le gouvernement afin de battre les cléricaux. C'est la victoire de la force, de la fraude et du mensonge.

Depuis plusieurs semaines les agents électoraux du gouvernement travaillaient la population. Toute une campagne d'intimidation avait été entreprise contre les cléricaux. M. Crispi avait délégué à Naples M. Nicotera, en lui confiant la mission d'assurer par tous les moyens le triomphe de la liste libérale. M. Nicotera a su se montrer digne de son collègue et émule ; les libéraux de Naples n'ont plus rien à envier à ceux de Rome ; il les ont même surpassés, ce qui peut sembler incroyable.

Dans tous les bureaux électoraux où les libéraux avaient la présidence, aucune surveillance effective n'a pu être exercée. La fraude s'est étalée avec un cynisme jusque-là sans exemple. A la section du Port, la présidence était mixte, composée de cléricaux et de libéraux. Un des membres du bureau aperçut un individu qui jetait une poignée de bulletins dans l'urne. Le président et le premier scrutateur protestèrent aussitôt et voulurent faire arrêter l'individu en question, mais immédiatement les libéraux font une violente opposition et suscitent un vacarme infernal. Le président et le scrutateur, devant l'attitude menaçante et agressive des libéraux, sont obligés de quitter la salle. Les trois membres libéraux du bureau restent maîtres du terrain et... de l'urne. Ailleurs, les libéraux se présentaient au scrutin armés de revolvers et proférant les menaces les plus injurieuses et les plus graves à l'adresse des catholiques.

Dans une autre section, les libéraux, pour empêcher toute surveillance, ont organisé une ronde de plusieurs heures autour de la table où reposaient les urnes. Dans tous les bureaux où les libéraux s'étaient assuré la majorité, la fraude, la corruption et la violence se sont impunément étalées. En outre, détail significatif, le dépouillement du scrutin qui a duré trois jours n'a eu lieu que de nuit et les libéraux l'ont interrompu à plusieurs reprises. Avec des gens aussi peu scrupuleux il n'y a pas de doute que la multiplication des électeurs... libéraux ne se soit exercée sur une vaste échelle.

Ces manœuvres honteuses ont fini par inspirer le dégoût aux libéraux eux-mêmes. Le *Corriere di Napoli*, la principale feuille libérale de Naples, est obligé de reconnaître que, sans la fraude et la pression électorale, la liste catholique l'aurait certainement emporté.

—

La visite de l'empereur Guillaume à Rome, vers la 1re quinzaine du mois d'octobre, semble maintenant presque sûre. Les journaux libéraux triomphent de ce fait qui n'a pas de précédents depuis l'occupation de Rome. L'événement, s'il se vérifie, aura certainement son importance; mais dès à présent, il est arrêté que l'Empereur ne descendra pas au Quirinal, qu'il logera à son ambassade et qu'il fera deux visites solennelles à Léon XIII.

—

Il résulte d'une statistique publiée par le comité de l'Exposition vaticane que pendant les trois mois durant lesquels l'Exposition a été ouverte, le nombre des visiteurs s'est élevé à 349,808, sans compter tous les personnages ou employés du Vatican qui avaient leurs entrées spéciales. Maintenant le comité de l'Exposition a fait la remise des locaux et des objets à la commission prélatice nommée par S. S. Léon XIII pour la distribution de tous ceux de ces objets qui peuvent être utiles aux églises pauvres et aux pays de missions.

—

En attendant que la dernière période des fêtes jubilaires recommence avec les pèlerinages déjà annoncés du mois de septembre, S. S. Léon XIII travaille à une importante encyclique qu'il destine aux évêques d'Orient.

—

Plusieurs journaux, reproduisant naguère, d'après le *Figaro*, une adresse de remerciement envoyée par quelques dames polonaises à la reine Marguerite de Savoie, ont annoncé que le vénérable sanctuaire situé près du Quirinal et contenant la chambre où vécut et mourut saint Stanislas Kostka serait préservé de la démolition dont il avait d'abord été menacé pour faire place aux écuries royales. Or, s'il est vrai que le sanctuaire sera conservé, il n'en est pas moins vrai aussi que l'on va démolir la petite chapelle attenante dédiée à la très Sainte Vierge et qui est celle où N. T. S. P. le pape célébra sa première messe,

et c'est précisément en cette année de jubilé sacerdotal de Léon XIII que cette démolition va s'accomplir. On démolira de même toute la partie de l'édifice qui mettait la chambre de saint Stanislas Kostka en communication avec l'église voisine de Saint-André, où repose le corps du saint novice. Le sanctuaire se trouvera incorporé au reste d'un nouveau bâtiment qui sera réparti en autant de lots pour habitations de particuliers, ce qui montre encore une fois comment sont respectés les plus chers souvenirs de la ville sainte.

—

Nous recevons à la dernière heure le texte d'un bref pontifical par lequel le Souverain Pontife institue en mémoire du jubilé une décoration sous forme de médaille octogonale, portant une croix avec des fleurs de lis entre les bras de la croix.

La médaille portera d'un côté l'effigie du Souverain Pontife et au revers les armes de Léon XIII.

La médaille sera attachée à un ruban de soie rouge bordé de blanc et de jaune ; elle sera décernée aux promoteurs et promotrices des manifestations jubilaires.

France.

Limoges. — Le tribunal s'étant déclaré compétent dans l'affaire du référé introduit par Mgr Renouard, relativement à la vente des immeubles décidée par l'administrateur de la mense épiscopale, le siège vacant, appel a été interjeté devant la cour. Le bon droit n'y a pas eu le même succès que devant le tribunal. Voici les considérations étranges et fort peu juridiques de l'arrêt qui infirme le jugement du tribunal :

La cour,

Ouï les conclusions de M. le procureur général,

Attendu que M. de Luzé, administrateur de la mense épiscopale de Limoges, a mis en vente deux immeubles sis à Limoges, rue de la Cathédrale, 3, et boulevard de la Corderie, 14, faisant partie de ladite mense épiscopale ;

Attendu que l'évêque nommé de Limoges a introduit un référé contre le préfet de la Haute-Vienne, l'administrateur de la mense et Me Nassans, notaire, pour qu'il soit sursis à la vente ;

Attendu qu'un déclinatoire d'incompétence a été introduit par le préfet de la Haute-Vienne ;

Attendu que la mense épiscopale est reconnue par la loi comme une personne civile ayant un patrimoine dont l'évêque, quand il est

en pleine possession de son siège et des biens de la mense, est l'administrateur et l'usufruitier ;

Attendu que pendant la vacance du siège, les droits d'administration et d'usufruit reviennent à l'Etat en vertu du droit régalien en usage sous l'ancien régime, qui, en pareil cas, faisait revenir ces droits au roi, lequel était aux lieu et place de l'évêque ;

Attendu que, aujourd'hui, le roi est représenté par la souveraineté nationale dont le chef de l'Etat est le mandataire, et que le droit de régale subsiste dans la personne du président de la République ;

Attendu que la régale est un droit inhérent à la puissance publique et que la juridiction civile n'a aucune qualité pour la régler et la contrôler ;

Attendu que le décret du 3 juillet donnant à l'administrateur de la mense un mandat injonctif de vendre les immeubles de la mense, celui-ci est tenu de l'exécuter ; que par suite ce décret est un acte administratif dont la connaissance n'appartient pas aux juges civils ;

Attendu que l'action introduite par l'évêque nommé de Limoges est la négation absolue du droit régalien de l'Etat ;

Attendu que l'autorité judiciaire n'est pas compétente pour juger un acte du pouvoir public et qu'elle n'a pas qualité pour en entraver l'exécution ;

Attendu que les premiers juges ont méconnu le principe de la séparation des pouvoirs ;

Par ces motifs,

La cour,

Donne acte au préfet du déclinatoire d'incompétence introduit par lui ;

Dit que l'autorité judiciaire est incompétente en la matière ;

Réforme et infirme le jugement du tribunal de première instance de Limoges ;

Renvoie l'intimé (l'évêque de Limoges), devant l'autorité compétente et le condamne aux dépens.

TARBES. — On lit dans le *Journal de Lourdes :*

La grotte de Lourdes a reçu ces jours derniers la visite de l'impératrice du Brésil. S. M. Thérèse-Christine-Marie de Bourbon était accompagnée de S. A. Impériale et Royale dona Januaria de Bragance, comtesse d'Aquila, sœur de l'empereur, du prince Louis de Bourbon et de son fils.

Un salon de verdure, orné de drapeaux aux couleurs nationales, avait été disposé dans la gare pour recevoir l'auguste pèlerine.

Malgré la pluie, une foule sympathique avait envahi les abords de la gare. L'Impératrice est descendue à l'hôtel de la Grotte. Le drapeau brésilien y flottait à côté du drapeau français ; des guirlandes de verdure formaient un arc de triomphe devant la porte d'entrée et

couraient le long des balcons du premier étage. Les salons, la salle à manger et les corridors de l'hôtel avaient été décorés de drapeaux, d'arbres verts et de fleurs. Durant le repas, la fanfare municipale est venue donner une aubade ; naturellement l'hymne national brésilien faisait partie du répertoire.

Le jeudi matin, à neuf heures, une assistance nombreuse et recueillie occupait l'esplanade de la Grotte. Sa Majesté, que rien dans sa mise ne distinguait de sa suite, a pris place sur le prie-Dieu qui lui avait été préparé, et Mgr l'évêque de Tarbes, assisté du T. R. P. Sempé, a commencé la messe. On n'a pas été très surpris de voir communier la fille des Bourbons de Naples, belle-sœur de la vénérable Marie-Christine de Savoie et tante du comte de Chambord. Les prières ardentes des pèlerins s'unissaient en ce moment aux siennes pour appeler les bénédictions du Ciel sur l'empereur dom Pedro et sa famille.

La messe terminée, l'impératrice a échangé des paroles d'une exquise courtoisie avec Mgr l'évêque, avec le P. supérieur des Missionnaires et avec ceux qui ont voulu lui offrir leurs hommages. Elle a eu des saluts gracieux pour tous, tandis qu'on s'écartait avec respect pour lui frayer un passage jusqu'à sa voiture. La douceur de son regard et la facilité de son abord lui conciliaient tous les cœurs. Mgr le duc de Nemours est venu de Cauterets lui faire visite.

Après une promenade aux environs de Lourdes, Sa Majesté a visité longuement la basilique. Elle a admiré les bannières qui en ornent la voûte. L'auguste princesse a l'intention d'en envoyer une nouvelle : ce sera le drapeau national du Brésil, offert en son nom avec le même appareil qu'on a déployé naguère pour le drapeau de la Bolivie. On a mis sous ses yeux le calice d'or enrichi de pierreries qui a été donné par ses pieux sujets de Rio-de-Janeiro.

Cette journée de prières n'a pas satisfait la piété de l'impératrice. Le vendredi matin, avant son départ, elle a trouvé le temps d'entendre la messe. Les assistants, presque aussi nombreux que la veille, ont été très édifiés de son recueillement.

Puisse, en retour de ce pèlerinage, Notre-Dame de Lourdes accompagner l'impératrice et l'empereur du Brésil dans leur long voyage, les rendre sains et saufs à leur peuple et leur inspirer des actes qui en fassent de plus en plus les bienfaiteurs de leur vaste empire.

TOULOUSE. — S. Em. le cardinal Desprez, archevêque de Toulouse, vient d'adresser à M. le curé de Saint-Sernin la lettre suivante au sujet du projet de désaffectation du presbytère de cette paroisse.

Luchon, 6 août 1886.

Monsieur le curé,

Par deux lettres, adressées l'une à M. le ministre des cultes, l'autre à M. le préfet de la Haute-Garonne, j'ai demandé que vous soyez

maintenu en possession de la collégiale Saint-Raymond, jusqu'à ce que le conseil d'Etat ait statué sur le pourvoi que vous avez formé de concert avec le trésorier de la fabrique de votre église.

Pour ce qui me concerne, je crois que l'affectation presbytérale de la Collégiale Saint-Raymond est incontestable; je déclare m'opposer, dans toute l'étendue de mes attributions, à la reprise de cet immeuble, tant qu'il n'aura pas été désaffecté dans les formes prescrites par les lois et règlements en vigueur.

Je vous autorise à faire de cette lettre tel usage qui vous paraîtra utile, et je profite de l'occasion pour vous dire combien mon cœur d'évêque et de père souffrirait si l'on vous expulsait, par la force, d'un immeuble où je veux bien croire, pour l'honneur de la magistrature, que la justice n'hésiterait pas à vous réintégrer.

Veuillez agréer, monsieur le curé, l'assurance de mon paternel dévouement.

Fl. cardinal DESPREZ,
Archevêque de Toulouse.

Vendredi 10 août, à huit heures du matin, M. Durand, adjoint au maire de Toulouse, accompagné de M. le commissaire central et d'un greffier, s'est présenté chez M. le curé de Saint-Sernin et lui a fait sommation, en termes très convenables, d'avoir à livrer les clefs de la collégiale (le presbytère).

M. le curé a répondu : « Je ne reconnais pas à M. le maire le droit de me faire sortir d'ici. J'y suis en vertu de mon titre, en vertu de la loi. Je ne livrerai les clefs que contraint par la force armée ou sur une décision de justice. »

Séance tenante, M. le maire a dressé de cette réponse un procès-verbal, que M. le curé a entendu et signé.

Le calme a été parfait dans la rue comme dans le presbytère.

Etranger.

BELGIQUE — S. S. Léon XIII, dans sa bienveillance pour la Belgique et dans sa sollicitude pour le Collège belge à Rome, Institut dont il fut le promoteur, vient de doter le dit Collège de la somme nécessaire pour y admettre sept nouveaux élèves choisis dans les diocèses belges.

Voici le texte du *Motu proprio* de Léon XIII :

LÉON XIII, PAPE
Motu proprio.

Parmi les nombreux souvenirs agréables que nous avons conservés de la Belgique, un de ceux que nous avons coutume de nous rappeler avec le plus de consolation est celui que nous a laissé le très estimable

clergé de ce pays. Il nous a été donné, en effet, de connaître de près autrefois les prêtres belges et ni le temps ni l'occasion ne nous ont manqué pour constater la régularité de leur vie, leur habileté, leur charité. Ils ont persévéré dans ces vertus, et elles resteront, s'il plaît à Dieu, leur apanage à perpétuité ; on peut d'autant plus l'espérer que les séminaires où se forme le sacerdoce sont de la part des Évêques l'objet des soins les plus vigilants et les plus assidus et que rien n'est négligé pour donner aux jeunes lévites l'éducation convenable. — Néanmoins, comme les bons prêtres sont plus que jamais et toujours de plus en plus réclamés par les besoins des temps et qu'il est de la plus haute importance de préparer à ce clergé de dignes successeurs, nous voulons que les évêques à qui incombe cette charge puissent trouver en nous quelque assistance et que notre intervention soit en même temps un témoignage de notre ancienne et constante bienveillance envers les Belges. — Cherchant au profit de quelle institution nous pourrions réaliser ce dessein, nous avons jeté les yeux sur le Collège belge à Rome, à la fondation duquel, lorsque nous étions nonce en Belgique, nous avons pris quelque part. Et certes ce choix est bien justifié ; car le Collège dont nous parlons a produit depuis plus de quarante ans des fruits fort appréciés et nous avons l'assurance qu'il ne cessera pas d'en produire constamment de pareils. Il est notoire, en effet, qu'il est sorti de là bon nombre de prêtres formés à la vertu, forts sur la doctrine, profondément versés dans les sciences sacrées et qui, soit comme auxiliaires des évêques, soit dans l'exercice des fonctions sacerdotales, ont rendu et rendent encore les services les plus utiles et les plus méritoires. Cette expérience prouve combien il est salutaire que Rome envoie aux nations catholiques quelques prêtres élevés dans son sein. — A cette fin nous attribuons audit Collège et nous lui affectons une somme de cent mille francs dont le revenu lui permettra de donner à perpétuité la pension et l'instruction gratuitement à sept jeunes gens, Belges de naissance se destinant au sacerdoce et qui montreront d'heureuses dispositions intellectuelles et morales. Quant à la désignation de ces jeunes gens, nous l'abandonnons aux Evêques belges, dont chacun choisira un élève à envoyer à Rome ; l'Archevêque de Malines en désignera deux, dont l'un devra avoir suivi le cours de philosophie supérieure à l'Université de Louvain, et les professeurs de la même faculté devront être consultés sur ce choix.

Donné à Rome, à Saint-Pierre, le 10 juillet de l'an 1888, de notre pontificat le onzième.

LÉON XIII, PAPE.

Canada. — Les Jésuites viennent d'obtenir du gouvernement provincial de Québec la reconnaissance de la personnalité civile. Le Saint-Père les a autorisés à entrer en négociations avec le

même gouvernement pour la restitution des biens dont la Couronne anglaise s'était emparée en 1800. La Convention proposée à ce sujet par M. le premier ministre Mercier, a été adoptée, à l'unanimité, par la législature de Québec.

CHRONIQUE DE LA SEMAINE

Les obsèques du général Eudes. — Les grèves. — Candidature et tournées du général Boulanger. — Etranger.

16 août 1888.

La journée du 8 août a été chaude. Point tant peut-être qu'on l'appréhendait. Suivant la remarque fort sensée d'un journal républicain, ce qui s'est passé constituerait en temps ordinaires autant d'intolérables scandales. Mais nous avons perdu le droit d'être difficiles.

A l'époque actuelle, on en est réduit à s'estimer heureux d'en avoir été quitte à si bon marché, à trouver que l'ordre aurait pu être troublé d'une façon plus grave. Cette satisfaction relative suffit à peindre la situation où nous sommes.

Ce qui a surpris, c'est que le Gouvernement ait été tout à coup pris d'un accès d'énergie que rien, dans ses antécédents, ne nous autorisait à attendre de lui. Non-seulement il a pris des mesures pour réprimer le désordre, mais il a fait fermer la Bourse du travail, c'est-à-dire enlevé aux agitateurs un centre d'action, un point d'appui dont l'absence les gênera beaucoup.

De cette énergie, quelque tardive qu'elle ait été et bien que, comme toujours en pareil cas, elle ait été peut-être un peu excessive, nous serions très disposés à louer le Gouvernement, si nous pouvions penser qu'elle sera durable. Cela nous est malheureusement impossible.

Qu'un gouvernement sévisse contre ceux qui arborent les emblèmes séditieux et notamment l'étendard de la Commune, il n'y a rien là que de fort légitime, mais il ne faut pas que son passé proteste contre son présent. Lorsqu'on a élevé une statue à Barbès qui n'a jamais combattu que sous les plis du drapeau rouge, on n'a guère le droit de faire assommer les gens qui suivent cet exemple. Comment ceux-ci peuvent-ils s'y reconnaître? Vivants, on les punit, morts, on leur élève des statues, et les orateurs officiels célèbrent leurs vertus civiques. Si on se pique

le moins du monde de logique, il est bien permis de montrer quelque embarras. Nous ne voyons donc pas comment M. Floquet et ses collègues pourront s'y prendre pour justifier leur attitude nouvelle. Or, on a beau dire, en politique lorsqu'on ne peut pas justifier une attitude, il est fort difficile de la garder longtemps.

Le même raisonnement peut s'appliquer à la fermeture de la Bourse du travail et à l'arrestation du citoyen Soudey, un des meneurs des garçons limonadiers. Si la Bourse du travail a été ouverte, c'est que le Gouvernement l'a bien voulu. Dès le premier jour, elle a été un centre d'agitation révolutionnaire. Le Gouvernement le savait parfaitement, et comme il n'a rien fait pour l'empêcher, c'est qu'il approuvait ce qu'on faisait. Il est bien vrai que le citoyen Soudey a, dans les réunions de la Bourse du travail excité à la violence et au pillage, mais le délit n'a pas été commis précisément à la veille de l'enterrement du citoyen Eudes. Pourquoi cependant le Gouvernement a-t-il attendu jusqu'au dernier moment pour le faire poursuivre de ce chef?

Pourquoi? On ne le dira pas, mais ce n'est pas difficile à deviner. Le ministre a eu un mobile puissant pour être énergique. Il s'est senti personnellement menacé. En outre, l'absence des Chambres le met à couvert contre toute nécessité de justification immédiate. Aussi, l'énergie lui a paru à la fois nécessaire et sans péril. Il l'a eue. Mais, justement, à cause de cela, elle n'aura pas de lendemain. D'une part, l'influence des camaraderies révolutionnaires, d'autre part, la pensée des interpellations auxquelles il faudra répondre, la crainte de l'hostilité du Conseil municipal dont la majorité est obligée de s'appuyer sur ceux-là même qu'on affecte aujourd'hui de traiter avec rigueur. Toutes ces causes entraîneront irrésistiblement le Gouvernement à ce qu'il appellera la conciliation et qui n'a qu'un nom: l'abdication devant la Révolution. Cette abdication, elle est dans les traditions du gouvernement républicain, mais elle est en quelque sorte la fatalité de sa situation. Nous ne croyons pas à la fermeté des desseins du cabinet, mais eût-il cette fermeté, qu'il ne lui serait pas possible de l'affirmer. Son péché originel l'a marqué d'un indélébile stigmate; il n'est pas de baptême, fût-il de sang, qui puisse l'en laver.

—

Un instant apaisées après cette échauffourée, les grèves semblent reprendre avec plus de force. Nous ne parlons pas seule-

ment de Paris, où les menuisiers viennent prendre la place des terrassiers qui reprennent le travail, et débutent par des actes de violence ; mais en province la situation s'aggrave et l'exemple d'Amiens, produit de fâcheuses imitations. C'est surtout à Calais que se montre la gravité du mouvement.

Malheureusement, il importe de le constater, les fauteurs du désordre trouvent déjà un auxiliaire inconscient, il faut le supposer, dans M. Floquet, dont les dernières résolutions relatives à la réouverture de la Bourse du travail ont tout l'air d'une capitulation. C'est pourquoi de nouveaux désordres sont à prévoir. L'énergie de M. Floquet sera une fois de plus mise à l'épreuve. La perspective n'est pas flatteuse pour nos gouvernants, car, sans compter que les récents désordres de Paris n'auront pas peu contribué à faire le jeu de leurs adversaires à l'intérieur, ils semblent moins que jamais de nature à leur susciter les sympathies de l'Europe.

—

La chance, qui avait abandonné un instant le général Boulanger, semble lui revenir. Il vient d'avoir son attentat. Les journaux boulangistes racontent, en effet, qu'à Saint-Jean-d'Angély, cinq coups de revolver ont été tirés sur sa voiture, sans l'atteindre. Il faut dire que d'après une autre version, qui semble la vraie, les coups de revolver auraient été tirés au milieu d'une bagarre par un homme en état de légitime défense, qui n'avait aucunement l'intention de blesser le général. Quoi qu'il en soit, ses partisans ne vont pas manquer de le représenter comme une victime échappée par miracle aux balles des opportunistes, et on peut s'en rapporter à eux pour tirer de cet événement la plus large réclame. Il est fort probable maintenant que le général sera élu le 19, dans la Charente-Inférieure. Les éléments d'appréciation manquent pour la Somme où il va également faire un tournée électorale et dans le Nord. Il faut regretter que les conservateurs n'aient pas cru devoir présenter de candidats dans ces trois départements, mais, cette réserve faite, ils assisteront à ce spectable de la lutte d'un d'homme contre le parlementarisme républicain avec une curiosité indifférente, tout en marquant, non sans plaisir, les coups donnés et reçus de part et d'autre, et en se réjouissant du discrédit jeté par le général sur nos gouvernants.

—

A propos de l'abstention des conservateurs dans la présenta-

tion de candidats aux élections partielles qui ont lieu depuis quelque temps, nous devons reproduire la note suivante de la *Correspondance nationale*, dont on connaît les attaches avec M. Lambert de Sainte-Croix.

L'approche des élections générales, les difficultés sans nombre qui entravent l'action des conservateurs dans les élections partielles, ont déterminé le parti monarchique à ne présenter aucun candidat dans celles qui vont avoir lieu, le 19 août, dans le Nord, la Somme et la Charente-Inférieure.

Les candidats républicains n'auront probablement pas de concurrent dans le Nord. Ils seront, paraît-il, combattus dans la Somme et la Charente-Inférieure par le général Boulanger. Dans ces deux départements, les monarchistes se décideront individuellement pour ou contre l'abstention, d'après des considérations locales dont ils seront seuls juges. La plus grande latitude leur a été laissée à ce sujet et personne n'a été autorisé à chercher à les influencer dans un sens ou dans l'autre.

—

Deux concours sont ouverts en ce moment. L'un à Paris, pour élever un monument à Danton; l'autre à Bordeaux, pour en ériger un autre aux Girondins. L'inauguration aura lieu à peu près en même temps, de sorte que le même ministre devra célébrer tour à tour la gloire immaculée des Girondins condamnés à mort, grâce à Danton, comme traîtres à la patrie, et celle de l'homme qui les a envoyés à l'échafaud. Si les uns ont vraiment mérité la colonne d'ordre corinthien-byzantin qu'on leur élève, alors la logique condamnera cet infortuné ministre à déclarer que Danton, qui a privé la France de leurs précieux services, était digne d'une honte éternelle. Si, au contraire, il commence par chanter à Paris les vertus de Danton, son patriotisme et les services rendus par lui à la République, de quel front ira-t-il ensuite à Bordeaux rendre hommage au patriotisme et à la sagesse des gens que son premier héros a fait égorger? Et que deviendrait ce pauvre homme si, par surcroît d'embarras, il se voyait menacé d'avoir à inaugurer encore, quelques semaines plus tard, le monument que le conseil municipal de Paris ne peut manquer de voter bientôt à Robespierre, lequel, après avoir contribué pour sa bonne part à la chute des Girondins, a fait ensuite couper la tête à son collègue Danton? Il est vrai que M. Deluns-Montaud, s'il est encore ministre à cette époque, aura la ressource de se tirer de ces

difficultés en apparence inextricables par l'artifice oratoire qui lui a si bien réussi l'autre jour avec Mirabeau. On l'entend déjà s'écrier dans un beau mouvement d'éloquence : « Ce n'est pas le moment de plaider ici le procès intenté à ce grand homme — ou à ces grands hommes — par d'autres patriotes bien dignes, eux aussi, de notre admiration et de notre reconnaissance. » Avec des mouvements oratoires on se tire toujours d'embarras, surtout si l'on a quelques groupes de claqueurs habilement répandus çà et là dans l'auditoire.

—

Nous avons maintenant le texte de la note relative à Massouah adressée aux puissances par notre ministre des affaires étrangères. On pourrait reprocher à cette note son étendue, ainsi que l'importance quelque peu exagérée qu'elle semble vouloir donner à une question qui ne saurait avoir de conséquences pratiques pour notre pays, mais si on la juge en se plaçant sur le terrain des principes du droit international, on reconnaît qu'elle est irréfutable et que M. Goblet s'y montre aussi modéré qu'implacable logicien.

M. Crispi a prétendu que la notification officielle de la prise de possession de Massouah par son gouvernement suffisait pour y abolir de fait toutes les capitulations et que par conséquent l'Italie pouvait imposer aux résidents étrangers telles taxes de séjour qu'il lui plairait, ce qu'elle a fait d'ailleurs malgré les protestations de notre consul. C'est là une erreur manifeste, attendu que cette occupation ne saurait être identifiée avec les cas prévus par la Conférence de Berlin. Il est, en effet, de toute évidence que la Conférence de Berlin a voulu régler la prise de possession des territoires non occupés déjà par les puissances signataires du protocole.

Or, tel n'est pas le cas de Massouah. En effet, lorsque les Italiens, appelés par les Anglais, ont débarqué dans ce port, le drapeau égyptien, c'est-à-dire ottoman, y flottait. Massouah avait une garnison égyptienne et une administration que les Anglais forcèrent à se retirer et la Turquie protesta aussitôt. Donc, le territoire de Massouah n'est pas un territoire sans maître. Demain on pourrait prendre Souakim en vertu des mêmes raisons.

Quoi qu'il en soit de ces arguments, il ne paraît pas douteux que M. Crispi voudra y répondre, que M. Goblet répliquera et

que, par suite, le démêlé se continuera avec d'autant plus de persistance de part et d'autre qu'il n'a plus guère, en ce moment, qu'un intérêt purement théorique, l'Italie ayant mis la main sur Massouah et les capitulations ayant, en fait, cessé d'exister.

—

Pendant que M. Crispi nous suscitait ces difficultés, ses troupes subissaient un échec sérieux sur lequel une dépêche adressée au ministre de la guerre à Rome donne les détails suivants :

Le commandant supérieur des troupes d'Afrique ayant appris que le 31 juillet, Debeb rassemblait à Saganeiti, sur la route du Gura à Digsa, à environ 120 kilomètres d'Arkiko, trois cents hommes armés de fusils pour entreprendre des razzias, il envoya 400 bachi-bouzouks, commandés par un capitaine et quatre lieutenants italiens, pour surprendre Debeb.

Adamaga suivait avec 200 bachi-bouzouks pour assurer la retraite.

A Uaa, le capitaine fut informé que Debeb avait avec lui 460 hommes. Le capitaine, alors, attendit Adamaga dont les forces s'étaient augmentées de 200 Assaortins. Cela retarda la marche et on n'arriva que le 8 août à Saganeiti.

Debeb, qui était bien renseigné, avait tout préparé pour sa défense. Néanmoins le capitaine italien, après avoir entouré le village, y entra bravement avec un lieutenant et cent bachi-bouzouks, et obligea les Abyssins à abandonner un petit fort qui fut occupé pas les Italiens.

Mais, à ce moment, les Assaortins, qui avaient déjà trahi pendant la marche en avertissant Debeb, désertèrent pendant le combat, passèrent à l'ennemi et attaquèrent les Italiens.

La défense du petit fort devint alors impossible. Le capitaine et un lieutenant tombèrent blessés; les bachi-bouzouks qui tenaient le fort en sortirent en désordre.

Cette débandade, la trahison des Assaortins et le grand nombre d'ennemis mirent la panique dans les rangs des bachi-bouzouks postés à l'extérieur du village. Les trois autres lieutenants italiens avec un petit nombre de soldats, se défendirent en désespérés sans céder un pouce de terrain.

Il semble que tous les officiers italiens, sauf un peut-être, soient tombés dans le combat.

Environ 400 bachi-bouzouks ont été recueillis à Uaa. Les

pertes sont de 350 hommes. Beaucoup de bachi-bouzouks sont rentrés blessés, rapportant les fusils.

On croit qu'Adamaga a été tué.

Outre les vingt otages assaortins qui sont déjà entre les mains des Italiens, le commandant supérieur en a fait arrêter vingt autres.

M. CRISPI

Les Italiens viennent de subir un échec important en Abyssinie. Voilà qui ne semblerait pas fait pour augmenter le prestige de M. Crispi. On commence, de plus, à Rome, à s'apercevoir des fautes commises par le ministre sicilien, et cette constatation contraste singulièrement avec les honneurs reçus par M. Crispi auquel va être conféré prochainement le collier de l'*Annonciade*, faveur très rare et réservée seulement aux souverains et aux hommes d'État les plus éminents. A ce propos, le *Courrier de Bruxelles* résume fort bien, d'après un journal italien, les éminents services rendus à la maison de Savoie qui lui ont valu cette haute distinction :

L'aggravation des impôts et leur perception par les moyens les plus barbares.

La suppression de tout contrôle effectif du Parlement pour y substituer l'arbitraire et la prépotence personnelle du premier ministre.

La falsification du scrutin dans les élections politiques et administratives.

L'accentuation de l'hostilité à l'égard de la France et la rupture des relations commerciales qui constitue un désastre économique pour l'Italie.

La tension croissante des rapports avec la Russie et l'Angleterre.

L'affaiblissement des liens qui unissent l'Italie à l'Allemagne.

La vénalité et la corruption de la presse à laquelle on fait jouer les rôles les plus honteux.

Le déchaînement dans cette même presse d'une guerre odieuse et brutale au pape, au clergé et aux catholiques.

La violation de l'extra-territorialité du Vatican.

La violation du secret de la poste et du télégraphe pour les correspondances du Saint-Siège.

L'organisation de l'espionnage.

La suppression des dîmes.

L'élaboration du nouveau code pénal contre les catholiques.

La promesse d'une loi sur le divorce et la laïcisation de l'école.

Le « splendide succès » de l'expédition d'Abyssinie.

La mise en liberté de Cipriani.

Les destitutions arbitraires des maîtres d'écoles et des syndics.

La ruine économique, agricole, industrielle et commerciale, du pays.

Voilà ce qu'a valu à l'Italie jusqu'à ce jour l'administration de M. Crispi.

Le *Courrier de Bruxelles* oublie les sifflets qui vont accueillir le roi Humbert pendant son prochain voyage en Romagne.

Quoi qu'il en soit, M. Crispi est passé au premier plan. Lorsqu'à Berlin, on le désigna comme ministre italien, ce choix porta quelque agitation à la cour du Quirinal.

La reine Marguerite ne voulait pas entendre parler de M. Crispi. L'aristocratie piémontaise qui entoure les souverains, les quelques princes romains ralliés au Quirinal déclaraient qu'ils n'auraient aucune relation avec cet homme irrégulier, d'origine révolutionnaire, dont la vie privée n'était pas exempte de taches.

Cependant il fallut obéir, et M. Crispi, avant de recevoir la succession de M. Depretis, reçut, de par la Prusse, une place dans le dernier ministère Depretis.

M. Crispi, né à Girgenti, sur la côte méridionale de la Sicile, en face de cette île Pentellaria, qui jette comme un pont entre l'Italie et la Tunisie, mena dans sa jeunesse l'existence débraillée d'un insurgé. Il prit part à tous les complots contre les Bourbons de Naples. En 1859, il était exilé à Malte, sans grand espoir de retour. Il s'y était fixé, exerçant on ne sait quel métier, épris de la Mme Crispi n° 1, une belle « contadine » du pays.

En 1860, il revient dans son pays à la suite des Mille. Il bataille, à côté de Cairoli, et participe à cette facile conquête. Là, oubliant la dame Crispi n° 1, il fait connaissance avec une héroïne de Garibaldi, celle qui ne tarda pas à devenir la dame Crispi n° 2.

La Révolution a triomphé. Crispi fusionne comme son chef Garibaldi, avec la monarchie de Savoie. Dès lors, il commence à s'assagir et à devenir quelqu'un. Il fait partie de l'extrême gauche du Parlement de Florence, mais de cette extrême gauche qui est déjà un parti de gouvernement. A l'avènement de la gauche, aux débuts du règne d'Humbert, il reçoit un portefeuille. Il se signale déjà par l'exubérance de sa politique, en même temps que par la souplesse de ses convictions.

Mais une grave imprudence de conduite l'exila du pouvoir et de la cour. Il avait présenté et fait admettre aux réceptions officielles l'opulente Mme Crispi n° 2, dont la poitrine, chargée de médailles commémoratives, faisait un bel effet. C'était un riche exemplaire féminin de la société des *reduci delle patrie battaglie*. Elle n'avait d'autre défaut que celui d'une maturité ample comme celle d'une matrone.

Tout d'un coup, M. Crispi apprend la mort de la dame Crispi n° 1, celle de Malte, dont personne en Italie ne soupçonnait l'existence. M. Crispi, avocat, n'ignore pas la nullité de son second mariage. La cour de Rome, l'Italie entière, apprirent avec stupéfaction le mariage du ministre, avec une belle et jeune patricienne, alors que la dame Crispi officielle, présentée à la cour, n'avait pas été déclarée morte et enterrée.

Le scandale fut grand, bien que la légalité fût avec M. Crispi. On cria à la trigamie, ce qui est une calomnie, puisque M. Crispi n'a jamais épousé que deux femmes à la fois. D'ailleurs, la dame Crispi n° 2, convenablement rentée, ne faisait pas valoir ses droits conjugaux. Cette frasque matrimoniale coûta seulement à M. Crispi son portefeuille.

Dès lors, M. Crispi se réfugia dans l'opposition, et il devint avec MM. Cairoli, Zanardelli, Baccarini et Nicotera, l'un des piliers de la pentarchie, c'est-à-dire du groupe des « purs », qui cherchaient noise à M. Depretis.

C'est là que M. de Bismarck, a déniché cet agent peu scrupuleux, sa vie privée en fait foi, ce sceptique agité, ce révolutionnaire converti, d'autant plus autoritaire et absolu qu'il a dû renier un plus grand nombre de convictions.

M. de Bismarck n'a qu'à commander pour être obéi par lui, et c'est la main du grand chancelier qu'on retrouve dans tous les actes du gouvernement italien relatifs à l'affaire de Massouah.

M. Crispi cherche à faire croire que la France est désapprouvée par toutes les puissances, même par la Grèce. On raconte cependant l'anecdote suivante, qui n'est pas d'accord avec les récits des journaux italiens : le comte Fe d'Ostiani, ministre d'Italie à Athènes, serait allé remercier le gouvernement hellénique de son attitude; celui-ci aurait répondu qu'il n'avait pas de remercîments à recevoir de l'Italie, parce qu'il approuvait parfaitement la conduite de la France dans cette occasion. La Russie aurait fait parvenir à la Porte des déclarations dans le même sens.

Enfin, s'il faut en croire une correspondance de la *Lanterne*,

la réponse de M. Crispi devait être modeste. Depuis, le télégraphe a joué entre Berlin et le Quirinal, et les grandes lignes de la note Crispi, en réponse à celle de M. Goblet, seraient les suivantes :

« Je ne discute pas la question de Massouah, vous avez raison, mais votre argument tombe, puisque maintenant la prise de possession vous a été notifiée. Ce que je ne puis admettre, c'est que le gouvernement français veuille appliquer aux sujets italiens de la Tunisie les lois que je veux appliquer aux sujets français de Massouah.

« Vous êtes, vous, Français, à Tunis, comme protecteurs, et vous ne pouvez parler qu'au nom d'un Turc quelconque, c'est-à-dire sans aucune autorité. Les Capitulations, que vous voulez abolir par représailles, ont été reconnues et sanctionnées par l'Europe entière. Nous, au contraire, nous occupons un pays où les Capitulations sont tombées en désuétude et nous parlons au *nom du roi d'Italie*. Voulez-vous prendre parti pour la Turquie ? »

Comme le langage de M. Crispi serait différent, si l'Italie ne se sentait pas soutenue par l'Allemagne !

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE (1)

2. — **Histoire de la religion**, par MM. Tissier et Beaubois, approuvée par Mgr l'archevêque de Bourges. — 1 vol. in-18 de 108 pages avec gravures et cartonné. — Par unité : 0 fr. 45 ; par 12 : 0 fr. 35 ; par 100 : 0 fr. 30. — Adresser les demandes à M. le curé de Foëcy (Cher).

Les auteurs de l'*Histoire de la religion*, publiée par M. Tardy-Pigelès, nous semblent avoir admirablement répondu aux désirs de ceux qui s'occupent d'enseignement religieux. Voulant initier la jeunesse des catéchismes à la connaissance de l'action de Dieu dans le gouvernement du monde, voulant lui faire adorer et admirer ce Christ « éternel » dont le règne commence à l'aurore des temps, domine tous les siècles et va se prolongeant jusque dans l'infini de l'éternité, voulant, en un mot, suivre dans toutes ses phases le développement providentiel et la marche grandissante de l'idée religieuse à travers les temps et l'espace, MM. Tissier et Beaubois se sont bien gardés de se perdre dans les broussailles des menus faits de l'histoire et dans les incidents multiples des humaines contradictions. Ils ont regardé plus

(1) Il est rendu compte de tout ouvrage dont *deux exemplaires* ont été déposés dans les bureaux des *Annales catholiques*. MM. les auteurs et MM. les éditeurs sont priés d'indiquer le prix des livres qu'ils envoient. — L'administration des *Annales* se charge de fournir, au prix de librairie, les ouvrages dont il est rendu compte dans ce bulletin.

haut et ils ont saisi l'histoire par ses sommets les plus lumineux et les plus saillants. Ils ont placé, au centre de l'histoire, la figure du Dieu fait homme, du Christ-Rédempteur, et ils ont fait converger vers ce centre tous les symboles du passé, toutes les réalités du présent, toutes les divines espérances de l'avenir. De cette pensée aussi grandiose que simple est sortie une œuvre rapide, claire et sobre où se trouvent fixés en caractères très nets et très précis tous les faits et tous les enseignements qui intéressent le plus l'âme humaine : le Christ promis, figuré et prophétisé, dans l'histoire d'un peuple étrange et divin; puis le Christ encore vivant, luttant et triomphant dans une société encore plus humainement étrange et aussi plus divine. Cent pages ont suffi aux auteurs pour retracer tout ce drame sublime. Un peu plus de chaleur dans la narration, un peu plus de pittoresque dans le style et MM. Tissier et Beaubois eussent serré de très près la perfection d'un genre dont Bossuet reste l'inimitable modèle. Tel quel, néanmoins, cet ouvrage, par sa marche méthodique et serrée, par sa logique naturelle et sûre d'elle-même, par son élocution claire et précise, par sa doctrine toujours inattaquable, se fera, nous n'en doutons pas, une place distinguée dans les manuels de vulgarisation religieuse à mettre entre les mains de nos enfants des catéchismes et à répandre parmi nos populations. Du reste, l'approbation de Mgr l'archevêque de Bourges et la lettre de félicitations de Mgr A. Marchal aux auteurs, sont en même temps un témoignage de flatteuse estime et une garantie de succès.

E. Beaufils.

REVUE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

Nos fonds d'État éprouvent un peu de fatigue; on les a poussés depuis quelque temps plus vite que le public ne l'eût peut-être voulu. Le comptant ne suivant plus le terme, il a bien fallu qu'on s'arrêtât. L'obstacle contre lequel on se heurte pour le moment est le cours de 84; nous ne doutons pas qu'il ne soit franchi, mais en son temps.

Les rentes se maintiennent donc à peu près aux mêmes cours; pour les forcer à reculer sensiblement il faudrait l'annonce du grand emprunt, qui peut-être n'est pas encore tout à fait décidé.

Bourse du 14 *août* 1888.

3 0/0		83 85	C. F. foncières 1879		485 »
3 0/0 amortissable		86 40	— commun. 1879		485 »
4 1/2 0/0		105 60	— — 1880		478 »
Crédit foncier	Actions	1.365 »	— foncières 1883		390 »
Est	—	795 »	Est	Oblig.	395 »
Lyon	—	1.275 »	Lyon	—	397 »
Midi	—	1.153 »	Midi	—	399 75
Nord	—	1.575 »	Nord	—	414 »
Orléans	—	1.345 »	Orléans	—	402 75
Ouest	—	918 75	Ouest	—	403 »
Panama	—	275 »	Panama 4 0/0	—	209 »
Suez	—	2.212 50	— 6 0/0	—	365 »

Le gérant : P. Chantrel.

Paris. — Imp. G. Picquoin, 51, rue de Lille.

ANNALES CATHOLIQUES

LA SOURCE UNIVERSELLE DES GRACES

Toutes les grâces nous viennent par l'Eucharistie. — Comment et en quel sens cette doctrine est vraie (1).

Messeigneurs,
Messieurs,

Dans un fragment inédit, publié en 1855 (2), M. Olier, le vénérable fondateur de Saint-Sulpice, montre d'une manière admirable que l'Eucharistie doit être le modèle de la vie du prêtre. Vers la fin de ce fragment, il dit ceci :

« Bien que le prêtre soit le moyen par lequel Notre-Seigneur opère tout extérieurement dans son Église, il doit néanmoins demeurer caché le plus qu'il le peut, de la même manière que Notre-Seigneur lui-même *dans l'Eucharistie* est profondément caché, bien qu'il soit dans l'Église le principe de tout. »

Cette assertion, que tout dans l'Église est dû à l'action de Notre-Seigneur *au Saint-Sacrement*, est développée par le très pieux auteur dans les termes les plus explicites :

« C'est Notre-Seigneur *au Très Saint-Sacrement* qui soutient toute l'Église; Il est la source de tout; le point sur lequel tout repose; Il nourrit toutes les âmes; Il répand partout

(1) Les pages qui suivent ont été présentées, sous forme de rapport, au récent Congrès eucharistique; c'est par leur lecture, ou du moins par leur analyse, qu'a commencé la première réunion de travail ; et, sur la proposition de Mgr Mermillod, il fut décidé, séance tenante, que le beau texte de M. Olier, qui ouvre ce Rapport, serait imprimé au dos d'une image commémorative du Congrès. On pourvut à l'exécution immédiate, et le jour de la clôture, ce souvenir fut effectivement distribué à tous les membres. — Ce Rapport sera naturellement inséré dans le compte rendu général du Congrès; le R. P. Tesnière a de plus, annoncé son intention de le donner dans la revue *Le Très Saint-Sacrement* qu'il publie, mais c'est dans nos *Annales* que ce document est imprimé pour la première fois.

(2) Numéro de mars de l'excellente Revue *les Études ecclésiastiques*.

son Esprit ; tout est uni à Lui et sans Lui rien ne serait; Il prie, Il demande, Il obtient; *c'est Lui qui fait tout ; c'est de cette source unique que se répand tout le bien qui se fait dans l'Église.* »

Sainte Thérèse dit de son côté aussi : « Un jour, après la sainte Communion, je vis très clairement Notre-Seigneur se placer près de moi. Je compris par certaines choses qu'il me dit que, depuis qu'il est monté au Ciel, il n'est jamais descendu sur la terre pour se communiquer aux hommes, si ce n'est dans le Saint-Sacrement de l'autel (1). »

C'est cette doctrine que l'Eucharistie est pour nous la source de toutes les grâces et le moyen de toutes les communications divines, que nous voudrions expliquer et préciser. Pour cela, nous allons chercher à l'établir dans une première partie comme principe général; puis nous ferons, dans une autre partie, l'application de ce principe aux moyens divers par lesquels la grâce nous est obtenue ou conférée.

Dans cet exposé un peu théologique, nos paroles n'auront peut-être pas l'onction et la flamme qui devraient toujours les animer quand il s'agit de l'ineffable mystère d'amour qui est l'Eucharistie ; nous comptons, Messieurs, sur votre piété pour suppléer à ce défaut. Du reste il est extrêmement utile à la piété de s'appuyer sur des notions doctrinales exactes, et parmi elles, aucune n'est plus propre à la nourrir que la considération que nous voudrions développer ici.

I

C'est une vérité incontestable que tout ce qu'il y a pour nous d'effets de grâce surnaturels nous vient de Notre-Seigneur Jésus-Christ ; et cela, d'une double manière, parce qu'il nous a mérité les grâces et parce qu'il nous les communique dans une influence effective.

En d'autres termes, et pour employer les expressions théologiques, Notre-Seigneur est tout à la fois pour nous la cause *méritoire* de la grâce par son Humanité sainte, et par cette même Humanité agissant dans la vertu de la divinité, il en est aussi la cause *efficiente*. « Comme la tête sur les membres et comme la vigne sur les rameaux, Jésus-Christ, dit le Concile de Trente, exerce sur l'âme justifiée une influence continuelle de

(1) Vie par elle-même; chapitre « Additions », *circa medium.*

grâce, qui sans cesse précède, accompagne et suit toutes nos bonnes œuvres. » (Sess. 6, ch. 16.)

Or, Notre-Seigneur, qui est ainsi pour nous cause de la grâce en deux manières, se trouve de plus dans deux états : son état naturel, qui est un état glorieux, dans lequel il réside au sein des splendeurs du ciel, et son état eucharistique, par lequel, sous des apparences infimes et étrangères, il habite sur la terre au milieu de nous.

Faudra-t-il dire, parce que cet état eucharistique est celui qu'il a choisi pour habiter avec nous, que c'est en cet état seulement et non dans son état céleste, que ce divin Sauveur est pour nous la source des grâces ?

Peut-être au premier abord, serait-on tenté de le croire; mais non, Messieurs, une telle affirmation est insoutenable. Partout où est Notre-Seigneur, il est à nous, il s'occupe de nous.

Au ciel, d'une part il nous obtient les grâces, en présentant à son Père les blessures par lesquelles il nous les a méritées et en priant pour nous : *semper vivens ad interpellandum pro nobis* (Hebr. VII, 25); *Jesus introivit.. in ipsum cœlum, ut appareat nunc vultui Dei pro nobis* (Hebr. IX, 24). D'autre part, il nous communique effectivement, du ciel, les grâces qu'il nous a obtenues ; c'est en effet une nécessité qu'il nous communique les grâces du même lieu où il nous les obtient. Bossuet le dit en termes équivalents dans son admirable sermon pour l'Ascension. Ce sont deux mouvements, corrélatifs l'un à l'autre. « Tantôt Jésus-Christ se tourne vers son Père pour lui parler de nos besoins, dit le grand évêque ; tantôt il se retourne vers nous et il nous comble de grâces. »

C'est donc une chose certaine que Jésus au ciel fait descendre sa bénédiction sur nous : *Christus ascendens in altum..dedit dona hominibus.* C'est du ciel qu'il a envoyé le St-Esprit, dont la mission, comme le dit saint Thomas, représente le don même de la sanctification; et ce qui se passa lors de la Pentecôte continue à se passer présentement parmi nous.

Cette doctrine que Jésus-Christ entrant au ciel, y est entré comme Pontife, comme médiateur, comme ambassadeur, devant traiter nos intérêts auprès de son Père, est le fond même de l'Epître aux Hébreux; et c'est de cette épître que Bossuet développe la pensée dans son sermon pour l'Ascension. En ce texte, comme il le dit, saint Paul « joint l'Ascension de Jésus-Christ dans les cieux avec son sacerdoce; » or, ce sacerdoce,

Jésus-Christ l'exerce comme médiateur pour nous auprès de Dieu ; et il est hors de doute, dit encore le grand évêque, « qu'étant notre ambassadeur auprès de son Père, il fallait qu'il résidât près de sa personne », afin « qu'il y négociât nos affaires ».

Ainsi, c'est un point établi ; et il semble que tout ce qui a été opéré par Notre-Seigneur puisse et doive lui être attribué dans l'état et dans le lieu qui lui sont essentiellement propres ; et la raison semble d'ailleurs l'indiquer. Mais, si cela est vrai, il est vrai aussi que l'Eucharistie est, comme sacrifice, le moyen qu'il a institué pour nous faire l'application de ces mérites qu'il nous a acquis par sa vie et par sa mort ; qu'elle est, comme sacrement, le moyen principal qu'il a institué pour nous conférer effectivement ses grâces, moyen auquel les autres sont ordonnés en tant que fin ; et de plus, que par la présence permanente en laquelle elle fixe Jésus dans nos tabernacles, elle continue sans interruption, d'une certaine manière, ce double effet qu'elle produit comme sacrifice et comme sacrement.

Puisqu'il en est ainsi, il est manifeste que cette double action par laquelle Jésus-Christ nous obtient les grâces et nous les communique, il l'exerce en même temps dans son état céleste et dans son état eucharistique. Et pour préciser la manière dont il l'exerce dans ces deux états, nous devrons dire que cette double action, en notre faveur, il l'exerce dans son état céleste, mais avec une relation à son état eucharistique, en se servant de l'Eucharistie comme moyen spécial et immédiat pour l'accomplir.

Oui, il nous semble incontestable que telle est la vérité complète. En effet, si dans les splendeurs du ciel, Notre-Seigneur montre pour nous ses blessures à son Père et s'il le prie pour nous, l'humilité de cette supplication et cette offrande de ses souffrances passées ont une convenance toute particulière avec cet état encore présent de victime où l'Eucharistie le constitue par l'anéantissement moral, non seulement à la messe, mais en permanence dans le tabernacle.

Et de même pour la communication effective de la grâce ; si elle se fait pour nous de la part de Notre-Seigneur résidant au ciel, il semble naturel néanmoins qu'elle se fasse dans une relation spéciale avec son état eucharistique par lequel il réside près de nous ; car cette communication implique une action directe, immédiate, sans distance. Cela est de toute évidence pour le moment de la sainte communion ; mais cela paraît vrai aussi

d'une manière générale pour toute communication de grâce.

Du reste, Notre-Seigneur étant un, il n'est rien de ce qu'il opère par son état eucharistique, qui ne puisse et ne doive lui être attribué aussi dans son état céleste ; mais en vertu des raisons que nous venons de dire, il semble que rien non plus de ce qu'il opère au ciel pour nous qui vivons sur la terre, soit opéré sans une relation spéciale avec son état eucharistique.

Il n'en est point ainsi à l'égard des saints qui habitent le ciel; ce que Notre-Seigneur opère en leur faveur peut ne pas avoir de relations avec l'Eucharistie, ou du moins n'avoir avec elle qu'une relation indirecte et éloignée, résultant de l'identité de personne; car si rien de ce que ce divin roi accomplit, en quelque lieu et de quelque manière que ce soit, ne peut être étranger à son état céleste qui est son état naturel et propre, son état eucharistique au contraire, qui est pour lui, en quelque sorte, un état d'emprunt, semble limité dans ses effets à la fin spéciale pour laquelle il l'a adopté.

Ainsi donc, pour résumer ces considérations dans la synthèse d'un seul principe, nous disons ceci :

Tous les effets qui se produisent dans l'ordre de la grâce ou de la gloire peuvent sans exception être attribués à Notre-Seigneur dans son état céleste ;

Les effets qui se produisent pour nous sur la terre ont en outre une relation spéciale avec son état eucharistique, qui est le moyen par lequel, dans son séjour céleste, ce divin Sauveur les opère à notre égard ;

Les effets qui se produisent à l'égard des saints dans le ciel même, semblent au contraire ne pas avoir de relation directe avec l'Eucharistie.

II

Pour faire davantage la lumière et pour écarter toute objection, il nous reste, comme nous l'avons annoncé, à passer en revue les principaux d'entre les moyens par lesquels la grâce nous est obtenue ou conférée. Il nous sera facile de faire relativement à chacun d'eux l'application du principe que nous venons de formuler et qui précise à l'égard des deux états de Notre-Seigneur ce principe fondamental que toute grâce nous vient de lui.

Ces moyens qui sont pour nous les principales sources de grâces sont la parole de Dieu, la prière, les bonnes œuvres, et

enfin les sacrements. Par les deux premiers nous arrivent des grâces surtout actuelles, par les deux derniers nous arrive la grâce habituelle dans son accroissement, ou même dans son principe.

D'abord *la parole de Dieu.* Les saints Pères se plaisent à établir un parallèle entre elle et l'Eucharistie; de part et d'autre se trouve le Verbe de Dieu sous une apparence sensible dans le but de nous sanctifier; du reste à la parole de Dieu est liée naturellement la grâce : *Vivus... sermo Dei et efficax,* nous dit saint Paul (Hebr., IV, 12). *Præceptum Domini... illuminans oculos... Lex Domini convertens animas*, nous dit le Psalmiste (Ps. XVIII, 8 et 9). Mes paroles sont esprit et vie, *Verba mea spiritus et vita sunt*, nous dit Notre-Seigneur lui-même.

Mais il est nécessaire cependant que cette grâce intérieure s'ajoute à la parole extérieure pour que celle-ci sanctifie l'âme en réalité. « Si le Saint-Esprit n'est présent à l'âme de l'auditeur, oiseux est le sermon du prédicateur », comme le déclare le Pape saint Grégoire (Homil. 30 in Evang.) ; et, bien que les apôtres eussent entendu toutes les paroles de Notre-Seigneur de sa bouche même ils n'en ont eu l'intelligence qu'après avoir reçu le Saint-Esprit : *Ille docebit vos omnia et suggeret vobis omnia quæcumque dixero vobis* (Joan., XIV, 26).

Or cette grâce intérieure, cette lumière du Saint-Esprit ne nous est communiquée que par un don, une influence actuelle et directe de Notre-Seigneur; elle doit donc, pour les raisons que nous venons d'exposer dans la thèse générale, être attribuée à l'Eucharistie.

En second lieu *la prière*. Elle ne nous obtient des grâces qu'en considération des mérites de Notre-Seigneur; et c'est pour cela que l'Église prie toujours par Jésus-Christ: *per Dominum nostrum Jesum Christum....*; mais à ce point de vue, ces grâces se rattachent à l'Eucharistie, puisqu'elle en est le moyen général que Notre-Seigneur a institué pour nous appliquer les mérites de sa Passion, en tant que sacrifice actuel à la messe et sacrifice persévérant virtuellement au tabernacle par la présence de la victime.

De plus, les grâces que nous obtient la prière nous sont conférées effectivement par une influence directe de Notre-Seigneur; n'est-il pas manifeste, dès lors, comme nous venons de le dire au sujet de la parole de Dieu, qu'il faut les rattacher, suivant les principes de notre thèse générale, à l'Eucharistie?

Et il n'en est pas autrement pour les grâces qui nous sont obtenues par la prière et les mérites de la sainte Vierge et des saints, ou des fidèles vivant sur la terre ; car elles ne le sont qu'en vertu d'un lien fondamental avec Notre-Seigneur, comme cause méritoire principale et proprement dite ; — et elles ne nous sont conférées que par une influence directe de lui sur nos âmes.

En troisième lieu les *bonnes œuvres* ; nous entendons par là tous les actes surnaturellement bons, faits dans l'état de grâce, qu'ils soient intérieurs ou extérieurs. Or, c'est la doctrine du concile de Trente que ces actes nous méritent non seulement une augmentation de gloire pour le ciel, mais aussi une augmentation de grâce sanctifiante dans le présent ; et il est certain, d'ailleurs, qu'ils ne peuvent être accomplis que par le secours de grâces actuelles. Mais, soit ces grâces actuelles qui ont été le principe de ces *œuvres*, soit cette augmentation de grâce habituelle qui en est la conséquence, c'est en vertu des mérites de Notre-Seigneur et par une influence de sa part qu'elles nous sont données. Il y a donc pareillement lieu, pour les raisons exposées plus haut, de les rattacher à l'Eucharistie.

Enfin nous arrivons aux *Sacrements ;* entre les moyens par lesquels nous parviennent les grâces, ils sont de beaucoup le principal ; c'est par eux, comme dit le Concile de Trente, que « toute vraie justice commence, qu'ayant commencé elle est accrue, ou qu'étant perdue elle est réparée » ; et c'est surtout à leur égard, — il s'agit des Sacrements distincts de l'Eucharistie — que la question qui nous occupe a besoin d'être élucidée.

La cause de laquelle les Sacrements tirent leur vertu sanctificatrice est la volonté de Notre-Seigneur qui, par la puissance suprême de sa divinité, leur a conféré cette vertu permanente. Cela étant, nous avons à nous demander si, pour les Sacrements autres que l'Eucharistie, cette vertu sanctificatrice peut être rattachée à l'Eucharistie elle-même.

Oui, répondons-nous ; et à plusieurs points de vue.

De même d'abord que, selon S. Thomas, la conservation des êtres n'est que la continuation de l'acte qui les a créés, de même peut-être la persévérance de la vertu sanctifiante que les Sacrements tiennent de la volonté de N. S. a pour cause la persévérance actuelle de cette volonté ; or, toujours pour les mêmes raisons exposées plus haut, cette volonté actuelle, s'il y

a lieu d'en parler devrait être rapportée à l'Eucharistie. — Et quoi qu'il en soit de cette considération, il est certain que l'effet produit par les Sacrements, au moment où il est produit dans l'âme, l'est par une influence actuelle de Notre-Seigneur. Or, pour les mêmes raisons encore, cette influence doit être rapportée à l'Eucharistie.

En outre, ce sont les propres paroles de S. Thomas, « l'effet de sanctification produit par tous les Sacrements est une préparation à recevoir ou bien à consacrer l'Eucharistie... et tous les autres Sacrements semblent être ordonnés à celui de l'Eucharistie comme fin » (1) ; or, la fin joue le rôle de cause à l'égard de tout ce qui se rapporte à elle ; et comme le dit encore S. Thomas « les choses disposées en vue d'une fin, dérivent de cette fin » (2). Les effets produits par tous les Sacrements se rattachent donc, dans ce sens encore, à l'Eucharistie.

Enfin la grâce nous a été méritée par Notre-Seigneur dans sa Passion surtout ; et elle est, — la grâce habituelle au moins — l'union de notre âme à ce divin Sauveur. Or, nous dit saint Thomas, que nous ne nous lassons pas de citer, « l'effet que la Passion de Jésus-Christ a produit dans le monde, ce sacrement le produit dans chaque homme » (3) ; il le produit pleinement, complètement ; et c'est aussi dans ce sacrement que s'opère directement, pleinement, notre union avec Jésus-Christ : « de même que venant dans le monde, il a conféré au monde la vie de la grâce, de même venant dans l'homme, il opère en lui la vie de la grâce » (4).

Les autres sacrements ne produisent donc leur effet que par une sorte de participation à la plénitude de celui-ci. « Ils dérivent en quelque sorte, affirme saint Thomas, de ce qui est contenu dans l'Eucharistie » (5). L'Eucharistie est « le sacrement des sacrements..., le sacrement universel de l'Église ; le bien

(1) Omnia alia Sacramenta ordinari videntur ad hoc Sacramentum (Eucharistiæ) sicut ad finem. (S. Th. 3. q. 65 a. 3.)

(2) Ea quæ sunt ad finem derivantur a fine. (3. q. 80, 2, ad 1.)

(3) Effectum quem Passio Christi fecit in mundo, hoc sacramentum facit in homine. (3. q. 79, 1.)

(4) Sicut in mundum veniens, contulit mundo vitam gratiæ... ita in hominem veniens, vitam gratiæ operatur. (ibid.)

(5) Etiam alia sacramenta ab eo quod in hoc sacramento continetur derivantur. (supplem. q. 37, 2 ad 3.)

commun de toute l'Église... la fin de tous les offices, de toutes les fonctions » (1).

Aussi le grand docteur enseigne-t-il que « nul n'a la grâce avant de recevoir ce sacrement, sinon par un certain vœu de le recevoir, vœu formé par les adultes pour eux-mêmes et par l'Église pour les petits enfants » (2). Le catéchisme du concile de Trente, édité, comme on sait, par ordre du Saint-Siège, résume tout ceci dans un texte très explicite, qui peut même servir de confirmation à notre thèse générale.

« *L'Eucharistie*, ce sont ses expressions, *doit être comparée à la source, et les autres sacrements à des ruisseaux ;* l'Eucharistie, en effet, doit vraiment et nécessairement être appelée la source de toutes les grâces *fons omnium gratiarum*, puisqu'elle contient la source même des dons célestes et l'auteur de tous les sacrements, Jésus-Christ Notre-Seigneur, duquel découle comme d'une source sur les autres sacrements, tout ce qu'ils ont de bonté et de perfection... La première grâce elle-même n'est accordée à personne autre qu'à ceux qui reçoivent, par le désir, ce même sacrement. Il est en effet la fin de tous les sacrements et le symbole de l'union à l'Église, hors de laquelle personne ne peut obtenir la grâce. » (Catéch. du Conc. chap. 10, § 1.)

Ainsi donc la grâce qui est produite par les sacrements quels qu'ils soient, découle, à plusieurs points de vue, de l'Eucharistie, de même que les grâces qui proviennent pour nous de la prière ou de l'audition de la parole de Dieu, et de même que l'augmentation de grâce produite par nos bonnes œuvres. Mais si l'Eucharistie est le moyen par lequel Jésus-Christ, de son état céleste, nous applique ses mérites et nous confère ses dons, c'est dans l'Eucharistie pareillement que nous devons chercher, nous, et ce divin Maître et ses dons. C'est là que nous le trouverons avec son cœur embrasé d'amour, qui nous appelle à lui pour nous communiquer ses flammes. C'est de l'autel du Saint-Sacrement que ce cœur s'est manifesté quand vint, il y a deux siècles, le moment où il voulait se révéler aux hommes. Là, dans l'Eucharistie, nous le trouverons, notre bien-aimé Sauveur, comme la source générale des grâces, et nous le trouverons en un état de

(1) Bonum commune totius Ecclesiæ..., finis omnium officiorum. (3. q. 65, 3 ad 1 et ad 2.)

(2) Nec aliquis habet gratiam ante susceptionem hujus sacramenti, NISI EX ALIQUO VOTO IPSIUS, vel per seipsum sicut adulti, vel voto Ecclesiæ sicut parvuli. (3 q. 79, 1, ad. 1.)

victime pour le péché, qui nous apprend en particulier l'esprit de sacrifice, l'esprit de réparation pour le péché, qui sont si nécessaires dans notre triste temps.

Mais parce que ce Jésus qui est dans l'Eucharistie est le même qui est au ciel, cette union à l'Eucharistie sera pour nous un principe continuel d'ascension, et elle nous permettra, selon les expressions de saint Paul, d'*habiter*, *de converser dans le ciel... de nous asseoir avec Jésus-Christ dans les splendeurs célestes* : *Conversatio nostra in cœlis...; consedere fecit in cœlestibus in Christo*. Et ainsi, nous portant tout à la fois à la vie d'immolation et à la vie céleste, cette union à l'Eucharistie nous sera un secours efficace pour réaliser cette belle formule que donne de la perfection chrétienne saint François de Sales. « Il faut vivre en ce monde comme si nous avions l'esprit au ciel et le corps au tombeau. »

Et s'il m'est permis de terminer par un vœu, je vous proposerai, Messieurs, de ratifier celui que voici :

Le Congrès eucharistique, considérant que si Jésus-Christ, dans son état céleste, intercède pour nous et nous envoie ses dons, c'est cependant dans son état eucharistique, comme moyen plus direct et plus proche de nous, qu'il semble opérer tout cela en notre faveur,

Emet le vœu :

Que les chrétiens s'accoutument à envisager l'Eucharistie comme étant pour nous la source universelle des grâces, et, puisque Jésus-Christ est le même dans son état eucharistique et dans son état céleste, qu'ils cherchent dans l'union à l'Eucharistie le moyen de réaliser à la fois la vie d'immolation et la vie céleste, qui sont respectivement le caractère de ces deux états de Notre-Seigneur et le double élément de la perfection chrétienne.

LA QUESTION ROMAINE

Sous ce titre : « Changement de programme », l'*Osservatore Romano* publie l'article suivant, dont nous n'avons pas besoin de faire ressortir l'importance :

Le changement radical de politique opéré par la révolution italienne dans son attitude en face de l'Église ne saurait passer

inaperçu. Depuis l'époque de l'invasion de Rome jusqu'à ces derniers temps, le programme du gouvernement italien consistait à faire croire à l'Europe civilisée et au monde catholique que la coexistence à Rome des deux souverainetés pontificale et royale était non seulement possible, mais même très facile dans la pratique. Depuis quelques mois l'objectif a été totalement changé, et on ne vise qu'à tout faire pour que devienne et qu'apparaisse inconciliable la présence simultanée de la chaire papale et du siège de l'Italie politique dans la métropole du christianisme.

De savoir si ce changement est causé par la fâcheuse expérience qu'on a faite du programme antérieur ou par l'impatience et l'intolérance des hommes plus ouvertement sectaires qui ont pris le pouvoir, c'est une question secondaire dont la solution importe peu. Ce qui de toutes façons doit être mis en lumière, c'est que la transformation opérée dans les projets comme dans les manœuvres des ennemis de l'Église signale pour celle-ci un éclatant triomphe, dû à l'inébranlable et généreuse fermeté avec laquelle elle oblige ses adversaires et ses détracteurs à se démasquer, à dévoiler au grand jour les perfides projets que, dans l'intérêt de la Révolution, ils auraient voulu dissimuler. Que si la force et l'inexpugnabilité de la Papauté sur le terrain de la religion, de la justice et du bon droit ont obtenu ce résultat, ce triomphe est le gage assuré que les puissances sectaires, dans leurs futurs efforts, subiront de nouveaux échecs.

Que le gouvernement italien ait voulu tout d'abord démontrer la possibilité de la présence simultanée à Rome de la Papauté et du pouvoir royal, c'est ce que prouvent surabondamment tous ses actes, destinés précisément à tromper par toutes sortes d'artifice et d'hypocrisie l'opinion des gouvernements et des peuples. Tels furent : les proclamations publiées au moment de l'invasion de Rome ; la fameuse loi des garanties, fabriquée exclusivement pour faire croire aux bonnes intentions du gouvernement italien ; le soin apporté à profiter de tout acte du Saint-Siège et de tout document publié par lui pour faire croire que l'indépendance du Souverain Pontife était large et assurée ; la franche désinvolture, pour ne pas parler de beaucoup d'autres preuves semblables, avec laquelle, bien que les faits ne correspondissent point aux promesses et aux forfanteries, on tentait de faire voir, dans les merveilleuses démonstrations du monde entier pour le jubilé pontifical, la confirmation de la proclama-

tion gouvernementale au sujet du séjour libre, indépendant et plein de dignité du Pape dans la nouvelle Rome.

Il serait superflu de fournir des preuves pour montrer que ce programme de mensonges et d'impostures a été abandonné, et qu'au contraire on a choisi le parti de proclamer intolérable la coexistence de la double souveraineté, car c'est le gouvernement italien lui-même, qui s'est officiellement chargé de cette démonstration, en détruisant de ses propres mains toute l'œuvre poursuivie avec tant de fourberie par ses prédécesseurs. A l'encontre de ce qu'avaient affirmé en mille circonstances ses prédécesseurs, il a voulu mettre pleinement en lumière ce fait que, dans la Rome d'aujourd'hui, il n'est pas permis au Pape d'exercer librement son saint ministère, et il l'a fait par une loi publique, qui interdit et défend comme un délit l'exercice de l'autorité ecclésiastique.

Pendant nombre d'années on avait cherché, par toutes sortes de ruses et de mensonges, à faire croire que le Souverain Pontife était revêtu malgré tout d'une véritable et effective souveraineté; maintenant, on refuse de prolonger cette incohérente fiction et, en sanctionnant des actes qui suppriment tout droit d'extraterritorialité jusque dans la demeure pontificale même, on fait voir tout à la fois et que le Pape n'est en aucune manière considéré comme souverain, mais comme sujet, et que, dans la pensée du gouvernement, la loi des garanties a été un expédient et une ruse dont il n'y a plus lieu désormais de tenir aucun compte.

Il n'est pas nécessaire de citer d'autres preuves — mais en réalité elles abondent — pour que tout le monde s'aperçoive bien du changement dont nous avons parlé survenu dans la politique du gouvernement italien. Quel qu'en soit le moteur, nous pouvons affirmer que ce changement de tactique révolutionnaire pourra occasionner à l'Église de nouvelles angoisses, de nouvelles amertumes, de nouvelles douleurs, mais que finalement cette tactique manquera son effet.

Pour que les sectaires en soient bien convaincus, nous nous servirons de ce que dit un journal très libéral, le *Nord :* « Le chef de l'Église, dit-il, doit être indépendant de tout gouvernement. Voilà pourquoi l'Italie révolutionnaire, en lui enlevant cette indépendance, a créé un état de choses contraire au droit commun, à l'intérêt des catholiques de toutes les nations, et qui ne peut durer à aucun prix. »

Nous serions curieux de savoir ce que pourraient bien répondre M. Crispi et ses organes à cette démonstration, aussi lumineuse que décisive, du caractère avec lequel se présente aujourd'hui la question romaine, après les hypocrisies et les mensonges du gouvernement italien.

***

A nos yeux, il y a entre la question romaine et toutes les questions politico-religieuses qui ont surgi çà et là en Europe depuis plus ou moins de temps une différence essentielle.

Les catholiques de tous pays sont nos frères en Jésus-Christ. Il existe entre eux et nous ce lien puissant qui unit pour cette vie et pour la vie future les fils de notre sainte Mère l'Eglise romaine, en dépit de toutes les différences de race, de langue et de latitude.

Nous avons pris une large part aux dures épreuves des catholiques allemands pendant l'ère du Kulturkampf, et nous suivons encore avec un vif intérêt leurs efforts actuels en vue de remporter de nouveaux triomphes, triomphes que nous leur souhaitons et que nous acclamerons avec bonheur.

La persécution judaïco-maçonnique dont en France nous sommes depuis longtemps victimes nous préoccupe douloureusement chaque jour; nos lecteurs savent quelle place cette lutte de l'Eglise, en France, contre la barbarie libre-penseuse prend à bon droit dans nos colonnes.

Les justes revendications des catholiques irlandais, qui veulent briser leurs dernières et encore lourdes chaînes, restes abhorrés d'un esclavage plus de trois fois séculaire, ont toujours trouvé chez nous un écho sympathique.

Nous n'avons pas manqué une occasion de flétrir le joug odieux que le gouvernement russe, avec des procédés indignes d'un peuple civilisé, fait peser sur ses sujets polonais et surtout sur les populations ruthènes.

Nous n'avons pas ménagé non plus les encouragements aux vaillants catholiques suisses, dans leur lutte contre des tyranneaux qui, sous le couvert d'institutions démocratiques, voulaient jouer au prince de Bismarck.

Partout, en un mot, où violence a été faite aux libertés de nos frères dans la foi, nous avons dénoncé les attentats et signalé les résistances à la longue plus ou moins victorieuses, ou qui le seront.

Néanmoins, comme nous le disions en commençant, il y a

entre ces questions qui concernent diverses nations et la question romaine une différence essentielle.

A Rome, c'est notre Père, le Père commun des catholiques du monde entier, qui est en cause. Rome, la ville des Papes, appartenait et appartient encore, en dépit de toutes les invasions, de toutes les profanations et de toutes les proclamations intéressées, à l'Univers catholique.

En dépouillant de Pape — pour un temps, nous en sommes sûrs — c'est nous qu'on a dépouillés. Tout retard apporté à la réparation de cette suprême injustice est à nos yeux un crime dont nous sommes, pour une part, les victimes, et toute nouvelle attaque contre notre Père dépouillé et prisonnier sur son dernier coin de terre, — que cette attaque vienne du gouvernement italien ou de la presse qu'il inspire — est une violation de plus de nos droits aussi formels que sacrés.

Il n'y a plus seulement, en cette affaire, une question de solidarité aussi étroite qu'on voudra le supposer. La question est plus haute ; elle est générale ou, pour mieux dire, universelle. Tout catholique peut dire : « *mea res agitur* ». C'est une chose qui me concerne directement.

Dans tous les Etats de l'Europe il y a des populations formant soit la majorité du pays, soit une minorité compacte plus ou moins puissante, qui regardent comme accompli contre elles-mêmes, contre leurs intérêts et leurs droits, tout ce qui s'est fait et se fait encore en Italie contre le Pape. Dans ces populations chaque individu ressent plus ou moins profondément, en proportion de son instruction religieuse et de la ferveur de sa foi, le coup de ces injustices qui l'atteignent et le lèsent personnellement.

Et ce n'est pas en Europe seulement que règnent ces sentiments. Pour ne point parler des pays si nombreux de missions, où notre foi fait chaque jour tant de nouvelles conquêtes, les deux Amériques renferment un nombre respectable de millions de catholiques aux yeux de qui Crispi et ses complices ne sont que de grands coupables. Quant au roi Humbert, triste successeur d'un aussi triste père, il peut se tenir pour assuré d'être regardé par des millions d'honnêtes gens, sous toutes les latitudes, comme le roi couronné de la Révolution, comme le prisonnier malheureux et responsable, hélas! d'une bande de sectaires qui compte en tous pays des ennemis et des victimes.

C'est sans doute la raison de la sombre mélancolie dans la-

quelle est habituellement plongé le roi d'Italie qui, pour donner une formule retentissante à l'usurpation dont il reste l'instrument, a proclamé Rome « intangible » sans songer qu'il prononçait un mot très vrai dans un autre sens, et qui se retournera un jour contre lui et les siens.

Devant une pareille situation, et en présence des protestations toujours plus énergiques du Père commun des fidèles, déclarant sa situation intolérable, les catholiques du monde entier, notamment chez les nations en relations diplomatiques avec l'Italie, ne doivent pas perdre un instant de vue la grande queston qui les regarde tous et partout. La fermeté de leur attitude et la vigueur de leurs réclamations incessantes avanceront ainsi le jour où les gouvernements, qui n'ont pas reconnu le fait accompli, jugeront qu'il est temps de mettre fin à un état de choses contre lequel la conscience publique s'est si énergiquement prononcée.

UN CONTRASTE

Sous ce titre, la revue intitulée *Indo-European Correspondence*, paraissant tous les vendredis à Calcutta, publie dans son numéro du 27 juin, dont nous recevons communication, les deux lettres suivantes avec le commentaire qu'elles comportent.

LE VRAI APOTRE

Extraits de notes écrites par dom Willibrord V., bénédictin d'Afflighem, missionnaire à Toomillah, diocèse de Dacca, et publiées dans les MISSIONS CATHOLIQUES, *le* 27 *avril* 1888.

Maintenant, pour que vous puissiez de votre cellule de Notre-Dame-en-Montana, suivre le moine belge dans sa journée de missionnaire, voici son règlement quotidien.

Il se lève à cinq heures ; après l'office divin et la méditation, il offre le saint sacrifice ; puis vient une seconde récitation de l'office monastique ; ensuite il déjeune avec du pain et du thé. Aussitôt après, il va visiter ses malades et ses écoles, et cela l'occupe jusqu'à midi, car souvent les cabanes des pauvres infirmes sont à de grandes distances. A midi, le principal repas ; il consiste le plus souvent en patates bengalaises, qui ne valent

pas nos pommes de terre, et une poule (1) et le *kerribhad* ou riz au piment, arrosés de deux ou trois verres d'eau. Après le repas, une heure de sieste, selon l'usage du pays, et puis nouvelle récitation du bréviaire et correspondance et préparation des instructions, car l'excès de la chaleur empêche de sortir. Le souper, vers les sept heures, se compose d'œufs (2), de fruits et de thé. C'est l'ordinaire, mais en voyage on mange ce qu'on trouve. Au soir, nouvelle visite des écoles jusqu'à dix heures et l'on gagne son lit vers les onze heures. Si, du moins, l'on pouvait alors dormir ; mais bien souvent la chaleur et les moustiques vous tiennent éveillé ; parfois même il faut quitter sa couche brûlante pour s'asseoir sur une chaise de rotin et, si les démangeaisons sont trop fortes, il n'y a qu'un moyen de les calmer, c'est de se jeter dans la rivière ou dans l'étang voisin.

Voilà notre vie de tous les jours ; mais combien de fois ne sommes-nous pas obligés de modifier ce règlement pour répondre aux nécessités du moment ! De jour, de nuit, on appelle le missionnaire pour courir aux malades ; au milieu du repas, il faut partir pour confesser un chrétien qui se meurt et, quand le missionnaire est revenu, souvent d'une très longue course, il lui faut partir dans une autre direction. Le malheur, c'est que nous sommes trop peu de prêtres pour un si grand vicariat. Nos paroisses sont presque aussi vastes que des diocèses de Belgique. Avec trois ou quatre prêtres nous pourrions faire de ce district un véritable paradis, surtout si nous avions des religieuses pour les écoles de filles et pour le soin des malades. La population est un peu grossière, mais si douce, si bonne ; on fait ce que l'on veut de ces Bengalis ; mais encore faut-il pouvoir les instruire, les voir chez eux, et nous avons, à cause de leur grand nombre, si peu de temps à donner à chacun d'eux ! Remarquez que leur pauvreté les oblige à travailler tout le jour ; nous ne pouvons donc les voir chez eux qu'après le repas du soir. Leur esprit, tout occupé des choses de la terre, ne s'élève que très difficilement aux pensées surnaturelles. Aucun d'eux, dans la génération actuelle, ne sait lire ni écrire, à part quelques rares exceptions.

*
* *

Malgré ces difficultés, le bien s'opère ici et notre seul regret est de ne pouvoir le faire sur une plus grande échelle. Dans nos

(1) Les petites valent ici 10 cent.; les grandes 15 cent.

(2) Un centime pièce, tant ils sont ici abondants.

peines et nos fatigues, au milieu des ardeurs de l'été du Bengale, nous sentons, parfois d'une manière sensible, que le Seigneur nous vient en aide. Le jour où on a eu le plus à souffrir est surtout celui où l'on se sent le plus heureux en Celui *in quo vivimus, movemur et sumus* (en qui nous avons l'être, le mouvement et la vie), comme le dit saint Paul. Et puis nous avons parfois la consolation de voir les chers confrères. Les missionnaires, à certaines époques déterminées par le Provicaire apostolique, se réunissent chez l'un d'eux. On se raconte ce qui est arrivé de remarquable, en bien ou en mal, dans les différents districts depuis la dernière réunion ; on fait une petite retraite et l'on se réjouit fraternellement en songeant aux jours heureux passés à l'abbaye d'Afflighem dans notre chère Belgique. Nous puisons toujours un nouveau courage dans ces réunions, trop rares à notre gré ; nous prions Notre-Seigneur de bénir nos travaux apostoliques et de nous accorder la sainte persévérance en attendant la récompense que nous n'espérons recevoir qu'au ciel.

L'APOTRE DE CONTREBANDE

La vie journalière d'un jeune missionnaire protestant.

Extraits d'une lettre écrite par M. Matthews, missionnaire à Ramnad, en septembre 1887, *lettre publiée dans le* RAPPORT TRIMESTRIEL (n° 16) du MADRAS DIOCÈSE.

« Voici maintenant comment je dépense mon temps. A 5 h. 30 du matin, je suis éveillé par cet appel : Monsieur ! Monsieur ! cinq heures et demie ! Une tasse de chocolat se trouve placée sur une petite table près de mon lit. Je me frotte les yeux et je l'absorbe. Après ce repas je sors pour une demi-heure, mon fusil sur l'épaule, ou je fais une course à dos de bidet. Il n'y a pas grand'chose à chasser ici pour le moment. On rencontre quelques grands éperviers, des milans et des vautours, quelques pélicans, et un petit nombre de canards sauvages et de bécassines. Quand la pluie cessera, cependant, il y aura des bandes d'oies, de cygnes, de bécassines, de canards. La visite à la chapelle est le point suivant de mon ordre du jour. Puis vient la poste, et je fais d'abord ma tournée au milieu des questions industrielles. Après cela je passe une heure avec mes lettres, mes journaux et ma pipe. Je réponds à mes correspondants, je

reçois des visites, des réclamations, etc., jusqu'au déjeuner qui a lieu à onze heures.

Ce repas fini, je m'applique à l'étude de la langue tamil; à deux heures et demie, vient mon Munshi et le petit domestique chargé d'entretenir la fraîcheur autour de nous pendant nos deux heures de travail.

Après cette étude, la besogne de bureau, qui consiste dans les expéditions par la poste, la tenue du livre de comptes, etc.

Puis vient l'heure du thé. Après quoi je m'en vais jeter un coup d'œil sur le travail des domestiques dans les jardins. Leur ignorance en fait de semaille anglaise et leurs questions sur la forme qu'auront les fleurs sont très amusantes. Quelquefois je prends ma boîte à papillons. Viennent ensuite la « chapelle du soir », le dîner, la correction des épreuves. La peine qu'il faut se donner chaque nuit pour se mettre à l'abri des morsures des moustiques est un très grand ennui.

Je compte avoir bientôt une bonne semaine de chasses. Le Collecteur (1) va me prendre avec lui à Gawyelgudy, où il y a des bêtes fauves, mais pas de tigres. Le Zemindar (administrateur civil) de cet endroit est très amateur de sport; je me promets donc beaucoup d'agrément. Ce matin, j'ai tiré quelques pigeons, et un oiseau appelé *paddy bird*, qui ressemble à un petit héron... Hier soir, j'ai dîné chez le collecteur. »

La *Indo-European Correspondence* fait suivre ces deux citations d'un commentaire dont voici la traduction :

« Nos lecteurs savent fort bien que le tableau fait par le jeune moine bénédictin de sa vie journalière est le tableau de la vie journalière des missionnaires catholiques en général, et que ses sentiments leur sont communs à tous. D'autre part, nos frères séparés ne peuvent se plaindre de ce que nous prenons M. Matthews comme type du missionnaire protestant, car la *Revue du diocèse de Madras* ne dit-elle pas, au sujet de sa charmante lettre : « elle présente tant d'intérêt qu'on nous « saura gré d'en donner quelques extraits »?

Mais à quoi bon établir une comparaison quelconque entre les missionnaires catholiques et les missionnaires protestants? Pour ce qui nous regarde, nous n'en avons pas même la pensée, car ils n'ont rien de commun que le nom qui, pour les catholiques a une signification et pour les protestants en a une autre. Cette

(1) Employé supérieur du fisc.

comparaison, nous voulons cependant la faire pour les protestants eux-mêmes, car il n'est pas rare de les entendre parler de « missionnaires » protestants et catholiques, comme si ce n'était que deux points de vue d'une seule et même chose. C'est ainsi que les tenants de l'Eglise anglicane (high church) avancent que les évêques anglicans ne sont pas moins évêques que les nôtres, alors que, à nos yeux, ils ne sont pas évêques du tout.

Nous ne blâmons pas leurs « missionnaires » d'être ce qu'ils sont, alors qu'ils n'ont pas d'idéal plus élevé ; nous désirons seulement leur donner quelque idée de ce que les catholiques entendent par ce mot : missionnaire. M. Matthews est, nous n'en doutons pas, un aimable jeune homme, et nous ne lui faisons aucun grief d'avoir adopté la carrière si pleine d'agréments des ministres anglicans, où il trouve tant de temps de reste pour se livrer au plaisir de la chasse. La *Revue du diocèse de Madras* n'attend de lui rien de plus. Il exécute la partie du contrat qui le concerne, et la Société qui l'emploie exécute la sienne en lui payant autant de roupies chaque mois, sans parler des allocations pour le Munshi et pour les frais de voyage. Quand M. Matthews épousera une jeune fille aussi aimable que lui, qui sans doute « l'attend quelque part », comme dit la chanson, la Société, d'accord avec ses règlements, augmentera les émoluments du jeune ministre, à mesure que son ménage ira s'accroissant : autant pour un garçon, autant pour une fille. Mais ces motifs d'attraction, pour lesquels tant d'hommes d'humeur paisible s'engagent dans les faciles sentiers du ministère anglican, ne sont pas d'un caractère fort « apostolique », et l'application du qualificatif « missionnaire » à des ministres protestants est de nature à amener un sourire sur les lèvres de quiconque sait tout ce qui est renfermé dans ce mot « une vocation apostolique ».

Ce qui se passe aux Indes anglaises se passe partout. Partout ce contraste saisissant entre le missionnaire catholique, le vrai, et le « missionnaire » de contrebande existe et frappe l'observateur de bonne foi le plus étranger même au catholicisme. Il n'y a pas bien longtemps que nous avons publié dans le *Courrier* les déclarations curieuses et instructives d'un voyageur allemand qui revenait du Congo indépendant, où il avait exercé de hautes fonctions officielles.

LE PROTESTANTISME AUX ÉTATS-UNIS.

Dans notre société européenne, il semble que trop souvent la chasse furieuse à l'argent ait atrophié tous les autres sentiments, ne laissant plus guère de place que pour la recherche de plaisirs faciles et grossiers. Tout ce qui touche aux besoins de l'âme, religion ou philosophie, y est facilement objet de mépris. Ce matérialisme pratique dont l'action démoralisatrice s'étend sur l'organisme social tout entier, se révèle surtout par la tendance des classes aisées à ne plus accorder à la religion dans leurs préoccupations et dans leur vie publique qu'une part de plus en plus insuffisante et mesurée et la contagion a vite gagné les centres populaires.

Ces grands mots sonores — vides de sens quand ils ne représentent pas les pires concessions aux plus mauvais instincts de notre nature — de résistance aux empiètements du cléricalisme, de tolérance religieuse, de progrès du siècle, dont les esprits cultivés aiment trop souvent à parer leur indifférence ou l'oubli de leurs devoirs religieux, prennent dans le peuple une signification tout autre que celle qu'elles acquièrent dans les régions supérieures de la société.

Pour lui, en effet, pas de jouissances d'un luxe fin et délicat destinées à équilibrer les fatigues d'un travail sans mesures et à apaiser la lassitude de l'incessante lutte pour la vie quotidienne. La vision de son âme se retient, ses espérances, d'où la religion est absente, se glacent et, l'aile alourdie, ne reprennent plus leur vol vers les hauteurs. Tout le ramène à la contemplation de sa souffrance et de l'incertitude du lendemain. Aussi, dans les classes populaires, l'indifférence religieuse devient-elle synonyme de socialisme révolutionnaire, d'anarchie morale et matérielle et se trouve réalisé dans la pratique ce redoutable axiome de la politique et de l'histoire que, par la disposition morale qui règne dans l'esprit des classes dirigeantes, on peut mieux que de toute autre façon se rendre compte des dangers qui menaçent une organisation sociale quelconque. C'est à l'athéisme des riches, des lettrés, des bourgeois que nous devons les périls de l'heure présente.

Si aux Etats-Unis, la lutte du capital et du travail a revêtu en général, et sauf dans certains districts dominés par une émi-

gration allemande très active et déjà gangrenés, un caractère plus pacifique, plus légal, moins violemment socialiste et brutalement révolutionnaire que dans le vieux monde, cela tient à ce que le respect des choses de la religion y a pénétré profondément non seulement les institutions mais encore les intelligences et les âmes. Ce n'est point encore l'esprit chrétien, c'est un acheminement pour y arriver.

Chose curieuse, et qui forme un étrange contraste avec ce qui se passe sous nos yeux en Europe, ces gens d'affaires, habiles, laborieux, spéculateurs attentifs et hardis, point embarrassés de scrupules et gagnant gros, sont aussi des hommes inquiets de l'au-delà, hantés par les préoccupations de la foi, ce qui explique comment la religion joue aux Etats-Unis, dans la vie publique et privée des individus, un rôle que nous pourrions à peine soupçonner par ce qui se passe sous nos yeux en Europe. Un publiciste libéral allemand, peu suspect par suite, M. Théodore Herman Lange, a publié récemment, à ce sujet, une suite d'observations fort intéressantes qui montrent en même temps à quelles étranges excès se laissent entraîner des sectes que ne contiennent plus la forte morale et la discipline puissante de l'Eglise catholique.

Elles ne sont pas rares aux Etats-Unis les villes de quinze cents âmes, comptant huit églises et une quinzaine de pasteurs tous fort occupés et bien rentés. Le zèle de chaque communauté pourvoit aux frais considérables qu'entraîne une vie extérieure religieuse aussi intense tant au moyen de cotisations régulières, parfois fort élevées, acquittées librement par leurs membres, que grâce à des dons, à des quêtes et à la location des chaises. Cette dernière a presque toujours lieu par l'adjudication publique et rapporte des revenus considérables aux administrations ecclésiastiques. L'Eglise protestante de Plymouth n'en a pas retiré moins de quarante mille dollars en 1886, et à l'église de la Sainte Trinité à New-York la chaise la mieux placée, a été louée 2,000 dollars en 1882 !

Le caractère spéculateur des Américains ne devait pas tarder à tirer parti de cette préoccupation religieuse, d'autant plus vive dans ce pays que tout y était à créer, et la fondation de communautés protestantes y devint une opération fort lucrative et très recherchée. Certes, le protestantisme y perd en dignité, mais c'est la fatalité d'une religion chez qui il n'existe point de forte et puissante organisation intérieure pour mettre un frein

aux fantaisies personnelles, et couper court aux excès de la liberté individuelle. Le constraste si fort à ce point de vue qui existe entre le catholicisme et les Eglises protestantes, n'est certes pas une des moindres causes du développement prodigieux qu'a pris le premier aux Etats-Unis depuis trente ans. Tandis qu'il grandit, toujours harmonieux dans sa magnifique unité, assurant aux âmes un port que ne troublent point les tempêtes, les sectes protestantes, déjà subdivisées à l'infini, se perdent en des agissements ridicules ou compromettants, aussi amoindries au point de vue moral qu'au point de vue religieux.

Voici comment M. Lange raconte la fondation d'une communauté dans l'Ouest :

« Il y a trois ans environ, j'allais à Flint dans le Montana. La ville existait depuis six mois. Le rédacteur du journal local, qui comptait déjà une existence de sept numéros, me dit en confidence que Flint était destinée à devenir un jour la *perle* de l'Ouest.

« — Déjà, nous avons, poursuivit le patriote local, fort enthousiaste et d'un ton plus animé, un journal brillamment rédigé, une gare, deux pensionnats de demoiselles, une potence, neuf pianos, une prison, onze cabarets, un habitant vieux de quarante-six ans, et tout cela après une existence de six mois ! Les églises seules nous manquent encore.

On les eut aussi, on eut du moins la première, et de la façon suivante : à Flint vint un architecte, il ne devait son titre qu'à lui-même. Sans en être chargé par aucune secte religieuse, il construisit à ses risques et périls une église fort élégante, ma foi; engagea à ses frais un jeune pasteur de talent ainsi qu'un organiste de mérite et tout d'un coup, un dimanche, on apprit au son des cloches qu'on pouvait venir entendre des morceaux d'orgue et un fort beau sermon.

L'architecte avait risqué dans cette entreprise un capital assez sérieux, mais ses calculs ne furent pas trompés. Le pasteur commença par attirer au pied de sa chaire des auditeurs, puis d'entre eux il forma le premier noyau d'une communauté qui ne tarda pas à s'accroître rapidement; celle-ci fut bientôt régulièrement constituée et acheta l'église que l'architecte lui fit payer un bon prix, après quoi ce dernier s'en alla recommencer l'opération plus loin dans une autre partie de ces immenses territoires de l'Ouest qui s'éveillent seulement à la vie et à la civilisation.

Mais souvent la concurrence s'en mêle et donne alors lieu à des scènes burlesques qui seraient des plus réjouissantes si elles n'avaient en dernière analyse pour effet d'abaisser le sentiment religieux, de faire du culte une vaine parade et de ramener la religion au rôle d'une vulgaire industrie.

En février 1884, à Syracuse, non loin du lac Ontario, dans une des principales rues de la ville, North Saline-street, se trouvaient trois temples, tout proches les uns des autres. Un si près voisinage nuisait aux uns comme aux autres, les communautés étaient peu nombreuses. les revenus incertains. Le pasteur de l'un des trois temples eut alors, pour attirer chez lui la foule au détriment de ses confrères, une idée de génie. Il s'en alla trouver le rabbin de Syracuse et lui proposa de venir prononcer dans son église un sermon sur la personne de Jésus, lui offrant en échange d'aller faire entendre, lui-même, un discours sur le même sujet dans la synagogue. L'offre fut acceptée, les temples voisins furent désertés, et l'histoire ne dit pas... à quel tour recoururent les confrères frustrés et privés de leurs ouailles pour ramener la foule à leurs chaires, l'argent à leur caisse, et la solitude chez celui qui les avait ainsi joués.

Mais tout cela est-ce bien de la religion ! De pareils faits ne s'expliqueraient d'ailleurs point si l'on ne savait combien est inférieure, en général, la composition du clergé protestant aux États-Unis. Bien entendu, il est d'honorables exceptions. Des pasteurs ont été se former, après de fortes études classiques, dans des universités célèbres, beaucoup ont reçu une éducation théologique assez forte, parfois en Europe même. Il y a parmi eux des logiciens habiles, des orateurs éloquents, mais à côté de cette élite choisie et peu nombreuse, combien qui se sont improvisés ecclésiastiques du jour au lendemain, sans autre préparation ou consécration que celle qu'ils se sont donnée à eux-mêmes.

Aujourd'hui professeurs ou marchands, spéculateurs ou hommes de loi, demain pasteurs, et dans ce nouveau métier, car on ne saurait vraiment donner d'autre nom à cette transformation subite, ils apportent toutes les grossièretés, les préoccupations, les habitudes de leur existence première. De là certainement ces réclames excessives et multipliées par la voix de la presse dont ils font un si fréquent abus.

Achetez le lundi à New-York le *Herald* ou à Philadelphie le *Public Ledger* et vous serez surpris de voir des colonnes entières remplies du résumé de sermons prononcés la veille. Réclames !

Le samedi, au contraire, aux mêmes places, vous trouverez les annonces les plus alléchantes en vue des offices du lendemain, terminées le plus souvent par cette phrase : « Prière de venir, entrée libre ».

Dans des journaux allemands-américains on trouve encore de plus en plus des annonces de ce genre : « Pasteur Franz J. Schneider, pasteur régulièrement ordonné, n° 91, 2 avenue, entre la cinquième et sixième rue, fait les mariages et les baptêmes chez lui ou en ville. »

Et encore : « A bon marché, à bon marché! (billig, billig!) le pasteur Walter procède à toutes les cérémonies. Qu'on vienne et qu'on juge : Delancez street, etc. »

Celui qui a le mieux représenté le type du pasteur américain instruit et distingué, fut sans contredit Beecher, mort l'an dernier, et qui pendant quarante ans de 1847 à 1887 sut retenir autour de sa chaire à Plymouth ce qu'il y avait de plus distingué et de plus riche à New-York. Les scandales même qui attristèrent la fin de sa vie et dont le bruit a passé l'Atlantique ne suffirent point pour lui enlever la faveur de ses admirateurs qui le considérèrent, ou peu s'en faut, comme un martyr.

Puissamment musclé, de taille moyenne, les traits aristocratiques, il offrait dans toute sa personne le type le plus pur de l'anglo-américain. Bien qu'il ne prêchât qu'en habit noir et en cravate blanche, son aspect n'avait rien de trop froid ni de trop étriqué, mais aussi sa voix avait des sonorités éclatantes et douces, son geste une souplesse, une grâce parfaite. Rhéteur et poète, il savait amuser et enthousiasmer, faire pleurer et rire, une seule chose lui manquait : le vrai sentiment religieux qui échauffe les âmes, le sentiment chrétien.

Mais, en revanche quel art de réclame ! Quel oubli de la dignité des choses religieuses ! Quelle fatuité égoïste, quelle adoration de soi-même! Dès la veille, tous les journaux de Brooklyn et de New-York sont encombrés de l'énorme annonce du service religieux à l'église de Plymouth. L'office sera précédé d'un concert et le nom des chanteurs et des chanteuses qui doivent y figurer y est complaisamment énuméré. Ce sont le plus souvent des artistes célèbres, des illustrations du théâtre dont le nom sonne étrangement à côté de l'indication du sujet choisi par Beecher pour texte de son sermon. L'annonce se termine par ces mots : « Visitors vœlcome. » Quelle comédie! Mais l'heure de l'office est arrivée, une foule énorme remplit, nous n'oserions dire le

temple, car rien ne rappelle que nous sommes dans un lieu de prières ; partout des gradins où se presse une société élégante et choisie remplissant l'enceinte : la table derrière laquelle doit parler Beecher est, en toutes saisons, encombrée de magnifiques bouquets apportés par ses admiratrices et des voix superbes se mêlent en un concert qui n'a rien que de profane.

Voici Beecher qui apparaît dans la chaire, immense et cependant trop étroite pour lui. Ses yeux jettent du feu, ses mains sont crispées, deux ou trois fois il parcourt la tribune à grands pas, puis il s'arrête, pousse un soupir et laisse lentement tomber de ses lèvres ces mots : « 56,000 ! » Un silence, puis à quelques secondes d'intervalle, il répète trois ou quatre fois ces mots : « 56,000 ! ! » Après une nouvelle pause : « 56,000 divorces, continue-t-il, ont eu lieu l'an dernier aux Etats-Unis. » C'est l'art parfait du comédien poussé à ses dernières limites. Mais il n'y a là rien du prêtre chrétien, figure sublime et austère que le catholicisme seul a pu réaliser dans toute sa grandeur et son intégrité morale, dans son désintéressement superbe des vanités humaines.

C. Waternau.

L'ESCLAVAGE AFRICAIN

(Suite et fin. — Voir le numéro précédent.)

Nos Pères arrivèrent donc, il y a onze ans, sur les hauts plateaux de l'intérieur, à Tabora, au Nyanza, sur le Haut-Congo, pour voir l'œuvre de mort qui s'organisait déjà, croître et enfin tout détruire de proche en proche. Ces belles contrées furent pour les métis, dans ces premiers temps, les greniers d'une double richesse. La vie y était facile ; l'ivoire, principal objet de leur commerce, d'une abondance extrême ; on n'était jamais encore venu le chercher si haut ni si loin, et dans certaines provinces, comme le Manyéma, non loin du Tanganika, on en trouvait une quantité si grande qu'on se servait des défenses d'éléphants pour clôturer les jardins et dresser les montants des huttes sauvages. Ce fut par l'ivoire que commença la ruine de ce pays infortuné. Il ne suffisait pas de l'acheter à vil prix ou de s'en emparer par la force, il fallait le transporter à la côte. Or, pour le transport, dans cette portion de l'Afrique on n'a d'autre moyen que l'homme. Les routes ne sont que des sentiers

ardus, les animaux domestiques sont tués par la morsure de la tsétsé. Pour avoir des hommes, les traitants firent des esclaves. Les moindres prétextes suffirent pour trouver des sujets de querelles, c'est-à-dire de massacres prémédités. Sans pitié, sans merci, les brigands tombaient sur une population inoffensive, massacraient tout ce qui résistait, enchaînaient le reste et, par la menace ou par la force, obligeaient les hommes à servir de bêtes de somme jusqu'à la côte, où ils étaient vendus, en même temps que l'ivoire qu'ils y avaient porté.

C'est ainsi que tout commença, mais la cupidité et le sang ont leur ivresse ; ivresse terrible qui ne s'assouvit plus, lorsqu'elle n'est pas réprimée par la force. (*Applaudissements*). L'histoire des tyrans païens nous l'avait déjà bien montré. C'est cette ivresse du sang, ce mépris de la vie humaine qui déshonorent aujourd'hui le cœur de l'Afrique. La population y est opprimée, enlevée et comme fauchée d'une manière incessante. Après un village c'est un autre; après une province, c'est une province nouvelle, et bientôt tout est couvert de ruines et de sang. Nos missionnaires du Tanganika nous écrivent qu'il n'y a pas de jour où ils ne voient passer sous leurs yeux des caravanes d'esclaves que l'on traîne au loin comme porteurs d'ivoire, ou sur les marchés de l'intérieur, comme bétail humain. Peu à peu ces marchés se sont ouverts partout; ce sont les femmes et les enfants qui y sont vendus, maintenant. Depuis que l'ivoire s'épuise et devient rare, les hommes ne sont plus nécessaires ; ils fuient d'ailleurs, lorsqu'ils sont entre les mains de leurs nouveaux maîtres, et on les tue. Les cruautés commises ainsi défient toute description, et les fléaux d'une telle *chasse*, puisque c'est le nom qu'on lui donne et qu'il faut lui donner pour en présenter une idée juste, dépassent tous les fléaux. Jamais, sur aucun point du monde connu et dans aucune page de l'histoire, on n'a vu tuerie, boucherie semblable et pareil mépris du sang. (*Applaudissements.*)

Déjà des millions de créatures ont ainsi succombé durant ce dernier quart de siècle. Mais la proportion augmente toujours, et, pour les hauts plateaux de l'intérieur, nos missionnaires dépassent encore le chiffre donné par Cameron pour le commerce du Zambèze et du Nyassa. Or, Cameron, l'un des hommes de l'Angleterre les plus dignes d'être écoutés en pareille matière, par sa longue expérience de la traite africaine, par son courage, par son noble cœur (*Applaudissements*), estimait déjà, de son

temps, que cinq cent mille noirs, au minimum, étaient alors vendus chaque année sur les marchés de l'intérieur.

Il est ici, du reste, pour confirmer encore son témoignage et la parfaite conformité de nos sentiments et de nos vues. Il a voulu me l'écrire dans une lettre que j'ai reçue au moment même où j'allais me rendre au milieu de vous ; je lui demande de m'autoriser à la rendre publique. Beaucoup de choses nous divisent peut-être, commandant ; mais sur celle-là nous ne pouvons qu'être, comme je l'ai dit tout à l'heure, d'accord en tout. (*Applaudissements prolongés.*)

La cruauté, par suite de cette ivresse du sang que je vous ai signalée, suit la même progression que le nombre. Autrefois les envahisseurs se contentaient, au milieu d'une population sans défiance, de prendre ceux qui leur tombaient sous la main. Aujourd'hui j'apprends, d'après mes témoins oculaires, des scènes où la sauvagerie le dispute à la rage du mal. Les noirs des villages de l'intérieur, sachant désormais ce que veulent leurs agresseurs, prennent la fuite dans les jungles ou dans les futaies voisines de leurs villages. Ils espèrent y échapper à leurs coups. Écoutez le procédé que les esclavagistes emploient pour les rabattre. — C'est un terme impie, mais c'est l'excès même de la cruauté qui force la langue à user pour l'homme des termes jusqu'ici réservés aux fauves ; — c'est du reste l'usage de l'Afrique intérieure ; les noirs eux-mêmes quand ils ont des esclaves, ont adopté les termes des esclavagistes et ne leur donnent pas d'autre nom : *ma bête*, *mon animal*, disent-ils.

La troupe infernale entoure donc les grandes herbes où les naturels se sont réfugiés et y mettent le feu. L'incendie est vite allumé dans les pays du soleil. Bientôt ce sont de toutes parts des cris de terreur et de désespoir, et tout ce qui n'est pas atteint par la flamme, étouffé par la fumée, sort, en fuyant, de ce foyer ardent et tombe entre les mains des bourreaux qui attendent pour tuer les uns et enchaîner les autres. Vous trouverez des récits semblables dans vos explorateurs et vous ne vous étonnerez plus si les provinces populeuses et fertiles du cœur africain sont, l'une après l'autre, réduites en solitudes désolées où les ossements seuls des habitants témoignent désormais que l'activité humaine, la paix, le travail ont été là. (*Mouvement d'horreur*).

C'est donc à courte échéance la dépopulation complète de

l'Afrique intérieure. Si ces considérations d'humanité ne touchent pas l'Europe, qu'elle songe du moins à la difficulté où elle sera bientôt de jamais tirer de ces régions privilégiées les richesses qu'elles semblaient promettre. Une fois la population détruite ainsi, tout travail, par conséquent toute agriculture, toute industrie sérieuse y deviennent impossibles au blanc, privé d'une main-d'œuvre indigène. Sans habitants, le voyageur ne pourra plus même trouver ni aliments, ni abris pour sa route, et les sentiers disparaîtront, fermés par l'impénétrable barrière d'une végétation tropicale. Telle est l'œuvre d'aujourd'hui et la situation de demain. Je le répète une dernière fois, avec toute l'énergie de ma conviction : Si l'Europe n'arrête pas rapidement ces excès par la force, le cœur de l'Afrique, dans quelques années, ne sera plus qu'un désert. (*Vif assentiment.*)

Voilà pourquoi je suis ici et je fais entendre devant vous, chrétiens anglais, comme je l'ai fait entendre devant les chrétiens de France, ce cri d'indignation et de détresse (*Applaudissements.*)

C'est sans contredit aux gouvernements de l'Europe que l'obligation de sauver l'Afrique est tout d'abord imposée. (*Applaudissements.*) L'honorable président de ce meeting, avant de me donner la parole, vous a rappelé comment, en 1815, à Vienne, et plus tard encore à Vérone, en 1882, ils se sont solennellement engagés à ne plus tolérer l'esclavage dans le monde. Mais il leur en faut la volonté. (*Applaudissements.*) Et pourquoi ne l'auraient-ils pas ? Est-il une œuvre plus noble, plus grande, plus généreuse ? Sur quelles questions peuvent-ils plus honorablement se consulter et s'entendre que sur la cessation de si effroyables maux ? (*Applaudissements.*) On parle souvent de leurs alliances, et les peuples, dont aucun, au fond, ne veut la guerre, semblent n'y voir que le prélude des luttes où ils vont s'entr'égorger. Il en faudrait donc revenir à l'amère ironie de notre Montesquieu lorsqu'il disait, il y a plus d'un siècle, en parlant de l'esclavage colonial : « De petits esprits exagèrent trop l'injustice que l'on fait aux Africains, car si elle était telle qu'ils le disent, ne serait-il pas venu dans la tête des princes d'Europe, qui font entre eux tant de conventions inutiles, d'en faire une générale en faveur de la miséricorde et de la pitié ? » (*Applaudissements.*) (1)

Il est vrai que les gouvernements européens pensent à l'Afri-

(1) *Esprit des Lois*, liv. xv, chap. 5.

que, mais ils semblent n'y penser jusqu'ici que pour s'en emparer. Se réunir en congrès pour tracer des lignes sur une carte et s'attribuer des empires est chose facile. Mais des États chrétiens ne peuvent oublier que le droit est corrélatif du devoir. Les principales nations de l'Europe : l'Angleterre, la Belgique, la France, l'Allemagne, le Portugal ont, par un consentement commun, reconnu et proclamé leurs droits présents et futurs sur l'Afrique. Elles ont dès lors des devoirs vis-à-vis d'elle. (*Applaudissements.*) De ces devoirs, le premier est celui de ne pas laisser cruellement détruire la race indigène et fermer de nouveau, en la transformant en d'inaccessibles déserts, la terre que les explorateurs avaient ouverte à la civilisation. C'est là leur premier intérêt. Mais si la voix de l'intérêt ne parle pas aux gouvernements avec assez de puissance, occupés qu'ils sont par d'autres soucis, il faut les forcer à entendre, pour parler avec Montesquieu, le cri « de la miséricorde et de la pitié ». Et pour cela, il faut que ce cri soit poussé enfin, par tous, avec une telle puissance que l'on soit forcé de lui obéir (*Vifs applaudissements*).

Cette œuvre, c'est sans doute l'œuvre même de la Société anti-esclavagiste (*Anti-Slavery Society*), qui nous réunit aujourd'hui, celle des hommes éminents qui la président et qui la dirigent, sous les auspices mêmes de l'héritier de la couronne. (*Applaudissements.*) Mais une association d'hommes, si puissants qu'ils soient, ne saurait tout faire, et, si j'osais m'adresser à vous, Mesdames, je dirais qu'en un sens très réel, une œuvre « de miséricorde et de pitié » est surtout la vôtre. Vous savez mieux que l'homme trouver le chemin du cœur, parce que vous sentez plus vivement que lui ; mais cette raison n'est pas la seule, en ce qui concerne l'esclavage africain. Les victimes de cet esclavage sont maintenant, en effet, surtout des enfants et des femmes. C'est ce que ne cessent de me répéter nos Missionnaires. Il y a deux jours à peine, je recevais à Londres une lettre de notre Mission du Tanganika, dont le Supérieur me répétait la même formule : « Ici maintenant on ne vend plus guère que les enfants et les femmes ; les hommes, on les tue ! » Je n'hésite pas à le dire, dans ce partage, les femmes sont plus à plaindre que les hommes. Les hommes, la mort les délivre d'un seul coup ; les femmes et les enfants, l'esclavage leur réserve mille morts. Il les place sans défense entre les mains de leurs maîtres pour les plus basses débauches et pour tous les actes de la plus horrible cruauté. (*Marques d'horreur.*)

J'ai raconté dans une lettre écrite il y a quelques jours, les supplices de ces femmes infortunées de l'intérieur africain, entre les mains de ceux qui les achètent. Laissez-moi rapporter ici un passage de cette lettre :

« Voici, disais-je, un exemple de cette cruauté, choisi aux derniers rangs de l'échelle sociale, chez un noir pauvre. C'est un de nos Pères qui me le raconte et je l'ai déjà moi-même publié il y a deux ans :

« Durant les pluies de la Masika, dit-il, les terrains de la plaine voisine (de Tabora) étaient devenus un marécage. Impossible d'y avancer sans enfoncer dans la boue. Malgré cela, un nègre du village voisin ordonna à sa femme esclave d'aller y ramasser du bois pour cuire le repas du soir. Elle partit ; mais à peine entrée dans les champs, elle commença d'enfoncer et bientôt elle se trouva enfoncée jusqu'aux bras sans pouvoir se dégager et obligée de rester immobile pour ne pas enfoncer encore et périr. Sa voix plaintive appelait à l'aide, mais ceux qui passaient près de là ne faisaient qu'en rire. Le mari, ne la voyant pas revenir, se mit à sa recherche avec un bâton, sans doute pour l'assommer. Il la trouva dans cet état pitoyable et, sans rien faire pour la secourir, il lui jeta de loin son bâton pour qu'elle pût se défendre, si elle le voulait, lui dit-il avec une atroce ironie, contre les hyènes qui allaient venir à la nuit. Il rentra ensuite chez lui tranquillement. Le lendemain, toute trace de la malheureuse femme avait disparu. »

Montons les degrés de l'échelle. Un de nos Pères rapporte avec horreur qu'un roitelet du Bukumbi lui disait un matin, de l'air le plus tranquille du monde : « J'ai tué cinq de mes femmes pendant la nuit », sans même paraître croire que cela pût être extraordinaire (*Mouvement d'indignation.*)

Allons enfin jusqu'aux puissants. Voici ce que je dis moi-même du roi de l'Ouganda, dans la lettre dont j'ai extrait les citations précédentes :

« Le R. P. Lévesque, ancien missionnaire de l'Ouganda, m'a raconté que, se trouvant à la cour du roi Mtéça et attendant, dans l'enceinte extérieure, l'audience de ce prince, tout à coup il vit les portes du *brazah* ou salle royale s'ouvrir avec fracas pour livrer passage à deux soldats armés traînant par les pieds une pauvre femme esclave. Celui-ci venait de la condamner à avoir les oreilles, le nez et enfin la tête coupés à l'instant, pour avoir parlé trop haut avant l'ouverture de son audience. La

sentence fut exécutée sur le lieu même devant la foule. Aux cris de l'infortunée qui navraient le cœur des missionnaires, les assistants répondaient par une hilarité bruyante. » (*Marques d'horreur.*)

Ces horreurs sont confirmées, on va voir dans quelles proportions, pour la cour nègre de l'Ouganda, où se trouvent de mille à douze cents femmes, victimes de tous les caprices du tyran, par un témoin oculaire, l'explorateur Speke :

« Voici déjà quelque temps, dit-il dans ses *Sources du Nil*, que j'habite l'enceinte de la demeure royale, et que, par conséquent, les usages de la cour ne sont plus pour moi lettre close. Me croira-t-on cependant si j'affirme que, depuis mon changement de domicile, *il ne s'est pas passé de jour où je n'ai vu conduire à la mort, quelquefois une, quelquefois deux et jusqu'à trois de ces malheureuses femmes* qui composent le harem de Mtéça? Une corde roulée autour du poignet, traînées ou tirées par le garde du corps qui les conduit à l'abattoir, ces pauvres créatures, les yeux pleins de larmes, poussent des gémissements à fendre le cœur : *Hai Minangé!* (ô mon Seigneur); *Kbakka* (mon roi) ; *hai N'yavio* ! (ô ma mère) ; et, malgré ces appels déchirants à la pitié publique, pas une main ne se lève pour les arracher au bourreau, bien qu'on entende çà et là préconiser à voix basse la beauté de ces jeunes victimes » (1).

Femmes chrétiennes de l'Europe, femmes de l'Angleterre, c'est à vous qu'il appartient de faire connaître partout de telles horreurs et d'exciter contre elles l'indignation du monde civilisé. (*Applaudissements.*) Ne laissez point de paix à vos pères, à vos maris, à vos frères, employez l'autorité qu'ils tiennent de leur éloquence, de leur fortune, de leur situation dans l'Etat à arrêter l'effusion du sang de vos sœurs. Si Dieu vous a donné le talent d'écrire, employez-le à une telle cause, vous n'en trouverez pas de plus sainte. N'oubliez pas que c'est le livre d'une femme, un roman, l'*Oncle Tom*, qui, traduit dans toutes les langues du monde, a mis le sceau à la délivrance des esclaves de l'Amérique. (*Applaudissements.*)

Mais quel est le but pratique pour lequel il faut unir, en ce moment, les Etats de l'Europe ? Je le répète en un seul mot, et très nettement : c'est à employer la force pour la destruction

(1) John Haming Speke. *Les Sources du Nil.* Troisième édition, chap. XI, p. 327.

de l'esclavage africain. (*Applaudissements.*) Le mal est trop profond, trop étendu, pour que l'on puisse le vaincre autrement désormais, avant qu'il ait consommé son œuvre.

Par la persuasion, les missionnaires pourront bien convertir des peuplades isolées ; ils sont trop peu nombreux pour que leur action se fasse sentir sur la vaste étendue de l'intérieur africain. Pendant ce temps, la destruction va si vite que tout aura disparu.

J'en dis autant de la charité et du rachat des esclaves. Plusieurs l'ont proposé, dans un sentiment de compassion généreuse, pour soustraire du moins quelques victimes à leur triste sort. Dieu me préserve de détourner les chrétiens d'un sentiment si conforme à leur loi. La charité en est le premier précepte. Mais d'une part, comment trouver les sommes suffisantes pour le rachat de tant d'esclaves, et de l'autre, ce rachat lui-même ne serait-il pas un encouragement donné à la cupidité des esclavagistes ? Si le rachat est rendu certain, la chasse à l'esclavage trouvera des raisons nouvelles pour s'étendre.

Ce qu'il faut, je le dis encore, c'est la force, une force pacifique sans doute, et seulement destinée à la défense, mais une force armée. On l'a bien vu pour la traite coloniale, où tout a été inutile jusqu'au jour où les vaisseaux anglais, français, américains ont dressé devant les négriers une insurmontable barrière. Ils la maintiennent aujourd'hui dans l'Océan Indien pour empêcher le transport des esclaves en Asie. Sans doute, ils ne réussissent pas à tout empêcher, parce que, grâce à la brièveté des trajets, ils peuvent être accomplis par les Dahous arabes à la faveur des ténèbres. Mais enfin ils inspirent la la crainte. Je ne puis qu'en féliciter hautement le gouvernement britannique, dont le récent *Blue-boock* nous montre la persévérance. (*Vifs applaudissements.*)

Mais, sur l'esclavage de terre, les croisières sont insuffisantes. Il faut y ajouter, suivant la pensée de votre grand Gordon (*Applaudissements prolongés*) en ce qui regardait la destruction du commerce des esclaves sur le Nil, des barrières de terre qui ferment aux caravanes les routes des pays à esclaves, et quelques troupes légères qui puissent se transporter partout où la chasse infâme est signalée. C'est la pensée de tous ceux qui connaissent notre question africaine, c'est celle que le commandant Cameron m'exprimait encore, ce matin même, dans sa lettre (*Applaudissements.*)

Mais je suppose que les gouvernements, qui ont souvent des vues ou des intérêts divers, ne puissent ou ne veuillent pas s'entendre ; alors, je le dis avec une égale netteté et une égale franchise, le même devoir passe des gouvernements aux peuples chrétiens. (*Vifs applaudissements.*) Ils peuvent le remplir ; on le voit bien par les missions chrétiennes, dont les gouvernements se désintéressent, et dont les peuples se sont chargés. L'Angleterre donne à tous, par la générosité de ses aumônes, l'exemple sous ce rapport. La France, les autres contrées européennes font de même avec leurs missionnaires intrépides et leurs œuvres d'apostolat. Pourquoi ne le feraient-elles pas pour une œuvre qui s'ajoute si naturellement à celles de la prédication de la foi ? Pourquoi ne verrait-on pas surgir parmi elles des dévouements personnels, capables de suppléer à ce que les gouvernements ne pourraient faire ? (*Applaudissements.*) Ils n'ont pas jusqu'ici envoyé un seul homme sur les hauts plateaux de l'Afrique. Pourquoi des associations privées, semblables à celles qu'a vues le moyen âge, ne les y enverraient-elles pas, afin d'apprendre aux noirs à se défendre contre les oppresseurs ? (*Applaudissements.*)

Est-ce que Stanley ne nous a pas montré ce qu'un homme, un seul homme, aidé de quelques centaines de noirs, peut faire par son audace et sa persévérance ? (*Applaudissements prolongés.*) Est-ce qu'Emin-Pacha n'a pas su constituer et diriger des forces qui ont maintenu l'ordre autour de lui ? (*Nouveaux applaudissements.*) Et si je voulais vous parler d'un dévouement plus modeste, je pourrais vous citer, sans qu'à coup sûr vous en soyez jaloux, un héros français, un ancien capitaine de zouaves pontificaux, qui, depuis près de neuf ans, affronte toutes les privations, toutes les fatigues, tous les dangers de l'équateur africain pour constituer une armée de noirs et protéger par son courage et son dévouement les tribus qui l'entourent. Il se nomme Joubert. (*Applaudissements.*) D'autres pourront s'engager isolément, ou s'associer comme on l'a fait, dans le passé, pour la même croisade. Ils ne manqueront pas chez vous, je le vois. Déjà, depuis que je suis à Londres, j'ai reçu plusieurs offres semblables. (*Applaudissements.*) Que ces offres se multiplient ; que nous puissions ainsi, sur les différents points de l'intérieur africain, avoir des Stanley, des Emin, des Joubert, et le problème sera résolu. Car ce qu'il faut, ce n'est pas, comme on pourrait le croire, des armées nombreuses. Ce qu'il faut, ce

sont des hommes, même isolés, mais puissants par la vertu, par l'initiative et par le courage, et capables de former les noirs à résister à leurs ennemis. (*Nouveaux applaudissements.*)

Il leur manquera encore cependant et il nous manquera à nous-mêmes une chose indispensable, et celle-là doit dès lors être l'œuvre de tous. Le courage guerrier, la vigueur pour affronter les périls et les fatigues ne sont que l'apanage de quelques-uns ; la charité est l'obligation de tous, et ici elle est nécessaire pour fournir les ressources matérielles à ceux qui acceptent de verser leur sang et de sacrifier leur vie.

Vous ne pouviez mieux y contribuer qu'en vous associant à l'œuvre qui nous réunit aujourd'hui et qui donne, à tant de titres, et aux catholiques en particulier, par la présence d'un cardinal éminent (1), les plus hautes garanties d'honneur. Rien n'empêche, dans les autres pays, d'en créer de semblables. (*Applaudissements prolongés.*) Souvenez-vous seulement qu'en ce moment même où je vous parle, le sang coule à flots sous l'équateur africain. Souvenez-vous qu'il ne dépend que de l'Europe de l'arrêter et que, si elle ne le fait pas sans tarder, elle en encourra la responsabilité devant Dieu et devant l'histoire. Il y a dix-neuf siècles, le monde a entendu des lèvres de tout un peuple qui pouvait, d'un seul mot, arrêter l'effusion du sang innocent, la parole de l'indifférence, de l'égoïsme et de la peur : « Que son sang retombe sur nous et sur nos fils ! » Le sang coula, en effet, mais le peuple qui l'avait ainsi laissé répandre y perdit tout ce qu'un peuple peut perdre, son honneur et sa patrie, et nous le voyons aujourd'hui dispersé aux quatre vents de l'univers. Prenons garde que le sang de l'Afrique ne réserve à l'Europe une malédiction pareille. Que Dieu la sauve donc du fléau qui menace de la perdre pour toujours ! Qu'il la sauve en inspirant aux gouvernements des résolutions généreuses et en suscitant, au sein des peuples, des dévouements et des courages chrétiens. (*Salve d'applaudissements enthousiastes.*)

Après ce discours et sur la proposition du cardinal Manning, appuyée par d'autres orateurs et particulièrement par le commandant Cameron, le meeting, à l'unanimité, a voté la résolution suivante :

(1) S. Em. le cardinal Manning est membre du comité directeur de l'*Anti-Sclavery Society*.

Le temps est maintenant arrivé où toutes les nations de l'Europe qui, au congrès de Vienne en 1815, et à la conférence de Vérone en 1822, ont pris une série de résolutions condamnant sévèrement le commerce des esclaves, doivent prendre des mesures sérieuses pour en arriver à un effet pratique. Comme les brigands arabes dont les dévastations sanguinaires dépeuplent en ce moment l'Afrique ne sont ni sujets à des lois, ni sous une autorité responsable, il appartient aux gouvernements de l'Europe d'assurer leur disparition de tous les territoires où ils ont eux-mêmes quelque pouvoir. Ce meeting se propose également de faire instance auprès du gouvernement de Sa Majesté pour que, de concert avec les pouvoirs européens qui réclament en ce moment une possession ou une influence territoriale en Afrique, il adopte telles mesures qui puissent assurer l'abolition de l'affreux commerce des esclaves, qui est encore maintenant pratiqué par ces ennemis de la race humaine.

LE PLAN MAÇONNIQUE

Sous ce titre, on lit dans le *Moniteur de Rome :*

Affranchir la vie, comme aussi la mort des citoyens des influences de l'Eglise et rompre avec les traditions religieuses, voilà le but de la franc-maçonnerie. Qui a écrit cela ? M. Victor Arnould, ancien représentant du Brabant aux Chambres belges, dans un rapport publié par lui à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de la fondation de la Société de la libre-pensée de Bruxelles.

Jamais le libéralisme franc-maçon n'avait dévoilé avec plus d'impudeur ses projets. Rétablir un paganisme sans dieux plus grossier encore que l'ancien, car il n'élève d'autel qu'à la force et aux appétits égoïstes, voilà le but. Supprimer de la vie sociale et de famille tout ce qui rappelle un Dieu créateur, voilà les moyens.

Que cela nous mène loin de ces hypocrites maximes de tolérance par lesquelles la franc-maçonnerie d'il y a seulement vingt ans cherchait à illusionner les naïfs. Destructive de toute vie morale, elle est aussi la négation de tout progrès et de toute civilisation, justifiant ainsi, à un double titre, les condamnations que tous les Papes et en dernier lieu celui qui régit

aujourd'hui avec tant de prudence et de sagesse les destinées de la catholicité, ont prononcées contre elle. Depuis le jour où elle se dissimulait dans l'ombre revêtant des formes hypocrites, ses succès l'ont enhardie, elle ne cache plus rien de ses honteux mystères, elle ne se croit plus obligée à masquer derrière les grands mots d'émancipation des esprits et de liberté individuelle l'oppression la plus éhontée des consciences, elle se révèle enfin telle qu'elle est : sectaire, païenne, bravant Dieu et immolant la vie de la conscience et de l'âme à un égoïsme sans grandeur qui ne se repaît que d'étroites et basses jouissances matérielles.

Nous ne connaissons pas, à ce point de vue, de document plus net, plus explicite, plus expressif que le rapport cité plus haut. C'est, pour ainsi dire, l'histoire impudique à force de vérité de l'alliance du doctrinarisme et de la franc-maçonnerie impuissants à rien construire, unis dans une même rage bête et vile contre tout ce qui de près ou de loin rappelle la religion, frayant, par orgueil ou par peur des principes austères de la morale chrétienne, le chemin à la révolution et au socialisme qu'ils ont en horreur et contre lesquels ils n'ont d'autre remède que la brutalité et la violence.

Nous ne croyons pas que jamais le servilisme du parti libéral belge envers les Loges et la libre-pensée ait été avoué avec plus d'audace, prouvé avec plus de clarté ; aussi, si jamais le malheur des temps voulait qu'en Belgique les électeurs abusés et coupables rendissent une majorité aux Bara, aux Frère, aux Jaquemyns, aux Graux, il leur serait dorénavant bien difficile, après une confession aussi explicite d'un des leurs, de chercher à cacher encore leurs coupables attentats contre les droits les plus sacrés de la religion et de la conscience derrière une phraséologie libérale de commande. Des aveux du genre de ceux qu'a faits M. Arnould ne s'oublient pas facilement et ils seraient bien imprudents ceux qui, dans le camp doctrinaire, croiraient pouvoir à l'avenir compter sur le succès des manœuvres analogues à celles qui ont réussi jadis.

La religion disparue de l'école, la croix arrachée du cimetière, le mariage civil se substituant au mariage religieux, l'enfouissement remplaçant les prières de l'Eglise, voilà les moyens par lesquels on entend faire une société sans Dieu. Ce plan de la franc-maçonnerie est là tout entier. Ces prétendus libéraux l'ont reçu d'elle, et ils l'ont appliqué à son profit, décorant leur

criminelle entreprise du mot, magique pour les esprits faibles, de tolérance. Tolérance, oui, mais tolérance à rebours qui consacre la révolte, l'indifférence morale, l'hostilité à la religion au détriment de la fidélité à Dieu et au devoir. Il ne s'agit plus, par suite, entre le parti catholique belge et ceux qu'on nomme faussement les libéraux d'une question de démocratie plus ou moins étendue, de liberté plus ou moins complète, il s'agit de la morale chrétienne, de la religion elle-même. C'est la lutte, nous l'avons dit, entre le paganisme et le christianisme qui recommence sous une forme nouvelle.

Ce n'est pas de 1863 seulement, dit M. Arnould, que date, avec la fondation de la Société de la libre-pensée, le mouvement antireligieux en Belgique, il remonte bien plus loin, du jour où s'est implantée la franc-maçonnerie.

« Certes, lorsque le 19 janvier 1863, nos amis, dont quelques-uns sont encore présents ici, résolurent de créer la libre-pensée, ils n'arrivaient pas avec une œuvre sans racines, dans un milieu sans préparation... ; d'un côté, la franc-maçonnerie, de l'autre, et depuis peu d'années, l'*affranchissement* et les *solidaires* avaient répandu les idées de liberté et d'indépendance philosophiques (?), dans la bourgeoisie comme dans les classes ouvrières. Une occasion solennelle venait précisément de se produire, où les libres-penseurs groupés dans ces associations, avaient pu publiquement dénombrer leurs forces. A la fin de l'année 1863, était mort le grand citoyen Verhaegen, et à ses funérailles civiles était apparue la maçonnerie en costume officiel, suivie des solidaires, tous marchant en rangs, comme une armée; l'effet avait été énorme. Cette union de la bourgeoisie élevée et des ouvriers dans la *négation du culte* avait épouvanté les catholiques et enflammé ceux qui rêvaient pour notre pays l'affranchissement de ce joug qui, depuis trois siècles, pesait sur nous, qui avait été brisé pour un temps par la Révolution française ou *allégé par la domination hollandaise*, mais qui s'était de nouveau appesanti, aussitôt que nous avions été rendus à nous-mêmes, comme si par nos forces, nous étions incapables de le secouer. » Retenons ce double aveu, il est précieux, et jamais, croyons-nous, il n'a été formulé avec autant de netteté. La franc-maçonnerie a été la source des Sociétés de libre-pensée, par elle le terrain a été bien préparé, sur lequel elles ont germé; son armée n'a su s'affirmer à visage découvert, qu'une fois pour une négation, la négation du culte, la révolte

contre Dieu et contre l'Eglise. Et ce n'est pas tout. Elle sacrifierait volontiers les droits du citoyen, l'indépendance de la patrie, la liberté elle-même, pourvu qu'on lui donne en échange la persécution religieuse, et si forte est la haine de Dieu au cœur du sectaire, qu'il ose exprimer presque un regret de la domination hollandaise parce que, lourde à supporter pour les Belges, elle avait été en même temps dure aux catholiques ; être dur aux catholiques, de l'avis d'un franc-maçon, cela fait pardonner bien des violations du droit et de la liberté.

Le procédé suivi dans la lutte contre l'esprit chrétien, n'est pas moins clairement indiqué par M. Arnould : réclamer d'abord l'égalité pour l'erreur, puis quand on l'a obtenue se servir des pires passions pour obtenir l'écrasement en faveur de la vérité.

Deux questions résumaient alors presque tout l'effort des libéraux : celle des cimetières où l'on demandait, sans l'obtenir, l'égalité dans la mort, et le mouvement pour la revision de la loi de 1842, qui voulait empêcher le prêtre de rester dans l'école *à titre d'autorité*. Mais la sécularisation complète de l'école, comme des cimetières, était à peine réclamée. On songeait à relâcher les liens qui, de toutes parts, nous rivaient à l'Eglise ; quant à les rompre, c'était l'utopie extravagante.

L'utopie extravagante, sous le régime libéral, est devenue une vérité. C'est ainsi que procède la franc-maçonnerie, réclamant peu d'abord pour obtenir beaucoup ensuite, se faisant petite et modeste au début pour en arriver à chasser et à opprimer ceux qui, par imprévoyance ou lâcheté, lui auront fait place. En ce qui concerne les questions d'enseignement, elle n'a pas agi autrement, elle l'avoue aujourd'hui.

Il eût été pour le moins imprudent de faire demander par la libre-pensée la création d'un enseignement d'Etat, laïque, neutre en dehors de tout enseignement religieux, les consciences se fussent vite alarmées, l'échec eût été certain. On recourt donc à un détour hypocrite.

Au lieu de centraliser dans une seule main les deux mouvements, on résolut de créer, pour tout ce qui touchait à l'instruction, un organisme spécial et indépendant. Cet organisme qui a rendu de si éminents services et à qui nous devons, on peut l'affirmer, l'identification presque complète entre les progrès de l'enseignement et le parti libéral, ce moteur puissant est la *Ligue de l'Enseignement*. C'est dans le sein de la libre-pensée — ou de la franc-maçonnerie, c'est une seule même chose — qu'elle prit naissance.

Commencements modestes en apparence, appétits immenses

qui se traduisent par un programme complet d'enseignement athée concentré dans les mains de l'Etat.

C'était la première fois que, dans un ensemble méthodique, toutes les questions relatives à l'enseignement étaient exposées, à commencer par la revision de la loi de 1842, le retrait de la convention d'Anvers, la création d'écoles primaires suffisantes pour la population, l'organisation de l'enseignement moyen, la création d'écoles pour filles, les bibliothèques populaires, jusqu'à la réforme intégrale des études universitaires.

Ceci est le programme établi par le journal le *Libre Examen*, dans son numéro du 20 mai 1864, c'est aussi celui de la franc-maçonnerie. Immédiatement le parti libéral belge le fait sien, indiquant à la fois comme était menteur le langage des Frère, des Jacquemyns, des Gaux quand ils protestaient de leurs sentiments de tolérance respectueuse à l'égard de l'Eglise et aussi sur quelle équivoque reposent les progrès de la libre-pensée dans nos sociétés modernes.

Le programme de 1864 a été suivi point par point et en dehors des études universitaires, non accomplies, le parti libéral a accepté l'une après l'autre toutes les réformes indiquées alors, pour en faire les éléments essentiels de son action politique.

L'action du parti libéral se confond ainsi avec celle de la franc-maçonnerie, le programme de l'un est le programme de l'autre, le but du premier est aussi celui de la seconde. Nous n'oublierons pas cet aveu. L'Etat athée, la famille sans Dieu, voilà le dernier mot de la franc-maçonnerie et par suite du libéralisme doctrinaire. C'est par ce chemin que l'on marche à la ruine matérielle et morale des sociétés, à la révolution sociale : bien aveugles ceux qui ne le voient pas.

LE DROIT RÉGALIEN

La cour de Limoges, infirmant la sentence du tribunal sur la question de la mense épiscopale, dit que l'autorité judiciaire est incompétente en la matière. Nous espérions trouver, dans les considérants, des preuves juridiques établissant le droit incontestable de l'autorité civile dans ses revendications. Grande a été notre déception. La cour affirme que, pendant la vacance des sièges épiscopaux, les droits d'administration et d'usufruit

reviennent à l'Etat, en vertu du droit régalien en usage sous l'ancien régime. Il ne suffisait pas d'affirmer que ce droit existait sous l'ancien régime : il fallait prouver qu'il est toujours en vigueur et invoquer quelque article du Concordat qui a réglé pour la France les rapports de l'Eglise et de l'Etat. Mais, dit la cour, ce droit est inhérent à la puissance publique. La preuve, s'il vous plaît !

Pour appuyer sa thèse sur quelques motifs juridiques, la cour, sous le nouveau régime, ne pouvait invoquer que le décret du 6 novembre 1813 sur la conservation et l'administration des *biens* que possédait le clergé en Italie, réunie à la France à cette époque, ce décret, en beaucoup de ses dispositions, ayant servi pour régir les biens de la mense épiscopale pendant la vacance de nos sièges. La cour n'en a même pas fait mention dans ses considérants.

L'article 33 de ce décret sur les biens des menses épiscopales est ainsi conçu : « Le droit de régale continuera d'être exercé dans l'empire, ainsi qu'il l'a été de tout temps par les souverains, nos prédécesseurs. » Or, les articles subséquents expliquent et déterminent les attributions de ce droit régalien. De l'examen attentif de ces articles, il ressort que le gouvernement, en nommant un administrateur de la mense épiscopale, ne s'arroge point le droit d'aliénation, qui est au premier chef l'exercice d'un droit de propriété. L'article 41 porte ce qui suit :

Le commissaire sera tenu, pendant sa gestion, d'acquitter toutes les charges ordinaires de la mense : il ne pourra renouveler les baux ni couper aucun arbre futaie en masse de bois ou épars, ni entreprendre au delà des coupes ordinaires des bois taillis et de ce qui en est la suite.

Puisque l'administrateur ne peut ni renouveler les baux ni même couper un seul arbre futaie, comment pourra-t-il, même par décret présidentiel, s'autoriser à aliéner des biens de la mense épiscopale ?

S'il en était ainsi, comme l'a observé tout de suite fort bien l'*Univers*, un décret du chef de l'Etat serait suffisant pour déposséder un propriétaire d'un terrain. Le fonctionnaire, pour cette opération, n'aura qu'à s'abriter derrière l'ordre formel du président. Si la théorie de la cour de Limoges prévalait en jurisprudence, ce serait la justification de toutes les spoliations les plus tyranniques, la négation même du droit de propriété. Disons en terminant que l'autorité judiciaire ne pouvait aujour-

d'hui s'appuyer que sur le décret du 13 novembre 1813 pour juger la question en litige; or, ce décret refuse formellement à l'administrateur des biens de la mense épiscopale le droit d'aliénation d'immeubles appartenant à la mense épiscopale de Limoges.

(*Univers.*) L'abbé GOGHENÈCHE,
Docteur en théologie.

NOUVELLES RELIGIEUSES

Rome et l'Italie.

L'Agence Havas reçoit cette intéressante dépêche d'un correspondant particulier :

D'après des renseignements que je crois exacts, la visite de l'empereur Guillaume à Rome a motivé des communications officieuses entre l'Allemagne et le Vatican. L'Allemagne a très bien compris que cette visite devait être peu agréable au Pape, duquel cependant elle n'a qu'à se louer. Aussi, M. de Bismarck a-t-il déclaré que, si cette visite avait lieu, c'est qu'elle était rendue indispensable par des considérations purement militaires. L'Italie représente une force de 500,000 hommes et l'Allemagne croit avoir besoin de son concours pour maintenir la paix, autrement dit pour tenir la France en échec. Toutefois le gouvernement impérial comprend très bien qu'il doit avoir de grands égards pour le Pape qui représente à ses yeux une force conservatrice, dont un gouvernement conservateur tel que l'empire doit tenir le plus grand compte, et il est disposé à régler tous les détails de la visite, de manière à ne pas entamer le prestige du Saint-Siège. C'est un des détails que l'on négocie en ce moment ; c'est ce qui explique pourquoi aucune communication officielle n'a encore été faite au sujet de ce voyage. Léon XIII, tout en comprenant l'importance de cet événement, sait maintenir avec sang-froid et dignité sa haute situation. L'Allemagne sait qu'elle doit compter avec un Pontife de ce caractère auquel, du reste, elle a déjà rendu plus d'un hommage.

Nous publions ces informations avec toutes les réserves d'usage, malgré les caractères de vraisemblance qu'elles présentent.

France.

BEAUVAIS. — Le *Journal officiel* publie ce matin l'arrêté suivant du ministre de l'instruction publique :

Art. 1er. — Il ne sera fait, à partir de la rentrée scolaire 1888-

1889, aucune nomination d'instituteurs publics congréganistes dans le département de l'Oise.

Art. 2. — Il ne sera fait, à partir de la rentrée scolaire 1888-1889, aucune nomination d'institutrices publiques congréganistes dans les départements ci-après désignés : Charente, Corrèze, Haute-Garonne, Gironde, Morbihan, Oise, Vendée.

C'est la laïcisation qui se poursuit, et on y met d'autant plus d'acharnement que les populations y apportent plus de résistance.

Cambrai. — Le vaillant évêque de Constantine est monté en chaire, dimanche, à Tourcoing, à la grand'messe, pour faire un appel à la charité en faveur de ses malheureux diocésains.

Il a parlé avec tant de cœur et tant d'âme, que la cause des victimes était gagnée! Des larmes s'échappèrent de tous les yeux et les cœurs s'ouvraient tout grands à la pitié et à la miséricorde!

Aussi, quand le sympathique prélat passa dans les rangs des fidèles, c'était une véritable explosion de charité! Chacun donnait ce qu'il avait, sans hésiter un instant.

Nous avons vu des personnes, prises au dépourvu, arracher leurs bijoux *de leurs doigts*, et les donner généreusement au pasteur dévoué, qui les trouvera dans son aumônière.

C'est le cas de dire :

« *Faites que ces pierres deviennent des pains!* »

Oui, ces pierres arrachées à la compassion des âmes charitables, nourriront les affamés du diocèse de Constantine; elles diminueront leurs souffrances, et leur prouveront qu'il est, par delà les mers, une France grande et généreuse qui sait se dépouiller pour vêtir et nourrir les orphelins, les vieillards et les deshérités!

La ville de Tourcoing a noblement rempli son devoir et donné au pasteur et à ses ouailles d'immenses consolations!

— A Somain (Nord), où l'on veut chasser de l'école communale les sœurs de la Providence, seize élèves, sur dix-huit qu'elles présentaient, viennent d'obtenir le certificat d'études primaires; parmi elles se trouve, pour la troisième fois depuis trois ans, la première des élèves couronnées pour tout le canton. Les membres du jury l'ont chargée de leurs chaleureuses félicitations pour les institutrices dont elle a reçu les leçons.

Au Petit Séminaire de Saint-Méen (Ille-et-Vilaine), sur quinze élèves de la classe de rhétorique qui se sont présentés

aux examens du baccalauréat ès-lettres, quinze ont été reçus.

Il y a moins d'un mois, un journal militaire républicain faisait une algarade au recteur de l'Académie de Paris, en lui représentant l'éclatante supériorité des candidats de l'école libre de la rue des Postes qui ne coûte pas un sou à l'État, sur ceux de tous les lycées de Paris qui coûtent si cher, et, certes, les exemples des mêmes faits ne nous manqueraient pas.

Que devient donc le reproche de faiblesse que les républicains adressent aux écoles catholiques de tous degrés ? — Ce reproche est comme partout où leur haine les pousse, le plus impudent *mensonge*, et M. F. Sarcey, un des leurs, s'est chargé de le leur démontrer plus d'une fois.

Limoges. — Voici le dispositif de l'arrêt rendu par la Cour d'appel de Limoges dans l'affaire relative à la mense épiscopale de cette ville :

La Cour,

Ouï les conclusions de M. le procureur général.

Attendu que M. de Luze, administrateur de la mense épiscopale de Limoges a mis en vente deux immeubles sis à Limoges, rue de la Cathédrale, 3, et boulevard de la Corderie, 14, faisant partie de ladite mense épiscopale ;

Attendu que l'évêque nommé de Limoges, a introduit un référé contre le préfet de la Haute-Vienne, l'administrateur de la mense et Me Nassans, notaire, pour qu'il soit sursis à la vente ;

Attendu qu'un déclinatoire d'incompétence a été introduit par le préfet de la Haute-Vienne ;

Attendu que la mense épiscopale est *reconnue par la loi comme une personne civile* ayant un patrimoine dont l'évêque, quand il est en pleine possession de son siège et des biens de la mense, est l'administrateur et l'usufruitier ;

Attendu que pendant la vacance du siège, les droits d'administration et d'usufruit reviennent à l'État en vertu du droit régalien *en usage sous l'ancien régime*, qui, en pareil cas, faisait revenir ces droits au roi, lequel était aux lieu et place de l'évêque ;

« Attendu que, aujourd'hui, le roi est représenté par la souveraineté nationale dont le chef de l'État est le mandataire, et que le droit de régale subsiste dans la personne du président de la République ; »

« Attendu que la régale est un droit inhérent à la puissance publique et que la juridiction civile n'a aucune qualité pour la régler et la contrôler ; »

Attendu que le décret du 3 juillet donnant à l'administrateur de la mense un mandat injonctif de vendre les immeubles de la mense,

celui-ci est tenu de l'exécuter; que par suite ce décret est un acte administratif dont la connaissance n'appartient pas aux juges civils;

Attendu que l'action introduite par l'évêque nommé de Limoges est la négation absolue du droit régalien de l'État ;

« Attendu que l'autorité judiciaire n'est pas compétente pour juger un acte du pouvoir public et qu'elle n'a pas qualité pour en entraver l'exécution ; »

Attendu que les premiers juges ont méconnu le principe de la séparation des pouvoirs.

Par ces motifs,

La Cour,

Donne acte au préfet du déclinatoire d'incompétence introduit par lui;

Dit que l'autorité judiciaire est incompétente en la matière ;

Réforme et infirme le jugement du tribunal de première instance de Limoges ;

Renvoie l'intimé (l'évêque de Limoges), devant l'autorité compétente et le condamne aux dépens.

Comme on le voit, la Cour a purement et simplement condensé en une douzaine *d'attendus* les théories exposées par le procureur général Baudoin. Sous la vraie République, les juges assis n'ont « aucune qualité pour régler et contrôler » les différents droits de régale qui subsistent « dans la personne du président de la République, mandataire de la souveraineté nationale » et le fait de dicter aux cours et tribunaux leurs décisions est un de ces droits de régale.

Poitiers. — Après Limoges, Poitiers. Le Conseil d'Etat vient d'approuver un projet de décret d'après lequel seront aliénés plusieurs immeubles dépendant de la mense épiscopale de Poitiers. Dans le nombre se trouve la célèbre abbaye de Ligugé, d'où les religieux bénédictins furent expulsés en 1880, et le sanctuaire de Saint-Martin, que visitent tous les ans de nombreux pèlerinages. C'est abus de pouvoir et malversation.

Tarbes. — Le pèlerinage national est arrivé à Lourdes mardi matin.

Etranger.

Belgique. — Nos Seigneurs les évêques de Belgique viennent de publier le mandement collectif suivant :

Nos Très Chers Frères,

Nous venons rappeler à votre souvenir notre circulaire de novembre 1886.

Elle avait pour but de seconder les généreux efforts du roi Léopold II pour l'évangélisation de l'Afrique centrale, de planter la croix dans le Congo belge et d'assurer le concours de la religion à nos courageux compatriotes enrôlés sous la bannière de l'Etat indépendant.

En signalant alors à votre attention le vif désir du Saint-Siège de trouver le plus tôt possible des hommes apostoliques prêts à porter les lumières de la Foi à ces peuples plongés dans les ténèbres de l'idolâtrie, nous nous montrions disposés à accueillir la demande des ecclésiastiques de nos diocèses qui se sentiraient appelés à cet apostolat lointain et désireraient se mettre à la disposition de la S. C. de la Propagande.

Le désir du Saint-Siège et le nôtre ne tarderont pas à se réaliser. Notre Saint-Père le Pape Léon XIII, confirmant une décision de la Propagande, vient d'ériger canoniquement la mission du Congo belge, qu'il confie à la congrégation des missions belges du Cœur Immaculé de Marie, à laquelle il rattache le séminaire récemment fondé à Louvain.

Nous joignons ici le bref pontifical, qui porte la date du 11 mai 1881.

L'hommage public rendu par le Souverain Pontife au zèle éclairé de notre roi, la confiance témoignée par le Père commun des fidèles à la congrégation de Scheutveld, le caractère de cette société de missionnaires jouissant depuis vingt-cinq ans de toutes les sympathies, comme le dévouement religieux et patriotique dont elle fait preuve en prêtant son concours à l'œuvre de l'association africaine, tout cela est de nature à assurer aux travaux entrepris par nos missionnaires, l'admiration unanime et le concours dévoué de tous.

Il serait superflu de faire remarquer que l'extension donnée au champ de ces travaux exige un surcroît de ressources. L'état prospère des associations de la Propagation de la Foi, de la Sainte-Enfance dans notre pays prouve suffisamment en quelle estime les catholiques belges tiennent les œuvres de mission, si utiles et si méritoires. Nous recommandons spécialement à la charité des fidèles l'œuvre de nos missionnaires et Nous verrons avec plaisir leurs entreprises, aussi agréables à Dieu que glorieuses pour notre patrie, devenir de plus en plus populaires.

Afin de procurer à tous les fidèles l'occasion d'y coopérer dans la mesure de leurs ressources, Nous désirons qu'une collecte soit faite dans toutes les églises, le premier dimanche du mois de septembre prochain ; et nous exprimons le vœu qu'un religieux empressement à répondre à notre appel imprime un nouvel élan aux œuvres des missions, particulièrement recommandées de tout temps par les Souverains Pontifes.

Et seront les présentes lues en chaire, dans toutes les églises, le dimanche qui en suivra la réception.

Donné à Malines, le 4 août 1888.

† PIERRE-LAMBERT, archevêque de Malines.
† JEAN-JOSEPH, évêque de Bruges.
† VICTOR-JOSEPH, évêque de Liège.
† ISIDORE-JOSEPH, évêque de Tournai.
† EDOUARD-JOSEPH, évêque de Namur.
† HENRI-CHARLES, évêque de Gand.

CHILI. — L'histoire de la vie catholique enregistrera en un place à part l'année du jubilé sacerdotal de S. S. le Pape Léon XIII. Il faudra des volumes pour raconter les manifestations de toutes sortes de la foi et de la piété filiale qui se sont produites dans le monde entier. Chaque pays, chaque diocèse peut, à ce sujet, montrer son livre d'or. On vient de mettre sous nos yeux celui d'une contrée bien lointaine, du catholique Chili. Il a passé un peu inapercu, mêlé parmi ceux de tant grandes nations, et il méritait d'être remarqué.

Il y avait un an à peine que Mgr Mariano Casanova avait pris le gouvernement du vaste archidiocèse de Santiago, lorsque s'ouvrirent les fêtes jubilaires. A cette même époque, le Chili était éprouvé pour la première fois par le fléau du choléra, qui absorbait les esprits et sollicitait le secours de toutes les bourses. Mais ces obstacles ne pouvaient empêcher l'ardente dévotion au Saint-Siège du pasteur et de son peuple de se manifester amplement.

Dès le mois de novembre 1887, Mgr Casanova faisait parvenir à Sa Sainteté, par l'intermédiaire de Mgr Mocenni, une magnifique lettre latine, où il exprimait, en son nom et au nom de ses diocésains, les plus vifs sentiments de vénération, de soumission et d'amour pour le Pape et pour l'Eglise.

Cette lettre était accompagnée d'une offrande de cent quarante mille francs, et Mgr l'archevêque annonçait encore l'envoi de dons variés et nombreux.

Ces dons comprenaient un album où étaient insérées quelques œuvres littéraires, hommage de la jeunesse catholique du Chili, et un précieux catalogue énumérant une série de bonnes œuvres : mortifications, prières, communions accomplies à l'intention du Souverain Pontife.

Ils se composaient ensuite de productions spéciales de la contrée. Les mines du Chili avaient fourni une magnifique collec-

tion de pierreries ; d'admirables broderies, véritables objets d'art où excellent les dames chiliennes, avaient été offertes par elles ; du vin, des fruits du pays complétaient cette généreuse offrande des riches et des pauvres.

CHRONIQUE DE LA SEMAINE

La triple élection du général Boulanger. — Les grèves. — Conseils généraux. — Crispi et Bismarck.

23 août 1888.

33,000 voix de majorité dans le Nord, 15,000 voix de majorité dans la Charente-Inférieure, 35,000 voix de majorité dans la Somme, tels sont, pour le général Boulanger, les résultats de la triple élection du 19 août. Le succès du général est éclatant.

La défaite de la République est complète.

M. Floquet s'était cru habile en offrant la bataille à M. Boulanger dans trois départements à la fois.

Il se disait, ce profond politique : « Boulanger n'est pas encore un Dieu ; pour le moment ce n'est qu'un homme. Il n'a pas le don d'ubiquité. Il ne peut pas se multiplier à l'infini. Quelle que soit la rapidité des trains express de l'Etat, de l'Orléans et du Nord, il lui est impossible d'être à la fois à La Rochelle, à Amiens et à Lille. Il me battra peut-être là où il donnera de sa personne. Mais je le battrai dans les deux départements où j'aurai affaire à ses lieutenants. Ainsi, perdant une partie, gagnant les deux autres, j'aurai l'avantage, en somme, sans avoir l'intention de faire un mauvais calembour, car en Somme ou ailleurs peu m'importe. »

Le calcul du profond politique Floquet a été déjoué. M. Boulanger, qui est protégé par sa bonne fée et qui a à sa disposition une baguette magique, comme tous les héros de féeries, a trouvé le moyen d'être à la fois à La Rochelle, à Amiens et à Lille.

Si la journée du 19 août est une victoire pour le général Boulanger, elle est encore plus une défaite pour la République. On a eu raison de dire que cette triple élection était un plébiscite. Seulement, dans ce plébiscite, il s'agissait, pour les 700,000 électeurs qui étaient convoqués au scrutin, non pas de voter pour ou contre le général Boulanger, mais bien de se

prononcer pour ou contre le gouvernement de la République. Vainqueur, le général Boulanger n'est pas plus près du pouvoir aujourd'hui qu'il ne l'était hier. Mais la République a reçu un coup terrible.

L'autre jour, M. Ranc déclarait que ceux qui votaient pour Boulanger étaient « un ramassis d'aigris, d'ulcérés, de vaniteux déçus, de mécontents. » Il paraît que le ramassis forme un gros tas et que les aigris, les ulcérés, les déçus, les mécontents composent les trois cinquièmes de la nation. On avouera que le gouvernement est bien malade quand les trois cinquièmes du corps électoral, c'est-à-dire la majorité, sont des aigris, des ulcérés, des mécontents, et qu'il ne reste du côté du pouvoir qu'une minorité de satisfaits et de demi-satisfaits.

La triple élection du 19 août sonne le glas de la République.

Si M. Thiers vivait encore, il ne dirait pas : « L'Empire est fait. » Mais certainement il pourrait dire : « La République est défaite. »

Ce qu'il y a de curieux dans cette journée du 19 août, c'est que le vainqueur n'a pas derrière lui un parti dont il soit le chef. Il a triomphé avec une armée qui ne se compose que d'auxiliaires. Ceux qui ont gagné la bataille, ce ne sont pas ses soldats : il n'en a pas ; ce sont ses alliés : alliés d'aujourd'hui, qui peuvent devenir ses adversaires de demain. C'est pour cela que son succès, si éclatant qu'il soit, peut être éphémère. Les électeurs ont dit nettement qu'ils ne veulent plus du gouvernement actuel. Ils n'ont pas dit quel est le gouvernement qu'ils veulent mettre à sa place.

Nous restons donc en face d'un point d'interrogation. La triple élection Boulanger est une protestation. Ce n'est pas une solution. Le suffrage universel a coupé. Comment recoudra-t-il? L'avenir reste environné de nuages.

La République jacobine mise en pièces, que sortira-t-il de ses ruines ? Quelle statue le suffrage universel élèvera-t-il à la place de celle qu'il est si bien en train de démolir? Que fera-t-on de ce marbre? Sera-t-il Dieu, table ou cuvette? Dans un an, et peut-être avant, on le saura. Quant à nous, nous avons confiance dans le bon sens populaire. Et nous sommes convaincus que le suffrage universel, lorsqu'il aura à émettre non plus une négation mais une affirmation, se prononcera pour le seul gouvernement qui puisse nous rendre la paix politique, religieuse et sociale et reconstituer les forces matérielles et morales de la

nation française : pour le gouvernement de la Monarchie nationale représentée par Philippe, Comte de Paris.

—

Voici les chiffres de l'important scrutin dont nous venons de parler :

Charente-Inférieure. — Inscrits : 143,751. Votants : 100,552. Suffrages exprimés : 99,955. — MM. Boulanger, 57,256 voix, élu. — Lair, maire de Saint-Jean-d'Angély, rép., 42,416. — Divers, 260.

Il s'agissait de remplacer M. Vast-Vimeux, conservateur, décédé.

Nord. — Inscrits : 363,277. Votants : 240,213. Suffrages exprimés : 234,893. — MM. Boulanger, 130,152 voix, élu. — Kœchlin-Schwartz, 126,507 voix, élu. — Charles Desmoutiers, ancien député, rép., 97,409. — Emile Moreau, conseiller général, rép., 95,023. — Delcourt, socialiste, 6,347. — Delcluze, socialiste, 5,837.

Il s'agissait de remplacer M. Plichon, conservateur, décédé, et M. Boulanger, démissionnaire.

Au premier tour de scrutin des élections générales d'octobre 1885, la liste conservatrice avait été élue tout entière.

Le premier élu, M. des Rotours, avait obtenu 164,942 voix, et le dernier, M. Bottieau, 160,734 : M. Plichon, en particulier, venait le septième avec 162,281 voix.

Somme. — Inscrits : 160,409. Votants : 121,955. Suffrages exprimés : 118,908. — MM. Boulanger, 76,904 voix, élu. — Bernot, républicain, 41,371. — Divers, 1,443.

Il s'agissait de remplacer M. Deberly, conservateur, décédé.

Au scrutin du 4 octobre 1885, la liste conservatrice venait en tête : le plus favorisé de ses huit candidats, M. Blin de Bourdon, obtenait 70,514 suffrages, et le moins favorisé, M. Vasset, 64,825.

En tête de la liste républicaine venaient ensuite : MM. Goblet, Jametel et Bernot, le candidat républicain d'hier, avec, respectivement, 59,281, 59,083 et 57,280 suffrages. Une liste socialiste réunissait 1,200 voix environ.

—

Après une grève de vingt-cinq jours, les terrassiers, vaincus par la misère, ont décidé de reprendre le travail aux anciennes conditions. Il est pénible de penser aux souffrances qui résultent d'une grève qui a duré près d'un mois, et on se demande si,

dans le cas où les grévistes seraient parvenus à obtenir une légère augmentation de salaire, la plus-value de recettes aurait facilement compensé la perte nette subie pendant le chômage. Admettons que les entrepreneurs aient consenti à relever le salaire moyen des terrassiers de 0 fr. 45 à 0 fr. 50, il aurait fallu à l'ouvrier une période de plus de deux cents jours pour retrouver la somme qu'il a perdue par suite de sa cessation de travail.

Mais comme les entrepreneurs ont jugé que la situation ne comportait, en ce moment, aucune augmentation de main-d'œuvre, la plus-value escomptée ne s'est pas produite, et les grévistes se trouvent dans une situation moins bonne qu'autrefois, puisque, malgré leurs privations, ils ont contracté des dettes autour d'eux. C'est le plus souvent à ces résultats qu'aboutissent les grèves. Quelle responsabilité pèse sur les politiciens et les énergumènes qui, bien nourris et tranquilles sur l'avenir, ont poussé ces ouvriers à suspendre leur travail ! Que de souffrances ils auront causées ? Ils ne s'en soucient pas, hélas ! et recommenceront bientôt.

—

A part quelques incidents sans importance, la session des conseils généraux qui s'est ouverte lundi par toute la France n'a été signalée par aucune manifestation qui mérite qu'on s'y arrête. Aussi bien, les questions que doivent traiter les conseils généraux ont assez d'importance, sans toucher à la politique, pour occuper toute l'attention de nos assemblées provinciales, Ils ont en effet à étudier les projets de loi sur la réorganisation du personnel des préfectures et sous-préfectures et sur la prestation en nature, sans parler des vœux à émettre sur le rétablissement du scrutin d'arrondissement.

—

On discute beaucoup, dans la presse française, sur le remplacement de M. de Moltke par le général de Waldersee dans ses fonctions de chef de l'état-major allemand. Les uns y voient de grands changements à bref délai dans la tactique et l'organisation des armées allemandes, dont les récentes modifications apportées aux ordres de bataille avaient déjà semblé un premier indice. Ils se persuadent qu'un nouveau général en chef, jeune et plein de fougue, voulant trop innover, commettra des fautes dans lesquelles le calculateur de Moltke ne serait jamais tombé.

Ils vont même jusqu'à entrevoir la chute prochaine de M. de Bismarck dans l'élévation du meilleur ami de l'empereur Guillaume au poste de chef effectif des opérations militaires. Ceux-là sont des optimistes. D'autres voient les choses plus en noir et redoutent l'influence que prendra forcément sur le parti militaire le comte de Waldersee, qui passe pour un partisan de la guerre quand même, fût-ce contre la Russie et la France coalisées. Ils considèrent la résolution hardie que vient de prendre le jeune souverain comme un danger pour la paix européenne.

—

Tout à coup, et mystérieusement, M. Crispi est parti pour Friedrichsruhe où se trouve le prince de Bismarck. Le chef du cabinet italien avait annoncé qu'après quatre jours passés dans les Alpes, il reviendrait à Rome pour y séjourner longtemps. Il est parti subitement pour trouver le roi à Valdieri. On ne se risquerait pas beaucoup en supposant que l'affaire de Massouah n'était pas étrangère à cet entretien. M. Crispi doit tenir plus particulièrement à connaître l'opinion précise du chancelier. Les prétentions de l'Italie sur Massouah n'ont pas reçu des puissances étrangères l'accueil que le premier ministre italien en espérait. La plupart d'entre elles ont simplement pris note de la circulaire de M. Crispi, et la Russie qui avait réservé son sentiment pour le faire concorder avec la conduite de la Turquie, va être amenée à protester, puisqu'on proteste à Constantinople. M. Crispi voudrait exactement connaître dans quelle mesure l'Allemagne est disposée à le soutenir — en admettant même qu'elle ait l'intention de le faire ; — il voudrait savoir en plus quelle liberté d'action lui laisse l'avenir, car de là dépend dans une large mesure la conduite à tenir après la défaite de Saganeiti.

L'opinion publique en Italie, très impressionnée par ce grave échec, réclame une solution immédiate : l'envoi de renforts importants qui permettraient, au prix de sacrifices considérables, il est vrai, d'assurer quelque sécurité à l'Italie dans la mer Rouge, ou l'évacuation immédiate des territoires voisins de Massouah. Il est urgent de prendre une détermination, et cette nécessité suffit à expliquer le départ précipité de M. Crispi pour Friedrichsruhe. La solution qui sera prise permettra de préjuger le sentiment que M. de Bismarck doit avoir sur les affaires européennes.

S'il croit, dans un temps plus ou moins prochain, avoir besoin des forces de l'Italie sur le continent, il est probable qu'il conseillera à M. Crispi d'abandonner une aventure où sont immobilisées et souvent compromises les meilleures troupes italiennes. S'il pense, au contraire, que la paix est pour longtemps assurée, il ne verra pas d'inconvénient à ce que l'Italie persiste dans ses entreprises coloniales, sauf à tenir en suspens, par des procédés dilatoires de controverse diplomatique, faciles à employer, la question de Massouah, comme on tient en suspens, depuis si longtemps, la question de Bulgarie. C'est cette alternative qui fait le grand intérêt du voyage de M. Crispi. Aux actes qui suivront le retour du ministre italien, on pourra juger de ce qui se sera dit à Friedrichsruhe.

Le voyage de M. Crispi auprès du grand chancelier d'Allemagne, précisément à l'heure où nous sommes le plus préoccupés de nos discordes intestines, est un de ces faits qui devraient, chez nous, éveiller la plus active vigilance, si, absorbés par ce qui se passe au dedans, nous avions encore des yeux pour observer ce qui se fait au dehors. Nous ne savons pas, à coup sûr, quel est le but exact qui conduit le premier ministre d'Italie auprès de M. de Bismarck, ni quelles inspirations et quels conseils il va demander au puissant homme d'Etat qui tient en ses mains et dirige tous les fils de la triple alliance; mais l'importance que tous les journaux italiens attachent à cette démarche, le mystère dont elle a été d'abord entourée, l'entrevue que M. Crispi a eue avec le roi Humbert avant de partir, et les circonstances générales au milieu desquelles il part pour l'Allemagne, ne permettent pas de considérer comme une chose insignifiante ce nouvel incident de la politique générale.

—

Les criquets continuent à exercer leurs ravages. Pour se rendre compte de la dévastation, un correspondant du *Journal des Débats* est allé dernièrement visiter l'arrondissement de Constantine. Voici le triste tableau que les indigènes lui ont fait de la situation des contrées éprouvées par le fléau :

Regardez bien tout ce pays, disaient-ils, il a disparu sous les criquets. Nous ne pouvons pas vous dire au juste quelle largeur avaient leurs bandes. Tantôt ils s'étendaient, tantôt ils se resserraient, suivant les dispositions du terrain, avançant comme la nappe d'un mascaret; mais nous n'exagérons pas en affirmant qu'ils ont tenu

jusqu'à vingt kilomètres. La voie du chemin de fer en était couverte depuis El-Guerrah jusqu'aux Aoulâd-Rahmoun, et un jour, le train d'Alger, à force de patiner sur la boue qu'il amoncelait devant lui en les écrasant, a déraillé. Voici devant les Aoulâd-Rahmoun. Ne regardez pas la très belle vallée verte qui passe au-dessous.

Portez vos yeux plus loin, sur les collines. Il y avait là 3,947 hectares ensemencés de blé et 5,095 ensemencés d'orge. Il y reste 47 hectares de blé et 95 d'orge. On a mesuré les hectares occupés par les criquets quand ils ont commencé d'éclore, dans cette seule petite commune. Il y en avait 700 ici, 350 là, 400 ailleurs. La moisson de ces horribles bêtes, qui sortent du sol comme le blé, a eu raison de l'autre. 630 hommes, indigènes, Européens, militaires, répartis en treize chantiers, les ont combattus pendant un mois, et en ont écrasé le volume de 9,000 doubles décalitres : cela n'a pas suffi. A Guettar-el-Aïch, 90 hommes n'ont pas réussi à sauver 1,354 hectares de blé; il n'en reste absolument rien. Si vous voulez un exemple isolé, considérez cette ferme en face des Aoulâd-Rahmoun. Là il y avait 450 hectares de céréales couvrant une colline et nous vous assurons qu'ils étaient bien défendus. Les criquets leur ont donné l'assaut, se sont fait tuer par centaines de mille, et ont tout mangé en deux jours.

Moi, dit un de ces messieurs, j'habite la commune de Châteaudon-du-Rummel. Chez nous, le premier foyer de l'éclosion fut la montagne du Taïouelt ; mais, dès la fin du mois de mars, on vit les criquets surgir, je ne sais comment, de tous les côtés. Il en sortait de terre à Bordj-Mamra, à Saint-Donat, Coumiers, au Djebel-Crouz, à la ferme Rengarde, à Dar-Meziout, et il en arrivait encore des communes mixtes. Nous avions tout juste un mois devant nous pour nous défendre; car, vers le trentième jour, leurs ailes sont assez développés pour qu'ils s'élèvent au-dessus de tous les obstacles. Les indigènes ont commencé par les pousser dans des ravins auxquels ils mettaient le feu ; puis nous avons reçu du gouvernement une centaine d'appareils semblables à ceux dont les Anglais se sont servis dans l'île de Chypre. Ce sont des bandes de toile de un mètre de hauteur environ, étendues horizontalement, et maintenues par des piquets enfoncés en terre. Deux fosses profondes sont creusées aux extrémités. On fait en sorte que les criquets viennent donner contre ces toiles ; ils les suivent de droite et de gauche, et se précipitent dans les fosses, où on les écrase. Nous avons couvert, avec ces appareils cypriotes, un front de près de 5 kilomètres. En même temps, les indigènes pratiquaient sur plusieurs points le système encore excellent de leurs melhafas, qui consiste à étendre de grands draps en avant des criquets, à les y recueillir et à les jeter ensuite dans des trous. Nos Arabes ne faisaient qu'écraser, piétiner au fond de ces trous, entrant jusqu'aux cuisses dans une boue vivante et fétide. Le combat a cessé vers le 31 mai.

Alors nous avons compté 180,449 journées de travailleurs, dont 177,119 avaient été fournies par les indigènes; nous avons évalué la destruction des criquets à 50 mètres cubes par jour, et nous sommes encore au-dessous de la vérité en estimant que nous en avons écrasé 127,500 doubles décalitres. Or, savez-vous quel résultat nous avons obtenu? La moitié de nos moissons a péri. Nous avions ensemencé, colons et indigènes, 35,145 hectares de blé, et 63,090 hectares d'orge: il nous en reste, d'une part, 15,768; de l'autre, 31,547.

Moi, dit le second, j'habite justement cette commune d'Aïn-Mlîla dont vous avez admiré les verts pâturages. Nous embrassons d'ici tout le contour de ses collines dans la direction de l'Ouest. Je vous assure que je les ai vues couvertes de moissons, puis inondées de criquets. Dans un seul douar, celui d'El-Hazebri, les criquets couvraient, au moment de se mettre en marche, 4,495 hectares, dans celui d'Aïn-Messad, 2,370, et le reste à l'avenant. Nous avons formé 70 chantiers, et les indigènes, aidés par quelques militaires, ont fourni 223,693 journées de prestation. Nous avons eu quelques moments d'espoir, malgré l'étendue du fléau; ainsi, dans ce douar d'El-Hazebri, dont la moitié disparaissait sous l'invasion, les melhafas indigènes avaient à peu près nettoyé le sol vers le 15 avril; mais, quand je vous aurai dit que nous avons détruit en tout 217,647 doubles décalitres de criquets, vous comprendrez à quelle masse d'ennemis nous avons eu affaire, et vous admettrez qu'à la fin les bras nous soient tombés. Nous n'avons préservé, en somme, que la moitié de notre orge et le sixième de notre blé. Voulez-vous d'autres détails? Mes fonctions m'ont porté à ce moment-là d'un bout à l'autre de l'arrondissement de Constantine. La commune de Fedj-Mzala a exigé pour sa défense 215,380 journées d'indigènes, et elle a perdu les deux tiers de son blé, le tiers de son orge. Dans celle de Sedreta, près de 600,000 doubles décalitres de criquets ont été piétinés, et cependant 3,000 hectares de blé ont été mangés sur 4,500. En résumé, voici à quoi s'élèvent, pour notre seul *arrondissement*, les chiffres des journées indigènes, des criquets détruits, des hectares ensemencés, et des hectares ravagés ; vous pouvez les écrire comme parfaitement certains : journées indigènes, 1,916,242 près de 2 millions; criquets détruits, 1,919,208 doubles décalitres, presque le même nombre ; hectares d'orge et de blé ensemencés, 730,648 ; ravagés, 266,519. Si vous voulez évaluer la perte en argent, divisez ces hectares en charrues de 14 hectares, et estimez chaque charrue à 1,600 fr. en moyenne. Nous appelons une « charrue » l'espace que labourent deux mulets arabes. Vous obtiendrez ainsi la somme de 28 millions.

PETITE CHRONIQUE

Élection sénatoriale des Ardennes :

Inscrits : 866. | Votants : 863.

MM.	Lamiable, conservateur..............................	203 voix
	Neveux, député républicain..........................	463 Elu.
	Boutmy, vice-président du conseil général, rép.....	136
	Drumel, ancien député, rép..........................	55

Il s'agissait de pourvoir au remplacement de M. Kolb-Bernard, sénateur inamovible, dont le siège a été attribué par le sort au département des Ardennes, représenté par MM. Péronne et Gailly.

En 1885, lors du dernier renouvellement de la série A, M. Péronne avait été réélu au premier tour de scrutin. M. Gailly avait été réélu au troisième tour. M. Neveux était son concurrent, et il l'avait même dépassé de quelques voix dans les deux premiers tours ; au troisième, M. Gailly l'emportait par 438 voix contre 404 à M. Neveux.

— En dépit des fureurs antisémitiques du pasteur Stœcker, les juifs ont une situation considérable à Berlin. Ils comptent en ce moment, dans cette ville, 128 avocats, 317 médecins (dont 30 professent à l'Université), 2 juges provinciaux, 5 Amtsrichter, 14 assesseurs, 13 référendaires, 15 professeurs de philosophie, 10 propriétaires de pharmacie, 14 chimistes, 20 écrivains, 36 rédacteurs, 10 comédiens, 13 peintres, 13 architectes, 15 compositeurs, 16 propriétaires de terres seigneuriales, 13 consuls, 13 conseillers municipaux, 54 directeurs de grands établissements. Le commerce est presque tout entier entre leurs mains.

— La Cour de Cassation de Paris avait à décider si un particulier a le droit de réunir chez lui des enfants pour leur enseigner l'histoire sainte, le catéchisme, la musique, les travaux d'aiguille, la gymnastique, les exercices militaires, sans tomber sous l'application de la loi de 1886. Elle a répondu affirmativement.

— Au moment où le gouvernement britannique couvre de louanges la politique russe et se félicite de ses bons rapports avec le czar, il est curieux de constater le flegme avec lequel la Russie poursuit dans l'Asie centrale la ligne de conduite qui, d'après les rêves de tant d'hommes d'Etat moscovites, doit la mener jusqu'aux Indes anglaises. Le prince Dondoukoff-Korsakoff, gouverneur du Caucase, est sur le point de se rendre à Saint-Pétersbourg pour recevoir des ordres touchant le voyage de l'empereur Alexandre dans les provinces méridionales. Or, on assure que ce projet de voyage prend un développement significatif. Le czar se rendrait à Mere, et y recevrait les émirs de Khiva et Bokhara, pour communiquer l'enthousiasme

russophile jusque chez les Turcomans qui avoisinent la frontière afghane, prêts, apparemment, à l'envahir au premier signal qui leur sera donné de Saint-Pétersbourg.

REVUE ECONOMIQUE ET FINANCIÈRE

Tout ce qu'on peut faire en ce moment est de défendre les cours qui sont attaqués par les vendeurs.

De nouveau on entend répéter que la situation générale est mauvaise et que la politique nous ménage de désagréables surprises ; le renchérissement possible du prix de l'argent est aussi un sujet de préoccupation. C'est sous l'influence de ces deux motifs d'inquiétude que les réalisations ont subitement recommencé.

Il faut pourtant reconnaître que le marché se défend assez facilement et avec beaucoup de succès.

Nos Rentes se maintiennent aux environs des cours les plus élevés qu'elles aient cotés depuis le commencement du mois et les Fonds étrangers apportent à la baisse une résistance non moins vigoureuse.

Nous remarquons encore que les élections de dimanche dernier n'ont produit aucun effet sur la Bourse, elle ne s'est jamais intéressée au sort du ministère Floquet et se soucie fort peu de ses mésaventures. Elle croit d'ailleurs que l'élection du général Boulanger ne saurait avoir de conséquences immédiates.

La question du budget toujours en suspens ne lui donne pas non plus beaucoup d'appréhensions; elle sait que l'on finira toujours par constituer tant bien que mal un état de recettes et de dépenses sur lequel on vivra jusqu'en 1890. L'équilibre n'existera que de nom et rien ne sera changé à notre situation financière mais les choses seront réglées en apparence et M. Peytral se déclarera satisfait.

Bourse du 22 août 1888.

3 0/0		83 62	C. F. foncières 1879		484 »
3 0/0 amortissable		86 50	— commun. 1879		484 75
4 1/2 0/0		105 50	— — 1880		478 »
Crédit foncier..	Actions	1.365 »	— foncières 1883		390 »
Est	—	800 »	Est	Oblig.	395 »
Lyon	—	1.275 »	Lyon	—	397 75
Midi	—	1.158 75	Midi	—	407 »
Nord	—	1.565 »	Nord	—	412 »
Orléans	—	1.341 25	Orléans	—	405 »
Ouest	—	918 75	Ouest	—	401 50
Panama	—	260 »	Panama 4 0/0	—	203 »
Suez	—	2.210 »	— 6 0/0	—	351 25

Le gérant : P. CHANTREL.

Paris. — Imp. G. Picquoin, 51, rue de Lille.

ANNALES CATHOLIQUES

LE POISON (1)

Parmi nos vieux documents, nous trouvons que dans le passé, la bonne foi, l'honnêteté et l'obéissance aux parents étaient des vertus courantes, et que même la religion chrétienne n'était pas dépourvue de mérite aux yeux de nos aïeux; tandis que, de nos jours, les récits à sensation des divers crimes, des vols avec effraction et de ceux commis sur les grands chemins, les plaisirs du jeu et les succès des mensonges habiles, sont présentés avec art à notre jeunesse. On lui dit aussi, dans des écrits éloquents, que les parents ne sont que des tyrans, que tous les gens pieux ne sont que des hypocrites et que, désobéir aux parents et aux maîtres, fait partie des plus nobles instincts des jeunes natures.

L'un des effets de cette littérature est de dégoûter de la lecture de toute autre. Un jeune homme rendit au plus tôt un livre d'histoire fort bien écrit et intéressant, à celui qui le lui avait prêté, disant qu'il n'avait nulle envie de perdre son temps à des lectures aussi ennuyeuses. Sur trois jeunes gens arrêtés en Amérique pour vol, on trouva quatre revolvers, des photographies d'actrices et plusieurs journaux racontant des crimes; des publications tout-à-fait malsaines composaient le bagage de quelques jeunes élèves de Philadelphie, plus un pistolet. Ces cas ne sont pas rares, et démontrent suffisamment les pernicieux

(1) Il est indiscutable que, dans l'époque où nous vivons, la mauvaise littérature fait un mal incalculable, non seulement aux nouvelles générations, mais à la majeure partie des lecteurs de tout sexe, de tout âge et de tout rang. Il est facile de s'en convaincre en voyant les nombreuses éditions, épuisées aussitôt que parues, des romans à sensations, de certains volumes, feuilletons, et autres publications encore moins avouables.

Les pages qui suivent sont extraites en grande partie d'une petite brochure qui a paru depuis peu en Amérique; elle est écrite par un homme de cœur qui, voyant le péril qui nous menace, n'a pas craint d'élever la voix pour dénoncer cette école d'immoralité et d'irréligion qui perd l'individu, brise les liens de la famille et ouvre le gouffre où se perdent les nations.

effets de la mauvaise littérature pour former au crime notre jeunesse.

Dans Paris, on a été obligé dernièrement d'augmenter le nombre des agents de police de nuit à cause de l'accroissement alarmant des jeunes voleurs. Ceux qui publient les nouvelles à sensations font fortune, et cependant ces écrits ne font l'éducation des masses que pour les pousser au mal. Il serait bon de pouvoir constater combien de criminels déjà condamnés, doivent leur première impulsion coupable à la lecture de pareils journaux.

Certainement les journalistes doivent user de courtoisie envers leurs confrères, mais quand l'un deux imprime volontiers des choses impures et condamnables, il mérite d'être repris et contredit. Un homme qui verse autour de lui dans la société l'impur venin de son exemple et de ses écrits, est un ulcère moral, une plaie de lèpre que l'on doit traiter comme les lépreux d'autrefois qui étaient bannis d'entre les hommes. Si ce jugement doit être exécuté sur une seule personne qui peut en empoisonner cinquante autres, que dire de la mauvaise presse et de ses rédacteurs qui envoient de tous les côtés des centaines de milliers de feuilles, pour répandre le scandale et favoriser les mauvais penchants de leurs lecteurs? N'est-ce point là un ulcère moral ?

J'avais acheté quelques-unes de ces publications afin de mieux m'en démontrer l'odieux, quand, parlant à l'éditeur de leur caractère démoralisateur, il me répondit :

— Oui, mais nous en vendons une grande quantité! — Un autre me dit : — Le peuple les achète avec avidité, Monsieur ! — Et un troisième : — J'en vends plus que de tout autre, bien que ce soit un journal très immoral.

Remarquez ce jeune garçon dans le train. Il est bien mis, et paraît de bonne famille. Mais il se met à part des voyageurs afin que nul œil observateur ne puisse voir les pages immondes qu'il lit. En voici un autre, pauvre garçon errant dans les rues, absorbé dans une histoire plus que frivole qu'il a pliée en quatre pour la tirer plus vite de sa poche et pour l'y remettre plus aisément. Dans les jardins publics et sur les promenades, on peut voir dans nos grandes villes lorsque la nuit approche, alors que les ouvriers, les commis, ou les filles de fabrique retournent chez eux, le marchand de ces pernicieux journaux à sensation qui erre pour les leur offrir. Les gens très occupés de leurs

affaires peuvent méconnaître la gravité du danger, mais l'esprit des jeunes, si accessible, est empoisonné par ces lectures immorales.

Il est difficile de déterminer avec précision ce que l'on doit rejeter ou approuver dans les publications de nos jours, mais celles qui de l'aveu de tous sont pernicieuses, sont imprimées parce que les vendeurs s'accommodent aux désirs de leurs pratiques, afin de pouvoir gagner eux-mêmes la vie de leurs familles; c'est du moins les motifs qu'ils avouent. Je crois que l'amour seul de l'humanité devrait réduire à néant ce dernier argument, car, pour faire vivre quelques familles, on en démoralise des milliers. Une femme sérieuse et qui réfléchit, ne pourra jamais consentir à tirer sa subsistance d'un commerce de mauvais livres ou de mauvais journaux. Mais voilà, quand l'acheteur les demande, on les lui tend sans hésiter, bien que l'on sache quel poison contiennent les feuilletons impurs et les nouvelles indécentes.

Les écrivains cèdent au courant délétère ; si les écrits frivoles sont demandés, ils mettent leur plume au service des goûts dépravés des chalands. Comme nous l'avons dit, la lecture des crimes commis fait un grand mal à la jeunesse. Il y a quelques années, un conférencier racontait à Boston qu'il avait eu un entretien avec un garçon condamné pour meurtre. Celui-ci lui raconta son histoire, et déclara que l'influence des livres à sensations et les récits d'actes de violence qu'il avait lus, l'avaient conduit dans la voie du crime. Cet aveu fit alors une grande impression sur tout le pays. Dans une prison à Indiana, sur 120 prisonniers, 76 pour cent attribuaient leur mauvaise conduite à l'influence corruptrice de la plus vile des littératures. Ne devrait-on pas flétrir hautement de pareils écrits? Quelques associations ont prohibé, non seulement les feuilles obscènes, mais aussi la littérature à effets, les romans qui ont détruit le bonheur de tant de familles. La cour suprême de Chicago a décrété que la liberté de la presse garantie par la constitution, n'entendait nullement permettre les articles injurieux pour la morale ni les avertissements immoraux. « Il est permis à un homme de garder du poison dans son cabinet, mais non de le vendre en public comme un cordial. Ainsi donc, censurer la presse licencieuse, c'est maintenir en réalité la liberté de la presse. » L'on doit appliquer plus diligemment l'exécution des lois contre le vice et l'immoralité, mais tous les citoyens devraient individuellement répri-

mer plus activement aussi ce qui porte au mal. Et cependant, la police elle-même ne fait pas son devoir en ce sens. Un agent considérait un indécent prospectus avec un intérêt apparent. Je lui demandai pourquoi les lois permettaient de pareilles choses. Il me répondit qu'il était étonné que ce ne fût pas plus mauvais, et refusa de faire quoi que ce soit pour empêcher ce scandale. Tous se déchargent de leur devoir sur les autorités supérieures, même pour les affiches.

On s'est élevé avec raison, ces derniers temps, contre les gravures indécentes exposées aux yeux d'un public trop avide de les contempler. En divers endroits, des interdictions ont été faites, car il est peu de tentations qui amènent plus sûrement au vice et à l'immoralité que les peintures immodestes exposées sur les murs ou derrière les vitrines des marchands.

Le rapport d'une société qui s'occupe de la moralité publique, dit que l'accroissement effrayant du mal social est presque incroyable.

« La frivole et vile littérature, ajoute le rapport, semée largement dans les villes et qui contient les récits des évasions, des trahisons et des séductions, racontés d'une manière romantique et attrayante, est la cause principale de tout le mal. Les autorités méritent de sérieux reproches lorsqu'elles permettent la vente de ce fatal poison, aussi bien que les affiches indécentes qui amusent les passants. »

Notre responsabilité personnelle nous impose le devoir de de nous élever résolument selon notre conviction, contre toute littérature démoralisante, les romans frivoles et les mauvais journaux mis en vente, même parfois à côté de livres plus sérieux et étalés ensemble. J'ai refusé, pour ma part, d'acheter un livre qui m'était nécessaire dans un magasin où se vendaient des publications immorales. Il y a peu de temps que je parlais à l'un de mes amis de la mauvaise littérature si fatale à notre jeunesse, et je lui citai ce fait : Me trouvant un jour dans la boutique d'un perruquier, le jeune fils de celui-ci entra et choisit la *Gazette des tribunaux* qui se trouvait sur la table au milieu d'autres feuilles pour la lire. Je n'ai jamais oublié la triste impression que me fit son choix. La dernière fois que je suis allé dans cette boutique, je n'ai vu sur la table que des journaux semblables. Mon ami me répondit alors qu'il veillerait à ce que ses deux fils, d'âge à être impressionnés par les récits des crimes n'allassent plus dans ce lieu

là. Le marchand fut averti du mal qu'il pouvait faire par ce moyen. Il répondit qu'il n'avait nullement réfléchi sur ce sujet, qu'il ne voudrait pas que de telles feuilles fussent introduites dans sa famille et qu'il serait très fâché de faire du mal à ses pratiques. — Mais, lui dit-on puisque vous redoutez leur mauvaise influence pour vos enfants, comment pouvez-vous supporter le mal que vous faites aux enfants des autres?

Quelques jours après, je vis que toutes ces feuilles avaient disparu de dessus la table.

Le regard du perruquier suivait le mien, et je dus lui dire ma sincère approbation. Évidemment, il n'avait pas considéré sa responsabilité vis-à-vis de ce qu'il donnait à lire à ses pratiques. Le même livre de Dieu qui dit de ceux qui ont le « cœur pur » qu'ils verront Dieu, annonce aussi que dans la cité céleste rien d'impur ni de souillé n'entrera jamais.

On m'a raconté qu'une toute petite fille, ayant vu quelques mauvaises feuilles jetées dans le vestibule ou glissées sous la porte, en ramassa un jour une, et la froissant entre ses mains, l'apporta dans le ruisseau et la salit avec une satisfaction évidente. Une mère me dit que sa toute jeune enfant était venue vers elle dans une grande détresse parce que la servante lisait un mauvais feuilleton. Dès que celle-ci l'eût posé, l'enfant le prit et le détruisit, en disant à la domestique que notre Père céleste était très fâché quand quelqu'un lisait ces « mauvais papiers des hommes », comme elle les appela. Un employé avait l'habitude de réduire en petits morceaux les feuilles suspectes distribuées dans les rues. Nous les brûlons toujours à la maison! lui dit une toute jeune fille en le voyant faire. C'est ainsi que les personnes consciencieuses devraient anéantir le poison de la mauvaise presse. Nous ne pouvons toujours agir sur ceux qui font les lois et les persuader; mais l'opinion des gens honnêtes doit se montrer ouvertement et sans crainte pour influencer ceux qui sont au pouvoir, jusqu'à les convaincre qu'il faut purger même les rues des grandes villes de ceux qui errent la nuit pour mal faire.

Les pernicieuses bibliothèques font beaucoup de mal. On en a même fondé de gratuites pour la jeunesse des écoles; il s'en trouve dont le prix d'abonnement est insignifiant. On a cru faire une œuvre bienfaisante pour la société en mettant à la portée de tous cette masse de livres. Mais de quels livres se composent ces bibliothèques? Quelquefois ils ne sont guère meilleurs que

ceux étalés en plein air ou dans les kiosques. J'ai sous les yeux le rapport d'une bibliothèque gratuite où je trouve que les fictions sont dans la proportion de 54 pour 1. Un généreux bienfaiteur fonda à Boston, avant la guerre, une bibliothèque dans le but d'empêcher ceux qui, livrés à eux-mêmes, risquaient de perdre leur temps à lire les nouvelles des bibliothèques de chemin de fer.

— Ces publications, dit un article de journal à ce sujet, font du mal et sont cause que la jeune génération qui s'élève, est dépourvue de connaissances utiles.

A-t-on observé le programme pour la bibliothèque en question ? Non. Un tiers des livres sont des romans ou des contes, et ceux qui circulent, pour les trois quarts, appartiennent à ce genre-là. Le goût dépravé du public le pousse à rechercher avec avidité de pareilles lectures, qui sont une malédiction, a-t-on observé, pour les enfants des écoles. Les romans les plus échevelés où les vices sont le mieux dévoilés, sont les plus demandés. Aussi les écrivains sont-ils tentés d'obtenir en les composant une rétribution facile pour leur travail, désireux qu'ils sont de gagner de l'argent; ils ne résistent pas à la tentation, et les éditeurs s'emparent de leurs écrits et les placent dans presque toutes les bibliothèques.

Et que contiennent ces romans ? Vous en prenez un, et vous trouvez ce qui suit : Il est question d'une héroïne, une femme, qui avoue que dans une certaine circonstance elle a mis son amour pour un homme au-dessus de la loi. Le héros est créé tout exprès pour montrer comment il peut, par une voie facile qui le séduit, aimer la femme d'un autre. Le tout mêlé de fines moqueries sur la religion et sur ceux qui la professent.

Vous ouvrez un autre de ces volumes; il contient une histoire ennuyeuse et quelque peu vulgaire. Un troisième prétend combattre le suicide, et donne quelque envie de se suicider. Voilà ce qui se trouve derrière presque toutes les vitrines et sur les étagès des bibliothèques, pour servir de pâture aux esprits et aux cœurs. Les mauvais feuilletons font une œuvre pire encore, parce qu'ils sont achetés à bon marché et qu'ils passent facilement d'une main à l'autre. On les trouve partout chez les ouvriers, même chez les plus pauvres, et nous avons connu des ouvrières entraînées à mener une mauvaise vie par la seule lecture de ces insanités.

On a ouvert en maints endroits des bibliothèques à très bon

marché : aussi longtemps qu'on n'y a admis aucun roman, même *religieux*, les bons livres ont été lus. Mais lorsque est arrivée cette avalanche d'ouvrages d'imagination, *romans religieux* et autres, on a vu avec quelle avidité nos jeunes lecteurs les réclamaient. Alors, avec quel sourire de dégoût ils regardaient les ouvrages réellement sérieux ! Depuis cette expérience, nous avons compris combien ce genre de lecture séduit et entraîne, et nous avons eu nous-même un profond dégoût pour cette masse d'histoires inventées, qui ne charment que l'imagination au détriment de toute bonne pensée morale. A quoi cela sert-il d'être ému, enchaîné, passionné par des situations dramatiques inventées à plaisir ? Certes, la vie telle qu'elle est renferme bien assez de situations désespérées, de drames touchants, pour ne rien inventer de plus ! Gardons notre sympathie et nos larmes pour des malheurs qui ne sont pas imaginaires, et essayons d'adoucir les douleurs de ceux qui souffrent au lieu de dépenser nos sentiments pour ce qui n'a jamais existé.

Ces réflexions m'ont décidé à laisser de côté la lecture des fictions ; je crois même que les histoires inventées que l'on met entre les mains des enfants, leur donnent beaucoup trop le goût du roman en les détournant des études sérieuses. Nous avons ouvert quelquefois ces contes accordés en prix aux enfants de nos écoles, et nous y avons trouvé rarement la saveur de l'Evangile, une morale bien fondée sur les commandements de Dieu.

Il faudrait purger les bibliothèques pour la jeunesse de nos écoles, dit un écrivain après s'être fortement élevé contre la littérature empoisonnée qui circule librement en tous pays. Le meilleur usage que l'on puisse faire de la plupart des petits et grands romans, c'est de les brûler. Ils souillent l'esprit de notre jeunesse ; les éducateurs vraiment sérieux seraient d'avis de les exclure complètement tant ils redoutent leur fatale influence. Mais un comité va à la ville voisine pour se procurer des livres de prix pour une école. On n'a que très peu de temps pour les choisir ; on saisit ceux dont les titres plaisent, ceux dont la couverture est le mieux ornée. On se hâte, et l'on emporte le butin ! Les enfants sont ravis en contemplant les dorures extérieures ; mais, hélas ! l'intérieur est frivole et ne saurait produire aucun bien. Choisir des livres d'une manière aussi superficielle est une grande faute, et nous sommes remplis de perplexité à ce sujet. Comment préserver nos enfants des livres d'imagination ? nous paraît un problème à résoudre et des plus importants. Que

chacun y réfléchisse ! Nul ne peut prendre du feu dans son sein sans être brûlé. Nous sommes appelés à considérer en face le mal moral que les livres empoisonnés produisent dans la Société moderne, et à nous rappeler qu'il est dit dans la parole divine : « Séparez-vous de ce qui est impur ! » Quand verrons-nous, comme autrefois à Ephèse, s'allumer un grand feu pour détruire les livres curieux faits pour détruire les âmes d'hommes ? ou comme les Florentins sous la parole puissante de Savonarole, qui mirent le feu à un grand tas de livres frivoles et pernicieux, parce qu'ils étaient convaincus que ces livres les avaient tenus loin de leur Dieu.

LE PRÊTRE ÉDUCATEUR (1)

Par un instinct qui ne trompe pas, tous les peuples ont confié au prêtre l'éducation de la jeunesse. Essayons de chercher la raison de cette pratique universelle, et parlons du *Prêtre Éducateur*. La thèse est ancienne, les événements la rendent actuelle; nous essayerons, d'ailleurs, de la rajeunir par quelques aperçus nouveaux.

I

Qu'est-ce qu'élever un enfant? A-t-on rempli toute sa mission et suffisamment répondu à la confiance de la famille, quand on lui a donné cette somme de connaissances littéraires et scientifiques, qui lui permettront d'affronter avec confiance les chances d'un examen, et d'en sortir avec les honneurs d'un diplôme ? Assurément on a fait quelque chose, mais ce côté de l'éducation, momentanément le plus en vue, n'est pas celui que l'avenir appréciera davantage. Il faut encore et par dessus tout ouvrir à son âme les horizons du monde surnaturel, la nourrir de la vérité religieuse, l'établir solidement sur ses principes premiers et immortels, qui sont comme le pivot de toute vie humaine; il faut initier son cœur aux douces émotions de la vertu, fortifier sa volonté contre l'attrait des passions, plier son caractère aux exigences sociales ; il faut, en un mot, donner à toutes ses facultés, dans de justes proportions, le développement dont elles

(1) Discours prononcé à la distribution des prix du collège Saint-Gabriel, le 24 juillet 1888, par le R. P. Gély, de la mission diocésaine de Rodez.

sont susceptibles, et que réclame la position que la Providence lui destine. C'est dire qu'il y a trois mondes à travers lesquels l'enfant doit être conduit pour y recueillir cette somme de perfection qui fait l'homme achevé, autant qu'il peut l'être ici-bas, car ce n'est que là-haut qu'il recevra de la main de Dieu le dernier coup de ciseau, qui le fixera dans sa perfection définitive.

Mais où trouverez-vous un éducateur plus dévoué que le prêtre, un guide plus sûr, un Mentor plus expérimenté, pour diriger ce nouveau Télémaque, ce fils de race royale et divine, dans les régions supérieures de la foi, les périlleux sentiers de la science, et le monde si difficile du devoir?

Donnons quelque développement à ces pensées. Le premier de ces trois mondes, auquel l'enfant doit être initié, est celui de la religion et de ses dogmes. Du moment qu'il a plu à Dieu de nous appeler à une fin surnaturelle, c'est un devoir rigoureux pour la famille de mettre l'enfant dans le chemin de ses immortelles destinées, et de lui donner des maîtres qui s'inspirent toujours dans leurs leçons de cette fin suprême. Heureux les parents, comme ceux qui m'entourent, fidèles à ce devoir de tous le plus sacré! Écoutez sur ce grave sujet la pensée de saint Augustin : « Vous avez des enfants, je ne vous loue pas tant de ce que Dieu vous les a donnés, que du zèle que vous mettez à les instruire des principes religieux. *Filii tibi sunt, non ideo laudandus es quia habes, sed quia pie educare studes.* »

En face d'un pareil devoir, la neutralité est un non-sens, et l'hostilité un crime. Il y a trois trahisons qu'accompagne le mépris des siècles : celle de l'avocat qui dessert son client, celle de l'époux qui trahit ses serments, celle du soldat qui déserte son drapeau; j'en connais une quatrième que l'avenir flétrira comme plus coupable encore : celle du père qui donne à son enfant, à la place de la vérité religieuse qui vivifie, le scorpion d'une éducation impie qui tue!

Voulu par Dieu, l'enseignement religieux est réclamé encore par la nature de l'homme. L'enfant a besoin de croire comme il a besoin d'aimer. Son instinct le plus pur, le plus pressant, le plus irrésistible, le sollicite du côté de Dieu. Comme la plante recherche la lumière, comme la fleur s'ouvre à la rosée du matin, comme le fleuve suit la pente de son lit, comme l'aigle prend son essor vers les hautes cimes, ainsi son âme soupire après le divin. Elle a son centre d'attraction, son soleil et sa

sphère d'action aussi bien que le corps : ce centre c'est Dieu, ce soleil c'est la révélation, cette sphère d'action c'est le surnaturel. Fille du ciel, elle veut connaître son pays d'origine ; héritière de ses richesses, elle est impatiente d'en entrevoir les divines splendeurs.

Mais qui conduira cette âme sur les hauteurs inexplorées du monde surnaturel, si ce n'est le prêtre? Trait d'union entre Dieu et l'homme, c'est à lui de s'incliner sur l'intelligence débile de l'enfant pour l'initier aux mystères de la foi, comme ces hôtes divins qui venaient s'asseoir autrefois au foyer de l'humanité pour lui apporter les volontés du ciel. La vérité religieuse est son domaine, son cœur en est le foyer et ses lèvres les gardiennes. Nouveau Moïse, il parle avec Dieu sur les hauteurs du Sinaï, il transmet aux générations qui passent l'écho des oracles divins.

On m'objectera peut-être : Mais qui donc a jamais contredit votre thèse et refusé au prêtre ce rôle officiel dans l'enseignement religieux? Seulement que chacun reste dans son rôle : le prêtre à l'église et le maître à l'école. Cet aphorisme moderne ne se comprend qu'à la condition qu'il y aura harmonie parfaite entre l'enseignement du premier et les leçons du second ; que l'école sera comme le vestibule de l'église, et que le prêtre n'en sera point systématiquement exclu, si ses goûts ou ses aptitudes l'y appellent. Lui donner une autre signification, l'entendre dans le sens d'une séparation complète, c'est tomber dans une erreur de droit et se heurter à de véritables impossibilités. Le prêtre, en effet, a la mission divine d'enseigner, aucune législation humaine par conséquent n'est autorisée à restreindre sa liberté, quand il s'en sert à la satisfaction des familles et pour le plus grand bien du pays. L'enseignement religieux lui-même devient impossible, si l'enfant n'a pour le recevoir que les courts instants qu'il passe à l'église, surtout s'il y arrive l'esprit rempli de préjugés puisés à l'école, et si, en sortant, le maître, comme un oiseau néfaste, dévore la semence divine jetée dans son âme.

J'ajouterai enfin qu'au seul point de vue humain, il y a dans ce divorce impie, pour l'homme et la société, les plus grands préjudices. Éloignez, en effet, de l'enseignement le prêtre et l'ordre de vérités qu'il représente, du même coup vous éteignez le génie, qui allume sa flamme au foyer de la divinité, comme le remarque Xénophon ; vous tuez l'héroïsme, qui ne se com-

prend pas sans convictions religieuses, au dire de Socrate; vous rapetissez l'homme au niveau réaliste des connaissances physiques, en lui fermant l'horizon des grandes pensées et des hautes conceptions; vous lui enlevez son phare dans la nuit, son ancre dans la tempête, toutes les consolations de la vie, toutes les espérances de la tombe; vous renversez enfin tous les fondements sociaux, car la religion se trouve au berceau de tous les peuples, à la base de toutes les sociétés.

On raconte qu'un soldat de Cromwell, après avoir traversé la Tamise, se présente devant Londres un candélabre à la main, avec cinq flambeaux allumés. Les éteignant successivement tous les cinq, il crie à la multitude : « Ainsi vont s'éteindre la dîme, la richesse, le sacerdoce, l'autorité, l'Église! » Comme le soldat de Cromwell, non point la rage dans le cœur, mais la tristesse dans l'âme, nous nous présentons devant les sociétés modernes un semblable candélabre à la main, nous en éteignons les lumières, et nous nous écrions : « Si vous chassez de l'école l'enseignement du prêtre, vous aurez éteint la science de Dieu, la science de l'âme, l'avenir de l'enfance, les gloires de la patrie; ce sera la fin de la France, et, devant cette éclipse du soleil divin, le monde n'aura plus qu'à attendre les horreurs d'une nuit éternelle :

« *Impiaque æternum timuerunt sæcula noctem.* »

Mais, non, la France de Charlemagne et de saint Louis, d'Henri IV et de Louis XIV, n'est point près de périr. L'Église, qui l'a faite une première fois, est prête à la refaire encore, et, dans ses maisons d'éducation, à l'ombre de la croix, comme ici, le prêtre taille les pierres de choix pour les reconstructions de l'avenir. Oui, espérons-le, de meilleurs jours se préparent pour l'enseignement religieux, et saluons-en l'aurore dans l'enthousiasme du monde catholique pour fêter, comme on l'a si bien fait à Saint-Affrique, le nouveau patron que Léon XIII vient de lui donner.

II

Descendons maintenant de ces hauteurs où nous ont emportés les ailes de la foi, et suivons l'enfant dans le monde de la science.

Dieu, la vérité increéée, substantielle, se reflète à travers les créatures; chacune d'elles est comme un mot du discours qu'il se tient à lui-même, comme une page du grand livre où il écrit

ses pensées, comme un rayon de sa connaissance infinie. L'intelligence de l'homme rassemble ces pages dispersées, recueille ces rayons épars en un faisceau lumineux, elle en constitue la science. La science, qu'elle est belle! Que ravissant est son aspect! Volontiers je m'associe aux transports de ceux qu'elle a séduits par ses attraits, et je m'écrie avec Socrate « qu'elle est le plus sublime don du ciel; » avec Cicéron, « qu'elle fait la plus grande partie de la félicité de l'homme; » et, la regardant sous ses couleurs riantes et poétiques, je chante avec Virgile : « *Dulces ante omnia musæ.* »

Mais la science dans ce monde est souvent incertaine; son champ est immense, l'œil de l'homme ne peut point l'embrasser dans son regard, il ne la découvre que par parcelles, il ne la recueille, pour ainsi dire, que goutte à goutte, au prix de beaucoup d'efforts, au risque de nombreux égarements. Comme la lumière est toujours accompagnée de l'ombre, ainsi la vérité, qui fait l'objet de la science, a l'erreur à ses côtés.

Vous la cherchez dans les profondeurs de la philosophie à la lueur vacillante de votre raison, êtes-vous sûrs de ne pas vous égarer dans ce dédale de systèmes où de grands génies ont fait fausse route? Vous la demandez à l'histoire, ce témoin des siècles, sa voix vous arrivera-t-elle distincte au milieu du bruit des passions humaines? Vous vous tournez du côté des sciences naturelles, prenez garde, elles sont jeunes, hardies, sans principes arrêtés, n'acceptez leurs données que sous bénéfice d'inventaire.

A quel guide confier une jeunesse inexpérimentée dans des sentiers aussi escarpés, aussi périlleux? Ici encore que le prêtre la précède. Par ses connaissances théologiques, il domine les hautes cimes du monde intellectuel; par les principes d'une saine philosophie il en mesure toutes les profondeurs, et, si je regarde du côté de la superficie, je le vois revenir des meilleures universités, l'esprit enrichi de trésors littéraires et scientifiques, le front ceint des palmes académiques.

Vu de ce côté, le prêtre offre à son élève, pour le conduire sûrement dans le monde de la science, des garanties qu'il ne trouvera point ailleurs. Considérée sous un autre aspect, la supériorité de sa direction se dégage plus évidente encore. Dieu est le Père de toute science et de toute lumière, mais, dans le plan de sa Providence, il a pour se communiquer à l'homme un intermédiaire officiel, qui est le prêtre. Il l'associe à ses lu-

mières dans l'infaillibilité d'un magistère chargé de garder intact le dépôt de ses divins enseignements, et il le charge de répandre sur les sciences naturelles l'arôme qui les empêche de se corrompre. Certains peuples anciens avaient si bien compris cette mission du prêtre que, pendant longtemps, ils ne voulurent point d'autres maîtres pour instruire leurs enfants. Et comment lui refuser cette confiance lorsqu'on songe que Dieu l'a établi juge, en dernier ressort, des causes les plus délicates ?

Jeunes amis, vous serez un jour l'honneur de la magistrature et du barreau ; vous serez chargés de la responsabilité des affaires publiques ; vous irez porter le secours de votre science et de votre dévouement au chevet des malades; eh bien! lorsque, dans l'accomplissement de vos graves devoirs, vous craindrez d'avoir blessé votre conscience, vous devrez soumettre vos doutes à la décision du prêtre, et sa sentence sera sans appel ici-bas ; du tribunal du prêtre en effet, on n'en appelle qu'au tribunal de Dieu.

Mais, en attendant ces fonctions de l'avenir, vous avez à passer par le monde classique pour former votre goût et développer votre intelligence. Sans vouloir réveiller une querelle qui passionna les esprits au milieu de ce siècle, il nous sera bien permis de regretter la trop large part que l'on est aujourd'hui forcé de faire à l'antiquité païenne dans la formation du jeune homme. Il est toutefois des exigences qui s'imposent, et il ne faut être excessif en rien. Saint Thomas n'alla-t-il point féconder son génie dans les livres d'Aristote? Salomon n'employa-t-il point à la construction du Temple les cèdres du Liban et les richesses de Tyr? Nous ne sommes point de ceux qui veulent briser la lyre d'Homère, parce qu'elle a chanté les dieux de la mythologie ; mettez-la, vous dirons-nous avec Lacordaire, dans les mains d'un poète chrétien, et chantez avec elle les gloires de Dieu et les grandeurs de l'homme, chantez, la terre vous écoute et le ciel vous approuve !

Empruntez à Aristote la forme syllogistique, à Platon la sublimité du dialogue. Que Ménandre vous initie à toutes les péripéties du drame ; chantez avec les accents de Pindare les beautés de la vertu et ses triomphes sur le vice ; avec la grâce de Tibulle, de Catulle et de Properce célébrez les chastes amours des âmes innocentes et pures ; avec les foudres de Démosthène glorifiez le Dieu des combats; avec l'abondance de

Tite-Live racontez les gloires du Christianisme; avec l'éloquence de Cicéron défendez les droits de l'Église; avec le nerf de Polybe et la concision de Tacite flagellez les tyrans de la terre; sur la lyre de Virgile chantez l'immortalité de la Rome chrétienne; chantez, la terre vous écoute et le ciel vous approuve!

Mais prenez garde de ne pas céder à un entraînement de commande, de ne pas donner une admiration outrée à des hommes dont les chefs-d'œuvre dissimulent mal les honteuses faiblesses. Voulez-vous entendre un écho de leur morale et de leur philosophie, écoutez : Horace se fait gloire d'appartenir à la secte voluptueuse d'Epicure; Ovide affiche sa dépravation dans une poésie molle et efféminée; Virgile, la Vierge de Mantoue, a des amours infâmes; l'austère Caton est faible jusqu'au suicide; Brutus, le grand patriote, n'est qu'un misérable parricide; Démosthène l'incorruptible vend au poids de l'or l'asservissement de sa patrie; Cicéron prostitue son éloquence à la défense des plus grands scélérats de son siècle; Salluste arrose ses jardins avec le sang des Numides; le fameux Lucrèce trouve sa plus douce joie dans le malheur d'autrui; le sage Senèque écrit au Sénat en faveur de Néron pour justifier le meurtre d'Agrippine; Pline le jeune pousse la bassesse jusqu'à déifier la tyrannie dans son panégyrique de Trajan.

Et dire que c'est pour de tels hommes qu'on se passionne! Ah! c'est bien ici surtout que le prêtre est nécessaire pour dégager l'or de la fange, éloigner des regards du jeune homme tout ce qui sent l'obscénité, le prémunir contre les principes d'une si basse philosophie et les maximes d'une si pauvre morale.

Le génie poétique des Grecs avait imaginé deux lyres ou deux harpes. L'une libre, hardie, capricieuse résonnait dans les forêts au soufle des brises et des vents, on l'appelait la harpe Éolienne. L'autre, disciplinée ne donnait ses accords que sous les touches d'un génie invisible; elle corrigeait les écarts de sa compagne; on l'appelait la harpe d'Ionie. Le prêtre, guide du jeune homme dans le champ de la science, est ce génie divin qui corrige sur la lyre sacrée les écarts capricieux de son intelligence et de sa raison trop sensibles souvent au premier souffle qui passe.

III

Quand l'éducateur a conduit son élève dans le monde de la religion et de la science, il n'a point achevé sa noble tâche, il n'en a rempli, si je puis m'exprimer de la sorte, que la partie

dogmatique et théorique, il lui reste encore une grande et noble faculté à cultiver, à agrandir, à former, il lui reste ce que j'appellerai la partie pratique et morale, je veux dire l'éducation du cœur.

Le cœur est la plus noble partie de l'homme, le premier moteur de la vie morale comme de la vie physique. Il est le foyer des grandes pensées, des nobles sentiments, des dévouements héroïques. Aussi un grand penseur n'a-t-il pas craint de dire : « Si l'on pouvait adorer quelque chose d'humain, j'aimerais mieux adorer la poussière du cœur que la poussière du génie. »

La formation du cœur est donc une partie essentielle je dirai même la partie capitale dans toute éducation bien entendue ; c'est cependant le côté malheureusement le plus négligé dans les programmes officiels. On oublie trop que si la culture de l'esprit fait le savant, seule l'éducation du cœur fait l'homme, l'homme d'honneur, l'homme de devoir. Cette irréparable omission a sa cause dans la négation de la déchéance originelle. La grande erreur de ce siècle consiste en effet à prétendre que l'homme n'a point été blessé dans ses facultés natives, et que son cœur s'ouvre à la vie avec une volonté droite, naturellement inclinée vers le juste et l'honnête. Et cependant quiconque a touché à l'enfance sent bien qu'elle porte une blessure originelle et qu'elle est elle-même le plus grand obstacle à son propre perfectionnement. Il n'est pas nécessaire d'être un profond psychologue pour s'apercevoir que le cœur est le trône renversé d'une reine déchue. Reine, la volonté l'est toujours, mais son sourire est empreint de tristesse, son manteau déchiré, son empire amoindri, son sceptre à demi brisé.

Oui l'homme est atteint par un péché d'origine dans ses plus nobles facultés, mais l'éducation du cœur réglée sur le modèle du Christ Rédempteur et fécondée par sa grâce toute puissante, a le merveilleux privilège de le replacer sur le piédestal de sa première grandeur. De son souffle fécond elle fait éclore sur un fonds vicié les plus pures vertus du christianisme ; l'humilité, l'amour, la chasteté ; sur les ruines de l'égoïsme et de l'orgueil elle développe la générosité, l'oubli de soi, le dévouement ; des débris des passions mesquines qu'on a de la peine à s'avouer, et qui se nomment envie, dissimulation, jalousie, elle dégage la largeur de vue, l'élévation du sentiment, la loyauté, la justice ; elle efface les aspérités du caractère, et lui donne cette souplesse digne, qui aplanit les difficultés et devient un si puissant secours

pour le bien ; elle prépare pour les relations de la vie cette affabilité faite de réserve et d'ouverture, cette simplicité noble dont les charmes sont séduisants; elle développe en un mot cet ensemble de vertus individuelles et sociales, qui commandent le respect, donnent l'ascendant et gagnent la sympathie.

Mais comment développer une aussi riche effloraison dans une nature viciée et trop souvent rebelle? Où trouverez-vous assez d'expérience, assez de dévouement, assez de tendresse humaine et de chaleur divine ? Cherchez, vous dirai-je avec un grand conférencier, allez à tous les degrés de la hiérarchie sociale ; sauf de rares prodiges dont il ne faut pas tenir compte, ces ressources nécessaires à l'éducation du cœur, vous ne les trouverez que dans le christianisme et le christianisme le plus pur.

Ici donc, ici surtout nous pouvons proclamer la supériorité du prêtre sur tous les Éducateurs. Par la nature de ses études et les divines intimités de son ministère, il est plus à même que personne de connaître le labyrinthe du cœur humain. Jeune encore il a l'expérience des vieillards, et l'Église au jour de sa consécration lui en donne le nom, pour lui rappeler qu'il doit en avoir la sagesse. Pour beaucoup l'éducation n'est que la spéculation d'un homme qui vend une marchandise intellectuelle au poids de l'or; au point de vue chrétien, c'est une vocation, une mission divine, plus que cela, un enfantement spirituel; et comme la nature a mis au cœur de la mère d'indicibles tendresses, ainsi la grâce a donné au Prêtre Éducateur en vue de sa paternité surnaturelle, un cœur tout fait de dévouement et d'amour. Saisi par la pensée de sa responsabilité, toutes ses sollicitudes sont pour l'enfant qui lui a été confié. Persuadé que toutes les théories de l'éducation morale et civique n'ont d'influence que par l'exemple, il l'entoure de cette atmosphère de dignité, de vertu et d'honneur qu'il respire lui-même, il le réchauffe au foyer de sa piété, l'encourage dans ses luttes, déversant dans son âme, comme une rosée céleste, ce surcroît d'amour qui demeure encore au fond du cœur de l'homme quand il a payé sa dette à toutes les affections légitimes. Enfin, et ici toute comparaison est impossible, si cette âme tombe, il a la force divine qui relève, si elle est blessée le baume qui guérit, si elle meurt la grâce qui ressuscite. Il ne perd pas un instant de vue son précieux dépôt qu'il ne l'ait remis à sa mère, comme il va le faire tout à l'heure, avec les grâces de l'innocence et toutes les tendresses de l'amour filial.

En vérité après cela ne pouvons-nous pas relever nos fronts avec un légitime orgueil, et réclamer pour nous ce que l'éducation a donné à la société de plus noble et de meilleur?

Ils étaient nôtres, ces magistrats qui sont descendus du siége de la justice avec tant de dignité et de grandeur, le jour où on voulait leur faire sanctionner les décrets que leur conscience réprouvait.

Ils étaient nôtres, ces jeunes héros qui dans les derniers désastres de la patrie ont sauvé l'honneur français aux mémorables journées de Patay et de Loigny.

Ils sont nôtres, ceux qui défendent à cette heure à toutes les tribunes et dans toutes les assemblées françaises les principes sacrés du droit et de la justice ; vaincus aujourd'hui, ils triompheront demain, car les principes qu'ils représentent sont immortels. R. P. GÉLY.

LA PAPAUTÉ ET LES VISÉES ITALIENNES.

Quand saint Pierre, le bâton de pèlerin à la main, entrait dans la ville de Rome pour y établir le siège de l'Église, il n'agissait pas d'après une inspiration personnelle ; c'eût été une folie que de venir s'installer en face de l'empereur, pontife et roi ; c'eût été jeter le christianisme naissant dans la gueule de son ennemi le plus naturel et le plus féroce. En faisant cet acte humainement insensé, il ne pouvait qu'obéir à une inspiration d'En-Haut.

Du reste, les prédictions humaines que l'on pourrait faire sur cette entreprise audacieuse n'ont pas été démenties par les événements. Si la Papauté s'est fixée à Rome, elle l'a payé cher ; elle a arrosé cette terre de son sang, et, pendant trois siècles, je ne sache pas qu'il y ait eu beaucoup de Papes qui soient morts dans leur lit. Pour l'établissement de la Papauté à Rome, il y a évidemment un point de départ surhumain qui constitue un droit indestructible.

Au point de vue de la puissance temporelle, la Papauté a subi des éclipses ; elle a même été parfois obligée de s'exiler ; mais son exil fut toujours temporaire ; elle est toujours revenue dans cette Rome arrosée des flots de sang des Vicaires de Jésus-Christ. Et qui a le plus souffert des humiliations de la Papauté ? La ville de Rome qui, depuis la chute de l'empire, n'a

de vraie raison d'être que parce qu'elle est la capitale de la chrétienté. La Papauté a sauvé Rome de l'anéantissement ; et si aujourd'hui la charrue ne passe pas sur le Capitole, comme elle passe sur les ruines de Ninive, de Babylone et de tant d'autres cités, elle le doit à ce que saint Pierre a été crucifié dans ses murs. Quelle est donc la ville qui remonte aussi loin dans le passé que Rome? En Europe, tout est moderne comparé à l'antique cité de Rome. La ville chrétienne s'est superposée à la ville païenne, et, ce qui n'est arrivé au même degré nulle part, elle s'est superposée en respectant ses monuments ; elle n'en a fait disparaître que les faux dieux. Non seulement elle s'est superposée à la ville ancienne, mais elle lui a imprimé un caractère qui en fait la ville sainte, la ville universelle, la ville éternelle, une capitale étendant le rayon de son action dans des contrées que n'a jamais connues l'empire romain. Elle est la capitale d'un royaume qui n'a d'autres frontières que celles du monde. Une parole qui part de Rome pénètre partout, et remue ce qu'il y a de plus élevé dans l'humanité : le monde des intelligences.

Et pourtant, qu'est-ce que Rome aujourd'hui ? C'est le Vatican. Le Vatican fermé, Rome n'est plus que la capitale provisoire d'une monarchie non moins provisoire, quelque chose bien au-dessous de Madrid ou de Bruxelles. Eh bien ! cette décadence, la révolution la poursuit avec un acharnement qui prouve que tout est extraordinaire dans l'histoire de cette ville, que le surhumain diabolique y combat plus qu'ailleurs le surhumain divin, et cela non seulement à Rome, mais dans toute l'Italie. Tout y est extrême, la haine ou l'amour. Y a-t-il une terre qui ait enfanté plus de saints que l'Italie? Y en a-t-il qui compte des scélérats plus odieux, plus répugnants?

Nul plus que l'Italien ne réalise le proverbe : *Corruptio optimi pessima.* Dans sa haine contre l'Église, il a des blasphèmes inconnus aux autres peuples. Nos énergumènes les plus fanatiques sont des modèles de douceur à côté de ces enragés vomis pas l'enfer. Et avec cela l'Italie a dans la persécution un art et une habileté diaboliques que peuvent envier, mais que n'atteindront jamais nos persécuteurs français. Le Français qui, par ordre, expulsait le religieux de son domicile, était généralement humilié et honteux de son rôle. Mais l'Italien, c'est le sourire aux lèvres qu'il mettra la main sur les vases sacrés et qu'il pratiquera le vol au nom du gouvernement. Il aura les

formes polies, dégagées, il commettra comme en se jouant les plus grandes iniquités. Rien ne le révolte, il est prêt à toutes les bassesses. Après s'être prosterné très bas devant M. de Bismarck, il crachera avec désinvolture sur la tiare du Pape, et après ces deux actes, également ignobles et honteux pour la dignité humaine, il se dressera comme un coq et proclamera l'Italie *une et grande.*

L'Italie *une et grande* ! Aux yeux de l'Europe ce n'est pas sérieux ; l'Italie au fond se sait méprisée, car enfin elle n'ignore pas qu'elle n'est guère que tolérée. Par indifférence, par lâcheté, l'Europe a laissé le Piémontais s'avancer jusqu'à la porte du Vatican. Mais, malgré cette complicité muette, elle n'a jamais légitimé ce *mandrinisme*; elle a subi le fait accompli. La monarchie piémontaise campée au Quirinal est acceptée en fait ; en droit, elle n'a pas reçu ses lettres de naturalisation. On se sert d'elle, mais on s'en sert comme le débauché d'une prostituée qu'il pourra charger d'or pendant quelques mois, et qu'il rejettera ensuite sans l'avoir jamais élevée à la dignité d'épouse légitime. Devant les grandes puissances européennes, l'Italie ne fera jamais qu'antichambre, fût-elle assise autour du tapis vert des délibérations. Elle s'en rend compte et c'est ce qui redouble sa rage ; c'est un roquet qui fait d'autant plus de bruit qu'il se sent dédaigné davantage par le molosse.

La monarchie italienne a dû subir cette année la plus grande des humiliations pour une puissance vantarde qui ne parle que de son indépendance et de sa maîtrise chez elle. Cette assoiffée d'argent a vu passer à sa portée des richesses qui sont allées droit au Vatican, sans qu'elle ait pu en arracher une bribe et sans autre satisfaction que celle du renard faisant, en tournant sa queue, une retraite peu honorable : *ils sont trop verts !*

L'Europe ayant eu l'occasion d'affirmer la monarchie pontificale, bien que confinée dans les murs du Vatican, les offrandes et les milliers de caisses qui ont été adressées au Vatican ont passé à travers les mailles forcément élargies de la douane italienne sans qu'elle osât y toucher. A moins de chasser les Piémontais de Rome, il était impossible de proclamer plus hautement que le Pape est toujours considéré et respecté comme souverain.

Pendant les fêtes du jubilé pontifical, l'Italie officielle a rongé son frein : mais sa haine s'en est accrue d'autant. Et aujourd'hui

de vraie raison d'être que parce qu'elle est la capitale de la chrétienté. La Papauté a sauvé Rome de l'anéantissement ; et si aujourd'hui la charrue ne passe pas sur le Capitole, comme elle passe sur les ruines de Ninive, de Babylone et de tant d'autres cités, elle le doit à ce que saint Pierre a été crucifié dans ses murs. Quelle est donc la ville qui remonte aussi loin dans le passé que Rome? En Europe, tout est moderne comparé à l'antique cité de Rome. La ville chrétienne s'est superposée à la ville païenne, et, ce qui n'est arrivé au même degré nulle part, elle s'est superposée en respectant ses monuments ; elle n'en a fait disparaître que les faux dieux. Non seulement elle s'est superposée à la ville ancienne, mais elle lui a imprimé un caractère qui en fait la ville sainte, la ville universelle, la ville éternelle, une capitale étendant le rayon de son action dans des contrées que n'a jamais connues l'empire romain. Elle est la capitale d'un royaume qui n'a d'autres frontières que celles du monde. Une parole qui part de Rome pénètre partout, et remue ce qu'il y a de plus élevé dans l'humanité : le monde des intelligences.

Et pourtant, qu'est-ce que Rome aujourd'hui ? C'est le Vatican. Le Vatican fermé, Rome n'est plus que la capitale provisoire d'une monarchie non moins provisoire, quelque chose bien au-dessous de Madrid ou de Bruxelles. Eh bien ! cette décadence, la révolution la poursuit avec un acharnement qui prouve que tout est extraordinaire dans l'histoire de cette ville, que le surhumain diabolique y combat plus qu'ailleurs le surhumain divin, et cela non seulement à Rome, mais dans toute l'Italie. Tout y est extrême, la haine ou l'amour. Y a-t-il une terre qui ait enfanté plus de saints que l'Italie? Y en a-t-il qui compte des scélérats plus odieux, plus répugnants?

Nul plus que l'Italien ne réalise le proverbe : *Corruptio optimi pessima.* Dans sa haine contre l'Église, il a des blasphèmes inconnus aux autres peuples. Nos énergumènes les plus fanatiques sont des modèles de douceur à côté de ces enragés vomis pas l'enfer. Et avec cela l'Italie a dans la persécution un art et une habileté diaboliques que peuvent envier, mais que n'atteindront jamais nos persécuteurs français. Le Français qui, par ordre, expulsait le religieux de son domicile, était généralement humilié et honteux de son rôle. Mais l'Italien, c'est le sourire aux lèvres qu'il mettra la main sur les vases sacrés et qu'il pratiquera le vol au nom du gouvernement. Il aura les

formes polies, dégagées, il commettra comme en se jouant les plus grandes iniquités. Rien ne le révolte, il est prêt à toutes les bassesses. Après s'être prosterné très bas devant M. de Bismarck, il crachera avec désinvolture sur la tiare du Pape, et après ces deux actes, également ignobles et honteux pour la dignité humaine, il se dressera comme un coq et proclamera l'Italie *une et grande*.

L'Italie *une et grande* ! Aux yeux de l'Europe ce n'est pas sérieux ; l'Italie au fond se sait méprisée, car enfin elle n'ignore pas qu'elle n'est guère que tolérée. Par indifférence, par lâcheté, l'Europe a laissé le Piémontais s'avancer jusqu'à la porte du Vatican. Mais, malgré cette complicité muette, elle n'a jamais légitimé ce *mandrinisme*; elle a subi le fait accompli. La monarchie piémontaise campée au Quirinal est acceptée en fait ; en droit, elle n'a pas reçu ses lettres de naturalisation. On se sert d'elle, mais on s'en sert comme le débauché d'une prostituée qu'il pourra charger d'or pendant quelques mois, et qu'il rejettera ensuite sans l'avoir jamais élevée à la dignité d'épouse légitime. Devant les grandes puissances européennes, l'Italie ne fera jamais qu'antichambre, fût-elle assise autour du tapis vert des délibérations. Elle s'en rend compte et c'est ce qui redouble sa rage ; c'est un roquet qui fait d'autant plus de bruit qu'il se sent dédaigné davantage par le molosse.

La monarchie italienne a dû subir cette année la plus grande des humiliations pour une puissance vantarde qui ne parle que de son indépendance et de sa maîtrise chez elle. Cette assoiffée d'argent a vu passer à sa portée des richesses qui sont allées droit au Vatican, sans qu'elle ait pu en arracher une bribe et sans autre satisfaction que celle du renard faisant, en tournant sa queue, une retraite peu honorable : *ils sont trop verts !*

L'Europe ayant eu l'occasion d'affirmer la monarchie pontificale, bien que confinée dans les murs du Vatican, les offrandes et les milliers de caisses qui ont été adressées au Vatican ont passé à travers les mailles forcément élargies de la douane italienne sans qu'elle osât y toucher. A moins de chasser les Piémontais de Rome, il était impossible de proclamer plus hautement que le Pape est toujours considéré et respecté comme souverain.

Pendant les fêtes du jubilé pontifical, l'Italie officielle a rongé son frein : mais sa haine s'en est accrue d'autant. Et aujourd'hui

elle croit peut-être l'heure venue de faire le dernier pas et de franchir la porte du Vatican. L'Europe laissera-t-elle Crispi, le trigame, avec l'aide de ses lois draconiennes et le soutien du fisc italien, pénétrer dans le Vatican, se saisir de cette dernière motte de terre sur laquelle le Pape se sent chez lui, porter sa main sale sur Léon XIII, et lui dire : « Tu n'es plus qu'un contribuable italien au même titre que le dernier des *buzurri?* » Tout est possible.

Il est possible que Dieu permette encore cette épreuve de la Papauté exilée à travers le monde. Mais elle démontrera ce que peut devenir, veuve de la Papauté, cette Rome parfois si ingrate. Qui donc les nourrit, ces fiers citoyens qui, hier, donnaient dans des élections municipales une majorité haineuse de la Papauté? Ces gens-là prennent l'argent des catholiques, et puis mordent la main qui le leur tend. La pauvreté italienne est proverbiale, et l'émigration en masse, qui augmente chaque année devant une misère toujours croissante sous les exigences d'un fisc impitoyable, en est une preuve concluante. Car il n'y a pas là excès de population. C'est la détresse et la faim qui chassent l'Italien loin de son beau soleil et d'une terre naturellement riche, mais stérilisée par des impôts écrasants, le plus clair des bénéfices de l'Italie une.

Des milliers de catholiques, qui sont allés aux pieds du Saint-Père à l'occasion de son jubilé sacerdotal, ont laissé à Rome des millions que se sont partagés les hôteliers et marchands de tout genre ; et ces gens-là, sans vergogne, votent contre la Papauté et demandent l'amputation de ce chancre ; et leur Rome, telle qu'ils l'ont faite, est déjà à moitié vide; que serait-ce si le Vatican était fermé, si toutes les grandes administrations de l'Eglise qui ont leur siège à Rome étaient transportées ailleurs, si les catholiques n'apportaient pas chaque année de la belle monnaie sonnante, qui permet aux Italiens d'avoir dans les mains autre chose que de sales assignats?

Oh! la race ignoble, non pas des vrais Romains, mais des intrus de toute provenance, qui prennent notre argent et vomissent contre Dieu, le Pape et son Eglise des blasphèmes à faire frémir! Vraiment, en présence d'une telle ingratitude, on se demande si, au lieu d'organiser des pèlerinages, il ne vaudrait pas mieux faire le vide et se borner à un large denier de Saint-Pierre, qui ne laisserait pas en route des lambeaux à tous les buissons italiens.

Mais la piété filiale des catholiques passe par-dessus toutes ces ingratitudes, pour témoigner son respect et son dévouement à l'auguste prisonnier du Vatican, au père qui souffre persécution surtout de la part des enfants qui le touchent de plus près.

Ce serait sans doute justice d'abandonner ces misérables à leurs guenilles et à leurs papiers graisseux. C'est le sort que la monarchie de Crispi leur prépare, si le premier ministre d'Humberto aboutit à chasser de Rome le Souverain Pontife.

Cette tourbe vénale ne tardera pas de sentir sa bourse vide et son estomac travaillé, et réclamera hautement le Pape, qui rentrera dans Rome, débarrassée des hôtes du Quirinal. Quant à ceux-ci, on les verra peut-être promener dans d'autres cités italiennes une couronne souillée, si couronne il y a encore, et si la famille qui s'est prostituée à la franc-maçonnerie et s'est prêtée à toutes les besognes n'est pas elle-même réduite à courir le monde et à manger le pain dur d'un exil qu'elle n'aura pas volé.

(Univers)

LES SŒURS DE CHARITÉ

ET L'INFLUENCE FRANÇAISE EN ORIENT

On écrit de Constantinople au *Monde*.

En 1858, Xavier Marmier, aujourd'hui de l'Académie française, publiait un livre intitulé : *Impressions et souvenirs d'un voyageur chrétien*, dans lequel, sous le titre : « Constantinople », et après toute une étude des mœurs et des coutumes orientales, on lit ces lignes : « Il faut voir de quelle considération sont entourées à Constantinople les maisons catholiques et avec quel respect on regarde passer dans les rues les Lazaristes et les Sœurs de Charité. La France leur doit de la reconnaissance, car ils honorent et font bénir au loin le nom de la France. Nous devons les aider dans leur entreprise, car ils sont sur le sol étranger les fidèles représentants des idées de civilisation et de progrès de l'Europe, et ils n'ont matériellement que peu de ressources. »

Je vous ai parlé dernièrement des Lazaristes, que cite Xavier Marmier ; je me réserve de dire dans un article spécial quels aides puissants sont pour les Lazaristes les Frères de la Doctrine chrétienne, ces glorieux et infatigables pionniers de la bonne

cause, et les Assomptionnistes, ces humbles travailleurs dont les vertus font plus de conquêtes que la force brutale.

Qu'il me suffise pour cette fois de parler des Sœurs de Charité en Orient et de démontrer une fois de plus à qui de droit que c'est une grossière erreur que de croire « que la propagation de la langue et des institutions françaises a toujours été un rêve insensé et une ridicule utopie ». Rêve tellement insensé, utopie tellement ridicule que le gouvernement italien, heureux de voir la France renoncer ainsi à son influence en Orient et jaloux de son protectorat, a immédiatement présenté à la Chambre de Rome un projet de secours extraordinaire aux écoles italiennes du Levant, estimant à bon droit que la langue, les idées, les institutions d'une nation ne s'infiltrent à l'étranger que par l'école.

C'est ce que les sœurs de Charité ont mieux compris que les athées de la Chambre républicaine, et c'est pourquoi elles se sont faites les institutrices de la classe pauvre.

A la fois pharmaciennes, chirurgiennes, maîtresses de couture et de broderie, institutrices, les Sœurs de Charité ont ici l'estime des hommes les plus haut placés, et l'affection sincère de l'ouvrier et du pauvre. Turcs et chrétiens ont pour ces saintes filles un respect profond, et il nous a été donné de les entendre appeler des « anges descendus du ciel » par des musulmans que leur immense charité avait frappés.

La maison de la Providence qu'elles ont ouverte à Galata est à la fois une école, où les jeunes filles trouvent une instruction soignée; un lieu de réunion, où les anciennes élèves, sous la bannière de Marie, viennent se retremper dans l'amour de Dieu et du prochain; un orphelinat, où grandissent, sous l'aile de la charité, les pauvres petits êtres que des mères sans cœur ont abandonnés sous une porte cochère ou à l'entrée des églises ; un dispensaire où les malheureux, sans distinction de nationalité et de religion viennent chercher des remèdes à leurs souffrances physiques. La Providence est tout un petit monde ; bien des villages de France ne sont pas plus peuplés et nulle part la charité n'exerce un plus salutaire empire. La Providence est aussi le quartier général, pour ainsi dire, des vaillantes sœurs de Constantinople et de la banlieue ; c'est là qu'habite la mère visitatrice et c'est de là que partent les ordres qui règlent la marche des œuvres admirables qu'accomplit, à Constantinople et au-delà, la charité des sœurs. Tout Galata, quartier essentiellement ouvrier, se ressent de cette inépuisable charité ;

Turcs, Grecs, catholiques et infidèles bénissent ces Françaises qui savent consoler, qui ont un baume pour toutes les douleurs, qui viennent dans leurs misérables logis s'asseoir au chevet des malades et panser leurs blessures avec un courage héroïque qu'ils ne se lassent pas d'admirer.

Ce que les sœurs de la Providence font à Galata, d'autres le font à Tchoucours, à Chichli, au Taxim. La grande maison de Saint-Joseph, élevée sur un magnifique emplacement au centre d'une population ouvrière, répand, comme la Providence, autour d'elle les bienfaits de la charité chrétienne et l'amour de la France. Dirigée par une sœur dont le gouvernement ottoman a voulu récompenser les services nombreux en lui offrant une décoration (décoration que la sœur a refusée et que le sultan, dans sa générosité, a remplacée par le terrain où s'élève aujourd'hui Saint-Joseph), cette maison de premier ordre a vu sortir depuis 1869, date de sa fondation, plus de cinq cents jeunes filles préparées avec soin à tous les travaux qui occupent la femme et possédant à fond la langue française. Que de mères de famille bénissent aujourd'hui cette sainte maison où elles ont passé leur jeunesse, et que d'habiles ouvrières doivent aujourd'hui aux bonnes sœurs de Tchoucours de vivre dans l'aisance que procure toujours un travail honnête et laborieux! Grâce à l'instruction solide que donnent les sœurs, à l'inépuisable charité qui les fait aimer, aux ouvroirs qu'elles dirigent si habilement et d'où sortent d'excellentes ouvrières, Tchoucours est un quartier français; on y parle français, on y suit les usages français, tout enfin s'y fait à la française.

L'hospice de la Paix est tout autre. Construit à la sortie de Constantinople, sur un vaste terrain que le sultan a accordé aux sœurs après la guerre de Crimée, il renferme un asile d'aliénés des deux sexes, une crèche où l'on élève les enfants trouvés, un orphelinat de garçons et une salle d'ophtalmie. Les meilleurs médecins s'y donnent rendez-vous, et, quoique de religions différentes, ils ne cachent pas leur admiration pour le courage des sœurs qui les assistent.

A l'hôpital français du Taxim, où les sœurs rivalisent de zèle et de dévouement, est annexée une école pour les enfants du quartier. Près de deux cents jeunes filles apprennent à aimer chaque jour davantage la langue française et la France, et se plaisent à remercier leurs maîtresses par leur conduite toute chrétienne et leur travail assidu.

tion du fils de l'ouvrier sur la vie sobre, réglée, pleine de labeur et de sacrifices qu'il devra mener plus tard, afin qu'il s'y prépare par l'acquisition des vertus nécessaires pour supporter et améliorer son sort.

C'est un crime de remplir le peuple d'illusions décevantes, de lui laisser entrevoir dans l'avenir une existence de délices, au sein de laquelle l'abondance coulerait à pleins bords de la source de l'oisiveté. Le plus grand nombre devra toujours travailler durement et économiser péniblement pour lutter entre la privation et la misère.

On ne saurait donc rendre un plus grand service à l'ouvrier que de l'exercer, le plus tôt possible, au maniement de l'arme avec laquelle il doit vaincre les obstacles à son bien-être.

En conséquence, je propose que la prévoyance, l'économie soit enseignée à l'école, et afin de joindre la pratique au précepte, je demande qu'il soit établi partout des caisses d'épargne scolaires.

II

Je connais l'objection qu'on ne manquera pas de m'opposer. Certaines personnes trouvent que l'épargne pratiquée dans l'enfance dessèche le cœur, dispose à l'égoïsme, voire même à l'avarice.

Je comprends ce sentiment dans la bourgeoisie, mais croyez-moi, il n'a pas de raison d'être au sujet de la classe pauvre, qu'il s'agit de sauver des inconvénients autrement graves de la faim, des mauvaises convoitises, du désespoir.

Au demeurant, l'ouvrier de son naturel n'est point porté à l'avarice ; pauvre, jouissant à peine du nécessaire, il est généreux de ce qu'il possède jusqu'à la prodigalité ; il ne connaît pas le prix de cet argent qu'il gagne à la sueur de son front, et quand il souffre de la misère, il trouve encore le moyen d'être charitable s'il rencontre un plus malheureux que lui.

I

Mais ce n'est pas assez de faire apprécier aux enfants du peuple la valeur et le pouvoir de la prévoyance, il faut mettre dans son esprit des connaissances exactes sur le travail, le capital et leurs relations d'où naît la richesse publique, en un mot sur l'économie politique.

J'ai été navré de constater, par les dépositions des ouvriers à l'Enquête du Travail, combien d'idées fausses sous ce rapport

hantent leurs cerveaux; ils en déduisent des théories absurdes, anti-sociales, qui, si elles venaient à être appliquées selon leurs désirs, détruiraient la prospérité industrielle, cette poule aux œufs d'or pour les masses laborieuses, et nous ramèneraient à ces époques de désolation où la famine fauchait des générations entières.

Il est urgent qu'on place entre les mains des enfants des écoles un manuel succinct, lumineux, qui renferme les principaux principes réglant la production, l'échange et la consommation; autrement dit, un catéchisme économique à l'usage du peuple.

IV

Pour les filles ce cours serait remplacé par des leçons d'économie domestique: c'est surtout à leur sujet que l'agrément doit être sacrifié, en fait d'enseignement, au nécessaire. Dessiner, chanter, broder, vaudront toujours cent fois moins pour la future femme du pauvre, que raccommoder le linge, entretenir soigneusement un ménage, savoir faire le pot-au-feu.

Dans bien des familles d'ouvriers, la misère provient moins de l'insuffisance du gain du père que de l'incapacité de la mère à bien l'employer. Tandis que le mari s'échine six jours de la semaine à acquérir de quoi subvenir aux besoins des siens, la femme n'a d'autre préoccupation que de gaspiller cet argent, souvent même avant qu'il soit gagné. Une bonne ménagère, par contre, fait des merveilles avec peu de chose, ses doigts de fée sèment sur tout son entourage l'ordre, la propreté et même une certaine élégance et transforment un réduit triste en un petit séjour où règnent le contentement et le bonheur.

V

Mais pour que l'ouvrier actif, intelligent, moral puisse goûter sa petite part des joies de ce monde, une chose est nécessaire: la santé, ce premier des biens terrestres, qu'on n'apprécie à sa juste valeur que quand on l'a perdu.

Je recommande aux maîtres d'école de donner aux enfants quelques leçons d'hygiène, cette science qui peut écarter du foyer domestique la maladie, double cause de ruine chez l'ouvrier, dont elle épuise les économies, paralyse le travail et diminue le gain.

C'est elle aussi qui servira à éclairer le peuple sur les ravages faits dans l'organisme humain par l'alcool et par un autre

poison sur lequel son attention est encore moins attirée aujourd'hui. Je veux parler de la nicotine que l'enfant de l'ouvrier absorbe dans son estomac débile, en contractant la détestable manie de fumer lorsqu'il vient à peine de quitter la mamelle.

VI

Enfin, dans le même ordre d'idées, *on fera bien d'organiser à l'école des cours de gymnastique rationnelle.* Je ne parle pas de l'enseignement de ces tours de saltimbanque plus dangereux qu'utiles, mais de ces exercices corporels intelligents qui développent, assouplissent et fortifient les membres et préparent des générations robustes.

Sous ce rapport, de grands progrès restent à faire en Belgique, et nous aurions grand besoin d'aller prendre des leçons en Suisse, en Allemagne et en Angleterre.

Nous n'aurions plus alors tant de ces enfants d'ouvriers chétifs, malingres, qui ne peuvent résister aux premières fatigues du travail, dont les membres se déforment et qui s'étiolent même dans leur printemps.

VII

Vous trouverez probablement, Messieurs, que sous le prétexte de simplifier les matières de l'enseignement du premier degré, afin de leur donner une portée plus humanitaire, je les complique étrangement et qu'il est impossible à un enfant d'étudier tant de choses entre sa sixième et sa douzième année ?

Je suis tout à fait de votre avis, et c'est pourquoi *je demande que ce programme, ébauché à l'école primaire, soit continué à l'école d'adultes, et surtout dans ces écoles pour adolescents et même pour hommes faits qu'on appelle les Œuvres ouvrières.*

Je vous avouerai même qu'en réfléchissant au rôle qu'un enseignement bien organisé devrait remplir pour aider à l'amélioration sociale du peuple, j'avais moins devant ma pensée les classes remplies de bambins ignorants et insouciants de la vie, de ses tristesses et de ses labeurs, que ces admirables associations de fraternité chrétienne et d'assistance mutuelle où ceux qui sont parvenus au-dessus de l'échelle sociale tendent une main amie à ceux qui sont en bas et leur apprennent à s'élever jusqu'à eux.

C'est ainsi que j'entends les Patronages. Si certains directeurs d'Œuvres avaient cru jusqu'ici qu'il suffisait de s'occuper

de l'âme de leurs petits protégés, ils doivent comprendre que la patrie, la religion, l'humanité réclament davantage aujourd'hui de leur apostolat; ils doivent se soucier des souffrances, des aspirations, des besoins du peuple et prêter leur dévoué concours pour remédier aux unes et satisfaire les autres dans la mesure du possible.

VIII

En conséquence, je termine en formulant les vœux suivants. dont je souhaite de tout mon âme la réalisation :

Que les Œuvres ouvrières, tout en maintenant leur esprit franchement religieux, s'occupent d'avantage d'instruire les ouvriers et de leur faire pratiquer la prévoyance sous toutes ses formes.

Qu'on multiplie partout ces institutions de salut public, de manière qu'à côté de chaque clocher il y ait au moins un patronage d'adolescents et que chaque centre de quelque importance possède une école d'adultes.

C'est dans ces milieux pacifiques, sur ce terrain neutre, que le clergé, la bourgeoisie et le peuple pourraient le mieux se rapprocher, se tendre la main, apprendre à se mieux connaître et à s'estimer, chercher à s'unir dans une aide généreusement offerte d'un côté, loyalement acceptée de l'autre, s'adoucir en commun la vie et espérer ensemble l'héritage du Père céleste, pour avoir pratiqué le grand précepte de la loi Evangélique : « *Aimez-vous les uns les autres.* »

PIERRE LIMBOURG.

LA DÉCADENCE DE LA FRANCE

Le *Journal des Débats*, organe libéral et républicain, a publié il y a quelque temps une longue étude de M. P. Leroy-Baulieu, économiste, sur la dépopulation de la France.

Rarement, croyons-nous, la presse libérale a fait des aveux plus navrants au sujet de la décadence où la Révolution, c'est-à-dire la rupture avec la Religion, la morale chrétienne et l'Eglise, a jeté ce noble pays.

De l'étude de M. Leroy-Baulieu, il résulte que, en 1860, la France possédait une population plus considérable que celle des territoires composant l'empire allemand; — qu'en 1870, il y avait à peu près égalité ; — et qu'aujourd'hui, au contraire,

l'Allemagne compte près de 9 millions d'habitants de plus que la France. En calculant sur une moyenne, très modérée, de 400,000 naissances l'augmentation future des Allemands, et en fixant à 100,000 par an (ce qui est au-dessus de la vérité exacte) l'accroissement moyen de la population française, on voit qu'en 1900, qui n'est pas très éloigné, l'Allemagne aura 53 millions d'habitants et la France 40 millions à peine.

Sans discuter les conséquences de ces chiffres au point de vue de *la revanche*, l'économiste libéral les étudie au point de vue de l'extension commerciale inévitable de la race la plus prolifique.

Le remède qu'il indique, c'est l'*assimilation du plus grand* nombre possible d'étrangers, pour contrebalancer la diminution du nombre des enfants dans les familles françaises. Nous citons :

Le nombre d'enfants par famille influe sur toute la vie d'une d'une nation. C'est lui qui rend la sève active ou languissante, qui produit une éducation virile ou une éducation efféminée, des goûts de hardiesse et d'aventure ou des habitudes casanières et timides. Un peuple où les familles ont peu d'enfants ne peut pas être un grand peuple commerçant.

La conséquence de ce rapprochement, c'est que la France doit tirer du dehors les éléments qui lui manquent. Il faut à notre pays le plus grand nombre possible d'ouvriers étrangers, de commerçants étrangers, d'industriels étrangers. Ceux qui veulent proscrire soit les Allemands, soit les Italiens, soit les Belges du territoire français, ont une bien courte vue. *Il les faut, au contraire, attirer ; on devrait presque imiter en France les pays neufs et donner des primes chez nous aux immigrants.* Ce sont eux qui empêcheront la nation de s'alanguir et de dégénérer ; ce sont eux qui dans nos veines feront entrer un sang ardent et généreux ; ce sont eux qui feront souche parmi nous de familles prolifiques.

Cette infiltration continue et pacifique peut seule prévenir une migration violente, comme celles d'autrefois. Il importe seulement de franciser aussi vite que possible ces éléments étrangers. Ouvrir toutes grandes les portes de la France aux travailleurs qui y veulent venir, mais se les naturaliser, eux ou du moins leurs enfants, voilà le seul remède à l'infécondité trop constatée des Français.

Le mal est donc tel que la France, d'après l'économiste libéral, ne peut se sauver, au point de vue de la population, qu'en se faisant envahir par l'étranger, c'est-à-dire en devenant peu à peu une nation d'étrangers plus ou moins naturalisés.

C'est la transfusion du sang, opération délicate s'il en fut, appliquée en grand !

Le signe extérieur de la vitalité des peuples fidèles aux principes et à la morale du christianisme, c'est l'accroissement de la population et sa diffusion dans le monde, tandis que le signe de la mort des peuples qui apostasient le christianisme, c'est la consomption intérieure, le suicide indirect mais voulu, de la race par la profanation du mariage, par la violation des lois naturelles, par la mise en pratique de la morale indépendante, par le libertinage en un mot.

La France passe par la révolution à la dissolution et par la dissolution à la révolution. Dissolution des mœurs, dissolution sociale, dissolution politique, tout se lie et s'enchaîne. Le « sacrement de l'adultère », le divorce, restauré, achève la ruine de la famille, et par conséquent la ruine de la nation.

S'il y a une France qui n'a plus d'enfants, c'est qu'elle n'a plus de Dieu, plus de foi, plus de loi, plus de mœurs. Elle descend au rang des nations avachies, des races condamnées à la mort, des peuples crevés et vidés, parce qu'elle s'est inoculé le mal révolutionnaire, qui atteint les sources de la puissance des nations aussi sûrement que les maladies infâmes atteignent les sources de la vie des individus.

C'est aux francs-maçons en grande partie que, depuis un siècle, la France doit cette gangrène qui la ronge et la pourrit si visiblement. La Loge est essentiellement dissolvante à tous les points de vue, et c'est là que s'élaborent les virus qui corrompent les mœurs, détruisent les principes de conservation et tuent les peuples.

Pour qu'un écrivain libéral croie nécessaire de déclarer du haut d'un journal aussi autorisé dans le parti qu'on devrait imiter en France les pays neufs et donner des primes aux immigrants, il faut vraiment que la banqueroute de la Révolution proclamée il y a quinze ans par la *Revue des Deux-Mondes* soit complète.

La Révolution a donc perdu la France. Elle l'a entraînée d'abord en lui criant les grands mots de liberté, d'égalité et de fraternité. Elle ne lui a donné que la plus incroyable instabilité, la tyrannie maçonnique, l'égalité dans la stérilité et l'épuisement, la fraternité dans la ruine de la race.

L'appel à l'étranger du *Journal des Débats* est un cri d'agonie, un mot de la fin dont le commencement date de 1789.

Tant il est vrai de dire que pour les peuples comme pour les individus, hors de la religion chrétienne, hors de l'Eglise, point de salut!

Mais si les nations ne sont point immortelles, elles sont guérissables.

Si la France veut redevenir la France, au lieu de constituer une nation d'étrangers venus des quatre coins de l'Europe, si elle veut se redresser vivante, puissante, féconde, vraiment libre, vraiment elle-même, qu'elle rompe avec la Révolution et revienne à l'Eglise, qui l'avait faite grande, à Dieu, qui lui avait donné une mission sublime!

En attendant cette conversion suprême, le triste exemple de cette décadence d'une race si prospère doit servir de leçon. La France, grâce au libéralisme, a servi depuis près de cent ans d'*anima vilis* aux expériences révolutionnaires. Et voilà où les expériences l'ont réduite!

Nunc erudimini, gentes!

L'ESCLAVAGE ET L'ISLAM

Dans une lettre adressée, ces jours derniers, à l'*Indépendance belge*, le ministre de Turquie en Belgique, Caratheodory-Effendi, avait protesté contre la partie du discours prononcé à Bruxelles par Mgr Lavigerie, et dans laquelle l'éminent prélat imputait les horreurs de l'esclavage africain, non pas seulement aux mahométans, mais au mahométisme même.

Voici comment se terminait la lettre de Caratheodory-Effendi :

Si le cardinal Lavigerie avait prêché devant une assemblée composée exclusivement de vrais mahométans, de ces mahométans dont il s'est dit lui-même le pasteur et le père, fort probablement il ne s'y serait pas trouvé un seul musulman croyant qui aurait désapprouvé la croisade contre l'odieuse chasse à l'esclave. « Le pire des hommes est celui qui vend des hommes, » toute la doctrine de Mahomet sur l'esclavage est contenue dans ces paroles. Il n'y en a pas d'autre.

Mgr Lavigerie répond à la protestation du ministre de Turquie ; il adresse aux journaux belges la lettre suivante :

ARCHEVÊCHÉ
de
CARTHAGE

Bruxelles, le 26 août 1888.

A Monsieur le Rédacteur en chef.

Monsieur le Rédacteur,

Je viens de lire dans l'*Indépendance belge* d'hier la lettre que lui adresse M. Carathéodory. Je ne la discuterai pas, pour ne pas être obligé de manquer de respect à son honorable auteur ; mais j'y répondrai par la déclaration qui suit :

Je vis, depuis plus de trente années, soit comme directeur des écoles d'Orient, soit comme archevêque d'Alger, et délégué par le Saint-Siège pour les missions de l'intérieur de l'Afrique, en rapports constants et pleins de bienveillance réciproque envers les musulmans.

Or, d'après cette expérience de trente années, faite ainsi dans les conditions les plus favorables :

1° Je ne connais pas, en Afrique, un seul État musulman indépendant, grand ou petit, dont le souverain ne permette et le plus souvent ne pratique lui-même, sur ses propres sujets, dans les conditions les plus atroces de barbarie, la chasse et la vente des esclaves ;

2° Il n'y a, dans toute l'Afrique, que des musulmans qui organisent et conduisent les bandes qui la ravagent par les razzias et par la vente des esclaves;

3° Je ne connais pas, dans les pays où la traite n'est pas défendue par des lois sévères, imposées par des puissances chrétiennes, un seul musulman qui ne pratique, en principe, l'esclavagisme, en se déclarant prêt à acheter ou à vendre des esclaves noirs.

4° Je connais, personnellement, dans la Turquie d'Asie et dans les provinces d'Afrique qui appartiennent encore à l'Empire ottoman, un bon nombre de localités où la vente des esclaves et le passage de leurs tristes caravanes ont lieu avec la complicité des autorités turques.

5° Jamais, à ma connaissance, aucun muphti, uléma ou autre lecteur ou interprète du Coran, n'a protesté, ni en Afrique, ni dans les autres régions indiquées, contre cet infâme trafic ; au contraire, ils le reconnaissent tous dans leurs conversations comme autorisé du Coran, *pour les vrais croyants*, vis-à-vis des infidèles.

6° Jamais aucun cadi ou juge musulman (qui doit juger d'après les seules lois du Coran et les commentaires autorisés) n'a, dans les mêmes pays, prononcé, à ma connaissance, un jugement qui impliquât la condamnation de l'esclavage, et, au contraire, ils professent, à cet égard, les mêmes opinions que les docteurs.

En résumé donc, tous les souverains musulmans indépendants de

l'Afrique pratiquent l'esclavagisme; tous les chefs esclavagistes de l'Afrique sont musulmans; tous les musulmans sont prêts, lorsqu'ils le peuvent sans péril, à acheter et à vendre des esclaves; la Turquie elle-même ne l'empêche que pour la forme, et très imparfaitement dans ses provinces d'Afrique et dans ses provinces d'Asie; les interprètes du Coran ne condamnent pas l'esclavagisme; les juges musulmans, qui jugent d'après le Coran, ne se prononcent jamais contre lui.

Mais, si les souverains, si les chefs de bandes, si les particuliers, si les interprètes de l'Islam, si ses juges sont tous favorables en théorie et en pratique à l'esclavage des noirs, je me permets de demander comment le mahométisme peut échapper à la responsabilité de l'esclavagisme, et comment un évêque d'Afrique n'aurait pas le droit de demander le retour dans les pays musulmans, d'où ils sont venus, des esclavagistes qui massacrent sans pitié les populations dont il est le pasteur.

Je récuse le jugement des chrétiens dans l'interprétation du Coran; ils n'en connaissent pas assez l'esprit et n'en suivent pas d'assez près la pratique. Mais que M. Carathéodory obtienne des Cheiks-ul-Islam des divers pays musulmans la déclaration formelle qu'ils considèrent la capture violente de l'infidèle et sa vente, par le croyant comme contraire au droit naturel et au droit divin, ainsi que nous le déclarons en Europe, il justifiera pour l'avenir, à ma très grande joie, la religion musulmane de l'accusation portée contre elle, et il fera cesser enfin les horreurs de l'esclavage aujourd'hui acceptées par les représentants temporels et spirituels de l'Islam.

Mais, jusque-là, je continuerai à dire hautement ce que j'ai vu, entendu, touché de mes mains, depuis trente années, parce qu'il est nécessaire que je le dise pour que l'Europe le sache et arrête enfin ces infamies.

Veuillez agréer, Monsieur le Rédacteur, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

† Ch. cardinal Lavigerie.

LE CONSEIL D'ETAT

ET LA LIBERTÉ D'ENSEIGNEMENT

Le *Journal officiel* vient de publier un avis du conseil d'Etat sur la question de savoir si les communes peuvent s'autoriser de l'article 145 de la loi municipale du 5 avril 1884 pour subventionner les écoles privées. Voici le texte de cet avis, tel que l'a publié le *Journal officiel* du 19 août :

Le conseil d'Etat, consulté par les ministres de l'intérieur et de l'instruction publique sur la question de savoir si les communes qui se trouvent dans les conditions prévues par le paragraphe 2 de l'article 146 de la loi municipale du 5 avril 1884 peuvent subventionner les écoles privées ;

Vu la dépêche des ministres de l'intérieur et de l'instruction publique en date du 22 juin 1888 ;

Vu les articles 145 et 63 de la loi du 5 avril 1884 ;

Vu la loi du 30 octobre 1886 ;

Considérant que l'article 145 susvisé ne pouvait avoir pour but et ne peut avoir pour effet d'attribuer aux communes, quelle que soit d'ailleurs leur situation financière, le droit d'inscrire à leur budget, à titre de dépenses facultatives et sans nul recours de l'autorité supérieure, des dépenses contraires aux lois ;

Considérant que la loi du 28 juin 1833 (art. 8) définissait les écoles primaires publiques celles qu'entretiennent, en tout *ou en partie*, les communes, les départements ou l'Etat ; qu'il résultait de cette disposition, d'après l'interprétation qui lui avait été donnée par le gouvernement devant la Chambre et d'après l'application qu'elle avait reçue : 1° que toute école privée qui recevait *une subvention*, même partielle, de la commune devenait, par ce seul fait, école publique ; 2° qu'aucun *secours* ne pouvait être réservé à une école privée dès l'instant que la commune était mise en possession d'une école publique ;

Considérant que la loi du 15 mars 1850 (art. 36) avait modifié cet état de choses ; que, « pour empêcher que la plus légère allocation de la commune à une école fît de celle-ci une école communale » (1), elle avait ajouté une troisième catégorie d'écoles à celles prévues à l'article 17, à savoir : les écoles libres tenant lieu d'écoles publiques ; que toutefois l'institution de cette nouvelle catégorie devait être préalablement autorisée par le conseil académique (2) ; qu'elle demeurait toujours révocable et obligeait, en outre, les communes à pourvoir gratuitement à l'instruction des enfants indigents ;

Mais, considérant que la loi de 1850, qui a si profondément transformé la loi de 1833, est elle-même abrogée ; que l'article 2 de la loi de 1886 ne laisse place à aucune immixtion, même partielle, des communes dans le régime financier des écoles privées ; qu'au surplus, cette loi forme un tout avec les lois des 16 juin 1881, 28 mars 1882, et les lois de finances dont les dispositions ont permis à l'Etat de ne plus recourir aux écoles privées ;

(1) Rapport du comte Beugnot.
(2) Devenu conseil départemental en 1854.

Qu'en effet l'article 2 de la loi du 30 octobre 1886 précité a distribué les établissements d'enseignement primaire de tout ordre en deux groupes distincts, et que, par les dispositions de ses titres II et III, elle a pris soin d'édicter pour *le personnel*, *le régime d'études et la discipline* de chacun d'eux, des règles particulières, sans admettre en aucun lieu l'existence d'un troisième groupe formé par le concours des communes, des associations et des particuliers ;

Considérant qu'il ne peut appartenir aux conseils municipaux de créer ce troisième groupe, en employant le budget communal de telle sorte qu'une partie de ses ressources soit obligatoirement destinée à seconder les intentions de l'Etat, tandis qu'une autre partie serait destinée, sous quelque appellation que ce soit, à favoriser l'effort des associations ou des particuliers ;

Considérant que ce partage, formellement contraire au principe dominant de la loi, aurait pour résultat manifeste de faire échec aux sacrifices de l'Etat et des départements et de disperser abusivement les deniers des communes, qui provoqueraient la désertion de l'école publique qu'elles auraient elles-mêmes fondée et qu'elles continueraient d'entretenir ;

Considérant qu'on prétendrait vainement distinguer entre la fondation, l'entretien et la subvention, alors qu'aucune règle ne fixe le chiffre de cette subvention et qu'il n'est rien dit des objets auxquels elle peut s'appliquer, non plus que de la faculté qui serait laissée ou non aux communes de renouveler leurs libéralités ; que dès lors la subvention, dans ces conditions arbitraires, ne serait en réalité qu'une fondation ou un entretien partiel;

Considérant enfin que, si quelque doute pouvait subsister sur le sens des dispositions édictées par le législateur en vue de distinguer son œuvre des régimes antérieurs et sur la nullité des délibérations municipales ayant pour objet de subventionner des écoles privées, toute hésitation devrait disparaître en présence des discussions qui ont eu lieu au Sénat et à la Chambre dans les séances des 18 mars et 21 octobre 1886;

Considérant qu'à ces deux dates, il ne s'est point agi seulement d'explications échangées fortuitement entre les auteurs du projet de loi et ses adversaires, mais d'amendements mûrement réfléchis et ayant pour objet *d'obtenir en faveur des communes le droit de fonder*, *d'entretenir ou de subventionner des écoles privées ;*

Considérant que ces amendements ont été, après discussion dans les deux Chambres, suivis de votes de rejet d'autant plus significatifs qu'ils portent avec une égale autorité sur les trois faits de fondation, d'entretien et de subvention ;

Est d'avis :

Que les communes ne peuvent se prévaloir de l'article 145 de la loi municipale pour subventionner les écoles privées.

Le vice-président du conseil d'Etat,
Ed. LAFERRIÈRE.

Le conseiller d'Etat rapporteur,
DU MESNIL.

Le maître des requêtes faisant fonctions de secrétaire général du conseil d'Etat.
Abel FLOURENS.

De la discussion même à laquelle se livre le conseil d'Etat dans le libellé de l'avis ci-dessus, il résulte que la question qu'il tranche était au moins douteuse, légalement parlant, et dans ce doute il était naturel que la solution à donner fût en faveur de la liberté des communes. L'adage juridique bien connu : *Favores ampliandi*, *odiosa res tringenda*, avait ici, logiquement, son application.

Mais ce serait mal connaître l'état d'esprit du conseil d'Etat républicain que de le supposer capable de ce minimum d'impartialité. Dans la liberté dont il s'agit et qui revenait de droit aux communes, il n'a voulu voir et considérer qu'une chose : le bénéfice éventuel que pourraient retirer du droit en cause certaines écoles privées où l'on conserve l'enseignement religieux.

Au sujet de cet avis du conseil d'Etat, voici ce qu'on lit dans le *Journal des Débats* :

Le *Journal officiel* a publié hier matin le texte complet d'un avis du conseil d'Etat dont le résumé avait déjà été donné par la presse, et qui tranche une question de droit assez intéressante. Il s'agit de savoir si un conseil municipal, après avoir pourvu aux besoins des écoles primaires publiques qu'il est obligé d'entretenir, peut accorder une subvention à une ou plusieurs écoles privées. Aucune disposition de loi formelle ne le lui défend. Néanmoins, le conseil d'Etat estime que le vote d'une pareille subvention ne serait pas légal. Les motifs qu'il donne à l'appui de sa décision sont, pour la plupart, on doit le reconnaître, assez faibles. La loi de 1886, dit-il, a prévu deux catégories d'établissements d'instruction primaire bien distinctes : les écoles publiques et les écoles privées ; on ne peut pas admettre la formation d'un troisième groupe, qui participerait de la nature des deux autres, puisqu'il serait, à la fois indépendant de la commune et entretenu à ses frais. C'est une objection qui n'est pas très concluante. Pour être subventionnée par la commune, l'école privée ne perdrait pas son caractère, pas plus que la Sorbonne n'a cessé d'être

un établissement de l'Etat le jour où le conseil municipal de Paris lui a accordé un subside pour la création de deux chaires. Le conseil d'Etat ajoute que le partage des ressources municipales entre deux catégories d'écoles « aurait pour résultat manifeste de faire échec aux sacrifices de l'Etat et des départements, et de disperser abusivement les deniers des communes, qui provoqueraient la désertion de l'école publique qu'elles auraient elles-mêmes fondée et qu'elles continueraient d'entretenir. » Cette façon de considérer l'instruction primaire comme un objet de concurrence commerciale ne laisse pas d'être singulière, surtout sous le régime de la gratuité des écoles publiques. Ce qui est vrai, c'est qu'elle répond bien à l'esprit qui a inspiré toute la législation des dernières années, et que l'avis du conseil d'Etat traduit exactement les idées de la majorité de nos assemblées politiques. Le 18 mai 1886, lors de la discussion de la loi qui a été promulguée le 30 octobre de la même année, un sénateur, M. Lacombe, a proposé un amendement qui avait précisément pour but de conférer aux communes la faculté de subventionner des écoles libres. Cet amendement a été rejeté. Dès lors, il est difficile de contester, en droit, le bien-fondé de la théorie admise par le conseil d'Etat. On s'étonne seulement que l'administration, tout en provoquant cette consultation, consente à inscrire au budget de la ville de Paris certaines subventions accordées à des établissements primaires libres, et autorise ainsi un conseil municipal à faire ce qui, partout ailleurs, est déclaré illégal.

On voit que, malgré son désir de ne pas trop médire d'une législation à laquelle bien des amis du *Journal des Débats* ont concouru, ce journal ne peut s'empêcher de dénoncer le caractère inique de la décision que nous apprécions ci-dessus. Ce témoignage a bien son prix.

NÉCROLOGIE

Un affreux malheur vient de plonger dans le deuil les familles de la Bouillerie et de Poix. M. Joseph de la Bouillerie, lieutenant de dragons, fils de M. le comte de la Bouillerie, président des Cercles catholiques d'ouvriers, est mort mardi matin à la suite d'une chute de cheval.

Ce jeune officier, tout brillant d'avenir, était venu passer quelques jours de congé chez son père au château de la Rochehue. Lundi, 13 août, après avoir servir la messe et communié dans la chapelle du château, il monta à cheval.

Sa bête, très vive, fit tout à coup des bonds et M. de la Bouillerie tomba comme une masse; on le releva inanimé et la tête fracassée.

Son état était tel qu'on crut imprudent de le porler au château; il fut déposé dans une chambre des servitudes, et c'est là qu'il est mort, la veille de l'Assomption.

M. de la Bouillerie était un excellent officier, aimé de ses chefs, de ses camarades et de ses soldats.

La ville de Gray, où il était en garnison, le regardait comme un saint; tous les jours, il allait à l'église; les dimanches et jours de fêtes quand le service le lui permettait, il prenait place au lutrin et de sa belle voix faisait entendre les douces mélodies du chant liturgique; il regardait également comme un devoir pour lui de suivre toutes les processions.

M. de la Bouillerie, marié depuis deux ans avec Mlle Tirel de Poix, laisse un enfant au berceau.

NOUVELLES RELIGIEUSES

Rome et l'Italie.

La solennité de l'Assomption de la Bienheureuse Vierge Marie a donné aux Romains une occasion nouvelle de faire éclater leurs sentiments de foi et d'amour pour la glorieuse Mère de Dieu.

Toutes les églises étaient remplies de fidèles, qui en grand nombre se pressaient à la Table Eucharistique. La veille au soir, l'illumination accoutumée a été splendide. Elle offrait un caractère particulièrement touchant dans les quartiers populaires, où les Romains, réunis devant les images de la Madone étincelantes de lumière, chantaient les litanies. Cet édifiant spectacle s'est prolongé jusqu'à une heure avancée de la nuit.

Plusieurs feuilles étrangères ont annoncé que le Saint-Père serait, depuis quelques jours, gravement indisposé.

Cette nouvelle est absolument fausse. S. S. Léon XIII a reçu dimanche, à l'occasion de la fête de saint Joachim, les félicitations du Sacré-Collège et de la prélature, et tous les personnages qui assistaient à la réception ont pu voir que le Saint-Père se porte à merveille.

L'énumération des personnages et des Sociétés qu'a daigné

successivement admettre à son audience le Souverain Pontife, ne remplit pas moins d'une demi-colonne de l'*Osservatore Romano*. Après ces réceptions, le Saint-Père aurait très bien pu ressentir quelque fatigue, mais il n'en a éprouvé d'aucune sorte, et il a voulu tenir cercle avec les Eminentissimes cardinaux dans sa bibliothèque particulière.

L'*Osservatore Romano* ajoute que, de l'Italie et de l'extérieur, des télégrammes sont venus au Vatican en nombre considérable, apportant au Saint-Père les vœux et les hommages des cardinaux, des évêques, des diplomates, des sociétés et instituts et de personnages de distinction.

—

Les EE. et les RR. prélats et consulteurs de la S. Congrégation des Rites ont été convoqués pour le lundi 20 août, au Vatican, en séance plénière ou définitive, qui a été présidée par le Souverain Pontife et a eu pour objet la béatification du vénérable Chanel, prêtre de la société de Marie et premier martyr de l'Océanie.

Parmi les causes de béatification actuellement en instance à Rome, il en est une qui intéresse tout spécialement le diocèse de Paris, c'est celle du Vénérable François-Marie-Paul Libermann, fondateur de la Société des Missionnaires du Saint-Cœur de Marie, réunie en 1848 à celle du Saint-Esprit, et spécialement vouée à l'évangélisation des Noirs de l'Afrique. Fils d'un rabbin juif de Saverne, qui le destinait à lui succéder, il reçut le baptême au collège Stanislas, à l'âge de vingt-deux ans, fit ses études théologiques au séminaire de Saint-Sulpice, et mourut, à Paris, en odeur de sainteté, le 2 février 1852.

Pie IX autorisa l'introduction de sa cause par un décret du 1er juin 1876, et depuis, la Sacrée Congrégation des Rites, après un examen minutieux de ses écrits, les a déclarés exempts de toute erreur. Par un autre décret subséquent, il a été reconnu qu'aucun culte public ne lui avait été rendu, et que par conséquent rien ne s'opposait à ce que la cause de béatification fût poursuivie.

Présentement un autre procès se fait, au nom du Saint-Siège pour constater la réputation de sainteté du serviteur de Dieu (*De fama sanctitatis in genere*). La Sacrée-Congrégation des Rites a envoyé à Mgr l'archevêque de Paris des lettres dites Remissoriales, en date du 20 décembre 1887, pour constituer un tribunal apostolique chargé de cette enquête.

Le Souverain Pontife institue, en mémoire du jubilé, une décoration sous forme de médaille octogonale, portant une croix avec des fleurs de lis entre les bras de la croix. La médaille portera d'un côté l'effigie du Souverain Pontife, et au revers les armes de Léon XIII. La médaille sera attachée à un ruban de soie rouge bordé de blanc et de jaune ; elle sera décernée aux promoteurs et promotrices des manifestations jubilaires.

—

Les chefs des missions catholiques italiennes ayant repoussé, pour les écoles italiennes à l'étranger, le protectorat du roi d'Italie et la surveillance des inspecteurs et des directeurs des écoles gouvernementales le gouvernement italien supprimera les allocations qu'il accordait aux écoles tenues par les missionnaires. Il instituera partout des écoles laïques. On va voir le beau succès !

—

Sous ce titre : « Le Pape à Rome », l'*Osservatore Romano* du 25 août, publie un important article en réponse à la *Tribuna* qui avait publié une dépêche de Madrid portant qu'à Barcelone, dans un banquet, Mgr Bianchi, nonce apostolique en Espagne, avait déclaré que le Pape ne quitterait pas Rome, malgré les articles du nouveau code pénal italien contre le clergé.

L'*Osservatore Romano* commence par mettre en doute l'exactitude du langage prêté à Mgr Bianchi par le correspondant de la *Tribuna* ; puis il réfute les commentaires de ce journal, qui, s'emparant de la nouvelle pour y rattacher l'adage : « On ne bouge pas quand on est bien », tentait de démontrer l'innocuité du nouveau code pénal italien à l'endroit du clergé. « Il n'y a rien dans ce code, disait-il, de tyrannique ou d'arbitraire, et c'est pourquoi toute l'agitation suscitée à ce sujet n'est de la part du Pape qu'un stratagème de guerre contre l'Italie. » L'*Osservatore Romano* démontre la fausseté de cette remarque en rappelant le jugement unanime porté par les journaux honnêtes de tous pays sur le nouveau code pénal. Puis il s'attaque à l'adage : « On ne bouge pas quand on se trouve bien », et, rappelant l'envahissement de Rome sous Pie IX, les outrages, les insultes et les menaces aux pèlerins sous le même Pape, l'attentat des révolutionnaires de Rome contre les restes de Pie IX lors du transport de ces restes sous Léon XIII, il demande si l'on peut dire que, au moment de ces manifesta-

tions, ces Papes se trouvaient bien à Rome, que pourtant ils n'ont pas abandonnée.

Mais s'il est vrai que le Pape n'est pas bien à Rome; conclut l'*Osservatore*, on dira peut-être : Pourquoi ne l'abandonne-t-il pas ? Le journal romain répond :

Le Pape restera à Rome tant que les intérêts de l'Église exigeront qu'il y reste. Qu'il y soit mal à l'aise, qu'il y soit insulté, que sa sécurité personnelle soit menacée, il restera tant qu'il le croira nécessaire, sans céder à la persécution et sans avoir peur des menaces. L'histoire compte beaucoup de Papes martyrs. Ils auraient pu éviter la mort par la fuite, et pourtant ils sont restés. Pourra-t-on dire d'eux qu'ils fussent bien?

— Donc, dit-on, quoi qu'il arrive, le Pape ne quittera pas Rome.

— L'avenir est inconnu ; nul ne peut dire aujourd'hui ce que sera demain. Mais, malheur à Rome, malheur à l'Italie, le jour où le Pape chercherait ailleurs un asile !

Les Italiens feront bien de méditer cet avertissement.

France.

PARIS. — L'œuvre satanique de laïcisation se poursuit; les sœurs hospitalières de l'asile des convalescents de Vincennes ont reçu l'ordre de quitter cet établissement le 1er octobre. Bien entendu, l'on ne s'est pas enquis pour cela de l'avis des malades, qui seront les premiers à pâtir de ce changement, vu par eux de très mauvais œil. Mais que pèse l'intérêt des malades devant les haines de la secte?

—

Sur le retour à Paris des pèlerins et sur les merveilles dont ils ont offert le spectacle, nous lisons dans la *Croix :*

L'émotion était au comble, hier, à Paris, dans le monde qui croit, lorsqu'on vit débarquer les pèlerins de Lourdes et beaucoup plus de guérisons qu'on n'en avait annoncé.

Plusieurs des plus merveilleuses n'ont été l'objet d'aucun procès-verbal des 20 médecins assemblés à Lourdes dans la salle des constatations.

Il faut en effet un grand courage pour affronter ces nombreuses questions où une enquête sérieuse doit accumuler les doutes et les objections.

— Que m'importe, disait un malade, que vous croyiez ou non à ma guérison ; pour moi, je sais que je suis guéri et ça me suffit.

Cependant, ces procès-verbaux sont nécessaires ; nous en publierons un certain nombre.

En ce moment, il ne s'agit que de l'arrivée à Paris.

Après la messe d'actions de grâces, rue François Ier, un certain nombre de malades vinrent raconter leur joie. En voici l'écho : Nous ne donnons pas les noms encore, puisqu'il n'y a pas eu enquête ; nous écrivons ce tableau pour faire assister nos lecteurs à cette séance (la plupart des malades nommés ici n'ont pas eu de procès-verbal à Lourdes).

Voici d'abord Mlle P... qui s'avance. A la voir marcher, on ne dirait pas qu'elle est paralytique depuis douze ans. A la procession du Saint-Sacrement, elle a fait comme tant d'autres malades : elle s'est levée, elle a suivi la procession jusqu'à la basilique, elle est redescendue à la Grotte rendre grâces ; elle marchait et elle marche encore parfaitement.

Voici maintenant Mme V...

Elle a souffert pendant deux ans de vomissements, ne pouvant absolument rien garder. Il a commencé à en être autrement à Sainte-Radegonde, à Poitiers. A Lourdes, Marie a achevé ce que sainte Radegonde avait si bien commencé, et parfaitement achevé. Mme V... ne demande qu'à manger maintenant. Vous pouvez lui donner les aliments les plus lourds, son estomac ne refuse plus rien. La preuve en a été faite et bien faite.

Une autre dame, veuve G..., vient nous prouver qu'elle entend parfaitement maintenant. Elle était sourde depuis quinze mois. Elle avait de plus une maladie survenue depuis cinq ans, qui l'avait tellement affaiblie que l'on craignait un malheur à Lourdes. A la piscine, l'oreille rendit du sang. Les vertiges, qui étaient perpétuels et de longue date, disparurent alors. Plus trace de surdité.

Si vous aviez vu marcher M. L..., vous n'auriez pas soupçonné qu'il n'avait pu mettre pied à terre depuis cinq ans et demi. Il en était pourtant bien ainsi, hélas ! Les plaies des jambes sont cicatrisées. Quel bonheur dans sa famille : une femme et quatre petits enfants ! M. L... est venu à pied de la Chapelle au quartier des Champs-Élysées !

Heureuse mère, que cette Bretonne qui nous conduit sa fille guérie ! Ces battements de cœur, ces étouffements, que l'enfant avait depuis sa naissance, tout cela est resté dans la piscine.

Madame P... est malade depuis 20 ans. Elle n'est plus sortie depuis 4 ans, et est couchée depuis 2 ans; son estomac souffrait à peine quelques liquides.

Après s'être plongée dans la piscine, elle s'est trouvée beaucoup mieux, et tout à fait bien au passage du Saint-Sacrement. Elle marche, elle mange n'importe quoi maintenant.

Son mari nous raconte avec bonheur qu'elle a usé deux voitures depuis qu'elle est malade.

Elle est bien intéressante aussi cette jeune femme, aveugle depuis

la naissance de son premier enfant. Elle a maintenant ouverts, bien que rouges encore, ces yeux fermés complètement depuis sept ans. Après avoir aperçu, en sortant de la piscine, les personnes en prière et la verdure des bords du Gave, elle a vu ses petits enfants pour la première fois en rentrant à Paris.

Disons encore que Mlle M..., fait constater avec bonheur la guérison de sa main. Les plaies ulcéreuses se sont desséchées. La sœur qui l'a soignée témoigne qu'il ne reste presque rien en comparaison de l'état précédent.

Et Mme R... marche et mange parfaitement aujourd'hui, elle qui, depuis 10 mois, ne pouvait plus marcher ni manger et qu'on avait craint sérieusement de perdre à Poitiers. C'est à la piscine que la sainte Vierge lui a rendu et l'appétit et la force de marcher.

Une religieuse, maintenant, zélatrice du Saint-Sacrement, qui a quitté son lit où la retenait une longue maladie d'estomac, pour prendre le train des malades. Elle a eu à Poitiers l'inspiration de faire une neuvaine de chapelets à Lourdes, en buvant un verre d'eau après chaque dizaine. C'est ainsi qu'a recouvré la santé celle que le docteur qui la soignait déclarait inguérissable, humainement parlant. Il l'a laissée aller à Lourdes, quitte à l'envoyer à Vichy, pour calmer la violence des douleurs. La sœur L... avait plus foi à l'eau de Lourdes qu'à celle de Vichy. Elle avait raison.

Elle était déclarée incurable aussi, la coxalgie de cette jeune fille de 17 ans. Et pourtant, grâce à Marie, plus n'est besoin de béquilles. Par surcroît, la sainte Vierge lui a enlevé sa surdité. Elle n'en avait parlé à personne; sa mère, en la recevant, fut heureusement surprise d'être entendue.

De même c'est sans souliers mécaniques que Mme D... marche maintenant. Commencée à Lourdes, la guérison s'est continuée en route; sa jambe s'est allongée.

Enfin, nous avons vu hier soir bien portante, cette charmante petite enfant de 14 ans qu'on croyait enterrer à Lourdes. C'était une conviction chez les parents. La mère déclarait hier naïvement, en pleurant de joie, qu'elle avait emprunté avant le départ de quoi payer l'enterrement à Lourdes.

La sainte Vierge a épargné cette douleur.

Détachons, dans ce récit, celui de la guérison du petit Louis Tribout, dont le procès-verbal a été écrit. Il avait, depuis l'âge de 15 mois, les mains et les bras retournés, une jambe retirée, ne se servant guère que de la main droite. Elève des frères malgré son infirmité, il a été guéri après deux immersions, si complètement, qu'il est un des enfants les plus gracieux et les plus agiles du pèlerinage.

A la séance il est mis sur la table.

— Comment avez-vous été guéri?

— Par la sainte Vierge.
— Mais de quelle façon avez-vous été guéri ?
— Quand le bon Dieu a passé.
— Vous remerciez bien la sainte Vierge ?
— Je veux être prêtre.

Ce n'est là qu'un aperçu à la hâte de quelques-uns de ceux qui ont parlé hier, mais c'est assez pour comprendre qu'il était bien beau ce pèlerinage national de 1888, et pour redire *Magnificat* à Celle qui a daigné opérer ces miracles.

NIMES. — En dépit de certaines excitations à jet continu qui la laissent assez froide, notre population n'est pas anti-cléricale; les pouvoirs publics et l'administration ont avec le clergé, dans notre région, des rapports toujours corrects et souvent courtois, et ce n'est pas en Normandie qu'on s'aviserait de faire supporter aux seuls catholiques les charges excessives imposées au budget par une administration imprévoyante et gâcheuse, Il n'en est pas moins curieux de signaler l'étrange motion qui a été inspirée à un conseil municipal du Midi, celui de Bagnols (Gard), par l'esprit d'intolérance religieuse. Les Tartarins de Bagnols, radicaux du plus beau rouge, ont administré les finances de la commune d'une façon toute... radicale, c'est-à-dire qu'à l'exemple de celui de l'État, son budget est en déficit constant. Après avoir bien réfléchi et mûrement pesé toutes choses, le susdit conseil municipal de Bagnols a trouvé le moyen suivant de rétablir l'équilibre :

Considérant qu'il est équitable de faire payer les frais du culte à ceux qui fréquentent l'église, les soussignés proposent d'établir une taxe de 1 franc sur tous les citoyens adultes qui se rendront à la messe le jour de Pâques. Cette taxe sera perçue sans frais par le bedeau de la paroisse.

La semence est jetée : nul doute qu'elle ne germe. Les politiques de l'extrême gauche ne manqueront pas de préconiser ce moyen de réparer tant d'années de fautes économiques et financières, et l'on verra peut-être les opportunistes abonder dans leur sens, car c'est assez dans leurs habitudes de voter — la mort dans l'âme — les mesures que la passion religieuse inspire à leurs collègues radicaux.

POITIERS. — Quand un évêque meurt, l'administration du diocèse passe aux mains du Chapitre d'abord, et le Chapitre, dans les huit jours, nomme des vicaires capitulaires, qui expédient les affaires au spirituel et au temporel.

Telle était du moins la coutume jusqu'à ces derniers temps.

Or, depuis quelques années, le gouvernement, qui *s'intéresse vivement,* surtout au point de vue financier, aux affaires de l'Église, a voulu s'ingérer là comme ailleurs, en nommant durant la vacance du siège *un administrateur civil* des biens de la mense épiscopale.

Jusque-là, réserves faites sur le procédé, cette mesure, bien qu'illégale, ne tirait pas autrement à conséquence; le préposé n'avait la plupart du temps qu'à encaisser les revenus *que l'État s'attribuait durant la vacance* — les prétextes ne manquent pas à pareilles *désaffectations* — et le nouveau titulaire retrouvait les choses dans l'état où son prédécesseur les avait laissées.

L'Église subissait ce qu'elle ne pouvait empêcher.

Mais aujourd'hui tout autre est la situation.

L'État ne se contente plus *d'administrer* les biens de la mense épiscopale, il s'empresse de les *aliéner* et de convertir en *rentes sur l'État* les immeubles et les biens fonds.

Hier, c'était Limoges, aujourd'hui c'est Poitiers.

Mgr Renouard et Mgr Juteau, évêques nommés, ont fait opposition, l'affaire est actuellement en litige, qu'en sortira-t-il? Où s'arrêter quand on est une fois entré dans l'arbitraire et l'illégalité?

L'État, à l'entendre, ne cherche que le plus grand intérêt de la mense épiscopale, il administre en « bon père de famille. » Les immeubles sont de maigre rapport; un capital liquide serait plus productif, l'Église a tant besoin d'argent pour ses œuvres! Or, les rentes sont assurées.

Demain il dira : Qu'importe après tout le capital immobilisé? je vous sers les rentes, jouissez en paix des revenus, cela suffit; je *désaffecte le capital.*

Et après-demain, que dira-t-il?

On ne le devine que trop.

— M. le Préfet d'Indre-et-Loire vient d'adresser aux maires du département la circulaire suivante :

Monsieur le maire,

Je remarque au projet de budget de votre commune pour 1889 un crédit de... affecté comme supplément de traitement au desservant.

Je crois devoir vous faire remarquer que cette dépense est *absolument facultative* et que, dès lors, les communes ne sont pas tenues

de la voter, surtout lorsqu'elles s'imposent pour insuffisance de revenus.

Je vous prie d'en informer le conseil municipal et de l'appeler à en délibérer de nouveau dans la session actuelle.

Vous voudrez bien me faire parvenir sans aucun retard la délibération qui aura été prise à ce sujet.

Recevez, monsieur le maire, etc.

L'insinuation est perfide. On va au-devant des mesures vexatoires pour le clergé, on les provoque ; car enfin cette lettre hypocrite n'a pas d'autre sens que celui-ci : M. le Maire, si vous tenez aux bonnes grâces de votre Préfet, supprimez le supplément de traitement de votre curé.

VERSAILLES. — Une protestation se couvre actuellement de signatures dans le quartier de Notre-Dame à Versailles, où les Sœurs de Saint-Vincent de Paul viennent de recevoir la notification de leur expulsion de l'Orphelinat, des Ecoles, de l'Asile maternel et du Bureau de Bienfaisance qu'elles y dirigent depuis plus de cent ans.

Il y a quarante ans environ que M. Pinard, alors curé de Notre-Dame, céda à moitié prix à la ville de Versailles, la maison qui lui appartenait, 1, rue de la Pompe, et dans laquelle il avait dépensé toute sa fortune à l'affectation des diverses œuvres de charité, dirigées par les Sœurs de Saint-Vincent de Paul. Si dans son contrat il ne stipula pas leur maintien *sine quâ non*, c'est certainement qu'il ne put lui venir une seconde à l'idée qu'elles pourraient être chassées d'une maison où tous les aménagements avaient été faits pour elles.

Mais ce qui est plus cruel, c'est le motif que le préfet de Seine-et-Oise a allégué pour cette laïcisation :

La directrice étant trop âgée, écrit-il à la maison-mère, veuillez la relever de ses fonctions et prendre note qu'elle sera remplacée à partir du 1er septembre par une laïque.

On aurait pu espérer que cinquante-deux ans de dévouement à des milliers de pauvres et d'enfants méritaient une autre récompense pour cette noble femme de 80 ans en prétextant justement de son grand âge pour laïciser une maison fondée par elle ; mais c'est là l'effet tout naturel d'une pression radicale. Et pourtant l'administration pouvait bien aisément constater que cette octogénaire dirigeait encore d'une main énergique, à la tête de ses quinze auxiliaires, un orphelinat de soixante-dix enfants, un asile de trois cents bambins, des classes de plusieurs

centaines d'élèves, sans oublier les visites aux malades et les distributions aux pauvres et que jamais les inspecteurs les plus sévères n'avaient critiqué sa gestion.

CHRONIQUE DE LA SEMAINE

L'anniversaire du Comte de Paris. — Le scrutin de liste. — Conseils généraux. — M. Ferry. — France et Italie.

30 août 1888.

Jeudi dernier, a eu lieu, à l'hôtel Continental, le banquet organisé par les royalistes à l'occasion de l'anniversaire de la naissance de M. le Comte de Paris.

L'ornementation de la grande salle des fêtes où étaient dressées les tables autour desquelles ont pris place les invités, au nombre de trois cents environ, était très simple. Elle consistait en plusieurs faisceaux de drapeaux tricolores appendus aux murs. Sur un socle en marbre, en face de la grande fenêtre du milieu, se dressait un buste du Comte de Paris.

M. le duc d'Audiffret-Pasquier, présidait le banquet, ayant à sa droite M. Ferdinand Duval, à sa gauche M. Edouard Hervé; on remarquait parmi les convives MM. Denys Cochin, Buffet, le baron Hély-d'Oissel, Saint-Marc Girardin, Calla, le marquis de Beauvoir, Target, Gamard, Amédée Dufaure, Georges Berry, Ferdinand Rian, Maggiolo, comte d'Haussonville, etc.

Au dessert, M. le duc d'Audiffret-Pasquier a lu un discours où il a rappelé d'abord qu'il y a cinquante ans, le peuple français applaudissait à la naissance du Comte de Paris, aujourd'hui en exil et autour de qui le parti monarchique a besoin de se serrer, demandant au principe qu'il représente la sécurité qui manque au pays :

Le flot des délations a fait monter le scandale jusqu'au palais de l'Élysée; le chef de l'État en a été chassé, emportant avec lui le principe de l'irresponsabilité présidentielle, et livrant son successeur aux hasards d'une coalition parlementaire.

L'orateur fait ensuite un tableau malheureusement trop juste du gâchis parlementaire actuel et de la déplorable situation de la fortune publique :

Avec un président de la république sans autorité, un Sénat

amoindri, un ministère dominé par les passions qu'il a déchaînées, mesurez, messieurs, l'espace qui nous sépare de la tyrannie d'une Assemblée unique, de la Convention, de la Commune.

Après avoir rappelé les actes d'arbitraire du pouvoir, depuis l'expulsion des princes jusqu'à la saisie de la lettre du Comte de Paris aux maires, l'auteur continue ainsi :

Arrive la plaisante aventure du substitut tombé en disgrâce pour avoir fait exécuter un arrêt de la justice. Le délit était flagrant, le maire de Carcassonne justement condamné, le ministre de la justice le reconnaît, mais c'était un maire républicain nommé par une ville républicaine.

Il a dit, cet étonnant successeur des Malherbes, des Martignac, des Portalis et des Dufaure : s'il s'agit d'un odieux trafic des emplois publics, de fraudes portant atteinte au suffrage universel, si les coupables sont républicains, le code est muet, les magistrats désarmés.

Oui, dans ce pays affamé de justice et d'égalité, il y a des hommes que la loi ne peut atteindre!

Égalité et justice pour tous! nous ne voulons pas de privilèges pour nous, nous n'en voulons pas contre nous. Nos indignations n'ont pas vieilli, nous protestons aujourd'hui comme nous avons toujours protesté.

L'orateur arrive à la question religieuse :

M. le ministre de l'instruction publique n'a pas craint d'affirmer aux instituteurs réunis que leur véritable rôle, leur véritable mission était de combattre le curé, d'effacer les vieilles croyances, d'installer la guerre religieuse dans toutes les communes de France.

Le christianisme, voilà l'ennemi! Oui, car c'est l'ennemi de toutes les servitudes, de tous les abaissements.

Écoutez la voix qui sort du Vatican, elle nous dit que la liberté est le bien le plus précieux donné à l'homme, qu'il est des droits inaliénables dont nulle puissance ne peut nous dépouiller, que les sociétés modernes reposent sur ces vérités; que si dans ces jours malheureux, où la conscience se trouble et se déconcerte, elles semblent obscurcies ou délaissées, le sentiment chrétien proteste, il résiste et elles ne tardent pas à reprendre leur force.

Saluons, messieurs, dans sa sereine grandeur, cette autorité qui ne s'incline ni devant César ni devant les jacobins. Voilà pourquoi, soutenus par nos croyances religieuses, nous restons des libéraux et repoussons la doctrine révolutionnaire qui prétend faire disparaître l'individu, la famille, la conscience, tous nos droits devant le dogme de la souveraineté du nombre.

Après ce magnifique passage, M. le duc d'Audiffret-Pasquier en arrive à la question actuelle :

Dissolution ! Revision ! sont les cris qui retentissent partout ! On veut la convocation d'une Constituante.

Les questions sont nettement posées. Je m'en réjouis, on ne conduit pas un pays quand on n'ose pas lui dire où on le mène. Je tiens pour moi qu'en politique l'effacement c'est le suicide.

Combattons donc sous notre bannière, disons au pays qui nous sommes, ce que nous voulons. Qu'avons-nous à cacher?

Mgr le Comte de Paris, avec une courageuse franchise, a publié notre programme. C'est le programme de 1788, c'est le résumé des cahiers de la France moderne, nos libertés placées sous la protection d'une autorité forte, impartiale parce qu'elle prend sa source dans la tradition nationale, dans le droit historique, dans le vieux contrat renouvelé par la volonté de la nation.

Avec quelle fermeté le programme sera suivi par notre chef, nous pouvons le dire, nous qui connaissons son esprit élevé, son âme si droite justifiant ce mot de Mme la duchesse d'Orléans : « Paris est plus qu'une intelligence, il est une conscience. »

Le passage suivant relatif au boulangisme, a été très remarqué :

Laissons passer sans nous troubler les popularités éphémères dont le triomphe ne serait pas une solution : ayons confiance dans le bon sens des électeurs. Ils ne pensent aujourd'hui qu'à protester contre un gouvernement qui les ruine ; ils n'écoutent que leurs justes colères et leurs dégoûts. Ils ne peuvent ignorer que les hommes qui proclament bien haut les droits du peuple aujourd'hui, quand ils sont parvenus au pouvoir, ne pensent qu'à les supprimer. Le principe monarchique barre la route à toutes ces ambitions. Royalistes, libéraux, c'est sur ce terrain que nous devons rester et combattre. Marchons sans découragement comme sans défaillance. Les élections sont proches, organisons-nous. Une centralisation excessive nous avait déshabitués des mâles initiatives. En dehors des agents officiels, le parti conservateur ne savait plus choisir ses chefs, former ses cadres : nous avons fait de grands progrès, il en reste encore à faire. Organisons des réunions publiques, cherchons les occasions de dissiper les malentendus, les préjugés ; montrons au pays qu'on l'abuse, que la monarchie seule peut lui donner à l'intérieur comme à l'extérieur la paix dont elle a tant besoin.

Pour soutenir la lutte, il faut des fonds : il convient donc de faire appel à toutes les bonnes volontés :

Quand, dans un jour de revers, Duguesclin fut aux mains des Anglais, un cri retentit dans la Bretagne tout entière : « Filez,

femmes de Bretagne, Duguesclin est dans les fers! » et les fuseaux tournaient plus vite et la rançon fut payée. Filez, femmes de France, le roi est en exil!

Aidez-nous! la cause est digne de vous, il s'agit de vos chères croyances, de la paix de vos foyers, de l'avenir de vos fils, aidez-nous!

Le succès, tout nous le présage : le mouvement qui s'est produit aux élections de 1885, aux élections cantonales, aux élections municipales.

Nous aurons la victoire si nous nous en montrons dignes par notre confiance et notre énergie.

Et maintenant, messieurs, choquons joyeusement nos verres, c'est un jour heureux que le jour où est né le Chef si digne de la France, si digne de sa race, si digne de tous nos dévoûments.

Buvons au jour prochain, j'en ai le ferme espoir, où les vieilles falaises normandes retentiront de nos acclamations, saluant le navire qui ramènera avec nos chers exilés, la paix sociale, la prospérité disparue, le respect des croyances, la justice pour tous et la liberté!

Vive Mgr le comte de Paris!

La magnifique péroraison de ce discours, souvent interrompu par les applaudissements, a été couverte d'une longue salve de bravos. Puis M. Ferdinand Duval a remercié l'orateur :

Toutes les fois que la sécurité ou l'honneur de la France se sont trouvés en jeu, toutes les fois qu'un droit a été méconnu, une liberté mise en péril, le duc d'Audiffret-Pasquier s'est levé pour les défendre.

Et dans les grandes assemblées qui se sont honorées en le plaçant à leur tête, il a donné à l'appel du patriotisme, à la défense de la liberté, à la protestation au nom du droit, la forme la plus élevée et la plus émouvante...

A l'issue du banquet, le télégramme suivant a été adressé à M. le comte de Paris :

« Les monarchistes réunis à l'hôtel Continental le 23 août 1888 prient Monseigneur le comte de Paris de vouloir bien agréer, avec leur profond respect, l'expression de leurs vœux, de leur dévoûment et de leurs espérances patriotiques. »

—

L'idée du rétablissement du scrutin d'arrondissement fait son chemin. Cette mesure aurait, aux yeux des républicains, le grand avantage de leur permettre de s'approprier une partie du programme adopté par le général Boulanger, celle qui a rapport à la dissolution. Mais, comme il est bien vrai que les

députés que l'Europe ne nous envie guère passeront leur vie parlementaire à changer d'opinion quotidiennement, il se trouve que ce sont ceux qui voulaient le scrutin de liste en 1885 qui veulent le scrutin d'arrondissement en 1888. Ainsi M. Javal, ainsi M. Ribot, qui a, dit-on, une proposition toute prête dans son portefeuille. Les votants du scrutin de liste en 1885 furent notamment M. Cochery, M. Constans, le père du projet ; M. Bernot, jadis député, et l'adversaire malheureux du général Boulanger dans la Somme ; M. Jametel, député de la Somme ; M. Maxime Lecomte, député du Nord ; MM. Méline, Frédéric Passy, Madier de Montjau, Goblet, Waldeck-Rousseau.

Le scrutin de liste eut des avocats éloquents, opiniâtres, vigoureux. M. Floquet tenait pour lui et disait très haut que, l'ayant inscrit dans ses programmes politiques, il ne ferait là-dessus aucune concession ! M. Waldeck-Rousseau, alors ministre de l'intérieur, apporta l'appui de son talent personnel et l'appui du gouvernement à la réforme demandée. Il déclarait « que, par le scrutin d'arrondissement, on manifestait surtout la considération qu'on a pour les personnes, et qu'avec le scrutin de liste, on vote pour une idée. »

Mais le plus ardent, on le devine, à demander le scrutin de liste, ce fut M. Goblet. Il fit plusieurs grands discours : « Ce qui me détermine, dit-il notamment, c'est que le scrutin de liste est le seul mode de scrutin qui permette de faire des élections ayant véritablement un caractère politique, et qu'il est devenu absolument indispensable que nos prochaines élections aient ce caractère. » Quel sort est réservé aujourd'hui à une proposition en faveur du scrutin d'arrondissement ? On ne peut jamais rien assurer dans l'état d'affolement où les dernières élections ont jeté les députés de la majorité.

—

Il y aura eu peu de sessions de conseils généraux plus calmes que celle d'août 1888. L'élément républicain radical y donne l'exemple de la sagesse et de la modération, absolument comme s'il craignait d'empirer la situation critique où se trouve le gouvernement. Point de vœux révolutionnaires, et si quelques-uns des vœux émis visent le rétablissement du scrutin d'arrondissement, ils sont muets en ce qui concerne la séparation de l'Eglise de l'Etat, ainsi qu'au sujet de l'impôt sur le revenu, ces deux « dadas » habituels des réformateurs départementaux. La suppression des octrois qui, au dire de M. Peytral, doit être la

conséquence fatale de son projet de transformation du régime des boissons, figure également dans les vœux à l'ordre du jour, comme une quantité négligeable. Bref, à voir le silence gardé par les représentants de tous les cantons de France, l'on ne se douterait guère que nous sommes à la veille de la revision de nos institutions et de modifications importantes dans notre système fiscal.

Faut-il s'en plaindre ? Personne ne l'imagine, au contraire ! Seulement on n'en attribue pas le mérite au gouvernement, parce que cette espèce d'accalmie est imposée au cabinet par le soin de sa propre conservation, comme aussi aux radicaux républicains par la crainte de précipiter le courant de la dissolution.

—

Dimanche ont été célébrées à Gérardmer les fêtes du comice agricole, auxquelles assistaient les notabilités politiques du département, parmi lesquelles M. Jules Ferry.

Un banquet a réuni 300 convives.

Au dessert, M. Jules Ferry a prononcé le discours suivant :

Messieurs,

Je n'ai nullement l'intention de prononcer un discours : le vrai discours vient d'être fait par mon vieil ami, mon compagnon de luttes, Albert Ferry. Il vous a parlé avec une haute éloquence de ces questions obscures qui nous entourent et que nous saurons éclairer d'un pur rayon de patriotisme. (Applaudissements.)

Je veux seulement dire aux lauréats et aux agriculteurs qui m'écoutent de suivre les exemples donnés par les membres du Comice agricole de Saint-Dié. Faites comme votre dévoué président : jetez au vent la bonne graine, elle poussera sur notre vieux sol vosgien. (Applaudissements.)

Vous n'avez pas seulement à faire pousser la moisson agricole ; vous devez être aussi, vous, hommes des champs, travailleurs opiniâtres sur qui pèse le poids du jour, vous devez être les gardiens et les propagateurs des idées justes, des idées vraies, des idées saines, parce que vous êtes les gardiens de la frontière. (Applaudissements.)

Vous ne vous laisserez ni intimider, ni éblouir, ni tromper par ces hommes sans scrupules, soudoyés par des trésors dont nul ne connaît l'origine, et vous resterez fermes dans votre loyauté vosgienne. (Applaudissements.)

Vous n'avez pas fondé la République pour l'exposer à de nouvelles épreuves ! Vous n'êtes pas de ceux qui crient : « Revision ! Dissolu-

tion! Constituante! » au risque de mettre en un suprême danger les conquêtes faites au prix de si longues luttes et de tant de sacrifices. (Applaudissements.)

Vous êtes les vrais défenseurs du gouvernement de votre choix. Si vous aviez un reproche à lui adresser à ce gouvernement, c'est peut-être de ne pas assez se faire sentir; et, si vous émettiez un vœu de revision, ce serait pour reviser ces théories néfastes du laisser-faire et du laisser-aller. (Applaudissements.)

Ce que vous réclameriez, je le sais, messieurs, c'est un pouvoir sérieux, c'est la stabilité gouvernementale, et vous ne vous prêteriez pas aux entreprises d'aventuriers : vous êtes des gens d'honneur et de loyauté.

Si, ce qui est possible, la misérable aventure qui vient de triompher dans trois départements se risquait dans notre région; si vous aviez le malheur et la honte de voir, sous un drapeau qu'on dit républicain, se grouper toutes les réactions, vous iriez, avec votre énergie vosgienne, leur arracher leurs masques en leur disant :

« Vous, vous êtes le cléricalisme! Vous, il y a quarante ans, vous étiez le guet-apens et le coup d'État. Il y a vingt ans, vous étiez le plébiscite, l'invasion, la ruine et le démembrement! A bas les masques! et vive la République! » (Applaudissements répétés.)

On voit que M. Ferry n'a rién oublié de ses haines anticléricales. Il aura bientôt à le regretter.

—

Il paraît établi que M. Crispi est allé à Friedrichsruhe de son propre gré et qu'il n'a pas été mandé par M. de Bismarck. Un correspondant du *Gaulois*, qui affirme ce fait et qui tient ses renseignements d'un gros financier de Berlin, ajoute que Monsieur Crispi aurait entretenu le chancelier de l'embarras causé au commerce et à l'agriculture de l'Italie par le régime qui régit actuellement les relations commerciales de l'Italie avec la France.

M. Crispi prévoirait pour son pays une crise économique et financière. La majeure partie de la dette italienne étant placée en France, et l'Italie ayant chaque année de forts payements à faire à la France pour le service des coupons, l'Ilalie se trouve placée, en effet, par cette situation, en quelque sorte sous la domination financière de la France.

Cette situation serait devenue d'autant plus grave que l'Italie ne tirerait plus de compensation de la France, à laquelle elle ne vend plus ses marchandises depuis qu'il n'existe plus de traité de commerce entre les deux pays.

M. Crispi aurait donc demandé au prince de Bismarck d'en-

courager la substitution des placements allemands en fonds italiens aux placements en fonds russes, et de rendre ainsi l'Italie indépendante de la domination financière de la France, dépendance qui paralyserait l'action politique de l'Italio.

Quoi qu'il en soit, et en dépit des craintes qu'avait d'abord provoquées le voyage du ministre italien, la paix de l'Europe ne semble pas actuellement menacée.

Une seule puissance, en effet, menace aujourd'hui la paix, c'est l'Italie. Ou plutôt un seul homme rêve combats et guerre, c'est l'Italien Crispi.

On ne peut le dissimuler. Ce ministre enragé irait jusqu'à engager sa patrie dans une guerre qui lui serait sans doute plus profitable qu'honorable, s'il était assuré du concours avoué de l'Allemagne.

M. Crispi a un besoin urgent d'un gâchis européen. Il le lui faut pour masquer ses épouvantables embarras financiers et pour liquider sans honte l'aventure de Massouah.

Seulement M. Crispi est seul en Europe à vouloir la guerre. C'est lui l'isolé. Sa seule volonté ne prévaudra pas. Il a dû en rapporter l'assurance de Friedrichsruhe.

Que la France veuille la paix, c'est tellement évident qu'aucune argutie ne peut rien contre cette évidence, et le langage même de notre diplomatie ne permettrait pas le doute.

L'Italie a, de sa propre autorité, entrepris de supprimer notre consulat de Massouah. Si nous cherchions la guerre, le prétexte était beau. M. Crispi, en ses notes diplomatiques, a tenu un langage de forcené. Si nos ministres voulaient la guerre, ils auraient répondu sur le même ton.

Mais à quoi bon prouver l'évidence ?

L'Allemagne n'entreprendra pas la guerre sans l'assentiment de la Russie. Elle ne soutiendra pas l'Italie dans de misérables chicanes. Elle n'entraînerait pas, quand elle le voudrait, la paisible Autriche dans une aventure périlleuse.

Or, M. Crispi tout seul, ne saurait partir en guerre.

REVUE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

Le marché manque d'animation, il se contente de défendre les cours acquis sans entreprendre de les dépasser.

Maintenant qu'on croit au résultat négatif des entrevues de Friedrichsruhe et d'Eger, la baisse est peu probable, mais la hausse n'est pas plus facile qu'avant le voyage de M. Crispi. Tout en admettant que la Bourse n'ait aucune raisen de fléchir, on peut se demander si elle a quelque raison valable de monter immédiatement.

Nous n'en voyons, quant à nous, qu'une seule : l'approche de la liquidation.

Les acheteurs ont intérêt à établir les cours de compensation aux niveaux les plus élevés du mois qui s'achève ; ils forceront ainsi quelques vendeurs attardés à se couvrir et amélioreront d'autant leur propre position.

Bourse du 28 *août* 1888.

3 0/0		83 80	C. F. foncières 1879		485 »
3 0/0 amortissable		86 20	— commun. 1879		483 »
4 1/2 0/0		105 22	— — 1880		479 »
Crédit foncier..	Actions	1.360 »	— foncières 1883		390 »
Est	—	793 75	Est	Oblig.	397 »
Lyon	—	1.280 »	Lyon	—	400 »
Midi	—	1.155 »	Midi	—	400 50
Nord	—	1.566 25	Nord	—	411 »
Orléans	—	1.345 »	Orléans	—	406 »
Ouest	—	920 »	Ouest	—	402 »
Panama	—	258 75	Panama 4 0/0	—	207 »
Suez	—	2.200 »	— 6 0/0	—	351 »

Pour répondre à un désir qui nous a été souvent exprimé, le rédacteur financier des ANNALES CATHOLIQUES se charge de faire exécuter tout achat ou vente de titres au comptant.

Le montant approximatif des titres devra être envoyé par lettre chargée ou valeur à vue sur Paris en même temps que l'ordre d'achat.

Le gérant : P. CHANTREL.

Paris. — Imp. G. Picquoin, 51, rue de Lille.

ANNALES CATHOLIQUES

LETTRE ENCYCLIQUE

DE N. T. S. P. LÉON XIII

Pape par la divine Providence.

A NOS VÉNÉRABLES FRÈRES ÉTIENNE PIERRE X, PATRIARCHE DE CILICIE, AUX ARCHEVÊQUES ET AUX ÉVÊQUES, COMME A NOS CHERS FILS LE CLERGÉ, LES MOINES ET LE PEUPLE ARMÉNIEN, EN GRACE ET COMMUNION AVEC LE SIÈGE APOSTOLIQUE.

LÉON XIII, PAPE

Vénérables Frères, Chers Fils,
Salut et Bénédiction Apostolique.

L'affection paternelle avec laquelle Nous embrassons toutes les parties du troupeau du Seigneur est tellement forte de sa nature que, par une communication intime et constante, Nous ressentons les joies et les tristesses qui arrivent quelque part dans le monde chrétien. C'est pourquoi, comme Nous avions précédemment ressenti une douleur profonde et prolongée de ce que dans la nation arménienne il en était, surtout à Constantinople, qui s'étaient séparés de votre union fraternelle ; ainsi maintenant, après l'avoir vivement désiré, Nous tirons une grande joie de ce que, par le bienfait de Dieu, ces dissensions se sont apaisées.

Mais en vous félicitant de cette concorde et de cette paix qui vous sont rendues, Nous ne pouvons Nous défendre de vous exhorter vivement à garder avec soin et à tâcher d'accroître un présent si considérable de la bonté divine. Or, pour obtenir ce résultat, à savoir, penser les mêmes choses et avoir les mêmes idées pour tout ce qui touche à la religion, il faut que tous, comme vous le faites, vous demeuriez constamment dans l'obéissance à ce Siège

apostolique, et pour vous spécialement, chers fils, que vous soyez fidèlement soumis et obéissants à votre patriarche et aux autres évêques qui, par droit légitime, sont à votre tête.

Or, les discussions dans les affaires publiques ou les disputes dans les affaires privées étant souvent l'occasion des atteintes portées à cette religieuse concorde, il faut, pour écarter les premières, être fidèle à ce respect et à cette soumission d'esprit, si remarquables chez vous, envers le souverain de l'empire ottoman, dont Nous connaissons l'équité, le zèle à maintenir la paix et les excellentes dispositions à Notre endroit attestées par d'éclatants témoignages. Quant aux disputes et aux rivalités, elles seront facilement éloignées de vous si vous avez gravé dans vos esprits et si vous pratiquez dans vos mœurs ce qu'enseigne saint Paul, l'apôtre des nations, au sujet de la charité parfaite, *qui est patiente et bienveillante, n'est point envieuse, n'agit point à contre-temps, ne s'enfle pas, ne cherche pas son intérêt, ne se met point en colère, ne songe point au mal* (1). Et cet excellent et parfait accord des esprits vous procurera cet autre bien, que par lui vous pourrez accroître, comme Nous l'avons dit, et plus largement étendre les fruits du rétablissement de la concorde et de la paix ; en effet, il tournera vers vous les regards et les esprits de ceux qui, malgré leur communauté d'origine et de nation avec vous, restent éloignés de vous et de Nous, en sorte qu'ils ne sont pas enfermés dans le saint enclos du troupeau dont Nous sommes le Chef. En considérant les exemples de concorde et de charité que vous leur donnerez, ils comprendront facilement qu'en vous vit l'esprit de Jésus-Christ, car Lui seul peut s'unir assez étroitement les siens pour qu'ils ne fassent qu'un seul corps. Plaise à Dieu que ces égarés le reconnaissent et qu'ils se résolvent à revenir à cette vérité dont se sont écartés leurs ancêtres ! C'est alors qu'ils seront inévitablement remplis d'une incroyable allégresse quand ils se sentiront unis à Nous et à vous avec les autres fidèles qui, répandus par le monde,

(1) Corinth, XIII, 4, 5.

sont connus par leur nom de catholiques, et quand ils sentiront ainsi qu'ils demeurent dans les tabernacles de la mystique Sion à qui seule, d'après les divines prophéties, il a été donné d'élargir par toute la terre le terrain de ses tentes et d'étendre les voiles de ses tabernacles.

Or, c'est à vous surtout qu'il appartient de travailler à ce retour si désiré, à vous, Vénérables Frères, qui êtes à la tête des diocèses arméniens et à qui ne manquent, Nous le savons, ni le zèle pour exhorter, ni la doctrine pour persuader. Bien plus, Nous voulons qu'en Notre nom et en vous servant de nos paroles, ceux qui ne sont pas avec vous soient rappelés par vous ; car il n'y a pas de honte, il y a même une souveraine convenance à ce que le père, non seulement rappelle au logis ceux qui se sont écartés de lui et qu'il a longtemps attendus, mais aille au-devant d'eux et leur tende les bras qui les embrasseront au retour. Nous ne pensons pas que vos appels et vos exhortations retentissent en vain, car pour fonder l'espoir de ce résultat si désiré, Nous avons, avec l'abondance de la miséricorde divine répandue sur toutes les nations, la docilité du peuple arménien lui-même et son caractère. Combien il est prompt à embrasser la vérité une fois connue, et combien prêt à y revenir lorsqu'il a compris qu'il avait fléchi hors du droit chemin, c'est ce qu'attestent en grand nombre les monuments de l'histoire. En effet ceux-là mêmes qui, pour le culte, se séparent de vous, se glorifient de ce que la foi de Jésus-Christ a été enseignée à la nation arménienne par Grégoire, cet homme très saint qui a reçu le surnom d'Illuminateur, et ils l'honorent, comme leur père et patron, d'un respect tout particulier. Même parmi eux, on garde le souvenir mémorable du voyage qu'il fit à Rome, pour attester sa foi au Pape romain saint Silvestre et faire profession de son respect pour le Souverain Pontife. En outre, on rapporte qu'il fut reçu par le Pape avec une souveraine bienveillance et enrichi par lui de plusieurs privilèges. Après Grégoire, un grand nombre de ceux qui furent à la tête des Eglises arméniennes furent animés des mêmes sentiments que lui

pour le Siège apostolique, comme le prouvent leurs lettres, leurs voyages entrepris pour se rendre à Rome, et surtout leurs décrets synodaux. Et, certes, ce qui se fit au synode de Sis l'an MCCCVII est particulièrement digne de mémoire. Les Pères arméniens y traitèrent du devoir d'obéir à ce Siège apostolique, disant : *Comme le corps doit obéir à la tête, de même semblablement toute l'Eglise (qui est le corps de Jésus-Christ) doit obéir à celui qui a été placé par le Seigneur Jésus-Christ à la tête de toute l'Eglise;* ce qui a été confirmé et plus complètement développé encore dans le concile d'Adana, en la seizième année du même siècle. Vous connaissez en outre, pour ne pas parler d'autres témoignages de moindre importance, ce qui fut fait au concile de Florence. Les délégués du patriarche Constantin V y étant venus, ils vénérèrent Eugène IV, Notre prédécesseur, comme le Vicaire de Jésus-Christ, disant qu'ils étaient venus à la tête, au pasteur, au fondement de l'Eglise, et priant la tête de compatir à la douleur des membres, le pasteur de rassembler le troupeau, le fondement de l'Eglise de les affermir (1). Et lui présentant leur symbole et leur foi, ils disaient: *Si quelque chose fait défaut, enseignez-le-nous.* C'est alors que fut publiée par le Pape la constitution conciliaire *Exultate Deo*, par laquelle il leur enseigna tout ce qu'il jugeait nécessaire à savoir au sujet de la religion catholique. Et cette constitution, les délégués déclarèrent en leur nom, au nom de leur patriarche et de toute la nation arménienne, l'accepter et l'embrasser d'un esprit soumis et prompt à l'obéissance, *professant, comme de vrais fils d'obéissance, au nom de tous ceux qui ont été indiqués ci-dessus, qu'ils obtempéreraient fidèlement aux ordres et mandements de ce Siège apostolique.* C'est pourquoi Azarias, patriarche de Cilicie, dans sa lettre à Notre prédécesseur Grégoire XIII, datée du IV des Ides d'avril MDLXXXV, écrivait très justement : *Nous avons trouvé les livres de nos ancêtres au sujet de l'obéissance de nos Catholicos et de nos Patriar-*

(1) Labb. Conc. Collect., suppl. Tom. V, 210.

ches au Pontife romain, de même que saint Grégoire l'Illuminateur fut obéissant au Pape saint Sylvestre. Dès lors ce fut la coutume dans la nation arménienne de recevoir très bien les légats envoyés par le Siège apostolique pour telle affaire et d'exécuter religieusement leurs ordres.

Nous avons confiance que ces souvenirs auront une grande force pour amener vers l'union l'esprit de plusieurs parmi ceux qui jusqu'ici restent séparés de Nous. Si pourtant il en était qui attendissent ou hésitassent, par crainte de ne pas trouver chez le Siège apostolique une assez grande sollicitude à leur égard ou de ne pas être reçus par Nous aussi tendrement qu'ils voudraient, ordonnez-leur, Vénérables Frères, de reporter leur esprit vers tout ce qu'ont fait les Pontifes romains Nos prédécesseurs, qui n'ont jamais souffert que les Arméniens manquassent des témoignages de leur affection paternelle. Les Papes, en effet, quand les Arméniens sont venus à Rome en pèlerins ou se sont réfugiés près d'eux, les ont toujours accueillis avec bienveillance, ordonnant même de leur ouvrir des maisons hospitalières. Grégoire XIII, comme on le sait, avait eu la pensée de fonder un établissement pour enseigner convenablement les jeunes Arméniens; mais la mort l'ayant empêché de réaliser cette pensée, ce fut Urbain VIII qui l'accomplit en partie, en recevant les Arméniens avec les autres élèves étrangers dans le très vaste collège qu'il fonda pour la Propagation de la foi. Pour Nous, bien que les temps soient mauvais, Nous avons pu, avec l'aide de Dieu, exécuter pleinement le dessein de Grégoire XIII, en affectant d'assez vastes locaux aux élèves arméniens de Saint-Nicolas de Tolentin, et en constituant leur collège selon les règles. Et tout cela a été fait de manière à rendre l'honneur qui est dû à la liturgie et à la langue arménienne, que recommandent son antiquité, son élégance et l'abondance de ses remarquables écrivains; en outre, il a été depuis longtemps déjà pourvu à ce qu'un évêque de votre rite demeurât toujours à Rome, avec la mission d'initier aux saints ordres tous ceux de ces élèves que Dieu appel-

lerait à son service. Ajoutons que dans le collège Urbain une école a été instituée, il y a longtemps déjà, pour l'enseignement de la langue arménienne, et que, par les soins de Pie IX, Notre prédécesseur, il y a, dans les cours du séminaire pontifical romain, un professeur chargé d'apprendre à nos élèves l'éloquence, la littérature et l'histoire de la nation arménienne.

Mais la sollicitude des Pontifes romains pour les Arméniens ne s'est pas renfermée dans les limites de cette ville de Rome ; car ils n'ont rien eu tant à cœur que de soustraire votre Église aux difficultés dont elle était embarrassée, de réparer les dommages dont elle avait été atteinte par l'iniquité des temps et de veiller à ses intérêts. Personne n'ignore comment Benoît XIV s'est appliqué à maintenir intacte votre liturgie à l'égal de celle des autres Églises orientales et à rétablir sur le siège de Sis la succession des patriarches catholiques d'Arménie. Vous savez aussi les soins apportés par Léon XII et par Pie VIII à ce que, dans la capitale de l'empire ottoman, les Arméniens eussent pour chef, dans les affaires civiles, quelqu'un de leur nation, à l'instar des autres nations qui sont soumises au même empire. Enfin, le souvenir est récent de ce qu'ont fait Grégoire XVI et Pie IX pour accroître les sièges épiscopaux dans votre région et pour que l'évêque arménien de Constantinople fût élevé en honneur et dignité ; ce qui a été opéré d'abord par l'élévation de ce siège au rang archiépiscopal et primatial, puis par son union avec le patriarcat de Cilicie, avec la condition que le patriarche résiderait dans la capitale de l'empire. Et pour que la distance des lieux ne vînt pas affaiblir cette étroite union qui attache les fidèles arméniens à l'Église de Rome, il a été disposé avec une sage prévoyance qu'il y eût dans la même ville un délégué apostolique pour représenter le Souverain Pontife. Quant à Nous, vous-mêmes êtes témoins de la sollicitude que Nous avons eue pour votre nation, et de Notre côté Nous sommes témoin de votre affection pour Nous, en ayant reçu plus d'une fois des témoignages.

Ainsi, d'une part, l'esprit du peuple et le souvenir de toute l'histoire passée attirant si fortement à la citadelle de la vérité les Arméniens séparés de vous, qu'ils ne peuvent s'attarder davantage ; d'autre part, le Siège apostolique s'étant toujours appliqué à s'attacher étroitement votre nation et, aussitôt qu'elle s'en écartait, à la ramener à l'ancienne communion, vous avez, Vénérables Frères, les plus graves arguments pour persuader et Nous pour espérer que l'ancienne union sera pleinement rétablie, ce qui tournera au bien de la nation tout entière, non seulement pour le salut éternel des âmes, mais aussi à la prospérité terrestre qu'on peut pieusement désirer, et à son honneur. L'histoire atteste, en effet, qu'entre les saints évêques de l'Arménie, ceux qui, comme des astres splendides, ont brillé au-dessus des autres, sont ceux qui ont adhéré plus étroitement à l'Église romaine, et que, dans la suite des siècles, ceux où la nation a été plus glorieuse sont ceux où la religion catholique y a le plus largement fleuri.

Celui qui seul peut faire que les choses arrivent conformément à Nos vœux et selon Notre gré, c'est Dieu, ce maître *qui appelle ceux qu'il veut honorer et qui inspire des sentiments religieux à qui lui plaît* (1). Avec Nous, Vénérables Frères et chers fils, adressez-lui des prières suppliantes, afin que, mus par l'action triomphante de sa grâce, tous ceux de votre nation qui sont séparés de Nous, bien qu'ils soient entrés par le baptême dans la société de la vie chrétienne, reviennent à Nous et rendent Notre joie complète, *ayant les mêmes pensées, la même charité, et unanimes dans la profession des mêmes sentiments* (2). Efforcez-vous d'avoir, près du trône de la grâce, les suffrages de *la glorieuse, bénie, sainte, toujours Vierge, Mère de Jésus-Christ, Notre Dieu*, afin qu'elle offre *Nos prières à son Fils et à notre Dieu* (3). Adjoignez-lui comme solliciteur auprès de Dieu l'illustre martyr Grégoire

(1) S. Ambros., in Luc. c. IV.
(2) Philip., c. II, 2.
(3) Antiph. Liturg. Arm.

l'Illuminateur, afin qu'il achève et affermisse, comme ministre du secours divin, l'œuvre entreprise par lui au prix de tant de labeurs et de tourments supportés avec une force invincible. Enfin, demandez aussi, à la suite de Nos prières, que la docilité des Arméniens et leur retour à l'unité catholique soient un exemple et une excitation pour les autres qui adorent, à la vérité, Jésus-Christ, mais qui se sont séparés de l'Église romaine, afin qu'ils reviennent au centre d'où ils se sont éloignés et qu'il n'y ait qu'un seul troupeau et un seul Pasteur.

En appelant ce retour de Nos vœux et de Notre espoir, Nous vous donnons comme présage de la bienveillance divine la Bénédiction apostolique, à vous, Vénérables Frères, et à vous tous, chers Fils, avec toute l'effusion de Notre charité.

Donné à Rome, près de Saint-Pierre, le XXV juillet de l'année MDCCCLXXXVIII, la onzième de Notre Pontificat.

LÉON XIII, PAPE.

LA FRANCE CATHOLIQUE EN ORIENT

Un récent article de M. Jules Simon dans le *Matin* est tout entier consacré aux écoles françaises d'Orient. Il débute ainsi :

Plus j'étudie la loi sur le recrutement, plus elle me désole.

Par la suppression du service de cinq ans, elle diminue notre force militaire ; et, par la suppression des dispenses, elle diminue notre force intellectuelle.

Je parle de la suppression des dispenses, malgré le vote du 18 mars qui les a rétablies. Le Sénat a eu un éclair de bon sens : mais la Chambre des députés ne lâchera pas sa proie ; et sa proie, en ce moment, c'est le séminariste.

Le budget permet d'entretenir tout juste 120 hommes dans une compagnie, sur le pied de paix. Aujourd'hui, sous l'empire de la loi de 1872, on y met 120 hommes, qui feront, avec le temps, 120 soldats. Demain, on y mettra 115 laïques et 5 séminaristes, et cela fera tout juste 115 soldats au bout de trois ans. La prétendue réforme aboutit à donner l'instruction aux sémi-

naristes qui n'en veulent pas et qui n'en profiteront pas, et à la refuser, faute d'argent, à un nombre équivalent de laïques qui feraient un bon usage de leurs fusils.

Les catholiques ont tant combattu, sous la Restauration et depuis, pour avoir des petits séminaires et pour commencer dès l'enfance la préparation sacerdotale ! Quand les séminaristes, transformés en petits soldats, auront un instant entre la corvée et l'exercice, ils pourront relire les pages éloquentes de M. de Bonald ou de Mgr Dupanloup, et se rendre compte du progrès des temps. Pour moi, je ne parle pas en catholique, mais en philosophe et en libéral, et je dis qu'en cas de guerre on aura moins besoin d'infirmiers que de prêtres ; qu'il faudra des aumôniers dans les régiments et dans les hôpitaux, et qu'il faudra des prêtres dans les campagnes pour parler d'espérance et de consolation aux mères et aux épouses désolées. Je crois et je vois que toutes ces querelles instituées contre la domination du clergé aboutissent fatalement à des querelles contre toute idée religieuse, et que, sous prétexte d'émanciper la France on arrive à abaisser son esprit et à diminuer son cœur. On diminue toute son action au dehors. Nous avions toute une armée, qui valait autant que l'autre : l'armée de l'apostolat. Veut-on la perdre?

Et pour montrer quels services rend à la France cette armée de l'apostolat, M. Jules Simon Simon poursuit en ces termes :

Un de mes amis, M. Fournier, qui a été ambassadeur à Constantinople, où il a laissé un long souvenir, disait à la tribune du Sénat : « Nous avions à Péra des sœurs de charité, qui étaient une de nos grandes forces. » On va à l'hôpital des Français, à l'école des Français ; c'est la France, sous ses trois formes les plus puissantes : la charité, la lumière, la foi.

Une association s'est formée depuis peu pour propager notre langue : pensée excellente, association méritoire et patriotique. Mais la langue ne vaut que comme organe des idées qu'elle transmet. Notre langue est très puissante au Canada, parce qu'on y a gardé notre religion. Tant qu'il y aura des sœurs de charité à Péra, on n'aura pas besoin d'académie ni d'associations pour y perpétuer notre langue. On sait toujours la langue qui parle de Dieu, la langue qui console le malade et qui rassure le mourant.

Malgré l'envahissement du scepticisme et du positivisme, la sœur de charité est encore entourée de respect. La foi ardente et

simple, la bonté active et pratique, le renoncement sans réserve exercent doucement et sûrement leur influence. C'est un ordre français ; quand on le retrouve hors de France, même dans un pays catholique, on se sent rapproché de la patrie. On ne peut le voir sans une émotion profonde à la frontière du monde civilisé, au milieu des populations musulmanes ou payennes. On se dit aussitôt : c'est la France ! Mais on sent aussi que c'est là France sous un aspect qu'on n'est plus accoutumé à lui reconnaître ; la France avec son grand passé, telle qu'elle était il y a deux siècles. Les musulmans n'ont pas cessé de voir cette cornette et cette robe de bure depuis le temps de saint Vincent de Paul, et c'est pourquoi la France est pour eux une vieille amie.

Ils sont habitués, de père en fils, à trouver chez les sœurs françaises un peu de pain pour leurs vieillards, des remèdes pour les orphelins et les abandonnés. La porte est toujours ouverte, et le cœur aussi. A côté du dispensaire, il y a une petite école, où on apprend à lire et à coudre, car les bonnes sœurs n'en savent pas plus long. Elles sont ignorantes ; elles ont un directeur spirituel auquel elles obéissent, et un but dans la vie au delà duquel elles ne voient rien. Elles représentent la France, mais sans le savoir. Elles nous font aimer, mais sans y penser. Elles font peut-être des prosélytes à la religion, mais ce n'est pas leur but principal. Dans ce lit où elles déposent leur malade et qu'elles ont préparé pour lui avec tant de sollicitude, elles ne voient que le malade, le frère souffrant, l'humanité peut-être ; nous y voyons la patrie !

Elles riraient bien, les bonnes et simples filles, si on leur disait qu'elles font des conquêtes pour la France. Elles en font cependant, et elles font durer celles que nous faisons. Partout où il y a un hôpital, une école, quelques sœurs de charité, notre influence se conserve, s'étend, pousse des racines. Ces trois ou quatre filles qui font le métier de servantes valent pour nous autant qu'un régiment.

Ici M. Jules Simon enregistre de curieux aveux de Paul Bert et de Gambetta :

La première fois que Paul Bert présida comme ministre le conseil de l'instruction publique, dont je suis membre, comme je passais devant lui pour me rendre à ma place, il m'arrêta, me donna la main et me dit à demi-voix, en souriant, mais avec un

accent qui me frappa : « J'ai beaucoup à faire oublier ! — Dépêchez-vous, » lui dis-je. Il n'eut pas le temps, mais j'appris plus tard que, devenu gouverneur général, il comprit, avec sa vive intelligence, que, si on peut arriver par la force, c'est par l'idée seule qu'on peut durer, et que l'idée, pour les barbares, c'est l'idée religieuse. Tout homme qui n'aura pas cette vue claire et nette doit renoncer à civiliser et à coloniser.

On raconte que Gambetta, en visitant l'Algérie, visita aussi le cardinal, et que le cardinal lui montra en détail toutes ses œuvres. Il a son armée, comme le gouverneur général ; il a ses finances, dans la bourse de tous les gens de cœur ; il a ses forteresses, qui sont de vastes hospices et des écoles florissantes ; ses postes avancés, qui sont un ouvroir, un dispensaire, quelque école de petits enfants, oubliés en apparence au milieu des déserts, si Dieu et son représentant oubliaient jamais rien. Le cardinal, qui montrait sans étaler, comme il administre sans se presser et sans s'agiter, dit à son hôte : « La laïcisation ne ferait pas cela ! — La laïcisation, répondit l'autre, n'est pas un article d'exportation. »

Le mot est d'une belle venue. L'homme avait beaucoup de ces trouvailles. C'est un mot plutôt qu'une idée ; ou, si vous voulez, il exprime une idée juste et une politique fausse. Du moment que Gambetta arrêtait sa pensée sur les rapports du monde chrétien avec le monde arabe, il ne pouvait pas ne pas voir la nécessité de l'action religieuse. Je suis persuadé que, s'il avait eu, au Tonkin, la place de Paul Bert, il aurait pensé et agi comme lui, et que, s'il avait obtenu, en France, le pouvoir durable et régulier auquel il aspirait, loin de contrarier l'action des missionnaires et des religieuses, il l'aurait appuyée et favorisée par tous les moyens.

Mais par quels moyens ? Il aurait donné, au dehors, le concours de nos agents diplomatiques, peut-être l'appui de nos soldats, de larges subventions, tout ce que la force peut donner. Mais aurait-il fait cesser, au dedans, la propagande de scepticisme dont il était le principal inspirateur et par laquelle il avait gagné sa popularité ? Il était incapable de le vouloir, et, en tout cas, de le faire. Non certes, l'impiété n'est pas un article d'exportation, mais il n'y a qu'un moyen de ne pas passer pour un impie : c'est de ne pas l'être. Fonder une école chrétienne dans le Levant pendant qu'on laïcise les écoles de Paris, ce n'est pas seulement une conduite ridicule, c'est une entreprise

impossible. On ne donne que ce qu'on a; on ne représente que ce qu'on est.

La conclusion est non moins à retenir :

C'est une sorte de lieu commun, à l'usage des esprits superficiels, de dire que nous ne sommes pas colonisateurs. Nous le sommes au contraire. Aucun peuple n'a implanté plus promptement et plus profondément que nous sa civilisation dans les pays les plus lointains. Nous avons eu de magnifiques colonies en Amérique. Nous avons été connus les premiers en Asie. L'assimilation entre les colonies et la mère-patrie était si avancée qu'aujourd'hui même une partie du Canada, séparée de nous depuis un siècle, est à nous par les croyances et les idées. Allez à Québec et à Montréal, vous vous croirez en France.

La vérité est que nous avons fait beaucoup de colonies : que nous avons dépensé, pour les conquérir et pour les conserver, beaucoup de sang, de courage et de génie ; que nous les avons organisées à merveille, et qu'au moment où elles doublaient notre empire, nous les avons vues passer dans d'autres mains, non par la faute de notre administration, mais par la faute de notre politique générale. Nous avons donné, morceau par morceau, notre empire colonial pour rançon du territoire national. Aujourd'hui même, un ami de la France lui conseille d'offrir le Tonkin et Madagascar en échange de la Lorraine. Il lui propose de renoncer au protectorat de la Tunisie. Il sait que nous sommes accoutumés à ce genre de sacrifices !

Au fond, la cause de nos malheurs, au dehors et au dedans, est une cause morale. Ce n'est pas à Sedan, ce n'est pas à Waterloo que sont nos grandes défaites, c'est à Paris. C'est ici qu'on s'efforce de faire de nous une nation de sceptiques, c'est-à-dire une nation d'impuissants. Chaque progrès du matérialisme est une victoire gagnée par les ennemis de la France et de l'influence française. Les missionnaires auront beau prêcher la croisade nouvelle, la croisade des écoles d'Orient, les écoles de Paris tueront les écoles d'Orient, à moins que, par une réaction heureuse, les écoles d'Orient ne nous ramènent aux vraies traditions de notre race, à la fois anticléricales et chrétiennes.

Le mot de la fin représente bien M. Jules Simon, qui prend soin ailleurs de déclarer qu'il parle non en catholique, mais en philosophe et en libéral. Mais cette opposition établie par le caprice de M. Jules Simon entre les écoles chrétiennes et les écoles cléricales

ne fait pas qu'elle existe, et, en dépit du mot de la fin, qui n'est pas exact, attendu que les vraies traditions de la France sont simplement catholiques, il faut retenir les aveux de M. Jules Simon, qui sont tout à l'honneur de nos écoles catholiques.

LA CONVERSION DE L'ANGLETERRE PRÉDITE

Dans une lettre adressée au *Tablet*, un anonyme démontre jusqu'à l'évidence qu'à mesure que les vieux préjugés protestants s'ébranlent, les esprits cultivés en Angleterre se trouvent fatalement placés entre deux alternatives: le catholisme et l'incroyance.

L'Eglise anglicane, battue en brèche, divisée elle-même, voit chaque jour diminuer le nombre de ses adhérents, mais ceux qui perdent leur foi en elle, sans se rattacher à la vérité catholique, sont par là même entraînés vers la négation de toute autorité.

Le correspondant annonce l'établissement d'une confrérie sous le vocable de la Sainte Vierge, dont le but est de faire violence au Ciel pour obtenir la conversion de l'Angleterre.

A ce propos, le *Month* du 1er août contient un curieux article intitulé le « second été » *the second summer*, où il recueille les prophéties et même les traditions annonçant le retour complet de l'Angleterre à l'unité catholique.

L'auteur reconnaît, du reste, avec une parfaite franchise, que ce genre de prédiction laisse un vaste champ aux interprétations diverses et que ces prophéties sont toujours plus ou moins entourées d'obscurités; il ne convient donc pas d'y attacher une importance exagérée. D'autre part, il est certain que l'Eglise a toujours possédé dans son sein un certain nombre d'âmes auxquelles Dieu s'est plu à découvrir les secrets de l'avenir. Libre aux fidèles de croire ces révélations et de leur accorder la somme de foi qu'elles semblent mériter.

Après une prophétie assez vague attribuée à saint Edouard le Confesseur, le dernier des rois saxons, le *Month* cite celle d'un moine bénédictin de la fameuse abbaye de Glastonbury, Austin Ringwoods. Après la destruction du monastère, ce saint religieux se fixa dans le voisinage de ces ruines qu'il aimait plus que tout le monde et il y mourut en 1587 à un âge

avancé. Peu de temps avant sa mort, il dit à ceux qui l'entouraient qu'un jour l'abbaye serait rebâtie et l'église rendue au culte pour lequel elle avait été construite à l'origine.

D'autres prophéties et d'autres traditions plus ou moins claires, sont répandues en Angleterre. On cite entre autres ce distique :

Under Edward the sixth the mass was no more
Edward the seventh the mass will restore.

« Sous Edouard VI, la messe n'existait plus, elle sera rétablie par Edouard VII. »

Et cette autre prédiction, imprimée et répandue en 1643, à l'occasion de la destruction de la fameuse croix de « Cheapside » : « Il y aura un jour plus de croix à Londres qu'il n'y « en a eu jusqu'à ce jour. »

Plus précise et plus détaillée est la prophétie du père Macinelli, missionnaire du XVIe siècle, qui mourut en odeur de sainteté, après avoir évangélisé l'Espagne, la Hongrie et la Turquie, l'Italie, la Pologne et la Dalmatie. Ses contemporains le regardaient comme un saint, à qui Dieu avait donné des marques de faveur extraordinaire : le don des langues et celui des miracles.

Parmi ses amis intimes était le Père Oswald Tesimond, un des missionnaires catholiques les plus célèbres en Angleterre. Attristé à la vue de la persécution sanglante qui sévissait dans sa patrie, le Père Tesimond supplia son saint ami de demander à Dieu qu'il daignât lui révéler si un jour tant de souffrances et tant de sacrifices n'obtiendraient pas la conversion de l'Angleterre. Après une longue résistance, le Père Macinelli consentit à faire la prière demandée, et Dieu y répondit en lui révélant qu'après une longue série de persécutions, apaisé par les vertus et les sacrifices de ses saints, il ferait rentrer l'Angleterre dans le giron de l'Eglise et s'en servirait même pour l'exaltation de la foi catholique contre les Turcs et les infidèles.

Plus frappante encore est la prédiction du Bienheureux Barthlomé Holtzhauzer, prêtre bavarois d'une rare sainteté, qui fonda en 1640 l'institut des Clercs séculiers, vivant en communauté, et contribua par là à sauver la foi en Allemagne. Il avait une affection toute spéciale pour l'Angleterre et nourrissait le ferme dessein que la mort seule l'empêcha d'exécuter, d'aller y prêcher la vérité. Dieu lui révéla que cette conversion, l'objet de ses ardents désirs, aurait lieu un jour et qu'alors les Anglais

feraient de plus grandes choses pour l'Eglise qu'au moment de leur première conversion au christianisme.

Il prédit aussi en 1635, c'est-à-dire plusieurs années avant le commencement de la guerre civile entre Charles Ier et le Parlement, que l'Angleterre serait déchirée par une lutte intestine, le roi vendu et tué, et que le sacrifice de la messe y serait suspendu pendant 130 ans.

En effet, en 1658, la messe fut prohibée sous peine de mort, et en 1788, les lois pénales furent abrogées. Cette singulière prophétie faite en 1635, fut écrite en 1646.

Le *Month*, après avoir énuméré les prédictions de la vierge espagnole Mariana de Escobar, et de saint Paul de la Croix, fondateur des Passionnistes, cite la parole du curé d'Ars au vénérable docteur Ullathorne, évêque de Birmingham: « Je crois fermement que l'Eglise d'Angleterre retrouvera un jour son ancienne splendeur. »

L'auteur de l'article termine par un magnifique passage du cardinal Newman; après avoir rappelé les souffrances que, pendant près de trois siècles, subirent en Angleterre les enfants de l'Eglise, le cachot, les amendes, les tortures, le gibet, l'exil, il s'écrie :

« Est-ce que dans chacune de ces larmes, et dans chacune de ces gouttes de sang, il n'y a pas les semences d'une future moisson, que ceux qui ont semé dans la douleur récolteront dans la joie ? »

(*Défense.*) R. SHELDON.

CAUSERIE SCIENTIFIQUE

Le soleil unique source de mouvement et de vie sur la terre. — L'âge des Étoiles. — La vitesse de rotation de la terre.

La chaleur lorsqu'elle disparaît, se transforme en mouvement et par conséquent, en travail.

Or, si nous cherchons quels peuvent être les agents de mouvement ou moteurs utilisés ou utilisables, nous constatons qu'ils sont bien peu nombreux.

Tout d'abord on n'a dû connaître que les *moteurs animés;* les grands travaux des anciens paraissent avoir été effectués à force de bras, avec le secours des animaux et le concours de machines chargées de transmettre et de multiplier la force.

Plus tard, on a utilisé l'énergie développée par le vent et par les chutes d'eau.

Enfin les modernes ont découvert deux nouveaux moteurs : la vapeur et l'électricité.

Je m'abstiens de mentionner l'*air comprimé* au nombre des moteurs nouveaux ; car l'élasticité qu'il acquiert par la compression ne peut lui être communiquée que par quelqu'un des autres moteurs indiqués plus haut.

Or, pour peu que nous examinions avec quelque attention ces différents agents de mouvement et de travail, nous voyons bien vite que ce ne sont au fond que des agents secondaires obéissant docilement, mathématiquement, à une cause générale, et cette cause générale de mouvement et de vie n'est autre que le soleil.

Étudions, en effet, le mode d'action des moteurs animés, par exemple :

Je soulève un poids de 1 kilog. à 1 m. de hauteur ; j'ai produit un travail que l'on estime être 1 kilogrammètre. Or, l'expérience établit que je n'ai pu effectuer ce travail qu'en dépensant 1/425 de calorie.

Si j'ai répété 850 fois ce travail, j'aurai dépensé 850 fois plus de chaleur, c'est-à-dire 2 calories. Cette chaleur; j'ai dû la tirer de mon organisme, mais, quelle est sa source ? Cette chaleur, me disent les physiologistes, provient de la combustion vitale dans laquelle l'oxygène de l'air est l'agent comburant et dont le principal combustible est le carbone.

Or, d'où nous vient le carbone ?

Il est extrait de l'acide carbonique de l'air; mais il ne peut en être retiré que par la lumière du soleil qui l'emmagasine dans les cellules des plantes où nous le puisons sous forme d'aliment.

Plus notre travail est considérable, plus nous brûlons de carbone et, par conséquent, plus nous avons besoin de réparer cette perte par une alimentation abondante.

Ce que nous disons de l'homme s'applique également aux animaux.

Pour eux, comme pour nous, l'alimentation doit être proportionnée au travail, au nom même des lois de la mécanique.

Des moteurs animés, passons aux agents purement physiques du mouvement.

Qu'est-ce que le vent ? — C'est de l'air à l'état de mouve-

ment, mouvement qui peut être communiqué à des surfaces mobiles plus ou moins considérables et qui par ces surfaces mobiles pourra être transmis aux diverses pièces d'un outillage industriel. C'est le cas des moulins à vent et des éoliennes.

Or, d'où proviennent ces mouvements de l'air? De l'inégale densité des couches de l'air en différents lieux, et cette inégale densité est le résultat de l'inégale température de ces mêmes couches.

Plus l'air est chaud, plus il est léger, et plus il est léger, plus il tend à s'élever. C'est le secret du tirage des cheminées : l'air du conduit, plus chaud que celui de l'appartement, s'échappe par l'ouverture supérieure et il est continuellement remplacé par de l'air plus froid qui pénètre par les joints des portes et fenêtres et forme un véritable vent.

Or, un tirage semblable se produit naturellement des latitudes plus élevées vers les régions équatoriales.

Dans ces dernières, les couches inférieures de l'air s'échauffent au contact des mers qui reçoivent normalement les rayons d'un soleil ardent; elles s'élèvent alors et sont remplacées par d'autres qui viennent des régions australes et boréales. Telle est la source des vents alizés, dont la direction est déterminée, à la fois, et par ce tirage naturel et par le mouvement de la terre sur elle-même.

On comprend qu'en dehors de ces courants réguliers qui se produisent sur une large échelle, une foule de circonstances locales puissent produire des courants plus restreints et plus variables.

Les courants des fleuves, des rivières et des torrents, ont été et sont encore également pour l'homme une source d'énergie mécanique, et de nombreuses industries ont dû leur succès à cette force naturelle qui sera toujours employée lorsqu'on pourra en disposer à volonté et en régulariser l'emploi.

Que l'eau tombe sur les palettes d'une roue, sur une turbine, qu'elle agisse par le moyen des béliers, son action dépend toujours essentiellement de la hauteur de la chute et de la grandeur du débit.

Mais, quelle est l'origine du cours d'eau, du torrent, de la cascade ? — N'est-ce pas encore le soleil?

Pour que l'eau puisse tomber, il faut que primitivement elle ait été élevée. Et si nous voulions l'élever mécaniquement, il nous faudrait effectuer un travail précisément égal à celui qu'elle accomplira dans sa chute.

Nos efforts seraient vains.

Mais le soleil intervient. Ses radiations calorifiques vaporisent partiellement l'eau de la surface des mers, des lacs, des grandes rivières et des parties humides du sol. Ces vapeurs, entraînées par les courants aériens dans des régions plus froides, se condensent, forment des nuages d'abord, puis des neiges et des pluies abondantes qui s'écoulent en courants que nous n'aurons qu'à régler pour nous en servir.

Nos machines à vapeur elles-mêmes sont tributaires du soleil.

Nous ne pouvons, en effet, produire économiquement la vapeur dont nous utilisons l'élasticité, qu'en consommant de la houille.

Et la houille, s'il m'est permis de m'exprimer ainsi, n'est qu'une réserve d'énergie solaire. Elle est constituée par le carbone accumulé, pendant les âges géologiques qui nous ont précédés, dans les cellules végétales des plantes de l'époque carbonifère.

Or, nous l'avons dit plus haut, cet emmagasinement de carbone ne peut se faire que sous l'influence de la lumière solaire.

L'électricité, cet agent mystérieux qui nous ménage encore peut-être tant de surprises, n'échappe pas à la loi commune.

Nous n'avons, en effet, que deux procédés principaux pour lui donner naissance : ou le mouvement mécanique d'aimants et d'électro-aimants, ou les actions chimiques des piles.

Or, si nous voulons produire l'électricité par la première méthode, il nous faut faire mouvoir par la vapeur les aimants ou les électro-aimants, et ceux-ci ne nous rendent en énergie électrique qu'une partie de l'énergie mécanique qu'ils ont absorbée. La vapeur est donc ici notre auxiliaire nécessaire et, comme nous l'avons dit, la vapeur est fille du soleil.

Si nous avons recours aux piles, nous constatons qu'elles n'engendrent l'électricité qu'à la condition de brûler du zinc. Or, pour retirer le zinc de ses minerais, il nous faut encore le charbon.

Les mêmes conclusions s'imposeraient encore si nous entreprenions l'étude des mouvements moléculaires physiques ou chimiques. Ils échappent aux yeux du corps, mais entrevus par l'intelligence, ils viennent compléter cette vaste synthèse.

Qui donc ne se tournerait avec reconnaissance vers cet astre bienfaisant, d'où nous viennent à la fois la lumière, la chaleur, le mouvement et la vie?

L'histoire nous apprend que certains peuples, à la fois primi-

tifs et déchus, se prosternaient devant l'astre du jour, dont ils étaient loin cependant de connaître toute l'action puissante.

Pour nous, catholiques, comme le dit très bien *l'Observateur*, pour nous qui ne savons pas nous arrêter à mi-route dans la recherche des causes, nous remontons avec amour à l'Auteur du soleil. Cet être infini, en créant cet astre au milieu de tant d'autres, a pu seul prévoir les nombreux et merveilleux effets qu'il devait produire sur la terre, parcelle impalpable perdue au milieu de cet océan de lumière, mais aussi objet d'une infinie tendresse de la part de son divin Créateur.

*
* *

M. Janssen a prononcé dernièrement, à la séance annuelle des cinq académies de l'Institut de France un remarquable discours sur l'âge des étoiles.

Après avoir esquissé l'histoire de l'astronomie depuis la Renaissance, après avoir rappelé notamment la théorie de William Herschel sur les nébuleuses, qui nous montrent les mondes en voie de formation, puis la grande découverte de l'analyse spectrale qui de l'analyse chimique de l'atmosphère solaire a abouti à l'affirmation de l'unité matérielle de l'univers, le savant académicien a indiqué les bases sur lesquelles la science s'appuie pour déterminer l'âge relatif des étoiles.

C'est, dit M. Janssen, par la considération du spectre fourni par ces astres qu'elle procède.

On peut admettre, d'une manière générale, que quand un soleil est formé, et toutes choses égales d'ailleurs, plus la température de cet astre est élevée, plus il remplira efficacement les fonctions d'astre rayonnant, et plus longue sera la période pendant laquelle il pourra la remplir.

Il est vrai que la constitution de ces corps célestes ne nous est pas encore suffisamment connue, pour que nous puissions distinguer sûrement les conditions qui pourraient venir troubler ces données simples et générales ; mais il convient de ne pas s'arrêter d'abord à ces difficultés. L'âge des étoiles est donc lié à la température de leur matière.

Or, cette température se trahit par les caractères spectraux. En effet, cette admirable image prismatique qui nous montre l'ensemble des rayons qu'un astre nous envoie, séparés, classés, ordonnés, et où nous savons lire aujourd'hui la composition chimique, le mouvement et tant d'autres données précieuses,

nous instruit encore sur sa température. Si le corps était simplement échauffé sans être porté à l'incandescence, son spectre nous avertirait de cette circonstance par l'absence de ces rayons qui nous donnent la sensation de la lumière.

Mais dès que l'incandescence se produit, les rayons lumineux et photographiques se montrent. Quand celle-ci se prononce encore plus, le spectre s'enrichit du côté du violet qui est toujours l'indice d'une haute température. Que si la température s'élevait encore, le violet et les rayons invisibles qui le suivent deviendraient plus abondants. On peut même concevoir, par une sorte d'abstraction, un corps qui serait porté à une température telle, qu'il n'émettrait plus que de ces rayons invisibles situés au-delà du violet, que l'œil ne percevrait plus, et qui seraient seulement révélés par la photographie, la fluorescence ou les appareils thermoscopiques. Ainsi, dans l'échelle croissante des températures, le corps est d'abord invisible ; il devient ensuite visible et cesse de nouveau de l'être par l'excès même de cette température.

Le spectre traduit fidèlement tous ces états et nous permet d'en lire avec une fidélité admirable les plus délicates circonstances.

Une étoile dont le spectre sera très riche en rayons violets sera donc une étoile dont les enveloppes extérieures au moins seront portées à une haute température.

Il existe au ciel un grand nombre de ces astres. Ce sont, en général, ceux dont la lumière nous paraît blanche ou bleuâtre.

La plus remarquable est cette magnifique étoile Sirius qui, par le volume de lumière qu'elle nous envoie, est comme hors pair dans le ciel. Le volume de cet astre est énorme et hors de comparaison avec celui de notre soleil. Il est enveloppé d'une vaste atmosphère d'hydrogène, ainsi que son spectre en témoigne.

Il contient, sans aucun doute, les autres métaux ; mais la présence de ceux-ci est d'une constatation difficile à cause de la puissance de rayonnement de cette énorme atmosphère, dont les effluves masquent les autres rayons. Tout indique ici un soleil dans toute la puissance de son activité, et qui conservera cette activité pendant d'immenses périodes de temps.

Après Sirius, qui est l'ornement du ciel et qui le restera longtemps d'après les indications de la science, nous trouvons comme étoile entourée d'une vaste atmosphère hydrogénée

l'Etoile Wega de la constellation de la Lyre. C'est une étoile blanche qu'on remarque souvent au zénith de notre ciel. On admet que la masse de ce soleil est portée à une haute température, et qu'il a devant lui de longs espaces d'activité et de rayonnement.

Ces deux exemples d'étoiles dans tout le développement de leur activité solaire sont peut-être les plus remarquables, mais ils ne sont pas les seuls. Il existe au ciel un nombre considérable d'étoiles appartenant à cette classe. Disons même que le plus grand nombre des étoiles visibles à l'œil nu sont dans ce cas. Mais on a découvert en même temps une autre classe d'étoiles dans lesquelles les caractères de leur spectre indiquent un degré de condensation beaucoup plus avancé. A la place de ces atmosphères d'hydrogène, l'analyse montre une couche gazeuse, basse, dense, formée de ces vapeurs métalliques que nous reconnaissons précisément dans notre soleil, car notre astre central appartient à cette classe d'étoiles dont les fonctions solaires semblent encore puissantes, mais qui cependant ont dépassé ce qu'on pourrait appeler la *jeunesse*, si on veut nous permettre cette expression. Chose remarquable : en général, la couleur de ces étoiles se trouve être en rapport avec leur constitution. Elles n'ont plus cet éclat, cette blancheur qui caractérisent les étoiles de la première classe. Quelques-unes mêmes sont de couleur jaune, et même orangée.

Citons comme exemple de ces étoiles qui ont dépassé la période la plus active de leur rayonnement : d'abord, notre Soleil, qui n'appartient déjà plus à la première classe : puis Aldébaran ou l'œil du Taureau, qui est sur la route du soleil et qui brille en hiver au-dessus de la célèbre constellation d'Orion ; Areturus, la belle étoile du Bouvier, qui se trouve dans le prolongement des étoiles de la queue de la Grande Ourse, et dont les feux rouges décèlent l'évolution déjà avancée.

Mais il existe encore des astres parvenus à un degré plus prononcé encore de leur évolution sidérale. Ici, le spectre trahit d'une manière incontestable les signes d'un refroidissement fatal. Le violet, cette couleur des hautes températures, manque ici presque absolument ; en même temps des bandes sombres, indices d'une atmosphère épaisse et froide, où les affinités chimiques commencent déjà leur œuvre d'association, envahissent le spectre. Chose remarquable, la couleur de ces astres répond en général à ces conditions de décrépitude ; elle

devient orange foncé et passe souvent au rouge sombre. L'étoile qui occupe l'angle gauche supérieur de la constellation d'Orion est dans ce cas.

Tels sont les premiers résultats d'une étude qui commence seulement.

*
* *

Sans nous en douter, nous tournons emportés par la terre avec la vitesse d'un boulet de canon. Chaque point d'un parallèle terrestre tourne autour de l'axe du globe avec une rapidité qui dépend de son éloignement de l'axe. Il est clair que, si l'on considère une roue qui tourne, les points voisins du moyeu parcourront un tout petit cercle, tandis que ceux qui sont à la circonférence en parcourront un grand dans le même temps ; si le petit cercle a 1 mètre de tour, et le grand 2 mètres, il va de soi que la vitesse sera doublée pour les points du grand. Sur une toupie, la vitesse est maxima pour les points qui se trouvent sur le plus grand pourtour, et nulle sur l'axe de rotation.

Il en est de même pour la terre. Ecoutons à cet égard M. de Parvillis :

L'Equateur étant renflé, c'est là que chaque point du sol est le plus éloigné de l'axe et que la vitesse de rotation est la plus considérable ; à mesure que l'on se rapproche du pôle, c'est-à-dire de l'axe de rotation, la vitesse diminue jusqu'à devenir nulle. En sorte que le voyageur qui va de l'Equateur au pôle commence par avoir une vitesse propre énorme pour n'en plus avoir qu'une très petite aux hautes latitudes. S'il pouvait se transporter brusquement de Panama au nord de la Laponie, comme il aurait en partant une vitesse propre de plus de 400 lieues à l'heure dans le sens de la rotation du globe et qu'il arriverait tout à coup dans une région ne tournant plus qu'à environ 70 lieues à l'heure, il aurait un excédent de vitesse formidable dans la direction Est, et il serait tout simplement projeté dans l'espace avec une vitesse de plus de 300 lieues à la l'heure. Il s'en irait au-dessus de l'horizon comme un bolide jusqu'à ce que la résistance de l'air épuisant la vitesse le fasse tomber sur le sol.

Ce voyageur fantastique éprouverait en grand ce qui nous arrive en chemin de fer, quand les nouveaux freins arrêtent brusquement le train : le frein n'agit pas sur nous, de sorte que nous conservons la vitesse acquise, alors que la voiture l'a perdue, et nous sommes projetés en avant sur la cloison ou sur nos

voisins avec d'autant plus de violence que l'arrêt a été plus instantané. En augmentant les choses par la pensée, au lieu d'un arrêt progressif à la vitesse de 15 lieues à l'heure, admettons qu'il s'agisse de vitesse de centaines de lieues, on pressent quel choc on ressentirait ou quel saut l'on ferait dans l'espace.

L'air qui vient de l'Équateur jusqu'à nos latitudes élevées conserve aussi, en partie, sa vitesse propre ; seulement comme le trajet est relativement lent, elle est très atténuée en route. Si le passage était immédiat de l'Équateur dans nos régions, il se produirait un vent tellement violent qu'aucun obstacle ne pourrait y résister. L'air qui nous semble en repos à Paris, se meut en réalité, de l'Ouest à l'Est avec une vitesse de 270 lieues à l'heure. Admettons qu'il soit transporté tout à coup sur le parallèle de 55° il continuera de parcourir ses 270 lieues, mais chaque point de ce parallèle n'en parcourt que 235 ; l'air gagnera donc, sur le sol et dans le sens de l'Est, 35 lieues à chaque heure : et, comme le sol nous semble toujours en repos, nous attribuerons à l'air une vitesse vers l'Est de 35 lieues.

Un effet inverse aurait lieu si une masse d'air, en repos relatif sur le 55e parallèle, était subitement transportée sur le 49e. Cet air nous semblerait courir de l'Est à l'Ouest avec une vitesse de 35 lieues. En réalité, ce passage d'une masse d'air d'un parallèle à l'autre s'effectue graduellement, parce que des résistances de diverses natures tendent à égaliser les vitesses. Cependant on retrouve cette influence très nettement marquée vers la latitude de 46° ; les vents d'Ouest dominent dans cette zone ; et la vitesse de l'air vers l'Est est précisément due à l'excès de vitesse que cet air a conservé en venant des parallèles équatoriaux.

C'est également l'effet contraire qui donne lieu aux vents alizés qui soufflent du Nord-Est vers l'Equateur. L'air rencontre des régions à mouvement de rotation plus rapide ; il est sans cesse en retard et, comme il va moins vite, il produit sur nous la sensation d'un vent venant en sens inverse de la rotation terrestre, soit de l'Est vers l'Ouest, puisque la terre tourne de l'Ouest à l'Est.

Il peut être intéressant de savoir exactement quelle est la vitesse que nous possédons sur chacun des principaux parallèles terrestres. Le calcul serait bien simple à effectuer, si la terre était ronde, puisque, connaissant le rayon équatorial et le rayon de chaque parallèle, on aurait les circonférences, c'est-à-

dire les longueurs parcourues en vingt-quatre heures ; mais le globe n'est pas sphérique, c'est un ellipsoïde. M. L. Lindelofen, tenant compte de cette forme, a déterminé les vitesses en mètres par seconde pour les latitudes de 10 en 10 degrés. Nous les consignerons ici à titre de documents :

Equateur	465m05	50 degrés latit.	299m51
10 degrés latit.	468m03	60 —	233m11
20 —	437m17	70 —	159m33
40 —	356m74	Au pôle	0m00

Ainsi la plus grande vitesse est de 465 mètres à la seconde, soit 418 lieues à l'heure. A notre latitude de 49°, elle est encore d'environ 299 mètres à la seconde, soit 269 lieues à l'heure. Vitesse de marche effroyable. Nous nous promenons tranquillement, sans même y prendre garde, sur le sol emporté avec une vertigineuse rapidité, plus tranquillement que le passager qui arpente le pont d'un navire effectuant seulement ses 30 kilomètres à l'heure. Indifférence humaine !

Et pourtant, si par impossible, la vitesse dont nous sommes animés s'épuisait brusquement, si la terre cessait de tourner, quel cataclysme ! L'arrêt brusque du globe engendrerait une telle quantité de chaleur que notre planète fondrait et reprendrait son état liquide. L'humanité et tous les mondes organisés seraient engloutis instantanément dans les profondeurs d'un océan rouge de feu. Un petit arrêt, une minute d'arrêt, une seconde d'arrêt et tout serait bien fini. Quelle expérience ! Mais le rouage est bon et bien dirigé ! nous pouvons continuer à tourner avec quiétude, cela ne regarde pas le conseil municipal de Paris.

UNE PAGE D'HISTOIRE

De Lens à Vincennes.

Nos lecteurs nous sauront gré de placer sous leurs yeux quelques pages empruntées au dernier volume de l'*Histoire des Princes de Condé*, par M. le duc d'Aumale. Ce morceau, lu, à l'Académie française, par M. Ludovic Halévy, y a produit une profonde impression. Nous sommes convaincus que personne ne pourra en lire les dernières lignes sans émotion.

VI

Les deux Italiens et M. le Prince.

Le Roi rentrant dans sa capitale semblait reprendre possession de son royaume, on le croyait, hors de Paris surtout, et l'honneur de ce bienfait revenait à M. le Prince. « Voilà un coup qui estourdyra bien du monde et à quoy je ne doute que Votre Altesse n'ayt grande part. »

Rien de plus trompeur que cette apparence de triomphe et de pouvoir. Le terrain est miné sous les pas de Condé. Entouré d'embûches et de séductions, responsable de tous les refus, comme des faveurs imméritées, au fond il ne dispose de rien, ne peut satisfaire les sollicitations qui pleuvent sur lui, décourage les offres de service qui lui viennent de tous côtés, refuse de répondre aux appels répétés des amateurs de sédition. Cette carrière de duc de Guise, que Retz lui ouvrait au lendemain des Barricades, il a plusieurs fois occasion d'y rentrer; à la paix de Rueil, après l'échec de Cambrai, au retour du Roi, à chacune des crises que soulèvera le flux et le reflux des intrigues. Et chaque fois il s'arrête, ne pouvant se décider à conduire ces faméliques à l'assaut de l'Etat : « Je ne peux me résoudre à devenir le chef d'une armée de fous, n'y ayant pas un homme sage qui pût s'engager dans une cohue de cette sorte. »

L'hésitation, les retours, les répugnances de l'honneur sont taxés de faiblesse : on a trop compté sur sa force pour lui pardonner de n'en pas faire usage ; l'affront d'une protection hautaine est aussi vivement ressenti que le refus de seconder jusqu'au bout un pernicieux dessein. D'implacables adversaires guettent ses moindres démarches, exploitent les caprices de son humeur, la violence de ses mouvements, son ardeur à épouser les querelles, les prétentions de ses amis, et cette activité dévorante qui n'a plus d'aliment. Il n'est pas assez battu de la tempête, assez refroidi par l'âge pour se renfermer dans le labeur administratif ou dans une studieuse retraite ; il reste agité ; l'inaction devient pour lui le plus grand des périls.

Le parlement est bien déchu et ne saurait reprendre la direction que la guerre de Paris lui a ravie ; plus de prestige. Transformée en corps politique, cette grande cour de justice n'échappe pas au sort des assemblées qui, ayant goûté du pouvoir souverain, s'éprennent de l'arbitraire à l'égal des monarchies absolues. Jouet des factions, elles croient assurer leur indépendance en se

plaçant au-dessus du droit pour écarter des embarras souvent imaginaires, et perdent leur autorité par l'abus même qu'elles en ont fait. La grand'chambre est encore l'arène où parfois les partis se rencontrent; le foyer est éteint, le beau zèle pour le bien public a été submergé dans les cabales; on lit encore le mot « réformes » inscrit sur la bannière; mais, sauf quelques barbons, personne n'y songe. L'heure des travaux féconds est passée; l'esprit turbulent subsiste plus stérile que jamais et sans excuse. La « vieille fronde » n'a pas désarmé; elle ne compte plus que comme appoint. Voici venir la « fronde des Princes. » Pourquoi ce nom? Mettons Condé à part; ceux qu'on appelle les princes et Gaston, et Conti, et les Vendôme, et même les femmes qui croient tout mener, ne sont que des comparses. A l'état latent d'abord, puis à mesure que le parlement s'efface avec des éclats de plus en plus vifs, la lutte, la vraie lutte est engagée entre deux hommes qui, par leurs qualités comme par leurs défauts, appartiennent plus à l'Italie qu'à la France.

Ce duel à outrance remplit toute la période des Frondes.

Gondi est de cette race des Pazzi, des Médicis, *e tutti quanti*, qui, par leurs éternels complots, ne cessaient d'ensanglanter les temples et les palais de Florence. La conspiration est sa vie; souvent il conspire contre lui-même. A dix-sept ans, il écrivait *con amore* un récit de la conjuration de Fieschi; peu s'en faut qu'il n'avoue Catilina pour son idéal. Un peu de sang gaulois coule dans ses veines; s'il reste transalpin par son génie, il est déjà Français par la langue, par la culture, par certaines habitudes, j'oserais dire par les vices. Prodigue, vaniteux, il a toutes les audaces, ne connaît pas de frein, son incomparable talent sait revêtir les théories inventées après coup d'une forme si haute et si noble qu'on oublie, en le lisant, le mensonge de cette vie. Le fils de Pietro di Mazzara nous présente un type différent; celui-là conserve encore le parfum du terroir; l'éducation de la curie romaine a développé le *scaltro* sicilien : c'est le plus fort des deux.

Moins artiste que brocanteur, grand joueur, méprisant le danger, trop avide pour être bon administrateur, il possède le génie politique à un point tel que cette faculté maîtresse lui tient lieu de conscience. Sur les affaires extérieures, diplomatie et guerre, il a des aperçus dont ses dépêches ne laissent pas deviner l'étendue : langage terre à terre, obscurité voulue, répétition, contradiction, tout est calculé pour arriver au but.

Nul ne le surpasse dans les négociations ; son coup d'œil stratégique le tromperait rarement, s'il pouvait renoncer à la prétention de régler le détail militaire, et se défaire des méfiances qui troublent la clarté de son jugement. Le goût de la perfidie, la fourberie habituelle, l'égarent trop souvent dans les relations avec les hommes.

Tandis que Retz conduit l'attaque , fournit le thème aux pamphlétaires, inspire les motions présentées au Parlement, souffle les favoris de Gaston, dicte aux femmes leurs rôles ou surprend leurs secrets, fait mouvoir une armée d'agents et toute la tourbe des « importants », le « gredin de Sicile » se cramponne au pouvoir, s'y défend par la ruse plus que par la force. Il est le maître de la position et n'entend pas se laisser déloger : c'est lui qui dicte les moindres démarches, les discours, les actes de la Régente. Les commis de l'État sont à ses ordres ; le conseil du roi lui fournit ses instruments. Parfois, il débauche les affidés de son adversaire, Laigues, Montrésor, La Boulaye, ou se croit trahi par les siens ; à certains moments, il accuse de défection jusqu'aux de Lyonne et aux Le Tellier; ce n'est pas seulement à la guerre qu'on voit le même agent porter des nouvelles dans les deux camps. Comme aux approches d'une place assiégée, les mines et contre-mines se croisent et s'entre-croisent si bien qu'on ne distingue plus pour quel compte se poussent les galeries. Les procédés diffèrent moins dans le fond que dans la forme : ce qui s'appelle attentat d'un côté devient coup d'État de l'autre. Mazarin a fait tracer, par une des plumes les plus fines du siècle (Gabriel Naudé), le code des coups d'État; il n'a aucun scrupule à mettre ces maximes en pratique ; mais il craindrait d'user ce ressort en le faisant jouer trop souvent. Moins mesuré, plus pressé, le coadjuteur prodigue les attentats. Mêmes violences, même mépris du droit ; il n'y a que le nom qui change, selon que l'acte est entrepris pour la défense ou la conquête du pouvoir.

Cette guerre acharnée est coupée par quelques trêves, et ces accords passagers n'ont jamais qu'un but, la perte du même homme, du seul qui, par un singulier jeu de la fortune, fasse obstacle à des desseins si contraires, constant et commun adversaire des deux rivaux.

M. le prince est depuis longtemps condamné dans l'esprit de Mazarin ; si le cardinal se résigne à employer le capitaine ou même à chercher un abri près du héros, c'est pour mieux l'abî-

mer. Retz n'a pas ce parti-pris; au contraire, il est sympathique, regrette de n'avoir pu entraîner Condé, qu'il aurait même pris volontiers pour chef à condition de le diriger. Mais la fatalité a changé les rôles; *volens aut nolens*, M. le prince fait avorter les complots du prélat, de même qu'il entrave l'essor du ministre : frein incommode pour l'un, barrière qui ferme à l'autre le chemin du pouvoir. Aussi se présente-t-il une occasion d'infliger à Condé quelque échec, de l'attirer dans un piège, de le pousser à quelque faute irréparable, de ruiner sa fortune, de lui ravir sa liberté, la vie!... le concert s'établit entre les deux ennemis, inconciliables sur tout le reste, et alors, sans se parler, sans se voir, ils marchent en cadence comme de vieux alliés étroitement unis.

VII

M. le Prince arrêté et conduit à Vincennes (18 *janvier* 1650).

Priorato raconte avec admiration la scène qui se passait, le 18 janvier 1650 au matin, dans le cabinet de Mazarin. De Lyonne écrit sous la dictée du cardinal; Condé entre subitement, reçoit le plus tendre accueil, et tout en causant s'approche de la table; le secrétaire d'État n'a que le temps de cacher ses papiers, simule un autre travail; le prince et le ministre échangent des protestations d'amitié, se promènent dans la chambre; on parle de mettre la main sur quelques misérables compromis dans le procès La Boulaye ou dans l'affaire des rentiers; cela peut causer du trouble; ne serait-il pas à propos de faire monter à cheval une ou deux compagnies de la maison du roi? Condé approuve : « Prenez le marché aux chevaux comme lieu de rassemblement, et mettez-y Miossens; » puis il s'en va. De Lyonne avait achevé sa rédaction; le cardinal signa l'ordre d'arrêter M. le prince, et Miossens était commandé pour l'escorte.

Le soir, M. le prince revint au Palais-Royal, monta chez la reine, restée au lit, souffrante; Mme la princesse douairière était à son chevet. Après un échange de paroles banales, Sa Majesté congédia les visiteurs. C'est la dernière fois que Condé vit sa mère. Il se rendit à la salle du conseil, chercha querelle à l'abbé de La Rivière, causa avec Mazarin et d'Avaux; on lui trouvait l'air anxieux. Le duc d'Orléans ne parut pas, se souciant peu de voir violer sous ses yeux la parole qu'il avait donnée à son cousin. Les autres membres du conseil arrivèrent

successivement, entre autres le prince de Conti et M. de Longueville le dernier. Aussitôt Mazarin fit avertir la régente qu'on l'attendait; c'était le signal convenu. Anne d'Autriche se mit en prière avec son fils.

Le cardinal appela l'abbé de La Rivière : « J'ai un mot à vous dire; » et il sortit avec lui. Au même moment, le capitaine des gardes de la reine entrait. M. le prince crut que Guitaut venait lui parler de quelqu'un des siens, — car il protégeait toute la famille, — et s'avança : « Que me voulez-vous, Guitaut? — Ce que je vous veux, monsieur! j'ai l'ordre de vous arrêter avec le prince de Conti et M. de Longueville. — Quoi! monsieur Guitaut, vous m'arrêtez! » Et, après avoir un peu rêvé : « Au nom de Dieu, retournez auprès de la reine; je la supplie que je puisse lui parler. »

Personne n'avait entendu. Condé se rapprocha du groupe des conseillers; il avait le visage un peu ému : « Eh bien! mes frères, nous sommes arrêtés; moi qui ai toujours si fidèlement servi le roi et qui me croyais assuré de l'amitié de M. le cardinal! — C'est une plaisanterie! s'écria le chancelier. — Dans ce cas, faites qu'elle dure le moins possible. » Le chancelier sortit pour aller trouver la reine; Servien le suivit; ils ne revinrent pas; mais Guitaut reparut : « La reine m'a commandé d'exécuter ses ordres. » Condé avait retrouvé tout son sang-froid, parlait librement de choses indifférentes. « Soit! fit-il, mais où me conduirez-vous? Je vous prie que ce soit dans un endroit chaud. »

Comminges, neveu de Guitaut et son lieutenant, montra le chemin, ouvrit une porte dérobée; douze gardes, carabine à la main, attendaient sur le palier d'un escalier de dégagement. Le souvenir des États de Blois traversa l'esprit de Condé; il fixa Comminges : « Vous êtes gentilhomme; que veut dire ceci? — Sur mon honneur, monsieur, il ne s'agit que du bois de Vincennes. »

On traversa le jardin. M. de Longueville, « ayant mal à une jambe et ne trouvant pas agréable de s'en servir en cette occasion, » marchait lentement, soutenu par deux hommes. Six heures venaient de sonner; la porte de la rue était gardée par les gendarmes du roi; à la lueur des torches, Condé reconnaît les cavaliers qui chargeaient à côté de lui le 20 août 1648. Il les regarde, s'arrête : « Ce n'est pas ici la bataille de Lens! » s'écrie-t-il. Nul écho ne répond; appuyés sur leurs armes, les

soldats baissent les yeux. « Allons! » et M. le prince monte dans le carrosse qui l'attendait. A la porte Richelieu, Miossens prit l'escorte avec les compagnies que Condé lui-même avait fait placer au marché aux chevaux.

Cette voiture sortant de Paris au galop, entourée de mousquetaires et de gendarmes, fut remarquée; des faubourgs on signala son passage. Le bruit se répandit que M. de Beaufort était reconduit au bois de Vincennes. Les rues se remplirent de monde; les chaînes furent tendues; Paris semblait prêt à prendre les armes. Quand on sut que c'était le vainqueur de Rocroy, Fribourg, Nordlingue et Lens qui allait en prison, la colère se changea en allégresse; la ville fut couverte de feux de joie. On les ralluma un an plus tard quand Condé fut remis en liberté.

Cependant, le carrosse qui emmenait les trois princes suivait de mauvais chemins de traverse sur les pentes de Montmartre et de Belleville; tout à coup il versa. Leste et alerte, M. le prince s'élance dans la campagne. Le chef de l'escorte le retient : « Rassurez-vous, monsieur; je n'ai rien préparé pour ma fuite; » et, après une pause : « Cependant, Miossens, si tu voulais? — Monseigneur, partout ailleurs je suis votre serviteur; ici, je ne suis que le serviteur du roi. » Et il mit la main sur la crosse de son pistolet.

Miossens était de la maison d'Albret, allié de la famille royale, ami de Condé, qu'il avait suivi dans plusieurs campagnes.

Vers neuf heures du soir, les portes du château de Vincennes se refermaient sur les prisonniers. Comminges restait chargé de leur garde. Rien n'était prêt, ni lit ni souper. A la Pissotte, on trouva des œufs et du pain, pas de vin. « Mais Rantzau est ici », dit M. le Prince. Quelqu'un monta au haut du donjon où le maréchal était enfermé; en effet, il avait du vin. Les princes furent logés au-dessous de lui. Tandis que les soldats portaient de la paille, Condé prit des cartes laissées dans le corps de garde et fit une partie avec Comminges. Souvent il posait son jeu, méditant, parlant seul ou s'adressant à son partenaire : « Comprenez-vous rien à mon arrestation ? — Eh ! monsieur, rappelez-vous pourquoi Tibère ne pouvait souffrir Germanicus. »

Les grandes lignes de la conduite de M. le Prince sont belles; ses actions sont d'un fidèle sujet, d'un bon Français. L'attitude est hautaine, la parole imprudente, les procédés violents, les prétentions excessives, nuls ménagements, nulle mesure; il

était incapable de modération : *Promptum ad asperiora ingenium.* Avec les notes des « Carnets », quelques emprunts aux pamphlets du jour ou du lendemain, en relevant certains mots malheureux, de maladroites démarches, on peut lui faire un procès de tendance, sans trouver matière à aucune accusation sérieuse. Et puisque Comminges rappelait Germanicus et Tibère, nous pouvons citer Tacite : *Causa periculi non crimen ullum, sed gloria viri.* Il n'y avait pas de crime à punir, de péril à écarter; mais la gloire d'un homme faisait peur.

Reste la raison d'Etat, excuse de tous les méfaits politiques, des violences comme des faiblesses coupables. C'est l'argument qui a séduit bien des âmes honnêtes, entraîné plus d'un gouvernement à sa perte; c'est le manteau qui recouvre toutes les ambitions, les grandes comme les médiocres, le masque sous lequel se cachent la cupidité, la soif des honneurs. Combien peut-on compter d'actes honnêtes, vraiment courageux, profitables aux peuples, qui aient été inspirés par la raison d'Etat? Mazarin faisait sonner très haut les faveurs que Condé aurait payées d'ingratitude : le commandement des principales armées, l'appui, les secours d'hommes et d'argent constamment prodigués. Rien de moins solide. C'est le feu roi qui avait mis le duc d'Enghien à la tête de l'armée victorieuse à Rocroy. En 1644 comme en 1645, le gouvernement de la Régente n'avait confié à Louis de Bourbon que des armées de second ordre; ce sont les événements qui, deux fois, ont appelé Enghien au-delà du Rhin, lorsqu'il eut l'honneur de déloger Mercy devant Fribourg et de le battre à Nordlingue. L'année suivante, il est mis sous les ordres du duc d'Orléans; le départ de ce prince lui vaut la conquête de Dunkerque. Le gouvernement de Catalogne était fort peu enviable; beaucoup pensèrent que cette mission cachait un piège. Condé fut envoyé en Flandre en 1648, lorsque personne ne voulait prendre la succession de Gassion. Il y fut peu soutenu; à ses avis on préféra toujours les suggestions de Rantzau. Mazarin laissa dire que M. le Prince était responsable de la perte de Furnes et de Courtrai, sachant le contraire; le lendemain de la victoire de Lens, il dissimule un premier élan de joie pour exprimer le regret qu'on eût laissé échapper l'archiduc.

Le Clermontois! Au dire des contemporains, ce don fut fait à Condé pour le brouiller sans retour avec M. de Lorraine. L'amirauté! Si cette querelle se ranima, c'est que le cardinal rompit le traité; M. le Prince fit revivre ses prétentions, quand le

ministre accepta celle des Vendôme et reprit cette grande charge à la reine pour la donner comme cadeau de noces au duc de Mercœur, le fiancé de Laure Mancini. Au début de la régence, Condé avait sauvé le pouvoir de Mazarin par ses victoires, et en 1649 il « servit le roi avec une fermeté désintéressée » : l'armée d'Allemagne soldée et retenue dans la fidélité, Turenne ramené au devoir, Paris posant les armes, le roi rentrant dans sa capitale, voilà l'œuvre de M. le Prince.

Pendant le cours de cette même année, Mazarin ne cesse de le desservir, et pour mieux assurer sa ruine, enrôle les pires ennemis de l'Etat, ceux qui ont toujours trahi la France, agents publics du roi catholique, vivant des subsides de Bruxelles, allant y chercher le mot d'ordre, Mme de Chevreuse, Laigues. Les intrigants les conspirateurs de profession, tous ceux qui avaient échappé à la hache de Richelieu ou survécu à l'exil, depuis les plus grands, Gaston, les Vendôme, les dames, jusqu'aux plus infimes, Montrésor, La Boulaye, tous sont en action, dirigés par le ministre et le coadjuteur, préparent le terrain, procurent les consentements nécessaires, achètent ici le silence, là le concours. Les hommes de gouvernement, les simples serviteurs de l'Etat, ceux qui font les affaires sans être inféodés soit à Retz, soit à Mazarin, restent en dehors ou n'interviennent que pour copier et transmettre des lettres.

Soutenu, poussé par la bande qui voulait mettre la France au pillage, Mazarin a-t-il le droit de dire que le trône était en péril et que l'arrestation des princes sauva la couronne? Les complots imaginaires servent d'excuse à toutes les violences et aux mauvaises actions ; il faut frapper, dit-on, pour prévenir les coups de l'adversaire, — et souvent il ne s'agit que d'un adversaire supposé. — Rien ne prouve que Condé ait songé sérieusement à un changement de ministère, ce qui déjà n'était pas le renversement du trône. Quoique Chavigny eût du mérite, de l'ambition et de l'intrigue, ses menées, ses conférences avec le duc de Saint-Simon n'avaient rien de bien redoutable et ne causèrent guère de soucis à l'ombrageux cardinal.

Condé avait le plus impardonnable des torts : il avait rendu trop de services ; il « gênait » et, reconnaissons-le, il ne faisait rien pour atténuer cette gêne ou calmer ce déplaisir. Sa prison devait pacifier le royaume, rétablir l'armée, donner la paix extérieure. Elle a rallumé la guerre civile, rejeté Turenne dans la défection, ouvert la France à l'étranger, retardé la paix pour

dix ans. Le Parlement, déjà bien effacé, va se déshonorer par ses faiblesses comme par ses variations.

M. le Prince avait le droit de dire : « Je suis entré en prison innocent. » Hélas! il n'avait que trop raison d'ajouter : j'en suis sorti le plus coupable des hommes.

*
* *

Je continue ce livre comme je l'ai commencé, aux mêmes lieux, dans la disgrâce et sous le poids d'un exil que je crois immérité. Et me voici arrivé au moment critique : il me faut montrer le coupable dans le héros. Avant de poursuivre ce récit, je m'expliquerai sur cette faute que rien ne peut effacer. Les coups qui me frappent ne troublent pas la sérénité de mon jugement, et je tiens à conserver vis-à-vis de ceux qui prendront la peine de me lire la liberté d'appréciation que je retrouve au fond de mon cœur. Ce point acquis, je pourrai traverser cette époque, louer le capitaine, admirer l'énergie déployée dans une mauvaise cause, sans craindre que les éloges adressés à l'homme de guerre incomparable ne ressemblent à une défense du prince coupable, à une apologie que ma conscience repousse.

Toute tyrannie est haïssable. L'homme de bien a le devoir de protester à tout risque contre l'acte tyrannique qui, dans sa personne, atteint le public; — de résister, de lutter même si, au péril de sa vie, il peut mettre un terme à l'oppression de tous! Il n'a pas le droit de troubler sa patrie, de la déchirer, d'y porter la guerre, pour venger une offense personnelle.

La limite est facile à tracer; mais souvent les nuages la voilent; au milieu des tempêtes, l'œil cherche vainement à la retrouver. — Jusqu'où va le devoir? S'arrêter, est-ce faiblesse ou vertu? pousser outre, est-ce crime ou courage? — Nous verrons l'âme de Condé agitée de ce doute poignant; puis le héros succombe, séduit par les sophismes des ambitieux subalternes, dominé par la grandeur de ses passions. — Il n'a pas attendu l'heure du repentir; il s'est condamné lui-même avant le jour du suprême entraînement. Pour atténuer cette faute, hautement et fièrement confessée, dira-t-on, avec certaine école, que l'idée de la patrie, si vivante dans l'antiquité, s'est tout récemment révélée aux sociétés modernes? Les grands coupables que l'histoire a jugés n'accepteraient pas l'absolution dédaigneuse que leur offrent les auteurs d'une théorie sans fondement : le prévôt Marcel avait la conscience de son crime lorsqu'il ouvrait

à l'Anglais la porte de Paris, et le connétable de Bourbon conduisant les lansquenets de Charles-Quint avait été averti par la voix intérieure avant d'être appelé au tribunal de Dieu par Bayard mourant. — Non, quoi qu'on dise, la France n'est pas née d'hier, et ce n'est pas d'hier que nos pères ont commencé à l'aimer et à la servir. Lisez la harangue de d'Aubray dans la *Satire Ménipée* ou l'*Histoire universelle* de d'Aubigné. Et lorsque, aux heures obscures, les regards inquiets cherchent un phare dans l'ombre, quand les courages s'égarent et que les caractères s'effacent écoutons les voix désolées qui, après cent ans de guerre, oubliaient Bourgogne et Armagnac pour se rallier au cri de « Vive la France ! »

HENRI D'ORLÉANS.

ADRESSE DES ÉVÊQUES DE PRUSSE

A SA SAINTETÉ LÉON XIII

Très Saint-Père,

Vous avez célébré cette année, au milieu de la joie universelle des fidèles, vos noces d'or sacerdotales. Des quatre points cardinaux, vos fils accouraient pour rendre un grand et solennel témoignage de leur affection sincère pour leur Père plein de bonté, de leur fidèle obéissance envers le Pontife suprême de l'Église, de leur vénération pour le Saint-Siège apostolique, que vous occupez actuellement comme Chef de l'univers catholique. Mais, hélas! bientôt la tristesse la plus profonde et les chagrins devaient se mêler à la joie universelle et à l'expression du pieux dévouement des fidèles. La nouvelle de la préparation des lois qu'entreprend le gouvernement italien a rempli d'amères douleurs toutes les consciences. L'injustice projetée contre vous et votre autorité est devenue pour les fidèles l'objet du plus grand chagrin et la cause des appréhensions les plus douloureuses. Tels que nous nous sommes présentés au commencement de l'année devant votre trône pour vous offrir nos vœux, nous ne pouvons pas maintenant nous empêcher de vous exprimer les *inquiétudes* profondes que nous éprouvons au sujet des nouveaux dangers dont vous êtes si inopinément menacé.

Non contents d'avoir arraché au Saint-Siège le patrimoine de saint Pierre, ses persécuteurs ont réduit peu à peu les quelques droits qui lui étaient restés et qui lui ont été solennellement

garantis. Chacun finalement croyait pouvoir tout se permettre contre le représentant de Jésus-Christ. Et maintenant les ennemis de l'Église ont forgé des armes incroyables en vue d'une destruction totale de la liberté ecclésiastique. En effet, le projet du nouveau code pénal soumis à la discussion du Parlement italien contient des prescriptions absolument incompatibles avec la liberté de l'Église et les droits du Saint-Siége apostolique. Aussi est-il de notre devoir, à nous qui sommes si intimement liés avec vous par les liens de l'amour et par notre ministère sacré, de déplorer bien haut l'injustice qui vous est faite, à vous et à nous-mêmes.

Nous disons : l'injustice qui vous est faite; car « ces dispositions de loi, — vous l'avez clairement exposé — visent directement le clergé catholique et atteignent d'une manière détournée les droits du Saint-Siége apostolique. Sous prétexte de dangers à réprimer qu'on dit particulièrement à craindre en vue de la puissance du clergé, on frappe les prêtres des plus grandes pénalités s'ils sont convaincus d'avoir agi ou parlé contre les lois, contre les actes de la puissance publique, ou même contre la paix domestique ou les intérêts de famille » (1). A cet effet, on édicte les pénalités les plus dures d'argent et d'emprisonnement, pénalités absolument étrangères à l'esprit de la législation, sans que les délits soient nettement définis et spécifiés; « au contraire, on emploie les termes les plus indécis et les plus élastiques,, de sorte que la définition la plus arbitraire peut être invoquée » (2).

Le but de ce projet de loi ne saurait être douteux, même pour l'observateur le plus indifférent aux affaires de l'Italie. « D'abord, on veut par la crainte de la loi rendre impossible la défense des droits du Saint-Siége apostolique et de la Papauté » (3); ensuite, on veut supprimer, par un silence forcé, toute tentative de restauration de ces droits. C'est un travestissement du droit, inouï dans les annales des États chrétiens, de voir que l'on peut, sous le masque de la fausse science, propager impunément le poison de l'irréligion, accuser et condamner l'Église, ses serviteurs et ses institutions les plus sacrées, et, sous prétexte de liberté et d'amour de la patrie, défendre l'injustice la plus flagrante et la violation des droits les plus sacrés, se permettre

(1) Voir l'allocution consistoriale du 1er juin 1888.
(2) Voir la même allocution.
(3) Voir la même allocution.

même d'insulter et vilipender le représentant de Jésus-Christ sur la terre. Par contre, il est illicite d'invoquer les principes de l'Église contre l'injustice commise au profit de l'État et contre la servitude dont est menacée l'Église, de protéger la sainteté et l'indissolubilité du mariage chrétien, de repousser les mensonges des calomniateurs et de réclamer les droits inaliénables du Pape. L'injustice jouit d'une liberté illimitée, et la légitime défense est l'objet des peines les plus cruelles !

Mais, Très Saint-Père, nous devons aussi nous plaindre de l'injustice qui nous est faite. C'est à vous que Dieu a confié le soin de paître et de guider le troupeau du Christ ; c'est sous votre garde que Dieu a placé les brebis et les agneaux. Mais comment obéirons-nous en toute sécurité à votre voix et nous conformerons-nous sans faute à vos prescriptions, si vos paroles, à peine prononcées, sont immédiatement étouffées par des lois injustifiées, si l'on vous suscite de tous les côtés des obstacles dans l'enseignement en toute liberté des doctrines du Christ, et si l'on vous empêche de venir en aide, par vos conseils salutaires, dans les jours de danger, à votre troupeau menacé ?

La divine Providence a disposé dans sa sagesse que le pouvoir temporel des Papes serait non seulement établi au profit du souverain chef de l'Église, mais aussi en vue du plus grand bien de toute la chrétienté, afin qu'aucun pouvoir humain ne puisse empêcher les Papes d'établir des lois et des prescriptions en vue de l'affermissement et de l'expansion du royaume de Dieu.

Très Saint-Père, c'est d'un cœur joyeux que nous adhérons aux paroles que vous avez prononcées sur les droits et les devoirs du clergé dans cette occurence dangereuse. Les événements survenus ces derniers temps dans notre patrie, ont démontré à tous que de pareilles tentatives ne peuvent qu'échouer et que le clergé, fidèle à son ministère sacré, ne saurait être détourné de la voie droite de ses devoirs ni par l'application systématique de mesures violentes, ni par des menaces indéterminées.

Que personne ne se flatte donc de pouvoir amener l'Église, par l'application de mesures violentes ou par des sanctions pénales, à rendre hommage à l'esprit du temps et à se soumettre et se conformer à la prétendue raison d'État moderne.

Dans votre encyclique sur les libertés humaines, vous dites si bien « que certes l'application de ces principes ne saurait être blâmable quand il s'agit d'égards pour l'équité, conformes à la vérité et à la justice... Mais tout autre est la situation quand il s'agit de faits et de doctrines, introduits contre tout droit, à la

suite de la dépravation des mœurs et de l'application des faux principes. Il n'y a pas d'époque qui n'ait besoin de religion, de droit et de justice, et comme Dieu a confié ces biens si élevés et si sacrés à la garde de l'Église, il n'y a pas de demande plus inique que d'exiger de l'Église ce qui est contraire à la vérité et à la justice, de laisser aveuglément faire et de fermer les yeux quand les intérêts de l'Église sont lésés » (1).

Ne se laissant intimider par aucune menace ni abattre par aucune persécution, l'Église, destinée à souffrir l'injustice, mais à n'en commettre jamais, est restée fidèle à sa mission; dans les temps les plus troublés elle a protégé la vraie liberté et propagé la vérité de l'Évangile. Aussi, grâce à la protection divine, elle a toujours déjoué tous les attentats de ses ennemis. Ne lui est-il pas propre, selon les paroles de saint Hilaire, « d'être victorieuse quand on la frappe, d'être comprise quand elle est accusée d'erreur, de progresser quand on l'abandonne ? » (2)

Quoique nous soyons pleinement rassurés sur l'issue finale du danger, nous ne faillirons pas, Très Saint-Père, à recourir aux armes invincibles de l'Église, aux prières des fidèles, qui nous obtiendront la persévérance dans le combat et la certitude infaillible de la victoire. Nous avons confiance, Très Saint-Père, que Dieu, ému par nos prières, enverra du ciel son ange, pour vous protéger et vous arracher à tous les dangers, comme il l'a envoyé jadis au prince des apôtres pour le délivrer des liens.

Prosternés à vos pieds, Très Saint-Père, nous vous supplions d'accorder à nous et au troupeau confié à nos soins, votre bénédiction apostolique.

De Votre Sainteté les très humbles et très obéissants.

† PHILIPPE, archevêque de Cologne.
† JEAN CHRISTIAN, archevêque de Fribourg.
† JULES, archevêque de Posen-Gnesen.
† GEORGES, prince-évêque de Breslau.
† JEAN BERNARD, évêque de Munster, délégué pour † FRANÇOIS GASPARD, évêque de Paderborn.
† GUILLAUME, évêque d'Hildesheim.
† MICHEL FÉLIX, évêque de Trèves.
† BERNARD, évêque d'Osnabruck.
† ANDRÉ, évêque de Varmie.
† CHARLES, évêque de Limbourg.
† LÉON, évêque de Kulm.
† JOSEPH, évêque de Fulda.

Fulda, 29 août 1888.

(1) Voir l'encyclique sur les libertés humaines.
(2) S. Hilarius, *de Trinit.*, 7. c. 4.

LES ÉCOLES LIBRES

ET LES SUBVENTIONS COMMUNALES

Nous recevons communication de la note suivante, qui a tout le caractère d'une consultation juridique, et sur laquelle nous ne saurions trop appeler l'attention des catholiques soucieux de résister aux empiètements des laïcisateurs :

L'article 145 de la loi du 5 avril 1884 sur l'organisation municipale porte qu'une commune est maîtresse de ses dépenses facultatives, quelles qu'elles soient, et, sans avoir à craindre des annulations de crédit de la part de l'autorité supérieure, toutes les fois que, sans recourir à aucune ressource extraordinaire, il lui reste des excédents de recettes après le paiement de toutes ses dépenses ordinaires ou extraordinaires, facultatives ou obligatoires. Dans cette situation financière privilégiée, une commune peut subventionner un hospice, un concert, un théâtre, etc., etc.; on a pu penser qu'elle pourrait de même subventionner une école libre, chrétienne et congréganiste, et les jurisconsultes de la Société générale d'Éducation et d'Enseignement se sont, en effet, plusieurs fois prononcés en ce sens.

La passion et l'esprit sectaire de l'administration se sont émus de ces décisions qui pouvaient aider la générosité des catholiques à sauver quelques-unes de leurs écoles, et le conseil d'État, consulté par les ministres de l'instruction publique et de l'intérieur, vient d'émettre un avis qui excepte les écoles chrétiennes des œuvres que peuvent subventionner les conseils municipaux. Comme il est impossible de lire cette exception monstrueuse dans l'article 145 de la loi municipale, dont la disposition est absolument générale, le conseil d'État, docile aux inspirations ministérielles, se borne à raisonner avec l'article 2 de la loi du 30 octobre 1886 sur l'organisation de l'enseignement primaire, et soutient que toute école fondée, entretenue ou *subventionnée* par une commune est nécessairement une école publique. Or, si l'article 2 qualifie ainsi les écoles *fondées et entretenues*, il ne tient pas le même langage en ce qui concerne les écoles simplement *subventionnées*, si bien que le raisonnement des auteurs du dit avis repose sur un mot qu'ils ajoutent de leur propre autorité à la loi. Juridiquement, il est impossible d'admettre de pareils procédés de discussion, et jamais, jusqu'ici, on n'a soutenu qu'un établissement quel-

conque, subventionné par une commune, devînt un établissement communal.

Plusieurs de nos amis, appartenant à des conseils municipaux conservateurs, nous ont demandé quelle pouvait être l'autorité de cet avis du conseil d'État? Les avis du conseil d'État ne peuvent pas être confondus avec la loi, qu'ils ne peuvent ni modifier, ni refaire, ni supprimer. Lorsqu'ils émanent d'un conseil d'État éclairé et indépendant, ils peuvent avoir une autorité doctrinale considérable, mais ils n'ont pas une autorité légale. Nous ne chercherons pas l'autorité doctrinale qui peut appartenir aux avis du conseil d'État actuel; mais, en tout cas, nous ne leur pouvons pas accorder une force légale. Ils ne s'imposent pas aux tribunaux, pas même au conseil d'État lui-même; et, sur la question qui nous occupe, chaque commune a le droit de réclamer et d'obtenir une décision particulière, après un débat contradictoire qui ne laissera pas la parole seulement aux ministres et à leurs agents. Nous engageons donc nos amis à ne pas renoncer aux subventions en faveur des écoles libres, et, si ces crédits sont annulés par les préfets, à en demander le rétablissement par les voies ordinaires, c'est-à-dire recours au ministre, puis au conseil d'État, *jugeant* cette fois au *contentieux*.

On verra comment il se débarrassera alors des arguments très sérieux qui seront produits devant lui.

L'AFFAIRE DE SAINT-MÉDARD

A l'exemple de Jules Ferry, nos gouvernants tentent une diversion à l'impopularité qui les frappe.

Il est aujourd'hui de mode, dans la presse officieuse, de jeter l'outrage sur nos congrégations religieuses. Le prétexte... (les communards avaient-ils besoin d'un prétexte?) à ces attaques réside dans le procès correctionnel que la justice républicaine a intenté à l'institut Saint-Médard, de Soissons.

Qu'est-ce que ce procès? Une cause scandaleuse? Non.

Sur les neuf prévenus appartenant à la congrégation, huit sont poursuivis pour coups et mauvais traitements aux enfants.

Un seul est accusé de faits plus graves.

Ce dernier, d'ailleurs, avait été chassé de Saint-Médard, avant

que le parquet n'intervînt. Il n'avait JAMAIS fait partie de la communauté. C'est donc un laïque, et comme tel nous l'abandonnons aux fureurs de la presse libre-penseuse : il est toujours plaisant de voir les radicaux tirer sur leurs propres troupes.

Quant aux huit congréganistes, sur lesquels s'est abattue la Thémis officielle, l'interrogatoire des témoins établit déjà leur complète innocence.

Que d'humiliations préalables le parquet leur a pourtant fait subir !

On les a conduits au palais de justice les menottes aux mains, entre une double haie de gendarmes, comme les pires scélérats.

C'était une manière ingénieuse de les désigner d'avance à l'animadversion de la foule, de provoquer les huées sur leur passage, de leur dénier le droit à l'innocence, et de les proclamer coupables avant le jugement.

Se sert-on de cet appareil ignominieux contre les laïques prévenus de délits similaires ? Pas le moins du monde.

Neuf fois sur dix, à Paris, le père accusé d'avoir maltraité son enfant comparaît en liberté devant les juges.

Il nous est arrivé à plusieurs reprises de voir défendre en correctionnelle des parents dénaturés, ou prétendus tels, tous y sont venus libres. Cela s'explique : rien n'est plus délicat que ces matières : certains enfants, vicieux, instinctivement méchants et menteurs, accusent faussement leurs auteurs et se vengent, par une calomnie, des corrections légitimes qu'ils ont reçues.

Si donc, la règle de droit qui couvre l'accusé de la présomption d'innocence, doit être largement appliquée, c'est bien au profit de tel père qui, après avoir épuisé les autres moyens de coercition contre son enfant perverti, est réduit à mettre en œuvre les corrections manuelles.

Il ne s'agit pas ici de discuter sur l'efficacité de ce moyen extrême : nous voulons simplement constater que les parents qui en abusent ne sont pas considérés *à priori* au Palais comme des êtres dangereux.

Le juge devine les conseils, les reproches, les larmes, les menaces, les colères qui ont précédé les coups ; il en tient compte en s'abstenant d'infliger aux justiciables de cette catégorie une flétrissure préventive.

Mais ces sages atténuations de la jurisprudence sont-elles faites pour les cléricaux ? Ne faut-il pas créer contre eux des rigueurs spéciales ?

Comment nos magistrats debout obtiendraient-ils un avancement rapide, s'ils ne mangeaient pas du prêtre à l'exemple de leur ministre ?

On a donc maltraité les frères de l'institut de Saint-Médard, avant même de les juger, et la honte de ces infortunés a fait la joie de la république.

Ils sont innocents, disions-nous.

De quoi se plaignent, en effet, les prétendues victimes, et quelles garanties de véracité offrent-elles ?

Il y a, dans le nombre, des enfants manifestement insubordonnés, chez lesquels il s'agit de détruire les précoces instincts du vice. Réfractaires à la discipline, ayant vécu dans le vagabondage, ayant eu le plus souvent sous les yeux de déplorables exemples, ils arrivent à l'Institut mûrs pour le crime.

L'œuvre des Frères consiste à les rendre à la vie mûrs pour le devoir.

Certes, quand la douceur, l'indulgence et le pardon suffisent pour opérer la métamorphose, les maîtres en sont plus heureux encore que les élèves.

Mais, quand ces moyens demeurent stériles, quand l'enfant rebelle ne fléchit que devant la férule, que faire ? Proclamer son impuissance ? renoncer à la seule correction salutaire et décisive ? Allons donc !

Je ne sais pas si les Frères ont été réduits à cette extrémité. J'en doute, car ils le contestent et les enfants ne l'affirment pas avec l'accent de la vérité ; mais, si cela était, j'absoudrais les Frères, car ils se seraient trouvés en présence du cas de force majeure.

Au surplus, ce n'est pas seulement l'indignité morale de certaines victimes qui nous fait conclure à l'innocence des prévenus.

C'est aussi leur déchéance physique.

La plupart des témoins qui accusent les Frères sont, en effet, idiots ou sourds-muets.

Ah ! c'est ici que nos justiciards ont beau jeu pour donner aux signes et aux sons inarticulés des pauvres petits infirmes, l'interprétation la plus arbitraire !

Comment découvrir exactement la vérité quand celui qu'on interroge n'entend pas ce qu'on lui demande et ne peut pas dire ce qu'il sait ? Et cependant c'est sur une gesticulation désordonnée, sur une mimique incertaine, que l'on condamne les maîtres !

Entre la parole d'un prêtre et le signe énigmatique d'un enfant, qui donc devrait hésiter ?

Nous le répétons, les Frères de l'Institut de Saint-Médard sont innocents. Mais l'athéisme a intérêt à les juger coupables, et il les a jugés tels.

Voici la conclusion de cette affaire. Après l'attaque du procureur, le plaidoyer des défenseurs, la réplique du procureur et la nouvelle réponse des défenseurs, le tribunal, au bout d'une délibération de deux heures, a rendu un jugement qui condamne, selon les termes judiciaires :

1° Le frère Robert (Eugène-Jean-Baptiste) à six jours de prison et cinquante francs d'amende ;

2° Le nommé Bertholoto, sujet italien, en religion frère Alexandre, à six jours de prison ;

3° Le sieur Gueugnot, en religion frère Félix, à un mois de prison ;

4° Le sieur Coutant (Jean-Philomène), en religion frère Philomen, à quinze jours de prison ;

5° Le sieur Durand (Jean-Adrien), en religion frère Jean-Marie, à quarante jours de prison ;

5° Le postulant Florand (Paul), dit frère Paul, à six jours de prison ;

7° Le sieur Bernard (Désiré-Pierre), en religion frère Désiré, à quarante jours de prison ;

8° Le sieur Aillaud (Emile), en religion frère Bruno, à deux mois de prison ;

9° Le sieur Bonnafoux (Pierre-Joseph-Alexis), frère Alexis, à trois mois de prison.

C'est ce dernier qui était poursuivi pour outrages à la pudeur. Quant aux autres, il est bon de rappeler qu'ils étaient poursuivis pour répressions corporelles violentes dans l'exercice de leur fonction d'éducateurs, et il est bon de rappeler aussi qu'au cours des débats, le président, manifestant son opinion d'une façon qui ne semblera pas fort impartiale, avait déclaré blâmable toute correction corporelle, contrairement à l'expérience de tous les pères et mères de famille comme de tous les éducateurs, à qui une inepte sensiblerie ne fait pas perdre de vue leurs devoirs sur ce point très important de la correction des enfants.

Cela étant, on jugera si la *Lanterne* a raison de dire que ces condamnations justifient amplement tout ce qu'elle a dit contre les maîtres et surveillants de l'établissement de Saint-Médard. Si tout ce qu'elle a dit était vrai, au contraire, il faudrait trouver singulièrement bénin un jugement que nous estimons bien trop

sévère, si l'on s'en rapporte à la réalité des faits sur lesquels avait à se prononcer le tribunal.

Mais la *Lanterne* ne se contente pas de cette remarque. Elle ajoute imprudemment :

Mercredi dernier, le conseil général du département de l'Aisne a examiné la question des sourds-muets et des aveugles, après le scandale de Saint-Médard. Il a discuté la proposition de l'évêque de Soissons, qui offrait de mettre à la disposition du conseil l'immeuble de Saint-Médard, à la condition que l'on payerait les impôts et que l'on ferait les réparations nécessaires.

Jeudi, 13 conseillers sont venus à Soissons et ont visité l'établissement. Sur leur rapport, le conseil général, dans sa séance de vendredi, a accepté les conditions arrêtées entre sa commission et l'évêque.

L'établissement de Saint-Médard devient *institution laïque*.

Le département conserve facultativement Saint-Médard pendant dix-huit années, et ce bail est résiliable à la volonté du département seulement, qui s'est réservé le droit d'être acheteur de préférence à tout autre amateur.

« Nous sommes heureux de ce résultat, car la ville de Soissons est débarrassée des bons frères de Saint-Joseph, et conserve dans son enceinte un établissement important. »

Il nous semble, ainsi qu'à l'*Univers*, que, dans ces quelques lignes de la *Lanterne*, l'on peut saisir, sur le vif, toute l'explition du procès. Oui, à n'en pas douter, cette laïcisation était le but que visait pour Saint-Médard, comme pour Brignais et pour Cîteaux, la propagande d'infamie où la *Lanterne* s'est signalée, parmi tous les autres journaux qui sont, avec elle, le déshonneur de la presse française.

Nous nous en étions doutés dès le premier jour. Il nous plaît aujourd'hui d'en surprendre, — dirons-nous le naïf ? — disons, pour être exact, le cynique aveu.

NOUVELLES RELIGIEUSES

France.

Paris. — Bref de N. T. S. P. le Pape Léon XIII, concernant la dévotion au Cœur eucharistique de Jésus.

LÉON XIII, PAPE

POUR PERPÉTUELLE MÉMOIRE

Notre Vénérable Frère, François, archevêque de Paris,

Nous a fait savoir dernièrement que la pieuse Association ou Confrérie, précédemment approuvée par les lettres apostoliques du Saint-Siège, sous le titre du Sacré-Cœur Eucharistique de Jésus, s'est, avec la bénédiction du Seigneur, répandue et propagée au loin dans diverses régions de la France, et qu'elle a été canoniquement érigée dans un grand nombre de diocèses par les Evêques, ayant sagement à cœur de seconder l'empressement des fidèles des deux sexes à se faire recevoir dans cette Confrérie. Afin que ce culte si universel et cette piété envers le Sacré-Cœur de Jésus, adoré dans le Très Saint-Sacrement de l'Eucharistie tourne au plus grand profit des associés, le même vénérable Frère nous a demandé que Nous voulussions bien ouvrir avec bonté les trésors célestes de l'Eglise.

Pour donner à l'Archevêque de Paris et à ladite Association, qui se propose un but si salutaire et si fécond, un témoignage de Notre particulière bienveillance, Nous avons volontiers résolu de satisfaire de tels vœux. C'est pourquoi, appuyé sur la miséricorde de Dieu tout-puissant et sur l'autorité de ses Apôtres, le Bienheureux Pierre et Paul, Nous accordons miséricordieusement dans le Seigneur :

L'indulgence plénière et la rémission de leurs péchés : 1° A tous et à chacun des fidèles de l'un et de l'autre sexe qui entreront dans ladite Confrérie érigée canoniquement déjà, ou devant l'être, en un lieu quelconque de la France, le premier jour de leur rentrée, si, vraiment pénitents et confessés, ils ont reçu le T. Saint-Sacrement de l'Eucharistie ; 2° aux associés inscrits déjà, ou qui le seront, plus tard, dans ladite pieuse Association canoniquement instituée ou devant l'être en un lieu quelconque de la France, si, de même, vraiment pénitents, confessés et communiés, ils visitent avec dévotion l'église ou la chapelle de la Confrérie, ou même quelque autre église, chaque année aux jours qui suivent : le vendredi après l'Octave de la Fête-Dieu, à partir des premières Vêpres, et le Jeudi-Saint depuis le lever du soleil jusqu'à son coucher, en priant Dieu pour la concorde des princes chrétiens, l'extirpation des hérésies,

la conversion des pécheurs et l'exaltation de notre Sainte Mère l'Eglise. En outre, Nous remettons, dans la forme ordinaire de l'Eglise, cent jours de pénitence sacramentelle ou autre, aux mêmes associés admis déjà ou devant l'être dans ladite Confrérie, canoniquement instituée comme ci-dessus, ou qui le sera en un lieu quelconque de la France, si, au moins contrits de cœur, ils récitent dévotement en n'importe quel jour de l'année et en n'importe quelle langue, pourvu que la traduction soit fidèle, la prière expiatoire reconnue par l'autorité ecclésiastique, qui commence par ces mots : *Cœur eucharistique de mon Dieu*, etc..., et dont un exemplaire est conservé dans les Archives de Notre Secrétairerie des Brefs. — Nous condescendons à ce que toutes et chacune de ces indulgences, rémissions de péchés, relaxations de pénitences, puissent être appliquées par manière de suffrage aux âmes des fidèles qui ont quitté ce monde unies à Dieu par la charité.

En accordant ces choses, Nous donnons le pouvoir aux Archevêques, Évêques et autres Ordinaires de France de communiquer ces indulgences aux Confréries canoniquement érigées ou devant l'être dans leurs diocèses respectifs, sous le titre susmentionné. Nonobstant toutes les dispositions contraires, les présentes lettres devant valoir à perpétuité. Mais nous prescrivons que dans l'érection de telles Associations ou Confréries, on observe tout ce qui est de droit, surtout ce qui est ordonné dans la Constitution de Notre prédécesseur Clément VIII et qui commence ainsi *Quæcumque*. Nous voulons, en outre, que les copies ou même les exemplaires imprimés des présentes Lettres, signés de quelque notaire public ou revêtus du sceau d'une personne constituée en dignité ecclésiastique, obtiennent la même foi que nos Lettres elles-mêmes, si elles étaient produites et montrées.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, sous l'Anneau du Pêcheur, le 27 janvier 1888, la dixième année de Notre Pontificat.

† M. Card. LEDOCHOWSKI,
(Place du sceau) ALEXANDRE, *Evêque de Tripoli, Secrétaire.*

— La *Semaine religieuse* de Paris publie la lettre suivante des évêques de la province ecclésiastique de Paris à N. S. P. le Pape Léon XIII, à l'occasion de l'encyclique *Libertas :*

Très Saint-Père,

L'une des plus grandes consolations de l'Eglise, au milieu des tristesses et des difficultés du temps présent, c'est l'union étroite qui existe entre le Pasteur suprême et les évêques. Tel est le sentiment dont nous sommes pénétrés en faisant acte d'adhésion à l'admirable Encyclique que Votre Sainteté vient d'adresser à tous les évêques du monde catholique.

Ce n'est pas sans un dessein particulier de la Providence que la tradition invariable des siècles chrétiens sur le magistère infaillible du successeur de Pierre a été solennellement affirmée dans le concile général du Vatican. Vingt années, se sont écoulées, et en vous écoutant, Très Saint-Père, nous comprenons chaque jour davantage combien il est nécessaire au salut de la société que l'autorité doctrinaire du Pontife romain s'exerce sans conteste sur le monde.

Suivant la parole du Psalmiste, les vérités sont diminuées parmi les enfants des hommes. La société cherche en vain à s'asseoir sur des bases solides parce qu'elle a oublié ou méconnu les enseignements de l'Eglise. Or, personne ne peut établir un autre fondement de l'édifice social que celui qui a été posé par Dieu même, c'est-à-dire Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Dieu vous a suscité, Très Saint-Père, pour éclairer les esprits de notre siècle, enseigner aux nations les vérités sur lesquelles repose l'ordre des sociétés humaines et leur montrer la voie où elles doivent marcher pour trouver la paix et la sécurité.

Nous ne nous dissimulons pas que les yeux accoutumés aux ténèbres ont péine à s'ouvrir à la lumière ; mais les hommes qui cherchent la vérité prêtent une oreille attentive à vos enseignements, et il nous semble que l'heure approche où les peuples désabusés de l'erreur et du mensonge voudront marcher à la lumière du Christ et de son Eglise.

Déjà trois fois, Très Saint-Père, vous avez donné au monde l'enseignement de la vérité sociale.

Dans l'encyclique *Humanum genus,* vous avez révélé les périls que renferment pour les peuples le naturalisme et le rationalisme. A la suite de vos prédécesseurs sur la chaire apostolique, vous avez dévoilé l'action funeste des sociétés secrètes qui travaillent à détruire le christianisme dans les individus, dans les familles, dans les nations, et à y substituer l'orgueil tyrannique de la raison humaine révoltée contre l'autorité divine.

L'Encyclique *Immortale Dei* a exposé les principes nécessaires de la constitution chrétienne des Etats ; principes supérieurs aux formes

changeantes et mobiles des pouvoirs humains et sans lesquels les chefs de nations travailleront en vain à élever l'édifice social, parce que Dieu n'aura pas travaillé avec eux.

Ce grand et salutaire enseignement, Très Saint-Père, vous le complétez aujourd'hui par l'Encyclique *Libertas.* D'un regard profond vous avez considéré les hommes de notre temps qui se laissent séduire par le mot de *liberté.* Remontant, avec une sûreté de doctrine qui n'appartient qu'à la chaire de Pierre, jusqu'aux principes constitutifs de la nature humaine, vous nous avez montré la liberté comme l'apanage glorieux de notre nature intelligente et la perfection de la liberté dans la subordination à la loi naturelle et divine. Vous faites comprendre que le *libéralisme*, tel qu'il est entendu par les hommes épris de la passion d'une fausse indépendance, n'est autre chose que l'application à l'ordre moral et civil du Naturalisme et du Rationalisme. *Revera quo spectant in philosophia Naturalistæ seu Rationalistæ eodem in re morali ac civili spectant Liberalismi fautores, qui posita a Naturalistis principia in mores actionemque vitæ deducunt.*

Puis, avec cette merveilleuse sagesse qui sait faire dans les choses humaines la part de l'erreur et de la vérité, vous soumettez au contrôle de la doctrine de l'Eglise les divers systèmes qui se sont produits de nos jours sous l'influence du Libéralisme. Vous indiquez ce que l'on peut admettre ou tolérer, et ce que l'on doit condamner ou écarter pour rester dans la vérité.

Vous n'avez pas craint, Très Saint-Père, de traiter magistralement des libertés prônées dans nos sociétés modernes comme des axiomes incontestables : de la *liberté des cultes ;* de la *liberté de la presse* ; de la *liberté d'enseignement ;* de la *liberté de conscience.* Vous écartez les nuages qui obscurcissent ces questions, et vous faites briller la lumière aux yeux de ceux qui peut-être ne l'avaient encore jamais aperçue.

Comment n'espérerions-nous pas, Très Saint-Père, que votre parole sera, en effet, le trait de lumière qui pénétrera les cœurs de nos contemporains ? Ceux qui vous lisent et vous écoutent sentent que vous aimez nos sociétés malades et dans la parole de l'autorité qui impose la doctrine, on reconnaît l'accent de la charité ; c'est le Sauveur qui dit comme autrefois : *Misereor super turbam.* Oui, vous avez pitié de cette foule humaine qui a faim de la vérité. O hommes de notre siècle qui vous agitez dans mille systèmes divers, qui cherchez la liberté dans la rébellion contre Dieu, c'est-à-dire dans la servitude de votre orgueil et de vos passions, écoutez le Vicaire de Jésus-Christ ; il vous enseignera la vérité, et la vérité vous délivrera : *Veritas liberabit vos.*

Plus que partout ailleurs, dans cette grande capitale de la France et les régions qui l'entourent, nous apprécions le bienfait de votre

parole apostolique. Nous nous efforcerons, à la suite de Votre Sainteté, d'enseigner la vérité sans l'affaiblir ni la diminuer; mais nous l'enseignerons avec charité pour les âmes qui nous sont confiées. Nous tâcherons d'apprendre à nos contemporains à user des libertés de nos sociétés actuelles, non suivant le caprice des passions ou la fausse notion des systèmes erronés, mais suivant l'intelligence vraie de la loi divine.

Nous veillerons à ce que tous les amis et serviteurs de l'Église s'unissent dans la soumission à la direction de leurs évêques, comme nous-mêmes voulons toujours être soumis à la direction du Vicaire de Jésus-Christ.

Prosternés à vos pieds, Très Saint-Père, nous sollicitons humblement pour nous et pour les peuples confiés à notre sollicitude pastorale, la bénédiction apostolique. (*Suivent les signatures*).

— Un journal affirme que la nouvelle donnée au sujet de la prochaine laïcisation de l'Hôtel-Dieu et de l'hôpital Saint-Louis est prématurée.

« Il n'a pas été question, dans les séances du conseil de surveillance de l'Assistance publique, de l'Hôtel-Dieu, maison-mère des sœurs Augustines. Quant à l'hôpital Saint-Louis, le conseil s'est prononcé pour la laïcisation, mais aucune date n'a été fixée et les religieuses n'ont reçu aucun avertissement officiel. S'il vient à se produire, les sœurs ont décidé d'introduire un recours au conseil d'État. »

Cambrai. — La mort récente de Mgr Hasley, archevêque de Cambrai, vient d'attirer l'attention du gouvernement sur la question des archevêchés et des évêchés non concordataires.

Le siège de Cambrai qui, d'après le Concordat, était un simple évêché, fut restitué au titre archiépiscopal sous le règne de Louis-Philippe. Dès l'année 1559, Cambrai était un siège archiépiscopal. Il fut illustré au XVII[e] siècle par Fénelon, et il conférait le titre de duc à ses titulaires. C'est actuellement, après celui de Paris, le diocèse le plus important de France. Il comprend une population de plus de 1,800,000 âmes.

C'est peut-être le centre du catholicisme le plus fervent de la France. Depuis que nous sommes en République, trois archevêques se sont succédé sur le siège de Fénelon. Ce sont : le cardinal Regnier, Mgr Duquesnay et Mgr Hasley. Le gouvernement républicain n'a pas contesté à la ville de Cambrai, son titre de métropole ecclésiastique, lorsque le siège y devint

vacant par la mort du cardinal Regnier et par celle de Mgr Duquesnay.

Mais, cette année, il paraît que le gouvernement a l'intention de donner un simple évêque comme successeur à Mgr Hasley, sous prétexte que le siège de Cambrai ne serait pas « concordataire. » L'interprétation est insoutenable, en droit et en fait.

Est évidemment « concordataire » tout ce qui découle du Concordat, tout ce qui en est la conséquence acceptée de bonne foi, tout ce qui a postérieurement fait l'objet d'un accord entre le gouvernement français et le Saint-Siège. Donc, l'archevêché de Cambrai, rétabli par l'accord de Louis-Philippe et du Pape, est concordataire. Cette création a été faite par un traité particulier, annexe et corollaire du Concordat et qui a exactement la même valeur diplomatique et juridique.

Tarbes. — Nous lisons dans le *Journal de Lourdes*, numéro du 26 août :

Une coutume regrettable, relative aux guérisons du Pèlerinage national, s'est introduite dans la presse religieuse.

Il faut, pour contenter la pieuse curiosité des foules, parler des malades qui ont obtenu la guérison de leurs maux à la Grotte, sans attendre le temps où les faits auront revêtu un caractère de véritable authenticité et seront entourés de tous les témoignages que doit demander la saine critique.

Nous déplorons cette habitude, mais nous sommes obligé de subir les exigences qu'elles a créées.

Seulement, qu'on le sache bien : en employant le mot « miraculés » nous n'entendons nullement dire que de *réels* miracles aient été reconnus, et en indiquant un certain nombre de guérisons ou d'améliorations, nous ne prétendons, en aucune façon, attester qu'elles ne seront suivies ni de rechute ni de récidive. Nos notes peuvent devenir le point de départ de sérieuses enquêtes et d'études approfondies. On aurait tort de leur accorder plus d'importance...

L'année dernière, si nous avons bonne mémoire, dix ou douze médecins prirent part à l'examen des miraculés du pèlerinage national.

Cette année, une vingtaine ont trouvé place dans la salle des constatations.

Un tel progrès nous rend vraiment heureux.

Le désir de Léon XIII est que les faits de Lourdes soient pesés au poids de la science. Le concours de nombreux praticiens, qui consentent à faciliter la tâche du Docteur de la Grotte, correspond parfaitement à ce désir, et il semble que la Providence arrange les choses de manière à entourer d'une lumière plus éclatante, confor-

mément aux souhaits du Pape, les événements qui ne cessent de s'accomplir aux Roches de l'Immaculée.

L'ensemble des grâces qui s'y multiplient, les faveurs miraculeuses qu'on y obtient, tout cela a pour but la conversion d'un monde habitué, hélas ! à croire seulement aux affirmations de la science.

Quand un pèlerinage de savants viendra prier sur les bords du Gave, l'incrédulité sera vaincue.

Beaucoup de médecins s'occupent déjà, sans trop s'en rendre compte, à préparer ce mouvement décisif que nous attendons avec confiance.

Nous demandons à notre bonne Mère de les rendre chaque jour plus nombreux, et d'attirer sur eux les bénédictions de son divin Fils !

La Revue *Le Très-Saint-Sacrement* a publié dans son numéro un *Compte rendu du Congrès Eucharistique de Paris*, destiné à populariser le récit de cette grande manifestation religieuse, et à en répandre le plus possible les enseignements et les souvenirs. — Ce compte rendu, complet sans être volumineux, contient la relation, jour par jour des travaux du Congrès, ainsi que des belles cérémonies qui se sont succédé pendant sa durée dans les sanctuaires les plus aimés de la Capitale. Il donne en outre au long les rapports les plus intéressants présentés dans les diverses séances.

Par les soins du *Bureau des Œuvres eucharistiques*, ce Compte rendu forme aujourd'hui une brochure séparée, d'environ 150 pages, qu'on peut se procurer au prix modique de 1 fr. *franco*, en s'adressant à *M. le Directeur* 27, *Avenue Friedland*, *Par s.*

La douzaine d'exemplaire ; 10 fr. Nous ne doutons pas que le petit volume ne trouve bon accueil chez tous les Amis des Œuvres Catholiques et qu'il ne contribue beaucoup à étendre et propager les fruits pratiques du Congrès.

CHRONIQUE DE LA SEMAINE

Le dix-huitième anniversaire de la République. — M. Ferry et la concentration. — Le monument de Castillon. — L'anniversaire de Sedan en Allemagne.

6 septembre 1888.

Depuis avant-hier, la République a 18 ans. Elle a donc duré autant que le règne de Louis-Philippe et un peu moins que le second Empire.

C'est avec tristesse que nous devons constater que la République nous a donné dix-huit ans de gaspillage comme pendant aux fameux « dix-huit ans de corruption » de l'Empire, et que nous assistons présentement à la faillite du régime républicain.

Ni en morale, ni en politique, ni en sociologie, il n'a réalisé les espérances que les théoriciens du parti fondaient jadis sur lui : il n'a été ni l'économie, ni la vertu, ni l'honnêteté, ni l'habileté.

Jamais la France n'a été plus isolée, plus suspecte ; quelles qu'en soient les raisons, le fait est là, et il faut avoir le chagrin de l'avouer.

A l'intérieur, la nation est divisée en deux camps, qui ne se comprennent plus, qui ne se connaissent plus.

La moyenne des délits augmente à mesure qu'on exagère le budget de l'instruction publique ! Les écoles sont fort belles, toutes neuves, mais les élèves en sortent avec un esprit troublé, des exigences immodérées et la rage de parler de ce qu'ils connaissent insuffisamment. La campagne contre les idées religieuses, si imprudemment engagée par Gambetta, si malheureusement continuée par M. Ferry et par les opportunistes qui le regrettent amèrement aujourd'hui, est venue encore aggraver le dissentiment politique.

La liberté de la tribune ne nous a pas donné d'orateurs ; la liberté de réunion n'a créé que des meetings de fumistes ; la liberté de la presse a sombré dans le bavardage et dans l'enfantillage de l'information à outrance ; il s'est produit un mouvement intéressant du côté de l'art, mais tout à fait en dehors de la politique et de la poussée démocratique. On en est arrivé enfin à demander la confiscation de ce parlementarisme pour lequel les libéraux de toute nuance brûlèrent jadis des feux les plus purs, et à rechercher si quelque contrefaçon d'Empire ne pourrait pas nous donner l'illusion du bon vieux despotisme césarien.

Le pis, c'est que, pour sortir du gâchis actuel, il faudra tout au moins traverser un gâchis plus compliqué et peut-être plus dangereux.

Les élections de 1889 amèneront probablement une plus forte proportion de conservateurs à la Chambre, pas assez cependant, sans doute, pour qu'ils puissent reprendre la direction des affaires publiques. C'est à ce moment-là d'ailleurs que commencerait la lutte pour la vie entre les deux partis conservateurs,

empêtrés, par-dessus le marché, dans la mystification boulangiste.

Et tout cela se passe sous les yeux de l'Allemagne qui guette, de l'empereur Guillaume II qui passe des revues, de M. Crispi qui voudrait bien nous exaspérer et qui tend galamment à M. Goblet un pal sur lequel celui-ci s'assied avec une candeur désolante.

Croyez que le mot de faillite n'est pas trop gros pour caractériser les circonstances dans lesquelles on vient de célébrer, sur le mode majeur, le dix-huitième anniversaire du régime auquel nous devons le rigide M. Wilson et l'amiralat honoraire de M. Floquet, qui passe les équipages des torpilleurs en revue, en rade d'Hyères.

Mettons que la faillite ne soit pas imminente : il faut, en tout cas, parler de liquidation et comprendre que, si la République veut durer, elle doit se transformer au plus vite.

—

Déjà M. Jules Ferry se met en « posture » de recueillir la succession de M. Floquet. Il a rêvé — lui, l'auteur de l'article 7 — de rallier certains conservateurs, ou tout au moins d'en faire des « neutres ». M. Ferry est ambitieux, il n'a pas de scrupules. Voulant à toute force reprendre le pouvoir, ne pouvant gouverner avec les seuls opportunistes, et désespérant de reconquérir les radicaux, il s'était dit : Les modérés du centre me suivront toujours, à moins que je ne passe complètement à droite, ce dont je me garderai bien. Il s'agit donc d'attirer à nous, en leur promettant de suivre une politique honnête et de faire cesser la persécution, promesses que je tâcherai de tenir à peu près, un certain nombre de conservateurs. Que j'en rallie quatre-vingt, quatre-vingt-dix, qu'une quarantaine d'autres veuillent bien rester neutres, et je tiens une majorité! Voilà quel était le plan de M. Jules Ferry.

Le général Boulanger, facteur imprévu, a troublé ce calcul habile. Le général est populaire; on ne sait trop pourquoi; mais il l'est tout de même. C'est un fait. Les droites, voyant en lui, non sans raison, un terrible engin de guerre contre la république, se sont mises, sauf quelques exceptions chaque jour moins nombreuses, à la remorque de ce brûlot. A ceux qui leur crient : Quelle imprudence! elles répondent : L'enjeu vaut le risque! On suit donc M. Boulanger. Le programme est commun, jusqu'à nouvel ordre : Revision, dissolution! Et là où M. Jules

Ferry comptait trouver des neutres bienveillants, même des alliés, il ne rencontre que des adversaires, plus acharnés que jamais.

Que devient, dans tout cela, la fameuse concentration? Elle est encore en mauvaise voie, si nous en jugeons par le dernier discours de M. Méline dans les Vosges. Estimant que la concentration républicaine n'est pas possible sur le terrain politique, M. Méline a adressé une exhortation pressante aux républicains, les invitant à se réunir sur le terrain des affaires publiques. Cet appel ne sera pas plus entendu que les appels précédents. Comment en serait-il autrement? M. Jules Ferry n'a-t-il pas déclaré récemment que la concentration était irréalisable avec un ministère radical, et les radicaux, répondant à M. Jules Ferry, n'ont-ils pas déclaré à leur tour qu'ils ne soutiendraient pas un ministère qui ne serait pas composé exclusivement de leurs amis? Dans ces conditions, poursuivre la concentration républicaine sur le terrain politique ou sur le terrain des affaires, par voie d'entente, c'est chercher la solution du problème ayant pour objet la quadrature du cercle.

—

Le 2 septembre a eu lieu l'inauguration du monument commémoratif de la bataille de Castillon en 1453.

Ce monument s'élève à 1,500 mètres environ de Castillon, au bord de la route de Bordeaux à Bergerac, à peu de distance du pont de la Lidoire au delà de laquelle s'étend la plaine de Colle, qui fut le théâtre de la phase décisive de la bataille.

L'emplacement du camp des Français est situé sur la rive opposée de la Lidoire, en face même du monument.

Le monument, en pierre de Frontenac, a été construit sur les plans de M. Henri Mollo. Sa hauteur totale est de 5 mètres. Il se compose d'un obélisque, sur lequel est sculptée une épée la pointe en l'air, et d'un piédestal avec inscriptions commémoratives.

Sur la face principale, on lit : « Dans cette plaine, le 17 juillet 1453, fut remportée la victoire qui délivra du joug de l'Angleterre les provinces méridionales de la France et termina la guerre de Cent Ans. »

Sur la face ouest : « Commandaient l'armée française : Jean Bureau, trésorier de France, grand maître de l'artillerie, et le comte de Penthièvre, chef des compagnies d'ordonnance. »

Sur la face est : « Erigé par l'Union patriotique de France

sur l'initiative de l'Union patriotique de la Gironde, en 1888. »

Lorsque la nombreuse assistance conviée à cette solennité a été massée au pied du monument, le lieutenant-colonel Mignot a fait l'historique de la bataille qui termina ces luttes pour la vie et pour la patrie, soutenues au quinzième siècle.

Après avoir rappelé que Jeanne d'Arc vainquit, la première, Talbot, l'*Achille de l'Angleterre*, le colonel Mignot a tracé un tableau saisissant de la bataille dans laquelle Talbot et son fils trouvèrent la mort, et dont l'issue fut la libération du territoire.

—

L'anniversaire de Sedan sera célébré dimanche en Allemagne avec plus d'éclat que jamais. Le ministre de l'intérieur a donné à cet effet, dans tout l'Empire, des ordres précis. Le bourgmestre de Berlin a publié dans le même but une proclamation à ses administrés, dans laquelle on retrouve tous les lieux communs d'usage. Il est naturel que l'empereur Guillaume II, qui n'a encore à son actif que des boutades piétistes, des voyages et des revues, veuille se réclamer du reflet des victoires de son grand-père et de son père. Sedan fut surtout la victoire du nombre : c'est donc pour l'Allemagne un succès caractéristique. C'est aussi plus spécialement l'œuvre d'un Danois, M. de Moltke. Voilà une raison de plus pour célébrer ce triomphe.

Nous avons dans notre histoire des souvenirs assez glorieux pour ne pas avoir à jalouser les autres peuples. Nous pourrions nous faire un calendrier militaire, dont chaque jour rappellerait un fait d'armes. Le livre fameux de *Victoires et Conquêtes* n'est, après tout, qu'une série d'éphémérides où la gloire même finit par être monotone. La seule bataille que l'on ait commémorée en France sous le premier Empire fut celle d'Austerlitz ; cette solennité fut abolie en 1814, en même temps que la Saint-Napoléon et les anniversaires du couronnement de l'Empereur et du rétablissement des cultes. C'est qu'en France nous sommes sans rancune : une fois la guerre terminée, c'est une main loyale que nous tendons à nos ennemis vaincus, et nous rougirions de rien faire qui pût rappeler leur défaite. « Reprenez ces drapeaux enlevés par le courage heureux à la valeur trompée, » disait Louis XVIII aux Espagnols en leur renvoyant cinquante drapeaux. Les Allemands sont autrement disposés : ils ruminent leurs victoires.

PETITE CHRONIQUE

Le général Salomon, le président de la République d'Haïti renversé par la révolution qui a eu lieu en août, est arrivé à Paris, venant du Havre, où il était débarqué du paquebot la *Champagne*.

Le général Salomon est très affecté de sa chute. Il a déclaré que la révolution du 4 août n'avait fait que devancer ses intentions. Se sentant affaibli et atteint dans sa santé, le général Salomon avait convoqué pour le 14 août tous les commandants d'arrondissement de la République, pour leur communiquer sa démission. L'ex-président pense que les artisans de désordres n'ont pas voulu attendre que la transmission des pouvoirs s'opérât régulièrement.

Le général Salomon est accompagné de sa femme qui est Française.

— Le *Rappel* signale « une première application du service de trois ans dans l'armée. » Elle consiste dans ce fait que quarante mille homme de la classe 1884 ont été libérés par anticipation. Samedi, l'on a tiré au sort, dans chaque régiment, les noms des hommes susceptibles de profiter de cette libération anticipée, et un second tirage de quarante mille hommes aura lieu, le 31 décembre prochain. Dans ces conditions, on se demande pourquoi l'on se préoccupe de voter une loi destinée à donner l'autorisation de faire ce qu'on fait sans elle. Il est vrai que la loi doit permettre de prendre aussi les séminaristes, ce qu'on n'a pas osé faire jusqu'à présent. Ajoutons que le moment où l'Europe reste inquiète des incidents qui, en ces derniers jours, ont failli compromettre la paix, n'est peut-être pas très bien choisi pour porter cette nouvelle et grave atteinte à la loi militaire qui nous régit encore. Mais, par ce renvoi anticipé de 40,000 hommes, on allège de 40 millions le budget de la guerre, et tout fléchit devant cette considération. Pourtant, on devrait comprendre que, s'il y a des dépenses productives, il y a aussi des économies ruineuses.

— Nous extrayons du travail de M. Ricca Salerno, sur les dettes publiques, le tableau suivant des évaluations en francs des dettes et de l'amortissement pour les principaux pays :

	Montant des dettes.	Amortiss. des intérêts.
France,	31,000,000,000	1,336,000,000
Espagne,	18,028,000,000	1,038,000,000
Angleterre,	17,820,000,000	737,500,000
Italie,	11,141,000,000	532,000,000
Autriche,	9,288,000 000	389,900,000
Hongrie,	3,178,000,000	208,800,000
Prusse,	4,814,000,000	220,000,000
Allemagne,	526,000,000	20,100,000

Ajoutons que, d'après les derniers relevés, l'ensemble des dettes publiques de l'empire allemand et de tous les Etats allemands dépasse actuellement dix milliards de francs. Les évaluations les plus récentes portent la dette publique de Russie à 13 milliards.

Le total de la dette des Etats-Unis était, le 1er décembre 1886, de 5,294,670,000. (*Agence libre*).

REVUE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

Bien impressionnée par les conditions dans lesquelles vient de s'effectuer la liquidation mensuelle, la spéculation paraissait, disposée à imprimer par ses demandes une nouvelle poussée aux valeurs dont elle s'occupe depuis quelques jours. Nos Rentes elles-mêmes, dont l'allure est depuis quelques temps très calme, semblaient vouloir suivre le mouvement, quand des réalisations un peu précipitées ont ramené les cours en arrière.

Ce n'est pas que le marché ait été brusquement surpris par l'arrivée de mauvaises nouvelles de l'extérieur. Les dépêches ne signalent rien qui puisse préoccuper les esprits. Le ton des journaux italiens à l'égard de la France s'est adouci et les commentaires de la presse internationale ont un caractère uniformément pacifique. Enfin, sur la place de Berlin les tendances à la hausse s'accusent aussi vivement que sur notre marché. Le rouble a dépassé 205 et le 4 0/0 Russe 85. Mais nous avons expliqué dans nos dernières revues, que les vacances tenaient éloignée du marché une partie de la haute banque, et que la petite spéculation était à peu près seule à fournir un aliment aux transactions. Comme elle manque le plus souvent d'assurance, qu'elle croit prudent de réaliser un bénéfice dès qu'il a la plus petite importance, on ne s'étonnera pas que la poussée un peu vive de ces derniers jours l'ait engagée à réaliser immédiatement. Ce sont ces réalisations qui ont empêché le mouvement de hausse de se développer.

Bourse du 4 septembre 1888.

3 0/0		84 »	C. F. foncières 1879		487 »
3 0/0 amortissable		86 70	— commun. 1879		485 50
4 1/2 0/0		105 50	— — 1880		478 50
Crédit foncier	Actions	1.363 75	— foncières 1883		391 »
Est	—	802 50	Est	Oblig.	400 »
Lyon	—	1.315 »	Lyon	—	404 50
Midi	—	1.180 »	Midi	—	402 »
Nord	—	1.611 25	Nord	—	412 »
Orléans	—	1.355 »	Orléans	—	404 »
Ouest	—	950 »	Ouest	—	402 »
Panama	—	258 75	Panama 4 0/0	—	210 »
Suez	—	2.220 »	— 6 0/0	—	359 »

Le gérant: P. Chantrel.

Paris. — Imp. G. Picquoin, 51, rue de Lille.

ANNALES CATHOLIQUES

LÉON XIII ET LES DÉFUNTS (1).

L'Eglise catholique dont nous sommes les serviteurs et les enfants, n'est pas renfermée dans les limites étroites du monde que nous habitons. Elle s'étend de la terre au ciel et du ciel au purgatoire, et par la communion qui règne entre ces trois cités, il y a entre elles, dans nos prières, dans nos méditations, dans nos sacrifices, un perpétuel échange de pensées, de désirs et d'offices fraternels. Au ciel, c'est l'Eglise qui triomphe ; au purgatoire, l'Église qui souffre ; sur la terre, l'Église qui combat. Mais partout c'est la même Église. Les saints qui chantent dans la langue lumineuse du Paradis, les justes qui gémissent dans la langue éplorée du Purgatoire, les fidèles qui prient, en combattant ici-bas, dans la langue imparfaite de la prière, adorent le même Dieu par le même Jésus-Christ, selon les lois de la même Église, une, catholique, apostolique et sainte, la seule véritable, la seule qui puisse assurer aux âmes la grâce dans le temps et la gloire dans l'éternité.

Notre Saint-Père le Pape est le chef de cette Église, et les clefs confiées à ses soins ouvrent les trois royaumes qui la composent. C'est pourquoi, dans son année jubilaire, il a voulu glorifier les saints qui sont dans le ciel, soulager les âmes qui habitent le purgatoire, et prodiguer aux fidèles qui combattent encore dans les ténèbres de la vie présente, les secours et les grâces nécessaires pour achever leur course et obtenir la couronne. Les mois et les jours de cette année fameuse seront marqués, dans les trois mondes, d'un signe extraordinaire ; les peuples en garderont le souvenir ; et ce souvenir, transmis à la postérité, sera dans l'histoire de notre siècle, la date la plus glorieuse et la plus consolante pour le salut des âmes.

Quelle fête dans l'Église militante ! Toutes les nations ont pris le chemin de Rome pour aller saluer le successeur de saint

(1) Lettre pastorale de Mgr l'Evêque de Nîmes ordonnant, conformément au désir du Saint-Père, un service solennel pour le repos des âmes du Purgatoire, le 30 septembre 1888.

Pierre, se courber sous sa main et embrasser ses genoux. Ses paroles, ses regards, son sourire, sa seule pensée, tout, jusqu'à l'ombre de sa personne traversant la basilique de Saint-Pierre ou apparaissant dans les galeries du Vatican, a semblé une grâce et un bienfait. Des milliers de pèlerins ont eu ce bonheur, et ceux qui n'ont pu les accompagner dans la ville éternelle n'en ont pas moins participé aux indulgences du jubilé pontifical en s'unissant, par la prière, la pénitence et la communion, aux sentiments qui ont éclaté à Rome, avec tant d'enthousiasme et d'unanimité, parmi les députés des deux mondes. Léon XIII a rendu à Dieu de solennelles actions de grâces, en s'étonnant lui-même d'un tel spectacle, et en rapportant à l'Église toute la gloire dont l'univers couvrait sa personne et son nom. Il a daigné l'écrire à tous les évêques en les chargeant de transmettre à leurs peuples ses remerciements et ses espérances. « Les ennemis mêmes de l'Eglise, nous dit-il, sont obligés de reconnaître, malgré eux, devant une telle démonstration, qu'il y a en elle une vie divine, une vigueur indomptable, et que cette vertu ne cesse pas de la soutenir et de l'animer. Rien n'est plus insensé que de frémir contre elle. Rien n'est plus vain que de comploter quelque dessein contre le Seigneur et contre son Christ. »

Mais en ouvrant aux fidèles le trésor des indulgences, il n'a pas oublié ceux qui, par le schisme, l'hérésie ou l'infidélité, vivent hors de l'arche du salut. Il a prié pour leur conversion, suppliant le Seigneur avec les gémissements de sa paternité, de ramener tous les peuples dans les liens de la foi et de la charité et de n'en plus faire qu'un seul troupeau soumis à un seul pasteur. O frères séparés, vous avez donc été compris dans les prières et les vœux de Léon XIII. Il nous est doux de vous le dire : chaque fois qu'il nous a été donné de l'entretenir, il s'est informé de vous avec la sollicitude d'une ménagère qui cherche la dragme perdue, d'un pasteur qui court après la brebis égarée, d'un père qui attend le retour du prodigue et qui apprête, pour le recevoir, la robe du festin et l'anneau de la réconciliation. Voyez comme tous les yeux et tous les cœurs se tournent doucement vers Léon XIII. Il en est, n'en doutez pas, qui ne s'en détacheront plus et qui, dégoûtés des agitations et du changement, viendront chercher dans les bras de la véritable Eglise le repos et la paix. O mon Dieu ! donnez-nous de faire quelque recrue pour cette Eglise militante parmi tant d'âmes honnêtes

qui la méconnaissent bien moins par leur faute que par la faute de leurs pères. Ils déplorent la Réforme; ce n'est pas assez, donnez-leur de la quitter. Qu'ils se laissent éclairer par l'étude et toucher par la grâce. Qu'ils comptent parmi les conquêtes pacifiques de ce grand Jubilé.

La fête de l'Eglise triomphante n'a pas été moins digne de mémoire. Léon XIII levant les yeux vers le ciel a distingué dans les élus qui le peuplent, des prêtres, des vierges, des martyrs, des héros qui, après avoir fait pendant leur vie les preuves d'une sainteté éminente par leurs vertus, ont donné depuis leur mort, par leurs miracles, des preuves éclatantes de leur puissante intercession. A de pareils traits, qui peut méconnaître leur gloire ? Les uns ont été déclarés Bienheureux, les autres ont reçu le titre de Saints et les honneurs suprêmes d'un culte universel; les fêtes de leur béatification, commencées à Rome, se continuent dans tout l'univers avec une joie que rien n'a troublée, avec un élan qui ne fait que s'accroître, tant il est vrai que la terre est d'accord avec le ciel pour célébrer de si beaux triomphes, et qu'en les décrétant, Léon XIII n'a été que la voix du peuple aussi bien que la voix de Dieu.

Il aurait manqué quelque chose à ce Jubilé si les âmes du Purgatoire n'y avaient pas trouvé leur consolation. C'est pourquoi Léon XIII se rappelant les devoirs que lui impose la charité apostolique, s'est tourné vers ceux qui, ayant quitté la vie avec le signe de la foi et la sève de la grâce, sont détenus cependant loin du lieu du rafraîchissement et de la lumière, jusqu'à ce qu'ils aient payé leurs dernières dettes envers la justice divine. Ils appartiennent à cette vigne mystique dont Jésus-Christ est le chef; mais semblables à des branches languissantes qui ne sont pas cependant séparées du tronc, il reste à les tailler, à les émonder, à les lier plus étroitement autour de leur cep. C'est dans les flammes du purgatoire qu'elles subissent ce traitement, c'est là que le vigneron divin leur ôte leurs dernières souillures. Abrégez, Seigneur, abrégez leurs peines, toute l'Église vous le demande, le Pape le sollicite avec elle, et c'est d'ailleurs une de nos traditions les plus anciennes et les plus chères de mêler aux solennités les plus magnifiques et les plus délicieuses la sainte pensée, le salutaire souvenir des fidèles trépassés, en demandant qu'ils soient à jamais délivrés de la peine due à leurs péchés. La fête de tous les Saints est suivie chaque année de la fête des Morts.

Mais parmi toutes les œuvres et tous les suffrages qui peuvent soulager les âmes du Purgatoire, le Saint-Sacrifice de la messe tient le premier rang. Plus puissant que le grand prêtre de l'ancienne loi, qui n'entrait dans le Saint des Saints qu'une fois l'an, après avoir teint ses mains dans le sang des victimes, le prêtre de la loi nouvelle descend chaque jour en esprit dans l'abîme du Purgatoire et va, les mains teintes du sang de Jésus-Christ, frapper à ces portes que l'Agneau a seul le droit d'ouvrir. A la vue de l'hostie sainte et du calice du salut, les flammes s'apaisent, les jours de l'attente sont abrégés et les âmes déliées de leurs dernières chaînes, montent des ténèbres de la captivité à la pleine lumière de l'éternité bienheureuse.

Léon XIII, tout plein de cette grande pensée a voulu multiplier dans toutes les parties de l'univers catholique l'offrande solennelle de la sainte victime en faveur des âmes du Purgatoire. Il a décidé que le dernier dimanche de septembre, un service d'expiation serait célébré dans toutes les églises épiscopales, métropolitaines ou patriarchales, avec la plus grande solennité possible, invitant chaque prêtre à suivre l'exemple de l'évêque, dans les églises paroissiales ou collégiales, tant du clergé séculier que du clergé régulier, pressant les pieux fidèles de communier ce jour-là à la même intention, et déclarant enfin que tous les autels auraient, dans les circonstances présentes, le privilège de l'indulgence plénière applicable aux défunts.

Ces privilèges, ces solennités, ces ordres donnés à tout l'épiscopat, ces invitations pressantes aux prêtres et aux fidèles, tout fera de la fête funèbre du dernier dimanche de septembre un jour de délivrance et de miséricorde pour les âmes du Purgatoire. C'est l'Église militante toute entière qui viendra, sous la conduite de son chef, au secours de l'Église souffrante, tandis que les cieux s'ouvriront, que les anges en descendront pour ouvrir les portes de l'abîme, et que les saints penchés du haut de leur trône sur les profondeurs incommensurables de l'espace, voyant monter vers eux les âmes délivrées, s'apprêteront à les recevoir dans leurs rangs pour partager avec elles les délices de l'éternel Jérusalem. O sainte Église! que vous êtes belle et que vous êtes touchante dans votre sollicitude pour les âmes. O Léon XIII, ô notre chef et notre guide, vous êtes encore plus et notre ami et notre père!

Que Dieu vous conserve à notre admiration et à notre amour, et qu'après avoir célébré vos noces d'or dans cette année si mémorable, nous puissions en revoir dans dix ans la joie et l'allégresse dans une nouvelle fête qui fera dire de Léon XIII : Il est aujourd'hui fort comme le diamant, mais il demeure toujours tendre comme une mère. MGR BESSON.

L'EUCHARISTIE ET LA VIE D'IMMOLATION (1)

S'il est une vérité certaine, c'est que l'esprit de sacrifice, d'immolation, de pénitence, nous est nécessaire, et il l'est plus que jamais aujourd'hui.

En effet, cet esprit de sacrifice est la base de la vie chrétienne : « Si quelqu'un veut venir après moi, qu'il se renonce et qu'il porte sa croix » ; de plus, cet esprit de sacrifice est indispensable pour la réparation de ces crimes qui, comme un déluge, inondent la face de la terre. Enfin il est incontestablement, entre tous les points de la vie chrétienne, celui auquel les tendances de notre siècle sont le plus opposées ; et si nous voulons être sincères, nous pourrons reconnaître que c'est celui à l'égard duquel nous-mêmes, qui nourrissons le désir de pratiquer la vie chrétienne, avons le plus faibli ; en sorte que la somme d'expiation semble diminuer de plus en plus dans notre société, en même temps que la somme des crimes qui rendraient cette expiation indispensable augmente au contraire. Et il n'y a pas lieu de s'étonner que notre grand Pontife Léon XIII ait dit, dans son Encyclique du 22 décembre 1885, qu'il fallait aujourd'hui prêcher *d'abord* et *surtout* la pénitence.

(1) Le travail qu'on va lire avait été proposé, comme rapport, pour le Congrès eucharistique de Paris ; il n'a pu y être lu à cause du grand nombre des documents. Mais un travail dont les idées fondamentales sont les mêmes, adaptées seulement pour les prêtres, a été présenté dans les réunions sacerdotales du Congrès, et doit, à ce titre, figurer dans le compte rendu. De plus, le vénérable directeur des travaux du Congrès a annoncé à l'auteur du présent Rapport son intention de le donner, tel qu'il est, dans la Revue *Le Très Saint Sacrement,* qu'il publie. On peut donc dire que les pensées émises dans ce travail et dans le *vœu* qui le résume ont reçu l'adhésion morale du Congrès. Du reste nous ferons remarquer que l'insertion qui en est faite ici précède celle qui sera faite dans l'excellente Revue du R. P. Tesnière.

D'autre part, messieurs, il est certain aussi que l'Eucharistie renferme en elle-même, pour chaque âme comme pour la société, un principe suffisant et surabondant de régénération, car la régénération ne peut nous venir que de NOTRE-SEIGNEUR JÉSUS-CHRIST, et l'Eucharistie c'est JÉSUS-CHRIST dans la forme de vie qu'il a choisie pour être avec nous. Nous devons donc faire de l'Eucharistie le point de départ et le centre de nos efforts pour le renouvellement spirituel de notre âme, comme pour la régénération de la société. Nous devons aller au DIEU de l'Eucharistie pour l'entourer de nos hommages et pour chercher en lui la source de la vie, mais nous devons considérer attentivement quelle est la nature de cette vie dont l'Eucharistie est la source, puis nous appliquer à faire passer en nous les vertus qui doivent être la manifestation de cette vie et dont l'Eucharistie dépose en nous le germe.

Or précisément, après l'amour, qui dans le christianisme est le principe le plus universel et le couronnement de tout, il n'est pas de vertu à laquelle l'Eucharistie nous porte davantage qu'à l'esprit de sacrifice, de pénitence, d'immolation. L'Eucharistie naît d'un sacrifice, l'acte qui le produit est essentiellement l'oblation d'un sacrifice et ne peut pas ne pas l'être; c'est dans la célébration même de ce sacrifice, c'est en nous présentant Jésus dans un état de victime qu'elle nous le donne par la sainte communion; et c'est encore en cet état de victime, victime par l'anéantissement moral le plus complet, qu'elle nous présente le divin Sauveur résidant en permanence dans nos tabernacles.

Mais cet esprit d'immolation, dont l'Eucharistie nous apporte l'exemple et la grâce, nous le remarquions tout à l'heure, la tendance de ce siècle y est on ne peut plus opposée. A cause de cela, le retour à la dévotion eucharistique, qui s'est opéré dans une certaine mesure parmi nous, n'a pas été suivi dans la même proportion du retour à l'esprit de pénitence. Ceci est assurément, messieurs, une considération bien grave ; et elle a été développée avec la plus grande force dans un sermon que le R. P. Mathieu Lecomte, de vénérée mémoire, a prononcé lors du Congrès eucharistique de Liège; cet homme apostolique disait que ce fait si regrettable tient à ce que nous ne nous rendons pas assez compte de ce que l'Eucharistie est en elle-même et de ce qu'elle veut opérer en nous (1). C'est à diminuer cet obstacle

(1) Voir ce sermon si remarquable dans le compte rendu du Congrès eucharistique de Liège, 1883, p. 731 et suivantes.

que nous voudrions travailler ici, en examinant avec vous, messieurs, ce qu'est l'Eucharistie et ce qu'elle veut opérer dans nos âmes pour cet esprit de sacrifice, d'immolation. Tel est donc le but des considérations suivantes.

I. — Le sacrifice eucharistique, que nous appelons la Messe, est un sacrifice commémoratif, relatif; il n'est complet que par sa relation avec le sacrifice de la Croix. Mais, si ce sacrifice de la Croix est évidemment un sacrifice passé, c'est pourtant un fait bien digne d'attention que, dans la Messe, il nous est représenté, sous certains rapports au moins, comme étant encore à accomplir : dans les paroles mêmes par lesquelles le prêtre consacre le précieux Sang, il dit de ce Sang, non qu'il a été répandu mais qu'il *sera répandu* pour la rémission des péchés : *Calix Sanguinis mei qui effundetur.*

Or, ce fait n'est que la conséquence d'un autre, à savoir que le sacrifice de la Messe est la reproduction identique de celui de la Cène, et que NOTRE-SEIGNEUR a voulu que ce sacrifice de la Cène, dans lequel il instituait l'Eucharistie, fût célébré avant sa Passion. Et c'était là un dessein si arrêté de son Cœur, qu'il a tenu à l'indiquer dans la parole qui devait rester comme l'expression authentique du désir qui le presse de s'unir à nous par l'Eucharistie : *J'ai désiré d'un ardent désir de manger cette Pâque avec vous*, AVANT QUE DE SOUFFRIR.

Plusieurs motifs paraissaient cependant demander que l'Eucharistie fût instituée seulement après la Passion. Elle était destinée à en être le mémorial et à en appliquer les fruits ; elle était destinée même, comme résumant dans leur ensemble les mystères de JÉSUS, à être encore le mémorial de la Résurrection et de l'Ascension; ne semblait-il pas plus naturel, dès lors, que son institution suivît tous ces mystères, au lieu de les précéder? Ne semblait-il pas plus naturel aussi que le Sauveur réservât pour le moment où, par son Ascension, il devait définitivement quitter les siens, l'établissement de ce merveilleux moyen par lequel il voulait rester, en même temps, présent parmi eux? Et cela d'autant plus, qu'alors il eût institué ce divin Sacrement dans l'état glorieux de sa chair, sous lequel il devait s'y perpétuer et qu'il n'avait point avant sa Passion.

Puisque, malgré ces motifs, NOTRE-SEIGNEUR, dans son infinie sagesse, a disposé les choses autrement, il fallait donc qu'il fût poussé par des raisons bien puissantes. Or, ces raisons, nous ne chercherons pas à les pénétrer toutes ; mais il en est

une qu'il nous semble apercevoir et qui est une source bien vive d'édification intime : Notre-Seigneur a voulu établir l'Eucharistie avant sa Passion, et immédiatement avant, pour nous faire comprendre que l'Eucharistie doit nous préparer à l'immolation ; qu'en nous unissant au sacrifice eucharistique, nous devons offrir par avance notre immolation, et que cette immolation doit suivre en réalité.

II. — Dans son amour immense pour les hommes, Notre-Seigneur eût été disposé à souffrir pour chacun d'eux et chaque jour, ce qu'il a souffert pour tous au jour de sa Passion. Mais les décrets du Père ne permettaient point qu'il souffrît cette Passion douloureuse plus d'une fois en sa propre personne. Il veut pourtant perpétuer ce lien de sa Passion avec chacun des jours de l'humanité, parce que les fruits de cette sainte Passion doivent se faire sentir dans chacun de ces jours comme si elle eût été accomplie durant son cours même. Pour ce lien perpétuel, il veut qu'il y ait et l'offrande non sanglante et, d'une certaine manière, l'offrande sanglante, — l'offrande sanglante ou douloureuse ; il importe de le remarquer, on peut prendre ces deux mots pour synonymes, car l'effusion du sang est le symbole de la douleur ; — et le divin Maître compte sur nous, chrétiens, dans lesquels il continue à vivre, pour réaliser, pour perpétuer cette double offrande.

Ainsi, il veut que chacun des jours qui se succéderont dans la suite des âges soit la reproduction de ce jour typique qui, commençant à six heures par la Cène, s'est terminé à trois heures par sa mort sur la Croix, ou bien, après vingt-quatre heures complètes, à six heures par son envelissement. — Et de même que, dans ce premier jour, l'oblation non sanglante du sacrifice a précédé l'oblation sanglante qui en a rempli le reste, il désire que chacune de nos journées commence par l'oblation non sanglante du sacrifice, et que, dans la mesure compatible avec notre faiblesse, elle se continue par l'oblation sanglante ou douloureuse, réalisée durant le reste de son cours.

Cette oblation douloureuse, de même que l'oblation non sanglante, c'est comme associés au sacerdoce de Jésus-Christ que nous la ferons. Officiellement et éminemment, ce titre n'appartient qu'aux ministres consacrés pour cela par une onction spéciale ; mais, dans une certaine mesure, il appartient à tous les chrétiens. Saint Thomas nous enseigne que le caractère, imprimé en l'âme par trois des sacrements, est une participation

au sacerdoce de Notre-Seigneur; or, tout chrétien a reçu au moins le caractère du baptême, et il a dû recevoir aussi celui de la confirmation. Saint Pierre appelle tous les chrétiens un sacerdoce royal, *regale sacerdotium*, un sacerdoce saint destiné à offrir à Dieu des hosties spirituelles, *sacerdotium sanctum, offerre spirituales hostias... Deo* (1 Petr., 2); et tous les fidèles sont associés au ministère du prêtre dans l'oblation du sacrifice de la Messe. On en a une preuve, entre autres, dans ces paroles que le prêtre dit à l'offertoire : « *Orate, fratres, ut meum ac vestrum Sacrificium...* Priez, mes frères, pour que ce sacrifice, qui est le mien *et le vôtre*, soit agréable à Dieu le Père tout puissant. »

Nous avons donc à continuer toujours le sacrifice de Jésus-Christ, d'un côté à la Messe et de l'autre dans notre vie, en nous unissant le moins imparfaitement possible, comme membres, à ce que lui-même a souffert comme chef.

III. — Cette union à ce qu'il a souffert, par laquelle nous perpétuons l'oblation sanglante de son sacrifice, nous devons l'opérer de deux manières : d'abord en nous associant *par la pensée et l'affection* à ce qu'il a souffert dans sa propre personne c'est-à-dire en faisant vivre sa Passion dans notre âme par le souvenir. Et cela peut avoir lieu non seulement à la Messe, mais durant l'ensemble de la journée par le souvenir habituel de cette sainte Passion.

L'autre manière dont doit s'opérer notre union à la Passion, c'est la *participation réelle* à la douleur intérieure que la pensée des péchés des hommes faisait éprouver au Cœur de Jésus, surtout alors, bien qu'il l'eût éprouvée déjà toute sa vie; — c'est aussi la participation réelle, par l'acceptation des épreuves et par la mortification volontaire, aux souffrances extérieures de cette même Passion.

C'est cette double manière de renouveler chaque jour son sacrifice douloureux : l'union affective et la participation réelle, que Jésus désire accomplir en nous et par nous. C'est pour elle qu'il nous prépare, en s'identifiant avec nous chaque jour par la sainte communion, au moins par la communion spirituelle; et il veut que nous en fassions, au moment de la Messe, l'offrande par avance, conjointement avec l'offrande de ce qu'il a souffert lui-même dans le passé en sa propre personne.

IV. — C'est surtout cette considération, nous semble-t-il, qui peut expliquer les prières que l'Eglise a placées dans la

liturgie de la Messe, pour demander à Dieu que ce sacrifice lui plaise, qu'il soit accepté, qu'il soit ratifié par Lui ; bien que ces demandes puissent être motivées, même à l'égard du sacrifice propre de Jésus-Christ, par le fait que ce sont des hommes qui l'offrent. Et pareillement, le *rit* de la Messe, par le mélange de l'eau avec le vin, qui est prescrit à l'Offertoire, semble indiquer clairement cette oblation que nous devons y faire de nous-mêmes, comme victimes appelées à participer à la Passion de Jésus.

En effet, comme tout chrétien le sait, le prêtre, après avoir versé le vin dans le calice à l'Offertoire, y ajoute une petite quantité d'eau. L'Eglise a toujours attaché la plus grande importance à ce mélange ; et la prescription par laquelle elle l'ordonne mérite d'autant plus l'attention, que le vin semblerait devoir suffire pour être changé au Précieux Sang. Or, saint Thomas donne de ce mélange plusieurs raisons ; mais l'une d'elles est celle qui est énoncée par cette parole du Pape saint Jules, que le Concile œuménique de Florence a répétée après saint Thomas : « On doit entendre que *par l'eau est représenté le peuple*, et par le vin le Sang de Jésus-Christ. Lors donc que l'eau est mêlée avec le vin dans le calice, l'union du peuple avec Jésus-Christ est signifiée. » Cette unité de sacrifice qui existe entre Jésus-Christ et ses membres est exprimée aussi par saint Augustin, dans un très beau texte de la *Cité de Dieu* (livre X, ch. VI).

Quand donc le prêtre offre à Dieu, pour le salut même du monde entier, *pro nostrâ et totius mundi salute*, ce mélange d'eau et de vin; quand ensuite il le consacre en ce sang « qui sera répandu pour la rémission des péchés », c'est son propre sang, mais c'est aussi celui des fidèles qu'il consacre avec celui de Jésus, pour être répandu avec celui-ci dans l'unité morale d'un même sacrifice.

V. — Cette union dans le sacrifice sanglant a sa réalité complète par le martyre. Aussi, y a-t-il une sorte de lien naturel entre l'Eucharistie et le martyre. C'est à cause de cela que l'Eglise a toujours pris un soin extrême pour munir de l'Eucharistie ceux de ses enfants qui étaient exposés à verser leur sang dans les persécutions; qu'elle leur permettait de conserver chez eux, ou même sur eux, des hosties consacrées, afin de se communier eux-mêmes au moment décisif; et cet usage traditionnel, nous l'avons vu pratiqué de nouveau, d'une

manière bien touchante, pour les otages de la Commune à Paris, en 1871.

Ce fait même montre que le martyre proprement dit peut toujours devenir pour nous une réalité ; mais, puisqu'il ne l'est point encore, nous devons y suppléer par cette mortification universelle dont saint Paul fait une loi au chrétien (II Cor., IV, 10), et dont saint Bernard a dit : « C'est une sorte de martyre, c'est une certaine effusion de sang, que la mortification quotidienne du corps. »

A cause de ce lien qui rattache la Messe et la Communion à l'immolation effective de nous-mêmes, la souffrance est, pour nous, comme un complément de la Communion eucharistique. NOTRE-SEIGNEUR disait à la bienheureuse Marguerite-Marie « que toutes les fois qu'elle ferait rencontre de sa croix et qu'elle la mettrait par amour sur son cœur, *elle le recevrait et ressentirait sa présence* » ; et Mgr Gay, parlant de l'union intime qui s'opère dans la douleur, entre le chrétien et JÉSUS, déclare qu'il y a « des secrets qui ne se disent et des échanges d'amour qui ne se font que là. »

Aussi, dans la demande du *pain quotidien* que nous formulons chaque jour au *Pater*, pouvons-nous renfermer, avec la demande de l'Eucharistie, celle de la part de souffrances que la Providence peut nous réserver pour ce jour. — Du reste, ce qui est vrai de la souffrance, l'est, dans une certaine proportion, de tout ce qui est une privation, une gêne, une contrainte. Tout cela contribue à cette effusion de sang, à ce martyre qui renouvelle et complète en nous les effets de l'Eucharistie; tout cela est compris dans l'offrande que nous faisons de nous-mêmes comme victimes unies au sacrifice de JÉSUS ; tout cela, par conséquent, reçoit de cette offrande une certaine participation à la dignité suréminente du sacrifice de JÉSUS lui-même. Dans l'administration du sacrement de Pénitence, une sorte de valeur sacramentelle est conférée à tous nos actes par les paroles qui suivent l'absolution : *quidquid boni feceris aut mali sustinueris*, et le reste ; l'offrande que nous faisons de nous et de nos actions, à la Messe, produit un effet analogue, par rapport au sacrifice de JÉSUS.

VI. — Chaque matin donc, écoutons cette parole du SEIGNEUR comme dite à nous-mêmes et pour ce jour : « *Je désire d'un grand désir de manger avec vous la Pâque eucharistique avant que de souffrir* » ; quand à la Messe est faite

l'oblation du calice, quand sont dites les prières par lesquelles on demande à Dieu d'agréer cette oblation, rappelons-nous que, sous le symbole de l'eau, nous sommes offerts avec Jésus ; quand sont prononcées les paroles de la Consécration, songeons que sous le même symbole, notre sang est en quelque sorte consacré avec celui de Jésus, pour être répandu, comme le sien, en vue de la rémission des péchés. Puis, après nous être incorporés à lui par la communion sacramentelle ou spirituelle, livrons-nous à lui durant tout le reste de la journée, afin qu'il puisse satisfaire en nous, par le souvenir de sa Passion, par le sentiment de douleur pour tant d'offenses qui sont faites à son Père, par l'acceptation des épreuves et la mortification, cette soif qu'il a de souffrir encore. Et quand les souffrances, petites ou grandes, se font sentir effectivement, accueillons-les avec une joie réelle comme l'application pratique de ce martyre auquel la Messe nous a préparés ; disons alors « *Consummatum est ;* c'est maintenant que se complète ce qui a été commencé à la Messe, que se réalise ce qui y a été offert. »

Oui, quand la souffrance nous touche, nous pouvons le dire avec une certaine vérité ce *Consummatum est* — sans préjudice des sacrifices plus grands qui pourront nous être demandés en d'autres jours et surtout du sacrifice suprême de la mort ; — car nous ne pouvons rien faire de plus grand chaque jour ; rien par quoi nous coopérions davantage à l'œuvre rédemptrice de Jésus, que de continuer ainsi, dans toute la mesure où il le désire de nous, son sacrifice douloureux ; et c'est pourquoi nous devons, selon la pensée de Mgr Gay, employer toute notre énergie à tenir notre être tout entier, dans ce but, entre les mains de notre divin Pontife, qui nous immole avec lui.

Et, puisqu'il est l'Agneau qui porte les péchés du monde, c'est en expiation des péchés de nos frères comme de nos péchés propres, que nous offrirons ces sacrifices par lesquels nous continuons le sien.

La Messe et la communion de chaque matin ont par elles-mêmes une vertu suffisante pour nous soutenir durant la journée entière dans cet office ; mais nous avons en outre pour cela un appui continuel en Notre-Seigneur présent d'une manière permanente dans nos tabernacles. Là, bien loin d'être inactif, il ne cesse, pour expier toutes les iniquités des hommes et pour obtenir au monde des grâces de salut, d'offrir à Dieu les douleurs de sa Passion et les sacrifices de ses

membres. Unissons-nous d'une manière habituelle à cette offrande qu'il fait là, pour offrir, nous aussi, ses expiations et les nôtres à ces grandes fins.

Pour terminer, messieurs, permettez-moi de résumer ce Rapport dans un Vœu, après vous avoir communiqué ce renseignement qu'un opuscule sur la *Vie d'immolation réparatrice* a été publié, indiquant précisément la manière de pratiquer cette vie d'immolation en union avec la sainte Victime du tabernacle; vous le trouverez dans les dépendances du Congrès; et à défaut, à l'Œuvre de Saint-Paul, 6, rue Cassette (1).

Voici donc le Vœu que nous vous proposons de ratifier ;

VŒU

Le Congrès eucharistique, considérant :

Que l'esprit de sacrifice et de pénitence est la base de la vie chrétienne; qu'il est indispensable pour offrir à DIEU une expiation au sujet de tous les crimes qui se commettent;

Que les chrétiens sont très exposés aujourdhui à se laisser entraîner loin de cet esprit par la tendance au sensualisme qui est la plus accentuée des maladies de notre siècle ; et qu'à cause de cela, le retour à cet esprit de pénitence semble n'avoir pas suivi dans une proportion suffisante le retour à la dévotion eucharistique;

Que cependant cette dévotion est une excellente voie pour nous ramener à cet esprit, puisque l'Eucharistie est un sacrifice avant d'être un sacrement; qu'elle nous incorpore à JÉSUS-CHRIST en état de victime, et qu'elle le fait résider en permanence parmi nous dans ce même état de victime ;

ÉMET LE VŒU

Que les chrétiens s'appliquent à considérer ces relations intimes qui rattachent l'esprit de sacrifice et de pénitence avec l'Eucharistie ; qu'ils cherchent dans le culte eucharistique un point d'appui pour faire passer cet esprit dans la pratique de la vie quotidienne, et pour se prémunir contre la tendance si dangereuse de notre siècle au sensualisme.

(1) La *Vie d'immolation réparatrice*, 48 pages in-18; prix 20 c. *franco*. Cette brochure n'a pas été signalée effectivement au Congrès par le présent Rapport, puisqu'il n'a pas été lu; mais elle l'a été, le soir du premier jour, par la bouche de M. de Pèlerin, ancien magistrat, dans une communication sur l'adoration réparatrice et l'esprit de sacrifice; puis, le lendemain et surlendemain, elle a été distribuée aux membres du Congrès.

OBSERVATIONS DE MONSEIGNEUR FREPPEL

SUR LA VENTE DES IMMEUBLES DE LA MENSE ÉPISCOPALE PENDANT LA VACANCE DU SIÈGE

L'administration des cultes cherche à établir, au sujet des menses épiscopales, une jurisprudence toute nouvelle, et sur laquelle il importe d'appeler l'attention de tous ceux qu'une atteinte grave au droit de propriété ne saurait trouver indifférents. Hier, l'on profitait de la vacance du siége de Limoges pour mettre en vente les immeubles appartenant à la mense épiscopale ; aujourd'hui, si nous sommes bien informés, l'on se hâte de prévenir la prise de possession prochaine du siége de Poitiers, en aliénant les biens de la mense avant l'arrivée du nouvel évêque ; demain, ce sera le tour d'un autre établissement public du même ordre ; et il est facile de prévoir que, si rien ne vient y mettre obstacle, la campagne entreprise par la direction des cultes se poursuivra impunément d'un diocèse à l'autre.

On ne saurait donc trouver mauvais que, devant l'application d'un pareil système, nous recherchions sur quel principe, sur quel texte de loi, on prétend s'appuyer pour justifier des mesures absolument inconnues avant le régime sous lequel nous vivons. Est-ce sur les attributions conférées à l'administrateur provisoire de la mense épiscopale par le décret du 6 novembre 1813, relatif à l'administration et à la conservation des biens du clergé ?

Mais ces attributions sont strictement délimitées par le décret-loi dont il s'agit, et bien loin de comprendre le droit d'aliéner les immeubles de la mense épiscopale, elles ne vont même pas jusqu'à renouveler un bail ou à couper un arbre futaie. Qu'on en juge par l'article 41 :

« Le commissaire sera tenu, pendant sa gestion, d'acquitter toutes les charges ordinaires de la mense : il ne pourra renouveler les baux ni couper aucun arbre futaie en masse de bois ou épars, ni entreprendre au delà des coupes ordinaires des bois taillis et de ce qui en est la suite. »

Comment un commissaire qui, aux termes du décret de 1813, n'a même pas le droit de renouveler un bail avant l'arrivée du futur évêque, ni de couper un arbre futaie, pourrait-il avoir, en

vertu de ce même décret, le droit de mettre en vente ou d'aliéner l'immeuble tout entier, pendant la vacance du siège ? Pour admettre une pareille monstruosité, il faudrait être absolument étranger aux notions les plus élémentaires du code civil. Si vous n'avez pas le droit de louer, *à fortiori* n'avez-vous pas le droit de vendre : cela est d'une évidence telle qu'il n'y a pas même lieu de s'y arrêter.

Et, qu'on veuille bien le remarquer, il n'y a ni arrêté ministériel, ni décret présidentiel qui puisse tenir devant l'évidence de ce principe. Ni M. Grévy, ni M. Carnot n'ont pu avoir le droit d'ajouter quoi que ce soit à la loi, d'y introduire ce qui ne s'y trouve pas, moins encore d'y mettre le contraire de ce qui s'y trouve. Que l'on obtienne du Parlement une loi en vertu de laquelle, contrairement au décret de 1813, le commissaire aura le droit, non seulement de renouveler les baux, mais encore de vendre l'immeuble lui-même, à la bonne heure ; vous serez au moins dans la légalité. Mais tant que le décret-loi de 1813, délimitant les attributions du commissaire, sera debout, il n'y a pas d'acte du pouvoir exécutif qui puisse valablement conférer à cet agent d'autres attributions diamétralement contraires à la loi. On parle de confusion de pouvoirs ; en voilà une et des plus étranges.

Aussi n'est-ce pas là-dessus, j'imagine, que l'on prétend s'appuyer pour justifier la vente des immeubles des menses épiscopales pendant la vacance des sièges. Nous sommes en présence d'une autre doctrine, et c'est la cour de Limoges qui vient de la formuler. A Dieu ne plaise que nous songions à nous écarter du respect de la chose jugée : mais les considérants de l'arrêt rentrent dans le domaine de l'examen critique ; or, ils renferment une doctrine qui nous paraît absolument fausse au point de vue juridique comme au point de vue historique. C'est ce qu'il importe de démontrer.

Cette doctrine est celle du droit régalien de l'État poussé à des limites extrêmes où jamais il n'était arrivé en France. Oui, il n'est que trop vrai, sous la pression d'idées absolues et qui devaient lui être si fatales, le législateur de 1813 avait libellé de la sorte l'article 33 : « Le droit de régale continuera d'être exercé dans l'empire, ainsi qu'il l'a été de tout temps par les souverains, nos prédécesseurs. » Je ne veux pas discuter en ce moment le droit de régale, que je tiens pour l'un des plus graves abus de l'ancien régime, ni cette assertion, si contraire à

l'histoire, qu'il a été exercé de tout temps par les rois de France. Tout le dix-septième siècle a retenti de ces luttes ; et il suffit d'un peu d'érudition pour savoir à quoi s'en tenir là-dessus. Je prends le texte tel qu'il est, comme tout autre texte de loi, et je dis qu'il suffit à lui seul pour faire tomber les considérants de l'arrêt de Limoges.

Et, en effet, est-ce que jamais le droit de régale, tel qu'il a été exercé par les souverains que Napoléon appelait ses prédécesseurs, a renfermé le droit d'aliéner un immeuble de la mense épiscopale pendant la vacance du siège ? Est-ce que jamais un roi de France, dans la plénitude de son pouvoir, s'est permis de profiter de cette vacance pour mettre en vente un bien de cette nature ? Jamais, non jamais. Que les rédacteurs des considérants de Limoges veuillent bien en citer un exemple, un seul, et l'administration des cultes leur en saura gré. Pour moi, je viens de parcourir les écrits des régalistes les plus ardents — et ils sont nombreux, — il n'en est pas un qui ait eu même l'idée de vouloir ajouter au droit de percevoir et d'administrer les revenus de la mense épiscopale pendant la vacance du siège, le droit d'aliéner ou de mettre en vente un immeuble quelconque. Une pareille prétention, si elle avait pu être mise en avant, eût été repoussée comme une monstruosité juridique par les Pinson, les Dumoulin, les Papon, les Pasquier, les Chopin, les Audoul, les Bignon (1). Ne parlez donc pas « du droit régalien en usage sous l'ancien régime, » pour justifier les agissements de l'administration actuelle des cultes : jamais le droit régalien n'a eu l'extension que vous lui prêtez ; et l'on peut vous défier de citer un seul cas en faveur de votre thèse.

Mais il y a plus. Non contents de faire dériver du droit de régale, contrairement à toute vérité historique, le droit de vendre ou d'aliéner les immeubles de la mense épiscopale pendant la vacance du siège, les considérants de l'arrêt de Limoges vont jusqu'à prétendre « que la juridiction civile n'a aucune qualité pour régler et contrôler la régale. » Or, c'est tout juste le contraire qui est vrai. Dans « le droit régalien en usage sous

(1) Voir tout particulièrement *Traité de l'Origine de la régale et des causes de son établissement,* par Audoul, avocat au Parlement, 1708. — *Inventaire des régales,* par Pinson, Paris, 1688. — *De la régale*, par Aubery, avocat au Parlement et au conseil du roi, Paris, 1678. — Durand de Maillanne, *Dictionnaire du droit canonique*, article Régale.

l'ancien régime, » — comme s'exprime l'arrêt — c'est la juridiction civile qui, à l'exclusion de la juridiction administrative, a seule qualité pour régler et contrôler la régale. Puisque, sous la troisième république, à cent ans de la Révolution française, on veut faire revivre la régale absolument comme si nous étions sous le règne de Louis XIV, il faudrait au moins se donner la peine de consulter les documents, avant d'émettre des assertions auxquelles l'histoire donne un démenti formel.

Voici l'ordonnance de Louis XIV réglant la compétence en matière de régale (février 1673) :

« Voulons que la connaissance de toutes les contestations et différends mûs et à mouvoir pour la raison dudit droit de régale, circonstances et dépendances, demeure et appartienne à la grand'chambre de notre cour de Parlement de Paris, à laquelle nous en avons, en tant que besoin serait, attribué toute cause, juridiction et connaissance, *et icelle interdite à tous autres juges* (1). »

C'est donc exclusivement à l'autorité judiciaire qu'il appartenait, sous Louis XIV, de connaître des contestations relatives au droit de régale, et voici qu'aujourd'hui, sous la troisième république, l'on vient nous dire « que l'autorité judiciaire est incompétente en matière de régale » ; c'est-à-dire qu'en fait de garanties et de libertés, nous avons reculé de deux siècles : il n'est pas inutile de le noter à la veille du centenaire de 1789.

Rien de plus juste, en effet, que l'ordonnance de Louis XIV comparée à la doctrine, historiquement et juridiquement erronée, des considérants de l'arrêt de Limoges. Le conseil du roi, aujourd'hui remplacé par le conseil d'Etat, pouvait paraître frappé de suspicion légitime dans des causes où l'administration royale était si directement en jeu. Voilà pourquoi, avec une loyauté digne d'imitation, les rois s'en remettaient à l'autorité judiciaire, et à elle seule, du soin de connaître des affaires concernant la régale. Aujourd'hui, l'on prétend écarter l'autorité judiciaire pour déférer à la juridiction administrative des causes où l'administration est à la fois juge et partie. A nos lecteurs d'apprécier si nous avons gagné ou perdu en fait de garanties et de libertés.

Nous voulons nous en tenir là, aujourd'hui du moins, dans

(1) *Traité de l'Origine de la Régale,* par Audoul, p. 404. — L'ordonnance de 1667, tit. XV, art. 23, avait réservé les contestations touchant la régale au Parlement de Paris.

nos observations. A l'encontre des agissements de l'administration des cultes et des considérants de l'arrêt de Limoges, nous croyons avoir établi : 1° que la vente des immeubles d'une mense épiscopale pendant la vacance du siège est contraire au décret de 1813 ; 2° qu'une aliénation de ce genre n'a jamais été comprise dans le droit de régale ; 3° que l'autorité judiciaire, à l'exclusion de la juridiction administrative, a seule qualité pour connaître des contestations relatives à la régale.

Et maintenant, un dernier mot. L'administration des cultes juge à propos de ressusciter le droit de régale, et même de lui donner une extension qu'il n'a jamais eue sous l'ancienne monarchie. Et, de son côté, la cour de Limoges croit devoir déclarer que « la régale est un droit inhérent à la puissance publique ». Soit ; nous ne voulons même pas faire observer que, dans cette singulière hypothèse, il n'y aurait jamais eu de puissance publique en dehors de la France, puisque la régale n'existait dans aucun autre pays, sauf, peut-être, l'Angleterre, par suite de la conquête normande. Nous nous demandons tout simplement s'il n'y a pas quelque danger à exhumer ainsi les abus de l'ancien régime pour les faire revivre sous nos yeux. N'est-il pas à craindre qu'en partant des mêmes principes, l'on ne vienne soutenir quelque jour, et dans le même ordre d'idées, que la violation du secret des lettres et les lettres de cachet elles-mêmes sont « un droit inhérent à la puissance publique », attendu que l'Etat a le devoir de veiller à sa sécurité ? N'est-il pas à craindre qu'en voyant ainsi substituer journellement la juridiction administrative à l'autorité judiciaire, on ne finisse par vouloir remettre en vigueur « les évocations au conseil » des causes soustraites aux juges naturels ? Tout est possible, du moment que l'on revient à l'ancien droit, amplifié et exagéré. Quoi qu'il en soit, nous nous permettons de penser que l'application du droit de régale, dans des proportions qu'il n'avait jamais connues sous le grand roi, doit paraître quelque peu étrange aux républicains qui s'apprêtent à fêter le centenaire de 1789 ; et ce n'est pas sans une légitime impatience que nous nous attendons à les voir célébrer cette nouvelle conquête moderne.

† CH.-EMILE FREPPEL,
évêque d'Angers, député du Finistère.

LE CŒUR DU R. P. LACORDAIRE (1)

Messeigneurs (1),
Mesdames,
Messieurs,

Lorsque, à quelques années d'intervalle, deux poètes, des plus grands parmi les écrivains de Rome, se flattaient d'avoir conquis par leurs œuvres une renommée « plus durable que l'airain », « plus haute que les pyramides royales » de Memphis ou de Thèbes ; lorsqu'ils s'écriaient, avec une légitime fierté : « Nous ne mourrons pas tout entiers », « la meilleure part de nous-mêmes échappera à la destruction » (2); Horace et Ovide se livraient à l'enivrement de l'orgueil. Ils tressaillaient par avance devant la gloire, constamment rajeunie, dont l'éclat devait illuminer leur front, sous les regards de la postérité. Mais ils exprimaient aussi, sciemment ou à leur insu, l'un des plus profonds besoins de l'âme humaine, le désir de l'immortalité. C'est précisément parce que la mort moissonne à chaque instant dans les rangs de l'humanité; c'est parce que ses coups ne respectent

(1) Discours prononcé à Sorèze, pour l'inauguration du monument du R. P. Lacordaire, le 23 juillet 1888, par Mgr de Cabrières, évêque de Montpellier.

(2) Mgr Fonteneau, archevêque d'Albi; Mgr Grimardias, évêque de Cahors.

(3) Exegi monumentum ære perennius,
Regalique situ pyramidum altius ;
Quo non imber edax, non aquilo impotens
Possit diruere, aut innumerabilis
Annorum series et fuga temporum.
Non omnis moriar ; multaque pars mei
Vitabit Libitinam. Usque ego postera
Crescam laude recens...
Horat., carm. XX. Od. V.

Jamque opus exegi, quod nec Jovis ira, nec ignis,
Nec poterit ferrum, nec edax abolere vetustas.
Cum volet, illa dies, quæ nil nisi corporis hujus.
Jus habet, incerti spatium mihi finiat ævi :
Parte tamen meliore mei super alta perennis
Astra ferar, nomenque erit indelebile nostrum :
Quaque patet domitis Romana potentia terris,
Ore legar populi : perque omnia sæcula fama,
(Si quid habent veri vatum præsagia) vivam.
Fin des *Métamorphoses* d'Ovide.

rien et frappent indistinctement à « la cabane du pauvre et au Louvre des rois », c'est pour cela que chaque homme, depuis qu'il y a des hommes sur la terre, essaie de dérober quelque chose de lui-même à l'inévitable catastrophe du tombeau. Ce que se promettaient les riches d'Athènes ou les grands de Rome lorsqu'ils érigeaient des statues dans leurs opulentes demeures ou sur la place publique de leurs cités natales, c'était, avec la différence des temps et des conditions, ce que fait le compagnon, pendant son tour de France, quand il grave son nom sur la pierre de nos vieux monuments. Lui aussi, il rêve de transmettre à la postérité son souvenir, sinon par les chefs-d'œuvre qu'il aura créés, au moins par l'immortelle durée des temples, des cirques, des théâtres, des arcs triomphaux sur lesquels il a tracé quelques lettres, et dont l'ombre majestueuse l'a momentanément couvert. *Non omnis moriar* : c'est l'aspiration instinctive de tout être ici-bas ; et ceux-là gémissent de n'avoir pas rempli toute leur destinée, qui n'ont associé à rien leur mémoire, et qui meurent par cela même tout entiers.

I

Voilà pourquoi, depuis des siècles, le génie des sculpteurs a créé le grand art de la statuaire. Dans le noble style latin, élever une statue, c'était « poser un homme : *hominem ponere* ! (1) » Belle et profonde expression, pleine de sens philosophique. Bien mieux que la peinture, mieux aussi que le relief, une statue montre son modèle tel qu'il fut : le voilà avec sa taille, ses traits, son attitude, tous les signes de sa personnalité. Le voilà, presque vivant (2) puisqu'il est debout, fièrement posé sur son piédestal, « prêt à affronter la morsure lente des intempéries de l'air, le souffle impuissant de l'aquilon, la suite d'innombrables années, le cours des siècles (3) », tous les éléments conjurés, dirai-je avec les poètes classiques, tout, excepté les colères implacables des révolutions qui brisent le marbre, fondent le bronze, et sont à la fois plus fortes et plus cruelles que le temps !

(1) Horac., Od. IV, 1.

(2) ..... Incisa notis marmora publicis,
Post quæ spiritus et vita redit bonis
Per mortem ducibus.. .
Id. ibid. v. 13-15.

(3) Horat, et Ov., *loc. cit.*

Mais, précisément parce que l'érection d'une statue est le plus solennel hommage qu'un homme puisse recevoir de ses semblables, cet hommage est soumis à des conditions sans lesquelles il devient ridicule et même coupable. Qui n'a rien fait de très noble et de très beau, qui ne s'est pas élevé au-dessus de la mesure ordinaire par la valeur de ses services, le mérite de ses œuvres, le retentissement de ses exploits ; qui n'a pas été, au sens populaire et consacré, « un grand homme », ne mérite pas d'être immortalisé par le ciseau d'un sculpteur ! Il faut que celui dont la statue doit être placée sous les yeux des générations à venir, soit digne d'être regardé par elles comme un type d'honneur, de caractère et de vertu. Sans cela, ce marbre et ce bronze sont une sorte d'offense à la morale publique. Et c'est pourquoi l'éloquent philosophe de Chambéry, Joseph de Maistre, quand il parlait de Voltaire, de cet insigne malfaiteur de la pensée, s'écriait : « Oui, je voudrais lui voir dresser une statue... mais par la main du bourreau ! »

Pour peu qu'on réfléchisse à ces lois fondamentales de la société, qui défendent d'accorder les hommages d'une admiration exceptionnelle à ceux qui n'ont pas été, par eux-mêmes et par leurs œuvres, l'honneur de l'humanité, on les trouve profondément sages et respectables. Où qu'elle apparaisse, l'âme humaine a droit en effet d'être considérée avec une religieuse sympathie : elle est le chef-d'œuvre de Dieu ; et la marque de ce divin Ouvrier, partout où on la lit, suscite et justifie l'enthousiasme. Mais, à côté de la signature de Dieu, il y a en nous les traits que nous y avons nous-mêmes tracés. Si ces traits ont altéré, défiguré, déshonoré les linéaments qui témoignent de notre céleste origine, ce serait commettre un crime pareil à celui de l'idolâtrie que de vouloir en éterniser la mémoire devant les siècles futurs. Ce serait provoquer nos arrière-neveux à se rendre coupables des mêmes fautes et à tromper, eux aussi, le dessein du Créateur en employant à rebours le talent ou même le génie, en les faisant servir l'un et l'autre à la diffusion, à la glorification du mal !

Hélas ! un vrai poète (1) le disait éloquemment, l'autre jour, au pied du monument que le Forez reconnaissant dédiait à Victor de Laprade : « L'ancien usage était injuste, qui réser- « vait exclusivement aux rois et aux conquérants le grand hon-

(1) M. Fr. Coppée, de l'Académie française, 17 juin 1888.

« neur d'obtenir une statue. Mais on doit convenir aussi que, « parfois, dans nos temps troublés, il a été décerné par des « caprices peu durables, par des passions d'un jour. Aussi, tel « marbre hautain n'a joui que d'un triomphe provisoire, et plus « d'un bronze pompeux retournera tôt ou tard à la fonte ! »

Mais le caprice, mais les passions des sens elles-mêmes sont moins blâmables que la haine ! Et que penser dès lors de ces statues, fondues pour ainsi dire au souffle de l'enfer, et qui semblent un défi jeté à l'œuvre entière du divin Crucifié ! Tandis que l'empereur Tibère avait, dit-on, médité de placer l'image de Jésus-Christ parmi celles qui ornaient le Capitole, notre époque voit des chrétiens assez oublieux de leur foi pour rechercher dans les annales du moyen-âge ou de la Renaissance tous les noms, rendus fameux par leurs blasphèmes, et pour rêver d'inscrire ces noms, en lettres étincelantes, parmi ceux des bienfaiteurs du genre humain ! Avoir combattu par le mensonge, la calomnie, l'outrage, contre le Christ, l'Eglise et le Pape, serait-ce avoir bien mérité du monde civilisé, serait-ce avoir conquis des droits imprescriptibles à la reconnaissance du genre humain ?

II

Pour vous, messieurs, disciples et amis du T. R. P. Lacordaire, vous ne vous êtes point mépris en estimant que votre maître, que votre père méritait l'hommage d'une statue. Lui aussi, il justifierait ce bel éloge que « son existence a valu son œuvre » ; que « sa dignité morale a égalé ses dons littéraires, tout échauffés des flammes de la tradition et de la fidélité » ; que « modeste d'esprit, fier de cœur, indépendant surtout et désintéressé, il a vécu toujours selon l'honneur et le devoir » qu'il « a montré toujours le plus simple et le plus ferme courage », et, « dans une âme virgilienne, le stoïcisme d'un Caton ! (1) » Non ! je ne dépasserai pas, j'en suis sûr, les limites de la vérité en disant devant vous que le glorieux conférencier de Saint-Stanislas, de Notre-Dame et de Saint-Etienne, le pieux restaurateur en France de l'ordre des frères-prêcheurs, le zélé fondateur du tiers-ordre enseignant de saint Dominique, le rénovateur de Sorèze, est un des plus grands hommes de notre pays et de notre temps !

(1) Fr. Coppée, *ibid.*

Orateur d'une telle puissance communicative que la chaire chrétienne n'a pas entendu, depuis saint Bernard, des accents plus capables d'attirer, de charmer, de passionner les multitudes ; écrivain consommé, aussi habile à tenir la plume qu'à conduire sa parole; maître de tous les secrets du style comme de toutes les délicatesses de la langue et de toutes les nuances de l'expression; esprit libre jusqu'à la témérité, et docile jusqu'à la soumission la plus méritoire; homme d'honneur, de simplicité, de loyauté, de franchise, à un degré si peu commun qu'il semblait que cette âme de feu fût, en même temps, claire et limpide comme l'eau des lacs les plus solitaires et les plus paisibles; caractère d'une noblesse à décourager le soupçon; vertu sans tache, maintenue et protégée par une mortification prodigieuse ; prêtre suscité de Dieu pour ramener vers les dogmes de notre foi les jeunes intelligences, assoupies dans l'ignorance ou égarées par les préjugés ; religieux d'une austérité inouïe et d'une humilité plus rare encore : voilà, messieurs, celui dont vous avez cru, avec justice, qu'il était bon d'élever ici la sainte et pure image, pour que les enfants, les adolescents, les jeunes gens, assemblés et enseignés dans cette vieille et illustre école, eussent toujours devant les yeux des leçons à méditer, des exemples à suivre, un modèle à contempler !

Combien nous regrettons tous ici que le vénéré cardinal de Toulouse, qui honore la pourpre par la majesté de sa stature, la dignité de son âge, les souvenirs de son long et fécond ministère, l'autorité de sa doctrine, si étroitement liée aux moindres paroles émanées de la Chaire apostolique, n'ait pu venir assister, comme on l'espérait, au suprême triomphe de celui dont il avait présidé, il y a vingt-sept ans, les royales funérailles ! Mais, du moins, sa pensée est ici, accompagnant la pensée de Sa Sainteté le Pape Léon XIII, dont le télégraphe nous transmettait, il n'y a qu'un instant, la paternelle bénédiction. — En leur nom cher et sacré, au nom du pieux et aimable archevêque, héritier des pontifes qui, sur le siège d'Albi, ont accueilli et encouragé le P. Lacordrire alors qu'il venait consacrer à Sorèze les dernières années de sa vie; au nom de Mgr l'évêque de Cahors, heureux d'apporter aujourd'hui à cette maison, à cette famille religieuse, à la mémoire de son illustre fondateur, le témoignage de sa profonde sympathie; — au nom enfin des nombreux prélats qui ont approuvé et béni le projet

de l'érection de cette statue, je vous félicite, messieurs, et je vous remercie.

III

Je vous félicite et je vous remercie parce que, en acquittant la dette de votre propre reconnaissance, vous avez payé, par là même, une dette sacrée de l'Eglise de France et de la patrie. L'une et l'autre seraient ingrates si elles ne plaçaient point le T. R. P. Henri-Dominique Lacordaire parmi les âmes les plus hautes et les meilleures de ce siècle, parmi les serviteurs les plus persévérants et les plus dévoués de leurs communs intérêts.

C'est à vous, monsieur le duc (1), qu'il appartenait d'exprimer les sentiments de la France vis-à-vis de l'un de ses plus nobles enfants. L'ancienneté de vos aïeux; leur longue présence auprès du trône, qu'ils ont si bien servi par les armes et dans la diplomatie; l'habitude, qui vous a été inculquée dès l'enfance de considérer, « dans un nom glorieusement acquis, un héritage de plus à transmettre ou à recevoir » (2); la connaissance profonde que vous avez des moindres secrets de notre histoire dans la période moderne; le poids des pouvoirs publics que vous avez supporté durant des heures particulièrement difficiles; « la façon active et brillante dont vous avez pris part aux grandes controverses de notre temps; la réputation méritée à laquelle vous êtes parvenu de bonne heure, et qui se distingue de votre nom, en le soutenant » (3); plus encore l'affection presque filiale que vous portiez au P. Lacordaire, dont la voix s'était élevée pour louer vos ouvrages comme sa main pour vous bénir; ces titres divers, ces nombreux avantages vous donnaient le droit de saluer ici, le premier, comme interprète de nos contemporains, l'image vénérée du saint et illustre religieux, « en qui se découvre, comme dans un globe de lumière, l'agrément immortel de l'honneur et de la vertu » (4).

Pour moi, messieurs, désireux de répondre à l'invitation flatteuse, qui, sans nul mérite de ma part, m'a été faite par le pieux

(1) M. le duc de Broglie, de l'Académie française.
(2) P. Lacord. *Sur la Loi de l'histoire*, p. 297, édit. in-12.
(3) Paroles de Saint-Marc Girardin à l'Académie française, 26 février 1863.
(4) Bossuet, cité par M. de Montalembert: *Un moine au XIXe siècle*, p. 292.

et zélé directeur de l'école de Sorèze, j'ai cru devoir, en cette journée solennelle, rendre un hommage public au *Cœur du P. Lacordaire.*

Ne vous en étonnez pas ; le cœur est le tout de l'homme ; et ce n'est point un éloge à dédaigner, que celui par lequel souvent nous remplaçons ou nous résumons tous les autres, en disant d'un ami que nous pleurons, qu'il avait dans la poitrine un cœur vaillant, fidèle et généreux ! Mais le P. Lacordaire lui-même semble m'avoir désigné l'aspect de sa physionomie morale, sous lequel, il souhaiterait vous être présenté. « S'il fallait, disait-il, dresser des autels à quelque chose d'humain, j'aimerais mieux adorer la poussière du cœur que celle du génie ! » (1). Qui ne connaît le génie du P. Lacordaire ? Qui ne sait ce qu'ont pensé de son talent, de son irrésistible éloquence, des dons attrayants et étonnants de son vaste esprit, nos plus célèbres contemporains? On a épuisé pour lui toutes les formes de la louange. Et de toutes les louanges, la plus difficile est celle qu'il obtenait partout, dès qu'il ouvrait sa bouche d'or : je veux dire l'enthousiasme de la foule et l'admiration des lettrés ! Impossible de se garantir contre l'influence dominatrice de sa parole : elle s'imposait, elle saisissait, elle entraînait !

Son cœur est-il aussi connu? Sait-on bien quels étaient les tressaillements puissants et profonds de sa tendresse? Et cette grande âme, si ardemment éprise de zèle pour la diffusion de la vérité, était-elle en même temps, et au même degré, capable d'affection et d'intime dévouement? Je le crois, messieurs, et je vais essayer de vous le montrer.

IV

En plein dix-huitième siècle, en ce moment de suprême élégance et d'insouciante frivolité, Vauvenarges traduisait l'axiome latin : *Pectus disertos facit*, par un autre axiome, mille fois cité, qu'il formulait ainsi : « Les grandes pensées viennent du cœur. » Le jeune philosophe protestait par là même contre la tendance qui amènerait à se défier de toute émotion, d'abord parce qu'il y a des émotions pénibles, ensuite parce que la raison n'a rien à voir avec le sentiment. Sans entrer à cette heure dans de longs développements, qu'il suffise de dire que c'est l'honneur et le privilège de l'homme de pouvoir s'attendrir et pleurer, et que,

(1) *Vie du P. Lacordaire*, par L. M. — Lyon, Vitte et Perrussel, 1887, p. 388.

d'après une expérience aussi vieille que le monde, pour arracher des larmes, il faut être capable d'en verser.

Horace l'avait dit, Boileau l'a répété :

> Que, dans tous vos discours, la passion émue
> Aille chercher le cœur, l'échauffe, le remue ! (1)

L'influence inouïe du P. Lacordaire sur les jeunes gens de son époque, sa puissance oratoire lui sont venues surtout de ces accents d'émotion virile dont sa voix était pleine, et qui trahissaient la tendresse dont son cœur débordait.

Doué au berceau d'une sensibilité profonde, il avait connu au collège les premières douleurs de l'isolement. « Elevé, disait-il, par une mère chrétienne, courageuse et forte, la religion avait passé de son sein dans le mien, comme un lait vierge et sans amertume. La souffrance transforma cette liqueur précieuse en un sang déjà mâle, qui me la rendit propre, et fit d'un enfant une sorte de martyr ! » (2)

La première communion, qu'il reçut à douze ans, en 1814, fut, pour Jean-Baptiste-Henri Lacordaire sa plus vive et sa dernière joie religieuse, « le dernier coup de soleil de l'âme de sa mère sur la sienne ». Les ombres de l'incrédulité s'épaissirent bientôt autour de lui, et une nuit froide l'enveloppa de toute part. A quinze ans, il n'avait plus la foi. Heureusement, un homme de conscience et de droiture l'avait discerné parmi les autres élèves du lycée, avait été le bon génie de son intelligence et de sa nature morale, et l'avait retenu sur les sommets où lui-même avait assis sa vie. C'est à ce moment que l'amitié, cette bienfaisante et douce compagne de toute existence épanouie et complète, ouvrit, d'une main délicate et bénie, le sanctuaire intime que Mme Lacordaire avait seule rempli jusque-là. MM. Foisset, Lorain, d'autres encore, reconnurent dans cet étudiant modeste et réservé un compagnon digne d'eux, et le conduisirent, à leur suite, à l'étude des plus haut problèmes de la philosophie, de la politique et de la religion. Mais au bout de trois ans, il fallut se séparer d'eux pour aller à Paris ; et le jeune stagiaire ne trouva dans cette bruyante capitale « qu'une solitude vaste et profonde, un immense désert, où personne ne se souciait de lui et où son âme, repliée sur elle-même sans y rencontrer Dieu ni aucun

(1) *Art. poétique*, c. III.
(2) *Testament du P. Lacordaire*, p. 34.

dogme, ne put s'appuyer d'abord que sur l'orgueil vivant d'une gloire espérée » (1).

Condamné à vivre seul, « sans plus rencontrer un visage qui lui sourît, une parole qui lui fût douce » (2), « pâle, bien pâle » (3), « maigre, changeant de couleur à tout propos, ne pouvant marcher un quart d'heure dans les rues sans ressentir une fatigue extrême et douloureuse » (4), Lacordaire se résolut à demander à l'amitié le dictame qui adoucirait et fermerait la blessure d'un si insupportable abandon. Il offrit son cœur à un de ses confrères du barreau, dans une lettre (5) qui permet de juger ce qu'était, à vingt et un ans, cet homme « si jeune et

(1) *Testament, loc. cit.*
(2) Lettre de Boulogne, 19 septembre 1838.
(3) Lettre de Sorèze, 10 novembre 1856.
(4) Lettre de Flavigny, 31 mai 1852.
(5) Lettre à M. Fontaine, d'Orléans. Paris, 10 novembre 1823. — « L'idée seule de votre amitié me peuplerait donc ce vaste désert de Paris, et je vous y attendais pour compléter mon existence. Mais nous sommes si loin l'un de l'autre que, si je laissais faire au temps, nos deux âmes pourraient passer l'une à côté de l'autre sans se toucher... D'ailleurs, le moment passera bien vite où nous pourrons encore nous flatter d'obtenir des amis ; dans l'âge mûr, c'est plus l'intérêt que l'attachement qui lie les hommes ; il y a un élan de cœur qui s'éteint avec la jeunesse. Comme nous sommes encore jeunes tous les deux, et que vous pouvez me comprendre, comme vous m'avez assez connu pour apprécier ce qu'il y a de bon et de mauvais en moi, je vous offre une amité, qui sera durable, en vous priant de m'accorder la vôtre en échange... Et tenez, j'ai envie de me peindre un peu à vous, afin de vous donner une première marque de confiance, ce seront des arrhes de mon affection.

« Il y a en moi deux principes contraires, qui se combattent sans cesse, et qui me rendent quelquefois bien malheureux : c'est une raison froide, qui retombe sur une imagination ardente, et qui me désenchante d'autant plus que celle-ci m'avait présenté plus d'illusions. J'ai compris le jeu des intérêts de ce monde, et sans avoir jamais beaucoup joui des plaisirs qu'il présente, des enivrements qu'on peut puiser dans sa coupe, je me suis convaincu que tout est vain sous le soleil ; cela vient encore de cette imagination, qui n'a de bornes que l'infini, et de cette raison qui analyse tout ce qui la frappe. J'ai l'âme extrêmement religieuse, et l'esprit très incrédule ; mais, comme il est dans la nature de l'esprit de se laisser subjuguer par l'âme, il est probable qu'un jour je serai chrétien. Je suis susceptible de vivre dans la solitude et de me précipiter dans le tourbillon des choses humaines, aimant le calme quand j'y songe, le bruit quand j'y vis, faisant quelquefois d'une cure de campagne mon château favori, lui disant adieu quand je passe sur le Pont-Neuf, retenu dans ma po-

déjà imposant, attrayant et austère, virginal et viril, amoureux de tout ce qui est bon, grand, pur et généreux ». Cette offre naïve fut sans doute acceptée. Mais bientôt un autre ami, inattendu celui-là, et qui n'était pas appelé, vint de lui-même frapper à la porte du cœur de Lacordaire. Cet ami, c'était le Christ. Depuis cinq ans, selon sa coutume, le Seigneur avait fait peu à peu sentir au jeune avocat les limites étroites dans lesquelles son âme était resserrée au milieu du monde; il lui avait envoyé ces tristesses inexpliquées et mystérieuses, cette mélancolie, dont les anciens disaient « qu'il n'y a point de génie sans elle, et qui est inséparable de tout esprit qui va loin, de tout cœur qui est profond (1). » Et dès lors, ayant du seuil de la vie et des sommets de la jeunesse, mesuré la terre, cette terre n'avait pas suffi; Lacordaire s'était converti, parce que, progressivement, ses vœux avaient dédaigné le plaisir et dépassé la gloire! Dieu seul lui était resté. Il s'était jeté en lui tête baissée!

(*A suivre.*) MGR DE CABRIÈRES.

HARMONIE PROVIDENTIELLE.

L'étude du système admirable de compensations, destiné à maintenir sur notre globe les conditions essentielles à la vie, est certainement l'une de celles dans lesquelles éclatent de la manière la plus frappante, l'ordre, la sagesse et la bonté de la Providence. Que, dans les lois purement mécaniques qui règlent la marche des corps célestes, les positivistes ne voient qu'une conséquence fatale d'une propriété de la matière, nous le concevons encore; mais que, dans ce mécanisme admirable et délicat de la vie et du renouvellement incessant de toutes les sources d'où elle sort, dans les propres œuvres de leur intelligence, dans les instincts les plus élevés de leur cœur, dans l'abnégation, l'honneur, le dévouement, l'amour paternel et filial, l'esprit de sacrifice, ils ne veulent pas voir autre chose qu'une conséquence également fatale de ces mêmes propriétés de la ma-

sition par cette force de raison qui me fait concevoir qu'essayer de tout et changer de place, ce n'est pas changer de nature, et qu'il est des besoins pour qui cette terre est stérile. »... « Croyez que je vous aimerais toute ma vie, avec une franchise et une bonté qui pourront vous procurer quelque moment de bonheur.... »

(1) Lettres à Mme de Prailly, p. 3.

tière brute, voilà ce que nous ne pouvons concevoir, et voilà même, dirai-je, devant quoi les plus sérieux d'entre eux hésitent et se sentent troublés.

C'est un devoir sacré pour ceux qui croient (et le nombre en est grand encore, même et surtout parmi les savants les plus illustres) de combattre ces doctrines malsaines, fruits périodiques de la licence, du relâchement moral, de l'abaissement des caractères, qui suit d'ordinaire les époques de trop grande prospérité matérielle ; et c'est en acquit de ce devoir surtout que nous allons retracer, d'après le plus grand météorologiste de tous les pays et de tous les temps, les sublimes harmonies providentielles de la mer et de l'air.

Pourquoi la mer est-elle salée ?

Comment se fait-il que cette salure est la même en tous temps et en tous lieux ?

Pourquoi et comment s'opère la grande circulation océanique?

Voici les réponses de Maury à ces grandes questions (1) :

« L'attention des physiciens s'est portée sur l'origine des sels de la mer.

« J'avais d'abord pensé, avec Darwin et d'autres savants, que la mer tenait ses sels des alluvions des rivières. Mon opinion a changé. Dans mes recherches pour la confection de mes *Cartes des vents et des courants* (2), j'ai trouvé dans la Bible des raisons qui me semblent infirmer mon opinion.

« Le récit fait dans le chapitre 1 de la Genèse et celui que la nature a gravé en langage hiéroglyphique sur les colonnes géologiques, s'accordent merveilleusement sur l'ordre de la Création. Un savant chrétien les admet comme véritables tous deux, puisque, partis de deux points de vue différents, ils s'accordent sur les faits qu'ils enseignent. Aucun d'eux ne paraît mettre en évidence que la mer ait jamais été douce. Au contraire, il semble qu'elle était salée dès le matin de la Création, ou au moins à l'aurore du jour qui vit surgir les terres du sein des ondes.

« Il n'y a pas de doute que la pluie et les rivières n'y appor-

(1) Maury, *Géogr. phys. de la mer,* traduit par Terquem, Paris. Corréard, 1861.

(2) A l'aide de ces cartes, toutes les traversées ont été notablement abrégées ; ainsi celles d'Europe et des Etats-Unis en Californie ont été réduites de 180 à 135 jours.

tent une quantité de sels qui ne sont pas susceptibles d'être enlevés par l'évaporation, mais ces sels en sont extraits d'une autre manière. Le sel marin, qui est le plus abondant, en est séparé périodiquement, d'après le calendrier géologique; les animaux constructeurs en absorbent une quantité notable; mais, comme ils ne pourraient construire uniquement avec ce sel, parce que l'eau dissoudrait leurs coquilles, l'atmosphère leur vient en aide en enlevant, à l'aide des pluies, d'autres matériaux à la terre.

« S'il y avait eu une époque où la mer eût été douce, elle n'aurait renfermé, à cette époque, ni coquilles, ni animaux siliceux. D'un côté, les faits paléontologiques n'apportent aucune preuve à l'appui de cette opinion ; de l'autre, le récit de Moïse y est complètement contraire. Selon lui, elle était salée dès son origine, puisque le cinquième jour les eaux reçurent l'ordre « de se peupler de tous les animaux qui ont vie. » Et aujourd'hui elles regorgent encore d'animaux d'une variété et d'un nombre indéfinis. Les myriades d'insectes qui peuplent les mers sont une des merveilles de ces profondeurs.

« Si l'eau de la mer était douce, sans doute les vents alizés et la différence de température entre les eaux des pôles et celles des tropiques suffiraient pour établir un service de circulation ; mais celle-ci serait bien faible et purement superficielle.

« Grâce à la salure de la mer, au contraire, les eaux des tropiques se salent davantage à cause de leur prodigieuse évaporation, elles deviennent plus lourdes, tombent dans le fond, et, comme l'eau conduit mal la chaleur, ces eaux vont transporter dans les mers froides la chaleur qu'elles ont enlevée aux rayons ardents du soleil.

« Il y a une autre question que nous avons déjà soulevée, sur l'usage des sels de la mer dans les sublimes agencements de la nature : ils servent à régler l'évaporation. Des expériences délicates ont établi que l'eau de mer perdait en 24 heures 0. 54 p. c. de moins que l'eau douce.

« Ces expériences donnent encore plus d'intérêt à nos recherches sur les nombreux et merveilleux emplois assignés au sel de la mer par le Créateur. Il est difficile de déterminer la principale raison de l'arrangement divin. Que ce soit pour régler les climats et la circulation de l'Océan, ou pour transformer la terre en transportant les matières solides d'un côté à un autre, en employant le corail et les autres insectes à sécréter la

matière solide, à l'élever au dessus des eaux et à la placer dans d'autres climats et dans d'autres conditions, ou bien encore pour régler l'évaparation, qui, sans la salure des eaux, serait surabondante sous les tropiques, tous ces emplois du sel de la mer peuvent être regardés comme les principaux.

« Autre considération : si les sels étaient plus légers que l'eau, ils viendraient à la surface, s'opposeraient à l'évaporation, et les brises de mer, au lieu de ranimer les plantes de leur souffle puissant et bienfaisant, viendraient tout brûler de leur haleine desséchante. Le sel, dans ses nombreux et merveilleux emplois, vient entraîner dans les profondeurs les eaux qui ont subi l'évaporation au contact des alizés, et ceux-ci, chargés de vapeurs, peuvent alors remplir dans l'univers la tâche qui leur a été confiée.

« Tel est donc la part que la salure des eaux fait prendre à la mer dans l'économie de l'univers. Et les physiciens, qui avaient cette explication devant eux, devaient-ils être embarrassés et se demander pourquoi la mer est salée ?

« La chaux, la silice, l'alumine sont amenées à la mer par les rivières. Les îles de corail, les récifs, les bancs de marne. les coquilles, les dépôts énormes d'infusoires en sont formés.

« Ces êtres sont constitués de manière à sécréter les matières solides tenues en dissolution dans les eaux ; et cette action a une grande influence sur l'économie de l'univers. Ils rendent l'important office d'aider à la circulation de l'Océan, de régler les climats et de conserver la pureté des eaux. Un corail, ou un mollusque, qui retirent de l'eau les matériaux de ses cellules, la rend plus légère ; elle doit céder la place à des eaux plus lourdes et se mélanger à celles-ci jusqu'à ce que l'équilibre soit rétabli.

« Quelle est la cause de cet étrange courant équatorial qu'on rencontre dans l'Océan Pacifique ? Son origine est inconnue et se perd au milieu de l'Océan. Il est dû en partie, sans doute, à l'évaporation, à la précipitation et aux changements de la température. Mais ne serait-il pas causé aussi par le changement de densité dus aux sécrétions des animaux marins toujours en travail dans cette mer ? La quantité des matières extraites par eux forme des continents. Ces animaux peuvent donc être regardés comme des agents de tout le système des mers et de la géographie physique. Quelle que soit cette influence, elle est réglée dans son emploi par Celui « à la voix duquel les vagues

et les vents obéissent »; Dieu parle à l'Océan par l'organe de ses habitants.

« Dans l'horloge de l'Océan et de l'Univers, l'ordre et la régularité sont maintenus, comme dans un excellent chronomètre, par un système de compensation parfait. C'est là le rôle que jouent dans l'Océan les coquilles : les effets de la chaleur et du froid, des pluies, des tempêtes, qui troublent l'équilibre et déterminent les courants de la mer, sont compensés, réglés et contrôlés par elles. Les rivières charrient continuellement des sels dans la mer, et, si elle n'était pas *compensée*, elle deviendrait comme la Mer Morte, saturée de sels, et un grand nombre de poissons n'y pourraient pas vivre. Les coquilles marines et les coraux fournisssent la *compensation* nécessaire; ce sont les conservateurs de l'Océan. Ils empilent les sels dans les profondeurs des mers, pour en faire les bases de nouveaux continents qui sortiront des eaux et qui seront de nouveau dissous et entraînés à la mer par les pluies et les rivières. Dans de pareilles recherches, continue Maury, l'esprit s'élève de la matière au grand Architecte de l'Univers.

« Qui n'éprouverait de profondes émotions en étudiant un pareil sujet? Seul immuable parmi les choses créées, l'Océan est le grand problème de l'éternel Créateur. En vérité, il appela les eaux et les répandit à la surface de la terre.

« Les eaux obéissent à la voix de Celui qui les appelle, conservent sur le globe cet admirable système de circulation qui dispense la chaleur aux régions boréales, rafraîchit avec les orages pluvieux les pays arides, et, au moyen des courants polaires de la zone glaciale, tempère les ardeurs de la zone torride.

« Ce grand courant du golfe du Mexique transporte, de ces côtes éloignées jusque dans nos mers du Nord, les méduses qui servent à nourrir les baleines à un millier de lieues des mers où elles ont pris naissance. Aussi, combien doit-on admirer la prévoyance et la bonté de l'Être suprême « qui apaise la faim du « corbeau et pourvoit à la nourriture du passereau! »

« Le mécanisme de l'Océan est si bien calculé que la moindre brise qui souffle sur les flots, que le plus petit insecte qui secrète sa coquille est capable de mettre le tout en mouvement; tandis que si tout le sel de la mer était réuni en un monceau, l'homme se servant de toutes les forces qui sont à sa disposition sur la terre, ne serait pas capable de faire avancer d'un pouce, en un

siècle, cette masse qui obéit au moindre rayon de soleil, à un zéphyr, à un infusoire.

« Les habitants de l'Océan subissent l'influence du climat tout aussi bien que ceux de la terre ferme. Le Tout-Puissant, qui donne les couleurs aux lis, les plumes aux passereaux, son éclat à la perle et la nourriture aux monstres de la mer, les a créés pour les conditions physiques que sa Providence leur avait assignées. Sur la terre et dans l'onde, tout est soumis à ses lois et tient la place désignée dans son organisation. Comme nous l'avons dit, l'action de la mer est tracée. Elle agit par ses courants et ses habitants, et celui qui en étudie les phénomènes ne doit plus la considérer comme un vaste désert liquide : il faut voir comme l'harmonie de la nature est conservée au moyen de cette machine si parfaite dans son ensemble et dans ses détails.

« Lorsqu'on examine avec attention l'ensemble de tous les rouages qui composent une montre, on en conclut que ces pièces n'ont pas été faites et ajustées par hasard ; leur fabrication et leur ajustement ont été nécessaires au but à atteindre et sont le produit de l'intelligence. De même, lorsqu'on jette ses regards sur ce monde admirable, l'admiration se change en adoration par l'étude du détail aussi bien que par celle de l'exactitude du mécanisme universel, chargé d'accomplir un si merveilleux travail (1).

« Ici, la mer est le ressort de la machine ; ses eaux, ses courants, ses îles, ses habitants sont les balanciers, les roues, les pignons et les chaînes. Il n'y a qu'un seul Être, une seule pensée, qui soit capable d'avoir présidé à l'harmonie de cette organisation. Considérée de ce point de vue, l'étude de la mer est vraiment sublime ; elle élève et ennoblit les pensées de l'homme. »

Et combien Maury eût été plus frappé encore de ces admirables harmonies, qu'il a décrites avec tant d'éloquence, s'il avait connu cette propriété de la mer, que la science a tout récemment découverte, et qui, peut-être, lui assigne son rôle le plus providentiel dans la conservation de la vie, propriété en vertu de laquelle l'Océan est le grand régulateur de la quantité d'acide carbonique répandue dans l'atmosphère.

Certes, il est admirable de voir le gaz asphyxiant, que tous les animaux exhalent, reconstituer de l'air pur sous l'action des

(1) On sait que Voltaire a dit lui-même : « Il n'y a pas de montre sans horloger. »

plantes, lesquelles s'accroissent aux dépens du carbone qu'il contient et mettent en liberté l'oxygène que nous respirons.

Mais la population humaine va toujours croissant, l'industrie répand de jour en jour plus d'acide carbonique dans l'air. Le surcroît du gaz produit par ces deux causes réunies pourrait n'être pas absorbé par les végétaux, dont la croissance est, en général, assez lente. Il faut donc un régulateur qui empêche l'air de devenir irrespirable à raison de l'acide carbonique qu'il contiendrait en excès. C'est la mer qui est encore ce régulateur; c'est grâce à elle que la quantité d'acide carbonique contenue dans l'air ne varie sur tout le globe, et par tous les temps, qu'entre 3 et 4 milliémes.

Et ce serait sans un dessein prémédité, sans un but final, que les mers auraient cette grande prépondérance sur les continents, que leur salure produirait ces grands courants si utiles à la répartition de la chaleur et de l'humidité par tout le globe; qu'elle contribuerait, par les animaux qui la peuplent et qui lui conservent toujours la même proportion de sels, à former des terres nouvelles qui succèdent aux terres épuisées; qu'elle servirait enfin de régulateur à la quantité d'acide carbonique contenue dans l'air, sans même que la science, qui a constaté le fait, ait pu, jusqu'à présent, en découvrir la raison!

Faut-il rappeler ici cette propriété extraordinaire que, presque seule entre tous les corps connus, l'eau possède de se dilater en se refroidissant au-dessous de 4°, en sorte que la glace vient flotter à sa surface et peut ainsi se fondre aux rayons du soleil et au souffle des brises? Sans cette propriété, que de fleuves et de mers dont le fond ne dégèlerait jamais pendant l'été, et jusqu'où s'avanceraient alors les mers polaires?

Et Darwin, l'un des savants que les positivistes revendiquent le plus hautement, n'a-t-il pas consacré un volume à démontrer que les vers de terre sont les grands artisans dont la nature s'est servie pour transformer la roche en terres cultivables?

Spectacle admirable! Les petits animaux marins élèvent des continents; l'animal terrestre le plus dédaigné est l'auteur des transformations qui permettent à la graine de germer et à la plante de plonger ses racines dans un sol préparé par lui!

Et que dirons-nous de ces migrations étonnantes de poissons, qui obéissant à un mot d'ordre, partent au commencement du printemps, en bancs serrés de plusieurs mètres d'épaisseur et de plusieurs kilomètres de large, comme les harengs et les sar-

dines, et forment l'une des bases les plus importantes de la nourriture et de la richesse des habitants du Nord! Et de ces migrations tout aussi surprenantes de plusieurs espèces de poissons de mer, qui viennent déposer leurs œufs dans les rivières et retournent ensuite à l'Océan, comme s'il leur était ordonné de se mettre plus à portée des besoins de l'homme ; et de cet instinct merveilleux qui fait partir les femelles d'abord, et les mâles quelque temps après pour féconder le frai !

Et de ces migrations de parasites, décrites par un éminent naturaliste (1), si prodigieusement surprenantes qu'elles suffiraient seules à faire éclater à des yeux que n'aveugle pas l'orgueil ou l'esprit de système, la nécessité de l'existence d'une Cause supérieure, pour expliquer, sans un miraculeux hasard, la perpétuation de ces êtres infimes, ne fût-ce que pendant deux générations!

Tous ces phénomènes, devant lesquels l'intelligence humaine reste frappée de stupeur, seraient l'œuvre de forces inintelligentes!

Nous avons parlé déjà de la merveilleuse dépendance qui existe entre les animaux et les plantes ; celles-ci conservent véritablement la vie des premiers, non seulement en fournissant tous les aliments à leur subsistance soit directement, soit indirectement, mais encore en transformant en air vivifiant, appelé oxygène, les gaz nuisibles que les animaux rejettent après avoir respiré. Ces gaz à leur tour sont la nourriture presque exclusive de tous les végétaux.

Quel admirable système de compensation, et qu'il est bien décrit dans ces lignes d'un physicien américain, reproduites par Maury :

« Il y a de l'air qui nous environne et qui, par sa circulation, unit, dans un lien de communauté, tout ce qui couvre la terre.

« L'acide carbonique que nous exhalons est dispersé par lui sur le monde entier, du soir au matin. Le dattier, qui croît sur les bords du Nil, l'aspire; les cèdres du Liban s'en emparent pour porter leurs têtes altières jusqu'aux cieux ; les cocotiers de Taïti en poussent plus rapidement ; les palmiers et les bananiers du Japon y prennent leurs fleurs.

« L'oxygène que nous respirons vient d'être distillé par les

(1) Il n'est pas possible de résumer ces pages magistrales, publiées par P.-J. Van Beneden, dans les *Bulletins de l'Académie royale de Belgique*.

magnoliers de la Susquehanna ; les grands arbres qui ombragent l'Orénoque et les Amazones, les rhododendrons géants de l'Himalaya, les roses et les myrtes de Cachemyre, les caneliers de Ceylan et les antiques forêts qui garnissent les pentes des mont de la Lune, au cœur de l'Afrique, contribuent pour leur part à la production de cet agent indispensable à la vie humaine.

« Les pluies qui viennent d'arroser nos pays sont dues aux glaces polaires, et le lotus, qui flotte sur les eaux du Nil, exhale des vapeurs qui vont couvrir de neige le sommet des Alpes.

« L'atmosphère qui enveloppe le monde habitable, est un vaste réservoir dans lequel sont enfermés tous les éléments nécessaires à la vie ; ou, pour mieux dire, elle est elle-même cet élément sous sa plus simple expression. Les animaux en nourrissent leurs fibres, leurs tissus ; les plantes y puisent la partie nutritive qui va se convertir dans leurs différents organes. Et c'est à l'air que les plantes ont emprunté ces sucs nourriciers qui viennent réconforter les animaux. Ceux-ci sont pourvu d'organes de locomotion et de préhension ; ils peuvent chercher leur nourriture et la porter à leur bouche, tandis que les plantes doivent attendre qu'elle leur arrive. Aucune molécule solide ne peut avoir accès dans leur organisation, l'air ambiant leur apporte leur pâture de carbone, d'hydrogène et d'oxygène. L'eau, car chaque chose a son but, est constamment prête à fournir à leurs besoins, non seulement pour leur apporter leur nourriture convenable suivant la saison mais encore pour les parer de leurs brillantes couleurs. » Maury continue en ces termes :

« L'homme ne peut faire un usage plus noble de son intelligence que de l'employer à mettre dans tout leur jour les manifestations évidentes de dessein et de but qui sont visibles dans bien des parties de la création.

« Ainsi pour le marin réfléchi et pour l'homme qui étudie les relations physiques de la terre, de la mer et de l'air, l'atmosphère est quelque chose de plus qu'un océan sans rives, dans le fond duquel il s'avance en rampant. C'est une enveloppe ou une couverture qui sert à distribuer la lumière et la chaleur à la surface de la terre ; c'est un réceptacle dans lequel, à chaque souffle, nous expirons de grandes quantités de matière animale morte ; c'est un laboratoire de purification, dans lequel cette matière est recomposée et retravaillée sous des formes salutaires et bienfaisantes ; c'est une machine qui pompe dans

l'océan l'eau de toutes les rivières et qui la transporte à leurs sources dans les montagnes ; c'est un magasin inépuisable, merveilleusement bien pourvu. De la régularité de marche de cette machine dépend le bien-être de toute plante et de tout animal qui habite la terre.

« Combien son étude doit-elle offrir d'intérêt ! Un simple examen des usages que font de l'air les plantes et les animaux suffit pour convaincre tout esprit raisonnable que, lorsqu'ils ont été créés, il a été tenu compte de la nécessité de cette adaptation.

« La solidarité de deux parties d'un mécanisme, qui s'engrènent mutuellement, ne rend pas l'existence d'un dessein dans leur construction plus évidente que ne l'est ce fait que la grande machine atmosphérique de notre planète a été construite par un Architecte qui l'a destinée à un but déterminé.

« Ainsi son aménagement, ses mouvements et l'accomplissement de ses fonctions n'ont pas dû être laissés au hasard.

« Ils sont, nous y pouvons compter, guidés par des lois qui rendent toutes les parties, toutes les fonctions, tous les mouvements de cette machine aussi obéissants à l'ordre et aussi harmonieux que le sont les mouvements des planètes dans leurs orbites.

« Et d'où vient à l'atmosphère cette poussière qui y flotte à des hauteurs vingt fois plus élevées que la cime du Mont-Blanc, auxquelles les poussières terrestres ne sauraient jamais atteindre ? Pour nous, elles proviennent bien probablement des comètes.

« Ces astres errants, dont la nature est encore peu connue, et qui n'étaient naguère, pour l'astronome et le météorologiste, que des accidents infimes, sans aucune relation directe avec notre globe, ou même avec le système solaire, peuvent être considérés aujourd'hui comme des véhicules chargés par la Providence de répandre, dans les atmosphères planétaires, ces grains de poussières cosmiques, sans lesquelles elles ne pourraient remplir le rôle qui leur a été assigné, de dispenser aux montagnes ces neiges, abondantes sources des fleuves, aux plaines la pluie fertilisante, à l'air des climats froids la chaleur émise dans la condensation de la vapeur d'eau. »

Schiaparelli a fait voir récemment que plusieurs essaims d'étoiles filantes décrivent, autour du soleil, des trajectoires qui sont identiques à celles de comètes bien connues.

Ainsi, cette pluie magnifique d'étoiles filantes, qui a été observée le 27 novembre 1872 et 1885, a remplacé la comète de

Biela, aujourd'hui totalement disparue, qui, en 1832, avait failli traverser notre atmosphère, en 1844 s'était séparée en deux fragments distincts que les astronomes ont pu suivre dans le ciel pendant quelques mois, et s'est résolue aujourd'hui en une multitude innombrable de corpuscules, estimée à plusieurs millions pour ceux qui ont pu être aperçus le 27 novembre dernier.

Ces corpuscules sont animés d'une vitesse tellement prodigieuse que leur passage à travers les couches les plus raréfiées de notre atmosphère suffit pour les volatiliser. Ils abandonnent alors, derrière eux, ces traînées lumineuses, qu'on a vues persister pendant plusieurs minutes, et qui s'éloignent enfin, laissant dans l'air ces grains invisibles de poussière, qui sont nécessaires à la formation des nuages.

C'est ainsi que, dans une harmonie sans fin, les abîmes de l'Océan et les hauteurs sublimes de l'air en relation avec les espaces célestes, les feux des tropiques et les glaces des pôles, l'hiver qui repose les plantes et l'été qui nous donne leurs fruits, les neiges éternelles qui ceignent de leur blanche couronne les cimes élevées des trois continents et les eaux qui portent la fertilité aux vallées, les courants de la mer et les tempêtes qui agitent l'atmosphère, l'océan qui absorbent l'excès d'acide carbonique nuisible à la vie animale, les coraux qui font surgir du sein de la mer des îles nouvelles, et l'humble ver de terre qui a reçu pour mission de transformer la roche en champs cultivables, les herbes des prairies et les arbres des forêts qui renouvellent sans cesse, pour les animaux, l'air respirable et la nourriture ; l'air respirable exhalé par ceux-ci et par nos grandes industries, qui sert, à son tour, à nourrir les plantes ; les légumes, les fruits et le bétail même qui s'assouplissent sous la main de l'homme, pour fournir de plus en plus abondamment à sa subsistance ; les animaux domestiques à qui il a été ordonné de le servir ; les poissons, dans leurs migrations merveilleuses et dans la fécondation plus extraordinaire de leur frai, tout, dans la nature, s'unit pour chanter la puissance, la sagesse et la bonté de Celui qui a fait concourir toutes les forces de la matière animée au service du seul être à qui il ait donné de le connaître et de l'aimer sur la terre.

J'entends les positivistes me dire :

Eh quoi ! votre Dieu a donc bâti de sa main puissante chaque cime des Alpes et creusé chacune des profondeurs de l'Océan ;

il a créé les comètes pour qu'elles fournissent aux hautes régions de l'air les grains de poussiére cosmique nécessaires à la formation des nuages ; il a ordonné à l'eau salée de geler moins vite que l'eau douce et à celle-ci de se dilater en se congelant ; à la première encore d'absorber l'acide carbonique qui nuirait à l'homme ; aux infusoires et aux coraux de bâtir les continents, aux vers de fabriquer de la terre arable, aux plantes et aux fruits de s'améliorer et au bétail de fournir de meilleure chair, grâce aux soins de l'homme ; bref, il a tout réglé dans les moindres détails, pour le plus grand bien de l'humaniié.

Nous aimons autant, continueront-ils, la mythologie grecque qui a fait présider une divinité à chaque phénomène naturel : Apollon au soleil, Phébé à la lune, Neptune à la mer, Eole aux tempêtes, Cérès aux champs, Pomone aux fruits, Bacchus au vin.

Je me bornerai à leur répondre par une comparaison tirée d'Oersted, le grand physicien aux découvertes de qui l'humanité est redevable du télégraphe (1) : Lequel admirez-vous le plus de deux souverains, dont l'un, dès qu'un voyageur se présente à sa frontière lui donne aussitôt une escorte pour le protéger contre les brigands qui l'attendent sur les grands chemins, tandis que l'autre a si bien pourvu, par de bonnes lois, à la sûreté de ses Etats, que chacun peut s'y aventurer seul sans la moindre crainte ?

Ce qu'un souverain peut à peine réaliser, dans un petit Etat, au moyen de bonnes lois, Dieu l'a réalisé dans l'univers entier, par une pensée unique, d'où sont découlées, dans un ensemble harmonique, toutes les lois de la nature morte et animée ; et cette pensée est le Verbe. « Au commencement était le Verbe, et le Verbe était en Dieu, et le Verbe était Dieu » (2).

FOLIE.

LA LAICISATION DES HOPITAUX

L'œuvre funeste entreprise depuis plusieurs années déjà par le Conseil municipal de Paris — œuvre que ni la supériorité évidente des religieuses sur les laïques, ni les protestations très

(1) *L'Esprit dans la nature.*
(2) Extrait de la *Petite climatologie de l'amateur et de l'agriculteur belge.*

formelles de la presque unanimité du corps des médecins et chirurgiens des hôpitaux n'ont pu faire abandonner — va dans quelques jours être parachevée.

Les deux derniers hôpitaux encore desservis par les « sœurs », l'Hôtel-Dieu et Saint-Louis, doivent être prochainement laïcisés eux aussi. Il se produira peut-être quelque retard et quelques difficultés, les sœurs Augustines de l'Hôtel-Dieu ayant une situation toute particulière sur laquelle il est fort probable qu'elles appelleront la justice à prononcer.

Avant que les dernières sœurs de charité aient été chassées des hôpitaux de Paris, M. le docteur Armand Desprès, chirurgien des hôpitaux, conseiller municipal de Paris, a tenu à protester une dernière fois contre la pernicieuse fantaisie qu'il n'a cessé de combattre depuis le premier jour.

La lettre qu'on lira plus bas, et qui montre si nettement le grave préjudice causé aux malades par le remplacement des sœurs de charité, vient bien à son heure.

Il n'y a que quelques jours, en effet, le 20 août dernier, que M. Floquet, président du conseil, assistant à la distribution des prix aux élèves des *écoles municipales* d'infirmières laïques, s'exprimait en ces termes :

Mesdames, je viens témoigner de l'intérêt que porte le gouvernement à une œuvre qui a droit au respect de tous et que la République a le devoir d'encourager ouvertement. Je viens enfin décerner devant vous, devant tous ses élèves, à un de vos professeurs, une récompense à laquelle il a droit. D'autres l'ont certainement méritée aussi, mais nous ne pouvons disposer que d'une croix, et j'espère que le choix de M. Yvon aura votre assentiment.

A ces mots, dit le *Progrès médical*, une triple salve d'applaudissements éclate de tous côtés. M. Floquet, se tournant vers M. Yvon, lui attache sur la poitrine la croix de chevalier de la Légion d'honneur, et, s'adressant à lui, continue ainsi :

Monsieur Yvon, je suis heureux de vous donner cette croix, qu'à la demande de votre directeur, mon collègue et vieil ami M. Bourneville, le président de la République vous a accordée ; c'est pour vous une récompense bien gagnée, c'est pour nous le signe visible de la sympathie du gouvernement pour l'œuvre d'humanité et d'affranchissement à laquelle vous vous êtes dévoué avec persévérance et succès depuis bien des années.

M. Bourneville a remercié, en ces termes, son *vieil ami* M. le président du conseil :

Votre démarche et cette récompense montreront, une fois de plus, que, toujours fidèle à vos principes, vous n'hésitez pas à manifester votre sympathie pour cette réforme essentiellement républicaine et sociale : la *laïcisation hospitalière*, qui n'est d'ailleurs que le complément, mais le complément indispensable de la *laïcisation scolaire.*

Il y a onze ans que les *écoles d'infirmières* existent... Elles ont rendu des services incontestables... en permettant à l'administration de procéder, dans de bonnes conditions, à la laïcisation de vingt établissements hospitaliers.

Aujourd'hui, ainsi que vous pouvez le constater vous-même, vous avez devant vous plus de deux cents infirmières *diplômées* de cette année, instruites, capables, dévouées, prêtes à tous les sacrifices, auxquelles vous pouvez faire appel, non seulement pour la laïcisation de l'hôpital Saint-Louis et de l'Hôtel-Dieu, mais encore pour la laïcisation de tous les établissements de bienfaisance qui dépendent de votre ministère...

J'ose compter sur votre ardent amour de la République et de la Libre-Pensée, pour hâter et généraliser cette réforme. Ce sera pour tous ceux qui se sont dévoués à la laïcisation, ce sera pour moi un encouragement à perfectionner cette œuvre, à la rendre encore plus fructueuse, plus utile pour tous les malheureux malades, plus digne de la République.

Ces citations montrent le gouvernement adoptant et glorifiant les infirmières laïques de M. Bourneville par la voix même de son chef, et semblant voir d'un œil favorable le vœu émis par celui-ci d'une prompte et prochaine laïcisation des hospices et hôpitaux de province.

Qu'en pensera M. Carnot, qui, dans son voyage présidentiel, disait à la supérieure des sœurs de Saint-Vincent-de-Paul de l'hospice des Enfants-Trouvés de Bordeaux : « Vous portez, ma sœur, un costume que j'aime à voir dans nos hôpitaux et pour lequel je professe la plus vive sympathie ; » M. Carnot qui, à Rochefort, décorait de la Légion d'honneur la sœur Saint-Éloy, supérieure depuis trente-cinq ans de l'hôpital maritime, en lui disant : « Je vous décore pour votre zèle et pour les services que vous avez rendus aux malades depuis si longtemps. Que votre modestie ne s'offense pas de cette distinction, c'est l'ordre entier que je décore en votre personne. »

Mais M. Carnot est habitué à ne pas résister longtemps aux volontés de son impérieux ministre, et la sympathie qu'il éprouve pour les sœurs si dévouées qui se consacrent au soulagement des souffrances humaines ne lui inspirerait sans doute

pas l'énergie qui lui manque. Il est à espérer que les commissions administratives des hospices, qui ont librement et spontanément, en vertu des instructions réglementaires du 31 janvier 1840, sanctionnées par la loi du 7 août 1851 qui est toujours en vigueur, confié aux sœurs de charité les établissements qu'elles administrent, — 1,485 sur 1,600 hôpitaux et hospices sont desservis par les sœurs, — seront consultées par le gouvernement s'il lui prend fantaisie d'appliquer à la France entière la « réforme essentiellement républicaine » préconisée par M. Bourneville.

Nous ne doutons pas, ainsi que l'écrit au *Soleil* un ancien administrateur des hospices à la lettre duquel sont empruntés les renseignements que nous donnons ci-dessus, que ces commissions et les médecins des hôpitaux de nos villes de province ne protestent contre cette fantaisie déplorable avec assez de vigueur pour la faire abandonner au ministre de l'intérieur s'il lui venait jamais à l'idée de vouloir la leur imposer.

—

Voici la lettre du docteur Desprès. Elle est adressée à la *Gazette des Hôpitaux* :

Paris, le 31 septembre.

Monsieur le directeur,

Il n'y a plus grand'chose à dire sur les déplorables effets du renvoi des sœurs des hôpitaux; mais, puisqu'il paraît que, malgré les lois et les droits acquis, certaines personnes du conseil de surveillance des hôpitaux, profitant de l'absence du plus grand nombre de ses membres, veulent tenter de faire renvoyer les sœurs Augustines de l'Hôtel-Dieu, il n'est pas sans intérêt de mettre sous les yeux de vos lecteurs quelques faits instructifs que l'administration de l'Assistance publique passe volontiers sous silence.

La laïcisation de l'hôpital de la Charité a été effectuée le 23 janvier dernier, et il nous été donné d'en vérifier par nous-mêmes les très réels inconvénients que nous avions trop prévus. Sans insister sur les défauts connus du nouveau personnel, inexactitude, manque d'ordre et de propreté, absence presque continuelle des salles, excepté aux heures de visite, désordre du linge et des instruments de chirurgie, il me suffira de dire que, sur cinq surveillantes laïques qui m'ont été données en moins de trois mois, deux ont dû être déplacées à la suite de défauts d'attention qui ont coûté la vie à deux de mes malades, que j'ai dû me contenter enfin d'anciennes infirmières dressées par des sœurs et qui, au moins, savaient retourner, nettoyer et couvrir un malade.

Quant à la dépense et au coulage, ils n'ont plus de bornes. Là où

il y avait jadis une sœur, on a placé deux infirmières laïques. Dans un de nos services même, on en a ajouté une troisième, et cela n'a pas encore suffi. Ces trois dames ont déclaré qu'elles avaient trop de travail, et ont obtenu du directeur de l'hôpital qu'on leur adjoignît une quatrième infirmière laïque. Voilà comment à la « Charité » on a remplacé une *sœur.*

Mais le pire de la situation est que nombre de femmes qui sortent de l'école d'infirmières laïques et qu'on nous envoie sont des protégées de conseillers municipaux et même de députés, qu'elles le disent assez insolemment à nos élèves, et que, de ce chef, elles se croient tout permis. Quelques-unes, d'ailleurs, si mes renseignements sont exacts, sont femmes ou parentes d'électeurs influents, naturellement partisans de la laïcisation.

Cela, du reste, montre la question sous un jour un peu nouveau, et la nécessité du retour des sœurs dans les hôpitaux va de plus en plus s'imposer.

Veuillez agréer, etc. Docteur Armand Desprès,
Chirurgien à l'hôpital de la Charité,
Conseiller municipal.

P.-S. — Trois jours après le départ des sœurs, un avis a été placardé dans les couloirs de l'hôpital de la Charité et à la porte des salles de malades. Il portait en substance : *Les malades sont prévenus qu'ils n'ont point d'argent à donner aux personnes qui les soignent.* L'administration présentait ainsi aux pauvres son nouveau personnel, et rendait, de la sorte, aux sœurs hospitalières un hommage involontaire, plus grand encore peut-être que ceux que nous leur avons rendus.

LES INSTITUTRICES

Le nombre des institutrices commence à devenir tout à fait menaçant. Pour peu que cela continue, les autres corporations ne tarderont pas à disparaître, et il sera complètement inutile que la Chambre persiste à s'occuper du travail des femmes ; il n'y aura plus que des institutrices qui n'instruisent pas. Elles n'ont pas d'emploi et ne peuvent en avoir.

Il résulte des dernières statistiques, très judicieusement commentées par un rédacteur du *Temps*, que nous produisons beaucoup plus de maîtresses d'école qu'il ne nous en faut. L'offre dépasse la demande dans des proportions inquiétantes, et, malgré les besoins d'une consommation qui va toujours croissant, quantité de pauvres filles, fort intéressantes, restent ainsi sur le pavé.

Voici les chiffres : Dans les quatre années 1882, 1883, 1884, et 1885, l'Université a délivré des brevets d'institutrices à près de 80,000 jeunes filles, ce qui suppose, étant donnée la proportion habituelle, que 200,000 se sont présentées aux examens pour l'obtenir. C'est effrayant!

Les brevets sont — comme vous le savez — de deux catégories : le brevet élémentaire et le brevet supérieur; le second, naturellement plus difficile et plus rare que le premier, puisqu'on ne compte guère qu'un brevet supérieur contre neuf brevets élémentaires; mais comme l'un et l'autre donnent le droit théorique d'enseigner, et qu'en fait beaucoup d'institutrices usent de cette virtualité que le brevet élémentaire leur confère aussi bien que le brevet supérieur, nous n'avons pas à insister en ce moment sur cette distinction.

Il est bien entendu que toutes les jeunes filles qui ont l'un ou l'autre brevet ne se destinent pas pour cela à l'instruction publique. On a calculé que parmi celles qui sont en possession du brevet élémentaire, il n'y en a guère qu'un dixième qui suivent la carrière de l'enseignement. Au contraire, les deux tiers de celles qui ont le brevet supérieur sollicitent des places dans les écoles ; et cela se comprend ; si elles n'avaient pas entendu profiter des avantages très appréciables qu'il leur assure, elles ne se seraient pas soumises aux épreuves qu'il exige, elles n'auraient pas, comme on dit familièrement, « perdu leur temps et leur jeunesse » pour arracher ce diplôme d'honneur à la juste et nécessaire sévérité d'examinateurs qui ont le souci de leur responsabilité.

En somme, pour une seule année, l'année 1885, la dernière dont on ait le bilan scolaire à peu près complet, il y a eu environ 4,200 postulantes ou candidates qui ont demandé à être employées dans les écoles publiques ; d'où il suit que les demandes certaines sont trois fois plus nombreuses que les vacances éventuelles, et qu'on ne peut caser qu'une institutrice sur trois. Pendant ce temps-là que font les deux autres?

Nous croyons sincèrement qu'en présence de ces chiffres, il faut pousser les jeunes filles vers d'autres métiers, si tant est qu'elles veuillent réellement avoir une profession susceptible de leur procurer des ressources: On leur témoigne de l'intérêt en les décourageant de cette carrière de l'instruction qui leur apporte tant de déceptions et de mécomptes. Notez qu'il n'y en a pas de plus laborieuse, de plus pénible; il n'y en a pas où les compen-

sations soient plus tardives et plus précaires. C'est pitié que de voir travailler ces pauvres filles du peuple — et de la bourgeoisie fort souvent — pour obtenir ce brevet qui sera, — si elles l'obtiennent, leur honneur et leur pain! Que de fatigues et que de larmes! Il ne suffit pas de se préparer, il faut réussir, il faut *être reçue*. Combien n'y parviennent qu'après plusieurs épreuves infructueuses! Combien n'y arrivent jamais, s'arrêtent en route épuisées, désespérées.

Il faut avoir été témoin de toutes ces amertumes pour les connaître. Parfois, c'est l'avenir de toute une famille qui repose sur ce malheureux brevet élémentaire ou supérieur. Plus souvent c'est un mariage entrevu, indiqué, presque un rêve. Et quand enfin on l'a conquis de haute lutte, au prix de tant d'insomnies, ce brevet merveilleux, qui doit vous ouvrir toutes les portes, y compris celle du bonheur, voilà qu'il ne vous sert plus à rien, qu'il reste dans vos mains comme un meuble inutile, comme un chiffon de papier qui aurait tout juste la valeur d'un assignat.

La république n'y a pas pris garde. Elle a voulu à toute force instruire les jeunes filles du peuple, et elles ne s'est pas avisée qu'en instruisant des jeunes filles, qui avaient besoin d'un métier, elle en faisait nécessairement des institutrices. Pour le jeune homme instruit, il y a mille débouchés divers; pour la jeune fille à brevet, il n'y a guère que l'instruction publique. Nous allons forcément à la multiplication illimitée des institutrices; mais qu'est-ce qu'une institutrice sans école et sans emploi; qu'est-ce qu'une institutrice qui n'instruit pas ? C'est évidemment une déclassée. Aussi en voit-on qui tournent fort mal. On a gémi, il y a quelques mois, sur le sort d'une malheureuse qui avait couru partout pour trouver une place d'adjointe ou de suppléante et qui a fini par se jeter dans la Seine, avec son brevet dans sa poche. Il y en a qui font pis. L'encombrement de la carrière les tue, et c'est pourquoi on se montre leur ami en les dirigeant ailleurs.

Le brevet d'institutrice est un diplôme de meurt-de-faim.

NOUVELLES RELIGIEUSES

Rome et l'Italie.

D'après des nouvelles de Rome, il paraît que le concordat entre le Czar et le Souverain Pontife est étudié activement.

Les envoyés russes ont été reçus plusieurs fois par le Pape, qui a lui-même préparé les principales clauses de la Convention qui aura les résultats les plus importants ; elle accorderait une très grande part de liberté religieuse aux catholiques polonais et russes.

—

Avec la munificence dont il ne se lasse pas de faire preuve pour assurer les progrès des études historiques, le Souverain Pontife vient de prendre sous sa haute protection, en subvenant aux frais de la rédaction et de l'impression, l'important travail historique que M. l'abbé Pressutti a entrepris pour publier, d'après des documents authentiques et pour la plupart inédits, l'histoire locale de la ville de Rome, au double point de vue ecclésiastique et civil, surtout pendant le moyen-âge. En comblant sous ce rapport une lacune dans la période historique qui va de Grégoire-le-Grand à la fin du XVe siècle, cette publication rendra un service d'autant plus précieux que toute cette période si intéressante du moyen-âge est restée inconnue ou, qui pis est, dénaturée en ce qui concerne le mouvement religieux et civil de la Ville Eternelle.

Ce travail est désormais fort avancé et la publication qui va en commencer, sous les auspices et grâce à la munificence de Léon XIII, sera un nouveau titre de gloire ajouté à tous ceux de l'auguste Mécène des études historiques.

—

Sur la voie Flaminia, près des *Monti Parioli*, on vient de découvrir un nouveau cimetière chrétien.

Les fouilles archéologiques y sont très intéressantes. C'est là que se trouvait la Basilique ancienne de Saint-Valentin et le cimetière attenant à l'église.

France.

PARIS. — On vient d'inaugurer, à Clamart, l'hospice Ferrari, dû à la générosité de Mme la duchesse de Galliera.

La cérémonie était présidée par Mgr Richard, archevêque de Paris. Un grand nombre de religieuses, appartenant aux diverses communautés, y assistaient. La Mère supérieure des Sœurs de la Sagesse, au dévouement desquelles est confiée la direction de l'établissement, était venue procéder elle-même à la mise en marche de tous les services.

CAMBRAI. — Nous lisons dans le *Nouvelliste du Nord :*

On sait que, après la mort d'un évêque ou archevêque, le chapitre métropolitain doit se réunir dans le plus bref délai et désigner trois vicaires capitulaires chargés d'administrer le diocèse pendant la vacance du siège.

En conformité de ces dispositions, le chapitre métropolitain de l'église de Cambrai avait choisi comme vicaires capitulaires les trois vicaires généraux en exercice, savoir : Mgr Monnier, évêque de Lydda, MM. Destombes et Carlier.

Il était à supposer que ces choix ne souffriraient aucune difficulté et que le gouvernement s'empresserait de les ratifier. La chose paraissait d'autant plus naturelle que déjà deux des vicaires capitulaires, Mgr l'évêque de Lydda et M. Destombes, avaient par deux fois rempli les mêmes fonctions après la mort du cardinal Régnier et de Mgr Duquesnay.

Aussi, grand a été l'étonnement de tous les prêtres du diocèse quand on apprit que le gouvernement se refusait à ratifier la nomination de Mgr Lydda et invitait le chapitre métropolitain à procéder à une autre désignation.

Il y a dans cette conduite un acte de haute inconvenance et de mesquine persécution que rien n'explique, mais qui montre bien de quels bas sentiments de haine contre la religion sont animés les membres du gouvernement. Rien dans l'attitude de Mgr Monnier ne justifie une pareille mesure, qui serait une injure si, venant d'où elle vient, elle ne constituait un honneur pour le respectable prélat qui en est la victime.

Très vraisemblablement, le ministre et le préfet ont voulu faire sentir la main de l'administration dans des choses qui excèdent leur compétence et, en s'élevant contre un évêque aimé et respecté de tous les prêtres du diocèse, rendre plus pénible encore une exclusion arbitraire.

Cette nouvelle, qui fut communiquée aux membres du clergé qui se trouvaient alors réunis à Cambrai pour la retraite ecclésiastique, a produit une douloureuse impression.

Au nom des prêtres présents, M. l'archiprêtre Lasne, doyen de Saint-Maurice, a tenu à témoigner à Mgr l'évêque de Lydda les profonds sentiments de respect et d'affection que tout le clergé du diocèse de Cambrai éprouvait à son égard.

Cette mesquine persécution n'est pas faite pour diminuer les sentiments de réprobation unanime que les récentes laïcisations opérées par M. Saisset-Schneider ont causés dans tout notre département.

Si l'on veut que les catholiques se rallient à la république, comme le leur demande M. Spuller dans « l''intérêt de la patrie », il faudrait au moins que le gouvernement républicain sache s'abstenir de mesures semblables !

Quimper. — Cinq cents prêtres au moins, et une foule immense que les évaluations les plus modérées portent à cinquante mille personnes, assistaient le 8 septembre à l'édifiante et grandiose cérémonie du couronnement de Notre-Dame du Folgoët. Il serait difficile de se figurer un spectacle à la fois plus émouvant, plus consolant et plus pittoresque. Cette affluence énorme, inouïe, ces costumes bretons dans tout leur éclat, ces magnifiques bannières de paroisses, dont le nombre dépassait la centaine, cet ordre, cette foi éclatante, tout concourait à rendre inoubliable la splendide cérémonie du Folgoët.

Il s'est produit un accident, qui a jeté d'abord une vive frayeur dans l'assistance, mais qui, par miracle semble-t-il, n'a pas entraîné de suites graves. Une estrade supportant des prêtres et des laïques, s'est effondrée au moment où le cortège des évêques parvenait à l'autel élevé en plein air. C'est à peine si trois ou quatre personnes ont eu des contusions légères. On l'a su tout de suite, et le calme s'est immédiatement rétabli.

Après la célébration de la grand'messe, chantée par S. Em. le cardinal Place, Mgr Freppel, venant se placer devant la statue de Notre-Dame, au pied de laquelle s'étaient réunis les évêques, a prononcé un superbe discours.

La péroraison a été saluée par les vivats et les acclamations prolongés, enthousiastes, formidables, de cet immense auditoire.

Puis, S. Em. le cardinal Place a gravi l'estrade. Au milieu d'un recueillement profond, unanime, d'un effet indescriptible, surtout après les manifestations soulevées par l'éloquence de Mgr Freppel, le prince de l'Église a procédé à la cérémonie du couronnement et donné la bénédiction papale d'une voix qui, comme celle de Mgr l'évêque d'Angers, portait jusqu'aux extrémités de la foule.

Le soir, les vêpres ont été chantées solennellement, et le curé de Saint-Louis de Brest, M. l'abbé Cloarec, a prononcé,

toujours au milieu de la même affluence, un sermon en langue bretonne.

On ne perdra pas de si tôt dans la contrée le souvenir de cette fête magnifique. Seule l'Église peut en donner de pareilles!

CHRONIQUE DE LA SEMAINE

Le voyage de M. Carnot en Normandie. — Discours politiques. — Extravagances dangereuses. — Tonkin. — Italie.

13 septembre 1888.

Voilà donc M. Carnot en Normandie. Evreux, Caen, Bayeux, Saint-Lô, Cherbourg, Rouen ont déjà reçu ou vont recevoir le Président de la République.

M. Sadi Carnot est-il content de son voyage en Normandie?

Pour répondre à cette question, il convient d'abord de se demander pourquoi le petit-fils de l'organisateur de la victoire a quitté les ombrages de Fontainebleau, juste au moment où ils commencent à se nuancer des teintes les plus variées, pour s'enfermer dans des wagons de chemins de fer où l'on étouffe, entendre des musiques municipales jouer *la Marseillaise*, distribuer des palmes académiques et manger la cuisine des banquets.

Quelques personnes prétendent que c'est pour son plaisir. C'est difficile à croire. D'autres disent qu'il poursuit un intérêt politique de premier ordre, né de la politique de concentration. Il s'agirait de réconcilier les populations normandes, dont le républicanisme a, jusqu'à présent été modéré, plus que modéré même, si l'on en juge par les élections générales de 1885, où l'Eure, le Calvados, l'Orne et la Manche ont nommé les listes conservatrices — avec le radicalisme représenté par M. Floquet. — L'avènement au pouvoir de l'ancien ami de la Pologne n'aurait pas produit, paraît-il, une impression excellente en Normandie, et l'on éprouverait le besoin d'atténuer cette impression. On pense qu'en voyant M. Sadi Carnot promener, pour ainsi dire en laisse, un Floquet muet, docile, encore plus doux d'apparence sous ses cheveux blanchis que le doux et brun président, les Normands croiront avoir affaire à un mouton avec son berger, et que, renonçant à l'opposition qu'ils ont faite, il y trois ans à la République de MM. Henri Brisson et

Grévy, ils se rallieront avec enthousiasme aux candidats officiels.

Cette dernière supposition est-elle fondée? L'humilité invraisemblable de M. Floquet serait de nature à le faire croire. Le lyrisme des dépêches communiquées par l'*Agence Havas* aux journaux semble également indiquer qu'on désire beaucoup en haut lieu faire croire à une tournée triomphale. Mais hélas! la lecture des feuilles locales, écrivant *de visu*, ne confirme pas cet optimisme de commande.

—

C'est ordinairement le dimanche que les députés républicains en vacances choisissent pour parler politique à leurs électeurs; et dimanche dernier a vu éclore nombre de harangues de ce genre. M. Steeg a parlé à Ambès (Gironde); M. Raynal à Sainte-Foy (Gironde); M. Spuller à Nuits (Côte-d'Or), et M. Ducroz à Annecy (Savoie). D'autres orateurs ont également pris la parole dans ces réunions, mais, comme ils n'ont fait que répéter, avec moins d'autorité, ce qui a été dit par ces personnages que nous venons de nommer, inutile de s'y arrêter autrement.

Après les déclarations contenues dans ces discours, il faut reconnaître que, s'il est vrai que la faction ferryste est unanime à repousser toute revision quelle qu'elle soit, la concentration, c'est-à-dire la poursuite chimérique de l'union de tous les républicains, en vue de combattre « la réaction et le boulangisme », devient plus que jamais l'objectif du groupe présidé par l'honorable M. Rouvier. Et, cependant, il ne manque pas de modérés, à commencer par les écrivains des *Débats,* pour s'imaginer que les opportunistes avaient cessé de poursuivre cette fameuse concentration qui leur a valu, sans profit, tant d'humiliations de la part des radicaux.

Les discours de dimanche de MM. Steeg, Raynal et Spuller les convaincront-ils du contraire? On n'oserait l'affirmer, parce qu'il en résulte qu'ayant à choisir entre une alliance avec les radicaux ou avec les conservateurs républicains, c'est encore vers les premiers qu'inclinent les ferrystes. Or, l'on ne renonce pas facilement à la perte de ses illusions, surtout quand elle doit se traduire pour un parti en un aveu d'impuissance. M. Ribot, M. Develle et M. Léon Say n'ont cependant rien négligé depuis un an pour recruter des partisans à la République conservatrice, et l'on voit où ils ont abouti.

Les événements, à la rentrée de la Chambre, vont donc suivre

leur cours naturel. C'est-à-dire que, tandis que certains irréguliers de l'extrême gauche feront inconsciemment, par leurs projets de réforme à outrance, le jeu de M. Floquet, celui-ci déposera sur le bureau de la Chambre sa proposition de revision dont nous avons donné le programme, proposition pour laquelle il demandera l'urgence.

On peut croire que c'est parce que le président du conseil sait parfaitement que son programme n'a aucune chance de rallier la majorité, qu'il veut en brusquer le rejet, ce qui lui permettra de tomber honorablement sur une question de principe, au lieu d'être obligé de se retirer quelques semaines plus tard à la suite d'une interpellation qui aura démontré son insuffisance ou, pour mieux dire, son incapacité gouvernementale aussi bien que celle de ses collègues.

Il est, en tous cas, certain qu'après le silence général des assemblées départementales au sujet de la réforme de nos institutions et l'impossibilité de satisfaire à la fois les divers groupes de la gauche, lesquels, sans compter les opportunistes, opposés à toute réforme, ont autant de conceptions réformistes qu'ils comptent d'individualités, M. Floquet agira sagement en passant la main à un autre.

Il est, d'ailleurs, en sa qualité de ministre de l'intérieur, actuellement aux prises avec des revendications parlementaires qui vont fatalement s'augmenter dès le début de la prochaine session et auxquelles il lui sera impossible de se soustraire, nous voulons parler de la grande épuration de fonctionnaires dans l'ordre administratif aujourd'hui annoncée par toutes les feuilles républicaines. Or, M. Floquet a assez pratiqué son ministère depuis tantôt six mois qu'il est au pouvoir, pour être édifié sur l'impossibilité d'une épuration nouvelle, non pas seulement parce que le personnel de rechange manque absolument, mais parce qu'il en résulterait une dislocation de toutes les forces gouvernementales en province.

On peut ne faire que rire lorsque les membres du conseil municipal de Paris se livrent chez nous, à leurs extravagances, mais le sentiment est tout différent lorsque leurs ridicules vont s'exercer à l'étranger, par l'entremise de leurs ambassadeurs. A Copenhague et à Glasgow, les délégués des ouvriers français avaient commencé leurs incartades. Dans la première de ces villes, ils ont refusé de se montrer en public au bras d'un expo-

sant français, pour ne pas déplaire à leurs amis cosmopolites. Au moment des adieux, ils ont dit : « Nous sommes venus pour arborer le drapeau de l'Internationale. Voilà qui est fait. Il ne nous reste plus qu'à faire disparaître les frontières, ce sera l'œuvre de demain. » C'est ainsi qu'ils sont les amis de MM. Joffrin et Vaillant. Il y a des frontières? Eh bien! ils les feront disparaître, et pas plus tard que demain. Pour eux, la solution est toute simple. Ils n'auront qu'à se montrer dans toutes les villes d'Europe, pour que M. de Bismarck, M. Kalnoky, M. de Giers, M. Crispi, M. Goblet et lord Salisbury se considèrent comme les enfants d'une même nation.

A Glasgow, les délégués ont refusé de s'associer au toast porté à la reine d'Angleterre. Le conseil municipal de cette ville s'est ému de cette grossièreté, et les organisateurs du banquet ont déclaré qu'ils ignoraient que ces ouvriers fussent des communistes, sans quoi ils ne les auraient pas invités. A Bruxelles, les délégués ont tenu également à faire parler d'eux; ils ont bu à la confusion « de M. Floquet, de cet homme qu'on ne peut comparer qu'au roi des Belges ». Il faut rendre cette justice à certains journaux républicains qu'ils blâment l'attitude des ouvriers parisiens. Comme le dit le *Siècle*, de pareils incidents sont profondément regrettables et pour être ridicules et grotesques, ils n'en sont pas moins de nature à nous aliéner de précieuses sympathies. Nous ignorons ce que pense le gouvernement de cette équipée, mais l'opinion publique commence à trouver qu'il serait temps d'en empêcher le retour. Que des individus habitant Paris, mais ayant abjuré leur nationalité sur l'autel de l'internationalisme, s'avisent de courir l'étranger à leurs frais pour prêcher leurs doctrines cosmopolites, cela n'a qu'une importance relative. Mais ce qu'on ne saurait accepter c'est que le conseil municipal de Paris emploie les fonds des contribuables à solder de pareilles missions et que le gouvernement continue à autoriser des dépenses de cette nature.

—

La nomination de l'intérimaire M. Richaud comme gouverneur de l'Indo-Chine est un fait accompli. Les dernières mesures qu'il a prises ne sont cependant pas de nature à le recommander, si ce n'est aux radicaux. D'abord, M. Richaud a doté les villes d'Hanoï et d'Haïphong d'un maire et d'un conseil municipal dans lequel les Annamites seront admis. On ne pourra pas faire différemment, cela va de soi, que de donner le même avantage

aux autres localités; en sorte que ce pays, dont la conquête est encore mal assurée, sera bientôt pourvu d'institutions qui nous susciteront les plus graves embarras. Ce n'est pas tout. Les milices provinciales, qui avaient rendu de grands services pour le maintien de l'ordre, sont supprimées et remplacées par une garde civile locale, qui sera chargée de la police, sous la direction des municipalités.

M. le gouverneur intérimaire se donne la peine d'expliquer ses motifs : « Si la répression de la rébellion est du ressort de l'armée, dit gravement l'arrêté en question, la répression du brigandage doit appartenir à la garde civile indigène. » M. Floquet a dû être content en apprenant que le représentant de la république au Tonkin accomplit là-bas des réformes que les difficultés présentes retarderont en France.

Rétablir la garde nationale ici, ce serait admirable, sans doute; et le gouvernement actuel y songe, nous en sommes persuadés. Mais l'établir au Tonkin, c'est déjà un progrès très appréciable. Cela nécessitera peut-être un envoi prochain de troupes; mais que ne ferait-on pas pour le plaisir d'appliquer de temps en temps les principes du radicalisme, c'est-à-dire de la Commune?

—

Rien de nouveau au sujet du général Boulanger. Voyage-t-il à l'étranger, ou est-il tout simplement en France, aux environs de Paris ?

Ces deux questions préoccupent autant les imaginations que celles se rattachant aux scrutins de liste et d'arrondissement, ainsi qu'à l'éventualité d'une dissolution anticipée de la Chambre.

En tous cas, elles ne nuisent pas à la popularité du général qui semble vouloir appliquer à la politique les procédés de cristallisation recommandés par Stendhall, dans autre ordre d'idées.

—

La situation s'aggrave chaque jour en Italie et les imprudences de M. Crispi commmencent à alarmer jusqu'aux journaux les plus directement inféodés à sa politique. La publication faite par le ministère du commerce des importations et des exportations pendant les six premiers mois de l'année courante aura été le coup de grâce pour la politique du cabinet actuel. Pendant les six premiers mois de cette année, les importations ont dimi-

nué de 155,007,777 francs et les exportations de 71,460,302 sur la période correspondante de 1887. C'est surtout l'agriculture qui a souffert.

Il ne servira de rien aux cultivateurs italiens d'avoir cette année une vendange exceptionnelle ; la récolte de l'année dernière est encore invendue, et l'essai fait d'envoyer, au moyen de tarifs spéciaux obtenus à grand'peine, ces vins en Alsace-Lorraine et dans l'Allemagne du Nord, a complètement échoué, les prix de transport qu'entraîne la distance équivalant presque à des droits prohibitifs.

Non seulement le Piémont ne peut plus vendre ni son blé ni son maïs, mais l'exportation des fruits est en déficit de 85 0/0, celle des légumes secs est illusoire. L'Italie, qui expédiait en France 114,000 kilos de figues sèches l'an dernier, n'a rien pu lui envoyer. Le déficit est de 96 0/0 sur les maïs et amandes, de 98 0/0 sur les marrons, et l'envoi des riz en grains est complètement arrêté. Quant à l'exportation des vins, elle est tombée de 63 millions à 39 millions.

L'Italie, dit l'*Observateur français*, en dépit des rodomontades de son premier ministre, marche donc à une faillite certaine, et la crise financière qui sévit en ce moment à Rome n'est certainement pas faite pour la rendre ni moins prochaine ni moins probable. On sait que M. Crispi, en vue de favoriser la Banque nationale, vient subitement de réduire à leur taux d'émission normal les nombreuses banques, comme la Banque romaine, la Banque napolitaine, la Banque sicilienne, etc., qui avaient l'autorisation d'émettre du papier-monnaie et avaient dépassé de beaucoup le chiffre des billets qu'il leur avait été permis de mettre en circulation.

Le crédit des commerçants en a été fort atteint. Beaucoup de traites ne sont pas payées à l'échéance, et, comme les poursuites amèneraient de plus grands désastres, on renouvelle le papier, mais à un taux d'escompte qui va de 6 à 8 et 10 pour cent.

Désordre financier, désordre commercial, ruine partout : voilà le dernier mot de la politique économique de M. Crispi. Triste bilan à l'intérieur et à l'extérieur que celui de cet homme d'État sectaire et malhonnête ! L'Italie peut enfin juger en connaissance de cause ce qu'il lui en aura coûté de s'être jetée dans les bras de l'Allemagne et d'avoir voulu manger du Pape.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE (1)

2. — **Petit manuel de la dévotion à saint Michel Archange**, et aux saints Anges, suivi de cantiques en leur honneur avec musique, etc. par l'abbé M. T. V. — 1 petit vol. in-18 de III-150 pages. — Paris, 1888, chez Haton.

Comme l'indique son nom, ce petit livre a pour but de mieux faire connaître, aimer, honorer et invoquer saint Michel Archange et les saints Anges. De là les instructions, réflexions et prières dont il se compose, et qui ont paru à l'auteur le moyen le plus propre non seulement pour augmenter, là ou elle existe, la dévotion aux saints Anges, mais pour la provoquer là où elle n'existe pas. Sans doute, à une époque d'idées et de tendances matérialistes comme la nôtre, parler du monde des esprits, c'est en effet beaucoup s'exposer à parler de l'autre monde ou à n'être pas écouté. Cependant, si au milieu des bruits de la terre, un mot du Ciel qu'il entend autour de lui, ou le titre même d'un livre qui tombe sous ses yeux, suffit parfois à un homme pour l'empêcher d'oublier qu'il est lui aussi une intelligence déchue « qui se souvient des cieux », combien goûteraient la dévotion à saint Michel et aux saints Anges s'ils en savaient les avantages et les consolations! Malheureusement, il n'en est pas de l'étude du monde angélique comme de celle du monde matériel : pendant qu'un grand nombre d'hommes sacrifient tout pour connaître les lois et les secrets de celui-ci, bien peu s'occupent de celui-là, même parmi les chrétiens dont l'ignorance sur ce point est encore plus grande que sur beaucoup d'autres : ce qui n'est pas peu dire. Quant aux personnes qui trouveraient que ce livre fait une trop large part aux privilèges de l'archange saint Michel, qu'elles n'oublient pas que louer le prince de la Cour céleste c'est louer tous les Anges en même temps, et que de plus, à quelque hauteur qu'on élève une créature, fût-ce la plus parfaite de toutes, la sainte Vierge Marie elle-même, il reste toujours l'infini au-dessus. En outre, l'Eglise qui n'a pas de pires ennemis que ceux qui craignent d'exalter les prérogatives de son Chef de peur de les exagérer, ne saurait se tromper lorsqu'elle insinue dans l'office de l'archange, « qu'il y a beaucoup de magnifiques choses à dire de saint Michel ». Hélas! si comme nos pères, nous aimions à méditer et comprenions ces grandes choses, la dévotion au puissant protecteur de nos âmes nous paraîtrait aussi précieuse et nous deviendrait aussi familière qu'à eux!

C'est le désir de voir ainsi, comme autrefois, refleurir parmi nous le culte de l'Archange, qui a dicté à l'auteur les pages qui composent cet excellent opuscule que nous recommandons avec plaisir à nos lecteurs.

(1) Il est rendu compte de tout ouvrage dont *deux exemplaires* ont été déposés dans les bureaux des *Annales catholiques*. MM. les auteurs et MM. les éditeurs sont priés d'indiquer le prix des livres qu'ils envoient. — L'administration des *Annales* se charge de fournir, au prix de librairie, les ouvrages dont il est rendu compte dans ce bulletin.

REVUE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

Il y a lutte entre acheteurs et vendeurs : on le voit assez aux hésitations des cours.

Chaque séance a ses variations plus ou moins fortes, qui montrent que le marché n'ira pas plus loin sans opposition; le cours de 84 est acquis et largement dépassé; la question est aujourd'hui d'aller ou de ne pas aller à 85. C'est sur cette limite que la lutte est engagée; elle se poursuivra sans doute jusqu'en liquidation.

Nous conseillons aux partisans de la hausse de procéder désormais avec beaucoup de réserve. On a beaucoup monté, et, sur certaines valeurs, les capitalisations sont excessives; les réalisations ont donc quelques chances de l'emporter. Les prévenir sera prudent; une fois qu'elles ont commencé, elles vont plus loin qu'on ne voudrait.

Bourse du 11 *septembre* 1888.

3 0/0		84 25	C. F. foncières 1879		485 »
3 0/0 amortissable		86 85	— commun. 1879		476 50
4 1/2 0/0		105 70	— — 1880		472 »
Crédit foncier	Actions	1.370 »	— foncières 1883		388 »
Est	—	802 50	Est	Oblig.	397 »
Lyon	—	1.315 »	Lyon	—	401 »
Midi	—	1.170 »	Midi	—	402 »
Nord	—	1.605 »	Nord	—	412 »
Orléans	—	1.347 50	Orléans	—	403 »
Ouest	—	935 »	Ouest	—	402 »
Panama	—	266 25	Panama 4 0/0	—	210 »
Suez	—	2.235 »	— 6 0/0	—	365 »

Pour répondre à un désir qui nous a été souvent exprimé, le rédacteur financier des Annales Catholiques se charge de faire exécuter tout achat ou vente de titres au comptant.

Le montant approximatif des titres devra être envoyé par lettre chargée ou valeur à vue sur Paris en même temps que l'ordre d'achat.

Le gérant : P. Chantrel.

Paris. — Imp. G. Picquoin, 51, rue de Lille.

ANNALES CATHOLIQUES

LA PROPAGANDE ANTI-RELIGIEUSE
PAR L'ENSEIGNEMENT (1)

(*Ligue de l'Enseignement, Associations polytechnique, philotechnique, Union française de la jeunesse, Union des femmes de France.*)

Pour faire la guerre, il ne suffit pas d'avoir des bataillons exercés, des armes en bon état, des généraux initiés à tous les secrets de la tactique. Le chef qui bornerait sa sollicitude à ces moyens s'exposerait à de grandes déceptions : un mouvement imprévu de l'ennemi pourrait tout bouleverser. Il faut qu'il tâche de pénétrer le plan de son adversaire, ses ressources, sa manière de combattre, afin de profiter de ses faiblesses et de se prémunir contre les surprises.

La libre-pensée nous a provoqués à une guerre que nous n'avions pas cherchée, que nous n'avions peut-être pas assez prévue. Pour cette guerre comme pour l'autre, il faut des éclaireurs. Faisons donc un moment ce métier d'éclaireur qui nous ramène d'ailleurs à d'anciennes habitudes. Bien des fois, dans un passé déjà éloigné, nous avons dû faire des enquêtes. Faisons aujourd'hui une enquête sur les ressources, les habiletés, les manières de faire des adversaires de nos croyances. Le plus ordinairement, les catholiques se tiennent sur la défensive; ne pourront-ils pas, mieux informés de la stratégie de l'ennemi, reprendre cette tactique offensive qu'un général bien connu recommandait naguère à l'ardeur du tempérament national?

Nous nous bornerons aux questions d'enseignement. Ce terrain est déjà très vaste. Nous laisserons même de côté l'enseignement officiel et classique ; les positions respectives y sont bien connues. Mais le gouvernement qui a livré cet enseignement à la libre-pensée, sous prétexte de neutralité, est obligé à certains ménagements qui impatientent l'esprit de secte. D'ailleurs, il ne peut tout faire ; une foule de nécessités lui échappent. L'initiative privée a cherché à y suppléer et souvent, par malheur, dans un

(1) Rapport présenté à l'Assemblée des Catholiques de 1888.

sens anti-chrétien. Nous allons rechercher quelle a été, en cette partie, l'activité de nos adversaires.

1

L'année dernière, en traitant des cours libres d'enseignement supérieur, nous signalions les cours populaires faits dans plusieurs provinces par les professeurs des Facultés officielles. Ces cours ne sont pas les seuls. Depuis quelques années, obéissant à un mot d'ordre, les œuvres d'instruction populaire se sont multipliées à l'infini. Ai-je besoin de dire d'où est parti ce mot d'ordre? tout le monde a reconnu la Ligue de l'Enseignement. Il a été suivi par les uns pour nous enlever les âmes, mais par d'autres, j'en conviendrai volontiers, par l'attrait d'un bien à faire. L'instruction du peuple n'est-elle pas de soi un bien? N'est-ce pas un bien de l'armer davantage dans la lutte pour l'existence, de lui donner, avec plus d'intelligence, plus de prévoyance, de l'initier à ces plaisirs de l'esprit qui compensent en quelque mesure les excès de la vie matérielle, et qui sont, après tout, comme une image et un prélude du bonheur de la connaissance de Dieu. Il y a toujours eu en France un fond de générosité naturelle. Un bien était à faire, beaucoup s'y sont donnés. Et c'est souvent sans s'en rendre compte qu'ils se sont trouvés engagés dans ce mouvement redoutable qui tend à éclairer les âmes des lumières de la science pour les ravir aux lumières plus hautes de la foi.

Parlons donc, tout d'abord, de la Ligue de l'Enseignement. A tous égards, elle mérite la première place. M. de la Brière vous en a exposé, il y a trois ans, les principaux agissements (1), mais il n'a pas pu en expliquer complètement la constitution intime : cette constitution est bonne à connaître pour mesurer sa puissance d'action.

La Ligue est née vers 1866. Une de ses premières manifestations a été la fondation de ce *Magasin d'éducation et de récréation* qui a fait le bonheur de nos enfants. On eut la chance d'enrôler pour cette publication un illustre romancier qui savait mettre la science, une science un peu fantaisiste, mais fort divertissante, à la portée des plus petits. Du reste, point d'attaques contre l'Église, les vérités de la religion naturelle défendues, la morale scrupuleusement respectée. A peine çà et là un mot

(1) *La Ligue de l'Enseignement.* — Rapport présenté à l'Assemblée des catholiques de 1885.

posant dans les jeunes esprits une affirmation destinée à devenir plus tard une objection. Il fallait une loupe pour le découvrir. Qui de vous s'est douté, en mettant aux mains de ses enfants cette charmante revue, qu'elle était l'œuvre d'un comité maçonnique?

Il fallait alors, pour se faire accepter, se faire petit et modeste. Que les choses ont changé depuis! Aujourd'hui, la Ligue avoue ouvertement son but : dégager les populations *des préjugés et des erreurs qui sont le cortège de l'éducation religieuse.* Elle a mis la main sur le pouvoir, elle commande en maîtresse; elle nous dit insolemment :

La maison est à moi, c'est à vous d'en sortir.

Ah ! s'il y a quelquefois des Tartufes de la dévotion, il y a bien souvent aussi des Tartufes de la liberté!

Le Comité de la Ligue est peu nombreux. Il ne s'occupe point directement de distribuer un enseignement. Il est un comité d'initiative et de direction, cumulant les fonctions de nos grandes sociétés catholiques.

Comme la Société Bibliographique, il examine et recommande les livres. Vous jugez facilement quels livres!

Comme le Comité de défense religieuse, il a ses conférenciers qui vont porter de tous côtés la bonne parole de l'évangile maçonnique. Le Comité de la Ligue a organisé des tournées par région, par lignes de chemin de fer. Un conférencier se charge d'un certain nombre de départements et s'arrête dans toutes les villes que lui signalent les frères et amis. La conférence est souvent l'occasion d'une fondation nouvelle. Elle est toujours suivie d'une quête. Ces quêtes donnent sans doute des résultats fort mesquins, si on les compare aux libéralités provoquées par nos grands orateurs catholiques, les Chesnelong, les Cochin, les de Mun, etc. Mais les frères ne sont pas riches et les petits profits ne sont pas à dédaigner.

Enfin, le Comité de la Ligue joue un rôle analogue à celui de notre Société d'Éducation. Il étudie les questions d'enseignement, il donne des directions aux institutions privées, il fait des propositions aux pouvoirs publics, il pèse sur les délibérations du gouvernement, et vous pouvez penser que les réclamations du F.·. J. Macé ont en haut lieu une tout autre influence que celle de l'éminent sénateur dont l'éloquence entraînante et la prudente hardiesse sont la force et l'honneur de la Société d'Éducation!

Mais, comment donc se manifeste dans le pays l'action de la Ligue ? Elle agit surtout par des sociétés adhérentes. Le nombre en est considérable, il y en a près de 1300. On n'en trouve pas seulement dans les grandes villes, mais aussi dans des localités très secondaires. Des villages de 700 âmes ont leur petite société d'instruction républicaine. Ces sociétés ne jouissent point d'un grand éclat ; elles renferment peu de membres importants par la position sociale et par le talent. Mais on aurait tort de les dédaigner. Ce sont comme des points phylloxériques répandus sur toute la surface du pays. Qu'ils viennent à se rejoindre, et la France sera couverte d'une atmosphère délétère morale et religieuse.

Remarquez que chaque société est complètement indépendante. Elle a son administration qu'elle nomme ; elle a son budget qui lui est propre ; elle se donne aux œuvres qu'elle juge devoir le mieux réussir dans la localité. L'affiliation ne se manifeste que par une cotisation volontaire envoyée à la caisse centrale et par les indications qu'elle reçoit du comité de la Ligue. Les cotisations sont de tous les prix, suivant les ressources locales ; il y en a depuis 5 à 6 francs jusqu'à 600 francs. Pour encourager les envois, le Comité a résolu d'accorder un membre adjoint à chaque département versant au moins 500 fr. Jusqu'ici, trois départements seulement ont mérité cet honneur : en 1885, l'Yonne et le Loiret ; en 1886, le Loiret et la Seine-Inférieure. On espère que, le nombre des sociétés s'accroissant, tous les départements auront un jour un représentant au Comité central, qui se trouvera alors être une sorte de parlement privé de l'enseignement libre-penseur.

Cette organisation est excellente, elle est d'une grande fécondité. Que de fois, dans nos Œuvres, n'avons-nous pas eu à gémir de la torpeur des comités locaux ! Ici, chaque fraction particulière a son but ; elle s'y intéresse parce qu'elle dirige son action à son gré ; elle en voit sous ses yeux les résultats immédiats. Il est difficile de mieux combiner la direction générale avec l'activité locale, l'unité de pensée avec une sage et forte décentralisation dans l'exécution.

Les sociétés suscitées par la Ligue sont de nature très diverse : Cercles, bibliothèques populaires, sociétés d'instruction, sociétés d'enseignement professionnel, sociétés d'éducation civique et militaire, etc., et enfin ces fameuses sociétés de tir et de gymnastique, qui doivent enrôler toute la jeunesse sous le drapeau

de la Franc-maçonnerie et auxquelles la Ligue a cherché, vainement jusqu'ici, à donner une existence légale et obligatoire. On ne craint pas d'avoir plusieurs associations dans la même ville. Paris en a un grand nombre : Cercle parisien, bibliothèque des amis de l'instruction, société centrale de travail professionnel, etc. Il y en a même pour les militaires et des cours d'instruction soi-disant républicaine se font dans quelques casernes. Il y en a jusqu'en Algérie. La Ligue a agité la question de savoir s'il ne conviendrait pas d'associer les musulmans au bienfait de l'éducation sans Dieu. Quelques Sociétés sont très ingénieuses. Il en est une fondée récemment à Paris dans le 12e arrondissement pour les conférences à domicile. L'un s'inscrit pour son salon, l'autre s'inscrit pour porter la parole ; voilà une conférence organisée sans aucun frais.

Le budget central de la Ligue est faible : en 1885, il ne dépassait pas 28.000 francs ; en 1886, il est tombé à 17.000 francs. Mais les dépenses du comité sont très modérées. Les fonds réunis par chaque œuvre locale s'emploient sur place. Notre éloquent vice-président M. Keller a accusé la Ligue de puiser au budget de l'État. Cette accusation partie de si haut a vivement ému les frères ; ils ont cru nécessaire de protester. De fait, aucune subvention n'est inscrite au budget central. Toutefois, ne cherchez pas plus loin ; n'allez pas consulter les budgets des sociétés particulières, notamment des sociétés de tyr ou de gymnastique, vous ne tarderiez pas à trouver beaucoup de traces qui justifieraient largement les plaintes des contribuables.

Le gouvernement ne sait rien refuser à la Ligue. On sait combien les lois sur l'association sont rigoureuses : la vie ne serait pas tolérable en France si on les appliquait en rigueur. Pour nous conservateurs, on nous tolère, mais on a bien soin de nous faire sentir qu'il n'y a qu'une tolérance. Je sais des sociétés d'études ayant vainement sollicité cette autorisation préfectorale qui eût fait leur existence un peu moins précaire. On veut toujours être en mesure de nous arrêter au moindre faux pas. Il n'en est pas de même pour les œuvres maçonniques. J'en trouve une, l'Union démocratique de propagande anticléricale, autorisée par un arrêté du 19 août 1880. Quelle neutralité est-ce donc que celle-là ? On arme ceux qui partent ouvertement en guerre contre nous. Ah ! nous savions bien que la neutralité est un mensonge ! Entre le bien et le mal, qui se déclare neutre hait déjà le bien. Mais encore faudrait-il garder les apparences !

Comme l'administration et plus encore, les conseils municipaux, plus libres dans leurs agissements, ne manquent aucune occasion de seconder l'action de la Ligue et d'appliquer ses conseils. De tous côtés, ils opposent des œuvres pour lutter contre les œuvres catholiques. Ce sont les bibliothèques municipales; on en compte 54 à Paris. Ce sont les cantines scolaires, très bonne institution, que je voudrais voir étendue à toutes nos écoles : l'écolier qui a des ressources paye; une société fait le reste. A l'âge où le corps se développe, l'enfant du pauvre a au moins un bon repas par jour. Ce sont les cours publics dans les salles des mairies. Ce sont les ouvroirs laïques, les bureaux de placement municipaux, les œuvres de patronage laïque. Mais ici, notre supériorité reste entière; je défie les conseils municipaux de lutter contre nous. Ils pourront bien ouvrir des salles où l'on trouvera des jeux et des passetemps pour le dimanche. Jamais ils n'auront des réunions comme les nôtres, où la confiance est réciproque, où l'enfant aime le surveillant, parce que le surveillant aime l'enfant. Et qui donc aimera l'enfant du peuple, cet enfant qui ne lui est rien, cet enfant dont la grâce junévile couvre à peine les travers et les vices d'une éducation incomplète, qui l'aimera, sinon ces admirables Frères des Écoles chrétiennes qui ont tout quitté pour Dieu et pour l'enfance, sinon ces bienfaiteurs laïques, laïques dans le sens bon et chrétien du mot, qui aiment aussi l'enfance parce qu'ils portent Jésus-Christ dans leur cœur? Et quand on aime Jésus-Christ, on aime tout ce qu'il a aimé, par-dessus tout l'enfance, parce qu'elle a plus besoin d'amour !

Telle est l'influence de la Ligue de l'Enseignement, telle est l'extension qu'elle s'est acquise. Elle est présente partout dans cet immense effort tenté aujourd'hui pour déchristianiser la France. Ses ressources sont assez bornées du côté de la fortune ou du talent; elle y supplée par une activité fébrile. D'ailleurs, le gouvernement lui a évité la moitié des frais. Tandis que nous sommes obligés de soutenir nos écoles et nos établissements d'instruction à tous les degrés, elle peut s'occuper uniquement de ceux qui, sortis de l'école, cherchent une instruction plus complète et une direction dans la vie.

(*A suivre*) E. Dornet de Vorges.

L'ADOLESCENCE

Nemo adolescentiam tuam contemnat.
Que personne ne méprise votre jeunesse.
(Tim. IV. 12.)

C'est cette période de développement physique et moral qui sépare l'enfance de l'âge mûr : après la vie en boutons, la vie en fleurs !

L'adolescence commence à cet âge, aimable entre tous, où l'enfant s'éveille à la vie sérieuse, prend conscience de lui-même d'abord, et, peu à peu, de tout ce qui l'entoure.

Il a conservé tous les charmes de ses premières années : s'ils ont perdu ce cachet de faiblesse et de fraîcheur natives qui fait que l'on aime les petits enfants d'un amour sensible et plein d'attrait, ils ont acquis déjà je ne sais quoi de plus net, de plus vrai, de plus réellement beau, qui trahit l'âme et appelle la sympathie.

Les traits sont plus accentués; l'expression de la physionomie se dessine et s'accuse franchement; on devine l'homme de demain dans l'adolescent d'aujourd'hui. Ce regard, si limpide encore, qui reflète l'innocence du cœur; ce sourire franc et joyeux qu'aucune déception n'a encore comprimé; cette candeur du visage qui n'a rien d'apprêté et qui s'ignore elle-même; cette souplesse, cette vigueur, cette grâce naturelle dans l'attitude, dans les mouvements, dans toute la personne; cette gaieté du caractère, cette vivacité de l'esprit, tout cela, c'est le

Doux éclat du matin, aurore d'un beau jour.

C'est le printemps, dont Delille a écrit :

L'Été, si fier de ses richesses,
L'Automne, qui nous fait de si riches présents,
Me plaisent moins que le Printemps
Qui ne nous fait que des promesses.

C'est ce moment délicieux, le meilleur de la vie, où l'on jouit du présent, sans regrets du passé, sans soucis de l'avenir, et dont le poète ne se souvient qu'en soupirant :

O temps ! jours radieux ! Aube trop tôt ravie !
Pourquoi Dieu met-il donc le meilleur de la vie
Tout au commencement ?

Et l'âme de l'adolescent, son cœur, qu'en dire? Comment parler de ces choses sans les déflorer ?

Ces vertus, si délicates dans leur première éclosion, tendres comme les jeunes pousses des arbres en mai, seront bientôt menacées. La pureté, qui n'était qu'un charme, une possession tranquille chez l'enfant, va devenir chez l'adolescent un mérite, fruit d'un rude combat et d'une laborieuse conquête ; l'obéissance, si simple jusqu'alors, va compter désormais avec les révoltes de la volonté, qui a entrevu l'indépendance dans ses rêves ; la droiture naturelle du cœur sera combattue par les calculs de l'intérêt, et l'amabilité toute guindée par les recherches de la vanité. Tous les défauts vont s'élancer à l'assaut de toutes les qualités, et cette impression du danger qui menace mêle à l'affection si profondément sympathique qu'on voue à l'adolescent un sentiment nouveau, une tendre compassion qui voudrait le protéger, et qui se console de son impuissance en l'aimant davantage.

Douze ans ! Quinze ans ! La tutelle maternelle commence à peser au jeune adolescent ; le besoin d'activité qui le dévore ne trouve plus un aliment suffisant aux côtés de sa mère. Sa mère est une femme ; lui, il veut être un homme : il s'émancipe :

A mon âge, dit-il, il faut se montrer homme !
Le nid qui nous reçut, si chéri qu'on le nomme,
N'est qu'un lit temporaire, on n'y doit pas dormir :
La vie est un voyage : il faut marcher, courir !

Suivez, dans ses ébats, cette nature toute fière de sa première liberté conquise. Quelles vives saillies d'imagination? Quelle curiosité jamais satisfaite, qui cherche partout, qui questionne tout le monde, qui brise tout, pour savoir, pour voir, pour se rendre compte ! Quelle intempérance de paroles ! Quelle ardeur au jeu, à la course ! Rien ne le fatigue, rien ne l'abat ; il cherche le danger, il est hardi dans ses conceptions, inconstant dans ses projets. L'obstacle l'étonne ; et, comme il ne connaît point les demi-mesures, il passe outre ou se rebute.

Dans l'âme de l'enfant, la vie rayonnait tranquille comme la lumière dans la goutte de rosée; dans ce cœur adolescent, une sève exubérante bouillonne, comme le torrent impétueux dont les flots s'illuminent de tous les feux d'un soleil éclatant.

Quelle mobilité dans ses impressions ! Il veut et ne veut plus ; il s'enthousiasme à peu de frais et se décourage pour autant : feu de paille qu'une goutte d'eau éteint.

Le succès l'enivre, l'illusion l'aveugle ; il s'écrie :

J'ai fait des songes d'or ! Comme tous ceux qui font
Des songes sur la terre.

Il ne doute de rien ; il se jette à corps perdu dans les entreprises les plus hasardées : on se croit si volontiers capable de tout, quand on a pu quelque chose !

Quand il veut être brave, il l'est jusqu'à la témérité ; il est violent pour n'être point taxé de mollesse ; et, quand il s'attendrit, sa compassion dégénère en sensiblerie, sa générosité devient prodigue et sa conscience facilement capitule devant les faiblesses du cœur.

Horace nous a fait ce portrait de l'adolescent : « Imberbe encore, mais affranchi enfin de la tutelle des maîtres, il court les chevaux et les chiens ; il cherche les vastes plaines pour ses ébats ; il est de cire pour prendre l'empreinte du mal, rétif à la censure, prodigue, fier, passionné et mobile dans ses affections ; l'intérêt est le dernier de ses soucis. »

Il a peine à garder le juste milieu ; il n'est plus un enfant, il n'est pas encore un homme, et il oscille, selon l'impression du moment, entre ces deux extrêmes, s'essayant à faire l'homme, et se retrouvant enfant.

Mais, tout cela encore est charmant dans l'adolescent. C'est un trop-plein, une exubérance de vie que le temps calmera et qui promet du ressort pour plus tard. N'étouffez point ces élans de jeunesse : on n'arrache pas, dans les taillis, les arbustes vigoureux qui poussent au hasard, comme pour se soulager, des rameaux indiscrets, sans souci de l'alignement et de l'effet à produire ; on les élague, on les redresse ; ils sont souples encore, ils cèdent aux efforts et deviennent l'ornement de nos forêts.

Éducateurs chrétiens, telle est aussi votre tâche ; respectez la jeunesse : *Maxima debetur puero reverentia ;* mais aimez-la assez pour la guider et lui imposer une salutaire contrainte. Aujourd'hui vous pouvez beaucoup :

Dum faciles animi juvenum, dum mobilis ætas,
(Virg. *Géorg.*, liv. III.)

Maintenant que leur naturel est facile et que leur âge se prête à tout.

Dans les natures ardentes, il y a de la ressource, mais il faut savoir attendre. N'abattez point les fleurs si vous voulez les

fruits. A la jeunesse les dons brillants, fragiles parfois, aimables toujours ! A l'âge mûr les qualités plus solides et les vertus austères. Allez, jeunes amis,

> Jouissez du matin, jouissez du Printemps !
> Vos heures sont des fleurs l'une à l'autre enlacées,
> Ne les effeuillez pas plus vite que le temps !

Les défauts, à cet âge, ne sont guère que l'excès des qualités; c'est la mesure qui manque. Tout en avouant, avec Fénélon, que « la jeunesse serait charmante si on pouvait la rendre modérée et capable de réflexion », — pas trop, cependant, ce ne serait plus la jeunesse ; — j'aime cette fine répartie du bouillant Achille à son grave interlocuteur, dans le *Dialogue des Morts :* « La jeunesse est donc une bien étrange maladie? Tu voudrais pourtant en être encore atteint. »

Donc, pas de récriminations chagrines ! La jeunesse a du bon, du très bon; convenons-en et répétons, avec l'Écriture Sainte : « Réjouissez-vous, jeunes gens, aux jours de votre adolescence. » (*Eccles.*, IX, 9.)

L'Écriture Sainte arrive là bien à propos, car, en célébrant les charmes de la jeunesse, elle nous offre toute une phalange d'aimables adolescents, « *Electi juvenes.* » C'est Abel, qu'elle nomme le Juste, à la piété si candide, premier tribut que l'humanité paie à la mort : avant de moissonner en aveugle, elle a choisi pour cueillir une fleur. C'est Isaac, à l'obéissance ingénue. C'est Joseph, simple dans ses paroles, fort dans sa vertu, qui joint à la pureté des traits, l'élégance des manières (*Gen.*, XXXXI, 10). C'est Benjamin, l'innocence même. David, dont la valeur précoce fait l'admiration de Saül avant d'exciter sa jalousie; David, qui nous offre, avec Jonathas, un des beaux exemples de la plus pure amitié. Tobie, doux, paisible, qui abrite son inexpérience sous l'aile des anges. Daniel et ses compagnons, ornés de tous les charmes de la nature (*Dan.*, I), types accomplis de la vertu qui combat. Et enfin ces vaillants Macchabées, héros avant l'âge, dont le nom est resté comme synonyme de patriotisme et de religion.

L'antiquité païenne a aussi une riche galerie de ces jeunes gens d'élite « *electi juvenes* ». Athènes, Sparte et Rome les ont admirés ; l'histoire a conservé leurs noms ; les poètes, Homère, Horace, Virgile et les autres, ont chanté leurs grâces et leurs exploits.

Mais combien plus glorieuse encore, plus pure, plus aimable, la sainte phalange des adolescents qui s'est levée à l'ombre de la Croix! il faudrait les citer tous, et la liste en est longue.

Soyez fiers, jeunes gens chrétiens, vous êtes de noble lignée; c'est à vous que l'Apôtre s'adresse quand il dit : « *Nemo adolescentiam tuam contemnat.* — Que personne ne méprise votre jeunesse! »

S'il nous fallait un mot encore, l'Évangile nous le donnerait, il est pris sur le vif, et sans réplique. Notre-Seigneur, tout à coup, se trouve en face d'un jeune adolescent : il ne le connaît pas, il ne l'a jamais vu, il le regarde d'un de ces regards pénétrants qui enveloppent l'être tout entier et lisent dans les yeux toutes les pensées de l'âme : « *Intuitus eum*, » et aussitôt en même temps, sans raisonnement, par la force des choses, son cœur tressaillit : « *Dilexit*, » il l'aima : « *Intuitus... dilexit!* » C'est assez, tout est là : la jeunesse est charmante, elle est aimable, c'est à dire qu'on ne peut la voir sans l'aimer.

Oui, il est un moment dans la vie où, à moins de circonstances particulières, d'accidents qui ont flétri l'innocence dans sa fleur, tout adolescent est beau et profondément sympathique.

*
* *

A moins d'accidents! c'est que la fleur est si délicate! Ses tissus sont si fins, si tendres, son velouté si léger et sa charpente si frêle, que le moindre choc l'abat, un souffle l'emporte, un rien la froisse et la flétrit! Voilà pourquoi, au pied des arbres, cette jonchée de fleurs, tristes débris sans nom, souillés de boue, qu'on admirait hier et qu'on méprise aujourd'hui.

Si les vertus de l'adolescence ont les charmes et les parfums de la fleur, elles en ont aussi la fragilité. Tout est parfait à l'aube, au matin! Quoi de plus réellement beau, par exemple, de plus propre à donner espérance que ces groupes charmants d'adolescents réunis dans nos églises pour les premières communions! Spectacle unique, ravissant de fraîcheur et d'innocence, que je ne vois jamais sans songer à ces arbres de nos vergers, que mai fleurit avec une profusion qui va jusqu'à la prodigalité. Que de fleurs pour un seul printemps! Pourquoi l'automne garde-t-il si peu de fruits?... Du verger, je reviens à l'église, et en voyant ces joyeux essaims de communiants, malgré moi, je tremble, j'ai peur.

Les tempêtes viendront; les passions s'éveilleront, brutales,

affamées, réclamant à grands cris leur pâture ; l'enfer commencera sérieusement sa campagne de perdition ; le monde étalera ses attraits, ses séductions ; bientôt ce sera la lutte ! Ces vertus, qui n'avaient rien coûté, ne vivront qu'au prix d'efforts soutenus et de sacrifices perpétuels ; et alors, dans les rangs de l'adolescence chrétienne, on constatera de larges trouées, des défections, des chutes lamentables ou tout au moins des blessures qui ne se fermeront plus :

> Le cœur d'un homme vierge est un vase profond !
> Lorsque la première eau qu'on y verse est impure,
> La mer y passerait sans laver la souillure,
> Car l'abîme est immense et la tache est au fond.

A douze ans, on les comptait par centaines, les bons, les purs ; ils étaient le nombre, ils formaient la masse. A vingt ans, par un étrange renversement des choses, ils seront l'exception.

A côté de la petite phalange des braves qui ont su lutter pour conserver leur vertu, hommes déjà par la force et la dignité, enfants encore par l'innocence et la pureté ; à côté de ces héros portant sur un front candide une beauté déjà virile et la gloire du combat, on verra s'avancer, ou plutôt se traîner, l'immense troupeau des flétris que les passions entraînaient, que le plaisir attirait, à qui Satan a dit : *Mitte te deorsum!* Jetez-vous en bas ! et qui ont obéi. Et ils sont bien en bas, ils rampent !

> Comment en un plomb vil l'or pur s'est-il changé ?

Il n'en est pas un qui ait accepté, de sang-froid, d'en arriver là ; si le vice ne s'était pas présenté sous les dehors séduisants du plaisir, tous l'auraient repoussé. Ce n'est pas à l'origine, perversité ou corruption, c'est faiblesse et légèreté.

Que voulez-vous, disent-ils :

> La jeunesse en riant m'apporta ses mensonges,
> Son avenir de gloire, et d'amour et d'orgueil.

J'ai prêté l'oreille aux voix de sirènes qui chantaient autour de moi la joie de vivre ; j'ai trouvé le devoir trop gênant, la vertu trop austère ; j'ai trempé mes lèvres à la coupe enchanteresse pour goûter du plaisir, et je me suis enivré. C'est à mon insu que je suis venu jusque-là ; quand je l'ai vu, c'était trop tard !

Toujours l'histoire de saint Augustin ; en écrivant ses *Confessions*, il a écrit celle de bien d'autres : « Je croyais être

libre et je ne voyais pas que je me forgeais des chaînes, que je mettais sur ma tête un poids de fer que je ne pouvais plus secouer, et je me garrottais tous les jours de plus en plus par les liens de ma volonté endurcie. »

Faiblesse coupable, qui rend irréparable une première et inconsciente légèreté !

Légèreté qui rit de tout, mollesse qui ne se gêne en rien : voilà le germe du mal.

Quel contraste, entre ces jeunes pervertis que le monde lui-même méprise après les avoir perdus, et cette belle « génération des chastes que Dieu bénit » et que la terre admire !

La ruine n'arrive pas soudainement ; quand le ver a piqué une plante dans sa racine, elle languit, elle s'étiole, elle perd ses couleurs, s'incline lentement sur sa tige et se dessèche enfin. Quand le cœur se gâte, la corruption ne s'étale pas non plus brusquement sur le visage : peu à peu l'harmonie des traits s'altère, le front a moins de sérénité, le regard moins de limpidité, la parole moins d'abandon, le sourire,

L'éclat de rire franc, sincère, épanoui,
Qui met subitement des perles sur les lèvres,

s'en va ; il est forcé, contraint, quand il paraît ; la rêverie remplace la candeur, et un voile de mélancolie assombrit toute la personne.

A ce malaise intime, qu'il est si difficile de dissimuler, il faut une diversion pour donner le change.

Voyez ce pauvre enfant blessé au cœur, mais qui rougit encore : il s'ingénie à tromper l'œil des siens : il se compose, il affecte une gaieté cruelle, *le rire sans joie* ; il fait du bruit pour s'étourdir ; il cherche le luxe, l'éclat, le tapage ; il n'est singularité dont il n'essaie ; la solitude lui pèse ; il étouffe au sein de la famille ; il s'entoure d'amis plus vicieux que lui et devient l'hôte assidu de ces lieux mal famés où les vertus, s'il en reste, demeurent isolées, et où les vices sont mis en commun, afin que chacun puisse prendre à l'aise ceux de tous. Et il se console ainsi de n'être plus l'égal des bons, en se retrouvant, du moins pour un temps, le meilleur des pires.

Quels tristes débuts ! Quelle pente fatale ! pourquoi, de gaieté de cœur, se précipiter ainsi dans l'abîme ?

Enfants ! que votre aurore est une triste aurore !

Que sera le plein midi d'une telle vie ? et le soir, quelles ruines !

S'ils se contentaient de leurs propres défauts, peu de jeunes gens seraient aussi vicieux qu'ils le sont ; mais, dans un tel milieu, l'intimité du vice amène bien vite la communauté de la corruption, et tous ces amis de débauche se retrouvent au même niveau : c'est l'égalité dans la boue !

Fanfarons du mal, ils s'en font gloire ; ils se parent du vice comme d'autres de la vertu. Il s'établit dans leurs réunions un courant d'émulation au cynisme et à l'impudence ; chacun aspire à la mauvaise réputation ; « on a honte de paraître moins éhonté que les autres (1). » On se vante de ses exploits scandaleux et au besoin de turpitudes imaginaires, et l'on se met dans l'esprit que la barrière qui sépare l'enfance de l'âge mûr c'est l'innocence, et que pour être homme il suffit d'être vicieux.

La réflexion, de sages conseils, arracheraient peut-être à l'abîme ces malheureuses victimes ; mais, dans ce tourbillon du plaisir, qui réfléchit, qui sait entendre un conseil ?

Ils ont l'esprit rempli d'idées fausses ou plutôt vide de toute idée ; et, avec cela, une suffisance qui n'a d'égale souvent que leur profonde ignorance. Ils deviennent hardis de la langue, ils dénigrent tout, et si quelqu'un propose un conseil ou hasarde un blâme, il se heurte à leur dédain et n'obtient pour réponse qu'un sot ricanement.

Ils tournent le dos, en lançant par dessus l'épaule cette inepte maxime qui trouve trop souvent écho jusque chez les gens qui devraient être sensés : « *Il faut bien que jeunesse se passe !* »

Il faut que jeunesse se passe ! Mais achevez donc, si vous l'osez, toute votre pensée ! la voici, n'est-ce pas : Il faut, il est nécessaire que la jeunesse se passe dans le désordre !

C'est une indigne calomnie à l'endroit des jeunes gens que vous insultez en masse. C'est un scandale, car c'est l'apologie du vice, la charte d'affranchissement des passions, le droit au libertinage et à la débauche érigée en principe !

Il faut que jeunesse se passe ! Prenez garde ! A mener grande vie, c'est-à-dire à gaspiller la vie, la jeunesse se passe en effet, et très vite. Sans doute on a encore des cheveux, on marche sans béquilles à dix-huit ans, mais le cœur est blasé, incapable d'affection pure et délicate. L'esprit est troublé, alourdi ; plus rien de noble et d'élevé dans les idées ; la pensée se traîne terre à terre dans la volupté et la matière ! Ah ! vraiment, la jeunesse est passée, bien passée !

(1) S. AUGUSTIN, *Confessions*.

Si bien passée même, qu'elle vient échouer sans transition, entre vingt et trente ans, dans une vieillesse prématurée. Pas d'âge mûr aux jeunes gens qui « brûlent » la vie!

Tous les penseurs de tous les temps ont fait le portrait de ce vieillard précoce. Je choisis celui de Lacordaire; il aimait trop la jeunesse pour charger le trait à plaisir: « N'avez-vous pas rencontré de ces hommes qui, à la fleur de l'âge, à peine honorés des signes de la virilité, portent déjà la flétrissure du temps; qui dégénérés avant d'avoir atteint la naissance totale de l'être, le front chargé de rides précoces, les yeux vagues et caves, les lèvres impuissantes à peindre la bonté, traînent sous un soleil tout jeune une existence caduque? »

Si jeunesse savait! mais non, ses illusions ne tombent que sous les rudes coups de l'expérience.

Jeunesse insensée,

. . . . . Vis donc! puisque cela pour toi
C'est vivre. Vis sans cœur, sans pensée et sans foi,
Vis pour l'or, chose vile, et l'orgueil, chose vaine!

Vis pour le plaisir qui trompe ou la débauche qui tue! Ou plutôt, lève tes yeux et ton cœur: « *Sursum corda!* » Reprends le front qui sait rougir et le bras qui sait agir; romps tes chaînes et reviens comme le prodigue, « au Dieu qui a réjoui tes jeunes années »; il n'est jamais trop tard! (1)

(*A suivre*) MGR LANDRIEUX.

L'ESCLAVAGE AFRICAIN

Le conseil de la Société anti-esclavagiste de France vient de tenir sa première réunion au siége de la Société, 11, rue du Regard.

Le conseil est définitivement composé comme il suit:

MM. Keller, député, président.
Baron d'Avril, ancien ministre plénipotentiaire.
Général baron de Charette.
Chesnelong, sénateur.
Amiral Fabre de la Maurelle.
Comte de Fontaine de Resbecq, ancien directeur de l'enseignement au ministère de l'instruction publique.

(1) *Bulletin de Reims.*

MM. Victor Guérin, correspondant de l'Institut.
Comte de Mun, député.
Général Philibert.
Marquis de Vogué, ancien ambassadeur.
Wallon, sénateur.
Abbé Le Rebours, curé de la Madeleine.
P. Vincent de Paul Bailly.
P. Charmetant, directeur de l'œuvre des écoles d'Orient.
Mgr Brincat, directeur de l'œuvre.

Lecture a d'abord été donnée par S. Em. le cardinal Lavigerie, qui présidait la réunion, du règlement général de la Société, dans lequel nous avons remarqué les articles suivants :

Article 1.

Il est créé à Paris, conformément aux articles sixième et neuvième de l'acte général de la conférence de Berlin, une Société destinée à procurer l'abolition de l'esclavage en Afrique et plus particulièrement dans les régions qui ne sont sous la souveraineté d'aucune puissance européenne.

Cette Société est exclusivement nationale; néanmoins elle entretient des relations de confraternité et de mutuel appui avec les Sociétés anti-esclavagistes actuellement existantes ou qui pourront se fonder plus tard dans d'autres pays chrétiens, et aussi avec les diverses sociétés de missionnaires qui évangélisent l'Afrique.

Art. 2.

La Société est administrée par un conseil-directeur séant à Paris.

Art. 3.

Des comités locaux d'action et de propagande sont, en outre, établis, savoir : un ou plusieurs comités à Paris et un dans chacune des principales villes de France.

Art. 4.

Les moyens à prendre en Afrique, par la Société anti-esclavagiste pour arriver au but qu'elle poursuit, doivent avoir essentiellement un caractère moral, religieux et pacifique. Si la Société est appelée à appuyer par la force des mesures d'un autre ordre, décrétées par les autoritées établies, ce doit être en évitant autant que possible l'effusion du sang, sauf le cas de légitime défense.

Art. 5.

La Société fait appel, pour vulgariser et soutenir ses idées, au concours de la presse.

Art. 6.

Elle cherche, en outre, par les relations et l'influence de ses

membres, à obtenir des gouvernements constitués les mesures administratives les plus favorables pour arriver à la suppression de la traite. Parmi ces mesures, la principale devrait être d'enlever le droit, laissé actuellement aux esclavagistes, d'avoir des armes à feu et d'introduire de la poudre dans l'intérieur de l'Afrique; une autre serait de chercher à substituer partout, au commerce des noirs, le commerce légitime que permettent les ressources naturelles du pays; enfin, une troisième, d'agir sur les souverains musulmans, pour obtenir d'eux que la vente des esclaves ne puisse plus se faire, d'une manière même secrète, dans leurs Etats.

Art. 7.

La Société anti-esclavagiste a, en outre, pour but d'aider les noirs arrachés à l'esclavage à gagner désormais librement leur vie et à se constituer en société régulière. Elle y travaille en particulier par l'éducation des enfants qu'elle a délivrés.

....

Art. 13.

Partout où la chose sera possible, les comités locaux d'action et de propagande organiseront des associations de dames patronnesses, associations destinées à provoquer et à recevoir les souscriptions, et placées chacune sous la direction du directeur ecclésiastique.

Le règlement général ayant été provisoirement approuvé, Son Eminence a déclaré la Société régulièrement constituée et fait connaître que ses membres se réuniraient une fois chaque mois, à dater de novembre prochain.

Elle a fait ressortir ensuite que cette Société se constituait conformément aux articles sixième et neuvième de l'acte fondamental adopté par toutes les puissances européennes pour l'organisation des nouveaux territoires qu'elles ont acquis en Afrique.

Ces articles sont ainsi conçus :

Art. 5.

Toutes les puissances exerçant des droits de souveraineté ou une influence dans lesdits territoires, s'engagent à veiller à la conservation des populations indigènes et à l'amélioration de leurs conditions morales et matérielles d'existence, et à concourir à la suppression de l'esclavage et surtout de la traite des noirs : elles protégeront et favoriseront sans distinction de nationalité ni de cultes, toutes les institutions et entreprises religieuses, scientifiques ou charitables créées et organisées à ces fins.

Art. 9.

Conformément aux principes du droit des gens, tels qu'ils sont reconnus par les puissances signataires, la traite des esclaves étant

interdite et les opérations qui, sur terre ou sur mer, fournissent des esclaves à la traite devant être également considérées comme interdites, les puissances qui exercent ou qui exerceront des droits de souveraineté ou une influence dans les territoires formant le bassin conventionnel du Congo, déclarent que ces territoires ne pourront servir ni de marché, ni de voie de transit pour la traite des esclaves de quelque race que ce soit. Chacune de ces puissances s'engage à employer tous les moyens en son pouvoir pour mettre fin à ce commerce et pour punir ceux qui s'en occupent.

Après cette lecture, il a été décidé que le conseil enverrait au Souverain Pontife une lettre d'adhésion à son encyclique contre l'esclavage et une adresse de confraternité aux autres sociétés anti-esclavagistes déjà existantes.

Enfin une commission a été chargée de préparer un appel qui sera adressé à tous les journaux de France, pour annoncer la création définitive de l'œuvre et demander le concours de tous ceux qui veulent contribuer efficacement à l'abolition de l'esclavage africain.

—

Le comité central anti-esclavagiste, dont nous donnons aujourd'hui la composition, est le conseil de direction pratique et de propagande, chargé de régler les détails de l'œuvre, soit pour lui procurer en France des ressources et des volontaires si ces derniers sont nécessaires, soit pour diriger son action en Afrique. Mais nous croyons savoir qu'il se forme également un comité de haut patronage, spécialement destiné à soutenir la cause de l'anti-esclavagisme dans l'ordre de la politique et dans celui de la presse. Parmi les membres de ce comité, qui fonctionnera à côté et en dehors du conseil d'action, on cite des noms appartenant à tous les partis, comme ceux de MM. Jules Simon, Wallon, Lefèvre-Pontalis, Keller, de Courcel, Bardoux, de Vogüé, Franqueville, Franck, de Mackau, Picot, etc.. etc. Ce comité de haut patronage politique, qui devrait exercer son action surtout dans nos assemblées et dans la presse, n'est pas encore constitué, mais on croit qu'il le sera avant le très prochain départ du cardinal Lavigerie pour l'Afrique.

—

Mgr l'évêque d'Autun a adressé la lettre suivante à S. Em. le cardinal Lavigerie :

Évêché d'Autun
(Saône-et-Loire)

Autun, 8 septembre 1888.

—

Eminentissime Seigneur,

Nous n'avons pas perdu le souvenir de l'émouvante allocution que vous prononciez, il y a neuf ans, dans votre cathédrale d'Alger.

C'était le 20 juin 1879.

Douze missionnaires, appartenant à la famille religieuse dont vous êtes le fondateur, allaient s'embarquer pour le Zanzibar et rejoindre ceux de leurs frères qui les avaient déjà précédés dans l'Afrique équatoriale, sur les bords des lacs Victoria et Tanganika.

Un grand nombre de prêtres et de fidèles étaient accourus à cette imposante cérémonie. Tous étaient avides de recevoir leur part des bénédictions que le pontife s'apprêtait à répandre sur les courageux apôtres, et de recueillir les exhortations tombées de ses lèvres et de son cœur pour les fortifier dans leur héroïque sacrifice et provoquer en leur faveur les plus ardentes prières.

Simple et grand comme la scène dont il était le commentaire, ce discours mettait tout l'auditoire en contact immédiat avec le drame deux fois solennel qui se déroule depuis tant de siècles dans les mystérieuses profondeurs du continent africain.

En effet, il ne s'agit pas seulement de porter la lumière et les bienfaits de la révélation évangélique à des peuples infidèles, qui sont encore ignorants de Jésus-Christ et ne connaissent que d'une façon très incomplète le Dieu personnel, principe et sanction de la loi morale.

L'Afrique centrale est encore le théâtre d'un autre désordre, qui a pris depuis un demi-siècle des proportions épouvantables et bénéficie de l'incroyable insouciance avec laquelle les grandes puissances de l'Europe, dont les soldats se comptent par millions, laissent s'accomplir, presque sous leurs yeux, les horreurs de la traite des nègres.

Dès ce jour, votre parole trouvait pour stigmatiser l'esclavage, tel qu'il se pratique dans une partie considérable de l'Afrique, et pour soulever contre lui l'indignation efficace de tous les hommes de cœur, les accents les plus pathétiques. Elle dénonçait cet horrible fléau avec la courageuse indépendance qui sied bien à un ministre de Jésus-Christ.

« Au nom de la justice, — disiez-vous, Monseigneur, — au « nom de l'humanité, au nom de la foi et du Dieu des chrétiens, « je lui voue une guerre sans fin et je le déclare anathème (1) ».

Ce serment, fait à la face des saints autels le jour où, par une providentielle coïncidence, l'Église envoyait aux infortunées victimes de l'idolâtrie et de l'esclavage des messagers libérateurs et consolateurs appartenant à quatre nations européennes, la France, la Belgique, l'Allemagne, l'Angleterre; ce serment de l'archevêque d'Alger, le primat d'Afrique, revêtu depuis cinq ans de la pourpre romaine, l'a fidèlement tenu.

Quel honneur pour les catholiques, et combien ils doivent être reconnaissants envers Dieu! Dans un temps où ne leur sont épargnées ni les épreuves, ni les humiliations, voici qu'ils ont la gloire de déployer devant le monde le drapeau sacré de la liberté vraie et fraternelle, telle qu'est venu la prêcher parmi nous le Sauveur Jésus, l'immortel et divin Rédempteur des âmes et des sociétés.

L'année qui aura vu toutes les nations de la terre, catholiques, hérétiques, voire même infidèles, s'unir dans une immense manifestation de respect à l'égard de la personne sacrée du Chef de l'Église, et lui faire oublier un instant, par l'unanimité de leurs hommages, tant de préoccupations douloureuses; cette année du jubilé pontifical marquera aussi de son glorieux millésime la prédication d'une croisade libératrice en faveur des tribus africaines que l'esclavage opprime et détruit.

Au Pape d'abord l'initiative d'une entreprise inspirée par la sainte hardiesse de la charité! La lettre de Léon XIII à l'épiscopat brésilien a retenti jusqu'aux extrémités de la terre. Avec tout le poids de l'autorité attachée par Jésus-Christ lui-même au suprême Pontificat, elle dénonce au monde chrétien et civilisé « la monstrueuse atrocité et perversité de l'esclavage, ce opprobre de la religion, de l'humanité, de la justice » (2).

Elle énumère toutes les protestations élevées par l'Église et par les Papes contre les criminels attentats à la dignité native de l'homme, sorti des mains de Dieu, non pour être asservi « à ses semblables, mais pour exercer l'empire sur toute la création inférieure. »

Elle renouvelle et confirme tout ce qu'ont dit de noble et d

(1) Discours de Mgr l'archevêque d'Alger le 29 juin 1879, p. 11.

(2) Servitutis immanitas... monstruosa perversitas... tam licentia religioni pariter atque humanitati justitiæque probosam.

généreux sur ce sujet saint Paul, saint Augustin, saint Grégoire le Grand. Elle mentionne les décrets émanés de la Chaire pontificale aux temps d'Adrien I[er], d'Alexandre, Innocent et Honorius III, de Grégoire IX, tantôt pour protéger la liberté individuelle, tantôt pour encourager les œuvres destinées au rachat des esclaves.

Elle exhume de la poussière des archives les réclamations tout apostoliques de Pie II, de Léon X, de Paul III. Elle rappelle avec quelle vigueur ces Papes, sans se laisser éblouir par l'éclat des plus puissants trônes, ont reproché aux colonisateurs du nouveau monde d'avoir importé dans les contrées récemment découvertes de l'Amérique le fléau de l'esclavage, et autorisé de la part des populations indigènes de formidables préjugés contre la prédication de l'Évangile.

Elle montre comment, sur cette question capitale, l'Église catholique n'a jamais varié d'attitude ni de langage, et elle place justement parmi les plus constants adversaires de la traite des nègres plusieurs papes des trois derniers siècles, Urbain VIII, Benoît XIV, Pie VII, Grégoire XVI.

Enfin, elle confirme, par le plus auguste de tous les témoignages, les descriptions des voyageurs du centre de l'Afrique, qui racontent, avec des détails lamentables, les crimes et les douleurs sans nom auxquels donne lieu cette chasse aux esclaves, qui occasionne la mort de plus de mille victimes par jour.

La conclusion de la lettre pontificale était un pressant appel adressé « aux hommes apostoliques ». Le Vicaire de Jésus-Christ les adjure « de ne rien épargner pour procurer le salut et la liberté des esclaves » (1).

Votre Eminence arrivait à Rome pour les fêtes du jubilé de Sa Sainteté, au moment même où venait d'être publiée cette lettre de Léon XIII aux évêques du Brésil.

Vous aviez la consolation de présenter au successeur de saint Pierre un certain nombre de prêtres nègres, attestant par leur vocation au sacerdoce que la race de Cham était relevée de la malédiction portée contre elle par un père outragé et que, dans la grâce de Jésus-Christ, il n'y avait plus ni Scythe, ni Barbare, ni Juif, ni Gentil, mais seulement des frères appelés à jouir des mêmes droits et à partager un jour la même béatitude.

(1) *Contendant viri apostolici ut quoad melius fieri possit, sit saluti servorum libertatique consultum.*

Le Pape voulut répondre par une allocution à l'adresse que Votre Eminence lui avait lue au nom des pèlerins de l'Afrique et de notre métropole lyonnaise.

Il renouvela ses précédentes déclarations contre le hideux trafic de la traite des nègres ; puis, s'adressant directement au cardinal primat de l'Eglise d'Afrique, il lui imposa la mission d'employer sa personne et sa parole, son infatigable activité et son influence à faire triompher « l'œuvre sublime de la rédemption des esclaves... »

Sans aucun retard, Eminentissime Seigneur, vous vous êtes mis au travail ; lorsque saint Pierre eut entendu le commandement du Sauveur Jésus, il ne jeta pas plus promptement ses filets à la mer : « *In verbo tuo laxabo rete.....* »

Depuis trois mois, la France, l'Angleterre, la Belgique, la Hollande retentissent de vos éloquentes prédications. Les foules se pressent dans les enceintes trop étroites de Saint-Sulpice de Paris et de Sainte-Gudule de Bruxelles. A Londres, catholiques et protestants vous acclament à l'envi dans un meeting présidé par le vénérable cardinal Manning. On vous écoute, on s'instruit, on s'indigne, on s'enthousiasme, on s'inscrit pour de généreux sacrifices. Les uns donnent leur or ; les autres mettent au service de la libération des esclaves la puissance de la presse et toutes les ressources de la publicité. D'autres enfin, allant intrépidement jusqu'à la consommation de la charité, offrent leurs personnes. Ils demandent à s'enrôler dans ces légions de volontaires, formées pour aller, sous les ardeurs meurtrières du soleil des tropiques, combattre les hordes qui dévastent et dépeuplent l'Afrique centrale.

Comment les évêques du monde entier ne soutiendraient-ils pas de tout leur pouvoir une si noble et nécessaire entreprise? Comment ne la recommanderaient-ils pas à l'attention, aux prières, aux aumônes des fidèles placés sous leur juridiction?

Il est vrai, et Votre Eminence ne l'ignore pas, des charges de toutes sortes sont imposées à nos sollicitudes pastorales. Les évêques de France, en particulier, sont souvent obligés de faire campagne et de solliciter la charité de leurs diocésains. Ils ont, eux aussi, à racheter de la servitude des écoles neutres, des milliers d'enfants, exposés chaque jour aux périls d'un enseignement dans lequel on ne leur parle jamais ni de Dieu, ni de Jésus-Christ, ni des destinées de leurs âmes immortelles.

Toutefois ils ne voudront pas demeurer étrangers aux efforts

et aux sacrifices que vous provoquez pour accomplir le mandat confié par le Saint-Père à l'infatigable énergie de votre zèle.

Oh! puissent bientôt ces populations africaines, dont les cris de désespoir se perdent dans l'immensité des déserts, faire monter vers le Ciel leurs chants d'actions de grâces! Puisse se réaliser pour elles cette parole que l'Eglise nous donne à lire dans l'office d'aujourd'hui (la Nativité de la Sainte Vierge) ; elle est de ce grand Augustin, dont vous avez l'héritage à cultiver : « le gémissement d'Eve a cédé la place au *Magnificat* de Marie. — *Evæ planctum Mariæ cantus exclusit.* »

Avec l'offrande ci-jointe, Votre Eminence voudra bien agréer l'expression des vœux que forme pour le prochain et complet triomphe de la croisade libératrice des esclaves d'Afrique,

Son serviteur très humblement et très respectueusement dévoué en Notre-Seigneur Jésus-Christ.

† ADOLPHE, évêque d'Autun.

LE CŒUR DU R. P. LACORDAIRE

(Suite. — Voir le numéro précédent).

Mais n'allez pas croire, messieurs, qu'en se donnant à Dieu et à l'Église, en se faisant prêtre et moine, le noble jeune homme ait oublié d'emporter avec lui les hôtes anciens de son cœur ; comme, après l'incendie de Troie, Enée n'eut garde de livrer ses pénates aux outrages des vainqueurs. Non, non, le prêtre, le religieux, le restaurateur et le fondateur d'ordre, a toujours eu devant les yeux l'idéal de l'amitié chrétienne. Et si l'union de deux âmes, dans la possession commune des mêmes croyances, dans une commune aspiration aux mêmes vertus, dans le même culte pour l'honneur et la loyauté, mérite à bon droit de passer pour ce qu'il y a de plus noble et de meilleur dans les relations humaines, le P. Lacordaire, du commencement à la fin de sa vie, n'a cessé d'être le poète et le chantre inspiré de cette union féconde, en dehors de laquelle les hommes ne se touchent jamais que par leurs surfaces et ne se voient que par le dehors (1).

(1) « Aimer c'est vivre par le cœur, par l'endroit le plus vif et le plus consolant de notre être, là où la personnalité quitte sa solitude et s'émeut d'une présence qui n'est pas la sienne; là où on peut être deux sans

Lié, dans des luttes dont la mémoire est impérissable, à des combattants tels que Lamennais et Montalembert, il leur donna, à l'un et à l'autre, son âme pour ne plus la reprendre.

Soumis lui-même, dès la première heure, à la condamnation des doctrines et surtout des procédés de l'*Avenir*, Lacordaire multiplia les prodiges de son respect, de sa tendresse, de sa sollicitude pour préserver M. de Lamennais contre la tentation de révolte qui fermentait en son génie altier, et pour arrêter M. de Montalembert sur la pente où l'entraînait une fatale influence. A force de prières, de supplications et de larmes, il retint son jeune ami dans l'obéissance, lui préparant ainsi les triomphes d'une carrière laborieuse et féconde, tout entière dévouée aux intérêts catholiques dans notre pays.

Mais hélas! il fut moins heureux auprès du solitaire orgueilleux de La Chesnaie. Rien ne put vaincre l'obstination de M. de Lamennais. Obligé par là même de se séparer de lui, Lacordaire lui dit un adieu déchirant, dont, après tant d'années, l'accent amène encore des pleurs sous la paupière.

« On saura, dans le ciel, — s'était-il écrié — si j'ai agi avec la légèreté d'un homme qui rompt, sans cause et sans douleur, les liens qu'il a contractés! (1)

« Ce sont là les grands moments de l'homme, quand il est aux prises avec des circonstances contradictoires, avec de grands devoirs s'entre-déchirant... »

« J'ai, autant que personne, le sentiment profond du respect que l'on doit aux souvenirs; et M. de Lamennais se séparât-il un jour de l'Église, devînt-il le plus fatal hérésiarque qui fût jamais, entre ses ennemis et moi il y aurait encore une distance infinie; et personne ne lirait ce que je serais obligé d'écrire, sans reconnaître la douleur de ma position, la durée de mon respect, le désintéressement et la fidélité de ma conscience. »

« .... J'espère que Dieu l'arrêtera à temps; mais je me réjouis de ce que le Souverain Pontife, Père non pas d'un seul chrétien, mais de tous, ait enfin fixé par sa divine autorité des questions qui déchiraient mon Église natale en sa fleur, qui détournaient de la vraie route une foule d'âmes sincèrement trompées,

cesser d'être un, où les larmes sont recueillies, les souffrances devinées, les fautes remises, et où la peine elle-même, parce qu'elle est supportée pour un autre qui nous est cher, prend une douceur qui n'est pas sans plaisir! » — (*Conférences de Toulouse*, p. 109.)

(1) 19 août 1833.

et dont j'avais senti si longtemps et si amèrement le charme malheureux. Périsse mon triomphe personnel, s'il y en a un à quelque degré ; et puisse l'Église de France, après cette haute et mémorable leçon, fleurir dans la paix active de l'unité ! Puissions-nous tous nous pardonner les erreurs de notre jeunesse, et prier ensemble pour celui qui les causa, par l'excès d'une imagination trop belle pour n'être pas pleurée ! (1) »

Vingt ans après, en 1854, dans la sacristie de Saint-Étienne de Toulouse, au moment où il allait monter en chaire, on annonça au P. Lacordaire la fin si triste de Lamennais, mort dans l'opiniâtreté de sa séparation d'avec l'Église et d'avec Dieu! L'humble et tendre religieux, saisi d'une sainte douleur, ne put parvenir à dominer devant son auditoire les transes de son âme désolée. Ses pensées mal liées lui échappaient. Un trouble évident paralysait son intelligence, et semblait ramener constamment son esprit vers une image effrayante, obstinée à le poursuivre. Rentré dans sa cellule, le Père écrivit cette page d'une poignante éloquence :

«... La mort de M. de Lamennais n'a pas tardé à suivre les prières que tant d'âmes adressaient à Dieu pour lui. Quelle mort! Aucune, dans l'histoire ecclésiastique, ne m'a fait une aussi douloureuse impression, pas même celle d'Arius... Cet abandon, ce cercueil des pauvres, cette fosse commune, sans aucun signe laissé à aucun ami, ce silence universel sur une tombe qui devait être si illustre, tout cela me fait un spectre qui me poursuit. Il y a trente ans, quand j'arrivai à Paris, je trouvai M. de Lamennais couvert de gloire, porté dans l'opinion comme un Père de l'Eglise : et le voilà mort incrédule, sans principes, sans certitudes, sans amis, laissant une mémoire qui demeurera dans la chrétienté comme un poids éternel ! Je me rappelle toutes les circonstances de mes relations avec lui ; les moments où je l'ai vu bon et heureux, entouré d'une jeunesse florissante ; les présages que j'ai eus de sa chute, notre séparation, ces vingt ans qui se sont écoulés entre l'une et l'autre époque, entre le temps où je couchais à sa porte, à Paris, à Rome, à La Chesnaie, et ce tombeau qui ne s'ouvrira plus. Quels souvenirs différents, et qui prennent l'un par l'autre une puissance où l'âme succombe d'étonnement ! La séparation première a été bien douloureuse : celle-ci l'est encore, mais tem-

(1) 2 août 1834.

pérée par le sentiment de la justice de Dieu, d'une chose faite, d'un drame fini. Dieu a prononcé : que son saint nom soit béni !... (1) »

Et comme s'il lui avait fallu, malgré tout, se justifier à lui-même une rupture à laquelle il s'était résigné comme on se résigne à une amputation nécessaire, le P. Lacordaire écrivait encore : « Ah ! si j'avais jamais découvert dans le cœur de l'abbé de Lamennais une seule larme vraie, un seul sentiment d'humilité, ce quelque chose de touchant que donne le malheur, je n'aurais pu le voir et y penser sans être attendri jusqu'au plus vif de mes entrailles. Quand nous étions ensemble, et que je croyais découvrir en lui de la résignation, des sentiments dénués d'orgueil et d'emportement, je ne saurais dire ce qu'il me faisait éprouver. Mais ces moments ont été bien rares ; et tout ce dont je me souviens porte un cachet d'opiniâtreté et d'aveuglement qui tarit ma pitié » (2).

Plus tard, enfin, en 1861, quelques jours avant sa mort, le Père parlait encore de « son infortuné maître » et déplorait que, pour supporter la condamnation de Rome, il n'eût eu « un peu de patience, de silence, de foi..., et au-dessous de ces sentiments divins, une fidélité naturelle à ses amis » (3).

VI

Vous voyez, messieurs, que jusqu'au bout, l'amitié, même dénouée, gardait ses droits sur ce grand cœur, et il n'en voulait méconnaître aucune conséquence.

Et d'où lui venait cette constance ? Elle naissait, si je ne me trompe, de cette idée, profondément imprimée dans son esprit, et commune à tous les maîtres de la vie spirituelle, que la grâce n'altère point la nature, mais la perfectionne, et que tous les sentiments légitimes ne peuvent recevoir du christianisme qu'une impulsion et une consécration nouvelles !

Serai-je téméraire en rattachant aux années premières de la vie sacerdotale du P. Lacordaire la forme précise, et presque scolastique, qu'il a successivement donnée à ses opinions sur l'amitié. On sait que, par deux fois, et plutôt que d'accepter la place d'auditeur de Rote, le Père fut chargé de l'aumônerie de

(1) Parmi les *Lettres à des jeunes gens*, publiées par M. l'abbé Perreyve.

(2) 3 février 1834.

(3) Testament, p. 150.

la Visitation. Il dut lire alors et admirer les chapitres que saint François de Sales a composés à ce sujet, dans son beau livre de l'*Introduction à la vie dévote*.

Le saint et gracieux évêque de Genève était lui-même trop bon ami, il avait le cœur trop bien fait, il connaissait trop bien les lois et les inclinations de la nature humaine pour ne pas se croire obligé de tracer des règles sûres, par rapport à l'un des points les plus délicats et les plus inévitables de l'hygiène des âmes.

Vous savez avec quelle dextérité l'aimable docteur découvre, met à nu et fait discerner ce que l'on pourrait appeler le système, le mécanisme des mouvements du cœur. Ses chapitres sur l'amitié sont des traités achevés, où l'observation est d'une rare finesse, d'une justesse parfaite et d'un tact exquis. Il loue ce qui est sain et bon ; il blâme ce qui est mauvais ou dangereux ; il donne la mesure exacte de ce qu'il faut se permettre et de ce que l'on doit éviter.

Ecoutez un instant son gracieux langage si net et si précis : — « Certes, on ne sçauroit nier que Nostre Seigneur n'aimast d'une plus douce et spéciale amitié saint Jean, le Lazare, Marthe, Magdeleine, car l'Escriture le témoigne. On sçait que saint Pierre chérissoit tendrement saint Marc et sainte Pétronille, comme saint Paul faisoit son Timothée et sainte Thècle. Saint Grégoire Nazianzène se vante cent fois de l'amitié nonpareille qu'il eut avec le grand saint Basile... Saint Augustin témoigne que saint Ambroise aimoit uniquement sainte Monique, pour les rares vertus qu'il voyait en elle, et qu'elle réciproquement le chérissoit comme un ange de Dieu.

« Mais j'ay tort de vous amuser en chose si claire : saint Hierosme, saint Augustin, saint Grégoire, saint Bernard et tous les plus grands serviteurs de Dieu ont eu de très particulières amitiez, sans intérests de leur perfection. Saint Paul, reprochant le détraquement des gentils, les accuse d'avoir esté gens sans affection, c'est-à-dire, qui n'avoient aucune amitié. Et saint Thomas, comme tous les bons philosophes, confesse que l'amitié est une vertu. Or, il parle de l'amitié particulière, puisque, comme il dit, la parfaite amitié ne peut s'étendre à beaucoup de personnes. La perfection doncques ne consiste pas à n'avoir point d'amitié, mais à n'en avoir point que de bonne, de sainte et sacrée » (1).

(1) *Introduction à la Vie dévote*, IIIe partie, ch. XIX.

En relisant, Messieurs, ces pages charmantes, délicates et profondes, et en étudiant, après, les *Lettres* du P. Lacordaire *aux Jeunes gens*, ou ses autres lettres de direction, vous vous demanderez si le religieux du dix-neuvième siècle n'a pas approprié aux conditions de notre époque les conseils et les leçons que le saint ami et l'admirateur d'Henri IV donnait aux chrétiens de son âge.

Entendez-le parler :

« Le détachement est, sans contredit, une loi de l'Evangile et une condition de la perfection ; mais il ne s'ensuit point qu'on ne doive aimer ici-bas aucune créature raisonnable, si ce n'est de la charité générale qui est de droit pour tout le monde. Les affections bien réglées, c'est-à-dire subordonnées à la loi de Dieu et à l'amour qu'on lui doit, par dessus soi-même et toutes choses, ne sont point un obstacle à la sainteté. La vie des saints, à commencer par celle de Notre-Seigneur, est pleine et animée de semblables affections. Personne ne dira jamais, je pense, que Notre-Seigneur n'aimait pas saint Jean et Magdeleine avec tendresse et prédilection ; et il serait singulier que le christianisme, fondé sur l'amour de Dieu et des hommes, n'aboutît qu'à la sécheresse de l'âme, à l'égard de tout ce qui n'est pas Dieu. Seulement, il y a souvent de la passion dans les amitiés, et c'est ce qui les rend dangereuses et dommageables. La passion trouble à la fois les sens et la raison, et trop souvent même elle aboutit au mal, au péché. C'est pourquoi les maîtres de la vie spirituelle recommandent le détachement, mais non pas la désaffection ; le détachement de soi-même, loin de diminuer l'amour, l'augmente et l'entretient. Ce qui ruine l'amour, c'est l'égoïsme, ce n'est pas l'amour de Dieu, et il n'y eut jamais sur la terre d'ardeurs plus durables, plus pures, plus tendres que celles auxquelles les saints livraient leur cœur, à la fois dépouillé et rempli, dépouillé d'eux-mêmes et rempli de Dieu ! (1)

« C'est un grand secret que d'aimer Dieu, en aimant encore autre chose que lui ; il est facile de le mettre à la seconde place.

(1) Toulouse, 9 novembre 1853. Et l'on retrouve, dans l'enseignement public du Père, ce qu'il écrit dans sa cellule :

« L'amour a cela de particulier, qu'il est une passion dans sa racine, et le chef-d'œuvre de la vertu dans son essence et son sommet. Il corrompt tout, quand il demeure une simple passion ; il sauve, il régénère, il élève tout, quand il devient une vertu ! — *Conférence de Toulouse*, p. 108.

C'est un péril, j'en conviens, mais ce péril, évité par une solitude absolue du cœur en dehors de Dieu, n'entraîne-t-il pas un mal plus grand? Dans le ciel, nous aimerons Dieu par-dessus toutes choses; perdus dans la vue de sa beauté et de sa bonté, il semble qu'il ne devrait plus nous rester de regard pour rien : et cependant la théologie nous apprend que nous apercevrons en lui, et même autour de lui, tous les compagnons éternels de notre félicité. Elle nous dit que leur bonheur rejaillira dans le nôtre. Dieu sera tout, mais nous serons quelque chose. Il est vrai qu'ici les créatures, même les meilleures, ne sont pas complètement en Dieu; la chair, le monde et le démon y ont encore des restes, et l'on peut craindre de tomber hors de Dieu en s'attachant à elles. C'est là une misère de notre état présent, et peut-être la plus grande de toutes ; cependant Dieu y est aussi : il est dans les âmes qui l'aiment et qui sont ses temples, selon l'expression même de saint Paul. On peut donc y habiter avec lui, et, quand je me consulte sur l'effet de mes affections, il ne me paraît pas qu'elles diminuent l'attrait presque invincible qui m'entraîne vers un amour bien autrement fort et pénétrant.

« Nous nous plaignons de l'ingratitude et de la dureté qui restent dans les âmes qui nous aiment le plus; cela est vrai; Dieu seul est une tendresse sans fond. Partout ailleurs on peut toucher le rivage, rivage douloureux, où viennent se briser des affections qui se croyaient immortelles! Mais cette terrible catastrophe a lieu surtout pour les âmes qui vivent hors de Dieu, et où l'amour est plus une passion des sens qu'un mouvement du cœur » (1).

... « Il n'y a pas deux amours, mon ami; l'amour du ciel et de la terre sont le même, excepté que l'amour du ciel est infini. Quand vous voulez connaître ce que Dieu sent, écoutez le battement de votre cœur, et ajoutez-y seulement l'infini » (2).

Ne dirait-on pas que le P. Lacordaire a cité souvent de souvenir les textes mêmes de saint François de Sales?

Ce qu'il avait enseigné d'ailleurs, dès 1838, quand il était encore à l'âge où la pensée, n'ayant pas atteint sa pleine maturité, est exposée à se modifier et à se corriger elle-même, il l'a enseigné, avec l'autorité de toute son expérience, avec une ampleur et une perfection de forme incomparable, dans le livre

(1) Lettre de Toulouse, 28 décembre 1853.
(2) *Lettres à des jeunes gens*, p. 109; vers 1838.

d'une beauté si pure qu'il a consacré à *Sainte Marie-Madeleine*, et qui a été pour lui le chant du cygne (1).

« L'amitié, y est-il dit, est le plus parfait des sentiments de l'homme, parce qu'il en est le plus libre, le plus pur et le plus profond.

« Jésus-Christ n'a créé ni la tendresse ni la pureté, ces deux choses divines dont notre cœur fut pétri ; mais il nous les a rendues. Il a aimé comme on n'aimait plus... Il a aimé les âmes, et il nous a transmis cet amour, qui est le fond même du christianisme. Aucun chrétien vivant, aucun chrétien véritable ne peut être sans une parcelle de cet amour, qui circule dans nos veines comme le sang même du Christ. Dès que nous aimons, que ce soit dans la jeunesse ou dans l'âge mûr, nous voulons sauver l'âme que nous aimons, c'est-à-dire lui donner, au prix de notre vie, la vérité dans la foi, la vertu dans la grâce, la paix dans la rédemption, Dieu enfin, Dieu connu, Dieu servi. C'est là cet amour des âmes, qui se surajoute à tous les autres, et qui, loin de les détruire, les exalte, les transforme jusqu'à en faire quelque chose de divin, tout naturels qu'ils soient pour eux-mêmes. Et il arrive que l'amour des âmes conduit à l'amitié. C'est l'amitié telle que Dieu fait homme et mort pour ses amis pouvait seul la concevoir ! »

(1) Voir surtout les pages 26, 27, 44, 58, 61 de *Sainte Madeleine*, 1re édition, in-18. — Nous insérerons encore ici une page admirable, qui résume pleinement les opinions du P. Lacordaire sur l'amitié :

« La jeunesse est un bien beau moment dans la vie... Entre vingt et trente ans, que de sève ! quelle plénitude ! On est si vite aimé et on aime si vite ! Je voudrais savoir si vous êtes aimant, si vous sentez le prix d'une autre âme, et si l'affection est votre penchant principal...

« Quand on a le cœur aimant, c'est en soi-même que l'on vit surtout; non pas dans un soi-même égoïste, mais dans cette retraite sainte du cœur... où l'on s'inquiète peu de la foule et de ce qu'elle pense, où le dehors n'est rien. Chez toutes les grandes et nobles âmes, c'est là la passion. Je souhaite que ce soit la vôtre, non qu'elle n'ait de grands écueils, car où n'y a-t-il pas d'écueils? mais parce que, une fois qu'on leur a échappé, on goûte la seule vraie consolation d'ici-bas. Plus le cœur est pur, plus l'amour de Dieu le purifie et l'élève, et plus il est capable d'aimer vraiment et solidement. Je suis sûr, mon cher ami, que vous vous maintiendrez toujours dans l'horizon serein où l'attachement aux créatures est sanctifié par l'attachement à Dieu, et que vous ne vous laisserez pas séduire par des affections molles, dont toute la fin est une vaine satisfaction des sens, fugitive comme la fumée, amère comme elle... » — (*Lettres à des jeunes gens*, 2 janvier 1838, p. 92.)

Et tout ce que le P. Lacordaire ajoute là sur l'amitié des hommes et sur l'amitié de Jésus-Christ, atteint au sublime et pénètre le cœur d'une indicible émotion. Là, « on se sent au sommet des affections humaines et divines ». On est dans une atmosphère à laquelle rien n'avait préparé le monde, et l'on comprend que le monde ne reverra jamais, dans les plus saintes et plus célestes amitiés, rien qui ressemble à ce que le cœur du pieux et éloquent dominicain a su comprendre et exprimer.

(A suivre.) MGR DE CABRIÈRES.

LA LAICISATION DES HOPITAUX

Nous avons publié la nouvelle et décisive protestation que M. le docteur Després adressait à la *Gazette des Hôpitaux* contre la laïcisation des établissements hospitaliers. M. Després, dans une conversation avec un rédacteur du *Figaro*, a indiqué les motifs puissants qui le poussent à continuer la lutte pour obtenir que les religieuses reprennent leurs places dans les hôpitaux :

Il y a, dit-il, notamment, des chiffres devant lesquels on est forcé de réfléchir. Dans mon service du temps des sœurs, la mortalité était de 1 0/0. Depuis qu'il y a des laïques, elle est de 5 0/0. Pourquoi? Parce que les sœurs ne quittaient jamais l'hôpital, parce qu'elles accouraient au premier appel des malades, parce qu'elles n'accomplissaient pas une profession, mais un devoir.

Les laïques, au contraire, ne prennent le métier d'infirmières que parce qu'elles n'ont pu en trouver un meilleur. Elles sont, pour la plupart, « le rebut de la domesticité ». Mes collègues de l'Hôtel-de-Ville prétendent qu'elles font bien leur service; ils racontent qu'ils les trouvent dans les hôpitaux chaque fois qu'ils y vont. C'est la vérité, qui n'a rien d'extraordinaire. La visite des conseillers est toujours signalée. Alors, à leur approche, on a fait balai neuf. Mais je sais bien « qu'on les met dedans », moi qui ne me contente pas d'aller à la Charité aux heures réglementaires et qui me fais un devoir d'y tomber comme une bombe dès que j'ai un moment, à sept heures du matin ou à minuit.

Je m'étais promis de ne plus m'occuper de la question avant la rentrée des conseillers, mais un journal du matin a publié sur les laïques des renseignements tellement faux que j'ai cru devoir reprendre tout de suite position. Dans un post-scriptum, je faisais remarquer que l'administration avait jugé à propos d'afficher dans

les salles cet avis : « Il est interdit aux malades de donner de l'argent aux infirmières. » Jamais on n'aurait eu besoin de mettre un tel avis du temps des sœurs. Ces braves filles se contentaient des 200 fr. qu'elles recevaient par an.

Les laïques ont de 700 à 900 fr. quand elles sont logées, de 1,500 à 2,000 quand elles demeurent dehors. Cela ne leur suffit pas. Aussi acceptent-elles très bien les pièces de cent sous que les parents des malades leur glissent dans la main les jours de visite. Le malheur est même qu'elles soignent proportionnellement à l'importance des pourboires qu'on leur donne. Je n'avance naturellement que des faits que je puis prouver. L'administration, d'ailleurs, s'est tellement émue de mon post-scriptum, que, douze heures après sa publication, toutes les affiches étaient enlevées... Mon observation a porté.

Je ne me lasserai pas de répéter qu'une laïque coûte 66 0/0 de plus qu'une sœur, pour nous rendre deux cents fois moins de services. Les laïques se déclarent débordées. Aussi en a-t-on mis dans certaines salles trois à la place d'une sœur, ce qui coûte alors à la Ville 198 0/0 de plus, sans compter la nourriture. A la tribune du Conseil municipal, je dirai qu'une fois j'ai trouvé quatre laïques absentes, je dirai même où était l'une d'elles...

Voici la conclusion de ces intéressantes et édifiantes révélations d'un homme compétent et peu suspect de partialité pour des œuvres catholiques. Le docteur Desprès passe en revue les hôpitaux où les infirmières laïques ont été substituées aux religieuses :

Entrons aux Enfants-Assistés. Là, depuis le remplacement des sœurs par les laïques, la mortalité a quintuplé. C'est que les nouveau-nés — surtout ceux qui sont entassés là — exigent des soins incessants et que les sœurs, ces dignes vierges, sont des mères exquises.

Tout le monde, d'ailleurs, sait cela, même ceux qui me combattent au Conseil municipal. Par malheur, cette question de laïcisation a été pour la plupart de mes collègues une plate-forme électorale. J'entends encore ce mot que me disait M. Pichon quand il était conseiller municipal :

« Vous avez absolument raison, mais, que voulez-vous ! nous ne pouvons, nous autres radicaux, lâcher la question de la laïcisation, parce qu'alors « les opportunistes la prendraient... »

Oui, le renvoi des sœurs, la santé de nos malades pauvres, pure affaire de politique ! Mais je m'arrête. Il faut qu'il me reste quelque chose à dire à la tribune...

Le *Siècle* a été mécontent des déclarations faites par M. le docteur Desprès. Avec un zèle un peu étourdi, il s'est inscrit

en faux contre les paroles du docteur. Mal lui en a pris, car il s'est attiré la verte réponse que voici :

Monsieur le Rédacteur en chef du *Siècle*.

11 septembre 1888.

Monsieur le Rédacteur,

Dans le numéro du 10 septembre, le journal *le Siècle* veut bien s'occuper de l'interview du *Figaro* publié le 9.

Il eût peut-être mieux fait de communiquer à ses lecteurs la lettre précise que j'ai écrite au directeur de la *Gazette des Hôpitaux* et que plusieurs journaux ont reproduite intégralement.

Votre estimable journal a été, en effet, mal renseigné; une petite erreur du rédacteur du *Figaro* me fait dire que, dans un but de surveillance, je vais à l'improviste « à la Charité », en dehors des heures de service, et le *Siècle* en a conclu que, si j'avais été à toute heure à l'hôpital lorsqu'il y avait des sœurs, je ne les aurais pas plus trouvées que je ne trouve les laïques.

Voici la vérité : Depuis que les sœurs Augustines ont été renvoyées de la Charité, j'ai dû quatre fois me rendre dans mon service pour voir et opérer des malades que nos internes n'étaient pas en mesure de soigner en raison de la gravité de la blessure ou de la difficulté de l'opération ; quatre fois les infirmières laïques n'étaient pas à leur poste. Une fois même, c'est mon interne qui a dû faire le lit du malade avec l'infirmier, et nous avons ensemble déshabillé le patient pour le coucher et pratiquer l'opération nécessaire.

Lorsque j'avais des sœurs à la Charité, à quelque heure de jour et de nuit que je vienne, que ce soit à l'heure de la messe ou aux heures du sommeil, quand j'arrivais, il y avait au pied du lit du malade la sœur de veille et la sœur de ma salle. On l'avait éveillée ou on l'avait été chercher à la chapelle.

Tout esprit religieux ou antireligieux mis de côté, l'incontestable supériorité des sœurs pour le service des hôpitaux, à défaut de tant d'autres raisons, ressortirait de ce simple rapprochement.

Il vous sera, certes, toujours facile de dire que la laïcisation des hôpitaux a été une sage mesure. Mais un jour, qui n'est pas loin peut-être, vous vous apercevrez que « manger du prêtre et de la religieuse » sur le dos des pauvres a fait à la République, que j'aime autant que vous, plus de mal que n'en feront jamais nos pires ennemis.

J'ose espérer, Monsieur le Rédacteur, que vous voudrez bien insérer cette lettre, et veuillez agréer, etc.

Docteur Armand Després,

Chirurgien à l'hôpital de la Charité,
Conseiller municipal.

Le *Siècle* a essayé de répliquer; il a pris vingt-quatre heures de réflexion pour cela, et voici tout ce qu'il a trouvé :

M. Després cite quatre faits d'infirmières laïques de la Charité n'étant pas à leur poste des jours d'opérations graves. Ces faits sont très regrettables, et, si M. Després les a signalés à qui de droit, nous espérons que ces infirmières ont été sévèrement punies. Mais, encore une fois, nous affirmons que des faits pareils se produisaient fréquemment quand les religieuses avaient seules la surveillance des hôpitaux et qu'elles n'avaient pas leur vigilance éveillée comme aujourd'hui par la concurrence.

M. Després dit que « manger du prêtre et de la religieuse » a fait à la République beaucoup de mal. Nous lui répondrons que « manger de la République » a fait aux prêtres et aux religieuses plus de mal que n'auraient pu leur en faire leurs pires ennemis. Et M. Després, qui est républicain, sera, nous en sommes sûrs, de notre avis.

C'est pauvre, et, en répondant si mal, le *Siècle* se déclare lui-même incapable de rien objecter de sérieux. Notons que le docteur Després ne se borne pas à citer « quatre faits d'infirmières laïques n'étant pas à leur poste »; il dit qu'il s'est rendu quatre fois inopinément à la Charité pour des opérations graves, et que les quatre fois, c'est-à-dire toutes les fois, les infirmières laïques n'étaient pas à leur poste.

LES CATHOLIQUES ALLEMANDS

Les catholiques allemands d'aujourd'hui réparent glorieusement l'exemple de défection donné par leurs ancêtres du temps de Luther. S'il y avait eu à cette époque malheureuse une organisation des forces catholiques, telle que nous la voyons depuis un demi-siècle au-delà du Rhin, toutes les armes des princes auraient été impuissantes à faire triompher le protestantisme. Ce n'est pas un petit prince-électeur divorcé qui aurait pu obtenir un succès que M. de Bismarck, avec tout son génie et le formidable appareil de persécution impériale, a dû renoncer à poursuivre. Alors les catholiques n'étaient pas formés à la lutte pour leur foi. Les expériences faites depuis trois siècles les ont forcés à ne compter que sur eux-mêmes, et désormais le catholicisme est partout invincible. Les gouvernements persécuteurs doivent en prendre leur parti. Toutefois, pour maintenir leurs positions, les catholiques ont besoin d'être

constamment sur le qui-vive, de faire la revue de leur camp, de constater les points vulnérables et de tenir leurs moyens de défense au niveau des moyens d'attaque. La persécution religieuse est devenue de nos temps une science; Julien l'Apostat lui avait déjà donné ce caractère. Il faut que la défense devienne aussi une science.

C'est ce que les catholiques allemands ont compris. Ils viennent de tenir à Fribourg-en-Brisgau leur trente-cinquième congrès. Chaque année, on les a vus sortir comme rajeunis de ces solennelles assises. Comment en serait-il autrement après les magnifiques encouragements qu'ils y puisent, soit dans l'exposé des travaux et des succès passés, soit dans la constatation de leurs griefs, soit dans les bénédictions du pape et de leurs évêques, soit dans la parole enflammée de leurs chefs politiques ?

A la première séance du congrès qui vient de se clore, Mgr Knecht, chanoine de Fribourg-en-Brisgau, a recommandé surtout l'*unité de parti*, contre laquelle sont ligués tous les efforts des adversaires. Et il ajoutait :

Au nom du droit et de la justice, nous ne cesserons de protester contre le rapt que l'on nous a fait de nos écoles et de nos fondations, contre l'obligation aux parents catholiques d'envoyer leurs enfants dans des écoles non catholiques dans lesquelles des élèves catholiques reçoivent l'enseignement dans des livres anticatholiques et sont instruits par des professeurs non catholiques. Voici un exemple de la situation inférieure que l'on nous impose.

Ici, dans un Collège très fréquenté qui compte 489 élèves catholiques et 209 élèves protestants, dans le corps des professeurs ce sont les protestants qui forment la majorité. Nous sommes aussi outragés par ce fait que *dans toute l'Allemagne les universités se trouvent entre les mains de nos ennemis*, et qu'en particulier à Fribourg, l'université, dont les fondations sont expressément catholiques, est de plus en plus protestantisée et décatholicisée et qu'en dehors de la Faculté de théologie il n'y a qu'un professeur qui se reconnaisse comme catholique.

Nous demandons aussi la liberté de l'Eglise, car l'Eglise doit être libre si l'on veut qu'elle puisse subvenir aux tristes nécessités sociales des temps présents. Notre liberté intéresse aussi la liberté politique : l'Europe est sous les armes, et la liberté aurait peut-être péri si l'Eglise catholique n'avait pas été là.

Le bref du pape a été ensuite respectueusement entendu, par toute l'assemblée debout, puis salué par de longues acclama-

tions. Le docteur Knecht le commente en ce sens qu'il est une indication que le pape n'a pas été satisfait de ce qui s'est passé dans le grand-duché de Bade et que les catholiques ne doivent pas déposer les armes tant que les droits de l'Eglise et du Saint-Siège ne seront pas respectés et la liberté rendue aux ordres religieux.

A une réunion publique du soir, le président Muller, professeur à Coblenz, a ouvert la séance par un très éloquent et très chaleureux discours sur le devoir pour les catholiques de continuer avec énergie la lutte tant que tous ses droits ne seront pas rendus à l'Eglise, ce qui n'entraîne nullement, ainsi que le prétendent les ennemis de notre foi, la haine des autres confessions. « Il faut savoir se proclamer catholique sans réticence, et cette vérité est bonne à faire entendre, surtout, dit-on, en ce pays de Bade.

« Mais, ajoute l'orateur, nous ne devons pas lutter seulement pour la liberté de l'Église à l'extérieur, mais encore pour la liberté personnelle de son chef. Ce qui donne à la réunion de cette année un caractère particulier, c'est la situation vraiment triste et douloureuse du Saint-Père, qui est opprimé à ce point *par un gouvernement usurpateur,* que nous devons nous en indigner du fond du cœur. Ce cri d'indignation, qui a trouvé son expression dans la lettre des évêques prussiens, ne doit pas être notre seule protestation. Nous ne cesserons d'exiger que le pape redevienne un vrai et libre souverain, que la situation insupportable où il est placé soit modifiée. »

Un autre orateur, le Père Weiss, Dominicain, a retracé les devoirs des catholiques au temps présent. Les ruines créées par la Révolution française ont imposé aux catholiques de nouveaux devoirs. Ils doivent, aujourd'hui, posséder à un degré plus éminent trois vertus : la persévérance, l'union, l'esprit de famille. Si les catholiques savent être les meilleurs pères de famille, les meilleurs éducateurs, les plus parfaits hommes d'affaires, ils seront aussi les meilleurs citoyens.

On verra, par ces indications et par d'autres sur lesquelles nous reviendrons, que les orateurs du Congrès ne se bornent pas à des généralités. Ils touchent au vif des questions et tracent les conclusions pratiques. Ce n'est pas de la théorie creuse, c'est un programme d'action qui est dressé pour tous les champs d'activité où les catholiques doivent paraître au premier rang.

—

Le Congrès des catholiques allemands a émis notamment le vœu suivant :

L'occupation permanente des Etats de l'Eglise et de Rome, de la part du gouvernement italien, constitue un attentat contre les droits de l'Eglise, une grave atteinte aux principes du droit des gens chrétiens et un empiètement intolérable sur la liberté du représentant de Jésus-Christ. La restauration de la pleine indépendance légitime du souverain chef de l'Eglise est exigée par la justice et absolument nécessaire dans l'intérêt commun des princes et des peuples.

NOUVELLES RELIGIEUSES

Rome et l'Italie.

En attendant que commencent, dans la seconde moitié de ce mois, les grandes audiences des pèlerinages pour les nombreuses députations attendues de la Vénétie et de la province de Milan, N. T. S. P. le Pape a reçu, le 6 courant, les jeunes Romains du Cercle de Saint-Pierre, qui se sont tout particulièrement dévoués à l'organisation et au bon ordre de l'Exposition Vaticane, pendant tout le temps qu'elle est restée ouverte. Il leur en a exprimé de nouveau sa haute satisfaction, et il a agréé la riche offrande que lui a présentée, au nom de tous, le président du Cercle, M. le commandeur Rossi De Gasperis, et consistant en une superbe tabatière en or avec le monogramme pontifical en brillants et rubis. En même temps, le Souverain Pontife a vivement encouragé le Cercle de Saint-Pierre à continuer de se dévouer à toutes les œuvres d'action et de réparation chrétienne, notamment à l'œuvre de la bonne presse qu'il a tout particulièrement recommandée au zèle des assistants. Le Saint-Père a eu à ce propos des paroles pleines de douleur pour les assauts que la presse impie ne se lasse pas de diriger contre l'Eglise et contre le Saint-Siège, sous les yeux mêmes du Vicaire de Jésus-Christ ; et il a insisté si vivement sur la mission et l'importance de la bonne presse, que ses exhortations ne manqueront pas de susciter de nouveaux et vaillants défenseurs dans les rangs du Cercle de Saint-Pierre.

—

L'épiscopat de la Vénétie vient d'envoyer au Souverain Pontife une lettre collective d'adhésion à tous les enseignements de

ses Encycliques. Ce mouvement d'adhésion va s'étendre à tout l'épiscopat d'Italie, pour dédommager le Saint-Père de tant de motifs d'amertume qui lui viennent des fils ingrats de cette même Italie.

—

Le Saint-Père a reçu l'avis que, sur l'initiative de Mgr l'évêque de Madrid, un important Congrès des catholiques espagnols va se réunir dans cette ville. C'est Mgr le nonce apostolique qui en aura la présidence d'honneur.

—

Le fameux ballon d'essai lancé par le *Popolo romano* au sujet de « la prochaine venue à Rome de l'empereur François-Joseph » fait la triste fin qu'il méritait. L'organe même de M. Crispi, la *Riforma*, a dû démentir carrément cette prétendue nouvelle. La presse libérale d'Italie en est quitte pour ses frais de commentaires hâtifs qu'elle avait publiés à ce sujet. Ainsi l'*Opinione* s'était plu déjà à mettre en relief « la grande importance politique de de cette visite, parce qu'elle briserait une arme dont abusent souvent ceux qui visent à troubler les rapports de l'Italie avec l'empire austro-hongrois ». Mais quel que soit le prix que les italianissimes y attacheraient, le fait est que Sa Majesté Apostolique est fermement résolue à ne pas infliger ce suprême affront au captif du Vatican. Bien plus, l'empereur François-Joseph n'a pas voulu consentir, malgré les pressantes instances de la Cour du Quirinal, à ce que l'archiduc héritier vînt à Rome à l'occasion du voyage du tiers allié, l'empereur Guillaume.

—

Quant à la venue à Rome de l'empereur d'Allemagne, il se confirme que Sa Majesté tient à donner le plus grand relief à son audience chez le Saint-Père. Ce serait l'un des premiers actes qu'elle accomplirait pendant son séjour à Rome et elle aurait fait parvenir au Vatican l'expression de son désir que l'audience eût lieu avec toute la solennité possible. En attendant l'Empereur va se faire précéder à Rome par le ministre de Prusse près le Saint-Siége, M. de Schlœzer, chargé de régler, de plein accord avec le Vatican, les modalités de l'audience et de donner aussi l'annonce que son souverain apportera à Léon XIII des promesses formelles sur la consolidation de la paix religieuse en Allemagne. Tout cela n'est pas du goût, tant s'en faut, des libéraux italiens, car ils craignent que le Quirinal n'en

soit éclipsé, et qu'après tout ce voyage impérial, au sujet duquel ils ont fait tant de bruit, ne soit pour eux qu'une pilule dorée.

En effet, ces égards relatifs de l'allié de l'Italie pour atténuer autant que possible, aux yeux des catholiques et de leur Chef, l'impression pénible du voyage impérial à Rome, sont particulièrement significatifs en ce moment où les catholiques allemands et leurs frères d'Italie unissent leurs revendications les plus fermes en faveur de l'indépendance et de la souveraineté pontificale.

La presse libérale s'en montre littéralement furieuse et menace de pousser la persécution à ses conséquences extrêmes. Mais il en résultera tout simplement un nouveau motif d'affaiblissement de cette alliance italo-allemande que les catholiques des deux pays ne sauraient voir de bon œil et qui aura d'autant moins leurs sympathies que l'un des alliés accentuera davantage son hostilité contre le Saint-Siège.

—

Un autre motif d'affaiblissement résulte des tendances radicales que favorise M. Crispi et de la démocratisation à outrance de la monarchie, qu'il a préparée par le voyage du Roi en Romagne. C'est là une tendance d'autant plus fatale, qu'il n'y a même plus l'ombre d'un parti, d'un élément conservateur dans le fonctionnement des institutions. Aussi bien, c'est la suite funeste de l'action des sectes, avouée et constatée ces jours-ci, précisément à l'occasion du voyage du roi Humbert en Romagne, par une Revue qui passait jadis pour « modérée », la *Nuova Antologia*. Elle avoue que le gouvernement temporel des Papes a été miné de longue main dans les Romagnes par la conjuration des sectes, et elle ajoute que les *modérés* y ont trempé tout aussi bien que les *avancés :* « Au fond, dit-elle, les uns et les autres trouvaient leur place dans les sectes, et beaucoup de liens unissaient les deux partis qui, en maintes occasions, agirent de concert. » C'est pis encore maintenant, car ces deux partis n'existent même plus en apparence, et le régime niveleur de M. Crispi ne trouve désormais d'autre appui que chez les ennemis jurés de l'Église et de tout principe conservateur, de même qu'il ne sait rien faire de mieux pour soutenir la monarchie que de lui gagner les mystérieuses sympathies des radicaux.

France.

On avait annoncé dernièrement que le ministre des cultes songeait à pourvoir de titulaires les sièges épiscopaux vacants : l'archevêché de Cambrai et les évêchés de Gap et de Saint-Brieuc.

Mais il paraît que le gouvernement est arrêté par un scrupule. Quand on a voté, cette année même, le budget de 1888, la majorité a opéré une réduction de 10,000 fr. sur le crédit affecté au traitement des archevêques et évêques; l'auteur de cet amendement et ceux qui l'ont adopté lui donnaient cette signification que le gouvernement devrait supprimer, au fur et à mesure des extinctions, les sièges épiscopaux « non concordataires ».

Le Sénat a ratifié la réduction de 10,000 fr., mais sans se prononcer sur la question de fond, uniquement pour éviter de nouveaux douzièmes provisoires.

De son côté, le ministre d'alors, M. Faye, avait consenti à une économie de 10,000 fr., mais il avait repoussé l'interprétation donnée à l'amendement par ses auteurs.

Le ministre actuel, M. Ferrouillat, dans son projet de budget, demande au Parlement de revenir sur sa dernière décision et de rétablir le crédit de 1887, pour maintenir les quatre-vingt-sept sièges épiscopaux existants, sans avoir égard à la date de leur création.

Mais, avant les vacances, la commission du budget a maintenu la réduction.

Son vote a été rendu à une voix de majorité seulement, en l'absence d'un grand nombre de commissaires. Cependant, le gouvernement, plein de respect pour la prérogative parlementaire quand il s'agit de faire œuvre antireligieuse, a résolu d'attendre l'arrêt de la Chambre.

En conséquence, non seulement il ne veut point pourvoir à l'évêché de Gap, qui n'existait pas au moment du Concordat, ni à l'archevêché de Cambrai, qui n'était qu'un évêché au commencement du siècle; mais encore il refuse de nommer le titulaire de l'évêché de Saint-Brieuc.

Or, l'évêché de Saint-Brieuc est reconnu par le Concordat; il n'est pas au nombre de ceux que visait l'amendement radical; il n'y a donc point de raison pour en prolonger la vacance.

La mense épiscopale de Saint-Brieuc possède sans doute des

immeubles que l'administration compte usurper et vendre; les bénéfices recueillis à Limoges, avec la complicité de la magistrature *tunisienne*, l'auront mise en goût.

Paris. — Il y a fort longtemps que nous n'avons parlé de l'église votive en voie de construction au sommet de la butte Montmartre. Cette entreprise colossale continue à marcher avec une précision presque mathématique, la direction des travaux dépensant l'argent au fur et à mesure qu'il entre, c'est-à-dire dans la proportion d'environ 100,000 fr. par mois.

L'aspect de la future basilique a, du reste, totalement changé depuis quelques mois.

Le chœur de l'église haute est aujourd'hui complètement débarrassé de l'immense échafaudage qui en occupait toute l'étendue, la voûte de cette partie de l'édifice étant terminée.

Les clochetons, qui servent de sujets décoratifs extérieurs de ce côté de l'édifice, sont également terminés, et l'on peut voir, toute prête, la place, grande plate-forme d'où partira le dôme énorme qui doit couronner l'édifice.

Actuellement, toute l'activité porte sur les préparatifs (établissement des cintres, classement des matériaux, etc.), pour la construction de la voûte de la grande nef.

Les cintres et les échafaudages nécessaires à l'exécution de cet important travail occasionneront, seuls, une dépense de 40,000 fr.

Cette voûte sera-t-elle terminée l'année prochaine? On l'espère. En attendant, on continue à travailler aux murs de côté et à la façade qui sera sûrement achevée en 1889 à pareille époque.

On sait que le pourtour du chœur est livré depuis quelques mois aux exercices du culte, formant en quelque sorte une petite église qui peut contenir près de 2,000 personnes. Quatre-vingts ouvriers sont actuellement occupés dans les chantiers de l'église de Montmartre. Depuis quelques mois, les cotisations suivent une marche progressive. On marche vers le vingtième million, qui sera certainement atteint, sinon dépassé, avant la fin de la présente année.

Cambrai. — La campagne de laïcisation à outrance se poursuit sans trêve ni merci dans le Nord.

M. Saisset-Schneider sent que ce département profondément

catholique échappe aux serres de la libre-pensée, et il s'acharne à lui faire sentir sa main de sectaire.

Battu aux dernières élections, on dirait vraiment qu'il veut se venger de sa défaite en s'attaquant aux plus catholiques communes.

Peut-être aussi entre-t-il dans son plan, après avoir laïcisé celles-ci de terminer en bloc son œuvre néfaste, lorsqu'il ne restera plus que les populations plus indifférentes.

Quoi qu'il en soit, les écoles de Leers, de Santes et de Wattrelos, de l'arrondissement de Lille, viennent d'être arrachées à l'enseignement religieux, contrairement à tous les vœux de ces communes.

Des protestations indignées se produisent de toutes parts.

Saint-Brieuc. — Le Conseil municipal de Paramé prenait, le 4 septembre dernier, une délibération dont voici copie :

M. le président expose qu'ayant appris indirectement que l'école des Frères de Paramé devait être laïcisée à partir du 10 septembre courant, il s'est adressé à M. le préfet pour savoir si cette nouvelle était exacte, et lui a exprimé son étonnement de n'avoir pas été avisé.

M. le préfet lui a appris qu'en effet la laïcisation de l'école des garçons de Paramé était arrêtée. Sur cette déclaration, M. le maire lui a demandé l'autorisation de réunir d'urgence le Conseil municipal, ce qui lui a été accordé. Après cet exposé, le Conseil, à l'unanimité, prend la délibération suivante :

« Le Conseil municipal, à l'unanimité, estime que la laïcisation de l'école des garçons de Paramé blesse profondément les sentiments religieux de la population, exprime ses regrets que cinq jours avant la rentrée la municipalité n'ait pas encore été officiellement informée d'une mesure aussi grave, et demande à M. le préfet de vouloir bien reculer jusqu'au 1er octobre la rentrée des classes, afin de sauvegarder la liberté des pères de famille dans l'instruction de leurs enfants. »

Est-il nécessaire d'ajouter que le préfet n'a pas déféré à la demande du Conseil municipal. Ce qu'il voulait, ou ce que voulaient ceux dont, par sa situation, il est l'exécuteur des basses œuvres, était justement de ne pas laisser aux populations le temps de se retourner. La décision prise à l'unanimité par le Conseil municipal de Paramé, avait à peine eu le temps d'arriver jusqu'à Rennes, que déjà l'instituteur laïque, désigné dans le mystère, était installé et ouvrait sa classe.

TARBES. — Lundi 3 septembre, les pèlerins alsaciens-lorrains ont fait à Notre-Dame de Lourdes l'offrande solennelle de l'étendard de Jeanne d'Arc. La bannière d'Alsace-Lorraine pavoisait la grotte.

Il y avait six mille personnes présentes, parmi lesquelles quatre évêques : NN. SS. les évêques de Nancy et de Pamiers, Mgr Marchal, auxiliaire de Bourges, et le vicaire apostolique de l'Océanie centrale.

La municipalité de Lourdes avait mis sa fanfare à la disposition du pèlerinage.

Mgr l'évêque de Nancy a prononcé un magnifique discours sur la Vierge Marie, Jeanne d'Arc et la France.

L'émotion était profonde. Des applaudissements que l'orateur n'a pu contenir ont éclaté plusieurs fois.

Les Alsaciens-Lorrains ont obtenu plusieurs guérisons.

TROYES. — Le Conseil municipal de Troyes, malgré les éloquentes objurgations de deux de ses membres, MM. Royer et Viardin, malgré les vœux de la population, a laïcisé l'École maternelle de Saint-Pantaléon. Et pour comble de mauvaise foi, les francs-maçons auteurs de cette mesure ont tenté de flétrir, par des calomnies odieuses, la vénérable sœur qu'ils chassaient de son école, après trente ans de services dévoués.

A coup sûr, ces honnêtes républicains sont persuadés que les enfants n'ont pas besoin de sœur quand la commune a M. Boullier pour maire; mais les pères de famille sont d'un avis bien différent. Aussi les a-t-on vus se constituer eux-mêmes les défenseurs de la liberté religieuse, et quand M. Boullier a voulu défendre la laïcisation, il a pu entendre, comme le rédacteur du *Propagateur* qui nous rapporte ce détail, les huées de l'assistance, en majorité composée d'ouvriers.

On comprend d'autant mieux la répulsion des Troyens pour l'enseignement laïque, qu'ils sont encore sous l'impression d'un scandale suburbain dont nous avons déjà parlé : c'est le cas d'une institutrice très laïque pour qui la maternité n'avait pas attendu le mariage. Demandez-le plutôt au garde-champêtre de la commune qui, du coup, a été révoqué.

TOULOUSE. — Il y a, on le sait, au Conseil municipal de Toulouse, une majorité de citoyens qui n'ont rien à envier à leurs collègues de Paris ou de Marseille : comme idées, d'abord, les unes et les autres étant puisées à la même source, comme

faveurs ensuite, puisque les ministres ont toujours un fond de complaisance disponible pour les laïcisateurs déterminés. On ne casse pas une délibération prise contre des frères, même si elle provient d'une assemblée qui rêve de se substituer aux ministres comme le Conseil municipal de Paris, par exemple.

A plus forte raison, le ministre s'est-il empressé de ratifier la délibération du Conseil municipal de Toulouse qui supprime d'un seul coup, ne pouvant les laïciser, douze écoles congréganistes.

C'est ce que nous apprennent les journaux républicains de Toulouse dans la communication suivante :

M. le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts a approuvé, conformément à l'avis du Conseil départemental de l'instruction primaire, la délibération en date du 5 juillet dernier, par laquelle le Conseil municipal de Toulouse a voté la suppression de huit écoles publiques congréganistes de garçons et de quatre écoles congréganistes de filles existant à Toulouse.

Cette décision produira son effet à partir du 31 courant.

M. Saisset-Schneider, dans le Nord, ne voudra pas être en retard sur les Toulousains. Attendons-nous à quelque nouveau tour de sa façon.

Etranger.

Autriche-Hongrie. — Un grave incident vient de se produire à Bellova, à la réception par l'empereur d'Autriche-Hongrie de Mgr Strossmayer.

Lorsque l'empereur eut parlé fort cordialement avec les deux évêques Posilovic et Hanilovic, il se tourna du côté de l'évêque Strossmayer, et lui cria de loin qu'il avait entendu parler d'un télégramme envoyé par lui à Kiew, lors du jubilé d'une fête non catholique; qu'au début il n'y avait pas ajouté foi, se refusant à croire qu'un de ses sujets fît une pareille déclaration; à la fin, il avait dû se convaincre que le fait était réel.

L'empereur ajouta : « Apparemment, monsieur l'évêque, vous n'avez pas eu connaissance du coup que vous portiez par là à l'État et à l'Église. »

Mgr Strossmayer s'est alors incliné, en disant : « Majesté, ma conscience est pure. »

Selon le témoignage d'autres personnes dignes de foi, François-Joseph aurait dit sur un ton violent : « Je crois que vous ne

saviez pas ce que vous faisiez. Vous n'étiez pas de sang-froid; vous étiez malade. »

Après cet incident, quelques évêques ont voulu consoler Mgr Strossmayer; mais celui-ci a répondu qu'il n'avait pas besoin de consolation. Il restait ce qu'il était auparavant.

Quelques heures plus tard, il s'est fait excuser, ainsi que les deux évêques Hanilovic et Posilovic, de ne pouvoir assister, le lendemain, au dîner auquel ils étaient invités.

Les évêques ont quitté Bellovar le soir même.

Mgr Strossmayer a demandé ensuite une audience au prince Rodolphe. Cette audience lui a été refusée.

A Pesth, tous les journaux montrent une joie bruyante. Ils disent que Mgr Strossmayer est un homme fini et qu'il ne lui reste plus qu'à se retirer dans un couvent. Plusieurs d'entre eux invitent le gouvernement à profiter de la circonstance pour se débarrasser d'un adversaire dangereux.

Une dépêche du *Temps* ajoute quelques détails :

Un des premiers, l'évêque Strossmayer se présenta à la tête du clergé. L'empereur, ayant à ses côtés plusieurs archiducs, entouré de son état-major, écouta froidement le compliment de l'évêque; puis, l'apostrophant à haute voix, de façon à être entendu de tous les personnages présents, il adressa à l'évêque un blâme sévère pour la dépêche de félicitations que l'évêque de Diakovar avait envoyée à Kief, il y a un mois, et dans laquelle il affichait ses sympathies panslavistes.

On n'a pas encore la version officielle de l'allocution impériale, mais voici quelles auraient été à peu près les paroles qui ont été recueillies par les nombreux témoins et qui ont été prononcées au milieu du plus solennel silence :

« C'est avec la plus grande surprise que j'ai appris que vous aviez adressé à Kief un télégramme à propos d'une solennité étrangère au culte catholique. D'abord je me suis refusé à tenir cette dépêche pour authentique; il m'a paru impossible qu'un de mes sujets eût manifesté des sentiments semblables. C'est à mon plus grand regret que j'ai dû constater que cette dépêche avait vraiment été rédigée et envoyée. Vous ne semblez pas, monsieur l'évêque, avoir calculé toute la signification de cette atteinte portée à l'État et à l'Église. »

L'évêque, qui ne s'attendait nullement, pas plus que les personnages présents, à cette réprimande publique, a paru d'abord atterré; puis, se remettant, il s'est incliné en disant : « Sire, ma conscience est pure. »

Se tournant vers les autres membres du clergé, l'empereur a

exprimé l'espoir qu'ils continueraient à remplir leurs devoirs de sujets fidèles des provinces réunies indissolublement à la couronne de Hongrie.

D'après une dépêche du *Matin*, des manifestations auraient lieu dans le pays croate en l'honneur de Mgr Strossmayer :

Agram, 13 septembre.

Les paroles adressées par l'empereur à l'évêque Strossmayer causent ici une grande émotion, qui se répercutera sans nul doute dans tous les pays slaves de la Monarchie. Déjà, hier au soir, la population de Bellovar s'est montrée sympathique à l'évêque réprimandé.

A Agram, on prépare une grande manifestation en sa faveur, et dans les cercles gouvernementaux on montre visiblement une grande mauvaise humeur.

En retournant dans son diocèse, d'ailleurs, Mgr Strossmayer reçoit des témoignages de sympathie. A Kreuz, le maire, la municipalité et une foule nombreuse attendaient l'évêque; le maire prononça un discours de bienvenue, auquel Mgr Strossmayer répondit par l'allocution suivante :

« Je vous remercie sincèrement pour vos marques d'amour et de vénération, et vous prie de croire que je partage entièrement vos sentiments.

« Votre ovation remplit mon cœur d'orgueil et de joie. Je suis fier d'être citoyen de la vieille cité de Kreuz, et je me sens, dans cette ville vraiment patriotique, entouré de mes amis et des amis de la patrie.

« J'ai toujours réuni l'amour et la foi envers Dieu, avec l'amour et la fidélité envers la sainte personne de Sa Majesté et sa haute dynastie, et l'amour que je ressens pour mon peuple et ma patrie.

« Puisse Dieu bénir notre peuple ; quant à moi, je me recommande à votre amour et à vos prières. »

Après ce discours, la musique joua, et un chœur de jeunes filles entonna des cantiques.

Il ne sera pas inutile de remettre sous les yeux de nos lecteurs le texte de la dépêche que Mgr Strossmayer avait adressée au comité slave de Kiew ; le voici :

J'ai l'honneur et la joie de participer, en esprit, à votre fête d'aujourd'hui.

L'héritage de saint Wladimir, la foi sainte, c'est la résurrection, la vie, la lumière et la gloire pour le grand peuple russe.

Que Dieu bénisse la Russie et l'aide, en gardant la foi, et avec son uissant secours, à remplir, à côté des autres devoirs, cette grande mission qui lui a été remise par Dieu lui-même.

C'est ce que je désire du fond du cœur.

Signé : STROSSMAYER.

CHRONIQUE DE LA SEMAINE

Le voyage de M. Carnot en Normandie. — Grève des boulangers.
Etranger.

20 septembre 1888.

M. Carnot vient de terminer son voyage en Normandie, et le voici rentré à Fontainebleau. Le moment est venu de jeter un coup d'œil d'ensemble sur les incidents qui ont marqué les différentes étapes de sa visite aux Normands, et de se demander quelle en a été l'utilité.

En relisant les divers discours du président de la République, on s'aperçoit immédiatement qu'ils sont vides et dépourvus de toute déclaration nette et précise. Si l'on débarrasse toutes ses allocutions des banalités d'usage, des lieux communs, des fleurs de rhétorique, il ne reste rien, rien : pas une indication sur la politique qui a les préférences de M. Carnot, pas un aperçu sur la situation, pas une promesse formelle. M. Floquet a bien stylé son compagnon de voyage. Quelque soin qu'en apporte à recueillir dans les paroles présidentielles l'énoncé d'un fait, on cherche en vain et nous ne voyons guère à signaler que l'affirmation donnée vendredi, à Elbeuf, que l'Exposition de 1889 ne serait pas reculée.

Il faut entendre par là que le gouvernement n'a pas l'intention actuellement de modifier la date fixée pour l'ouverture, qui est le 1er mai ; on ne peut oublier cependant qu'une grève — pour ne parler que de la moins grave des éventualités — peut tout compromettre.

Un autre mot restera, parmi ceux qui ont été prononcés par M. Carnot, c'est la réponse qu'il a faite à M. Pouyer-Quertier, à Evreux. Alors que l'honorable sénateur appelait son attention sur les souffrances de l'agriculture, M. Carnot lui a déclaré — la phrase est trop belle pour ne pas être reproduite une fois de plus : — « Pour favoriser l'agriculture, il faut compter surtout sur le soleil. » Lorsque le président sort de la banalité, c'est ainsi qu'il s'exprime. Il paraîtra aux cultivateurs qu'ils ont le droit de compter sur autre chose, et ils comprendront, par cette incroyable déclaration, en quelle indifférence M. Carnot tient les agriculteurs.

A part cela, toute l'éloquence présidentielle se résume dans ces locutions : « Je suis profondément touché... je suis très

heureux... le gouvernement est soucieux de vos intérêts... la marine est belle... l'armée est bien commandée..., etc. » Il faut mettre hors de pair la réponse de M. Carnot aux instituteurs qui lui ont été présentés à la préfecture de Rouen : « Je suis heureux, a-t-il dit, de saluer en vous des hommes qui instruisent. » La formule est commode. M. Carnot pourrait saluer dans les militaires, les hommes qui sont soldats; dans les marins, les hommes qui naviguent; dans les magistrats, les hommes qui jugent; dans les avocats, les hommes qui plaident, etc.

Nous avons gardé pour la fin la déclaration du président à Mgr Thomas : « Le gouvernement de la République, a-t-il dit, est un gouvernement respectueux des consciences. » Il faut, en vérité, que M. Carnot ait la mémoire bien courte pour dire cela, ou l'illusion bien facile.

Malgré ce débordement de banalités, les Normands ont fait bon accueil au président de la République, et, à Rouen même, il a été reçu avec une certaine chaleur qu'on a pu remarquer surtout pendant les derniers moments de sa visite, le premier abord ayant été un peu froid.

D'où cela vient-il? A Rouen, on s'est laissé griser par le soleil, qu'on n'a pas l'habitude de voir aussi brillant et qui donnait aux oriflammes et aux drapeaux des mâts une gaîté qui se répandait sur toute la ville. On s'est surtout laissé griser par le bon chauvinisme. Depuis huit jours, on entendait parler à chaque instant de l'armée qui faisait, à quelques lieues de Rouen, le simulacre de la guerre, et, après la revue, ça été bien plutôt nos soldats qu'on a applaudis que le président. M. Carnot a profité de l'enthousiasme qu'ils avaient fait naître, voilà la vérité, et, pour une fois, les Rouennais auront cédé à une impression au lieu d'obéir à un raisonnement.

—

Donc, pendant cinq jours, M. Carnot s'est promené en Normandie. Et après, qu'y a-t-il de changé? En quoi la situation générale du pays, celle de notre ville ou celle de notre département sont-elles améliorées? Quelles raisons pouvait-on avoir d'acclamer M. Carnot? Pour qui savait regarder, il nous a donné au contraire, un inquiétant spectacle. Il s'est montré avec M. Floquet, et l'attitude réciproque des deux présidents a été véritablement attristante. Pendant le banquet du Palais-de-Justice, ils n'ont pas échangé dix paroles. A Elbeuf, la division,

l'animosité même, a été plus marquée encore, et M. Floquet s'est tenu dans un absolu mutisme, cela avec affectation. Y a-t-il là une indication dont on puisse se réjouir? Comment peuvent-elles se discuter, les affaires du pays, entre deux hommes qui ne veulent même pas s'adresser un mot? Et M. Carnot a parlé de concorde et d'union entre les républicains! Que n'en donne-t-il l'exemple le premier? Nous voyons où elle en est, la conciliation. Les membres de la commission du budget — tous républicains, on le sait — se traitent mutuellement de voleurs et d'infâmes, et l'un d'eux, M. Gilly, a publiquement affirmé que cette commission comptait, parmi ses membres, vingt Wilsons. Si la concentration commence ainsi, comment finira-t-elle?

Qu'y peut faire, du reste, M. Carnot? Le « libre jeu de nos institutions, » est tel qu'il est impuissant à interdire aux radicaux de commettre les actes les plus regrettables. Cet honnête homme ne peut empêcher que la course aux faveurs, que les dilapidations, les achats de consciences ne continuent; ce modéré ne pourra pas ou n'osera pas arrêter les vexations, les persécutions, les mesures injustes dictées par la passion et l'intérêt; cet homme de bonne volonté ne pourra pas faire que notre situation budgétaire ne soit des plus précaires et qu'un nouvel emprunt ne soit nécessaire.

La rentrée des Chambres est prochaine, elle est fixée au 9 octobre, le général Boulanger va réapparaître, comme un diable sortant de sa boîte; que se passera-t-il alors?

Au milieu du malaise qui résultera des difficultés financières, des luttes entre les républicains, le voyage de M. Carnot sera bien vite oublié.

—

De graves incidents se sont produits samedi à Saint-Denis.

Le maire de Saint-Denis ayant fait afficher une nouvelle taxe fixant le prix du pain à 0 fr. 75 centimes au lieu de 80, les boulangers, pour protester contre l'arrêté du maire, se sont mis en grève et ont fermé leurs boutiques dès six heures du soir.

A huit heures, une foule considérable, massée devant la boulangerie Beauvillain, rue Compoise, a brisé la devanture et a mis ce magasin complètement à sac.

La police parvint non sans peine à refouler les manifestants : un gardien de la paix a été grièvement blessé dans la bagarre.

A minuit, l'effervescence n'était pas calmée, et on craignait

des incidents pour dimanche, les patrons boulangers, ayant voulu abaisser le salaire de leurs ouvriers, ceux-ci ont refusé de travailler.

Par bonheur, les craintes ont été vaines, grâce aux mesures prises pour rétablir l'ordre.

La municipalité a assuré l'alimentation de la population. Des dépôts de pain sont établis dans le marché. Le pain est fourni par les boulangeries des environs qui le vendent 75 centimes les 2 kilog au lieu de 76 centimes qui est le prix fixé par la municipalité et de 80 centimes, prix réclamé par le syndicat des boulangers.

Toutes les boulangeries sont fermées, mais on espère qu'on parviendra à résoudre promptement le conflit et que les fours pourront être rallumés sans retard.

—

Les ouvriers délégués par le conseil municipal de Paris, sous prétexte d'aller s'instruire à l'exposition danoise, et qui ont scandalisé les bourgeois pacifiques à Copenhague et à Bruxelles, ont rendu compte dimanche de leur mission, dans un meeting anarchico-révolutionnaire, à la salle des Mille-Colonnes. Cette mission était toute politique, paraît-il, car il n'a été rien dit de la question professionnelle. Les délégués étaient au nombre de 20, dont 15 appartenant au parti dit ouvrier, et 5 aux chambres syndicales indépendantes. Ces porteurs de la bonne nouvelle anarchique se sont vantés d'avoir chantée la *Carmagnole* à Copenhague et d'avoir pactisé avec les socialistes allemands, qui ont fait avec eux « une alliance offensive et défensive pour le cas où, après l'Exposition universelle, quand il n'y aura plus de travail à Paris, les gouvernants, opportunistes ou radicaux, s'entendraient avec Bismarck pour faire égorger les ouvriers entre eux. » A Bruxelles, les délégués ont crié : « Vive le peuple ! Mort aux rois ! » En voilà assez pour que désormais l'autorité préfectorale ne permette pas aux conseils municipaux d'envoyer de semblables délégués à l'étranger, car il pourrait en résulter des complications internationales. Dans l'intérêt des délégués eux-mêmes, il vaut mieux qu'ils restent chez eux, car, avec leurs outrecuidantes témérités, ils s'exposent à être poursuivis à leur retour, en vertu de l'article 84 du code pénal.

—

Les démêlés du roi de Serbie et de la reine Nathalie, sa

femme, remplissent les colonnes des journaux européens depuis quelque temps.

Le procès devait venir cesjours-ci devant le consistoire de Belgrade, à une date qui avait été indiquée par les membres du consistoire eux-mêmes. Mais il paraît qu'aux termes de la loi serbe, en matière de divorce, les parties, c'est-à-dire le mari et la femme, ont le droit, sinon l'obligation, de comparaître en personne. La reine Nathalie, forte des articles du code serbe, après avoir séjourné d'abord en France, puis en Hollande, est donc partie pour Bukharest, et là elle a fait connaître son intention de se présenter devant le consistoire de Belgrade, au jour fixé pour y défendre ses intérêts.

Mais cette résolution tombait, comme la foudre, sur la tête du roi, son époux. Il venait précisément de mettre en mouvement l'appareil de la force publique en Serbie pour empêcher sa femme de rentrer à Belgrade ; tout son plan de campagne allait donc être mis à néant, si la reine, sous un prétexte ou sous un autre, reparaissait dans la capitale du royaume, et plutôt que de subir cette extrémité, le roi a demandé l'ajournement du procès à trois mois.

Ce n'est pas que dans trois mois les droits de la reine puissent être différents de ce qu'ils sontaujourd'hui : le code serbe est là, et on ne le modifiera pas dans les quatre-vingt-dix jours. Mais c'est une manière de gagner du temps. Les gens dans l'embarras, quand ils ont trois mois pour se retourner, en éprouvent du soulagement; ajoutez que, quand on est roi de Serbie, trois mois suffisent, puisqu'on est maître de tout, pour préparer et exécuter un coup de force. On ne sait ce que médite le roi Milan, mais il trouvera certainement un biais pour empêcher la reine Nathalie de revenir à Belgrade, ne fût-ce que pour trois ou quatre jours.

Et à son point de vue, le roi a raison. Dans la lutte qu'il a entamée contre sa femme, le roi n'a pour lui ni l'opinion publique, ni la loi écrite. Toutes les femmes d'Europe, toutes les femmes du monde, ont pris en mains la cause de la reine Nathalie. Elles disent que la reine a toujours rempli ses devoirs d'épouse avec correction, qu'elle s'est toujours montrée dévouée au peuple serbe, et qu'elle est la meilleure des mères : par conséquent, il n'est pas admissible que son mari la répudie. Voilà le sentiment universel : la politique n'est pas étrangère au divorce royal.

La reine est russe de cœur et d'âme ; la reine est patriote, et l'on dit qu'elle a la dent dure contre tous ceux qui ne sont pas de son avis. Ajoutez que le roi a commis des fredaines, qu'il a peut-être des maîtresses, et qu'il a pu quelquefois avoir à se plaindre du caractère de sa femme.

Les rois peuvent donc, ici comme ailleurs, se laisser guider exclusivement par des considérations politiques : seulement, les spectateurs désintéressés ont de la peine à les suivre sur ce terrain. D'où il résulte que, généralement, on se prononce contre le roi Milan, et qu'on fait des vœux pour la reine, sa femme. Les Allemands sont d'un avis contraire. Tout récemment, l'organe officieux de M. de Bismarck a déclaré que si le cabinet de Berlin avait épousé la cause du roi Milan contre sa femme et prêté les mains à ce que le prince héritier de Serbie fût enlevé de vive force à sa mère à Wiesbaden, c'est parce que la reine Nathalie avait toujours fait montre de sympathies françaises, parce qu'elle avait colporté à Belgrade le livre de Mme Adam, intitulé : *La Société de Berlin*. On ne pouvait pas avouer plus ingénûment que le gouvernement prussien n'avait molesté la reine Nathalie qu'en haine de la France ; par conséquent, il est tout naturel qu'en France, on ait des préférences pour la reine de Serbie.

Ce langage de la *Gazette de l'Allemagne du Nord* ne trouve pas d'ailleurs d'approbation à Vienne, où l'on n'est pourtant pas suspect de tendresse pour l'épouse du roi Milan ; mais on sait que les sentiments que l'on éprouve à la chancellerie et à la cour de Berlin datent de loin, et il y a longtemps que l'on attendait l'occasion de les exprimer.

Les journaux catholiques belges repoussent avec une énergie bien justifiée l'idée, récemment mise en circulation, que la main d'une princesse, fille du roi des Belges, pourrait être accordée au fils du roi Humbert, à celui qu'on appelle indûment le « prince de Naples ». Voici, notamment, un extrait de l'article que le *Courrier de Bruxelles* consacre à cette question :

Du moment que des indices sérieux autorisent à croire que pareil projet est entré dans les visées politiques de l'Italie ou du chancelier d'Allemagne, le silence ne nous est plus permis.

Non, nous ne pouvons pas laisser croire qu'une pareille alliance pourrait se conclure sans blesser le peuple belge dans ses sentiments les plus intimes ; nous ne pouvons pas laisser croire que la Belgique

catholique, la Belgique fidèle à l'Église et à ses princes, verrait avec joie ou même simplement avec indifférence une fille de ses rois unir ses destinées à celles d'une maison royale qui a été et reste entre les mains de la Révolution un instrument pour dépouiller le Pape de sa souveraineté.

Il faut être hostile à toutes les convictions et à toutes les affections de la Belgique pour appeler sur elle et sur la famille royale un pareil malheur.

Ce serait un grand malheur, en effet, aux yeux du pays, qui verrait ainsi désavouer, non pas par un pouvoir étranger, mais par sa propre dynastie, tout ce qu'il a fait depuis trente ans pour défendre la cause du Saint-Siège contre les attentats de la Révolution italienne. Que n'a pas fait la Belgique pour faire prévaloir les droits sacrés du Pape, battus en brèche par le forban Garibaldi, agissant pour le compte de Sa Majesté le roi Galanthomme? Qui peut avoir oublié quelle part les Belges ont prise à cette lutte, et comment tant de nos compatriotes, l'élite de la jeunesse dans toutes les classes de la population, depuis les plus grandes familles jusqu'aux plus humbles, sont allés héroïquement verser leur sang pour conserver à l'Église sa capitale, et au Pape, père de nos âmes, son indépendance?

Et depuis que l'iniquité a remporté à Rome son dernier triomphe, depuis le licenciement de l'armée pontificale, la Belgique a-t-elle jamais cessé de protester avec le Pape contre la sacrilège invasion dont il est victime? Qu'est-ce que le Denier de Saint-Pierre, que sont ces souscriptions périodiquement ouvertes en faveur du Saint-Siège, sinon la preuve éclatante que la Belgique catholique ne reconnaît à Rome d'autre Souverain que le Pape, qu'elle est résolue à le soutenir jusqu'au bout dans son indéfectible résistance et qu'elle attend avec une confiance inébranlable la restauration de son pouvoir temporel ?

Et tandis que nos populations attestent ainsi depuis plus d'un quart de siècle leur dévouement à la cause du Saint-Père opprimé et dépouillé, on verrait une princesse royale de Belgique épouser l'héritier des oppresseurs et des spoliateurs ; on la verrait installée au Quirinal, dans ce palais volé aux Souverains Pontifes, en attendant de ceindre une couronne que l'usurpation et le sacrilège ont marquée d'une tache indélébile.

Disons hautement que cela n'est pas possible, que nos souverains ne peuvent pas le vouloir et ne le voudront pas. Si nous n'en avions pas pour garants leur attachement à l'Église et le soin jaloux avec lequel ils gardent l'honneur du nom belge et toutes les traditions qui nous sont chères, nous serions déjà rassurés contre le danger de cette mésalliance, — car c'en serait une — par l'amour éclairé qu'ils portent à leurs enfants.

On nous dira peut-être : cela les regarde. Nous répondrions que rien de ce qui touche nos princes ne peut nous être étranger. Entre

la dynastie et la nation il y a une solidarité indéniable, et nous devons souhaiter qu'elles restent aussi étroitement unies dans l'avenir qu'elles l'ont été dans le passé.

AVEUX ITALIENS

Les *Etudes religieuses* publient dans leur livraison de septembre une étude remarquable sur Léon XIII et l'Italie. Nous en extrayons cette page éloquente :

Gino Capponi, dont l'Italie libérale a déposé les cendres dans son Panthéon, résumait en ces termes les convictions de sa vie sur la question de Rome capitale : « Je crois que le Pape doit avoir une ville où il n'ait personne au-dessus de lui ; que cette ville doit être Rome ; et que Rome serait une mauvaise capitale pour l'Italie. » Lorsque l'attentat fut consommé, ce même Capponi, aveugle et impotent, parut au Sénat de Florence pour faire entendre cette menaçante et prophétique parole : « Prenez garde ! que de l'indépendance du chef de l'Eglise va dépendre notre propre indépendance ; si ce grand intérêt n'est pas assuré, nous ne possèderons jamais Rome moralement et en sécurité. »

Ces derniers mots, prononcés en 1870, marquent de son vrai caractère la situation de l'usurpateur dans la Rome actuelle. Après dix-huit ans d'occupation incessante et de gouvernement en apparence paisible, il n'y a, pour le roi d'Italie, ni possession morale, ni sécurité dans la ville des Papes. On a fait des plébiscites, et ils n'ont pu conférer à ceux qui les ont mendiés le moindre titre à la propriété légitime du sol et du peuple romain. Depuis dix-huit ans il ne s'est pas trouvé dans le monde un souverain, assez catholique ou assez puissant, pour réclamer au nom de la justice et du droit la restitution du bien mal acquis, et cependant l'Italie ne cesse de tourner vers certains horizons des regards inquiets, comme si elle entendait le cliquetis des armes et le pas d'un peuple justicier de Dieu. L'horizon est tranquille, le sol ne tremble pas encore, Dieu se tait, et la Révolution, peu sûre de son lendemain, s'agite cependant sous le coup de terreurs qu'elle s'efforce de croire imaginaires. Les spoliateurs, comme les bourreaux, ont des nuits tourmentées et des rêves douloureux. Le spectre des victimes se dresse menaçant, au milieu des royales orgies et des triomphes populaires,

pour affirmer que le droit ne meurt pas, et que l'opprimé regarde l'avenir avec plus de sécurité que l'oppresseur.

Tel paraît être aujourd'hui, en face de la Papauté, ce que nous pourrions appeler l'état moral de quelques-uns de ses persécuteurs. Le chancelier d'Allemagne a médité sur les dangers du Kulturkampf. Le socialisme menaçant n'a peut-être pas été sans influence sur son esprit, quand il a pu reconnaître que l'Eglise seule avait en son pouvoir la force répressive des passions humaines. Le Kulturkampf, renié par son auteur, a donc officiellement fait place à un régime de paix avec les catholiques. Sans attribuer au chancelier une pureté d'intention exempte de toute arrière-pensée, nous devons lui savoir gré du courage avec lequel il a reconnu, dans la personne de Léon XIII, la puissance souveraine de la Papauté. Les Italiens eux-mêmes, quand ils ne sont pas absolument aveuglés par la haine sectaire, conviennent que l'antagonisme permanent des deux souverainetés produit dans Rome un malaise intolérable. Le sentiment qui domine, c'est la lassitude, de jour en jour plus générale et plus profonde. Le rapporteur de la loi des garanties a pu justement écrire dès 1882 ces lignes attristées, qui sont l'expression exacte de la situation actuelle : « De 1870 à ce jour, nous n'avons point fait un pas. La coexistence politique et durable du Pape et du roi à Rome est aujourd'hui moins probable qu'elle ne l'était il y a onze années, d'autant qu'un tel laps de temps écoulé sans résultats met en relief les difficultés intrinsèques d'une solution favorable. »

Lorsque, après une expérience de dix-huit années, l'évidence impose de semblables aveux, il n'y a plus qu'à reculer pour reprendre des positions d'où l'on n'aurait jamais dû sortir. Le bien de l'Etat, le sens politique, la droite raison, s'unissent pour démontrer qu'un désaveu de son passé devient obligatoire pour l'Italie, et que l'heure semble proche où il faudra résoudre la Question Romaine autrement que par une usurpation prolongée.

REVUE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

La Bourse continue à se montrer aussi bien disposée, aussi pleine d'entrain, aussi confiante. Non seulement les transactions ont repris une certaine animation, mais le mouvement de hausse,

un moment enrayé, s'est accusé avec une nouvelle énergie. Le doit-on à ce fait que la liquidation de quinzaine vient de s'effectuer avec une grande facilité, sans tension appréciable des taux de reports, ce que l'on redoutait? Il est certain que les conditions assez douces auxquelles s'est offert aux spéculateurs l'argent reporteur, ne sont pas étrangères à ce réveil des transactions, à cette poussée importante des cours. Mais il y a aussi la position de place.

La situation du marché monétaire, en suscitant des craintes d'un renchérissement des capitaux, avait, la semaine dernière, non seulement poussé à des allégements de positions, à des réalisations, mais ces allégements, ces réalisations avaient été appuyés de ventes à découvert suivies d'un peu de réaction. Nos Rentes 3 0/0 avaient perdu près d'un demi-point. Les valeurs, de leur côté, avaient fléchi dans des proportions plus appréciables encore. C'est ce découvert à la baisse qui, se voyant encore déçu dans son attente, a procédé aujourd'hui à des rachats et facilité la tâche des acheteurs. Le Comptant, lui-même, a montré plus d'entrain. Nos Rentes et les fonds étrangers ont, pour leur part, fourni un assez bon contingent de demandes.

Bourse du 19 *septembre* 1888.

3 0/0		83 40	C. F. foncières 1879		484 »
3 0/0 amortissable		86 70	— commun. 1879		476 50
4 1/2 0/0		105 80	— — 1880		472 50
Crédit foncier..	Actions	1.365 »	— foncières 1883		389 »
Est	—	805 »	Est	Oblig.	397 50
Lyon	—	1.305 »	Lyon	—	404 50
Midi	—	1.160 »	Midi	—	401 50
Nord	—	1.607 50	Nord	—	410 50
Orléans	—	1.345 »	Orléans	—	404 »
Ouest	—	930 »	Ouest	—	402 »
Panama	—	270 »	Panama 4 0/0...	—	212 »
Suez	—	2.235 »	— 6 0/0...	—	360 »

Pour répondre à un désir qui nous a été souvent exprimé, le rédacteur financier des Annales Catholiques se charge de faire exécuter tout achat ou vente de titres au comptant.

Le montant approximatif des titres devra être envoyé par lettre chargée ou valeur à vue sur Paris en même temps que l'ordre d'achat.

Le gérant : P. Chantrel.

Paris. — Imp. G. Picquoin, 51, rue de Lille.

ANNALES CATHOLIQUES

UN ANNIVERSAIRE

Le 20 septembre, il y a eu dix-huit ans que s'est accomplie à Rome, sous les yeux des souverains de l'Europe, les uns indifférents, les autres complices, l'iniquité la plus flagrante du XIXe siècle. Cette iniquité a été commise par un Roi qui se disait catholique, contre le Père commun de 200 millions de catholiques; et, depuis lors, les violations les plus odieuses, les perfidies les plus noires, les outrages les plus sanglants ne cessent d'abreuver le cœur du Pontife-Roi, victime d'une usurpation sacrilège.

Tant que durera ce triste état de choses, aussi longtemps que les puissances de l'Europe fermeront les yeux sur la situation faite au Chef auguste de l'Église catholique, injustement dépouillé de son pouvoir temporel, il ne nous sera pas permis, à nous catholiques, de ne point protester contre les attentats que Notre Saint-Père le Pape et le Siège apostolique continuent de subir sous nos yeux.

Les éloquentes protestations des évêques et de la presse catholique du monde entier ne nous laissent rien à dire sur cette grave question, au point de vue religieux. Leurs généreux accents ont retenti dans le cœur de tous les catholiques et resteront consignés dans l'histoire de notre temps. Du reste, le côté religieux de la question romaine, malgré son extrême importance, ne touche nullement les ennemis du Saint-Siège et semble ne toucher que médiocrement ceux qui ont autorité et mission d'élever la voix contre cette monstrueuse iniquité. Mais le côté politique de la situation mérite assurément aussi d'être pris en considération.

Il ne faut pas laisser dire ou croire qu'il n'y a là en jeu qu'un intérêt *clérical* ou un droit purement religieux. Le droit des gens est tout aussi compromis que le droit de l'Église. La justice n'est pas moins blessée que la foi. C'est sur ce terrain-là qu'il y a des principes à rappeler, des erreurs à redresser, des sophismes à réfuter.

Les grandes nations, quoi que l'on dise, sont responsables non seulement de ce qu'elles font, mais aussi de ce qu'elles laissent faire à l'ombre de leur drapeau ou par la provocation de leur influence. Eh bien ! c'est la guerre portée en Italie avec le concours des armées de la France, et tacitement approuvée sinon provoquée par d'autres puissances européennes, qui a amené la spoliation du territoire donné au Pape par Charlemagne et ses successeurs. La fille aînée de l'Église, la première, et ses complices en demeurent responsables devant le présent comme devant l'histoire, devant l'univers catholique comme devant Dieu.

Quand les Romagnes, révolutionnées par les émissaires de Victor-Emmanuel, les francs-maçons et les émeutiers de tout pays, se sont insurgées contre l'autorité pontificale, et ont demandé l'annexion au Piémont, sous prétexte de réformes que ces provinces réclamaient ou de prétendus abus dont elles avaient à se plaindre, elles ont outrepassé leurs droits et commis un acte de félonie. En effet, depuis quand une province a-t-elle le droit de changer son gouvernement quand bon lui semble? Et toute insurrection est-elle légitime par cela seul qu'elle est une insurrection?

Le peuple des Romagnes avait-il raison de s'insurger contre le gouvernement pontifical? Non, à coup sûr. De toutes les souverainetés, la plus honnête, la plus sage, la plus modérée, la seule qui n'ait jamais empiété sur ses voisins, jamais troublé l'Europe par ses prétentions, jamais blessé personne, est sans contredit la souveraineté du Pape. Eh bien ! c'est celle-là précisément qui a été mise hors le droit des gens ! La plus stricte équité oblige de reconnaître que le Pape ne le cède en vertus à aucun des souverains de l'Europe et qu'après avoir été le Prince le plus légitime de son siècle, il en est demeuré le plus irréprochable et le plus respecté. Les sifflets que le roi Humbert vient de recueillir lors de son voyage à travers les Romagnes ne prouvent-ils pas suffisamment que ce peuple, que des révolutionnaires ont soulevé contre son Roi légitime, ne se sent pas plus heureux sous le gouvernement de l'usurpateur actuel que sous l'autorité paternelle du Pape?

Quel est donc le crime du Souverain Pontife? Il y en a un, un seul : il est prêtre. Tout est là. Ces Romagnols indomptés ont pour échos et pour soutiens, dans toute l'Europe, tous les hommes de la Révolution, francs-maçons, socialistes, libéraux,

ennemis du droit et de la justice : or, ce sont tous ces hommes-là qui veulent que le Pape, précisément parce qu'il est le gardien du droit, de l'honneur et de la justice, soit détrôné; ils regardent l'Église comme l'ennemie du genre humain et le clergé comme un criminel qu'il faut *étouffer dans la boue;* c'est pourquoi rien de plus logique pour eux que d'attaquer et de chercher à anéantir ce qui est la clef de voûte de l'organisation temporelle du catholicisme.

Reconnaître aux révolutionnaires le droit de s'insurger et de bouleverser un gouvernement, parce que ce gouvernement est le contre-pied de leurs utopies, ce serait donner carte blanche à tous les désordres; ce serait condamner l'Europe au sort de l'Amérique du Sud, où l'on voit surgir à tout moment un nouveau gouvernement, où le premier général venu, qui peut se faire suivre de quelques centaines d'hommes, réussit à renverser et à remplacer le gouvernement de son pays.

A ceux qui, en haine de la religion, insistent pour que l'Europe sanctionne les spoliations du Roi du Piémont, on est en droit de demander : Pourquoi reconnaissez-vous aux usurpateurs des provinces pontificales un droit que vous refusez à d'autres États de l'Europe? Voyez l'Irlande, voyez la Pologne. L'Angleterre opprime avec une rigueur implacable cette pauvre Irlande, dont la religion, les mœurs, les intérêts sont sacrifiés pour les besoins de la domination britannique. Pourquoi deux poids et deux mesures dans la politique anglaise? Y a-t-il un seul des arguments inventés par les diplomates du Royaume-Uni contre le gouvernement pontifical, qui ne puisse être rétorqué par les catholiques irlandais contre la domination anglaise en Irlande? Et pourtant n'est-ce pas cette même Angleterre qui, après la France, a sans contredit le plus contribué à révolutionner les Romagnes et à faciliter l'œuvre de Victor-Emmanuel?

Et la Pologne, la plus illustre des nationalités opprimées et supprimées? Que de prétextes n'a-t-on pas inventé pour démembrer ce noble pays? Et, depuis que trois implacables vautours l'ont enfermée dans son triple tombeau, en quoi son sort s'est-il amélioré? En rien. Là encore, la force prime le droit, et l'Europe se tait!

En Italie, on s'imagine que tout est permis parce que l'on n'a devant soi qu'un vieux prêtre sans soldats et sans budget. Mais est-il un politique sérieux qui puisse compter pour rien les protestations des catholiques du monde entier?

Or, comme le dit très bien le *Courrier de Bruxelles,* tous les catholiques sont unanimes en faveur du droit pontifical. Tous croient à la nécessité du pouvoir temporel du Pape pour assurer l'indépendance spirituelle du monde catholique. Ils n'y voient pas un dogme, ils y voient tout simplement un droit humain, mais providentiel, sacré et légitime entre tous.

Il se peut qu'après avoir dépouillé le Souverain Pontife de son patrimoine, après avoir détruit cet édifice sacré qui a résisté depuis onze siècles à tant d'orages, on force l'auguste vieillard à quitter l'unique palais qu'on lui laisse et à aller chercher un asile sur une terre d'exil. Cela est possible; cela s'est déjà vu. Mais, quoi qu'il arrive, la Papauté survivra, et avec elle la foi et l'amour filial des catholiques. Et les conséquences de ces persécutions, c'est que tous les ennemis de l'Église seront frappés. L'histoire de dix-neuf siècles est là pour le proclamer. Les violents comme les partisans du *modus vivendi*, ceux qui frappent l'Église de l'épée comme ceux qui comptent l'enterrer doucement et sans bruit, tous ceux-là ne font que forger l'engin qui, au moment voulu par la justice de Dieu, doit les renverser eux et leurs infernales entreprises. *Non prævalebunt.*

Quant à nous, enfants de l'Église, de cette mère indignement persécutée, tant que durera cet état de choses, nous ne cesserons de protester et de proclamer hautement que la conduite de ces persécuteurs est un crime et une injustice. Oui, c'est une mauvaise action accomplie par de mauvais moyens. C'est la plus odieuse violation, dans un siècle qui en a tant vu, du droit des gens, du droit public des nations civilisées. C'est le triomphe de l'astuce et de la violence sur l'honneur, sur la faiblesse trahie.

Il est de mode chez certains hommes politiques et chez les écrivains libéraux, si complaisants pour les forts et si dédaigneux pour les faibles, de se moquer des protestations du Pape et des foudres de l'Église. Mais nous savons par l'histoire que les unes ne restent jamais vaines, ni les autres toujours impuissantes. Voici, en terminant, un fait historique, presque contemporain, qui doit donner à réfléchir à tous nos usurpateurs modernes : Un jour, Napoléon I[er], qui, par une conduite que tout le monde connaît, avait attiré sur sa tête l'excommunication du Souverain Pontife, disait dans son présomptueux orgueil : « Croyez-vous que les foudres du Pape feront tomber les armes des mains de mes soldats? » Le grand conquérant, qui dictait

ses lois à tous les souverains de l'Europe, avait compté sans le Dieu des armées qui, à l'heure voulue par sa justice, frappe les puissants de la terre et renverse les projets des contempteurs du droit et de la justice.

En effet, quelque temps après cet insensé défi, lors de la mémorable campagne de 1812, les soldats de la grande armée, errant au milieu des neiges dans les steppes de la Russie, tombaient le long du chemin, mourant de froid et de privations. Et ces valeureux soldats, qui avaient été victorieux sur tous les champs de bataille, n'avaient plus la force de tenir en mains leur vaillante épée. Et le grand Napoléon, à la suite de ce visible châtiment du Ciel, partait en exil à l'île d'Elbe et s'en allait, un peu plus tard, mourir sur le rocher de Sainte-Hélène.

Et nunc, reges, intelligite!...

LES VICTIMES EUCHARISTIQUES

Pensée d'une sorte d'Association internationale de Victimes eucharistiques, pour obtenir le règne social de Notre-Seigneur.

Nos lecteurs connaissent sans doute la remarquable revue *le règne de Jésus-Christ*. Elle est l'organe de la Société des Fastes eucharistiques, dont le centre est à Paray, la ville du Sacré-Cœur.

Dans l'un de ses derniers numéros, elle a publié un document du plus haut intérêt : c'est une lettre émanant de cette noble République de l'Equateur, qui s'est consacrée au Cœur de Jésus.

Cette lettre nous apprend que là vient de se former une Société de Prêtres-Victimes, et elle émet le vœu de voir se réaliser en tout pays le mouvement qui a inspiré cette fondation.

L'auteur de la lettre, qui est prêtre, promoteur de la Société dont il s'agit, écrivain très distingué et qui vient d'être nommé sénateur (1), parle d'un plan grandiose dû à l'initiative du Père Victor Drevon, et qui a été publié antérieurement dans

(1) C'est don Julio Matovelle, rédacteur de la revue en langue espagnole *la République du Sacré-Cœur*. Adresse : Cuenca ou Quito (Equateur).

la *Revue française*. Ce plan embrasse, comme moyens de tendre à l'avènement du règne social de Notre-Seigneur, les Œuvres surnaturelles de prière et d'immolation, l'étude et enfin l'action.

« Dans ce plan, dit-il, je regarde la partie surnaturelle comme la plus importante, puisque sans elle les autres œuvres seraient plus extérieures qu'intimes, et ce sont ces œuvres intimes qu'aujourd'hui le Sacré-Cœur exige surtout de la société. C'est pourquoi mon plus grand désir est, avant tout, de former une *association intime d'âmes-victimes qui, au nom et lieu de la société*, s'offrent incessamment au Seigneur, en union avec l'Hostie divine. »

Il annonce que cette association est déjà formée à l'Equateur, par une Congrégation de prêtres oblats (celle dont lui-même est le fondateur), et aussi par une Congrégation de femmes : la Congrégation de prêtres compte trois ans d'existence et elle se compose à présent de dix membres, outre quatre Frères ; c'est peu, mais c'est pourtant quelque chose dans un pays où le manque de prêtres se fait grandement sentir. Puis il ajoute :

« Le 26 mai (1887), notre Congrégation naissante a commencé l'adoration et l'oblation perpétuelle et sociale au Très Saint Sacrement, au nom de la République de l'Équateur. Cette nation s'étant consacrée comme une hostie au Sacré-Cœur par le pacte de Quito, il est nécessaire qu'une association religieuse s'occupe de rendre au Seigneur les hommages que la nation doit, mais ne peut lui rendre continuellement par elle-même.

« Toute l'association se considère comme une personnalité représentant la République de l'Équateur et s'efforce de rendre au divin Cœur de Jésus les hommages que celle-ci lui doit. Dans ce but, nous avons établi dans la Société l'oblation perpétuelle, par laquelle, chaque jour et à tour de rôle, un de ses membres s'offre comme victime au divin Cœur, au nom et comme représentant de la République ; de plus l'Association tout entière se considère comme une victime offerte au Père éternel en union avec l'Hostie sacro-sainte de l'autel, adoptant comme siennes toutes les fins pour lesquelles cette Hostie divine s'immole...

« Toute notre vie est donc une vie eucharistique, notre prière une prière eucharistique, notre être même est eucharistique. Nous partageons le jour en quatre périodes : de cinq heures du matin à neuf heures, temps de *réparation* ; de neuf heures à midi, temps de *supplication;* de midi à trois heures, temps d'*action de grâces;* de trois heures du soir à cinq heures du

matin suivant, temps de l'*holocauste*. En outre de toute l'Association qui s'occupe intérieurement de ces exercices, un de ses membres est spécialement désigné pour chacune de ces heures, de sorte que chaque jour nous adorons le Seigneur, nous lui rendons grâces, nous lui offrons nos réparations et nous lui présentons nos suppliques pour la République de l'Équateur, et en son nom. »

L'auteur de la lettre ajoute encore, et c'est cela surtout qui mérite d'être signalé :

« ... Mais nos vœux vont au-delà. Ce que nous souhaitons avec ardeur, c'est de voir se former une *Association universelle de victimes eucharistiques* qui, en union avec la sainte Hostie de l'autel, implorent incessamment la grâce pour les États du monde entier... Qu'il serait beau de voir cette association prier en Equateur pour l'Équateur, en France pour la France, en Espagne pour l'Espagne, dans tout pays pour l'Église et pour le monde, et, partout et toujours, offrir au Sacré-Cœur, au nom des nations, un culte spécial d'amour, de gratitude et de réparation. Les États, autant et plus que les individus, ont besoin de prières. Si tant de gouvernements persécuteurs de l'Église ne se convertissent pas, c'est que personne ne *prie* et ne *se sacrifie* pour eux. »

N'est-ce pas une bien belle inspiration que celle de cette association internationale d'âmes, conçue dans cette triple pensée : s'offrir incessamment comme victimes en union avec l'Hostie divine ; — faire cela au nom de la nation ; — et à l'intention de demander l'établissement du règne social de Notre-Seigneur ?

Sans doute, nous avons déjà en France des Congrégations d'hommes, celle des Prêtres du Saint-Sacrement et celle, plus récente, des Prêtres du Sacré-Cœur de Saint-Quentin, qui adorent aussi le Saint-Sacrement, nuit et jour exposé ; nous avons diverses Congrégations de femmes qui rendent au Saint-Sacrement un culte semblable. Un même hommage lui est rendu au nom de chaque diocèse, par les Adorations perpétuelles diocésaines, et plus spécialement au nom de la France, dans notre Sanctuaire national de Montmartre. Nous avons aussi la grande Association de pénitence en union au Sacré-Cœur, née à Dijon, puis établie pareillement à Montmartre. Nous avons, de plus, en fait d'association internationale, l'Œuvre de l'Adoration réparatrice des nations catholiques, qui travaille à rallier toutes les nations du monde, en proposant à chacune un jour de la semaine,

à l'adoration et à la réparation perpétuelles qui, par ordre des Souverains Pontifes, se font à Rome depuis trois siècles, au nom de la chrétienté entière ; et certainement on ne peut trouver pour une Œuvre universelle d'adoration et de réparation un point de départ et de ralliement mieux choisi que ces Quarante Heures perpétuelles établies au centre même de la catholicité par Celui qui est le chef de la catholicité.

Néanmoins, n'y aurait-il pas possibilité de faire bien plus encore qu'il n'a été fait jusqu'ici pour réaliser la pensée qu'exprime la lettre de l'Équateur? N'y aurait-il pas à s'efforcer d'établir dans un plus grand nombre de sanctuaires, au sein de chaque nation, l'adoration avec exposition perpétuelle? De multiplier dans un plus grand nombre de paroisses l'exposition mensuelle durant une journée, comme cela a été commencé avec tant de fruits en beaucoup d'endroits? D'organiser aussi, dans un bien plus grand nombre, l'adoration continue tous les jours ou tout au moins le jeudi et le dimanche, par des listes de personnes se succédant devant le tabernacle qui renferme le Saint-Sacrement?

N'y aurait-il pas, en outre, à s'efforcer de faire entrer de plus en plus les âmes dans les intentions dont parle la lettre que nous avons citée, dans l'intention de rendre à Dieu ces hommages *au nom de la nation*, et avec le but d'implorer par là l'*avènement du règne social de Notre-Seigneur ;* de les faire entrer aussi de plus en plus, dans la disposition intérieure de s'offrir à Dieu pour cette grande fin, *comme victimes vraiment associées à l'Hostie divine ?*

C'est donc du fond de notre cœur que nous nous unissons aux vœux de l'auteur de cette communication, et que nous supplions Dieu de daigner inspirer à ceux qui peuvent contribuer à un pareil dessein, le désir de travailler à une réalisation plus complète de cette grande pensée.

L'ADOLESCENCE

(Suite et fin. — Voir le numéro précédent).

Mais entre les deux extrêmes, entre le jeune homme chaste que Rousseau lui-même admirait et l'adolescent avili, il y a un milieu. Entre le vice et la vertu, j'aperçois cette vie large,

commode, appelée « régulière », à la morale facile, qui s'observe encore un peu, côtoie d'un pas souvent boiteux la frontière, et trouve avec le ciel des accommodements.

Volontiers je dirais un mot de ces défauts encore supportables dans la jeunesse, — il faut être indulgent, — mais qui l'exposent sérieusement, et, à coup sûr, la déparent singulièrement.

Commençons par les plus inoffensifs et faisons l'inventaire rapide et sommaire de ces petites faiblesses de quinze ans, qui deviennent à trente, quand on n'y prend garde, de grandes infirmités.

Laissons le pas à la « *Vanité* », elle en sera charmée.

La vanité, « cette toute petite bête qui fait beaucoup de mal », est tantôt franche et naïve : elle est ridicule et fait les sots ; tantôt elle est dissimulée et étudiée : elle est hypocrite et fait les fourbes.

C'est le « *vantard* », l'égoïste, *ce bon garçon* qui ne voit que lui, ne connaît que lui et ne parle que de lui. Il a l'infirmité du « *moi* »; les « *je* » et les « *moi* » ruissellent de ses lèvres, et il les baise en passant. Il ne sait accepter le succès des autres : tout encens qui ne brûle pas pour lui n'est que désagréable fumée.

C'est à son adresse que Salomon écrivait : « Jeune homme, quand tu as à parler, fais-le avec réserve; le reste du temps, écoute en silence. »

Le « *Plaisir !* » J'entends l'amour excessif du plaisir, l'abus des jouissances. Que d'excellentes natures arrêtées dans leur essor par cet enivrement du plaisir, la soif de jouir ! Que de déceptions, quel ennui mortel souvent dans cette prétendue vie de plaisirs, où tout est de convention :

Chaîne de jouissance et chaîne de souffrance,

a dit Musset. On a beau répéter qu'il faut prendre son plaisir où on le trouve, ne serait-il pas plus sage de savoir le trouver dans les éléments mêmes qui constituent l'existence ordinaire.

L' « *Argent !* » le « *Luxe !* » qui rend hautain, arrogant, ou bien prodigue ou paresseux. Quand la richesse dans un jeune homme ne vient pas en aide à la vertu, elle engraisse le vice. Malheur aux jeunes gens qui ne sont pas obligés de compter avec l'argent qu'ils prélèvent sur la faiblesse de leurs parents !

Que dire de tous ces autres défauts, de tous ces travers ridicules ou fâcheux qui enlèvent à la jeunesse une si bonne part de

son amabilité naturelle, et suspendent, du moins pour un temps, le développement de ses qualités natives?

C'est le poseur en tous genres, l'élégant, le fat, le prétentieux, l'important, le sentimental, l'obséquieux; puis le sans-gêne, le bavard, l'insouciant, le flâneur, etc., etc.

Et « *le jeune homme !* » celui qui ne veut pas marcher avec les années, qui rougit comme une coquette de vieillir et de mûrir, qui renie son acte de naissance quand on lui demande son âge ! Avec cette manie, l'adolescence va loin; elle finit par s'orner de cheveux blancs et devenir vénérable !...... Elle subtilise, joue sur les mots pour se faire illusion et passer le plus tard possible *de l'autre côté de la montagne.* Il y a le *jeune homme*, puis l'*homme jeune*, l'*homme encore jeune*, et on surprend sur les lèvres de célibataires de quarante ans des paroles comme celles-ci : « *Nous autres jeunes gens !...* » On pourrait dire de certains hommes ce qu'un mari disait de sa femme : « Je ne pouvais faire entrer ma femme dans la trentaine, et maintenant je ne puis plus l'en faire sortir ! »

Soyez plutôt sincères avec vous-mêmes et simples avec les autres, et vos défauts, connus de vous et combattus par vous, trouveront chez les autres l'indulgence et ne jetteront point d'ombre sur vos qualités.

Soyez vous-mêmes, jeunes gens; et si vous êtes bons, vous serez aimables.

*
* *

Cette fois, bien que tout ne soit pas dit sur les travers de l'adolescence, — chaque âge a les siens, — j'en reviens à vous, les vaillants, qui avez tenu bon devant les assauts des passions. « *Scribo vobis juvenes quoniam fortes estis et vicistis malignum* (1) », et je proteste avec vous qu'il est possible de traverser sans naufrage cette saison orageuse qui s'appelle la jeunesse; qu'il n'y a d'âmes vraiment aimantes, généreuses et dévouées que celles qui ignorent le mal ou luttent contre lui; que la vertu n'est pas affaire de tempérament, mais de volonté; que, quand on veut franchement, on peut facilement; que ce genre de plaisir qu'on appelle « *besoin* » n'est que *mauvaise habitude;* et que la joie n'est vraie que dans un cœur pur.

L'avenir vous sourit, jeunes gens, allez avec confiance ! Votre vie sera glorieuse aux yeux des hommes et féconde devant Dieu,

(1) I. Joan. II, 14.

« semblable à ces arbres plantés sur les rives des eaux, qui gardent leurs feuilles et donnent leurs fruits en temps opportun. » (*Ps.*, I, 3.)

Vous avez de l'ardeur, des forces à dépenser, un besoin d'activité à satisfaire, donnez-vous à l'étude d'abord, au travail ensuite. Luttez sur tous les terrains pour tenir les premiers rangs dans toutes les carrières, et donnez la préférence à celles qui réclament le plus de dévouement. Groupez-vous pour être plus forts! Hier, vous étiez deux cents à ce premier Congrès que tenait à Angers l'admirable *Association de la jeunesse chrétienne*; pourquoi, l'an prochain, ne seriez-vous pas dix mille?

Allez aux Œuvres! infusez-leur le sang généreux qui bouillonne dans vos veines! Il faut des vétérans dans les Œuvres, pour la direction et l'administration, il faut des jeunes pour l'action, pour donner de l'élan et mettre de l'entrain.

Allez! On a besoin de vous. « La jeunesse a sa place marquée « dans les rangs des défenseurs de la vérité ; son concours nous « est précieux dans les luttes présentes, il sera indispensable « dans les combats de demain (1). »

Allez! vous êtes faits pour le dévouement, comme l'eau pour couler et l'oiseau pour chanter; car la charité fleurit toujours à l'ombre de la pureté. « Je n'ai jamais rencontré un jeune homme « chaste, disait le P. Captier, qui n'ait ressenti l'attrait du « dévouement, l'enthousiasme de la charité et la passion de « l'héroïsme. » Tout cela devient rare aujourd'hui ; montrez que ces vertus d'un autre âge ne sont point éteintes chez nous, et qu'on les retrouve dans les rangs de la jeunesse chrétienne.

Allez! Donnez-vous à toutes les saintes causes, soyez utiles dès la première heure ; ce n'est pas trop d'une vie pour faire un peu de bien : « *In laboribus a juventute mea.* — A l'action dès le matin de la vie! » Ne soyez pas de ces hommes dont il faut voiler la jeunesse quand on veut les louer. « On laisse dans un « sage oubli le temps où ils se sont oubliés eux-mêmes, et l'on « ne commence leur histoire que là où on peut commencer leur « éloge (2). »

Allez, et prenez pour devise celle d'un de vos meilleurs amis: « *Courage et Confiance!* (3) »

(1) Mgr Goux.
(2) Massillon.
(3) Le P. Olivaint, l'un des otages fusillés par la Commune en

*
* *

J'entends les plus jeunes, ceux qui vont bientôt quitter le foyer de la famille ou la maison d'éducation, pour entrer dans la vie sérieuse, se demander ce qu'ils feront pour ne pas glisser sur la pente et rouler dans l'abîme.

On le leur a dit maintes fois déjà, mais je veux le leur répéter : *Soyez chrétiens, ou vous ne ferez rien !* Votre vie ne trouvera de bases solides que dans la foi qui affermit l'intelligence ; elle trouvera son épanouissement dans la charité qui ouvre le cœur, sa force dans l'obéissance qui trempe la volonté, sa dignité dans le respect qui développe le sentiment de l'autorité, sa grâce dans la pureté et sa sève dans la piété.

Travaillez ! le travail en a sauvé plus d'un, l'oisiveté en a perdu un grand nombre. Dieu

Fit naître du travail, que l'insensé repousse,
Deux filles : la Vertu qui fait la Gaieté douce,
Et la Gaieté qui rend charmante la Vertu.

Un désœuvré en pleine jeunesse, avec la force, la santé, à charge à lui-même, à charge surtout aux autres, qui traîne son indolence de futilité en futilité, quel spectacle ! quelle honte !

Donnez-moi vos vingt ans si vous n'en faites rien !

Choisissez vos amis ! Lorsqu'un jeune homme retient ses passions sous le joug de la vertu, il éprouve dans son cœur une dilatation proportionnée à la réserve de ses sens, et il cherche pour l'aimer une âme comme la sienne.

La sympathie ne se refuse qu'à celui qui ne l'inspire pas.

Mais qu'il importe de choisir ses amis ! L'éducation se fait plus qu'on ne croit par l'exemple et le contact ; et, pour juger d'un homme, il suffit souvent de connaître ses amis. On n'a pas impunément de mauvais amis ; on leur emprunte toujours quelque chose : « Qui couche avec des chiens se lève avec des puces, » dit un vieux proverbe espagnol.

Le caprice, l'intérêt, la vanité n'ont rien à faire dans ce choix délicat ; des amis agréables, des amis utiles, des amis distingués, qu'on cherche pour s'en amuser, s'en servir ou s'en parer, ne sont point de vrais amis ; l'amitié est plus noble. « C'est, dit

mai 1871. Depuis plus de vingt ans, le martyr était à Paris le grand directeur des jeunes gens, pour lesquels il écrivit son admirable livre des *Conseils*.

« Lacordaire, le plus parfait des sentiments de l'homme, parce « qu'il est le plus libre, le plus pur et le plus profond. Son ali- « ment est une convenance immatérielle entre deux âmes, « pressentie dans les révélations de la physionomie, fortifiée « par les épanchements d'une confiance absolue qui aboutit à la « possession réciproque de deux cœurs, de deux âmes libres de « se séparer toujours et ne se séparant jamais. »

Les poètes à l'envi ont célébré les charmes de l'amitié :

J'ai des amis dont l'âme est la sœur de mon âme,
Qui lisent dans mon cœur et m'écoutent penser.
(*Lamartine*).

Florian nous laisse de ses deux amis ce délicieux portrait :

Tout était en commun, plaisir, peine, souffrance;
Ce qui manquait à l'un, l'autre le regrettait.
Si l'un avait du mal, son ami le sentait;
Si d'un bien au contraire il goûtait l'espérance,
Tous deux en jouissaient d'avance.

Oh ! qu'ici l'illusion est facile ! Que de jeunes gens ingénus, francs, candides dans leur heureuse ignorance, s'avancent confiants dans la vie, portant la bonté dans leur yeux, se livrant sans réserve, croyant naïvement que tous ceux-là sont bons qui en ont l'air, que toutes les consciences sont droites, que les âmes n'ont point de masques, les visages point de fard, et qui ne comprennent pas ce qu'on veut leur dire, quand on les invite à se défier des loups qui viennent à eux déguisés sous la toison des agneaux !

S'il est vrai, comme le dit le poète, que

C'est pour la vérité que Dieu fit le génie,

on peut bien dire aussi que *c'est pour la vertu que Dieu fit l'amitié !*

Toute amitié où Dieu n'entre pas est mauvaise et condamnable.

Soyez prudents ! Fêtes mondaines, lectures, théâtres, autant de pièges et d'appâts qu'il est plus facile d'éviter tout à fait que de manier sans danger. Il suffit d'un boulet pour couler un navire. Qu'il y aurait à dire, même sans faire un sermon !

Laissons à la littérature et aux arts leur mérite, mais déplorons avec les hommes sérieux que le génie ait si souvent méconnu sa divine mission.

Ayez du caractère ! Sachez vouloir, ne vous rebutez pas à la

première difficulté! Gardez cette fière indépendance chrétienne qui ne relève que de la conscience et méprise le « *Qu'en dira-t-on* »! Ne soyez pas dupes de ces rengaines hypocrites qu'un certain monde érige en maxime de morale : *Il faut tout connaître !* C'est le mal ! C'est la science du mal qui est ici prônée ; on n'ose s'avouer qu'on accorde à son cœur corrompu une pâture malsaine, et on voudrait s'imaginer qu'on procure à son esprit un aliment légitime.

Il faut faire comme tout le monde ! — Le bien ? Non, le mal seulement; le mal toujours et rien que lui, surtout dans ce qui flatte les plus mauvais instincts et satisfait les passions. *Comme tout le monde!* C'est une injure gratuite, une calomnie à l'adresse de toute la jeunesse chrétienne qui veut le bien, qui combat et qui triomphe.

Il faut s'amuser ! Oui, certes, il faut s'amuser ; soyez joyeux, jeunes gens ; la joie, c'est la vie du cœur ; c'est le rayon de soleil qui jette quelques teintes aimables sur les tristes réalités de ce monde, le parfum qui embaume l'existence. Puis, la gaieté s'épanouit si bien sur votre front sans rides ! Amusez-vous, il faut au printemps des fleurs et des chants d'oiseaux.

Mais ce n'est point ce plaisir pur, intime qui est à la fois un repos et une jouissance, qu'on vous vante; c'est la joie folle et bruyante des enfants du siècle qui ne laisse après elle que dégoût et fatigue, c'est la vulgaire satisfaction des sens ; en un mot, la débauche ! au point qu'aujourd'hui pour dire qu'un jeune homme se déprave, on dit « qu'il s'amuse »...

Prenez garde et ne soyez point dupes :

Le plaisir est charmant, pur, mortel. N'y crois pas !
Tel l'enfant par un fleuve attiré pas à pas,
S'y mire, s'y lave et s'y noie !

Laissez ces plaisirs menteurs ; il en est d'autres, grâce à Dieu, plus purs et plus vrais, qui sont là sous votre main, pour charmer à peu de frais votre jeunesse.

« Le vrai plaisir coûte peu, disait Chateaubriand ; s'il est cher, c'est qu'il n'est pas d'une bonne espèce. »

Les longues courses, les excursions à travers les bois, dans les montagnes, à l'air libre, pour admirer les beautés de la nature, pour en étudier les merveilles, valent bien ces longues heures de captivité volontaire dans vos cercles mondains.

Dans un ordre de choses plus paisible, les joies de la famille,

la musique, le dessin, la peinture, quelque art d'agrément, font passer à ceux qui ont su ne pas se créer d'habitudes bruyantes ou excentriques des heures délicieuses.

La fortune vous dispense d'un travail régulier et absorbant, elle vous laisse des loisirs? Voyagez! Partez avec un but sérieux; observez, étudiez les choses et les hommes. Allez dépenser dans les fatigues d'un voyage l'ardeur qui vous dévore! Vous reviendrez mûri avec une expérience précieuse pour vous-même d'abord, pour votre commerce et pour votre pays. Vous aurez échappé à bien des séductions; vous n'aurez pas, comme tant d'autres, moisi sur place, et vous pourrez dire : « Je n'ai pas perdu ma jeunesse, j'ai su me rendre utile. »

L'adolescence n'est point un temps d'attente, un entr'acte dont l'emploi importe peu, un répit avant la vie sérieuse ; si ce n'est pas toute la vie, c'en est au moins la préparation.

C'est dans l'adolescence que l'homme se forme, qu'il prend sa voie; qu'il engage son avenir et fait sa vie ; et, à ce point de vue, l'adolescence est la période la plus sérieuse de toute une existence.

On ne laisse pas au seuil de l'âge mûr ses habitudes de jeunesse, comme on laisse un manteau à la porte d'un salon. Le cœur de l'homme, le cœur du vieillard, c'est le cœur de l'adolescent, le même, vieilli sans doute, mais vieilli avec ses instincts, ses goûts, ses habitudes, et par conséquent la jeunesse c'est le parfum ou l'amertume toute la vie.

Gardez donc avec soin votre adolescence ; laissez-la s'écouler calme, sereine comme un beau fleuve aux eaux limpides, qui réjouit et féconde les campagnes qu'il traverse.

Allez droit au bien, à la vertu avec tout l'enthousiasme qui sied à votre âge, avec cette ardeur contenue, fruit de l'énergie chrétienne qui entraîne, mais qui n'égare pas! Ayez la passion de ce qui est noble et généreux! Sachez vous dévouer pour toutes les saintes causes, la Religion, la Patrie, la Famille! Prenez de saines habitudes et vivez de telle sorte qu'autour de vous « personne ne méprise votre jeunesse. »

Soyez purs pour être bons; et, si vous êtes bons, vous serez toujours aimables.

(*Bulletin de Reims*) M. LANDRIEUX.

LA QUESTION ROMAINE

AU CONGRÈS DE FRIBOURG

Nous avons déjà publié un résumé des travaux du congrès de Fribourg, notamment au sujet de la question romaine, et nous avons signalé un remarquable discours de M. Windthorst. Vu l'importance du sujet et de l'orateur, nous croyons devoir y revenir, et nous avons traduit ce discours *in extenso*. Voici comment s'est exprimé l'illustre chef du Centre allemand :

Le temps presse, et je dois supprimer une partie de ce que j'avais encore à dire, parce que j'ai grandement à cœur un sujet très grave, le plus grave de tous pour ce congrès. Ce sujet n'est rien moins que la situation du Saint-Siège.

Nous serions de mauvais fils si, réunis en aussi grand nombre, nous ne tournions pas nos pensées vers le Souverain Pontife. (Applaudissements.)

Nous savons tous que le fait de l'occupation de Rome, qui a dépouillé le Saint-Père du pouvoir temporel, n'a pas encore reçu de réparation : Il en aura une, parce qu'aucune injustice ne peut rester inexpiée. (Applaudissements.)

Mais Dieu s'est réservé de fixer l'heure de l'expiation. Tou e espérance peut, en ce moment, paraître éloignée, mais l'histoire n'en a pas enregistré peu, de ces situations-là. Quand le peuple allemand gémissait sous le joug de Napoléon et attendait sa délivrance, sentant sa propre faiblesse, le conquérant, lui, croyait sa puissance établie sur des bases granitiques, et son orgueil le poussa à entreprendre l'expédition de Russie.

Ce que n'avaient pu faire les armes, les rigueurs de l'hiver le firent, et la « grande armée » périt misérablement en Russie. Dieu s'était réservé la vengeance pour toutes les violences commises, et il voulut le montrer au monde. Ce ne sont pas les armes qui ont abattu Napoléon, c'est Dieu qui l'a fait par le simple moyen de la gelée, et Dieu sait quelles gelées peuvent venir à bout de telle ou de telle puissance, qui aujourd'hui paraît invincible. *Discite justitiam moniti et non temnere divos.*

Voilà un avertissement dont les grands comme les petits peuvent tirer leur profit. (Applaudissements.)

Puisque le Saint-Père doit exercer son suprême ministère dans l'intérêt de tous, il est nécessaire qu'il jouisse d'une pleine

et absolue indépendance. Comment pourrait-il, sans cela, enseigner, avertir, reprendre, dans toutes les parties du monde ? Ceux qui le tiennent sous leur domination et limitent son indépendance pourraient toujours, à toute occasion, se lever contre lui. C'est pourquoi il a besoin d'exercer une souveraineté territoriale. Le ministre Crispi — témoin non suspect en cette matière — disait en 1864, si je ne me trompe, que le Pape ne peut descendre à la condition de simple citoyen, mais doit conserver sa souveraineté. Et un autre Italien a fait cette déclaration : « Le Pape doit avoir au moins une ville à lui, et cette ville ne peut être que Rome ». (Appl.) J'en appelle aux Italiens, même à ceux qui sont ennemis du Saint-Siège, afin qu'on ne nous objecte pas que nous n'avons pas une connaissance suffisante des conditions locales, — bien que je croie qu'avec un esprit sain et un cœur droit, on ne peut manquer de comprendre et la nécessité de l'indépendance du Pape et les bienfaits qui en découlent. Je ne sais quel respect M. Crispi a gardé pour ses paroles d'antan, mais je crains bien qu'il ne les ait entièrement oubliées, et que ses nouveaux alliés ne soient seuls en mesure de lui rafraîchir la mémoire. (Applaudissements.)

Tous les gouvernements et tous les peuples ont un intérêt égal à réclamer avec une fermeté inébranlable cette souveraineté temporelle du Pape, même s'ils ne sont pas catholiques. En effet, aucun homme d'Etat, s'il est sage, ne peut manquer de voir que, si jamais venait à vaciller et à tomber la puissance la plus conservatrice, celle dont l'opposition à la Révolution est la plus efficace — c'est-à-dire le Saint-Siège — l'Europe toute entière tomberait dans la plus funeste anarchie. (*C'est bien vrai !*) C'est donc dans leur propre intérêt que princes et peuples ont le devoir de se faire les soutiens de la souveraineté temporelle du Pape.

Pénétrés de cette vérité, nous avons adopté l'année passée une résolution, qui exprimait la même pensée, et j'y ai dit alors que nous répéterions cela chaque fois que nous serions réunis — ne fussions-nous que trois — pour que cette pensée devienne le patrimoine de tous ! (Applaudissements.)

On nous a demandé avec ironie, dans certains journaux, à quoi cela servirait. Celui qui parle ainsi montre en politique l'ignorance d'un petit enfant. Une idée sage, juste, nécessaire, ne tombe jamais sur un sol inculte. L'idée la plus sage et la plus juste peut, quelquefois, avoir besoin d'un certain temps pour

pénétrer dans toutes les têtes, parce que les crânes sont souvent durs et résistants. Mais elle finit par triompher.

Si nous regardons les Anglais, plus avancés que nous dans la vie politique et qui ont résolu de difficiles problèmes, tant sociaux que politiques, nous verrons comment, au Parlement de Londres, on frappe de temps en temps un « coup d'épée dans l'eau » en déposant une proposition dont la simple formule fait éclater de rire toute la Chambre. L'auteur de la proposition reste imperturbable ; l'année suivante il renouvelle sa proposition, il en fait de même deux ans après, et il finit par avoir partie gagnée. Je voudrais ressembler à ce drôle d'Anglais-là ! (Hilarité.) Revenez-en toujours, je vous en prie, à cette pensée. Ceux qui l'approuvent sont nombreux : leur nombre s'accroît d'année en année, et il augmentera encore. (Applaudissements.)

Les démonstrations n'ont pas fait défaut, pendant ces dernières années, au principe d'après lequel le Saint-Père doit être indépendant, et ne peut l'être que moyennant l'exercice d'une souveraineté territoriale. Le gouvernement italien en supprimant le pouvoir temporel du Pape, a cru pouvoir lui substituer une loi de garanties qui assurait au Pape le nom, la dignité et les insignes de la souveraineté, le déclarait inviolable, reconnaissait les palais qui lui avaient été laissés comme une propriété spéciale de l'Eglise, proclamait l'absolue liberté de tout ce qui se rapporte à la Religion, disposait expressément que le Saint-Siége serait autorisé à faire afficher ses décrets sur la porte du Vatican et sur les portes des églises. Le Saint-Père déclara alors, avec beaucoup de raison, que de semblables garanties sur le papier ne suppléaient nullement à celles qui lui sont indispensables. Et, en effet, nous entendons dire chaque jour qu'un bout de ce papier vient de céder à la violence, que l'inviolabilité du Pape est une dérision, que la propriété de l'Eglise est un champ ouvert à toutes les déprédations. Je voudrais avoir le temps de m'étendre sur les détails, pour vous en donner longuement la démonstration !...

Nous avons su comment ont été traités les évêques qui se sont levés pour la défense des droits du Saint-Père, comment on a châtié les syndics et les communes qui avaient adhéré aux pétitions en faveur du Pape. Voilà des essais de liberté religieuse ! Le ministre de la justice du royaume d'Italie vient de soumettre aux Chambres un Code qui condamne l'Eglise au mutisme en interdisant aux évêques et aux prêtres toute discussion, fût-

elle théorique, sur la nécessité, pour le Pape, d'une souveraineté territoriale. Si ce Code était en vigueur ici, nous devrions être tous envoyés au bagne. (C'est très vrai !) Ce Code n'a pas encore passé par toutes les instances ; mais, d'après les bruits qui courent là-bas, on doit craindre d'en voir la promulgation. Moins nos frères d'Italie sont en mesure de réagir, plus il est nécessaire que nous élevions la voix pour déclarer que nous désapprouvons au plus haut degré ce projet de loi. C'est notre droit, c'est notre devoir, car il est d'un immense intérêt pour nous que le Pape et le clergé italien ne soient pas réduits au mutisme, parce que, avec Rome, nous et notre Centre nous deviendrions muets aussi. Cela, nous ne voulons pas, nous ne pouvons le tolérer.

Nos évêques, qui sont en mesure de se prononcer avec autorité sur cette question, n'ont point cru pouvoir se taire plus longtemps en la présence de la douloureuse position du Saint-Père. Réunis à Fulda, ils ont prononcé de mâles paroles, qui leur font très grand honneur (Applaudissements.) et qui, j'ai lieu de le croire, auront apporté une vive consolation au cœur de notre Saint-Père affligé dans le Vatican.

Ce n'est pas ici le lieu d'une ample discussion de la question romaine aux points de vue moral, juridique et religieux ; mais je prie l'Association des jurisconsultes catholiques d'en faire l'objet d'une étude sérieuse, que nous publierons sous la forme d'un opuscule populaire, facilement intelligible pour tous.

Dans l'entre-temps, nous remercions de grand cœur nos vénérables évêques pour leur adresse datée de Fulda et dans laquelle nous reconnaissons un acte glorieux. (Applaudissements.)

L'union des évêques à Fulda produira une impression vive, profonde, durable, décisive. Leur pensée se répandra partout, et quand on l'aura bien pesée, quand les autres évêques allemands et ceux des autres pays s'y seront associés, quand la *communis opinio* de tout le monde catholique se sera manifestée avec une force pleine de dignité et en toute concorde, alors, nous en verrons l'effet ! (Applaudissements.)

Dira-t-on que l'Adresse des évêques est, elle aussi, une vaine démonstration : Regardez ces hommes vénérables qui ont bien connu la vie humaine, qui ont blanchi dans l'étude et dans la pratique des bonnes œuvres ; croyez-vous qu'ils eussent voulu faire une vaine démonstration ? Celui qui le penserait montrerait par là qu'il n'est en politique qu'un pauvre enfant qui n'a aucune

idée de ces hommes de Dieu dont la foi est plus forte que toute la presse du monde, plus forte aussi que les gouvernements qui refusent de seconder nos vœux. (Applaudissements.)

On a dit que nous compromettons l'existence de la Ligue pacifique entre l'Allemagne, l'Autriche et l'Italie. Il y a là, messieurs, une très grave erreur. Avant tout, pour ce qui concerne l'Autriche, j'estime qu'un des actes les plus glorieux du prince de Bismarck a été de conclure une alliance avec le vieil empire des Habsbourg. (Applaudissements.) J'ai été heureux, ces jours-ci, d'entendre les catholiques autrichiens ici présents nous exprimer leurs sentiments de solidarité. Ils auraient fait, disent-ils, même si le traité n'existait pas, ce à quoi le traité les oblige maintenant (appl.) Quoi qu'il arrive dans le monde, l'Allemagne et l'Autriche, obéissant à deux gouvernements différents, seront unies dans une cause commune. Jadis, nous nous sommes rencontrés avec les Autrichiens sur des champs de bataille ; maintenant, nous marchons côte à côte, et, si l'on nous y force, nous frapperons ensemble. (Applaudissements.)

Dans l'intérêt de la paix, nous avons vu de bon œil cette alliance déjà suffisamment forte d'ailleurs, renforcée par l'adhésion de l'Italie ; pour ce qui me regarde, je m'en suis réjoui. Mais je n'ai pas cru et je ne crois point que cette alliance puisse nous empêcher d'affirmer la nécessité de la souveraineté territoriale du Pape, puisque, si elle était rétablie de fait, cette souveraineté pourrait parfaitement coexister avec l'alliance et même la consolider.

Nous ne cherchons pas à attaquer les traités; au contraire, nous voudrions encore les renforcer, dans l'intérêt de la paix. Nous n'excitons personne contre l'Italie ; mais est-ce qu'un mot énergique, sérieux et amical des gouvernements de Berlin et de Vienne ne suffirait donc pas pour faire comprendre aux Italiens que s'ils veulent être de bons et stables alliés, ils doivent faire au Saint-Père une position dans laquelle il puisse exercer son ministère? (Vives approbations.) A Berlin et à Vienne on appréciera certainement à sa juste valeur l'avantage qu'il y a de tranquilliser les catholiques, à ne pas les laisser frapper dans leurs intérêts les plus vitaux, à ne pas permettre qu'ils aient toujours à tourner leurs yeux du côté de Rome avec une profonde affliction. (Applaudissements)

Les hommes d'État intelligents d'Italie s'apercevront de cette vérité et y conformeront d'autant mieux leurs actes qu'ils seront

plus assurés de l'appui de l'Allemagne et de l'Autriche. Il y a certes, dans les partis révolutionnaires italiens, beaucoup d'éléments qui empêchent le gouvernement italien d'agir comme il le devrait. Mais, pour ce qui nous regarde, nous ne voulons pas troubler les alliances pacifiques; nous voulons au contraire les renforcer. (Vives approbations.)

LE CŒUR DU R. P. LACORDAIRE

(Suite et fin. — Voir le numéro précédent.)

VII

Pour vous montrer que ce grand homme était aussi fidèle dans ses amitiés qu'il était tendre, je n'aurais qu'à vous le montrer rempli jusqu'à la fin des mêmes sentiments pour ceux dans l'intimité desquels, ainsi qu'il le disait lui-même, « les soupiraux de son âme s'étaient une fois ouverts et près de qui son âme avait dilaté ses pores, comme le fait notre chair sous l'influence d'une température ardente. »

Je n'aurais qu'à vous citer ce qu'il écrivait d'ici même, le 20 octobre 1859 : « .... La fidélité est la vertu qui m'est le plus innée, dans l'amitié comme dans les convictions; et un homme qui sacrifie ce qu'il a cru ou ce qu'il a aimé, est pour moi l'objet d'une invincible répulsion. Aussi rien ne m'a jamais plus affligé que la versatilité des âmes. »

Je n'aurais qu'à lui emprunter ces paroles d'une si poignante mélancolie : « Je m'accoutume dans ma pensée à faire le sacrifice de tout ce que j'ai fait et établi. Je consens à ce que tout soit ruiné, pourvu que Dieu et l'amitié ne m'abandonnent pas ! Encore l'amitié même, il me semble — quoique ce soit le coup le plus profond — que je ne serais pas hors d'état de l'accepter! Hélas! que d'infidélités n'ai-je pas essuyées dans ma vie! L'amitié est un vieil arbre où il ne reste plus pour moi que quelques feuilles d'automne. Les verrai-je tomber?... (1) »

Je n'aurais surtout qu'à me pencher avec vous sur la source mystérieuse d'où s'écoulait sans cesse, dans le cœur du Père, le flot constamment renouvelé de la tendresse la plus intime et la plus profonde. Cette source, c'était l'amour pour la personne

(1) Sorèze, 5 novembre 1859.

sacrée de Jésus-Christ, c'était l'amour qui faisait passer sur ses lèvres ou sous sa plume la lave brûlante de ces admirables apostrophes au Seigneur : « Seigneur Jésus, depuis dix ans que je parle de votre Église à cet auditoire, c'est, au fond, toujours de vous que j'ai parlé ; mais enfin, aujourd'hui, plus directement, j'arrive à vous-même, à cette divine figure qui est, chaque jour, l'objet de ma contemplation, à vos pieds sacrés que j'ai baisés tant de fois, à vos mains aimables qui m'ont si souvent béni, à votre chef couronné de gloire et d'épines, à cette vie dont j'ai respiré le parfum dès ma naissance, que mon adolescence a méconnue, que ma jeunesse a reconquise, que mon âge mûr adore et annonce à toute créature. O père ! ô maître ! ô ami ! ô Jésus ! Secondez-moi plus que jamais, puisque, étant plus proche de vous, il convient qu'on s'en aperçoive, et que je tire de ma bouche des paroles qui se sentent de cet admirable voisinage » (1).

« Il y a un homme, et le seul, qui a fondé son amour sur la terre, et cet homme, c'est vous, ô Jésus ! vous qui avez bien voulu me baptiser, me oindre, me sacrer dans votre amour, et dont le nom seul, en ce moment, ouvre mes entrailles, et en arrache cet accent qui me trouble moi-même, et que je ne connaissais pas » (2).

« Ne cherchons pas d'autre tête que la tête sanglante de notre Sauveur, pas d'autres yeux que ses yeux, pas d'autres lèvres que ses lèvres, pas d'autres épaules où nous reposer que ses épaules sillonnées par les fouets, pas d'autres mains et d'autres pieds à baiser que ses mains et ses pieds percés de clous pour notre amour, pas d'autres plaies à soigner doucement que ses plaies divines et toujours saignantes ? Ah ! l'amour n'est-il pas toujours l'amour ? Nous nous plaignons de n'être pas aimés, et Dieu nous a donné au fond du cœur un amour chaste, immense, invincible ! Aimons donc Notre-Seigneur, et que notre sang se mêle au sien » (3).

Mais ne nous attardons pas davantage ! Le temps nous presse ; regardez seulement avec moi : nous sommes en octobre et novembre 1861. Qui vient ici saluer le couchant de cet astre royal prêt à s'éteindre ! C'est Foisset, c'est Montalembert, c'est Cartier, c'est Perreyve ! Ce sont les amis encore vivants de la pre-

(1) 37e *Conférence de Paris*, p. 414, édit. in-8.
(2) 39e *Conférence de Paris*, p. 485, édit. in-8.
(3) *Lettres à des jeunes gens*, p. 142.

mière ou de la dernière heure. Ils viennent, une fois encore, se réchauffer auprès de ce foyer d'affection, dont ils ont appris depuis longtemps à connaître le pur et vif rayonnement. Les amis disparus: Piel, Réquédat, Saint-Beaussant, Hernsheim, Aussant, Besson, d'autres encore accourent aussi, fantômes bienfaisants, visions radieuses, qui chantent au mourant les douces hymnes des tendresses anciennes, comme pour le bercer et l'endormir de son dernier sommeil !

Et si ce sommeil est encore lent à venir, le grand prosateur, le grand poète breton, Châteaubriand sortira de sa tombe et versera au sublime orateur, qui fut son disciple, la prose enchanteresse des *Martyrs*. A cette voix harmonieuse, charme de ses jours lointains, écho de son adolescence et de sa jeunesse depuis longtemps évanouies, Lacordaire se ranime, il écoute avec ravissement, il verse des larmes : et les muses décentes de ces hautes inspirations secouent leurs pavots sur sa tête rafraîchie !

Quel rapprochement naturel se présenterait ici et me tenterait de poursuivre une comparaison, un parallèle entre ces deux génies, semblables par tant de traits, différents par un plus grand nombre, et dont l'existence comme la fin offrent de si puissants contrastes !

Personnalité hautaine et dédaigneuse, tourmenté par le besoin impérieux de dilater son âme dans l'infini, mélancolique et désenchanté, « homme fatal », portant en lui-même une flamme, qui consumait les autres souvent sans le brûler lui-même, avide de pouvoir, de grandeur, d'absolu, et trouvant vite, jusque dans lui-même, la limite et la fin du tout, Châteaubriand n'avait su se prendre absolument à aucune cause, si grande fût-elle. Aussi se laissa-t-il entraîner à de singulières erreurs de conduite, dans l'ordre privé comme dans l'ordre public. Il garda pourtant la noblesse constante de son attitude ; et même au-delà de la mort, en marquant, pour sa tombe, la roche sauvage et solitaire du Grand-Bé, en se faisant bercer dans son dernier sommeil par les mille voix des vagues natales, en plaçant son suprême repos à l'ombre de la croix, l'auteur de tant de chefs-d'œuvre a tenu l'engagement qu'il avait pris envers la muse chrétienne, « de ne point oublier ses leçons et de ne point laisser tomber son cœur au-dessous des régions élevées où elle l'avait placé ! »

Plus heureux que le maître illustre à la suite duquel « il se

laissait emporter à des allures de style si libres, si hardies, si aventureuses », et qui lui avait communiqué « avec le don d'une harmonie presque musicale, avec l'audace de ses figures, le secret de s'approcher, sans la franchir, de la limite indécise où la prose confine à la poésie » (1), le P. Lacordaire a mis plus d'unité dans sa vie ; il n'a jamais eu le triste loisir de « regarder à ses pieds passer sa dernière heure » ; il a connu la sérénité, la résignation, la douceur ; il n'a fait verser d'autres larmes que celles de la pénitence ; et sa tombe tranquille, volontairement placée sous les dalles d'une chapelle de collège, au lieu d'être ébranlée par des flots toujours inquiets, trop fidèle image des orages du cœur, ne tressaille que sous les pas de quelques enfants, attirés par la reconnaissance et la piété.

Quoi qu'il en soit, les accents si pénétrants, les cris de cœur, que nous avons entendus, montrent assez quelle force de tendresse, quelle passion de dévouement et de fidélité animait le P. Lacordaire.

Vous disiez autrefois, maître vénéré, que « vous vous accoutumiez en pensée à faire le sacrifice de tout ce que vous aviez si péniblement édifié, et que vous étiez prêt à cette cruelle immolation, pourvu que Dieu et l'amitié ne vous abandonnassent point » (2). Vous leur avez été toujours fidèle; et maintenant, à leur tour, Dieu et l'amitié vous prouvent leur fidélité. Par une absence de vingt-sept années, vous n'avez lassé ni les regrets, ni la tendresse ; et vos amis anciens, votre double postérité, vos admirateurs de tout âge et de condition vous appellent aujourd'hui, comme si vous deviez les entendre et accourir au milieu d'eux : ils acclament, ils bénissent votre nom. A l'immortalité du ciel, qui est le don de Dieu, ils ajoutent l'immortalité de la terre, dont vous n'avez plus souci, mais qui est leur honneur et leur joie.

VIII

Pour être, dans cette rapide esquisse des richesses du cœur du P. Lacordaire, non pas complet — je ne puis pas y songer — mais moins exposé à vous entendre signaler mes omissions, il faudrait, messieurs, sortir maintenant du cercle des affections domestiques, il faudrait vous parler des grands objets de ten-

(1) Paroles de M. Patin aux funérailles de Châteaubriand, 8 juillet 1848.

(2) *Lettres à des jeunes gens*, loc. cit., 5 nov. 1859.

dresse de l'orateur de Notre-Dame et de l'éducateur de la jeunesse. Il faudrait vous dire comment et combien le Père a aimé la France, le Pape, l'Église, les âmes ! Vous verriez alors si ce cœur était tendre, s'il était fidèle, s'il était courageux et viril !

Mais je ne le puis pas ; je ne veux point lasser votre admiration, même en vous citant des actes, des paroles, des sacrifices, vraiment dignes d'un héros et d'un saint !

La liberté ! Lacordaire lui a donné sa vie entière ! Il s'est tellement identifié à elle, qu'il s'est appelé lui-même « une liberté ! » Il lui a immolé même la joie, même l'honneur de parler dans cette illustre chaire de Notre-Dame de Paris, qu'il saluait de loin, qu'il visitait de près « comme une seconde et chère patrie ! » Quand il a redouté que des chaînes parussent gêner ses lèvres, il est volontairement descendu de ces degrés glorieux, qu'il ne montait jamais sans avancer plus loin dans la gloire !

Ne disait-il pas, avec éloquence :

« Je ne crains pas de perdre avec le christianisme les idées d'ordre, de justice, de liberté forte et légitime qui ont été mes premières conquêtes. Ah ! le christianisme n'est pas une loi d'esclavage ; et, s'il respecte la main de Dieu, qui suscite quelquefois les tyrans, il connaît les limites que l'obéissance ne peut dépasser sans devenir lâche et coupable. Il n'a pas oublié que ses enfants furent libres, à l'époque où le monde gémissait dans les fers de tant d'horribles Césars, et qu'ils avaient créé, sous terre, une société d'hommes qui parlaient d'humanité sous le palais de Néron... C'est la religion qui a fait l'Europe moderne... L'Église a parlé de raison et de liberté, quand ces droits imprescriptibles du genre humain étaient menacés d'un naufrage commun ; elle a recommandé la foi et l'obéissance, lorsqu'elle a vu la licence de l'esprit et des mœurs jeter les premiers fondements d'une révolution, qui devait tuer la liberté par l'anarchie, et la raison par les autels qu'on lui dresserait. Admirable sagesse qui sait se proportionner à tous les besoins de la civilisation ; qui tantôt presse et tantôt retarde la marche des siècles, pour les amener ou les ramener à ce milieu sage où se trouvent la paix et la vérité, et dont les choses humaines s'écartent sans cesse par un flux et un reflux inévitables ! (1) »

La France ! Lacordaire l'a toujours mise au rang de ses pensées les plus constantes, les plus tendrement inquiètes, les plus

(1) *Lettres à des jeunes gens*, p. 63-64.

passionnées ! Il a voulu pénétrer le mystère de sa vocation, il a tenté de connaître la loi de son histoire ! Il a célébré tous ses grands hommes, et, juste envers le passé autant que dévoué au présent, il a revendiqué hautement le patrimoine entier de grandeur et de gloire qui est l'inaltérable héritage de tous les fils de la France, sans distinction de rang et de parti. Lui-même n'a pas craint de se rendre le témoignage que, « depuis le jour de sa consécration initiale à Dieu, il n'avait pas dit une parole ni écrit une phrase qui n'eût pour but de communiquer à la France l'esprit de vie, et de le lui communiquer sous des formes acceptables par elles, c'est-à-dire avec douceur, tempérance et patriotisme » (1).

Le Pape, l'Eglise, les âmes, avez-vous besoin que je vous rappelle ce que le P. Lacordaire a fait pour être, sans se démentir jamais, un enfant soumis vis-à-vis de la Chaire infaillible, un ministre sans reproche par rapport au double dépôt de la foi et des mœurs, un guide vigilant et dévoué, austère sans dureté, affectueux sans faiblesse ?

Et les enfants, l'espoir de la religion et de la patrie, est-ce que le Père ne leur a pas sacrifié, comme saint Paul, lui-même et plus que lui-même, en donnant à Sorèze sa gloire et sa vie ? *Impendam et superimpendar ipse!*

Le 8 août 1854, « il quittait avec joie le monde pour vivre avec des enfants et des jeunes gens, se flattant qu'il s'en trouverait de bons, de constants, de généreux, et trouvant que cette espérance, alors même qu'elle ne serait qu'une illusion, vaudrait encore mieux que les douleurs de la réalité » (2).

Ah ! c'est que le Père sentait profondément que la jeunesse est sacrée à cause de ses périls. « Il faut, s'écriait-il, la respecter toujours. Le bien qu'on fait en la respectant, est un de ceux qui touchent le plus le cœur de Dieu ; car Dieu est l'éternelle jeunesse ; et Il se plaît en ceux qui portent un instant, dans la caducité rapide de nos âges, cette ressemblance avec sa propre figure » (3).

Mais, messieurs, pourquoi parler moi-même : voici que de la tombe la main du grand homme a fait un signe ! Voici que sa voix nous arrive, providentiellement fixée sur une feuille jaunie, qu'une admiration jalouse nous avait dérobée, et que ce

(1) 26 janvier 1852.
(2) *Lettres à des jeunes gens*, p. 287.
(3) *Id.*, 6 février 1859, p. 383.

beau jour nous rend (1). Écoutez Lacordaire une fois encore :

« Donc, jeunes gens, — pardonnez-moi si je me tourne encore une fois vers vous, c'est une si vieille habitude que j'y demeure obstinément fidèle, et j'ai d'ailleurs plaidé si longtemps votre cause, que votre pensée me revient à tous les instants, comme votre souvenir et votre image ne cessent de se présenter à moi; — habituez-vous dès maintenant à conquérir la prudence du magistrat, la justice de l'honnête homme, la tempérance du sage. Mais n'oubliez pas la force du héros, sans laquelle, quoi que vous fassiez, vous ne serez jamais que des hommes et des citoyens vulgaires. C'est en vain que des événements colossaux passeront devant vous, et vous solliciteront à des actions généreuses, vous ne les comprendrez même pas ; et la gloire viendra vous tendre la main, sans que vous la reconnaissiez, et que vous puissiez lui dire son nom.

« Mais si, de bonne heure, vous vous habituez à l'idée de la force morale, qui fait la véritable grandeur de l'homme; si, comme Caton d'Utique tout enfant, suspendu par les cheveux, vous répondez à toutes les épreuves par un imperturbable sang-froid, présage d'un âge mûr plus fort encore et plus vigoureux ; alors, vous serez dignes du pays qui vous a engendrés, et qui a porté tant de grands hommes !... Alors, vous perpétuerez la tradition chrétienne, qui coule aussi dans vos veines comme une sève inépuisée.

« Mais songez-y bien, il ne s'agit plus ni de la Grèce ni de Rome, il ne s'agit plus des destinées d'un seul peuple, mais de la civilisation elle-même et de l'humanité tout entière! Il s'agit de savoir si toutes les nations du monde arriveront à la civilisation du droit, à la civilisation du devoir!

« ... Il s'agit de savoir si le droit renaîtra sur la terre avec la vérité ! Ne vous le dissimulez pas : pour cela, il faudra du sang, il faudra des exils, des pertes de biens, des maux sans nombre. Car c'est ainsi que le règne de Jésus-Christ a commencé sur la terre ! »

(1) Ce manuscrit, rédigé par M. Pillore, avocat de Toulouse, d'après une sténographie qu'il avait tracée au moment où le R. P. Lacordaire parlait dans la chaire de Saint-Étienne, est très intéressant à étudier : il nous conserve la forme incorrecte, mais originale, puissante et vive, de l'improvisation du grand orateur. La rédaction, arrêtée dans le calme de la cellule, est aussi belle, mais plus savante et plus châtiée. Voir la p. 97 des *Conférences de Toulouse*, édit. in-8; Paris, Poussielgue, 1857.

Oh ! Père, arrêtez-vous ! Dieu vous a trop exaucé ! Je vois du sang sur la blanche tunique dont vous avez revêtu vos fils ! Et vous, l'homme du droit, de la justice, de la liberté sainte, vous avez donné à l'hécatombe rédemptrice de 1871 vos glorieux enfants, le P. Bourard, le P. Captier et leurs héroïques compagnons.

Vous disiez autrefois, dans votre enthousiasme : « Mourir ! découvrir son cou, poser sa tête sur un bloc, en s'agenouillant devant Dieu, puis la sentir tomber en témoignage de la vérité et de la justice, voilà la plus grande destinée ici-bas ! » Et vous ajoutiez : « Il faut nous jeter, tout faibles que nous sommes, dans l'horreur du supplice, et laisser à Dieu, si l'heure venait, le soin de faire de nous ce que nous voudrions être (1)» !

Le supplice d'une longue et dure captivité, les balles fratricides de la Commune, la mort enfin, donnée en haine de Jésus-Christ et reçue par amour pour ce Dieu rédempteur, voilà la gloire immortelle que vos fils de l'un et l'autre ordre ont moissonnée dans nos discordes civiles et qu'ils déposent en ce jour, comme un trophée, sur votre cercueil !

Répétez-donc, ô Père bien-aimé, votre généreuse maxime : « Le cœur peut mourir en tuant le corps. Je ne connais pour lui que cette fin, mais c'est la fin du combat par la victoire. » Que vos os reposent en paix dans cet obscur caveau, où vous avez posé vous-même volontairement votre dernier oreiller ! Pour nous, nous vous demandons d'intercéder en notre faveur auprès de Dieu, et nous vous disons avec le poète :

Puisque tu manqueras à la sainte croisade,
Avant de nous quitter, donne-nous l'accolade !
Notre cœur, qui faiblit, pressé contre le tien,
Deviendra plus français et surtout plus chrétien !
Et tu vivras encore pour les yeux de notre âme,
Et ton grand souvenir sera notre oriflamme (2).

Mgr de Cabrières.

LES LAICISATIONS.

La situation faite à l'enseignement en France est unique au monde. La loi du 28 mars 1882 a établi la laïcité. La loi du 30

(1) 6 novembre 1859. Sorèze.
(2) J. Reboul, *Poésies nouvelles*, p. 99.

octobre 1886 a couronné l'œuvre. 1° Elle a voulu que, dans un délai assez court, mais que les préfets abrègent encore, les Frères et les Sœurs soient chassés de toutes les écoles communales, sans avoir à prendre l'avis des conseils municipaux. 2° On a décidé, au nom de l'égalité, de ne dispenser du service militaire que ceux qui auront dix ans d'enseignement dans une école publique ; les autres maîtres passent par la caserne. 3° Les instituteurs, qu'on a transformés en courtiers électoraux, sont nommés et révoqués directement par les préfets. Enfin, 4° les écoles privées sont soumises comme les écoles publiques à la surveillance d'un conseil départemental composé de seize membres, dont dix font partie de l'Université et sont fonctionnaires de l'Etat. Ce conseil a sur les écoles et les maîtres de l'enseignement privé un pouvoir sans contrôle. Voilà, dans ses grandes lignes, la législation scolaire dont nous sommes victimes.

Je répète que cette situation est unique au monde. Nulle part, dans les nations étrangères, l'école n'est soustraite à toute influence chrétienne. Là, comme en Espagne, en Italie, en Autriche, en Russie, en Suède, en Norvège, en Danemark, en Allemagne, au Canada, au Brésil, la religion est placée par la loi à la tête des programmes : ailleurs, comme en Belgique, en Suisse, elle entre à l'école par la volonté souveraine des familles. Lorsque en Hollande, dans certains cantons suisses, en Angleterre, aux États-Unis, dans le Haut-Canada, nous rencontrons l'école neutre, il se trouve que l'habitude de la prière, la lecture de quelques passages de la Bible, le chant des cantiques, les emblèmes religieux font vivre les élèves dans une atmosphère chrétienne ; et encore, comme nous l'avons fait remarquer dernièrement pour l'Angleterre et comme on le verra plus loin pour les Etats-Unis, cela est-il trouvé insuffisant par toutes les classes de la société. Nulle part, dans aucun pays, dans aucun gouvernement, on ne fait profession d'ignorer, de cacher à l'enfance les noms de Dieu et de Jésus-Christ. Pour trouver l'école neutre, c'est-à-dire l'école athée ou impie qu'on a organisée dans notre pays, et que l'on impose successivement à toutes les communes, même les plus chrétiennes, il faut se transporter au Mexique et au Japon.

En France, ce qui aggrave encore la situation, ce qui livre sans défense des légions d'enfants à l'action délétère d'un enseignement sans foi, sans principes, sans Dieu, c'est que l'Etat a chassé de l'école, prêtres, parents, communes pour y régner

seul, pour y pétrir à son image, à l'effigie de ses négations et de ses haines, les générations nouvelles. L'Etat règle les méthodes, choisit les livres, fixe les programmes, nomme les instituteurs, trône souverainement dans ce local d'où il a exclu tout le monde. Voilà encore ce qui ne se voit nulle part. Qu'on passe en revue les nations du monde : on trouve partout les instituteurs choisis, soit par les autorités scolaires, soit par les municipalités, soit par l'assemblée des pères de famille ; jamais ils ne sont nommés, comme en France, par des fonctionnaires politiques, par les préfets. Il n'est pas jusqu'à la Russie, pays d'autocratie, où l'Etat ne laisse une grande liberté, dans le domaine de l'instruction primaire, aux particuliers, aux associations, aux communes et aux conseils scolaires. Cette participation des parents, sous des formes diverses, au gouvernement de l'école, est une garantie que leurs enfants n'y seront point élevés contre leurs principes. Qu'un instituteur se permette d'énoncer des doctrines contraires aux croyances des familles, en Amérique, en Suède, en Italie, en Hollande, en Portugal, en Angleterre, en Belgique, le conseil municipal qui l'a nommé le révoquerait ou le ferait révoquer à l'instant.

Cette influence de la famille dans l'éducation est dans la nature des choses. Certes, il ne faut pas se lasser de le redire, l'enfant appartient à ses parents. C'est à son père et à sa mère qu'il incombe de l'élever autant et plus que de l'habiller et de le nourrir. Après lui avoir donné la vie du corps, ils tiennent de Dieu, de la nature, le droit de communiquer cette seconde vie qui vient de l'âme, de marquer d'une empreinte ineffaçable son esprit et son cœur. Pour trouver sur ce point une confiscation de l'autorité familiale, il faut remonter aux institutions de Sparte ou aux jours les plus tristes de la Convention. De tout temps, dans les nations chrétiennes, les parents ont été les maîtres de l'éducation de leurs enfants et ils le sont encore chez tous les peuples de l'Europe et du Nouveau-Monde. En France dans notre siècle, les lois de 1833 et de 1850, en laissant une grande part aux conseils municipaux dans la nomination des instituteurs, dans la direction des écoles, plaçaient maîtres et écoles, sous la main des populations de qui dépendaient ces conseils mêmes. Aujourd'hui tout est changé. Les familles, les communes, qu'on écrase d'impôts pour l'érection de maisons d'école, n'ont plus rien à voir, ni dans la surveillance de ces écoles, ni dans la désignation des maîtres. L'instituteur nommé par le préfet ne dépend

que du préfet, c'est-à-dire du gouvernement. Dans la discussion des lois qui ont consommé la révolution pédagogique de ces dernières années, on a clairement fait entendre qu'il n'y a désormais en France qu'un seul grand éducateur, l'Etat, qui prend charge d'âmes, se substitue à la famille, se fait fort sur toute la surface du territoire de frapper à son effigie les générations nouvelles, de former l'enfant au mépris ou du moins à l'oubli de Dieu.

De toutes les tyrannies, de tous les despotismes, il n'y en a pas de plus cruel que cette main-mise de l'Etat sur l'école obligatoire, sur des enfants dont les parents sont forcés de se séparer faute de temps ou de moyens de les éduquer chez eux. Connaît-on rien de plus amer, de plus poignant pour un père et une mère que de voir leur fils élevé loin de la famille, contre la famille, leur paternité naturelle mise en échec par une sorte de paternité officielle, faite de libre-pensée, de négations et d'athéisme ? Si le socialisme d'Etat est insupportable quand il plonge la main dans nos bourses, n'est-il pas cent fois plus odieux quand il se permet de toucher aux âmes et de porter sa main sur les consciences ?

Voici donc la situation qui nous est faite. Tel instituteur se livre à une propagande impie, odieuse : si le préfet le soutient, il peut derrière les murs de son école bâtie, payée, entretenue par les habitants, railler la foi de ces habitants mêmes et les forcer, sous peine de prison, après avoir donné leur argent, d'envoyer, en ce temps d'instruction obligatoire, à lui apôtre d'athéisme, profanateur d'âmes, ce qu'ils ont de plus cher au monde, leurs enfants. Quelle rage de sectaire il faut avoir pour avoir créé une telle situation et pour en exagérer encore les rigueurs comme cela se voit actuellement en tant de départements. On l'a dit : « Les entrailles des impies sont cruelles. »

Mais aussi nous voyons que cette campagne impie est une grande cause d'opposition, et qu'une partie de l'opinion publique se soulève contre le gouvernement, parce que ce gouvernement s'est tourné contre Dieu.

NÉCROLOGIE

Le télégraphe nous a apporté la nouvelle de la mort de Mgr *François-Constantin* Rampa, évêque de Coire. C'est une vie

pleine de travaux et de mérites qui s'éteint brusquement, mais qui laissera une trace féconde dans les annales du diocèse de Coire.

Mgr Rampa naquit à Poschiavo, le 13 septembre 1837. Il commença ses études à Roveredo et les continua à Coire. Il alla ensuite étudier la théologie à Rome, où il suivit les cours de la Sapience, et à Milan. Il fut ordonné dans cette dernière ville et dit sa première messe à la cathédrale.

Il remplit successivement les fonctions de maître de religion à l'Ecole cantonale de Coire, puis à l'Ecole cantonale de Zoug, et de curé de la paroisse catholique de Glaris. De 1869 à 1879, il fut professeur de droit ecclésiastique et d'exégèse au Séminaire du diocèse de Coire. En 1875, il fut nommé membre du Chapitre cathédral, et en 1879, seconda Mgr Willi dans l'administration du diocèse.

Nommé évêque de Coire, le 28 mai 1879 et préconisé dans le consistoire du 22 septembre, Mgr Rampa a donc occupé pendant 9 ans le siège épiscopal. Il a déployé dans cette position élevée et difficile des qualités éminentes. Ses mandements étaient remarqués par tous les penseurs; son éloquence était solide et entraînante ; son action sur le clergé et les fidèles s'est exercée avec prudence, mais avec fermeté et esprit de suite, si bien que la situation de l'Église catholique s'en est trouvée sensiblement améliorée.

Dans ces dernières années, Mgr Rampa était atteint d'une maladie qui ne pardonne pas. Sa mort quoique prévue, a été subite et aura produit une douloureuse impression dans le diocèse de Coire.

—

L'ex-maréchal Bazaine est mort subitement dimanche soir, à Madrid.

François-Achille Bazaine, était né à Versailles, le 13 février 1811. Après avoir échoué à l'examen d'admission à l'École polytechnique, il s'engagea en 1831 et fut envoyé en Afrique.

Et trois ans après, sa brillante valeur lui valait le grade de lieutenant. En 1837, il passa dans la légion étrangère et combattit en Espagne contre les carlistes. Revenu en Afrique deux ans plus tard, il s'y distingua de nouveau lors des expéditions de Milianah, de Kabylie et du Maroc. En 1850, il était colonel et en 1852 général de brigade. Il était parti simple soldat et atteignait les plus hauts grades par son seul mérite.

En Crimée, il se fit encore remarquer et devint gouverneur de Sébastopol lorsque cette place tomba entre nos mains. Promu général de division en 1855, il s'empara, en trois jours, de Kinbaru, à l'embouchure du Dniéper. Plus tard, il se fit remarquer en Italie et en Chine.

Lorsque Napoléon III eut résolu de remplacer les institutions républicaines du Mexique par un empire, en faveur de l'archiduc Maximilien d'Autriche, ce fut Bazaine qui fut placé à la tête de l'armée française, en remplacement du général Forey. Il occupa Mexico en 1863 et eut à combattre les bandes de volontaires mexicains commandés par Juarez. Plus d'une fois, Bazaine eut à faire preuve d'une rare énergie. Toutefois, on sait la façon tragique dont se termina cette aventure. On fit porter au général une partie de la lourde responsabilité des événements qui amenèrent la mort de Maximilien, en mai 1867. On l'accusa d'être revenu du Mexique avec une grosse fortune.

Quoi qu'il en soit, Napoléon III avait conféré à Bazaine la dignité de maréchal de France.

La guerre de 1870 éclate. Dès les premiers combats, les nôtres sont vaincus. Bazaine reçut le commandement en chef de l'armée du Rhin, par un décret du 12 août, après une séance du Corps législatif dans laquelle l'Assemblée avait manifesté hautement la confiance qu'elle avait dans le maréchal.

On sait comment celui-ci répondit à cet élan. Les diverses phases de la capitulation de Metz sont trop connues de tous pour qu'il soit nécessaire d'y insister.

Rappelons seulement que devant les forces énormes qui nous assaillaient, en dépit des efforts désespérés de Mac-Mahon, Bazaine resta immobile dans Metz avec 120,000 hommes. Il resta sourd aux supplications de ses officiers qui voulaient tenter une sortie pour rejoindre le corps d'armée de Mac-Mahon, et ne voulut pas entendre davantage les cris de la population messine qui voulait se défendre jusqu'à la dernière cartouche. Dès le 23 septembre — jour qui devait être celui de sa mort, dix-huit ans plus tard — il offrait de se rendre. Les négociations furent longues, mais le 27 octobre il signait la capitulation de Metz entre les mains du prince Frédéric-Charles.

Il livrait à l'ennemi son armée, la place de Metz, ses vivres et ses munitions. Quant à lui il disparut, on ne le vit même pas sortir de Metz.

Après la conclusion de la paix Bazaine vint se réinstaller

dans son hôtel des Champs-Élysées. Dix-huit mois se passèrent. Le comité d'enquête nommé par l'Assemblée nationale pour examiner les capitulations avait jugé celle de Metz criminelle.

Longtemps on hésita à mettre le maréchal en accusation. Enfin, lorsque le maréchal de Mac-Mahon succéda à M. Thiers, Bazaine fut arrêté et conduit à Versailles où il fut gardé à vue dans une maison particulière.

Un conseil de guerre que présida M. le duc d'Aumale se réunit à Trianon, et malgré l'habile et éloquente plaidoirie de Me Lachaud, Bazaine fut condamné à la peine de mort.

C'est dans cette circonstance que M. le duc d'Aumale fit au maréchal la belle réplique que l'on sait.

Comme on demandait à ce dernier pourquoi il n'avait rien tenté après le désastre de Sedan.

— Il n'y avait plus de gouvernement, répondit-il.

— Il y avait la France, monsieur le maréchal, répliqua le duc d'Aumale.

La peine de mort prononcée contre Bazaine fut commuée en celle de la détention perpétuelle, et il fut interné à l'île Sainte-Marguerite. Quelques mois plus tard, il parvenait à s'évader et allait se fixer à Madrid où il est mort.

—

M. le vicomte de Bélizal vient de mourir à l'âge de cinquante-quatre ans. Il représentait le département des Côtes-du-Nord à la Chambre depuis 1876.

Riche propriétaire, très aimé de ses concitoyens qui lui restèrent invariablement fidèles, conseiller général, il exerçait dans son département une influence que ses adversaires ne purent jamais entamer.

—

Le peintre *Gustave* Boulanger vient de mourir subitement, à Paris, emporté en deux heures par une congestion pulmonaire. Il avait soixante-quatre ans.

Médaillé aux Salons de 1857, 1859, 1863, récompensé à l'Exposition universelle de 1878, chevalier de la Légion d'honneur en 1865, élu membre de l'Institut en 1882, Gustave Boulanger a été spécialement heureux quand il a abordé, avec une couleur brillante et une spirituelle ingéniosité de composition, les sujets arabes ou orientaux, traités en toiles de genre.

La gravure a vulgarisé son *Conteur arabe*, son *Joueur de*

flûte, acheté par le prince Napoléon, sa *Via Appia au temps d'Auguste*, et, plus récemment, *Esclaves à vendre.*

NOUVELLES RELIGIEUSES

Rome et l'Italie.

La première audience des pèlerinages annoncés pour la dernière période de fêtes jubilaires a eu lieu le 13 septembre dans la salle Clémentine du palais du Vatican. C'était le pèlerinage lombard, comprenant près de deux cents ecclésiastiques et laïques qui ont répondu à l'appel de leur Comité régional de l'Œuvre des Congrès catholiques. Ce Comité était représenté à l'audience par plusieurs patriciens de la Lombardie, venus sous la conduite de Mgr Joseph Bigliani. Quant à la présidence d'honneur du pèlerinage, elle était confiée à M. le comte Belgioioso, de Milan. Au sortir, vers midi, de ses appartements, le Saint-Père s'est d'abord entretenu quelque temps, dans la salle des Tapisseries, avec les membres du Comité et de la présidence, les félicitant du succès de ce pèlerinage.

Ensuite, avant d'arriver à la salle Clémentine, où les pèlerins se trouvaient réunis, le Souverain Pontife s'est encore arrêté dans les diverses salles intermédiaires où se trouvaient rangées des députations de divers pays, comprenant une centaine de prêtres et de laïques, qui, après avoir reçu la bénédiction de Sa Sainteté, ont été admis à l'accompagner dans la salle Clémentine. Là, les pèlerins lombards ont salué Léon XIII par des acclamations si enthousiastes et si prolongées, qu'elles ont revêtu le caractère d'une véritable ovation. Cependant, le Saint-Père traversait leurs rangs, adressait à chacun les paroles les plus bienveillantes et les bénissait avec une bonté et une affection particulièrement émues. Enfin, s'étant arrêté au milieu de la salle Clémentine, il les a félicités de cette touchante manifestation de leur foi et de leur dévouement, et, après les avoir exhortés à persévérer dans leur fidélité au Saint-Siège, il a donné à toute l'assistance prosternée la bénédiction apostolique.

—

Un autre pèlerinage italien est attendu vers la fin du mois, presque en même temps que le pèlerinage français des jurisconsultes catholiques, sous la conduite de Mgr l'évêque de Grenoble. Ces pèlerins, et avec eux plusieurs milliers de fidèles de

Rome particulièrement invités, assisteront le 30 septembre, dans la Basilique Vaticane, à la messe qu'y célébrera le Souverain Pontife pour unir publiquement ses prières à celles qui se feront ce jour-là dans tout le monde catholique, en suffrage des âmes du Purgatoire.

—

C'est aussi pour ouvrir plus largement les trésors spirituels de l'Église en cette année jubilaire, que le Souverain Pontife avait accordé, pour le troisième dimanche de septembre, à l'occasion de la fête de la Vierge Douloureuse, de pouvoir gagner *toties quoties*, comme pour la Portioncule, l'indulgence plénière applicable aussi aux défunts, en visitant les églises des Servites de Marie, qui honorent, comme on sait, tout spécialement la très sainte Vierge, sous le vocable de Notre-Dame des Sept Douleurs, conformément aux règles de leurs sept fondateurs, canonisés au commencement de cette année jubilaire.

—

On annonce pour l'un des prochains dimanches la promulgation solennelle que le Souverain Pontife fera au Vatican des décrets proclamant que l'on peut procéder sûrement à la béatification des vénérables martyrs Perboyre et Chanel, gloire des Missions françaises en Chine et dans l'Océanie. Cette béatification aura lieu à la fin de l'année jubilaire.

—

Le nouvel évêque de Bâle et Lugano, Mgr Haas, vient d'arriver à Rome pour y recevoir le bref pontifical de sa nomination. Cette nomination sera *publiée* ensuite, selon l'usage, au prochain Consistoire qui aura lieu en décembre. En attendant, Mgr Haas rentrera en Suisse afin de s'y faire sacrer, dans la cathédrale de Soleure, vers la mi-octobre.

—

De nombreuses adhésions épiscopales à la mémorable encyclique sur la *Liberté humaine* continuent d'arriver au Vatican. Il en est venu plusieurs cette semaine de l'épiscopat espagnol et portugais, et toutes attestent l'admirable union des évêques avec le Pasteur suprême de l'Église, en même temps que leur admiration et leur reconnaissance pour les lumières que la sagesse de Léon XIII a fournies au monde catholique sur un aussi grave sujet.

—

Les libéraux italiens en étaient encore à exhaler leur dépit

contre les catholiques allemands et le Congrès de Fribourg, lorsqu'ils ont été pris d'une nouvelle attaque de fureur en apprenant que les catholiques belges préparent à leur tour un Congrès à tenir à Louvain pour y réclamer énergiquement les droits de la souveraineté pontificale. Il faut voir comme ces pauvres libéraux italiens se démènent sous les étreintes de ce grand mouvement catholique qui va gagner tous les pays. Ils font en cela si piètre figure qu'un de leurs organes, le *Fanfulla*, a fini par leur conseiller de prendre plutôt une attitude indifférente et de ne plus se préoccuper de la question romaine qu'il ose déclarer bel et bien enterrée. Seulement, *Fanfulla* est le premier à ne pas prendre au sérieux ses propres conseils, car il consacre deux colonnes de sa prose à dire qu'il ne faut pas s'occuper de la question romaine, et, à la fin de son article, il promet de revenir là-dessus! Quant aux journaux catholiques de Rome, ils saluent dans le Congrès de Louvain le digne complément de celui de Fribourg en même temps que l'annonce d'autres revendications universelles.

—

Voici le cérémonial de la réception de Guillaume II au Vatican, tel qu'il vient d'être arrêté par le Souverain Pontife et porté, par des notifications individuelles, à la connaissance de tous les hauts dignitaires de la curie. Le Pape veut donner à cette cérémonie un éclat extraordinaire. Tous les cardinaux, évêques et prélats qui composent la cour pontificale sont invités à y prendre part :

Les gardes palatine et suisse formeront la haie depuis l'entrée du Vatican jusqu'à la salle de réception, qui est la salle du trône. Les gardes nobles entoureront le trône pontifical et feront le service d'honneur. Parmi les cardinaux invités, sept seront placés autour du trône; dans ce nombre seront les cardinaux allemands. Le trône supportera deux sièges : l'un, plus élevé, pour le Pape; l'autre, plus petit et plus bas, pour l'empereur.

Le cardinal Pecci, frère de Léon XIII, suivi d'une partie des hauts dignitaires de la cour pontificale, se rendra au-devant de Guillaume II dans l'atrium du Vatican, et le conduira de là devant le Souverain Pontife, qui l'attendra assis sur son trône.

Il avait été question d'offrir un lunch à Guillaume II; mais Léon XIII s'est jusqu'ici opposé à l'exécution de ce projet. Toutefois il se pourrait que le lunch eût lieu à la secrétairerie d'Etat, chez le cardinal Rampolla; dans ce cas, le Pape n'y

paraîtrait point. Léon XIII s'entendra là-dessus avec M. de Schlœzer, ainsi que sur la façon dont le Souverain Pontife désire que l'empereur se rende au Vatican. Ces deux points seront réglés à l'arrivée à Rome du ministre de Prusse près le Saint-Siège.

—

Les Italiens viennent de célébrer le dix-huitième anniversaire de la prise de Rome. Cette date, qui rappelle l'attentat le plus inique, a donné lieu comme chaque année à des manifestations « libérales », à des processions patriotiques à la Porta-Pia où fut pratiquée la brèche qui donna accès aux troupes du général Cadorna et sur laquelle périrent courageusement les zouaves pontificaux. C'est une société de vétérans ou plutôt d'anciens soldats ayant combattu pour l'indépendance italienne qui a pris l'initiative de cette commémoration. Le président de cette société est actuellement Menotti Garibaldi, fils aîné du légendaire général ou de l'heureux aventurier auquel on a affublé le titre de héros des Deux-Mondes.

L'intervention des autorités locales et d'une députation de l'armée a donné à cette manifestation un caractère officiel. La circulaire affichée la veille dans toute la ville et qui les invitait à prendre part, en même temps que les sociétés patriotiques et les corporations ouvrières, à cette grande solennité, était conçue cette année dans les termes de la plus extrême violence contre le Saint-Siège. On ne trouve pas d'expressions assez vives pour flétrir un pareil langage. On voit bien que M. Crispi est là. Voici un échantillon de ce document :

Qui a vaincu vraiment au 20 septembre 1870, ce n'est pas tant la puissance de nos moyens d'attaque que notre droit imprescriptible contre la lâcheté d'un pouvoir qui, pendant des siècles, a fait de notre chère patrie le rendez-vous des hordes étrangères, l'arène des luttes fratricides, et de la ville de Rome, l'école *atrophiante* de tout sentiment viril.

Eh bien ! dix-huit ans de vie italienne n'ont pas suffi à persuader à la papauté que désormais ni les invocations aux foudres de l'étranger, ni les longues phalanges de fanatiques pèlerins, ne pourront abattre l'édifice national défendu par un peuple de 30 millions d'individus.

Mais pouvons-nous affirmer que nous avons mis ce monstre hideux, implacable ennemi de notre patrie, dans l'impossibilité de nous nuire?

Accoutumé à dresser les embûches les plus habiles, c'est dans les administrations communales et dans les écoles qu'il s'efforce d'introduire ses adeptes ; dans les premières, pour suffoquer toute aspiration vers des réformes nécessaires tendant à faire disparaître les habitudes du moyen âge ; dans les secondes, pour étouffer dans le cœur de nos fils toute affection à la patrie.

Attaquons donc l'ennemi avec les armes de la civilisation, dans ses derniers retranchements ; que les administrations communales et les écoles soient essentiellement laïques !...

Nous croyons en avoir dit assez pour montrer comment on parle du Saint-Siège et de l'Eglise sous l'administration de M. Crispi. Quoi d'étonnant si Léon XIII s'attend à être attaqué un jour ou l'autre au Vatican.

Etranger.

ALLEMAGNE. — Répondant à l'adresse de la Ligue évangélique créée pour la sauvegarde des intérêts protestants, l'empereur, tout en rendant hommage aux efforts de la Ligue, a blâmé les attaques contre le catholicisme contenues dans des résolutions récentes. Il a exprimé la confiance que la Ligue saurait respecter les convictions religieuses de ses adversaires et se conformer aux principes de la tolérance.

Cette parole royale n'est pas sans prix en ce moment. Depuis la dernière loi religieuse en Prusse, un certain parti protestant organisait des *meetings*, tenait des réunions, lançait des manifestes, en vue d'une campagne contre Rome et le catholicisme. On se rappelle les incidents Thümmel Harnak et les autres, sans parler des grossièretés du *Gustav Adolphverein*.

La parole conciliatrice de Guillaume II mettra fin, nous l'espérons, à cette sarabande anti-catholique.

AUTRICHE. — Pendant que les catholiques allemands tenaient à Fribourg-en-Brisgau leur magnifique congrès, les *Vieux* le parodiaient par une ridicule réunion à Heidelberg et, quelques jours après, pour l'Autriche, à Vienne : d'un côté comme de l'autre ils ont donné la preuve manifeste de leur impuissance. Un certain Sinnek présidait, à Vienne, et le rapport qu'il a adressé à l'Assemblée renferme de bien curieux détails qui jettent un jour complet sur la situation misérable, au point de vue moral, des quelques rares vieux-catholiques qui subsistent encore :

« En premier lieu, a-t-il dit, le Conseil synodal a dû s'o

de recruter des prêtres. Cela n'a pas été facile. (Je le crois bien, ôtez les francs-maçons et les libres-penseurs et vous verrez ce qu'il restera de vieux-catholiques convaincus!) Les prêtres qui passent de l'Église romaine au vieux-catholicisme sont ordinairement sans convictions religieuses et y sont conduits par des motifs peu avouables, ils croient seulement être plus libres parmi les vieux-catholiques. (Nous n'aurions pas mieux dit.) On a déjà fait avec eux de tristes expériences, et il faut, par suite, porter tous nos soins à nous créer à nous-mêmes des prêtres. On a donc envoyé des étudiants étudier à Bonn où, grâce à l'évêque Reinkens (un pseudo évêque), ils ont été formés au ministère ecclésiastique et d'où ils sont revenus en Autriche. »

Mais ces jeunes lévites ont, eux aussi, mal tournés. Jugez-en plutôt. Nous laissons de nouveau la parole à M. Sinnek :

« Mais, malheureusement, la nature humaine s'est mise à la traverse, et ils ont laissé de côté le principe : que le prêtre doit, sous le rapport moral, donner le bon exemple. Il est arrivé, ce qu'il ne faut apprécier, bien entendu, qu'au point de vue naturel humain, qu'un jeune prêtre vieux-catholique s'est trop pressé de faire usage du droit de se marier (!), ce qui l'a rendu impossible en Autriche, où il a été compromis et il a dû partir. »

Suisse. — Une circonstance bien médiocre en apparence vient de proclamer publiquement la décadence du schisme des vieux-catholiques établi en 1873. Le Grand Conseil, cédant à la pression de l'opinion publique, a décrété le renvoi de trois curés schismatiques qui occupaient des paroisses à la campagne ; on a reconnu que ces « fonctionnaires » n'avaient absolument rien à faire. Pour occuper ces sinécures officielles, ces messieurs recevaient chacun trois mille francs par an ; on les renvoie avec une indemnité de six mille francs, soit deux années de leur traitement. Il paraît que la honte a fini par monter au front de ces pasteurs sans troupeaux et qu'ils ont eux-mêmes demandé la permission de partir. La situation devenait à la fin intolérable. En effet, vivre au milieu d'une population rurale qui vous réprouve; n'avoir personne au simulacre de culte que l'on est obligé de célébrer; en quinze ans n'avoir vu ni un baptême, ni un mariage, tel était la statistique des œuvres évangéliques de ces prétendus curés.

Si le grand conseil avait voulu apprécier dans sa triste vérité la position du schisme dans toutes les paroisses, il aurait dû renvoyer tous les curés. Nos législateurs n'ont pas osé; c'était

assez pour une première fois de constater le néant d'un édifice de mensonge. Comptons sur la persévérance de l'opinion pour en opérer la destruction totale.

La mesure adoptée est en effet bien faible, tellement qu'elle paraîtra illusoire à quelques-uns. Notez bien que la loi qui établit le schisme n'est point touchée; on supprime des curés fainéants, on ne supprime pas les paroisses; on ne rend point aux populations les édifices du culte; on continuera à voir les églises fermées pendant que les fidèles s'entasseront dans les étroites chapelles où la persécution les a relégués.

Il en coûte énormément à la majorité protestante de désavouer son œuvre. Elle avait été inaugurée avec un tel enthousiasme! La compagnie des pasteurs qui avait si chaudement patronné cette entreprise, avec la coopération du Père Loyson se croyait revenue aux beaux temps des débuts de la Réforme, car le système du schisme était calqué sur ces ordonnances ecclésiastiques édictées par le pouvoir civil qui furent si souvent, au seizième siècle, l'instrument de la chute de populations abusées et indignement trompées.

Mais cette fois-ci le fanatisme protestant, si étroitement coalisé avec les passions radicales, n'a pu tromper personne; n'ont cédé aux instigations du gouvernement que des poignées d'individus qui avaient capitulé à l'avance, prêts à coopérer à ces basses œuvres à la condition que des emplois les rémunéreraient.

La masse, l'immense majorité de la population catholique, a dédaigné ces avances immorales; le clergé est demeuré absolument fidèle; voilà quinze ans que cela dure. La victoire des catholiques est éclatante.

Le gouvernement cependant s'obstine à maintenir les cadres officiels de l'armée du schisme. Il n'ose pas s'avouer vaincu. Il espère toujours que de pauvres misérables viendront peupler cet établissement désert. Voilà quinze ans que cela dure. Il faudra bien s'arrêter dans cette voie de l'absurdité, il faudra en finir avec l'intolérance confessionnelle. Genève en viendra, espérons-le, à se lasser de recruter sa population en décroissance dans un milieu infime trop promptement inscrit sur les rôles de l'assistance publique. Elle devra surtout cesser de traiter comme des parias les concitoyens catholiques qu'elle fut trop heureuse d'accueillir en 1815 et dont les droits civiques sont réduits à celui de payer les lourds impôts d'un des pays les plus mal administrés du monde entier. (*Monde.*)

AVIS IMPORTANT

Nous prions instamment ceux de nos lecteurs dont l'abonnement expire le 30 septembre de ne pas attendre plus longtemps pour le renouveler. Cette exactitude aura un double avantage pour eux : elle diminuera les chances d'erreur et elle évitera des frais.

Chaque demande de changement d'adresse doit être accompagnée de 50 cent. en timbres-poste.

Il est nécessaire de joindre à toute lettre, quel qu'en soit l'objet, une des dernières bandes d'adresse imprimées, rectifiée s'il y a lieu.

CHRONIQUE DE LA SEMAINE

L'avenir. — L'affaire Gilly. — Persécutions. — Une statue de Danton. — Le journal de Frédéric III. — Algérie.

27 septembre 1888.

Sans être un Mathieu de la Drôme, on peut prédire hardiment que la session d'hiver dont l'ouverture est fixée au 9 octobre, s'ouvrira par des orages ; le baromètre parlementaire baisse à vue d'œil, et les points noirs s'accumulent, envahissant le ciel.

Les radicaux, affolés par le péril boulangiste et comprenant qu'ils ne sont ni de taille ni de force à le conjurer, ne peuvent se mettre d'accord sur les mesures à prendre contre Catilina. Les uns proposent, comme il est naturel, les mesures les plus violentes; sans exiger le poteau, ils réclament l'exil. Les autres voient dans le général une force qu'ils pourraient utiliser et méditent de lui ouvrir leurs bras et leurs cœurs; ils pensent faire un coup de maître en tendant à cet adversaire qu'ils redoutent leur joue encore chaude des récents soufflets, en lui disant : « Efface ! » Il en est qui cherchent le salut dans une politique plus révolutionnaire; on en trouve même quelques-uns, mais pas beaucoup, qui prêchent la prudence et conseillent une modération excessivement relative.

Les opportunistes, plus ardents, plus enflammés de colère depuis que les ministres ont pris en main l'arme forgée par M. Gilly, annoncent hautement leur intention d'ouvrir le feu

sans tarder davantage. C'est une antienne qu'ils nous chantent assez régulièrement, depuis la constitution du ministère Floquet, chaque fois qu'ils s'apprêtent à revenir; mais ces hommes, si courageux dans leurs discours, faiblissent singulièrement dans l'action, et les incendies qu'ils allument ne sont que feux de paille. Auront-ils cette fois plus de résolution et d'énergie? Cela se peut, mais il est permis d'en douter. Il ne faut pas perdre de vue, cependant, que s'ils ont pu constater dans leur province le peu de goût des électeurs pour le radicalisme, et les élections générales paraissant prochaines, ces manifestations du pays peuvent leur rendre quelque résolution. D'autre part, les politiciens du centre n'éprouvent pas l'impérieux besoin de laisser à des mains radicales le soin de manier les candidatures officielles et de tripoter dans les urnes. Ils voudront évidemment tenir les cartes et les biseauter à leur profit.

Un choc entre radicaux et opportunistes est donc certain; la victoire seule demeure incertaine, car elle dépend du plus ou moins de discipline et de bravoure des soldats de M. Ferry.

S'ils l'emportent, ils pousseront au pouvoir tous leurs chefs, M. Méline en tête. L'extrême gauche entend garder M. Floquet. Pour nous, que celui-ci reste ou celui-là arrive, la chose, on en conviendra, est de mince importance. Il ne s'agit plus présentement, de savoir quel ambitieux décrochera la timbale; c'est l'existence même de la République qui est en jeu, et la seule préoccupation des bons citoyens est la délivrance même de la France. Si, par malheur, et contre toute vraisemblance, l'état des choses devait rester le même, il importerait peu que le pays fût opprimé et ruiné par des opportunistes ou des radicaux.

Au surplus, nous ne pensons pas que la question se passe aussi nettement entre M. Méline et M. Floquet, entre le centre et l'extrême gauche; aucun de ces deux groupes n'est assez fort pour s'imposer. On verra, au dernier moment, surgir ces hommes habiles qui excellent, paraît-il, à graisser les rouages, et, si la crise se produit, nous aurons non point un cabinet opportuniste, mais ce qu'on appelle déjà le ministère de détente. On le composera, en parties à peu près égales d'opportunistes et de radicaux, chargés de veiller les uns sur les autres, de se surveiller mutuellement et d'empêcher ceux-ci de tricher trop ouvertement au préjudice de ceux-là.

—

Quoi qu'il en soit, le premier résultat de l'affaire Gilly est de

porter un coup mortel à la concentration, déjà si gravement malade. Tandis que les radicaux donnent à entendre que le député du Gard est un agent boulangiste, les opportunistes veulent voir en lui un instrument ministériel. Ils en ont, disent-ils, la preuve, et ils accusent le gouvernement de vouloir les perdre pour se débarrasser d'une opposition gênante et même dangereuse.

Ceux qui sont visés par M. Gilly, ceux que les ministériels classent avec empressement parmi les suspects, jurent de tirer de ces accusations une éclatante vengeance. En ce qui concerne le député du Gard, nous ignorons comment ils pourront s'y prendre, s'il est, comme il le prétend, en mesure de citer des noms et de produire des preuves; quant au gouvernement, il distingue très bien ce qui peut résulter pour lui de cette levée de boucliers, si tout le centre s'insurge contre lui.

Quant aux commissaires, ils sont toujours extrêmement divisés. Ils continuent à écrire des lettres individuelles à M. Gilly, qui réclame une lettre collective, et ils racontent aux reporters, dont ils reçoivent la visite, qu'ils ne sont pas absolument rassurés sur les suites de cette désagréable affaire. Ils prévoient, avec raison, qu'elle sera portée à la tribune, que ce débat pénible aura pour conséquence une nouvelle commission d'enquête, et quelques-uns annoncent leur intention formelle d'exiger la lumière. « Ce jour-là, dit mélancoliquement un des commissaires, nous serions en bien meilleure posture si nous avions pris immédiatement l'offensive. »

Les plus sensés reconnaissent qu'il y a là un sérieux danger pour la République; les électeurs dressent l'oreille; les journaux des départements partent en guerre, et M. Gilly trouve un peu partout des défenseurs.

Il se peut, en somme, que le député du Gard fasse coup double, qu'il atteigne en même temps et le ministère, en ameutant contre lui les opportunistes qui voient en lui un compère complaisant des ministres, et la République elle-même, dont le bon renom ne sera point grandi par cette affaire.

On remarquera, à ce propos, qu'il suffit présentement, pour mettre le feu aux poudres et déchaîner les plus violentes colères, d'accoler au nom d'un député celui de M. Wilson. Pareille mésaventure arriva, sous la première République, à Brissot. On ne disait plus d'un député : il tripote ou il prévarique, mais il *brissote*. Le mot eut une telle fortune, que les gamins

s'écriaient : tu m'as *brissoté* ma toupie, tu m'as *brissoté* ma balle! ce qui fit dire à Camille Desmoulins, en parlant de Brissot : *Et factus est proverbium.*

—

En attendant de relever le défi que lui a porté son accusateur M. Gilly, la commission du budget dépense son zèle et son courage à rogner les traitements des évêques. C'est dans l'ordre : quand l'attention du public est éveillée sur les dilapidations libérales, il n'est rien de tel, comme dérivatif, que de chercher querelle au clergé. Cette fois, la commission s'est avisée d'un truc assez original : elle prétend diviser les évêques en évêques concordataires et non concordataires.

Les évêques concordataires seraient ceux dont le traitement est resté au taux fixé primitivement lors de l'exécution du Concordat. Les évêques non-concordataires seraient ceux dont le traitement a été élevé postérieurement au Concordat, soit par un vote budgétaire direct, soit par une transformation en archevêché. L'État ne serait tenu qu'à servir les traitements concordataires : il dépendrait de son bon plaisir de réduire les autres à leur taux primitif.

Cette distinction est absolument inadmissible. Il n'existe pas de traitements concordataires. Aucun des articles du Concordat n'a déterminé le chiffre du traitement qui devra être attribué à tel ou tel évêché ou à tel ou tel archevêché. Il stipule simplement que le gouvernement assurera à chaque évêque, comme aux curés, *sustentationem quæ deceat*, la subsistance nécessaire et convenable. Il établit le principe de l'obligation : il n'en précise pas le *quantum*, il l'a laissé indéterminé, afin qu'il fût toujours loisible de le proportionner, par des élévations graduées, aux exigences économiques du temps.

Sans doute les lois organiques ne restent pas dans cette généralité : elles fixent le traitement des archevêques et des évêques à quinze et dix mille francs. Mais les lois organiques de Napoléon ne sont pas concordataires. On les a accolées arbitrairement au Concordat, mais on n'a pu leur communiquer l'autorité de ce pacte solennel, ni supprimer les différences capitales qui l'en séparent.

Le Concordat est un traité librement conclu entre les deux puissances spirituelle et temporelle ; les lois organiques, édictées par le seul pouvoir temporel, sont une simple loi civile, par

laquelle le Saint-Siège n'est pas engagé, et comme les autres lois de cette nature, elles sont constamment révocables.

Les dispositions qui accordaient à certains évêques un traitement insuffisant sont parmi celles qui ont été formellement abrogées. La volonté du législateur laïque les avait édictées; sa volonté les a modifiées. Ce qui démontre une fois de plus qu'elles n'étaient pas concordataires, car si elles l'eussent été, on n'eût pu les changer d'une manière quelconque, sans le consentement préalable du Saint-Siège, partie principale au contrat. Et lorsque l'augmentation résultait d'une élévation au titre archiépiscopal, elle a toujours été précédée d'une entente avec Rome.

Mais à défaut d'une stipulation concordataire qui n'a jamais existé et d'un texte des lois organiques qui n'existe plus, reste le pouvoir souverain du législateur. N'a-t-il pas le droit de défaire, en vertu du pouvoir que ses prédécesseurs ont eu de faire? Et, comme ils ont augmenté, n'est-il pas le maître de diminuer.

Non. L'augmentation a été motivée par ce fait palpable que, dans certains évêchés, le traitement fixé en l'an 1810 est devenu insuffisant à assurer *sustentationem quæ deceat*, la subsistance nécessaire et convenable. Cela a été l'acquittement d'une dette, non un acte de bon plaisir. Comme l'insuffisance, loin de disparaître, s'est plutôt accrue, l'augmentation est irrévocablement acquise. La supprimer, ce serait, contre la lettre et l'esprit du Concordat, retirer la subsistance honorable qu'on avait accordée, en vertu d'une promesse inviolable.

L'équité, la bonne foi, comme le droit, condamnent donc la distinction proposée. Le gouvernement français la repoussera, s'il veut enfin mettre un terme à la persécution des consciences par le pharisaïsme juridique.

—

Arcis-sur-Aube a voulu devancer Paris. En attendant le luxueux monument qui doit se dresser l'année prochaine sur la place de l'Ecole de Médecine, la petite ville champenoise a inauguré dimanche une statue de Danton. Quel exploit particulier du héros évoque l'œuvre du sculpteur Longepied ? Les feuilles républicaines de la région nous assurent que l'artiste a représenté le tribun « dans une attitude énergique », au moment où, se levant de son siège, Danton lance la fameuse apostrophe : « De l'audace, encore de l'audace, et toujours de l'audace ! » Si le fait est exact, il faut hardiment féliciter le comité qui a com-

mandé l'effigie. Voilà des gens auxquels on ne saurait reprocher d'avoir voulu dissimuler l'acte de la vie de Danton qui fait le mieux connaître le personnage. Sait-on, en effet, dans quelles circonstances le ministre de la justice lança le célèbre cri de guerre ? Ce fut le 2 septembre 1792, jour du massacre des prisonniers de l'Abbaye et des Carmes, un peu avant deux heures, juste au moment où le tocsin et le canon d'alarme donnaient à Maillard et à ses quarante coupe-jarrets le signal convenu du carnage. « Le tocsin qu'on va sonner, s'écria Danton, n'est point un signal de deuil : c'est la charge sur les ennemis de la patrie. Pour les vaincre, que faut-il ? De l'audace, encore de l'audace, et toujours de l'audace ! »

Voilà les épiques souvenirs que la République éprouve aujourd'hui le besoin d'évoquer ; voilà l'homme que le ministre Lockroy s'est chargé de glorifier. Le gouvernement républicain estime-t-il donc que dix-huit ans après la Commune, l'armistice ait trop longtemps duré et que l'heure soit venue d'adresser à la foule de nouvelles excitations sanguinaires ?

Au fond, la réhabilitation de Danton ne se conçoit que trop. Danton résume les idées, les passions, les doctrines qui personnifient le jacobin. Pour le jacobin, l'usurpation est la règle : le vrai sans-culotte ne reconnaît aucune autorité légale et se place au-dessus des lois. C'est Paris, « la première sentinelle de la nation », qui doit gouverner la France ; la province ne compte pas. Danton déclara un jour à l'Assemblée nationale que les citoyens de Paris sont les représentants naturels des quatre-vingt-trois départements, et la somme, sur leur injonction, de rétracter un décret rendu. Tout Danton est là et tout le jacobinisme aussi. En ce moment même les républicains ne nous signifient-ils pas que si les départements nomment, lors des prochaines élections, une majorité conservatrice, Paris, l'héroïque Paris, descendra dans la rue ? Imbéciles menaces et sotte politique, en somme ! Puisque nos adversaires nous jettent à la figure les paroles du Danton de septembre, nous permettront-ils de leur rappeler celles du Danton marchant à l'échafaud ? Devant la guillotine, l'égorgeur vit clair et démêla le vice du système, — le suicide inévitable et prochain de la Révolution.

Tout d'abord, il s'était flatté que les bourreaux l'oublieraient. « Ils n'oseront ! disait-il, on ne me touche pas, moi, je suis l'arche ! » Mais bientôt l'illusion se dissipe et le couperet d'acier apparaît. Danton se frappe alors la poitrine. « Les girondins

nous ont forcés de nous jeter dans le sans-culottisme : le sans-culottisme les a dévorés : il nous dévorera tous et il se dévorera lui-même. » Au pied de la fatale machine, Danton voit plus clair encore : « A pareil jour, gémit le tribun, j'ai fait instituer le Tribunal révolutionnaire ; j'en demande pardon à Dieu et aux hommes ! — Dans les révolutions, l'autorité reste aux plus scélérats. » Voilà les paroles, voilà les « mots » que le comité d'Arcis-sur-Aube aurait dû faire buriner sur le socle du monument ! Puisque les républicains voulaient à toute force ériger une statue au héros de Septembre, ce n'est pas l'instigateur des massacres qu'ils devaient nous montrer, mais le jacobin désillusionné et repentant. On pouvait donner aux jeunes générations une sérieuse leçon d'histoire ; nos adversaires ont mieux aimé leur adresser une excitation à la haine et au fratricide.

PETITE CHRONIQUE

Le mariage du duc d'Aoste avec la princesse Lœtitia, fille du prince Napoléon, vient d'être célébré à Turin.

— Une épouvantable catastrophe survenue dans la nuit du 11 au 12 septembre sur la grande ligne P.-L.-M., à neuf kilomètres de Dijon et à environ deux kilomètres de la gare de Velars, par suite d'une collision entre le train express n° 11 et le train express 276, a fait de nombreuses victimes, parmi lesquelles neufs morts et environ trente blessés, dont plusieurs mortellement.

— On se rappelle les curieuses expériences du ballon dirigeable du commandant Renard, le directeur des ateliers aérostatiques de Chalais. Ces expériences n'avaient pas été concluantes, le ballon militaire ne pouvant évoluer que par un temps à peu près calme. Les derniers travaux accomplis par le savant officier permettent d'espérer, croit-on, la solution du grand problème de la direction des ballons. M. Renard aurait trouvé un moteur pouvant faire 100 kilomètres à l'heure, c'est-à-dire pouvant lutter victorieusement contre tous les vents, excepté les vents de fortes tempêtes.

Le moteur est construit. Le ballon est presque achevé. Tout est nouveau, la soupape d'échappement, l'ancre d'atterrissage, rien n'a été laissé au hasard, ni la fabrication de l'étoffe constituante du ballon, ni celle des cordes en chanvre ou en ramie : et deux mois ne s'écouleront pas avant que l'aérostat nouveau sorte des ateliers de Chalais pour l'expérience décisive.

— A propos de la nomination de M. d'Ormesson comme directeur du protocole au ministère des affaires étrangères, bien des personnes se demanderont en quoi consiste le protocole :

Le protocole est l'ensemble des formules de politesse qui terminent une lettre ; c'est la règle du cérémonial pour les écrits de toute nature usités dans les rapports politiques officiels entre les États et aussi bien entre les États qu'entre les ministres. Il comprend les qualificatifs et les titres qui sont attribués aux souverains et aux ministres publics, les formes de la courtoisie à observer dans les documents politiques et le rang qui doit être attribué à chacun dans les grandes cérémonies.

Dans un grand cahier sont dressés en tableaux les modèles et les formules de lettres. On y trouve les indications les plus précises sur le papier et les formes qu'on doit employer pour écrire aux souverains étrangers, aux princes de l'Eglise, aux personnages, aux consuls, etc.

Aux souverains étrangers, à eux seulement, le ministre des affaires étrangères écrit sur papier carré doré sur tranches. Il dit « sire » ou, si c'est une femme, « madame », et il termine ainsi : « Je suis avec respect, Sire (ou madame), de Votre Majesté le très humble et très obéissant serviteur. »

Les cardinaux sont appelés « éminence » par le ministre, qui est encore leur « très humble et très obéissant serviteur ». Les évêques ont la « haute considération », ainsi que les sénateurs, les députés, les maréchaux, les amiraux, le grand-chancelier de la Légion d'honneur.

Le chef de cabinet du Président de la République a droit à la « considération la plus distinguée », de même que les conseillers d'État et les préfets. Les maires des grandes villes et les premiers secrétaires d'ambassade n'ont droit qu'à la considération « très dis-distinguée », et les simples particuliers à la considération « parfaite ».

REVUE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

Le bon marché des reports à la liquidation de quinzaine n'a pas tardé à réveiller les convoitises des haussiers. Aussi, toutes les plus-values acquises pendant la première quinzaine de septembre ont-elles ou été conservées ou regagnées dans les dernières Bourses.

Comme on le voit, les baissiers semblent ne pas avoir le sentiment de la situation ni conscience des efforts qu'il leur faudrait faire pour contraindre leurs adversaires à battre en retraite. Ils paraissent ignorer que depuis que l'épargne délaisse les valeurs à revenus variables pour porter ses faveurs sur les titres à revenus fixes, tels que fonds d'Etats, obligations de ville, de chemins de fer, etc., les portefeuilles vendent peu mais achètent sans cesse.

Bourse du 25 *septembre* 1888.

3 0/0		83 20	C. F. foncières 1879		485 »
3 0/0 amortissable		86 55	— commun. 1879		476 50
4 1/2 0/0		105 75	— — 1880		470 »
Crédit foncier	Actions	1.385 »	— foncières 1883		388 »
Est	—	802 50	Est	Oblig.	397 »
Lyon	—	1.315 »	Lyon	—	402 »
Midi	—	1.170 »	Midi	—	402 »
Nord	—	1.635 »	Nord	—	412 »
Orléans	—	1.347 50	Orléans	—	403 »
Ouest	—	920 »	Ouest	—	402 »
Panama	—	295 »	Panama 4 0/0	—	213 »
Suez	—	2.270 »	— 6 0/0	—	365 »

Pour répondre à un désir qui nous a été souvent exprimé, le rédacteur financier des Annales Catholiques **se charge de faire exécuter tout achat ou vente de titres au comptant.**

Le montant approximatif des titres devra être envoyé par lettre chargée ou valeur à vue sur Paris en même temps que l'ordre d'achat.

TABLE DES MATIÈRES [1]

(1) Les chiffres placés à la suite des articles indiquent les pages.

TABLE ALPHABÉTIQUE (1)

(1) Dans cette Table, les chiffres qui suivent les articles indiquent les pages ; les noms des auteurs dont les travaux ont été publiés dans ce volume des *Annales* sont en petites majuscules ; les titres des livres sont en italiques.

M

N

Le gérant : P. CHANTREL.

Paris. — Imp. G. Picquoin, 51, rue de Lille.





